

INVENTAIRE-SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES A 1790

REDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE.

SEINE-INFÉRIEURE

Archives ecclésiastiques. – Série G (N^{os} 4821- 6220).

TOME QUATRIÈME.



PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES

DE PAUL DUPONT

24 – RUE DU BOULOI – 24

1887

Département de la Seine-Inférieure.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

G. 4821. (Liasse.) – 9 registres in-folio, contenant 365 feuillets, papier.

1729-1740. – Comptes de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, rendus par Michel Le Charestier, et Alexandre Lefebvre-Malortie. – « 1735, du sieur Hérabourg de Goubermare, fils et héritier du sieur de Goubermare, avocat en la Cour, pour une maison devant le portail de l'église Notre-Dame de la Ronde, appelé le Cheval bardé, 10 livres ; – du sieur Papavoine, doyen de Motteville, et du sieur Regnault, curé de Saint-Vigor, héritier du sieur Castel, avocat en la Cour, pour un tellement de maison vis-à-vis du portail Saint-Étienne, où pendait pour enseigne les Petites Benoises, 1 livre. – Le sieur abbé Léger, au droit du feu sieur son frère, pour une portion de maison dans le collège du Pape, pour 150 livres, l'année échue à la Saint-Michel 1735,150 livres. – Dudit sieur abbé, pour 6 mois de la portion qu'il occupoit dans ledit collège par 90 livres par an, reçu de Saint-Michel à Pâques, 45 livres. – De la demoiselle Léger, pour les 6 autres mois de ladite maison, par rétrocession suivant l'approbation du chapitre, pour la demi-année échue à la Saint-Michel 1735,45 livres. »

G. 4822. (Liasse.) – 10 registres in-folio, contenant 428 feuillets, papier.

1741-1750. – Comptes que rend Pierre-Alexandre Lefebvre-Malortie, procureur en l'Élection de Rouen, de la recette qu'il a faite des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. – 1745, du sieur Pain, auditeur des comptes, ayant acquis du sieur de Morainville le champ du Houx, contenant 17 acres et demie, 6 livres. – Du sieur Maure, receveur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 378 livres. – Maisons occupées dans le collège du Pape, par MM. Hélie, médecin ; Mustel, prêtre ; Longuet, Guinée, De la Perrière, par mesdames veuve de Prémagny et Gresset. – Du sieur Martel, à cause d'une maison devant le parvis de Notre-Dame, où pend pour enseigne la Fleur de Lys, 2 livres.

G. 4823. (Liasse.) – 5 registres in-folio, formant 215 feuillets, papier.

1745-1750. – Comptes de recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal, présentés par Alexandre Lefebvre-Malortie, procureur en l'Élection de Rouen. – En 1749, mention de M. Papavoine, doyen de Motteville, et de M. Regnault, curé de Saint-Vigor, héritier de M. Castel, avocat à la Cour, à cause du tellement de maison vis-à-vis du portail Saint-Étienne, où pend pour enseigne les Petites Benoises ; – de M. Hérabourg de Goubermare, propriétaire d'une

maison devant les Minimes ; – des sieurs Boullays, Crevecœur, Hérambourg, Moulin, Du Bosc, et du collègue de Navarre, propriétaires de l'île Longbouel, en la sergenterie de Couronne.

G. 4824. (Liasse.) – 5 registres in-folio, contenant 210 feuillets, papier.

1751-1755. – Comptes du même pour les mêmes collèges. – Mention, en 1755, de M. Dubois, correcteur des comptes, ayant épousé demoiselle Gueroult de Manneville ; – des héritiers du sieur Scott de la Mesangère, ayant épousé madame Dupas, pour une maison rue Beauvoisine, alors occupée par ledit de la Mesangère ; – de Françoise Feugrais, veuve de Gonsalve Frelande ; – du sieur Veulle, curé de (la paroisse de Sotteville, représentant le sieur Hiard, ci-devant curé de la même paroisse.

G. 4825. (Liasse.) – 8 registres in-folio, contenant 330 feuillets, papier.

1751-1758. – Comptes que rend Pierre-Alexandre Lefebvre-Malortie, de la recette qu'il a faite des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. – 1745, maisons occupées, dans le collège du Pape, par MM. Hélie, médecin ; Mustel, Boussard, Longuet, Vauquelin, Delamare, Hays, vitrier ; par l'abbé Desmarest, etc. – Germain Valentin tient la ferme seigneuriale du Boisguillaume pour 360 livres par an. – Le sieur Séjourné tient, dans la même paroisse, 3 acres de terre, par bail pour 9 années, moyennant 30 livres par an.

G. 4826. (Liasse.) – 5 registres, in-folio, contenant 202 feuillets, papier.

1756-1760. – Comptes du même et de Jacques-François Renault, chapelain de chœur et distributeur du chapitre, pour les mêmes collèges. – En 1760, maisons occupées dans le collège du Pape par M. Hélie, médecin ; Guerard de la Couture, le sieur Le Coq, procureur ; Longuet, Delamare, Pattin, Du Busc, Vauquelin, Hays, vitrier ; l'abbé Desmarest, Prunier ; – mention de la veuve Banastre, occupant une maison au coin de la Rougemare et de la rue Beauvoisine, où pendait pour enseigne le Chardon.

G. 4827. (Liasse.) – 10 registres in-folio, contenant 412 feuillets, papier.

1761-1769. – Comptes que rendent maître Jacques-François Renault, chapelain de chœur, distributeur du chapitre, et Michel Delamare, bourgeois de Rouen, de la recette des biens appartenant aux collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. – 1765, payé au sieur Thibault, architecte, 125 livres. – Somme totale de la dépense pour le bâtiment du collège du Pape, 4,270 livres. – 1768, maisons occupées, dans le collège du Pape, par les sieurs Lucas, Grard, tapissier ; Garault, Gosselin. – Total de la recette, 17,297 livres ; de la dépense, 15,587 livres.

G. 4828. (Liasse.) – 7 registres, in-folio, contenant 269 feuillets, papier.

1770-1774. – Comptes que rendent Michel-Nicolas Delamare et Jean-Toussaint Lefebvre, bourgeois de Rouen, de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. – Doublés de comptes. – 1774, comptes des deniers provenant des chapelles éteintes et réunies à la mense desdits trois collèges des chapelains de chœur, par le décret de Mgr l'archevêque, du 22 décembre 1767 ; lettres patentes sur icelui décret, du mois de janvier 1768, enregistrées au Parlement le 28 mars audit an. – Chapitre concernant le gros des chapelles éteintes : Saint-Jean l'Évangéliste, première portion, ancien titulaire, Louis-Augustin Le Carpentier ; – chapelle Saint-Leu, ancien titulaire, M. Abraham Drouet ; – chapelle Saint-Julien, deuxième portion, ancien titulaire, M. Daubeuf ; – chapelle de Saint-Thomas le Martyr, première portion des Innocents, ancien titulaire, M. Le Baron ; – chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste à l'autel de Saint-Jean-des-Fonts, dit des Estrenges, ancien titulaire, M. Longer, septième portion ; – Saint-Jean le Décollé, première portion de Saint-Jean-en-la-Nef, aux Belles Verrières, ancien titulaire, M. Coustey ; – chapelle Saint-Barthélémy, ancien titulaire, M. Courtois ; – chapelle Saint-Romain-le-Vieux, ancien titulaire, M. Valot ; – chapelle Sainte-Madeleine, troisième portion des Innocents, ancien titulaire, M. Mouchard ; – chapelle des Ordres, ancien titulaire, M. Toustain. – Le comptable fait recette de 4,000 livres reçues de MM. du chapitre pour l'entretien de la musique.

G. 4829. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 241 feuillets, papier.

1775-1783. – Comptes que rend Jean Toussaint Lefebvre, procureur en l'Élection de Rouen, de la recette des biens et revenus des collèges du Pape, d'Albane et de Darnétal. – 1783, à M. Lesueur, chanoine, intendant de la petite sacristie, pour frais de pain et vin, 100 livres ; – au sieur Jardin, 7 livres 4 sous pour ses étrennes et avances pour le réverbère, suivant mandat du 9 janvier 1783 ; – 3 livres 18 sous pour les honoraires de MM. les chapelains aux assemblées tenues pendant l'année 1783 ; – 30 livres à MM. les chapelains, à raison de 12 livres à chaque commissaire et de 3 livres à chacun des autres assistants à l'examen du compte.

G. 4830. (Registre.) – In-folio, 107 feuillets, papier.

1771-1734. – Compte journal des revenus des collèges du Pape et d'Albane. – Recettes inscrites par année. – Le comptable a inscrit, pour ses affaires particulières, nombre de notes étrangères à la comptabilité des collèges. – Registre informe et fort incomplet.

G. 4831. (Registre.) – In-folio, 85 feuillets, papier.

1735-1759. – Compte journal des revenus des collèges du Pape et d'Albane. – Les recettes y sont inscrites par année. « M. Elye, médecin, tient une maison dans le collège par bail pour 9 années commencées à Pâques 1728, pour 260 livres. » Il l'occupait encore en 1759. « Le sieur abbé Léger, une partie de maison dans ledit collège pour 9 années commencées à la Saint-Jean 1731 pour finir en 1740, pour 90 livres par an ; par un nouvel arrangement le présent bail résolu à Pâques, 1735, et la jouissance de ladite maison transmise à la demoiselle Léger, sœur dudit sieur. – Ledit sieur abbé Léger, au droit de feu son père, d'une portion de maison qu'il occupoit de son vivant, par bail qui doit finir à Noël 1737, sera chargé, depuis la Saint-Michel 1734 jusqu'audit jour de Noël 1737, de la somme de 150 livres par an. » – Nouveau bail, fait le 16 juillet 1735, pour 9 années, qui commenceront à Noël 1737 et finiront en 1746; le bail résolu et passé à M. Dasville, à commencer à Pâques 1740.

G. 4832. (Liasse.) – 330 pièces, papier.

1773-1780. – Pièces justificatives des comptes des trois collèges unis pour les années 1773, 1774, 1780. – Mandats pour faire payer à maître Liancourt, pondeur des chapelains, la somme de 6 livres qu'il avait distribuées aux ecclésiastiques qui avaient porté les vases des saintes huiles et le cierge pascal à Pâques et à la veille de la Pentecôte, 3 juin 1780 ; la somme de 9 livres qu'il avait distribuées aux ecclésiastiques qui avaient fait les fonctions de porte-mitre, de porte-crosse, de porte-chape de Mgr l'archevêque le jour de Noël 1779, suivant la délibération du chapitre du 20 décembre 1773 et l'article 17 du décret de réunion des chapelles. – « A un jeune homme de la paroisse d'Ectot, au-dessus d'Elbeuf, diocèse d'Evreux, qui s'étant présenté, le lundi 6 décembre 1779, pour être chapelain de chœur dans notre église, avait été retenu dans une assemblée tenue le 7, dans la sacristie, jusqu'au chapitre du vendredi suivant, dans lequel il avait été jugé insuffisant pour remplir une place de chapelain de chœur. Pour les 4 jours de son assistance et de son service payé à ce jeune homme, à raison de 35 sous par jour, 7 livres. » – Feuilles des musiciens : A M. Riquez, maître de musique, 500 livres par an.

G. 4833. (Registre.) – In-4°, 16 feuillets, papier.

1731-1772. – Registre où sont inscrits les contrats de révalidation des rentes foncières dues aux chapelains de la cathédrale, notamment par Jacques Cécile, maître maçon à Rouen ; – par Charles-Louis Pain, ancien auditeur des comptes ; – par Marie-Barbe Bocquet, veuve du sieur Dugard, avocat au Parlement.

G. 4834. (Registre.) – In-folio, feuillets, papier.

1710-1721. – Délibérations prises par les chapelains des collèges, en présence des chanoines intendants. – 11 mars 1713, acceptation d'une fondation proposée par Etienne Delamare; basse messe à dire tous les lundis de chaque semaine, en la chapelle Sainte-Anne, par le chapelain de la

confrérie de Sainte-Anne, 26 mai 1714. – Plaids du Boisguillaume termés au 19 janvier suivant. – 7 novembre 1715, continuation de bail au peintre Léger ; signature de cet artiste.

G. 4835. (Liasse.)– 15 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1426-1785. – Pièces diverses concernant les 3 collèges réunis. – Fragment de registre qui contient la fondation de Mellon Preudhomme pour la fête de la Visitation. – Donation faite aux clercs des 3 collèges de la grande église (Darnétal, Albane et les Clémentins) et aux enfants d'aube, par maître Gilles Deschamps, chanoine et chancelier de la cathédrale ; par Robert et Jean Deschamps, ses frères; 50 sous de rente annuelle à distribuer entre lesdits prêtres, clercs et enfants, « qui seront continuellement aux vegilles et messe que a fondé en ladite grant église feu révérend père en Dieu, homme de bonne mémoire, maistre Gilles Deschamps, en son vivant, evesque, » 6 juillet 1426. – Donation par maître Martin Bretel, prieur de Crasville, chanoine de Rouen, de 50 livres de rente aux chapelains des 4 collèges, à charge d'assister aux 12 obits fondés par lui en la cathédrale, 3 mars 1543. – Engagement pris par Pierre Mullon, chapelain de la cathédrale et curé de Sotte-ville-lès-Rouen, de payer 5 livres de rente en exécution du testament d'Adrien Ballue du (1^{er} avril 1599), 17 avril 1601. – Fondation de Thomas Gueudeville, bourgeois, demeurant en la paroisse de Saint-André de Rouen, 28 avril 1674. – Autres fondations : de Marie Choisy, veuve de Jean Itasse, 14 mars 1684 ; – de Catherine Pihan, 15 décembre 1687 et 1^{er} septembre 1692 ; – des trois derniers maîtres de la confrérie de Saint-Mellon (fondation de services en l'honneur de la Vierge Marie, sous le titre de Notre-Dame de Grâce et du bienheureux saint Mellon), 17 octobre 1699 ; – d'Étienne Delamare, chapelain, 11 mars 1713 ; – de Catherine Le Febvre, veuve de Nicolas Deshays, 26 décembre 1722. – Emprunt de 6,000 livres pour la reconstruction d'une maison dans le collège du Pape, 1759. – Racquits de rentes. – Procurations. – Supplices présentées au chapitre. – Jean Heaume, chapelain de la cathédrale, titulaire de la chapelle Saint-Fiacre-lès-Gaillon, en procès avec les Chartreux, qui prétendaient que cette chapelle avait été unie à leur couvent, 1619. – Nominations de chapelains à la chapelle Saint-Marc.

G. 4836. (Liasse.) – 26 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1576-1788. – Donations et fondations en faveur des 3 collèges. – Arrêt des commissaires députés par le Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts en Normandie : les chapelains des 3 collèges (Clémentins, Albane et Darnétal) et ceux du Saint-Esprit déchargés de la demande contre eux formée de fournir déclaration de leurs biens et revenus temporels et de payer finance, et mainlevée à eux accordée de la saisie de leurs biens, 10 août 1576. – Fondation par Claude et Thomas Le Chevalier, frères, pour eux et pour leur sœur Marguerite Le Chevalier, 16 mai 1722. – Donation faite par messire Jean Hacquet, prêtre, chanoine de la cathédrale, d'une somme de 3,600 livres qui devait servir à la construction d'une maison dans le collège du Pape et rester affectée pour la sûreté de la fondation de 4 basses messes chaque semaine et de 4 obits par an, 14 mars 1722. – Autre donation de 350 livres en faveur des 3 collèges par Jean Signerre, doyen des chapelains, 24 mars 1722. – Autre donation aux chapelains des 3 collèges d'une somme de 1,800 livres par Charles-Antoine d'Osmond, chanoine et archidiacre, 13 juin 1722. – Baux de maisons sises à Rouen et des prairies du Petit-Couronne et du Grand-Quevilly par les chapelains des 3 collèges.

G. 4837. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1371-1668. – Pièces diverses relatives aux chapelains Clémentins. – Ratification par arrêt de la Chambre des comptes de Paris, juin 1372, d'une sentence de Robert Le Fèvre, lieutenant du vicomte de Rouen : adjudication de biens ayant appartenu à feu sire Jean d'Orbec, trésorier de France et de Normandie, dont les enfants étaient représentés par messire Pierre Le Lyeur, prêtre, leur tuteur et curateur, pour paiement de sommes dues au Roi par le dit Jean d'Orbec, et assignées par le Roi à noble homme messire Guillaume de Dormans, chevalier, chancelier du Roi au Dauphiné de Viennois ; parmi les biens saisis, une rente de 8 livres sur la maison qui fut Jean Philippe, en la paroisse Saint-Herbland, adjugée à Thomas Le Tourneur, 1371. – Lettres de Louis de Cormeilles, vicomte de l'Eau de Rouen, contenant vidimus (29 novembre 1449) de la charte du Roi Charles VII, accordée à la ville de Rouen, lors de la capitulation : « S'ensuivent les points et articles

que requièrent très humblement au Roy, notre souverain seigneur, les gens d'église, nobles, bourgeois, manans et habitans en sa cité de Rouen, » novembre 1440. – Extrait du registre du greffe du bailliage de Rouen : publication des lettres patentes données le 2 mai 1536, touchant l'exemption de ban et arrière-ban accordée aux gens d'église, nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville de Rouen, 10 mai 1541. Expédition donnée aux chapelains du collège du Pape de la publication desdites lettres patentes du 2 mai 1536. – Arrêt du Conseil qui exempte les doyen, chanoines et chapelains de bailler déclaration du dénombrement des fiefs et seigneuries qu'ils tiennent en la vicomté de Rouen, et leur accorde délai d'un an pour fournir déclaration de leurs biens en roture, 10 septembre 1572. – Copie de lettres patentes du roi Charles VII, confirmatives de la basse justice du fief de Boisguillaume appartenant aux Clémentins, 18 juillet 1454. – Règlement pour ces chapelains, 1628. – Compte de Guillaume Hubert, chapelain des Clémentins et distributeur de la communauté des chapelains de la cathédrale, « des obits et fondations appartenans à iceux, » 1634. – Sentence de l'officialité, du 21 octobre 1652, qui en confirme une autre, du 5 desdits mois et an, touchant la préséance des Clémentins sur tous autres ecclésiastiques du diocèse aux inhumations. – Procès au sujet de la *préférence* prétendue, en faveur des chapelains de la cathédrale, dans la location des chambres du collège des Clémentins, 1658. – Baux.

G. 4838. (Registre.) – In-folio, non relié, 125 feuillets, papier.

1640. – « Papier chartrier et inventaire général des titres, lettres et enseignemens concernans la fondation et dotation de la chapelle et collège du Saint-Esprit, autrement de Flavacourt, fondée en l'église cathédrale... ensemble le bien et revenu dont jouissent à présent les chapelains d'icelle, fait et dressé, en l'année 1640, par M. Thomas Lasnon, procureur à la cour de Parlement, à présent procureur receveur du dit collège. »

G. 4839. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1305 (Copie)-1505. – Contrat de fondation du collège du Saint-Esprit par Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, Gaillon, samedi après la conception de la Sainte-Vierge 1305, avec l'approbation de ladite fondation par le chapitre, vendredi après les octaves de l'Épiphanie 1305 (Vidimus de l'official de Rouen, 1361, lundi après la fête de Saint-Pierre ès-liens). L'archevêque rappelle les titres qu'avait acquis l'église de Rouen à sa reconnaissance, depuis le temps où elle l'avait adopté comme fils, dans sa jeunesse, jusqu'au jour où elle l'avait choisi pour pasteur. Pour lui témoigner sa gratitude, il fonde, en la dite église, six bénéfices *in capella Sancti Stephani que est juxta portam ecclesie a parte veteris turris sibi jam per capitulum assignata, donec de alio eque bono vel me-liori loco in ipsa ecclesia sit provisum, quorum siqui-dem redditus et proventus beneficiorum ad summam septies viginti et decem librarum parvorum turonen-sium se extendent, que sex capellanis ydoneis et honestis per archiepiscopos conferentur.* – Longue indication des revenus, affectés en grande partie sur des maisons de Louviers. – La maison du chanoine Simon du Boscroger, *ante portam septentrionalem ecclesie*, leur est assignée pour demeure. – Bulle du pape Sixte IV, portant confirmation de cette fondation, 3 novembre 1474. – Vidimus par l'official de Rouen, 1502, penultième de février, de ladite bulle. – Sceau du pape Sixte IV.

G. 4840. (Liasse.) – 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; fragments de sceau.

1392-1686. – Fondations faites en faveur du collège du Saint-Esprit par Pierre Dieudonné, curé de Saine-ville, 1407 ; – par Guillaume Le Tieulier, curé d'Angles-queville-sur-Saenne, 1416 ; – par Thomasse, veuve de feu Richard Le Tellier, 1428 ; – par Jean de Rinel, notaire et secrétaire du Roi (il donne 44 livres tournois, à charge d'une messe à dire chaque jour de l'année pour lui et pour les demoiselles Oudine et Guillemette, ses femmes, pour ses enfants, pour ses père et mère, etc.. Il mentionne que Guillemette, sa première femme, avait été enterrée dans la chapelle du Saint-Esprit à la cathédrale), 14 octobre 1447. – Lettres d'amortissement obtenues du roi d'Angleterre en vue de cette fondation, 10 août 1443, 18 avril 1447 ; vérifiées par les gens des comptes du Roi à Rouen, 12 novembre 1444, 6 octobre 1447. – Approbation de cette fondation par le chapitre, 7 décembre 1447. – Autres fondations faites par messire Pierre Pajot, 9 février 1460 ; – par Gieffroy Charles, archidiacre du Petit-Caux, 1478 ; – par le chapelain Guillaume Le Caron, 1529 ; – par Marie

Margas, veuve de feu noble homme Jean Cavelier, sieur des Buquets et d'Orcher, conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Rouen, en exécution des volontés de son dit mari (haute messe à chanter et célébrer au prétoire du bailliage, le premier jour des assises après la Saint-Michel), 22 septembre 1612 ; – par Marin Le Pigny, archidiacre (pour le faux-bourdon du jour Saint-Luc à la cathédrale), 24 mars 1614. – Fragment du sceau du chapitre et de celui des obligations de la vicomte de Rouen.

G. 4841. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier

1310-Vers 1710. – Sentence arbitrale de Guillaume *de Trya*, archidiacre du Vexin normand, portant interprétation de deux articles des lettres de fondation du collège du Saint-Esprit, relatifs aux distributions, mardi, veille de la Madeleine 1310 ; fragments des sceaux dudit archidiacre et du chanoine Henri Amand ; sur un des fragments, armoiries. – Fieffe faite par Jean de Car-queleu, à Simon De la Mote, d'une maison en la paroisse *Saint-Eblant* de Rouen, 1356 ; sceau des obligations de la vicomté de Rouen. – Lots de la succession de Marion, femme de Colin Bonté, et d'Alips, femme de Colin Marguerie le jeune, filles de Jean Le Tellier, entre maîtres Michel et Guillaume Ronté, 1444. – Vente faite par Michel Ronté, à Richard Goulle, de 15 livres de rente sur une maison de la paroisse Saint-Herbland, 1445. – Vente par le même Richart Goulle, à maître Jehan de Rinel, notaire et secrétaire du Roi, de 15 livres tournois de rente sur la dite maison, moyennant 300 livres tournois payées en 200 saluts d'or, avec 4 saluts d'or pour le vin du marché, 29 mai 1446. – Consentement donné par Richard de Brumare à ce que Jean de Rinel jouisse de 17 livres de rente, à savoir : de 13 livres sur la maison de la rue Saint-Herbland, de 2 livres sur l'hôtel de Poucon de Rency, 26 septembre 1447 ; sceau aux causes de la vicomte de Rouen (armoiries de France et d'Angleterre). – Fondation faite, en faveur du collège du Saint-Esprit, par maître Jean Lenfant, chancelier d'Alençon ; Jean de Gouvys, chanoine de Rouen et de Lisieux ; Nicole Bertin, chanoine de Lisieux ; Jehan de Croismare, écuyer, seigneur de Saint-Jean du Cardonnay, exécuteurs testamentaires de feu maître Jean Bidault, archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux et chanoine de Rouen, Reims, Lisieux et Le Mans. Par son testament Bidault avait voulu être enterré en la chapelle de Saint-Esprit où avaient également élu leur sépulture et fait plusieurs fondations maître Jean de Rynel et Guillemette Bidault, sa femme, sœur du dit Bidault ; – il avait voulu aussi « aucune fondation estre faite par ses exécuteurs pour l'âme de lui et de feu révérend père en Dieu messire Pierre Cauchon, en son vivant, évêque de Lisieux et par avant de Beauvais, » 25 mai 1454. – Requête présentée à l'abbé de Saint-Ouen, vicaire général du cardinal d'Amboise, « par les chapelains de Flavencourt qui sont six en nombre, vulgairement nommés du Saint-Esprit, pour être payés de la somme de VII^{XX} X livres, 27 janvier 1502 ; signé : *A. Abbas S. Audoeni, vicarius.* – État des revenus et des charges du collège du Saint-Esprit, 1606. – Procès-verbal dressé par Jacques Milletz Desruisseaux, architecte, des réparations à faire aux maisons du collège ; signé : Milletz Desruisseaux ; sans date.

G. 4842. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1390-1608. – Évocation au Parlement de Paris d'un procès engagé entre l'archevêque de Rouen et les chapelains du collège du Saint-Esprit, au sujet de la rente due à ces derniers sur l'archevêché : « étoient tenus de célébrer chacun jour 2 messes en l'église cathédrale, l'une à note et l'autre basse, et de estre et servir chacun jour à la grant messe et à la messe de Notre-Dame et aus processions d'icelle église, » dernier septembre 1390. – Procès en cour de Rome entre les chapelains du collège du Saint-Esprit et les chanoines, qui prétendaient les assujettir à rendre compte de leurs revenus, 1466. – Procès entre le chapitre et le cardinal d'Estouteville, lequel prétendait avoir seul droit de juridiction sur les chapelains du collège du Saint-Esprit. – Arrêt de l'Échiquier, 28 novembre 1474, en faveur du chapitre. – Accord entre maître Isembart Cauvel, procureur général du cardinal archevêque, et Jacques de Rouville et Jean du Bec, chanoines, au nom du chapitre : « Le chapitre, en tant que touche les fais personnels, crimes et délits des chapelains, posé qu'ils fussent commis à l'hostel des Chapelets, pourra en connaître ; d'autre part, il accorde que toute la justice des chapelains en tant que touche ledit hostel, réparations et entretenement d'icellui et autres revenus de la fondation et dotacion de M. de Flavencourt soit et demeure à l'archevesque. Quant au regard de faire résider les chappelains sur le lieu, boire et menger ensemble, le chapitre consent que

l'archevêque les y puisse contraindre par sustraction de la revenue de la fondation tant seulement, » 3 juin 1481. – Lettre du cardinal d'Estouteville aux chapelains du Saint-Esprit : « *Dilecti nostri, salutem...* Nous vous renvoyons votre compagnon porteur de cestes, lequel avons très bien et deument expédié comme vous verrés par les bulles sur ce expédiées. Nous escripvons à notre vicaire et chapitre en votre faveur affin qu'ilz ne vous troublent point... Et pour tout vous ferez bien de vous gouverner en telle manière que n'ayons point de reprouche de vous, mais que vous fachiez bien votre devoir ; et le temps advenir, quand le cas s'offrira, nous vous aurons en bonne recommandation. Le présent porteur vous dira de notre bonne santé. *Valete felices, Rome die septima decembres M. CCCC LXXIII, Archiepiscopus reter cardinalis Destouteville.* Signé plus bas : *Jo. Fortin.* Au dos : *Dilectis nostris capellanis Sancti Spiritus fundatis in ecclesia nostra Rothomagensis ;* restes d'un cachet rouge. – « *Supplicatio facta a domino archiepiscopo et capitulo Summo Pontifici ut de cetero vicarie et cappellanie conferri possint musicis et expertis cantoribus in ecclesia Rothomagensi,* » an 6 du pontificat de Clément VII – Vérification au Parlement de la signature obtenue en cour de Rome pour la réunion des 4 petites prébendes des 15 livres et des 6 places du collège du Saint-Esprit et pour leur affectation à l'usage des musiciens de l'église cathédrale de Rouen, 20 juin 1618. – Règlement du chapitre pour l'exécution des fondations du collège du Saint-Esprit, 1608. – Sceau de l'Échiquier, 1474.

G. 4843. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1540-1692. – Pièces constatant que les chapelains du collège de Saint-Esprit étaient soumis à la juridiction correctionnelle du chapitre. – Thomas Lestiboudoys, l'un des chapelains, s'adresse à l'archevêque afin qu'il lui soit permis de conserver « quelques petitz oyseaulx qu'il a par récréation en sa chambre, comme teurtres blanches, roussignolz, linotz, serins, carderonnettes et aultres de semblable qualité qui ne peuvent nuyre ne préjudicier à personne de ce monde, » 1540. – « Articles que baille M. Michel De Barc, presbtre, chapelain, à MM. du vénérable chapitre à l'encontre de M^c François Perier et Jacques Billeres, aussi presbtres chapellains, 1589. » – Sentence du chapitre en faveur de 2 chapelains du collège du Saint-Esprit qui s'étaient absentes pour se rendre dans leurs bénéfices du diocèse d'Evreux après le siège levé de la ville de Rouen, 22 octobre 1592. – Ordonnance de monseigneur Colbert, qui délègue M. François Maseranny pour visiter le collège du Saint-Esprit, 1682. – Procès-verbal de la visite faite par M. Charles Mallet, vicaire général, 1680.

G. 4844. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1643-1700. – Chapelles du collège du Saint-Esprit. – Lettres de présentation par le chapitre ; provisions par l'archevêque. On remarque que les chapelains *sunt semper, pro solo nutu capituli ac archiepiscopi, anovibiles et revocabiles,* et que les chapelles sont affectées *ad usum cantorum seu musicorum in ecclesia Rothomagensi.* – Nomination de Toussaint Blondel, 1643 ; – de Jean Esnault, 1667. – Présentation de M^c Jean Du Breuil, *in arte musica expertus,* 1659 ; – d'Antoine Lemaire, du diocèse de Beauvais, 1660 ; – de Jean Colon, du diocèse de Langres, 1660 ; – de Jean Le Mesle, du diocèse de Bayeux, 1669.

G. 4845. (Liasse.) – 80 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1314-1750. – Titres de rentes appartenant aux chapelains du collège du Sainl-Esprit sur des maisons sises à Rouen, paroisses de Saint-Martin du Pont, Saint-Nicaise, Saint-Patrice, Saint-Paul, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Pierre-l'Honoré. – Contrat par lequel Pierre Jourdain, dit le Verrier, et Guillemette, sa femme, demeurant à Rouen. en la paroisse Saint-Étienne de la rue aux Tonneliers, font une fondation en cette église : « Pourront faire mettre à leurs dépens dans le chœur de ladite église, une tombe sous laquelle ils ont esleu et ordonné leur sépulcre ; fourniront le verre d'une fourme de verrière ou la somme de 4 livres tournois, » 7 février 1472. – Robert Marguerie, prêtre, donne « aux capellains de la capelle du Saint-Esprit 40 sols de rente, » 1387. – Fieffe faite à Pierre Loguehon, de la paroisse de Saint-Pol, par Jehan Gouppil, « d'ung gardin situé en ladicte paroisse, qui fu à feu Guillaume Le Gras, que de nouvel ledit Gouppil avoit actrait en sa main par procès sur ce fait pour 20 soulz de rente et les arrérages coustumiers, » 4 novembre 1423. – Fieffe faite à Jean Duhay dit Baudet, « dynant de la paroisse Saint-Patrice, par Jaquet Duchemin, sergent du Roi, d'un tènement contenant 2 maisons et vides places en manière de cour, paroisse de Saint-Pierre-

l'Ounouré, rue Neufve Rue, » 1430. – Guillaume, dit des Balenches, et Jeanne, sa femme, vendent à Jean Sauvalle, pour 22 livres tournois, 40 sous de rente sur un tènement paroisse Saint-Pierre-le Portier. *Actum fuit hoc coram Guillelmo de Alneto, tunc majore Rothomagi*, octobre 1314. – Acte passé devant frère Guillaume de Croisset, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, par lequel « Jehan Sauvalle, citeien de Rouen, vend as chapelains de la chapelle que révérent père en Dieu mons. Guillaume de Flavencourt fonda, pour 20 livres tournois, 40 sous de rente en la rue Cauchoise, » 1320. – Sceaux de Jacques Erquemout, lieutenant commis de Jean Lemoine, vicomte de Rouen, 1443 ; – des obligations de la vicomté de Rouen, 1446 ; – de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1455 ; – fragment du sceau de la commune de Rouen, 1320.

G. 4846. (Liasse.) – 29 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier, 2 sceaux.

1320-1738. – Titres de rentes appartenant aux chapelains du collège du Saint-Esprit sur des maisons situées à Rouen, paroisses Saint-Vincent, Saint-Vivien, Saint-Herbland, sur l'archevêché. – Lettres du vicomte du Pont-de-l'Arche : « Par devant mons. Pierres de l'Ospital, adonc garde du scel des obligations de la vicomté du Pont de l'Arche, fu présent Robert de Chautmont qui vendit as chapelains que très révérent père en Dieu mons. Guillaume de Flavencourt, jadis archevesque de Roen, fonda en la mère église Notre-Dame de Roen... 25 sous tournois de rente... sus un tènement en la paroisse Saint-Vincent, en la rue Ancrière, 1320, joesdi prochain avant la Magdalaine ; » fragment de sceau. – Accord entre Jehan de Rinel, notaire et secrétaire du Roi, et Cardinot de Brumare, marchand de Rouen, au sujet d'une maison en la rue Grand-Pont, paroisse Saint-Herbland, 26 septembre 1447. – Accord entre les chapelains du Saint-Esprit et Guillaume Toustain, au sujet de la maison de la rue Grand-Pont, connue plus tard par l'enseigne de la Lamproie, 10 décembre 1455. – Procès, au sujet de la rente de 150 livres dues sur l'archevêché, entre les chapelains et les archevêques. – Arrêts de l'échiquier de Normandie, 1453 (fragment de sceau), 1474 (sceau). – Accord entre le cardinal d'Estouteville et les chapelains, 13 février 1474 ; entre monseigneur d'Amboise et les mêmes chapelains, 12 avril 1517. – État des réparations à faire à la maison du collège qui avait été occupée par le chapelain Barate, 1515.

G. 4847. (Liasse.) – 17 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 1 sceau, 1 fragment de sceau.

1329-1676. – Titres de rentes appartenant au collège du Saint-Esprit sur des maisons situées à Rouen, paroisses Saint-Amand, Saint-Croix-Saint-Ouen, et Saint-Gervais. – Acte par lequel Jean de Saint-Lienart « délaisse as chapelains de la chapelle de Saint-Esprit, que l'achevesque Guillaume de Flavencourt fonda en l'église Notre-Dame de Rouen, 60 sous de rente sus un tènement et sus le fons de la terre assis en la paroisse Saint-Ouen de Rouen, aboutant as murs de Saint-Amand, pour 60 sous de rente que les dis chappellains avoient sus une foulerie qui fu Rogier Loisel, au Pont Dame Regnaude, » 1329. – Vente par Jehan Le Candelier, « as chapelains fondés par révérent père en Dieu mons. Guillaume de Flavencourt, jadis archevesque de Rouen, pour 32 livres, de 2 maisons à Saint-Gervés joust Rouen, » 1320. – « Jehan Delamare et Typhaigne, sa femme, prennent en fieffe de mons^r Thomas de la Theroudière, mons. Robert Dumoustier, mons. Robert Henry, mons. Guillaume d'Esteinmare, mons. Jehan Rigalt, chapelains de la chapele que l'archevesque Flavencourt fonda en l'église Notre-Dame de Rouen, un tènement et les édifices contenant deux estages et le gardin en la paroisse Saint-Gervés, entre les hoirs Houleffart Lalement et Anquetil Le Feron, pour 40 sous de rente, » 1330. – Lettres d'Eudes Clément, maire de Rouen (24 avril 1372), attestant que Denis Delamare délaissa aux chapelains, de la chapelle du Saint-Esprit un tènement assis en la paroisse Saint-Gervais, et que lesdits chapelains, « en pitié et en omosne, lui donnèrent les arrérages ; » signé : Douche. – Petit sceau de la ville. – Fragment du sceau des obligations de la vicomté de Rouen.

G. 4848. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1389 (copie)-1784. – Copie donnée sous le scel de Guillaume Quinel, sergent du Roi à Rouen, 28 octobre 1408 : acte par lequel Jean Moisson, de la paroisse Saint-Jean-sur-Renelle, prend à fieffe, de Colin Le Couvers, un jardin en la paroisse Saint-Godard, entre la rue Bouvereul et le camp du Pardon, 1389. – Procurations données par les chapelains du collège du Saint-Esprit pour recevoir leurs revenus, et passer déclaration au sujet du droit d'amortissement. – Baux de maisons

appartenant au collège : à Jean-Nicolas Ribard, négociant ; – à Léonard Dupuys, secrétaire du chapitre ; – à Louis Lesueur, chanoine.

G. 4849. (Liasse.) – 55 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1420-1764. – Titres de rentes appartenant au collège du Saint-Esprit, sur des maisons situées à Rouen, paroisses Saint-Jean, Saint-Maclou et Saint-Martin-du-Pont. – Vente par honorable homme et sage Richart de Brumare, grènetier de Caen pour le Roi, aux chapelains de la chapelle du Saint-Esprit, de 20 sous de rente, paroisse Saint-Jean, 28 mai 1459 ; au dos, mention de la lecture du contrat « à ouïe de paroisse, » au portail de Saint-Jean, par le cleric de la paroisse Jaquet Delamare. – Nicolas Basin, contrôleur du grenier à sel établi pour le Roi à Caudebec, donne quittance, aux mêmes chapelains, de 20 livres tournois pour arrérages de rente, 15 octobre 1459. – Le même reconnaît avoir reçu 20 livres pour racquit de rente sur l'hôtel où pendait l'enseigne du Tambour, 3 juillet 1460. – Noble homme Thomas Basin, écuyer, seigneur d'Héronchel, héritier en partie de Michel Basin, pour lui et soi faisant fort de ses frères, héritiers comme lui dudit Michel, et Marie Le Roux, veuve de Michel Basin, sieur de Lanquetot, autre frère dudit Thomas, reconnaissent avoir reçu des chapelains du collège le racquit d'une rente de 20 sous, 19 novembre 1478. – Donation faite par François Cossard, prêtre, au collège du Saint-Esprit, de 24 livres de rente sur une maison rue des Bonnetiers, à charge de services religieux, 1615. – Sentence rendue, 27 juin 1420, sur les Changes à Rouen, l'assise dudit lieu séant, par Jean Choppillart, lieutenant général de noble homme mons^r Gaultier de Beauchamp, chevalier, bailli de Rouen, sur un procès pour 2 maisons données au collège du Saint-Esprit, paroisse Saint-Maclou, rue aux Prêtresses, par Pierre Dieudonné, entre lesdits chapelains et Laurent Bruncoste.

G. 4850. (Liasse.) – 53 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1454-1765. – Titres de rentes ayant appartenu aux chapelains du collège du Saint-Esprit, et qui depuis longtemps, pour la plupart, avaient été amorties, ou étaient tombées en non valeur. – Décret des biens ayant appartenu à Thomas Semen, situés à Rouen, à Notre-Dame de Neuville, à Saint-Pierre et Saint-Cyr de Salerne, à Bretigny, à Saint-Pierre de Berthouville, 1569. – Vente par Jean Delamare, sergent à niasse à Rouen, aux 6 chapelains du Saint-Esprit, de 60 sous de rente sur une maison rue de Damiette, 1454. – Mention de maître Jean Duhamel, chantre ordinaire de la chapelle de musique du Roi, chapelain du collège du Saint-Esprit, et de maître Nicolas Morel, maître des enfants de chœur, 1581.

G. 4851. (Liasse.) – 33 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1503-1737. – Titres de rentes, pour la plupart amorties ou inutiles, ayant appartenu aux chapelains du collège du Saint-Esprit. – Arrêt sur les biens d'Isabeau Masse, veuve de feu Antoine Martel, sieur de Basqueville, pour tout ce qu'elle pouvait devoir à Gabriel de Pommereul, héritier de Costentin de Barville ; biens situés à Brachy, saisis, 1524. – Mention des avocats Jean Le Tellier et Jean Deshayes ; – des conseillers au Parlement Guillaume Adoubart et Thomas Postel ; pièces signées par ces deux conseillers, 1525.

G. 4852. (Liasse.) – 85 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1399-1594. – Procès au sujet de rentes dues aux chapelains du collège du Saint-Esprit. – Vente par Ricart Ausoult et par Robine, sa femme, à messire Jean Morin, messire Richard le Pegnié, messire Robert Conart, chapelains, et à leurs successeurs, de 40 sous de rente sur une maison en la paroisse Saint-Vivien, 6 décembre 1399. – Procès, pour la rente due aux mêmes chapelains sur l'archevêché, avec l'évêque de Rosse, suffragant du cardinal de Bourbon ; – avec noble homme Richard Des Arpens, l'un des anciens capitaines des bourgeois de Rouen, tenant à ferme les prairies de Sotteville, 1590, 1593. – Mémoire des chapelains contre l'évêque de Rosse : « Qu'ilz ne soient trop plus favorables que le dict sieur archevesque, n'y a difficulté : leur fondation est une charge réelle, à laquelle l'intégral du dict archevêché est ypotecqué... Ils ne possèdent autres offices, dignitez, pention ou aucun autre revenu. Tout au contraire le dict sieur évesque qui s'en passera bien aisément. Sa demande n'est autre chose qu'une pension, proceddée de la bonte de mon dict

sieur le cardinal. Qu'à celle le temporel y soit obligé, le dict défunct sieur archevesque n'a peu constituer suffragant pour son soullagement, pour en charger les chappelains... » – Mention de Jean Goujon, 16 mars 1523 ; – de Pierre Lynant, libraire, 1534 ; – de Jean Puchot, vicomte de Rouen, 28 septembre 1556.

G. 4853. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1508-1558. – Procès entre les chanoines et les chapelains du Saint-Esprit, d'une part, et les sieurs Le Rebours et Pierre Lynant, libraires, d'autre part, au sujet de la devanture de la maison du collège du Saint-Esprit à l'enseigne de la Croix-d'Or, devant le portail aux libraires. Cette maison avait été louée ou fieffée à un nommé Le Roux et à sa femme, qui y avaient fait des améliorations et l'avaient successivement louée à un imaginier, à un brodeur, à Pierre Lynant, libraire. Les chapelains voulurent rentrer en possession de cette maison et en faire sortir les locataires, prétendant que cette devanture faisait partie de la maison de leur collège et qu'elle était nécessaire au logement des chapelains ; mémoires, exploits et autres pièces de procédures. « Ne vault l'allégation du mestier de libraire du dit Lynant, car plus bonneste ne plus convenable métier n'y pourroit avoir en la dite maison, » 1538. – Visite des lieux par les maçons Pierre Grégoire, 1521 ; – Rouland Le Roux, 1522.

G. 4854. (Liasse.) – 8 registres, petit in-4°, contenant 93 feuillets, papier.

1493-1500. – Comptes et états de la recette et dépense faites par Jean Buctet, Pierre Damelle, Guillaume Duval, chapelains et receveurs du collège du Saint-Esprit. – 1493, bière fournie aux cureurs du puits. – Pour avoir fait hausser toutes les cheminées du collège, 7 sous. – 1498, paroisse Saint-Nicolas : « Da Jehan Le Forestier qui doit par an de louage, à cause d'une portion de maison où pend l'enseigne des Chappellés, appartenant au dit collège, 13 livres. – 1 gallon de vin de Beaune à mons^r le soubz-chantre, pour la payne qu'il a prinse touchant le procès du Merle, 5 sous. – Pour avoir appointé et nectié les apostres et chappelle et pour l'arbre de la feste de Penthecouste, 18 deniers. – Pour les chapiaux des apostres de la chapelle, 12 deniers. – A Estienne Becquet, carpentier, 20 sous. – Réparation à la maison du graveur. »

G. 4855. (Liasse.) – 8 cahiers petit in-4°, contenant 79 feuillets, papier.

1485-1491. – Comptes et états de la recette et dépense faites par Charles Mansel, et Jean Buctet, chapelains et receveurs du collège du Saint-Esprit. – 1486, « le jour de Penthecouste, pour despence faite à digner, jour de la feste du collège, 35 sous. » – 1489, « présenté, de par le collège, 2 pos de vin à digner à maistre Robert Le Fort, quand il poia sa bien allée du collège, 4 sous. – Le jour de Penthecouste, par le collège, donné aux enfans de chœur, pour avoir chanté la haulte messe du collège en la chapelle, 6 sous. – Travaux à l'ostel du graveur. – A Jehan Dumoult, orfèvre, pour avoir redoré la couronne du Saint-Esprit, 25 sous. » – 1490, « acheté ung carteron de poudre fine et ung chinquin de safren pour donner, de par le collège, à la mère de maistre Robert Lefort, 5 sous 6 deniers. »

G. 4856. (Liasse.) – 6 cahiers, in-4°, contenant 72 feuillets, papier.

1479-1482. – Comptes de la recepte et mises faites par Charles Mansel, chapelain et receveur du collège du Saint-Esprit. – 1482 : « pour avoir nestié les courtines et les 2 ymages de la chapelle, 15 deniers. » – Biens à Epreville en Roumois, à Saint-Nicolas de Guenouville, à Saint Martin de la Préé, à Saint-Laurent en Caux, à Louviers, à Honguemare.

G. 4857. (Liasse.) – 6 registres, in-4°, contenant 71 feuillets, papier.

1475-1478. – « Comptes et estats de la recepte et mise faistes par Jean Crespin, Jean Manchon, Charles Mansel, Pierre Falaise, prêtres, receveurs et baillis du collège du Saint-Esprit. » – 1475, « pour un pot de vin clairer, 2 sous » – 1476, « à Robinet Pinel, clerc de Saint-Maclou de Rouen, le 24^e jour d'avril, pour la lecture des lettres de 4 livres de rene, 3 sous 8 deniers ; – à ung orfèvre, pour avoir refaict la croix de la chappelle qui estoit rompue, 22 deniers ; – pour avoir refaict la couronne de Notre-Dame par le consentement de tous, 15 sous ; – à Jehan Le Moyne, peintre, pour

avoir paint la nue de dessoubz la Trinité, le visage et les mains de Notre Dame et reverny le tablet de la chapelle, 8 sous 3 deniers. – Item, pour herbe à semer les jours de Penthecouste, de la Trinité et du Saint-Sacrement, 6 deniers. – A messire Jehan Martin, payé pour ses fautes pendant qu’il fust à Romme, 44 sous. – Le 24^e jour de novembre, au curé de Breteville, chapelain de Poueli, grand maistre d’hostel de mons de Rouen, donné à luy affin qu’il présente nos lettres touchantes le faict de notre collègue au dit sieur, et aussi que le dit de Breteville aye souvenanche de remonstrer, par le mémoire à luy baillé, au dit sieur notre fait et estat, 10 sous. – Baillé, le premier jour de l’an, à Bataille, par le commandement des compagnons, 5 sous 6 deniers. » – 1477, « 2 pitons pour porter une verge de fer en quoy la cernice se porte de la chappelle ; corde et ficelle pour tendre la courtine de la chapelle ; pour le fût du ciel de lad. chappelle, qui est tout neuf, 16 sous 3 deniers. – Pour 5 cartiers de toille pour parfornir le ciel de la d. chappelle, pour cause qu’il estoit trop estroit pour couvrir les apostres, 9 sous. – Vin d’après digner, aux ouvriers, 9 deniers. »

G. 4858. (Liasse.) – 6 cahiers, petit in-4^o, 80 feuillets, papier.

1471-1475. – « Comptes et estats de la recepte et mise faictes par Charles Mansel, Pierre Falaize, Jean Crespin, prêtres, receveurs et baillis du collège du Saint-Esprit. » – 1471, « le samedi, vigille Saint-Jehan-Baptiste, pour ung pot Je œillés donné à mons, maître Guiffroy Caroli, trésorier de mons. de Rouen. » Journée de couvreur de tuile, 4 sous 6 deniers ; de son serviteur, 2 sous 6 deniers ; de valets, 20 deniers ; millier de tuile, 30 sous. – 1472, louage de 2 chevaux pour un jour et demi, 7 sous 6 deniers ; fer de cheval, 10 deniers. – Mention, en 1472, de Briselet, bailli de Louviers ; – en 1473, de Jean Marc-d’Argent, curé de Cailly ; – en 1474, de Simonnet Mordant, avocat à Audely.

G. 4859. (Liasse.) – 5 cahiers, petit in-4^o, contenant 64 feuillets, papier.

1467-1470. – « Comptes et estats de la recepte faite par Jehan Crespin, Jehan Bernard, Pierre Barate, prêtres, receveurs et baillis du collège du Saint-Esprit ». – Mention, en 1467, de la paroisse Saiui-Ouen de Sainte-Croix de Rouen ; – de MM. maistre Jacques et maistre Philippes de Reynel, héritiers de feu maistre Jehan de Reynel, occupant une grande maison rue de la Cayne ; – de Jean Marc-d’Argent, curé de Cailly. « Pour avoir fait nestier les ymages de la chapelle du Saint-Esprit, la vigille de Penthecouste, 15 deniers. » – 1468, « pour avoir fait réparer la couronne Notre-Dame de notre chapelle, 2 sous 6 deniers. – Pour ungestuy d’osier pour mectre le calice de noire chapelle, 20 deniers. – Pour avoir fait apliquer le jardin du collège en semences. – Le jour de Penthecouste, en chapiaux pour les apostres de la chapelle, 20 deniers. » – 1470, « pour avoir nestié les ymages de la chappelle et pour avoir mis appoint le tablel où est la representacion du crucifix en ladite chappelle, 3 sous. » – Les feuilles de parchemin dont on a fait la couverture de trois de ces comptes ont été empruntées à un rouleau contenant l’information faite, par autorité de justice ecclésiastique, au sujet d’un acolyte, de la paroisse de Montreuil, qui aspirait à l’ordre de sous-diacre ; renseignements sur ses parents : on l’avait vu aller aux écoles de Montreuil, remplir les fonctions de clerc matriculier en l’église dudit Montreuil, recevoir la tonsure ; on l’avait vu *tonsuratum et bendatum in fronte*, *bendé gallice*. – Mention de la peste qui avait régné à Montreuil en 1436.

G. 4860. (Liasse.) – 6 cahiers, in-4^o, in-folio, contenant 102 feuillets, papier.

1501-1521. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Jean Buctet, Thomas Lestivoudois, Raoul Desmazeris, Jean Le Mercier. – 1500, « pour refaire notre viel banc de l’église qui fu depesché en temps de pardon, 12 deniers. » – 1501, « achaté 3 coffrets pour mectre noz lectres du collège, 20 deniers. – Pour une fourme de hucherie qui a esté mise là où estoit notre viel banc, 7 sous 6 deniers. – A 6 compagnons qui aidèrent à dire la messe, 5 sous. – A la femme qui avoit fait les chapeaulx des ymaiges, 12 deniers. » – 1517, « pour 2 clefs de l’uis de devant, baillés aux gens logés en nostre maison en la venue du Roy, 2 sous. » – 1519, « à messire Jehan, chappelain de mons, de Neuville, 10 solz, pour ung cayer de parchemin, et pour avoir escript et noité 2 messes et pour les avoir enlumynées et cousues en notre livre. » – Sur une feuille de garde du cahier de 1512 :

« Entre trop franc et soy fier

Au beau parler de maintes gens,
Ont fait maintes hommes mendier,
Estre povres et indigens.
Jour et nuyet las ! mon cueur souspire,
Ma douleur croist et empire,
Pour vous, madame et maistresse,

Mectez moy hors de la tristese qui maine de mal en pire.

Qui aura pétri sy voye au four :
L'amour de moy sy est enclose,
En ung joly gardinet,
Où croît la rose et le muguet.
Homme bonhomme, femme bonne femme.
Katherine Belleseur. »

G. 4861. (Cahier.) – Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

1522-1523. – « Le compte fait et rendu par moy Guillaume Le Caron, presbtre, procureur et receveur et l'ung des chapelains du collège du Saint-Esprit, fondé en l'esglise cathédrale Notre-Dame de Rouen, des rentes, louages des maisons, héritages et autres revenuz appartenant audit collège, pour ung an commencé le jour et terme Sainet-Michel 1522. » – « De la maison où pend l'euseigne des Chapellés, assise en la paroisse Saint-Nicolas, où de présent demeure Pierre Lynant, libratier, laquelle il tient à louage par le prix de 28 livres. – De la maison où pend l'enseigne de la Croix-d'Or, joignant à la dessus dicte maison des Chappeletz, laquelle tient Denis Le Rebours, à cause de sa femme, à titre de fief, 16 livres. » – Mention de Jean Bauquemare, avocat, paroisse Saint-Lô; – de Thomas Rouel et de Thomas Seheult, huchers.

G. 4862. (Liasse.) – 13 cahiers in-folio, contenant 148 feuillets, papier.

1521-1535. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Raoul Desmazeris, Guillaume Le Caron, Rolland Baudren, Michel Bordel, Thomas Lestivoudois, Pierre Crespin. – 1521, « recepte des maisons et louages où pend l'enseigne des Chappelés, que tiennent la veufve Richard Le Roux et ung libralier, au droict de Richard Masse, 44 livres. – De mons. de Isneauville, de don fait par luy pour réédilier le degré de la court, 10 livres. – A ung charpentier, nommé La Personne, pour le degré de la court, pour le bois, fachon et sa paine, 12 livres 10 sous. – En ruben, pour reffaire les pendans de entour l'autel, 4 deniers. » – 1522, un pot de bière et un pain d'un liard donnés aux ouvriers qui montèrent les goutières à la maison des Chappelets, 6 deniers. – Journée de manouvrier à 2 sous ; journée de plâtrier, à 4 sous. – Deux cahiers ont pour couverture des feuillets de parchemin, ayant fait partie d'un livre de droit canonique, du xv^e siècle.

G. 4863. (Liasse.) – 12 cahiers, in-folio, contenant 194 feuillets, papier.

1536-1559. – Comptes des receveurs des chapelains du collège du Saint-Esprit, Guillaume Le Roy, Thomas Lestivoudois, Nicolas Gueuteville, Dominique Dujardin, Jean Blaizet. – 1536, « de M^e Jehan Le Lieur, haut doyen de Notre-Dame de Rouen, sur une maison et jardin, assis en la rue Saint-Mor. – Maison à l'enseigne de l'Ours basté, sur Robec, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen. » – Mention de noble homme Marin Graffart, sieur du Parc de Melle nont, demeurant à Roumare. – « A ceiluy qui a tendu et détendu la chapelle au karesme, 18 deniers. » – 1537, « pour une couronne de plomb doré pour l'image Notre-Dame en la chapelle, 10 sous. » – 1540, « à ung bon homme pour avoir vuydé les ordures qui estoient à la hucherie de Me Nicolle Testart, 5 sous 6 deniers. – A Jehan de Marigny, serrurier, pour avoir fait 4 pattes pour tenir le table de notre chappelle qui vouloit tumber, 3 sous 6 deniers. » – Mention de Quentin, plombier de Notre-Dame de Rouen. – 1541, « le 20^e de janvier, pour avoir fait venir le maistre machon de Notre-Dame, Robert Recquet, charpentier, et Robin Delahaye, machon, pour visiter la maison de Lynant, 10 sous. » – 1544, maison de la Croix-d'Or, occupée par le libraire Pierre Lynant; maison des Chappelets, occupée par le libraire Jean Mallart. – 1545, maison à l'enseigne des Tourelles, rue Cauchoise. – 1546, « pour

avoir tendu et détendu la tapisserie en la chapelle pour la fête de Pentecouste, 5 sous. » – 1550, journée de cheval, 15 sous.

G. 4864. (Liasse.) – 11 cahiers in-folio, contenant 160 feuillets, papier.

1552-1570. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Jean Blaizet, Pierre Du Buse, curé de Ricarville, Pierre Olyvet, Soyer Le Quien. – 1554, au mois d'avril, voyage au *Bocachart*, à la poursuite d'un décret : « Ne fut fait aucune chose à cause de la monstre des gens de guerre qui se faisoit au Pontaudemer. » Ferrure achetée à la Vieille Tour. – 1559, « pour le banquet de la Penteconste, 74 sous 6 deniers. » – 1565, « payé pour 6 septmaines de la réparation du fort Sainte-Katherine à 18 deniers pour septmaine, 9 sous. » – 1567, « à Marin Le Clerc, menuisier, pour avoir fait la clôture et l'huis de la chapelle, 7 livres 10 sous et 18 sous. » – Coffre dans la chapelle. – « A Louis de Seniguehen, pour avoir noté et escript ung livre en parchemin où sont plusieurs messes, 16 livres. » – 1570, « aux chapelains pour aler à la garde l'un après l'autre, de 12 en 12 jours, 7 sous 6 deniers. – 3 livres 10 sous pour pièches de tapisserie à tendre la chapelle le jour de Pentecouste, 30 sous. »

G. 4865. (Liasse.) – 10 cahiers in-folio, contenant 89 feuillets, papier.

1598-1584. – Comptes du receveur du collège du Saint-Esprit, Soyer Le Quien. – 1575, « pour faire un fust à la harquehouse, 32 sous. Pour avoir poly et fait une coiffe au morion, 10 sous 6 deniers. Pour une placque avec le cordon, 20 sous. Pour demye livre de poudre, 12 sous. » – 1575, « à Nicolas Petit, pour avoir esté à la garde toute l'année, pour la corde et mèche, 20 livres 12 sous 6 deniers. » – 1576, au même Petit, 7 livres 10 sous. – 1578, « pour 1 calice d'estain pour la chapelle, 15 sous. »

G. 4866. (Liasse.) – 15 cahiers in-folio, contenant 212 feuillets, papier.

1600-1615. – Comptes du receveur du collège du Saint-Esprit, Pierre Martin. – 1615, « de damoiselle Marie Margas, veuve de défunt noble homme M^e Jehan Cavelier, sieur des Buquets, conseiller du Roi au Parlement, de la donation par elle faite audit collège, à la charge de chanter en musique une haute messe en la chapelle du bailliage, le 1^{er} jour de l'assise d'après la Saint-Michel et au retour chanter un *libéra* dans l'église Saint-Laurent, auquel lieu est inhumé ledit sieur des Buquets, 10 livres. » – De Richard Lallemand, libraire, pour une année du louage de maison où il demeure, suivant son bail de 1608, 100 livres.

G. 4867. (Liasse.) – 8 cahiers in-folio, contenant 102 feuillets, papier.

1621-1631. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit : Pierre Martin, Pierre Heurtantl, prêtres et chapelains. – 1631, maison appartenant au collège du Saint-Esprit encore occupée par le libraire Richard Lallemand. – « Pour l'assistance des chapelains à l'audition et examen du compte, à raison de 40 sous à chacun, 10 livres. – Payé au comptable pour la façon de son compte, 60 sous. »

G. 4868. (Liasse.) – 11 cahiers in-folio, contenant 229 feuillets, papier.

1632-1646. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Pierre Heurtault, Clément Le Boullenger, prêtres et chapelains, Thomas Lasnon, procureur au Parlement. – 1643, 1645, 1646, d'Étienne Mazeline, faiseur d'images, demeurant à Saint-Nicaise, proche des Minimes, pour une année échue de rente par lui due sur une maison acquise par lui de Richard Baudouin, épicier, rue du Bourg-l'Abbé, 20 sous. – Offices célébrés en la chapelle du Saint-Esprit, la veille et le jour de la Pentecôte, 32 sous ; craquelins et bouquets, 69 sous. – Mention de M. Le Bret, joueur de violon et maître de danse.

G. 4869. (Liasse.) – 11 cahiers in-folio, contenant 118 feuillets, papier.

1648-1658. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Charles de Bures, Clément Le Boullenger. – 1657, de Philippe et René Tiercelin, Jean Hardy et M. du Thuit, propriétaires du fief de la Plaigne, en la paroisse du Thuit, près du Petit-Andely, 60 sous; – de Jean Boudet, facteur

d'instruments, pour louage de maison, 240 livres ; – de M. Barbé, chanoine en la cathédrale, exécuteur du testament du sieur Yauvart, curé de Saint-Hilaire, petit prébendé en ladite cathédrale, 20 livres.

G. 4870. (Liasse.) – 10 cahiers in-folio, contenant 170 feuillets, papier.

1659-1668. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Clément Le Boullenger, maître de la musique de l'église cathédrale, et Clément Trubert. – 1668, pour le jour Saint-Luc, distribué aux musiciens pour leur assistance au service dudit jour, suivant la fondation de défunt M. Le Pigny, archidiacre, 3 livres. – « Payé à M. Ridel, chanoine et intendant de la bourse des enfants de chœur de la cathédrale, pour les droits à eux attribués à cause du service qu'ils rendent à aucuns, 30 sous. »

G. 4871. (Liasse.) – 10 cahiers in-folio, contenant 179 feuillets, papier.

1668-1678. – Compte du receveur du collège du Saint-Esprit, Clément Trubert. – 1678, pour 12 messes de la fondation de M. de Sandonville, le premier samedi de chaque mois, 42 sous. – « Pour la messe qui se dict en la chapelle de Saint-Sever, de la fondation de M. de Sandonville, 6 livres 10 sous. » – Compte clos par Étienne de Fieux, abbé de Beaulieu, official et vicaire général de l'archevêché, chanoins, archidiacre de la cathédrale et intendant du collège du Saint-Esprit.

G. 4872. (Liasse.) – 10 cahiers in-folio, contenant 193 feuillets, papier.

1679-1688. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Clément Trubert, André Renard. – 1689, reçu de M. Le Bourgeois, avocat au Parlement, 100 sous pour une maison rue de la Renelle, où pendait autrefois l'enseigne du Tambour ; – de M. Druel, avocat général en la Cour des Aides, 28 sous pour une maison rue Dinanderie ; – de M. Geoffroy Le Bret, joueur d'instruments, 4 livres 10 sous, pour une maison rue Pigeon ; – de M. Cousture, conseiller du Roi, payeur de MM. de la Cour des Aides, 40 sous pour une maison acquise par lui de M. Mahault, sieur de Tierceville, rue de la Chaîne. – Compte clos par M. de Fieux.

G. 4873. (Liasse.) – 20 cahiers in-folio, contenant 100 feuillets, papier.

1689-1712. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit : André Renard, Pierre Picard, André Féron. – 1712, « Saint-Nicaise, M. Mazeline, sculpteur, fait 20 sous sur une maison proche les Minimes. – Bonsecours, M. de Formont doit 20 sous sur une maison et jardin sises à Eauplet. – Le Thuit près d'Andely, M. Charpin, écuyer, sieur de Tourville, doit 60 sous sur le fief de la Pleigne. » – Comptes signés par MM. Guillaume Hercent et Louis-Pierre Louis, chanoines, vicaires généraux, le siège archiépiscopal vacant.

G. 4874. (Liasse.) – 24 registres, in-folio, formant 115 feuillets, papier.

1713-1716. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Henri Féron, Robert Brunet. – 1746, « le ; Thuit, près Andely, M. Le Monnier, fermier général doit 3 livres sur le fief de la Plaigne. – Quinquempoix, M. le marquis de Cany, tuteur honoraire de M. de la Vaupalière, doit 100 sous sur plusieurs maisons et terres labourables sises à Quinquempoix. – Saint-Laurent de Rouen, M. Dastron doit 10 livres sur une maison rue de l'Écureuil. » – Comptes signés par les vicaires généraux Bridelle et Terrisse.

G. 4875. (Liasse.) – 18 cahiers in-folio, contenant 112 feuillets, papier.

1747-1772. – Comptes des receveurs du collège du Saint-Esprit, Robert Brunet, Louis Thirel. – 1763, rente de 5 livres due par M. Bigot, pour une maison, rue du Tambour, où pendait le Tambour ; – rente d'une livre de 8 sous due par les héritiers de M. de Franqueville, pour une maison rue de la Dinanderie ; – autre renie de 2 livres 6 deniers due par M. de Sorquainville, conseiller au Parlement, pour une maison rue de la Chaîne ; – de 5 livres due par M. Le Boucher, curé de Routot, pour une maison rue des Carmes ; – d'une livre due par M. Le Brument, pour une maison à Eauplet. – Compte signé par les vicaires généraux Terrisse et Sellier.

G. 4876. (Liasse.) – 63 cahiers, papier contenant 723 feuillets, papier.

1683-1772. – Doubles des comptes du collège du Saint-Esprit. – 1710, 25 sous pour la messe chantée le jour de la Pentecôte, devant la chapelle du Saint-Esprit ; – 8 livres pour la rentrée du bailliage ; – 3 livres pour le faux-bourdon de Saint-Luc. – 1729, les héritiers de feu M. de Formont l'aîné doivent au jour Saint-Jean 20 sous, sur une maison et jardin sis à Eauplet. – Arrérages dus pour 21 années. – Acquisition de cette maison et de ce jardin par les demoiselles Neveu, en octobre 1722.

G. 4877. (Liasse.) – 11 cahiers in-folio, contenant 138 feuillets, papier.

1587-1599. – Comptes des receveurs des chapelains du collège du Saint-Esprit, Pierre Gohé, Pierre Le Quien, Pierre Martin. – 1595, « payé à Ézéchiél Heuzé, maître maçon, pour avoir quis tous les matériaux qu'il a convenu avoir pour la réparation d'une dalle en la maison de Richard Lallemand, libraire, 14 livres 11 sous. » – 1596, le receveur, pour se faire payer d'une demi-année du déport de Beauficel, avait envoyé homme exprès deux ou trois fois audit lieu « pour la difficulté des chemins à cause des volleurs et soudartz qui couroient par les champs. » – « De Jehan de la Crotte, bonnetier, pour avoir esté à la garde les 8 et 29 mars 1597 ; à Robert Mansel, pour avoir esté à la garde le samedi de Pâques, 5 avril, le 19 avril, le 6 mai, 13 sous pour chaque fois. » – 2 feuilles d'un jeu de cartes de la marque Guillem Guérin et Jean Guérin dans le carton qui sert de couverture à un des cahiers de cette liasse.

G. 4878. (Liasse.) – 118 pièces, papier.

1508-1772. – Mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité fournis à l'appui des comptes. – Quittance de Nicolas Le Beuf, sonneur en l'église : 30 sous pour avoir, pendant une année, paré et déparé l'autel de la chapelle, 1591. – Quittance de Richard Le Pelay, *broudeur* à Rouen : 110 sous pour avoir raccourcé un chasuble de satin cramoisi à fleurons d'or ; – 21 livres, 5 sous pour le dîner de la Pentecôte, 1614.

G. 4879. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1513-1764. – Fondation par Pierre de Croismare, doyen de l'église d'Andely, chanoine de Rouen, du collège dit des Quatre-Parts, « en faveur des chapelains des quatre collèges des Clémentins, du Saint-Esprit, d'Albane et de Darnétal qui sauroient la musique, autres que le reste des musiciens et leurs maîtres, lesquels seraient nommés par lui durant sa vie, et après son décès, par celui qui succéderoit à la prébende du Thil, et ce du conseil et du consentement du doyen et chantre. » – Ratification par le chapitre, 19 avril 1513. – Pierre de Croismare, sou neveu et héritier en partie, comme lui chanoine prébendé du Thil et doyen d'Andely, paye au chapelain 1,400 livres à cause de ladite fondation (copies). – État du revenu du collège des Quatre-Parts. – Titres de propriété à Préaux. – Aveux baillés par les chapelains aux barons de Préaux, Henry de Montmorency, pair et connétable de France, 1598 ; – Henry, duc de Montmorency et de Dampville, amiral de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, 1623 ; – Louis de Valois, comte d'Alais et de Clermont, colonel de la cavalerie légère de France, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de Charlotte de Montmorency, duchesse d'Angoulême, épouse de Charles de Valois, duc d'Angoulême, pair de France, 1638 ; – messire Hercule Mercalet, prince de Rohan et de Maubuisson, marquis d'Anonay, comte de la Voûte, Tournon et Albon, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses provinces de Champagne et de Brie, 1698-1713 ; – Charles de Rohan, prince de Saubise et d'Épinoy, duc de Rohan-Rohan, pair et maréchal de France, ministre d'Etat, capitaine, lieutenant général des provinces de Flandre et Hainaut, gouverneur particulier des ville et citadelle de Lille, 1764. – Baux. – Procès contre Jacques Canivet, chapelain et receveur du collège.

G. 4880. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier (2 imprimés.)

1584-1705. – Pièces de procédures concernant quelques rentes hypothèques appartenant au collège des Quatre-Parts. – Donation audit collège de 30 écus de rente par Pierre Mullon, chapelain en la cathédrale, 1591. – Constitution de 10 écus sol de rente au profit du même collège, et

moyennant un capital de 100 écus sol, par Esmes Fillastre, marchand de grains, et par Marguerite Du Busc, sa femme, 1600. – Déclaration du Roi, du 4 octobre 1704, arrêt du Conseil d'État, du 24 janvier 1705, relatifs aux droits d'amortissement. (Imprimés.)

G. 4881. (Liasse.) – 88 pièces, papier.

1580-1782. – Comptes et états des rentes et revenus appartenant aux 4 chantres du collège des Quatre-Parts. – 1607, journée et louage d'un cheval, 16 sous. – Pièces justificatives des comptes. – Quittance donnée par M. Fermental d'une somme de 6 livres 15 sous pour sa quote-part du fermage de Préaux, 1733. – Quittances des deniers payés aux chapelains des Quatre-Parts suivant ce qu'ils ont gagné par chaque terme pour leurs gages d'après les feuilles du défauteur du chœur, 1611, 1612. – Mémoires sur le collège des Quatre-Parts : « Cette fondation est faite pour 4 chapelains qui chantent sur le livre et sçachent la musique et doivent estre des 4 collèges. Ces chapelains chantres doivent assister, tous les jours de l'année, à la grande messe depuis le commencement jusqu'à la fin, sans admettre aucune excuse, non pas même pour maladie ou pour les affaires du chapitre ou de leur collège, cette fondation étant purement de grâce, à quoy ils seront même obligez par serment... Pour laquelle assistance un chacun desdils quatre chapelains aura de revenu la somme de 7 livres 10 sous. »

G. 4882. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; fragments de sceaux.

Vers 1208-1253. – Anciens titres concernant les biens des clercs du chœur de la cathédrale. – Charte par laquelle *Osbertus de Roiireio*, en présence de Robert, archevêque de Rouen, de R., doyen, et des chanoines de Rouen, au chapitre de Rouen, renonce, en faveur des clercs du chœur de la cathédrale, à ses prétentions en l'église de Roncherolles en Brai, vers 1208. – Donation faite par Etienne de Boes et *Mabilla*, sa femme, aux mêmes, du droit qu'ils prétendaient à 2 gerbes de dîmes sur le fief de mons. de Maukenchi, septembre 1232. – Accord fait entre Roger *de Busco*, miles, et les clercs de chœur, au sujet de dîmes à Roncherolles, qu'il réclamait comme héritier de Roger Malebranche, clerc, avril 1234. – Lettres de l'official de Rouen, par lesquelles ledit Roger *de Busco* confirme ledit accord, vendrediavant la fête Saint-Philippe et Saint-Jacques même année. – Autres lettres de l'official : Adam de Merreval et *Theophania*, sa femme, fille de feu Roger Malebranche, renoncent à leurs droits sur les dîmes dudit Roger Malebranche, novembre 1236. – Chartes des mêmes Adam de Merreval et *Theophania*, relatives aux mêmes dîmes, janvier 1236 (V. S.) 14 octobre 1253. – Abandon fait par Jean *de Roboreto*, miles, des droits auxquels il pouvait prétendre en la paroisse de Roncherolles, notamment au fief du Mont de Mauquenchi, mai 1253. – Erenborc Merlenc et Pétronille, sa fille, vendent aux clercs du chœur 10 sous sur un tènement sis à Rouen *in Wanteria*, avril 1229. – Confirmation de ladite vente devant Th., archevêque de Rouen, avril veille de la Saint-Marc l'Évangéliste 1229 ; annonce du sceau de la cour de l'archevêque. – Vente par Roger Cioel, par Pétronille, sa femme, et par *Eremburgis*, mère de ladite Pétronille, aux clercs de chœur, de 10 sous de rente sur leur tènement *de Wanteria*, samedi dans les octaves de l'Épiphanie 1231. – Confirmation de ladite vente devant l'official, janvier 1231. – Fragments des sceaux d'Erenborc Merlenc et de Roger Cloel ; – du sceau de l'official.

G. 4883. (Charte.) – Parchemin; 0^m 17^c de hauteur, sur 0^m 23^c de largeur; fragment de sceau.

1309. – Acte par lequel Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, prend en emphytéose, moyennant une rente de 20 livres tournois à payer par l'archevêque, une maison appartenant à maître Simon *de Boscogarneri*, chanoine de Rouen, à raison de la prébende qu'il possédait en l'église de Rouen, ladite maison *ante porticum novum ejusdem ecclesie a parte septentrionali juxta domum magistri Pétri de Carvilla.....pro inhabitatione perpetua sex capellanorum quos nuper in ipsa ecclesia instituerat, certis sibi beneficiis assignatis, qui capellani de Flavacuria noncupantur*, mercredi veille de la Toussaint 1302; fragment du sceau dudit archevêque.

G. 4884. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 55 pièces, papier.

1731 (copie)-1774. – Copie de la bulle du pape Grégoire XI, concernant l'exemption concédée au chapitre de Rouen et l'attribution accordée par lui audit chapitre de toute juridiction spirituelle et

criminelle sur tous les bénéfices de la cathédrale, etc., 1371. – Extrait de la bulle d’Innocent VIII, qui permet aux chanoines de modifier les usages de l’église, quand il le croiront opportun, 1489. – Confirmation, par l’archevêque Georges d’Amboise, des statuts du chapitre relatifs à la récitation par cœur de l’office divin exigé des chapelains des 3 collèges du Pape, d’Albane et de Darnétal, 1522. – Poursuites contre les chapelains. – Délibération du chapitre, portant que la comparence des chapelains aux chapitres généraux aura lieu désormais le 6^e jour chômable après la fête de l’Assomption, et qu’on fera lecture des statuts et règlements, 1625. – « Advis des commissaires et députés de nos seigneurs du chapitre de Rouen touchant la discipline de l’église. Il est deffendu aux chapelains estant au chœur de lire leurs bréviaires ou autres livres en exécution de l’ordonnance du 22 août 1618, à peine d’être interdits de l’entrée du chœur. » – Avis pour le spirituel : « Mettre quelque discipline dans le collège de l’Albane. Les chapelains y vivent avec trop de liberté et sans ordre, ce qui détourne de très honnestes prestres de se présenter pour remplir les places vacantes. Il seroit à souhaiter que l’on pût établir une communauté à peu près comme celles de Saint-Patrice, ou comme les communautés des paroisses de Paris. Pour établir une communauté ecclésiastique dans le collège de l’Albane, il faudroit y bâtir quelques bâtiments qui ne cousteroient pas tant que la contretable, et qui seroit bien plus utile, étant bien plus à la gloire de Dieu d’établir les temples vivants de Dieu que le temple matériel. Il est bon de joindre la musique au plein chant, pourvu que on observe un juste tempérament pour se conserver des prêtres pour dire la messe » ; sans nom d’auteur. – Certificat du chapitre, constatant que de tout temps les chapelains n’ont pu disposer du temporel de leurs collègues sans le consentement du chapitre, 1661. – Règlement qui fixe à 32 le nombre des chapelains : 16 feront le service pendant une semaine, et les 16 autres la semaine suivante. Ils seront tenus néanmoins d’assister à tout l’office les dimanches et fêtes, 1636. – Procès-verbaux des visites faites dans les maisons des quatre collèges des Clémentins, du Saint-Esprit, d’Albane et de Darnétal. – Visite de la chapelle du collège d’Albane, 1622. – Transaction passée devant les notaires royaux à Rouen, le 16^e jour de décembre 1543, entre MM. les doyen, chanoines et chapitre de l’église de Rouen. – Mention, en 1690, de Robert Pocquelin, prêtre, chapelain titulaire de la chapelle de la Sainte-Trinité, et de Jean Cavelier, clerc, chapelain de la chapelle Saint-Pierre sous le Crucifix : depuis plusieurs années ils s’étaient dispensés de la comparence. – Poursuites contre les chapelains, notamment, en 1669, contre les nommés Varin et Hamel, pour s’être permis d’arracher une ordonnance du chapitre affichée en la petite sacristie et de l’avoir affichée au poteau et carcan du parvis avec l’effigie du promoteur. – Appels comme d’abus.

G. 4885. (Rouleau.) – 1^m, 48^e de longueur, sur 0^m, 25^e de largeur.

2^o moitié du XIV^e siècle. – *Hec sunt memorialia agendorum, proloquendorum et etiam ordinandorum erga dominum nostrum papani cirai negocia agenda, tangentia capitulum ecclesie, Rothomagensis et capellanos ejusdem ecclesie. – De privilegia domini pape Martini Rothomagensis ecclesie, diu est, concessio, cum additionibus ibidem postmodum additis, confirmando et renouando, fiat supplicatio, que eidem tradita fuerit, et lune, si tradita est, fiat sicut immediate dicitur. Item cum prédiction capitulum predictae ecclesie Rothomagensis iudicem nullum habeat nisi dominum nostrum papam ad compellendum dominum archiepiscopum Rothomagensem qui nunc est cet ejus successores super décima Dieppe et Butellarum et earum pertinenciarum, predicto capitulo a domino archiepiscopo in dictis locis debita et per sedem apostolicam confirmata, et cum controcensura super hoc movetur, quandoque esset nimis durum et sumptuosum ad curiam Romanam accedere et ibidem litigare, fiat Domino nostro supplicatio ut predicto capitulo det iudices et conservatores dominos archiepiscopum Turonensem et episcopum Ambianensem cum illa clausula quod, si non amoo, sallem unus eorum, qui dictum archiepiscopum vel ejus successores seu quosvis alios molestatores, impeditores vel perturbatores dicti capituli super decimis supra dictis a molestatione, impedimento et perturbacione cessare compellant per censuram ecclesiasticam, et permittant dictum capitulum sua possessiones pacifice gaudere, maxime quia in conservataria dicto capitulo per dominum nostrum papam concessa dictus dominus archiepiscopus et ejus gentes sunt excepti, et dicta supplicatio tradatur eidem signanda, nisi tradita fuerit, quia tunc fiat sicut supra in fine prime memorie est dictum. – Sequuntur redditus omnes empti pro vicariis seu capellanis et eorum diminuciones post eorum emptiones subsequente causa mortiditatis et guerrarum et ex causis aliis legitimis sine culpa capituli. »*

G. 4886. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier (4 imprimés.)

1487-1610. – Lettres royaux donnant congé au chapitre et aux chapelains « de pacifier et appoincter de la matière et discord d'entre eulx », 9 avril 1645. – Accord entre le chapitre et les chapelains, passé devant Jean de Hotot, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen, 16 décembre 1555. – Signature obtenue en cour de Rome, portant confirmation de cette transaction, 27 mars 1546. – Vérification de cette signature à l'officialité de Rouen, 8 avril 1565. – Acte passé entre MM. du chapitre et les chapelains pour la réformation de certains articles mal énoncés en ladite transaction, 19 août 1546. – Délibération capitulaire portant que les officiers et serviteurs de l'église gagneront les obits et les fondations *pro omnibus*, conformément à l'accord de 1515. – 3 exemplaires imprimés, du xvii^e siècle, « de la transaction passée devant les notaires royaux à Rouen, le 16^e jour de décembre 1545, entre messieurs le doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen, et les collèges et chapelains et toute la communauté des Titulaires et Rénéficiers en icelle. » – Transaction, passée au chapitre de Rouen, entre les chapelains de Darnétal et d'Albane et les petits prébendés des 15 Marcs et des Quinze Livres, au sujet d'une contestation pour la distribution de 40 sous de l'obit de Regnaud d'Ivemesnil, 17 novembre 1487.

G. 4887. (Liasse.) – 54 pièces, parchemin ; 12 cahiers, papier.

1541-1543. – Procès, au bailliage et au Parlement, entre les chanoines et les chapelains, ces derniers prétendant droit au tiers des fondations faites en l'église cathédrale. – « Extrait de certain registre antique, estant au chapitre de Notre-Dame de Rouen, fermé de deus couverts. de cuyr ferré de 5 clous de cuyvre..., en premier costé duquel, par dehors, est escript : *Ordinatio quomodo et qualiter archiepiscopus Rothomagensis in archiepiscopatu recipi debeat*, contenant des extraits des registres capitulaires de 1366 à 1542. – « Copie de certain registre en papier, produit au greffe de monsieur le bailli de Rouen par maistre Jehan Le Plastrier, chapelain en l'église de Notre Dame de Rouen, à l'encontre des chapelains en icelle église, » 1543. – « Ensuyt la déclaration des fondations et obits èsquels les chapelains bénéficient en l'église Notre Dame de Rouen demandent droit leur estre fait. » – Extraits des registres du chapitre touchant le privilège de MM. du chapitre de donner l'habit de l'église à leurs familiers et commensaux. – Copies de cédules des nouveaux acquêts, contenant des listes de chapelains. – États de pièces produites. – Significations, mémoires pour les chapelains, mémoires pour les chanoines. – Écrit de défense fourni par le chapitre, 1543 : « Extrait d'un vieil livre et chronique ancienne deument collacionné, *parte vocata*, commençant *Gallie provincie sunt II^e et octo etc.* ; au premier feuillet duquel livre, 1^{er} page, est escript ce qui ensuit : *In prefata civitate Rothomagensi extitit egregius Mellonus, in ordine primus...* Et au vingt et troisieme feuillet du dit livre, en la tierce et seconde pages, est escript : *anno Domini CCC^o XII^o, hoc tempore celebratur concilium Nycenum, Arrelatense quoque primum, in quo fuit Avidianus, Rothomagensis archiepiscopus, viron le quel temps ou peu après fu fait edict, statut et ordonnance que chacun d'iceulx chanoines seroit tenu d'avoir ung clerc familier et commensal, instruit et bien commencé, pour chanter et officier en icelle église, auquel ilz donnoient l'habit et draps d'icelle, quem introducebant in chorum, in primam vel secundam formam, ad cantandum et officium, et sic in chorum introducti dicebantur Clerici chori.* – Au trentiesme feuillet, 1^{er} colonne de la première page : *Anno Domini millesimo centesimo decimo quinto, urbs Rothomagi pene tota combusia est igne exorto a vico Judeorum...* – Au 32^e feuillet : *Anno Domini millesimo centesimo septuagesimo tertio, quinta feria majoris ebdomade, ignis in civitate exortus tredecim parrochias, cum ecclesiis, ex toto combussit ; multi etiam homines in ipso igne consumpti sunt....* Au 33^e feuillet, seconde colonne de la 1^{er} page : *Anno Domini millesimo CXCIII^o, die Pasche, dirrupte sunt omnes domus canonicorum Rothomagi et distracte omnes possessiones eorum. Anno Domini millesimo CCIII^o, nonis octobris, combusta est ecclesia S. Macuti et Sancti Dionisii et magna turris ecclesie Rothomagensis cum majori parte civitatis, presente rege Anglie... Anno Domini millesimo CC. IIII^o, idibus aprilis, in nocte Pasche, tota ecclesia Rothomagensis combusta est cum omnibus campanis, libris et ornamentis et maxima pars civitatis et multe ecclesie...* Les chapelains sont bien logez, gratis, bien assignez sur le revenu d'icelle église pour vivre, tenant bonne case et portans habitz à rechanger, de velloux et soye, myeux ou plus hardiment que les deffendeurs, sans sollicitude de quelconque affaire, synon d'aller et comparoir à l'église au service divin, qui leur semble estre une grant charge par ce qu'ilz ne goustent la vocation à quoy ilz sont appelez. » –

Signification faite au chapitre par les chapelains afin d'avoir extrait et copie « d'un tableau de cuyvre apposé au cœur, en ung pillier, au dessus des chaires soubz le pied de l'ymage S. Michel, faisant mention de la donation du sel donné aux doyen et chanoynes par feu, de bonne mémoire, le roi Loys XII. » – Projets de transaction. – Transaction entre le chapitre et les chapelains, 1545 (copie). – Requête présentée à la cour pour obtenir homologation de cet accord, 1546.

G. 4888. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier (2 imprimés).

1546-1723. – « C'est la déclaration que baillent les chappellains bénéficiez tittulées et fondées en l'église cathédrale Nostre Dame de Rouen aux chanoines et chappitre du dit lieu, des Chartres, fondacions, dons et omosnes faitz en la d. église, et lesquelz les d. chappellains entendent soustenir qu'ilz ont droict de prendre et percevoir partie d'icelles, recours aus dites Chartres. » – « C'est la déclaration des (Chartres), lettres, tiltres, fondacions, que les chappellains... demandent estre exhibées et mys en évydence par les doyen et chanoines : Item ung obitaire estant au chapitre, lequel servoit et estoit commun en précédent celui qui est de présent derrière le maître austel du chœur de la dite église. » – Réponse des chanoines : « Il n'y a riens au dit obitaire qui ne soit à cil de derrière le chœur, qui est commun à tous, comme bien le sçavent les demandeurs. Toutesfoys offrent leur monstrier. » – « Item ung registre anticque, estant au dit chappitre, fermé de ayz couvertz de cuyr ferré de 3 clouz de cuyvre à chacun costé, à 2 fermantz de cuyr, en premier costé duquel par dehors est escript : *Ordinacio quomodo et qualiter archiepiscopus Rothomagensis in archiepiscopatu recipit debeat.* – Item ung livre antique, couvert de bois, sur la couverture duquel y a, de chacun costé, ung ymaige d'yvoire et bordé de cuivre, contenant le nombre de 104 feuillets en parchemyn, » 1545. – Déclarations, baillées en la Chambre des comptes de Normandie, des biens et revenus du collège du Saint-Esprit, 1640, 1688, 1717 : – « Une maison faisant 2 appartements, que Mgr Guillaume de Flavacourt, archevesque de Rouen, fondateur, a acquise et donnée pour loger les 6 prestres chapelains du d. collège, seize devant la porte septentrionale de la dite église, paroisse de Saint-Nicolas, rue de l'archevesché. »

G. 4889. (Liasse.) – 28 pièces, papier.

1565-1651. – « Registre des quictances et actes expédiés par Gouberville, notaire et tabellion du chapitre de l'église cathédral Notre-Dame de Rouen, et baillez aux personnes cy-aprez nommez soubz leurs seingz et par les moyens cy-aprez déclarez, » 1565-1571. – Cahiers des quittances données au distributeur de la communauté par les chapelains, suivant les *cuilibets* d'un chacun en particulier, 1618-1651. – Comptes de Mathieu Bignon, distributeur du chœur, 1581-1586.

G. 4890. (Liasse.) – 82 pièces, papier.

1569-1782. – Mémoires, quittances et autres pièces de comptabilité concernant les collèges des chapelains de la cathédrale de Rouen. – « Mémoire des journées d'homme et des mathéreaux employés à la fontaine du collaige d'Erbenne, 17 juin 1659. » – Quittance de Pierre Regnard, fleurier, demeurant à Rouen : « A reçu de Pierre Yon, prêtre, chapelain en la cathédrale, 75 sous tournois pour fourniture de pain à dire la messe, 1570. » – Mémoires présentés aux héritiers de Thomas Viart, curé d'Autretot ; arrêt mis sur les deniers de la succession par Guillaume De Laune, doyen de Fauville, 1570 : « robe de sarge d'Orléans, à usage d'homme d'église, laissée par le défunt à Jean Lescache, prêtre de Rouen ; au sacriste et gardien de la chapelle de derrière, au clerc de chœur et coûtre de l'église, pour avoir porté le corps de Notre-Seigneur et administré le sacrement d'extrême unction, ainsy qu'il est accoustumé, 12 sous, 5 deniers ; le jour de l'inhumation, au coûtre, pour avoir préparé les formes pour le convoy, 12 sous ; au clerc de l'euve, pour avoir fait la fosse en la chapelle Sainte-Anne et pour avoir porté les chandeliers cheux le deffunct, pour mettre cyerges pour brûler sur le corps et pour le salaire de porter le corps jouxte les coustumes de la dite église, 30 sous, 8 deniers. » – Quittances données, par des religieus mendiants, de sommes par eux reçues pour leur assistance au convoi.

G. 4891. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 163 pièces, papier.

1618-1784. – Quittances données aux receveurs des collèges. – Feuilles des assistances des chapelains tant à l'office canonial qu'aux obits. – Quittances données par les chapelains aux receveurs généraux des deniers communs de la ville de Rouen (Pouchet, 1660 ; Georges de Fosse, 1665 ; Étienne de la Croix, 1666-1671 ; Blaise Brindeau, 1673-1677 ; Nicolas Boutigny, 1679-1680), pour le paiement de 378 livres 2 sous 8 deniers dus, chaque année, sur le revenu de la ville, pour la fondation du pape Grégoire et pour les obits du roi Charles V. – Mandement à M. Guillaume Piédelièvre, grand receveur du chapitre, de payer à Pierre Langlois, maître orfèvre et graveur à Rouen, la somme de 30 livres 8 sous tournois pour avoir fait et livré le nombre de 1600 méreaux pour la communauté des chapelains de la cathédrale, 8 février 1618.

G. 4892. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier (1 imprimé).

1334 (copie)-1790. – Pièces diverses relatives aux chapelains de la cathédrale. – Copies des bulles du pape Benoît, 1334, du pape Sixte, 1481. – Lettres de Committimus accordées aux chapelains de la cathédrale, 1571, 1671. – Statuts touchant la discipline ecclésiastique des chapelains et habitués de la cathédrale, faits dans les chapitres généraux et solennels des années 1676 et 1679, confirmés et réitérés dans le chapitre général de l'année 1683, et autres règlements et ordonnances des chapitres des années suivantes. – Règlement, du dernier mars 1596, portant que les chapelains des 3 collèges ne pourront être admis aux ordres du sous-diaconat « qu'ils n'aient rendu par mémoire tout le psautier ; à l'ordre du diaconat, qu'ils n'aient rendu, avec le psautier, la moitié de l'office qui se chante en la cathédrale, et à l'ordre de prêtrise, qu'ils n'aient entièrement satisfait à rendre tout le service qui se chante en la même église. » – Comptes et extraits de comptes. – Mémoire des fonds appartenant aux collèges : « Il y a 3 collèges qui sont la principale subsistance des chapelains choristes : le collège d'Albane fondé pour 6 chapelains choristes ; le collège de Dernetal fondé pour 8 chapelains choristes ; le collège du Pape, autrement dit des Clémentins, fondé pour 16 chapelains choristes. Le nombre des 30 chapelains choristes que demandent les fondateurs des dits collèges a été réduit au nombre de 22, à raison de la diminution des biens. Les 22 chapelains choristes servent au chœur, par semaine, 10 en une semaine, et 12 en l'autre. Le revenu de la Commune est de la somme de 3391 livres. 50 chapelains titulaires, en comptant les 8 petits chanoines, perçoivent les distributions de la Commune avec les 22 chapelains choristes qui sont agrégés en la dite Commune et perçoivent également comme les titulaires, » XVII^e siècle. – Délibérations des 3 collèges, 1788-1790. – Mémoire de M. Ridet, promoteur du chapitre, contre un chapelain. – Extraits des registres capitulaires : délibération du 30 avril 1752, portant que les enfants de chœur seront à genoux aux messes de la Commune, lorsqu'il y a fondation pour eux. – Mémoire des titres et actes qui servent à établir le droit du chapitre pour la juridiction spirituelle, ecclésiastique et correctionnelle, fin du XVII^e siècle (Imprimé).

G. 4893. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier (1 imprimé).

1539-1774. – Pièces diverses relatives aux chapelains de la cathédrale : Toussaint Blondel, 1643 ; Jacques Bouilloche, licencié ès-droits, clerc du diocèse de Rouen, chapelain de la chapelle Saint-Blaise de la Commune Notre-Dame de Rouen, 1639 ; – Pierre de Brebant ; – Robert Bucquet, 1609 ; – Jacques Buret, 1643 ; – André Delamare, curé de Darnétal, 1623 ; – M^e. Duchesne, 1661 ; – Louis Guillot, chapelain de la chapelle Saint-Jacques Saint-Christophe, 1583 ; – Thomas Horcholle, docteur de Sorbonne, titulaire de la chapelle Saint-Martin, 1688 ; – Guillaume Hubert, 1636 ; – Jacques Le Baillif, du diocèse de Rouen, bachelier en Sorbonne, titulaire de la chapelle des Trois Martyrs, vulgairement appelée du Saint-Esprit, 1714 ; – Thomas Le Chevalier, 1625 ; – Toussaint Le Fèvre, docteur régent en théologie de la faculté de Paris, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, 1607 ; – Jean Le Queu, 1584 ; – Robert Le Riche, 1614 etc. ; – Jean Le Tellier, curé de Saint-Martin de Canville, 1570 ; – Guillaume Michel, 1568 ; – Pierre Monnoye ; – Fouques Person 1592 ; – Jean Vallongne, 1647. – Mathieu Grieu, prêtre, demande aux chanoines « à estre pourvu à la charge et estat auquel estoit institué par eux feu messire Pierre Millet, pour vaquer à l'administration des sacrements aux supposts de l'église, au temps et inconvénient de la maladie de peste, en donnant au suppliant les draps de l'église et le logis. » Les draps de l'église lui sont accordés, *ad onus visitandi infirmos*, 26 avril 1539. – Pièces de comptabilité concernant un sieur Charles Hunot, fils d'Eustache Hunot, procureur du Roi au siège de Moulins, mis en pension chez

Jean Duchesne, prêtre, chapelain en l'église de Notre-Dame de Rouen, 1661. – Quittances de Boujonnier, docteur en médecine, de Jean-Baptiste Heurtault, chirurgien, 1661. – Mémoire d'apothicaire, 1661 ; ordonnances de médecin. – Plainte adressée au chapitre de Rouen par Pierre de Moy, chanoine, contre M. Duhamel, archidiacre, qui avait mis un nommé Archevêque, soi-disant gradué, en possession d'une chapelle, bien que celui-ci eût refusé de signer le formulaire, 1676. – Testament de Denis Clavier, chapelain titulaire en l'église de Rouen ; « donne au trésor de Saint-Paul 500 livres pour fonder 12 saluts du Saint-Sacrement après les vêpres les 4 dimanches de l'avent et 6 dimanches de carême, les dimanches de la Saint-Jacques et Saint-Christophe et d'après la Saint-Denis, » 10 avril 1720. – « Grieffs et moyens d'appel que proposent, devant Nos Seigneurs de Parlement en la chambre de la Tournelle, au procès apointé au Raport de M. Vigneral, conseiller, les sieurs prêtres chapelains du collège du Pape, d'Albane et Darnétal, fondez en l'église cathédrale et métropolitaine de Rouen, appellans de sentence rendue aux requêtes du Palais le 26 janvier 1737, contre M^e Guillaume Le Signerre, curé de Contremoulins, et Jean Le Signerre, bourgeois d'Honfleur, héritiers de feu M. Jean Le Signerre, leur oncle, vivant l'un des dits chapelains, Intimés en appel. – M. de Bettencourt, avocat, 1737. » – « Titulaires qu'il faut presser pour payer les messes qu'ils doivent à la petite sacristie de Notre Dame à cause de leurs chapelles », vers 1744. – Gouel, chapelain condamné pour avoir, par suite de sa négligence, empêché que le dais fût porté par les chapelains à la procession des Rameaux.

G. 4894. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1420-1780. – Pièces diverses concernant les collèges de la Commune, de Darnétal, des Quatre Parts, des Quinze Marcs et du Saint-Esprit. – Lettres de Pierre Dubusc, garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen : vente par Robin Alorge, bourgeois de Rouen, demeurant en la paroisse de Saint-Martin du Pont, « aux prêtres et clerks de la communauté du cueur de la grant église Notre-Dame de Rouen, de la moitié d'un mur et du fons de la terre d'icelle moitié avecques la paroy et le fons de la terre depuis iceluy mur jusques ou derrière de l'ostel où souloit demourer messire Jehan Chauvin, prestre, assis en la paroisse Saint-Godart de Rouen, » 21 juillet 1420. – Fragment d'un mémoire adressé au chapitre à propos de contestation pour les distributions, vers 1440 : « Si nous semble que vous, messeigneurs, qui estes si prudens et si notables, et qui estes prestres et devez estre de bonne conscience et faire à autrui comme vous vouldriez que on vous feist, que vous n'avez regard aux povres chapellains et clerks de la Commune, dont il en a XIII du collège de Darnestal et VII du collège d'Albane, lesquels sont tous les jours, à toutes les heures et autre divin service et qui est fait chacun jour en ladicte église de Notre-Dame. » – Copie du « rôle baillié par ceulx de la Commune, contenant les demandes que lesdits de la Commune font à mess^{rs} de chappitre de l'église Notre-Dame de Rouen » vers 1540. – Nomination, par le cardinal d'Estouteville, de Jean Belot, du diocèse d'Amiens, à une des prébendes du collège de Darnétal, 1464 (sceau de la cour archiépiscopale). – Baux, 1770, 1773. – Requête présentée au chapitre par Jacques Canivet, chanoine, nommé aux Quatre Parts, au sujet de la mauvaise administration des revenus dudit collège, 1619. – Acte de la démission de M^e Athanase Auger, vicaire général du diocèse de Lescar, chapelain de l'une des 4 chapelles des 15 marcs, 7 octobre 1780. – Accord pour une maison entre les chapelains du collège du Saint-Esprit et Anne, veuve de défunt Richard Le Roux, 1523 ; signature de maître Pierre De Lourme, juré et maître des œuvres de maçonnerie pour le Roi en la ville de Rouen. – Présentation de Pierre Mondain, clerc tonsuré, du diocèse de Bourges, *tenorista in arte musica expertus*, à une des chapelles du collège du Saint-Esprit, 1631.

G. 4895. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1759-1768. – Documents concernant l'union des chapelles. – Provisions données par Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, à maître Jacques-Philippe Parent, curé de Saint-Cande le Jeune, pour remplir les fonctions de promoteur dans l'affaire de l'union des chapelles, 10 octobre 1759 (copie). – Requête du chapitre de Rouen à l'archevêque, pour la réunion d'un nombre de litres ou chapelles érigées dans la métropole, de manière à en faire servir les fonds au rétablissement de l'office divin dans son ancienne splendeur. (Imprimé, 4 exemplaires.) – « Mémoire instructif pour les titulaires prébendés et chapelains de chœur de l'église cathédrale de Rouen, consentant à l'union des chapelles poursuivie par le chapitre, et devenus parties intervenantes dans la cause en appel

comme d'abus pendante en la cour, contre les titulaires et prébendés opposants à ladite union et appelants comme d'abus de l'ordonnance de M. l'archevêque, du 12 octobre 1759, pour voir dire que, dans le cas où les appelants succomberaient, ils seront condamnés personnellement aux dépens sans qu'il puisse en être rien tiré sur la manse commune. » – Mémoire à consulter, avec la consultation de l'avocat Le Merre. – Requête présentée à la grande chambre du Parlement par les prébendes, titulaires et chapelains de chœur de l'église métropolitaine de Rouen et membres du collège de la Commune. – Procès-verbal et inventaire des titres et papiers du collège de la Commune, dressé par Alexandre de Marbeuf, chanoine, comte de Lyon, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Jacut, vicaire général de Mgr l'archevêque de Rouen, 3 décembre 1766. – Appel des chapelains par-devant le légat d'Avignon. – Décret de Mgr de la Rochefoucauld, touchant l'extinction des chapelles du collège de la Commune et de plusieurs autres titres et leur union aux 3 collèges des chapelains du chœur, 22 décembre 1767. – Lettres patentes sur ledit décret, janvier 1768. – Publication dudit décret. – Arrêt du Parlement, 18 mars 1768.

G. 4896. (Volume.) – In-4° 163 pages (imprimé).

1941. – « Mémoire en faveur de la communauté de Messieurs les chapelains de l'église cathédrale de Soissons, servant de réponse à la requête de Messieurs les vénérables prévôt, doyen, chanoines et chapitre de ladite église cathédrale, du 8 janvier 1736, pour parvenir à l'extinction des chapelles de leur église. A Soissons, chez Adrien Sellier, imprimeur-libraire, rue Saint-Nicolas. MDCCXLII. » Endommagé par l'humidité.

G. 4897. (Plaquette.) – In-4°, 23 pages (imprimé).

1963. – « Mémoire pour Louis-Augustin Le Carpentier, prêtre, chapelain titulaire en l'église cathédrale de Rouen, accusé, contre le sieur Pierre Waltelet, négociant à Reims, en qualité de tuteur naturel et légitime de Robert Waltelet, son fils mineur, accusateur. » – A Rouen, de l'imprimerie de Jacques Dumesnil, rue Poterne, 1763.

G. 4898. (Liasse.) – 11 cahiers, papier, comprenant 175 feuillets, papier.

1617-1630. – Comptes de François Austin, Jean Le Cordier, Guillaume Hubert, chapelains, distributeurs de la communauté des chapelains de la cathédrale pour les obits et fondations qui leur appartenaient. – 1617, « payé à maistre Nicolas Aubert, presbtre et distributeur de MM. du chapitre, la somme de 20 sous tournois, pour avoir délivré pain et vin au recepcur de l'hostel de ville à cause des obits du Roy, 20 sous. – Pour 1 casse à mettre les méreaux, 20 sous. – Pour une bource à distribuer les méreaux, 14 sous. »

G. 4899. (Liasse.) – 11 cahiers, papier formant 160 feuillets, papier.

1631-1651. – Comptes de Guillaume Hubert, chapelain, distributeur de la communauté des chapelains de l'église cathédrale, pour les obits et fondations qui leur appartenaient. – 1651, « distribué la somme de 10 livres aux chappellains, serviteurs et enfants de chœur, qui ont assisté à la procession de Saint-Gervais, le mardi des Rogations, ladite somme provenant de la réception de MM. les chanoines. – Distribué aux chappellains, serviteurs et enfants de chœur, qui ont assisté aux vigilles, messes des trespassez, qui ont été célébrées pour les deffuncts chanoines de Cambray, VI livres. »

OFFICIALITÉ DIOCÉSAIN ET MÉTROPOLITAINE DE ROUEN.

G. 4900. (Registre.) – In-folio, 93 feuillets, papier, relié en parchemin.

1531-1550. – « Ensuyvent les noms des prisonniers de la court ecclésiastique, commençant le jour Saint-Michel 1531 et finissant à semblable jour l'an revolu et accompli, faict par moy Gervays Demaleville, concierge et garde des prisons de très révérend père en Dieu Monseigneur

l'archevesque de Rouen, au dit lieu. » – A la suite des noms, l'indication de la libération, de la somme due au concierge ; en marge, l'indication de l'engagement pris par le prisonnier d'acquitter sa dette, de la poursuite à faire pour obtenir l'exécution de cette obligation ou de l'abandon de cette créance, *se obligavit, prosequatur obligatio, transeat*. – « Messire Raoult Gotz, délivré par l'entrée de la Royne le IX^e jour de février (1531), 75 sous 6 deniers. – Robert Lengloys fut délivré le vendredi 29^e jour de décembre, 51 sous. – Guillaume Gregey fut porté à la Magdalene, à raison de maladie, le X^e jour d'octobre. – Deub pour le pain, 6 sous tournois. » – Listes pour les années suivantes. – « Noms des prisonniers lesquelz se sont renduz prisonniers à la venue et entrée du roy d'Escosse, faicte le lundi XIX^e jour de mars 1536, qu'ilz ont esté deslivrez et mis hors des prisons de la court ecclésiastique. »

G. 4901. (Registre.) – In-folio, 817 feuillets, papier, relié en parchemin.

1621-1622. – Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. – Adrien Behotte, chanoine et archidiaque, nommé vicaire et procureur général au spirituel, avec charge de faire les visites, 13 septembre 1621. – Jacques De la Valiée, du diocèse de Chartres, curé du Mesnil-sous-Verclives, nommé doyen rural du doyenné de Gisors, en remplacement de Jean Le Blanc, démissionnaire, 5 mars 1621. – Jacques Laisement, curé de Flumesnil, nommé doyen du doyenné de Baudemont, en remplacement de Clément Blin, décédé, 21 avril 1621. – 12 mars 1621, « contre un jacobin prêchant à Elbeuf, lequel prétendoit, de son mouvement particulier, faire le dimanche suivant une procession générale de paroisse en autre sous le nom d'une certaine confrérie du nom de Jésus, de laquelle confrérie l'usage ne pouvoit être que dans les maisons et cloistres des Jacobins, où elle étoit érigée. » – 21 juin 1621, Noël Georges, grand prieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, appelant de l'official d'Avranches, par son avocat, Jean Fortin. – 20 août 1622, Louise Martin, abbesse de Bival, contre Jacques Pellet, curé d'Auberville. – Mention de la confrérie du Mesnil-Esnard et de la charité de Blosville, dernier juin 1621 ; – de la confrérie de Saint-Valentin de Jumièges, 9 juillet 1621 ; – de la confrérie de Saint-Maurice à Saint-Sever de Rouen, 8 avril 1612 ; – de celle de Saint-Christophe à Saint-Jacques-sur-Darnétal, 16 juillet 1622 ; – de la charité Saint-Étienne d'Elbeuf, 13 août 1622 ; – de la confrérie de l'Annonciation de Notre-Dame à Saint-Antoine de Rouen, 2 septembre 1622 ; – de Roland d'Ailly, curé de Saint-Vigor, de Guillaume De la Vigne, curé de Saint-André hors Cauchoise, à Rouen, 21 juin 1621 ; – de dom Poncet Tabur, curé de Saint-Lô de Rouen, 8 juillet 1621 ; – de Jean Pepin, curé de Saint-Sever de Rouen, 8 avril 1622.

G. 4902. (Registre.) – In-folio, 902 feuillets, papier.

1623. – Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. – 28 janvier, mention de la confrérie de Sainte-Catherine à Saint-Nicaise de Rouen. – 6 avril, les trésoriers de Saint-Vigor, contre le curé, qu'ils voulaient faire condamner à prendre un chapelain pour l'administration des sacrements. – Dernier mai, procès de Nicolas Fizelier, curé de Saint-Martin-au-Bosc, et de Nicolas Plaisant, curé de Richemont. contre le père recteur du collège des Jésuites d'Eu. – 14 juin, présentation par le promoteur général d'une commission de l'archevêque, pour la visite du monastère de Saint-Saëns, des prieurés de Bellencombre, Saint-Laurent d'Enverment et d'Auffay, et des églises paroissiales d'Alihermont. – Dernier juin, mention de la confrérie de Saint-Blaise à Saint-Herbland de Rouen ; – de Gilles Thierry, curé de Saint-Léger de Bourdeny. – 9 septembre, mention de la confrérie de Saint-Gilles à Saint-Gilles de Répainville. – 3 novembre, Antoine Duquesne, écuyer, sieur de la Rivière, contre Jacques de Rive, curé de Sainte-Opportune.

G. 4903. (Cahier.) – 45 feuillets, papier.

1636. – Fragment de plumitif de l'officialité de Rouen. – Sébastien de Roye, curé de Dangu, nommé doyen de l'archevêché pour le doyenné de Gamaches, par lettres datées de Pontoise, 12 juin 1636. – Registre endommagé par l'humidité, sans couverture.

G. 4904. (Cahier.) – In-folio, 48 feuillets, papier.

1632. – Fragment d'un registre de l'officialité de Rouen. – 12 mai, mention de la chapelle Sainte-Croix et Saint-Laurent à Pavilly. – 26 mai, mention de François de Bury, prêtre, curé de Saint-

Nicaise. – 3 juin, Barbe Caron, veuve de défunt Alexandre Danyel, demeurant en la paroisse Saint-Vivien, demanderesse en perfection de mariage contre Jean Le Boucher, du métier de la draperie.

G. 4905. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier.

1637. – Fragment du plumitif de l'officialité de Rouen. – 28 avril, Robert Duchesne et Jean Duval, chapelains de la commune de Saint-Maclou, contre Sébastien De Caux, curé de Saint-Maclou. – 12 mai, sacristie de de Saint-Ouen, lieu de la confrérie fondée pour le métier de crédier. – 13 mai, Nicolas Le Mansois, chapelain de Saint-Pierre de Garville. – 16 mai, « défenses à toutes personnes dépendant de la juridiction ecclésiastique de divertir ni faire divertir les clients, qui y ont cause, de prendre tels procureurs et avocats qu'ils voudront, mais les laisser suivant leur volonté, à peine d'interdiction de leurs charges pour 8 jours. » – 23 mai, « Monseigneur l'archevêque a voulu comparoir en la juridiction pour la tenir luy-mesme et remettre toutes les choses en estat ainsy qu'elles estoient du passé, et acte du serment preste par M. De la Faye, et déclaré que le greffier du secrétariat de l'archevêché mettra, à l'adjonction du promoteur subsidiaire, au greffe de ceste court, aultant des ordonnances faictes contre plusieurs presbtres durant la visite générale, pour y avoir recours. » – Le curé de Couronne prête serment d'avocat. – 23 mai, audience tenue par l'archevêque. Il fait « plusieurs remontrances de ce qu'il y a quelques personnes qui proposent qu'il ne peult donner de jugement en beaucoup de choses qui se passent en ceste court. » Il déclare « qu'il entend prendre connaissance de toutes les affaires qui s'y passent. » – Il ordonne la transcription au plumitif d'une déclaration de Bretonneau, prieur de la Trinité et curé de Valliquerville, par lequel celui-ci désavoue certaines propositions insérées dans un livre intitulé *Histoire de l'origine et fondation du vicariat de Pontoise*, à la rédaction duquel il avait pris part avec M. Féret, grand vicaire de Pontoise. – Au diences tenues par l'archevêque, 25, 27 mai, 8 juin. – Jean Le Clerc, curé de Routes, nommé doyen rural du doyenné de Canville, 23 avril 1637. – Adrien De la Faye, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, avocat en la cour ecclésiastique, nommé vice-gérant de l'officialité métropolitaine et diocésaine, 8 juin 1637.

G. 4906. (Registre.) – Petit in-folio, 136 feuillets, papier.

1638. – Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. – 12 février, à propos d'une défense faite par le curé de Quevillon, conformément à l'usage de la paroisse, à toute femme, de prendre du pain bénit au panier, excepté à la patronne du lieu. – Alexandre Bugard, nommé examinateur des témoins de la cour ecclésiastique, en remplacement de Pierre Langlois, décédé, 8 février 1638. – 13 mars, Laurent Hardouin, greffier en la cour ecclésiastique, se plaint de ce que les appariteurs font plusieurs assignations pour amender ou sauver un défaut sans avoir le défaut en main, ce qui est directement contre les règlements et rend inutile l'office de greffier et la tenue du plumitif. – 19 avril, mention de la confrérie de la Sainte-Trinité aux Augustins de Rouen. – 23 avril, défenses aux confrères de la charité du Mesnil-Esnard de boire aux tavernes aux dépens de la confrérie.

G.4907. (Registre.) – In-folio, 232 feuillets, papier, relié en parchemin.

1639. – Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. – 7 mars, transaction entre Martin Mesenge, curé de Sahurs, et François Le Bailli, chapelain de la chapelle de N.-D. de la Paix en ladite paroisse, fondée le 6 février 1636. – Romain Du Fay, chapelain de la confrérie Saint-Gourgon, Sainte-Marie et Sainte-Clotilde, en la chapelle Saint-Marc, contre la confrérie prétendue érigée par les maîtres tireurs de fil de fer sous le titre de Saint-Louis, Saint-François, Sainte-Clotilde, en la chapelle de Saint-Louis, à Saint-Maclou de Rouen. – 20 juin, mention de la confrérie de Saint-Honoré au monastère des Filles-Dieu. – 25 juin, Gilles Thierry, curé de Saint-Léger de Bourdeny. – 17 septembre, mention de la confrérie de Notre-Dame de Toute Joie aux Augustins de Rouen. – 19 novembre, « enjoint à tous les doyens de visiter tous et chacun les presbytères et chancels de leurs doyennés et d'en apporter les procès-verbaux au greffe dans le prochain jour plaidable d'après les Rois... à peine d'interdiction. » – 29 novembre, « sur ce que le promoteur général a fait appeler le doien de la Chrétienté, les supérieurs de Saint-Lô, des Carmes, Récollets, Capucins, les Pénitents de Saint-François, les Célestins, les Augustins, les Jésuites, les Augustins, la Madeleine, tous assignez vertu de notre mandement du XXVI^e de ce mois, pour à eulx veoir faire deffences de procéder ailleurs qu'en ceste cour sur la question du droit parrochial, privilège des réguliers pour le

fait des sépultures, enterrements des paroissiens, lesquels appelés en la manière accoustumée ne se sont comparus, ni aucuns pour eux fondés, fors et réservé le prieur de la Magdeleine, par procureur. » Nouvel ordre à eux d'avoir à comparaître. – 5 décembre, contre, plusieurs curés de Rouen qui ne faisaient le catéchisme en leurs paroisses, au mépris du règlement de l'archevêque.

G. 4908. (Registre.) – 277 feuillets, papier

1641. – Plumitif des causes de l'officialité de Rouen. – M^e Guillaume Amelin, curé de Saint-Godard de Rouen, nommé par l'archevêque à l'office de doyen de la Chrétienté, Gaillon, 10 janvier 1641. – Lettres de l'archevêque, adressées au supérieur de l'Oratoire et aux Oratoriens de Rouen, approuvant la fondation faite par Michel Baudry, prêtre de l'Oratoire du diocèse de Rouen, et par noble homme Denis Morin, bourgeois de Paris, pour l'établissement de missions à faire par 3 prêtres, agréés de l'archevêque, pendant 3 semaines, de la veille de la Pentecôte jusqu'à la fête du Saint-Sacrement, Pontoise, 28 novembre 1640. – 1^{er} août, Baptiste Démarre, médecin *spargirien*, et Michel Jean, sieur de Saint-Michel, opérateur, déclarent « pour répondre à l'assignation à eux faite pour leur veoir faire deffenses de monter en théastre les jours de festes et dimanches, qu'ils sont autorisés par arrest du Parlement à vendre et distribuer leurs médicaments, et pour cest effect monter sur le dit théastre, pour à quoy faire et pour plus facilement enseigner le peuple, les jours de feste et dimanches sont plus propres, attendu que le simple peuple est à loisir ès dits jours ; que néantmoins ils ne montent que apprez le service divin, d'autant que l'on s'est formalisé de quelques farces qui ont esté jouées ès dits jours, déclarant que pour l'advenir ils ne monteront sur le théastre ès dits jours pour enseigner le peuple et leur distribuer leurs médicaments, et où ils ne joueront à l'advenir aulcunes farces. » – 7 août, mention de la confrérie de l'Assomption à Saint-Étienne des Tonneliers. – 23 août, cure de Saint-Pierre de Carville vacante par la résignation faite en faveur de M^e Jean Hazet par Laurent Roger. – 29 octobre, enregistrement d'une lettre du Roi à l'archevêque de n au sujet de la prédication, faite à Saint-Denis, par le prieur du Mont-aux-Malades, « lequel avait attaqué le R. P. Jacques Sirmond, de la compagnie de Jésus, confesseur du Roi, et avait été si osé que de prendre pour les points de son sermon de prouver que le P. Sirmond était ignorant, impudent, arrogant et médisant. Dans la même lettre, le Roi ordonne à l'archevêque de reprendre le curé de Saint-Maclou qui s'était permis des attaques du même genre contre le même père, Compiègne, 22 octobre 1641. – 14 novembre, mention de la confrérie de Saint-Pierre et Saint-Joseph à la cathédrale. – 29 novembre, contre le curé de Saint-Remy de Dieppe, qui s'était permis d'admettre de son autorité privée un prédicateur pour prêcher l'avent et le carême, au préjudice de celui que l'archevêque avait envoyé pour la station de ladite ville.

G. 4909. (Registre.) – In-folio, 186 feuillets, papier, sans couverture.

1642. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – 17 mars, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, à Saint-Paul de Rouen. – 20 mars, mention de la confrérie du Rosaire, fondée en l'église de Carentan. – 2 mai, mention de la confrérie de Saint-Marc, Saint-Gourgon et Sainte-Clotilde, à Rouen. – 4 juin « noble et discrète personne M^e Toussaint Thibault, docteur en droit canon, provicaire général de Monseigneur l'archevêque de Rouen, ci-devant doyen de Neufchâtel, demandeur, pour le paiement des droits décanaux à lui dus par les curés de ce doyenné. – « Enregistrement, le 6 septembre 1642, de lettres de l'archevêque, adressées aux doyens et archiprêtres de son diocèse, sur la plainte qui lui avait été faite qu'en diverses paroisses les chancels et les maisons affectées au logement des curés, comme aussi plusieurs prieurés conventuels, chapelles, hôpitaux, léproseries et chapelles domestiques étaient en ruine. Il commet Jacques Bocquet, architecte de son château archiépiscopal de Gaillon, pour faire une revue et visite générale de tous les lieux ci-dessus spécifiés, ensemble des maisons qui doivent porter la croix pour marque de leur dépendance et connaissance de l'autorité archiépiscopale ; des places, bancs, armoiries usurpés, avec ordre de dresser bon procez-verbal des ruines, manquements et réparations nécessaires. Donné au château de Gaillon, 3 décembre 1641. » – Mention, à la même date, de la confrérie des Trois Nativités à Saint-Maclou. – Dernière audience le 28 septembre.

G. 4910. (Registre.) – In-folio, 186 feuillets, papier relié en parchemin.

1643. – Plumitif des causes de l’officialité de Rouen. – 23 janvier, Ursulines de Rouen, représentées par Antoine Trouvé, leur chapelain et confesseur. – Abel Guenould, licencié en décrets, curé d’Ypreville, au doyenné de Valmont, nommé doyen rural de ce doyenné, en remplacement de Chefdeville, démissionnaire, 25 mai 1643. – Simon Le Fèvre, bachelier en théologie, curé de Saint-Aubin en Rivière, nommé doyen rural du doyenné de Périers, en remplacement de Jacques Lemonnier, démissionnaire, même date. – Mention de la grande confrérie de Saint-Jacques en Gallice, fondée à Saint-Vivien de Rouen, dont les confrères étaient en procès avec la petite confrérie de Saint-Salvateur fondée aux Jacobins, 11 mars ; – de la confrérie de Saint-Nicolas à Isneauville, 1^{er} juin. – de celle de Saint-Laurent, à Saint-Laurent de Rouen, 3 septembre ; – d’Antoine de Hincourt, chanoine d’Écouis, vice-gérant de l’officialité, 22 mai ; – de Piédevant, curé de Forêts, 12 juin.

G. 4911. (Registre.) – In-folio, 184 feuillets, papier, relié en parchemin.

1644. – Plumitif des causes de l’officialité de Rouen. – Pierre Seffrye, curé de Travaillles, nommé doyen rural *archipresbyteratus seu subpenitentiarius decanatus de Baudemonte*, eu remplacement de maître Antoine de Hincourt, vice-gérant en l’officialité, démissionnaire, Gaillon 29 décembre 1643. – 18 janvier, entre les trésoriers de la paroisse de Saint-Vivien, et Nicolas Turgis, curé de cette paroisse, au sujet de l’usage pratiqué en ladite église, touchant les cierges et le luminaire. – 12 février, mention de maître Pierre Du Perroy, doyen de la Chrétienté, curé de Saint-Étienne des Tonneliers ; – 11 mars, mention de la confrérie de Sainte-Clotilde, à Saint-Maclou de Rouen. – Nicolas Paris, grand pénitencier, nommé vicaire général ; lettres de l’archevêque, datées de Gaillon, 1^{er} mars 1644, pour déclarer que ces deux offices de grand pénitencier et de vicaire général peuvent être remplis concurremment par le titulaire. – 19 octobre, liste des officiers de l’officialité : 9 avocats (Laurent Martel, Jean De la Faye, -François Vereul, Pierre Pellerin, Pierre De Caux, Jacques De la Faye, Charles Cauvin, Jacques Lemonnier, de Hincourt. – Jean Lemonnier, curé de Saint-Maurice au doyenné de Pavilly, nommé à l’office d’enquêteur en l’officialité, en remplacement de Claude Morange, Gaillon, 12 octobre 1644.

G. 4912. (Registre.) – In-folio, 181 feuillets, papier, relié en parchemin.

1645. – Plumitif des causes de l’officialité de Rouen. – Lettres de l’archevêque : – sur ce qui lui aurait été remontré par les curés des cinq paroisses du comté d’Alihermont, qu’elles étaient enclavées dans le doyenné d’Envermeu, et que néanmoins elles étaient comprises dans le doyenné de Longueville, ce qui leur causait un notable préjudice ainsi qu’aux pauvres écoliers de leurs paroisses, pour être trop éloignées du district du doyenné de Longueville, l’archevêque démembre lesdites cinq paroisses du doyenné de Longueville et les réunit au doyenné d’Envermeu, Gaillon, 2 novembre 1644. – Auber Douillon, prêtre, nommé par l’archevêque à un office de notaire et tabellion à l’officialité, 25 juillet 1645. – 16 septembre, mention de la charité et confrérie de Notre-Dame, Saint-Nicolas et Saint-Maur, fondé à Longueville.

G. 4913. (Registre.) – In-folio, 174 feuillets, papier, relié en parchemin.

1646. – Plumitif des causes de l’officialité de Rouen. – Lettres de l’archevêque : – Nicolas Lemaistre, grand vicaire, prédicateur distingué, et que l’on avait admiré dans la chaire de la cathédrale pendant le carême, appointé pour une pension de 500 écus sur les revenus de l’archevêché, 16 mars 1646. – 7 mai, mention de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel aux Carmes de Rouen. – 5 juin, Jean Le Monnier, bachelier en droit canonique, curé de Saint-Maurice, nommé archiprêtre ou doyen rural et pénitencier du doyenné de Pavilly, en remplacement d’Étienne Louvet, curé de la première et de la seconde portion de Pavilly, démissionnaire, Gaillon, 19 avril 1646. – 15 septembre, Jean Hodart, dit *a Christo*, religieux profès de l’ordre des Frères Prêcheurs, natif de Montivilliers.

G. 4914. (Registre.) – In-folio, 197 feuillets, papier, relié en parchemin.

1649. – Plumitif des causes de l’officialité de Rouen. – Mention de Philippe Josse, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Ronde, 4 mars 1649 ; – d’Anne de Souvré, abbesse de Saint-Amand,

en procès pour la dîme des Ventes d'Éavy, 12 mars ; – de la charité et confrérie de Notre-Dame de Bonsecours en la paroisse de Blosville, 15 mars ; – d'Olivier Lecallard, curé de Hauville, au diocèse de Lisieux, en procès avec Jacques Le Gendre, prêtre habitué en ladite paroisse, auquel il avait défendu de porter le surplis, 13 avril ; – de Jacques Le Doux, haut-doyen et official d'Évreux ; – de maître Adrien De la Montagne, écuyer, sieur de Crasville, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Ouen le Mauger, même date ; – de Jacques Bruhier, curé de Noire-Dame de Neufchâtel, 28 avril. – Lettres de l'archevêque, par lesquelles il nomme vicaire général maître Toussaint Thibaut, docteur en théologie, chanoine de Rouen, *ecclesiastes et major penitentiarius*, 13 juillet. – On a transcrit, sous la date du 14 décembre 1648, une sentence entre Louis Sevrey, procureur général de l'officialité, et l'official de Rouen, Adrien De la Faye. Le premier était demandeur en requête, du 9 novembre 1648, « à ce que l'ordonnance rendue par l'archevêque le dernier jour d'août précédent, en forme de règlement entre ledit Sevrey, procureur général, et l'official sur la fonction et exercice de leurs charges, fût exécutée par provision, en attendant le vide de l'appel qui avait été interjeté en cour de Rome par ledit official.

G. 4915. (Registre.) – In-folio, 186 feuillets, papier, relié en parchemin.

1650. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – Gabriel Bizet, prêtre, nommé notaire, tabellion et enquêteur de l'officialité, en remplacement de Simon de Gouberville, 27 janvier. – Nicolas de Dieppe, curé de Notre-Dame d'Envermeu, nommé archiprêtre et doyen rural du doyenné d'Envermeu, en remplacement de Guillaume Pinchon, curé de Saint-Nicolas d'Alihermont, 26 mars ; reçu le 12 avril. – 18 juillet, contre le vicaire des Ifs, qui portait le Saint-Sacrement aux malades sans flambeau, torche ni lanterne, et qui, au lieu d'apprendre à ses écoliers à servir Dieu, leur apprenait à faire des pétards et leur vendait de la poudre. – Louis Sevrey nommé auditeur juge, en d'autres termes, official en la cour métropolitaine, en remplacement d'Adrien De la Faye, 24 juillet. – Antoine de Hincourt, nommé promoteur général en remplacement dudit Sevrey, 8 août. – 10 octobre, mention de la confrérie de Notre-Dame de Bonsecours, des 11,000 vierges et des 10,000 martyrs et de Saint-Charles Borromée. – 4 novembre, *appeaux* des officiers de la cour ecclésiastique ; sept avocats (Laurent Martel, Jean De la Faye, François Vereul, Pierre De Caux, Pierre Pellerin, Gabriel Bizet, Nicolas Roger).

G. 4916. (Registre.) – In-folio, 294 feuillets, papier, relié en parchemin.

1653. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – 17 février, difficulté pour la préséance entre l'avocat d'office et le promoteur subsidiaire ; l'avocat d'office, d'après la décision de l'archevêque, aura par provision la préséance, et Cependant il sera informé de l'usage et de ce qui a été pratiqué ci-devant. – 1^{er} mars, mention de la confrérie de Saint-Sébastien en la cathédrale de Rouen. – Jean Douvre, curé d'Alvimare, nommé archiprêtre ou doyen rural du doyenné de Foville, en remplacement de Jacques Le Maignant, curé de Saint-Antoine la Forêt, démissionnaire, 17 mars 1653 ; reçu le 8 avril suivant. – 12 mai, les confréries de la grande confrérie de Saint-Jacques de Compostelle contre les confrères de la petite confrérie de Saint-Salvateur. – 2 juillet, contre Guillaume Kelly, prêtre hibernois. – 27 août, Élie Pinchon, curé de Notre Dame de Boislévesque, nommé vicaire général de Charles de Mayol, prieur de Beaulieu, 14 août 1653. – 6 septembre, paroisse de Bouteilles, sans prêtre pour administrer les sacrements, quoique par plusieurs ordonnances il eût été enjoint au doyen du lieu d'y préposer un prêtre approuvé pendant la détention du curé du lieu ; chancel en totale ruine. – Jean Mauger, curé de Saint-Hildevert de Gournay, nommé archiprêtre, doyen rural et propénitencier du doyenné de Bray, en remplacement du curé de Dampierre, démissionnaire, 28 octobre 1653. – Jean Chevalier, curé du Thil, nommé archiprêtre et doyen rural et propénitencier du doyenné de Gisors, en remplacement de frère Potin, curé de Beauvoir-en-Lyons, démissionnaire, 7 novembre 1653. – Charles Bérenger, de Bosquentin, nommé à l'office d'inquisiteur en remplacement de Jean Lomonnier, 10 novembre 1653. – 22 novembre, procès pour des bancs en l'église de Velli.

G. 4917. (Registre.) – In-folio, 353 feuillets, papier, relié en parchemin.

1654. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – 9 avril, Louis Rose, curé de Touffreville, nommé archiprêtre et doyen rural du doyenné de Cailly, en remplacement de Nicolas Le Saulnier, révoqué.

– 20 mai, Pierre le Crep, curé de Saint-Aignan, nommé à la même fonction pour le doyenné de Ry, en remplacement de Thomas Pinel, curé de Rebets, décédé. – 30 juin, contre le curé de Saint-Remy de Dieppe, qui se permettait de marier des personnes étrangères à sa paroisse, sans bans, ni cérémonies. – 2 juillet, Charles de Hauteryve, nommé notaire tabellion à la cour ecclésiastique. – 4 septembre, mention de la confrérie de Saint-Cyr, à Saint-Maclou de Rouen. – 28 septembre, contre certains moines de Fécamp non réformés, vagabondant à Rouen, portant grands cheveux poudrés, hantant les jeux de paume et autres « où se tiennent berlans et table ouverte. »

G. 4918. (Registre.) – 287 feuillets, papier.

1655. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – Simon Rousseau, du métier d'ivoirier, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Martin sur Renelle, prisonnier aux prisons de la cour ecclésiastique, à l'instance de Marie Hébert, demande à être dispensé de la publication des 2^e et 3^e bans de son mariage avec ladite Marie : « Il a reconnu les promesses de mariage d'entre eux suivies de copule charnelle, sur quoi la cour avoit ordonné qu'il seroit procédé à la célébration de leur mariage, les cérémonies au préalable gardées. » – 25 mars, « sur ce que le prévôt général a remontré qu'il avoit eu avis que le jour d'hier le curé de Mainières allant à sa paroisse pour y faire ses fonctions, administrer les sacrements à ses paroissiens, avoit esté rencontré par le sieur baron de Mainières, lequel, en continuation de ses menaces, l'avoit excédé, meurtri en plusieurs parties de son corps, spécialement au visage, avec menaces que, s'il alloit en la paroisse de Mainières, il le tueroit ; que ledit baron de Mainières avait fait desmollir et abattre le presbytaire de la paroisse de son autorité propre, il sera incessamment informé desdites menaces, excès et violences. » – Charles Godin, curé d'Auquemesnil, nommé archiprêtre et doyen du doyenné d'Eu, en remplacement de Charles Le Vasseur, démissionnaire, 26 mars 1655. – 7 juin, enjoint à tous les curés et supérieurs de maisons religieuses de souffrir en leurs églises le tronc pour les pauvres conformément aux arrêts. – Le Cornier, chanoine, archidiacre de la cathédrale, déchargé, sur sa demande, des fonctions de vicaire général, Gaillon, 20 août 1655.

G. 4919. (Registre.) – In-folio, 167 feuillets, papier, relié en parchemin.

1657. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – 9, 17, 23 janvier, procès entre Charles Du Four, abbé d'Aulnay, et le père Jean de Brisacier, recteur du collège de Rouen. – 16 janvier, Clément de Voisin, prêtre du collège des Jésuites, impétrant de bref du pape pour la nullité de ses vœux. – Enregistrement du diplôme de licencié en droits obtenu à l'université de Caen par Adrien Picard, prêtre de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen, 7 mars. – 5 juillet, mention des collèges de Notre-Dame de Bonsecours, de Saint-Nicolas et de Saint-Jean-Baptiste et des confréries de la Conception et de sainte Catherine, à Saint-Remy de Dieppe. – 7 août, procès entre les maîtres de la confrérie de Bonsecours et Hugues Fremont, curé de Biosville, lequel, de son autorité privée, avait arraché le tableau qui était attaché avec une chaîne de fer en la chapelle de l'église dudit lieu. – 7 août, procès entre les Jésuites d'Eu, prieurs de Saint-Martin-au-Bosc, et Nicolas Houdin, curé. – 28 octobre, Jean, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, chargé par l'archevêque de Rouen de la visite générale du diocèse (dédicaces d'églises, consécrations d'autels, etc.) – 10 novembre, Pierre Gaud, curé d'Houville, nommé archiprêtre doyen rural et propénitencier du doyenné de Gamaches, en remplacement de Julien Laurent, curé de Heuqueville, démissionnaire. – 14 novembre, Louis Helye, maître ès-arts, chanoine de Rouen, nommé promoteur subsidiaire ou volant (*cursor*), en remplacement de Pierre Seffrie, curé de Guiseniers, doyen de Baudemont.

G. 4920. (Registre.) – In-folio, 148 feuillets, papier, relié en parchemin.

1657-1662. – Plumitif d'office de l'officialité de Rouen. – 16 mars 1657, défenses à toutes personnes d'empêcher le prédicateur de la station de Quillebeuf de confesser, suivant la permission à lui donnée. Deux prêtres, Brunel et Desmoulins, s'ingéraient de confesser sans approbation, et voyant qu'ils n'inspiraient aucune confiance au peuple, ils avaient vu de mauvais œil que le prédicateur attirât à lui les pénitents. – 17 mai, les curés de la ville de Dieppe contre les maîtres et frères de charités et confréries établies en ladite ville. « Aux seuls maîtres et frères des charités est defféré le port et la conduite des corps des défunts, de quelque maladie qu'ils soient décédés. Le maître en charge sera immédiatement devant le corps pour donner les ordres nécessaires à la

conduite d'icellui, et s'il arrive que les défunts soient de plusieurs charités, les maîtres auront la même marche. » – 23 juin, « discipline énervée au prieuré du Mont-aux-Malades. » Il ne s'y trouve que deux religieux prêtres, qui ne peuvent acquitter les fondations. Ils y appellent des étrangers, gens à leur dévotion. Ces deux prêtres sont encore entre les mains de la justice, et non purgés des accusations portées contre eux. L'archevêque nommera un visiteur. – 14 janvier 1658, ordre au doyen de Gisors de visiter les chancels et presbytères de son doyenné. – 30 mars, contre deux prêtres habitués de Saint-Jacques de Dieppe, qui avaient été nuitamment par les rues avec des violons donner des aubades. – Dernier août, le doyen ou son vice-gérant dressera procès-verbal de la chapelle de Sauquentot, chapelle bâtie dans le manoir seigneurial dudit lieu, dans laquelle on avait célébré la messe, jusqu'au jour où ledit manoir avait été vendu au sieur de Civille-Saint-Mars, de la R. P. R., lequel y avait fait cesser la célébration de ladite messe, bien qu'il y eût pour la dire une fondation de 50 livres de rente. – 26 septembre 1659, nef de Saint-Denis d'Héricourt en totale décadence.

G. 4921. (Registre.) – In-folio, 234 feuillets, papier, relié en parchemin.

1659. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – Charles Dufour, abbé de Notre-Dame d'Aulnay, nommé vicaire de l'archevêque en ce qui concernait la justice, dernier décembre 1658 ; lettres enregistrées le 8 janvier suivant. – 5 mars, mention de la confrérie de Notre-Dame de Bonsecours, fondée à Blosville. – 22 mars, mention de la même confrérie et de la charité de la Trinité en la même paroisse. – 20 mai, mention de la confrérie de Notre-Dame de la Miséricorde à Saint-Jacques du Mont-aux-Malades. – Lettres du Roi à l'archevêque de Rouen : « Sur les plaintes qui me furent cy-devant faites que la discipline régulière estoit mal observée dans l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen...., j'ordonnay, par des lettres des XIX et XXVI du mois passé, au prieur claustral de ladite abbaye, de surceoir la réception de 3 ou 4 novices....Mais comme depuis j'ay fait réflexion et considéré que cette affaire étoit purement ecclésiastique et de religion, j'ay révoqué lesdits ordres, » 25 mai 1659. – Délibération du chapitre de l'abbaye de Saint-Ouen : « Arresté que l'archevêque seroit supplié de se donner la peine de visiter le monastère pour faire congnoistre au Roy que, sans cause, les religieux avoient esté calomniés. Déclarent vouloir vivre désormais sous l'autorité et dépendance de l'archevesque, sans toutefois dépendre en aucune manière de MM. les grands vicaires et archidiacres, de MM. de son conseils ». – Alphonse de Chalon, licencié ès-droits, nommé juge ecclésiastique, official ordinaire et métropolitain, en remplacement de François Mahault, sieur de Tierceville, démissionnaire, 1659 ; – lettres enregistrées, le 18 octobre même année. – Pierre De France, curé de Sainte-Anne de Varvannes, nommé archiprêtre, doyen royal et propénitencier du doyenné de Basqueville, en remplacement de Mordant, curé de Tostes, démissionnaire, 18 juillet 1659. – Jean De la Haye, curé de Restonval, nommé au même office pour le doyenné de Foucarmont, 14 août même année.

G. 4922. (Registre.) – In-folio, 169 feuillets, papier.

1662. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – M. de Chalon, official. – 17 janvier, Robert Lévesque, maître en charge de la confrérie de Notre-Dame, fondée à Saint-André hors Cauchoise, – 23 juin, enregistrement de la commission de doyen du doyenné de Longueville, donnée à Jacques Laurent, curé de Longueville, par Mgr de Harlay (20 mai 1662). – 26 août, confrérie de Saint-Clair aux Cordeliers de Rouen. – Nicolas Le Rebours, ancien maître de la charité de Bonsecours. – 28 août, Georges Tinel, maître en charge de la confrérie de Saint-Ouen à Saint-Ouen de Lougpaon. – 30 septembre, Michel Bourdon, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Michel d'Ingouville, Notre-Dame et Saint-François du Havre-de-Grâce, ses annexes, prétend que la chapelle et territoire de la citadelle du Havre font partie de sa paroisse ; qu'il a tout droit d'y administrer les sacrements à ceux qui y résident, d'y faire l'office, prêcher, donner les sacrements aux malades. Le jour de la Saint-Louis, il s'y était rendu pour y dire la grand'messe et pour y faire l'office à son ordinaire ; mais frère Athanase, capucin, qui y était aumônier ou chapelain, en ayant été averti, « s'en seroit offensé et auroit déclaré que cela lui appartenoit en qualité d'aumônier, et qu'en cette qualité, il pouvoit aussi administrer les sacrements de viatique et d'extrêmeonction, sans pouvoir ni consentement du curé. » M. Bourdon demande que défenses soient faites au frère Athanase d'administrer à l'avenir les sacrements, sans permission du curé, et au frère Jean

Damascène d'y prêcher sans la même permission. – 17 octobre, supplique adressée à l'archevêque par les capitaines de navires de la ville du Havre : « ayant bien cent ou VI^{xx} navires qui vont la plupart tous les ans à la pesche des morues et autres endroits où la nécessité du commerce les oblige de naviguer, lesquels ne fournissent pas moins que le nombre de 5,000 hommes et plus soumis à la conduite pastorale de l'archevêque, qui tous, pendant 8 ou 9 mois que dure ordinairement leur voyage, sont privés d'assister aux solennités les plus grandes de l'église, d'entendre aucune messe, ny recevoir aucun sacrement pendant un si long temps, de sorte qu'on en voit plusieurs aujourd'hui dedans le Havre, au fond de l'hiver, qui depuis 40 ans et plus qu'ilz voyagent sur mer, ne se sont encore trouvés de Pasques, de Pentecôte, feste du Saint-Sacrement pour rendre leurs debvoirs et honneur à N. S. dans le temps où tous les crestiens s'en acquittent avec tant de zèle, et néantmoins se voient exposés à mille dangers tant par les tempestes... que de la part, des pirates et ennemis du nom crestien, qui en détiennent encor aujourd'hui plusieurs dedans les fers, ne pouvant encor faire les besoins qu'ont lesdits capitaines des grâces du ciel pour la conduite de leurs matelots dont l'humeur grossière, n'estant bien réglée, les porte dans beaucoup de blasphèmes, excès et péchés... Demandent à l'archevesque de leur accorder une procession dans l'église de Notre-Dame du Havre, leur paroisse, où le Saint-Sacrement soit porté avec révérence à l'heure du salut, le jour et feste de la Conception immaculée de Notre-Dame, qu'ils prennent pour leur patronne, auquel temps ils sont tous de retour de leur voyage, et de permettre au curé du Havre de porter ledit Saint-Sacrement en la procession solennelle qui se fait tous les ans le jour de l'Épiphanie, devant la grande messe et de l'exposer pendant la dite messe et les 2 vespres, affin que ce jour, destiné à l'adoration de ce grand roy des roys, leur soit comme un supplément de la feste du très Saint-Sacrement et des autres dont ils sont nécessairement privés. » Ils promettent d'avoir soin « que toutes les rues par où marchera la procession soient tapissées honorablement comme il couvient. Ils prépareront en quelques endroits des tabernacles et tant lesdits capitaines de navires, que pilotes, contremaîtres et tout leur équipage, marcheront avec piété, 4 à 4, tenant un cierge en main en suite des confrères du Saint-Sacrement et de MM. les officiers de la ville. » – Au bas : « Soit ainsi qu'il est requis. Donné au Havre, au cours de notre visite générale, le 27 avril 1662. Signé : Fr., archevesque de Rouen. » Enregistré au greffe de l'officialité, 17 octobre 1662. – 24 novembre, adjudication, pour 253 livres, des réparations à faire au chancel de Sahurs. – 28 novembre, nouvelle mention de la confrérie de la Miséricorde, fondée en l'église Saint-Jacques du Mont-aux-Malades. – 7 décembre, mention de la confrérie de Bonsecours à Saint-Remy de Dieppe.

G. 4923. (Registre.) – In-folio, 136 feuillets, papier, relié en parchemin.

1664. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – Jean Alexandre, curé de Douvrend, nommé archiprêtre ou doyen rural et propénitencier du doyenné d'Envermeu, en remplacement de Pierre Frémont, décédé, *cum onere solvendi, juxta antiquum morem, mensæ archiepiscopali, in sinoclo æstivali, 4 libras, et secretario nostri archiepiscopatus in unaquaque sinodo, 16 solidos turonenses* (29 déc. 1663) ; reçu le 16 février 1664. – 7 mars, contre le surnommé Hallez, prêtre, chapelain du Temple, qui s'ingérait de célébrer mariage en la chapelle du Temple sans aucun pouvoir. – Benoît Drouin, prêtre, nommé notaire et tabellion en la cour ecclésiastique au lieu de Romain Du Fay, prêtre, décédé, 15 avril 1664. – 9 juin, mention de la confrérie de Saint-Michel à Saint-Maclou de Rouen ; – de Bedien Maurenge, prêtre, docteur en Sorbonne, cy-devant curé de Rozay, à présent pensionnaire sur les fruits de ce bénéfice. – 5 juillet, adjudication des réparations à faire au presbytère et au chancel d'Admesnil. – Adrien Talbot, curé de Boscrobert, nommé archiprêtre ou doyen rural et propénitencier du doyenné de Longueville, en remplacement de Jacques Laurence, curé de Longueville, démissionnaire, 17 août 1664 ; – reçu le 5 novembre. – François Regnault, curé de Crasville-la-Malet, nommé au même office pour le doyenné de Canville, en remplacement de maître Robert Amelin, décédé, 2 décembre 1664 ; reçu le 3 du même mois.

G. 4924. (Registre.) – In-folio, 137 feuillets, papier, relié en parchemin.

1666. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – 14 janvier, Guillaume Amelin, ancien curé de Saint-Godard, pensionnaire sur les fruits de Saint-Denis d'Hacquelon. – 15 janvier, Martin Dauno, curé de Notre-Dame d'Arques, contre David Le Viconte, prêtre habitué. – François Daguillenguy, prêtre

du diocèse d'Acqs, doyen de Saint-Mellon de Pontoise, nommé à la vicairie gracieuse, à Pontoise, 6 janvier 1666. – 11 février, mention de la confrérie de Saint-Victor à Saint-Cande-le-Jeune. – 8 mars, plainte du promoteur contre les religieux de Mortemer, qui menaient « une vie déréglée et pleine de libertinage, au scandale du public, à quoi les supérieurs de l'ordre n'apportaient aucun remède. » – 26 mars, mention de la confrérie de Saint-Michel, à Saint-Nicaise de Rouen. – Nicolas Le Febvre, avocat au Parlement, nommé avocat général en la cour ecclésiastique par l'archevêque de Rouen, 29 avril 1666. – Robert Langlois, curé de Saint-Ouen-des-Champs, nommé archiprêtre, doyen rural et propénitencier du doyenné de Pont-Audemer, en remplacement de Georges Le Nud, décédé, 9 juin 1666. – Guillaume Godard, curé de Cappeval, nommé au même office pour le doyenné d'Envermeu, en remplacement de Jean Alexandre, décédé, même date. – Guillaume Chéron, curé d'Osmonville, nommé au même office pour le doyenné de Basqueville, en remplacement de Pierre De France, décédé, même date. – 14 juillet, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, fondée en l'église de Saint-Martin-sur-Kenelle de Rouen. – Procès contre François Le Blond, vicaire de Saint-Jacques de Neufchâtel, ci-devant directeur et confesseur des Bernardines du couvent de l'hôpital de ladite ville, lequel avait réclamé des honoraires pour l'administration des sacrements. – 10 septembre 1666, Charles de Bourrey, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Bourgoult. – 17 septembre, Robert, prêtre habitué à Saint-Nicolas de Rouen, faisant la charge de maître de la confrérie de Sainte-Reine. – Jean Ibel, confrère de la confrérie de Notre-Dame de la Miséricorde, à Saint-Jacques du Mont-aux-Malades. – 19 octobre, à l'officialité de Rouen, 4 avocats (Gabriel Bizet, Pierre De la Faye, Guillaume Bottey, Edme Hardouin), 3 enquêteurs, 12 procureurs, 4 appariteurs.

G. 4925. (Registre.) – In-folio, 132 feuillets, papier, relié en parchemin.

1669. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – 19 janvier, Guillaume Fouchet, prêtre, chapelain de la confrérie de Toussains, fondée en l'église de Saint-Léonard d'Alençon, appelant de sentence rendue en l'officialité de Séez. – 7 février, Léonard de Salorney, religieux profès en l'abbaye de Saint-Wandrille, prieur de Saint-Saëns, en procès pour dîmes avec Louis Concedieu, curé de Saint-Martin-le-Blanc – Marie Thomas, fille de défunt messire Jean Thomas, en son vivant, lieutenant général criminel à Rouen, demanderesse en nullité de mariage prétendu contracté entre elle et Adrien d'Andrieu, écuyer, sieur de Recusson. – Philippe Hébert, prêtre, docteur en théologie, curé d'Anquetierville, nommé promoteur subsidiaire en remplacement de Louis Élie, prêtre, qui venait d'entrer dans l'ordre de Prémontré, 20 mai 1667 ; reçu le 23 du même mois. – Claude Morange, avocat au parlement de Paris, pourvu en survivance de la charge de garde des sceaux de l'archevêché; nommé secrétaire de l'archevêché, en remplacement d'Abraham Huet, décédé, 28 mai 1667 ; reçu le 6 juin suivant. – L'archevêque lui octroie la survivance dudit office, dont était pourvu Pierre-François Morange, son fils, avocat au Parlement, même date. – 3 décembre, Pierre Carran, nommé notaire en la Cour d'église, en remplacement de Noël Robert, décédé. – 20 décembre, mention de la confrérie de Saint-Job, fondée à Saint-Jean de Rouen. – de la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en l'église Saint-Georges du Gros-Theil.

G. 4926. (Registre.) – In-folio, 159 feuillets, papier, relié en parchemin.

1668. – Plumitif de l'officialité de Rouen. – 27 février, mention de la confrérie de Notre-Dame de la Délivrande, à Saint-Vivien de Rouen ; –4 mai, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, fondée à Saint-Martin de Cléon ; – 16 juin, mention de la confrérie Saint-Jacques, Saint-Christophe aux Augustins de Rouen ; –18 juin, mention de la confrérie de Saint-Nicolas, Saint-Thibaut et Sainte-Anne, à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen. – Pierre Massé, curé de Rebais, nommé archiprêtre, doyen rural et propénitencier du doyenné de Ry, en remplacement de maître Pierre Le Crep, démissionnaire, 16 mai 1668 ; reçu le 4 juillet suivant ; – 6 juillet, mention de l'état d'abandon dans lequel était tombé la chapelle de Colleville, au doyenné de Valmont. – Adrien Alexandre, curé de Sorquainville, nommé archiprêtre doyen rural et propénitencier du doyenné de Valmont, en remplacement de maître Abel Guérout, décédé, 16 mai ; reçu le 6 juillet. – 3 novembre, mention de la confrérie de Saint-Simon et Saint-Jude à Saint-Maclou de Rouen. – 16 février 1669, les religieux de la Madeleine de Rouen contre les maîtres de la confrérie de la Glorieuse Résurrection de Notre-Seigneur de Saint-Lazare et de Sainte-Marthe, fondée au cimetière de Saint-Maur de Rouen. –

Edmond Panel, nommé par l'archevêque notaire procureur en la cour ecclésiastique, 19 février 1669. – 26 février, mention de la confrérie de Saint-Eutrope, fondée à Notre-Dame de la Ronde; – 17 août, mention de la confrérie du Saint-Sacrement, fondée en l'église Saint-Pierre de Déville; – 21 novembre, mention de la confrérie des Trois Nativités, à Saint-Nicaise de Rouen.

G. 4927. (Registre.) – In-folio, 68 feuillets, papier, relié en parchemin.

1671. – Plumitif de l'officialité, commençant le 19 avril et finissant le 19 décembre 1671. – Raoul Bretel, bachelier en théologie de la faculté de Paris, doyen de l'église de Rouen, nommé vicaire général, par le chapitre, le siège vacant, 19 mars 1671. – Jean Aubourg, grand chantre, Charles Dufour, trésorier, Pierre Ferrare, nommés aussi, par le même chapitre, vicaires généraux, même date. – Official, Alphonse de Chalon; promoteur général, Barthélémy Brice. – 19 octobre 1671, *appeaux* des officiers de l'officialité, Antoine de Hincourt, promoteur général, Gabriel Bizet, Edme Hardouin, Pierre De la Faye, avocats.

G. 4928. (Registre.) – In-folio, 77 feuillets, papier, relié en parchemin.

1672-1673. – Affirmations de voyage au greffe de l'officialité. – Affirmation de maître Pierre Jourdain, prêtre, curé de Saint-Jacques de Lisieux; – de Michel Formont, curé de Saint-Sauveur de Caen; – de François Le Lanternier, curé de Vatteville; – de Jacques Le Choesne, docteur en théologie, curé de Fidelaire; – de Jacques De Launay, docteur de Sorbonne, curé de Breteuil; – de noble et discrète personne Jean-Baptiste De Clieu, prêtre, docteur de Paris, curé du Havre-de-Grâce (venu à Rouen aux fins de poursuivre l'instance qu'il avait intentée en cette cour à l'encontre de François Hue, prêtre, l'un des choristes de Notre-Dame du Havre), 21 août 1673. – Défaut donné au sieur Le Doux, prêtre, chapelain de la confrérie de Bonsecours, fondée à Blosville, et à Pierre Bonmartel, clerc de ladite confrérie, contre Émart, maître en charge de la même confrérie, 15 septembre 1673.

G. 4929. (Registre.) – In-folio, 198 feuillets, papier, relié en parchemin.

1696-1697. – Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. – 18 mai 1696, Antoine Duquesne, écuyer, lieutenant de cavalerie, demandeur en perfection de promesses de mariage, contre damoiselle Marie-Barbe Féron, défenderesse: « Nous avons veu la déclaration de ladite damoiselle Féron, qu'elle n'entend achever les secondes promesses de mariage intervenues entre elle et ledit sieur Duquesne; icelles de rechef déclarées nulles et résolues; permis auxdites parties de se pourvoir ailleurs par mariage où Dieu leur inspirera; ladite damoiselle Féron, pour la légèreté de sa foi, condamnée en 10 livres d'aumône envers les pauvres de la conciergerie de cette cour et aux despens des 2 instances envers ledit sieur Duquesne, sauf la question des inthérests, pour lesquels renvoyé se pourvoir devant les juges auxquels la connaissance en appartient. » Signé: Clément. – 22 juin 1696, René Le Vieil, maître vitrier, contre Alexandre Le Maistre, clerc de la confrérie dudit métier. « Ordonné qu'à l'avenir il sera présenté audit Le Vieil du pain bénit comme il a été usité à l'égard des autres maîtres. » – Les maîtres anciens et particuliers de la confrérie de Notre-Dame de Liesse, contre Pierre Dormesnil, maître dernier élu de ladite confrérie. – Joseph de Y de Séraucourt, nommé vicaire général par Mgr Colbert, Rouen, 10 juin 1696. – Monitoire accordé à messire Pierre Savary, seigneur de Saint-Just, 11 août 1696. – Entérinement de bref de nullité de promotion à l'ordre de sous-diaconat, pour messire Pierre Scot de Fumechon, conseiller au Parlement. – 14 août 1696, « la messon termée jusqu'au vendredi 19 octobre prochain, le lendemain de la feste de S. Luc, parce que toutes fois l'on recommencera à plier pour les causes nouvelles et provisoires le 1^{er} vendredy d'après la feste de Notre-Dame de septembre, et ainsi continué toutes les semaines jusqu'après la Saint-Luc. » – *Appeaux* le 19 octobre, le lendemain de la Saint-Luc: 6 avocats (Pierre De la Faye, Luc Sevestre, François Maille, Pierre Marsollé, Aubry de Bellegarde, Pierre Le Desvé); 6 procureurs, 3 huissiers, 1 greffier. – Dudit jour, Pierre Renoult, maître en charge de la confrérie de Saint-Blaise, contre le curé de Saint-Herbland. – 30 octobre, Roger Andrieu, maître en charge de la confrérie de Saint-Pierre de Rome, contre Geuffray Cauvel, maître en charge de la même confrérie l'année précédente. – Dernier décembre 1696, dispense du 3^e degré de consanguinité et du 2^e au 3^e d'affinité à maître François Varin, écuyer, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et à damoiselle Marie-Madeleine Mouret. – 4 juin 1697, Louis

Deschamps, religieux de l'abbaye de Valmont, prieur de Notre-Dame au Bosc, contre le prieur et les religieux de ladite abbaye. – Revenu de cette abbaye évalué à 23,000 livres. – Dernière audience, 28 septembre 1697. « Fin à cause du changement de formule dont la marque a changé au 1^{er} octobre 1697. – » Nombreuses dispenses de consanguinité et d'affinité. – Adjudication de dîmes et de déports, et de réparations à faire aux églises.

G. 4930. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier, relié en parchemin.

1697-1699. – Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. – 19 octobre 1697, *appeaux* des officiers de l'officialité : avocats, Pierre De la Faye, Luc Sevestre, François Maille, Simon Froger, Pierre Marsollé, Pierre Le Desvé, Aubry de Bellegarde. – 15 novembre 1697, mention de Louis De Mouy, promoteur de l'officialité d'Avranches. – Réception, le 16 janvier 1698, de Charles Duchesne, prêtre du diocèse de Paris, nommé le 2 du même mois, par Mgr Colbert, garde des archives de l'archevêché de Rouen. – 21 janvier 1698, dispense de consanguinité pour Jean de Rocquigny, écuyer, et Louise de Rocquigny, du diocèse de Rouen. – Révocation (Paris, 5 mars 1698), par Mgr Colbert, de Charles Guérard, notaire procureur de l'archevêché en la cour ecclésiastique. – 15 avril 1698, difficultés au sujet d'une fondation faite par le feu curé de Saint-Jean sur Cailly. – 16 avril 1698, restitution des statuts de la confrérie de Notre-Dame d'Houpeville. – 27 mai 1698, consentement donné par Gédéon de Manneville, curé d'Ymare, à l'établissement d'un notaire en cette paroisse. – 21 octobre 1698, nouveaux *appeaux* des officiers de l'officialité ; 2 nouveaux noms d'avocat, Toustain et Cerisey. – Nombreuses dispenses de consanguinité et d'affinité ; monitoires, adjudications de dîmes et de déports, etc.

G. 4931. (Registre.) – In-folio, 51 feuillets, papier.

1703-1704. – « Registre plumitif du greffe de l'officialité de Rouen pour les causes du diocèse. » – Dispense du 2^e au 3^e degré de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Henri Charles Le Veneur, capitaine dans le régiment royal des Cravattes, et à Marie-Catherine de Pardieu, 1703. – 8 mai 1703, procès entre Antoine Delahays, demandeur en assignation et en perfection de mariage, et Louise Auber et Marie Baudouin, sa fille, défenderesses. Vitecoq, procureur, déclare que ladite Baudouin n'entend point accomplir les promesses de mariage ; l'official accorde acte de la déclaration de ladite Baudouin, déclare les promesses résolues, permet aux parties de se pourvoir ailleurs par mariage où Dieu leur inspirera ; ladite Baudouin condamnée à 40 sous d'aumône envers les pauvres pour la variation et légèreté de sa foi, aux dépens envers ledit Delahays, sauf la question des intérêts, pour lesquels le demandeur est renvoyé se pourvoir devant les juges auxquels la connaissance en appartient, 11 mai 1703. – Acte de réception de M. Jean De la Voipièrre pour exercer, par commission, l'office de notaire procureur en la cour ecclésiastique. – L'audience du mardi 12 juin 1703 n'a pas lieu, non plus qu'au palais, à cause de la nouvelle de la mort de M. de Montholon, 1^{er} président. – Dispense du 3^e au 4^e degré de consanguinité à messire Alophe de Gaudechart, marquis de Bachiviller, lieutenant général des armées du Roi, et à demoiselle Marie-Françoise-Paule de Gaudechart, 1713 ; – à Philippe-Guillaume Bigot, chevalier, sieur de Graveron Turgère, conseiller au Parlement à Marie-Anne Dupont, fille de défunt Charles Dupont, trésorier général des finances, 1704. – Adjudications finales des revenus temporels des paroisses de Louvetot, Mouflaines, Cordelleville, Montérollier, Guaineville, Anglesqueville-la-Braslong. – Actes de serment des doyens : des Loges, Étienne Le Vasseur, curé de Mantheville, 15 septembre 1703 ; – de Périers Gravanterre, curé de la Neuville-Chant-d'Oisel, 22 décembre 1703 ; – d'Aumale, Pierre Charles, curé de Lannoy, 7 mai 1704 ; – de Saint-Georges, Louis de Fergeol de Villers, curé d'Hénouville, même date ; – de Longueville, Thomas Beaurain, curé d'Auffay, même date. – 20 mai 1704, sur la requête du curé de Letteguive, défenses à Jean Pinchon d'exercer les écoles en ladite paroisse. – En 1703, MM. Aubry de Bellegarde, François Toustain, Jacques de Manneville, avocats à l'officialité ; – 7 procureurs dont un était prêtre, 2 huissiers. – Bernard Couet, licencié ès-lois, nommé official le 4 novembre 1703. – Alexis du Tot-Frontin, docteur en théologie, nommé promoteur le 3 novembre, même année. – Pierre Robin des Bouillons, docteur en théologie, nommé avocat général, 13 mai 1704.

G. 4932. (Registre.) – In-folio, 142 feuillets, papier, cartonné.

1708-1711. – Plumitif de l’officialité de Rouen. Affaires gracieuses et contentieuses de l’officialité métropolitaine et de l’officialité diocésaine. – 1^{re} audience, du mardi 14 août 1708, devant M. l’abbé de la Roque, chanoine et archidiacre de l’église cathédrale de Rouen, grand vicaire de Mgr l’archevêque et official en la cour ecclésiastique métropolitaine et primatiale. – Adjudications finales de déports. – Frère Dagobert Millet, nommé à l’abbaye de Marcheroux, en remplacement de Philippe Seguin, décédé, par bulle du pape, des calendes d’octobre 1708. – Claude Genard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, nommé prieur de Notre-Dame de Bonnenouvelle. – Boulainvilliers, sieur de Beaubec, déclare qu’il n’entend accomplir les promesses de mariage, qu’il a faites, pour les raisons employées dans son écrit dont il obéit faire la preuve, dernier janvier 1710. – Dispense de consanguinité, à l’effet de contracter mariage, à Louis-François de Lestandart, écuyer, originaire de Neufchâtel, et à Marguerite-Madeleine-Claude de Mercastel, de Grandcourt, 6 août 1710 ; – à Nicolas-Louis de Brinon, chevalier, conseiller au Parlement, et à Anne Baudouin du Basset, 31 janvier 1711. – Antoine-Roger Corbin, prêtre, licencié ès-lois de la faculté de Caen, reçu avocat (ministère public) en l’officialité de Rouen, 4 décembre 1708. – *Appeaux* de la cour de l’officialité : 5 avocats, Aubry, Toustain, Louis Perchel, Manneville, Augustin Le Bourgeois. – Déclaration faite par le frère Victor de Saint-Michel, nommé dans le monde Jacques-Michel Du Marech, diacre, religieux profès du tiers ordre de Saint-François de la province Saint-Yves, qu’il persiste dans ses vœux ; accompagné lors de cette déclaration par le gardien du couvent de Courbevoie, 13 juillet 1711. – Nouvelle mention de la confrérie Notre-Dame de Miséricorde, eu l’église Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, 18 septembre 1711. – Adrien Henry, curé du Mesnil Réaume, nommé par l’archevêque, Mgr D’Aubigné, à la charge de doyen d’Eu ; reçu le 3 juillet 1709.

G. 4933. (Registre.) – In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

1718-1719. – Plumitif de l’officialité diocésaine et métropolitaine de Rouen. – 1^{re} audience, du 26 avril 1718, devant M. l’abbé Robinet, vice-gérant. – Dispense de consanguinité à l’effet de contracter mariage à Emar de Torcy, chevalier, sieur du Boschullin, et à Marie-Anne-Charlotte de Torcy, veuve du baron du Saussay, calendes d’avril 1718. – Mandement de Mgr d’Aubigné, archevêque de Rouen, au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels qui en ont été interjetés au futur concile, 10 septembre 1718. – Enregistrement, 8 mars 1719, des statuts de l’association de la Sainte-Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Bonsecours, érigée eu l’église paroissiale de Blosserville, dit Bonsecours-lès-Rouen. – Mention, le 26 avril 1718, des maîtres de la confrérie de Saint-Sever.

G. 4934. (Cahier.) – In-folio, 19 feuillets, papier, cartonné.

1719. – Plumitif de l’officialité diocésaine. – 1^{re} audience devant Alexis du Tot-Frontin, docteur en théologie, official nommé par le vénérable chapitre de Rouen, le siège archiépiscopal vacant. – Antoine-Roger Corbin, prêtre, curé de Saint-Denis de Rouen, promoteur nommé et substitué par ledit chapitre. – 19 mai 1719, René Langlois, écuyer, sieur de Tintot (sic), et damoiselle Catherine-Angélique Langlois, sa fille, contre Vulfran d’Orival, écuyer, sieur de Criel. – « Par le dit sieur d’Orival a été déclaré qu’il n’entend accomplir les promesses de mariage sur les raisons qu’il déduira en temps et lieu, ce qu’il a signé. Signé de Criel ; ouy maître Antoine-Roger Corbin, prêtre, avocat en cette cour pour le promoteur, nous avons accordé acte de la déclaration de la partie de D’Asseville (nom d’un des procureurs) de ce qu’il n’entend accomplir les promesses de mariage avec la partie de Bellegarde, iceluy condamné en 10 livres d’aumônes applicables à la décoration de la chapelle de la conciergerie de cette cour et à la nourriture des prisonniers de la dite conciergerie et aux dépens envers le dit sieur de Tintot et la dite damoiselle Langlois, et pour les inthérests renvoyé devant les juges auxquels la connaissance en appartient. »

G. 4935. (Liasse.) – 44 feuillets, papier.

1720. – Plumitif de l’officialité de Rouen. – Réception, le 1^{er} janvier 1720, de M^e Alexis Frontin du Tôl, docteur en théologie, nommé, par Mgr Armand Bazin de Bezons, official diocésain, du 19 janvier 1720 ; – d’Antoine Roger Corbin, nommé promoteur par le même archevêque, même date. – 27 février 1720, a été déposé, au greffe de l’officialité diocésaine, le consentement donné par

Mgr l'archevêque de Rouen en faveur de dame Marie-Louise de la Roche-Aymon, religieuse professe du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, à ce que la résignation qui lui a été faite en cour de Rome sortit son plein et entier effet. – 5 avril 1720, dépôt fait au greffe de la cour par le R. P. dom René Rigault, prieur de Saint-Silvestre de Claire, de l'ordre de Saint-Benoît, des titres concernant les revenus dudit prieuré. – Semblables déclarations de dom Alexandre de Lestorelle, prieur de Saint-Michel du Tréport, fondé de procuration de Christophe Juger, cellérier de l'abbaye de Saint-Martin de Séz, pourvu du bénéfice de Notre-Dame de Rouge-camp ; – de dom Pierre Thibault, prieur de l'abbaye de Fécamp, fondé de procuration de dom Guillaume Romain, titulaire de la chapelle de Saint-Thomas de Vitefleury ; – de François Mésange, titulaire de la chapelle de Saint-Thomas d'Angers ; – de dom Thomas Billouet, prieur de Notre-Dame de Bernay, fondé de procuration de Denis Hébert, pourvu du prieuré simple et régulier de Saint-Martin de Pressigny (9 avril) ; – de dom Augustin Guillain, prieur titulaire du prieuré régulier de Saint-Michel de Vernonnet (10 avril) ; – de Martin Éias, prieur claustral de Longueville, procureur de dom Joseph Dehaies, prieur de la chapelle de Notre-Dame des Neiges, au Pollet (11 avril) ; – de Jean Guérin, prieur titulaire du prieuré de Notre-Dame d'Auffay (13 avril) ; – de dom Charles Dujardin, prieur de Saint-Evroult, procureur d'Antoine Donnant, pourvu de la sacristie de Notre-Dame d'Auffay (13 avril) ; – de dom Louis Rosty, prieur claustral de Saint-Martin d'Auchy-lès-Aumale, procureur de Louis de Venois, prieur de Saint-Germer de Fly, et de Charles de Creny, religieux de ce dernier monastère, pourvu de la chapelle de Ronceroye (15 avril) ; – de dom Pierre Thibault, prieur de la Trinité de Fécamp, procureur de Pierre Bourgouin, prieur de Notre-Dame du Bourg-Baudouin ; – de dom Pierre Richer, grand prieur de Saint-Pierre de Corbie, procureur de dom Pierre Allemand, prieur titulaire du personnel ou prieuré simple de Dampierre-sous-Arques (20 avril) ; – de Robert Quimbel, prieur de l'abbaye de Préaux, procureur de Louis Jacques, titulaire du prieuré de Saint-Maur de la forêt de Brotonne, appelé l'Hermitage ; – de Michel-Jacques Le Grix, sous-prieur de Saint-Georges de Boscherville, procureur de dom Mathieu Hue, prieur de l'abbaye de Lire (22 avril) ; – de dom Guillaume Lévesque, prieur claustral de Bonneiouvelle, procureur de dom Charles de Messac, prieur de Saint-Aubin de Villaines, et de dom Jacques de Maillé, prieur de Beaumont-le-Perreux (23 avril) ; – de Nicolas Gervais, prieur de Comeville, procureur d'Alphonse Roger, prieur de Sainte-Catherine de Rondemare (16 mai) ; – de Léonard Dauzoult, chanoine de Graville, procureur de Laurent Lenoir, prieur du Boiscommun en Galinai, et chapelain de la chapelle de Saint-Antoine de la Soubre-tonne (28 mai). – Mandement de Mgr l'archevêque de Rouen, portant règlement pour la sépulture des corps des fidèles, 28 mai 1721. – Arrêt de la cour de Parlement pour l'homologation de ce mandement, 29 mars 1721 : « Il arrive aujourd'hui que dans les villes et dans les campagnes on enterre indifféremment presque tous les fidèles dans les églises, sous l'ombre d'une somme très modique, qui ne peut être un titre suffisant pour établir en ceux qui la donnent la qualité de bienfaiteurs. Un abus si contraire à l'ancienne discipline ne tend à rien moins qu'à diminuer le respect dû à ces lieux sacrez, à en éloigner les fidèles par la crainte du mauvais air qu'on y respire, et peut avoir des suites fâcheuses qu'il convient de prévenir. A ces causes, conformément aux décisions des conciles et aux règles établies par celui de Rouen en 1581, Nous avons, par ces présentes, ordonné ce qui suit : 1 On enterrera dans les églises seulement les ministres du Saint-Autel, et ceux d'entre les laïques qui sont autorisés à y être inhumés par leurs titres ou par la qualité de bienfaiteurs de l'église. 2 Pour être bienfaiteur de l'église, et y être inhumé en cette qualité, dans les villes, on donnera à la fabrique du trésor au moins 50 livres par chaque corps qui sera enterré dans le chœur, et 30 livres pour ceux qui seront inhumés dans la nef ou dans un autre endroit de l'église. Dans les paroisses de la campagne, pour être enterré dans l'église, on donnera au moins 20 livres. 3 Ceux qu'on inhumera dans les églises seront enfermés dans un cercueil et mis dans une fosse de 4 pieds au moins de profondeur, et attendu qu'il pourroit y avoir des paroisses qui n'auroient point de cimetière, nous ordonnons aux curés d'exhorter les marguilliers et trésoriers des églises qui manquent de cimetière de faire les diligences nécessaires auprès des juges et principaux habitans des paroisses pour que, dans un mois du jour de la publication de la présente ordonnance, il soit donné un lieu convenable. » – Nicolas Brandin, curé de Boissay-le-Châtel, nommé doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 24 janvier 1720. – Pierre Le Normand, curé d'Ermenonville, nommé doyen du doyenné de Canville, 31 mai 1721.

1720-1723. – « Registre des productions, clausions et apports des procès et des défauts des officialités diocésaine et métropolitaine, commencé le 12 février 1720 et finissant le 19 janvier 1723. » – 28 mars 1720, défaut donné à M^e Charles-André Le Charestier, procureur de M^e Jean-Baptiste de Bonnechose, prêtre, curé de la Croutte, diocèse de Lisieux, appelant de sentence rendue, en l'officialité dudit lieu, le 3 février 1720, contre M^e Jean-Thomas, curé de la paroisse des Loges. – 12 août, même année, François Bence, associé de la confrérie du Saint-Sacrement en la paroisse de Saint-Sever, à Rouen, contre les maîtres de ladite confrérie. – 5 octobre, même année, Pierre de Lestendart, seigneur de Gruchy, contre Geneviève de Torcy. – 7 janvier 1721, Nicolas-François Fauvel, docteur en théologie, curé de Saint-Sauveur et promoteur de l'officialité de Caen, contre les supérieures et sœurs des Nouvelles Catholiques.

G. 4937. (Cahier.) – In-folio, 15 feuillets, papier.

1720-1723. – Plumitif de la cour métropolitaine de Rouen. – 20 septembre 1720, réception, comme vice-gérant en l'officialité, de M. Jean Blancfort, sous-doyen de l'église de Bordeaux, licencié en l'un et l'autre droit, nommé à cette fonction par Mgr de Bezons. – Adjudication des déports de Chauvincourt, Cuy, Saint-Aignan au doyenné d'Eu ; Menouval, Baromesnil, Bouafles, au doyenné de Foucarmont ; Saint-Martin du Plessis, la Heuze, la Vieux-Rue, Notre-Dame du Tot, Nullemont, Haucourt, Boscbenard-Cressy, Saint-Marguerite de Caprimont, Pierrefiques, Courcelles, Gonnevillle, Quiberville, Saint-Vast du Val, Basqueville, Angreville, Blacqueville, Saint-Aignan-sur-Ry, Manneville-la-Goupil, etc..

G. 4938. (Cahier.) – In-folio, 20 feuillets papier, cartonné.

1721-1722. – Plumitif d'audience de l'officialité diocésaine et métropolitaine, le siège vacant. – « Ce jour-d'huy 17 octobre 1721, jour d'audience, s'est transporté en la cour ecclésiastique, le siège archiépiscopal de Rouen vacant, monsieur le haut doyen de l'église métropolitaine et primatiale de Normandie, accompagné de monsieur du Tot-Frontin, nommé official général ; monsieur de Fontenelle, vice-gérant ; monsieur Le Baillif, nommé promoteur, tous prêtres, chanoines de ladite église ; du sieur Hesnauld, prêtre, licencié de Sorbonne, nommé avocat d'office, de M^e Henri Féron, nommé greffier de ladite cour par acte capitulaire du jeudi neuvième de ce présent mois et an, où estant, après la déclaration faite par mon dit sieur le doyen de la vacance dudit siège archiépiscopal par la mort de Mgr l'illustrissime et révérendissime Armand Bazin de Besons, et le serinent prêté par mes dits sieurs cy-dessus nommez, et avoir été enjoinet par mon dit sieur, au nom du chapitre, à tous et chacuns avocats, nottaires, procureurs et autres praticiens de ladite cour ecclésiastique, d'obéir auxdits officiers et de respecter et exécuter leurs ordonnances, mon dit sieur le doyen a installé monsieur du Tot-Frontin, official, dans la chaire de justice et messieurs de Fontenelle, Le Baillif et Hesnauld aux places de la séance ordinaire pour leurs offices, et ledit M^e Féron s'est placé au bureau du greffe. » – 13 décembre 1721, dame Françoise-Louise de Hennequin, épouse de M^e Antoine De la Motte, chevalier, seigneur d'Anglesqueville-Ymare, contre Jean-Baptiste Le Seigneur, curé d'Ymare, pour insultes et voies de fait dans le chœur de l'église.

G. 4939. (Cahier.) – In-folio, 20 feuillets, papier, cartonné.

1722-1723. – Plumitif de l'officialité diocésaine et métropolitaine. – 10 juillet 1722, Guillaume Hubert, frère de la charité de Sainte-Geneviève du Bourgbaudouin, contre Guillaume Colas, maître en charge de ladite charité. – 7 août 1722, Jean-Baptiste Bence, contre Louis Dujarrier-Bresnard, curé de Saint-Sever, pour question d'honoraires. – 14 novembre 1722, Nicolas Le Marié, trésorier de la confrérie du Rosaire, contre Jean Corbin, prêtre, curé de Pressagny-l'Orgueilleux.

G. 4940. (Cahier.) – In-folio, 20 feuillets, papier, cartonné.

1723. – Plumitif de l'officialité diocésaine. – 18 février, Ridet, vicaire perpétuel de la collégiale d'Andely, contre le sieur Houel, doyen de ladite collégiale, « au sujet de la réprimande faite par ledit doyen audit Ridet, aux secondes vespres du jour de Pâques 1721, parce que ce dernier avoit fait refus de chanter l'*alleluya*, comme il y étoit invité par le chapitre. » – 2 mars 1723, Antoine-François Papelart, chanoine régulier de Saint-Augustin, pourvu du prieuré simple et régulier de

Saint-Antoine de la Soubretonne. – 23 avril, Pierre Heuzé, notaire royal au bailliage et vicomté de Cany, pourvu par M. le président d'Hocqueville, propriétaire des notariats royaux dépendant dudit bailliage de Cany et du notariat apostolique pour le doyenné de Canville, d'une commission pour faire l'exercice desdits notariats.

G. 4941. (Cahier.) – In-folio, 19 feuillets, papier, cartonné.

1723-1724. – Plumitif de l'officialité diocésaine et métropolitaine de Rouen. – 1^{er} février 1724, Marc-Antoine Le Pelletier, prêtre, sous-vicaire de la paroisse Saint-Vivien, contre Pierre Caille, prêtre habitué en ladite paroisse. – 2 juin 1724, Robert Cabaret, chapelain titulaire de la chapelle Sainte-Anne de l'Aunay à Saint-Georges du Vièvre. – 27 juin 1724, Philippe Viquesnel, prieurcuré d'Amfreville-sous-les-Monts. – Adjudications de dépôts.

G. 4942. (Cahier.) – In-folio, 30 feuillets, papier, cartonné.

1724-1725. – Plumitif de l'officialité diocésaine et métropolitaine de Rouen. – Réception (21 juillet 1724) d'Urbain Robinet, prêtre du diocèse de Nantes, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé par Mgr Louis de la Vergne de Tressan, archevêque de Rouen, à l'office d'official de la cour ecclésiastique et métropolitaine, 15 juillet 1724. – Jacques-Antoine de Hénaut, licencié en théologie, curé de la paroisse Saint-Denis de Rouen, pourvu de l'office de vice-promoteur, même date. – Pierre Bridelle, docteur en théologie, chanoine de Rouen et vicaire général, pourvu de l'office de vice-gérant, 18 août 1724. – Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, chanoine de Rouen, pourvu de l'office de promoteur, même date. – Thomas Le Chartier, prêtre, docteur en théologie, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, nommé doyen de la Chrétienté, 9 décembre 1724. – Pierre Bridelle, nommé official en la cour métropolitaine, 14 avril 1725. – Adjudications de dépôts.

G. 4943. (Cahier.) – In-folio, 26 feuillets, papier, cartonné.

1725-1727. – Plumitif des officialités métropolitaine et diocésaine de Rouen. – 8 novembre 1726, procès entre les maîtres de la confrérie de la Sainte-Trinité, fondée en l'église Saint-Vivien de Rouen, et le curé et les trésoriers de ladite paroisse. – Adjudication du revenu temporel de l'année d'option du bénéfice cure de la paroisse d'Étouteville, à maître Gilles-François Duval, prêtre, curé de ladite paroisse, pour la somme de 300 livres (27 juin 1727).

G. 4944. (Cahier.) – In-folio, 14 feuillets, papier, cartonné.

1724-1726. – Plumitif de l'officialité métropolitaine et diocésaine de Rouen. – 20 avril, Urbain Robinet, pourvu par Mgr Louis de la Vergne de Tressan, des offices de vice-gérant en la cour métropolitaine et d'official en la cour ecclésiastique dudit lieu, 14 avril 1725. – 28 mai 1726, Jean Corbin, curé de Pressagny, pour insultes à Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, seigneur de la paroisse, etc., condamné à faire, pendant trois années consécutives, une retraite de dix jours dans le séminaire archiépiscopal, au temps qui lui sera fixé par Mgr l'archevêque ou par ses vicaires généraux ; demeurera suspens jusqu'à ce qu'il ait fini sa première retraite. – Adjudication de dépôts. – Louis-Alexandre Lemarquier, curé de Petitville, nommé doyen du doyenné de Saint-Georges, 15 octobre 1726.

G. 4945. (Registre.) – In-folio, 39 feuillets, papier.

1727-1730. – Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. – 17 septembre 1728, maître Martin Périer, prêtre, vicaire de Saint-Étienne d'Elbeuf, desservant la chapelle de Sainte-Marguerite pour messire Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye d'Eu, contre M^e Langlois, curé d'Orival. – Adjudications de dépôts. – 21 décembre 1728, Charles-Antoine de Saint-Jean, curé d'Anvéville, pourvu du bénéfice de Sainte-Austreberte de Veauville-sous-les-Baons, comparaît au greffe des affirmations de la cour ecclésiastique « pour déclarer qu'il laisse eu option ledit bénéfice de Veauville, pour M. le promoteur général faire faire les proclamations nécessaires aux fins de l'adjudication du revenu d'icelui bénéfice. »

G. 4946. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier, cartonné.

1727-1733. – Plumitif d'audience des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen. – Pierre Bridelle, prieur de Beaulieu, chanoine de Rouen, archidiacre du Grand-Caux, nommé officiai par Mgr Louis de la Vergne de Tressan, 30 mars 1731. – Le même, nommé vice-gérant de la cour métropolitaine, même date. – François-Christophe Terrisse, docteur en théologie, archidiacre du Vexin-François, nommé vice-gérant de la cour ecclésiastique, même date. – Jacques-Antoine de Hénaut, nommé promoteur général de la cour métropolitaine, vice-promoteur en la cour ecclésiastique, même date. – François-Joseph Poussard du Vigean, nommé conseiller assesseur dans les deux cours, même date. – Claude-François de Montboissier-Canillac, prêtre du diocèse de Saint-Flour, docteur en théologie, chanoine comte de Lyon, nommé au même office, même date. – Adjudication de déports. – Avocats de l'officialité en 1728 : messires Toustain, Augustin Le Bourgeois, Vaultier, Jacques-François Billouet, Pain de Villars, De la Brière.

G. 4947. (Cahier.) – In-folio, 12 feuillets, papier, cartonné.

1733-1741. – « Registre des productions, clausions et des deffauts et déclarations de changements de domiciles des religieux pourvus de bénéfices depuis le 22 décembre 1733 jusqu'au 10 février 1741. » – 30 mars 1735, les maîtres de la confrérie du Saint-Esprit, Saint-Blaise et de tous les saints, fondée en la paroisse de Saint-Vivien. – Du 29 juillet 1735, défaut requis par M^e Laurent Vitocoq, procureur de dom Antoine Prévost, prestre religieux profez de l'ordre de Saint-Benoist, congrégation de Saint-Maur, demandeur en signification et assignations faites par exploit de Jean Pichenot, huissier à verge au Châtelet de Paris, du 26 mars dernier, aux fins de sa translation en l'abbaye de Notre-Dame de la Grenetière, ancienne observance de Saint-Benoît, contre révérendissime dom Hervé Ménard, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, demeurant à Paris en l'abbaye de Saint-Germain des Prés. – 17 novembre 1736, dom Pierre Lenfant, prieur de l'abbaye de Bernay. – 7 août 1737, Gilles-François de Cossé, seigneur de Cahuet, capitaine d'infanterie au régiment de Bourbonnois, ingénieur ordinaire du Roi, résidant à Brest, demandeur en résolution de promesse de mariage, contre Marie-Anne Martel, de Dieppe, qui s'était dite faussement issue de la maison de Fontaine-Martel, lorsqu'elle n'était que fille de paysans. – 22 novembre, confrérie de Notre-Dame et de Saint-Catald à Notre-Dame de Bondeville. – 31 janvier 1738, Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, curé de Sommery, pourvu de la cure de Prouvemont, déclare qu'il laisse en option ladite cure de Prouvemont, pour l'adjudication en être faite par l'archevêque.

G. 4948. (Cahier.) – In-folio, 12 feuillets, papier, cartonné.

1727-1733. – « Registre des productions de la cour ecclésiastique, commencé le 20 juin 1737 et finissant en 1733. » – 29 juillet 1727, Marin La Caille, prêtre habitué en l'église de Saint-Pierre d'Yvetot, chapelain de la confrérie du Rosaire, établie on ladite église, contre Pierre Larpenteur, curé d'Yvetot. – 24 janvier 1728, dom Pierre Allemand, religieux bénédictin de la Grâce, au diocèse de Carcassonne, pourvu du prieuré simple et régulier de Dampierre-sous-Arques. – 19 janvier même année, Louis Delamare, ci-devant curé de Notre-Dame du Pré de Pont-Audemer, contre les maîtres de la charité de ladite paroisse. – 8 avril 1729, dom Amable Murette, procureur syndic des bénédictins de la province de Normandie, demeurant à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

G. 4949. (Cahier.) – In-folio, 32 feuillets, papier, cartonné.

1734-1736. – Plumitif de l'officialité diocésaine. – Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé officiai en l'archevêché de Rouen et juge ecclésiastique métropolitain, par Mgr de Saulx-Tavannes ; – le même nommé promoteur du diocèse. – Pierre Bridelle, docteur en théologie, prieur de Beaulieu, archidiacre du Grand-Caux, nommé vice-gérant, 4 février 1734. – Pierre Quimbel, licencié en théologie, curé de Saint-Étienne la Grande-Église, nommé vice-promoteur en la cour ecclésiastique, 7 juillet 1734. – Olivier Blondin, docteur de Sorbonne, curé de Penly, nommé doyen du doyenné d'Eu, 4 juin 1734. – Jean-François Valtier, doyen et curé de Notre-Dame de la Ronde, conseiller au Parlement, 19 juin 1735.

G. 4950. (Cahier.) – In-folio, 18 feuillets, papier, cartonné.

1733-1734. – Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. – « Du 24^e jour d'avril 1733, jour d'audience, s'est transporté en la cour ecclésiastique, le siège archiépiscopal vacant, M. le haut doyen de l'église métropolitaine et primatiale de Normandie, accompagné de M. du Tot-Frontin, nommé official général ; M. Cuquemelle, vice-gérant ; M. Denis, nommé promoteur, et M. Landry, vice-promoteur, tous prêtres, chanoines de ladite église ; du sieur Quimbel, prestre, vicaire perpétuel de l'église de Saint-Étienne la Grande-Église, comme avocat d'office de M. Bouquet, nommé greffier, où estants après la déclaration faite, par mon dit sieur le doyen, de la vacance du siège archiépiscopal par la mort de Mgr l'illustrissime et révérendissime Louis de la Vergne de Tressan, et le serment prêté par mes dits sieurs cy-dessus nommés, le doyen a installé M. du Tot-Frontin, official, dans la chaire de justice. » – Adjudications de déports. – 4 décembre 1733, frère Pierre Fossard, religieux hermite de Saint-Augustin, impétrant de bref de Clément XII, pour être relevé de ses vœux.

G. 4951. (Cahier. – In-folio, 17 feuillets, papier, cartonné.

1734-1753. – Plumitif de la cour métropolitaine. – Charles Hébert, licencié en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Cande-le-Jeune, nommé promoteur général en la cour métropolitaine par Mgr de Saulx-Tavannes, 5 juillet 1734. – M. François Hodoul, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Châlons, nommé promoteur subsidiaire, 1^{er} juin, même année. – 17 mars 1752, dom Benoît Goujet, religieux de la congrégation de Saint-Maur, contre dom René Laneau, supérieur général de ladite congrégation, appelant de sentences rendues en l'officialité d'Évreux les 7 et 23 septembre 1751. – 8 août 1752, les recteur, prévôt et frères de la confrérie du Saint-Sacrement de Pont-l'Évêque contre les échevins, prévôt et frères servants de la charité dudit lieu.

G. 4952. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier, cartonné.

1736-1742. – « Plumitif de l'officialité diocésaine commencé le 26 octobre 1736 et finissant le 13 avril 1742. » – 10 mai 1737, la confrérie du très Saint-Sacrement de l'autel, érigée en l'église collégiale et paroissiale du Bourgtheroulde, contre la charité érigée en la même église. – Thomas Rogier de Neuilly, docteur en théologie, curé de Saint-Patrice de Rouen, nommé doyen de la Chrétienté, 18 septembre 1741. – Pierre Guérin, docteur en théologie, nommé procureur subsidiaire de l'officialité diocésaine et métropolitaine, 7 avril 1742.

G. 4953. (Cahier.) – In-folio, 29 feuillets, papier, cartonné.

1742-1744. – Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. – Engagement pris, par Louis Émery de Rocquigny, clerc tonsuré, du diocèse de Rouen, de faire les réparations nécessaires au prieuré de Crasville-la-Roquefort, conformément aux lettres de provision en commende de ce bénéfice, qu'il avait obtenues du Saint Père ; – Jacques-François de Pestel, seigneur de Saint-Laurent en Caux, marquis de Normanville, demeurant à Rouen, rue de la Pie, sa caution, 11 mai 1742. – Jean-Pierre De France, architecte, prête serment de bien et fidèlement procéder, conjointement avec M. Bourgeaux, curé d'Avremesnil, doyen du doyenné de Brachy, au procès-verbal et devis estimatif desdites réparations. – Pareil serment prêté par Pierre Jarry, architecte. – Guillaume Mouchet, curé d'Infreville, nommé, par Mgr de Saulx-Tavannes, doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 28 mai 1743. – Adjudications de déports.

G. 4954. (Cahier.) – In-folio, 25 feuillets, papier, cartonné.

1744-1746. – Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. – Gabriel Cautillon, pourvu par l'archevêque de la commission de concierge des prisons de la cour ecclésiastique et officialité de Rouen, 19 juin 1744. – 11 janvier 1746, Étienne Martin de Boisville, maître ordinaire en la Chambre des comptes, demandeur en perfection de promesses de mariages, contre Madeleine Querel, veuve de Marin Querel, châtelain de Goustimesnil, et demoiselle Marie-Madeleine Querel, affidée du dit de Boisville. Promesses déclarées résolues ; permission aux parties de se pourvoir par mariage où Dieu les inspirera ; la demoiselle Querel condamnée aux dépens. – 5 août 1746, le

marquis de Sebeville, contre le sieur Maubert, prêtre, au sujet de la translation de la chapelle de Sainte-Anne et de Saint-Gourgon dans un oratoire nouvellement construit au château du sieur de Sebeville. – Adjudications de dépôts.

G. 4955. (Cahier.) – In-folio, 46 feuillets, papier, cartonné.

1746-1750. – Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. – Claude-Louis Rose, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine, chancelier de la cathédrale de Rouen, vicaire général, nommé official diocésain par Mgr de Saulx-Tavannes, 19 novembre 1746. – Pierre Dubois, curé de Biennais, nommé doyen du doyenné de Cailly, prête serment, le 22 décembre 1736, ainsi que Antoine Gouillard, curé de Saint-Michel de la Haye, nommé doyen du doyenné de Pont-Audemer. – Adam-Charles Esmangard, docteur en théologie de la Faculté de Paris, vicaire général, curé de Saint-Maclou, nommé vice-gérant en l'officialité, prête serment, le 21 avril 1747. – Adjudications de dépôts.

G. 4956. (Registre.) – In-folio, 58 feuillets, papier, cartonné.

1950-1760. – Plumitif de l'officialité diocésaine. – 15 juin 1751, le curé de Saint-Remy de Dieppe, contre maîtres Nicolas Le Grand, Charles-Nicolas Le Prestre et Joseph Benoist, tous prêtres, officiers en ladite église Saint-Remy. – 11 décembre 1753, Pierre Guérin, prêtre, du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé promoteur de la cour diocésaine et métropolitaine, par Mgr de Saulx-Tavannes, dernier octobre 1753. – Philibert-Pierre Marescot, nommé vice-gérant du promoteur de la cour diocésaine, même date. – 13 mars 1756, frère Pierre Le Saulnier, restitué en l'état de liberté, nonobstant la profession faite par lui au couvent des Cordeliers de Rouen. – 27 juillet 1756, Pierre-François, Fumée, licencié en théologie de la Faculté de Paris, de la maison de Navarre, aumônier du Roi, prieur de l'église royale et collégiale de Sainte-Radegonde de Poitiers, abbé de l'abbaye royale du Valasse, contre les prieur et religieux de ladite abbaye du Valasse : « Il sera par nous (official) fait accession de lieu, à l'effet de visiter la chapelle dite de Notre-Dame des Manoirs du Valasse et de constater si l'office parochial s'y peut faire d'une manière décente et commode, tant dans l'état où elle est que lorsqu'elle sera mise en bon et deu état de réparations ; ensemble de la chapelle de l'église conventuelle où les dits offices se sont faits ou se peuvent faire. » – 7 janvier 1757, le frère Beaumont est débouté de son action en réclamation de vœ ix par lui intentée ; ses vœux déclarés bien et dûment faits dans la maison du Val-aux-Grès. – 20 mai 1757, le promoteur général, contre toutes personnes se prétendant fondateurs, ou bienfaiteurs, ou toutes autres parties intéressées à contester l'extinction et suppression du titre de la conventualité des filles de la congrégation de Notre-Dame de la maison de Saint-Joseph, de la ville de Gournay, et l'incorporation de ces religieuses aux dames Ursulines de celte ville.

G. 4957. (Registre.) – In-folio, 68 feuillets, papier, cartonné.

1746-1757. – Registre pour l'enregistrement des sentences sur requête rendues en l'officialité de Rouen. – Monitoires, réformations de noms dans les actes de naissance ou des lettres d'ordres. – 17 mars 1751, Louis-Nicolas Gabeuil, écuyer, conseiller et ancien échevin de Rouen, expose qu'il est né le 13 octobre 1685, a été baptisé en la paroisse Saint-Maclou, que dame Catherine Jorre, son épouse, est née le 6 octobre de l'année 1694, a été, baptisée le 8 du dit mois en l'église Saint-Jean, que leur mariage a été célébré dans ladite église le 27 février 1713, et que, dans l'acte de leur mariage, on l'a inscrit sous les noms de Nicolas-Louis au lieu de Louis-Nicolas. – 9 juin 1752, procès du sieur Jean-Jacques Outin, prêtre, curé de Saint-Godard de Rouen. – 18 avril 1753, Jean-Baptiste de la Berquerie, clerc tonsuré du diocèse de Rouen, fils de Nicolas de la Berquerie, écuyer, sieur du Tronquay, et de noble dame Marie-Louise de la Berquerie, originaire de la paroisse de Saint-Léger-au-Bois, expose que dans sa lettre de tonsure, 3 noms ont été attribués à son père Jacques-Nicolas-François, au lieu du seul nom de François qui lui appartenait.

G. 4958. (Cahier.) – In-folio, 30 feuillets, papier, sans couverture.

1758-1760. – Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. – Claude-Louis Rose, du diocèse de Paris, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine et archidiacre du Grand-Caux, vicaire

général de l'archevêque, Mgr de La Rochefoucauld, nommé par lui officiai diocésain, 22 juillet 1759. – Adam-Charles Esmangard, curé de Saint-Maclou, docteur en théologie, nommé vice-gérant de l'officialité, 4 octobre même année. – Philibert-Pierre Marescot, licencié en théologie, chanoine, nommé promoteur, 22 juillet même année. – Adrien Osmont, docteur en théologie, curé de Saint-Nicaise, nommé vice-gérant du promoteur dans les deux officialités, 25 janvier 1760. – Jacques-Philippe Parent, licencié en l'un et l'autre droit, curé de Saint-Cande-le-Jeune, nommé promoteur spécial dans l'affaire de la suppression des chapelles de la cathédrale, 10 octobre 1759. – Jean de Dieu Remond de Boisgelin de Cucé, bachelier en théologie, licencié en droit canon, vicaire général, nommé assesseur en l'officialité diocésaine, 3 juillet 1760. – Marc-Antoine de Noé, licencié en droit canon, abbé de Simore, nommé au même office, même date.

G. 4959. (Cahier.) – In-folio, 14 feuillets, papier, cartonné.

1753-1760. – Plumitif de l'officialité métropolitaine. – Louis-Mathieu Sehier, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen et vicaire général, nommé vice-gérant de l'officialité métropolitaine, 6 juin 1753. – François-Christophe Terrisse, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Victor en Caux, nommé official métropolitain, dernier octobre, même année. – Pierre Guérin, prêtre du diocèse de Bayeux, docteur en théologie, chanoine de Rouen, nommé promoteur métropolitain, même date. – Philibert-Pierre Marescot, curé de Saint-Sauveur de Rouen, nommé vice-promoteur, même date. – 23 mai 1759, M. Grésil, nommé official général ; M. Bordier, vice-gérant ; M. Marescot, promoteur ; M. Hébert, vice-promoteur, à la vacance du siège, prennent possession de leurs charges.

G. 4960. (Cahier.) – In-folio, 12 feuillets, papier, sans couverture.

1757-1762. – Plumitif de l'officialité diocésaine. – Monitoires, aggravés et réaggravés, décrets de prise de corps, réforme de noms, etc. – 9 novembre 1759, fulmination de la bulle qui autorise frère Jean-Mathurin de Gaze, capucin profès de Paris, actuellement dans la maison des Augustins réformés de Rouen, à vivre dans cette dernière communauté conformément à la règle qui s'y observe. – 26 octobre 1762, frère Guillaume-Charles-François Boulon de Launay, religieux profès de l'ordre de Saint-Dominique de Moulins, transféré aux Bénédictins de l'ancienne maison et abbaye de Saint-Pierre de Preuilly.

G. 4961. (Registre.) – In-folio, 86 feuillets, papier.

1760-1779. – Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. – 29 mai 1761, réception de M. Marc-Antoine de Noé, licencié en droit canon, abbé commendataire de Simore, vicaire général de Mgr de la Rochefoucauld, comme conseiller assesseur en la cour ecclésiastique, office auquel il avait été nommé le 25 mai 1761. – Réception au même office d'Alexandre de Marbeuf, prêtre du diocèse de Rennes, comte de Lyon, abbé de Saint-Jacut. – 22 janvier 1762, en l'officialité, devant M. Esmangard, vice-gérant, et M. l'abbé de Marbeuf, en la présence de M. Marescot, promoteur général, frère Robert Canlers, recteur du collège de Rouen, tant pour lui que pour les autres supérieurs des maisons de Rouen et religieux y demeurant, demande qu'il lui soit permis de déposer une déclaration signée de lui et des autres profès, ladite déclaration portant engagement d'enseigner, dans leurs leçons de théologie publique ou particulière, la doctrine établie par le clergé de France dans les quatre propositions de l'assemblée de 1682 ; – reconnaissance de l'autorité des évêques de France, et renonciation expresse à tous privilèges à ce contraires qui auraient été accordés ou pourraient être accordés à la société : – « que si, ce qu'à Dieu ne plaise, il pourrait arriver qu'il nous fût ordonné, par notre général, quelque chose de contraire à cette présente déclaration, persuadés que nous ne pourrions y déférer, sans péché, nous regarderions cet ordre comme illégitime, nul de plein droit. » Acte original annexé au registre, et revêtu de 32 signatures. – 26 novembre 1762, Adam-Charles Esmangard, docteur en théologie, reçu à l'officialité de la cour ecclésiastique de Rouen, 19 février 1763. – Philibert-Pierre Marescot, licencié en théologie, archidiacre d'Eu, nommé vice-gérant de l'official, 6 avril 1763. – Nicolas Gruchet, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de Beuzeville-la-Guérand, nommé assesseur en l'officialité, 18 avril 1763. – Adrien Osmont, docteur en théologie de la Faculté de Paris, curé de Saint-Nicaise, nommé promoteur des deux officialités, 13 avril 1763. – François-Joseph de La Rochefoucauld de Momont, prêtre du

diocèse d'Angoulême, licencié en la Faculté de théologie de Paris, vicaire général de Rouen, official *ad hoc*, dans le procès des chapelains de la cathédrale contre le chapitre, 21 janvier 1765. – Philibert-Pierre Marescot, nommé official diocésain, 27 avril 1767. – André Marescot, licencié en l'un et l'autre droit, nommé assesseur en l'officialité, 30 mars 1768. – Pierre-Charles-Honoré Bridelle, du diocèse d'Amiens, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la maison de Sorbonne, nommé vice-gérant de l'officialité diocésaine, 9 décembre 1768. – Le même Bridelle, nommé official diocésain, 6 avril 1773. – Henri-Charles Du Lau d'Allemans, du diocèse de Périgueux, licencié en théologie de la maison de Navarre, nommé vice-gérant de l'official diocésain, 13 mars 1775. – Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, licencié en théologie, nommé vice-gérant du promoteur, même date. – Le même Tuvache, nommé promoteur des deux officialités, 12 janvier 1779. – Adrien Osmont, nommé official diocésain, même date.

G. 4962. (Cahier.) – In-folio, 13 feuillets, couvert en parchemin.

1760-1790. – Plumitif de l'officialité métropolitaine. – 23 juin 1762, procès entre les chanoines d'Avranches et Guillaume Auber, sous-chantre de la cathédrale dudit lieu ; « sous-chantre tenu de porter la chape les samedis de Pâques et de Pentecôte à la messe, sans néanmoins être tenu d'y annoncer le *gloria in excelsis* et l'antienne de *magnificat* aux vespres du samedi de Pâques au célébrant, excepté dans le cas où ce seroit un chanoine qui diroit les messes. » – Adrien Osmont, curé de Saint-Nicaise, nommé promoteur des deux officialités, 13 avril 1763. – Dernière audience, du 8 octobre 1790, tenue par l'abbé Carrey de Saint-Gervais, vice-gérant, en présence de M. l'abbé Le Vitre, prêtre, pour l'absence du promoteur général.

G. 4963. (Registre.) – In-folio, comprenant 53 feuillets, papier, relié en parchemin.

1779-1790. – Plumitif de l'officialité diocésaine de Rouen. – 16 août 1782, réception de Guillaume-André-René Baston, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de Rouen, à l'office de vice-gérant du promoteur, auquel il avait été nommé par Mgr de la Rochefoucauld, le 21 décembre 1781. – 19 avril 1787, réception de Georges-Frédéric de Riom de Pradt, prêtre du diocèse de Clermont, docteur en théologie de la Faculté de Paris et de la maison de Sorbonne, archidiacre du Grand-Caux, à l'office de vice-gérant de l'official, auquel il avait été nommé le 7 du même mois. – 8 avril 1783, le marquis de Cany contre toutes personnes intéressées, ou se prétendant l'être, à contester l'extinction du titre de la cure d'Harcenville, seconde portion, et union des revenus qui y étaient attachés. – 5 juillet 1784, le même, contre toutes personnes intéressées, ou se prétendant l'être, à contester la suppression du titre d'une des cures de la paroisse de Fontaine-le-Dun. – 13 mai 1785, Ezéchiel-Joseph Dieulloy et Jean-Baptiste-Papillon, curés, le premier de Saint-Martin, le second de Notre-Dame de la paroisse de Canville, contre la commune de ladite paroisse opposante à l'ordonnance du 19 mai 1784, qui partageait les fonctions spirituelles des deux cures. – Dominique-Georges-Frédéric de Riom de Pradt, nommé vice-gérant de l'official diocésain, 7 avril 1787. – 26 février 1788, les propriétaires, syndics, trésoriers, paroissiens et principaux habitants de la paroisse Saint-Paër, contre le comte d'Épinay, qu'ils voulaient faire débouter de sa demande en désunion de partie des dîmes et du territoire de la cure de Saint-Paër et en union de ladite partie désunie à la cure des Vieux. – Lettres du Roi qui nomment Jean-Eustache-Nicolas Le Marchand à l'office de notaire apostolique au diocèse de Rouen, dans l'étendue de l'exemption de Fécamp, 12 mars 1788. – Adjudication de déports. – Résiliations de promesses de mariage. – Dernière audience, 29 octobre 1790, l'abbé Osmont official, Tuvache de Vertville, promoteur général.

G. 4964. (Registre.) – In-folio, 88 feuillets, papier, cartonné

1746-1755. – Fulminations de bulles. – Armand-Gaston-Félix d'Andlau, prêtre, du diocèse de Toul, docteur en théologie de la Faculté de Paris, conseiller du Roi en ses conseils, aumônier ordinaire de Sa Majesté, nommé au prieuré conventuel et électif de Saint-Thomas du Mont-aux-Malades, par brevet de Sa Majesté, et pourvu en commende d'icelui par bulle du pape (7 des calendes de décembre 1746), sur la vacance de ce prieuré, arrivée par le décès de Jean-Louis Du Lau. – Marie-Françoise de Moy d'Ectot, religieuse professe de Saint-Saëns, impétrante de bulle de provision (14 des calendes de décembre 1746), du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, sur la

résignation à elle faite, en cour de Rome, par Marie-Catherine de Brévedent. – François-Louis Hellouin de Ménibus, chanoine de Rouen, nommé au prieuré de Beaulieu, par brevet de Sa Majesté et pourvu en commende par bulle du pape, du 19 des calendes de février 1746, sur la vacance de ce prieuré, arrivée par le décès de l'abbé Bridelle. – Pierre-François Fumée, pourvu de l'abbaye du Valasse par bulles du pape, 1747. – Renée Piffand de la Houssaye, religieuse professe de Sainte-Madeleine d'Essey, diocèse de Sées, impétrante de bulles du pape (3 des ides de juillet 1747), du prieuré conventuel et non électif des religieuses de Notre-Dame d'Yvetot, sur la résignation à elle faite par Marie-Françoise Soyer d'Épiney. – Catherine-Augustin de Limoges, religieuse de Saint-Saëns, pourvue de l'abbaye de Saint-Saëns par bulles du pape, 4 juillet 1748, sur la démission de madame de Lorraine d'Elbeuf. – Marie-Françoise Morant, religieuse du monastère du Parc-aux-Dames, pourvue par bulle du pape, du 3 des calendes de février 1748, du prieuré des Filles-Dieu de Rouen, vacant par le décès de dame Guenet. – Louis Du Vezier de Lépinay, vicaire général au diocèse de Baveux, pourvu par bulle du pape, du 17, des calendes d'avril 1749, du prieuré de Saint-Martin de Bellencombe, sur la vacance de ce prieuré arrivée par le décès du sieur Baudet. – Charles Beaupoil de Saint-Aulaire, docteur en théologie, aumônier ordinaire de la Reine, abbé de Saint-Jean de Falaise, pourvu en cour de Rome (3 des nones de mars 1750), sur la nomination du Roi, de l'abbaye royale de Notre-Dame de Mortemer, vacante par le décès de Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Tarbes. – Marguerite de Moy de Saint-Aignan, religieuse de Saint-Saëns, pourvue par bulle (10 des calendes de mars 1753), du prieuré de Saint-Saëns, sur la vacance arrivée par le décès de la dame de Limoges. – Dispense de consanguinité pour contracter mariage, accordée à messire Gilles Hallé de Rouville, conseiller du Roi en ses conseils, Président à mortier au Parlement, et à demoiselle Marie-Barbe-Sophie Puchot, 5 des calendes de juillet 1749) : – à Charles-François Toustain de Fronte-bosc, lieutenant au régiment de Champagne, et à Marie-Charlotte de Clercy, 1749 ; – à Henri-Louis-Claude-René de Marguerie, chevalier, seigneur de Colleville, et à Marie-Madeleine de Héron de Neufville, 1750 ; – à Jean-Alexandre du Tot, comte de Varneville, maréchal des camps et armées du Roi, et à Louise-Catherine de Brévedent de Berville, 1750 ; – à messire Jean-David Chauvin, chevalier, seigneur d'Offranville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment des gardes françaises, et à Anne Asselin, 1751 ; – à François-Adrien Le Vaillant, écuyer, sieur des Marais, de la paroisse de la Feuillie, et à dame Catherine-Suzanne Le Vaillant, veuve de Pierre-Jacques de Caqueray, écuyer, sieur de Monval, de la paroisse de Maucombe, 1753 ; – à Pierre Drouet, écuyer, sieur des Fontaines, et à Marie-Élisabeth Flavigny, 1753 ; – à Charles-Michel Grandin, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine, et à Louise-Bonne Le Vaillant, demeurant à Maucombe, 1755 ; – à Louis de Biran, ci-devant commandant de bataillon au régiment de Bretagne, chevalier de Saint-Louis, et à Catherine-Agathe-Pétronille Boutren de la Fresnaye, veuve de Louis Filleul de la Fresnaye, 1755.

G. 4965. (Registre.) – In-folio. 35 feuillets, cartonné.

1755-1762. – Fulminations de bulles. – Pierre-Cosme de Savary de Bielles, chanoine de l'église de Vienne, vicaire général dudit diocèse, pourvu de l'abbaye de Saint-Martin d'Auchy, par bulle du pape, 13 des calendes de février 1755. – César-Guillaume de La Luzerne, clerc tonsuré du diocèse de Paris, pourvu par le pape, 8 des ides de septembre 1756, sur la nomination du Roi, de l'abbaye de Notre-Dame de Mortemer, sur la vacance arrivée par le décès de Charles Beaupoil de Saint-Aulaire. – Claude-Philibert Villaume, nommé, parmi les frères laïques de l'Institut des écoles chrétiennes en ce diocèse, frère Gaëtan, impétrant de signature ou bref à lui accordée par le pape, 3 des calendes d'août 1756, portant que les vœux simples de chasteté, pauvreté et obéissance qu'il avait prononcés sans solennité, même les vœux de stabilité dans ledit institut, et d'enseigner gratuitement les enfants, seraient commués en œuvres de piété, charité et pénitence. « Ne pourra se marier qu'une fois ; s'il survit à la dissolution de son mariage, il sera tenu de vivre dans le célibat, comme étant alors lié, ainsi qu'il était avant son mariage, par le vœu de chasteté. Sera tenu ledit Villaume d'approcher, chaque année, outre le temps de Pasques, aux quatre principales festes, des sacrements de pénitence et même d'eucharistie, de l'avis de son confesseur, auxquels quatre dits jours il récitera les sept psaumes de la pénitence, avec les litanies et les oraisons, laissant le reste à la miséricorde de Dieu et à sa femme, » 20 octobre 1756 ; signé : Rose, official. – Dispense pour contracter mariage à François Hérambourg, maître ordinaire en la Cour des comptes, et à Thérèse-Henriette Le Chevalier, 1755.

G. 4966. (Registre.) – In-folio, 67 feuillets, papier, cartonné.

1762-1780. – Fulminations de bulles. – Dispense pour contracter mariage accordée à Pierre-Jean-Baptiste Conradin de Catillon, enseigne de vaisseau, et à demoiselle Marie-Félicité Conradin, 1703 ; – à Anne-Marie-Françoise Le Roux d'Esneval, fille du président d'Acquigny, et à Armand-Michel de Pommereu, conseiller au Parlement de Paris, 1763 ; – à Honoré-Charles-David de Caqueray, sieur de Lorme, et à Marie-Louise-Angélique Godard de Mesangueville, 1764 ; – à Jacques-François Cavelier de Cuverville, et à Marie-Claude-Élisabeth Grenier de Cau-ville, 1765 ; – à Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière, seigneur de Saint-Denis de Bosguérard, président aux requêtes du palais à Rouen, et à Marie-Geneviève-Nicole de Roussel, 1765 ; – à Henri-Charles-Jean-François de Brévedent de Sahurs, conseiller au Parlement, et à Marie-Marguerite-Madeleine de Rome, 1769.

G. 4967. (Registre. – in-folio, 18 feuillets, papier.

1780-1786. – Registre de fulminations de bulles pour dispenses d'empêchements canoniques. – Dispense à Pierre-Louis-Charles de Fréville Saint-Clair, 1784 ; – à Jean-Philippe Cavelier, écuyer, sieur de Mocomble, et Marie-Clotilde Le Bailly de la Falaize, 1785.

G. 4968. (Cahier.) – In-folio, 20 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1787-1790. – Fulminations de bulles. – Dispenses accordées, à l'effet de contracter mariage : à Claude-François de Caqueray, écuyer, sieur de La Roquette, et à Antoinette-Élisabeth de Caqueray de Vaudancourt, 1788 ; – à Nicolas-Louis-Benjamin Le Vacher de la Veronerie, avocat, du diocèse d'Evreux, et à Mélanie Collombel, 1788 ; – à Timoléon Mauviel, chevalier de Saint-Louis, et à Anne Thérèse Larchier de Bièvedent, 1789.

G. 4969. (Registre.) – In-folio, 60 feuillets, papier, cartonné.

1741-1789. – Déclarations passées au greffe de l'officialité. – Défauts requis ; – mise en option de bénéfices ; – productions de pièces, changement de domiciles. – 29 août 1743, René-Thomas Gouget, prieur de Saint-Pierre de Préaux ; François Chapel, prieur de Sainte-Radegonde. – 9 septembre 1743, Jean-Louis De la Clef, prieur de Saint-Martin de Pressagny ; Jacques-Denis Picard, prieur de Saint-Nicolas de Longchamp ; – 25 avril 1744, Charles Duval, prieur-curé de la paroisse des Chéris ; – 24 novembre 1745, Charles-Guillaume Cardin Morin du Marais, écuyer, prieur de la Madeleine près Vernon ; – 26 juillet 1752, Étienne Marchais, prieur de Notre-Dame au Port, autrement dit Saint-Digneport ; – Jean-Nicolas Cousin, prieur de Saint-Antoine la Sous-Bretonne ; – 17 septembre 1754, Jean-François Deschamps, prieur de Saint-Jacques du Val-Hullin ; – 14 septembre 1756, Nicolas Faverotte, prieur de Bonnenouvelle ; – 13 septembre 1757, Claude de Boisvallée, prieur du Sépulchre de Fécamp ; – 1^{er} juillet 1761, Jérôme Chastelus de Sainte-Colombe, prieur conventuel de Sainte-Foi de Longueville, demeurant au prieuré de la Charité-sur-Loire ; – 16 octobre 1761, dom Nicolas Fizelier, sacristain de Saint-Germain-des-Prés, prieur de Notre-Dame d'Auffay ; – 17 mai 1762, Thomas Langoiran, prieur de Notre-Dame de Rougecamp ; – 25 janvier 1764, dom Guillaume Lucas, prieur de Sainte-Radegonde ; – 11 mars 1766, Louis-Nicolas-Marie Grognet, prieur de Notre-Dame ou Sainte-Marie d'Auffay.

G. 4970. (Cahier.) – In-4°, 8 feuillets, papier, cartonné.

1744-1790. – « Registre des écroux pour le privilège de Saint-Romain. » – « Du 4 may 1763, se sont présentés à moy, concierge de la prison de la cour ecclésiastique de Rouen, François Coriton et Jean Le Gloahec, de la paroisse de Carnac, diocèse de Vannes, lesquels se sont constitués volontairement prisonniers ès dites prisons pour par eux jouir du privilège de Saint-Romain, ce qu'ils ont signé. »

G. 4971. (Liasse.) – 130 pièces, papier.

1630-1661. – Procès jugés en l'officialité de Mortagne, au diocèse de Sées, et portés par appel en l'officialité de Pontoise. – « Inventaire des pièces et production que met et produit devant le grand

vicaire de Pontoise, ou son vice-gérant, Jean Chartier, prêtre, chanoine en l'église collégiale de Toussaint de Mortagne et promoteur en l'évêché de Séez, en l'officialité de Mortagne, et curé de Saint-Julien-sur-Arthes, à l'encontre de Jean Matart, curé de Saint-Cir, appelant d'une sentence de l'official de Séez. » – Registre pour toutes les appellations de Mortagne, commençant au 12 janvier 1630. – Procès, devant le juge métropolitain du siège de Pontoise, entre Thomas Chauvin, curé de Saint-Hilaire, et les habitants, trésoriers et marguilliers dudit lieu, d'une part, et Galleran Laisné, d'autre part, pour une question de déport, 1640. – Ancelme Chevalier, prêtre, licencié ès-droits, doyen de l'église collégiale de Toussaint de Mortagne et official de Séez au siège de Mortagne.

G. 4972. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1639-1689. – Affaires portées de l'officialité de Séez en celle de Rouen. – Procès pour promesses de mariage entre Guillaume Tizon et Madeleine Gislain, 1644 ; – entre Romain La Loy et Marie Forges, 1646. – Procès entre Jean La Loy et Joseph Le Gendre, libraire, demeurant à Mortagne, paroisse Sainte-Croix, 1646. – Autre procès entre le procureur syndic et les trésoriers de la paroisse de Saint-Hilaire et les religieux de Saint-Martin de Séez, 1639. – David de Berneval, curé de Sainte-Marguerite et doyen d'Aumale, donne procuration pour faire remise entre les mains de l'archevêque de son office de doyen en official d'Aumale, 29 septembre 1639. – Philippe Mathieu, prêtre, nommé par l'autorité archiépiscopale doyen d'Aumale, 1^{er} octobre 1639. – Guillaume Anffrye de Chaulieu, abbé de Saint-Martin-d'Auchy lès-Aumale, nomme François Trenchepain, prêtre, maître ès-arts, curé de Sainte-Marguerite, promoteur de l'officialité d'Aumale, 2 juillet 1688. – Ledit Trenchepain, et un autre Trenchepain, curé d'Aumale, promettent de remettre à l'archevêque les provisions de promoteur et d'official, qui leur avaient été données par l'abbé d'Aumale, 14 janvier 1689. – Sceau et signature de l'abbé de Chaulieu.

G. 4973. (Cahier.) – In-4°, 18 feuillets, papier, cartonné.

1760-1984. – Registre pour les défauts et productions de l'officialité métropolitaine et diocésaine. – 13 juin 1783, M^e Desroques, procureur de noble et discrète personne Adrien de Thunes des Rouelles, curé de Trouville-sur-mer. – Mémoires des dépens adjugés à François Mesnil, laboureur, contre Jeanne Bosvy, veuve de Pierre Hébert, 1762.

G. 4974. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin.

1426 (copie)-1786. – Provisions à des offices. – Lettres de nomination de Jean Bigues, grand archidiacre, comme vicaire au spirituel et au temporel de l'archevêché de Rouen, 22 août 1573 ; signé : C. Cardinal de Bourbon. – Jean Gougeon, appariteur en la cour ecclésiastique, 1586. – Toussaint Le Febvre, docteur en théologie, fait signifier ses grades à André Guyjon, vicaire général de l'archevêque de Rouen, etc., 1608. – Claude Gérenton, licencié en droit canon, curé de Saint-Pierre de Doumesnil, ancien aumônier et maître des cérémonies de l'archevêque, nommé par lui promoteur général de l'officialité de Pontoise, 1627. – Nicolas Eudes, chanoine de Paris, conseiller du Roi au Parlement de Paris, nommé official au comté du Perche, par François de Harlay, archevêque de Rouen : *Dantes eidem et concedentes plenam auctoritatem... res, bona et jura spiritualia et temporalia archiepiscopatus et primatiæ Rothumugensis in dictis regione et districtu protuendi et defendendi, alienata quæcunque et illicite distracta et a quibusvis personis indebite occupata omnibus viis et justiciæ remediis recuperandi et in pristinum statum reponi et reduci procurandi, unnes et singulas appellationum causas, civiles, criminelles et mixtas per quasvis personas, ecclesiasticas, regulares et seculares ac etiam laicas, nobis et nostræ jurisdictioni superiori subjectas, ab officiali in urbe Mauritanæ per reverendissimum dominum Sagiensem episcopum instituto interpositarum seu interponendarum, quarum cognitio et decisio ad nos, ratione prefatæ nostræ archiepiscopalis et primatialis dignitatis aut alias, pertinent, cum omnibus et singulis earum incidentiis, connexis et dependentiis universis, juris ordine servato, vice et loco nostri, intra dictum ressortium Parlamenti Parisiensis audiendi, decidendi, cognoscendi ac fine debito terminandi, etc.*, 11 septembre 1680. – Ordonnance de Monseigneur de Harlay, faite en l'église du Bourgtheroude en sa visite de la calende, 16 avril 1638 : « Tous les supérieurs des maisons de religion de la ville de Rouen seront advertis incontinent et sans délai par le curé de Berville-sur-Seine, l'un de nos notaires et procureurs de nostre officialité, de s'employer en sa

mission et visite générale, tant ès lieux par où il passera, pour exhorter le peuple à se disposer de recevoir la confirmation de la bénédiction archiépiscopale et entendre la parole de Dieu, qu'ès lieux où il avoit passé pour tirer le fruit de la présente visile. » – Requête de Jaques de Monthiers, docteur en théologie, chanoine de la chapelle royale et collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, afin d'être maintenu, comme avocat d'office de l'officialité de Pontoise, dans sa place au-dessus du promoteur, 1692. – Lettres de provision pour Pierre Bridelle, vice-gérant de l'official diocésain, 1734 ; – pour Jean-Baptiste Carrey de Saint-Gervais, promoteur diocésain, 1734 ; – pour Pierre Bridelle, officiai diocésain, 1736. – Nominations de notaires, de procureurs et d'appariteurs en l'officialité ; – procès-verbaux de réceptions ; – arrêt de l'Échiquier, au sujet de la verge d'argent qu'avait droit de porter l'official, 1426 (copie.) – Arrêt du Parlement de Paris, relatif au greffe de l'officialité de Rouen ; mention de Jacques Pradon, avocat au Parlement de Rouen, et de Marie de Lastre, sa femme, 1637.

G. 4975. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 2 sceaux pendants ; 1 fragment de sceau pendant ; 4 sceaux plaqués.

1439-1772. – Présentations à des bénéfices dans le diocèse de Rouen, etc. – Présentation à la chapelle ou léproserie de Beaumont, en la paroisse de Bréauté, par Guillaume, prieur de Saint-Lô de Rouen : il use du droit de présentation, par suite des devoirs non rendus par Gautier de Hongerford, chevalier, seigneur de Neeville et d'un fief à Bréauté, dans la mouvance des religieux de Saint-Lô, possédé autrefois par M. Roger de Bréauté, 1437 (sceau du prieuré). – Permission accordée par Louis de Luxembourg pour la publication des indulgences de la maison Dieu du Saint-Esprit *in Saxia*, 1439. – Présentation par Raoul, prieur de Saint-Martin d'Auchy lès-Aumale, à la cure de Saint-Valery, doyenné d'Aumale, 1459. – Résignation de la cure d'Héronchel par Jean Meriel, 1465. – Mandement des vicaires généraux de l'archevêché, au doyen rural de Ry, au sujet de la présentation faite par Jean d'Estouteville, sieur de Torchy et de Quevron, à l'église de Quevron (Crevon), 1476 ; – information faite par le doyen : 25 paroissiens ; revenu de l'église, 30 livres *in portatis* (sceau du doyenné). – Mandement du même genre au sujet d'une présentation faite par le prieur de Saint-Lô à la cure de Castenay, 1493 ; – information : 50 paroissiens ; revenu de l'église, 50 livres (fragment du sceau de l'officialité). – Prise de possession de la cure de Saint-Martin d'Oissel par Jean Favé, chanoine de Rouen, 20 avril 1504. – Présentation par Nicolas, prieur de Saint-Lô, à la chapelle de Notre-Dame du Grippel, 1525. – Prise de possession, par Guillaume Cavelier, de la cure de Senteuil au vicariat de Pontoise, en vertu de bulle du pape, 1540. – Présentation, par le Roi, à la cure de Saint-Pierre du Bosegnérard 1641 ; signé : Louis. – Présentation par Pierre Gallie, seigneur de Brez, à la chapelle de Saint-Denis de Brez, en la paroisse d'Envermeu ; présenté, David de Foville, écuyer, clerc, 1647 ; sceau plaqué dudit Gallie. – Présentation par Adrien Martel à la cure d'Emaleville, 1671 ; sceau plaqué dudit Martel. – Présentation par Claude de Roucherolles, à l'hermitage de Saint-Antoine, en la terre de Pont-Saint-Pierre, 1674. – Jacques-André Du Pille, écuyer, conseiller du Roi, receveur général des finances du Lyonnais, prie l'archevêque d'accepter l'acte de dotation de la chapelle du château de Bertichères, 1710. – Présentation à la cure de Saint-Sauveur de Tocqueville, par Jean Macé, abbé d'Eu, 1758 (sceau plaqué dudit Macé) ; – à celle de Bléville, par Mathieu Pesié, prieur du Val-aux-Grés, conseiller au Châtelet de Paris, 1662 (sceau dudit Pesié) ; – à la cure de Brémontier par Louis-Sextius de Jarente, abbé de Saint-Wandrille, 1772 (sceau dudit abbé). – Approbation des statuts de la confrérie de Saint-Étienne du Rouvray, 1718.

G. 4976. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier, 1 sceau

1639-1733. – Résignations de bénéfices, présentations, provisions à des bénéfices dans les diocèses d'Angers, d'Avranches, de Bayeux, de Coutances. – Présentation à la cure du Luot, par Louis De Launay, chevalier seigneur du Luot et de la Villarmois ; présenté, Jacques Hullin, curé de Sainte-Pience, 1639. – Acte du refusait par Gabriel de Boislesve, évêque d'Avranches, d'accorder lettres de *visa* et collation sur les lettres de provision obtenues par Jean Du Parc, de la cure de Saint-Martin de Marcilly, sur la résignation de François Dirois ; ledit évêque logé en son hôtel, à Paris, au cloître Notre-Dame 27 février 1653. – Présentation par Nicolas de Bailleul seigneur de Saint-Cyr de Bailleul, à la chapelle de Notre Dame de Bonsecours, fondée en ladite paroisse par défunt Denis Le

Bigot, vicaire, 1663. – Résignation de la cure de Saint-Médard des Chéris par Antoine Grosbots, chanoine régulier de la congrégation de France (abbaye de Montmorel), en faveur de Jean Gaultier, autre chanoine régulier, prieur curé de Saint-Martin de Martigny, 5 septembre 1687. – Résignation d'un canonicat en la cathédrale d'Avranches par Bartbélemy-Pierre Le Pelley, clerc tonsuré du diocèse de Coutances, étudiant à Paris au collège d'Harcourt, en faveur de François Autin, 1743. – Présentations aux cures de Sallenelle, 1648 ; de Beauchesne, 1650 ; de Saint-Martin-de-Villers, 1654 ; de Saint-Barthélémy et Saint-Ouen d'Isbardel, 1661 ; de Crioult, 1666 ; de Granteville, 1720 ; de Saint-Vigor-du-Maizet, 1720. – Réquisition de la chapelle de Saint-Michel, en l'église Saint-Patrice de Bayeux, pour maître Pierre Hallez, clerc du diocèse de Bayeux, maître ès-arts, docteur ès-droits, professeur d'éloquence au collège d'Harcourt, en l'Université de Paris, et gradué nommé de l'Université de Caen sur le chapitre de Notre-Dame de Bayeux, 1650. – Réquisition d'une chanoinie au même chapitre pour Antoine Talon, prêtre du diocèse de Chalons, bachelier en théologie, 1657. – Permutation de bénéfices entre Michel Radulph, docteur de la maison de Sorbonne, chanoine de la prébende de Danvou en la cathédrale de Bayeux, et Étienne Signard, curé de Saint-Cosme de Fresnay-sur-la-mer, 1685 ; – entre le même Radulph, grand archidiacre de Bayeux, et Pierre-François Blouet de Camilly, docteur de Sorbonne, archidiacre d'Yesmes, 1685. – Benoist Le Maizerel, ci-devant vicaire de Saint-Pierre de Fontenailles, résignataire de la cure dudit lieu, 1733.

G. 4977. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier, 4 sceaux.

1639-1720. – Présentations à des bénéfices, résignations, provisions de bénéfices dans les diocèses de Chartres, Coutances, Évreux. – Présentations à la cure de Saint-Étienne de Grimonville, diocèse de Coutances, par le Roi, 1639 ; – à la cure de Cerisy, par Jean Richer, seigneur de Cerisy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, 1650 ; – par Guillaume Cotterel, grand-prieur de Saint-Ouen, à la cure de Saint-Floscel, 1664 ; – par Michel Phelypeaux de la Vrillière, abbé de Saint-Lô, à la vicairie perpétuelle de Saint-Thomas de Saint-Lô, 1669 ; – par Pierre, évêque de Boulogne, autre abbé de Saint-Lô, à la cure de Saint-Patrice de Grimesnil, 1720. – Présentation à la chapelle de Marie, Jacques et Salomé en la cathédrale d'Évreux, 1639 ; – à la cure de Sainte-Opportune-au-Bois, au diocèse d'Évreux, par Louis de Roncherolles, doyen d'Écouis, 1648 ; – à la cure de Canappeville, même année ; – à celle de Saint-Didier près Elbeuf, 1649 ; – à celle de Saint-Martin-des-Prés par Jean Courtin, marquis de Givry, 1661 ; – à celle de Saint-Pierre d'Incarville, par Albert Marchant, prieur de Fécamp, même année ; – à celle de Saint-Germain de Louviers, par Laurent Hunaut, prieur de Saint-Taurin, 1663. – Nomination à celle de Saint-Pierre-de-Jouy, 1664 ; – à la trésorerie de Gaillon, 1665. – Réquisition de la cure de Saint-Martin de Brosville pour Jean Allais, maître ès-arts, gradué sur l'évêché d'Évreux, 1669. – Présentation à la cure de Saint-Julien du Boisnormand, par Marie du Rouyl, 1684 ; – à la cure de Gauciel, par Nicostrate Bara, prieur de Jumièges, 1716, et par Claude de Saint-Simon, abbé de Jumièges, 1717. – Sceaux dudit abbé, de l'évêque de Boulogne, de Jean Richier, de Marie de Rouyl.

G. 4978. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1648-1770. – Présentations à des bénéfices, résignations, provisions de bénéfices, aux diocèses de Lisieux, Meaux, La Rochelle, Saintes, Sées, etc. – Débat pour la cure de Saint-André de Clairbec, au diocèse de Lisieux, entre André Pellerin et Jacques Hauzey, 1660. – Collation de la cure de Saint-Maurice de Nonant (première portion) à Jean Maillard, 1680. – Présentation, par Roger de La Rochefoucauld, abbé du Bec-Hellouin, à la cure de Saint-Ouen de la Noe, de Jacques-Claude Aveline, de la paroisse Saint-Patrice, fils de Charles Aveline, de la paroisse Saint-Patrice, écuyer, et de Catherine de Paul, 1709 ; – à celle de Croisilles, par Charles Dujardin, prieur de Saint-Évroult, 1719 ; – à celle de Notre-Dame du Hamel, par le même, 1721 ; – à celle de Saint-Pierre de Boymaux, diocèse de Saintes, par François Daguillenguy, doyen de Saint-Mellon de Pontoise et vicaire général du cardinal Grimaldi, abbé de Saint-Florent, 1661 ; – à celle de Sainte-Anastasie de Briquebec, au diocèse de Sées, par François de Tour, écuyer, 1648 ; – à celle d'Isbardel, par Guy de Chaumont, chevalier, marquis de Vuitry, 1661 ; – à celle de Saint-Martin de Tourailles, 1679 ; – à celle de Miguillaume, 1680. – Lettre de M. Huguet, prêtre, du diocèse de Paris, curé d'un diocèse voisin, pour annoncer à l'archevêque son désir de se démettre de sa cure en faveur de Louis Rozé,

prêtre, du diocèse de Rouen, ancien missionnaire, maître ès-arts, gradué ès-droits des Facultés de Paris, et particulièrement estimé du duc de Penthièvre, 1770.

G. 4979. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1535-1763. – Pièces concernant les paroisses de Rouen, classées par ordre alphabétique de paroisses. – Le Gros, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, demande des permissions de prêcher et de confesser pour M. Laurent, prêtre de sa paroisse. – Procès entre Michel Lamy, prêtre, titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Consolation et de Saint-Firmin fondée en l'église paroissiale de Saint-Éloy, et Louis Brisemontier, prêtre sacriste de ladite église, 1719. – Lettre de M. Robinet à M. de Marchantmont, curé de Saint-Godard, 1720. – Requête de Jacques rie Pontrevé, curé de Saint-Godard, contre les trésoriers de sa paroisse, qui voulaient pourvoir à certaines places du chœur, 1738. – Procès entre les prêtres de Saint-Godard, Hattinguais et autres, et l'abbé Henry, clerc des sacrements, 1781 ; – entre les mêmes et M. Outin, curé, prenant fait et cause du dit Henry, 1782. – Procès entre le curé et les trésoriers de la paroisse Saint-Jean, d'une part, et Jacques-Michel Hautement, sieur du Jonquay, à l'occasion de la réduction des fondations, 1726. – Lettres de provisions de Pierre de Foville à la chapelle de la Sainte-Vierge en l'église Saint-Laurent, 1335. – Fondation faite, en l'honneur du Saint-Sacrement, en l'église Saint-Maclou, par Élisabeth Pirou, veuve de Jacques Dufour, 1688 (copie). – Requête de M. Filleul, curé de Saint-Michel, pour l'établissement, dans sou église, de la prière du matin et du soir, 1783. – Réquisitoire du vice promoteur contre une espèce d'association sous le titre du très Saint-Sacrement en l'église Saint-Sever, 1728 ; – contre certains particuliers qui, nonobstant le règlement fait par le curé, faisaient sonner les cloches en volée, au péril de les casser de nouveau, sous prétexte de distinguer les enfants des trésoriers ou ceux qui avaient des trésoriers pour parrains, 1730 : « L'usage, sagement autorisé par l'église, d'accompagner la cérémonie du baptême du son des cloches pour annoncer aux peuples la joye que ressent cette pieuse mère d'avoir donné un enfant à Dieu, est dégénéré en abus dans plusieurs endroits, ce qui auroit été poussé à cet excès dans la paroisse de Saint-Sever, au faubourg de cette ville, que toutes les cloches en auroient été cassées. » – Mention de Jaspar Bunel, curé de Saint-Vigor, 1540. – Réduction d'une fondation faite, en 1624, par Noël Jamelin, vicaire de Saint-Vivien, depuis curé de Sainte-Croix des Pelletiers.

G. 4980. (Liasse.) – 34 pièces, papier.

1721-1788. – Procès relatifs aux curés, fabriques et paroisses d'Ambrumesnil, 1728 ; – de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Aumale, 1777 ; – des Authieux, sur le Port Saint-Ouen, 1783 ; – de Beslon, 1719 ; – de Bionval, 1730 ; – de Blacarville (clerc pour tenir les petites écoles et pour chanter au chœur), 1728 ; – de Blangy (Notre-Dame et Saint-Denis de) acquit des fondations, 1788 ; – de Bolleville (limites pour les dîmages entre les paroisses de Bolleville et d'Alliquerville, paroisses séparées par la chaussée de Lillebonne à Fauville), 1722 ; – de Brestot (chapelle de Saint-Nicolas en l'église dudit lieu), 1730 ; – de Daye (procès entre le curé Julien De Blé et Jean Le Pointeur, sieur de Boisjugan), 1721 ; – de Sainte-Marguerite de Ducy, au diocèse de Bayeux, 1728 ; – d'Écos, 1741 ; – de Saint-Étienne d'Elbeuf (chapelle Sainte-Marguerite, à la présentation de l'abbé Maximilien de Canillac de Beaufort de Montboissier), 1728 ; – de la Ferté-en-Bray (procès-verbal des réparations à faire au presbytère), 1788 ; – de Fouilloy (chapelle établie par Jean de Chérye, chevalier, au lieu de l'ancienne), 1721 ; – de Fleury-la-Forêt, dont était curé Louis-Dominique Tricano, chapelain du Roi en son château de Chaville, 1762 ; – de Gaillefontiane (chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Nicolas en l'église dudit lieu), 1722 ; – de Saint-Hildevvert de Gournay (chapelle du grand autel du côté gauche), 1778 ; – de Gueures (état de l'église paroissiale constaté par une visite du curé de Gruchet-Saint-Siméon, témoin synodal du doyenné de Brachy), 1762. – Visites archidiaconales du doyenné, nombre des communians : à Ambrumesnil, 200 ; à Biville-la-Bivière, 80 ; à Blanemesnil, 60 ; à Brachy, 120 ; au Gourrel, 60 ; à Gueures, 260 ; à Herbouville, 70 ; à Hermanville, 140 ; à Lammerville, 400 ; à Longueil, 400 ; à Offranville, 900 ; à Ouville-la-Rivière, 220 ; à Pourville, 25 ; à Raimfreville, 100 ; à Ribouf, 20 ; à Saint-Denis d'Haquelon, 60 ; à Saint-Just, 40 ; à Sainte-Marguerite, 120 ; à Saint-Ouen-le-Mauger, 200 ; à Saint-Ouen-sur-Brachy, 100 ; à Sassetot, 300 ; au Thil, 350 ; à Varangeville, 350 ; à Gonnetot, 250 ; – à Brachy, au Gourrel, à Gueures, beaucoup de protestants ; 150 à Lammerville, 1762.

1654-1789. – Procès concernant les curés, les fabriques ou les paroisses d'Harcenville, 2^e portion, 1783 ; – de Notre-Dame du Havre, 1752 ; – d'Hémyes (acquit de messes de fondation), 1721 ; – d'Hermival (fondation de François Du Bosc, chevalier, sieur du lieu), 1743 ; – d'Ingouville (réduction de fondations), 1762 ; – de Marcouville (procès entre Jean-Adrien de Guérin, seigneur du lieu, et le curé Pierre de la Houssaye, 1727 ; – de Malleville-sur-le-Bec, chapelle de la Sainte-Vierge, 1728 ; – du Mesnil-Durécu, 1725 ; – du Mesnil-Esnard (inhumation des trésoriers), 1725 ; – du Mesnil-Lieubray (réparations du presbytère), 1789 ; – du Mesnil-Réaume (réparations de l'église), 1721 ; – de Ménilles, 1730 ; – de Montfort-sur-Rille (réparations de l'église), 1739-1776 ; – de Motteville-Claville, 1765 ; – de Neufbosc, dont avait été curé François Boulot de Valcour, 1737 ; – de Notre-Dame de Neufchâtel (réduction des fondations), 1728 ; – de la Neuville-Chant-d'Oisel, 1752 ; – de Noyon-le-Sec, 1721 ; – d'Ouille-l'abbaye, 1788 ; – de Saint-Michel de Préaux (procès entre l'abbesse de Préaux et M^e Jacques Halley, curé de la seconde portion), 1654-1664 ; – de Puchervin, 1728 ; – de Saint-Aignan-sur-Ry, 1721 ; – de Saint-Denis-des-Ifs, 1734 ; – de Saint-Denis-le-vêtu, 1729 ; – de Saint-Georges du Theil (chapelle de Sainte-Marie ou Saint-Mauxe), 1764-1767 ; – de Saint-Georges du Vièvre, dont était curé Fernand Hesbert, 1726 ; – de Saint-Paër, 1788 ; – de Saint-Remy en Campagne (réunion des 4 portions de la cure), 1725 ; – de la chapelle de Saint-Anne d'Aunay, 1726 ; – de Sainte-Marie-des Champs (fondation d'obits par Nicolas Lécuyer), 1727 ; – de Sassey, au diocèse d'Evreux, 1733 ; – de Senneville, 1789 ; – de Thouberville, cure régulière, 1778 ; – de Trouville-sur-mer (Adrien de Thunes, curé, en contestation avec ses paroissiens depuis plus de 27 ans ; cabale formée contre son honneur et contre sa vie), 1775 ; – de Varaville, au diocèse de Bayeux (appel du refus de visa sur les provisions obtenues par Claude-Louis Le Chanoine, en vertu de ses grades), 1752 ; – de Vatteville, 1763 ; – de Saint-Éloi des Ventes, 1747 ; – de Villers-en-Vexin, 1723 ; – de Vimont (chapelle des Maillomois), 1768 ; – de la cathédrale d'Avranches (procès entre le chapitre et Guillaume Aubert, sous-chantre), 1762 ; – de la cathédrale de Lisieux (prébende de Crevecœur), 1725 ; – de la cathédrale de Rouen (union des chapelles), 1766.

1302-1780. – Paroisses du diocèse de Rouen. – Information, au sujet d'une chapelle de Sainte-Marguerite, transférée, par M. Du Val de Maudétour, en la cour d'honneur de son château de Maudétour, paroisse de Morgny : « place où étoit l'ancienne chapelle à 100 pas de la maison seigneuriale, à côté de laquelle place est une grosse butte de terre où l'on fait à présent de la brique ; auquel lieu, suivant la tradition, il y avoit un château. » Un témoin dépose « avoir entendu dire que le prêtre qui jouissoit autrefois de ladite chapelle, ayant été maltraité par les seigneurs de Maudétour, fut obligé de l'abandonner et de se retirer chez un curé de La Pommeraye, chez lequel il mourut, et qu'il donna audit curé les dîmes qui appartenaient à la chapelle. « Mondétour possédé pendant quelque temps par le sieur de la Basoche, qui se retira en Hollande, après la révocation de l'édit de Nantes, 1728. – Lettre de l'évêque de Metz, annonçant qu'en raison de son abbaye, il avait présenté à la cure du Mesnil le sieur Neveu ; il engage le destinataire de cette lettre à se rendre à Rome en suivant l'exemple de l'abbé de Saint-Simon et du cardinal de Luynes : « Vous êtes, lui dit-il, dans le cas, plus que personne, de profiter d'un pareil voyage et de ses conséquences, » 1758. – Requête présentée à l'archevêque par frère Gilles Le Chevalier, prieur-curé de la paroisse de Sainte-Geneviève du Mesnil-Lieubray, aux fins d'obtenir la confirmation d'une confrérie sous l'invocation de cette sainte. – Projet de statuts, XVII^e siècle. – Procès au sujet de la translation de la chapelle de Saint-Gorgon, du hameau de Bosc-Évrard, dans le château de Montérollier, appartenant à Bernardin-François Cadot, marquis de Sébeville, ancien mestre de camp de dragons de l'ancien Languedoc, 1746. – Prise de possession de Saint-Sulpice de Cergy, 1656. – Procès entre Pierre Cotelte, curé de Perruel, et les religieux de Lilledieu, qui s'étaient immiscés d'entreprendre sur les droits des curés en administrant les sacrements, dans l'enclave de leur maison abbatiale, à la fille du concierge de l'abbé, 1728. – Procès au sujet de la chapelle de Bonnemare ; – après information de l'état de cette chapelle pour savoir si elle était libre de bénéfice, information faite par le doyen du doyenné de Périers, M. Robinet, vicaire général, révoque la permission qui avait été accordée d'y célébrer les saints mystères, et la déclare interdite, 20 décembre 1729. A cette date, la terre de

Bonnemare appartenait à M. André Cromelin, banquier à Paris, zélé protestant. – Lettres de Philippe, roi de France, approuvant l'accord fait entre l'archevêque et le comte d'Eu, au sujet du patronage d'une nouvelle église fondée « *in quibusdam novis essartis foreate de Augno, in loco qui Richelement appellatur. Actum apud abbatiam Longicampi, die mercurii ante penthecosten, anno Domini 1303* ; original, sceau perdu. – Procès, pour le prieuré de Sainte-Catherine de Rondemare, entre Jean du Désert et Jacques Person, 1592. – Approbation donnée par l'archevêque à Mgr de La Rochefoucauld, pour transporter, de l'église du noviciat des Jésuites, dans la chapelle du collège, le cœur d'Isabeau du Moncel et le corps de Gilles Du Fay, 1763. – Bail par Richard Le Vasseur, curé de Saint-Denis-des-Monts, de ladite cure pour 120 livres tournois, 1511. – Le Corbeiller, curé de Saint-Nicolas-d'Alihermont, demande pour vicaire François David, 1764. – Statuts de la confrérie du Saint-Rosaire à établir à Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 1729. – Plainte contre le curé de Sainte-Opportune, que son état de surdité rendait impropre au ministère, 1752. – Réparations à faire au presbytère de Servaville, 1780. – Inventaire des fondations réduites par sentences de l'officialité depuis 1736. – Mémoire en faveur des curés, contre les possédants fonds dans les paroisses, à l'effet d'établir que ceux-ci devaient leur fournir un logement et que, par ce mot, il fallait entendre, non seulement les maisons à demeurer, mais aussi les maisons de ménage que les paroissiens devaient fournir et entretenir, la seule charge des curés étant de faire les menues réparations comme usufruitiers, sans date.

G. 4983. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 1 sceau.

1512-1786. – Paroisses du diocèse de Rouen. – Assignation, sur la requête de l'archevêque de Rouen, pour radiation de l'imposition mise sur son moulin et bois de Saint-Nicolas-d'Alihermont, pour réparations faites à l'église, 1765. – Requête présentée à l'official de Rouen, par Gabriel Quentin, titulaire de la chapelle de Saint-François du Boislabbé, au sujet de l'acquit des fondations de ladite chapelle, 1683. – Bref du pape accordant des indulgences à la confrérie de Notre-Seigneur agonisant, fondée à Notre-Dame de Bonsecours, 1732. – Visite de l'église du Boscrenault, au doyenné de Bourgheroulde, 1780. – Procès entre Christophe Halley, vicaire de Buchy, et le curé de cette paroisse, au sujet des ornements nécessaires pour exercer les fonctions vicariales, 1786. – Procès pour la division du territoire et des dîmes de Canville, 1786. – Procès entre les habitants de la paroisse de Criquiers, et Jean Descours, curé, au sujet du refus fait par celui-ci de laisser au vicaire l'usage des vases et ornements nécessaires pour l'exercice des fonctions vicariales, 1756. – Adjudication du déport de Déville par Nicolas Anguyer, doyen d'Eu, 1512. – Bail par Émile Mancenet, de la cure de Saint-Jacques de Dieppe, 1566. – Statuts de la charité de Doudeville, pièce incomplète et mutilée, sans date, XV^e siècle. – Bail fait par Robert-Jean-Mathieu Le Forestier, chanoine de Saint-Louis de la Saussaye, et chapelain titulaire de la chapelle de Saint-Félix et Saint-Adaucte, en la paroisse de Saint-Étienne d'Elbeuf, 1768. – Lemieux, curé de Gaillon, doyenné de la Chrétienté, certifie qu'il n'a, pour l'usage de son église, que 2 calices, 1 ciboire, 1 soleil et 1 boîte pour les saintes huiles, le tout d'argent, que les croix et autres objets utiles au desservice sont de cuivre, 1760. – Dumarests, curé de Gomerville, prie l'archevêque de venir au secours de son église, qui était dans le plus triste état, ouverte de tous côtés, exposée à toutes les injures du temps, 1734. – Procès entre François-Lubin Godivier, curé de Saint-Georges du Gros-Theil, demandeur en suppression de 2 autels établis en son église sous le titre de Sainte-Barbe et Saint-Lubin, et François Duchemin, opposant à cette suppression, comme représentant de Guillaume Duchemin, qui avait fondé une messe à dire tous les samedis audit autel Saint-Lubin, 1755. – Procès pour inhumations en l'église Notre-Dame du Havre, 1728 ; – entre les maire et échevins de ladite ville, d'une part, et le curé, le sieur Pouget, Nollent, principal du collège, Rousselin, clerc des sacrements, au sujet des inhumations, 1729. – Procuracy *ad resignandum* donnée par Jacques Du Parc, curé de la seconde portion de Longueil, 1734. – Sceau de Michel Anguyer.

G. 4984. (Liasse.) – 21 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1508-1756. – Proclamations, adjudications de déports, dons, pensions sur les déports. – Déports du Gatelier pour 35 livres, 1548 ; – de Guillemerville, pour 20 livres, même année. – Baux de dîmes de quelques paroisses. – Adjudications finales du revenu de l'année d'option de quelques bénéfices. – Mandement du cardinal d'Amboise à son trésorier, pour l'avertir qu'il avait donné le déport de la

cure d'Ypreville à maître Jean Dathis, curé, pour le prix du bail actuel de ce bénéfice ; de Mouchy-le-Perreux, le 7 juin. Signé : « Vostre bon amy Damboyse, archevesque de Rouen ». – Mention de Pierre de Cuverville, doyen du doyenné de Cauville, 1508 ; – de Le Riche ou *Divitis*, doyen du doyenné de Longueville, 1518 (sceau de ce doyen) ; – de Robert Boissyere, doyen du doyenné de Gisors, 1525 ; – de Jean de Bulletol, doyen du doyenné de Valmont, 1530, – de Jean Desmarets, doyen du même doyenné, 1530 ; – de Jean Desmarets, doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 1537.

G. 4985. (Liasse.) – 33 pièces, papier (2 imprimés).

1732-1733. – Baux faits des déports de l'archevêché de Rouen, vacant à la suite du décès de Mgr de Tressan (arrivé à Gaillon, le 18 avril 1733), par Jean-Pierre Pellevé, procureur au Parlement de Rouen, chargé de la régie et recette desdits déports, etc. – Cure de Notre-Dame de Longuerue, vacante par la résignation de Pierre Dufour, à M. Guenet de Saint-Héliier, conseiller au bailliage et siège présidial de Rouen, 400 livres, 28 février 1733 ; – cure de Marcouville, vacante par le décès de l'abbé de Marcouville, à son frère François de Guérin, chevalier, sieur de Marcouville, 450 livres, 19 mars 1733 ; – cure de Saint-Léonard de Maulévrier, à Jean-Fabien de la Bruière, avocat au Parlement, demeurant à Rouen ; – cure de Saint-Godard, 500 livres, 9 août 1732 ; – cure de Notre-Dame de la Londe, à Louis-René Langlois, chevalier, prêtre, du diocèse de Paris, qui en avait été pourvu par le président de la Londe, 570 livres, 17 mai 1733.

G. 4986. (Liasse.) – 52 pièces, papier.

1722-1744. – Adjudications des dîmes et autres revenus temporels des cures tombées en option. – Publications pour l'option. – Demandes de tout ou partie du prix de l'adjudication pour les fabriques, conformément à la déclaration du Roi, de 1681, portant que, dans les années d'option, le revenu des bénéfices qui se trouverait excéder les frais de desservice et charge desdits bénéfices, serait attribué aux fabriques et appliqué à les pourvoir de linge, d'ornements, à la réparation et à la décoration des églises.

G. 4987. (Liasse.) – 43 pièces, papier.

1719-1767. – Demandes d'approbations de confréries et de charités ; informations, procédures. – Contestations entre le curé du Bec et la charité dudit lieu, au sujet de l'acquit, des fondations, 1729. – Règlement donné aux parties par Barthélemy Guimonneau, curé de Saint-Denis de Manneville, doyen du doyenné de Pont-Audemer, en vertu de la commission à lui adressée par l'archevêque, même année. – Statuts d'une confrérie sous l'invocation de la Sainte-Vierge, de Saint-Sébastien et de Saint-Adrien, pour l'enterrement des défunts, en la paroisse de Bellefosse, 1725. – Statuts de l'association de la Sainte-Vierge, sous le titre de Notre-Dame de Bonsecours, en l'église de Blosville, dit Bonsecours-lès-Rouen, 1719. – Procès entre la confrérie du Saint-Sacrement et les maîtres de la charité, en la paroisse du Bourgtheroulde, 1737 ; – entre François Coignard, curé de Saint-Remy de Dieppe, et le sieur Gosselin, au sujet des messes des confréries et charités, 1751 ; – entre les frères de la confrérie du Rosaire, fondée en l'église Notre-Dame d'Eu, et le curé, 1728. – Statuts d'une confrérie du Saint-Sacrement, en l'église de Saint-Ouen de Flancourt, 1725. – Procès entre les frères de la charité de Boissay et ceux de la charité de Malleville, 1725. – Statuts de la charité de Saint-Adrien et Sainte-Barbe, pour l'enterrement des défunts, en la paroisse Sainte-Marie-Madeleine de Montrôty, 1727 ; – approuvés sur la requête de Nicolas Bénard de Mothin, curé, lequel avait exposé que sa paroisse contenait 2 grandes leues de circuit, qu'elle était composée de 450 communicants et de plus de 200 enfants, et qu'il ne se trouvait personne pour porter les corps en terre, comme il était arrivé pendant une maladie populaire qui avait enlevé plus de 60 personnes en moins de 3 semaines, 1727. – Plainte des confrères de la confrérie du Saint-Sacrement, en la paroisse d'Orival, contre le trésorier en charge de la paroisse, qui leur avait refusé le droit de porter le dais aux processions du Saint-Sacrement, 1729. – Procès entre Isaïc Puchot de Champrey, curé de Saint-Sulpice de Plane, et les frères de la charité de la paroisse, 1766 ; – entre Louis Delamare, ci-devant curé de Notre-Dame du Pré, à Pont-Audemer, et les frères de la charité de ladite paroisse, 1728. – Confréries de la Sainte-Vierge à Saint-André-hors-Cauchoise à Rouen, 1725 ; – de Saint-Quentin, Saint-Urbin et Saint-Valentin, pour la communauté des Chaudronniers, à Saint-Martin-sur-Renelle, 1719. – Association du Saint-Sacrement à Saint-Sever, 1728. – Confréries de la Sainte-

Trinité, Sainte-Quitaire, Sainte-Marguerite, Sainte-Catherine, Sainte-Barbe, Sainte-Austreberte et Sainte-Véronique, à Saint-Vivien, 1726 ; – de Saint-Nicolas de Tolentin, aux Augustins déchaussés, 1721 ; – de Saint-Roch, aux Cannes, 1722 ; – de la Sainte-Trinité, Saint-Pierre et Saint-Paul, pour les menuisiers, *ibidem*, 1726 ; – de Saint-Dominique pour les tailleurs, au prieuré de Saint-Lô, 1736. – Procès entre les Jacobins de Rouen et François Coignard, curé de Saint-Remy de Dieppe, qui s'était immiscé à donner l'habit du tiers ordre de Saint Dominique, ce qui était une dépendance de l'ordre des Jacobins, 1722. – Confrérie du Rosaire et charité de Saint-Laurent, 1725. – Charité à Saint-Georges du Vièvre, 1769. – Statuts de la confrérie de Saint-Joseph, érigée en l'église de Notre-Dame du Vaurouy, 1729.

G. 4988. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

1719-1789. – Fulminations de bulles de provisions à des abbayes et prieurés, etc. – Andely (doyenné) : en remplacement de Bertrand-Baptiste-René Duguesclin, évêque de Cahors, ayant résigné, Louis-Henry de Caulaincourt, du diocèse de Noyon, 7 des calendes de novembre 1741 ; – en remplacement de Jean-Charles Fouquet, ayant résigné, Jean-Baptiste Le Rat, chanoine de Notre-Dame d'Andely, 16 des calendes de janvier 1766 ; – en remplacement de Louis-Antoine Le Danois, conseiller clerc au Parlement, ayant résigné, Jérôme-Léonor Lemerrier des Hautes-Loges, prêtre du diocèse d'Évreux, prieur de Notre-Dame-sur-l'Eau, au diocèse du Mans, 26 février 1778. – Prieuré de Saint-Jean-Baptiste : en l'emplacement de Marie-Louise de la Roche-Aymon, première du nom, ayant résigné, Marie-Louise de la Roche-Aymon, deuxième du nom, 20 décembre 1717. – Aumale (abbaye de Saint-Martin d'Auchy lès-Aumale) : Jean-Audemer Joly de Fleury, 4 novembre 1729, en remplacement d'Edouard Colbert de Turgis, décédé ; – Pierre-Cosme de Savary, de Brèves, chanoine de Vienne, vicaire général du diocèse de Vienne, 13 des calendes de février 1755 ; – Louis-François de Poix, comte de Lyon, vicaire général du diocèse de Lyon, 15 des calendes de septembre 1781, en remplacement de Savary de Brèves, démissionnaire. – Beaubec (abbaye de Notre-Dame de) : Jean-Paul Dortigue, religieux profès de l'abbaye du Thorouet, au diocèse de Fréjus, veille des calendes d'octobre 1765. – Bec (abbaye de) : Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun, ministre du roi de France au département de la feuille des bénéfices ; prestation de serment, conformément à l'acte *de forma juramenti*, 30 mars 1782. – Bellencombe (prieuré de Saint-Martin de) : Pierre-Auguste Godart de Belbeuf, vicaire général du diocèse de Verdun, février 1769 ; – Pierre-Jacques Thorel, archidiacre de Mortain, vicaire général d'Avranches, en remplacement de Pierre-Auguste Godart de Belbeuf, nommé évêque d'Avranches, démissionnaire, 1^{er} juillet 1781 ; – Jacques Punctis de Cindrieux, chanoine de Rouen, conseiller clerc au Parlement, en remplacement de M. Thorel, décédé, 9 mars 1789. – Bival (abbaye de) : Marie-Lucie de Fouilleuse, religieuse de Voisins, au diocèse d'Orléans, en remplacement de la dame de Fours, décédée, 6 des ides de mai 1719 ; – Barbe Le Guerchois, religieuse de Fontaine-Guérand, en remplacement de la dame de Fouilleuse, décédée, 12 des calendes de mars 1721 ; – Françoise-Julie de Sesmaisons, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, en remplacement de la dame de Bois-le-Vicomte, 3 des calendes d'août 1759 ; – Élisabeth de Sarcus, religieuse de Saint-Paul de Beauvais, en remplacement de la dame de Sesmaisons, 6 des ides de janvier 1768 ; – Mélanie de Gomer, religieuse de Vareville, en remplacement de la dame de Sarcus, démissionnaire, 8 des calendes de mars 1782. – Bondeville (abbaye de) : Renée-Rosalie de Brunet de Fontenaille, ides d'août 1764. – Bourgachard (prieuré de) : Simon de Montjoye, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, en remplacement de Mathurin Brochand, décédé, 8 des calendes de décembre 1735 ; – Paris-Jean Faur de Raze, du diocèse de Besançon, ministre près du Roi, de M. l'évêque de Bâle, en remplacement de l'évêque de Bâle, démissionnaire, mai 1770.

G. 4989. (Liasse.) – 39 pièces, papier.

1719-1788. – Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc. – Corneville (abbaye de) : François Borros de Gamanson, du diocèse de Périgueux, en remplacement du sieur d'Allemans, démissionnaire, 11 des calendes de février 1766. – Écouis (doyenné d') : Pierre-François Denize, curé de Fresnes-l'Archevêque, en remplacement de Louis-René Petit, ayant résigné, 3 des ides d'août 1788. – Eu (abbaye d') : Claude-Jean Macé, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, conseiller au Parlement de Paris, en remplacement de Maximilien de Canillac

de Beaufort de Montboissier, 6 des calendes d'août 1745. – Fécamp (prieuré du Sépulcre à Saint-Léger de) : Placide Delegris, religieux de Saint-Ouen de Rouen, en remplacement de dom Claude du Boisvallée, religieux de Saint-Évroult, ayant résigné, 18 septembre 1788. – Fontaine-Guérard (abbaye de) : Anne Foubert de la Bastide de Château-Morand, 3 décembre 1759 ; – Marie-Madeleine-Léonor de Radepont, religieuse aux Ursulines de Rouen, en remplacement de la dame de Château-Morand, 3 des calendes d'octobre 1777. – Foucarmont (abbaye de) : Joseph-François-Marc Laurencin, docteur de Sorbonne, demeurant au collège de Saint-Bernard, à Paris, en remplacement de dom Jacques-Louis Dequesnes, décédé, 15 des calendes de janvier 1773. – Isle-Dieu (abbaye de 1') : François-Marie-Fortuné de Vintimille, des comtes de Marseille, aumônier du Roi; prestation de serment, 25 septembre 1779; – François-René-Alexandre de Maillé, vicaire général du Puy; prestation de serment, 7 juillet 1788. – Jumièges (abbaye de) : Claude de Saint-Simon, clerc du diocèse de Paris, bachelier en théologie, 4 des noues de mars 1719 ; – François-Camille de Lorraine, doyen de l'illustre cathédrale de Strasbourg, abbé de Saint-Victor de Marseille, 1760 ; – François-Marcel de Loiménié, coadjuteur de l'archevêque de Sens, en remplacement de l'abbé prince de Lorraine ; prestation de serment, octobre 1788. – Longchamp (prieuré de Saint-Nicolas de) : dom Jacques-Denis Picard, bénédictin de Saint-Nicaise de Reims, résidant au prieuré de Fives, ayant résigné en laveur de Jacques-Antoine La-cheré, 1788. – Mont-aux-Malades (prieuré du) : Jean-Louis Dulau de la Coste d'Allemant, du diocèse de Périgueux, élu évêque de Digne, en remplacement de Robert Pérot, décédé, 8 des calendes d'octobre 1742 ; – Hubert de Len-tillac, vicaire général de Poitiers, en remplacement de l'abbé d'Andlau, démissionnaire ; prestation de serment, 14 mars 1781 ; – François-Xavier Talbert, écuyer, prêtre, chanoine en l'illustre église métropolitaine de Besançon, vicaire général du diocèse de Lescar, en remplacement de l'abbé Hubert de Lentillac ; prestation de serment, 18 août 1781.

G. 4990. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

1721-1782. – Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc. – Montivilliers (abbaye de) : Éléonore Gigault de Bellefont, religieuse de Beaumont, en remplacement de Laurence-Madeleine Sadot de Sebeville, démissionnaire, nones de décembre 1740 ; – Claudine-Germaine de Conty d'Hargicourt, bénédictine de l'abbaye d'Origny, au diocèse de Laon, en remplacement de la dame de Bellefont, décédée, 12 des calendes d'août 1763 ; – Anne de Grossolles de Flamarent, religieuse professe de la maison de Paravis, au diocèse de Condom, grande prieure de l'abbaye de Fontevault, en remplacement de la dame d'Hargicourt, décédée, 18 mai 1778. – Mortemer (abbaye de) : Étienne-Joseph de la Fare, prêtre, du diocèse de Paris, vicaire général de Soissons, en remplacement de Denis-François Le Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, 14 des calendes de juin 1721 ; – César-Guillaume de la Luzerne, clerc tonsuré du diocèse de Paris, en remplacement de Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, 8 des ides de septembre 1736 ; – Thomas-Pierre-Antoine de Boisgelin, agent général du clergé de France, vicaire général d'Aix, en remplacement de Mgr de la Luzerne, évêque, duc de Langres ; prestation de serment, 4 novembre 1782. – Neufchâtel-en-Bray (prieuré de Saint-Thomas de) : Françoise Le Veneur, religieuse du couvent de Saint-Saëns, en remplacement de Marie-Anne Le Normand, 8 des calendes d'août 1742 ; – Marie-Thérèse Rosée, religieuse de Bellefont, 5 des calendes de décembre 1760. – Ressons (abbaye de) : Jean-Baptiste Du Bos, diacre du diocèse de Beauvais, 6 des ides de mars 1722.

G. 4991. (Liasse.) – 28 pièces, papier.

1738-1784. – Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc. – Saint-Georges de Boscher-vilie (abbaye de) : François, duc de Fitz-James, évêque nommé de Soissons, 4 des nones de mai 1738 ; – Claude du Cheylar, ancien aumônier ordinaire de la Reine, vicaire général de Dijon, en remplacement de M. de Brunet de Tressemanes, ancien évêque de Glandève, démissionnaire; prestation de serment, 25 septembre 1779. – Saint-Laurent-en-Lyons (prieuré de) : Raymond Mary, prêtre, du diocèse d'Alet, conseiller au Parlement de Paris, en remplacement du sieur de Maupin, 14 des calendes de décembre 1771 – Saint-Victor-en-Caux (abbaye de) : François-Christophe Terrisse, 4 des calendes de septembre 1740. – Sausseuse (prieuré de) : Jean De Mauge, prêtre, du diocèse de Tulle, en remplacement de Claude de Bonnedame, décédé, veille des calendes d'août 1743 ; –

Pierre-Anastase Torné, du diocèse de Tarbes, en remplacement du sieur De Mauge, 1764. – Tréport (abbaye du) : Jacques de Ligneville, chanoine de Nancy, en remplacement du sieur de Guasco, 3 des calendes d'août 1781. – Trésor (abbaye du) : Ursule d'Alègre, ci-devant grande prieure de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, en remplacement de Marie-Gabrielle-Élisabeth de Richelieu, démissionnaire, 1^{er} des calendes de juillet 1760 ; – Gabrielle Venture de Pontlevés, religieuse de la congrégation du Verbe Incarné d'Anduze au diocèse d'Alais, en remplacement d'Ursule d'Alègre, 30 novembre 1761 ; – Jeanne-Marie de Damien de Vernégué, ursuline de Salions en Provence, en remplacement de la dame de Pontlevés, nones de novembre 1765 ; – Marie-Charlotte Vesier de Granges, religieuse de l'abbaye de Monningues, au diocèse de Vabres, ides de juillet 1779. – Val-aux-Grès (prieuré de Saint-Jacques du) : Charles de Feitiz de Saint-Capraize, vicaire général du diocèse de Troyes, en remplacement de l'abbé Midor ; prestation de serment, 6 avril 1784. – Valmont (abbaye de) : Joseph-Philippe Le Royer des Forges, prêtre, grand vicaire du diocèse du Mans, en remplacement de Lort de Serignan, conseiller du Roi en ses Conseils, évêque de Mâcon, décédé, 10 des calendes de janvier 1764. – Villaines (prieuré de Saint-Aubin de) : Étienne Le Picard, en remplacement de Charles de Messacq, démissionnaire, 1734. – Yvetot (prieuré d') : Françoise Soyer d'Epinay, en remplacement de Laurence-Madeleine Soyer d'Intraville, ayant résigné, 1738.

G. 4992. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

1721-1787. – Fulminations de bulles de provisions à des abbayes, prieurés, etc., à Rouen. – Bellefont (prieuré de) : Clémence-Renée de Varennes de Chambray, religieuse de Saint-Sauveur au diocèse d'Évreux, en remplacement de sœur Castel de Saint-Pierre, décédée, 9 des calendes d'avril 1745. – Bonnenouvelle (prieuré de Notre-Dame du Pré de) : Charles-Jean Le Gorju, prêtre du diocèse de Coutances, licencié en droit de la Faculté de Paris chanoine d'Autun ; prestation de serment, 1^{er} mai 1784. – Filles-Dieu (prieuré des) : Marie-Madeleine-Gabrielle de Beaunay du Tot, en remplacement de Marie-Françoise Morand, 8 des calendes de mai 1760. – Madeleine (prieuré de la) : Jean-Jacques Béhic, prieur, curé de Précorbin en basse Normandie, en remplacement de Louis-Auguste Marye, décédé, 6 des ides de janvier 1767 ; – Maurice-Claude-Clair de Montandré, chanoine régulier de Saint-Augustin, en remplacement dudit Béhic, décédé, veille des nones d'octobre 1777. – Saint-Amand (abbaye de) : Claude-Thérèse Durfort de Lorge, du monastère de Conflans, en remplacement de Marie-Élisabeth de Barentin, décédée, 6 des nones de juillet 1721 ; – Marthe de la Baume de Suze, prieure perpétuelle du prieuré royal de Poissy, 14 des calendes de décembre 1771 ; – Jeanne-Nicole de la Guiche, abbesse de Beaumont-lès-Tours, en remplacement de ladite dame de la Baume, 16 des calendes de mars 1786. – Saint-Louis (prieuré de) : Françoise de Briquemault, en remplacement de la dame de Pommerval, décédée, 5 des calendes de mars 1726 ; – Louise Heiss, religieuse de Saint-Hilaire de Rouen, en remplacement de Françoise de Briquemault, décédée, 7 des calendes de février 1741 ; – Charlotte-Élisabeth de Barbançon, religieuse de l'abbaye des Chases au diocèse de Saint-Flour, en remplacement de la dame de Planterose, décédée, 14 des calendes de décembre 1773 ; – Anne-Guy de la Rivière, religieuse aux Ursulines de Caen, en remplacement de ladite dame de Barbançon, démissionnaire, ides de juin 1781. – Saint-Ouen (abbaye de) : Georges-Louis Phelypeaux, archevêque de Bourges ; prestation de serment, 1^{er} octobre 1777 ; – Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, principal ministre d'État ; prestation de serment, 12 décembre 1787.

G. 4993. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1234-1785. – Fulminations de bulles de provisions à des abbayes et prieurés, etc. – Démission de Marie de Frémont, religieuse professe de Saint-Amand de Rouen, supérieure des Bénédictines de Dieppe, 28 avril 1722. – Obédience accordée par l'archevêque à dame Constance de Granbonne, prieure perpétuelle des Bénédictines dites de Saint-Léonard de Dieppe, pour aller passer trois mois dans sa famille et se retirer ensuite dans une maison religieuse, 1739. – Inventaire des biens de cette communauté au moment de la suppression qui eut lieu cette année-là. – Accord entre Jean, abbé de Bonport, Nichole, abbé du Valasse, Jean, abbé de Beaubec, Guillaume Thouroude, élu de l'église de Notre-Dame de Mortemer en Lyons, d'une part, et mons. Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, d'autre part. L'église de Mortemer se trouvant destituée d'abbé et de pasteur, les trois abbés

de Bonport, du Valasse et de Beaubec, assemblés à Rouen, pour l'occasion de la guerre, afin d'élire un abbé audit lieu de Mortemer. Les religieux de Beaubec avaient fait élection dudit Thouroude, en l'hôtel de l'église de Beaubec, et cette élection avait été confirmée audit hôtel par les abbés, comme commissaires en cette partie de l'abbé d'Ourscamps, père abbé de l'abbaye de Mortemer. L'archevêque, « pour ce que lesdites élection et confirmation s'étaient faites à Rouen, sans son congé, leva du bailli de Rouen une clameur de gage-plège, » contre ceux qui avaient pris part à cette élection et à cette confirmation. Ceux-ci accordèrent que ces deux actes ne porteraient aucun préjudice à l'archevêque, que le droit des parties serait maintenu de part et d'autre, « afin que le cas fut sopité comme non advenu. » Thouroude supplia l'archevêque de ne point lui refuser le bénéfice de bénédiction. L'archevêque accueillit favorablement sa demande, et lui « accorda bénévolement que par quelconque evesque qu'il pourroit trouver et recouvrer en ses cité et diocèse, il pût recevoir ledit bénéfice d'absolution. » (Copie informe, du temps.) – Ordonnance de monseigneur de la Rochefoucauld pour procéder à une enquête *de commodo et incommodo*, au sujet de la suppression des communautés du Bourgachard, Sausseuse, Saint-Laurent en Lyons, Val-aux-Grés et Beaulieu, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, réforme de M^r Moulin, non réunis à la congrégation de France, 11 mars 1770. – Démission par Jean-François Marescot, du prieuré de Beaumont-le-Roger, en faveur de Charles Amelot, docteur de Sorbonne, aumônier du Roi, dernier mai 1686. – Henri-Marie Bernardin de Rosset Deceilhaes, clerc du diocèse de Narbonne, chanoine de Paris, abbé de Notre-Dame de Montréal, nommé abbé de Saint-Georges de Boscherville par bulle des ides de novembre 1736. – Acte du refus fait par Thomas Besnard, curé de Saint-Pierre, l'un des vicaires généraux du diocèse de Séez, d'accorder à frère Étienne Basset visa de collation du prieuré de Sainte-Marie de la Cochère, 1721. – Nomination de vicaire par Pierre de Ferrare, abbé de Notre-Dame de Fontaine-le-Comte, au diocèse de Poitiers, chanoine de Rouen, 23 mai 1689. – Pierre-Denis Landré, prêtre, du diocèse d'Ypres, présenté par l'archevêque de Rouen à la chantrerie de Saint-Antoine de Gaillon, en remplacement de Jacques Annette, démissionnaire, 29 avril 1729. – Accord fait entre Thibaut, archevêque de Rouen, et le couvent de Saint-Pierre de Chartres, au sujet du droit de visite dans le prieuré de Liancourt et de la procuration due à l'archevêque à cette occasion, 1224 (copie collationnée par Jean Le Portier (*Janitoris*), notaire apostolique de Chartres 1487.) – François-Jérôme Tamborneau, conseiller du Roi en la grand chambre du Parlement, nommé au prieuré de Royal-Pré, en remplacement du sieur De Moy, décédé, par bulle du pape, de la veille des calendes de janvier 1656. – Georges du Not, sous-diacre, du diocèse de Séez, nommé abbé de Notre-Dame d'Épinay, *alias* Saint-Pierre-sur-Dive, sur la résignation de maître Alexandre, sire de Bréauté, 3 des ides d'octobre 1656. – Arrêt du Parlement au sujet des Frères des écoles chrétiennes, 5 août 1785. – Pierre Clément, et après lui Cuthbert Parker, nommés au prieuré de Saint-Quentin de Villers, 1687. – M. Dargenson remercie l'archevêque d'avoir suspendu la permission qui lui avait été demandée par les Bénédictines anglaises de faire des prières publiques pour la prospérité des armes du prétendant jusqu'à ce qu'il eût été informé des intentions de Sa Majesté. Le Roi, ne pouvant que louer la piété de ces religieuses et approuver verbalement que l'archevêque permît des prières dans les chapelles de leurs communautés, en leur défendant toutes affiches et promesses d'indulgences, Fontainebleau, 21 octobre 1745.

G. 4994. (Liasse.) – 61 pièces, papier.

1693-1736. – Déclarations de domiciles faites à l'officialité par différents titulaires de bénéfices réguliers, conformément à la déclaration du Roi du 1^{er} février 1720 : dom Jacques de Maillé, prieur de Beaumont-le-Perreux, après Alexandre Bigot ; – Pierre de L'Épine, conseiller du Roi au Parlement, chanoine de Rouen, abbé commendataire de l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale ; – dom André-Étienne Gueudeville, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; – dom Denis Rosty, prieur claustral de la même abbaye ; – dom Louis de Venois, prieur de Saint-Germer ; – Marin Goujet, prieur de Notre-Dame de Sigy. – Provisions, résignations. – Titres en vertu desquels dom Guillaume Robin, religieux bénédictin, jouit du prieuré de Saint-Éparche de Fleuzy.

G. 4995. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 80 pièces, papier.

1710-1786. – Procès concernant les établissements réguliers : collégiale d'Andely ; contestation entre le doyen Florent Houel et Germain Ridet, vicaire perpétuel en l'église Notre-Dame, 1722. –

Hôpital des pauvres malades de Bayeux ; procès entre Jacqueline Guérin, sœur hospitalière, et le sieur Lefebvre, prêtre du séminaire dudit lieu, accusé d'avoir attaqué plusieurs dogmes de la religion, soutenu par Louis Hamon, supérieur du séminaire, 1724, 1725. – Prieuré de Beaulieu ; union de la mense conventuelle au séminaire Saint-Vivien, 1772. – Prieuré du Bourgachard, dont était prieur Simon de Montjoye, chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg ; procuration pour visiter le prieuré, en louer les lieux, etc.. 1736. – Prieuré de Notre-Dame du Bourg-Baudouin, dont étaient prieur dom Antoine Magnié, 1736 ; dom Pierre-Benoît Arnauld, sous-prieur de Saint-Pierre-le-Vif lès-Sens, 1750. – Monastère de Brionne ; union des biens de ce monastère au couvent de Saint-Louis de Rouen, 1737. – Nouvelles Catholiques de Caen ; procès entre elles et François Fauvel, docteur en théologie, curé de Saint-Sauveur, promoteur en l'officialité : les religieuses attaquaient une ordonnance de l'évêque de Bayeux qui leur imposait, comme directeur du spirituel et du temporel, le sieur Suhard, doyen du Saint-Sépulchre, 1721. – Abbaye de Saint-Vigor de Cerisy opposante à l'extinction du titre du bénéfice cure de Neuville-sur-Port et à l'union de ses revenus à celui de Hupain, 1774. – Collégiales de Sauqueville et de Charlemesnil, 1772. – Hôpital de Charleval, 1736. – Prieuré de Chesnegalon, au diocèse de Sées, dont avait été j prieur M^e Jacques Vitecoq, 1787. – Prieuré de Saint-Sylvestre de Clères, dont était prieur René Rigault, prieur de la Trinité de Tiron, sur la résignation de Michel Heutté, 1721. – Prieuré de Saint-Martin de Crasville obtenu en commende par Louis Hémerly de Roquigny, cleric tonsuré, du diocèse de Rouen, 1742. – Prévôté de Notre-Dame de Dampierre-sous-Arques, dépendant de Corbie, dont était titulaire dom Jean-Jacques Thomas, 1747. – Chapitre d'Écouis ; contestation entre Nicolas Bouteille de la Boissière, receveur de la collégiale d'Écouis, et le chapitre d'icelle collégiale ; le comte de Gamachcs, patron de la collégiale, invoquant l'exécution stricte des statuts, avait demandé l'expulsion des femmes retenues auprès des chanoines à titre de domesticité ou de parenté, 1783. – Monastère de Saint-Étienne de Fontenay où dom Benoît Goujet voulait obtenir sa translation, 1752. – Collégiale de Saint-Hildevert de Gournay, 1731. – Translation du titre du prieuré de Saint-Ouen Saint-Maur ou de l'Hermitage en la paroisse de Saint-Sanson d'Etreville, 1781. – Abbaye de Jumièges, 1726. – Abbaye de Longues, dont on demandait l'extinction en ce qui concernait la mense monacale, 1772. – Couvent de Lyons ; plainte de sœur Françoise Quesneil de Saane contre sœur de Hauteloge 1718. – Annonciades de Montfort, 1770. – Prieuré de Saint-Nicolas de la Fresnaye dont était titulaire dom Pierre De Neue, 1723. – Abbaye de Préaux et chapelle Saint-Ouen et Saint-Maur, 1763. – Prieuré de Saint-Martin-de-Pressagny-l'Orgueilleux, 1710. – Hôtel-Dieu de Rouen, 1723. – Pénitents de Sainte-Barbe de Croisset, près Rouen, en contestation avec Perchel, curé de Canteleu, 1728. – Prieuré de Saint-Laurent en Lyons, 1772. – Prieuré de Saint-Louis de Rouen ; procès entre la prieure, Françoise de Briquemault, et le prince de Lambesc, comte de Brionne, 1736. – Séminaire Saint-Louis des pauvres prêtres du diocèse de Rouen, 1732. – Prieuré de Sainte-Radegonde, 1740. – Commanderie de Sainte-Vaubourg, 1758. – Prieuré de Sausseuse, 1772, 1786. – Prieuré du Val-aux-Grés, 1772. – Madeleine de Vernon, 1737. – Prieuré de Saint-Aubin de Villaines, 1730.

G. 4996. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

1774. – Procès-verbaux de visite des églises et des greffes des bailliages, conformément aux ordres de l'archevêque, à l'effet de constater si le dépôt du double des actes de l'état civil avait été régulièrement effectué aux-dits greffes, ainsi que le prescrivait l'ordonnance de 1736. – Certificat de M. Des Vaux, curé de Buglise, témoin synodal du doyenné du Havre : « En faisant la visite des différentes paroisses du ressort du bailliage du Havre, j'ai remarqué que depuis quelques années le certificat du dépôt des registres n'étoit plus inscrit, comme précédemment, sur la dernière page ; mais que, conformément à la lettre de l'ordonnance de 1736, le certificat était donné par le greffier sur une feuille volante de papier commun, sur quoy j'ai observé que cette manière de donner un certificat est susceptible d'inconvénient, en ce que les registres des paroisses étant souvent déposés dans des lieux humides, si on colle le certificat à la couverture du registre, il peut se détacher ; si on l'attache avec des épingles à la dernière feuille, l'épingle peut la déchirer. Dans l'un et l'autre cas, le certificat peut aisément se perdre, et MM. les curés ne pouvant plus le produire, se trouveront repris sans l'avoir mérité. » – Lettre de M. Le Febvre, curé de Saint-Maurice, doyen de Neufchâtel : « J'ay reçu l'ordre que Monseigneur l'archevêque nous a adressé dans toutes les paroisses pour connoître et vérifier si MM. les curés auroient renvoyé tous les ans les registres au greffe royal. J'ai

communiqué cet ordre à MM. les curés du Mesnil-Mauger et de Notre-Dame de Neufchâtel, témoins synodaux. Nous sommes très dévoués à exécuter les ordres de Monseigneur. Mais d'abord j'oserai prendre la liberté de représenter qu'il n'y a point de doyenné dont les chemins soient aussi impraticables que dans le pays de Bray : ce doyenné s'étend depuis Bures jusqu'aux Noyers, ce qui compose 6 lieues de long et partout 3 lieues de large. L'on n'entend que plainte, cris, accidents et assignations pour les chemins. Ce sont de fréquentes sources, fondances, en sorte qu'il n'est point possible de faire des visites à présent sans danger. Il faut au moins le mois de juillet, » 15 juillet 1774.

G. 4997. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1505-1649. – Procès devant la cour ecclésiastique. – François de Clermont, cardinal, abbé commendataire de Saint-Wandrille, propose ses causes de récusation contre Guillaume Le Gras, official de Rouen, et contre Étienne Haro, chanoine, lesquels avaient été délégués, avec Guillaume de la Treille, par le cardinal d'Amboise, comme juges dans l'affaire de la confirmation de l'élection qui avait été faite, par les moines de Saint-Wandrille, de Jacques Hommet, comme abbé dudit monastère. Le Gras est originaire de Gaudebec ; plusieurs de ses propriétés relèvent de Saint-Wandrille et spécialement de l'office de la paneterie, dont le titulaire a pris une grande part à l'élection de Hommet. Haro est lié particulièrement avec ledit Hommet, qui a été son élève et a vécu longtemps avec lui, et pour lequel il a témoigné un intérêt qui exclut l'impartialité, 1505. – Gage-piège pris par l'archevêque, le même cardinal d'Amboise, contre Louis Daré, lieutenant général du bailli de Rouen. Arthur Fillon, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou, avait fait citer en cour ecclésiastique Pierre Poitevin, Colin Le Rebours et Jeanne Bonté, veuve de Robert Le Lieur, en matière décimale, dont la connaissance appartenait de droit au juge d'église. Daré cependant s'en était attribué la juridiction. Affaire attribuée à l'Échiquier, 1508. – Appel à l'Échiquier par Pierre de Bailleul, curé du lieu, au diocèse de Lisieux, en cas d'abus, contre le même Arthur Fillon, soi-disant vicaire général de l'archevêque, Guillaume Le Gras, official, Richard Du Fay, promoteur. Défense avait été faite audit Bailleul par le juge ecclésiastique de résider à Rouen ; rencontré en la cathédrale par le promoteur, celui-ci l'avait fait appréhender au corps pour être conduit aux prisons ecclésiastiques par un sergent de la cour archiépiscopale, à la suite d'une altercation assez vive entre ledit de Bailleul et ledit promoteur, auquel s'était joint Simon Adam, docteur en théologie, pénitencier de l'évêque d'Évreux ; suspense, refus d'absolution *ad cautelam* ; Pierre de Bailleul, prétendait que le terrain de la cathédrale ne dépendait pas de la juridiction de l'archevêque, mais de celle du chapitre, sous l'autorité immédiate du Roi ; affaire portée à l'Échiquier ; mémoires, contredits, informations, 1509. – Procès en la prévôté de Pontoise, et par appel au bailliage de Senlis, entre Mathurin Sédille, curé de Saint-Martin de Commeny, et Jean Giffart, écuyer, sieur de Havincourt, au sujet de la perception des dîmes en ladite paroisse, 1526. – Procès, dont l'objet n'est pas indiqué, entre Guillaume Haudeuc, prêtre, l'un des subsidiaires ordinaires de l'église paroissiale de Saint-Lô de Rouen, d'une part, et Nicolas Le Forestier, prêtre, chargé du fait de Robert Baulde, aussi prêtre, d'autre part, 27 mars 1543 (V. S.), 22, 26 avril après Pâques ; 12, 15 mai 1544. – Sentence de l'official de Saint-Vast qui déclare Claude Cornière déchargé d'une somme de 60 sous qui lui était réclamée par un nommé Robert Elluyn, 1516. – Extraits des registres du greffe de l'officialité de Mantes. – Procès entre le promoteur des causes d'office et Jean de Beauvais, curé de la Chaussée, 1649.

G. 4998. (Liasse.) – In-folio, 35 feuillets, papier.

1610-1612. – Procès à l'officialité et au bailliage de Rouen, contre Adam Le Normand, curé de Senneville. Voies de fait sur un rôisseur de la rue des Augustins, près de la maison où pendait pour enseigne le *Temps perdu*. Informations par Christophe Mirebeau, vice-gérant de Jacques Masquerel, curé de Saint-Herbland, doyen de la Chrétienté, 1610. – Plainte contre le même, en 1611, au sujet de violences sur Jean Pérou, laboureur à Senneville.

G. 4999. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1712-1723. – Discipline ecclésiastique. – Poursuites contre le sieur Desmonts, prêtre, vicaire de la Remuée, soi-disant aumônier du comte d'Eu, pour mariages clandestins par lui célébrés, dans des

paroisses étrangères, sans publications de bans, ni permission des curés, 1718. – Plainte de François-Michel Brice, écuyer, de Joseph Cousin, sieur de Gruchy, et de Le François, architecte, à l'occasion d'un tumulte qui avait eu lieu, vers les 10 heures du matin, en la rue Pincedos, entre les paroissiens de Saint-Patrice et ceux de Sainte-Croix-Saint-Ouen, lors de la procession du Saint Sacrement, même année. – Messire Claude de Saint-Simon, abbé commendataire de Saint-Pierre de Jumièges, remontre à l'officialité que les moines de son abbaye commettaient continuellement des usurpations sur les fonds dépendants de la mense abbatiale ; des fruits avaient été enlevés par les religieux, nonobstant ses observations ; l'un des religieux, le père Longer, l'avait insulté, et le prieur n'avait rien fait pour punir l'insolence dudit Longer, 1723. – Poursuites contre Jean-Baptiste Le Seigneur, curé d'Ymare, pour insultes et voies de fait, dans l'église, sur la personne de Françoise de Hennequin, épouse d'Antoine De la Motte, chevalier, seigneur d'Anglesqueville et d'Ymare ; – contre le sieur Framboisier, curé de Saint-Hildebert de Gournay. – Michel Hemery, prêtre, ci-devant curé de Longueville au diocèse de Coutances, demande à être relevé de la dispense contre lui prononcée pour défaut de comparence à la calende. – Pièces signées par Urbain Robinet, vice-gérant de l'officialité, et par Carrey de Saint-Gervais, promoteur général.

G. 5000. (Liasse.) – 132 pièces, papier.

1725-1727. – Discipline ecclésiastique. – Poursuites contre le sieur Hais, curé de Valliquerville, pour avoir rejeté avec mépris l'ordre qui autorisait le sieur Etienne Geffroy à prêcher et à confesser dans sa paroisse. – Mention de Jean-Baptiste De la Touche, sieur de Fauville ; – d'Urbain Aubert, marquis de Tourny et de Pressagny-l'Orgueilleux ; – de Jean Besnard, prêtre, chapelain desservant la fondation d'Anne Balandonne, veuve de Robert Benard, en l'église de Bosville, ladite fondation remontant à 1701 ; – de Robert Cabaret, chapelain de la chapelle Sainte-Anne de l'Aunay, en la paroisse de Saint-Georges du Vièvre.

G. 5001. (Liasse.) – 126 pièces, papier.

1728-1730. – Discipline ecclésiastique. – Poursuites contre Louis Le Houx, prêtre de l'Oratoire, domicilié à Dieppe depuis plusieurs années : paraissait attaché aux doctrines de Jansénius ; disait la messe d'une manière singulière, prononçait les secrètes de la messe et les autres parties du canon, même la consécration, d'un ton extraordinairement haut et qui scandalisait le public, 1728. – Plaintes de M. de la Boissière, seigneur de Fallencourt, et de M. René de Ternisien de Valancourt, curé de cette paroisse, contre le sieur Jacques Chiré, prêtre, domicilié à Puchervin, qui, de son autorité privée, s'était attribué les fonctions curiales en la chapelle de ce hameau ; le curé de Fallencourt avait été insulté par lui, le jour de la fête de Saint-Aignan, patron de la chapelle de Puchervin, où, suivant un ancien usage, ledit curé s'était rendu pour y dire la messe, 1730.

G. 5002. (Liasse.) – 74 pièces, papier.

1730-1736. – Discipline ecclésiastique. – Poursuites contre François Peillon, curé de Sainte-Marie-des-Champs, accusé d'avoir favorisé la banqueroute d'Adrien Neveu et de sa femme, et d'avoir recelé leurs meubles, 1732 ; – contre frère Michel Brière, religieux au prieuré de Beaulieu, pour emportements et violences : condamné à se retirer pendant 6 mois consécutifs au prieuré du Bourgachard, 1734 – Mention, en 1735, d'un pèlerinage à Saint-Adrien fait par le curé de Lorleau avec 60 de ses paroissiens. – Acquiescement de François Peillon, en 1736.

G. 5003. (Liasse.) – 69 pièces, papier.

1736-1741. – Discipline ecclésiastique. – Poursuites contre le sieur Foucault, prêtre, pour avoir insulté, d'une manière atroce, le curé du Vieux-Manoir, dans une assemblée considérable des prêtres des doyennés de Cailly et de Ry, le 29 mai 1736. – M. Joseph de Grainville, curé de Vatteville en Vexin, reconnaissant avoir mal à propos et sans raison interrompu les messes paroissiales le dimanche 30 décembre, afin d'éviter plus amples procédures, se soumet à se retirer dans le séminaire archiépiscopal pendant 3 mois et à payer 10 livres d'aumône aux pauvres de sa paroisse, 1737. – Poursuites contre une sœur du couvent des Bernardines de Neufchâtel ; évasion ; déposition des religieuses, Marie-Anne Le Normant, abbesse ; Charlotte-Julie Le Normant, prieure,

1738. – Poursuites contre François Le Tailleur, religieux de la réforme de Friardel, curé de Rosay-en-Vexin, pour duretés adressées à quelques-uns de ses paroissiens, 1739.

G. 5004. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 101 pièces, papier.

1741-1744. – Discipline ecclésiastique. – Poursuites contre Laurent Le Prévost, curé de Drosay, pour insultes par lui adressées à Vulfran d'Orival, écuyer, sieur de Criel, et à la dame Michelle Oger, sa femme. – Accord entre les dits seigneur et dame et le curé, 1742. – Informations contre Michel Duval, vicaire de Penneville, au sujet du feu mis au presbytère de cette paroisse. – Procès, pour la même affaire, devant Michel-Alexandre Le Maistre, président, lieutenant civil et criminel au bailliage et siège présidial de Caudebec, 1744. – Mention de Jean-Baptiste de Clercy de Mathonville, chevalier, seigneur patron de Baudribose, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel du grand bailli de Caux, au siège de Cany.

G. 5005. (Liasse.) – 66 pièces, papier.

1745-1759. – Discipline ecclésiastique. – Mention d'un pèlerinage fait par les frères de la charité d'Yerville à Saint-Adrien le lundi de la Pentecôte 1747. – Poursuites contre frère Augustin, prêtre, religieux pénitent de la maison de Neufchâtel, lequel, bien que sans pouvoirs ni permission, avait prêché dans plusieurs paroisses du doyenné de Neufchâtel, 1751. – Procès au sujet de l'évasion d'une des religieuses annonciades de Rouen, Marguerite Pain. – Déposition de Madeleine de la Ferrière, supérieure, 1757.

G. 5006. (Liasse.) – 50 pièces, papier.

1761-1787. – Discipline ecclésiastique. – Poursuites contre Jacques Outin, curé de Saint-Godard; déchargé, par sentence définitive du 8 août 1766, de l'accusation contre lui formée, et renvoyé dans l'exercice de ses fonctions par sentence définitive du 8 août 1766. – Procès entre M. Pierre Dormesnil, curé de Montfort, et M. Nicolas Gannel, écuyer, sieur d'Amfreville, curé de Glos-sur-Rille, à propos de communion pascale, 1774, 1775. – Poursuites contre M. Mullot, curé de Raimfreville, pour avoir refusé d'admettre les enfants à la première communion; – pour avoir depuis plusieurs années changé l'heure fixée par l'usage du diocèse pour la célébration de la messe paroissiale et des vêpres, sans permission des supérieurs, 1780.

G. 5007. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

1721-1784. – Procès au sujet de religieux et de religieuses: Pierre Fossard, hermite de l'ordre de Saint-Augustin de Rouen, 1733; – Robert Le Danois, curé de Valmeray, prieur de N.-D. d'Auffay; réparations à faire au prieuré; contestations à ce sujet avec les religieux de Saint-Évroult, 1784; – dom Jacques Bourguin, prieur de N.-D. du Bourg-Baudouin, 1721; – Marie-Céleste d'Épiney de Beaumanoir, supérieure de la Visitation de Caen, 1765; – dom Antoine Le Prévost, prêtre religieux profès de la congrégation de Saint-Maur, transféré à l'abbaye de Notre-Dame de la Grenetière, diocèse de Luçon, 1736; – les Annonciades de Montfort; – Louis-François Procope de Douay, cordelier de Rouen, 1761; – le frère Delaunay, dominicain, 1762; – Pierre-Adrien Roy, prieur de Sausseuse, 1772.

G. 5008. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 217 pièces, papier.

1463 (copie)-1675. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. Mandement du prévôt général de l'Île de France au premier de ses archers ou autre, de prendre et appréhender au corps plusieurs criminels, de les amener en bonne et sûre garde aux prisons du petit Châtelet, et, au cas où ils ne pourraient être appréhendés, « de les ajourner à 3 brefs jours, en cas de ban, leurs biens saisis et anotez en la manière accoutumée, » 20 novembre 1634. – Louis David, écuyer, sieur des Bretonneries, prévôt général de MM. les maréchaux de France, notifie que, vu la plainte à lui rendue par Pierre Agnez, curé de Courtemanche, à rencontre des auteurs d'une tentative de vol et d'assassinat commis sur la personne du dit curé, les défauts en cas de ban sont bien et dûment obtenus, même année. – Cimetière de l'église de Vaux pollué par une attaque à main armée sur la personne de M. de Saint-Simon, seigneur du village de Vaux; procès-verbal dressé à cette occasion

par M. Richard, curé de Triel, en vertu d'une commission du grand vicaire de Pontoise, 1660. – « Inventaire des bulles d'indulgence et autres pièces que mettent et baillent devant vous, Monseigneur l'archevêque de Rouen, les curés et marguilliers de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Ponthoise, pour montrer qu'en ladite église, à l'exclusion de toute autre église de ladite ville, doit être maintenue la confrérie du très saint Sacrement de l'autel... » 1663. – « Mémoire pour M. André Charton, prêtre, curé et marguillier de Saint-Cir, stipulant les intérêts de sa paroisse, opposant afin de charges et de distraction aux criées de la terre de Saint-Cir, contre dame Catherine Hotman de Morfontaines, poursuivante les dites criées. Quoique par le testament de deffunct Marc de Moreuil, l'un des seigneurs, en date du dernier janvier 1620, il auroit ordonné à ses héritiers de remettre en possession de ladite église les terres dont il avoit eu la jouissance pendant sa vie et de faire recouvrir et réparer icelle à ses dépens, au lieu d'y avoir esté satisfait par ses dits héritiers, ils auraient non seulement retenu à leur proffit les dites terres, mais de plus faict abattre et retrancher la moitié de ladite église, pris et emporté les matériaux à leur usage, mesmes ceux du clocher, qui a esté abattu et détruit ou par leur ordre ou par leur négligence, comme aussy ceux du cimetière qui depuis un long temps est anéanty, ouvert et exposé au passage de toute sorte de bestiaux. Dans la paroisse il n'y a plus à présent d'habitants ni de maisons, si ce n'est la maison seigneuriale et celle d'un berger et le presbytère, » 1675. – Accord entre Philippe de Fouilleuse, seigneur temporel de Montagny, Nicolas Dupré, curé de Saint-Martin de Montjavoult, Jacques Le Vacher, chapelain de la chapelle Saint-Jacques et Saint-Christophe de Montagny, au sujet de l'administration des sacrements en cette chapelle, dont ledit seigneur et ses prédécesseurs étaient réputés fondateurs : « Pourra le chapelain recevoir les testaments, codicilles et dernières volontés de tous ceux qui décéderont audit lieu de Montagny et les rédiger en forme deue par escrit, » 1463 (copie).

G. 5009. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin, 170 pièces, papier.

1512-1653. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. – Réclamations par l'archevêque, Mgr Georges d'Amboise, d'un nommé Guillaume Le Coq, prisonnier du Roi à Pontoise, lequel avait été saisi en l'église et cimetière de Saint-Mart-Martin de Pontoise, 1512. – Renvoi devant l'officialité de Pontoise d'une poursuite faite devant le prévôt maire de Pontoise, à la requête de Pierre Hourre, cleric tonsuré, pour raison d'injures, 1516. – Sentence donnée par le prévôt de Pontoise, 22 octobre 1517, portant refus de restituer à l'archevêque un cleric marié. Il y eut appel de cette sentence. – Requête de Mathieu Havard, curé de Saint-Martin d'Issou, des marguilliers et habitants de la paroisse. Ils exposent que, des 5 autels qui existent dans leur église il y en a 2, construits devant le crucifix et devanture du chœur, qui sont inutiles, ni titrés ni fondés, et qui sont grandement incommodes parce qu'ils interceptent la vue du chœur, 1640. – Avis, conformément à la requête, de Pierre Gauthier, maître ès-arts, curé de Porcheville, qui avait été délégué par le vicaire de Pontoise, 14 mars, même année. – Visite du lieu destiné à une chapelle, au château de Bôuillaumé, paroisse de Lier-ville, par le propriétaire de ce château, Antoine de Joigny, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de Bellebrune, Roubiers, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Hédin et comte de Saint-Paul, 18 novembre 1647. – Information contre Louis Gérard, chapelain de Menouville, qui usurpait la qualité de curé, bien que Menouville ne fût que secours d'Arouville. Il se considérait comme du doyenné de Meulan, bien qu'il fût du doyenné de Chaumont, et s'était permis d'interrompre l'ancienne coutume de conduire les habitants de son village en procession à l'église paroissiale d'Arouville, le jour de Pâques, 1653. – Louis Guersent, curé de Saint-Germain de Boury, Claude Poncher, marquis du dieu, etc., demandent la permission de faire établir en leur église une confrérie du Rosaire, 1653. – Mention de Pierre Rebouille, lieutenant du bailli de Senlis en la ville et châtellerie de Pontoise, 1512 ; – de Mathieu Le Tur, licencié en chacun droit, « prévôt vicomtal et garde le Roi de la ville et château de Pontoise, » 1516.

G. 5010. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 168 pièces, papier.

1602-1657. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. Plainte de Jacques Dance, écuyer, l'un des 100 gentilshommes du Roi notre sire et capitaine d'Artye, contre le curé dudit lieu ; mention de l'invitation à dîner qui avait été faite audit capitaine le jour de saint Aignan, patron d'Arthie, par honnête personne Charles Davesne, « qui pour lors faisoit la feste de ville comme

estant le roy de la confrérie de, Saint-Aignan, » 1602. – Lettres de Jean Anroux, vicaire général de l'archevêque de Rouen à Pontoise, qui nomment Nicolas Fournier, vicaire à Chan-teloup, en la paroisse de Triel, 1632. – Supplique dudit vicaire au grand vicaire de Pontoise, contre Charles Maupin, curé de Triel ; celui-ci lui avait fait bail, en 1635, pour 6 ans, de toutes les dîmes de Triel, à condition que ledit vicaire se contenterait du *creux* de l'église. « Pendant 2 années continuelles depuis le dit bail que la peste avoit affligé et rendu comme désert le village de Chante-loup, il avait mis sa vie au hasard ; cependant, pour toute récompense, le suppliant avait été un dimanche ignominieusement traité et chassé, issue de vêpres, de l'église dudit Chanteloup par M^e Florentin Alardin, nouveau curé de Triel, » 1639. – Information au sujet de la profanation de l'église et du cimetière de la Lande-Anson ; coups de fusil et de pistolet tirés dans le cimetière par Louis de Rouvray, qui avait pénétré ensuite dans l'église et avait frappé de son épée Claude de Rouvray ; église interdite en attendant réconciliation ; cordes des cloches de l'église détachées ; portes ôtées et remplacées par des épines et des ronces, en signe de désolation, 1657.

G. 5011. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1607-1660. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. – Sentence de Charles Desboves, protonotaire, vicaire de Pontoise et official pour le cardinal de Joyeuse, sur un procès pour le service divin en la chapelle de Haravilliers, entre François et Jean Deslions, seigneurs de Theuville, et Bertrand Patté, curé de Haravilliers, 1607. – Requête de Maximilien de Monthiers, chanoine en la collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, pour être maintenu en possession d'une des hautes chaires de ladite collégiale, 1624. – Procès entre le chapelain de Notre-Dame de Pontoise et le curé Mellon Soret, au sujet du refus fait par le chapelain, conformément à l'ordonnance des marguilliers, de délivrer les méreaux au curé, 1630. – Enquête au sujet des dîmes de Hadancourt, dans une contestation entre les chanoines de Mantes et le curé Gilles Civet, 1636. – Testament passé devant Antoine Devert, vicaire de Saint-Maclou de Pontoise, par Gaspard Choppart : veut être inhumé en la chapelle de Saint-Nicolas en ladite église, au lieu où avait été inhumé Jacques Aubry, curé de Puiseux. – Legs à la confrérie du Saint-Sacrement et de la Passion ; à celles de Notre-Dame des Neiges, de Liesse, de Sainte-Anne, de Saint-Roch, de Saint-Jean en l'église de Notre-Dame de Pontoise, 1637. – Procès entre Jacques Eudet, curé de Frémainville, et François Mallelenson, maçon, réclamant le paiement de ce qui lui était dû par le curé, 1637. – Requête de Charles Andrieu, marchand, demeurant à Pontoise : avait été élu, avant le carême, à la charge de marguillier de l'église Saint-Pierre par le commun peuple et tous les anciens paroissiens, et cette élection avait été confirmée par l'archevêque en sa visite pastorale, le 25 octobre ; il demande à être déchargé de sa fonction, 1637. – Procès-verbal de la visite faite de la chapelle Saint-Leu, autrement dite de Frocourt, par Hippolyte Féret, grand vicaire de Pontoise : habitants, convoqués au son de la cloche ; déclarent, « d'une commune voix et avec grande compassion, qu'ils estoient, ainsy que des brebis esgarées, sans aucun pasteur ; qu'ils ne savoient à qui s'adresser pour demander les sacrements. » Autrefois ils allaient entendre l'office au prieuré de la Rocheguyon ; mais depuis longtemps ils n'avaient vu, audit prieuré, ni sacrement de l'autel, ni fonts baptismaux, 1638. – Requête présentée à l'official par François Foubert, curé de Puiseux, pour être autorisé à reculer l'autel du chœur de son église ; Daguillenguy, vicaire de Pontoise, député Guillaume Crespin, officier de la cour, pour informer sur ladite requête, 1648. – Charles Chevillier, curé de Vault, remontre au grand vicaire que le 8 mai il serait arrivé une querelle et batterie entre quelques particuliers dans le cimetière de sa paroisse ; – Claude de Saint-Simon, châtelain de Vault, 1660.

G. 5012. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier.

1616-1676. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. – Scandale en l'église de Saint-Denis de Serens, le jour des Innocents ; lutte entre Louis de Hardeville, dit Courtemanche, et André de Clercy, qui se disputaient la première place dans le chœur, 1618. – Information par Pierre, vicaire général de Pontoise, sur le rapport à lui fait du tumulte et batterie et effusion de sang qui avaient eu lieu dans l'église Saint-Maclou de Pontoise et dans la chapelle de Saint-Denis, le jour de la Purification, à l'issue de la prédication et avant les vêpres ; Charles de Machy, conseiller du Roi, prévôt maire de Pontoise, 1623. – Information au sujet d'une dispute entre Michel Poupel, organisiste de l'église Notre-Dame de Pontoise, et le maître des enfants de chœur de Saint-Paul de Paris, appelé

à Pontoise, « pour jouer d'une petite orgue, à l'occasion de la e de Notre-Dame des Neiges, » 1623. – Procès entre les marguilliers de l'église de Chanteloup et Charles Maupin, curé de Triel, 1638. – Demande faite par le curé et les habitants de la paroisse d'Ivry-le-Temple, pour obtenir l'autorisation de faire établir en leur église une confrérie du Rosaire, 1641. – Visite du maître-autel de l'église de Boissy-le-Roy, 1641. – Information au sujet d'une chapelle construite en la paroisse de Jusiers, au hameau de Haumont, 1648. – Procès-verbal de visite d'une partie de l'église de Notre-Dame de Magny, même année. – Requête adressée au grand vicaire de Pontoise, par frère Charles David, gardien du couvent de l'observance de Pontoise, par Antoine Robert, curé de Triel, par les marguilliers et parle syndic de Triel, afin d'obtenir que, conformément au contrat passé entre eux le 12 avril 1651, il fût procédé à la bénédiction d'un nouveau cimetière, à l'hermitage, pour les pestiférés de Triel. Accord passé entre frère Jacques Collet, hermite, et les habitants de Triel: « Ledit hermitage, cour, jardin, demeurant à la ville pour en faire un hostel de santé pour y retirer ceux qui seroient par après infectés de contagion, mesme pour y faire un cimetière destiné à l'enterrement de ceux qui mourront de la contagion à Triel. Cependant ledit Collet demeurera audit hermitage avec un autre prêtre ou lay que les habitants y pourront mettre, avec l'approbation du seigneur et de MM. les officiers du Roi et à charge audit Collet et à celui qui sera constitué avec luy de prendre soin des malades. » Collet s'engageait à porter la croix devant les processions aux jours de fêtes et dimanches aux Rogations etc... – Hôpital donné, sous certaines charges, aux religieux de l'observance de Pontoise, 1650; cités: François Corroyer, procureur syndic des habitants de Triel; Charles David, gardien du couvent de l'observance; François Du Mesnil, provincial de la province de France parisienne; Jean Caron, lecteur en théologie et prédicateur de Triel; Fleurimond Bruslard, marquis de Genlis, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine lieutenant de la compagnie des gens d'armes de Mgr le duc d'Orléans, agissant au nom et comme tuteur de Fleurimond Bruslard, doyen du conseil de S. M., seigneur par engagement du domaine de Triel. – Église d'Éragny polluée dans un combat entre Louis de Rouvray, seigneur de la Lande, et M. de Chantemesle; déposition de M. Martin, curé d'Kragny; mention de leçons faites par le curé à 7 ou 8 petits écoliers qu'il avait chez lui, 1657. – Demande pour l'établissement d'une confrérie du Saint-Nom de Jésus à Trye-Château, 1658. – Adrien Escouvette, curé de Mont-Herlent, demande la permission de faire fermer de fossés et de vives haies « une place près l'église, qui n'estoit pas bénite, où les jeunes gens se donnoient la liberté d'introduire toutes sortes de jeux, de récréations, de danses mesme et de paulme, » 1661. – Thomas Navarre, prieur du prieuré de Saint-Laurent de Concervain, demande le retranchement, dans l'église du prieuré, « d'une place inutile, non pavée, et où il n'y avoit de saint que les vieux vestiges d'un autel et quelque reste de fonts, » 1663. – Visite de l'église Saint-Clair dans le Vexin, 1675 : « autel de la paroisse dans une nef distincte de la grande ; – châsse de Saint-Clair en grande vénération, et où il arrive grande multitude de pèlerins. » Nicolas Aubourg, prieur du prieuré de Saint-Clair. – Ordonnance pour le service divin à Saint-Clair, 1675 : « Il y aura aussi une maîtresse d'école pour les filles, veu qu'il est autant et plus important qu'elles soient aussi bien instruites que les garçons, pour laquelle l'on prendra, d'un revenu de la fabrique, la somme de 60 livres, laquelle sera payée par quartier. » A la fin : « Je Marie delamoignon, comtesse de Broglie, promès de donner par chaque année pour la metresse d'écolle la somme de 60 livres. Fait à Saint-Clair le 30^e de juillet mil-six-cens-soisante-et-quinze. M. de Lamoignon. » – « Statuts et ordonnances que les confrères de la charité érigée en l'église paroissiale de Saint-Crespin et Saint-Crespinian de Chaussy, en l'honneur de Saint-Michel, Saint-Roch, Saint-Sébastien, sont tenus de garder et observer. »

G. 5013. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 90 pièces, papier.

1623-1643. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. – Information faite, au porche de l'église de Saint-Martin de Chaumont, par M. Le Porquier, doyen de Chaumont, contre le curé de Vaumain. – Défense faite audit curé « de plus prêcher aucune doctrine spéculative, mais seulement morale, comme des commandements de Dieu et de l'Église, et pour plus grande réparation du scandale public par lui commis, condamné à une amende pour la réparation des vitres de l'auditoire, de Pontoise, » 1623. – Contre le curé d'Hérouville, « homme fort fascheux et difficile, qui ne pouvoit garder de clerc, cause pour quoi la jeunesse demeroit sans estre instruite et perdoit le temps, » 1625. – Contre Michel Le Boullenger, curé de Vy, doyen de Magny, « pour avoir prêché en l'église de Commeny le jour de la Conception de la Vierge, ès avents derniers, une doctrine

contraire à celle que tenoit toute l'Église, dont avoit couru grand murmure et scandale par tout le vicariat, » 1632. – Contre le curé de Trouville, pour interruption du service divin en la chapelle de Saint-Lubin, où l'on devait dire tous les dimanches la messe et faire le pain bénit, 1636. – Mention de Jean Bourderet, doyen de Meulan, 1623 ; – de Jean-François de Barbisey, chevalier de l'ordre du Roi, soigner d'Hérouville et d'Auvers, 1626.

G. 5014. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

1634-1650. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. – Plainte des habitants de la Bosse contre leur curé, qui depuis un an s'était absenté, « en sorte que le service divin n'avait été fait qu'à demi, principalement aux derniers avants, et que de 5 à 600 communicants 100 à peine avaient pu faire lesaint jubilé, faute de prêtre, tandis qu'avant le curé actuel ils avaient quatre prêtres bien entretenus et vivaient honorablement sans sortir du village, » 1637. – Demande de M^e Pierre Romaru, chapelain de l'église Notre-Dame d'Auvers, en réparation d'injures et *contumelies* à lui faites par frère Jean Jaulnay, prieur et curé de ladite église, même année. – Débats entre Mellon Du May, l'un des curés de Saint-Maclou, et le sergent du lieutenant de Pontoise, envoyé par ce magistrat pour garder la première place dans *l'œuvre* pour entendre la prédication ; le curé, nonobstant la défense du sergent, avait pénétré dans *l'œuvre*, et avait fait interrompre la prédication, 1639. – Claude Langlois, curé d'Aménu-court, condamné à jeûner trois jours le chaque semaine, pendant l'espace de trois mois, à réciter lesdits jours le psaume *Miserere mei, Deus*, avec le chapelet de Notre-Dame, nu-tête et à genoux ; « administrera soigneusement et promptement les sacrements nécessaires à salut et ordinaires de l'église aux malades de sa paroisse ; instruira ou fera instruire tous ses paroissiens par catéchismes ou sermons familiers ès choses de la foi et piété chrestieime ; aura un vicaire ou du moins un clerc pour enseigner les jeunes enfants dans six semaines au plus tard après la prononciation du jugement ; condamné à 15 livres parisis d'amende, le tiers applicable à la fabrique de l'église d'Aménu-court, et les deux autres tiers en autres œuvres pies, qu'il consignera au greffe de la cour, et tiendra prison *quousque solverit*, » 1638. – Plainte portée par Jacques Sifflet, écuyer, sieur du Mesnil, conseiller du Roi, gentilhomme de sa chambre et maître des Eaux et forêts du comté de Maulévrier et Meulan, contre le curé de Juziers, René Remy, qui s'était permis de faire enlever de l'église de Juziers la tombe du père dudit sieur du Mesnil, « une belle tombe près des fonts baptistaires, au milieu de laquelle estoit enchâssée une ovale de marbre noir, contenant sommairement l'élection de sépulture faite audit lieu par le feu sieur du Mesnil, père du complaignant, décédé dès le 13 de septembre 1625. »

G. 5015. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 108 pièces, papier.

1640-1658. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. – Visite faite, en vertu d'une commission de l'archevêque de Rouen, par Claude Gérenton, chanoine de la collégiale de Saint-Mellon, vice-gérant en l'officialité, du maître-autel de l'église Saint-Maclou de Pontoise : « Porte fermée à clef du côté gauche dudit autel, donnant sur une petite montée de pierre de quelque 12 degrés conduisant à un lieu en forme de voûte derrière ledit autel, auquel lieu souloit esfre, y avoit quelque temps, l'ancien tabernacle où estoit le Saint-Sacrement... duquel lieu l'on pend les jours de festes le Saint-Sacrement pour le monstrier et exhiber au peuple, d'autant que la monstre du Saint-Sacrement ne peut être resserrée au nouveau tabernacle, qui est sur le grand autel, à cause de la grandeur de ladite monstre et de la petitesse et estressisseure de l'ouverture et entrée dudit tabernacle, lequel lieu, en forme de voulte, peut avoir quelque 3 pieds de largeur. » La voûte paraît inutile ; on pourrait la supprimer, reculer l'autel et ainsi agrandir le chœur, 1640. – Mainlevée accordée à Julien Léveillé, chapelain et administrateur de la chapelle et hôpital de Saint-Antoine de Chaumont, des fruits, profits et émoluments de ladite chapelle, 1642. – Lettre adressée à M. Jacques Anroux, vice-gérault en l'officialité de Pontoise, par une prieure, sœur Corbinelly, en faveur d'un ecclésiastique : « La paix de Jésus vous soit pour salut ! L'honneur que j'ay eu autrefois d'avoir demeurer dans l'Hôtel-Dieu de vostre ville me faict espérer que vous n'orez pas désagréable une très humble suplication en faveur d'un curé qui m'est recommandé d'un des bons amis de mon père, » 1643. – Procès contre Robert Le Fèvre, religieux augustin, ayant desservi Notre-Dame de la Désirée, 1643.

G. 5016. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 150 pièces, papier.

1644-1695. – Discipline ecclésiastique. – Vicariat de Pontoise. – Ordonnance de François Daguillenguy, vicaire et official de Pontoise, autorisant la démolition d'une partie du chœur de la collégiale de Saint-Mellon, qui menaçait ruine, et le déplacement du grand autel, 1644. – Fragment des statuts d'une confrérie fondée en l'église de Seraincourt, même année. – Requête de Jean Jugan, curé de Bréanson : il prie l'official de Pontoise « d'ordonner que la procession se fera, non plus par le milieu de la cour de son presbytère, mais dans le cimetière autour de la croix, » 1650. – Pierre Lemarié, curé de Chaussy et les paroissiens du lieu demandent l'approbation d'une confrérie sous l'invocation de Saint-Michel, 1655. – Ordonnance de l'archevêque (14 décembre 1658), qui révoque toutes les procédures qui avaient été faites, tant par lui que par les officiers de la cour d'église de Pontoise, contre Charles Chevillier, curé de Vaulx, doyen de Meulan ; Denis Pasquier, curé de Chars ; Jean Richard, curé de Triel, « à propos de leur instance en modération de leurs taxes, dans le régalement des décimes. » – Suspense prononcée contre François Sezillé, religieux profès de Sausseuse, curé d'Aménu-court, dit Beauregard, pour s'être dispensé de comparaître aux synodes, 1658. – Sentence de M. Daguillenguy, grand vicaire de Pontoise, ordonnant l'emprisonnement de Richard, curé de Triel, lequel avait refusé de signer le formulaire de profession de foi contre le Jansénisme. Les prisons de Pontoise ne paraissant pas assez sûres, on invoquera l'autorité du Roi, 25 octobre 1601. – Plainte contre Gilles Thirel, chanoine en l'église Saint-Mellon, curé de Saint-André de Pontoise : « Le jour de la fête patronale, il avoit fait retirer les reliques, baisemains, tapis, nappes et cierges, qui avoient accoustumé d'estre mis sur l'œuvre, et le tout fait poser sur une table vis-à-vis, gardée pardeux choristes, et depuis ledit temps avoit continué de rendre l'œuvre inutile au moyen de ladite table, » 1670. – Plainte contre Adrien Escouvette, curé de Montherlent, doyen de Chaumont en Vexin, 1672. – Mention de Jean de Saint-Germain, écuyer, seigneur de Courcelles, maître-d'hôtel de la Reine, et de Marie Benoît, son épouse, 1656 ; – de Louis de Saint-Simon Sandricourt, seigneur d'Amblainville, même époque ; – de la confrérie de Saint-Sébastien à Lainville, 1657.

G. 5017. (Cahier.) – In-folio, 2 feuillets, papier.

1534. – *Status emendarum applicatarum pro fractibus, misiis et expensis fidei inquisitionis pro anno compoti facti in festo Sancti-Michaellis in mense septembri anno Domini 1534.* – *In decanatu Christianitatis, Petrus Delamare, 10 solidos. Nicolaus Dupré, diocesis Ebrouicensis, 50 solidos.* – Signé : Du Fay.

G. 5018. (Liasse.) – 65 pièces, papier.

1723-1764. – Discipline ecclésiastique. – Procès contre des ecclésiastiques. – Marie-Madeleine Colpart, femme d'Antoine Masquerier, contre le curé de Clères, Michel Feray, qui lui avait refusé la communion pascale ; elle demande mandement pour faire venir par-devant l'official ledit curé aux fins de se voir blâmer, et aussi de se voir condamner à faire réparation d'honneur à l'issue de la grand messe. – Nicolas Desquinemare, prieur du bénéfice cure de Bully, prisonnier à la Conciergerie du palais à Rouen, par suite de la dénonciation de Laurent Gaudouet, laboureur en ladite paroisse, 1724. – Marie-Madeleine de Crosville, veuve de François Fouquet, seigneur de Reuville, contre Pierre Belard, curé de cette paroisse, le sieur Revers, son vicaire, et le sieur Le Tort, prêtre de la même paroisse, pour refus de sacrements, 1725. – Poursuites contre Noël-Étienne Hubert, curé de Puchay, pour discours contraires à la doctrine de l'Eglise et actes de révolte, 1725. – Poursuites contre Louis-François Broussaud, curé d'Ambrumesnil, pour avoir marié, contre les lois de l'Eglise, Abraham Baudry et Marthe Felle, de la R. P. R., 1728 ; condamné pour ce fait à se retirer au prieuré de Beaulieo, pour y faire pénitence pendant un mois. – Certificat de Ph. Bressey, prieur de Beaulieu, en faveur du curé d'Ambrumesnil, 5 septembre 1728.

G. 5019. (Liasse.) – 114 pièces, papier ; 5 imprimés.

1720-1789. – Pièces diverses. – Dispenses d'irrégularité, provisions à des offices, informations sur des titres cléricaux, permissions de quêter, certificats de pauvreté, permissions d'inhumér, présentations aux ordres, etc. – Requête présentée à l'official par Louis Delaisement, clerc du diocèse de Rouen, licencié aux droits, avocat en Parlement : il expose qu'après avoir reçu la tonsure cléricale et les quatre ordres mineurs, il avait contracté mariage par paroles de présent avec une

femme veuve, depuis décédée, pour quoi il avait encouru une irrégularité que les canonistes nommaient bigamie interprétative. Souhaitant être réhabilité et être remis en l'état où il était avant son mariage, il avait obtenu du pape une bulle de dispense *ad ordines et beneficia*, et demandait en conséquence sa réhabilitation, 1740. – Joseph Monvoisin, diacre, habitué à Saint-Philbert-sur-Boissey, impétrant de lettres de dispense d'irrégularité pour avoir porté l'étole, comme prêtre, à une procession, et avoir fait plusieurs fois la bénédiction de l'eau bénite à la place de son oncle, curé, empêché par ses infirmités, 1720. – Jean Baudet, prêtre, licencié ès-droits de l'Université de Caen, pourvu par le commandeur de Villedieu-lès-Bailleul de l'office de vice-gérant de l'Officialité de Villedieu-lès-Bailleul, Villedieu-sous-Saultchevreuil, Villedieu-sous-Montchevreuil et annexes, vacant par le décès de M^e Étienne Engeran, 1721. – Claude de Maupin, prêtre, du diocèse de Paris, chanoine de Sains-Orens d'Auch, nommé par brevet du Roi du 2 février 1725, au prieuré commendataire de Saint-Laurent de Lyons. – Présentés aux ordres par le séminaire de Saint-Nicaise : pour le diaconat, François Revert ; pour le sous-diaconat, Pierre-Augustin Holley. – Certificat en faveur de Charles-Dominique Nicolle, donné par le curé de Fresquiennes, 8 septembre 1782.

G. 5020. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

1722-1745. – Pièces relatives aux églises. – Beaunay, au doyenné de Basqueville: demande de réduction des fondations, 1724. – Bellon, au diocèse de Coutances: requête adressée à l'official métropolitain de Rouen, par Claude-Marie-Laurens, veuve de Taneguy Pierre Liout, sieur de Boismont, président en l'élection de Vire et Condé, par Guillaume-Charles Brouard, sieur de Clermont, lieutenant général au bailliage de Vire, ayant épousé Jeanne Liout, habitants de la petite Colombe en Bellon, pour obtenir la continuation du service en l'église de la Sainte-Trinité en Bellon, 1738. – Blacqueville : Louis Voisin, sieur du Neufbosc, en procès, pour réparations des insultes commises en sa personne lorsqu'il faisait travailler à une chapelle en l'église de Blacqueville, 1725. – Bonnetot : le curé demande qu'une somme de 120 livres, prix de l'année d'option de ce bénéfice, soit affectée à l'achat des objets nécessaires au culte, 1745. – Crasmesnil : procès pour rétribution de services religieux, 1722. – Freneuse : Charles Le Gris, vicaire, 1723. – Gournay en Bray (N.-D. de) : adjudication de l'année d'option, 1739. – Hautot-Saint-Sulpice : procès entre les paroissiens et Denis Crosnier, curé, 1724. – Neufchâtel (N.-D. de) : procès au sujet de la réduction d'une fondation, 1728. – Saint-Aignan-sur-Ry : Gilles Le Scellier, vicaire, 1722. – Touffreville-la-Corbeline : visite de l'église par Louis-Alexandre Le Marquier, curé de Petitville, doyen du doyenné de Saint-Georges ; chœur en ruine totale ; gros murs hors d'aplomb, 1743. – Vascueil (Saint-Martial de) : année d'option, 1730. – Rouen (cathédrale de) : fondation de Marguerite Le Chevalier. – Saint-Sauveur de Rouen : réduction de la fondation du curé Michel Voisin, 1740.

G. 5021. (Liasse.) – 14 pièces, papier.

1722-1736. – Pièces concernant les communautés religieuses. – Écoutecoq (prieuré de Saint-Martin d') : prieur, dom Jacques-Benoist ; déclaration faite par lui qu'il entend faire sa résidence au monastère de Saint-Père de Chartres, 1736. – Bourgbaudouin (prieuré de Notre-Dame du) : dom Antoine Magnié, prieur, 1734. – Caen : Céleste d'Espiney de Beaumanoir, supérieure du monastère de la Visitation, 1725. – Neufchâtel (prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr) : Renée-Julienne Hurault, pourvue de ce prieuré sur la nomination du Roi, après le décès de madame de Boisgeffroy, 1722. – Rouen (Hôtel-Dieu de) : procès fait aux religieux et religieuses à cause du refus fait par eux de recevoir sœur Le Roux à profession, 1724. – Valmont (abbaye de) : François-Michel Plainpel y est transféré en vertu d'un inuit, 1723.

G. 5022. (Liasse.) – 7 pièces, papier; (79 imprimés).

1780-1787. – Informations sur la vocation des religieuses, par des délégués de l'archevêque Mgr de la Rochefoucauld : – Catherine-Angélique-Camille Delamare, carmélite de Dieppe, 1786 ; – Marie-Henriette Hallé d'Amfreville, ursuline de Gisors ; – Catherine de Limagnes, de Sainte-Rosalie, religieuse de l'Hôtel-Dieu d'Eu ; – Marie-Thérèse Duputel, ursuline de la même ville, 1787.

G. 5023. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1718-1725. – Contestations à propos de confréries. – Confrérie en la chapelle Saint-Sever de la cathédrale de Rouen, pour les bonnetiers. Les confrères demandent au chapitre de faire célébrer une haute messe avec *Te Deum* et musique pour le rétablissement de la santé du roi Louis XV. – Confrérie de Notre-Dame en la cathédrale: Joseph Cousin, élu chapelain, 1723. – Charité de Saint-Sever en l'église paroissiale de ce nom, à Rouen: Louis-Alexandre, élu maître, poursuivi comme se refusant à accepter sa nomination, 1723. – Confrérie de Saint-Honoré pour les boulangers, aux Filles-Dieu, 1718. – Confrérie de la Très-Sainte-Trinité, à Saint-Ouen de Rouen, 1725. – Fondation d'une confrérie de Notre-Dame de Liesse, des bienheureux saint Antoine et saint Adrien, en la paroisse du Vieux-Manoir, 1725.

G. 5024. (Liasse.) – 13 pièces, papier; (6 imprimés).

1651-1745. – Monitoires, censures ecclésiastiques et réaggraves: – contre quelques particuliers qui retenaient les titres et papiers de la ville et communauté du Tréport, 1659; – contre ceux qui avaient soustrait des effets appartenant à Marguerite De Clieu, veuve d'Adrien Masquerel, sieur de Burel, 1672; – contre ceux qui avaient commis des vols au préjudice de Jean Hatteville, écuyer, sieur de Chambry, présomptif héritier de Dominique Halteville, sieur de Boisguillaume, son frère, 1721; – contre ceux qui avaient mis le feu au presbytère de Manneville, monitoire de conséquence (plusieurs exemplaires), 1745. – Requête présentée à l'archevêque de Rouen, par Jean Le Normand, évêque d'Évreux, seigneur patron de Damemarie, à cause de la baronnie de Condé, pour faire publier monitoires contre ceux ou celles qui avaient connaissance que les armoiries et écusson de messires Ambroise et Gabriel Le Veneur, anciens évêques d'Évreux, étaient en bosse et en relief et taillés dans la pierre, sur le frontispice de la porte de l'église de Dame Marie; – de ceux qui savaient et qui avaient « veu qu'au-dessus de l'écusson il y avoit une crosse de laquelle on voyoit encore le bout au bas dudit écusson; – de ceux qui avoient veu ou qui avoient connaissance que dans ledit écusson, qui estoit entre deux bustes représentant lesdits seigneurs évêques, il y avoit une barre ou bande brochante du haut en bas dudit écusson de la gauche à la droite, sur laquelle il y avoit 3 croix en sautoir en forme de X, qui étoient les armes de Tillières et Le Veneur et les mêmes qui étoient aux vitres du chœur de ladite église et de la chapelle de Saint-Sébastien. »

G. 5025. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier; (6 imprimés).

1684-1785. – Monitoires. – Monitoire de conséquence, obtenu par Louis de Thuffles, écuyer, sieur de Catillon et du Chef-de-l'Eau, contre un certain quidam, curé, qui aurait commis plusieurs méchantes actions, 1684. – Monitoires obtenus, en 1785, à l'occasion de soustractions considérables dans la succession de la daine Bonnechose, demeurant à Eslettes; – d'un vol avec effraction commis à Reneville, dans le pavillon du sieur Valentin; – d'abattis d'arbres, chez Jean-Baptiste Fiquet, avocat, notaire à Criquetot-l'Esneval. – Réaggraves à l'occasion de l'assassinat d'Etienne Beauvallet dit Bertouville, marchand bijoutier du Bec-Hellouin, et de l'assassinat de Jean-Martin Gaumout, syndic de la paroisse d'Angoville.

G. 5026. (Liasse.) – 2 pièces, papier; 29 (imprimés).

1694-1718. – Monitoires. – Un monitoire de l'année 1694, à la requête de Jacob Parnuit, de Caudebec, contre ceux qui s'étaient emparés des titres pouvant servir à justifier sa généalogie. – Monitoires et réaggraves de l'année 1718. – « De la part de messire Jean Le Normand, évêque d'Évreux, baron de Condé, et à cause de ce patron de l'église de Damemarie. Monitoire en forme de droit, au sujet des droits honorifiques de l'église paroissiale de Damemarie, qu'un certain quidam prétend s'attribuer, au préjudice dudit évêque, aux fins d'avoir révélation de ceux ou celles qui ont connaissance que les armoiries et écusson de messires Ambroise et Gabriel Le Veneur, évêques d'Évreux, successivement et immédiatement l'un après l'autre, étoient en bosse et en relief et taillées en bosse dans la pierre, en bosse sur le frontispice de la porte de Damemarie, du côté du midi; – de ceux qui savent ou qui ont vu qu'au-dessus de l'écusson il y avoit une crosse; – de ceux ou celles qui ont vu ou qui ont connaissance que dans ledit écusson qui est entre 2 bustes représentant lesdits seigneurs évêques, il y avoit une barre ou bande brochante du haut en bas dudit

écusson, de la gauche à la droite, laquelle y paroît encore, et sur laquelle il y avoit 3 croix en sautoir en forme de X, qui sont les armes de Tillères et Le Veneur, et les mêmes qui sont aux vitres du chœur de ladite église et de la chapelle de Saint-Sébastien ; – de ceux ou celles qui ont connaissances que lesdites croix et crosses furent cassées et rompues en une nuit, etc., » 1^{er} juin 1718. – Monitoire obtenu par Jacques Ribaut, écuyer, seigneur des fiels du Mesnil-Beaucamp et Boscbénard-Commin, qui s'étendent aux paroisses de Saint-Michel d'Héouville, Saint-Thomas de la Chaussée et Saint-Martin de Boscherville, contre ceux qui se donnent la liberté de chasser avec chiens sur les fiefs de l'exposant, tuent le gibier de poil et de plume, tuent les pigeons du colombier à coups de fusil, etc., » 25 août 1718. – Monitoire obtenu par le procureur du Roi pour avoir révélation de ceux qui avaient mis le feu au presbytère de la succursale de Grosfy, 9 juillet 1718. – Mandement de Mgr l'archevêque de Rouen, au sujet de la constitution *Unigenitus* et des appels qui en ont été interjetés au futur concile ; – placard signé : Claude-Maur, archevêque de Rouen. Par Monseigneur (en écriture) : Thierry.

G. 5027. (Liasse.) – 62 imprimés.

1719-1720. – Monitoires et réaggraves, obtenus par André Le Carpentier, sieur d'Épineville, seul et unique héritier d'Adrien Le Carpentier, son frère, mort à Morville. le 26 octobre 1718, contre ceux qui avaient soustrait la meilleure partie de sa succession, notamment 3 gobelets d'argent en forme de bateaux ; – par Marie de Farcy, veuve en premières noces de Louis Aubry, receveur des tailles de Bayeux, en secondes noces, femme de Louis Hardy, contre ceux qui lui avaient dérobé quelques nippes et vaisselle d'argent ; – par Pierre-Armand Féret, seigneur de Villers, et Jean Avisse, écuyer, contre ceux qui avaient pillé la maison de Pierre-Bonaventure Guillebert, sieur de Rouville, dont ils avaient la curatelle ; – par Jacques-François de Martin, sieur de la Pihaudière, héritier d'Alexandre Guérard, écuyer, seigneur et patron de Bourdainville, contre les quidams qui avaient fait enlever, le jour du décès dudit seigneur, un petit bahut couvert de cuir noir et avaient rempli d'objets volés une valise jaune avec des agréments jaunes ; – par Pierre Le Carpentier, marchand à Rouen, ayant épousé Catherine Léger, sœur et héritière de Jacques Léger, lequel était héritier bénéficiaire en partie de feu Nicolas Léger ; – par Pierre-Gaspard de la Rivière, écuyer, seigneur du Thuil-Hébert ; – par Jacques de Malherbe, écuyer, ancien avocat en la cour, contre certains quidams, lesquels avoient comploté de l'assassiner ; – par Jules-Armand De la Roque, baron de Chaufray, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, au bailliage d'Alençon, contre ceux qui avaient commis des soustractions en la succession de son frère, l'abbé De la Roque, curé d'Écalles-Alix ; – par Charles du Mesnil-Rurry et dame Louise-Thérèse Simon, son épouse, dame de Vasleville, baronne de Leuroux, Brion et autres lieux, seule héritière par bénéfice d'inventaire aux propres maternels, meubles et acquêts et propres qui ne sont point de ligne de défunt messire Alexandre-Charles-Claude de Bréauté, son neveu, décédé mineur ; – par Jacques Vitrel de la paroisse de Trouville au bailliage de Pont-Audemer, contre les auteurs et complices de l'assassinat commis en la personne de son fils, Jacques Vitrel, le 26 novembre 1717, près du puits appelé Josaphat.

G. 5028. (Liasse.) – 60 imprimés.

1721. – Monitoires et réaggraves obtenus par dame Geneviève Le Couteulx, veuve de M. Guillaume Le Diacre, écuyer, sieur des Essarts, conseiller en la cour de Parlement, tutrice principale des enfants mineurs de feu M^e Pierre Le Noble, écuyer, conseiller et avocat du Roi aux Requêtes du Palais, et substitut de M. le procureur général audit Parlement et présomptifs héritiers de feu M^e François Le Noble, écuyer, sieur de Montpoignant, docteur en médecine du collège de Rouen, pour découvrir les auteurs de vols commis en ladite terre de Montpoignant, à Saint-André-sur-Cailly ; – par les paroissiens de Brionne, pour découvrir les auteurs des profanations commises dans le cimetière de cette paroisse (ossements jetés en terre profane ; cimetière totalement *acheminé* ; vaches et chevaux introduits dans le cimetière et sous le porche) ; – par François Le Petit, seigneur de Renicourt, avocat fiscal de la maîtrise des Eaux et forêts du comté de Gournay ; – par les sieurs Le Sens, écuyer, seigneur du Gros-Pommier, et André Duquesne, écuyer, seigneur du Val-Roger, héritiers du feu sieur Duquesne, leur oncle, curé de Saint-Sylvestre ; – par Louis-Bernard Asselin, écuyer, seigneur de Longchamp ; – par Pierre-Gaspard Cabut, sieur du

Bouthomas, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel en l'Amirauté de France, au siège de Caudebec ; – par haut et puissant seigneur François de Harcourt, duc et pair de France, lieutenant général en Franche-Comté, marquis de La Mailleraye (pour l'embellissement de la terre de La Mailleraye, il avait fait planter une avenue de plus de 1,800 hêtres, laquelle fut commencée au mois de novembre 1720 ; certains quidams eurent assez de témérité pour en tordre, rompre et casser 85) ; – par Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier et prieur de Sainte-Foy de Longueville, contre les receleurs de titres concernant ledit prieuré ; – par René-Claude-François Dumets, chevalier, seigneur de Hécourt, ayant épousé Marie-Catherine de Caulière, fille et héritière en partie de dame Marie-Catherine de Chauvenet.

G. 5029. (Liasse.) – 36 imprimés.

1722. – Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, contre ceux qui avaient injurié les pères et frères quêteurs du couvent des Pénitents de cette ville et avaient composé contre eux des libelles et chansons diffamatoires ; – par Alexandre Maheuls, écuyer, sieur de Mouïen, près Caen ; – par le procureur fiscal au bailliage d'Eu, contre ceux qui depuis trois ans semaient des libelles et chansons diffamatoires dans cette ville contre plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, même contre les magistrats ; – par Michel Potcrat, écuyer, sieur de Saint-Étienne, héritier aux meubles de dame Louise Le Boulenger, son épouse (vols de marchandises de faïence) ; – par le procureur du Roi au bailliage de Montivilliers, contre ceux qui avaient mis le feu aux bâtiments de la ferme de Hellande ; – par Louis-Jacques De la Marc, écuyer, sieur de Tessy, contre les complices de la subornation et séduction de la dame son épouse ; – par le procureur du Roi au bailliage de Neufchâtel contre ceux qui avaient exposé un enfant nouveau né sous le portail de l'église de Nesle en Bray ; – par Guillaume-Alexandre de Vieux-Pont, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des citadelles et ville de Charlemont et des deux Givets, contre certains quidams ou quidames qui avaient pillé ses bois du Neufbourg ; – par Jean-Gabriel-Alexandre Hellouin, baron de Mesnilbus, héritier pur et simple de Marc Antoine Hellouin de Mesnilbus, 1^{er} avocat général au Parlement de Normandie ; – par Guillaume Després, chevalier, seigneur de Bébec, Frettemeulle et autres lieux ; – par Marie Cuvelier, veuve de François Sonning, écuyer, sieur de Norival.

G. 5030. (Liasse.) – 43 imprimés.

1723. – Monitoires et réaggraves obtenus par Charles Le Capelain, écuyer, sieur de la Berquerie, contre les auteurs de la tentative d'assassinat commise en sa personne, au passage du Val-du-Nouret ; – par Joseph Estancelin, sieur d'Espinay, conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations du bailliage et comté d'Eu ; – par Antoine Guigner, prêtre, curé de Quitry ; – par le procureur fiscal de la haute justice de Mortemer, contre certains quidams ou quidames qui avaient exposé ou fait exposer un petit enfant nouveau-né dans un champ à Sainte-Beuve-en-Rivière, lequel enfant fut mangé par des chiens ; – par Gilles-Henry Maignart de Bernières, chevalier, seigneur de Bautot, Honguemare et autres lieux, président à mortier honoraire au Parlement, contre des voisins mal intentionnés, qui depuis plusieurs années arrachaient les entes de ses avenues ; – par Denis Benoist, capitaine de milice du régiment de Criel, et ses cohéritiers aux successions de Charles et Gabriel Denis, prêtres, leurs oncles ; – par Guillaume Dauphin, prêtre, chanoine de la Saussaye, aumônier du duc d'Elbeuf, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Louis Dauphin, son neveu ; – par Jean-Baptiste de Montagu, écuyer, demeurant au Grand-Andely ; – par Jean Langlois, curé de Freneuse. – « Monitoire de conséquence obtenu par le procureur général au Parlement, contre certains quidams accusés d'avoir commis des usures ou de les avoir favorisées ; » – Monitoire pour Nicolas de Bosregnoult, écuyer, sieur de Lantheuil.

G. 5031. (Liasse.) – 1 pièce, papier ; 35 imprimés.

1724. – Monitoires obtenus par Jean Le Saas, laboureur, de Saiut-Pierre-de-Franqueville ; – par André-Claude de Chéry, écuyer, sieur de Villancourt, chevalier de Saint-Louis, pour faire établir par preuve testimoniale son droit à avoir un banc dans le chœur de l'église de Montmarquets et pour obtenir révélation de ceux qui avaient dérobé le titre justifiant de sa possession ; – par Charles Buquet, seigneur de Chandoisel, conseiller honoraire au Parlement, maire de Caudebec ; – par

Gaspard Du Nepveu, écuyer, sieur de Saint-Georges ; – par François Romé, écuyer, seigneur de Folleville, président aux Requêtes, contre les auteurs de l'outrage qui lui avait été fait, le 29 février 1724, dans le chauffoir des actrices de l'Opéra ; – par Charles-Joseph De Dessus-le-Pont, écuyer, demeurant à Vernon.

G. 5032. (Liasse.) – 31 imprimés.

1725. – Monitoires et réaggraves obtenus par Louis Voisin, écuyer, sieur du Neufbosc, seigneur et patron de Saint-Melagne, Saint-Cloud, du Ramier, etc., pour avoir révélation de ceux qui avaient commis des dégâts dans sa chapelle en l'église de Blacqueville ; – par Guillaume Du Haussey, écuyer, seigneur de la Touche ; – par le procureur du Roi au bailliage royal-vicomtal de Longueville, pour avoir révélation et connaissance des concussions, malversations et autres prévarications commises par un certain quidam faisant les fonctions de procureur ; – par le procureur fiscal de la haute justice de Mainneville, contre les auteurs de l'homicide commis en la personne du chevalier de Sebouville, tué en la paroisse de Long-champ, le 23 avril 1719 ; – par François de Raymond, pour lui et pour Gabriel de Raymond, son frère ; – par Catherine Le Forestier, veuve de M. Brunel, héritière de M. Le Forestier, conseiller secrétaire du Roi ; – par messire Antoine De la Roche, chevalier, marquis de Rambures, colonel du régiment de Navarre ; – par Philippe Hue, fermier de Charles-François de Becdelièvre, abbé de Bord, pourvu du prieuré de Bezu.

G. 5033. (Liasse.) – 52 imprimés.

1726-1728. – Monitoires et réaggraves obtenus par Jacques de Brossard, écuyer, sieur de Ressenroy, demeurant à Grandcourt, seul fils et héritier de messire Charles de Brossard, chevalier, seigneur de Saint-Brice, son père ; – par M^c Michel Le Mesnil, curé de Saint-Wandrille, contre les auteurs de chansons diffamatoires ; – par Nicolas d'Auberville-sur-Yères, conseiller au conseil souverain de Dombes, seigneur d'Auberville-sur-Yères, Étalonde, Mancheville, bailli juge civil et criminel du comté d'Eu ; – par M. Le Chevalier, 1^{er} avocat général au Parlement, contre les auteurs de l'homicide commis en la personne de Bernard Lavoisé ; – par Gilles-Henry Maignart, marquis de Bernières, seigneur de Quevillon, Président honoraire au Parlement ; – par le procureur fiscal de la haute justice de Mauny, contre les auteurs de l'homicide commis en la personne de Françoise Tirard, veuve de Jean Bazin, de la paroisse de Barneville ; – par le procureur fiscal au duché d'Etonleville, contre ceux qui avaient mis le feu au moulin du Bec-de-Mortagne ; – par le procureur fiscal de la juridiction d'Aumale contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Nicolas Hagard du Porgeron, brigadier des sergents et gardes des bois de ce duché ; – par Nicolas de Fremont, marquis de Rozay, seigneur d'Auneuil, Argueil, Fry, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel ; – par le procureur du Roi au bailliage du Havre-de-Grâce, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne du sieur Destonnère, prêtre irlandais ; – par Antoine André, écuyer, sieur d'Arquanchy, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Marie-Florence de Moisant, son épouse, proche la communauté des Nouvelles Catholiques de Rouen, rue Etoupée, 27 septembre 1717. L'assassinat avait été commis par la dame de Berville, fille de ladite Moisant, issue d'un premier mariage, à la complicité de quelques personnes. Les parents de la dame de Berville prétendaient qu'elle était décédée à Londres, en Angleterre, avant sa condamnation à mort, qui avait eu lieu au présidial de Rouen le 5 septembre 1722. Mais on disait que le décès était une supposition, et qu'on avait vu la dame de Berville à Jersey, à Guernesey, à Dieppe, à Honfleur, etc. ; – par Gabriel Maurice, curé de Saint-Laurent de Brèvedent, contre les auteurs de libelles diffamatoires ; – par le procureur du Roi du bailliage et du siège présidial de Gisors séant à Andely, contre ceux qui avaient (1728) brisé les statues de Sainte-Barbe et de la Sainte-Vierge, placées sur les piliers du cimetière de Saint-Sauveur du Petit-Andely du côté de la chapelle de Saint-Sauveur, et avaient mutilé 2 autres piliers dudit cimetière derrière la chapelle de la Vierge, sur lesquels étaient représentés deux lions.

dans le chauffoir des actrices de l'Opéra ; – par Charles-Joseph De Dessus-le-Pont, écuyer, demeurant à Vernon.

G. 5034. (Liasse.) – 41 imprimés.

1729. – Monitoires et réaggraves obtenus par Pierre Gilles, curé de Bionval ; – par les demoiselles Alorge de Gamaches, filles et héritières de messire Tranquille Alorge, sieur de Gamaches et de Marie-Céleste Dedun ; – par Pierre-Georges Le Febvre, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, seigneur de Vastimesnil ; – par François de Vildor, écuyer, gendarme de la garde du Roi, seigneur de la baronnie de Villers-sur-Foucarmont ; – par Madeleine Dan-viray, veuve et héritière de Toussaint Guenet, seigneur de Franqueville, conseiller au Parlement ; – par Jacques Baudouin, écuyer, seigneur et patron d'Écalles, héritier de feu Jacques Baudouin, prêtre, écuyer, ancien curé de Saint-Germain-sur-Cailly ; – par les religieuses de Saint-Louis de Poissy, contre certain quidam qui ne cessait de tirer sur les pigeons à Boisemont près Andely ; – par Charles-Louis Isnel, écuyer, seigneur de Combles, contre ceux qui avaient voulu le voler et l'assassin-, r ; – par Joseph Candau, bourgeois de Bordeaux, frère et héritier de Jean-Joseph Candau, curé d'Angerville-l'Orcher ; – par Jean-Baptiste-François Le Soudier, sieur de Saint-Blaise, seigneur d'Isigny, fermier général du comté de Brionne ; – par le procureur du Roi du bailliage de Caudebec, contre ceux qui avaient volé les papiers de la fabrique de Saint-Pierre d'Equimbosc et de la confrérie de Saint-Lubin.

G. 5035. (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 39 imprimés.

1730-1731. – Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, contre les auteurs du vol de chandelle corn m à l'hôtel de ville de Rouen ; – par le procureur du Roi du bailliage de Lyons, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne de Jean Tournel, arpenteur, auprès du bois du Clos-Tailleur ; – par Claude Bertout d'Heudreville, conseiller au Parlement ; – par le procureur fiscal de la haute justice de Rouville, contre des mal intentionnés qui faisaient périr par le poison des bestiaux en la paroisse d'Alizay ; – par M. Bourdon, procureur du Roi en l'élection d'Andely, pour vol commis dans sa maison, au Petit-Andely ; – par le sieur Le Vaillant, écuyer, sieur de Saint-Vincent, maître de la verrerie des Routieux ; – par Charlotte de Villepoix, épouse de Louis de Guiran, seigneur de Pierrepont, Melleville et Cote-Cote ; – par François de Guérin, seigneur patron de Marcouville ; – par les intéressés en la manufacture royale de la verrerie de Saint-Paul-lès-Rouen, et par François Clément, propriétaire d'un héritage situé en la paroisse du Fossé, donné par lui à ferme auxdits intéressés ; – par le procureur du Roi du bailliage de Lyons, contre ceux qui avaient mis le feu aux murs d'une ferme assise au hameau de Saint-Germain, paroisse de Morgny, appartenant aux religieux de Gaillon, 1731 ; – par Armand-Louis Duplessis de Richelieu, comte d'Aginois, gouverneur de La Fère, demeurant à Paris, rue de l'Université, héritier par bénéfice d'inventaire de monseigneur Louis-Armand de Vuignerod, marquis de Richelieu, duc d'Aiguillon, son père, ayant épousé madame Charlotte Mazarini, contre ceux qui s'étaient rendus Coupables de vols à son préjudice. « Feuue daine Charlotte Mazarini auroit, le 30 du mois de juillet 1728, fait charger et conduire, dans un bateau, à la porte de la Conférence de la ville de Paris, pour faire transporter en la ville de Rouen, à certaine abbaye de tilles, plusieurs meubles, vaisselle d'argent, et autres effets d'un grand prix en 30 balots. Au commencement du mois de may 1725 il avoit été envoyé à ladite dame, à son adresse, à Dieppe, où elle s'étoit retirée en sortant de Rouen, une lettre de change de 1,800 livres. Ladite lettre de change seroit arrivée à Dieppe dans un monastère de filles religieuses, ladite dame y étant dans son lit malade de la maladie dont elle seroit décédée un ou deux jours après la réception de ladite lettre ; » – par Pierre Le Febvre, écuyer, sieur de Beauval, héritier de François Le Febvre, écuyer, sieur de Guillerville.

G. 5036. (Liasse.) – 44 imprimés.

1732-1733. – Monitoires et réaggraves obtenus par Marie-Catherine Marye, veuve et héritière de Thomas Planterose, écuyer, négociant à Rouen, tant pour elle que pour les autres intéressés au chargement du navire commandé par Pierre Lair, du Havre, naufragé le 1^{er} novembre 1731, à la traverse d'Aizier ; – par Henri Henriquez, écuyer, seigneur du Fayel, maître ordinaire en la Cour des comptes ; – par Barthélemy Dugard, avocat en la cour, bailli de la haute justice de Darnétal ; – par Anne Hervot, épouse d'Adrien Duparc, écuyer, sieur de Loumare, contre ceux qui l'outrageaient, à la sollicitation de son mari ; – par Jean-Baptiste de Mensures, écuyer, seigneur d'Érigny, ayant épousé dame Marthe Le Grand, fille d'Alexandre Le Grand, écuyer, sieur de Neuville-la-Loge, et de dame Marthe de Mouchy, veuve en premières noces de Pierre Le Vaillant,

écuyer, sieur des Couples ; – par François de Guerin, écuyer, seigneur et patron de Marcouville ; – par le procureur du Roi de la vicomté de Rouen, contre les auteurs d'un assassinat commis en la personne de Pierre Laurence, praticien au faubourg Saint-Sever ; – par le procureur du Roi du siège présidial de Gisors, séant à Andely, contre les auteurs de l'effraction et vol commis dans la maison du nommé Le Comte, demeurant dans l'île du château au Petit-Andely.

G. 5037. (Liasse.) – 54 imprimés.

1734-1736. – Monitoires et réaggraves obtenus par Nicolas Bernard de Mothin, prieur et curé de Montrôti, contre les auteurs d'un charivari injurieux à sa personne ; – par le procureur du Roi au siège présidial de Caudebec, contre les auteurs du vol fait avec effraction à une des vitres de l'église paroissiale d'Hanoüard et au tabernacle, où avoient été pris le saint-ciboire et des hosties consacrées ; – par François Heudier, receveur de l'archevêque en sa terre de Corny ; – par le procureur du Roi de la maréchaussée générale de la haute Normandie, résidence de Caudebec, contre les auteurs de l'incendie du moulin de la Fosse à Grainville-la-Teinturière ; – par messire Nicolas de Guillaume, chevalier, seigneur de la Villette, Ricarville, etc. ; – par le procureur du Roi au mesurage et aux envois des sels de la ville et caves de Dieppedalle lès-Rouen ; – par Louis Raimbault, procureur au parlement de Rouen, et demoiselle Marie-Anne De Laistre, veuve de Jacques Raimbault, autre procureur au Parlement, contre les auteurs des enlèvements commis en la succession de Jacques Raimbault, prêtre, curé du Val-de-la-Haye ; – par Alexandre Gripière, écuyer, sieur du Quesnay, demeurant à Illeville-sur-Montfort ; – par Pierre Angot, veuve de Louis Angot, ancien curé de Saint-Sauveur de l'Isle-Dieu en Poitou et ensuite curé de Saint-Jean de Dangu ; – par le procureur général du Parlement, contre les auteurs du vol fait au sieur Vinot, curé de Gonnetot.

G. 5038. (Liasse.) – 48 imprimés.

1737-1740. – Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur du Roi du bailliage et siège présidial de Rouen, contre les auteurs d'un vol par effraction commis en la maison du sieur Le Moyne, rue de Maulévrier, vis-à-vis les Mathurins ; – par l'Intendant, contre ceux qui depuis plusieurs années commettaient des vols fréquents de laines, pièces de draps et coupons de draps dans les maisons et magasins des fabricants (draps de la manufacture d'Elbeuf) ; – par Jacques-Armand de Mercastel, seigneur de Montfort et Saint-Ouen-le-Mauger ; – par le procureur fiscal du duché d'Aumale, contre les auteurs de l'incendie arrivé à plusieurs bâtiments de Nicolas-Louis Léger, sieur de Blangue, dépendant de la ferme sise au hameau de Sailly, paroisse de Bouafle ; – par dame Marguerite-Claude-Élisabeth Talbot, dame de Saint-Ouen-au-Bosc, Gruchet et autres lieux, veuve de Nicolas d'Hugleville, chevalier, contre les auteurs de l'assassinat commis en la personne dudit sieur ; – par Bénigne-Étienne Poret de Boisemont, conseiller au Parlement ; – par Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, comte d'Eu, contre ceux qui avaient mis le feu à la maison du garde de Campeneuseville ; – par le procureur général du bailliage d'Amiens, contre les auteurs de vols avec effraction faits chez le curé de Grandcourt ; – par Pierre-Augustin Langlois, premier échevin en titre de la ville de Gisors, et Marguerite Luce, son épouse, contre les auteurs de chansons calomnieuses ; – par Françoise-Agathe Vaultier, fille de Robert Vaultier, sieur de Dammartin ; – par le procureur du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, contre un certain quidam ayant malversé dans les fonctions de sa charge de sergent royal audit siège.

G. 5039. (Liasse.) – 2 pièces, papier ; 56 imprimés.

1741-1745. – Monitoires et réaggraves obtenus par Gilles-Antoine Geoffroy Le Diacre, chevalier, seigneur de Martimbos, conseiller en la grand'chambre du Parlement, contre les auteurs de dégâts en sa terre d'Anglesqueville ; – par Georges Richard, de la paroisse de Raffetot, cohéritier en la succession de M. Nicolas Richard, curé de Folleville ; – par Nicolas-Jean de Dampierre, écuyer ; – par Pierre Costé, chevalier, sieur de Triquerville, fils de Pierre Costé, sieur du Mesnil, conseiller du Roi au Parlement de Normandie ; – par Philippe-Antoine-Victor de la Rivière, baron et haut justicier de Baudemont ; – par le vice-promoteur de l'officialité, contre ceux qui avaient mis le feu au presbytère de Penneville ; – par M. Le Carpentier, seigneur patron de Bosguérard et Auzouville, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Normandie.

G. 5040. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier ; 16 imprimés.

1753-1785. – Monitoires et réaggraves obtenus par le procureur général du Roi, contre ceux qui, la nuit du 17 au 18 septembre 1763, avaient affiché au coin de la grande rue, en face de l'église Notre-Dame, un placard écrit en gros caractères à la main, commençant par ces mots : « Soutenons notre Parlement, et finissant par ceux-ci : Vive notre Parlement ! Vive la Chambre des Comptes ! etc. » – par Louis-Henry de Gouel, sieur de la Porte, garde du corps du Roi, 1763 ; – par le procureur général du Roi, contre ceux qui avaient volé des marchands dans la côte de Montville à Eslettes, 1785.

G. 5041. (Liasse.) – 42 pièces, papier.

1763-1787. – Dispenses d'irrégularité *super defectu natalium*, etc.. – Procès contre des ecclésiastiques, etc... Enquête au sujet des lettres de dispense d'irrégularité obtenues par Charles-François Patry, conseiller et procureur du Roi au bailliage de Neufchâtel, 721 : l'irrégularité résultait, pour lui, de l'exercice de ses fonctions de magistrat. – Sentence par laquelle Adrien Feugueray, diacre, de la paroisse d'Yvetot, est relevé de toute inhabilité, réhabilité dans ses ordres de mineur, sous-diaconat et diaconat, avec liberté par lui de se promouvoir à celui de prêtrise. Le 21 janvier 1726, il avait, par malheur, en déchargeant un petit fusil, tué Jacques Yvelin, son frère utérin. Ledit Feugueray sera tenu de réciter une fois la semaine, pendant trois mois, l'office des morts en entier et les litanies de la Sainte-Vierge, et après qu'il aura été promu à l'ordre de prêtre, il célébrera douze messes par an, pendant trois ans, avec le *De prof undis* pour le repos de l'âme dudit Yvelin, 1727. – Mention de la confrérie de Notre-Dame d'Alençon, 1720 ; – de Robert Cabaret, chapelain de la chapelle de Sainte-Anne d'Aunay, 1728 ; – de Guillaume Aubert, sous-chantre de la cathédrale d'Avranches, 1756. – Information au sujet de Jacques Dufrische, curé de la seconde portion de Gasprée, au diocèse de Séez, 1663. – *Ordo præmiorum anni 1763* (pour le séminaire Saint-Nicaise).

G. 5042. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

1699-1786. – Procès pour relèvement de lettres de prêtrise et de vœux ; translation d'ordre. – Autun (Jean-Guillaume-Nicolas), capucin, sous le nom de frère Ausbert ; avait fait profession contre son gré au couvent de Baveux, 1776 ; – Baudouin (Jean de), sous-diacre, 1699 ; – Daquin (Pierre Le François dit), frère laïque des écoles chrétiennes de la communauté de Saint-Yon ; commutation des vœux simples qu'il avait fait de chasteté, pauvreté et d'obéissance en d'autres œuvres de piété, 1746 ; – Luc de la Méauffle, religieux profès du tiers ordre de Saint-François, en religion Matieur de Saint-Bernard, 1730 ; – De la Perche (Jacques), religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur, 1772 ; – Delaunay (Charles-François), religieux profès de l'ordre de Saint-Dominique, 1762 ; – Douay (Louis-François-Procope de), religieux de l'étroite observance de Saint-François, 1760 ; – Fossard (Pierre), religieux profès dans le couvent des hermites de Saint-Augustin, 1732 1743 ; – Godeffroy (Claude), religieux pénitent, 1738 ; – Gougel (Dom Benoît), bénédictin à Conches, 1751 ; – Huisnes (Charles-Joseph), cordelier de Rouen, aumônier du duc d'Elbeuf, 1725 ; – Laignel (Armand), du tiers ordre de Saint-François à Rouen, 1743 ; – Le Breton de Verte-Mare (René-Louis-François), chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la réforme de Moulins, 1786 ; – Le Prévost (Étienne-François), prêtre, 1734 ; – Le Saulnier (Pierre), frère mineur de l'observance de Saint-François de Rouen, 1755 ; – Orillac (Anne-Joseph d'), ursuline de Gisors, 1751 ; – Puissans (Marie), Emmurée de Rouen, 1767 ; – Trie de Pilavoine (Pierre de), de la congrégation de Saint-Maur 1715 ; – Vaquier (Jean-Baptiste) chartreux du Val-Dieu, 1783 ; – Bontran (François-Jacques-Nicolas), religieux de Friardel, demande sa translation au couvent des Mithurins de Rouen, dont la règle était plus austère, 1744.

G. 5043. (Liasse.) – 66 pièces, papier.

1721-1728. – Réformations de noms, dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordination ou de profession. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. A.-G. – Catherine-Marguerite Adam, fille de Louis Adam et de Mario Duquesne, demeurant sur la paroisse Saint-Vivien, 1734. – Frère Jean-Thomas-Gédéon Anquetil, cordelier de Rouen, 1756. – Jacques-François

Bouju, écuyer, ayant épousé Françoise-Marguerite Le Mazurier d'Amfreville, remontre qu'au nom de sa femme, dans l'acte de naissance de son enfant, le curé a substitué par mégarde le nom de dame Françoise-Marguerite de Sequeville, 1723. – Déposition de Louis Charles Le Masurier, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, âgé de cinquante-neuf ans. – Louis-Nicolas Cabeuil, écuyer, 1751. – Louis-François-Augustin de Boutehen, prêtre, écuyer, même année. – Antoine-François de Brossard, fils de François de Brossard, sieur de Cressy, et de Claire Le Cauchois, 1721.

G. 5044. (Liasse.) – 115 pièces, papier.

1121-1789. – Réformations de noms dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordination ou de profession. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. H.-V. – Richard Holley, vicaire en la paroisse d'Angerville-l'Orcher, né en 1733, à Fauville, 1768. – Nicolas-Félix Le Blanc, sieur de l'Épinay, contrôleur triennal du receveur payeur des gages des officiers à la Cour des Comptes, 1759. – Pierre Léger, 1721. – Pierre Verrier, sieur des Petits-Prés, ancien capitaine d'infanterie, 1721. – Amable-Nicolas-Louis Marye, fils de M. Nicolas Marye, ancien conseiller échevin de Rouen, et de demoiselle Louise Le Baillif, 1721. – Laurent-Alexis Mazeline, diacre, de la paroisse de Saint-Vincent, à Rouen, fils de Charles-Adrien et de Marie-Anne Raffey, 1766.

G. 5045. (Liasse.) – 114 pièces, papier.

1718-1761. – Réformations de noms dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordres ou de profession. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme, A. D. – Asselin de Frenelles (François-Amable-Charlotte), épouse de messire Henri-Joseph Chevalier, marquis de Manneville, 1724. – Bertout (Aldegonde-Marie-Thérèse), fille de Vincent Bertout, demeurant à Latréaumont, paroisse de Pavilly, mariée à Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur, 1731. – Cabeuil (Louis-Nicolas), conseiller et ancien échevin de Rouen, marié à Élisabeth-Catherine Jorre, 1745. – Cavelande (Jean-Georges de), chevalier, seigneur de Caudemuche et du Bellay, conseillera la Cour des Comptes, marié à Anne-Marthe Le Gendre, 1735. – Dalo (Marguerite-Élisabeth Tharel), veuve de Jacques-Charles Coquerel, seigneur d'Andé et du Vieux-Rouen, 1740. – Dehousey de Saint-Paul (Marie-Marguerite ; déposition de François Bellamy, vicaire à Saint-Nicaise), 1737. – De la Rocque (Jacques), chevalier, seigneur de Saint-Germain des Angles et des Fenestreaux, marié à Marie-Anne Le Couturier, 1725. – Des Portes (Louis), chirurgien ordinaire du corps du Roi, servant par quartier, marié à Marie-Anne Le Fevre, 1718. – Du Chastel (Philippe), écuyer, de la paroisse de Grugny, 1744. – Dujardin (Vincent), canonier sur les vaisseaux de la compagnie des Indes, mort en mer, 1737. – Dussaux (Pierre-Joseph), commis aux vivres sur le vaisseau *le Comte de Paix*, naufragé près de l'île Dinague, 1725.

G. 5046. (Liasse.) – 53 pièces, papier.

1718-1745. – Réformations de noms, dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordre ou de profession. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. E.-Y. – Galopin (Nicolas) dit La Chesnaye, décédé au Trou-Zacky, dépendant de l'île française de Saint-Domingue, 1729. – Godefroy (Pierre-Nicolas), conseiller du Roi en la Cour des Comptes, marié à Catherine-Charlotte Roussel, 1739. – Guibert (Guillaume), acolyte, de la paroisse Saint-Ouen de Longpaon, 1718.

G. 5047. (Liasse.) – 122 pièces, papier.

1668-1754. – Réformations de noms, dans des actes de l'état civil, des lettres d'ordre ou de profession. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. L.-V. – Le Ver, (Marie-Marthe), fille de Louis-François Le Ver, sieur du Mesnil, et de Geneviève-Élisabeth de Bigan, 1735. – Midi (Jacques-Toussaint), fils d'un négociant de Rouen, 1729. – Niel (Adrien), étudiant au collège royal de Rouen, 1738. – Pain (Louise-Françoise-Marthe), fille de Louis Pain, marchand à Rouen, et de Françoise Genève, 1738. – Paulmier (Mathurin), engagé sur le vaisseau du capitaine Douillard, marié à Marie Duquesne, 1728. – Pavie (Antoine), chirurgien à Duclair, 1743. – Plaimpel (Michel-François), bénédictin de Valmont, 1721. – Rocquigny (François-Alexandre), clerc tonsuré, fils de Vivien Roquigny, sieur de Bulonde, et de Madeleine Demares, 1754.

G. 5048. (Liasse.) – 146 pièces, papier.

1721-1786. – Résiliations de promesses de mariage. – Procédures au sujet d'oppositions mises à la publication des bans et à la célébration des mariages. – Anne Le Brun, veuve du sieur Pierre Le Brument, en son vivant, expert juré des bâtiments, à Rouen, contre le sieur Baudin, 1759. – Caqueray (Jean-Félix de), contre Louise Eléonor d'Hanache, 1767. – Formule ordinaire : « La cour ecclésiastique, parties ouies et le promoteur général, dit à bonne cause l'action de la partie de N. ; faisant droit sur icelle, a déclaré les promesses de mariage d'entre les parties de N. et N. résolues. Ce faisant, leur permet de se pourvoir par mariage où Dieu leur inspirera, et, pour les intérêts, si aucuns sont dus, renvoyé les dites parties devant le juge auquel la connaissance en appartient. »

G. 5049. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 135 pièces, papier.

1721-1789. – Résiliations de promesses de mariage. – Procédures au sujet des oppositions à la publication des bans et à la célébration des mariages. – Noury (Jean-Louis), ouvrier en verre de la verrerie de Dangu, de la paroisse de Saint-Aubin, contre Marie-Catherine Léger, 1775. – Paillard (François de), sieur de Hardivillers, contre Marie-Anne Delamare, son affidée, 1723. – Louis Pradon et Marie-Catherine Loppide, demandent la résiliation de leurs promesses de mariage, parce qu'ils n'ont pu obtenir le consentement de leurs parents, 1721.

G. 5050. (Liasse.) – 106 pièces, papier.

1721-1789. – Résiliations de promesses de mariage. – Procédures au sujet d'oppositions mises à la publication des bans et à la célébration des mariages. – Grenier (Cyprien), sieur de la Saussaye, contre Marguerite Le Poilley du Perron ; appel de l'officialité de Bayeux à la cour métropolitaine de Rouen, 1765. – Gautier de la Benardière (Bené), seigneur de Tournay, contre Louise-Thérèse de Vaux ; appel de l'officialité de Sées à la cour métropolitaine de Rouen, 1759. – Harel (Pierre), sieur de Fumechon, avocat, contre Marie-Catherine Le Clerc, 1721. – Hays de la Motte (Claude-François), contre Françoise Petit, 1762.

G. 5051. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 134 pièces, papier.

1701-1789. – Résiliations de promesses de mariage. – Procédures au sujet d'oppositions mises à la publication des bans et à la célébration des mariages. – Procès entre Adrien Laisné et Jeanne Fromage ; le mariage avait été contracté parce que ledit Laisné avait cédé le degré de pauvreté qui existait entre eux ; la femme demande que ce mariage soit déclaré nul et abusif, 1702. – Langlois (Charles), sieur de Plichon, contre Catherine Le Paon, 1721.

G. 5052. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 38 pièces, papier.

1704-1789. – Procès en résolution de promesses de mariage et de fiançailles, et au sujet d'oppositions formées à la publication des bans ; nullité de mariage pour cause d'impuissance. – Certificats de pauvreté délivrés par des curés à des paroissiens à l'effet de les faire décharger des droits dus à l'officialité. – Procès en perfection de mariage entre Nicolas de Romé, chevalier, garde du corps du Roi, demeurant chez son père, à Tocqueville-les-Murs, et Catherine-Charlotte Loquet, veuve de M. Joachim-Michel Sauvalle, substitut au Parlement de Normandie, 1733.

G. 5053. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 126 pièces, papier ; 1 sceau.

1724-1788. – Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité, d'affinité spirituelle, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. A-B. – Adam (Adam), marchand à Rouen, rue Eau-de-Robec, et Marie-Anne Duval, 1750. – Amiot (Étienne-Henri) et Geneviève de Radiolle, 1750. – Asselin (Pierre-Alexis), sieur Desparts, commissaire des guries, et Anne-Marguerite Asselin, 1747. – Bellosane (Jean-Jacques de), de Saint-Jean d'Eu, et Marie-Charlotte-Adrienne d'Imbleval, 1750 ; – Brèvedent (Henri-Charles-Jean-François de), de Sahurs, conseiller au Parlement, et Marie-Marguerite-Madeleine de Romé, 1769. – Sceau du pape Clément X à une bulle.

G. 5054. (Liasse.)– 1 pièce, parchemin ; 219 pièces, papier.

1721-1785. – Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité, d'affinité, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. C.-D. – Caqueray (Honoré-Charles-David de) et Marie-Louise-Angélique Godard de Mesangleville, 1764. – Cavelier de Cuverville (Jacques-François), cheveu-léger de la garde du Roi, et Marie-Claude-Élisabeth Grenier de Cauville, 1760. – Cauffer (Jean-Baptiste-Joseph), conseiller maître en la Cour des Comptes, et Marie-Marguerite-Cécile Louvel, 1748. – Conradin de Catillon (Pierre-Louis-Baptiste), enseigne de vaisseau, et Marie-Félicité Conradin, 1763 – Conradiu de Flamare (Louis), ancien commissaire général de la marine, demeurant à Saint-Aubin-des-Cercueils, et Claudine-Séraphine Conradin, 1789. – Bunaudière (Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la) et Marie-Geneviève-Nicole de Roussel, 1765, – Doncourt (Pierre de) et Clotilde de Piscart, 1753. – Pollin (Jacques-Jean-Baptiste), sieur du Moucel, mousquetaire du Roi, et Marie-Louise Froudière, 1758. – Durand (Alexis-Alexandre), maître en la Chambre des Comptes, et Marie-Adélaïde-Hortense Marye, 1777. – Thuit (François-Nicolas-Henry Racine du), baron de Mouville, et Amable-Charles-Félicité Lucas de Boucourt, châtelaine de Martot, 1753. – Du Tôt (Jean-Alexandre), comte de Varneville, maréchal des camps et armées du Roi, et Louise-Catherine de Brèvedent de Berville, 1751. – Certificat délivré par Delespine, principal du collège et curé de Saint-Ouen d'Offranville, 1762

G. 5055. (Liasse.) – 112 pièces, papier.

1727-1788. – Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité, d'affinité spirituelle, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. E.-T. – Fautereau (Charles-Louis-Étienne de), chevalier de Saint-Lazare, cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, et Marie-Anne-Élisabeth de Fautereau, 1772. – Fontenay (Pierre-Nicolas de), négociant à Rouen, et Marie-Élisabeth Ribard, 1776. – Forfait (Pierre Jacques) et Marie-Anne-Thérèse Levesque, de la paroisse de Saint-Jean de Rouen, 1750. – Fréville (Pierre-Jacques de), écuyer, de la paroisse de la Haye-de-Routot, et Marie-Geneviève de Fréville, 1764. – Godde (Marc-Antoine), seigneur d'Ansenne, Monthiers, de N.-D. de Sery, et Marie-Madeleine-Françoise Godde, veuve de Christophe La Motte, négociant à Rouen, 1775. – Halle (Gilles-Louis), de Rouville, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement, et Marie-Barbe-Sophie Puchot, 1749.

G. 5056. (Liasse.) – 207 pièces, papier.

1722-1789. – Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité ou d'affinité. – Pièces classées par ordre alphabétique de nom d'homme. L. – Le Bourgeois (Jean), de Dieppe, et Henri-Élisabeth-Rose Amiot du Mesnil, 1777. – Le Coq (François-Pierre), écuyer, et Marie-Jacqueline du Londel, 1748. – Le Noble (Noël-Gilles), capitaine au régiment du maréchal deTurenne infanterie, et Anatole Le Noble, 1780. – Le Roux d'Esneval (Anne-Marie-Française), fille de Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, seigneur d'Acquigny, président à mortier au Parlement, et Armand-Michel de Pommereu, conseiller au Parlement de Paris, 1763. – Le Vaillant (François-Adrien), sieur des Marez, et Catherine-Suzanne Le Vaillant, 1753.

G. 5057. (Liasse.) – 163 pièces, papier.

1722-1789. – Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité ou d'affinité. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. L.-R. – Lemaistre (Jean-François), capitaine de navire, et Calherine Oursel, 1725. – Rouen de Bermonville (Adrien-Amable-Marie), président en la Cour des Comptes, et Amable-Madeleine-Marguerite-Lucie Caillot de Coquereumont, 1772. – Marguerie (Louis-Claude René de), seigneur de Colleville, et Marie-Madeleine de Héron de Neufville, 1750. – Mauviel (Timoléon de), chevalier de Saint-Louis, et Anne-Thérèse Larchier de Bièvredent, 1789. – Médine (Rohert-Gharles-Isembard de) et Anne Duval, 1726. – Rondel (Guillaume-Louis), capitaine au régiment de Béarn, et Marie-Marguerite d'Houpeville, 1773.

G. 5058. (Liasse.) – 80 pièces, papier.

1724-1778. – Dispenses d'empêchements canoniques à des mariages pour cause de consanguinité ou d'affinité. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. S.-V. – Semichon (David), bourgeois de Paris, et Madeleine Patté, veuve de Nicolas Semichon, de la paroisse de Saint-Léger-au-Bois, 1751 – Senneville (Charles-David-Godefroy de), chevalier, seigneur de Senneville, Daubeuf, Vertot, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi, et Marie-Adélaïde Pavyot, fille de feu M. Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, 1770.

G. 5059. (Liasse.) – 91 pièces, papier.

1656-1653. – Procès à l'occasion de célébration de mariage ; – pour accomplissement de promesses matrimoniales ; - refus de publication de bans ; – résiliations de promesses. – Informations, sentences. – Certificat donné par Christophe Collenier, dit La Fontaine, et Michel Des Vault, sieur de la Vallée, chevalier au régiment du duc d'Anjou : ils déclarent qu'en l'année 1650, le régiment de Mgr le duc étant aux environs de Réthel, un soldat de la compagnie de M. le chevalier de Bcrieux, nommé Guillaume Léger, dit Pontoise, s'étant écarté pour aller à la petite guerre, avait été tué par des bourgeois en embuscade et enterré sur place par ses camarades, notamment par Pierre Cousin, dit la Fleur, 1653.

G. 5060. (Liasse.) – 32 pièces, papier.

1724-1784. – Procédures au sujet d'opposition à des publications de bans, à des dispenses d'empêchement à des mariages pour cause de consanguinité, etc. – Réhabilitation de mariage conclu entre Charles Dezieux et Madeleine Le Quen, qui s'étaient épousés sans savoir qu'ils étaient parents à un degré prohibé, 1780. – Trois lettres du ministre Vergennes à Mgr de la Rochefoucauld, au sujet de permissions de mariage sollicitées par Doray, protestant, et par le sieur Brethel, membre du Conseil de la République de Genève, 1781. – Information à l'effet de constater la liberté dont pouvait jouir Pierre de Saint-Saulieu, originaire des îles françaises de Saint-Domingue, lequel désirait épouser Marie-Anne de Saint-Saulieu, fille du sieur de Saint-Saulieu de Sainte-Colombe, 1735. – Louis Auber, sieur du Parquet, substitut au bailliage et vicomte d'Exmes et Trun, et Marie-Louise Dupont Chapelle, fille d'un avocat d'Argentan, demandent mainlevée de l'opposition mise à leur mariage, 1734. – Certificat de deux prêtres, directeurs des Gravelines de Rouen, Trentham et Meynell, du comté de Middlesex, constatant « que c'est la coutume en Angleterre que les femmes, dans les actes publics, ne portent que les noms de leurs maris, » 1758.

G. 5061. (Liasse.) – 83 pièces, papier.

1671-1789. – Pièces diverses. – Permission de se remarier donnée à Catherine Bourdon, dont le mari, Georges Le Mareschal, de Guerbaville, avait péri sur les bancs de Flix en 1665. – Nicolas Chéron, ancien curé de la paroisse Saint-Jean de Louviers, appelant d'une sentence rendue, en l'officialité d'Évreux, 1742. – Dom François Chapel, prieur de Sainte-Radegonde, près Neufchâtel, résidant à Saint-Laurent de Beauvais, 1742. – Réclamation faite contre rémission de ses vœux par frère Armand-Jean Laiguel, du monastère du tiers ordre, de Saint-François de Rouen, 1743. – Procès entre les marguilliers de Notre-Dame de la ville d'Eu et le curé Charles Salmon, 1749. – Demande en relèvement de vœux formée par frère Laurent-Étienne de Beaumont, contre dom Jean Le Cousté, prieur du Val-aux-Grès. – Instance en réclamation de vœux formée par Pierre Saulnier, contre frère de Courcy, provincial de la province de France parisienne, supérieur des Cordeliers de Rouen. – Instance en translation d'ordre formée par Charles-Joseph d'Haisnes, contre les Cordeliers de Rouen. – Rectification de l'acte de vêtue de Simon-Denis Harel, cordelier de Rouen, 1756. – Dom François Robert, prieur de N.-D. de Rougecamp, 1757. – Instance en translation d'ordre formée par Jean-Mathurin De Gaze, capucin de Rouen, 1769. – Procès entre Jacques Delaferrière, curé de Buchy, et le vicaire de la paroisse, maître Halley, 1786. – Minute de la sentence de fulmination de bulle pour madame d'Épinay Saint-Luc, nommée à l'abbaye de Bondeville, 11 juillet 1789.

G. 5062. (Liasse.) – 206 pièces, papier.

1719-1790. – Pièces annexes des actes de mariages – (Dispenses de bans, informations pour cause de consanguinité, actes de baptême et de décès, consentement des parents, publications de bans). – Pièces classées par noms d’hommes. – Ab. Al. – Dispenses de bans à Jean-Baptiste Alorge, écuyer, sieur de Clermare, veuf de Barbe de la Houssaye, et à Anne Carpentier, 26 novembre 1753. – Promesses de mariage entre messire Robert-François, vicomte d’Aché, enseigne des vaisseaux du Roi, fils de François-Placide, comte d’Aché, et de Louise-Marguerite Du Chesne, d’une part, et Jeanne-Louise de Roquefeuil, fille de René, chevalier, vicomte de Roquefeuil, chef d’escadre, domicilié à Brest, 1778. – Autres promesses de mariage entre M^e Ambroise-Hubert-Alexandre Alexandre, avocat au Parlement, et Cécile-Rose De la Cour, fille du sieur de Ranconnière.

G. 5063. (Liasse.) – 231 pièces, papier.

1713-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par noms d’homme. – Am. An. – Sommations respectueuses faites par Louis-Charles-Joseph Ango d’Écouché, chevalier, âgé de 33 ans, à sa mère, Marie-Catherine Du Moutier, veuve de Jean-Baptiste Ango, marquis de la Motte-Lézeau, conseiller au Parlement, domiciliée rue de la Seille, à l’effet d’obtenir son consentement au mariage du dit sieur d’Écouché avec Marie-Catherine-Marguerite-Adélaïde-Sophie Hébert de la Pleignière, 30 avril 1748. – Promesses de mariage entre messire Pierre d’Anseume, écuyer, sieur d’Houdan, de Grosmesnil, capitaine de cavalerie et garde du corps, veuf de Marie-François Le Sénéchal, d’une part, et Françoise-Louise Caqueray de Saint-Quentin, d’autre part, 24 juillet 1759. – Certificat de bans, faits en l’église N-D. du Havre, du mariage à célébrer entre Jean-Baptiste Ancelot, fils majeur de Jean Ancelot et de Suzanne Maubert, natif de Goderville, domicilié au Havre depuis 15 ans, d’une part, et Anne-Françoise Colleville, d’autre part, 18 novembre 1765. – Promesses de mariage entre messire Antoine-Joseph-Thomas Amyot, fils majeur de feu Joseph-Antoine-Alexandre Amyot et de feu dame Marie Le Bourgeois, veuf en deuxièmes noces de demoiselle Renée-Élisabeth-Fortunée Gueroult, fille d’un trésorier général de France au Bureau des finances, sieur du Mesnil-Gaillard, paroisse de Sotteville-sur-Mer, d’une part, et demoiselle Marie-Marthe-Adélaïde-Julie Lamy, de la paroisse Sainte-Marie-des-Champs, fille majeure de feu maître Pierre-Antoine Lamy, avocat au Parlement, et de dame Marthe-Françoise Le Prêtre, d’autre part, 1778. – Promesses de mariage entre Charles-François Andrieu, avocat au Parlement, fils majeur de feu maître Charles Andrieu, avocat, ancien syndic des procureurs, et de Marie-Jeanne Duhamel, de Saint-Laurent de Rouen, d’une part, et Louise-Marguerite Goutard, fille du premier huissier de la Cour des Comptes, d’autre part, 22 janvier 1782. – Certificat de M. Gourant, docteur en médecine et chirurgie de l’Université et Académie d’Iéna, agrégé du Collège des chirurgiens de Rouen, membre de l’Académie des sciences, arts et belles lettres de cette ville. – Acte de baptême délivré par Jean Sober, abbé de Saint-Gilles de Presbourg, en Hongrie.

G. 5064. (Liasse.) – 360 pièces, papier.

1710-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par noms d’homme. – Ar. Av. – Publication, à Saint-Eloi de Rouen, de bans de mariage entre Georges-Michel Aumont, avocat au Parlement, fils de Georges Aumont et de feu dame Marie-Anne Gaultier, de la paroisse Saint-Patrice, d’une part, et Marie-Françoise Cossart, fille mineure d’Étienne-Nicolas Cossart, doyen des huissiers au Parlement de Normandie et de l’Amirauté, et de Marie Barbe Guillot, d’autre part, 9 décembre 1776. – Consentement donné par Louis-Alexandre-Laurent, comte d’Auger, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de l’ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur patron de Fleury-la-Forêt, Houville, Muïds, et par dame Marie-Élisabeth Desprez, son épouse, demeurant en leur château de la Feuillie, au mariage de leur fils aîné, haut et puissant seigneur Pierre Alexandre d’Auger, mestre de camp de cavalerie, capitaine lieutenant de la compagnie de Monsieur frère du Roi, baron de Bellètré, avec Catherine-Louise Grossin de Bouville, fille de Louis-François Grossin de Bouville et d’Adélaïde-Louise Bulteau de Franqueville, 1781. – Promesses de mariage entre messire Marie-Jacques-François-Alexandre Asselia, sieur de Villequier, conseiller au Parlement, fils de Jean-François-Alexandre Asselin, baron de Villequier, et de Marie-Anne-Françoise Le Cornu de Bimorel, baronne de Crèvecœur, d’une part, et Catherine-Éléonore Dambray, fille mineure de feu Jacques-Henri Dambray, sieur de Montigny, Centaeres, etc., ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, et de Charlotte-Françoise de Chère, d’autre part ; – entre Pierre-

Alexis Asselin Desparts, sieur de Chandoisel, chevalier de Saint-Louis, veuf d'Anne-Marguerite Asselin, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Marie-Julie-Françoise France, veuve de François-Guillaume Le Menu, garde du Roi ; – entre messire Joseph-Maximilien Dastron, chevalier, sieur de Criquetot-l'Esneval, fils de François-Adrien Dastron, chevalier, colonel de dragons, et de Marie-Madeleine Le Roux du Bourgheroulde, d'une part, et noble dame Marie-Suzanne Frontin, fille de François Frontin de Varsenne, sieur de Saint-Pierre d'Épinay, d'autre part ; – entre Barthélemy-André Auzanet, écuyer, avocat en la Cour, veuf de Jeanne-Geneviève Bérenger, fils d'André Auzanet, écuyer, sieur de La Seraffy, greffier en chef du Parlement, et de défunte Marie-Madeleine Person, de Sainte-Marie-la-Petite, d'une part, et Marie-Anne Le Vasseur, fille de Nicolas Le Vasseur, sieur de Thiberville, d'autre part ; – entre Barthélemy-Claude Auzanet, écuyer, capitaine au régiment de Vintimille, fils dudit Barthélemy-André Auzanet, et Marie-Françoise Louise Lemarchand, fille de Louis Lemarchand, président au bailliage et siège présidial de Caudebec, 1790. Sceau de la ville de Vernon.

G. 5065. (Liasse.) – 305 pièces, papier.

1702-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Bab-Bar. – Acte d'inhumation, en l'église Saint-Patrice de Rouen, de Marthe Desnoyers, femme de Louis Baillard, sieur du Parc, conseiller en la Cour des Comptes, 8 octobre 1710. – Bans du mariage qui doit se faire, à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, entre Pierre-Jacques Bachelet, et Honorine Machuel, fille de J.-B. Machuel, maître des ponts et passages de Normandie, et de Barbe Le Vavasseur, 27 septembre 1751. – Consentement donné par Luc-Marie Bachelier, maître à danser, de Monceaux en Brie, au mariage de son fils, Luc-Marie Bachelier, ciseleur de bijoux à Rouen, avec Anne Gaillard, 28 mai 1760. – Procurations données pour tenir, en leurs noms, sur les fonts baptismaux l'enfant dont était enceinte Marie-Louise-Félicité-Alphonsine de Civile, dame de Rames, épouse de M. de Bailleul, président à mortier au Parlement de Rouen, par Françoise-Élisabeth Bailleul, épouse du marquis du Moncel, et par Jean-Hyacinthe-Alexandre Vaultier du la Granderie, chevalier, sieur de Bellay, de Louraille, seigneur patron d'Imbleville, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château du Bellay, paroisse d'Hérouville, 1^{er} mai 1779. – Promesses de mariage entre Charles Isembard de Médine, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, capitaine des vaisseaux du Roi, fils de Charles-Robert Isembard de Médine, sieur de la Houssaye, et de feu noble dame Anne Duval de Sainte-Marie, de la paroisse de Butot-en-Caux, d'une part, et Marie-Adélaïde Nourry de Bénouville, fille de Jean-Baptiste Nourry de Bénouville, sieur de Bénouville, Serville, Étretat, lieutenant des vaisseaux du Roi, d'autre part ; – entre Jean-Baptiste Baillard, sieur des Cours, conseiller au présidial de Rouen, capitaine en chef de l'une des douze compagnies de milices bourgeoises, fils de Louis-René Baillard, écuyer, d'une part, et Suzanne-Catherine de Bonissent, d'autre part. – Certificat signé par les officiers du régiment d'Eu : Castellane, colonel ; Villaret, capitaine ; Remuzat, major ; Carré, aumônier ; de Dunkerque, 8 juin 1753. – Sceau du régiment.

G. 5066. (Liasse.) – 199 pièces, papier.

1715-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Bas. Baz. – Lettre de M. Benard, curé de Saint-Jacques de Dieppe, par laquelle il dénonce à l'officialité le sieur Boursault, curé de Brumesnil, lequel, sans permission de lui curé de Saint-Jacques, et de son confrère, le curé de Saint-Rémi, s'était permis de marier deux personnes de leurs paroisses et de la R. P. R. ; Abraham Baudri et M^{lle} Felle ; Dieppe, 3 juillet 1728. – Bans de futur mariage entre maître Pierre-Denis Baucher de Bellemare, procureur du Roi au bailliage de Pont-Audemer, fils de Gaspar Baucher, avocat en la Cour, et de Madeleine Guimonneau, d'une part, et Marie-Catherine-Françoise Piedelièvre, fille de Jean-Philippe Piedelièvre, sieur de la Pommeraie, greffier en chef de l'élection de Pont-Audemer, d'autre part, 5 juillet 1751 ; – entre messire Charles-Nicolas Baudouin de Beuville, sieur des Autieux, conseiller au Parlement, fils de Charles Baudouin et de Marie-Anne Faupoint, de Sainte-Croix-des-Pelletiers, d'une part et Marie-Madeleine Jean, veuve de Pierre Gosse, avocat au Parlement, fille de Jean Jean, conseiller échevin de Dieppe, et de Marie-Madeleine Bourdon, d'autre part, 7 février 1702 ; – entre Jean-Charles-Frédéric Baugrand, fils de Louis Baugrand, ancien officier du Roi, et de Marie-Marguerite Barré,

d'une part, et Marie-Madeleine-Clotilde Barbe Le Vavasseur, fille de Pierre Le Vavasseur et de Barbe Sanadon, de la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers, d'autre part, 26 mai 1777; – entre Claude-Antoine-François de Bavie, sieur de Clusse, chevalier de Saiut-Louis, lieutenant de vaisseau, et Marie-Antoinette de Pouques d'Herbinghen, 14 janvier 1780. – Promesses de mariage entre Antoine-Charles-Alexandre de Bazin, écuyer. sieur de la Guerrière, et demoiselle Anne-Catherine-Baptiste-Victoire Guyot de Mongrand, 1788; – entre messire Jean-Pierre de Batailler d'Omonville, (sieur d'Allo, de la Berquerie, maître en la Cour des Comptes, fils de Jean-Baptiste de Batailler, et de Marie-Anne Le Gros, veuf d'Anne-Charlotte-Jeanne Bigot de Bevreuil, d'une part, et Antoine-Gertrude Grandin de Molincourt, fille de Claude-Alexandre Grandin de] Molaincourt, sieur de Raimbouville, seigneur de Notre-Dame du Parc, du Mesnil-Gourel, chevalier de Saint-Louis, et d'Anne-Marguerite Baudouin, d'autre part, 1785.

G. 5067. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 410 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

1714-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Béa-Ben. – Bans de futur mariage entre Pierre-Nicolas Baudouin sieur de Gonzeville, conseiller au Parlement, de la paroisse Saint-Éloi, et Catherine-Madeleine Anzeray de Courvaudon, 20 janvier 1714; – entre Pierre-Nicolas-Charles-Jean-Philibert de Bellemare, demeurant au Thuit-Hébert, et Marthe-Marguerite-Henriette de Fourneaux, avril 1753; – entre Jacques De Lannoy, conseiller au Parlement, sieur de Bellegarde, de la paroisse Saint-Godard, et Marguerite-Françoise Le Roux d'Imonville, mai 1764; – entre Anne-Louis-Roger de Becdelièvre, vicomte de Cany, enseigne des gens d'armes Bourguignons, fils de Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, et de Charlotte Paulmier de la Bucaille, d'une part, et Élisabeth-Marie Boutren d'Hatanville, dame de Grosmesnil, fille de Jean-François-Marie Boutren, chevalier, sieur d'Hatanville, du Gourel, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et d'Élisabeth-Marie-Françoise Boulais, dame de Catteville, d'autre part, juin 1768; – entre Charles-Alexandre de Beaunay, chevalier, sieur d'Osseville, fils mineur de Nicolas-Alexandre de Beaunay du Tot et de Catherine Le Petit du Calillon, d'une part, et Marie-Agnès-Sophie de Hallet de Vallière, d'autre part, 1780; – entre Simon Belhomme sieur de Mauquenchy, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, veuf de Marie Le Boucher, d'une part, et Marianne Morin, veuve de M. Emmanuel Doyen, ancien avocat au Parlement, banquier en la cour de Rome, d'autre part, sans date; – entre Jean Belhomme de Clatigny, sieur de Mauquenchy, Saint-Maurice, fils de Simon Belhomme et de Marie Le Boucher, précités, de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, d'une part, et Marie-Anne Marlin de Boisville, fille d'Etienne Martin de Boisville, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Marie-Anne Belhomme, d'autre part, 1781. – Promesses de mariage entre messire Louis-Marie Baudouin du Thil, conseiller au Parlement, sieur de Doudeauville, Aubergeon, Grosmesnil, fils de feu messire Pierre Baudouin, chevalier, sieur du Basset, conseiller de MM. les conseillers au Parlement, et de feu noble daine Marie-Anne le Ver de Villers, d'une part, et Catherine Guéroult de Saint-Aubin, veuve de messire Auguste-Edmond de Palme de Carille, sieur de Feuguerolles, maître en la Cour des Comptes, fille de François Guéroult de Saint-Aubin el d'Élisabeth Camin, de Saint-Croix-Saint-Ouen de Rouen, d'autre part, 1743; – entre François-Antoine Baudry, fils de feu Nicolas-Balthazar Baudry, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de la Haute-Normandie, et de Marie-Michel-Antoinette Petit, de Saint-Nicaise de Rouen, d'une part, et Émerentienne Febvrier, fille d'Étienne Febvrier, ajusteur en la monnaie de Rouen, et de Marie-Anne de Courbesâtre, d'autre part, 1777; – entre Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, et Charlotte Paulmier de la Bucaille, sans date; – entre Charles-François de Bellemare, chevalier, sieur de Duranville, fils de Gabriel-Joseph de Bellemare et de Marguerite Rousseau, d'une part, et Marie-Anne Duhamel, fille de Jacques Duhamel, chevalier, sieur d'Oissel, présidente la Cour des Comptes, et de Marie-Scott de Fumechon, d'autre part, 1727; – entre Jacques-Nicolas de Bellemare du Mesnil-au-Vicomte, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, capitaine de dragons, fils de messire Cir-François-Sébastien de Bellemare, chevalier de Saint-Louis, et d'Élisabeth de Canouville, d'une part, et Charlotte-Antoinette-Julie Thyrel du Boscbénard, fille de Charles Thyrel du Boscbénard, seigneur de cete paroisse, et de Catherine-Charlotte Halle, d'autre part, avril 1779. – Permission donné par Mgr de Matignon, évêque de Coutances, au curé de Cerisy, de publier les bans du futur mariage à célébrer entre Joseph Richier, chevalier, sieur de Cerisy, l'Isle, fils de Jacques Richier et de Marie-Valentine Voisin de Guenonville, d'une part, et Marie Cuenet de Saini-Just, fille de Jacques-André

Guenet de Saint-Just, conseiller au Parlement, et de Marie du Marest, d'autre part, septembre 1718. – Madeleine Mailet de Graville, épouse de François de Baudot de Senneville, donne procuration pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, châtelain du Château-Soyer, conseiller au Parlement, et de Louise-Marthe de Romé, 24 juin 1777. – Pièce signée par Rommecourt, maréchal des camps et armées du Roi, 1^{er} août 1745. – Sceau de Bonaventure de Lescalle, sieur de Vaulx, capitaine au régiment de Saint-Évremont, 1724.

G. 5068. (Liasse.) – 314 pièces, papier.

1716-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Be. – Dispense de bans pour futur mariage entre Jean-Charles Berée, négociant à Rouen, natif d'Étrépagny, fils de Charles Berée et de Marie-Marguerite Charon, d'une part, et Marie-Barbe Sevestre, de la paroisse Saint-Godard de Rouen, 30 septembre 1748 ; – entre Charles-Antoine de Bernart, marquis d'Avernes, capitaine lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes sous le titre de gendarmes d'Artois, chevalier de Saint-Louis, fils d'Eustache-Louis-Antoine de Bernart, comte d'Avernes, et de Marie-Hélène de Beauvau, veuf de Marie-Charlotte-Françoise-Élisabeth-Parfaite Le Confier de Sainte-Hélène, d'une part, et Marie-François-Henriette de Rallemont, fille de Michel-François de Rallemont, sieur d'Écrainville, et de Marguerite-Françoise-Élisabeth de Foville, d'autre part, 1777 ; – entre François-Joseph de Berneval, chevalier de Saint-Louis, aide-major de Montlouis, fils de Joseph de Berneval et de feu dame Marguerite Saint-Jouaire, de Saint-Jacques de Neufchâlel, d'une part, et Jeanne-Françoise Chary, fille de Jean-Paul Chary et de Françoise Vallé, pensionnaire à l'abbaye de Gomerfontaine, d'autre part, 2 février 1778 ; – entre Charles-Jean-Louis de Bernières, conseiller rapporteur du point d'honneur, fils de Jacques-Louis de Bernières et de feu dame Marie-Anne Cheronet, d'une part, et Marie-Anne-Robert Satrain, fille d'un conseiller à la Cour des Comptes, 1779. – Promesses de mariage entre Charles-Adrien de Beschard, sieur de Colbosc, et Thérèse-Marguerite Le Goüeslier de Montcard, fille d'un commissaire examinateur au bailliage d'Auge, 27 juillet 1766 ; – entre François-de-Sales-Charles Béville, fils de Pierre Béville, conseiller du Roi en l'élection d'Orléans, et Marie-Madeleine-Rose Carré, 1707. – Consentement donné par Jeanne-Adrienne de Louvigny, veuve de François de Bernières, sieur des Vaulx, au mariage de François-Armand-Charles de Bernières, sieur des Vaulx, gendarme du Roi, avec Louise Gaillard, fille de Louis Gaillard, seigneur de Mortemer et de Clercy, et de Charlotte Thorel, 1780.

G. 5069. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 185 pièces, papier.

1717-1799. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Bi. – Bans de mariage entre Jacques-Jean Bigot, d'une part, et Marie-Louise Caillot, fille de Thomas Caillot, sieur de Coqueromont, et de Madeleine Baillard, d'autre part, 1717 ; – entre Jean-Jacques Bigot, chevalier, sieur de Freuleville et de Crasville, capitaine au régiment de Beauvillers, fils de défunt Nicolas-Alexandre Bigot, chevalier, sieur de Somménil, Freuleville, Cleuville, et de Marthe Coquerel, d'une part, et Marie-Florimonde-Sophie de Saint-Léger, fille d'Étienne de Saint-Léger, sieur de Montsliou, et de Marie-Florimonde Bellotte, de Saint-Rémy de Laon, d'autre part, février 1751 ; – entre Nicolas-Fabien de Biran, maréchal des logis des chevaux-légers de la garde du Roi, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu messire Nicolas-Fabien de Biran, marquis de Biran, et de feu Marie-Anne Filleul de la Fresnaye, d'une part, et Charlotte-Sophie Marsollet, fille de feu M. Pierre Marsollet, avocat au Parlement, et d'Anue-Claude-Élisabeth Mouchard, d'autre part (bans à Auzebosc et à Saint-Patrice de Rouen), octobre 1706 ; – entre haut et puissant seigneur messire Jean-Robert Bigot, sieur de Saint-Martin-aux-Buneaux, Villemerville, Veulettes, Sassetot, la Turgère, conseiller du Roi en ses conseils, doyen de MM. les présidents à mortier au Parlement de Normandie, d'une part, et Marie-Louise-Charlotte Le Blond de Sauchay, fille de François-Charles Le Blond, baron de Sauchay, et de Marie-Françoise Du Bosc de Radepont, de la paroisse Saint-Patrice de Rouen, d'autre part, juillet 1780. – Promesses de mariage entre Thomas-François-Jacques de Billehcust, chevalier, sieur de Saint-Aubin-au-Bois, Sainte-Marie-des-Monts, de Beslon, la Chapelle-Cesselin, la Barberie, haut justicier d'Argenton, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine commandant des chasseurs au régiment du

Maine, fils de Jean-François de Billehcust, et de noble dame Bertrande Duhamel, de Notre-Dame de Vire, d'une part, et Catherine Ango de Lézeau-d'Écouché, fille de Louis-Charles-Joseph Ango de Lézeau et de Marie-Marguerite Hébert de la Pleignièrre, d'autre part, 1781. – Promesses de mariage entre Pierre de la Bigne, écuyer, sieur de Monfroux, fils de Bernardin de la Bigue, sieur de Tessel, et de Jacqueline de Launay, d'une part, et Marie-Anne-Thérèse Becquet de Longmesnil, d'autre part, sans date.

G. 5070. (Liasse.) – 226 pièces, papier.

1733-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Bl. – Dispense de bans pour le mariage de Pierre-Nicolas-Alexandre Charles de la Blandinière, fils de défunt Pierre-Jean-Charles de la Blandinière, et de Marie-Louis Le Mettais, d'une part, et Marie-Françoise de Martel, fille de Louis de Martel et de Françoise de Becdelièvre, d'autre part 1752. – Permission donnée par M. d'Étampes, commandant du régiment de Rouen, brigadier des armées du Roi, à Vigor Blanchemain, sergent, de contracter mariage avec Marie-Madeleine Lancesseur, Rouen, juin 1772.

G. 5071. (Liasse.) – 294 pièces, papier ; 1 sceau.

1710-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Bo. – Bans de mariage entre Michel-Gabriel de Boniface, comte de Bosc-le-Hard, et Marie Guillard, 1710 ; – entre François de Boniface, comte de Bosc-le-Hard, et Élisabeth de Théroude, avril 1713 ; – entre Pierre Bollogne, greffier aux hauts-jours de l'archevêché, et Marguerite Berthelot, 1727 ; – entre Nicolas de Bosc-Begnoult, sieur de Lanteuil, fils de Nicolas de Boscregnoult et d'Élisabeth Ribault, d'une part, et Catherine Lemaistre, fille de M. Simon Lemaistre, sieur d'Ectot, et d'Hélène-Françoise de Bailleul, d'autre part, juillet 1743 ; – entre Louis-Félix Lucas, sieur de Boscoursel, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Louise-Marie-Madelaine-Jeanne Midy, janvier 1747 ; – entre Pierre-François-Claude-Guy Duval de Bonneval, sieur de Serqueux, fils de Thomas-Charles Duval de Bonneval, sieur de Lescaude, Saint-Crespin, et de feu dame Marie-Françoise Maynet, dame de Holeng, d'une part, et Constance-Aimée-Charlotte-Françoise Druel d'Angoville, fille de messire François-Alexandre Druel d'Angoville, haut justicier du Mesnil-Grenichon, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Renée-Aimée de Belle-mare, d'autre part, septembre 1748 ; – entre Jacques-François-Adrien Boïeldieu, de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen, et Anne-Marguerite Dumonchel, mars 1772 ; – entre Jean-Pierre Borel, conseiller intime du duc des Deux-Ponts, veuf d'Anne-Marie-Julienne Frenzt, fils de Jean-Pierre Borel, lieutenant particulier civil du bailliage et siège présidial de Rouen, et de Marie-Louise Lemarchand, d'une part, et Charlotte-Scholastique Jourdain, fille de M. Jourdain, sieur du Coudray, chevalier de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre du comte d'Artois et de Marie-Anne-Scholastique Deschamps, d'autre part, 1776 ; – entre Adrien-Louis de Rome et Marie-Rose-Amable Grandin de Raimbouvillle, avril 1783 ; – entre Antoine-Adrien-Dauphin Boïeldieu, veuf de Suzanne Le François, et Adélaïde Le Page, veuve d'Antoine-Charles Voisin, août 1785. – Dispense de consanguinité à Jean-François de Bosmelet, conseiller au Parlement, pour son mariage avec Madeleine-Antoinette Clément, fille d'Ambroise-Alexandre Clément de Verneuil, conseiller au Parlement de Paris, et de Madeleine Brochant, 6 mai 1787. – Promesses de mariage entre Claude, marquis de Boisdenne, sieur d'Auteverne, Ghâteau-sur-Epte, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, et Jeanne-Élisabeth de Borel de Clarbee, 1751. – Acte d'inhumation, à Notre-Dame d'Yerville, d'Antoine de Bordeaux, sieur de Janval, 27 juillet 1722 ; – de sa femme Catherine Le Pigué, 5 juillet 1736 ; – à Boscregnoult, de Nicolas-Brie de Boscregnoult, sieur de Lanteuil, 1^{er} août 1758. – Sceau de François-Gabriel Dumoustier, sieur de Canchy, lieutenant-général du bailliage de Caen, maire de cette ville, 1742.

G. 5072. (Liasse.) – 318 pièces, papiers ; 2 sceaux.

1715-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Bon. Bourd. – Bans de mariage entre Robert-François Langlois de Catteville et Élisabeth-Marie-Madeleine Le Roux d'Esneval, février 1715. – Promesses de mariage entre Amand-Constant de la Boulaye, chevalier, sieur de Bosc-roger, ci-devant lieutenant dans le

régiment de Rouergue, fils de François-Gabriel de la Boulaye, et de Louise Le Grand, d'une part, et Louise-Rosalie de Flavigny, fille de feu maître Jacques-Louis de Flavigny, ancien bailli d'Elbeuf, et d'Anne Ausout, d'autre part, août 1765 ; – entre Louis Roger de la Boulais, étudiant en droit, fils de Pierre-Guillaume Roger, avocat au Parlement, domicilié rue des Charrettes, paroisse Saint-Éloi de Rouen, et de Marguerite Le Lague, d'une part, et Marie-Angélique-Elisabeth de la Grande-Houssaie, veuve de Guillaume-Augustin Ferrand, officier d'échansonnerie chez le Roi ; – entre Jeau-Bapliste-Pierre Conradin du Castillon, enseigne de vaisseaux du Roi, fils de Pierre-Laurent-Séraphin Gonradin, officier de la marine, et d'Henriette-Hélène Glier, d'une part, et Marie-Félicité Gonradin, fille de Guillaume-Claude Gonradin, officier de cavalerie à Saint-Domingue, et de feu Marie-Élisabeth De la Rue, d'autre part. – Sceaux plaqués du bailliage de Guise, 1773 ; – de Nicolas Cousin, lieutenant-général de police à Saint-Germain-en-Laye, 1788.

G. 5073. (Liasse.) – 256 pièces, papier.

1712-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Boure. Boz. – Bans de mariage entre Alexandre-Joseph de Bourgoise, sieur de Pommereval, Beaucoursel et le Valiquet, baron de Manneville, d'une part, et Marguerite-Iphigénie Scott de la Mesangère, d'autre part (bans en l'église Saint-Nicaise de Rouen), 1734 ; – entre Marie-Jean-François Boutren, sieur de Halanville, conseiller au Parlement, et Elisabeth-Françoise-Marie Boulais (bans en l'église Saint-Laurent de Rouen), novembre 1743.

G. 5074. (Liasse.) – 314 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1727-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Br. – Catherine-Françoise-Charlotte Garnier de, la Cour du Bois, veuve de Pierre Suzanne, chevalier, sieur de Bréauté, la Chapelle, etc..., donne procuration à Marie Midy, épouse de Claude Guillebon, sieur de Neuilly, la Folletière, etc., pour tenir, pour elle, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Pierre-Jean-Laurent Suzanne, sieur de Bréauté, conseiller au Parlement, son fils, avec dame Anne-Madeleine-Claude-Constance Guillebon, 22 juin 1767. – Bans de mariage entre Jacques-Étienne Brunel, sieur du Quesnay, conseiller au Parlement, et Marie Henriette de Bourgoise, août 1727 ; – entre Noël-Daniel de Brossard, sieur de Royville, et Madeleine de Bailleul, janvier 1748 ; – entre Pierre-Jacques-Louis de Brossard, sieur de Torcy, fils de Jacques-Louis de Brossard, sieur de Kessenroy, et de Marie-Anne de Caqueray de la Salle, d'une part, et Rose-Engadème Dacheux, fille d'Alexis Dacheux, sieur de Saint-Maixent et de Rosc-Engadème de Brossard (à Maucombe), février 1779. – Promesses de mariage entre Jean-François - Charles de Brihon de Flinquemare, chevalier, sieur de la Viézaire, lils de feu Louis-François de Brihon et de Marie-Anne de Romé, d'une part, et Marie-Françoise-Elisabeth Fauconnet de Bonneville, fille de Louis Fauconnet, maître en la Cour des Comptes, et d'Élisabeth-Catherine Le Pietret du Mesnillet, 1752 ; – entre Michel-Charles-Louis de Biencourt, marquis de Poutraincourt, ancien capitaine au régiment de Bourbon infanterie, et Adélaïde-Geneviève Lucas deBoucourt, 1768 ; – entre Antoine-Paul-Martin Brochant, écuyer, garde du Roi, fils de Pierre-Paul-Hilaire Brochant, auditeur honoraire en la Cour des Comptes de Paris, maître en celle de Normandie, et de Marie-Geneviève Nau, d'une part, et Marie-Angélique Victoire Le Roy, fille de Jacques Le Roy et de Madeleine-Angélique Néel deGouberville, août 1777 ; – entre Jean-Baptiste de Brossard, sieur d'Inval, et Marie Le Vaillant de Cottencourt, 1778 ; – entre Guillaume-Pierre Brandin, sieur de Saint-Laurent, et Françoise-Marguerite Le Tavernier du Perray, fille de François-Louis Le Tavernier du Perray, ancien avocat au Parlement, et de Françoise Bremontier (Saint-Nicaise de Rouen), sans date. – Sceau aux causes de la ville d'Anvers, 1785 ; – de la ville de Gand, 1789.

G.5075. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 174 pièces, papier.

1708-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme – Bu. – Procuration donnée par messire Guillaume Le Cousturier de la Motte-Freneuse, curé de Veauville-les-Baons, pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Marie-Marguerite de la Haye du Mont, sa petite nièce, avec Geoffroy-Augustin-Laurent de la Bunodière, 10 août 1779. – Acte d'inhumation, en l'église de Saint-Epvre à Nancy, d'Élisabeth Bertout, originaire de Rouen, épouse de Nicolas-Isembard Busquet de Caumont,

conseiller au Parlement, 3 décembre 1766. – Bans de mariage entre Pierre-François Aubert des Busquels, de Saint-Ouen de Pont-Audemer, et Anne Godebin, de Saint-Maclou de Rouen, 1723 ; – entre Pierre Brunel, avocat au Parlement, et Marie-Catherine-Charlotte Hynard (permission de célébrer le mariage aux Récollets de Rouen), août 1746 ; – entre Marin-Claude Bulande, veuf de Marie-Françoise Soyer, et Marie-Anne-Catherine-Élisabeth De Bray, août 1752 ; – entre Nicolas-Pierre de Bugard, sieur de la Salle, et Catherine-Simon, juillet 1756 ; – entre Nicolas-Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière de Bourville, dit de Marais, sieur de Saint-Denis du Boseguérard, président au Parlement, veuf de Marguerite Chantin, et Marie-Geneviève-Nicole de Roussel de Goderville, 1765 ; – entre Jean-Marie-Nicolas de Buzerolle, capitaine au corps royal du génie, de Landau en Alsace, et Marie-Joseph-Marguerite Dagneau, pensionnaire chez les Annonciades de Gisors, 1778 ; – entre Nicolas-Isembard Busquet de Caumont, conseiller honoraire au Parlement, veuf d'Élisabeth Bertout, et Catherine-Louise-Cécile Fauconnet de Bonneville, 1779 ; – entre Laurent-Denis de la Bunodière de Bourville, premier président aux requêtes du Palais, et Marie-Françoise de Rouen de Bermonville, 1782.

G. 5076. (Liasse.) – 370 pièces, papier.

1727-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Cab. Caq. – Bans et promesses de mariage entre Charles de Caqueray, sieur de la Crique, veuf de Marie-Thérèse de Gaillardbois, fils de Louis de Caqueray, sieur des Carreaux, et de Marie-Charlotte de Bongards, d'une part, et Louise-Bonne Le Vaillant, fille de François Le Vaillant, sieur de Grandprey et de Montreuil-en-Caux, et de Catherine de Guillaume de la Villelte, d'autre part, août 1748 ; – entre Charles-Ferdinand de Caqueray, seigneur de Boisgrisel, ancien capitaine de cavalerie, et Marie-Marguerite-Thérèse Cavelier, mars 1767 ; – entre Adrien-Abraham de Caqueray de Plainesevelte et Anne de Dilac Lackay, août 1768 ; – entre Geoffroy-Joseph de Caqueray, seigneur de Gaillonnet, veuf de Louise de Caqueray de Croismare, et Louise-Angélique de Caqueray, fille de Charles-Philippe de Caqueray, sieur des Landes, avril 1768 ; – entre Louis-François de Caqueray, sieur des Hameaux, et Marie-Françoise de Monchy, fille du maître tiseur de la verrerie de Varimpré, novembre 1778 ; – entre messire Antoine-Pierre-Louis-Thomas Caillot, sieur de Coqueromont, président en la Cour des Comptes de Normandie, et Marie-Barbe Luce de Lesdo de la Rivière, février 1751 ; – entre Romain-Gaspard Cabeuil, fils de Romain Cabeuil, auditeur honoraire en la Cour des Comptes, et de Catherine de Lanney, d'une part, et Anne-Madeleine Ollivier, fille de Louis-Daniel Ollivier, avocat du Roi aux requêtes du Palais, 1766 ; – entre Louis-Charles-Joachim de Cantel, sieur de la Mauduite, officier au régiment de mestre de camp général des dragons, et Marie-Thérèse-Angélique Le Blond d'Hauquelus, 1779 ; – entre Claude-Olivier Caminade de Castres, officier des ordres du Roi, contrôleur général des menus de Mgr le duc d'Orléans, veuf de Marie-Sophie Dionis, et Anne-Flore-Félicité Lamyrault, 1789.

G. 5077. (Liasse.) – 207 pièces, papier.

1710-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Car. Bans de mariage entre maître Alexis-François de Carrey de Saint-Gervais et Marie-Cécile de Martinville de Thionville, 1710 ; – entre Roger-Robert de Carrey de Saint-Gervais, fils des précédents, d'une part, et Marie-Henriette Dumoucel, fille de Charles-Alexandre-Henri Dumoucel, président au Parlement de Normandie, et de Marie-Françoise Groulard, d'autre part, sans date ; – entre Claude-Louis-Aimable Carrel de Thibouville, conseiller au Parlement, fils de Louis-Nicolas Carrel de Mesonval, sieur de Thibouville, lieutenant général de l'Amirauté de France à Rouen, et de Marie-Anne-Rose-Elie Baron de Thibouville, d'une part, et Marie-Catherine-Françoise Le Bachelier, fille de François-Mathieu Le Bachelier, négociant, et de Catherine de Pontrevé, d'autre part, 1768 ; – entre messire Eustache-Clément Carrefour de la Pelouze, chevalier de Saint-Louis, major du régiment de Champagne, fils de feu messire Abraham Carrefour de la Pelouze, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur général de l'artillerie, et de dame Gabrielle-Marie Vernas, d'une part, et Sophie Bunel, d'autre part, octobre 1778. – Promesses de mariage entre Joseph Carié du Gravier, écuyer, gendarme de la garde du Roi, et Françoise de Pardieu, fille de François-Alphonse de Pardieu, seigneur de Croisset, mai 1749.

G. 5078. (Liasse.) – 246 pièces, papier ; 1 sceau.

1717-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ca. Ce. – Acte de baptême de messire Claude-Nicolas-François Grenier de Cauville, né du mariage de François-Claude-Étienne Grenier de Cauville et de Marguerite Talbot de Saint-Ouen ; parrain, Nicolas Grenier de Cauville, curé de Raimbertot, 3 août 1743. – Bans de mariage entre Hervé Le Velain, sieur du Catel et du Plessis, et Louise de Miffant, 1733 ; – entre Louis de Castellan, fils du maître de la verrerie royale de Nevers, et de Marie Le Gentil, d'une part, et Louise-Françoise Moulin, d'autre part, 1735 ; – entre Charles-Jacques-François Cavelier, sieur de Saint-Jacques, fils de Charles-Jacques Cavelier, et de Catherine-Scholastique de Villeneuve, d'une part, et Marie-Catherine Jouën de Bocquemare, d'autre part, octobre 1751 ; – entre Pierre Cécile dit Marin, et Marie Ternisien (bans en l'église de Saint-Étienne du Rouvray, de nul diocèse, de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux, dépendant immédiatement du Saint-Siège), janvier 1757 ; – entre Jacques Cavelier, capitaine de sapeurs au corps royal de l'artillerie, fils de Claude-Antoine Cavelier, sieur de Quièvre-court, et de Marie Simon de Saint-Simon, originaire de Niederbrun, d'une part, et Madeleine Pape, d'autre part 1777 ; – entre Adam-Entiche Cavelier, chevalier de Mocomble, sous-lieutenant au régiment de Royal-Lorraine cavalerie, fils de Barthélemy-Philippe Cavelier et de Catherine Le Neuf de Tourneville, d'une part, et Marie-Anne Osmont, veuve de Joseph de Becquet, sieur de Boisbénard, d'autre part, 1778 ; – entre Jacques-Marie-Louis Cavelier, de Saint-Jacques-sur-Darnétal, et Anne Joubert de la Bastide de Château Morand, 1789. – Promesses de mariage entre Claude-Nicolas-François Grenier de Cauville et Anne-Emilie Varia de Saint-Ouen, 1782. – Lettre adressée, à propos de dispense de bans, à l'abbé de Tressan, vicaire général, par R. Bénard, curé d'Offranville près Dieppe, 4 décembre 1779 : « Dans le tirage qui s'est fait dernièrement pour la milice des côtes, nous avons eu le plus grand embarras pour tirer nos clercs. Un de mes voisins a même eu le désagrément de voir tomber le sien au sort, en qualité de marinier. Il est clair que l'ordonnance qui n'exempte du tirage que les clercs tonsurés pourroit estre plus estendue et comprendre également dans l'exemption les clercs non tonsurés qui, dans nos campagnes, sont certainement plus communs que les premiers. Pour parer cet inconvénient, que la loy devoit avoir prévu, n'étant pas naturel que l'on nous enlève des gens dont absolument nous ne pouvons nous passer, je ne trouve qu'un moyen, c'est que l'archevêché daigne nous donner, en faveur de nos clercs, des lettres d'approbation. Je vous prie donc de vouloir bien en faire expédier deux, une pour maître Adrien Chaillou, clerc chantre et maistre d'école de notre paroisse l'Offranville, l'autre pour maître Étienne Martin, également :clerc de Sauqueville, tous deux essentiels dans leur place, tant pour l'administration des sacrements et la célébration le l'coffice divin que pour l'instruction de notre jeunesse. » – Sceau de François de Ruben de L'Ombre, lieutenant particulier à Limoges, 1789.

G. 5079. (Liasse.) – 356 pièces, papier.

1710-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. –Ch. – Bans de mariage entre Jacques-Antoine de la Champagne et Geneviève de Bordeaux de Janville, avril 1742 ; – entre Pierre-Nicolas-Alexandre Charles de la Blandinière, fils de Pierre-Jean Charles de la Blandinière, baron d'Ourville, et de Marie-Louise Le Mettais, d'une part, et Marie-Françoise de Martel, d'autre part, 1752 ; – entre Pierre de Chauffeur de Boisduval, veuf de Suzanne-François-Rose Gucret, et Anne-Claude Auzanct, veuve de Nicolas Le Roy, septembre 1754 ; – entre Jean-René Chapelle de Pont-Chapelle, sieur de Leveillercy, et Agathe-Aimée-Charlotte Boullier, mars 1755 ; – entre Jacques Suzanne, sieur de la Motte du, Busc, etc., et Élisabeth Delavotte, novembre 1761 ; – entre Augustin-Joseph Charcellay Debors, lieutenant des maréchaux de France, fils de Pierre Charcellay, avocat au Parlement de Paris, subdélégué de l'Intendance de Touraine, d'une part, et Victoire-Marie Reculé, d'autre part avril 1766 ; – entre Robert-François-Sébastien de la Chenardière, domicilié à Duclair, fils de Sébastien de la Chenardière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, d'une part, et Françoise-Adrienne Bérigny, octobre 1708 ; – entre François-Louis de Cléricy, capitaine de cavalerie de Languedoc, et Geneviève-Dorothée Masseline, novembre 1776. – Promesses de mariage entre René-André-Henri Chapelle de Courteilles, sieur de Crève-cœur, Courteilles, Pont-Ecrepin, et Madeleine-Françoise Le Carpentier du Boseguérard, sans date ; – entre Louis-Nicolas, marquis de Guiran, capitaine de cavalerie, et Marie-Pétronille Le Vigner de Dampierre, sans date ; – entre Paul Chanceaulme, avocat, et Rose-Roch Fontaine, juin 1782.

G. 5080. (Liasse.) – 98 pièces, papier.

1717-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ci. Cl. – Bans de mariage entre Charles-Éléonore de Cléry, capitaine au régiment de Bricqueville, et Marie-Anne-Louise d'Hoiteville, 1751 ; – entre Jean-Baptiste de Cléry, écuyer, sieur de Matonville, et Anne-Françoise de Vaudretz, janvier 1752 ; – entre François de Clerval, sieur de Passy, chevalier de Saint-Louis, veuf de Marie-Anne Hoquet, et Marie-Toussaint Grandin, veuve de Jacques-François Perron, médecin des armées du Roi, janvier 1709 ; – entre Gabriel de Clieu, seigneur d'Erchigny, ancien gouverneur de l'île Guadeloupe, commandant de l'ordre de Saint-Louis, et Marie-Élisabeth Le Roux du Fay, octobre 1770 ; – entre Julien Clouard, avocat à Mortain, et Marie-Jeanne Caruel, fille de Jean-Vincent Caruel, avocat à Rouen, sans date. – Promesses de mariage entre Pierre-Alphonse de Civille, chevalier, châtelain de Rames, seigneur patron de Gomerville, et Marie-Julie-Félicité Le Blond du Sauchai, 1753.

G. 5081. (Liasse.) – 270 pièces, papier.

1709-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Co. – Bans de mariage entre Jacques-Nicolas Colleaux, vicomte de Caudebec, et Marie-Anne de Quillebeuf, juin 1727 ; – entre Louis-César-Auguste de Corday, chevalier, seigneur de la Vieille, Orbigny, etc..., fils de Louis-Guillaume de Corday et de Marie-Jeanne-Aimée de Rabodanges, d'une part, et Anne-Victoire d'Écorches, d'autre part, janvier 1771 ; – entre Marie-Charles-François Coquerel d'Iquelon, officier au régiment de cavalerie royal Normandie, d'une part, et Gatherine-Amable Grandin, dame de Mansigny et de Valtot, fille de Charles-Michel Grandin, sieur de Mansigny, ancien capitaine au régiment d'infanterie de Bourbon, 1778 ; – entre Jean-Baptiste-Zacharie Combault de la Brigandière, avocat au Parlement, et Céleste-Sophie-Aimée Baron, 1780. – Promesses de mariage entre Jean-Louis-Armand-Emmanuel-Hélie de Gombray, chevalier, et Geneviève Gouin d'Épinay, 1761 ; – entre Alexandre-Félix-Nicolas Deschamps, écuyer, juge consul et négociant à Rouen, fils d'Alexandre-Charles Deschamps, ancien premier échevin, et Marie-Thérèse Walsh, mars 1766 ; – entre Joseph-Charles de Corneilles, écuyer, sieur du Vieuxbourg, et Marie-Catherine Dujardin, 1766. – Bans de mariage entre Marie-Nicolas Corneille, ancien conseiller au Parlement, veuf d'Adélaïde Fortié, et Marie-Louise Bosquet de Saumont, juin 1788. – Acte d'inhumation de ladite Fortié, dans le caveau des seigneurs de Merval, à Merval, annexe de Brémontier, 1^{er} septembre 1786.

G. 5082. (Liasse. – 263 pièces, papier.

1728-1792. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Da. – Bans de mariage entre Christophe Tirebarbe, sieur d'Aubermesnil, avocat au Parlement, et Catherine Moulin, 3 janvier 1746 ; – entre Jean-Philippe de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment royal infanterie, et Marie-Rose de Crény, novembre 1751 ; – entre Joseph-Maximilien Dastron, de Criquetot-l'Esneval, et Marie-Suzanne Frontin, de Ratiéville, 1760 ; – entre Jean-Pierre David, docteur en médecine, et maître en chirurgie de Paris, originaire de Gex, en Bourgogne, paroisse de Saint-Pierre, fils de Claude-François David et de Louise-Étiennette Vueillet, d'une part, et Charlotte-Bonne Le Cat, fille mineure de Claude-Nicolas Le Cat, docteur en médecine, professeur démonstrateur royal en anatomie et chirurgie, et de Marguerite Champossin, d'autre part bans en l'église prieurale et paroissiale de la Madeleine de Rouen, dite le Lieu de Santé), novembre 1765 ; – entre Louis-François Davasnes, chevalier, fds de Guillaume-Louis Davasnes, écuyer, et de Marie-Louise de Guérin, d'une part, et Marie-Constance-Henriette Le Mazier, fille de Jean-Charles Le Mazier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et de Marthe-Constance Parent, d'autre part, juillet 1768 ; – entre Philippe-Auguste Morin d'Auvers, chevalier, conseiller au Parlement, fils aîné d'Auguste-Philippe-Charles Morin, chevalier, sieur d'Auvers, baron de Prélot, et de Marguerite Chesnel, d'une part, et Marie-Julie-Félicité Tocqueville, fille de Philippe Tocqueville, avocat au Parlement, et de Marguerite Duval, d'autre part, mai 1778. – Promesses de mariage entre Nicolas Lesperon d'Amfreville, chevalier de Saint-Louis, et Marie-Victoire Lallemand, fille de Richard Gontrand Lallemand, écuyer, maire de la ville de Rouen.

G. 5083. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 250 pièces, papier.

1705-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique denoms d’homme. – Co. – Bans de mariage entre Guillaume de Cotton, écuyer, sieur de la Jonquaye, de Saint-Nicaise de Rouen, et Thérèse Fossard, août 1717 ; – entre Louis-Joseph Cousin, contrôleur de la manufacture de tabac à Dieppe, fils majeur de Jean-Martin Cousin, avocat au Parlement de Paris, d’une part, et Marie-Marguerite-Charlotte Concedieu, octobre 1765 ; – entre Pierre-Gilles-François Costé de Triquerville, conseiller au Parlement, et Jeanne-Geneviève Vaignon de Morlemer, février 1775 ; – entre Jacques-Georges-Antoine-Dominique de Courtois de Minut, marquis de Castera, maître des requêtes ordinaire de l’hôtel du Roi, d’une part, et Marie-Louise Le Chevalier, fille de Guillaume-Robert Le Chevalier, seigneur de Grèges, conseiller du Roi, ancien président en la Cour des Comptes, conseiller honoraire en la grand’chambre du Parlement, et de Marie-Louise Ménage, résidant à Paris, juillet 1776 ; – entre Louis Conradin de Flamare, commissaire des ports et arsenaux de la marine, et Marie-Anne-Angélique Duval, fille de David Duval, membre de la chambre d’agriculture du Port-au-Prince, octobre 1778. – Promesses de mariage entre Martial-François de Coustin, comte de Manadan, capitaine au régiment de Beauvais, et Marie-Madeleine La Eut, de la Guadeloupe, janvier 1767 ; – entre François-Louis Charlemagne de Couvert de Coulons, président au Parlement, fils de François Charlemagne de Couvert, comte et vidame de Saint-Pierre, gouverneur des ville et château de Bayeux, et d’Hélène-Charlotte Aubert, dame de Sacy, d’une part, et Hélène-Agathe Le Cordier de Bigars, d’autre part. – Dispense d’empêchement, pour cause de consanguinité, à Pierre-Jean-Baptiste Conradin du Catillon, enseigne de vaisseau, et à Marie-Félicité Conradin, juillet 1763. – Procuration donnée par Marguerite-Charlotte Proust du Martray, veuve de Robert Vaignon, chevalier, sieur de Mortemer, brigadier des armées du Roi, dame de Houilles, à M^{me} Vaignon, pour nommer, en son nom, l’enfant à naître du mariage de Pierre-Gilles-François Costé de Triquerville et de Geneviève Vaignon de Mortemer, 4 novembre 1775.

G. 5084. (Liasse.) – 115 pièces, papier.

1696-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d’homme. – Cr. Cu. – Bans de mariage entre Jean-Charles de Crosville, écuyer, fils de feu Pierre de Crosville et d’Anne Lamy, d’une part, et Marie-Anne de Miffant, fille de Louis de Miffant de Monville et de Marie Busquet, d’autre part, février 1731 ; – entre Pierre-Auguste Langlois de Criquebeuf, fils de Nicolas-François Langlois, chevalier, sieur de Criquebeuf, conseiller au Parlement, et Marie-Anne de Gourdeaux ; – entre François Crespin, avocat au Parlement, et Marie-Catherine Martel, fille de Pierre Martel, autre avocat au Parlement, novembre 1740 ; – entre Louis de Crény, fils de Louis-Adrien de Crény et de Marie-Anne Groulard, d’une part, et Marie-Catherine-Madeleine Daniel, d’autre part, 1748 ; – entre Louis-Adrien de Crény, sieur de Beauregard, capitaine au régiment de la Marche infanterie, fils de Louis-Adrien et de Marie-Anne Groulard, d’une part, et Marie-Madeleine de Caqueray, d’autre part, octobre 1751 ; – entre Marie-Pierre-Auguste Langlois de Criquebeuf, gendarme de la garde du Roi, et Marie-Anne-Charlotte-Adelaïde Varin de Bretteville, octobre 1772 ; – entre Robert-François Cresté, veuf de Julie Seffrye, et Catherine Ferment, juillet 1776 ; – entre Charles-François de Crény, écuyer, ancien porte-étendard des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, pensionnaire de S. M., fils de Louis-Adrien, ancien garde-côte, et de Marie-Élisabeth de Bruchant de Plaineville, d’une part, et Marie-Anne-Élisabeth de la Houssaye, veuve de Bernard Dieulois, ancien avocat au Parlement, mai 1783. – Promesses de mariage entre Jacques de Croismare, fils d’Adjutor de Croismare et de Françoise Duval, d’une part, et Marie-Louise Alorge, d’autre part, janvier 1724 ; – entre Jean-Baptiste Courois de la Motte, veuf de Marguerite-Anne-Élisabeth Cotton Deshoussayes, et Rosalie Bauguet de la Rocque, 1766 ; – entre Robert-François Cresté de la Neuville, sieur de la Quevallerie, lieutenant général de la prévôté générale de la Haute-Normandie, et Julie Seffrye, 1768 ; – entre André-Jean-Baptiste de Brévedent, chevalier, sieur de Saint-Nicol, et Thérèse-Victoire de Choine de Tricqueville. – Actes d’inhumation, à Saint-Honoré, de Louis de Miffant, sieur de Monville, 1696 ; – de sa veuve, Marie Busquet, 1720.

G. 5085. (Liasse.) – 167 pièces, papier.

1708-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d’homme. – Delab. Delal. – Bans de mariage entre Charles-Nicolas Delalonde de Médine, sieur des

Mares, de Valtetot, etc., et Marie-Charlotte d'Hesbert, 1768 ; – entre Joseph-Pierre Delaborde Abany, capitaine au régiment de Navarre, et Marie-Thérèse Le Roux, fille d'Antoine Le Roux, négociant à Rouen, même année ; – entre Jacques-Nicolas Delahaye, fils de Silvestre Delahaye, procureur du Roi en la maîtrise des ports et havres, et d'Élisabeth Goret, d'une part, et Marie-Catherine-Adélaïde de Paillard d'Hardivilliers, d'autre part, juillet 1780 ; – entre Jacques-Mathieu Delacour, écuyer, sieur du Millerot, conseiller du Roi, auditeur en la Cour des Comptes, et Catherine-Élisabeth D'Amonville, d'Andely, mars 1781 ; – entre Pierre-Romain Delalonde du Thil et Marie-Françoise-Victoire Varengue, mars 1786 ; – entre Guillaume-Louis De la Follie, négociant à Rouen, et Marie-Anne Borchers, fille de Jacob Borchers, ancien consul du roi de Suède, juillet 1768. – Promesses de mariage entre Charles-François Delabonde, sieur d'Iberville, président en la Chambre des Comptes de Normandie, fils de Henri Delabonde, écuyer, sieur de Soisy, vicomte de Thorigny, et d'Anne-Henriette Morant, d'une part, et Catherine Le Cordier de Bigars, fille de François Le Cordier, marquis de la Londe ; – entre Marie-Françoise Quirin Delabrière, fils de Fabien Delabrière, monnayeur en la monnaie de Rouen, d'une part, et Françoise Le Canu, fille de Jean-Baptiste-Michel Le Canu, ingénieur en optique, membre de l'Académie de Rouen ; – entre François-Amable De la Brière, sieur du Thil-Bernard et du Goulot, fils du bailli de Maulévrier, et Marie-Sophie Bénard, fille de Henri Bénard, directeur des Aides et receveur des gabelles de Caudebec. – Acte de l'inhumation, dans le chœur de Saint-Aubin du Petit-Couronne, du corps de Guillaume-Louis Haillet de Couronne, lieutenant-général au bailliage de Rouen, décédé à l'âge de 46 ans, 13 février 1740. – Procuracy donnée par Marie-Élisabeth-Simonne Chevalier, veuve de François-Eugène Thiébault, avocat au Parlement de Paris, à Renée-Susanne Mathez pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage d'Angélique Berée et d'Anne-Jacques-Philippe Chevalier, sieur de la Lande, gentilhomme du duc d'Orléans, 9 novembre 1784.

G. 5086. (Liasse.) – 156 pièces, papier.

1705-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Deb. Dek. – Bans entre Charles de Hanoy, avocat au Parlement, procureur du Roi en l'Amirauté, aux sièges de Caudebec et de Quillebeuf, et Marie Le Carpentier, décembre 1724 ; – entre Jean-Louis de Foville, écuyer, sieur de Saint-Remy, et Marie-Anne Dacheux, fille de Louis-Auguste Dacheux et de Jeanne de Boulainvilliers, avril 1757 ; – entre Jérôme-François-Marie de Crouelle, sieur des Valours, et Marie-Louise-Renée-Cécile de Béthencourt, avril 1765. – Promesses de mariage entre Louis-Antoine-Anne de Biard des Fins, avocat au Parlement, et Marie-Catherine-Françoise du Londel de la Haitraye, veuve de maître Louis-Pierre Bouvier, avocat au Parlement, fille de feu François-Frédéric du Londel de la Haitraye, avocat au Parlement, et de Marguerite-Catherine Lemoine, octobre 1773 ; – entre Louis-Marie-Antoine de Bonnechose, écuyer, sieur de la Cour de Bosc, fils de Marc-Anioine de Bonnechose, sieur de Sadrancourt, et de Marie-Barbe Costart, de Pierrefittes, d'une part, et Marie-Anne-Gabrielle Louvel de Répainville, fille de Robert Louvel de Répainville, contrôleur général des restes en la Cour des Comptes de Normandie, et de Marie-Catherine Haguelon, d'autre part ; – entre Pierre de Hanoy, sieur de la Coffinière, procureur du Roi en l'Amirauté de France, aux sièges de Caudebec et de Quillebeuf, et Marie-Olive-Angélique Delauney. – Dispense, pour cause de consanguinité, accordée à Jean-Ferdinand de Foville et à Aimable-Alexandrine Le Roux de Biville.

G. 5087. (Liasse.) – 185 pièces, papier.

1719-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Delam. Delay. – Bans de mariage entre Charles-Ferdinand de Caqueray, sieur de Boisgrisel, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Penthièvre, et Marie-Marguerite-Thérèse Cavelier, fille du sieur de Quiévre-court, mars 1767 ; – entre François De la Mouque, veuf de Marie-Anne-Catherine Bréant, et Marie-Aimable-Charlotte de Brossard de Vauroux, veuve d'Alexandre de Brossard, 1789. – Promesses de mariage entre Jacques De Lannoy, chevalier, sieur de Bellegarde, conseiller au Parlement, fils de Jacques De Lannoy, sieur du Bois, conseiller au Parlement, et de Marguerite Lhermitte, d'une part, et Marguerite-Françoise Le Roux d'Imonville, mai 1764 ; – entre Jacques-Henri-Narcisse De la Neufville, avocat au Parlement, et Anne-Thérèse De Forge, octobre, 1768 ; – entre Jean-Charles Delamare, sieur de Longuevilie et de Farcy, ancien

gendarme de la garde du Roi, et Bonne-Françoise-Angélique Le Boucher, fille du sieur d'Hérouville, chevalier de Saint-Louis, mai 1776.

G. 5088. (Liasse.) – 187 pièces, papier.

1733-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Delar. Delav. – Bans de mariage entre Joseph-Thomas Delarue, avocat à Coutances, et Louise-Angélique De Glos, septembre 1768 ; – entre Jean Delassus de Montreau, lieutenant de grenadiers au régiment de Lassare, chevalier De Saint-Louis, et Marie-Barbe-Elisabeth Lemeau, veuve d'Antoine-Nicolas Picquefeu, ancien brigadier des gardes du corps, août 1777 ; – entre Benoît-Louis-François De la Rocque, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Louise-Appolline Cabot de Cailletot, 1778. – Promesses de mariage entre Robert-Alexandre De la Vache, sieur de Radeval, officier du régiment de Cambis, fils d'Alexandre-Jean-Gilles De la Vache, baron du Saussay, d'une part, et Anne de Létoille, d'autre part, octobre 1759 ; – entre Nicolas De la Rocque du Framboisier, conseiller du Roi, président en l'élection et ancien maire de Pont-Audemer, et Louise Lézurier, fille de Louis Lézurier, négociant, ancien prieur consul et ancien administrateur général de l'hôpital général de Rouen, 1766 ; – entre François-Jules-Victor De Laubel, avocat au Parlement de Paris et au bailliage de Gisors, conseiller médecin du Roi audit bailliage et médecin de l'Hôtel-Dieu royal et de la chambre de ladite ville, et Marie-Adélaïde Fourmont, 1781. – Procuration donnée par Catherine de L'Étoile, veuve de Louis de la Viéville, chevalier de Saint-Louis, pour nommer, en son nom, l'enfant à naître du mariage de Louis-Benoît De la Rocque et de M^{me} Cabot de Cailletot, 9 avril 1780.

G. 5089. (Liasse.) – 257 pièces, papier.

1708-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dele. Dcq. – Bans de mariage entre François De Pas, sieur de Moulineaux, et Marie-Thérèse-Éléonore de Saint-Ouen d'Ernemont, février 1729 ; – entre Alexandre-François-Gilbert de Lombelon, comte des Essarts, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Trazegnies, fils de François-César de Lombelon et de Marie-Éléonore de Bordeaux, d'une part, et Marie-Françoise Claude de Chalon, d'autre part, 1759 ; – entre Théodore de Paix de Cœur, écuyer, officier au bataillon de Gisors, fils de Nicolas de Paix de Cœur, écuyer, sieur de la Saussaye, et d'Aldegonde de Bertout, d'une part, et Marie-Thérèse-Élisabeth Hatteveille, d'autre part, 1765 ; – entre Nicolas de Quiros, capitaine d'infanterie, et Françoise Le Mastre de Claville fille d'un président au Bureau des Finances, novembre 1768 ; – entre Nicolas-Mathieu de Longuemare de la Salle, négociant, sieur des Groiseliens, etc., et Marthe-Gabriel Aubin Bellevue, fille d'Aubin Bellevue, capitaine de cavalerie, originaire de la Martinique, janvier 1780 ; – entre Alexandre-François-Louis de Paix de Cœur, chevalier, sieur du Catillon, et Antoinette-Marguerite-Aimée Langlois de Jainville. – Promesses de mariage entre Jacques-Louis de Montaient, sieur d'Étennemare, chevalier de Saint-Louis, sous-brigadier des gardes du Roi, et Marie-Anne-Jeanne Tondeleu, 1751 ; – entre Jean-Antoine de Nelle, chevalier, gentilhomme de S. A. S.le prince de Conti, et Marguerite-Geneviève Delamare, 1779. – Certificat signé par le chevalier d'Argens, commandant du régiment royal des Vaisseaux, attestant que le comte Demarles, capitaine dudit régiment, était mort des suites de ses blessures après la bataille de Lawfeldt, 1^{er} décembre 1759.

G. 5090. (Liasse.) – 245 pièces, papier.

1710-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Der. Desn. Bans de mariage entre Isaac-Pierre Desforges, de Sainte-Croix Saint-Ouen, avocat, et Madeleine-Marguerite-Louise de Tourny, décembre 1738 ; – entre Pierre-Louis-Christophe Desforges, avocat au Parlement, fils des précédents, et Marguerite-Rose-Victoire Lebahy, fille d'Antoïue-Robert Lebahy, ancien avocat au Parlement, et de Marie-Thérèse-Dorothee Dubosc, septembre 1777 ; – entre François-Bruno Deshayes de Colleville, peintre du Roi et de son Académie de Rouen, fils majeur de Jean-Dominique Deshayes, bourgeois de Rouen, et de Marguerite Le Comte, d'une part, et Henriette Caudron, fille mineure de François Caudron, conseiller du Roi, juge au grenier à sel de Rouen, et de Marie-Marguerite D'Avala, de Saint-Éloi de Rouen, d'autre pari (bans à Saint-Godard), 15 décembre 1766 ; – entre Joseph Bréant Deslandes,

fils de Joachim Bréant, écuyer, sieur des Soreaux, ancien garde du corps du Roi, officier en l'hôtel des Invalides, et de feu Jeanne-Madeleine des Groizilles, de Bezu-la-Forêt, d'une part, et Constance Parent d'Althemare, d'autre part, octobre 1775 ; – entre Louis-Sébastien-Hyacinthe Desdouts, chevalier, et Madeleine-Taneguie-Bibiane de Rieux, août 1776 ; – entre Nicolas Desnoyers de Boissay, lieutenant d'infanterie au régiment de Monsieur, et Louise-Catherine-Aimée Jacques du Bocage, dame de Sévis, fille de Jean-Antipas Jacques sieur du Bocage, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine-Aimée Pain-Détancourt, juin 1778 ; — entre Loui-Nicolas Deslonchamps, bourgeois de Rouen, fils de Nicolas-Gervais Deslonchamps, docteur en médecin, et Marie Madeleine Bréant, fille du procureur fiscal en la haute justice d'Étrépany, août 1779. – Promesses de mariage entre Louis-Jacques-François Desmarest, conseiller au Parlement, et Marie-Marie-Madeleine-Thècle Duval de Morgny. – Actes d'inhumation, à Saint-Germain-l'Auxerrois, de Guillaume Desfourneaux, conseiller secrétaire du Roi, époux de Marie-Françoise Lambert, 16 avril 1753 ; – aux Récollets de Rouen, de Pierre-Adrien de Rouen de Bermonville, sieur du lieu, d'Alvimare, d'Autrelot, baron de la Luthumière, doyen des présidents de la Cour des Comptes, aides et finances, décédé sur la paroisse Saint-Patrice, à l'âge de soixante-dix-sept ans, 6 mai 1769.

G. 5091. (Liasse.) – 149 pièces, papier ; 2 sceaux.

1719-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Deps. Dez. – Bans de mariage entre Jean-Nicolas-André Despommars, chevalier, capitaine de cavalerie, fils de Jean-Nicolas-André Despommars, châtelain d'Auzebosc, Touffreville-la-Corbeline, conseiller en la grand'chambre, sous-doyen des conseillers du parlement de Normandie, et de Marie-Anne-Victoire Caillot de Coquereumont, d'une part, et Françoise-Catherine Guéret, fille d'un avocat au Parlement, ancien maire de Caudebec, et de Jeanne-Françoise-Catherine de Gruchet, ladite future demeurant à Caudebec, chez les religieuses dudit lieu, d'autre part. – Permission accordée par Mgr de la Rochefoucauld d'ondoyer le fils de M. Despommars, conseiller au Parlement, 1^{er} janvier 1767. – Sceau de la ville de Merckten, en Brabant ; – de Nicolas Gibert, lieutenant-général au bailliage de Pont-Auderner, 1790.

G. 5092. (Liasse.) – 88 pièces, papier ; 2 sceaux.

1708-1781. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dh. Di. – Bans de mariage entre Guillaume d'Houpeville, écuyer, conseiller maître en la Cour des Comptes de Normandie, et Marie-Madeleine Maillard, novembre 1740 ; – entre Jean-Louis D'Hoiteville, sieur de Geneville, veuf de Marie-Louise Le Bastier, et Françoise-Charlotte Bonnel, février 1753 ; – entre Jean-Baptiste-François d'Imbleval, garde du corps, fils d'Adrien-François d'Imbleval, et de Marie-Madeleine Le Duc, d'une part, et Marie-Calixte Le François de Bellengreville, fille mineure de Romain Le François de Bellengreville, porte-étendard des gardes du corps, d'autre part, novembre 1776 ; – entre Jacques-Philippe-François-Hélène Dyel de Graville, écuyer, fils de Jacques-Félix Dyel de Graville, et de Louise-Angélique Laignel, d'une part, et Désirée Le Pelé, fille de François Le Pelé et de Louise-Rose Perray, de Saint-Valery-en-Caux, d'autre part, septembre 1779. – Promesse de mariage entre Jacques-Pierre Dieres, avocat au Parlement, et Geneviève Huet. – Sceau de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois ; – de la ville de Gand, 1779.

G. 5093. (Liasse.) – 168 pièces, papier ; 2 sceaux.

1703-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Do. – Bans de mariage entre Adrien-Jean-Guillaume Dorrington, écuyer, officier au régiment de Berwick, et Marie-Adélaïde-Victoire Picquet de Boisricourt, 1779. – Promesses de mariage entre Jean-Baptiste-Boniface Darius, fils de Jean Darius, avocat au Parlement, élu en l'élection d'Evreux, lieutenant particulier en la vicomte dudit lieu, d'une part, et Marie-Thérèse Cousin, d'autre part, janvier 1767 ; – entre Abdon-Victor Hély d'Oissel, sieur de Saint-Saens, Oissel, Saint-Etienne du Rouvray, président en la Cour des Comptes de Normandie, conseiller honoraire au Parlement, fils de Pierre Hély, écuyer, président au Bureau des finances, et d'Anne-Renée Le Faé, d'une part, et Antoinette-Gabrielle Monginot, d'autre part, mai 1769 ; – entre Louis-François Douësy, chevalier, conseiller au Parlement, fils de François Douësy, chevalier, seigneur de

Montfort, Boisrichard, Boisbouru, patron d'Ollandon, et de Marie-Anne Paulmier, d'Évreux, d'une part, et Marie-Anne-Thérèse des Mollières de Laumondières, d'autre part; – entre Claude-Charles-François Douësy et Marie-Alexandre Thomas de Marguerit. – Sceau de l'officialité d'Évreux, aux armoiries de l'évêque, 1741; – de la ville de Valenciennes.

G. 5094. (Liasse.) – 98 pièces, papier.

1703-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dr. – Bans de mariage entre Robert Drieu, buvetier titulaire de la Cour des Aides, et Marie-Catherine-Chailloux, 1767; – entre Louis-Jacques Drogy, conseiller au bailliage de Coutances, et Désirée-Victoire Fouquet, janvier 1777; – entre Pierre-Jean-Baptiste Drouet, écuyer, sieur des Fontaines, conseiller au Parlement, et Marie-Cécile Alexandre, juillet 1787.

G. 5095. (Liasse.) – 134 pièces, papier.

1713-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dub. – Bans de mariage entre André Du Bosc, conseiller au bailliage de Rouen, et Anne Cappelet, juillet 1744; – entre Jean-Antipas du Bocage, et Catherine-Anne Pain-Détancourt, février 1756; – entre Pierre Dubreul, contrôleur ambulancier des Aides, inspecteur général de la ville de Rouen, et Marie-Marguerite-Élisabeth-Félicité De Forges, 1768; – entre Nicolas-Joseph Brice de Boscregnoult, d'Hénouville, et Marie-Louise-Denise de Postel, mai 1786. – Acte de baptême de Marie-Julie, fille de Jérémie-Michel Le Carpenlier, sieur du Mesnil des Hayes, doyen des correcteurs en la Cour des Comptes, et de Marie-Françoise Selles, 17 novembre 1765.

G. 5096. (Liasse.) – 97 pièces, papier.

1704-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Duc. Due. – Bans de mariage entre Jean-Baptiste-François Duclos, conseiller au Parlement, et Marie-Charlotte-Angélique d'Epinay, 2 juillet 1738; – entre Louis-Charles Duchemin, avocat au Parlement de Paris, fils de feu Louis-Gabriel Duchemin, avocat au Parlement de Normandie, ancien maire échevin et lieutenant-général de police au Havre, et de Françoise-Angélique Plaimpel, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Costé, d'autre part, février 1767; – entre Gabriel-Robert Duchemin, docteur en médecine, fils des mêmes, d'une part, et Françoise Le Vavasseur, fille de Jean Le Vavasseur, conseiller du Roi, et d'Élisabeth Desmeules, d'autre part, janvier 1768; – entre Charles-Marie-Vivien du Caron, chevalier, sieur des Mesnils, ci-devant officier au régiment de Médoc infanterie, fils de Jacques-Charles du Caron et de Marie-Thérèse Aprix de Vimont, d'une part, et Félix-Élisabeth-Catherine Le Vasseur de Biville, fille de Nicolas-David Le Vasseur, sieur de Saint-Rémy, et de Marie-Louis-Alexis-Félix de Limoges, d'autre part, 1777; – entre Philippe-Amable Duclos, avocat au Parlement, et Françoise-Augustine Le Carpentier du Torpt, décembre 1784; – entre Jean-Marie Du Canroy, sieur de la Croix, avocat au Parlement, lieutenant particulier au bailliage de Gerberoy, et de Marie-Anne Lévesque de la Rocque, d'une part, et Pauline-Charlotte Gueroult, fille de Jean-François Gueroult, avocat en Parlement, avocat général fiscal du comté-pairie d'Eu, et de Pauline-Charlotte Félix, d'autre part. – Inhumation à Saint Jean d'Eu, de Catherine Doulley, épouse de Jacques-François Du Chaussoy, écuyer, sieur de Saint-Pierre, 7 juillet 1737. – Sceau de Pierre De la Roque de Bernières, sieur de Montfort, lieutenant-général au bailliage d'Auge, 1743.

G. 5097. (Liasse.) – 114 pièces, papier ; 2 sceaux.

1708-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Duf. – Bans de mariage entre François-Étienne Dufour, écuyer, sieur de Plumetot, trésorier général de France, et grand-voyer au Bureau des finances de Rouen, fils de feu M^e Michel Dufour, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, et de Marie-Marguerite Pollet, veuf de Marie-Madeleine Ferey, d'une part, et Louise-Françoise-Catherine Bonnel, fille de feu M. François Bonnel, écuyer, sieur de Flumesnil, substitut au Parlement, avocat du Roi aux requêtes du Palais, et de Françoise-Anne Ridet, d'autre part, février 1764; – entre Pierre-Robin Du Fay, écuyer, conseiller du Roi, correcteur en la Cour des Comptes, d'une part, et Geneviève-Barbe Dorré de

Banville, fille de Charles Dorré, sieur de Banville, trésorier général de France, grand voyer en la Généralité de Rouen, et veuve de Pierre-Daniel Viguerard, sieur de Caumont, correcteur en la même Cour, d'autre part, mars 1768 ; – entre François-Christophe Dufriche Desgenettes, avocat au Parlement, fils de feu Nicolas Dufriche Desgenettes, aussi avocat au Parlement, et de feu dame Françoise Le Sergent, originaire de Séez, paroisse Saint-Ouen, demeurant depuis un an à Rouen, sur la paroisse Saint-Patrice, d'une part, et noble dame Anne de Broë, fille de messire Edme-Charles de Broë, en son vivant, directeur à Bernay, paroisse Notre-Dame de la Couture, et d'Anne Guillmien de Trépigny, d'autre part, mars 1771 ; – entre Alexis Du Fay, sieur de Fourmetot, et Marie-Marguerite-Françoise de Manneville, juin 1773. – Inhumation, en l'église Notre-Dame-des-Vaux, de Jean-Baptiste du Faguet, sieur de Mombert, avocat au Parlement, 12 janvier 1739. – 2 sceaux de Pierre De la Rocque de Bernières lieutenant-général au bailliage d'Auge, 1742.

G. 5098. (Liasse.) – 126 pièces, papier.

1702-1790. – Pièces annexes des actes de mariage classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dug. Dul. – Bans de mariage entre Thomas Duhamel, négociant à Rouen, paroisse N.-D.-de la Ronde, fils de Jean Duhamel, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et d'Anne Houel, d'une part, et Marie-Anne-Dorothée Drely, d'autre part, février 1781. – Promesses de mariage entre Charles Duhamel, chevalier, seigneur patron de Ramfeugères, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu messire Jacques Duhamel, chevalier, seigneur d'Oissel, président en la Cour des Comptes, et de Marie Scott de Fumechon, d'une part, et Adrienne-Françoise De la Houssaye, fille de feu Lanfranc De la Houssaye, sieur de Bourdonney, d'autre part.

G. 5099. (Liasse.) – 123 pièces, papier; 1 sceau.

1719-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dum. Dun. – Bans de mariage entre Guillaume Dumont, écuyer, sieur des Groiseilliers, de la paroisse d'Écrainville, et Elisabeth Le Parmentier, du Bec-aux-Cauchois, juillet 1720. – Promesses de mariage entre Alexandre-Charles-Marie Dumoucel de Torcy, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au Parlement, fils de Charles-Marie-Alexandre Dumoucel, seigneur hui-justicier de Quilly, Cinteaux, Cauvicourt, etc., président à mortier au Parlement, et de Marie-Françoise Groulart de Torcy, d'une part, et Louise Desmarets de Saint-Aubin, fille de Louis-Jacques-François Desmarets de Saint-Aubin, conseiller honoraire au Parlement, et de Marie-Madeleine-Thècle Duval de Morgny, d'autre part, août 1777. – Sceau d'Adrien Besûel, lieutenant criminel assesseur au bailliage de Neufchâtel, subdélégué de l'Intendant, 1^{er} septembre 1746.

G. 5100. (Liasse.) – 137 pièces, papier ; 1 sceau.

1695-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dap. Duq. – Bans de mariage entre Étienne Dupuis, bourgeois de Rouen, et Marie-Marguerite Tinon, fille de Hubert Tinon, sieur de la Troche, ancien capitaine d'infanterie, demeurant à Caen, octobre 1749 ; – entre Antoine Dupont, chevalier, sieur d'Anglesqueville, Tous-les-Mesnils, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de bataillon au régiment de Foix, fils de Nicolas Dupont, chevalier, sieur de Mouceaux, Tous-les-Mesnils, et de Marie-Madeleine Blondel, d'une part, et Henriette-Suzanne l'Hermette, fille de Nicolas l'Hermette, sieur de Bertrimont, et de Françoise-Marguerite-Catherine Ruellon, d'autre part, août 1766. – Promesses de mariage entre Jean-Baptiste-Louis Duperie, chevalier, sieur de Beaumont, conseiller au Parlement, demeurant à Rouen rue du Cordier, fils de Jean-Baptiste-Louis Duperré du Veneur, chevalier, sieur de Saint-Léonard de Beaumont-Boscouchel, du grand et petit parc Mariollant, du Tremblé, de la Heuze et du Veneur, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Marie-Catherine Vanlaere, dame du Petit-Roquemont, d'une part, et Anne-Charlotte-Louise-Rosalie Heurtault, fille de Jean-Charles Heurtault, chevalier, sieur de Lammerville, et de Thérèse-Rosalie-Odile Héron, d'autre part, avril 1781. – Sceau de l'abbaye de Fécamp, 1757.

G. 5101. (Liasse.) – 103 pièces, papier.

1719-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Dur. Dut. – Bans de mariage entre Jacques-Alexandre Du Throne, avocat au Parlement, et Marie-Françoise Boulogne, fille d'un procureur au Parlement, veuve de Louis Fréret, avocat, février 1763 ; – entre Alexis-Alexandre Durand, conseiller maître en la Cour des Comptes, Aides et Finances, fils de Jean-Vincent Duramé et de Marie-Catherine des Essarts, d'une part, et Marie-Hortense-Adélaïde Marye, fille de Jean-Baptiste-François-Augustin Marye, juin 1777. – Promesses de mariage entre Guillaume-Michel Dureau de La Bouffardière, officier d'infanterie, fils de Jean Dureau, officier de la maison du Roi, et de Marguerite Fleurye de Langelerie, de Mamers, d'une part, et Marie-Louise-Reine de Genne de Montmartin, fille de feu M. Philippe-Dominique de Genne de Montmartin, chevalier de Saint-Louis, garde du Roi, et de Marie-Claude-Geneviève Mengin.

G. 5102. (Liasse.) – 122 pièces, papier.

1715-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Du. Dy. – Bans de mariage entre messire Augustin-Prosper Duval, sieur de Morgny, Mondétour, Neuville-Ferrière, fils de Jean-Yves-Michel Duval, sieur de Morgny, président en la Cour des Comptes de Normandie, et de Marie-Barbe-Thècle Lesdo, d'une part, et Esther-Marie-Madeleine Pigou, veuve de Charles-Antoine Godefroy, sieur de Cressanville, conseiller au Parlement, et de Marie-Esther Haillet, d'autre part, 1765 ; – entre Pierre-Jean Duval, négociant au Havre, fille de Pierre Duval, d'une part, et Marie -Françoise-Bernarde Mariany, fille de Claude-Joseph Mariany, ancien directeur de la Compagnie des Indes, septembre 1768 ; – entre Pierre-Louis-Jérôme Duval de Lescaude, chevalier, ancien officier des vaisseaux du Roi, fils de Léon-Thomas-Charles Duval, chevalier, sieur de Lescaude, Saint-Crespin, Hodeng, ancien maire de la ville de Rouen, et de feu noble dame Suzanne Richomme, d'une part, et Marie-Anne Lecomte de Montullé, d'autre part, mai 1768 ; – entre Pierre Guillaume Duval, chevalier de Varangeville, seigneur de Triagnel, ancien brigadier de la 1^{re} compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, lieutenant-colonel de cavalerie, fils poîné de Vincent-Raoul Duval et de Marguerite Fossard, d'une part, et Marie-Anne-Louise-Marie de Brihon, d'autre part, 1777 ; – entre Laurent-Romain Duval, chevalier, sieur de Brunville-Chambellan, conseiller au Parlement, fils de Laurent-Robert Duval de Langrume, sieur de Piquelay, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, et de Marguerite Le Vasseur, d'une part, et Élisabeth-Henriette Baudouin, d'autre part, 1777 ; – entre Louis-François Dyel de Vaudroque, sieur de Limpinville, et Antoinette-Suzanne Fortier, novembre 1784. – Promesses de mariage entre Raoul-Louis Duval, baron de Beaumeîs, seigneur de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Varangeville les deux Églises, conseiller au Parlement, fils de Vincent-Raoul Duval et de Marguerite Fossard, d'une part, et Antoinette-Marie-Éléonor Guyot, fille d'Alexandre-Laurent Guyot, seigneur patron d'Etalleville, Ectot-l'Auber, conseiller au Parlement, et de Marie-Geneviève-Éléonor de la Broise, d'autre part, 1768.

G. 5103. (Liasse.) – 101 pièces, papier.

1698-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – E. – Bans de mariage entre Claude-Pierre Estièvre, écuyer, sieur de Gelffosse Argences, conseiller au Parlement, fils de Pierre Estièvre et d'Anne-Thérèse Auber, d'une part, et Marguerite-Françoise Dufour, fille de Jean-Pierre Dufour, sieur du Bosgouet, baron du Pin, procureur général en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de Catherine Asselin, d'autre part, avril 1736 ; – entre Charles de Martinville d'Estouteville, marquis d'Estouteville, Eudemare, le Vieux Manoir, et Louise-Pétronille de Brinon, janvier 1742 ; – entre Timoléon-Antoine-Joseph-François-Louis-Alexandre, comte d'Espinay Saint-Luc, marquis de Lignery, fils de François d'Espinay Saint-Luc, marquis de Lignery, mestre de camp de cavalerie, et de Marie-Madeleine-Louise-Catherine de Samson, dame de Lorchères, d'une part, et Marie-Bernardine Cadot de Sebbeville, fille de Bernardin-François Cadot de Sebbeville, sieur de Boulleville, colonel du régiment du Vieux-Languedoc dragons, et de Barbe Anzeray de Courvaudon, d'autre part, septembre 1760 ; – entre Paul-Jacques-Philippe Ellies de Préval, écuyer, ancien lieutenant d'infanterie, receveur des domaines du Roi, natif de Longuemare, fils de Pierre-Nicolas Ellies de Préval et de Catherine-Marguerite-Constantine Le Mercier, d'une part, et Marguerite-Mélanie Maillet de la Bucaille, 1781. – Promesses de mariage entre François-Pierre

Eudes, écuyer, sieur d'Eudeville, fils de Jean Eudes et de Marie-Prudence Brasse, d'une part, et Anne-Edinée Du Mesnil Gérard, fille de feu M. du Mesnil Gérard, avocat au Parlement de Normandie, d'autre part, 1755 ; – entre Antoine-Robert d'Esinalleville, marquis d'Esualleville, sieur de Panneville, baron des baronnies de Fréville et Carville, seigneur de Cany, le Vuy, le Vaudain, fils de Clande-Robert-Vincent d'Esmalleville, marquis d'Esmalleville, et de Marie-Antoinelte-Gabrielle Coquet de Totteville, dame de Rabu, Mouay, Ternau, d'une part, et Alphonsine-Marie Le Vigner de Dampierre, fille de Pierre-Eustache Le Vigner de Dampierre et de Marie-Angélique de Civille, d'autre part. – Procuration donnée par Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, baron d'Acquigny, pour nommer, en son lieu et place, l'enfant à naître du mariage de son fils, M. d'Esneval, avec Marie-Françoise-Félicité de Morant, 7 janvier 1777.

G. 5104. (Liasse.) – 167 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1694-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Fa. Fe. – Bans de mariage entre Charles-Guillaume-Louis-Michel de Fermanel, écuyer, sieur de Faveril, et Marie-Élisabeth Rogier de Neuilly, mai 1738 ; – entre Pierre-Jacques Fauvel, avocat au Parlement, fils de feu Pierre-Henri Fauvel et de Marie Lechalard, d'une part, et Suzanne Bazin, veuve de Louis Quesnay, août 1778 ; – entre François Ferey, avocat, fils de. Georges-François Ferey et de Marie-Thérèse Gachassin, originaire de Curaçao, d'une part, et Louise-Madeleine-Félicité Moignot, d'autre part, septembre 1786 ; – entre Antoine Fagot, avocat au Parlement, de la paroisse de Gaillefontaine, et Anne de la Chapelle. – Acte de baptême, en l'église de Saint-Lô de Rouen, de Pierre-Robert Ferrand, fils de Charles Ferrand, marchand libraire, et de Marie-Madeleine Le Bulle ; parrain, Robert Machuel, marraine, Marie-Catherine-Agnès Hérault, 1^{er} juillet 1721. – Consentement donné par Catherine Julien, veuve de Nicolas Félix, maître ordinaire de la musique du Roi, au mariage de son fils avec Rose de Pardieu de Croisset, appelée communément mademoiselle d'Argillet, fille de François de Pardieu châtelain de Croisset, et de Marguerite de la Chesnaye, 19 mai 1731.

G. 5105. (Liasse.) – 85 pièces, papier.

1727-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Fi. – Bans de mariage entre Pierre-Joseph Fiquet du Boccage, receveur des tailles de l'Élection d'Arques, domicilié à Dieppe, paroisse de Saint-Remy, fils de Jean Fiquet, greffier en chef du Bureau des finances de Rouen, et de Marie Auzou, d'une part, et Marie-Anne Le Page, fille de Louis Le Page, ancien consul, et de Marie-Anne Bouelte, domiciliée à Rouen, paroisse Saint-Martin-du-Pont, d'autre part, mars 1727 ; – entre Jean-Jacques Fils, avocat au Parlement, procureur fiscal en la haute-justice du marquisat de Gravelle, et Suzanne Bocquet, 1762 ; – entre Jean-Charles Le Filleul, sieur de la Hélinière, sieur des Monts, chevauléger de la garde du Roi, fils de M. Jean-Charles Le Filleul, sieur de la Hélinière, commissaire de la noblesse en l'Élection de Lyons, et de Marie Seffrie, de Lyons-la-Forêt, d'une part, et Marie-Élisabeth-Amable Duval d'Arnouville, fille de Pierre-Antoine-Louis Duval, sieur d'Arnouville, Bosc-michel, et d'Élisabeth-Aimable Grandin de Raimbouvillle, d'autre part, juin 1774 ; – entre Jean-Nicolas-Firmin Rollequin d'Imbleval, garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, fils de Louis-François Rollequin d'Imbleval, sieur de la Fresnaye et des Essarts, capitaine de cavalerie, et de Marie-Geneviève Paiuthibault, d'une part, et Adélaïde d'Eu, de Breteuil-sur-Dun, fille d'un lieutenant général honoraire au bailliage de l'artillerie de France, octobre 1780. – Promesses de mariage entre messire Pierre-Romain Fiquet, écuyer, sieur d'Auzeville, fils premier puîné de Jean Fiquet, sieur de Normanville, Auzeville, Saint-Pierre Lavis et Riville, et de Marie-Thérèse Marquet, d'une part, et Marguerite-Jeanne Le Balleur, fille de feu Nicolas-Pierre Le Balleur, sieur de Froberville, et de feu Marguerite Bréant, d'autre part, janvier 1768. – Inhumation, à Lyons-la-Forêt, le 26 mai 1740, de Marie Seffrie, femme de M. Le Filleul, sieur des Monts, précité, décédée à l'âge de 30 ans.

G. 5106. (Liasse.) – 87 pièces, papier.

1710-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'hommes. – Fl. – Bans de mariage entre Louis-Charles Flavigny, avocat au Parlement, fils de feu Alexandre Flavigny, ancien avocat du Roi au bailliage de Pont-de-l'Arche, et de Marguerite Barbe

Routier, domiciliée à Rouen, paroisse Sainte-Croix des Pelletiers, d'une part, et Jeanne-Henriette de Chevremont, fille de Pierre de Chevremont, négociant à Rouen, ancien juge prieur de la juridiction consulaire, et de dame Jeanne-Françoise Pilet, veuve de M. Louis-Théodore Dupuis de Torcy, conseiller maître en la Cour des Comptes, d'autre part, mars 1776 ; – entre Pierre Floquet et Marie-Catherine Roussel, née à Wolfenbuttel, 1789. – Promesses de mariage entre Jean-Pierre Fleury de Bosc-Roger, conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Lyons-la-Forêt, et Elisabeth Duval, fille de feu Pierre Duval de Perrelle, avocat au Parlement, sieur d'Imberville, et de feu Marguerite-Elisabeth Mouquet, août 1777. – Acte de baptême de Jean-Baptiste-Antoine Flandain, fils d'Antoine Flandain, maître de manufacture en faïence à Saint-Sever, près Rouen, et de Marie Le Carpentier, 31 décembre 1723. – Inhumation, à Saint-Sever, d'Antoine Flandain, 9 avril 1748 ; – de sa femme, Marie Le Carpentier, 29 avril même année.

G. 5107. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 186 pièces, papier.

1685-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Fo. – Bans de mariage entre Guillaume Fourneaux, conseiller notaire et secrétaire du Roi, et Marthe-Françoise-Charlotte Lambert, septembre 1731 ; – entre Anonyme Romieu de Fonteneuf, d'Yvetot, et Marie-Marguerite Le Vasseur de Thiberville, juin 1750 ; – entre Alexandre de Folleville, écuyer, seigneur de Beauficel, Maurepas, Blainville, conseiller auditeur en la Cour des Comptes, et Marguerite De la Cour, fille d'un autre auditeur, octobre 1762 ; – entre Pierre-Nicolas De Fontenay, négociant, ancien administrateur de l'Hôtel-Dieu et ancien juge consul, veuf d'Élisabeth-Marguerite-Thérèse Hurard, fils de Nicolas-Eustache De Fontenay et de Marie-Élisabeth Grandin, d'une part, et Marie-Élisabeth Ribard, fille de Jean-Philippe-Nicolas Ribard, négociant, officier chez le Roi, ancien conseiller-échevin, ancien consul, et de Marie-Catherine Guillemard, d'autre part, juin 1776 ; – entre Pierre-Stanislas Foache, conseiller notaire et secrétaire du Roi, négociant à Rouen, fils de Martin-Pierre Foache et de Catherine Jorre, d'une part, et Henriette-Agathe-Rose de Mondion, d'autre part, juin 1780 ; – entre Pierre-Alexandre Forfait et Aimée Feret, 1790. – Promesses de mariage entre François-Étienne Fouques, procureur aux sièges royaux de Gisors, fils de feu Guillaume-Étienne Fouques, avocat au Parlement, et d'Anne-Marguerite Lenfant, d'une part, et Marie-Marguerite-Victoire Thinon de la Troche, d'autre part, mai 1752 ; – entre Charles-François Fouet de Cremainville, écuyer, conseiller honoraire en la Cour des Comptes, veuf de Marie-Adélaïde Danican d'Annebault, d'une part, et Madeleine Marais, d'autre part, 1772. – Acte de baptême, à Saint-Jean de Rouen, de Pierre-Alexandre-Laurent Forfait, fils de Pierre Jacques Forfait et de Marie-Anne-Thérèse Levesque, avril 1752. – Permission d'ondoyer l'enfant de messire de Folleville, président à mortier au Parlement, 16 janvier 1787. – Sceau du diocèse de Rouen pendant la vacance du siège, 1719.

G. 5108. (Liasse.) – 143 pièces, papier ; 1 sceau.

1696-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Fr. Fy. – Bans de mariage entre François-Léonor-Louis-Jacques Frontin, sieur du Candeau, veuf de dame Potard, et Marguerite de Grainville de Boisnormand, juin 1753 ; – entre François-Louis Frontin, veuf d'Élisabeth du Ruel, fils du sieur de la Joserie, et de Catherine de Grosmesnil, d'une part, et Madeleine Pelletot, de la paroisse de Leuilly, d'autre part, 1768 ; – entre Joseph Frontin de Varenne, sieur de Saint-Pierre d'Espinay, du Val de Ruel, et Charlotte Cléron, fille d'un hydrographe du Roi, octobre 1776 ; – entre Jean-Michel-Pierre de Fréville, sieur de Lorme, fils de Jean-Michel-André de Fréville et de Cécile de Hanoy, veuf de Jeanne Adélaïde Le Breton, d'une part, et Marguerite-Élisabeth-Jeanne Lucas, août 1765 ; – entre le même, se qualifiant procureur du Roi en l'Amirauté de Caudebec, demeurant à Vatteville, veuf de ladite Lucas, d'une part, et Marie-Anne Poignon de la Londe, fille de feu De la Londe et de Marie-Anne Héduit, veuve de Jean-Baptiste-François-Augustin Marye, négociant à Rouen ; – entre Antoine-Jean-Baptiste de Fréville, sieur de la Haye-de-Routot, capitaine d'infanterie, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Genenière de la Houssaye, d'une part, et Marie-Marguerite-Pétronille Hébert, fille de Jean-Pierre-Nicolas Hébert, sieur de Montigny, maréchal des logis des gardes du corps, et de Marie-Anne-Catherine Le Jaulne, d'autre part, mai 1781 ; – entre Simon-François Frion de la Tour et Marie-Catherine Bottey, 1741 ; – entre Antoine-René Prunier de Franconville, avocat au Parlement, fils

d'Antoine Prunier, ancien avocat au Parlement, et d'Élisabeth Moreau, d'une part, et Marie-Marthe-Élisabeth Deshayes, d'autre part, septembre 1766. – Dispense de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, accordée à Charles Frambroisier, faïencier, et à Marie-Madeleine Heugue, 1760. – François Bazin, chevalier, sieur de la Guerrière, lieutenant-colonel d'infanterie, donne procuration pour nommer, en son nom, l'enfant à naître de madame de Fresquiennes, 3 mars 1783. – Sceau de Jean-François de la Crompte de Bourzac, évêque de Noyon, 1741.

G. 5109. (Liasse.) – 143 pièces, papier ; 1 sceau.

1694-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ga. – Bans de mariage entre François-Paul Gallois, écuyer, avocat du Roi au Parlement, et Marguerite Lambert de la Vacherie, janvier 1729; – entre Nicolas-Joseph Gally, écuyer, sieur de Saint-Denis, fils de David Gally et de Madeleine-Thérèse Le Page, d'une part, et Marie-Anne-Élisabeth de Crény de Plainneville, fille de Louis Adrien de Crény et de Marie-Élisabeth Bruchant, d'autre part, novembre 1744; – entre messire Jean-Marc-Antoine Gally de Perduville, chevalier, capitaine d'infanterie, fils de Jean Gally de Perduville et de Madeleine Le Vaillant, d'une part, et Louise-Charlotte de Marie, fille de Pierre de Marie, sieur Fourges, et de Marie-Agnès Daniel de Fours, d'autre part, décembre 1767. – Sceau de la ville de Bolbec.

G. 5110. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 175 pièces, papier, 1 sceau.

1699-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ge. Go. – Bans de mariage entre Charles-Nicolas Godefroy, conseiller au Parlement, et Marie-Anne-Françoise de Cauverville, novembre 1720; – entre Jacques Godier, avocat au Parlement, de la paroisse de Saint-Cande le Jeune de Rouen, et Marie-Anne Routier, septembre 1727; – entre Pierre-Charles-Henri-François de Godefroy, sieur de Vermont, ancien officier au régiment d'infanterie du Roi, major commandant la capitainerie garde-côtes de Beuzeville, chevalier de Saint-Louis, fils de Pierre de Godefroy et d'Ursule-Jourdain Le Marquetel, d'une part, et Françoise Rosalie Boullier des Ventes, fille de Pierre-Maurice Boullier, conseiller du Roi, général des monnaies du Roi en la Haute-Normandie, et de Françoise de la Londe Gondouin, d'autre part, avril 1730; – entre Philippe-Dominique Nicolas de Genne, écuyer, garde du corps, seigneur de Montmartin, fils de Dominique de Genne, écuyer, sieur de Montmartin, ancien capitaine au régiment Perrin, et de Marie-Charlotte Odoard, d'une part, et Marie-Claude-Geneviève Mengin de Fondmarin, fille de Richard-André Mengin de Fondmarin, sieur du Val-d'Ailly, et d'Anne-Geneviève-Élisabeth-Ursule Le Pelletier, d'autre part, novembre 1765; – entre Nicolas Gibert, écuyer, conseiller au bailliage de Pont-Audemer, fils de Nicolas-Pierre Gibert et de Marie-Anne-Marguerite Le Fevre, d'une part, et Marie-Marguerite Dufour de Plumetot, d'autre part, 1775; – entre Pierre Godefroy, négociant à Rouen, et Jeanne-Madeleine-Adélaïde Le Vavas seur, juin 1779; – entre Georges-Nicolas Géricault, avocat au Parlement, fils de l'eu Ouën Géricault, sieur de la Palière, et de Marguerite-Charlotte Haye, d'une part, et Louise-Jeanne-Marie Caruel, fille de Jean-Vincent-Charles Caruel, avocat et procureur au Parlement, et de Louise-Thérèse de Poix, d'autre part, février 1790. – Acte de baptême, en la paroisse Saint-Cande le Jeune de Rouen, le 2 août 1699, de Charles-Antoine Godefroy, fils de Pierre-Nicolas Godefroy, conseiller maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Charlotte Roussel. – Dispense de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Charles-David Godefroy de Senneville, chevalier, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du Roi, et à Marie-Adélaïde Pavyot, fille de feu Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, conseiller au Parlement, août 1770. – Promesses de mariage entre Nicolas-Antoine de Giverville, sieur de N.-D. du Torp, et Aimable-Adélaïde Hurard de Catillon, fille de Robert-François-René Hurard de Catillon, chevalier de Saint-Louis, brigadier des cheuau-légers de la garde ordinaire du Roi, et de Marie-Élisabeth Le Roux du Fay. – Sceau de François-Xavier, évêque de Tulle, 1775.

G. 5111. (Liasse.) – 111 pièces, papier; 1 sceau.

1701-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Gou. Goy. – Bans de mariage entre Ignace-Joseph-Casimir Goube, avocat au Parlement de Flandre, contrôleur général des fermes du Roi, fils de Jean-Baptiste Goube et de

Marie-Claire Durand, de Saint-Vincent de Rouen, d'une part, et Marie-Adélaïde Bilcocq, fille de Jean-Baptiste Bilcocq, receveur des gabelles à Rouen, et de Marguerite-Barbe Goubet, de Saint-André de Rouen, d'autre part, janvier 1777. – Promesses de mariage entre Charles de Gonor, écuyer, fils de feu M^c Jean de Gonor, d'une part, et Renée de Troude d'Aptot, fille de Charles de Troude, chevalier, sieur d'Aptot, ancien major des gendarmes du [Roi, et de Marie-Madeleine Hébert, d'autre part. – Sceau de M. Walrant, curé d'Arlon, 1745.

G. 5112. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 109 pièces, papier; 2 sceaux.

1702-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Gr. Bans de mariage entre François Groulart, marquis de Torcy-le-Grand, seul fils de François Groulart et d'Elisabeth Gaulmin, d'une part, et Marie-Françoise Portier d'Ancourteville, d'autre part, 1727; – entre Pierre-Alexandre de Grandoit, écuyer, avocat au Parlement de Paris, et Louise-Françoise-Antoinette de Caqueray de la Roquette, septembre 1765; – entre Pierre-Nicolas Grossin du Breuil, fils de Louis Grossin de Saint-Thurien, et de Marie-Catherine de Formont, d'une part, et Marie-Geneviève Rousse de Goderville, d'autre part, février 1768; – entre Pierre-François-David Grandin, écuyer, sieur de Saint-Martin fils de feu Étienne-François Grandin et de Suzanne Nepveu des Valtières, d'une part, et Marie-Anne Barbey de Senneville, d'autre part, 1773; – entre Albert-Mathurin-Michel Groult, chevalier, comte de Saint-Paër, mestre de camp de cavalerie, et Anne-Rosalie-Aimée De la Vache du Saussay, février 1781; – entre Michel-Etienne-Nicolas Grébauval, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Amable-Julie Lange, fille de feu Jacques-Antoine Lange, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, pensionnaire au couvent de Bellefont, 1790. – Promesses de mariage entre Louis-François Grossin de Menneval, conseiller au parlement, fils de Louis Grossin, sieur de Saint-Thurien, Bouville, le Breuil, vicomte de Menneval, président en la Cour des Comptes, et de Catherine de Formout, d'une part, et Adélaïde-Louise Bulteau de Franqueville, fille de Jacques Bulteau, chevalier, sieur de Franqueville, Hecquemenville, conseiller du Roi en la grand'chambre du parlement, et de Marie-Anne-Marguerite-Suzanne-Louise Duquesne de Brotonne, d'autre part, octobre 1752; – entre François Griffon, sous-brigadier des gens d'armes de la garde du Roi, sieur de Banne, lieutenant-colonel de cavalerie, veuf de Marie-Anne-Charlotte de Védie, d'une part, et Françoise-Victoire Hermant d'Abrancourt, d'autre part, 1777; – entre Charles-Marie Grente de Sahurs, ancien officier de cavalerie, sieur de la Poterie, Pontautou, fils de Jacques Grente de Sahurs, conseiller honoraire en la grand' chambre du parlement, et de Marie de Lezenable de Sahurs, d'une part, et Adélaïde Lucas, fille de Louis-Félix Lucas, sieur de Boscoursel, maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Madeleine-Jeanne Midy, d'autre part, 1778; – entre Charles de Groff, conseiller de S. A. électorale de Bavière, et Jeanne Gosseler. – Dispenses de consanguinité à l'effet de contracter mariage obtenues par Pierre de Gruchet et par Marguerite de Bonissent, 1722; – par Charles-Michel Grandin, chevalier de Saint-Louis, et par Louise-Bonne Le Vaillant de Maucombe, 1755; – par Jean-Baptiste-Pierre Grandin, fabricant de draps à Elbeuf, veuf de Marie-Marthe-Félicité Duruflé, et par Marie-Anne-Geneviève-Julie Hayet, 1767; – par Guillaume-Nicolas Grenier d'Ernemont, cheveu-léger de la garde du Roi, et par Catherine-Suzanne de Bréauté, avril 1787. – Procuration donnée par Louis Grente de Grécourt, premier avocat général au parlement, pensionnaire de Sa Majesté, conseiller d'honneur aux Conseils de Monsieur, à Pierre-Adrien Le Vavasseur, pour nommer en son nom l'enfant à naître du mariage de Charles-Marie Grente de Sahurs et de dame Lucas de Boscoursel, 1782. – Procuration donnée à même fin par Jean-Baptiste Vacquette de Gribeauval, lieutenant-général des armées du Roi, et par Marie-Charlotte de juinemont, 1782. – Baptême, à Gisors d'Alexandre Gruel, fils de messire Alexandre Gruel, sieur de Formancourt, brigadier des gardes du corps du Roi, 13 avril 1738; – à Saint-Aubin-le-Cauf, de Louis-Charles Joseph Groulard et d'Élisabeth-Bonne d'Étrépagny, 17 novembre 1744. – Sceaux du gardien des Récollets anglais de Douay, F. Henri Apleton, 1752; – du régiment infanterie de Boulonnois, pour lors à Rouen, et dont était lieutenant-colonel commandant Reboul, brigadier des armées du Roi, 10 mai 1783.

G. 5113. (Liasse.) – 153 pièces, papier; 2 sceaux.

1715-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Gu. Gy. – Bans de mariage entre Alexandre-Laurent Guyot, chevalier, conseiller au parlement, veuf de Marie-Geneviève-Léonor de la Broise, d'une part, et Anne-Charlotte-Catherine Dyel de Marcilly, fille de Louis-François Dyel du Parquet, sieur de Marcilly, Champigny, Saint-Laurent-des-Bois, et de Jeanne-Claude-Françoise-Élisabeth de Grillet, d'autre part, mai 1751 ; – entre Jacques-Éléonor Guedier, sieur de Sainte-Geneviève, conseiller au parlement, et Marguerite-Catherine Duval, fille de Vincent-Raoul Duval, chevalier, baron de Beaumets, avril 1755 ; – entre Louis-Claude Baillard de Guichainville, conseiller au parlement, sieur d'Iclon, Leprevier, etc., et Marie-Marthe Landry, janvier 1765 ; – entre Antoine-Jean-Baptiste Guyot, châtelain d'Amfreville-sur-Iton, ancien lieutenant au régiment d'Orléans, et Marie-Françoise Dubosc de Bondeville, mai 1766 ; – entre Jean-Baptiste-Louis-Alexandre Guyot, sieur des Plis, veuf de Marie-Madeleine Le Chevalier des Ifs, et Marie-Barbe-Françoise Hébert, août 1777 ; – entre Pierre-Laurent-Augustin Gueroult du Quesnoy, capitaine de cavalerie, et Marie-Anne-Louise Mauger (à Lammerville), janvier 1777 ; – entre Guillaume Guérard, avocat au parlement, veuf de Marie Hecquart, et Marie-Catherine Sehet, décembre 1780. – Promesses de mariage entre Guillaume-François Gueroult, chevalier, fils de Guillaume Gueroult, sieur d'Étainhus, du Verdray, etc., et d'Anne-François de Beaunay, d'une part, et Marie-Catherine-Félicité Duval, fille d'Yves-Michel Duval, président en la Cour des Comptes, sieur de Morgny. – Sceau de l'évêque de Bayeux, 1736 ; – de Nicolas Gibert, lieutenant général au bailliage de Pontaudemer, 1781.

G. 5114. (Liasse.) – 223 pièces, papier.

1703-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ha. – Bans de mariage entre Nicolas Haynard, avocat au parlement, et Marie Planterose, août 1727 ; – entre André Halley, sieur de Courcelle, et Marie-Anne-Élisabeth De la Tour, février 1736 ; – entre Pierre-Claude-François Hays, écuyer, sieur de la Motte, avocat au parlement, fils de feu M. François-Pierre Hays, écuyer, sieur de la Motte, conseiller du Roi, correcteur en la Cour des Comptes, et de feu Marguerite de Dessuslamare, d'une part, et Madeleine-Marguerite-Julie Delacour, fille de feu M. Jean Delacour, avocat au parlement, et de Marie-Marguerite-Amable Le Carpentier, d'autre part (bans à Saint-Patrice de Rouen), février 1768 ; – entre Michel Hayer, sieur de la Mare du Bosc, veuf de Rosalie Godet, et Louise Barbeau de la Couperie, janvier 1769 ; – entre Charles-André Havas, feudiste, inspecteur de la librairie et imprimerie à Rouen, et Marie-Anne Belard, septembre 1780 ; – entre Jean-Baptiste de Hardeley, et Louise-Françoise Carrié du Gravier, juin 1781. – Promesses de mariage entre Jean-Pierre Halle, chevalier, sieur d'Amfreville, fils de Jean-François Hallé, en son vivant, maître particulier des eaux et forêts de Caudebec, et de Marie de Gousteau, d'une part, et Henriette-Marguerite de Gaugy, d'autre part, sans date ; – entre Pierre-Robert Haveron d'Escalles, seigneur de la paroisse d'Escalles-sur-Cailly, Tremblay, etc., gendarme de la garde du Roi, fils de feu Pierre-Robert-Romain Haveron, avocat au parlement, lieutenant général de la vicomté de l'Eau, et de Marguerite Mouchard, d'une part, et Louise-Éléonor Le Roy, fille de Claude-Bernard Le Roy, écuyer, lieutenant de cavalerie à la suite des troupes du roi de Pologne, et de Louise-Françoise Le Hucher, d'autre part, juin 1776. – Consentement donné par Louis-François d'Hauteclouque, sieur de Monthurel, ancien porte-étendard des gens d'armes de la garde du Roi, au mariage de son fils, Jean de Hauteclouque, officier au bataillon des chasseurs du Gévaudan, avec Angélique-Julie De la Motte, 1790. – Procuration donnée par Jeanne Le Chapelain, veuve de Jacques de Gaillon, chevalier, sieur des Carreaux, demeurant à Avranches, paroisse de N.-D. des Champs, à Antoinette-Marie-Anne-Julie Haillet de Couronne, pour nommer à sa place l'enfant de Marie-Anne-Julie Forestier, épouse de Jean-Baptiste-Guillaume Haillet, ancien président et lieutenant criminel du bailliage de Rouen, seigneur du Grand et Petit-Couronne, de Saint-Martin, des Sept-Frères, Bois-Olivier, Narbonne, etc., 6 septembre 1788.

G. 5115. (Liasse.) – 142 pièces, papier.

1702-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Héb. Hel. – Bans de mariage entre Pierre-Thomas Hellot, capitaine d'infanterie, et Marie-Élisabeth Macé, juillet 1736 ; – entre Pierre-Louis-Alexandre Hellot, négociant, commensal

de la maison du Roi, ajusteur en la monnaie de Rouen, et Marie-Louise Le Painturier, fille de feu Alexandre Le Painturier, sieur de Guillerville, conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien directeur et trésorier de la monnaie de Rouen, février 1751 ; – entre Louis-Dorothee Hellot, avocat à Pont-l'Évêque, et Marie-Françoise-Joseph Sagot de Montjean, fille du lieutenant général de Gournay-en-Bray, juillet 1765 ; – entre Charles-Amable Hébert, sieur de Beauvoir, de la Folletière, haron du Vertbosc, fils de Charles-Amable-Étienne-François Hébert et de Charlotte-Jourdain Desmares, dame de Hautot-Saint-Sulpice, d'une part, et Catherine-Sophie Boutren, fille de Charles-Jacques-François Boutren, sieur des Ifs, et de Catherine Le Couteulx, d'autre part, août 1766 ; – entre Adrien-Thomas-Pierre Helley, seigneur de Jumièges, conseiller du Roi et de S. A. S. le duc d'Orléans au bailliage d'Honfleur, et Marie-Catherine Le Boullenger de Beauregard, mai 1768 ; – entre Claude Hébert, écuyer, veuf en premières noces de Madeleine-Catherine Le Planquois, en secondes noces, de Marie-Marthe-Catherine Le Pigny de Bimare, fils de Claude Hébert et de Marie-Anne Jourdain, d'une part, et Marie-Augustine Bocquet de Boismont, d'autre part, avril 1777. – Procuration donnée par Anne-Marguerite Hély, épouse de messire Le Chevalier, doyen de la Cour des Comptes, pour nommer, en son lieu et place, l'enfant à naître du mariage de M. Hély, président en la Cour des Comptes, son frère, et d'Antoinette-Gabrielle Monginot, 27 janvier 1777.

G. 5116. (Liasse.) – 143 pièces, papier.

1708-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Hem. Heu. – Bans de mariage entre Jean-Charles Heurtaut, sieur de Gruchet, et Marie-Catherine Grossin de Saint-Thurien, juillet 1729 ; – entre Guillaume Heugue, de Saint-Sever à Rouen, et Marie-Madeleine Godard, octobre 1736 ; – entre Claude-Pierre Héry, avocat au parlement, et Marie-Marguerite Lagnel, novembre 1742 ; – entre René Hervieu, avocat au parlement, fils de feu Thomas Hervieu, capitaine des milices gardes-côtes, et Jeanne Le Griffon, d'une part, et Marie-Marguerite-Françoise Quilleau ; d'autre part, mai 1751 ; – entre Jean-Charles Heurtault, chevalier, sieur de Lammerville, veuf de Marie-Catherine Grossin, fils de Jean-Charles Heurtault, sieur de Gruchet, conseiller au parlement, et de Marguerite L'Herneault, d'une part, et Thérèse-Rosalie-Odile Héron, fille d'un commissaire des guerres, d'autre part, mars 1755 ; – entre François Hérambourg, veuf de Marie-Françoise Bourgouin, et Thérèse-Henriette Le Chevalier, mars 1756 ; – entre Charles-Alexandre, marquis d'Héricy, baron de la Ferté-Fresnel, patron alternatif dudit lieu, fils de Louis-Philippe d'Héricy, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Uzès, et de Marie-Anne-Charlotte-Henriette Le Franc, d'une part, et Marie Hyacinthe Le Seigneur de Reuville, fille de François-Louis Le Seigneur, chevalier, seigneur de Reuville, Montigny, Doudeville, conseiller honoraire au parlement, demeurant à Rouen, rue d'Ecosse, et de Marie-Marguerite Heusch, d'autre part, février 1775 ; – entre René-Pierre-François Hervieu du Homme, avocat au parlemant, fils de René Hervieu, et de Marie-Marguerite-Françoise Quilleau, d'une part, et Marie-Anne-Françoise-Lizot, fille de Pierre Lizot, avocat du Roi au bailliage de Beaumont-le-Roger, d'autre part, 1788. – Promesses de mariage entre Charles-François d'Hermenge, avocat au parlement, fils de François d'Hermenge, procureur du Roi en l'amirauté de Coutances, et de Catherine de Champrepus, d'une part, et Marie-Anne Yon, d'autre part, 1725 ; – entre Nicolas Henriqués, sieur du Fayel, conseiller au parlement, et Barbe-Marie Viguerard de Caumont, novembre 1778. – Acte d'inhumation, à Saint-Sever près Rouen, 20 juillet 1736, de Marthe-Jeanne-Catherine Féron, âgée de 21 ans, femme de Guillaume Heugue, marchand.

G. 5117. (Liasse.) – 133 pièces, papier.

1696-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Hi. Hy. – Bans de mariage entre Lanfranc De la Houssaye, écuyer, sieur du Bourdonné, de la paroisse de Ramfeugère, et Marie-Catherine Chéron du Coudray, juin 1719 ; – entre Jean-Vulfran De la Houssaye, sieur des Longschamps, et Esther Chauvin, dame de Varangeville, novembre 1728 ; – entre Louis Hubert, écuyer, fils de Robert Hubert, sieur d'Hermanville, et d'Anne Le Telier, d'une part, et Marie-Anne de Béthencourt, fille de René-Sanson de Béthencourt, d'autre part, mars 1734 ; – entre Louis-Philippe De la Houssaye, capitaine de cavalerie, de Saint-Ouen de la Vespière, et Marie-Cécile-Adrienne Rioult, fille de Nicolas Rioult, capitaine de dragons,

août 1757 ; – entre Louis Hillaire, écuyer, fils de Joseph Hillaire et de Marie-Anne Le Febvre, de Duclair, d'une part, et Marie-Anne de Sarcus de Rocquemont, pensionnaire depuis 8 à 9 ans à l'abbaye de Saint-Aubin, près Gournay, d'autre part, septembre 1760 ; – entre Jean Holker, écuyer, ancien capitaine au régiment d'Ogilvy, chevalier de Saint-Louis, inspecteur général des manufactures, fils de Jean Holker, écuyer, et d'Alles Morris, veuf d'Élisabeth Hulton, d'une part, et Marie-Marguerite-Thérèse Ribard, fille de feu Jean-Nicolas Ribard, négociant, et d'Élisabeth-Thérèse Sandelion, veuve de Pierre -Jacques Testart, écuyer, sieur de Bellemare, Sacquenville, etc., d'autre part, novembre 1776 ; – entre Jean-Baptiste-Louis Huger, conseiller du Roi, maître en la Cour des Comptes, et Catherine-Thérèse Berthols du Bosctheroulde, août 1778 ; – entre François-Marc-Gabriel d'Hugleville, conseiller au parlement, fils de François d'Hugleville et de Marie-Jeanne Varin, d'une part, et Marie-Charlotte de Vergnette de Verdun, d'autre part, septembre 1778 ; – entre le même, devenu veuf, et Françoise-Ursule Varin de la Chaussée, janvier 1782 ; – entre Pierre-Alexandre Hurard, sieur d'Assigny, et Félicité-Joseph Sival, mai 1782 ; – entre Jean-Joseph-Suzanne-David Houard, de Saint-Remy de Dieppe, et Marie-Madeleine-Catherine De la Porte, de Neuville-le-Pollet. – Promesses de mariage entre Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil, sieur de Tourville, Beaumets, Saint-Aubin-sur-Scie, conseiller du Roi au grand Conseil, fils de Thomas Hue, marquis de Miroménil, et d'Anne Lambert, d'une part, et Marie-Anne-Louise-Georgette Du Hamel, fille de haut et puissant seigneur Louis Du Hamel, sieur de Bretteville, président à mortier au parlement de Normandie, et de Marie-Anne-Catherine Du Fay, d'autre part, août 1749. – Consentement donné par Marie-Françoise Michelet, veuve de messire Jean-Hyacinthe Hocquart, intendant de la marine au Havre, au mariage de son fils Toussaint Hocquart, aide-major de la marine, avec Marguerite-Francine, veuve de M. de Benouville, 5 juin 1741. – Acte d'inhumation, dans le chœur de l'église d'Hugleville en Caux, le 26 novembre 1780, de Marie-Charlotte Vergnette, femme de M. d'Hugleville, décédée à l'âge de 22 ans. – Sceau du régiment d'infanterie de Boulonnois, à Rouen, 10 mai 1783.

G. 5118. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 183 pièces, papier ; 1 sceau.

1709-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – I. J. – Bans de mariage entre Louis Jubert, et Marie-Françoise de Brévedent, 1724 ; – entre Pierre Isnel, sieur du Val du Tot, et Anne Le Balleur, veuve de François Frévaux de Rouen, et fille de Jean Le Balleur, sieur de Limermont, novembre 1727 ; – entre Pierre Isabel, directeur des domaines du Roi, et Geneviève-Radegonde Siouret, fille d'Alexandre Siouret, ancien avocat au parlement, juin 1753 ; – entre Pierre Léonard Jarry, écuyer, conseiller auditeur en la Cour des Comptes, fils de feu Pierre Jarry, maître des ouvrages et fortifications de la ville de Rouen, et de Marie-Catherine Cordonnier, d'une part, et Marie-Rosalie Vaselle, d'autre part, mai 1759 ; – entre Jacques-François Joubert de la Bastide, écuyer, chevalier, comte de Château-morand, natif du Repaire, en la paroisse de Vauray en Poitou, capitaine au régiment de colonel général cavalerie, d'une part, et Marie-Julie de Manneville, fille de Robert de Manneville, correcteur en la Cour des Comptes, d'autre part, juin 1769 ; – entre Jean-Pierre Jannot, sergent-major au régiment de Penthievre, et Marie-Gabrielle-Angélique de Malherbe, fille de Nicolas de Malherbe et de Marie-Gabrielle-Angélique Beauvais, août 1776 ; – entre Jean-Baptiste Jourdain, écuyer, sieur du Verger, conseiller maître en la Cour des Comptes, et Marie-Elisabeth d'Houdemare de Vandrimare, fille d'un ancien conseiller maître en la même Cour, septembre 1776 ; – entre Jean-Baptiste Jamard, avocat au parlement, receveur de la chancellerie de Caen et secrétaire greffier de la commission royale séante audit lieu, veuf de Marie-Jeanne Quinette, d'une part, et Marie-Anne-Elisabeth Coquatrix, d'autre part, février 1778. – Promesses de mariage entre messire Guillaume de Jouenne, chevalier, sieur du Fresne, et Louise-Marie-Hélène Néel, fille du sieur de Tierceville et d'Hélène Gohier, octobre 1727. – Petit sceau de l'officialité de Montivilliers à un acte de 1753, avec cette légende : *Sigillum parvum curie nostre*.

G. 5119. (Liasse.) – 118 pièces, papier ; 3 sceaux.

1695-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Lab. Lal. – Bans de mariage entre Charles-François De la Bonde, écuyer, sieur d'Iberville, fils de Henri De la Bonde, sieur de Soisy, et d'Anne-Antoinette Morant, d'une part, et

Marie-Catherine Le Cordier de Bigars, fille de François Le Cordier de Bigars, marquis de la Londe, et de Marie Voisin, d'autre part, décembre 1724. – Promesses de mariage entre Guillaume La Foy, avocat au parlement, fils de feu Guillaume La Foy et de Suzanne de Gouy, d'une part, et Marie-Marthe-Calixte Du Pas, d'autre part, août 1777 ; – entre Richard Gontrand Lallemand, fils de Nicolas Lallemand, ancien conseiller échevin de Rouen, et de dame Marie-Antoinette-Françoise Cornu, d'une part, et Marie-Thérèse-Joseph Loomans, fille de feu M. Loomans et de Jeanne-Thérèse Gorlier, d'Arras, d'autre part. – Sceaux des régiments de Bourbonnois, de Boulonnois, du régiment provincial de Rouen. – Pièces signées par le chevalier de Casteja, lieutenant-colonel d'infanterie, major du régiment de Bourbonnois.

G. 5120. (Liasse.)– 167 pièces, papier ; 2 sceaux.

1714-1790. – Pièces annexes des actes de mariages, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Lam. Laq. – Bans de mariage entre Jean-Gabriel Langevin, écuyer, fils de François Langevin, sieur de Faux et de Lastelle, avocat du Roi au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, d'une part, et Elisabeth Néel, fille de Jean-Pierre Néel, avocat au parlement, et d'Elisabeth Maduel, d'autre part, octobre 1727 ; – entre Pierre-Augustin Langlois, premier échevin en titre de Gisors, veuf de Marguerite Luce, d'une part, et Thérèse-Henriette-Victoire Thierry, fille d'un élu, janvier 1751 ; – entre Pierre-Adrien-Alexandre Langlois du Manoir-Plichon et Catherine-Élisabeth-Françoise Tison, septembre 1761 ; – entre Charles-Victor-Pierre Langlois, écuyer, sieur de Petiteville, fils de Charles Martel Langlois, sieur de Petiteville, et de Marie-Anne-Urbain Dilois, d'une part, et Marie-Madeleine-Eléonor Maurice, d'autre part, janvier 1777 ; – entre Robert Langlois de Chalengé, receveur des Aides, fils de Jacques-Christophe Langlois de Chalengé, avocat au bailliage d'Avranches, et de Françoise Roger, d'une part, et Marie Lemonnier de la Hêtrée, d'autre part, janvier 1777 ; – entre Pierre-Nicolas-Étienne Langlois, fils de feu Pierre-Nicolas Langlois, avocat au parlement, et de feu Marie-Bonne-Marguerite Albitte, d'une part, et Louise-Henriette-Claude Guesdon, fille de Pierre-Charles Guesdon, avocat au parlement, et de Marguerite Philippe, d'autre part, mai 1780 ; – entre Charles-François Langlois, écuyer, sieur de la Bucaille, Fleurigny, Guiseniers, fils de feu messire Charles-Nicolas-Henry Langlois, lieutenant général du bailliage d'Andely, et de Marie-Catherine Duval, d'une part, et Félicité-Monique Le Roux du Fay, fille de Jean-François Le Roux, écuyer, sieur du Fay, et de Marie-Catherine de Bonissent du Boshyon, veuve de Jean-Louis Richomme, sieur d'Hénouville, d'autre part, novembre 1780 ; – entre Jacques Élie de Lamblardie, fils de Pierre-Élie de Lamblardie, et de Marie Catron, d'une part, et Hélène-Marguerite Bérigny, fille de Jean Bérigny et de Suzanne-Marguerite Malé, d'autre part, septembre 1780 ; – entre Guillaume Lambert des Fourneaux, chevalier, 2^e président au Bureau des Finances de Rouen, et Marie-Françoise Lieude de Sepmanville, mai 1780 ; – entre Pierre-Jacques Langlois, chevalier, sieur de Louvres, officier au régiment de Blésois, fils d'Adrien-François Langlois, écuyer, sieur de Louvres, et de Marie-Anne Le Roy, d'une part, et Françoise-Adélaïde de Pardieu, fille de messire Hyacinthe-François de Pardieu et de Barbe Le Bas de Moncomble, d'autre part, janvier 1781 ; – entre Joseph-François Langue de la Maltière et Marie-Anne-Charlotte-Adélaïde Varin de Bretteville, septembre 1781. – Promesses de mariage entre François-Robert Landault, écuyer, sieur de Beaufort, l'un des cheu-légers de la garde, fils de Robert Landault, sieur de Beaufort, ancien maréchal-des-logis des cheu-légers, chevalier de Saint-Louis, et de Marie de Bailleul, d'une part, et Marie-Elisabeth Delacour, fille de M. Etienne Delacour, président en l'Élection d'Andely, Vernon et Gisors, et de Marie-Catherine Duval, de Saint-Sauveur d'Andely, d'autre part, mars 1747 ; – entre Jacques-Antoine Lange, écuyer, trésorier général de France au Bureau des finances de Rouen, fils de Jacques Lange, docteur en médecine à Rouen, et de Marie-Madeleine Fauxpoint, d'une part, et Julie-Aimée Morisset, lieutenant de la mairie de Caudebec, d'autre part. – Inhumation, en l'église de Saint-Nicaise de Rouen, le 20 janvier 1779, de Pierre-Auguste Langlois, chevalier de Criquebeuf, sieur de Jeucourt, gendarme de la garde du Roi. – Sceaux de la ville du Havre, 1727 ; de Mgr François de Narbonne, évêque d'Evreux, 1778.

G. 5121. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 147 pièces, papier ; 1 sceau.

1699-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Lar. Lebon. – Bans de mariage entre Ambroise Laumosnier, et Françoise-Marie-

Catherine Petou, août 1759 ; – entre Thomas-Michel le Bissonnais de Maisonval, procureur du Roi en l'Élection de Rouen, et Louise-Elisabeth-Marie Bethfort, février 1767 ; – entre Constant-Fidèle-Amand Le Bas, sieur de Feuguerolles, fils de feu Pierre-Georges Le Bas, conseiller en l'Élection d'Andely, et de Marie-Madeleine Carlier, d'une part, et Marie-Aimable Tehy, d'autre part, juin 1777 ; – entre François-Charles-Nicolas baron de Larchier, lieutenant des maréchaux de France, officier de cavalerie au régiment de Bourgogne, fils de Louis-Nicolas et de Suzanne-Charlotte de Carotte, d'une part, et Marie-Catherine Guedier de Frenelle, fille de feu Jacques-Eléonor Guedier, de Sainte-Geneviève, chevalier, sieur de Saint-Aubin du Viennois, de la Motte-Frenelle, Poissy, conseiller au parlement, et de Marguerite Duval, de Varangeville, d'autre part, octobre 1778. – Acte de baptême, à Saint-Vincent de Rouen, le 21 octobre 1710, de Charles, fils de Charles Le Baillif et de Marthe Dehors; parrain, Michel Ruellon, avocat à la Cour ; marraine, Jeanne Verrier, femme de Philippe Le Baillif, conseiller échevin. – Procuration donnée par Louis-Nicolas Larchier, chevalier, sieur de Courcelles, Hauteville, Auchy, demeurant à Gournay, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître du mariage de François-Charles-Nicolas Larchier, baron de Courcelles, et de Marie-Marguerite Guedier de Frenelles, 3 septembre 1779. – Autre procuration donnée par Marie-Louis-Joseph Larchier de Courcelles, officier au régiment de Royal-Lorraine, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître du mariage du baron Larchier de Courcelles, 25 juin 1785. – Sceau de l'hôpital de Grainville-la-Teinturière.

G. 5122. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 163 pièces, papier.

1910-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Lebor. Lebu. – Bans de mariage entre Angustin Lebourgeois de Belleville, avocat en la Cour, conseiller de ville, quartenier, administrateur de l'hôpital général de Rouen, d'une part, et Geneviève-Barbe Huault, fille d'Adrien Huault, lieutenant en l'Élection de Rouen, et de Geneviève Lebaron, d'autre part, août 1768 ; – entre Augustin-Ambroise Leboucher du Mesnil d'Hérouville, ancien gendarme de la maison du Roi, domicilié à Blacqueville-cn-Caux, et Catherine Jadouille, veuve de Philippe Bellet, octobre 1780 ; – entre Louis-Charles-Denis Le Boulenger, avocat au parlement, et secrétaire du point d'honneur, fils de feu Denis Le Boulenger et de Marie-Françoise Cars, originaire d'Étrépagny, d'une part, et Marie-Louise-Octavie Brechillet Jourdain, fille de Jean-Marie Brechillet Jourdain, avocat, d'autre part (bans à Gisors), avril 1781 ; – entre Jean-Baptiste Le Breton, imprimeur en indiennes, et Catherines Renout, avril 1785 ; – entre Amand-Constant Le Boulenger, du Bosgouet, conseiller au parlement, fils de Léonor-Pompée Le Boulenger, chevalier, sieur du Bosgouet, les Roques, Saint-Gilles, conseiller en la grand'chambre du parlement, et de Thérèse-Amaranthe Fiquet, d'une part, et Marie-Thérèse Guedier du Viennois, dame de Saint-Aubin, fille de feu messire Jacques-Eléonor Guedier de Sainte-Geneviève, conseiller au parlement, et de Marguerite-Catherine Duval de Varangeville, d'autre part, mai 1790 ; – entre Michel Le Breton, notaire à Rouen, fils d'Eustache Le Breton, marchand à Louviers, et Geneviève-Elisabeth Ratiéville ; – entre Jacques-Joseph-Jean-Baptiste Le Boulenger, imprimeur du Roi, fils de feu Jacques-Joseph-Nicolas Le Boulenger, imprimeur du Roi, et de Marguerite-Françoise Fleury, d'une part, et Marie-Jeanne Lemaire, d'autre part. – Promesses de mariage entre Louis-Félix Le Boucher, écuyer, sieur d'Hérouville, et Madeleine-Angélique Deshayes, veuve de Georges Le Jaulne, écuyer, sieur de Salmonville-la-Rivière et de Berneval, 1746.

G. 5123. (Liasse.) – 153 pièces, papier; 1 sceau.

1706-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Leca. Lecl. – Bans de mariage entre Guillaume-Nicolas Le Couteulx, sieur de Beaumesnil, fils d'Étienne Le Couteulx, conseiller maire de Rouen, capitaine des bourgeois de cette ville, d'une part, et Anne-Marie d'Herbouville, fille d'Adrien, marquis d'Herbouville, colonel et ancien brigadier des armées du Roi, seigneur de Saint-Jean-du-Cardonnay; opposition mise à la publication des bans par le marquis d'Herbouville; procès à ce sujet, à l'officialité, 1720; –entre Jean-François-Robert Le Chevalier, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et Marie-Louise Grossin, janvier 1736; – entre Étienne-Marin Lecacher, sieur de Bonneville, et Marie-Anne-Elisabeth de Varenque, juillet 1752; – entre Pierre-Jacques Le Carpentier de Combou, écuyer, seigneur de la baronnie de Combou, conseiller du Roi au parlement, domicilié à Rouen, paroisse

Saint-Patrice, fils de Robert-Philibert Le Carpentier des Longsvaux, écuyer, sieur du Trembley, Combou, Sainte-Opportune, et de Jeanne-Marguerite Le Blond, d'une part, et Marie-Catherine-Elisabeth de Cotton, dame du Vertbois. Gauvé, Mauviel, fille de Jean-Baptiste-Joseph-Gabriel-Elic de Cotton, d'autre part, juin 1755; – entre Pierre Carpentier correcteur en la Cour des Comptes, d'une part, et Anne-Catherine De la Quèrière, fille de Pierre De la Quèrière, conseiller du Roi et son avocat en son Hôtel de la monnaie de Rouen, et d'Anne-Catherine Duhourg, d'autre part, août 1765;..... entre Romain Varin, seigneur de Saint-Ouen du Breuil, d'une part, et Marie-Anne-Esther-Eléonore Le Cloustier, fille de Mathieu Le Cloustier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'infanterie royal Roussillon, ingénieur en chef des villes de Dieppe et du Havre, et de Marie-Anne Bichot, d'autre part, mai 1776; – entré messire François-Désiré-Jacques-Frédéric-Augustin Le Chartier de Beuzeville, chevalier, sieur de Feugré, cheveu-léger de la garde du Roi, fils de Jean-François-Louis Le Chartier et de Marie Maçon de Lintot, d'une part, et Marie-Louise-Françoise de Foville, dame de Saint-James, fille de Marc-François de Foville, chevalier de Saint-James, et de Barbe-Louise-Suzanne Le Pelletier d'Ectot, d'autre part, novembre 1777; – entre Louis-Henri-Jacques Le Chartier, écuyer, sieur de L'Oraille, ancien officier au régiment d'infanterie royal Comtois, fils de messire Olivier Le Charlier, écuyer, sieur de la Bricardière, et de Françoise de Guillaume la Villette, d'une part, et Catherine d'Etrépagny, fille de Louis-Charles d'Etrépagny, chevalier, seigneur et patron honoraire de Martigny, d'autre part, novembre 1780. – Sceau de M. Gibert, lieutenant général du bailliage de Pontaudemer.

G. 5124. (Liasse.) – 132 pièces, papier.

1698-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Leco. Led. – Bans de mariage entre Jacques Le Corbeiller, bailli et maître des eaux-et-forêts du duché d'Estouteville, et Françoise-Rose Vasse, fille de feu Jean Vasse, négociant, octobre 1711; – entre Jules Le Diacre, sieur de Martimbos, fils de Gilles-Antoine Geffroy Le Diacre, sieur de Martimbos, de Saint-Sylvain et de Rabu, châtelain d'Anglesqueville, Estimoville, Genneville, conseiller en la grand'chambre, el de feu Catherine de Miffant, d'une part, et Marie-Geneviève-Charlotte Le Diacre des Essarts, veuve de Jean-Baptiste de Crosville, chevalier, seigneur de Crosville, doyen des présidents de la Cour des Comptes, fille de Jacques Le Diacre des Essarts, sieur du Mesnil -Tournant, lieutenant de Nos Seigneurs les maréchaux de France, d'autre part, janvier 1741; – entre François-Eléonor-Benoist Le Couteulx, conseiller, avocat du Roi aux requêtes du palais ci substitut du procureur général au parlement, fils de feu Etienne Le Couteulx, conseiller du Roi en l'amirauté d'Honfleur, d'une part, et Marie-Anne-Rose Grossin des Cateliers, d'autre part, mars 1752; – entre Charles-Antoine-Timoléon Le Dain d'Esteville et Madeleine Hubert, veuve de Jean-Baptiste Gouyn de Brunelle, août 1757; – entre Pierre-Marin-Amable Le Demandé, avocat du Roi au bailliage, siège présidial, vicomte de l'Eau de Rouen, conseiller en l'hôtel commun de cette ville, fils de feu Pierre-Jean-Jacques Le Demandé, ancien avocat de Roi, ci de Marie Le Prompt, d'une part, et Marie-Anne-Elisabeth Bournisien, d'autre part, mai 1766; – entre Michel-Jean Le Courtois, écuyer, sieur d'Heudreville, trésorier de France au Bureau des Finances de Rouen, fils de feu M. Michel Le Courtois, avocat au parlement, et de Marguerite Du Rocher, d'une part, et Julie-Adélaïde L'Hermette, fille de Nicolas L'Hermette, sieur de Bertrimont, et de Françoise-Marguerite-Catherine Ruellon, d'autre part, août 1706; – entre Jacques-Nicolas Le Cordier, écuyer, sieur de Glatigny, lieutenant-colonel du régiment de dragons Conti, et Louise-Elisabeth de Bertangle, février 1779; – entre Barthélemy-Jean-Louis Le Couteulx de la Noraye, fils de feu Jean-Jacques-Vincent Le Couteulx de la Noraye, député au conseil de commerce pour la ville de Paris, syndic de la Compagnie des Indes, et d'Hélène-Olympe Palerne, d'une part, et Marie-Madeleine-Jeanne Le Boucher, fille de Jean-Jacques-Gaspard Le Boucher, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, d'autre part, décembre 1779; – entre Jacques-Jean Le Corbeiller, administrateur né de l'hôpital général de Dieppe, d'une part, et Marie-Madeleine-Diphne-Rosalie Theroult du Mesnil Benard, fille de feu messire Charles-Claude-Augustin Theroult, capitaine d'infanterie en la légion de Bellisle, d'autre part, octobre 1780. – Promesses de mariage entre Louis-Marie-François-Auguste Le Coq, chevalier, patron de Reuville, ancien mousquetaire de la 1^{re} compagnie de la garde du Roi, conseiller au parlement, fils de feu François-Antoine-Nicolas Le Coq, chevalier, seigneur de Houtteville, et de Françoise-Augustine de Pierrepont, épouse en secondes noces de Henri-Charlemagne Puitecotte de Revilles, d'une part, et Marie-Thérèse Guedier

de la Motte, fille de Jacques-Eléonor Guedier de Saint-Aubin, conseiller au parlement, et de Marguerite-Catherine Duval de Varangeville, d'autre part, octobre 1783. – Consentement donné par Anne-Marguerite du Thuit Pollet, veuve de Louis-François Le Comte de Nonant, sieur de Pierrecourt, au mariage de sa fille Marie-Thérèse Le Comte de Nonant, avec Jean-Marie Pomponne Le Comte, sieur de Monthulley, Tournetot et le Bocage, juillet 1745. – Procuration donnée par Marie-Catherine Le Cordier de Bigars, veuve de Charles-François De la Bonde d'Iberville, président en la Cour des Comptes, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître de madame la présidente d'Esneval, sa petite-fille, 3 avril 1777. – Acte de baptême, à Saint-Sauveur de Caen, le 29 octobre 1754, de Louis-François-Auguste, fils de François-Antoine-Nicolas Le Coq de Houtteville, et de François-Augustine de Pierrepont. – Acte d'inhumation, à Saint-Ouen de Bures, le 1^{er} juillet 1767, de Louis-Antoine Le Coq, sieur de Houtteville, fils de Nicolas-François Le Coq, sieur de Beuville, décédé à l'âge de 45 ans.

G. 5125. (Liasse.) – 197 pièces, papier.

1712-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Lefa. Lefeb. – Bans de mariage entre Adrien-François Lefebvre de Gossé, fils de feu Adrien Louis-François-Marie Lefebvre de Gossé, avocat au parlement, et de Françoise-Charlotte-Angélique Bouchard, d'une part, et Catherine De la Place, d'autre part, février 1766. – Promesses de mariage entre Charles-Antoine Le Febvre, négociant à Rouen, officier des bourgeois, de la paroisse Saint-Éloi, fils de Charles-Élic Le Febvre, négociant à Rouen, ancien consul, premier échevin de l'Hôtel-de-Ville, administrateur perpétuel de l'hôpital général et pensionnaire du Roi, et de Louise-Élisabeth Dumarest, d'une part, et Rose-Élisabeth Du Montmeau, d'autre part, 27 avril 1768 ; – entre Marie-Madeleine Ceron, d'une part, et Jean-Philippe-François Le Febvre du Plys, sieur de Franqueville, écuyer, conseiller du Roi, juge en la monnaie de Rouen, seigneur patron de Notre-Dame de Franqueville, fils de feu M. Jean-François Lefebvre, sieur du Plys, aussi juge en ladite monnaie, et de Jeanne-Françoise Marmouze, d'autre part. – Procuration donnée par Madeleine Gouault, veuve de Pierre-Nicolas Dufour, conseiller du Roi, juge garde honoraire en la monnaie de Troyes, à Catherine-Jeanne-Henriette Trugard de Maromme, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître de Marie-Anne De Nesle, femme de Jean-Baptiste Le Febvre, négociant à Rouen, 28 janvier 1767 ; – par Marie-Anne-Françoise Le Febvre de Vatimesnil, épouse de Pierre-Denis Le Tendre de Tourville, écuyer, seigneur patron de Tourville, Littetot, conseiller avocat du Roi au Bureau des Finances, à sa fille Marie-Antoinette-Charlotte Le Febvre de Vatimesnil, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître de Marie-Jeanne-Hélène Gaudin, épouse de Pierre-Henri Le Febvre de Vatimesnil, conseiller au parlement de Normandie ; ladite Gaudin, nièce de Joseph-Marie Gaudin, avocat au parlement, demeurant à Feurs-en-Forez, 20 mars 1786. – Acte d'inhumation, à Saint-Denis d'Évreux, le 9 juin 1755, de Louise-Catherine-Charlotte de Ninand, épouse de Joseph Le Febvre, avocat au parlement et au bailliage et siège présidial de Rouen.

G. 5126. (Liasse.) – 97 pièces, papier.

1709-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Le Fce. Le Fr. – Bans de mariage entre Pierre-Louis Le Féron de Hautonne et Anne-Marie-Élisabeth Lemaître, avril 1732 ; – entre Claude-François Le François, sieur de la Plesso, veuf de Marie-Geneviève Le Vaillant, et Marguerite Morcau, octobre 1766 ; – entre Alexandre-Louis-Joseph Le Franc, écuyer, sieur d'Assignies, capitaine de cavalerie et l'un des anciens gardes du corps, fils de Guillaume-Éverard-Joseph Le Franc, écuyer, sieur d'Assignies, en son vivant, trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, et de Jeanne-Louise Le Comte, d'une part, et Marie-Marthe-Judith Varin du Breuil, d'autre part, décembre 1776. – Promesses de mariage entre Thomas-François Le Tort d'Anneville, fille de feu messire Pierre Le Tort, écuyer, seigneur et patron d'Anneville, et de Françoise-Jacqueline Le Saulnier, de Sa paroisse d'Anneville, au diocèse de Coutances, d'une part, et Ambroisine de Vauquelin, fille de Jean-François de Vauquelin et de Catherine-Hyacinthe De la Houssaye, d'autre part, mai 1780.

G. 5127. (Liasse.) – 171 pièces, papier.

1685-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Leg. Lek. – Bans de mariage entre Pierre-Jean-Baptiste Le Gendre, fils de François Le Gendre, écuyer, sieur du Boulay, et d'Anne Vauquelin, d'une part, et Antoinette-Marguerite de Cahaignes, fille de feu Charles-Robert de Cahaignes et de Marguerite Lucas, et veuve de Joseph de Malortye, sieur de Campigny, d'autre part, mai 1741 ; – entre Louis-François Le Gras, écuyer, sieur de Bardouville et d'Arondel, patron honoraire de Saint-Martin sur Bellencombre, conseiller au bailliage de Rouen, et Madeleine Alorge, juillet 1743 ; – entre Augustin-Félix Le Hure, chevalier, seigneur patron de Cernières, fils de Jean-Baptiste Le Hure de Boscdroit et de Françoise Caillet des Viviers, d'une part, et Amable-Rose-Blanche Pesnelle de la Varenne, fille de feu Jacques-François-Romain Pesnelle de la Varenne, conseiller au parlement de Normandie, et de Marie-Élisabeth Bertout, épouse en secondes noces de Nicolas-Isembart Busquet, chevalier, seigneur de Caumont, d'autre part, octobre 1784 ; – entre Georges-Henri Le Jeune de Grisy, conseiller au parlement de Normandie, fils de Jacques-Henri Le Jeune, sieur de Grisy, Martigny et autres lieux, conseiller honoraire au parlement, et de Marie-Catherine Le Bigot de Martigny, d'une part, et Marie-Thérèse Auzanet, fille de Barthélémy-André Auzanet, correcteur honoraire en la Cour des Comptes, d'autre part, août 1777. – Acte de baptême, à Canappeville, le 1 janvier 1692, de Pierre-Jean-Baptiste Le Gendre, fils de Jean-Baptiste Le Gendre, sieur du Boulay, et d'Anne Vauclin. – Inhumation au même lieu, le 1^{er} mars 1712, de François Le Gendre, sieur du Boulay. – Sceau plaqué de Mgr Louis-Albert de Lezay-Marnesia, évêque d'Évreux, 1764.

G. 5128. (Liasse.) – 217 pièces, papier.

1676-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Lel. Lem. – Bans de mariage entre Charles-François-Nicolas Lemaistre, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier de France de la Généralité de Rouen, fils de Nicolas Le Maistre, sieur de Claville, et de feu Marie-Geneviève Rosée, d'une part, et Marguerite-Geneviève Le Cousturier, fille d'un procureur du Roi en l'Élection de Rouen, 1731 ; – entre Richard-Pierre Le Lorier, avocat au parlement, et Jeanne-Louise De Fontenay, février 1732 ; – entre Claude-Charles Le Masurier de Sequeville et Marguerite Deudemare, septembre 1733 ; – entre François-Guillaume Le Menu de la Noë, écuyer, garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, pensionnaire de Sa Majesté, fils de feu M. François Le Menu de la Noë et d'Anne-Thérèse Garnier, d'une part, et Marie-Julie-Françoise France, fille de feu M. Guillaume France, ancien conseiller échevin de Rouen, et de Catherine-Elisabeth Blard, d'autre part, octobre 1755 ; – entre Nicolas Lemery et Geneviève-Blanche Siouret, janvier 1761 ; – entre Georges-Alexandre Le Machois, avocat au parlement, et Marie-Marthe-Victoire Heuzey, février 1777 ; – entre André-Grégoire-Louis Le Maistre de Normanville, maître des comptes, fils de Nicolas-Louis Lemaistre, trésorier général de France honoraire au Bureau des Finances, et d'Anne Le Noble, d'une part, et Catherine-Elisabeth Guédier de Saint-Aubin, fille de feu Jacques-Eléonor Guédier de Sainte-Geneviève, conseiller au parlement, et de Catherine Duval de Varangeville, août 1777 ; – entre Pierre Lemoyne d'Hoinville, d'Elbeuf-sur-Andelle, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers, et Marie-Anne-Louise-Catherine Bence, 1779 ; – entre Jean-Baptiste-Pierre Lemazurier, chevalier, sieur de Durdan, du Quesnay, etc., et de Marthe-Anne Du Noyer, d'une part, et Charles-Marie-Anne Le Demandé, fille de feu Pierre-Marin-Amable Le Demandé, avocat et procureur au bailliage et siège présidial de Rouen, mars 1788 ; – entre Louis-Nicolas Le Mercier, écuyer, sieur des Hautes-Loges, ancien capitaine de dragons, et Anne-Elisabeth de Biran. – Promesses de mariage entre Charles-François-Nicolas Le Maistre, veuf de Marguerite Le Cousturier, d'une part, et Catherine de Lorgeril, veuve de François de Baudouin et fille d'Alexandre de Lorgeril et de Françoise Fiquet, d'autre part ; – entre Jean-Baptiste-Antoine Lemaître du Parc, écuyer, ancien gendarme de cavalerie, et Marie-Françoise-Adélaïde Throne. – Permission de contracter mariage donnée à Henri Lemonnier (*Miller*, du nom de sa famille) ; venu d'Allemagne, et entré domestique chez M. de Geffosse ; avait perdu ses parents en Bretagne ; avait suivi des vendeurs de chansons, qui couraient le pays et qui l'avaient abandonné dans le pays de Caux, où il avait été recueilli par charité), avril 1742. – Acte de baptême de Marie Le Mettayer, fille de Charles Le Mettayer, sieur de la Rive et d'Anne de Gennes, à Notre-Dame de Venables, 7 octobre 1710.

G. 5129. (Liasse.) – 62 pièces, papier.

1706-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d’homme. – Len. – Bans de mariage entre Noël-Gilles Le Noble, écuyer, capitaine au régiment du maréchal de Turenne, fils de Jean-Baptiste Le Noble, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Caen, et de feu Françoise-Laurence Morin, d’une part, et Anatolie Le Noble, fille de feu Nicolas Le Noble, maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Anne-Françoise Auber de Prébaulieu, juillet 1780. – Promesses de mariage entre Pierre-Gabriel-Dominique Le Normand, écuyer, sieur de Bretteville, fils de Charles-François-Dominique Le Normand de Bretteville et de Marie-Dorothée de Quèrrière, d’une part, et Elisabeth-Madeleine-Françoise Le Gras de Bardouville, d’autre part, mai 1767 ; – entre Philippe Le Noble, veuf de Marie-Anne Viard, et Geneviève-Françoise Lemire, veuve de Jean-Jacques-François Le Febvre, avocat au parlement, février 1778 ; – entre François Le Noble, chevalier, sieur de Bailleul, fils de François Le Noble, chevalier, sieur de Bailleul, Chavigny, le Peray, conseiller au parlement de Normandie, et de Marie-Claude Vial, d’une part, et Rose Du Vaucel, fille de feu Nicolas Du Vaucel, procureur du Roi à l’Hôtel-de-Ville d’Evreux, et de Rose Le Mareschal, d’autre part.

G. 5130. (Liasse.) – 155 pièces, papier.

1720-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d’homme. – Léo. – Leq. – Bans de mariage entre Christophe-Nicolas Le Picard des Allais, écuyer, garde du corps du Roi, fils de Nicolas Le Picard, procureur au parlement, et de Marie-Charlotte Huet, d’une part, et Félicité-Perpétue-Constance-Françoise Le Prévost des Mésangères, d’autre part, octobre 1751 ; – entre François Le Pouq de Lannoy, avocat au parlement de Normandie, fils de François-Gaston Le Pouq, sieur de Lannoy, conseiller du Roi en la sénéchaussée du Boulonnois, et de Madeleine-Anne Réal de Rouen, et Marguerite-Elisabeth Le Roy, mars 1751 ; – entre Jacques-Guillaume Le Picard, négociant, ancien prieur-consul, veuf de Marie-Henriette Bordier, d’une part, et Marie-Catherine Bordier, fille de Jacques Bordier, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant-général en l’amirauté de Rouen, et de Marie-Louise-Madeleine Le Moyne, d’autre part, décembre 1778 ; – entre Jean-Baptiste-Michel-Sébastien Le Painturier de Ricarville, écuyer, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Saintonge, chevalier de Saint-Louis, fils d’Alexandre Le Painturier de Guillerville, écuyer, sieur de Ricarville, et de feu Louise Le Duc, d’une part, et Marie-Thérèse Lallemand, fille de Richard-Gontran Lallemand, écuyer, ancien premier échevin de la ville de Rouen, et de Marie-Thérèse-Joseph Coomans, mai 1778 ; – entre Alexandre-Dominique Le Painturier de Ricarville, frère du précédent, et Marie-Jeanne-Elisabeth Bonnemains, novembre 1779 ; – entre Paul Le Jaulne, substitut du procureur général en la Cour des Comptes, fils de Paul-Charles-Augustin Le Jaulne, substitut en la même cour, et Marguerite Baudet. – Promesses de mariage entre Jacques-Guillaume Le Picard, négociant à Rouen, fils de Jean-Jacques Le Picard, changeur pour le Roi en la monnaie de Rouen, et de Marie-Anne Alexandre, d’une part, et Marie-Henriette Bordier, fille de Charles-Nicolas Bordier, ancien conseiller, deuxième échevin de Rouen, et de Catherine Julie Behic, d’autre part, avril 1773. – Consentement donné par J.-B. Le Prince, demeurant à Londres, au mariage de son fils, Marie-François, avec M^{lle} Raimbot, de Saint-Patrice de Rouen, 25 juillet 1754.

G. 5131. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 314 pièces, papier.

1694-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d’homme. – Ler. – Les. – Bans de mariage entre Pierre de Lestendart, écuyer, et Madeleine de Sainte-Hélène, février 1708 ; – entre Jean Le Roy, écuyer, et Jeanne Langlois, octobre 1720 ; – entre messire François-Louis Le Seigneur, sieur de Reuville, conseiller au parlement, fils de Louis Le Seigneur, chevalier, sieur d’Amontot, Vicquemare, le Hertelay, Montigny et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Claire-Angélique de Lépinay, d’une part, et Marie-Marguerite Heusch, fille de feu Pierre-Claude Heusch, secrétaire du Roi, et de Marguerite Fouquet, d’autre part, 1741 ; – entre Adrien Lesueur, sieur de Volconte, et Marie-Catherine Varin, 1730 ; – entre Etienne Lesueur, sieur de Volconte, et Anne de Saint-Ouen d’Ernemont, avril 1743 ; – entre Louis-François Bézuel, avocat à Neufchâtel, et Marie-Louise-Nicolas Lesueur, de la paroisse de Saint-Saëns (dispense pour cause de consanguinité), 1731 ; – entre Pierre-Louis-Jérôme Duval de Lescaude et Marie-Anne Leconte de Montullé du Bocage, mai 1708 ; – entre Charles-Louis-Denis

Ballière De Laisement et Marie-Catherine Quevillon, septembre 1770 ; – entre Emar-Jacques Lestorey de Boullongne, fils de Pierre-Jacques Lestorey de Boullongne, écuyer, seigneur de Saint-Denis de Chef-de-Caux, Vitanval, ancien maire échevin du Havre, négociant en ladite ville, et de feu Judith-Catherine Baudry, d'une part, et Marie-Henriette Méry, fille de Michel-Louis Méry, écuyer, conseiller secrétaire du Roi près le parlement de Toulouse, ancien juge consul de Rouen, ancien conseiller, deuxième échevin de ladite ville, et de Reine-Clotilde Doudet, d'autre part, juillet 1776 ; – entre Jacques-Guillaume Le Sage, avocat au parlement, juge garde en la monnaie de Rouen, veuf de dame Marie-Elisabeth de Coullaré de la Fontaine, et Maric-Anne-Rose-Victoire Aumont, fille de Georges Aumont et d'Anne Gautier, juillet 1776 ; – entre Robert-Armand Le Sens de Lyon, chevalier, vicomte de Folleville, conseiller du Roi en ses Conseils, président à mortier au parlement de Normandie, fils de Claude-Henri-Robert Le Sens, comte de Lyon, ancien capitaine de gendarmerie, et de Marie-Armande-Eléonore Le Sens de Folleville, d'une part, et Adélaïde-Louise Bigot, fille de Jean-Robert Bigot, seigneur de Saint-Martin-aux-Buneaux, Vinemerville, Veulettes, Sassetot, doyen des présidents à mortier du parlement, et de Françoise Duhamel de Mellemont, février 1781. – Promesses de mariage entre Jacques-Guillaume Le Sage, précédemment cité, fils de feu Jacques Le Sage et de feu Angélique-Geneviève Eustache, d'une part, et Marie-Élisabeth de Coularé de la Fontaine, fille de Nicolas-Pierre de Coularé de la Fontaine, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur général des restes des finances de la Cour des Comptes de Normandie, et de feu dame Marie-Elisabeth Le Roy, du Grand-Andely, d'autre part, mars 1767. – Procuration donnée par Elisabeth Lambert d'Herbigny, veuve de François-Guillaume Briçonnet, conseiller d'honneur au parlement de Paris, pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux, l'enfant à naître du mariage de Robert-Armand Le Sens de Lyon et de M^{lle} Bigot, 8 juillet 1784. – Actes d'inhumation, en l'église d'Ernemont, le 22 mai 1710, de Barthélémy de Saint-Ouen, sieur d'Ernemont, conseiller en la Cour des Comptes, major de la milice des bourgeois de Rouen, décédé à Rouen, paroisse Saint-Laurent ; le 2 juillet 1730, de Madeleine Lefebvre, dame du Mouchel, sa veuve.

G. 5132. (Liasse.) – 148 pièces, papier ; 1 sceau.

1694-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Let. – Bans de mariage entre Mathieu-Marie-Joseph-Siméon-Julien Le Tellier de Brotonne, conseiller du Roi, maître en la Cour des Comptes, fils de feu M. Siméon Le Tellier, conseiller secrétaire du Roi, et de Catherine Mauviel, d'une part, et Marie-Anne-Catherine-Barbe Le Roy, fille de feu René-François-Aimable Le Roy, écuyer, sieur de Sainte-Madeleine, et de Marie-Anne Hébert, d'autre part, janvier 1752 ; – entre Jean-Baptiste de Lestendart, sieur du Boulay, Liffremont, Forgette, gentilhomme de la manche, chevalier de Saint-Louis, veuf d'Elisabeth Grandoy, et Louise-Elisabeth Grimoult, du Petit-Andely, novembre 1753 ; – entre Jean-Charles-Maximilien Le Tousey, fils de Jean Le Tousey, ancien procureur et avocat au parlement de Normandie, et Marie-Angélique-Blanche du Mesnil de Saint-Hilaire, août 1778. – Promesses de mariage entre Marie-Jean Le Tellier de Vaubadon, conseiller au parlement, fils de Marie-Charles-Pierre Le Tellier de Vaubadon, Quiry, la Luthumière, conseiller honoraire au parlement, et de noble dame Anne-Madeleine-Françoise-Julienne de Partyet, d'une part, et Elisabeth-Charlotte-Alexandrine du Mesnildot, fille de Charles-César du Mesnildot, comte de Tourville, et d'Alexandrine-Corentine du Mesnildot, d'autre part, septembre 1786. – Acte d'inhumation de Daniel Le Tourneur, libraire, homicide en la boutique de sa mère, 31 mars 1718. – Sceau d'Etienne Patry, lieutenant général du bailliage et ancien ressort de Neufchâtel, 1752.

G. 5133. (Liasse.) – 175 pièces, papier ; 1 sceau.

1708-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Leu. – Lev. – Bans de mariage entre Henri-Alexis Le Vaillant, écuyer, fils d'Emard Le Vaillant, sieur des Cateliers, et de feu Marie-Charlotte de la Merye, d'une part, et Louise-Catherine de Boisnay, fille de feu Nicolas de Boisnay, sieur du Bus, et de Marie d'Estival, d'autre part, avril 1723 ; – entre Jean-Louis Le Vacher, officier chez le Roi, écuyer, fils de Jean-Thomas Le Vacher, ancien officier chez le Roi, et de Louise Le Romain, de Breleuil, d'une part, et Marie-Madeleine Maille, fille de feu Jean Maille, marchand drapier en la manufacture royale de Louviers, et d'Elisabeth Le Midrier, d'autre part, juin 1751 ; – entre Pierre Le Verrier des Petits-Prés, fils de

Pierre Le Verrier, ancien capitaine au régiment de Navarre, et Marie-Anne-Angélique-Fortunée Le Carruier de Muchedent, janvier 1766 ; – entre Antoine-Simon-Pierre Le Vieux, ancien juge-consul de Rouen, et Marie-Madeleine-Françoise Ribard, janvier 1766 ; – entre Jean-Pierre Leullier, veuf de Marguerite Grevai, d'une part, et Catherine-Elisabeth De Monceaux, veuve de Claude Du Harlay, sieur de la Cour-Bonnet, d'autre part, février 1768 ; – entre Pierre-Alexandre Le Vaillant, écuyer, sieur de la Panne, fils d'Adrien Le Vaillant, écuyer, sieur de Marochamp, et de Marie-Claire de Brossard, d'une part, et Françoise-Bonne-Esprit de Caqueray, fille de Pierre-Jacques de Gaqueray, écuyer, sieur de Monval, et de Catherine-Suzanne Le Vaillant, d'autre part, octobre 1768 ; – entre Louis-Laurent-Jean-Baptiste Le Vaillant, chevalier, sieur du Douet, fils de Louis-Damien Le Vaillant et de Marie-Anne-Suzanne de la Berquerie, d'une part, et Françoise-Marcelle de Brossard, fille de Charles-Amédée de Brossard, chevalier, sieur de Saint-Martin, et d'Angélique de Bourbel, d'autre part, 1775 ; – entre Louis-François Le Vaillant, écuyer, sieur de Vallecourt, fils de Louis-François Le Vaillant de Vallecourt et de Marie-Barbe Le Chevalier, de Montroti, d'une part, et Marie-Angélique de Caqueray de Monval, fille de feu Pierre-Jacques de Caqueray, écuyer, sieur de Monval, et de Catherine-Suzanne Le Vaillant de Grandpré, d'autre part, septembre 1779 ; – entre Denis Le Vaillant, écuyer, sieur de Beauséjour, lieutenant d'infanterie, fils de Charles-David Le Vaillant, écuyer, sieur de la Mesangère, et de Marie-Anne de Caqueray, d'une part, et Marie-Anne-Charlotte-Henriette de Limoges, fille de Jean-Jacques-Henri, comte de Limoges, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, sieur d'Aulnoy, etc., et de Marie-Anne-Françoise-Julie de Crény, d'autre part, septembre 1780 ; – entre Louis-Auguste Le Vaillant, écuyer, sieur de Rougefossé, fils de Claude Le Vaillant, écuyer, sieur de la Fieffe, et de Marie-Antoinette de Bettencourt, veuf de Louise-Adélaïde de Caqueray de Frileuse, domiciliée à Bezu-la-Forêt, d'une part, et Félicité-Olympe Le Vaillant de Monchy, fille de Pierre Le Vaillant de Monchy et de Marie-Constance-Antoinette de Caqueray de Saint-Quentin, des communes du hameau de Frileuse, paroisse de la Neuve-Grange, d'autre part, novembre 1788 ; – entre Jacques Le Vaillant de Saint-Amand, fils de feu M. François Le Vaillant de Saint-Amand et de feu Rose-Elisabeth de Caqueray de Monval, d'une part, et Angélique-Charlotte de Brossard de Saint-Hilaire, fille de Jacques-François de Brossard de Saint-Hilaire et de feu dame Thérèse-Elisabeth de Brossard du Vaux-Roux, d'autre part, novembre 1790. – Dispense de consanguinité à Pierre Le Valois, brigadier des gardes du Roi, chevalier de Saint-Louis, et à Catherine-Antoinette Lefrançois de Monchauvel, décembre 1746 ; – à Louis-Alexis Le Vaillant de Charny, travaillant à la verrerie du Cornet, et à Catherine-Rose Darandelle de Condé, de la paroisse des Vieilles-Landes, janvier 1782 ; – à Joseph-Antoine-Siméon-Auguste Le Vaillant de Hautecourt, écuyer, et à Catherine-Bonne de Caqueray de Monval, (verrière du Lihut), août 1761. – Sceau de la ville de Brionne.

G. 5134. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier.

1692-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Lh. – Lu. – Bans de mariage entre Jean-Baptiste-Nicolas de Livet, chevalier, sieur d'Arantot, conseiller au parlement, fils de Jean-Baptiste-Robert de Livet et de feu Anne-Marguerite Adam, d'une part, et Marie-Madeleine-Thérèse Jouvin de Malouy, fille de Robert Jouvin, écuyer, seigneur patron de Saint-Pierre de Malouy, greffier en chef de la Cour des requêtes du parlement, et de Cécile-Thérèse-Elisabeth Le Dannois, d'autre part, avril 1780 ; – entre Louis-Adrien Lucas, chevalier, conseiller au parlement de Normandie, seigneur de Saint-Ouen-le-Mauger, fils de Louis-Félix Lucas, écuyer, sieur de Beaucoursel, maître honoraire en la Cour des Comptes, et de Louise-Marie-Madeleine-Jeanne Midy, d'une part, et Anne-Jeanne-Remy Asselin Desparts, fille de Pierre-Alexis Asselin, écuyer, sieur Desparts, chevalier de Saint-Louis, commissaire ordinaire des guerres au département de Rouen, et de feu noble dame Marie-Marguerite Asselin, avril 1781. – Promesses de mariage entre Paulin Lucas, antiquaire du Roi, maréchal des logis de Madame la dauphine, fils de feu Charles Lucas, marchand joaillier à Rouen, d'une part, et Marie Rivière, fille de Philibert Rivière, officier au grenier à sel de Rouen, et de François Arnault, d'autre part, avril 1720 ; – entre Louis-Adam Lorient, inspecteur des bâtiments du Roi, architecte du domaine général de Versailles, et Jeanne Rivière, fille du même Philibert Rivière, octobre 1728 ; – entre Jean-Baptiste-François-Hippolyte-Casimir, comte de Toustain Limesy, chevalier, officier au régiment Commissaire général de la cavalerie, fils de Charles-François de Toustain, marquis de Limésy, et de Marie-Charlotte de Clercy, d'une part, et Madeleine-Charlotte-Sophie de Toustain,

fille de Remi-Charles, marquis de Toustain de Viray, lieutenant-général des armées du Roi, et de Catherine-Angélique-Hélène de Papavoine, dame de Canappeville, d'autre part, octobre 1786.

G. 5135. (Liasse.) – 181 pièces, papier.

1692-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Mab. – Man. – Bans de mariage entre Henri-Joseph de Manneville, marquis de Charlemesnil, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de Dieppe, et Françoise-Amable-Charlotte Asselin de Frenelle, octobre 1724 ; – entre Louis-Charles-Nicolas Malfilâtre, avocat au parlement de Rouen, et Marie-Louise-Angélique Cabut, janvier 1743 ; – entre messire René de Maçon, chevalier, sieur de Saren, et Anne-Marguerite Gédéon de Beffroy, fille de Louis de Beffroy, chevalier, baron d'Anoncelle, Sierge et Grange du Bois, et de Marie-Elisabeth Le Furnier de Neufville, septembre 1749 ; – entre Guillaume-François de Manneville, cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et Jacqueline-Félicité de Pardieu, juin 1779 ; – entre Benjamin-François-Joseph de Madré, chevalier, sieur de Beaulieu, et Marie-Elisabeth-Charlotte Grisel, septembre 1780 ; – entre Edouard Mallet de la Fontaine, négociant, et Marie-Jeanne-Françoise-Adélaïde Macarel, fille de Pierre-Michel Macarel, négociant, et de Marie-Anne-Françoise Malétra, novembre 1780 ; – entre Gilles-François Mallet de Graville, écuyer, sieur de Mailly, fils de Pierre-François Mallet de Graville et de feu Marie-Geneviève-Marguerite-Charlotte Cauvin, d'une part, et Jeanne-Marguerite de Julienne, d'autre part, septembre 1780 ; – entre Mathieu Noël-Pascal Maille, entrepreneur des manufactures de son nom à Louviers, et Catherine Martin, fille de Claude-Nicolas Martin, ancien négociant, officier des troupes bourgeoises de Rouen, novembre 1783. – Promesses de mariage entre Jean-Baptiste-Zéphirin de Manneville, écuyer, fils de Jacques de Manneville, référendaire en la chancellerie près le palais, d'une part, et Marie-Madeleine-Françoise de Bouju, d'autre part.

G. 5136. (Liasse.) – 145 pièces, papier.

1706-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Mara. – Mari. – Bans de mariage entre Gaspard de la Marche, écuyer, de la ville d'Evreux, et Marie-Angélique-Suzanne de Grof, avril 1747 ; – entre Henri-Louis-Claude-René-Bon de Marguerye, chevalier, seigneur patron de Golleville, de la paroisse Saint-Malo de Valognes, d'une part, et Marie-Madeleine du Héron-Neufville, dame de Belloy, fille de Joseph Vidor du Héron, sieur de Neufville, la Motte, Saint-Remy-en-Rivière, et de Madeleine-Angélique Cornu, dame de Belloy, d'autre part, février 1751 ; – entre Charles-Antoine Marcadé, fils de Charles Marcadé et de Françoise Menier, de Saint-Eloi de Rouen, d'une part, et Marguerite de Gournay, veuve de Jean-Baptiste Follain, d'autre part, octobre 1768 ; – entre Pierre-Louis Marquier, avocat au parlement, fils de maître Pierre Richard Marquier, ancien avocat, et de Marie-Thérèse Marc de la Saussaye, de Saint-Godard de Rouen, d'une part, et Marguerite Paysant De la Fosse, d'autre part, août 1768 ; – entre Charles-Louis de Margeot, chevalier, sieur du Camp de la Mare, ancien mousquetaire du Roi, fils de François de Margeot de Corches, sieur du Parc, et de Françoise-Angélique Deshays, d'une part, et Jeanne-Françoise de Margeot, dame honoraire de Livet-sur-Authou, la-Girardièrre etc., fille de François-César de Margeot et de Marie-Anne Le Cousturier, d'autre part, novembre 1778.

G. 5137. (Liasse.) – 149 pièces, papier ; 2 sceaux.

1686-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Marl. – Mary. – Bans de mariage entre Marc-Antoine-Charles-Robert de Marle, écuyer, sieur de Lizors, et Marie-Françoise-Claude de Chalon d'Auberville, mars 1747 ; – entre Pierre-Antoine Marteau, docteur en médecine de la faculté de Reims, et Marguerite-Cécile Beuvain, fille de Nicolas Beuvain, avocat au parlement de Paris et aux juridictions d'Aumale, août 1751 ; – entre Charles-Jérôme de Martainville d'Estouteville, chevalier, seigneur baron d'Estouteville, marquis d'Eudemare, fils de feu Charles de Martainville d'Estouteville et de Marie-Louise-Pétronille de Brinon, dame de Meulers, d'une part, et Marie-Louise-Charlotte de Bailleul, fille de Charles-Pierre de Bailleul, chevalier, seigneur patron de Bailleul-Anzerville, Saint-Arnoult, Croixmare, Vilmesnil, Serville, Bénarville, Gonfreville, Mentheville, Baigneville, président à

mortier au parlement, et de noble dame Marie-Charlotte-Renée de Brinon, dame patronne châtelaine de Fortmauville, août 1767. – Acte de baptême, à Saint-André de Rouen, de Louis-Augustin Marye, fils de Nicolas-Marye et de Louise Le Baillif ; parrain, Jacques Le Baillif ; marraine, Marie-Marguerite Marye, femme de M. Formont, 28 mars 1686. – Lettre de madame Chalon de Marle à M^{lle} d'Auberville, datée de Lizors, 17 août 1747 : « Je serai charmée, Mademoiselle, que le sang espagnol qui coule dans mes veines passe de race en race ; car je le crois plus constant et plus solide que le français. » – Lettre adressée à l'archevêque de Rouen par le commandant, le maire et les échevins de la ville du Havre, 20 octobre 1751 ; « Notre ville s'est déterminée, en conséquence de la lettre de M. le comte de Saint-Florentin, à doter et marier 21 pauvres filles, à l'exemple de Paris, à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Afin de rendre ces mariages plus solennels, on les a fixés, sous le bon plaisir de Votre Grandeur, au jeudy 28 de ce mois, feste de Saint-Simon et Saint-Jude, après le *Te Deum* qui sera chanté dans la principale église du Havre, vers les 4 heures après midy, en présence de tous les corps. Comme il est d'usage au Havre, dans les grande ; cérémonies, de faire monter sous les armes la garnison et toute la bourgeoisie, on a choisy ce jour de feste à cause de la misère du temps, pour avoir l'honneur de supplier Votre Grandeur de vouloir bien, en faveur de cette cérémonie, accorder la permission de célébrer ces mariages à jour de feste et le soir de dispenser les parties contractantes de la nécessité d'être fiancés les jours précédents, mesmes de deux baons restés à publier pour quelques-unes dont les noms sont contenus en la liste ci-jointe. » – Liste jointe à la pétition. – Lettre de M. Terrisse, vicaire général, au secrétaire de l'archevêché : l'archevêque avait tout accordé, excepté la permission de marier le soir : précautions à prendre à l'égard du curé, « qui est d'un caractère contredisant. » – Sceaux de l'évêque de Lisieux, 1758, et de Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

G. 5138. (Liasse.) – 210 pièces, papier.

1717-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme, – Mas. – Maz. – Bans de mariage entre Nicolas-David-Amand-Constant de Mauduit, chevalier, sieur de Semerville, chevalier de Saint-Louis, capitaine des frégates du Roi, fils d'André de Mauduit, sieur de Sermerville. Carantonne, etc., chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et de Marie-Anne Thuret, d'une part et Françoise-Henriette Baillieu-Picot de Miserey, fille de Nicolas-Henri Bailleu-Picot de Renneville, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, sieur de Miserey, Irville, et de Marie-Louise Lecomte, d'autre part. janvier 1768 ; – entre Adrien-Guillaume-François Maseline. ancien lieutenant du régiment de Bourgogne-Cavalerie, à présent capitaine à l'hôtel royal des Invalides, fils d'Adrien Maseline et de Marie-Anne Raffey, d'une part, et Françoise-Marie Laubert, d'autre part, février 1781. – Promesses de mariage entre Joseph-Pierre-Gabriel-Noël de la Morinière, contrôleur des actes à Elbeuf, veuf de Marie-Anne-Françoise Durand, et Marie-Madeleine Le Maître, veuve de Thomas Le Grand, février 1757. – Promesses de mariage entre Charles-Thomas-Joseph Mazier, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant au régiment Dragons du Roi, fils de Charles Mazier, capitaine de vaisseau, et de feu dame Marie Fizet, de la paroisse d'Offranville, d'une part, et Anne Outin, fille de feu M. Nicolas-Mathieu Outin, avocat au parlement, et d'Anne Navaille ; – entre Gilles-René-Jean-Guillaume de Mauduit, sieur de la Rosière e du Pontif, fils de Jean-Fançois de Mauduit, chevalier, sieur de la Rosière et du Pontif, et de Marie-Barbe-Jeanne Auvray, d'une part, et Louise-Suzanne-Angélique-Désirée de Vattemare, fille de Daniel de Vattemare, chevalier, sieur de Vasouy, Clercy la Motte, et de Marie-Angélique de Nouroy, d'autre part.

G. 5139. (Liasse.) – 117 pièces, papier.

1691-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Me. – Bans de mariage entre Charles-Alphonse Ménage, écuyer, sieur de Bodue, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et Anne-Françoise Varin de Croixmare, fille de feu François Varin, sieur de Bretteville, conseiller maître honoraire en la Cour des Comptes de Normandie, et de feu Marie-Anne-Cornelie Hays, ladite Anne-Françoise, pensionnaire à Bellefond, à Rouen, décembre 1766 ; – entre Georges Marye, sieur de Merval, fils d'Etienne-Nicolas-André Marye, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien maire de Rouen, et de Marie-Julie Godeheu, de Saint-André de Rouen, d'une part, et Marie-Anne-

Eléonor-Félicité Le Planquois, fille de Nicolas Le Planquois, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Marie-Madeleine Motte, d'autre part, février 1767 ; – entre Maximilien-Onésiphore Mercastel, comte de Mercastel, ci-devant page de Monseigneur le comte de Provence, officier au régiment de Royal-Champagne, fils d'Emard-Nicolas de Mercastel, sieur de Saint-Etienne, Croixdalle, Alihermont, capitaine de cavalerie, et de Marie-Henriette-Victoire Gallye d'Ibouville, d'une part, et Marie-Cécile-Geneviève d'Imbleval, fille de Louis-François d'Imbleval, sieur de la Fresnaye, ancien garde du corps, et de Marie-Geneviève Painthibauld, d'autre part, septembre 1779 ; – entre Georges-Christophe O'Meighan, lieutenant en second au régiment irlandais Walsh, d'une part, et Isabelle-Alix-Julie O'Meighan, sa cousine, fille de Christophe O'Meighan, gentilhomme irlandais, chevalier de l'ordre du Christ, domicilié à Rouen, hors le pont, paroisse Saint-Martin-du-Pont, d'autre part, décembre 1786 ; – entre Charles-Alexandre Isembart de Médine, chevalier, sieur de la Houssaye, ancien chevauléger de la garde ordinaire du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Robert-Charles-Isembart de Médine et d'Anne Duval de Sainte-Marie, d'une part, et Julie-Adélaïde Le Boulenger, fille de Léonor-Pompée le Boulenger, chevalier, sieur de Boscgoult, les Roques et Saint-Gilles, conseiller au parlement, et de Thérèse-Amaranthe Fiquet, juin 1789 ; – entre Jean-Baptiste Menu de Bois-Jouvin, négociant, ancien juge consul et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, et Marie-Anne-Madeleine Godefroy, août 1766. – Promesses de mariage entre messire Charles Isembart de Médine, écuyer, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus, capitaine des vaisseaux du Roi, fils de Charles-Robert Isembart de Médine, chevalier, sieur de la Houssaye, et d'Anne Duval de Sainte-Marie, de la paroisse de Butot, d'une part, et Marie-Adélaïde de Noury de Bénouville, fille de défunt Jean-Baptiste Noury de Bénouville, chevalier, sieur de Bénouville, Serville, Etretat, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux, du Roi, et de Marie-Suzanne Pavyot, d'autre part ; – entre François Mesnard, chevalier, sieur de Couichard, intendant général des postes, et Marie Thérèse Brochant, fille de Pierre-Paul-Hilaire Brochant, auditeur honoraire en la Cour des Comptes de Paris.

G. 5140. (Liasse.) – 114 pièces, papier; 2 sceaux.

1698-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Mi. – Bans de mariage entre Pierre-Louis de Milleville de Bétancourt et Anne-Françoise Le Blond delà Ville du Bois, janvier 1782; – entre Pierre-Emmanuel Miollis, sous-lieutenant au régiment de la Sarre, et Marie-Agathe-Rose Langlois de Saint-Cyr, mai 1778. – Certificat du major et des officiers dudit régiment, constatant que ledit Miollis n'avait contracté aucun engagement de mariage; parmi les signatures celles du chevalier de Verac, du chevalier de Rignac,, de Duparquet et de Galliffet, 12 février 1778. – Promesses de mariage entre Louis-Emmanuel Midy, conseiller échevin de Rouen, fils de Louis Midy, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien prieur juge-consul de la juridiction consulaire de Rouen, et de Marie-Madeleine-Adélaïde Le Planquois, d'une part, et Marie-Henriette Vachier, fille de Henri-Joseph Vachier, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, trésorier des gages de MM. les officiers de la chancellerie près le parlement de Rouen, sieur d'Andé et du Mesnil d'Andé, décembre 1765; – entre Jean-Baptiste Michel, écuyer, sieur d'Anserville, garde du corps, capitaine de cavalerie, fils de défunt Jean-Baptiste Michel, écuyer, sieur d'Anserville, et de Marie-Michel, d'une part, et Marie-Julie Lempereur, sieur de Guerny, Douxmesnil, conseiller en la Cour des Aides, et de Marie-Louise Drouet, d'autre part, août 1780. – Sceau du régiment de la Sarre et de Scipion-Jérôme, évêque de Toul, 1739.

G. 5141. (Liasse.) – 99 pièces, papier; 2 sceaux.

1716-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre de noms d'homme. – Moc.-More. – Bans de mariage entre François-Jacques Chable de la Moisandière, conseiller du Roi, vicomte de Brionne, et Marie-Madeleine Bouchard, septembre 1737; – entre Charles de Mondion, chevalier, sieur de Montmirel, fils de Charles de Mondion et de Renée De la Barre de Valliquerville-en-Caux, d'une part, et Catherine de Martonne, fille de Jean-Baptiste de Martonne, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et de Catherine Duhamel, veuve de François-Alphonse de Marbeuf, de Saint-Godard de Rouen, d'autre part, mai 1742; – entre Nicolas

Moreau, veuf de madame de Mothe-Thorre, et Marie-Catherine Faulcon, veuve de Pierre Hinard, juillet 1750; – entre Jean-Marie-Pomponne Le Comte de Montullé et Marie-Thérèse Le Comte de Nouant, juillet 1745; – entre Jean-Baptiste de Monthiers, et Marie-Anne-Françoise Dumoncel, fille de Pierre-Nicolas Dumoncel et de Madeleine-Françoise de Garsault, mai 1755; – entre César-Anne de Monsures, chevalier, officier au régiment Dauphin-Dragons, de la paroisse de l'abbaye de Fourcarmont, fils de feu M. Jean-Baptiste de Monsures, sieur d'Erigny et de Marthe Le Grand, d'une part, et Marie-Catherine-Charlotte de Cacheleu, dame de Baromesnil, d'autre part, février 1767; – entre Jean-Baptiste Mollien, fils de Jean-Pierre Mollien et de Madeleine Hébert, de Saint-Maclou, d'une part, et Marie-Anne-Catherine Bouet, fille de Jacques Bouet et de Catherine Fiquet, d'autre part, septembre 1718; – entre François Mollien, veuf de Marie-Catherine Febvre, et Marie-Anne-Marguerite Marguerin, 1768; – entre François-Alphonse de Monsures, chevalier, sieur d'Erigny, ancien capitaine du régiment de Condé-Infanterie, veuf en premières noces d'Anne-Françoise du Blaisel, fils de Jean-Baptiste de Monsures, sieur d'Erigny, et de feu Marthe Le Grand, d'une part, et Jeanne-Emilie de Caumont, fille de François-Marie, comte de Caumont, sieur de Villers, Roupier, ancien major de dragons, et de Marie-Louise-Eléonor-Sabine Le Messier, dame du Mesnillet, septembre 1777; – entre Nicolas Mollien, fils de feu Jean-Baptiste Mollien et de Marie Maudit, veuf de Marie-Anne Hébert, de Saint-Cande-le-Vieux, d'une part, et Marie-Madeleine-Françoise Bailleul, fille de Jacques Bailleul et de Marie Rosnay, de Saint-Herbrand, d'autre part, mars 1778. – Requête adressée au lieutenant général du bailliage de Rouen par Guillaume-Simon de Montgoubert, pour avoir mainlevée de l'opposition mise par sa mère à son mariage avec la demoiselle Lucas, 1736. – Sceau de la ville de Renaix en Flandre, 1749.

G. 5142. (Liasse.) – 223 pièces, papier.

1682-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Mori. - Moz. – Bans de mariage entre Auguste-Philippe-Charles Morin, chevalier, sieur de Berthouville, Ressencourt et d'Auvers, et Anne-Marguerite Chesnel de Penilleuse, avril 1745 ; – entre Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, sieur de Montemer, et Marie-Geneviève Le Bas du Coudray, avril 1745 ; – entre Pierre-Bernard Morin, écuyer, et Marie-Clotilde Du Londel, avril 1765 ; – entre Jean-Baptiste-Charles-David Vaignon de Mortemer, fils d'Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, chevalier, sieur de Mortemer, et de Marie-Geneviève Le Bas du Coudray, d'une part, et Marie-Marguerite Madeleine de Romé, veuve de Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, sieur de Sahurs, décembre 1775 ; – entre Philippe-Auguste Morin d'Auvers, chevalier, conseiller au parlement, fils aîné d'Auguste-Philippe-Charles Morin, chevalier, sieur d'Auvers, baron de Prétot, et d'Anne-Marguerite Chesnel de Penilleuse, et Marie-Julie-Félicité Tocqueville, fille de Philippe Tocqueville, avocat au parlement, et de Marie-Marguerite Duval, mai 1778 ; – entre Marie-François-René de la Mouque, écuyer, sieur d'Inquerville, fils de François de la Mouque, écuyer, sieur d'Inquerville, avocat au parlement, et de Marie-Anne-Catherine Bréant, d'une part, et Louise-Henriette-Flore Le Fèvre, fille de Louis-François-Philippe Le Fèvre, avocat au parlement, bailli vicomtal de Roncherolles-en-Bray, avocat et procureur fiscal du bailliage de Gaillefontaine, et de Marie-Catherine Delamare, d'autre part, avril 1780 ; – entre Jacques-Robert Moulin, avocat au parlement, ancien administrateur de l'hôpital général, conseiller-échevin à Rouen, fils de Jacques Moulin et de Louise Marette, veuf de Madeleine-Louise Lécuyer, d'une part, et Catherine-Adélaïde Goeslin, fille de Jean-Edme Goeslin, écuyer, 1^{er} huissier au parlement de Normandie, et d'Elisabeth-Octavie-Catherine Borel, d'autre part, janvier 1781. – Actes d'inhumation, à Saint-Jean d'Elbeuf, 8 août 1755, de Marie-Jeanne Durant, femme de Joseph-Pierre-Gabriel Noël de la Morinière, contrôleur des actes ; – dans le choeur de l'église de Bardouville, le 4 septembre 1773, de Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, conseiller honoraire au parlement, chevalier, seigneur et patron alternatif de Bardouville, Berville-sur-Seine, décédé le 2 septembre précédent, à l'âge de 62 ans. – Sceau de Jean-Pierre Borel, lieutenant particulier au bailliage de Rouen, 21 avril 1772.

G. 5143. (Liasse.) – 172 pièces, papier.

1649-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Mu.-N.-O. – Bans de mariage entre Jacques Mullot, avocat au parlement, fils de Pierre

Mullot, conseiller du Roi, assesseur en la vicomté de Rouen, et de Marie Cécile, d'une part, et Françoise Menu, d'autre part, février 1717 ; – entre Henri-Philippe-Robert de Neufville, sieur d'Echauffour, fils de feu Henri de Neufville et de Jeanne-Thérèse Collet, de Bavent, au diocèse de Bayeux, d'une part, et Catherine Dufour, fille de Jean-Pierre Dufour, sieur du Baugouet, baron du Pin, procureur général en la Cour des Aides, et de Catherine Asselin, d'autre part, juin 1735 ; – entre Marie-Josph-Edouard de Nollent, et Aimée-Damienne de Courbezastre, mai 1748 ; – entre Nicolas Nepveu, sieur d'Espinay, conseiller au parlement, veuf de Marie-Marthe Néel de Tonnetuit, et Françoise Dallet, août 1753 ; – entre Charles-Gabriel de Nagu, marquis de Varennes, baron de Belleroche, mestre de camp de cavalerie, fils de feu Joseph de Nagu et de Marie-Anne de Montholon, dame de la Plisse, d'une part, et Adélaïde-Louise Duhamel d'Orcher, dame du Marais-Vernier, fille de feu Charles-Etienne Duhamel de Mellemont, chevalier, sieur du Marais-Vernier, conseiller au parlement, et de Françoise Planterose, dame de Gonfreville-l'Orcher, d'autre part, mai 1760 ; – entre Michel Odièvre, de Saint-Maclou de Rouen, et Marie-Anne-Marguerite Pinand, sa cousine, d'Octeville-en-Caux, avril 1762 ; – entre M. Fiquet de Normanville, et Catherine Marguerite-Rosalie Le Jardinier, avril 1764 ; – entre Pierre-Denis d'Origny, écuyer, garde du corps, compagnie du Luxembourg, et Marie-Anne Du Vicquet de Saint-Inglever de Lenclos, juin 1768 ; – entre Jacques De la Neufville, fils d'Isaac-Jacques De la Neufville, avocat, veuf en 1^{ros} noces de Jeanne-Aimée le Vaillant, et en 2^{mes} noces de Marguerite-Suzanne L'Heure, d'une part, et Marie-Thérèse Le Piot, fille de feu François Le Piot, ancien aide-major du régiment de Marteville, mars 1771 ; – entre David Nagle, fils de Maurice Nagle et de Catherine Butler (d'Irlande) et Marie-Anne Wilson, fille de Jean Wilson et de Marie Vincent, de Saint-Sever de Rouen, septembre 1777 ; – entre François-Laurent Odoard, sieur du Hazé, capitaine au corps de carabiniers de Monsieur, chevalier de Saint-Louis, fils de Philippe-Lanfranc Odoard et de Marie Dugal, de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Le Brument du Boscflamel, veuve de François Baudouin des Cambres, d'autre part, août 1777 ; – entre Louis-Daniel Olivier, avocat en la cour, et Marie-Marguerite de Saint-André. – Acte de baptême, à Saint-Jean-en-Grèva à Paris, de Charles-Gabriel, fils de Joseph de Nagu, marquis de Varennes, lieutenant-colonel des gardes du corps suisses de la Reine, seconde douairière d'Espagne, et de Marie-Anne de Montholon, 6 mai 1729. – Acte d'inhumation, au même lieu, dudit Joseph de Nagu, mort à l'âge de 48 ans, 28 octobre 1730. – Acte d'inhumation, à Saint-Martin-sur-Renelle, 7 novembre 1751, de Marie-Marthe-Elisabeth Néel de Tonnetuit, femme de Nicolas Nepveu, décédée à l'âge de 29 ans. »

G. 5144. (Liasse.) – 283 pièces, papier.

1715-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Pa. – Bans de mariage entre Louis Parent, fils de Louis Parent et de Marguerite Sadée, d'une part, et Louise-Marie Duval du Sortoir, fille d'Isaac Duval du Sortoir et de Louise Hébert de Saint-Gervais, d'autre part, mai 1724 ; – entre Charles-Gaspar Papavoine de Teuville, fils de Jacques Papavoine de Canappeville, conseiller honoraire au parlement, et de Marie Bordel du Plessis, d'une part, et Marie Claire Angélique Le Seigneur, fille de Louis Le Seigneur, sieur de Reuville, Amontot, et de Marie-Angélique Lespiney, avril 1741 ; – entre Louis-César de Paul, écuyer, sieur de Boislaville, et Marie-Thérèse Julienne Picquet, avril 1744 ; – entre Louis-François Patry, sieur du Précommun, et Marie-Anne-Barbe Le Diacre, septembre 1756 ; – entre Théodore de Paix-de-Cœur, officier de bataillon de Gisors, fils de Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur, écuyer, sieur de la Saussaye, et d'Aldegonde de Bertout, d'une part, et Marie-Thérèse-Elisabeth Hatteville, fille de Jean-Charles Hatteville de Chambry, garde du corps, et de Marie-Thérèse de Ferrare, veuve de Noël Blondel, chevalier de Saint-Louis, septembre 1765 ; – entre Louis-François-Marc de Paul, sieur de Francmanoir, capitaine de cavalerie, fils de Louis-César de Paul, sieur de Boislaville, et d'Henriette Pottier, d'une part, et Marie-Anne-Adélaïde-Julie Hébert, janvier 1766 ; – entre Charles-Philippe-Alexandre de Pacarony de Molincourt, écuyer, fils de Charles-Philippe-Alexandre de Molincourt et de Geneviève Ruellon, d'une part, et Marguerite-Angélique Le Bret, fille de Charlotte Drouet d'Esmanville, d'autre part, février 1767 ; – entre Louis-Pierre-Thomas-Bonaventure de Paul des Héberts, écuyer, fils de Pierrc-Charles-François de Paul des Héberts, trésorier général de Fance, au Bureau des Finances, et de Marie-Madeleine-Cécile Pottier, d'une part, et Marie-Rose Lamy, fille de Louis-Jean Lamy de Quibermont, ancien receveur payeur des gages de MM. de la Cour des Comptes, février 1768 ; – entre Pierre-François de Paul, sieur de

Loury, ancien officier au régiment de Béarn, fils de Pierre-Charles François de Paul des Héberts, et de Cécile Pottier, d'une part, et Marie-Madeleine-Anne Le Duc, fille de Pierre Le Duc, auditeur honoraire en la Cour des Comptes, mai 1768 ; – entre Jean-Baptiste-Michel-Sébastien Le Painturier de Ricarville, ancien capitaine des grenadiers au régiment de Saintonge, et Marie-Thérèse Lallemand, mai 1778 ; – entre Jean-Pierre-Bruno Pain, avocat au parlement, et Anatole-Victoire Travers, mai 1780 ; – entre Thomas-Sébastien Paisant de la Fosse, greffier garde des archives de la cour, et Marie-Thérèse-Aimée de la Neufville, novembre 1783 ; – entre Jacques Parent, sieur d'Althemare, fils de Louis Parent, sieur de Saint-Ouen-sous-Brachy, et de Marie-Madeleine Sannier, d'une part, et Henriette-Adélaïde-Sophie Vieillot, fille de Nicolas Vieillot, président au grenier à sel de Saint-Valery-en-Caux, marguillier de Saint-Rémy de Dieppe. – Dispense, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Hector-Nicolas Pavyot, sieur de Saint-Aubin, Lezeville, président en la Cour des Comptes, et à Henriette Duquesne de Brothonne, dame de Tocqueville, février 1740. – Promesses de mariage entre Charles-Mathieu Papavoine, négociant à Louviers, fils de Charles-François-Pierre Papavoine et d'Anne-Catherine Piéton, d'une part, et Catherine-Thérèse-Aimée Grandin, fille de Michel Grandin, négociant à Elbeuf, et de Marie-Anne Flavigny, d'autre part, février 1778.

G. 5145. (Liasse.) – 182 pièces, papier.

1711-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Pe. – Bans de mariage entre Nicolas-François Hérambourg, écuyer, conseiller du Roi en la Cour des Comptes, fils de défunt messire Nicolas Hérambourg, écuyer, conseiller en la même cour, et de Barbe-Françoise L'Argillé, d'une part, et Marie-Calixte Hébert, fille de François Hébert, avocat au parlement, sieur des fiefs du Boscfollet et du Moulin, et de défunte Marie-Trérèse Besnière, d'autre part, septembre 1724 ; – entre Charles Perchel, imprimeur, fils de Jean Perchel et de Marie Castel, d'une part, et Catherine Marmion, d'autre part, novembre 1778 ; – entre Jean-Nicolas Pelletier et Marie-Anne-Catherine-Geneviève Curmer, fille de Jean-Baptiste Curmer, et de Catherine Durand, de Saint-Pierre de Carville, octobre 1780. – Acte d'inhumation, à Sainte-Croix-des-Pelletiers, 2 juillet 1770, de Jean-Baptiste Desabaye, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant en la prévôté de la maréchaussée générale, monnayer de France et négociant à Rouen.

G. 5146. (Liasse.) – 183 pièces, papier ; 2 sceaux.

1677-1690. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ph. – Pi. – Bans de mariage entre Charles-Barthélemi de Pillon, écuyer, sieur de la Tillais, fils de Charles de Pillon et de Marie-Charlotte Ribaut du Mesnil, d'une part, et Marie-Catherine Absolut, d'autre part, octobre 1716 ; – entre Louis-Henri Laurent, écuyer, sieur du Clariel, et Marie-Catherine-Antoinette de la Houssaye du Bourdonné, mai 1740 ; – entre Antoine-Nicolas Picquefeu de Neuville, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien brigadier des gardes du corps, capitaine de cavalerie, fils de feu Jean-Louis Picquefeu, ancien garde-marteau aux eaux-et-forêts en la maîtrise de Rouen, et d'Anne Coiffrel, d'une part, et Marie-Barbe-Elisabeth Le Meau, fille d'un officier invalide, d'autre part, août 1768 ; – entre Pierre-Maximi-lien Picquet, écuyer, sieur de la Houssi cite, du Clariel, etc., fils de Pierre Picquet, écuyer, maître en la Cour des Comptes, et de Marie-Catherine Colombel, d'une part, et Françoise-Elisabeth Eloy, de Clères-en-Caux, d'autre part, janvier 1768 ; – entre Emmanuel-Antoine-Réné Pinceloup de Maurissure, auditeur en la Chambre des Comptes, fils d'Emmanuel-René-François Pinceloup de Maurissure, ancien maire de Nogent-le-Rotrou, et de Judith Després de Buré, d'une part, et Louise-Marguerite Le Sage du Mesnil-Hurel, fille de François-Richard Le Sage du Mesnil-Hurel, mestre de camp de cavalerie, et de Marie-Marguerite Guillier, d'autre part, mars 1781 ; – entre Jean-Baptiste-Patrice Picquenot, fils de Michel Picquenot et de Marie-Elisabeth Dillard, de Monville, d'une part, et Marie-Anne Du Thil, fille de Georges Du Thil, et de Marie-Marguerite Le Retour, aussi de Monville, d'autre part, novembre 1779 ; – entre Esprit-Augustin-Louis de Piperey, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Marolles, conseiller au parlement, fils d'Esprit de Piperey, chevalier, et d'Agnès Le Court de Noirval, veuf de Ravennes de Picquot, d'une part, et Jeanne-Louise Carrel de Thibouville, fille de Claude-Louis-Aimable Carrel, chevalier, sieur de Thibouville-la-Rivière, Corneville, la Masoue, conseiller de grand'chambre au Parlement, et de Françoise-Catherine Le

Bachelier, d'autre part, février 1785 ; – entre Mare-Antoine-Félix Pinard de Boishébert, capitaine dans le corps royal du génie, fils d'Aimable-Guy-Bertrand Pinard, docteur en médecine à Rouen, et de Marie-Anne Le Mercier, d'une part, et Julie-Henriette Bournisien Despréaux, fille de Pierre-Nicolas Bournisien et de Marie-Catherine Le Mercier, d'autre part, octobre 1785. – Procuration donnée par Jacques Pinand, ancien curé d'Octeville, official de Montivilliers, demeurant à Octeville, pour nommer, à sa place, l'enfant né du mariage de M. Pinand, ancien capitaine de frégate du Roi, et de demoiselle Fourny, fille d'un procureur du Bureau des Finances à Rouen, 10 mars 1767. – Sceau de la juridiction royale du Fort-Royal de l'île de la Martinique, alors exercée par Jean-Médérie-Moreau, 24 octobre 1749.

G. 5147. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 274 pièces papier ; 1 sceau plaqué.

1712-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. –PI.-Po. – Bans de mariage entre Jean-Philippe Pointcheval, écuyer, conseiller du Roi, auditeur en la Cour des Comptes, et Marie-Jeanne-Angélique-Dorolhée Huet, février 1752 ; – entre Robert Potier, écuyer, chevalier de Saint-Louis, fils de Robert Potier, écuyer, sieur de Butot, et de Marguerite Marquet, veuf de Louise de Radiolles, d'une part, et Marie-Madeleine d'Imbleval, fille de feu Picrre-François-Vulfran d'Imbleval et de Marie-Anne du Castel, d'autre part, Janvier 1752 ; – entre Charles de Pottret, écuyer, gendarme delà garde ordinaire du Roi, fils de François de Pottret et d'Anne-Françoise Ferey, d'une part, et Marie-Madeleine-Félicité de Rougeville, fille de François de Rougeville, conseiller en la Cour des Comptes, et de Madeleine Louise-Geneviève Midy, d'autre part, février 1763 ; – entre François-David Planteroze, écuyer, ancien commissaire provincial des guerres de la Généralité de Rouen, d'une part, et Marie-Madeleine Trudaine, veuve d'Antoine du Laurent de Crose, président au Bureau des Finances de la Généralité de Paris, d'autre part, novembre 1765 ; – entre Jean-Baptiste-Louis-Benjamin Pontus, avocat au Parlement, et Catherine-Anne Delaistre, fille de Pierre-Paul Delaistre, contrôleur du receveur payeur des gages de MM. de la Cour des Comptes, et de Marie-Catherine-Clotilde Bréant, janvier 1766 ; — entre Jacques-Robert Parnuit, procureur du Roi en la maîtrise des eaux-et-forêts de Caudebec, lieutenant des troupes bourgeoises de Rouen, et Marie-Anne-Céleste Canivet, juillet 1760 ; – entre Jacques-Henri-Ansehne-Joseph-Auguste Poret de Boisandre, ancien capitaine de cavalerie, capitaine gouverneur du château et parc de Bagnollet, écuyer, commandant les écuries et vénerie de S. A. S. Mgr. le duc d'Orléans, seigneur du Val de Rouvre, fils de Jacques-Joseph de Boisandre, et d'Hyacinthe Anselme de Hardouin, d'une part, et Marie-Louise Robert de Saint-Victor, fille de feu Louis Robert, chevalier, sieur de Saint-Victor, conseiller au Parlement, et de Marie-Françoise-Charlotte Hellouin, décembre 1766 ; – entre Joseph-Louis Plainpel, écuyer, sieur d'Heugueville-la-Ferté, conseiller du Roi, lieutenant général civil en la marine et amirauté de France au siège royal du Havre et Harfleur, fils de feu Jean-Baptiste Plainpel, écuyer, lieutenant général civil et criminel en l'amirauté, et de Jeanne Thorel de Maison, dame de Touffreville, d'une part, et Mélanie-Joseph Desticher, fille de feu Jean-Baptiste-Pierre Desticher, ancien échevin du Dunkerque, et de Marie-Geneviève Tugghe, juin 1780. – Promesses de mariage entre Nicolas-Louis Pommeraye, conseiller maître ordinaire en la Cour des Comptes, (ils de Louis Pommeraye, aussi conseiller maître en la même Cour, seigneur et patron honoraire du Grand-Couronne, et de feu Marie-Catherine Le Couteulx, d'une part, et Marie-Louise Christine-Duval, fille d'Yves-Michel Duval, chevalier, président en la Cour des Comptes, patron de Morgny, et de Marie-Barbe-Thècle Lesdo de Rivière, avril 1760 ; – entre messire André-Michel-Alexandre de Poërier, chevalier, comte d'Amfreville, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, fils d'Adrien-Charles de Poërier, marquis d'Amfreville, seigneur et haut justicier d'Amfreville, Brousal, Taillepiéd, Neuville, et de Cécile-Françoise-Gabriel de Poërier, d'une part, et Marie-Marguerite Rerthelot de Belloy, veuve de Louis-François de Chalon, seigneur d'Auberville-la-Manuel, conseiller au Parlement, fille de feu Simon Berthelot, écuyer, sieur de Belloy, Versigny le Sart, et de Claude Landais, d'autre part ; – entre Michel Plichon, avocat au Parlement de Rouen, et Marie- Anne-Louise-Catherine Bance. – Acte de baptême, en la paroisse Saint-Crespin-sur-Scie, de Pierre-Claude Plougoulm, fils de Pierre Plougoulm, maître-d'hôtel de M. Damhray, février 1764. – Sceau de la juridiction royale de Cassel, 1771.

G. 5148. (Liasse.) – 195 pièces, papier ; 1 sceau.

1716-1790. – Pièces annexes des actes de mariage classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Pr. – Q- – Bans de mariage entre André de Quintanadoine, écuyer, sieur de Betteville, fils de François de Quintanadoine, seigneur et patron de Boscguerard, Brétigny, et de Madeleine Vettier, de Pont-l'Évêque, d'une part, et Marie-Geneviève Baudry, fille de feu Nicolas-Charles Baudry, chevalier, seigneur d'Imbleville, Tiédeville, Querville, des Perrois, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marie Deshommets, d'autre part, juillet 1724 ; – entre Claude-Jacques Quevremont de Montbillet, avocat au parlement, et Jeanne Pigache, veuve de Nicolas Le Grand, septembre 1776 ; – entre Louis-Valentin-Rupert Quibel, officier de la maison du Roi, négociant à Rouen, et Louise-Catherine-Victoire Pain-Détancourt, fille de feu M. Louis-Adrien Pain-Détancourt, négociant, et de Catherine-Victoire Cobert, février 1782. – Promesses de mariage entre François-Guillaume Prier d'Hatanville, écuyer, conseiller du Roi, capitaine de cavalerie, lieutenant de la prévôté générale de Normandie, fils de Guillaume Prier, négociant, maire et échevin de la ville du Havre, cl de Marie de Paix-de-Cœur, d'une part, et Catherine-Françoise Dannel, fille de Louis-Charles Dannel et de Catherine Morel, receveuse générale de la principauté et paroisse de Saint-Pierre d'Yve-tot, février 1757 ; – entre Jean-Baptiste de Quèvremont de la Motte, marchand tonnelier, fils d'Etienne de Quèvremont, sieur de la Motte, bourgeois de Dieppe, et d'Anne Cherus, d'une part, et Louise d'Elippe, fille de Henri d'Elippe, chevalier de Saint-Louis, lieutenant au régiment Royal-Roussillon cavalerie, et de Françoise d'Imbleval, d'autre part. – Sceau de la juridiction du bourg de Vaize, près Lyon, 1765.

G. 5149. (Liasse.) – 187 pièces, papier.

1702-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ra. – Re. – Bans de mariage entre François-Guillaume de Rély, écuyer, sieur de Gournay, et Jeanne-Catherine Mouchard, mai 1725 ; – entre Claude-François-Jacques Rabier, capitaine de navire, fils de Claude Rabier, trésorier de Saint-François du Havre, et Marie-Jeanne-Elisabeth Dorion, août 1765 ; – entre Jean-Claude Rabier, fils de feu François-Olivier Rabier, et de Marie-Geneviève Ferey, d'une part, et Marie-Catherine-Victoire De la Votte, fille de Jacques-Nicolas De la Votte, sieur de Clermont, et d'Elisabeth-Françoise Deberry, d'autre part, juin 1766 ; – entre Charles de Raimfreville, chevalier, sieur de Noyers, fils de feu Charles-François de Raimfreville et de Louise de Caqueray, d'une part, et Françoise-Thérèse de Caqueray, fille, de Charles de Caqueray et de Marie-Thérèse de Gaillardbois, d'autre part, juin 1766 ; – entre Nicolas-Emmanuel Renaut, marchand à Rouen, veuf d'Angélique Tuvache, et Marguerite de Paix-de-Cœur, avril 1775 ; – entre messire César-Louis de Rassent, marquis chevalier, vicomte et seigneur d'Archelles, Bretteville, ancien capitaine commandant au régiment de Champagne, chevalier, de Saint-Louis, fils de feu messire Joseph-Alexandre de Rassent, chevalier, sieur d'Archelles, grand bailli d'épée du pays de Gaux, major d'infanterie, et de feu noble dame Jeanne-Françoise-Angélique-Charles de la Blandinière, d'une part, et Charlotte-Jeanne-Prosper Bigot du Manoir, fille de messire Nicolas-Alexandre Bigot, chevalier, seigneur patron de Sommenil, seigneur de Cleuville, Buvreil et autres lieux, ancien maire de Rouen, élu au tour de la noblesse, et de feu noble dame Charlotte-Prosper Du Bosc, d'autre part, mai 1784. – Acte de baptême, à Archelles, 9 juin 1744, de César-Louis de Rassent, précité ; parrain, Louis le Cordier de Bigars, comte de la Heuze. – Actes d'inhumations, à Butot, le 10 novembre 1731, de Marguerite de Paix-de-Cœur, fille de Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur et d'Aldegonde de Bertout ; – à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, le 16 mai 1742, de Charles-Emmanuel Regnault, avocat au Parlement, ancien trésorier de cette paroisse, décédé à l'âge de 68 ans ; – à Monville, le 6 janvier 1748, de Robert-Nicolas de Paix-de-Cœur de la Saussaie, décédé à l'âge de 45 ans ; – à Archelles, le 29 novembre 1774, de Joseph-Alexandre de Rassent, chevalier, vicomte d'Archelles, major de la capitainerie garde-côtes, décédé le 28 novembre, à l'âge de 66 ans.

G. 5150. (Liasse.) – 131 pièces, papier ; 2 sceaux.

1718-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ri. – Bans de mariage entre Gédéon-Robert Richier, écuyer, sieur de Cerisy, Lisle, Boscbestre, fils de feu Jacques Richier, écuyer, sieur de Cerisy, et de Marie-Valentine Voisin, d'une part, et Marie-Madeleine Asselin de Fresnelles du Moucel, fille de François Asselin, sieur du

Moucel, et de Marie-Françoise de Rouen de Bermonville, d'autre part, juillet 1742 ; – entre Joseph Richier, sieur de Cerisy, fils des mêmes, et Marie Guenet de Saint-Just, fille de Jacques-André Guenet de Saint-Just, chevalier, seigneur patron des Jonquerets, sieur de la Pille, conseiller en la grand'chambre du Parlement, et de Marie Du Marest, d'autre part, septembre 1748 ; – entre Jean-Louis de Richemont, écuyer, et Félicité-Monique Le Roux du Fay, avril 1754 ; – entre François-Nicolas Rivière, avocat au Parlement de Paris, conseiller du Roi et de Monsieur, vicomte de Moyaux, procureur du Roi et de Monsieur en la vicomté du Sap, et Marie-Rosalie-Anqueulle, mars 1780 ; – entre Pierre-François de Ribaucourt de Rogemont, écuyer, garde du corps de Son Altesse Royale le comte d'Artois, fils de Jean-Antoine de Ribaucourt et d'Anne-Charlotte Barbier, d'une part, et Marie-Angélique-Rose d'Abancourt, fille de Louis-Ferdinand d'Abancourt, et de Cécile-Suzanne de Blanchaston, d'autre part (à Fallencourt), juillet 1780. – Acte d'inhumation, à Saint-Nicaise de Rouen, le 16 avril 1736, de Jean-Joseph Richomme, conseiller en la Cour des Comptes, décédé à l'âge de 40 ans. – Petit sceau de l'abbaye de Fécamp, 1760.

G. 5151. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 223 pièces, papier.

1677-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ro. – Ry. – Bans de mariage entre Jean-François de Mauduit, écuyer, sieur de la Rosière, du Pontif, etc., et Marie-Barbe-Jeanne Auvray, février 1736 ; – entre Nicolas-Philippe-Claire de Roquigny, écuyer, sieur de Sainte-Claire, garde du corps du Roi, fils de Nicolas de Roquigny, écuyer, sieur de Pellevert, capitaine garde-côtes, et de Marie-Thérèse Godebit, d'une part, et Catherine-Elisabeth Jacob, fille de François Jacob, bourgeois de Dieppe, et de Catherine Crespin, d'autre part, février 1740 ; – entre haut et puissant seigneur Jean-Victor de Rochechouart, comte de Mortemart, brigadier des armées du Roi, veuf en premières noces d'Eléonore-Gabrielle-Louise-Françoise de Crux ; en deuxièmes, de Marie-Thérèse-Sophie de Rouvroy, fils de Jean-Baptiste de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, et de Marie-Madeleine Colbert de Blainville, demeurant à Paris, au palais d'Orléans, dit Luxembourg, d'une part, et M^{lle} Charlotte-Natalie de Manneville, fille de Henri-Joseph de Manneville, gouverneur des villes et châteaux de Dieppe et d'Arques, et d'Amable-Françoise-Charlotte Asselin de Frenelle, marquise de Manneville, d'autre part, avril 1751 ; – entre Joseph de Robillard, écuyer, veuf en dernières noces de Marie-Anne Jean, fils de feu messire Jean de Robillard, écuyer, et de feu dame Françoise Élie, d'une part, et Marie-Anne Delaporte Le Marié, veuve de feu Michel-Hubert Beaugroud, avocat, fille de feu messire Pierre De la Porte, écuyer, et d'Anne Le Pigner d'Arques, de la paroisse Saint-Godard de Rouen, d'autre part, août 1754 ; – entre Guillaume-Pierre-Marin Rondeaux, marchand à Rouen, fils de Guillaume Rondeaux et de Madeleine-Catherine Mouette, d'une part, et Marthe-Elisabeth Neveu, fille de Jean-Baptiste Neveu et d'Anne-Charlotte Gaillard, d'autre part (à Saint-Lô de Rouen), janvier 1761 ; – entre messire Louis Robert, chevalier, seigneur patron de Saint-Victor-la-Campagne, conseiller du Roi en ses Conseils, son président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, demeurant en son hôtel, rue des Maillots, à Rouen, fils de feu messire Louis Robert de Saint-Victor, conseiller honoraire au Parlement, et de feu noble dame Marie-Françoise-Charlotte-Emilie Hellouin du Quesnay, d'une part, et Marie-Anne-Françoise-Reine Le Camus, demeurant au couvent des religieuses de Bellefond, rue Beauvoisine, fille de M. Antoine-Brice Le Camus, nommé François Le Camus l'aîné par lettres-patentes de Sa Majesté, seigneur de Montaure et du Vieux-Rouen, et de Madeleine-Catherine-Reine Charles, dame de Courteville, d'autre part (à Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen), juin 1766 ; – entre Claude-Alexandre de Roquigny, écuyer, sieur du Catelet, ancien capitaine de cavalerie, officier major des ville et château de Dieppe, fils de feu messire Nicolas de Roquigny, écuyer, chevalier de Saint-Louis, commandant la capitainerie garde-côtes de Berneval, et de feu Marie-Angélique Godeby, veuf de Geneviève Bachelier, d'une part, et Marie-Anne-Suzanne Petit, fille de Nicolas-Louis Petit, receveur de Monseigneur l'amiral pour le département de Dieppe, et de Catherine Langlois, d'autre part, septembre 1768 ; – entre Nicolas-Jean-François de Romé, chevalier, baron haut-justicier du Bec-Crespin, sieur de Fresquiennes, conseiller au Parlement, fils de feu messire Nicolas-Louis de Romé, chevalier de Saint-Louis, et de Barbe-Madeleine Lesdo de Valliquerville, dame d'Allouville, d'une part, et Catherine-Adélaïde Hescamps de Collot, fille mineure de Jean-Louis-Jacques Hescamps de Coltot, sieur de Grosfy, conseiller au Parlement, et de feu Anne-Adélaïde Le Peinturier de Guillerville, d'autre part (à Saint-Patrice de Rouen), février 1777 ; – entre Pierre de Roüot, officier

au régiment de Flandre, fils de Christophe-François de Paul de Roüot, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, sieur de Fossieux, et de Marie-Madeleine de Boudet de Marrange (de Pont-à-Mousson), d'une part, et Julie-Modeste-Aymard Gallye du Plessis, fille de feu Nicolas-Joseph Gallye, écuyer, sieur de Saint-Denis, et de Marie-Anne-Elisabeth de Creny de Plainneville, d'autre part, octobre 1779 ; – entre maître François-Guillaume Roussel, avocat en la Cour, et Aimable-Victoire-Honorine Vallée de Prémare, février 1781. – Promesses de mariage entre Romain-Abraham de Rouen, chevalier de Bermonville, chevalier de Saint-Louis, seigneur et patron honoraire de Connelles et de Saint-Pierre-de-la-Garenne, fils de défunt Adrien de Rouen et de Madeleine Le Guerchois, d'une part, et Marie-Madeleine-Marguerite Baudouin, fille de Pierre-Nicolas Baudouin, chevalier, seigneur de Gonzeville, le Thil, la Londe, Boissay-le-Châtel, Tilly, Saint-Pierre-le-Petit, conseiller en la grand'chambre du Parlement et de Catherine-Madeleine Anzeray de Courvaudon, pensionnaire du couvent de Bellefond, d'autre part, septembre 1742 ; – entre Pierre-François Roger du Quesné, avocat au Parlement, fils de Pierre-Guillaume Roger, ancien syndic de l'ordre des avocats du même Parlement, et de Marguerite Le Largue, d'une part, et Anne-Marguerite-Charlotte Bourdet, fille de feu M. Charles Pompone Bourdet, gentilhomme servant de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, et de Marguerite-Françoise Blavet du Marais, de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, d'autre part, mai 1768 ; – entre Pierre-Adrien de Rouen, chevalier, sieur de Bermonville, président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, fils de feu Adrien de Rouen de Bermonville, conseiller en la même cour, et de Madeleine Le Guerchois, d'une part, et Marie-Marguerite-Louise Heurtaut, fille de Jean-Charles Heurtaut, chevalier, sieur de Lammerville, et de Marie-Catherine Grossin de Saint-Thurien, d'autre part. – Dispense, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Adrien-Amable-Marie de Rouen de Bermonville, sieur de Bermonville, Valliquierville, Alvimare, Cléville, les Ifs, Autretot, Cantelou-le-Bocage, Forest, Percy, Saint-Germain, Saint-Martin de Varville, Foucarville, baron de la Lutumière, président en la Cour des Comptes, fils d'Adrien-Hector de Rouen de Bermonville, et de Marie-Marguerite-Suzanne Lesdo de Valliquierville, et à Aimable-Madeleine-Marguerite-Luce Caillot de Coquereau, fille d'Antoine-Pierre-Thomas-Louis Caillot, chevalier, sieur de Coquereau, président en la même Cour, et de Marie-Barbe-Luce Lesdo de Valliquierville, juin 1772.

G. 5152. (Liasse.) – 192 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1699 – 1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Sa. – Bans de mariage entre Barthélemy de Saint-Ouen, sieur d'Ernemont, et Louise-Gabrielle de Boniface, septembre 1730 ; – entre Charles-François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, et Elisabeth Le Noble du Perrey, juillet 1745 ; – entre Nicolas-Charles de Saint-Ouen, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, fils de M. Louis de Saint-Ouen, d'une part, et Marie-Madeleine Homo, d'autre part, juin 1748 ; – entre Jean-Antoine-Samson Desmarquets, conseiller du Roi, maître particulier des eaux-et-forêts d'Arques et Neufchâtel, fils de feu M. Jean-Louis Desmarquets, négociant à Dieppe, et de Madeleine de la Viéville, d'une part, et Françoise-Charlotte Le Paige, fille de feu M. Jean-Baptiste Le Paige et de Françoise Varangue, de Saint-Saëns, d'autre part, août 1751 ; – entre Pierre Satrain, écuyer, conseiller auditeur en la Cour des Comptes, fils de Pierre Satrain et de Marie de Réauté, d'une part, et Catherine-Angélique Lamant, d'autre part, février 1752 ; – entre François-Gabriel-Emmanuel-Hubert-Dominique du Saix, écuyer, et Claude-Elisabeth-Scholastique Marsollet, fille de Pierre Marsollet, avocat au Parlement, et d'Anne-Claude-Elisabeth Mouchard (à Saint-Patrice de Rouen), d'autre part, décembre 1762 ; – entre Nicolas-Dominique de Saint-Pierre, capitaine de navire, fils de feu Nicolas de Saint-Pierre et de feu Catherine Godebout, natif de la paroisse Notre-Dame du Havre-de-Grâce, d'une part, et Marie-Anne Cousin de Grainville, fille de messire Guillaume Cousin, sieur de Grainville, écuyer, aide-major de cette ville, et de noble dame Madeleine-Geneviève Masselin, d'autre part, octobre 1768 ; – entre Pierre-François-Amand Sacquespée, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, fils de Maurice-François-Denis Sacquespée, ancien procureur et avocat au Parlement, et de Marguerite Ferrière, d'une part, et Marie-Marthe-Catherine Brunel, d'autre part, juillet 1769 ; – entre Gaspard-Auguste de Sarcilly, fils de Pierre-Georges de Sarcilly, chevalier, sieur d'Ernes-le-Châtel, et de Gabrielle-Marthe de Morel, d'une part, et Marie-Louise-Agathe de Filleul, fille de messire Louis-Dominique Filleul de la

Fresnaye et d'Anne-Catherine-Agathe-Dominique Boutren, d'autre part, avril 1771 ; – entre Louis Robert de Saint-Victor, veuf de Madeleine-Françoise Le Camus, et Adélaïde de Grenier de Cauville, janvier 1787. – Promesses de mariage entre Charles-François de Saint-Ouen, chevalier, sieur de Humesnil, fils de François de Saint-Ouen et de Marie-Marguerite d'Oriencourt, d'une part, et Élisabeth Le Noble du Perrey, d'autre part ; – entre Charles-Adrien de Saffrey, sieur du Boslabbé, fils de Noël-François de Saffrey, sieur du Boslabbé, avocat, et de Marie-Marguerite du Guernier, d'une part, et Jeanne Guérard, d'autre part. – Consentement donné par Claude de Vial, veuve de François Le Noble, chevalier, seigneur de Bailleul, Chavigny, le Perrey, conseiller au Parlement, domiciliée à Bailleul, au mariage de sa fille Elisabeth Le Noble du Perrey avec Charles-François de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 21 juillet 1745. – Inhumations, à Notre-Dame de Neufchâtel, de dame Michelle Renaut, femme de Charlotte-Françoise de Saint-Ouen, sieur de Humesnil, 4 octobre 1743 ; – à Notre-Dame de Louviers, de Madeleine-Catherine-Reine Charles, veuve d'Antoine-Brice Le Camus, décédée à l'âge de 38 ans, 25 décembre 176. – Sceau d'Étienne Patry, lieutenant général du bailli de Caux au siège de Neufchâtel, 1743.

G. 5153. (Liasse.) – 215 pièces, papier ; 1 sceau.

1615-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Se. – Sy. – Bans de mariage entre Jacques Susanne, écuyer, sieur de la Motte du Buse, et Françoise-Elisabeth De la Votte, novembre 1761 ; – entre Pierre Susanne du Clariel, écuyer, veuf, fils unique de Nicolas Susanne, capitaine de dragons dans le régiment d'Estrades, et de Catherine Dedun, d'une part, et Françoise-Marie Marquet de Vassonville, janvier 1767 ; – entre Désiré-Henri Seffrye, avocat en Parlement, conseiller rapporteur du point d'honneur au bailliage d'Andely, patron de Molaincourt, fils de François-Martin Seffrye, avocat en Parlement, conseiller du Roi, élu en l'Élection d'Andely, et de feu dame Anne-Françoise Coûtant, d'une part, et Rose-Thérèse-Apolline Crommelin, fille de Samuel Crommelin, changeur du Roi en la cour des monnaies, et d'Anne-Joséphine-Thérèse Fleury, d'autre part, août 1778 ; – entre Louis-Jacques-Antoine de Sourdeval, capitaine au corps royal d'artillerie, régiment de Toul, chevalier de Saint-Louis, fils de Claude-Antoine de Sourdeval, écuyer, et de Jeanne-Julienne Duparc de Lokemaria, natif de Calais, d'une part, et Angélique-Sophie Plaimpel, fille de Robert Plaimpel, docteur en médecine, et de Catherine Le Tourneur, d'autre part, août 1778 ; – entre Jean-Barthélemy Selles de Boscherville, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, seigneur patron honoraire de Notre-Dame de Boscherville, fils de Jean-François Selles et de Marie Lecomte, d'une part, et Marie-Anne-Thérèse-Victoire De Jaulne de Salmonville, d'autre part, août 1779. – Promesses de mariage entre Raoul de Sonning, chevalier, sieur de Sorquainville, fils de Raoul de Sonning, chevalier, et de Marie-Anne Le Masson, d'une part, et Eléonore-Adélaïde-Françoise Duval d'Amonville, fille de Pierre-Antoine-Louis Duval, sieur d'Amonville, et de Marie-Elisabeth-Amable Grandin de Raimbouville, d'autre part, octobre 1776. – Contrat de mariage entre Jean de Fautereau, baron de Crétot, et Marie de Cauquigny, fille de Pierre de Cauquigny, écuyer, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Caux, 1615. – Acte d'inhumation de Jean-François Selles, seigneur de Notre-Dame de Roscherviile, décédé, à l'âge de 73 ans, 9 octobre 1774. – Sceau de la ville de Mons en Hainaut, 1745.

G. 5154. (Liasse.) – 147 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1690-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ta.-Ti. – Bans de mariage entre Charles-Joseph Taillepied de Plémont, fils de feu Antoine Taillepied et de Marie-Françoise de Corsembleu, d'une part, et Marie-François Addée, d'autre part, mai 1766 ; – entre Charles-Jean-Baptiste de Tilly de Prémont, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, fils de Louis de Tilly, ancien capitaine au régiment de Berry, et de Marie-Anne Janvau d'Heresne, de Vernon, d'une part, et Marie-Julie-Françoise France, fille de feu Guillaume France et d'Elisabeth-Catherine Belard, veuve de Pierre-Alexis Asselin Desparts, commissaire ordinaire des guerres, d'autre part, novembre 1776 ; – entre Marie-Guillaume-Augustin Tison Desmarets, avocat en Parlement, fils du feu maître Nicolas Tison et de Jeanne-Françoise Carré, de Hardinvast, au diocèse de Coutances, d'une part, et Louise-Julie Cabut, fille de feu maître Jacques-Simon Cabut, avocat au Parlement de Normandie, et de

Marguerite-Françoise Benoist, d'autre part, août 1776 ; – entre François de Tirebarbe, écuyer, sieur de Laville, officier au régiment de Boulonnois, d'une part, et Louise-Charlotte Dufour de Longuerue, d'autre part, août 1780 ; – entre Pierre Taillet, conseiller échevin de Rouen, veuf depuis 10 ans de Marie-Catherine Galopin, fils de feu Pierre Taillet, ancien juge-consul, et de Marie Laugeois, d'une part, et Marie-Anne de Farcy, veuve depuis près de 2 ans de M. Robert Desfriches, et fille de Jacques de Farcy, secrétaire du Roi, président en l'Élection, et de Léonor Huet, d'autre part. – Inhumation à Saint-Maclou de Mantes, le 1^{er} août 1659, d'Antoine Taillepied de Plémont, écuyer, secrétaire du Roi et de ses finances, décédé à l'âge de 68 ans. – Sceau du bailliage du duché-pairie d'Aumale, 1778.

G. 5155. (Liasse.) – 249 pièces, papier ; 1 sceau.

1709-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Th. – Bans de mariage entre Pierre-Christophe Thélot, sieur de la Binaudière, ancien garde du corps du Roi, et Marguerite Boullan, décembre 1741 ; – entre François-Nicolas de Thunes, sieur du Haguët, fils de François de Thunes, sieur des Bouelles, et de dame de Livet de Sorquainville, veuf de François-Ursule de Cailleville, d'une part, et Marie-Madeleine Le Vigner de la Loude, fille de Jean-Baptiste Le Vigner, sieur de Marly, et de Marie-Madeleine Ouldart, d'autre part, 1749 ; – entre Joseph-François Thieffray, avocat en Parlement, fils de Nicolas Thieffray, bourgeois de Dieppe, et de Marie-Françoise Thieffray, d'une part, et Marie-Anne Martin de Saint-Pierre, âgée de 33 ans, fille de Louis de Saint-Pierre, bourgeois de Rouen, et de Marthe Desportes, veuve de Jean-Baptiste-Adrien Arnois, sieur de Captot, conseiller du Roi, auditeur en la Cour des Comptes, d'autre part, janvier 1752 ; – entre Jacques-Louis-Hippolyte Thillaye, écuyer, sieur du Boullay, fils de Louis-Nicolas Thillaye de Boisensval, écuyer, sieur du Boullay, conseiller notaire et secrétaire du Roi, et de Marie-Anne-Antoinette Couture, de Lisieux, d'une part, et Marie-Catherine-Mélanie Botereau, fille de Jacques Botereau, négociant, ancien prieur et juge-consul à Rouen, et de Marguerite Martine-Catherine Le Couteulx, d'autre part, mars 1767 ; – entre Jean-Baptiste-Thomas de Thibout, chevalier, marquis de Durcet, fils de Jacques-Claude de Thibout, chevalier, seigneur de Grais, de Durcet, Landigou, etc., et de Marie-Rose de Montpignon, d'une part, et Marie-Marthe d'Escorches, fille de feu Robert d'Escorches, chevalier, sieur de Champhault, Cherville, etc., et de feu Anne-Victoire de Gyémare, d'autre part, septembre 1770 ; – entre François-André Thierry, sieur du Puis, ancien contrôleur du receveur des gages de la Cour des Comptes, fils de Charles Thierry, écuyer, garde du corps de feu le duc d'Orléans, régent de France, et de Jeanne Parrin, d'une part, et Bonne-Aimable-Charlotte de Groulard, fille de Louis-Charles de Groulard, chevalier, et de Bonne-Elisabeth d'Esrepagny, d'autre part, octobre 1776 ; – entre Nicolas-François-Louis Thieffray, avocat au Parlement de Rouen, fils de Joseph-François Thieffray, écuyer, sieur de la Mare, la Ville, et de Vattetot des Clémentins, conseiller en la Cour des Comptes et avocat audit Parlement, et de Marie-Anne-Marthe de Saint-Pierre, d'une part, et Thérèse-Françoise Le Bailly, fille de Charles-Hector Le Bailly, écuyer, sieur de Taillanville et du Bec, ancien contrôleur général des finances à Rouen, et de feu dame F'rançoise-Thérèse Drouet, d'autre part, février 1786 ; – entre Jean-Jacques Collin de la Thuillerie, veuf de Jeanne-Louise de Renouard, et Anne-Esabeth-Sophie Chef d'Hostel, mai 1786 ; – entre Jean-Jacques-Prosper de Thiboutot, écuyer, employé dans la régie générale, fils de messire Jacques-Gilles de Thiboutot et de Marie-Catherine-Cécile Richer, d'une part, et Thérèse-Rose Bouret, fille de Jean-Augustin Bouret, ancien négociant, et de Marie-Rose Jean, d'autre part, avril 1790. – Promesses de mariage entre Jean Thorel, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, fils de Jean-Baptiste Thorel et de Marguerite Benec, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Le Devé, fille de maître Pierre Le Devé, avocat au Parlement, et de Marie Le Tellier, de Saint-Patrice de Rouen, d'autre part. – Procuration donnée par Jean-Baptiste-Etienne Asselin, ancien prieur consul et échevin à Rouen, négociant, pour nommer, à sa place, l'enfant né du mariage de sa fille Aimée-Catherine et de M. Thieullen, avocat au Parlement, 1789. – Sceau de la prévôté de Montbard en Bourgogne, 1775.

G. 5156. (Liasse.) – 277 pièces, papier.

1707-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – To. – Tu. – Bans de mariage entre François Groulard, marquis de Torcy-le-Grand,

seigneur de Saint-Aubin-le-Cauf, Etables, etc., et Marie-Françoise Potier d'Ancourteville, avril 1727; – entre Joseph-Louis-Antoine Mauduit, écuyer, sieur de Tourville-la-Rivière, Bédane, conseiller en la Cour des Comptes, et Marie-Louise de Bullande, février 1741; – entre Nicolas-Joseph de Turgis et Marie-Françoise-Elisabeth Alexandre, février 1743; – entre Nicolas de Turgis, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, conseiller assesseur de la maréchaussée, subdélégué de la ville et Election de Rouen, prévôt des monnayeurs de cette ville, fils de feu M. Nicolas-Joseph de Turgis, monnayeur du serment de France, et de feu dame Marie-Françoise-Elisabeth Alexandre, d'une part, et Marie-Antoinette-Anne-Elisabeth Borel, fille de Jean-Pierre Borel, conseiller intime de S. A. S. Mgr le prince palatin duc régnant des Deux-Ponts, et de feu dame Anne-Marie-Julienne Frantzel, d'autre part, mai 1786. – Dispense de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Jacques Noël-Nicolas Turgis, avocat au Parlement, fils de Jacques Turgis, avocat au Parlement, et de Madeleine Thierrée de Campullay, et à Marie-Anne-Reine Thorel de Boistoutin, 1767. – Procuration donnée par Charlotte, comtesse de Gourcy, douairière de haut et puissant seigneur Claude-François, marquis de Toustain, pour nommer, à sa place, l'enfant à naître du mariage de Rémy-Charles, marquis de Toustain, chevalier, sieur d'Abancourt, et de madame Papavoine de Canappeville, 2 novembre 1765.

G. 5157. (Liasse.) – 233 pièces, papier.

1711-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – U. – Vaz. – Bans de mariage entre Jean-Guillaume-Lanfranc Vallée de Prémare, avocat au Parlement, et Marie-Anne Héron, octobre 1746; – entre Jacques-Noël de Varvanne, fils de feu François-Alexandre de Varvanne et de Marie-Rose de Turgis, d'une part, et Marie-Madeleine Thieré, d'autre part, janvier 1766; – entre Pierre-Thomas-Jacques Varin, seigneur de Mont-de-l'If, avocat au Parlement, fils de Pierre-David Varin, conseiller et procureur du Roi en la vicomte de Rouen, et de Marie-Catherine-Romaine Colleaux, d'une part, et Marie-Madeleine-Rosalie Le Tendre, fille de Denis Le Tendre, procureur au Parlement, et de Marie-Madeleine Le Roy, d'autre part, octobre 1766; – entre Romain Varin, sieur de Saint-Ouen du Breuil, fils de François Varin, sieur de Bretteville, Saint-Ouen, et de Marie-Anne-Cornélie Hays, d'une part, et Marie-Anne-Esther-Eléonore Le Cloustier, fille de Ferdinand-Mathurin Le Cloustier, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'infanterie Royal-Roussillon, ingénieur en chef des villes de Dieppe et du Havre, et de Marie-Anne Bichot, dame des fiefs du Bus, Vauvert, etc., d'autre part, mai 1776; – entre Jean-Baptiste-Charles-David Vaignon de Mortemer, chevalier, officier au régiment royal de carabiniers, fils d'Antoine-Jean-Baptiste-Robert Vaignon, chevalier, sieur de Mortemer, du Parc-d'Esneval et du Châtel-Montroty, Pissy, Feugneray, ancien capitaine de cavalerie, et de Marie-Geneviève Le Bas du Coudray, d'une part, et Marguerite-Madeleine Rome, veuve en premières noces de Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, chevalier, sieur de Sahurs, Berville, Bardouville, conseiller honoraire en la grand'chambre du Parlement, fille puînée de feu messire Nicolas-Louis de Rome, baron du Bec-Crespin, sieur de Fresquiennes, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Barbe-Madeleine Lesdo de Valliquerville, d'autre part, décembre 1775; – entre Pierre-Antoine-Modeste Varanguien, notaire royal au bailliage de Rouen pour le notariat de Saint-Georges, fils d'Antoine Varanguien, écuyer, et de Marie-Madeleine Jollivet, d'une part, et Marie-Anne-Françoise Carmont, d'autre part, juillet 1777; – entre Pierre-Henri Le Febvre de Vatimesnil, chevalier, seigneur et patron de Vatimesnil, Sainte-Marie-des-Champs, le grand Saint-Martin, l'Isle, le Quesney et Griserue, conseiller au Parlement de Normandie, fils de défunt Michel-Pierre-Georges Le Febvre de Vatimesnil, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de noble dame Marie-Anne-Catherine Charles, de Saint-Laurent de Rouen, d'une part, et Marie-Jeanne-Hélène Gaudin, fille de Jean-Marie Gaudin, écuyer, sieur de Feurs en Forez, secrétaire général des postes, et d'Hélène-Madeleine Jouvencel, dame de Feurs, Douzy, d'autre part, février 1783; – entre Nicolas-Bonaventure de Varengue, écuyer, garde du corps du Roi, fils de Charles-Bouaventure de Varengue, ancien avocat au Parlement, et de Marie-Anne de Rouen, d'une part, et Anne-Louise Hamelin des Hoguettes, fille de Pierre Hamelin des Hoguettes, écuyer, ancien garde du corps, lieutenant des Invalides, et d'Anne-Catherine Billouet, d'autre part. – Promesses de mariage entre Jean-Hyacinthe-Alexandre Vaultier, chevalier, sieur de la Granderye, capitaine au régiment de Mgr. le Dauphin Infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean Vaultier, chevalier, sieur des Essarts et de la Granderye, et de Madeleine-Marie-

Anne Parisot, d'une part, et Marie-Anne-Madeleine de Civille de Rames, fille de feu François-Alphonse de Civille, châtelain de Rames, et de Marie-Anna Baudry d'Imbleville, pensionnaire chez les religieuses de Bellefont, d'autre part, février 1746. – Actes de baptême, à Saint-Louis de Versailles, 10 septembre 1770, de Jean-Marie Gaudin ; – d'inhumation, à Varvannes, 24 avril 1738, de François-Alexandre de Varvannes, sieur du lieu ; – d'inhumation à Graville, 1^{er} mai 1744, de Jacques Vacquerie, capitaine de navire au Havre ; – d'inhumation, à Saint-Louis de Versailles, 28 janvier 1770, de Jean-Marie Gaudin, secrétaire général de la surintendance des postes. – Procuration donnée par Sophie-Eléonore de la Fresnaye, épouse de Louis-Anne Grente de Grécourt, chevalier, sieur de Grécourt, premier avocat général au Parlement, pour tenir, en son nom, sur les fonts baptismaux l'enfant de Louis Vaussy, 3 juillet 1788.

G. 5158. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 235 pièces, papier.

1711-1790. – Pièces annexes des actes de mariage, classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Ve. – Y. – Bans de mariage entre Laurent-Joseph Yeury, imprimeur, fils de Romain-Joseph Yeury, imprimeur, et de Marie, Guyon d'une part, et Marie-Madeleine-Françoise Sannier, d'autre part, juin 1758 ; – entre Mathieu Wilcock, veuf d'Ester Bent, et Fanny Philips, fille catholique anglaise, tourière des Gravelines, octobre 1776 ; – entre Jean-François-Timoléon Viger, conseiller du Roi, lieutenant général civil, criminel et de police en l'amirauté à Caen, et Marie-Marguerite-Véronique Malfillâtre, veuve de défunt Jacques-Pierre-Nicolas Le Duc, avocat, septembre 1776 ; – entre Alexandre-Louis-Denis Voisin, notaire royal au bailliage de Caux, siège d'Arques, et notaire à Dieppe, fils d'Antoine-Toussaint Voisin, négociant, ancien prieur juge-consul à Dieppe, et de Catherine-Rose Roger, d'une part, et Marie-Suzanne-Gabrielle Dubosc, fille de Jean-Baptiste-David Dubosc, syndic et doyen des procureurs de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de Suzanne Ravel, d'autre part, juillet 1777 ; – entre Daniel-Alexandre Ubeleski, contrôleur des vingtièmes, fils de Daniel-Alexandre Ubeleski et de Catherine Guerinier, d'une part, et Anne-Félicité Voisin, fille desdits Antoine-Toussaint Voisin, et Catherine-Rose Roger, février 1777 ; – entre André Windling, chevalier de Saint-Louis, officier au régiment de Soissonnois, et Élisabeth Bezin, novembre 1779 ; – entre Louis-Ferdinand-Joseph Willart, négociant, fils de Pierre-Jacques-Alexandre Willart, avocat au Conseil d'Artois, ancien échevin de la ville d'Arras, et de Marie-Jeanne-Joseph de Cardevaque, d'une part, et Françoise-Adélaïde Pimare, fille de Guillaume-Nicolas Pimare, négociant, ancien gouverneur de l'Hôtel-Dieu de Rouen et de Marie-Anne Marye, d'autre part ; – entre Pierre-Jacques Vieillot, avocat au Parlement à Yvetot, et Catherine Félicité Ceillard, 1780. – Promesses de mariage entre Mathieu Wolferston, écuyer, officier au régiment de Fitz-James, fils de Mathieu Wolferston et de Catherine Robinet, d'une part, et Denise-Claude Paillot, veuve de Nicolas Lavigny, négociant à Elbeuf, fille de Louis Paillot, officier chez le Roi, et de Denis Le Jeune, d'autre part, août 1750 ; – entre Louis-François de Villacueil, écuyer, et Marie-Anne-Henriette Carteron, juillet 1777.

G. 5159. (Liasse.) – 137 pièces, papier.

1671-1790. – Dispenses pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, informations, oppositions à des publications de bans. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – A. – François Alexandre, écuyer, de la paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, et Marie-Louise de Grandoigt, 1749. – Louis Ango, avocat en la haute justice de Gaillefontaine, et Geneviève Hullin, 1759. – Jean Asseline, marinier, bourgeois de Dieppe, et Catherine Allain, 1721. – Jean-Baptiste Auber, écuyer, garde du corps de Madame la duchesse de Berry, et Marie Delaistre, 1718. – Nicolas Aurouin, sieur des Portes et fils de Jean Aurouin, sieur des Portes, conseiller du Roi, et Françoise-Charlotte Chireuil, 1722.

G. 5160. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1671-1788. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, informations, oppositions à des publications de bans. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Be – Bi. – François-Bonaventure Fierars de Baudribosc, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment Dauphin, et Jeanne-Françoise Paon de Baudribosc, 1729. – Aymar Baudry et Marie-Thérèse-Catherine de Longuemare, l'un et l'autre négociants au Havre, 1735. – François

Baudouin, écuyer, sieur du grand Quesnay, demeurant à Fultot, et Elisabeth Beurain, 1754. – Jacques Beaugendre, écuyer, sieur des Essarts, et Marie Lescourmel, 1719. – Louis-François de Beaunay et Marie-Madeleine de Beaunay, 1743. – Nicolas de Beaunay, et Gabriel-Claude-Madeleine de Bailleul, 1720. – Jean-Baptiste-Joseph Belhornme de Glatigny et Marie-Anne Martin du Valdard, 1781. – Pierre-Jean-Baptiste Aubery de Bellegarde, avocat au Parlement, et Marguerite Meslin, 1729. – Jacques-François Billouet, avocat à Rouen, et Catherine-Elisabeth Aubery, 1729. – Louis de Biran, écuyer, ci-devant commandant de bataillon au régiment de Bretagne, et Catherine-Agathe-Pétronille Boutren, veuve de messire Le Filleul, sieur de la Fresnaye, 1755.

G. 5161. (Liasse.) – 142 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, oppositions à des publications de bans. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Bl. – Bu. – Etienne Martin de Boisville, conseiller maître ordinaire en la Cour des comptes, et Marie-Catherine Querel, 1746. – Nicolas de Bommy et Anne-Angélique-Elisabeth d'Abancourt, 1718. – Jacques-François-Félix Bonnet, écuyer, sieur de la Tour, et Louise-Françoise-Agathe Bonnet de la Tour, 1789. – Jean-Philippe-Gabriel de Boulainvilliers et Elisabeth-Catherine de Caqueray, 1741. – Nicolas-Fabien De la Brière et Marie-Anne de la Marcotte, 1731.

G. 5162. (Liasse.) – 224 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. C. – Pierre-Alexis-Madeleine Cabot, sieur de Cailletot, maître ordinaire en la Cour des comptes, fils de Pierre-Charles Cabot, procureur du Roi en la Monnaie de Rouen, et Marie-Madeleine Le Sort, février 1746. – Claude-François de Caqueray, sieur de la Roquette, et Antoinette de Caqueray de Vaudancourt, avril 1788. – Antoine-François de Caqueray, de la paroisse du Caule, et Marie-Françoise de Caqueray, de Sainte-Beuve-aux-Champs, novembre 1733. – François de Caqueray, sieur de Bourneville, et Anne Deschamps, septembre 1730. – Jean Carrey, sieur de Bellemare, et Marie-Angélique de Banastre, 1722. – Jean-Philippe Cavalier de Mocomble et Marie-Clotilde Le Bailly de la Falaize, 1785. – Pierre-Louis-Charles de Fréville, et Marie-Louise-Suzanne de Fréville, 1784. – Nicolas-Bruno-Emmanuel Coignard, conseiller du Roi, notaire et greffier de l'hôtel de ville de Rouen, et Marie Anne-Jeanne Anquetin, 1756. – André Halle de Courcelles, capitaine de dragons, et Marie-Anne-Elisabeth de la Tour, 1736.

G. 5163. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 187 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Da. – De. – Thomas Dagier, écuyer, sieur de Tourville, et Madeleine Le Sens, dame de Coquemerville, 1723. – Charles-François Darandel, seigneur de Guemicourt, et Marie-Anne-Angélique de Quincourt, 1719. – François-Alexandre de Banastre, et Marie-Françoise Arnoys de Hautot, 1722. – Louis-Ferdinand d'Abancourt, écuyer, sieur du Mesniel, patron de Falancourt, et Anne-Barbe de Rouen de Bermonville, 1737. – Jean de Brossard, sieur de Grosmesnil, et Anne-Esther de Brossard, 1722. – Jacques de Fréville et Marie-Anne Marguerite Frontin, 1739. – Alexandre de Gonnellieu et Anne-Marguerite-Françoise de Gonnellieu, 1721. – Jean-Baptiste Delarue, capitaine de cavalerie, et Marie-Geneviève-Françoise Postis, 1756. – Joseph Demarre, et Vincenne. – Prudence de Blondin, veuve de Louis d'Imbleval, sieur de Brétigny, 1740. – Pierre de Milleville, sieur de Huppy, etc., et Marie de Lesnable, 1719. – Jean-Baptiste Despériers, capitaine d'infanterie, et Catherine Le Gris, veuve de Jean-Baptiste Alorge, sieur de Clairemarc, 1720. – Emar de Torcy, seigneur de Boschullin, et Marie-Anne-Charlotte de Torcy, veuve du baron de Sauchay, 1718. – Etienne-Nicolas de Trevet, seigneur d'Osmoy, gendarme du Roi, et Anne-Geneviève de Grandcourt, 1720.

G. 5164. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 174 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Di. – Du. – Jules Le

Diacre de Martimbos et Marie-Geneviève-Charlotte Le Diacre des Essarts, 1744. – Pierre Drouet, écuyer, sieur des Fontaines, et Marie-Elisabeth Flavigny, 1754. – Jean Duchemin, peintre en faïence à Saint-Sever, faubourg de Rouen, originaire de Glos, et Marie-Louise Jeannot, 1720. – Charles-François Du Fossé de Vatteville, capitaine au régiment de Béarn, et Marie-Anne Du Fossé de Vatteville, 1741. – Guillaume Durand, écuyer, sieur de Boudeville et Boisemont, et Marie de Bonissent, veuve de Pierre Gueroult, sieur du Verdray, 1671.

G. 5165. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 143 pièces, papier.

1637-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. E. – F. – Pierre Famin, négociant au Havre, et Marie-Marguerite Picard, 1756. – Louis-Abraham Ferrant, maître chirurgien à Buchy, et Anne Mothais, 1720. – Pierre de Foville, chevalier, sieur de Boissy, demeurant à Etennemare, et Marguerite Ozenne, fille de feu Jean-Corneille Ozenne, du Havre, 1731. – Antoine Foucquet, maître chirurgien au bourg de Jumièges, et la demoiselle Blocquet, 1731. – Denis Fremynot, chirurgien pour les malades de la contagion, et Charlotte Le Cignerre, veuve de Jean Roussel, 1^{er} huissier aux hauts jours de l'archevêché, 1637.

G. 5166. (Liasse.) – 211 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. G. – Louis de Gaillardbois et Julienne de Gaillardbois, 1722. – François Galye, seigneur d'Hibouville, et Marie-Madeleine-Thérèse-Henriette Galye, 1748. – Jean-François Girardin, avocat au Parlement, demeurant à Gisors, 1780. – Charles-Antoine Codefroy, écuyer, seigneur de Croissanville, conseiller au Parlement, 1739. – Jacques Goujon, maître sculpteur à Rouen, paroisse Saint-Godard, âgé de plus de 86 ans, et Anne Crespin, de Dieppe, 1725. – Alexandre-François de Grolé, écuyer, légitimé de Lorraine, ancien capitaine au régiment de Mailly, et Madeleine-Victoire de Postis, 1755. – Etienne de Grouchet, seigneur de Soquence, et Marguerite de Bonissent, 1721.

G. 5167. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 215 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. H.-J.-Louis Hardy, bourgeois de Rouen, et Marie de Farcy, veuve de Louis Aubry, écuyer, receveur des tailles à Bayeux, 1719. – Pierre Harel, sieur de Fumechon, avocat, et Barbe Pepin, 1722. – Henri-Charles-Hébert, avocat au Parlement de Normandie, et Marguerite-Cécile Hébert, 1740. – Louis-Jacques Hescamps, sieur de Irreville, maître des Comptes à Rouen, et Catherine Le Baillif, 1723. – Charles-Nicolas Hellouin de Menibus et Marie-Anne-Rose Croisé, 1743. – Nicolas-François Hérambourg, maître des Comptes, et Marie-Calixte Hébert, 1724. – François Houdetot et Marie-Constance Espinay, de la paroisse Saint-Pierre d'Anneville, 1718. – Jean-Jacques d'Houdemare, seigneur de Vandrimare, et Marie-Anne-Françoise Boutren, 1721. – Charles de Houdetot et Jeanne-Louise d'Herbouville, 1731.

G. 5168. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 243 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. La. – Lef. – Pierre Lavesne, avocat au bailliage de Caux, demeurant à Montvilliers, et Marie-Catherine-Françoise Grégoire, 1723. – Denis-Michel-Pierre Le Bas, élu en l'Élection de Gisors, et Marie-Charlotte Le Baube, veuve de Martin-Chrysostôme Seffrie, 1741. – Jean-Simon Le Carpentier, écuyer, de la paroisse de Cauverville, et Catherine-Elisabeth Flavigny, de la paroisse Saint-Etienne d'Elbeuf, 1759. – Michel-Auguste Le Cerf de la Tourelle, gentilhomme ordinaire du Roi, et Barbe-Catherine Grossin de Saint-Thurien, fille de Louis Grossin, sieur de Saint-Thurien, président en la Chambre des comptes, 1745. – Antoine Le Couteulx, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et Madeleine Le Couteulx, 1761. – Jean-Barthélemy Le Couteulx et Anne Le Couteulx, 1775. – Pierre-François Le Duc, avocat en la cour, et Marguerite Duval, 1726.

G. 5169. (Liasse.) – 257 pièces, papier.

1671-1790. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. Leg. – Lu. – Jean Lemercier, président en l'Élection d'Andely, Vernon et Gournay, fils d'Hector Lemercier, en son vivant, avocat au siège royal d'Andely, et Catherine Le François, veuve de Pierre Drouard, président en la même Élection, 1671. – Pierre Le Prévost, sieur de la Mésangère, et Françoise Adrienne Porée, 1722. – Charles le Roux, capitaine de navire, demeurant à Berville-sur-Seine, et Jeanne Davoult, 1725. – Thomas-Aimable-Nicolas Lesdo, conseiller au Parlement, et Barbe-Marguerite Hallé, 1723. – Paulin Lucas, antiquaire du Roi et maréchal de logis de madame la Dauphine, demeurant à Paris, rue des Poulains, âgé de 44 ans, et Marie Rivière, de Rouen, 1720.

G. 5170. (Liasse.) – 174 pièces, papier.

1671-1790. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – M. – Adrien-Amable Marie de Rouen, chevalier, seigneur et patron de Bermonville, président en la Cour des comptes, et Amable-Madeleine-Marguerite-Luce Caillot de Coquereau, 1772. – Georges Narrays, écuyer, correcteur, en la même cour, et Marie-Jeanne-Claude de Garsault, 1726. – Jean-Baptiste de Mauviel, et Anne-Françoise-Geneviève Larchier, 1748. – Nicolas-Jacques Mazet fils, maître sculpteur et menuisier, demeurant au Pollet, paroisse de Neuville, et Jeanne-Nicole Sevestre, 1735. – Adrien-Judith Mouchard, sieur du Goulley, et Marie-Élisabeth de Saint-Ouen, fille de François de Saint-Ouen, sieur de Hamesnil.

G. 5171. (Liasse.) – 211 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. N.-O.-P. – Claude Odoard, sieur du Hazé, et Anne Duchesne, 1720. – Jacques-Adrien-Guillaume Plaimpel de Nipiville, capitaine d'infanterie au régiment de Rouer-gue, fils de Jacques Plaimpel des Portes, conseiller juge aux juridictions des sels du Havre, et Louise-Félicité Plaimpel, fille de Jean-Baptiste Plaimpel, lieutenant de l'amirauté, 1769. – Jacques-Michel Plaimpel, correcteur en la Chambre des comptes, et Marie-Anne Guesdon, 1757. – Armand-Michel de Pommereu, conseiller au Parlement de Paris, et Anne-Marie-Françoise Le Roux d'Es-neval, 1763.

G. 5172. (Liasse.) – 103 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – T.-Z. – Joseph-François Thieffray, avocat au Parlement, et Marie-Anne-Marthe de Saint-Pierre, veuve de Jean-Baptiste-Adrien Arnois, sieur de Captot, 1752. – Thomas de Thomson, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment du Maine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Gilles, Calmesnil, etc., et Marie-Anne-Barbe Hubert, fille de Jean-François Hubert, conseiller au Parlement, seigneur d'Aubevoye, 1730. – Charles-François Toustain de Frontebosc, lieutenant au régiment de Champagne, et Marie-Charlotte de Clercy, 1749. – Charles-Alexandre-François de Varvannes, écuyer, et Aimée-Rose de Martin, 1759. – Marc-Antoine de Verton, lieutenant en l'Élection d'Eu, et Marguerite-Jeanne-Victoire de Vadicourt, 1742. – Eustache Viret l'aîné, marchand imprimeur libraire à Rouen, et Marguerite Le Courtois, 1720.

G. 5173. (Liasse.) – 97 pièces, papier.

1618-1679. – Dispenses, pour cause de consanguinité. – Procès à l'occasion de promesses de mariage. Vicariat de Pontoise. Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – A.-C. – Contredit de Jacques Benoist : « De fait, *quotiescunque requiruntur verba de substantia et forma, actus non sufficit per equipollens, sed in forma specifica debet perfici*, diet le droiet. Or, la forme essentielle au fait de mariage, tant de présent que à futur, il fault par nécessité que la demande de l'un et la responce de l'autre suive. Comme en mariage de présent la forme est telle : *Ego te in*

meam accipio, l'autre respond : *Ego te accipio in meum*. Et en mariage à futur, *utroque dicente alteri* : *Ego te accipiam in meam, et ego te in meum* (*capit. penult, de Sponsa et matrim. Extra.*), 1622. – Certificat de Jean Botte, chanoine de Saint-Mellon de Pontoise, en faveur de Jean Aubin, sous-diacre, 1^{er} septembre 1658. – Certificat de Mgr Jean-Pierre, évêque de Belley, constatant qu'il avait donné la tonsure à Jean Aubin, 20 décembre 1646 ; alors vicaire de l'archevêque de Rouen au vicariat de Pontoise. – Sceau de Mgr de Médavy, 1677.

G. 5174. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses, pour cause de consanguinité à l'effet de contracter mariage ; informations, etc. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – Q.-S. – Alexandre Racine, graveur à l'hôtel de la Monnaie, et Marguerite-Madeleine Renault, 1731. – Charles-François de Ranfreville, écuyer, seigneur des Noyers, et Louise de Caqueray, 1729. – François Roger, ancien gendarme de la garde du Roi, et Françoise-Madeleine de Brossard, 1722.

G. 5175. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1616-1673. – Dispenses pour cause de consanguinité. – Procès à l'occasion de promesses de mariage, informations. Vicariat de Pontoise. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – D.-M. – Louis du Pillier, écuyer, sieur de Cléville, au diocèse de Chartres, remontre, au nom de Pierre du Pillier, son fils, l'un des mousquetaires de la compagnie du Roi, que « poussé d'une charité chrétienne, pour recouvrer l'honneur d'une cousine, qu'elle avoit misérablement perdu parla persuasion et dampnables recherches d'un particulier, demandoit à l'épouser, après avoir obtenu dispense du 2^e degré de consanguinité, » 1643. – « Interrogatoire pris par nous, Claude Gerenton, licencié en droict canon, chanoine de l'église collégiale et royale de Saint-Mellon de Ponthoise, vice-gérant de M. le grand-vicaire de Ponthoise », au sujet de promesses de mariage. La fille « demeure d'accord d'avoir donné la foy du mariage au défendeur et mesme beu avec luy au nom de mariage. » – Lettre du curé de Folainville à M. Langlois, vice-gérant du grand-vicaire de Pontoise, au sujet de bans de mariage : « Je me suis remis en mémoire, escripvant la présente, de vous avoir veu aultrefois bien souvent avec monsieur votre père en la chambre de mons^r. Duval deffunct, estant escollier, et l'on m'a rapporté, il y a desjà longtemps, que Maître Robert Duval, docteur et lecteur du Roy en la place de son oncle, son successeur, vous a prié de me laisser vivre le reste de ma vie en repos, reconnoissant que je ne suis si noir qu'on m'a fait et représenté. » 1645.

G. 5176. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1621-1677. – Dispenses pour cause de consanguinité. – Procès à l'occasion de promesses de mariage ; informations. Vicariat de Pontoise. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – E.-J. – « Brief inventaire de production qui met et produit à cour, vers le grand-vicaire et official de Ponthoise, Anne Chesnu, fille de deffunt Louis Chesnu, vivant marchand, demeurant à Chaumont, et de Marie Poussin, ses père et mère, demanderesse en publication de bans. » 1635. – Dispense de degré d'affinité, accordée par Mgr de Harlay à Fiacre Gilbert et à Barbe Bouchart, Gaillon, 25 décembre 1638. – Romain Bouchart, père de ladite Bouchart, « avoit conseillé audit Fiacre Gilbert de se rendre de la religion prétendue réformée, et l'avoit mené à Limay où se tenoit le presche. » – Certificat de Michel Bonamy, curé de Saint-Etienne d'Elbeuf et des *thésauriers* marguilliers de ladite église en faveur de Pierre Grandin, affidé par main de prêtre avec honnête fille Anne Le Vavasseur, 1639. – « Articles accordés entre Pierre De Vault et Pierre Hurault sur la rupture des accordailles d'entre ledit Hurault et Perrelle De Vault, fille dudit Pierre De Vault. Ladite De Vault rendra audit Hurault, pour les bans qui ont esté proclamés, 3 livres ; pour la ceinture, 15 livres ; pour la bague d'or, 5 livres 10 sous ; pour une bague d'argent, 12 sous ; pour une demi-douzaine de lacet, 18 sous ; pour un millier d'épingles, 10 sous ; pour une croix d'argent, 3 livres ; pour un livre, 40 sous. » Ledit Pierre Hurault était domestique de la maison de M. le marquis de Bussy, 1645. – Sceau de Mgr de Harlay, 1640.

G. 5177. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier.

1616-1672. – Dispenses pour cause de consanguinité. Procès à l'occasion de promesses de mariage. Vicariat de Pontoise. – Pièces classées par noms d'homme. – L. – « Pour le mariage proposé entre Jean Le Page et Guillemette Lespine, Pierre Jehan, beau-père dudit Le Page, promet faire nopces de 4 plats, sans qu'il en couste aucune chose audit Le Page, et sans qu'il puisse rien espérer aux estraines, ains seront au profit dudit Le Page ; promet habellier ledit Le Page d'un habit neuf complet. » 1624. – Sentence d'Anroux, vice-gérant du grand-vicaire de Pontoise : « Nous avons résolu et résolvons les promesses de mariage faites entre les partyes et condamné et condamnons la défenderesse de prendre sur elle tout le fait et charge de la rupture et résiliation des promesses de mariage qu'elle a cy-devant faictes et de bailler et délivrer, à ses fraiz et despens. lettres de rémission de foy.. ; et, pour avoir par elle faussé sa foy, l'avons condamnée à consigner en notre greffe la somme de 8 livres parisis, pour estre omosnée et distribuée à oeuvres pies et à réciter les sept psalmes pénitentiaux à genoux et dévotement en une église devant le Saint-Sacrement par 3 vendredys, luy faisant defenses de plus se résilier de telles promesses sur plus grande peine et es despens de l'instance. » 1641. – André Le Beau, fils de, François Le Beau, receveur de la terre de Trie-Château, demandeur en exécution de promesses de mariage contre Jean Moreau, 1654.

G. 5178. (Liasse.) – 5 pièces parchemin ; 87 pièces, papier.

1619-1672. – Dispenses pour cause de consanguinité. – Procès à l'occasion de promesses de mariage. Vicariat de Pontoise. – Pièces classées par noms d'homme. – R.-V. – Marie Gaultrin, fille, ci-devant demeurant à Magny, de présent à Pontoise, requiert contre Pierre Santerre, jeune homme de Magny, l'accomplissement des promesses de mariage qu'il lui avait faites ; dispensés de bans ; mariés aux Ursulines de Pontoise, le 27 ééoctobre 1659. – Information au sujet de prétendues promesses faites par Marie de Vie, fille d'Haranvilliers, à Robert Yolende, charretier en ladite paroisse : « Est demeurée d'accord que, le jour saint Pierre, revenant de vespres, elle auroit trouvé son aïeul, sa mère et un sien oncle avec les parents du deffendeur assemblés, où, son aïeul lui auroit dit, à elle respondante, qu'il l'avoit accordée audit deffendeur, et qu'il falloit qu'elle beust à luy au nom de mariage, ce qu'elle auroit refusé faire, et n'auroit voullu boire en aucune façon ; – qu'elle ne lui a jamais rien donné, sinon un gallant pour mettre à son chapeau. Ne sçait si sa mère lui a donné un collet, ainsi qu'il est porté par le fait. – Qu'il est vray qu'elle auroit entendu proclamer une ou deux fois les bans de mariage en l'église de Haravillé, et qu'elle ne s'y seroit opposée, ne sçachant pas si cela estoit nécessaire, et qu'elle ne pensoit pas que cela l'intéressast. Est demeurée d'accord que le deffendeur luy a donné quelques nipes à la feste de saint Lubin, mais qu'elle ne croioit pas pour lors que ce fust à l'intention du mariage, parce qu'il y avoit d'autres filles en leur compagnie à qui il en auroit donné comme à elle. » – Sceau de Mgr de Harlay, archevêque de Rouen.

G. 5179. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

1704-1777. – Dispenses, pour cause de consanguinité et d'affinité, à l'effet de contracter mariage. – Requêtes adressées au chapitre, informations par les vicaires généraux capitulaires, le siège vacant. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – A.-D. – Permission accordée par l'abbé Duhamel, vicaire général, le siège vacant, au curé de Saint-Godard, d'ondoyer le fils de M. le président Duhamel. – Mention de Nicolas Thomas, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou de Rouen, doyen de la Chrétienté, 1721 ; – de Claude Petit de Captot, docteur en Sorbonne, curé de Saint-Maclou et doyen de la Chrétienté, 1734 ; – de François Hecquet, curé de Beaumont, doyen d'Aumale, 1722 ; – de Jean-Baptiste Davoult, licencié en théologie, curé de Mezières, doyen du doyenné de Baudemont, 1722 ; – de Nicolas Brandin, curé de Boissay-le-Châtel, doyen du doyenné du Bourgtheroulde, 1733 ; – de Jean Bouhours, curé de Saint-Remy-en-Campagne, témoin synodal du doyenné d'Eu, 1723 ; – de Nicolas Gravanterre, curé de la Neuville-Chant-d'Oisel, doyen du doyenné de Périers, 1723 ; – de Le Sauvage, curé d'Ecretteville, doyen du doyenné de Valmont, 1722 ; – de Louis Horcholle, docteur en théologie, doyen et curé de Notre-Dame de la Ronde, 1724 ; – de Claude Gaugain, curé de Notre-Dame de Doudeville, 1732 ; – de Louis-Alexandre Le Marquier, curé de Saint-Martin de Petiville, licencié de Sorbonne, 1723.

G. 5180. (Liasse.) – 115 pièces, papier.

1671-1789. – Dispenses à l'effe de contracter mariage, accordées par les vicaires généraux capitulaires, le siège vacant. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – E.-L. – Dispenses de bans à Gaspard Hennequin et à Marguerite-Madeleine Cabeuil ; – à maître François Jouault, sieur des Champs, licencié ès-lois, et à Catherine-Charlotte Le Marchandel, de Saint-Godard de Rouen ; – à Robert-Philibert Le Carpentier, sieur de Longueaux, et à Jeanne-Marguerite Le Blond, 1723 ; – à Pierre-François Hays de la Motte et à Marguerite De Dessuslamare ; – à Pierre-Mathurin Grésil, avocat au Parlement, et à Catherine de Guillots, veuve, 1733. – Information au sujet d'une dispense pour cause de consanguinité, sollicitée par Jean Fiquet, fils de Jean Fiquet, greffier en chef au Bureau des finances, et par Marie-Thérèse Marquet, fille de Pierre Marquet, ancien prieur, juge consul des marchands de Rouen, 1724. – Mention de François Ruellon, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, 1761 ; – de M. de Villerval, curé du Thil, doyen du doyenné de Brachy, 1724 ; – de Jacques Benard, curé de Saint-Jacques de Dieppe, doyen du doyenné de Longueville, 1733 ; – de Barthélemy Guimonneau, curé de Saint-Denis de Manneville, doyen du doyenné de Pont-Audemer, 1753. – En tête des dispenses de bans, vignette représentant le sceau du chapitre de Rouen ; nouvelle vignette en 1789.

G. 5181. (Liasse.) – 65 pièces, papier.

1680-1754. – Dispenses à l'effet de contracter mariage, accordées par les vicaires généraux capitulaires, le siège vacant. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms d'homme. – M.-V. – Dispenses de bans à Louis Parent, écuyer, et à Louise-Marie Duval du Sortoir ; – à Jean-Nicolas Ribart, de Saint-Eloi de Rouen, et à Elisabeth-Thérèse Saudelion, 1721 ; – à Jean-Nicolas Potier, et à Marie-Françoise Royer d'Eron, 1733. – Dispenses, pour cause de consanguinité, à Jacques-Joseph de Nollent, et à Marie-Armande Blaise Feret (généalogie), 1733 ; – à François de Paillard de Hardivilliers et à Marie-Madeleine de Montalent. – Requête des parties : « Supplient humblement François de Paillard et Marie-Madeleine de Montaient, tous deux majeures et libres de condition, et vous remontent que, depuis un nombre considérable d'années, leurs familles sont en proceds pour raison de partage de quelques petits biens, en sorte que la haine s'en est perpétuée de race en race, et a même causé la ruine des deux familles et la dissipation de la meilleure partie de leurs biens, qui sont actuellement si médiocres que la prudence ne leur permet pas de s'en expliquer par rapport à leur condition et à leur naissance ; et, comme pour conserver le peu qui reste, il n'y auroit pas de moyen plus seur que de les réuoir en unissant les supplians par mariage légitime, d'autant plus qu'ils sont aujourd'hui les uniques descendants de chaque branche, que la suppliante a le malheur de n'avoir encor été recherchée de personne pour se procurer un établissement... ils ont esté conseillés de se présenter devant vous, à ce qu'il vous plaise accorder aux supplians une dispense de l'alliance au 3^e degré. » 1724. – Mention de Guillaume La Feteur, curé de Saint-Vast-du-Val, doyen du doyenné de Basqueville, 1722 ; – de Jacques Le Charpentier, licencié en théologie, chapelain titulaire en la cathédrale, curé de Braquemont, doyen du doyenné d'Envermeu, 1733 ; – de Jean-Jacques Dailly, curé de Saint-Martin de la Roquette, doyen du doyenné de Gamaches, 1719 ; – de Guillaume Deslandes Davilly, curé de Tierceville, doyen du doyenné de Gisors, 1722.

G. 5182. (Registre.) – In-folio, 72 feuillets, papier, non relié.

Fin du XVII^e siècle. – « Dissertation touchant le droit qu'ont les Religieux de conférer ou de nommer à tous les bénéfices de leurs monastères pendant que le siège abbatial est remply et pendant qu'il est vacant. » – « L'abbaye de Fescamp ayant vacqué par la mort du plus illustre de tous les abbez (Casimir, roy de Pologne) qui en ont occupé le siège, et ayant esté nécessaire depuis ce temps là de pourvoir à quelques cures dont les pasteurs estoient décédez, les Religieux de ce monastère ont présenté à Mgr l'archevesque de Rouen des personnes capables de posséder ces cures vacantes, ce qu'ils ont fait en la manière usitée par tous leurs prédécesseurs, qui, en des cas semblables, avoient tousjours nommez ou conterez tous les bénéfices, dont la disposition appartenoit à l'abbaye de Fescamp. Quelques ecclésiastiques qui aspiroient à ces cures, ne pouvant pas y parvenir par les voies ordinaires et légitimes, en ont recherché une toute nouvelle, et qui n'a point d'exemple dans les siècles passez ni dans celui-cy, car ils se sont adressez à Monseigneur l'archevesque de Rouen, duquel ilz ont surpris la religion, en luy persuadant que le droit de nommer à tous les bénéfices qui dépendent des abbayes de son diocéze pendant la vacance du siège abbatial luy appartenoit. » –

L'auteur a divisé son mémoire en plusieurs chapitres dont voici les titres : « Pendant les premiers siècles de l'Église les peuples contribuoient de leurs suffrages à l'élection de leurs pasteurs et les présentoient aux évêques. – Les fondateurs des églises ont succédé au droit des peuples. – De l'origine des prieurés conventuels. – De l'origine des prieurés simples, des prévostés, et des prieurés comme administration et comme bénéfices réguliers. – De la commende des prieurez. – Des offices claustraux. – Les Religieux ont pourveu, ou seuls ou conjointement avec leur abbé, à tous les bénéfices dépendant de leurs monastères jusqu'à l'établissement des commendes. – Du droit des abbez commendataires dans les abbayes qui leur sont données en commende et de leurs obligations. – Les évêques n'ont acquis aucun nouveau droit depuis l'établissement des commendes qui les autorise à conférer de plain droit les bénéfices des Abbayes, le siège vaccant. – Discussion des raisons desquelles on se sert pour établir le nouveau droit prétendu par les évêques. »

G. 5183. (Volume.) – In-folio, 196 feuillets, papier.

Fin du XVII^e siècle. – « Défense de l'exemption et de la juridiction de l'Abbaye de Fescamp, pour servir de réponse à la requête et au mémoire de Monsieur l'archevêque de Rouen, et de monsieur l'archevêque de Cartilage, son coadjuteur, demandeurs. » – 1^{re} partie. Que l'abbaye de Fescamp est exempte de la juridiction des archevêques de Rouen, et qu'elle a droit d'exercer la juridiction spirituelle sur les paroisses de son exemption. – Seconde partie. Réponse aux objections de messieurs les archevêque et coadjuteur de Rouen, » sans indication d'imprimeur, de lieu, ni de date.

G. 5184. (Registre.) – In-folio, 37 feuillets, papier.

1^{re} moitié du XVI^e siècle. – Recueil de formules. *Mandati forma ad indulgentias publicandas.* – *Mandati forma ad predicandum verbum Dei.* – *Forma approbationis tituli.* – *Procuratio ad acceptandum quodcumque beneficium et ad lites et ad alios actus.* – *Procuratio ad resignandum.* – *Procuratio ad resignandum, pensione retenta.* – *Procuratio ad inthimandum nominationem et litteras gradus.* – *Procuratio per modum resignationis in annua pensione.* – *Procuratio ad acceptandum et consentiendum resignationem pensionis.* – *Breviculus super hoc.* – *Procuratio ad acceptandum et ad quosdam alios actus.* – *Inductio in possessionem.* – *Compromissum.* – *Prorogatio compromissi.* – *Mandatum ad indulgentias publicandas.* – *Alia forma pro afflictis.* – « *Vicarius, etc., universis ecclesiarum rectoribus et personis ecclesiasticis, in exemptione Fiscannensi constitutis, ad quos presentes devenerint, salutem in Domino. Vobis et cuilibet vestrum, singulis, supradicta auctoritate dicti reverendi patris, qua fungimur in hac parte, mandamus quatinus Michaellem T., pauperem nautam seu marinarium, parrochie Sancti N., Rothomagensis dyocesis, presentium latorem, cum ad vos, ecclesias, domos et loca vestra declinaverit, Christi fidelium elemosinas petiturus, pro redemptione N., pauperum etiam nautarum, nuper per nonnullos Burgundos, inimicos nostros, captorum et prisonariorum detentorum, non habentium unclae valleant et possint suam dictam redemptionem solvere, pietatis intuitu, hinc ad festum Penthecostes proximum, recipiatis et a subditis vestris recipi faciatis, eos inducendo, verbo pariter et opere, ut de bonis suis eisdem misericorditer largiantur. Omnibus autem et singulis, vere penitentibus et confessis, qui eisdem pauperibus pias dederint elemosinas, auctoritate qua fungimur, centum dies de injunctis penitentiis, misericorditer in Domino relaxamus, presentibus post dictum festum N. minime valituris. Datum Fiscanni, sub sigillo nostro.* – *Dimissoria pro religiosis.* – *Commissio scholarum.* – *Approbatio tituli assignati in propriis bonis titulati.* – *Collatio burse vacantis in collegia de Torchiaco.* – *Collatio cujusdam officii.* – *Dispensatio pro debitis solvendis ad tempus.* – *Collatio prioratus.* – *Collatio cujusdam beneficii per resignationem.* – *Littere rogatorie forma.* – *Procuratio ad consentiendum reservationes pensionis annue.* – *Procuratio ad resignandum, retenta pensione.* – *Dispensationis forma pro quodam leproso de non eundo ad leprosariam.* – *Collationis forma cujusdam officii.* – *Forma commissionis ad revocandum et alium committendum.* – *Alia forma commissionis et destitutionis.* – *Forma litterarum minorum et majorum ordinum.* – *Suspensionis et excommunicationis forma.* – *Forma appunctuamenti pro episcopatu.* – *Procurationis forma super hoc.* – *Forma resignationis abbacie.* – *Procuratio pro eodem.* – *Forme de fiefte.* – *Forme de requête et certification.* – *Formes de quittances, etc.* – *Forma vicariatas.* – Liste de curés ayant assisté aux synodes, 1540, 1541.

G. 5185. (Cahier.) – In-folio, 31 feuillets, papier, sans couverture.

1539-1544. – Style ou modèles d'actes pour l'officialité et le secrétariat de l'abbaye de Fécamp. – Présentation à une cure vacante *per obitum*. – Commissions de garde des bois; – de sergent de la vicomté de la mer; – de receveur des amendes de la cour ecclésiastique; – de concierge de la maison abbatiale. – *Dispensationis forma de non eundo ad leprosariam pro leproso aut suspecto morbi lepre*. – *Forma permissionis pro religiosis coram quibuscumque iudicibus litem agere et prosequi volentibus*. – *Alia forma*. – *Forma dandi protestatem alicui episcopo ut sacros celebrare possit ordines in exemptione Fiscannensi*. – Commission de l'office de messier. – *Permissio erigendi crucem*. – Nomination de procureur général au bailliage et sénéchaussée d'Argences. – *Forma littere obedientie pro religiosis studium adire volentibus*. – Nomination de jaugeur. – *Mandat ad denunciandum ordines celebrandos Fiscanni*. – « *Talis, parrochie N., lator presentium, laborans morbo quo S. Meiana a Christi fidelibus pie invocatur, admittatur ad questas faciendas hinc ad talem diem. Datum, etc.* » – Commission pour tendre aux alouettes et corneilles. – Lettre de fief à honorable homme maître Guillaume Terrien, licencié ès-lois, procureur du Roi au bailliage de Caux, 11 mars 1539. – Commission de sous-sénéchal. – Nomination à l'office de jardinier (un religieux). – *Forma littere tonsure clericalis data beneficio registri*. – *Forma cilationis pro religioso*. – Nomination à l'office de promoteur. – Nomination au prieuré de Saint-Gabriel. – Charles de Rouveroy, autrement dit de Saint-Symon, abbé de Saint-Saulve de Montreuil, nommé procureur général du cardinal de Lorraine. – *Collatio officiorum per permutationem, etc.*

G. 5186. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier.

Fin du XVII^e siècle – 1729. – Autre formulaire. – *Fxeat*, refus, mandement pour prêcher, permission de publier des indulgences. – Provisions de bailli. – Provisions de promoteur d'Argences. – *Officialis fiscannensis provisio*. – Dispenses de consanguinité. – Copie de la bulle de Mgr l'abbé de Villeroy, 1698. – Provisions de l'official d'Evesquemont. – *Institutio decani in Caletto*. – Commission pour visiter les églises. – Permission de bénir une chapelle. – Permission de démolir une chapelle (la maladrerie de Mondeville). – Visite du couvent et clôture des religieuses Annonciades de Fécamp, 1709. – Visite de la relique du Précieux Sang, par l'abbé de Villeroy.

G. 5187. (Registre.) – 0^m21^c de hauteur sur 0^m17^c de largeur, 63 feuillets, papier; recouvert d'une feuille de parchemin.

1404-1435. – Sentences de l'officialité de Fécamp. – *In nomine Domini amen. Cognito de causa officiali mota et pendenti coram nobis, officiali Fiscampnensi, inter promotorem causarum officii curie nostre, nomine procuratoris ipsius officii et pro ipso officio, ex una parte, et Johannem Belin, de parrochia Santi Petri Veteris, pro ejus filio, parte ex altera, super pollutione cimiterii Sancti Petri Veteris, per dictum filium facta, ut dicebatur, Nos, visa informatione, de mandato nostro facta et de consensu partium, et diligenter inspecto de omnibus aliis que nos et animum nostrum movere possunt, de jurisperitorum consilio, Dei nomine primitus invocato, solum Deum pre oculis habentes, pronuncianus et decernimus dictum promotorem intentionem suam minime probavisse; quapropter pronunciamus et decernimus dictum cimiterium non esse pollutum, sententia diffinitiva in his scriptis, expensis hinc inde confusis. Datum anno Domini 1424, die ultima septembris.* – Acte par lequel Estoud (d'Estouteville), abbé de Fécamp, donne à frère Nicolas Ducroq, l'office d'hospitalier du monastère de Fécamp, vacant par le décès de frère Simon de Brilly; Fontaine-le-Bourg, 16 août 1413. – Pierre Thyebout, clerc, bachelier en ars, juré notaire et tabellion en la cour de Fécamp pour passer toutes lettres obligatoires ou autres, 3 janvier 1413; était maître des écoles de Saint-Valeriès-Plains. – Sentence sur un procès entre maître Pierre de Chaumont, curé de Paluel, et les habitants du hameau de Conteville: le curé obligé à fournir un chapelain pour l'église de Conteville, lequel chapelain y administrera les sacrements et y fera l'office divin, 15 décembre 1413. – Mention d'ordinations: – En 1413 *Magister Johannes Manchon, de Galardia, exemptionis fiscannensis, subdiaconus et curatus de Maromma, ad diaconatus ordinem*. – Procès contre Jean Hamart, du diocèse de Séz, accusé d'avoir épousé deux femmes. – « L'an mil IIII^e et XVI, le jeudi XXIII^e jour de juillet, Cardin de Bailly, fils de Johan de Bailly, de la paroisse de Breneval, fut

trouvé mort au hable de Fescamp, et fut porté enterrer à Saint-Nicolas, et le pleja Johan Desfresnes, de la paroisse de Saint-Etienne, en paine de X livres tournois, qu'il n'estoit en sentence d'excommiche ou autrement, pour quoy il fu mis en terre benete le vendredi ensuivant. – Colin Dumouchel, fils de Petit-Jehan Dumouchel, de la paroisse de Breneval, fut trouvé mort au dit hable, et fu enterré à Saint-Nicolas, et le plega le dit Johan Desfresnes en la paine de X livres tournois en la manière dessus dicte. » – Mention de lettres d'approbation de chapelains. – Procès entre Guillaume Benard, ancien maire de la confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Froberville, et Robert Lemaître, maire moderne, 1433. – Approbations de testaments.

G. 5188. (Registre.) – In-4°, 46 feuillets, y compris les pièces annexées, papier.

1681-1703. – Plumitif du greffe de l'officialité de Saint-Gervais de Rouen, dépendant de Fécamp ; – Jacques le Febvre, greffier en la haute justice de Monville, reçu à la fonction du greffe de la haute justice de Saint-Gervais. – Conclusions d'Avise, promoteur, au sujet de l'usage invoqué par les maîtres du métier de toilier de placer le pain bénit et de faire célébrer la messe, par préférence aux frères et associés de la confrérie des toiliers, 1698.

G. 5189. (Cahier.) – In-4°, 22 feuillets, papier.

1690-1691. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – 17 mars 1691, procès entre le curé de Saint-Valery-en-Caux, et Jacques Bréant, trésorier de la même église, maître de la confrérie de Notre-Dame de Bonport, au sujet des messes de la confrérie. – 13 juin, mandement accordé au promoteur contre le curé de Saint-Gervais de Rouen. Le promoteur avait exposé que, « quoyque les curez sçachent assez l'obligation qu'ils avoient d'assister au synode de leur diocèze, néantmoins le curé de Saint-Gervais-lez-Rouen, de l'exemption de Fescamp, avoit faict jusques à présent un si grand mespris de ses supérieurs et de son devoir, que, depuis quatorze ou quinze ans qu'il est en possession de son bénéfice, il n'a jamais assisté ni comparu au synode. »

G. 5190. (Registre.) – In-4°, 86 feuillets, papier, cartonné.

1692-1697. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – 28 août 1692, lettres du Roi, données au camp de Namur, 9 mai 1692, par lesquelles il nomme, à la fonction de notaire apostolique et de greffier des Domaines des gens de main-morte à Fécamp, Pierre le Baude, contrôleur des exploits. – 20 décembre 1692, opposition mise par Louis Lescolier, écuyer, sieur de Sainte-Marie, à la délivrance des bans de mariage d'entre Charles Vasse, écuyer, sieur de Grandcamp, et Marie Madeleine Lescolier, fille de feu Jean-Baptiste Lescolier, sieur de Cailletot.

G. 5191. (Cahier.) – In-4°, 95 feuillets, papier.

1698-1700. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – René Massuet, moine de la congrégation de Saint-Maur, nommé pénitencier et official de l'exemption de Fécamp par Martin Fillaud, prieur et vicaire général au spirituel de toute l'exemption, 26 octobre 1699. – Enregistrement, le 17 décembre, même année, de la condamnation et défense, par notre Saint-Père le pape Innocent XII, du livre imprimé à Paris, en 1697, sous le titre : « Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, etc. »

G. 5192. (Cahier.) – In-4°, 46 feuillets, papier.

1700-1705. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – 11 mai 1702, le promoteur contre Adrien de Lastre, curé de Saint-Nicolas de Fécamp, qui n'avait point ouvert le jubilé au jour prescrit. – Procès en résolution de promesses de mariage. – Opposition à la publication de bans.

G. 5193. (Registre.) – 41 feuillets, papier, cartonné,

1705-1712. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – 27 mars 1706, Paul D'Anfossy, curé de Vittefleury, maintenu dans le droit de dire la messe de Saint-Sébastien qui se dit dans l'église de Vittefleury, pour la confrérie de Saint-Sébastien, tous les lundis, préférablement à tous autres prêtres. – 17 janvier 1708, Charles Bosquer, prêtre, docteur-ès-lois canoniques et civiles, official de Saint-

Gervais lès-Rouen, vice-gérant de l'officialité de Fécamp, après la mort du père François Enguehard. – 19 janvier, même année, dom Guillaume Bessin, docteur en théologie, reçu official de Fécamp, sur la nomination faite de sa personne à ladite charge par le père dom François du Vivier, prieur et grand-vicaire. – 16 mars 1708, Noël Cornuau, docteur en théologie de la faculté de Paris, nommé vicaire général de l'abbé François-Paul de Neufville de Villeroy.

G. 5194. (Cahier.) – In-4°, 22 feuillets, papier.

1712-1715. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – Procès entre les habitants de Conteville et le curé de Paluel : « Par sentence du 1^{er} mars 1713, il est dit que la sentence donnée par l'official de Fécamp, eu l'année 1493, sera exécutée; qu'en conséquence les habitants du hameau de Conteville auront la liberté, qu'ils ont toujours eue, de faire dans l'église de Conteville, succursale de Paluel, tous leurs devoirs de religion, d'y assister au service divin et d'y recevoir les sacrements dans tout le cours de l'année sans exception, soit par les mains du curé de Paluel, toutes fois et quantes qu'il voudra s'y transporter et les administrer en personne, soit par celles du vicaire desservant, qui sera tenu d'informer ledit sieur curé de ceux desdits habitants qui n'auraient pas satisfait à leurs devoirs ; qu'aux jours de dimanche et feste, la messe sera célébrée dans l'église de Conteville à 9 heures, parce que la messe matinale qu'on dit à la chapelle de Janville sera commencée à 7 heures ; que si, à certains jours de dévotion et aux jours les plus courts de l'hyver, la messe de Janville est retardée en sorte qu'elle ne soit pas finie avant 9 heures, on pourra, ces jours-là, différer la messe de Conteville jusqu'à dix heures, » 2 décembre 1713. – Nicolas De la Vigne, échevin en charge de la charité de Saint-Antoine de Manneville ès-plains. – Honoré de Tournely, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Martin de Pleinpied et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, nommé par François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, abbé de Fécamp, vicaire général pour ledit abbé, Paris, 17 janvier 1715.

G. 5195. (Cahier.) – In-4°, 28 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1715-1719. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – 16 octobre 1715, « le vicaire desservant l'église de Conteville y célébrera la messe, pour les habitants du lieu aux jours de dimanche et de feste, à l'heure et à la manière accoutumée; pourra néanmoins ès dits jours ledit vicaire offrir le saint sacrifice aussy à l'intention des particuliers qui le demanderont et luy donneront rétribution, excepté les festes solennelles de Noël, Pasqucs, Ascension, Pencôte et celle du patron de ladite église de Conteville, esquels jours ledit vicaire ne pourra recevoir, pour la grande messe, d'autre rétribution que les offrandes ordinaires. » – 2 mai 1716, Michel De la Mare, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, docteur en théologie, nommé par le R. P. dom Pierre Thibault, grand-prieur de l'abbaye, à la charge d'official de cette cour, prête serment. – Acte de sa nomination, 15 décembre 1715. – Acte par lequel, pour raison à lui connue, Mgr François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, abbé de Fécamp, révoque les lettres de grand-vicaire données par lui à M. Honoré de Tournely, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, pour nommer aux bénéfices vacants dépendant de l'abbaye et aux bourses du collège de Lisieux, Lyon, 3 décembre 1716.

G. 5196. (Cahier.) – In-4° 22 feuillets, papier, sans couverture.

1719-1721. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – Romain De la Londe, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, licencié en droit canon, de l'université de Caen, nommé par Mgr François-Paul de Neufville de Villeroy, abbé de Fécamp, assesseur et vice-gérant de l'official, Fécamp, 2 août 1719. – 27 octobre 1721, « sur le haro, crié par Madeleine Le Sauvage, sur Pierre Boucault, capitaine et contrôleur en la franchise de Saint-Valery, pour qu'il fût ordonné, vu leur contrat de mariage, qu'il fût procédé à la célébration de leur union. »

G. 5197. (Cahier.) – In-4°, 23 feuillets, papier.

1727-1735. – Plumitif de l'officialité de Fécamp. – Maître Antoine Carpentier, prêtre, curé de Saint-Valery, nommé archiprêtre ou doyen de l'exemption de Fécamp, par le prieur Pierre Thibault, 2 novembre 1729. – Le même, nommé promoteur de la même exemption, en remplacement de

Michel Le Chevalier, décédé, dernier octobre 1729. – Pierre Lemaître, prêtre, religieux de Fécamp, licencié en l'un et l'autre droit, nommé official par le même prieur, 1^{er} juin 1731. – 22 décembre 1731, Charles Majol déclaré exempt de la charge de maire de la confrérie de Saint-Thomas, en l'église paroissiale de Saint-Thomas de Fécamp, à raison de sa charge d'huissier royal commissaire au grenier à sel.

G. 5198. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

XVI^e siècle - 1679. – Statuts synodaux de l'exemption de Fécamp. – 1637, *inhibemus ne sacerdos exigat in sponsalibus promissionem per verba de presenti. – Habeat quælibet parrochia, si fieri potest, scholas publicas ad quas profiscisci possint infantes. – Ordinamus quod, in singulis missis parochialibus, fiant observationes et processiones pro sanctissimo domino nostro papa, prosperitate régis et reginæ et statu regni Franciæ, pro fructibus terræ, ut ad premissa populus facilius inducatur.* – 1655, *parrochi, singulis annis, baptisatorum, matrimonio junctorum et mortuorum libri copiant seu exemplar, débite subsignatum, in secratariatu officialitatis nostræ asservandum, in synodo representabunt. – Cæmeteria ita claudantur ut bruta animantia ea ingredi minime possint. – Omnibus et singulis clericis ac viris ecclesiasticis, nobis subditis, expresse prohibemus ne arma portent, ne ita comam nutriant ut capilli aures contegant, ne sine tonsura ac veste clericali incedant, quoi vestis, intra locum domicilii, ad talos, extra vero illum, saltem ad genua usque protendatur.* – 1658, *festum Dedicationis ecclesiæ Fiscannensis, quolibet anno, die 15 junii, celebrari solitum, veniens in sabbato quatuor temporum infra octavam Pentecostes, transferetur in feriam 2^{am} post festum sanctissimæ Trinitatis.* – 1679, *statuimus ut quilibet fidelis parrochiarum nostræ exemptionis 2 nummos persolvat fabricæ ecclesiarum pro sepultura in ecclesiis personarum supra 18 annum, et pro inferioribus 1 nummum. – Habeat quælibet parrochia, si fieri potest, scholas publicas, in quibus pueri pietatem et litteras edocentur. – Défense aux ecclésiastiques de porter galleriuclos villosos, nec pallia violacea née globulos gemmatis, manicis undulatis insertos.* – Forme du synode tenu à Limoges du temps de l'évêque François de la Fayette.

G. 5199. (Registre.) – 19 feuillets, papier.

1509-1512. – Registre du secrétariat de l'officialité de Fécamp, contenant les listes des clercs tonsurés ou promus aux ordres par permission du vicaire général d'Antoine Bohyer, abbé de Fécamp. – Ordres célébrés par Toussaint, évêque de Thessalonique. *Die XXVI^a maii 1507, benediction fuit allure Beate Marie de Veullis per predictum reverendum patrem.* – 27 mai, *apud locum de Ingouvilla benedicta fuerunt altaria Sancti Nicolai et Sancte Barbare in navi dicte ecclesie per prefatum reverendum patrem* – 28 mai, *benedictum fuit altare in honore Sancti Vanningi et Sancte Eulalie in ecclesia Fiscannensi juxta capellam in qua monstratur Sanguis Christi, per eundem reverendum patrem.* – Dernier mai, *ea die, dedicata fuit ecclesia Sancti Stephani per eundem reverendum patrem.* – 11 juin, *confirmatus et tonsuratus fuit Johannes de Rubergues, filius Coleneti, parrochie Sancti Leonardi.* – Liste des enfants tonsurés à Fontaine-le-Bourg par Antoine Bohyer, abbé de Fécamp et de Saint-Ouen de Rouen. – Promus à l'ordre de prêtre, le 18 septembre : 1512, frère Olivier Carrel, carme de Rouen ; Pierre Léonard, du diocèse de Tulle, curé de Muids ; Roger de Rouve, religieux du couvent de Saint-Lô de Rouen ; Guillaume de Silly, curé de Senneville ; Roger Dollebel, curé des Autieux, au diocèse de Rouen ; Henri Lesueur, curé de Lamberville ; Jean Chesneau, curé de Baudribosc ; Guillaume Le Roux, du diocèse d'Evreux, abbé commendataire d'Aumale et curé d'Ecraiville ; Guillaume De la Croix, carme de Pont-Audemer. *Ea die benedicta fuerunt, in ecclesia Fiscannensi, altaria Beate Marie ad Virgines et Sancti Johannis-Baptiste per eundem reverendum patrem. – Die dominica XIX^a dicti mensis septembris, benedicta fuerunt quatuor altaria ecclesie Sancti Fromondi Fiscannensis.* – Liste des enfants tonsurés par Antoine Bohyer, en la chapelle Notre-Dame de l'abbaye de Fécamp, le 26 septembre 1512. A la requête de Thomas de Rubergues, procureur de l'église de Fécamp, les officiers et les avocats de l'officialité de Fécamp reconnaissent que le registre, bien que non signé par feu maître Guillaume Guerould, secrétaire de l'abbaye de Fécamp, est bien de sa main et peut être considéré comme authentique. La feuille de parchemin, qui tient lieu de couverture, est un fragment d'une sentence de l'officialité sur un procès entre Bertrand Guillebert, Abel Coton et Jean Goubin, au sujet d'une dette pour construction de maison, 1480.

G. 5200. (Registre.) – In-folio, 72 feuillets, papier, relié en parchemin.

1540-1551. – Registre contenant les expéditions passées au chapitre, en l'officialité et au secrétariat de Fécamp. – 11 novembre 1540, *dominus vicarius dédit facultatem et licentiam André Manicier, se tenenti pro suspecto morbi lèpre, in parrochia Saneti-Stephani Fiscannensis commoranti, vivendi extra leprosariam, in loco ab aliis domibus remoto et non alias, ac in loco sacro, ubi non fuerit hominum frequentatio, per curatum suum, aut ejus vicarium, aut aliquem pereum députatum, missam celebrari faciendi, atque ibidem aut etiam domi sue, interveniente infirmitatis necessitate, sacramentum penitentiae et eucharistiae ab eo recipiendi.* – 19 novembre, même année : « Congé a esté donné, par monsieur le vicaire général, à Guillemain Barre et à Guillaume Merian, de Saint-Etienne de Fécamp, de pêcher et tirer la saine au havre de Fécamp et au bord de la mer. – 12 novembre, *commissio officialis Sancti-Gervasii, vacantis perobitum magistri Nicolay Despinay, data fuit, per dominum reverendum abbatem Sancti-Salvii, vicarium generalem, magistro Roberto Brunel, curie ecclesiasticae Rothomagensis advocato, cum honore, fructibus etc. ad id pertinentibus.* – « Ce jourd'huy, XIII^e de mars mil V^e quarante et ung, en chapitre de l'église et abbaye de Sainte-Trinité de Fescamp, où le prieur et religieux estoient assemblez à son decloche et heure deue et accoustumée, fust proposé par révérend père en Dieu Domp Charles de Saint-Symon, abbé de Saint-Saulve de Monstreul, et vicaire général pour monseigneur le R^{me} cardinal de Lorraine, abbé commendataire de la dicte église et abbaye de Fescamp : le dict sieur de Saint-Saulve a commission de dire aux dits religieux que mon dict seigneur le R^{me}, leur abbé, les vouloit faire chanoines, lesquels, tous en général, unanimement, ont dict et donné responce au dict sieur de Saint-Saulve, qu'ilz étoient les très humbles et très obéyssantz religieux de mon dict seigneur et qu'ils se submetoient totalement à son bon vouloir et plaisir, fust de les faire chanoines, ou de les laisser moynes. » Signé : Bediou. – 29 avril 1542, Nicolas Haumont, *alias* Moreau, prêtre, nommé promoteur subsidiaire en l'officialité du consentement de Gabriel de Longchamp, promoteur. – 6 avril 1543, Richard Lecerf, prêtre, nommé notaire par Jean Le Hère, prêtre, vicomte palatin, en vertu du pouvoir qu'avait celui-ci de nommer 30 notaires publics. – 25 juin 1543, Pierre de Prestreval, religieux incorrigible, envoyé à Cluny, *ubi religionis zelus viget.* – Charles de Rouveroy, abbé de Saint-Saulve, révoqué par le cardinal de Lorraine, de ses fonctions de vicaire général, juillet 1543. – Titres patrimoniaux. – Dimissoires. – Don des écoles d'Argences à Richard Rabasse, administrateur de la léproserie de Mondeville, et appariteur au dit lieu d'Argences, 5 octobre 1541 ; – de Saint-Gervais, près Rouen, à maître Louis Parnuit, clerc, 25 mars 1541 ; de Saint-Riquier ès-plains, à Paul Toustain, *alias* Caliez, 25 avril 1541 ; d'Étretat, à Guillaume Follet, clerc, 2 juillet 1542 ; de Saint-Pierre-le-Vieux, à Jean Guedon, 22 octobre 1542 ; de Saint-Valéry ès-plains, à Nicolas Dyel, 9 mai 1543 ; à maître Mathieu Cotherel et Jean Cotelle, en remplacement de maître Raoul Nicolle, qui s'était retiré, 3 février 1545 ; à Michel Le Conte, 29 juillet 1547 ; à Mathieu Le Saunier, juillet 1548 ; au même, par prolongation, 12 avril 1550 ; à Pierre Chrestian de Quenouville, en cas du consentement du dit Le Saunier, dernier juin 1551 ; de Notre-Dame d'Ourville à Médard Golon, 9 juin 1548 ; à Alexandre Petit, 25 mars 1544 ; à Michel de Livet, 5 septembre 1545 ; à Bardin, Verdière, en remplacement de Robert Le Bourgeois, révoqué, 21 mai 1548 ; à Philippe d'Hérentost, 12 avril 1550 ; à Mathieu Virelle, 9 août 1551 ; d'Eletot, à Guillaume Le Cerf, clerc marguillier de la dite paroisse, 14 septembre 1543 ; de Vittefleury, à Jean Sevestre, 2 août 1545 ; à Thomas Lespicière, juillet 1547 ; à Regnaud Aultin, et à Paul Toustain, *alias* Caliez, août 1544 ; de Limpiville, à Nicolas Davy, septembre 1545 ; de Paluel, à Philippe David, 9 août 1548 ; de Saint-Léonard de Fécamp, à Remy Le Saunier, 16 octobre 1548 ; de Saint-Léonard de Fécamp, à Remy Le Saunier, 16 octobre 1558 ; d'Ingouville, à Nicolas Gestin, prénultième de juin 1551 ; de Veules, à Mathieu Le Saunier, 7 août 1551 ; de Saint-Martin de Maromme, à Abel Laffille, 21 août 1551 ; de Blosserville, à Martin Cavelier, 9 septembre 1544 ; de Manneville ès-Plains, à Laurent Monnet, 1549.

G. 5201. (Registre.) – In-folio, 86 feuillets, papier, relié en parchemin.

1559-1569. – Registre des expéditions faites au chapitre de Fécamp. – 1^{er} décembre 1559, *ordinatum fuit quod sollennitas Beate Barbare virginis et martyris, que abhinc quinque aut sex annis celebrata fuit, more festorum duplicum, die quarta decembris, posthac, quotannis, eadem die quarta, celebrabitur ad festum duodecim lectionum.* – 2 juin 1561, lendemain de la Trinité, appel au

chapitre des prieurs des prieurés dépendant de l'abbaye de Fécamp ; même appel, le lendemain de la même fête, 1562. – 15 décembre 1560, vol de volailles, notamment de coqs d'Inde ; – 20 octobre 1561, vol d'ornements ecclésiastiques. – Dernier octobre 1561, Robert Martin, prêtre, reçu médecin ordinaire de l'abbaye, aux appointements de 40 livres par an ; Guillaume Le Fort, reçu apothicaire. – 17 juillet 1562, plaintes contre plusieurs personnes qui, la nuit précédente, seraient allées en armes aux Plantis et auraient outragé les serviteurs de l'abbaye. – 18 avril 1546 (V. S.), – 45 religieux en l'abbaye de Fécamp. – Pénultième de juillet 1564, permission donnée à Jacques de Buffes d'aller passer 3 mois à Paris, à condition de résider au collège de Montaigu. On propose d'aliéner l'hôtel de Fécamp à Paris pour se procurer les fonds nécessaires au paiement de la cotisation réclamée par le Roi ; la dite aliénation réalisée en novembre 1568. L'hôtel de Fécamp indiqué comme situé rues Serpente et Haute-Feuille. – 7 mai 1568, vin de Gascogne mentionné comme n'étant pas propre à boire au couvent. – 2 juillet, même année, défenses aux religieux de porter des armes à feu ; protestation de dom Jacques Le Monnier, religieux, qui déclare qu'il n'y aurait pas sûreté à sortir sans être armé. – 9 mai 1561, 2 août 1566, 7 mai 1568, défenses faites aux religieux, sous peine de désobéissance, d'aller à la chasse avant que la moisson ne fût finie, c'est-à-dire avant la mi-août. – Rapports des religieux avec les protestants : on leur défend, le 2 juin 1561, de converser *cum his qui dicuntur* huguenotz aut grimautz ; le 7 novembre 1561, de lire « le catéchisme de Calvin » et autres livres ; le 2 juillet 1563, de lire des livres suspects ; le 11 août, même année, de converser, jouer ou manger *cum his qui se substraxerunt areligione catholica* ; le 11 octobre 1564, de se promener autour du chœur, et de recevoir dans leurs chambres les serviteurs de la nouvelle religion ; le 25 avril 1565, de les introduire dans l'abbaye (M. de Bourneville, religieux, accusé d'en avoir introduit) ; le 5 octobre 1565, de converser *cum sectatoribus nove religionis*. – 21 juillet 1561, contre un novice, Hector Le Febvre, qui avait parlé peu convenablement de la messe. – 2 juillet 1568, contre dom Guillaume de Normanville, qu'on parle d'excommunier. – 26 septembre 1566, avis donné qu'on se proposait de s'emparer de l'abbaye par surprise. – 14 décembre, on parle d'avancer l'heure des vêpres, « par ce temps d'hiver, que les jours sont courts et que les malins et malveillants pourraient offenser et molester ceulx qu'ils voudraient, ou bien se pourroient coucher en quelques chapelles, pour par après, faire tel mal qu'ils voudroient.» On se contente de décider qu'on tiendra les portes fermées les jours ouvriers. – Prédicateurs : Permissions données de prêcher l'avent et le carême à Saint-Valéry, pour frère Jean Foutrel, bachelier en théologie, 17 janvier 1558 (V. S.) ; – pour Michel Le Roy, carme, 4 février, même année ; – pour Gaultier Lambert, jacobin de Rouen, 15 octobre 1559 ; – à Veules, pour frère Le Hontigois, franciscain de Rouen, 16 février 1560 (V. S.) ; – à Saint-Valéry ès-plains, pour Jean De Ville, franciscain de Rouen, 26 septembre 1560 ; – à Saint Martin de Veules, pour Jean Coudrelle, franciscain de Sainte-Claire de Rouen, 21 novembre 1560 ; – à Saint-Valery ès-plains, pour Gabriel Tourtouyn, religieux du même couvent, 17 septembre 1561 ; *ibidem*, pour Laurent Picard, franciscain de Paris, 15 août 1563 ; – à Fécamp, pour Pierre Lacherey, jacobin de Rouen, 8 août 1564 ; – dans les églises de l'exemption, pour Jean Cavelier, augustin de Rouen, 19 octobre 1564 ; – à Veules, pour Fiacre Picard, franciscain, 28 novembre 1564 ; *ibidem*, pour Laurent Picard, franciscain, 22 octobre 1565 ; – à Fécamp, pour Pierre *Burgensis*, jacobin de Lisieux, 17 juin 1566 ; – à Veules, pour Pierre Lamyron, franciscain, 1^{er} janvier 1567 ; – à Vittefleury, Paluel. Saint-Riquier, pour Pierre Synot, franciscain de Pont-Audemer, 2 janvier 1567 ; – à Fécamp, pour le dit Pierre *Burgensis*, 3 avril 1567 ; – à Veules, pour le dit Pierre Synot, pénultième de mai 1567 ; – à Vittefleury et autres lieux, pour frère Martin Anserey, même date ; – à Saint-Valéry ès-plains, pour le dit Pierre *Burgensis*, 4 janvier 1568 ; – à Saint-Valery ès-plains et Veules, pour le même Pierre *Burgensis*, dit frère Pierre Bourgeot, et Guillaume Burnot, autre jacobin de Lisieux, 25 février 1568 (V. S.) ; – à Fécamp, pour le même Pierre *Burgensis*, 3 janvier 1569 (V. S.). – Ecoles: 7 mars 1559, *dominus Carolus Mayne, presbyter, obtinuit licentiam, a domino vicario generali, puerulos abecedarios, ad numerum plus minus duodecim, in parrochia Sancti Stephani Fiscannensis, docendi et erudiendi*. – Don des écoles : de Saint Martin de Veules à maître Robert, 6 juillet 1560 ; – d'Ourville, à Pierre Gueuteville, 12 septembre même année ; – de Saint-Martin de Veules, à maître Jacques Le Conte, 10 juillet 1561 ; – d'Ypreville, à maître Philippe Daubeuf, prêtre, 17 septembre 1561. – 12 septembre 1560, *data fuit facultas a domino vicario magistro Nicolas Boyvin, docendi abecedarios in parrochia Sancti-Nicolai* (Fiscannensis). – 26 avril 1564, écoles des 10 paroisses de Fécamp données à maître Robert Delauney, prêtre, avec défenses à tous autres d'enseigner les enfants sans sa permission.

G. 5202. (Cahier.) – Petit in-folio, 26 feuillets, papier, sans couverture.

1622. – Visites d'églises et de presbytères dans les paroisses de l'exemption de Fécamp, par Nicolas le Roy, licencié ès-droits, official de Fécamp. – Manoir presbytéral de Vittefleur, léproserie de Saint-Thomas de Vittefleur, chanceaux de l'église de Pleinesève, de Saint-Martin de Veules, de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Pierre-le-Petit, de Notre-Dame de la Gaillarde, de Tourville-la-Chapelle, d'Eletot.

G. 5203. (Cahier.) – In-folio, 40 feuillets, papier.

1648. – Visites des églises de l'exemption de Fécamp, par M. Aymard de Fontaines, vicaire général de Fécamp. – Veules, Manneville, Pleinesève, Saint - Aubin - sur-Sie : chapelle au hameau de Miromesnil, appartenant à l'Intendant de la province ; Saint-Pierre-le-Vieux, la Gaillarde, Ingouville, Saint-Martin de Vittefleur, Saint-Martin de Paluel, Saint-Sauveur de Gonteville. – Paroisses de Fécamp : Saint-Fromond, confrérie de la Très-Sainte-Trinité : « de si longue antiquité que de mémoire l'homme ni de tradition des pères, il se voit qu'icelle confrérie aye esté en autre lieu qu'en cette église » ; – confrérie du Saint-Sacrement. – Sainte-Croix de Fécamp, confrérie du Saint Nom de Jésus.

G. 5204. (Registre.) – In-folio, 709 feuillets, papier, relié en parchemin.

1622-1684. – Procès-verbaux des visites des églises comprises dans l'exemption de l'abbaye de *Fécamp*. – Eglises de Fécamp en 1629 : Saint-Etienne, curé, Jacques Gilles ; neuf prêtres ; confrérie de Saint-Pierre, Saint-Clément. – Sainte-Croix, curé, Daniel Fauverel ; deux prêtres. – Saint-Thomas, curé, Pierre Lacaille ; un prêtre ; charité de Saint-Thomas. – Saint-Fromond, curé, Nicolas Godouville ; quatre prêtres. – Saint-Léger, curé, Charles Boudeville. – Saint-Ouen, curé, Guillaume Godouville. – Saint-Valéry, curé, Jean de Villiers. – Saint-Benoît, curé, Richard Hermant ; confrérie de Saint-Fiacre. – Saint-Nicolas, curé, Charles Bourdel ; deux prêtres. – En 1646, à Vittefleur chapelles Notre-Dame et de Saint-Jacques ; autel de Saint-Nicolas ; – à Saint-Martin de Paluel, chapelle Notre-Dame de Janville sur la montagne de Paluel, dépendant de l'église paroissiale ; Saint-Sauveur de Conteville, dépendant de Paluel, aide et dépendance de Paluel. – A Saint-Valéry, chapelles de Notre-Dame et de Notre-Dame de Bonport. – En 1658 à Saint-Gervais de Rouen, chapelles de Saint-Maur et de Saint-Roch du Lieu-de-Santé. – En 1659, à Saint-Martin-de-Veules, ordre de mettre des canons sur tous les autels et des grilles à tous les confessionnaux. – 16 septembre 1670, à Veules : « Les garçons seront enseignés par MM. les prêtres habitués, choisis et nommés par MM. les curés ; les filles le seront par des femmes et filles, choisies comme dessus. » – 7 octobre 1682, église de Saint-Martin de Veules visitée par dom Jacques Remy ; *curés* : *François Le Sauvage et Nicolas Fouchard* ; *confrérie* du Rosaire. – Visites faites, en 1622, par Jean-Baptiste Barcillon, docteur en théologie, prieur de Saint-Pierre de Tropic, grand-vicaire et administrateur général au spirituel et au temporel des abbayes du Mont-Saint-Michel et de Fécamp pour Mgr Henri de Lorraine, abbé ; – de 1625 à 1629, par Charles de Campion, grand-prieur de Fécamp, vicaire général du même ; – en 1650, par Michel de Forges, prieur de Fécamp, vicaire général de l'abbé ; – en 1655, 1656, par Marc Bastide ; – en 1658, par Albert Marchant ; – de 1664 à 1667, par Placide Roussel ; – de 1669-à 1671, par Benoît Bugnie, prieur, grand-vicaire de dom Casimir, roi de Pologne et de Suède, abbé de Fécamp ; – de 1672 à 1676, par Albert Marchant ; – en novembre 1677, par Hugues Mathoud, prieur de la grande abbaye de Caen, fondé de procuration du prieur de Fécamp ; – de 1678 à 1681, par dom Benoît Cocquelin, prieur de Fécamp ; – en 1683, par Jacques Remy, autre prieur. – En 1622, Nicolas Le Roy, official de Fécamp ; – en 1683, Guillaume Blanpain, curé de Saint-Valéry de Fécamp, promoteur de l'exemption. – Signature de dom Guillaume Fillastre, 1683.

G. 5205. (Registre.) – In-4°, 100 feuillets, papier.

1685-1698. – Procès-verbaux de visites des églises et chapelles du bourg de Fécamp et des environs par les prieurs : Jacques Remy, 1685 – 10 mars 1687 ; – Gabriel Dudan, 29 mars 1688 – 10 avril 1688 ; – Innocent Bonnefoy, 14 décembre 1690 – 3 avril 1696 ; – Martin Fillaud, 26 mars 1697 – 4 avril 1698. – Huit pauvres à l'hôtel-Dieu en 1698 ; Nicolas Brebion, chapelain.

G. 5206. (Registre.) – In-4°, 73 feuillets, papier, relié en parchemin.

1699-1707. – Procès-verbaux de visites des églises de l'exemption de Fécamp par Martin Fillaud, prieur de l'abbaye de Fécamp, et vicaire général, accompagné de Michel Chevalier, curé de Sainte-Croix, promoteur ; – par François Du Vivier, autre prieur. – Les églises visitées ne sont autres que celles de la ville de Fécamp, l'hôpital et Saint Jacques du Sépulcre dudit lieu, Limpiville, Eletot, Tremauville, Notre-Dame de Baudouin du Bourg. – 31 mars 1707, Saint-Ouen de Fécamp. Le curé se plaint de ne pas avoir de clerc pour lui aider à administrer les sacrements et à chanter l'office. Ordonné à la communauté de s'assembler le dimanche suivant à l'issue de la messe pour en délibérer, et, à faute de ce, le curé se retirera par devant le lieutenant général de Montivilliers, pour lui être sur ce pourvu et donné exécutoire d'une somme convenable à cette fin sur la communauté.

G. 5207. (Registre.) – In-4°, 152 feuillets, papier.

1709-1735. – Procès-verbaux des visites des églises et chapelles du bourg de Fécamp et des environs par Guillaume Bessin, doyen et official de Fécamp, 8 avril 1709 ; – par Nicolas Sacquespée, sous-prieur, 9 avril 1709 ; – par Mathieu Gilbert, prieur, 13 août, 23 août 1709. – Visites de Mgr François-Paul de Neuf-ville ; 16 mars 1710, Sainte-Croix de Fécamp ; 17 mars, Saint-Etienne ; 6 avril, Saint-Léger ; 7 avril, Saint-Fromond ; 8 avril, Saint-Thomas. Mgr de Villeroy, accompagné, dans ses visites, de Noël Cornua, son grand-vicaire, de Jean-Baptiste Savey, religieux carme, son théologien. – Autres visites faites par dom Jean-Etienne Badier, prieur, 26 août 1711, 19 mars 1714 ; – par Pierre Thibault, autre prieur, 17 août 1714, 23 février 1720 ; – par Pierre Cordier, autre prieur, 31 mars 1721, 17 avril 1722 ; – par Pierre Thibault, de nouveau prieur, 27 mars 1724, – 25 avril même année ; – par Pierre du Biez autre prieur, 1^{er} avril 1726 – 15 avril même année ; – par Claude Du Pré, autre prieur, 17 mars 1727 – 21 avril 1729 ; – par Pierre Thibault, de nouveau prieur, 7 mars 1730 – 17 mars 1734 ; – par Jean-Pierre Lemaistre, sous-prieur et official, 29 juillet 1734 – 6 mai 1735.

G. 5208. (Liasse.) – 36 pièces, papier.

1601 (copie) - 1696. – Listes des curés de l'exemption de Fécamp ayant comparu aux synodes. – Statuta synodalia anni 1637. – Omnibus et singulis, qui tamjure quam consuetudine nostræ synodo tenentur interesse constituimus ut compareant personaliter, singulis annis, in dicta nostro synodo, feria 4^a ante festum Pentecostes in ecclesia abbatiali, hora matutina. – Item predecessorum nostrorum statuta innovantes, juxta antiqua décréta conciliorum provincialium, staluimus et ordinamus quod *presbyteri parochiales et eorum vicarii et alii, quibus est facilitas recipiendi testamenta, integre dictam minutant, testamenti postea trascriptant in suo registro, quod tenebuntur semper domi habere apud se, in quo per ordinem describantur singulorum parochianorum voluntates ultimæ, et sit registrum subsignatum manu illius qui eas receperit, et illud. quoties erit ordinatum, exhibeant ut, si super grossa testamentorum hujusmodi oritur contentio, ad registrum possit haberi recursus.* – 1655, ordonnance synodale : « Nous ordonnons aux curés d'enseigner le catéchisme tous les dimanches et festes entre vespres et compiles ou autre heure qu'ils jugeront plus commode, afin que le peuple y puisse plus facilement assister. – L'usage des confrairies, qui est de soy très saint et très utile aux fidelles, estant souvent corrompu par les abus et les mauvaises pratiques qui s'y peuvent glisser, si l'on n'y apporte le remède convenable, aucune confrairie ne sera établie ny entretenue dans notre exemption qu'elle n'ait esté approuvée par nos prédécesseurs ou par nous par escrit. C'est pourquoy nous enjoignons aux curés de nous faire apparaitre de leur érection et approbation. » – Défenses aux curés de porter armes à feu, d'avoir les cheveux longs, de paraître sans soutane. – 1656, ordre aux curés de Fécamp de tenir l'usage romain et rituel romain pour faire leurs fonctions pastorales. – Commission de vicaire général donnée par le cardinal de Joyeuse, abbé de Fécamp, à Charles de Campion, 1601 (copie).

G. 5209. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1642-1642. – Listes des curés de l'exemption de Fécamp ayant comparu aux synodes. – *Commissio officii episcopalis exercendi per suffraganeum in exemptione Fiscannensi* (à Jean évêque d'Hippone), 10 juin 1552. -- « Ordonnance faite au chapitre général de la congrégation

tenu à Fescamp », septembre 1611. – 1614, enjoint aux curés de l'exemption d'apporter au greffe de la cour copie des baptêmes, morts et mariages et, des testaments. – Centre les curés qui portaient cheveux longs, hauts collets et peccadilles. Enjoint aux curés de Fécamp de prendre le pain à communier d'entre les mains du s^r Croniquier de l'abbaye, de la Passion au jour des Rames ; – les saintes huiles d'entre les mains du même, au jour de Pentecôte. – 1633, ordonné, conformément aux ordonnances synodales, aux curés, d'apporter les registres des mortuaires, mariages et baptêmes, dans 4 mois, entre les mains du greffier de l'officialité. – 1629, contre les curés qui avaient continué de solenniser le 4^e fériede Pâques au préjudice des ordonnances synodales et de l'ordre de l'archevêque de Rouen, et spécialement contre ceux qui avaient dit en chaire « que les antiens qui avaient institué cette fête étaient aussi sages que ceux qui l'abrogent, ce qui avait excité un murmure populaire. » – Lettre de Pierre De Caux, curé de Saint-Gervais de Rouen. Il s'excuse de n'avoir point comparu, en 1638 et 1639, aux synodes de Fécamp, parce qu'il était engagé à la poursuite de la paroisse de Saint-Pierre de Neufchâtel, qui lui avait été résignée, et qu'il avait pour partie Mgr. l'archevêque, lequel voulait y maintenir celui qu'il y avait nommé, 18 octobre 1639.

G. 5210. (Cahier.) – In-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

1650-1652. « Registre contenant les dimissoires qui ont esté baillés en ceste présente année 1650, avec les approbations des confessions et autres choses faites par le Révérend Père Prieur dom Martial de Forges, vicaire général au spirituel et temporel de Mgr. de Metz, abbé de l'abbaye de Fescamp. » – Approbation des Révérends pères Pénitents, du quinziesme de juin 1650, tant du couvent de Saint-Valleri, que de celui de Veulles, pour prescher et confesser dans l'exemption de Fescamp. » – « Septembre, le samedi, 10^e jour, a esté baillé un dimissoire, *in forma communi seu a quocumque*, à maître Adrian Coudray, fils de Jacques, et de Marie Perré, sa femme, de la paroisse de Saint-Etienne de Fescamp, pour se faire promouvoir à l'ordre sacré de sous-diacre. – Le mardy 6^e jour, le Révérend père Prieur a permis la publication d'un bref d'indulgences concédé par nostre Saint Père le pape Innocent 10^e, en date du 3^e de janvier 1650, à l'église de Saint-Martin de Vittefleury, pour le temps et espace de 7 ans, en faveur de ceux qui visiteront la dicte église le jour de saint Sébastien depuis les 1^{es} vespres jusques au soleil couché de lad. feste. – Item, le mesme jour, le Révérend père prieur a permis la publication d'un autre bref d'indulgences concédé par nostre Saint Pore le pape Innocent 10^e, en date du 3^e de janvier 1650, à l'église de Saint-Martin de Vittefleury, pour le temps et espace de 10 ans, en faveur de l'âme du frère ou de la sœur de la confrairie de Saint-Sébastien du dit Saint-Martin de Vittefleury décédée en charité, quand quelque prestre dira la messe le jour des trespasés ou un chacun jour de l'octave ou bien le mercredi de chaque sepmaine à l'autel de la dite confrairie de Saint-Sébastien. – Le 10 décembre, le Révérend père prieur a permis de faire la queste dans l'exemption de Fescamp pour maître Lhommer Hubert, prestre, Pierre et François des Huberts, marchands du diocèse d'Angers, détenus captifs entre les mains des Turcs, à Thunis en Barbarie. » – 14 décembre, baillé une obédience à frère Alphonse Le Glerc, hermite de Veulles, pour aller à Rome et à Notre-Dame de Lorette. – 10 janvier 1651, commission à maître Charles Petit et Gaspard Cohuet « pour la délivrance de Nicolas Pirot, habitant du dit bourg de Fescamp, détenu captif à Marseille. » – 3 mars, publication d'indulgences pour l'ordre de la Vierge Marie fondée à Bourges, les dites indulgences à gagner au monastère des Annonciades de Fécamp. – Autres expéditions faites par le Révérend père Dom Marc Bastide, prieur de Fécamp, vicaire général du même abbé. – Indulgences pour les églises de Saint-Valery-en-Caux, Saint-Fromond de Fécamp, Saint-Aubin. – 1^{er} mai, procession générale pour la paix. – Synode annuel. – 22 mai, permission aux curés de Fécamp « de recommander aux charités de leurs paroissiens Gabriel Périer, qui n'avait de quoi faire panser un mal de tête qui l'empêchait de gagner sa vie ». – 26 mai, permission d'ériger une confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Valery-en-Caux. – 3 juin, consentement accordé aux Annonciades de passer sous la conduite des Cordeliers de la province parisienne.

G. 5211. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1544-1584. – Appel comme d'abus porté au Parlement de Normandie, contre l'official. de Fécamp, par Claude Piot, prêtre, 1544. – Information faite par l'official contre maître Baptiste Jouette, curé de Paluel, conçu en cette forme : *Officialis Fiscannensis omnibus presbyteris nobis*

subditis salulem. Citetis peremptorie coram nobis, ad diem sabbati proxime venturam, decimam quartam hujus mensis aprilis, magistrum Baptistam Jouette, curatum Sancti-Martini de Paluello, ad instantiam venerabilis promotoris causaram officii curiæ nostræ, super sibi objicendis et ad quod justum fuerit responsurum, cum inthimatione quod, nisi in die coram nobis comparuerit, ipsum a divinis suspensum declarabimus. Quod inde feceritis nobis fideliter rescribatis. Datum sub sigillo curiæ nostræ, anno Domini millesimo quingentesimo octogesimo quarto, die mercurii undecima mensis aprilis. – Signé : Nicolas Fiquet.

G. 5212. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 163 pièces, papier.

1609-1650. – Procès en l'officialité de Fécamp : entre dom Pierre de Hervieu, chroniqueur de l'abbaye, procureur dûment fondé du cardinal de Joyeuse, abbé de Fécamp, et Richard Herment, curé de Saint-Benoît, au sujet d'un étui de corporalier et d'une paix émaillée, enlevés de la maison du feu sieur infirmier, 1614 ; – contre un chapelain, que son curé accusait de ne fréquenter ordinairement la *réconciliation*, 1614 ; – contre le maître de la confrérie Notre-Dame, Saint-Michel et Sainte-Catherine fondée en la paroisse de Limpville, pour voies de fait contre le curé Toussaint David, qui lui avait reproché de n'assister au service de la dite charité et au convoi des frères et sœurs décédés, 1621. – Lettre de Sanson, vicaire de Saint-Pierre-le-Vieil, portant dénonciation contre le curé : il s'excuse de ne pouvoir aller trouver l'official, « étant obligé à ses écoliers, au nombre de plus de 50, en sa charge, » 1628. – Plainte de Charles de Rety, religieux de Fécamp, contre Nicolas Durand, curé de Saint-Benoît, pour injures, 1638 ; – du même contre le curé de Saint-Nicolas, pour *pasquin* diffamatoire, 1645.

G. 5213. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 125 pièces, papier.

1651-1669. – Procès en l'officialité de Fécamp, contre le sieur Le Sauvage, curé de Saint-Valéry, 1654 : « Enquis s'il avait fait ou fait faire le cathéchisme au peuple suivant l'ordonnance de la dernière visite, a répondu que non, attendu qu'il ne l'a point jugé nécessaire, veu la fréquence des prédicateurs qui ont occupé la chaire, qui indiquaient pleinement à un chacun les voies de leur salut. – Euquis s'il ne sçait pas qu'il y a grant quantité d'âmes en la paroisse, ignorantes, qui ont besoin d'une instruction plus familière, a répondu qu'il n'en a point de congnoissance certaine, ains qu'il a plustot creu qu'ils en estoient imbus par l'instruction de plusieurs maistres d'escholes qui enseignent la jeunesse en sa paroisse et par leurs pères et mères ; » – contre Nicolas Tesnières : appelé par son curé dans la sacristie, avait refusé de souscrire aux constitutions et décisions de foi faites par le pape Alexandre VII contre les 5 propositions ; suspens a *divinis*, 1661 ; – contre Nicolas Feré, cleric de l'église de Vittefleury, qui, le jour de la procession générale, s'était absenté de l'église et paroisse, et n'avait donné aucun ordre ledit jour pour l'instruction de ses écoliers, 1664. – « Copie d'un arrêt du Parlement de Normandie, par lequel, sur l'appel interjeté comme d'abus par M. François le Sauvage, presbtre, curé de la 1^{re} portion de la cure de Saint-Martin de Veules, de l'exemption de Fécamp, du mandement obtenu par le promoteur de la dite exemption, pour faire dire que le dit curé sera tenu d'observer les règles de l'église, sans y rien innover, et de la commission donnée à l'un des religieux de ladite abbaye pour exercer la charge d'official en la dite exemption, il est dit que, sur l'appel comme d'abus, les parties sont renvoyées hors de cour et de procès, et permis au dit Le Sauvage, dans les jours qu'il ne se dit point de salut en l'église de Veules, d'en dire et faire dire un, auquel il pourra se servir des ornements de l'église, pourvu que ce soit aux heures réglées par l'acte de visite du 3^e janvier dernier 1664. »

G. 5214. (Liasse.) – 106 feuillets, papier.

1670-1678. – Procès en l'officialité de Fécamp, contre Louis Gosse, curé de Saint-Ouen de Fécamp, 1670 ; – contre Marin Corbiller, 1672. – « Extrait du registre des visites des paroisses dépendantes de l'exemption de l'abbaye de la Très-Sainte-Trinité de Fescamp au pais de Caux : Aujourd'huy vingt-neufiesme jour de septembre 1675, Nous frère Albert Marchant, humble prieur de l'abbaye de Fescamp et vicaire général de la dite abbaye et de son exemption, sommes arrivés, sur la fin des vespres, accompagné de dom Paul Le Coq, pris pour notre secrétaire, où nous avons esté receus par M^e Jean Rousseau, prebtre, vicaire de l'église paroissiale de Notre-Dame de Fontaine-le-Bourg. Nous estant informé où estoit le sieur curé, ne paraissant pas dans la paroisse,

nous a esté respondu qu'il estoit prisonnier dans les prisons du Palais à Rouen. De plus nous estant informé qui faisoit les fonctions curiales, on nous a dit que, les dimanches et festes, il venoit icy un presbtre de Rouen, appelé Franconville, lequel, après avoir chanté la messe paroissiale, s'en retournoit à Rouen sans faire autres fonctions en la dite paroisse ; et d'autant que le dit sieur Franconville ne s'est présenté à nous pour nous faire apparoir de ses lettres de prestrise ny du pouvoir qu'il avoit de célébrer hors le diocèse de Rouen la saincte messe, ny fait apparoir de son *exeat*, avons ordonné que dans 15 jours il nous fera voir ses lettres de presbtrise, à peine de suspense *ipso facto*.

G. 5215. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 179 pièces, papier.

1680-1699. – Procès en l'officialité de Fécamp. – « Mémoire au sujet de l'exécution de deux sentences rendues par M. l'official de Séez les... jour de septembre et... jour d'octobre, mois présent, contre Nicolas Fouchard, 1682: – il se seroit réduit avenir servir en l'église de Saint-Martin des Enclos, lieu de son origine et de sa naissance, où il aurait esté receu par dom Benoist Coquelin, prieur et grand-vicaire de l'exemption de Fescamp au mois de janvier de l'année 1682. Le mesme supérieur de Fescamp dom Benoist Coquelin luy donna ensuite, et dans la même année 1682, une commission pour prescher l'advent et le caresme en la station de Veulles, composée de plusieurs paroisses, ce qui soit dit pour faire voir que le dit Fouchard s'est acquitté de son devoir sacerdotal, quand il a cherché de servir dans l'église de Saint-Martin de Veulles, et qu'il n'y est point demeuré otieux pour recevoir simplement les revenus. Il peut encore faire observer, sans en tirer vanité pour luy-mesme, que le mesme official de Fescamp, qui luy faict à présent son procès, luy a quelquefois donné commission pour recevoir les abjurations de ceux qui sont infectés d'hérésie et, entre autres, de remettre dans le sein de l'église Nicolas Le Carin, escuier, sieur de Veulles en partie. » – Visite de la chapelle dédiée à Notre-Dame en la paroisse Saint-Nicolas de Fécamp, par dom Marc Bastide, vicaire général au spirituel et temporel de l'abbé de Fécamp, 28 juin 1653.

G. 5216. (Liasse.) – 23 pièces, papier.

1707-1708. – Procédures en l'officialité de Fécamp contre un prêtre de Vittefleury pour insultes et mauvais traitements faits par lui à maître Paul D'Aufossy, curé dudit lieu. – Requête, assignations, informations, interrogatoires, conclusions. – L'affaire avait été portée devant le vicomte de Caudebec et Cany, le sieur Colleaux. – Guillaume Bessin, doyen de l'abbaye royale de la Sainte-Trinité de Fécamp, official de l'exemption.

G. 5217. (Liasse.) – 13 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1414-1766. – Procédures en perfection de mariage ; – dispenses pour cause de consanguinité. – Sentence de l'official de Fécamp qui adjuge l'un à l'autre, comme époux et épouse, Richard Martel et Laurence Du Bosc. *Et incontinenti dicte partes fuerunt affidate coram nobis in manu sacerdotis, videlicet per discretum virum magistrum Johannem Housseti, presbyterum, injungendo reo, ad penam excommunicationis, et decem librarum turonensium contra ipsum committendarum, quod cicius quam poterit matrimonium procuret solennizari in facie ecclesie*, 1414. – *Motiva brevissima pro Johanna Toustain, rea, contra Johannem Parvi, actorem in causa matrimoniali*, vers 1436. – Traité de mariage entre Jean De Rougeville, d'Ingouville ès-plains, et Catherine Le Poullietier, d'Etalleville, 1674. – Procès en dissolution de mariage, 1675 : « En conséquence du rapport tant des chirurgiens que de l'obstétrice, nous avons ordonné, que, veu le peu d'amitié qu'il y a entre les parties et le peu de temps qu'ilz sont conjointz en mariage, qu'ils vivront séparément par l'espace de trois semaines de ce jour, pour ensuite venir déclarer s'ils persistent à vouloir demander à demeurer séparés ; cependant que la femme demeurera en la garde de son frère, auquel avons enjoint d'en faire bonne et seure garde. »

G. 5218. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier

1398-1674. – Monitoires obtenus en l'officialité de Fécamp par Pierre La Niepce, sieur d'Anneville, Élu, conseiller du Roi, en l'Élection de Montivilliers, héritier de Pierre La Niepce, sieur d'Anneville, pour avoir révélation de ceux qui détenaient des titres de propriété qui lui étaient

réclamés par son frère Charles La Niepce, avocat au parlement de Normandie, 10 septembre 1618 ; – contre les auteurs de l’assassinat commis à Gueuteville, en la personne de Pierre Piot, avocat au siège de Cany, 1641 ; – contre les auteurs de l’assassinat commis en la personne de Pierre Du Mouchel, fils d’Isaac Du Mouchel, lieutenant au gouvernement de Fécamp, 1645 ; – contre un officier de l’Élection de Montivilliers, lequel, abusant de sa charge, au préjudice du public et des pauvres laboureurs de ladite Élection, avait pris et exigé, directement ou indirectement, par ses mains ou par personnes interposées, grand nombre de présents en argent et blé pour les faire décharger de leurs taxes, 1650 ; – contre les auteurs (personnes masquées et inconnues) de l’assassinat commis en la personne de Pierre Blot, 1653 ; – contre Étienne de Nollent, sieur de Mailloc, et Robert de Mailloc, écuyer, son frère, hommes violents qui maltraitaient les sujets du Roi et les vassaux des religieux de Fécamp en leur baronnie d’Hennequeville, 1671 ; – contre ceux qui, après avoir pénétré en l’église de Saint-Martin de Veules pendant la nuit, avaient brisé l’orgue de cette église, 1674. – Censures demandées par Lanfranc Le Coq, écuyer, procureur de messire Louis Berrier, conseiller d’État, chargé de la direction des finances, 1670 ; – par Hilarion Prat, célièrier du prieuré de Longueville, contre ceux qui récélaient les titres, aveux, contrats de fief, papiers de recette, registres de plaids de la seigneurie de Sotteville-sur-Mer appartenant à ce prieuré, 1674 ; – par Charles Fontaine, faisant la fonction de procureur du Roi en l’amirauté de Fécamp, au sujet des pillages, abus et désordres commis dans l’étendue de l’amirauté de Fécamp au fait des vaisseaux y amenés ou échoués, ledit Charles Fontaine agissant au nom de l’Intendant, monseigneur de Creil, qui avait pour subdélégué le sénéchal de Fécamp, 1674. – Aggrave d’excommunication prononcée par l’official de Fécamp contre Jean De la Touraille, 1396. – Permission de choisir un confesseur pour les cas réservés, accordée par Nicolas Lesbahy, précepteur de Saint-Jean-le-Vieux de Paris, à Jean le Bas, prieur de Saint-Martin-du-Bois, conformément aux indulgences concédées par le Saint-Siège aux bienfaiteurs de cette maison, 1480.

G. 5219. (Liasse.) – 34 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier, 18 sceaux plaqués.

1323-1654. – Dimissoires accordés dans l’exemption de Fécamp. – « *Frater Robertus, divina permissione, abbas humilis monasterii Fiscannensis ad romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ordinis sancti Benedicti, Rothomagensis diocesis, dilecto nobis in Christo Johanni de Plumetot, dyacono, rectori ecclesie Sancti Thome de Fiscanno, nobis pleno jure subjecte, salutem. Ut a quovis archiepiscopo, vel episcopo, catholico, citra-montano, gratiam et favorem sedis apostolice obtinente, sacrum presbyteratus ordinem, ad dicte tue ecclesie titulum, recipere valeas, ipsi antistiti tibi dictum ordinem, ac tibi recipiendi eundem, tenore presentium, concedimus facultatem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus litteris apponendum. Datum anno Domini mille-simo CCC^{mo} vicesimo tercio, die veneris post Misericordia Domini.* – Dimissoire accordé par Robert de Neufbourg, prieur de Seria au diocèse de Nevers, vicaire général de Jean de Lorraine, abbé de Fécamp, à Jean Galle, diacre du monastère de Fécamp, 19 janvier 1526 (V. S.). – Dimissoire accordé par Henri de Lorraine, abbé de Fécamp, à Noël Benard, sous-diacre de l’exemption de Fécamp, Paris 1625 ; signé et scellé par Henri de Lorraine. – Dimissoire accordé par Nicolas Martinnet, docteur en théologie, pénitencier et vicaire général du monastère de la Sainte-Trinité de Fécamp, à Jean Despommares, religieux profès dudit monastère, fils de noble homme Jean Despommares et de Susanne Deschamps ; donné au manoir presbytéral de Saint-Pierre-le-Viger, 20 septembre 1639. – Dimissoire accordé par Georges de Grandin, prieur du monastère de Fécamp, vicaire général de Henri de Bourbon, abbé de ce monastère, à Louis d’Hainseville, de Foville-la-Chapelle, 17 septembre 1652 ; – par le même, à Claude de Beauval, fils de Claude de Beauval et de Vincente de Hornay, 25 mars 1663. – Marques des notaires apostoliques, Nicolas Viart, 1476, et *Marius Delphini*, 1462. – Sceaux du cardinal de Bourbon, du cardinal Henri de Lorraine, de Charles de Campion, de Georges de Grandin.

G. 5220. (Liasse.) – 104 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 7 sceaux pendants, 45 sceaux plaqués.

1398-1665. – Lettres *d’à quocunq*ue (dimissoires), lettres d’ordres. – Dimissoire accordé par Estoud, abbé de Fécamp à Jean le Petit, clerc de la paroisse de Saint-Valery-ès-Plains, 20 septembre 1398 ; fragment de sceau. – Lettres de Guillaume, évêque de Lisieux, attestant que, l’année 1398, le

samedi des quatre-temps après l'Exaltation de la Sainte Croix, faisant les ordinations en sa chapelle des Loges près de Lisieux, il avait promu au sous-diaconat, Jean Le Petit, acolyte, de l'exemption de Fécamp ; fragment de sceau. – Lettres *d'a quocunq*ue accordées par le vicaire général d'Antoine, abbé de Fécamp, à Jean Fortin, prieur de l'hôpital ou maison Dieu de Saint-André de Veules, 1^{er} mars 1500. – Lettres scellées ou signées par Jean de Lesselie, évêque de Rosse, vicaire général du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, 1584 ; – par François de Péricard, évêque d'Evreux, et par son successeur, Gilles Boutault ; – par Guillaume, évêque de Porphyre, faisant les ordinations au palais épiscopal de Lisieux, en 1488 ; en l'église de Montreuil, du diocèse de Lisieux, 26 mars 1501 ; – par Jean, évêque *Castoriensis*, faisant les ordinations en l'église du prieuré de Sainte-Barbe, même diocèse, 20 décembre 1350 ; – par Charles, évêque de Castres, 10 avril 1500 ; – par Henri, évêque de Philadelphie, 14 et 19 septembre 1500 ; – par Jean de Malevaud, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, vicaire général *in ponti-ficalibus delegatus* (ordinations à Bolbec), 7 mai 1658 ; – par Jean-Pierre, évêque de Balley, abbé d'Aunay, vicaire général *in spiritualibus* de l'archevêque de Rouen, 1647-1648 ; – par Charles de Campion, prieur de Fécamp, 1638 ; – par Henri de Bourbon, évêque de Metz, abbé de Fécamp, 1652 ; – par Ladislas, évoque de Saint-Omer, 1665.

G. 5221. (Liasse.) – 29 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; fragment de sceau.

1348-1673. – Titres cléricaux, approbations des dits titres. – Guillaume de Callemesnil, écuyer, sieur de Vertot, et Pierre De la Fontaine avaient donné à Gaultier De la Fontaine, fils aîné du dit Pierre, « afin qu'il peust parvenir aux saintes ordres, » une pension viagère de 20 livres. Par contrat passé le 6 avril 1478 (V. S.), Pierre De la Fontaine promet payer, par sa main, par exécution sur tous ses biens, à Guillaume de Callemesnil, une rente de 10 livres. – Contrat de constitution de 20 livres tournois de rente faite par Jean Fae, écuyer, secrétaire du Roi, par demoiselle Colecte Palefroy, sa femme, seigneurs du fief de Clères, sis à la Gaillarde, en faveur de leur fils, Jean Fae le jeune, 1485. – Mention de Philippe de Plumetot, prieur conventuel et claustral de l'église de Fécamp, vicaire général de cette abbaye, 1423. – Marques des notaires Robert le Ber, 1465 ; – *Marius Delphini*, 1466. – Fragment du sceau des obligations du bailliage de Fécamp, 1408.

G. 5222. (Liasse.) – 60 pièces, papier.

1651-1666. – Titres cléricaux, pièces classées par ordre chronologique. – Louis Binet, étudiant au collège de Dieppe 1653. – Richard La Niepce, étudiant, fils de Charles La Niepce, sieur d'Anneville, Elu en l'Electon de Montivilliers, 1659. – Jacques La Niepce, fils du même, 1664. – Nicolas Deshayes ; pension de 50 livres à lui donnée par Jeanne Le Lieur, veuve de Charles de Dampierre, châtelain de Thiboutot, et par Charles de Dampierre, châtelain de Thiboutot, à Maniquerville, 1665. – Jean Le Febvre, étudiant en théologie au collège de Navarre, 1666.

G. 5223. (Liasse.) – 50 pièces, papier.

1667-1673. – Titres cléricaux classés par ordre chronologique. – Richard De la Court, étudiant au collège d'Harcourt, 1667. – Nicolas Hermey ; pension à lui donnée par Charles Le Maistre, président en l'Electon de Caudebec, 1667. – Nicolas Bauchet, ayant fait ses études de philosophie au collège de l'Oratoire de Dieppe, 1673. – Pierre Audran, étudiant en théologie en l'Université de Paris, 1672. – Jean Le Clerc, étudiant au collège des Jésuites de Rouen, 1673.

G. 5224. (Liasse.) – 66 pièces, papier.

1674-1717. – Titres cléricaux, pièces classées par ordre chronologique. – Adrien Desmares, étudiant au collège de Rouen, fils de Philippe Desmares, officier chez le Roi, demeurant à Fécamp, 1676. – David Couillard ; pension viagère de 50 livres à lui donnée par Nicolas Le Roux, baron du Bourghtheroulde, 1676. – Jacques Vasse, étudiant au collège de Rouen, fils de Thomas Vasse, d'Elbeuf, 1779. – Pierre et Georges Le Mettay, de Fécamp, 1703.

G. 5225. (Liasse.) – 104 pièces, papier.

1648-1788. – Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. – A. D. – Agis (Louis), 1684 ; – Albite(Louis), 1662 ; – Amontons (David), 1669 ; – Anquetil (Philippe), de Cranville, 1677 ; – Aroux (Jean), bachelier en théologie, demeurant à Paris, au collège Louis le Grand, 1764 ; – Aubert (Roland), 1676 ; – Audran (Pierre), 1675-1683 ; – Auvray (Michel), 1724 ; – Bacheley (Jean-Michel), prêtre habitué en l'église Saint-Vigor de Rouen, 1742, 1743 ; – Badet(Celsus), 1653 ; – Baledent (Jean), 1723 ; – Bardou (Jacques), 1683 ; – Barrois (Robert), 1735 ; – Beaufrère (Elie), 1654 ; – Bellant (Paul), 1680 ; – Bellin (David), 1675 ; – Benard (Pierre), 1733 ; – Bence (Jacques), 1659 ; Beusebocq (Jean-Etienne), 1769 ; – Bizet(Philémon), 1696 ; – Blancrenon (Louis), 1690 ; – Blondel (Guillaume), du Havre de Grâce, 1732 ; – Bourdon (Jean), 1648 ; – Bréard (Nicolas), 1788 ; – Broche (Jean-Edmond), 1702 ; – Bucaille (Pierre), 1744 ; – Buisson (François), 1676.

G. 5226. (Liasse.) – 163 pièces, papier.

1653-1767. Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. – C-D. – Callard (François), 1690, 1695 ; – Cauvet (Pierre), de Caen, 1734-1725 ; – Cavelier (Jean-Clément), 1731 ; – Cavey(Marin-Euverte), 1736 ; – Chantin (Louis), 1719 ; – Chapais (Pierre-Bernard), 1732 ; – Chrétien (Antoine-Jean), 1724 ; – Collé (Pierre), professeur au collège du Trésorier, 1666 ; – Coisy (Pierre), 1739 ; – Dair (Charles), 1727 ; – Dalibert (Pierre-Benoît-Bernard), 1766 ; – Dallet(Nicolas), 1681 ; – Daniel (François), 1721 ; – Davesne (Jean), 1683 ; – David (Jacques) 1686 ; – De la Croix (Jean-Baptiste-Etienne), 1734 ; – De la Bigne (Emilian), 1655 ; – De la Fosse (Pierre), 1655, – De Laistre (Robert), 1635 ; – Delamare (Joseph), 1736 – Delassize (Jacques-Edouard), 1744 ; – Delaunoy (François-Thomas), 1767 ; – De Lestang (Philippe), 1732 ; – Denis (Robert), 1677 ; – Deschamps (Jean), 1685 ; – Désert (Nicolas), 1657 ; – Desliay (Louis), 1692 ; – Deshays (Nicolas), 1707 ; – Des Meilliers (Antoine), 1666, – Desmonts (David), 1680 ; – Dethan (Charles), 1713 ; – Digois (Jean-Félix), 1734 ; – Du Bloq (Louis-Nicolas) ; 1736 ; – Du Bosc (Pierre), 1675 ; – Du Croq (Adrien) ; 1695 ; – Dufresne (Charles), 1674 ; – Dugardin (Jacques), 1703 ; – Dunoyer (Arthur), 1671 ; – Duval (Marin), 1666.

G. 5227. (Liasse.) – 91 pièces, papier.

1649-1769. – Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. – E-G. – Enault (Jean-François), 1687 ; – Féron (Jean-François), 1769 ; – Féron (Henri), 1707 ; – Ferrand (Louis), 1679 ; – Ferrey (Gilles), 1694 ; – Feuilloley (François), 1739 ; – Feugray (Jean), prêtre habitué en l'église collégiale de Saint-Pierre d'Yvetot, 1744 ; – Feugueray (Jean), 1726 ; – Fossard (Michel), d'Anceameville au doyenné de Pavilly, 1722 ; – Fouchard (Nicolas), 1663 ; – Foucquet (Pierre), 1675 ; – Fouquet (Jean-Charles), 1726 ; – Fourier de Lisle (Michel), 1724 ; – Frébourg (Jean-François), 1717 ; – Fresnel François, 1682 ; – Gaillard (Jacques-Louis), vicaire du la paroisse d'Heudebouville, 1745 ; – Gaillard (Pierre), 1734, 1737 ; –Gaillard (Charles), 1707, 1730 ; – Gallet (François), 1687 ; – Gaultier (Claude), 1698 ; – Gautier Guillaume), du diocèse d'Evreux, 1690-1698 ; – Gauthier (Jean), 1691 ; – Gaydon (Catherin), docteur en droit canon, 1652 ; – Germain (Dominique), 1678 ; – Gilles (Guillaume), 1694 ; – Gobbe (Charles), 1728 ; – Godebout (Paul), 1733 ; – Gosselin (Nicolas), 1654 ; avait été tonsuré en l'église du monastère de Valmont par l'archevêque, de Rouen, dans le cours de ses visites pastorales ; étudiant, en 1649, au collège de Navarre ; – Goujon (Guillaume), 1736 ; – Grenet (Jacques), 1655 ; – Grésil (Jean), 1683 ; – Gucille (Jean-Baptiste), bénédictin, 1650 ; – Guérard (Louis), 1674 ; – Gueroult (Nicolas), 1679 ; – Gucroult (Alexis), 1684 ; – Guilbert (François-Emmanuel), 1735.

G. 5228. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

1664-1769. – Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. – II-L. – Haize (Charles), 1633 ; – Halley (Julien), 1671 ; – Hamcl (Mathieu), 1727-1728 ; – Hardel (Louis), 1738 ; – Hardy (Thomas), demeurant au collège du Plessis, 1740 ; – Hauguel (Jean), 1743 ; – Hébert (Robert), 1743 ; – Hermel (Charles), 1664 ; – Hermen (Pierre), du diocèse de Bayeux, 1739 ; – Héron (Jacques), 1689 ; – Hervieu (Pierre), 1733-1740 ; – Hesnard (Antoine), 1688 ; – Hirou (Louis), de la paroisse des Biards, 1671 ; – Horcholle

(Thomas), 1684 ; – Houard (Guillaume), fils de Guillaume Houard et d'Hilaire Le Sage, de Saint-Jacques de Dieppe, 1733 ; – Housset (Claude-Noël), 1769 ; – Houtteville (Jacques), 1727 ; – Hullard (Nicolas), 1729 ; – Igou (Louis-Gatien), 1725 ; – Jgou (Jean-Nicolas), 1671 ; – Jobbé (François-Augustin), 1732 ; – Jouanne (Robert-Magloire), 1743 ; – Jouen (Louis), 1769 ; – Jourel (Nicolas), 1718.

G. 5229. (Liasse.) – 121 pièces, papier.

1654-1769. – Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. – L. – Lamoureux (Henri), 1689 ; – Langlois (Jean), 1700 ; – Langlois (Michel-André), 1728 ; – Larchevesque (Pierre), 1682 ; – Le Bâtard (Jean-Pierre), 1738 ; – Le Bienvenu (Martin), chanoine de la Saussaye, 1679-1680 ; – Le Blanc (Pierre), 1744 ; – Le Blanc (Noël), 1677, 1655 ; – Le Blond (Michel), 1670 ; – LeBonnois (Pierre), 1677 ; – Le Boucher (François), 1689 ; – Le Bourguais (Guillaume), 1729 ; – LeBouis (Nicolas), 1673 ; – Le Breton (Jean), 1724 ; – Le Bruinent (Louis), 1692 ; – Le Brun (Jean), 1685 ; – Le Corbeiller (Joseph), 1727, 1728 ; – Le Cesne (Jacques), 1697 ; – Le Canu (Jean-Baptiste), 1740 ; – Le Charpentier (Raoul), 1682 ; – Le Chevalier (Michel), 1681 ; – Le Chevalier (Michel-Louis), 1764 ; – Le Clerc (Claude), 1680 ; – Le Court (Philippe), 1732, 1733 ; – Le Coustre (Pierre), 1680 ; – Le Due (Rolland-Edmond), 1750 ; – Le Febvre (Nicolas), 1671 ; – Lefez (Noël), 1743 ; – Le Forestier (Antoine), 1670 ; – Le Forestier (Jacques), 1680 ; – Le Forestier (Pierre), 1654-1669 ; – Le François (Jean-Louis), 1763 ; – Le Fuel (Louis), 1679 ; – Léger (Nicolas), 1683 ; – Le Hoc (Louis), 1643 ; – Le Hucher (François), 1676 ; – Le Maigre (Robert), 1687 ; – Le Maistre (Nicolas), 1666 ; – Le Maistre (Jacques), religieux de Saint-Etienne de Caen, 1658 ; – Lemarchand (Guillaume-François), 1769 ; – Le Marchand (Antoine), 1728 ; – Le Marchand (Robert), 1767 ; – Le Mazurier (Michel), 1696 ; – Le Mercier (Pierre), 1681 ; – Le Mire (Robert), 1709 ; – Le Monnier (Adrien), 1679 ; – Le Monnier (Charles-Nicolas-François), 1764 ; – Le Pelletier (Charles), 1680 ; – Le Peuffier (Jean), 1682 ; – Le Rat (Denis), 1727 ; – Le Sauvage (Jacques), 1677 ; – Le Tellier (Vincent), 1694 ; – Le Tonnelier (Guillaume) 1665 ; – Le Vesier (Jean-Baptiste), 1691 ; – Lhermitte (Mathieu), 1743 ; – Lucas (Pierre-Eustache), 1740 ; – Lioult (Antoine), 1654 ; – Lisant (Noël), 1655 ; – Louvel (Pierre), 1744 ; – Louvet (Etienne), 1727 ; – Lohier (Jean), 1726, 1737 ; – Loisel (Georges), 1729 ; – Loiseleur (Georges), de Caudebec, 1673 ; – Lucas (Pierre), 1639 ; – Lucas (Jean-Baptiste-François), de Saint-Godard de Rouen, 1730 ; – Lynant (Marin), 1683. – Deux gravures représentant, l'une saint Romain, l'autre le pape Léon X et François 1^{er}, avec cette inscription : *Léo papa X et Franciscus I^{ns} Franc. Rex graduatis favent*, 1517. – Pièces ornées des armoiries de Mgr. de Bourbon, 1665.

G. 5230. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

1650-1789. – Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. – M-R. Magin (Pierre), 1692-1696 ; – Mahin (Louis), 1727 ; – Maimbray (Nicolas), 1695 ; – Maintrieu (Pierre), 1682 ; – Maillard (Jean-Jérôme), 1650 ; – Malouin (Jacques), 1676 ; – Manoury (Charles), 1729 ; – Marcotte (Jacques), 1681 ; – Marcotte (Guillaume), 1681 ; – Maurry (Abraham), 1675 ; – Maze (Philippe-Pierre), 1764 ; – Menard (Pierre-Paul), 1695-1698 ; – Mesières (François de), 1654 ; – Meurice (Antoine), 1728 ; – Michel (Pierre), 1675 ; – Mocquet (François), 1675 ; – Moges (Pierre de), 1676 ; – Montbray (Louis de), 1671 ; – *Etienne* Mondehare, 1688 ; – Moy (Michel de), 1681 ; – Mallotin (Pierre), 1672 ; – Nicolle (Louis), 1681 ; – Noël (Jacques-Etienne), 1764 ; – Le Nourry (Denis), 1693 ; – Noyer (Louis), 1657 ; – Osmont (Pierre), 1724 ; – Pardessus (Thomas), religieux de Saint-Pierre-en-Vallée, 1748 ; – Peudeleu (Guillaume), 1766 ; – Pannetot (Michel), 1669 ; – Petit (François), 1744 ; – Piednu (Jacques), 1694 ; – Pimare (Pierre), 1747 ; – Poutrel (Jacques), 1653 ; – Prévost (Jacques), du Havre, 1675 ; – Raimbert (Jean), 1734-1738 ; – Raisin (Etienne), 1681 ; – Rouget (André), 1720-1729 ; – Regnault (Pierre), 1679 ; – Regnauld (François), 1655 ; – Regnault (François), 1726 ; – Regnault (Pierre), 1764 ; – Reusse (Charles), 1681 ; – Reusse (Robert), 1679 ; – Richer (François), 1766 ; – Ringot (André), 1675 ; – Rouault (Michel), 1678 ; – Robinay (Georges), 1764 ; – Robin (Pierre), 1656 ; – Rocher (Jean-Baptiste-Louis), 1742 ; – Roquelay (Pierre), 1744 ; – Rouen (Claude de), 1689-

1698 ; – Rougeville (François), 1659 ; – Roulland (Michel), 1735-1738 ; – Routier (Jean), 1682 ; – Routier (Henri-Louis), 1782 ; – Ruault (Charles), 1673. – Ruffin (Nicolas), 1685.

G. 5231. (Liasse.) – 79 pièces, papier.

1655-1766. – Significations de grades sur l'abbaye de Fécamp. – Pièces classées par ordre alphabétique de noms de gradués. – S. Y. – Sagot (Charles), 1684 ; – Sallet Germain), 1683 ; – Salletré (Denis-Elie), 1732 ; – Sanson (Jean-Baptiste), 1689 ; – Sauvage (François), 1663 ; – Savary (François), 1769 ; – Selle (Charles), 1742 ; – Simenel (Pierre), 1659 ; – Soulas (Jacques), 1680 ; – Soulas (Henri), 1678 ; – Tallebot (Pierre), 1671 ; – Than (Robert de), 1733 ; – Theroulde (Louis), 1688 ; – Theroulde (Antoine), 1654 ; – Thieffray (Jean), 1666 ; – Tougard (Jacques-Nicolas), 1734 ; – Touzé (Isaac-Guillaume), 1747 ; – Turpin (Paul-Charles), 1734 ; – Turin (Pierre-Toussaint), 1744 ; – Valentin (Jean-Jacques), 1766 ; – Vallois (Guillaume), 1744 ; – Varambault (Charles), 1664 ; – Varin (Jean-Baptiste), 1731 ; – Vaultier (Martin), 1655 ; – Vassal (Jean), 1741 ; – Vasse (Charles), 1728 ; – Vigeon (Claude), 1685 ; – Viénard (Antoine), 1741 ; – Viger (Laurent), 1681 ; – Vittecoq (Nicolas-Victor), 1722 ; – Vittecoq (Joseph-Louis), 1741 ; – Yvon (Jean-Baptiste), 1745.

G. 5232. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin; 137 feuillets, papier.

1519-1768. – Significations de grades. – Liste des gradués sur l'abbaye de Fécamp depuis l'année 1680 *jusqu'en 1703*. Dans le nombre, Jacques le Forestier, ayant signifié ses grades en 1680, rempli plus tard de la cure d'Isneauville ; – Jacques Soulas, rempli de la cure de Glicourt ; – Jacques Aubourg, rempli de la cure de Sainte-Marie la Petite à Rouen ; – Nicolas-François Prevel, rempli de la cure de Villers ; – Guillaume (Gilles), rempli de la cure d'Ancourt, eu 1695 ; – Charles Sagot, rempli de la cure de Saint-Melain en 1694 ; – Alexis Gueroult, rempli de la cure de la Gaillarde en 1692 ; – Michel Bultel, rempli de la cure de Louvetot en 1698 ; – Jean-François Esnault, rempli de la cure de Ducler en 1691 ; – François le Boucher, rempli de la cure de Toussaint en 1701 ; – Guillaume Gaultier, rempli de la cure d'Heudebouville en 1698 ; – Louis Blangre-non, rempli de la cure de Saint-Georges en 1694 ; – François Callard,, mort caré de Luc, en 1599 ; – Pierre Magin, rempli de la cure de Daubenf ; – Michel Le Mazurier rempli de la cure de Sainte-Paix en 1699 ; – Jean Ruffy, rempli de la cure de Saint-Nicolas de Cottévrard ; – François Aubourg, rempli de la cure de la Trinité du Mont. – Sceau pendant de l'Université de Paris, 1743.

G. 5233. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1242-1468. – Actes passés devant l'official de Fécamp. – Vente faite par Raoul *Pelliparius* et par Emmeline du Buse, sa femme, à *dominus* Robert le Boïtor, prêtre, pour dix livres tournois, de 7 quartiers d'orge de rente à Saint-Aubin-sur-Scie (*super Sedam*) ; *quod ut ratum et stabile permaneat presenti carte sigilla nostra duximus ap-ponenda, et est sciendum quod ego dicta Emmelina supra sacrosancta juravi coram officiali Fiscannensi... et ad major em securitatem et auctoritatem prestandam sigillum curie Fiscann. presenti scripto apponi procuravi. Actum anna Domini M^o CC^o XL secundo, mense junio*. Sceau perdu. – Lettres de l'official de la cour de Fécamp : Pétronille, femme de Raoul Baudery, de la paroisse Saint-Denis *d'Espovilla*, de l'exemption de Montivilliers, se soumet, du consentement de son mari, à la juridiction de l'official de Fécamp, en reconnaissant avoir vendu, pour 25 livres, aux religieux de Fécamp, 47 sous 9 deniers et 3 chapons de rente, mercredi après Quasimodo 1282. – Lettres de l'official de Fécamp : *Theophania*, veuve de Guillaume Le Marcheant, de Normanville, se soumet à la juridiction de cet official, et reconnaît tenir quittes les religieux de Fécamp pour 20 sous tournois à Boulleville en la paroisse Saint-Pierre-en-Port, 1298. – Lettres de l'official de Fécamp : en présence de Jean de Plumetot, prêtre, clerc juré de l'officialité, Alice, femme de Pierre de Beuran, *alias* Le Chambellenc, jure sur les saints évangiles qu'elle ne contreviendra pas aux dispositions comprises dans une charte qui avait été insérée à ces lettres : *Concessit quod, si ipsam contra premissa venire contigerit, quod nos ipsam excommunicatam et tanquam perjuram puniamus. In cujus rei testimonium sigillum curie nostre Fisc., ad relacionem dict commissarii et jurati nostri cui fidem adhibemus, presentibus litteris duximus apponendum*, 1325 ; sceau perdu. – Lettres de l'official de Fécamp : Guillaume de Heurtevent, Guillot Olivier et André Langlois, confessent devoir à Jean de Baudribosc, maître des bois de l'église de Fécamp, 26 francs et 3 sous tournois pour routages,

1433 ; fragment du sceau de l'officialité. – Vidimus, en 1468, par l'official de Fécamp, d'une bulle du pape Alexandre, par laquelle il exempte les religieux de Fécamp de payer des dîmes pour leurs cultures ; Anagni, an premier du pontificat.

G. 5234. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1035 (copie) - 1691. – Confréries en l'abbaye de Fécamp. « Les noms des frères et seurs de la confrérie Saint-Cosme et Saint-Damyen de Fécamp l'an mil CCC quatre vings et VII. » Dans le nombre « dampnt Michel Myffant, M. Robert Du Hestrey, curé de Saint-Martin ax Buneaux, M^e Gueffroy le Prevost, curé de Barville, Jehan de Bavent, escuier, Symon de Dun, escuier. » – Copie des statuts de la confrérie de Notre-Dame érigée en 1267, réformés en 1536 : « Le messenger de la dite frarie ira par la ville annoncer la mort du trépassé ou trépassée et dira en ceste manière : « Les frères et seurs de la frairie Notre Dame, dictes vos patenostres pour l'âme de tel ou telle ; » et seront tenus tous les frères et seurs, quant ils pourront dire chacun quarante fois *Pater Noster et Ave Maria*. » – Extrait du registre de la confrérie de la très sainte Trinité de Fécamp ; copie d'une prétendue charte de Guillaume, premier abbé de Fécamp, de l'année 1035 ; « A tous fils de Sainte Eglise, qui est notre sainte mère, qui ce présent escrit verront et orront, Guillaume, par la grâce de Dieu premier abbé de Fescamp, et tout le couvent de ce lieu, salut en notre Seigneur perdurable. Sçachez que vecy comment la confrairie de la S^{te} Trinité de Fescamp fut commencée et establee. Premièrement asséstost après que le doux Jésus-Christ eust visité et dédié cette église à l'honneur et louange de Dieu le Père, le Fils et le Saint Esprit en Trinité, deux preudhommes, bourgeois de la dicte ville de Fescamp, estoient en la dicte église et parloient l'un à l'autre et disoient ainsy : « Certe, belle chose seroit à faire une confrairie de la Sainte-Trinité, etc. » Mention, dans cette charte, de l'usage de la cervoise à Fécamp, des méseaux de Toussaint et d'Hableville. – Confirmation par le vicaire général de l'abbé de Fécamp des statuts de la confrérie de la Sainte-Trinité, 28 août 1536. – Procès contre le curé de Saint-Fromond, pour la translation en l'église abbatiale de la confrérie de la Sainte-Trinité fondée en son église, 1648. – Parmi les pièces de ce procès, une pièce imprimée intitulée : « Arrest de la cour de Parlement au profit de M. Guy Arthaud, prieur et curé primitif de l'église paroissiale de Saint-Barthélemy de la ville de Paris, contre M. Pierre Roulle, vicaire perpétuel en la dite église, 1647. » – Statuts faits par les vicaires généraux de l'abbé de Fécamp pour la confrérie du très Saint-Sacrement établie dans le bourg de Fécamp, 16 août 1629, avec la réformation d'iceux faite par l'official, 16 août 1629. – Nouveaux statuts, 1655, 1685. – Bref d'indulgences accordées par Clément X, 1675. – Comptes. – Statuts de la confrérie de Sainte-Cécile établie en la chapelle de cette sainte en l'église de l'abbaye, 1691. – Parmi les signataires. F. Guillaume Fillastre, savant benédictein.

G. 5235. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin.

1402. – Vidimus par l'official de Fécamp d'une charte de Raoul, abbé de Fécamp, par laquelle il approuve le rétablissement de la confrérie des Jongleurs, et l'admet à la participation des bienfaits de l'abbaye. *Ad divine clementie gratiam promerendam nihil eque gratum est quam ut, ad impletionem legis Christi, invicem onera nostra portemus, ut proximorum infirmitates nostras compassione faciamus. Eapropter infirmitati compatientes et devocionem accedentes, intra caritatis nostre sinum, in unitate fraternitatis, quosdam homines seculares, arti jocularie deditos, volenter et diligenter admisimus quorum, etsi ludicra et lubrica sit vita, fundamentum tamen fidei, quod in Christo fundatum est, facit optimo capiti membra coherere debilia, que videlicet res non quidem nova nec recenter inventa, sed tempore, beate memorie, Ricardi primi Normarmorum ducis, inchoata, tempore secundi Ricardi, dumnique Willelmi abbatis primi, perfecta plenius et consummata, ad nostram usque perseveravit etatem. Sed, ingruentibus malis malorumque temporum importunitatibus, habundante iniquitate, refrigescente cantate, defecerat post mortem régis Henrici primi, donnus vero Henricus, pie memorie, abbas, eorumdem fratrum anxie petitioni satisfaciens, antiquam fraternitatem renovavit, et, tocius capituli assensu, eos in fraternitatem recepit et collegit. Ego vero, Rodulfus, abbas, nolens in hoc tant illustrium virorum non imitari vestigia, predictorum fratrum me fratrem constitui, et eis omnium benefactorum nostrorum in missis, in vigiliis, in jejuniis, in elemosinis, in orationibus et omnibus Deo placitis, tocius consensu capituli, participationem dedi et concessi, quatinus, caritate juvante, et ipsi nobiscum, et nos cum*

*illis in leticia et exultatione, in simphonia et choro, in tympano et psalterio, in cordis et organo, in manibus tenentes cytharas et phyalas plenas odoramentos, conspectui summi regis valeamus apparere..... Singulis annis, die ordinationis Beati Martini, convenient tam joculatores quam qui eorum fraternitati se junxerunt, quos nichilominus in nostra colligimus fraternitate, factaque solenni processione totius conventus ipsorumque jocularum, colligentur de singulis eorum denarii quinque, quorum talis erit distributio, ut partes due in leprosos Fiscampni transeant, pars vero tertia generaliter distribuatur in pauperes, quarta autem ad luminare ecclesie, quinta vero ad opus ipsius cum legatis mortuorum conferatur. Hanc fraternitatem tenentes, seu joculatores, seu milites, sive quilibet alii, quicquid in obitu suo relinquent ad opus ecclesie conferetur. Hujus vero fraternitatis constituimus Henricum de Cravencum magistrum et rectorem, 3 juillet 1402. – Marque du notaire apostolique Guillaume d'Amiens. – Charte de Raal, humble abbé de Fescamp, laquelle n'est autre chose qu'une traduction de la charte latine. Cette seconde pièce a été publiée par M. Fallue dans son *Histoire de l'abbaye de Fécamp*.*

G. 5236. (Pièce.) – 0^m60^c de hauteur sur 0^m55^c de largeur.

1376-1403. – Confréries dans les paroisses de Fécamp. – Vidimus par-devant l'official de Fécamp (30 août 1403) de l'institution faite de la confrérie de Saint-Nicolas en la paroisse de Saint-Nicolas, avec confirmation des statuts de cette confrérie par Philippe, abbé de Fécamp, 14 août 1376 : « *Item signifer et consortes sui reperient, quociens acciderit, pro hujus confratrie veneratione, unum vexillum in honore Beati Michaelis depictum cum una campana. In festo quo supra* (la fête de Saint-Nicolas), *fratres et sorores mimos seu joculatores habebunt suis expensis, tales quos voluerint, et facient unam processionem solennem juxta confratrie Sancti Martini estivalis morem. Item quilibet frater et soror erunt obligati, de suo fideliter adquisito, quando fuerint in extremis laborantes, legare luminari ecclesie Sancte Trinitatis Fiscannensis et huic confratrie sublimande.* – *Item nullus seu nulla in hac confratria recipietur, qui sint excommunicationis sententia irretiti. Item nullus seu nulla, qui aliquem rancorem (habuerit) adversus fratrem seu sororem suos, in die festi quo supra comedet, bibet seu participationem habebit cum aliis fratribus seu sororibus suis, donec fratri suo vel sorori reconcilietur.* Parmi les témoins Jean Descambusc, *autelier* de Fécamp, Michel Auberi, curé de Sainte-Marie-Madeleine dudit lieu. – Marque de Jean Housset, notaire apostolique. – Sceau perdu.

G. 5237. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1376 (copie)-1750. – Confréries dans les églises de la ville de Fécamp. – Confrérie du très saint et très auguste nom de Jésus en l'église Sainte-Croix, approuvée le 12 juin 1644 : « Le maire et ses eschevins nommeront un clerc entre les frères, lequel sera tenu, la veille des sièges, à 10 heures du matin, marchant par les rues, la clochette à la main, advertir les frères et sœurs de la solennité de la confrairie pour les faire rendre à l'esglise. » – Statuts de la confrérie de Saint-Pierre et Saint-Clément établie en la paroisse de Saint-Etienne, 1604. – Statuts de la confrérie de Saint-Joseph, établie en la même paroisse, 1647. – Confrérie de la Sainte-Trinité en l'église de Saint-Fromond, 1376 (copie). – Confrérie de la charité des Agonisants en l'église de Saint-Léger, 1684. – Confrérie de Saint-Ouen, 1404 : « *Item, quant un des frères ou seurs seront trespasés, chacun frère et seur dira, pour le salut de l'âme de luy, vingt-cinq patenostres. Item, chacun frère et seur seront obligez de faire laiz à iceste fraarie selon leur volonté et quantité de leurs biens. Item nul, ne nulle qui ait rancune ou maltalent à frère ou seur de ceste fraarie ne mangera, ne bevra, ne aura participation aux bienfaits d'icelle jusques à tant qu'il sera reconcilié audit frère ou seur par le conseil ducuré dudit lieu ou du bastonnier* » (copies). – Autres statuts de la même confrérie, 1660. – Compte de cette confrérie, 1750. – Statuts de la confrérie de Saint-Jacques en la chapelle du Saint-Sépulcre, 1398. – Marque du notaire apostolique Guillaume d'Amiens.

G. 5238. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1424-1713. – Confréries dans les paroisses dépendant de l'exemption de Fécamp, situées en dehors de cette ville. – Confrérie de Saint-Furcy, à Elétot, fondée du consentement de Dom Philippe de Plumetot, prieur claustral et conventuel de l'abbaye de Fécamp, 1424 : « Après la messe dicte, tous les frères et seurs seront tenus de aler disner ensemble chieulx le prévost de la dicte confrarie à

tout son pover, et tant comme ils seront XII, il ou elle sera le XIII^e... Item, se aucun des frères ou seurs de la dicte confrarie aloit en aucun lointain pellerinage, chacun frère ou seur luy aydera de VI deniers une foys et non plus, s'il ne luy plaist. Item, se aucun des dis frères ou seurs estoit en aucune sentence d'escoumiche pour aucun cas, chacun frère et seur luy aydera de VI deniers une foys et non plus, s'il ne luy plaist. Item, se aucune haingne ou descort par aucune aventure estoit entre aucun des frères ou des seurs, le prévost et les esquevins, avec partie des frères, les doivent mettre à accort, sauf le droit d'office. » – Nouveaux statuts de cette confrérie, approuvés par le cardinal de Lorraine, abbé de Fécamp. – Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement en l'église d'Ingouville, 16^e siècle (copie informe). – Mention d'une confrérie de Saint-Antoine en l'église de Manneville-ès-Plains, 1713. – Statuts de la confrérie du Saint-Nom de Jésus à Notre-Dame de la Gaillarde, 1666. – Statuts d'une confrérie de la Sainte-Trinité en l'église de Saint-Martin de Paluel, approuvés par Dom Guillaume Auvray, prieur de Fécamp, 1449 ; par Dom Claude Roussel, autre prieur, 1664. – Statuts de la charité de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Plaine-Sève, 1626 (copie). – Statuts de la confrérie de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Nicolas, Saint-Marcou et Saint-Eloi en l'église de Saint-Pierre-le-Petit, 16^e siècle : « Item chacun frère et seur paiera son siège, vienne on non au disner, s'il n'est hors du pays, ou s'il ne le fait assçavoir huict jours devant la dicte l'esté ; et en cas qu'il seroit mallade, ou se aulcune des seurs estoit en gésine, le dit frère ou seur envoyra quérir son lot comme à ung des présents. Item, s'aucun frère ou seur estoit exillé de feu d'avanture, chacun frère et seur luy seroit tenu aider de douze deniers tournois ou de boys à la vallue, s'il le requéroit. Item, se aulcun frère ou seur estoit détenu prisonnier ès mains des ennemys et n'eust de quoy soy rachapter ne de quoy paier sa ranchon, chacun frère et seur luy seroit tenu aider de cinq deniers tournois, s'il le requéroit. Item, se aulcun frère ou seur de la dicte ville et banllieue alloit en pellerinage, comme Jhérusalem, Home, Saint-Jacques en Gallice, chacun frère et seur de la dicte ville et banllieue le seroit tenu convoier hors de la dicte ville à toul la croix et bannière de la dicte confrarie, sur paine de deux deniers tournois d'amende, en cas qu'il n'y auroit excusation raisonnable et que l'en eust fait assçavoir au varlet et le dit varlet aux frères. Item, se aulcun des dits frères ou seurs estoit aprouvé mesel en la dicte ville et banllieue, le seraient tenus convoier jusque à sa malladrerie, pourveu qu'elle ne seroit hors de la dicte ville et banllieue, le maistre varlet et porteurs (sic), leurs sourplis et capperons vestus à toul la croix et bannière et clochette, et sy luy feroit l'en semblable service comme à ung trespasé, en l'église où il seroit demeurant, en la dicte ville et banllieue, comme dict est, et doresnavant ne paieront paoint de boesseau d'orge, le toul en paine de cinq deniers tournois d'amende, et sy seroil le dit varlet tenu crier par les carfours comme pour ung trespasé. » – Bref d'indulgences accordées par le pape Alexandre VII, en faveur de la chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde à Saint-Pierre-le-Vieux, 1667 ; approuvées par Claude Roussel, prieur de Fécamp, vicaire général de l'abbé Henri de Bourbon.

G. 5239. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1464-1689. – Confréries dans des paroisses dépendant de l'exemption de Fécamp, situées en dehors de cette ville. – Confréries du Saint-Sacrement, 1652 ; – de la Sainte-Vierge et Sainte-Anne, 1587 ; – de Saint-Dominique, 1604 ; – de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Jean-l'Évangéliste, 1561, 1680 ; – de Saint-Michel l'Ange, 1587 ; – de Saint-Pierre et Saint-Paul, 1583, en l'église paroissiale de Saint-Valéry-ès-Plains ; – du Saint-Sacrement de l'autel, 1684 ; – du très saint Viatique, 1655 ; – de la Sainte-Vierge, 16^e siècle ; – de Saint-Joseph, en la chapelle de Notre-Dame de Bonport au havre de Saint-Valéry, 1588 ; – du Rosaire, 1627 ; – de la Sainte-Vierge, de Saint-Joseph, des Saints-Anges gardiens, sans date ; – de Saint-Clair, Saint-Claude, Saint-Antoine et Sainte-Agathe, 1626 (titres originaux brûlés durant le temps de la maladie contagieuse arrivée en 1623) ; – des 5 plaies de Noire-Seigneur, de Saint-Jérôme, Saint-Antoine de Pade et madame Sainte-Barbe, 1560 ; – des Innocents, 1554 ; – de Saint-Martin, Saint-Cosme et Saint-Damien, en l'église de Saint-Martin de Veules, 1572 : « Item, se aucuns des dits frères ou seurs est en sentence d'excommunication, et il n'ayt de quoy se faire absouldre, il luy sera ayd des deniers de la dicte confrarie pour soy faire absouldre, s'il le requiert, pourveu que en précédent il ayt bien payé ses débite ; mais s'il se lient plus de quarante jours en la dicte sentence depuis qu'il sera venu en sa congnoissance, il sera mis hors du nombre de la dicte confrarie et rayé au livre d'icelle. » – Confréries de Saint-Nicolas, 1467 ; – de Saint-Sauveur, 17^e siècle ; – de Saint-Sébastien, 1563, à Vittefleury. – Dans les statuts de la confrérie de Saint-Nicolas, de 1464, on remarque les clauses

suivantes: « Item, se aucun frère ou seur de de la dicte confrérie aient l'un vers l'autre descord, discussion, haingne ou rancune, ilz seront mandés, par les dits prévost et eschevin, en la présence du curé du dit lieu, ou de leur chapellain, pour accorder, s'il se peult faire, et, ou cas qu'ilz refuseront ou contrediront, ilz seront annun-chiez à office dedens quinze jours ensuivans pour y pourveoir par justice, comme il appartiendra. Item, s'il y a aucun des dits frères ou seurs qui soit en sentence d'excommiche, et il n'a de quoy soy faire absouldre, on lui, aydera des biens de la dicte, confrairie jusques à la somme de V sous tournois, pourveu qu'il n'ait esté plus d'an et jour en la dicte sentence pertinacement ; et, s'il estoit ainsi qu'il eust soutenu la dite sentence par an et jour pertinacement, comme dict est, et il n'eust mis paine d'en estre hors, il sera débouté et séparé totalement de la dicte confrairie. Item, s'il y a aucun frère ou seur en la dicte confrairie, aiant dévotion d'aleroultramer, comme Romme, Saint-Jacques ou aullre saint et dévot pèlerinage, on luy aydera des biens d'icelle confrairie, se l'aisement y est et il le requiert deument. Item, si aucun d'iceulx frères ou seurs estoit par fortune de guerre prisonnier, et il n'eust de quoy se raquiter, ou, se par fortune de feu sa maison estoit arse, l'en lu y aydera des biens de la dicte confrairie jusques à la somme de V sous tournois, se l'aisement y est, pour une foys seulement. »

G. 5240. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 77 pièces, papier (1 imprimé)

1139 (copie)-1693. – Procès des religieux de Fécamp avec l'archevêque de Rouen, au sujet de leur exemption. – Requête présentée au Roi par M. Rouxel, archevêque de Rouen, et Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, contre MM. les religieux de Fécamp pour le droit de l'exemption de ces derniers, sans date ni signature (copie). – « Mémoires historiques pour la justification des privilèges de l'exemption de l'abbaye de Fescamp et des églises qui en dépendent. » – « Extrait de la bulle du pape Innocent II, donnée à l'instance du Roi de France (Louis VII), qui confirme, le siège vacant, au prieur et aux frères présents et à venir tous les biens et privilèges de leur abbaye » (copie). – « Transaction entre Mgr l'archevesque de Rouen et le cardinal d'Angers, administrateur perpétuel de l'église et abbaye de Fécamp, par laquelle il est dit que le dit sieur abbé a pu faire publier, dans les paroisses de Saint-Gervais de Rouen et de Fontaine-le-Bourg, qui sont dans l'exemption de Fécamp, que toutes les personnes de ladite exemption seulement pourroient aller prendre les ordres de l'évesque de Crisopote, abbé de Bonport, à ce commis par le dit abbé de Fécamp, 1483 » (copie). – Accord pour la juridiction entre les religieux de Fécamp et l'archevêque de Rouen, 1491. – Extraits faits, en la Chambre des comptes de Paris, en vertu de l'arrêt des seigneurs de cette juridiction, des comptes des décimes de Rouen des années 1522 et suivantes, à l'effet de connaître les bénéfices qui étaient réputés de l'exemption de l'abbaye de Fécamp (extraits faits en l'année 1693). – Protestations faites avec opposition, de la part du grand-vicaire et des religieux de Fécamp, au seigneur archevêque de Rouen, quand il vint à Fécamp pour y remplir certaines fonctions épiscopales ; réponse de l'archevêque, 1676. – Divers documents des officialités cl juridictions ecclésiastiques des abbayes de la Chaise-Dieu, Cluny, Rédon, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Denis en France, Corbie. – Mémoire touchant la conservation de la juridiction épiscopale de Saint-Germain-des-Prés, sans date.

G. 5241. (Liasse.) – 57 pièces, papier.

1650-1675. – Provisions à la charge de vicaire général, par les abbés de Fécamp : Henri de Bourbon, Casimir, roi de Pologne ; – de Martial de Forges, 14 mai 1650 ; – de Benoît Bugnie, 4 novembre 1669 ; – d'Albert Marchant, tous prieurs claustraux. – Provisions à la même charge, par l'abbé de Fécamp, Louis-Antoine, comte palatin du Rhin, prince de Neufbourg, de François Verjus, bachelier en théologie, prêtre de l'Oratoire, 25 août 1673. – Procès au Conseil d'Etat, entre les religieux de Fécamp, d'une part, et, le prince de Neufbourg et François Verjus, d'autre part, au sujet des fonctions de vicaire général données à ce dernier. – Mémoire des religieux : « Disent par devant vous, Messeigneurs du grand Conseil, que l'opposition sur laquelle il eschet de prononcer, comme elle est libellée par les actes qui seront produits, ne peut recevoir aucune difficulté. Elle est expliquée dans les actes, et elle n'a este formée que pour empescher le dit sieur Verjus de se dire vicaire général ou spirituel de la dicte abbaye et s'opposer à une entreprise qu'il veult faire, soubz prétexte d'un prétendu grand vicariat, et sur la juridiction spirituelle quy appartient à l'abbaye de Fescamp, et sur la présentation des bénéfices qui dependent de la mense conventuelle. Les dits

religieux prétendent que le dit M. François Verjus, sur le fondement du dit prétendu grand vicariat, ne peut exercer aucune juridiction spirituelle dans les terres de l'abbaye de Fescamp, et qu'à l'égard de ce qui concerne les bénéfices, il peut seulement disposer de ceux qui sont à la collation et présentation du dit abbé. » – Le prince de Neufbourg avait été pourvu de cette abbaye par bulles du 1^{er} juillet 1673, à condition, comme il n'avait que 18 ans, que le prieur claustral serait l'administrateur et le supérieur de la juridiction spirituelle jusqu'à ce que le dit prince de Neufbourg eût atteint l'âge de 25 ans. – « Réflexions sur le factum pour monsieur le prince de Neufbourg, abbé de Fescamp, contre les religieux de la même abbaye. » – Factum pour les religieux de l'abbaye de Fescamp, deffendeurs, contre le R. P. François Verjus. » – « Response au factum de maître François Verjus. » – « Factum pour monsieur le prince de Neufbourg. » – Inventaire de pièces, etc.

G. 5242. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier (1 imprimé).

1428-1755. – Provisions aux offices des officialités de Fécamp, de Saint-Gervais de Rouen, d'Evêquemont et d'Argences. – Officiaux de Fécamp : Charles Parent, prieur de Fécamp, nommé, 7 décembre 1519 ; – Jacques Le Febvre, février 1643 ; – Michel Prevost, 4 avril 1659 ; – Benoît Quesné, licencié en droit canon et civil, 2 juillet 1666 ; – François Breton, docteur en droit, 14 juin 1671 ; – Gabriel Flambart, licencié en droit civil et canon, 28 juin 1673 ; – Guillaume Besnard, 10 juin 1674 ; – Martin de Ratabon, 1^{er} mai 1680 ; – Louis de Gouy de Cartigny, 24 août 1684. – Mention de Nicolas Le Roy, curé de Pavilly, official de Fécamp, 1623 ; – de Daniel le Roy, official de Fécamp, décédé en 1659. – Nommés promoteurs de Fécamp : Mathieu Autin, bachelier en théologie, 7 janvier 1427 (V. S.) ; – Pierre Miriot, curé de Saint-Léonard de Fécamp, 23 octobre 1645 ; – Pierre Dupont, curé de Notre-Dame de la Gaillarde, 5 octobre 1646 ; – Jean Bona, curé de Saint-Riquier-ès-Plains, 4 septembre 1648 ; – Guillaume Le Cerf, curé d'Elétot, 1653 (on lui donne pour suppléant, à cause de son âge de 85 ans, Michel Le Chevalier, curé de Saint-Benoît, 1655) ; – Jean Auger, 2 avril 1663 ; – Guillaume Blampain, curé de Saint-Valéry de Fécamp, 14 août 1663. – Archiprêtre du doyen rural de Fécamp, le même Blampain, 13 mai 1680. – Nommés officiaux de Saint-Gervais-lès-Rouen : Robert Burnel, avocat en cour d'église, en remplacement de Nicolas d'Espinay, décédé, 12 novembre 1541 ; – Guillaume Le Français, licencié en théologie, curé de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, en remplacement de Roger le Danois, décédé, 23 février 1682 ; – Louis de la Rivière, licencié ès-lois, prieur de Saint-Ouen de Rouen, 26 juillet 1755 ; – promoteurs : Adrien Picard, licencié en droit, vicaire de Saint-Nicolas de Rouen, 18 août 1674 ; – Roger Le Danois, licencié en théologie, 21 décembre 1675 ; – Edmond Panel, 28 juin 1677. – Pouvoirs donnés par le vicaire général de Fécamp à Benoit Quesné, pour faire la visite de l'église de Saint-Gervais, 7 avril 1669. – Bénédiction par Charles Bosquier, official de Saint-Gervais, d'une chapelle sise à Saint-Gervais, au hameau de Bapaume, appartenant à Catherine Le Marchand de Bardouville, veuve de François-Henri Le Seigneur, conseiller au Parlement, 1706. – Commissions de vicaires généraux. – *Monita ad confessarios exemptionis Fiscannensis*, 1700 (Imprimé).

G. 5243. (Liasse.) – 135 pièce, papier.

1265 (copie)-1732. – Mémoires avec pièces justificatives, ayant pour objet d'établir le droit, pour les religieux, de nommer, *sede vacante*, aux bénéfices vacants. – « S'il appartient aux moines de pourvoir aux bénéfices de leurs abbaies, le siège abbatial vacant, ou bien si cela est dévolu aux évêques diocésains. » – « Factum pour les religieux, prieur et couvent de Fescamp, et M. Pierre Magin, prêtre, par eux présenté à la cure de Saint-Denis d'Espreville, appelans contre Messire Jacques-Nicolas Colbert, archevesque de Rouen, primat de Normandie, intervenant au procès, et contre Marin Bidault, prestre, soy-disant par luy pourvu du même bénéfice, intimez. – Seconde partie : Des droits particuliers des privilèges de l'abbaye de Fescamp. – Troisième partie : De la possession. » – Consultation de M. Vaillant, avocat à Paris, 1696. – « Mémoires pour répondre au factum de Monseigneur l'archevêque de Rouen contre les religieux de Fescamp. » – Collations de cures. – Extraits des registres des expéditions du monastère de Fécamp. – « Abrégé des raisons pour la provision des bénéfices, *sede vacante*. » – Jugement rendu par le pape Clément IV en faveur des abbé et couvent de Fécamp, appelants de sentence rendue par l'official de Rouen, qui avait pourvu Guillaume de Cahors, clerc, de la cure de Hattenville, nonobstant appel, 1265 (copie). – Plusieurs pièces de l'écriture de Guillaume Fillastre.

G. 5244. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1552-1768. – Provisions à des cures dépendant de l'abbaye de Fécamp. – « Le Poullier ou répertoire des bénéfices... dépendant de l'abbaye de Fescamp » (copie de 1627). – « Poullier ou répertoire des bénéfices dépendant de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fescamp juxta l'estat qui en a esté dressé par maistre Guillaume Michel, secrétaire de la dicte abbaye. *Monasterio Fiscannensi sunt beneficia sine cura, quæ sequuntur: Capella obitus abbatis Henrici. Capella obitus domini Michaelis. Scholastica Fiscannensis, cum magisterio. Scholasticus cum decem clericis suis. Capella de Malo-Pertuso. Hospitalis sive Domus Dei. Capella seu prioratus Sancti Sepulchri juxta Ficannum. In Rothomagensi diocesi capella leprosororum de Veullis.* » – Etat des offices de l'abbaye de Fécamp, avec leur valeur : « Maître des novices en grandmaire, 300 livres. Maître des enfants de cœur, 250 livres. La Bassecontre, pain, vin et viande. Maître des novices du cloître, 25 livres. Le chapelain d'honneur *domini abbatis*, 5 livres. » Bénéfices dépendant de Fécamp avec leur valeur : chapelle des lépreux de Veules, 30 livres, sans date. – « Mémoire des fondations et obits qui sont en la paroisse de Saint-Esienne (de Fécamp). » – Collation faite par Georges de Grandin, vicaire général de Henri de Bourbon, abbé de Fécamp, à Philbert Gruehet, de la cure de Saint-Patrice d'Argences, 1650. – Lettre adressée à dom de la Rivière, grand prieur de la Sainte-Trinité de Fécamp, par Gougeon, curé de la paroisse de Saint-Patrice d'Argences, pour lui recommander son église, qui manquait d'ornements, et les pauvres de la paroisse, 1768.

G. 5245. (Liasse.) – 51 pièces, papier.

1554-1758. – Provisions à des cures et chapelles dépendant de l'abbaye de Fécamp. – « Ferra quarto ante festum Pentecostes, secundum consuetudinem exemptionis Fiscannensis, adesse debent D. D. curati aliique beneficiati infra nominati sanctæ synodo, coram domino vicario gênerait. » – Guillaume Le Breton, curé de Saint-Valéry-ès-Plains, déclaré privé de sa cure, comme hérétique, 1599. – Pierre Le Breton, prêtre, habitué à Tourville-la-Chapelle, et les paroissiens de la paroisse prient les religieux de Fécamp de nommer à la cure de cette paroisse, vacante par le décès de Claude Beauval, Jean Fillé, très digne prêtre, habitué en l'église de Saint-Jacques de Dieppe, « comme estant de la famille de plusieurs prestres, habittuez de leur vivant en ladite paroisse, sorty des vassaux de la baronnie dudit lieu, lesquels ont tous fait du bien et profit à l'esglise tant par leurs fondations que aumosnes. » – Mention de Jacques Malouin, curé de Saint-Etienne-Ie-Vieux de Caen, docteur en théologie, principal du collège du Bois, officiai pour l'exemption de Fécamp en la baronnie d'Argences, 1695.

G. 5246. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier (1 imprimé).

1554-1789. – Prieurés et autres établissements religieux dépendant de Fécamp. – Annoaciades : Lettres patentes autorisant l'établissement à Fécamp d'un monastère des religieuses de la Vierge Marie, dites des Vertus, fondé en 1648, par Jacques Berruyer, conseiller d'Etat et par Anne Placin, son épouse, 1651 (copie). – Arrêts du Parlement et de la Chambre des comptes (copies). – Requête adressée par ces religieuses à dom Romain De la Londe, grand-prieur, contre le père Jacques-André Ruel, provincial des cordeliers de la province de France parisienne : elles se prétendent exemptes de sa juridiction et soumises à celle de l'abbaye. – Procès-verbal de la visite faite par le P. Ruel. – Permission donnée par dom Louis de la Rivière, prieur de Fécamp, vicaire général de l'abbé Charles-Antoine de la Roche-Aymon, à sœur Anne Déliée, des Annonciades, de se retirer à Caen pour le rétablissement de sa santé, 1764. – Acte de la consécration de l'église des capucins par André, évêque de Finebor, 25 juin 1669 (copie). – Aveux rendus pour biens dépendant de l'hôpital de Fécamp. – Provisions au prieuré de Notre-Dame de Baudouin-Bourg, 1554-1614 ; – au prieuré du Sépulcre, 17^e siècle. – Bail par François Desmarquets, prieur du Sépulcre, des terres et manoirs de ce prieuré, 1574 ; – par M. de Cindrieux, du prieuré de Saint-Pierre de Mantes, 1789. – Arrêt du Conseil d'Etat qui nomme des commissaires pour examiner les expédients les plus convenables, à l'effet de procurer aux communautés de filles religieuses du royaume les secours dont elles peuvent avoir besoin, 19 avril 1727 (placard imprimé).

G. 5247. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1305 (copie)-1703. – Visites des églises de l'exemption de Fécamp. – Lettres de Mathieu de Naples, archidiacre du Grand-Caux (Rouen, après la translation de saint Benoît, 1305) ; – de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen (Gaillou, 17 juillet 1305) : ils reconnaissent que ce n'était que par permission des religieux, et sans préjudice du droit de ceux-ci, que ledit archidiacre, faisant la visite de son archidiaconé, pourrait s'arrêter dans les églises et prieurés de l'exemption de Fécamp (copie). – Acte par lequel Pierre, abbé de Fécamp (*Fiscanni, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis*), délègue Adam Auffroy, et maître Pierre de Barville, clerc de la cour spirituelle de Fécamp, pour faire la visite de toutes les églises et lieux saints de l'exemption (copie). – Commission pour visiter les églises, donnée, à Benoît Quesné, official, par Placide Roussel, prieur et vicaire général, 1669 ; sceau plaqué de l'abbaye. – Mémoire indicatif de ce qui doit faire l'objet de la visite : *De visitatione Sanctissimi Sacramenti. De altaribus et de majori. De visitatione sanctorum reliquiarum. De visitatione tocius ecclesie. De visitatione sacristiæ*, 1648. – *Registrum visitationis ecclesiarum exemptionis Fiscannensis apud Argentias facte per venerabilem virum magistrum Nicolaum Le Suer, officialem Fiscann., ad hoc per reverendum in Christo patrem et D. D. abbatem Fiscann. commissum specialiter et deputatum, anno Domini 1506* : – Notre-Dame d'Amondeville : Jean Le Gras, curé ; *fiat piscina prope fontes ad abluendum manus, dum baptisantur pueri. – Fieri faciant ambonem novum in pulpito. – Amoveantur archæ in navi ecclesie existentes. – Reparetur benegerium (sic), seu vas in quo reponitur aqua benedicta prope magnam valvam dicte ecclesie. – Saint-Denis d'Amondeville ; église en ruine depuis plusieurs aimées, à l'exception de la tour et d'une chapelle du côté droit. C'était un ancien prieuré (où résidaient 4 ou 5 religieux) avec titre d'église paroissiale, l'église de Notre-Dame n'étant autrefois qu'une chapelle de 60 feux et de XII *recipientes communionem seu sacramentum Eucharistiæ in Pascha*. – Saint-Patrice d'Argences ; église incendiée, il y avait trois mois avec 70 maisons. – Eglise Saint-Jean d'Argences ; cimetière commun aux deux paroisses. – Saint-Barthélemy de Froidmantel ; 10 feux, 30 communicants. – Notre-Dame de la Paix. – Saint-Thomas de Saint-Gabriel, même année 1506. – Visites des églises Saint-Thomas, Saint-Fromond, Sainte-Croix, Saint-Etienne, Saint-Benoît, Saint-Nicolas, et de la léproserie de Fécamp, 1587 ; mention de quelques lépreux enfermés en ladite léproserie. – Autres visites, 1614, 1615, 1618. – Visites des églises d'Elétol, 1615 ; – du prieuré de Saint-Gabriel, des églises de Sainte-Paix, Notre-Dame des Prés de Mondeville, du Mesnil-Fremontel et d'Argences, en 1622 ; – de la chapelle de Notre-Dame, paroisse Saint-Nicolas de Fécamp, 1653 ; – de Saint-Gervais de Rouen, 1674 ; – de Fontaine-le-Bourg, 1682. – Procès-verbal de la visite faite, par le R. P. visiteur, de plusieurs reliques déposées dans le trésor de l'abbaye de Fécamp, 1685 ; – de celles qui étaient déposées en la chapelle des capucins de Fécamp, 1703.*

G. 5248. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1540-1560. – Procès, au bailliage de Caux, entre l'official de Fécamp Antoine Le Roux et le promoteur Thomas de Rubergues, d'une part, et les curés et trésoriers de Notre-Dame-de-la-Gaillarde, d'autre part, au sujet du droit de visite, prétendu par les premiers sur ladite église, 1540. – Autre procès, aux Requêtes du palais à Rouen, entre les religieux de Fécamp et les curés des paroisses de l'exemption, au sujet du droit de visite. – Curés : de Notre-Dame-de-la-Gaillarde, Nicolas Desprez ; – de Saint-Pierre-le-Vieil, Nicolas Sere ; – de Plainesève, Jean Le Chevallier ; – de Manneville, Adrien Dumont ; – de Saint-Pierre-le-Petit, Pierre Gouette ; – de Neuville, Michel Le Saunier ; – de Saint-Aubin sur Dieppe, Nicolas Des Aubris ; – de Tourville, Nicolas de Beauval, 1660.

G. 5249. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1374-1694. – Bulle du pape Nicolas IV, qui donne pouvoir à l'abbé de Fécamp de réconcilier les églises et chapelles de son exemption et même, au besoin, de les faire réconcilier par un simple prêtre (copie de 1557). – Brefs du pape Alexandre VII et du pape Innocent XII, portant concession d'indulgences à l'autel de saint André en l'église abbatiale de Fécamp, 1694 (anneau du pécheur au second bref). – Bref d'indulgences pour l'église Saint-Gabriel (copie). – Mandement de Mgr l'archevêque de Rouen, pour la souscription du formulaire contre les 5 propositions de Jansénius ; signatures des religieux de Fécamp, 17 juillet 1661. Les religieux souscrivent, avec protestation que c'est sans préjudice de leurs privilèges et de leur juridiction spirituelle. – Mandement de frère

Benoît Bugnie, prieur de Fécamp, vicaire général de dom Jean Casimir, roi de Pologne et Suède, abbé de Fécamp, contenant defenses de jeter les reliques des saints et les pains d'agnus composés de leurs ossements dans les incendies pour éteindre le l'en, 9 avril 1672. – Approbation, par l'official de Fécamp, du testament de Jeanne de Boulon, femme de Jean Le Cavelier, d'Elétot, 18 octobre 1369. – Testament de Roger Du Quesne, demeurant « dedans les metes de l'abbaye de Fescamp en la paroisse Saint-Fromont, » 1374. Le testament et l'approbation par l'official, qui est au bas, sont de la même main. – Testament de Guillaume Cavelier, curé d'Auberville, reçu par Jean Bovyer, curé de Saint-Fromond. – « Mémoire de parler de ce qui ensuit à Morelet. Premièrement... Quant les exécuteurs renoncent à la exécucion, et la femme du trespasé renonce aux biens meubles, la court laye veult avoir la congnoissance et la distribucion de tous les biens, par quoy le droit parroissial y est egené et la court de l'église. Item, se un fait cemondre un autre homme lay ou femme, comme exécuteurs d'un trespasé, et icelle court en veult avoir la congnoissance. – Item, se un clerc fait cemondre un lay, posé que le lay ne viengne décliner la court, il font mestre de fait en prison le clerc et prendre son temporel. – Item, *queritur* pourquoy le lay ne vient aussi bien décliner la court, quant il est cemons, comme fait le clerc, quant il est adjourné. – Item, un prestre a fait son testament et trespasse. A lessié XL sous de rente à vie sur tous scs héritages à un autre pour parvenir aux ordres de prostré, lequel il est parvenu, sans ce que obligation soit sur ce passée : *Queritur quis debet cognoscere* » – Permission de quêter dans les églises de l'exemption de Fécamp, accordée par l'official de Fécamp aux frères de la Madeleine de Rouen : ils pourront publier leurs indulgences, exposer les besoins de leur maison, *sine lamen predicationis forma, et pannos in quibus fit extrema uncio, ad cubandum pauperes et sepelliendum mortuos, quos non decet ad alios usus quam pios applicari, et omnia alia caritatis subsidia quecumque a Christi fidelibus débite requirere*, 1399. – Pouvoir pour prêcher à Saint-Valery, donné à Cardin Carrey, docteur en théologie de l'ordre des mineurs du couvent d'Evreux par François Bertrand, économe de l'abbaye de Fécamp, 21 avril 1596. – Lettre adressée à l'official de Fécamp par Dorothee Philippe, prédicateur de l'ordre de saint François, pour qu'il lui fût permis de prêcher l'avent et la quarantaine à Elétot, 28 novembre 1643.

G. 5250. (Pièce.) – Parchemin ; 0^m56^e de hauteur, sur 0^m54^e de largeur.

1462-1463. – Lettres de Jean, abbé de Fécamp, adressées à l'official, aux avocats, procureurs et notaires de la cour ecclésiastique dudit lieu, contenant règlement pour la juridiction qui est exercée : *De observatione terminorum in judiciis et extra contenditur, et qualiter procedi debeal hesitatur, multorumque subditorum nostrorum querela super eisdem nostrum pulsavil auditum, asserentium videlicet et dicentium advocatos ipsos metas postulandi excedentes. Sic interdum extendunt sue potestatis officium ut quod, ab utriusque juris conditoribus finem litibus imponere cupientibus, salubriter, per circumspectam eorum vigillantiani, in premissis est provisum, per incuriam seu postulancium ipsorum ignorantiam, cedat in litigan-tium detrimentuni. Nos igitur subditorum nostrorum commodis, quia humana natura novas semper deproperans edere formas, lites quotidie invenire conatur, nune designatione terminorum eorundem et novorum éditione statutorum, prout nobis est possibile et quatenus nobis a jure conceditur, ambiguitatem et incertitudinem hujusmodi dispendium pluribus afferentem, de jurisperitorum consilio et assensu, tollendo, ac qui termini substantiales et juridici in curia nostra ecclesiastica imposterum teneri debeant elucidando, pro utilitate jurisdictionis nostre et subditorum nostrontm, vobis harum série, camere nostre sigillo munitarum, voluntatem nostram transmictimus, hujusmodi continencie et tenoris, quam a vobis imposterum precipimus inviolabiliter. observari, Fécamp, 23 juillet 1463. Attestation et marque de Marius Delphini, notaire apostolique. Au dos. In auditorio publico domini officialis, tunc sedentis pro tribunali, magistri Roberti Heldos, lecta fuerunt et publicata in albo contenta per egregium decretorum doctorem magistrum Ricardum Hobe, curatum de Argentiis, exemptionis Fiscampnensis, anno et indictione et pontificatu in albo designatis, mensis vero jullii die XXIII^{ia}, presentibus ibidem reverendo patre domino et magistro Nicholao Pintel, priore claustrali monasterii Fiscampnensis, sacre pagine professore, ac dampno Johanne Desert, cantore ejusdem monasterii, necnon venerabilibus et discretis viris fratre Ricardo Berlin, ordinis fratrum predicatorum, penitentiario Fiscampnensi, magistro et dominis Joltanne de Pratis, promolore, et Johanne Bernardi, sigillefero curie ecclesiastice Fiscampnensis, cum pluribus aliis fide dignis, tam presbyteris, quam clericis ac notariis ac tabellionibus publicas, testibus ad hec vocatis et rogatis. Signé : Delphini. Sceau perdu.*

G. 5251. (Liasse.) – 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

XII^e siècle (copie)-1727. – Mandement de l'abbé de Saint-Josse au diocèse d'Amiens, conservateur des privilèges accordés par le siège apostolique aux religieux de Fécamp, au prieur du Petit-Beaulieu près Chartres, contre l'official de Chartres, subdélégué par le doyen dudit lieu... et autres, lesquels, à l'instance des curés de Notre-Dame et de Saint-Cyr-du-Vaudreuil, avaient prononcé sentence d'excommunication contre l'abbé, le prieur, le sous-prieur et le bailli de Fécamp, vendredi après la Saint-Vincent 1278. – Lettres d'envoi de ce mandement à l'abbé de Saint-Etienne de Caen, subdélégué de l'abbé de Saint-Josse. – Mandement adressé à l'official de Coutances, se portant pour conservateur général des privilèges accordés aux croisés dans le diocèse de Rouen, par le doyen, le scholastique et l'official de Lisieux, sur un procès entre les religieux de Fécamp et Robert De Prunier, prêtre, Lisieux, 1288. – Mandement d'Osmond de la Chapelle, scelleur de la cour de Rouen, commissaire nommé par l'archevêque pour les affaires de la Terre Sainte, dans le diocèse de Rouen : il reconnaît que sa monition ne peut regarder l'abbé de Fécamp, *vel ejus membra seu personas ecclesiasticas in exemptione dicti abbatis existentes*, 1291. – Vidimus par Charles V, roi de France Melun, mars 1377, d'une charte de Henri II, confirmative des privilèges accordés à l'abbaye de Fécamp par le due Richard et par Guillaume, roi d'Angleterre (copie). – Mandement de Charles VI, adressé au bailli de Caux ou à son lieutenant, sur la plainte des religieux de Fécamp contre les Elus ordonnés en la vicomte de Montivilliers sur le fait des aides, lesquels avaient emprisonné Jean Le Nerf, dit Dauphin, non marié, sujet et justiciable en juridiction spirituelle et ecclésiastique desdits religieux : le prisonnier sera rendu aux complaignants, et les Elus viendront répondre de leur fait au prochain Echiquier, pénultième de novembre 1392. – Mandement du même roi aux gens tenant l'Echiquier, sur une contestation entre le bailli de Rouen et l'abbé de Fécamp, au sujet d'un clerc, non marié, ancien receveur de Fécamp, emprisonné à Fontaine-le-Bourg, ramené à Rouen par le sergent royal Sacquespée ; les parties viendront par-devant l'Echiquier pour leur être fait droit, 1409 ; détails sur les difficultés que le sergent Sacquespée éprouva pour faire tenir la citation à l'abbé, pour lors eu son manoir de Fontaine-le-Bourg, sous le prétexte que ledit abbé était *mal disposé*, et qu'après son dîner il reposait en sa chambre ; petite verge aux fleurs de lys jetée par le sergent en dedans de l'enceinte du manoir, en signe de l'exécution de sa commission. – Nomination par Jean, abbé de Fécamp, de 4 vicaires généraux (Simon *de Bellovisu*, prieur claustral, Jean *Volatoris*, aumônier, Robert de Saint-Jean, Pierre de Montaigu, sacriste, Robert de Verson, autelier), Tulle, dernier janvier 1360 (V. S.) – Mandement du prieur de Gravelle, juge délégué par le pape pour une affaire concernant l'autelier de Fécamp, 13 février 1363. (V. S.) – Nomination à la charge de portier de l'abbaye de Fécamp, par Etienne de la Grange, chanoine de Nevers, vicaire général, de Jean, abbé de Fécamp, 1363. – Appel à la cour de Rome par l'abbé de Fécamp, contre l'archevêque de Rouen, sur le fait de la publications dans les églises de l'exemption de Fécamp, des indulgences accordées par le pape, 17 avril 1491 ; marque de Guillaume Duval, notaire apostolique. – Permission donnée par Jordan, évêque de Sabine, à frère Jean de Dun, religieux de Fécamp, de choisir tel confesseur qu'il voudra, Saint-Pierre, 8 des ides d'avril, an 1^{er} du pontificat d'Eugène IV. – Nomination de Jean Le Roy, clerc, à l'exercice des écoles d'Ingouville, 3 septembre 1541 ; – démis-mission de Guillaume Michel, prêtre, ayant le régime des écoles de Fécamp, avec l'usage d'une maison dite le Valasse, 20 août 1601. – Acte d'abjuration de Catherine Le Teurtre, de Lunecray, 1727.

G. 5252. (Liasse.)– 2 pièces, parchemin; 17 pièces, papier (1 imprimé.)

1408 (copie)-1772. – Réquisition adressée, *in subsidiū juris*, « à l'official de Paris, par Estodus d'Eslouteville, abbé de Fécamp, contre frère Jean Bouesgue, religieux aumônier de Fécamp, pour mauvaise administration des biens dépendant de son office et le peu de soin qu'il prenait de secourir les pauvres et les lépreux, 19 mars 1408 (V. S.) (copie). – Appel comme d'abus interjeté en la cour du Parlement de Normandie, par l'abbé et par l'aumônier de l'abbaye de Fécamp, d'une sentence rendue par l'official de la dite abbaye, par laquelle, « sur le différend qui étoit entre les trésoriers de la paroisse de Saint-Léonard et l'administrateur de la léproserie dudit Fécamp, à l'occasion de deux personnes de la dicte paroisse, condamnées comme lépreux par lesdits trésoriers, et que ledit administrateur refusoit de recueillir, comme le nombre de douze, pour lequel ladite léproserie étoit fondé, étant rempli, » 1546. – Lettres de l'official de Rouen, sur une contestation entre les

paroissiens de Saint-Gervais et les religieux de Fécamp, au sujet des réparations et reconstructions à faire à l'église de Saint-Gervais : « *Inqualibet parochiali ecclesia, maxime civitatis et diocesis Rothomagensis, Christi fideles, audiendo servicium fieri et celebrat, clerici in principali et diyniore, videlicet in cancelto, laici et bigami, in mediocri, et mulieres; in inferiori, videlicet in navi parti-bus, sedereet se habere debebant et consueverant; in loco predicti Sancti Gervasii erat solum dicta pars superior per modam cancelli, que non sufficiebat ant sufficere poterat pro divino servicio fiendo et celebrando in cadem ecclesia, et ut parochiani utriusque sexus dicte parrochie in ipsa parrochia, sicut premititur, se haberent.* Nécessité reconnue de faire une nef ; les paroissiens et les religieux pourront contribuer aux frais de construction, sans préjudice du droit que les uns et les autres prétendent de n'y être point obligés, 1428. – Visite par l'official de Fécamp de l'église de Saint-Martin de Veules, à l'effet de constater les réparations à faire au chancel, 1612. – Consentement donné par Henri de Lorraine, abbé commendataire et perpétuel administrateur de l'abbaye de Fécamp, à l'établissement d'un couvent de pères du tiers ordre de Saint-François à Saint-Valery, 5 mai 1623 (placard imprimé). – Consentement donné par les religieux de Fécamp, « à ce que Mgr. François de Harlay, archevêque de Rouen, continue l'exercice de la juridiction spirituelle, laquelle il est en possession d'exercer dans l'Hospital de la Santé, basty dans l'estendue de la paroisse de Saint-Gervais, laquelle, au surplus, demeurera dans son exemption ordinaire soubz la juridiction spirituelle de l'abbaye de Fescamp, » 1660. – Extrait du livre des actes capitulaires de l'abbaye de Fécamp, du 9 septembre 1651, au sujet de la chapelle domestique des religieuses de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, et des droits du curé de Saint-Gervais de Rouen, pour le pain bénit, les dîmes et les sépultures. – Ordonnances faictes en la paroisse de Saint-Martin de Vittefleury, en 1662. – « Affiche pour la feste de la bienheureuse Jeanne de Valois, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades. » – « Mémoire pour les religieux de Fescamp, au nombre de 10, avec deux prestres chapelains dudit lieu, au sujet du rang que ceux-ci prétendoient dans deux cérémonies qui avaiient lieu en l'église abbatiale, l'une, le dimanche des Rameaux, l'autre, le jour de l'Ascension, 1728. » – Correspondance et consultation des avocats Nouet, Chevallier, De Héricourt, au sujet des vœux des religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Fécamp, 1737. – Au bas d'une lettre de dom Trablaine, écrite de Paris : « Les supérieurs ont été bien reçus du Roi et de M. le cardinal. Sa Majesté a répondu au compliment du T. R. P. Tant que vous continuerez de faire comme vous faites, je vous accorderai ma protection. L'on fait monter à un million le ravage que le feu a fait à l'Hôtel-Dieu de Paris ; il y deux sales de brûlées, tout le linge, deux mil couvertures neuves et quantité d'autres effets. Une quarantaine de personnes qui travailloient à éteindre le feu ont été ensevelies sous les ruines, entre autres, un capucin et une religieuse. » – Fragment d'un cahier contenant, entre autres pièces, la requête des trésoriers et notables delà paroisse de Saint-Etienne de Fécamp pour qu'il leur fût permis de faire substituer d'autres offices à ceux qui avaiient été fondés, en 1643, par Nicolas Dumont. – Procès-verbal de l'élection d'un député ecclésiastique par les curés de Fécamp, 20 février 1757 (élection faite en présence de dom Louis De La Rivière, grand-prieur, dans la salle d'entrée de l'abbaye). – Requête adressée au prieur de Fécamp, vicaire généra] de l'exemption, par Jean-Baptiste De La Rue, grand-trésorier de la Cathédrale, à ce qu'il lui fût permis d'ériger une chapelle domestique, sur son domaine, en la paroisse Saint-Gervais, 8 mai 1772.

G. 5253. (Liasse.) – 28 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1352-1434. – Sentences rendues en l'officialité de Fécamp ; pièces de procédures concernant cette juridiction. – Lettres du vicomte de Montivilliers, contenant vidimus de lettres du roi Jean qui lui mandaient, sur la plainte des religieux de Fécamp, d'ajourner à l'Echiquier le bailli de Caux et le sergent Jean Du Jardin, Paris, janvier 1351 (V. S.). – Raisons alléguées par Ceraud Belandan, curé de Saint-Valery, pour décliner la compétence de l'official de Saint-Gervais dans un procès entre le dit Geraud et Raoul Patage, bourgeois de Rouen, 1368. – Vérification de sceau de notaire par l'official de Paris, 1359. – Réquisition de l'official de Fécamp à celui de Lisieux in *subsidiu[m] juris*, 1383. – Requête adressée par Mathieu, abbé de Notre-Dame d'Ardenne, à l'official de Fécamp, pour obtenir la restitution d'un religieux fugitif, afin de pouvoir le faire punir suivant les règles de l'ordre, 1387. – Poursuites au sujet de Gilles Champion, curé de Saint-Pierre-le-Vieux ; excommunication, aggravée, publiées dans les écoles *vici Clausi Brunelli, in presencia magistrorum et scolarium ibi tunc existentium*. Au dos de la pièce : « Vechy la coppie des escumiches et des asoutes du curé de Saint-Pierre- le-Viel. » – « L'absolucion de légat (Louis, cardinal de Bar) pour

Pierre Cointre, de Saint-Vallery-ès-Plains. » Il avait frappé un nommé Jean Malerbe qui, en lançant contre lui des flèches, l'avait blessé à la poitrine ; il lui avait donné des coups d'épée et des bâton, Paris, an 1^{er} du pontificat d'Alexandre V. – Approbation de cette absolution par l'official de Rouen à qui elle avait été adressée, 1409. – Sentence de l'official de Fécamp contre Guillaume de Tourville, 1412. – Lettres de sauvegarde délivrées par un vice-gérant du conservateur des privilèges de l'université de Paris, à Geoffroy Deruel, curé de la paroisse d'Anquetierville, au diocèse de Rouen, 1413. – Sentence d'excommunication contre Guillemine, femme de Pierre Larondel, 1413. – Sentence de Jean Nibel, official de Lisieux, contre Regnaud de Hausey, receveur et mesnager de l'évêque de Lisieux, pour dégâts causés par lui dans les bois de l'évêque, 1413. – Sentence de l'official d'Amiens, juge délégué par le Saint-Siège, sur un procès entre Guillaume de Tourville et Guillaume de Abramis, promoteur de l'officialité de Fécamp ; Guillaume de Tourville avait été poursuivi pour avoir porté une main sacrilège sur Jean de Hainsseville, 1414. – Sentence de l'official de Fécamp, sur un procès entre Jean Langlois et Jean Verdière, 1416. – *Informacio facta per me Silvestrem Louvel, presbyterum, commissarium in hac parte venerabilis et discreti viri domini officialis Fiscannensis in presentia domini Guillelmi Trepel, presbyteri, curati de Novavilla supra Deppam, per me vocati... die dominica XXIX. Januarii anno domini M^o CCCC XXIX^o apud, Deppam, super injectione manuum facta per Guillelmum Prietres in personam Galtere, uxoris Colini Dupont, parrochie Sancti Albini super Syam, juxta tenorem mandati dicti domini officialis, mihi presentati ex parte thesaurariorum predictae ecclesie Sancti Albini, ipsa informacio facta in modum qui sequitur, etc. ; 1429.*

G. 5254. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1451-1697. – - Sentences données en l'officialité de Fécamp ; pièces de procédures concernant cette juridiction. – Lettres de l'official de Paris : En présence de deux notaires apostoliques, Cardin Le Boure et Henri Alexandre ont reconnu leur seing et leur souscription apposés à certaines lettres, 1451. – Lettres passées devant Guillaume Guerould, notaire apostolique, par lesquelles Nicolas Pintel, aumônier de Fécamp, déclare qu'il n'a point pris et ne prend point sous sa responsabilité la garde d'un prisonnier, Pierre Bongars, qui avait été saisi à Saint-Gervais de Rouen, à cause de ses démérites, et conduit à Fécamp, 1492 ; marque et attestation du notaire Guerould. – Sentence rendue par l'official de Fécamp, sur un procès entre Jean Aubert, prieur de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et messire Bérenger Des Bus, au sujet d'une somme d'argent réclamée de ce dernier, 1537. – Dénonciation des curés de Fécamp, contre un religieux capucin, frère Marion, à l'occasion de certaines propositions par lui soutenues dans les prédications qu'il avait faites en l'église Saint-Fromond et en la chapelle de Notre-Dame de Baudouin-Bourg : « Pour donc commencer, il se remarque que, le premier dimanche d'octobre dernier, le dit capucin monta sur la montaigne où est basty le prieuré et sainte chapelle de Notre-Dame, et illec prescha à la messe, qui d'ordinaire et toute antiquité est dite et célébrée les dimanches du matin, avant les messes paroissiales, pour n'empescher personne d'assister à la messe de paroisse. » Information faite en conséquence de cette dénonciation. Parmi les témoins, « frère Horace Pauger, religieux carme, à présent demeurant à l'abbaye de Fescamp, y faisant les livres d'église à chanter. Dit que ledit religieux capucin, au commencement de son discours, lit faire quelques interrogatoires et demandes par enfants en forme de catéchisme, lequel néanmoins n'en donna aucune explication ni enseignement, ainsi qu'il est accoustumé d'estre fait, mais print son livre des pseaulmes de David en français, de la version de Marot, duquel il lut plusieurs versets en français. » L'accusation portait principalement sur ce que ce religieux contestait l'obligation d'assister à la messe de paroisse, de se soumettre aux derniers décrets du concile de Trente et aux dispositions du concile provincial de Rouen de 1582. « Tout ce considéré, il vous plaise donc, monsieur (Charles de Campion, grand-prieur et vicaire général), sous le nom et authorité de mon dit seigneur l'abbé, lequel tient en (ce) lieu qualité d'évesque, tenir la main et repurger tel scandale, et qu'en suite du saint et universel concile de Trente, les esglises paroissiales du dit bourg et d'ailleurs, dépendant de ceste exemption puissent tousjours demeurer limittées, et chaque curé avoir son troupeau péculier, qu'il le puisse congnoistre et de luy seul licitement recevoir les saints sacremens de l'église, » 1627. – Poursuites contre Pierre Poisson, desservant en la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, paroisse Saint-Aubin-sur-Sie, 1697.

G. 5255. (Cahier.) – 42 feuillets, papier, sans couverture.

1^{re} moitié du XVI^e siècle. – Formulaire d’actes concernant la juridiction ecclésiastique. – *Memoriale secunde diei. Memoriale ad dicendum hinc inde, alioquin concludendum. Commissio ad taxandum reparationes et utensilia. Citatio ad decanum et heredes super hoc. Rescriptio commissarii. Commissio ad recipiendum executiones ad beneficium inventarii. Receptio executorum ad beneficium inventarii Commissio ad faciendum inventarium. Citatio in causa appellationis a diffinitiva. Excommunicatio super hoc. Memoriale prime diei qualiter extitit fundatum juridice. Anticipatio. Excommunicatio super hoc. Mandatum subhastationum. Estiquetta. Initium inventarii. Memoriale subhastationum. Contumacia opponentis non comparentis. Transportus. Littera celebrati matrimonii de mandato judicis. Commissio ad recipiendum juramentum litis decisorium a presbytère vel clerico in foro seculari. Commissio ad examinandum testes in foro seculari. Citatio super hoc. Commissio ad quos de jure. Commissio ad omnes testes. Commissio per rogatum in provincia. Commissio per rogatum extra provinciam. Grossa ejusdem cum monitione. Citatio per tria edita in causa matrimonialis de presumpto in absentia viri. – Cupit. Monitorium generale. Absolutio ejusdem monitorii. Com-pulsorium in forma communi. Processus bulle provisionis. Citatio in plena parrochia contra minorem. Excommunicatio super hoc. Citatio ad dandum treugas. Treuge. Citatio ad luendum. Decretum vendicionis ipsius pignoris. Evocatio. Mandatum ad situandam tailliam. Commissio ad examinandum testes in foro seculari. Citatio super hoc. Compromissum. Prorogatio compromissi. Citatio ad emologandum. Emologatio. Citatio coram iudicibus delegatis. Inhibicio pro clerico matriculari. Renunciatio executorum. Renunciatio executorum cum susceptione oneris executionis per heredes. Vicariatus. Procuratio ad resignandum. Obligatio super hoc. Procuratio ad resignandum, retenta pensione. Procuratio ad acceptandum et consenciendum reservationem pensionis. Quidam breviculus super hoc. Alla procuratio ad acceptandum et ad quosdam alios actus. Altera procuratio ad resignandum ab habente protestatem substituendi. Procuratio ad resignandum causa permutationis. Alia procuratio ad consentiendum reservationem pensionis annue. Appunctuamentum pro episcopatu. Procuratio super hoc. Instrumentum cujusdam mediatoris concordie suprascripte. Resignacio pro abbate. Altera procuratio pro eodem. Procuratio super hoc ad acceptandum monasterium et consenciendum reservationem alicujus menrii ab eo dependentis. Quedam submissio pro compermutatione. Appunctuamentum. Subscriptio ejusdem. Alia intimacio.*

G. 5256. (Cahier.) – 14 feuillets, papier.

XVI^e siècle. – *Stilus pro secretario. Resignacio ecclesie parochialis facta per curatum pure et simpliciter in manibus ordinarii. – Collatio prioratus per obitum. Alla collatio pure facta per procuratorem. Alla collatio facta per obitum. Collatio capelle causa permutationis cum ecclesia parochiali. Idem. Collatio facta causa permutationis et hoc per procuratorem. Alia collatio per inhabilitatem. Alia collatio per resignacionem pure et simpliciter facta in manibus ordinarii. Alia collatio de eodem bénéficis Sancti-Leonardi per simplicem resignacionem in manibus ordinarii factam per procuratorem. Alia collatio causa permutationis facta per procuratorem de quadam capella ad ecclesiam parochialem. Alia collatio per resignacionem simplicem de capella Beate-Marie de Gripello. Alia collatio prioratus per resignacionem simplicem. Approbatio sive commissio ad deservendum quoddam beneficium ecclesiasticum in absentia curati. Littera de non residendo supra beneficium. A quocunque ad omnes. Pro curato. Pro religiosis. Pro clerico ad minores duntaxat. Obedientia pro religioso. Aliud mandatum breve. Mandatum ad questam. Subscriptio coppie cujusdam instrumenti. Littera pro religioso ad scolas profecturo. – Ce style paraît avoir été compilé par Robert Cardon. On peut le conjecturer d’après ces vers écrits sur le premier feuillet.*

Celuy qui fist de sa char don
 Veuillez saulver Robert Chardon,
 Non pas Chardon qui drap chardonne
 Mais dom Robert qui sa char donne
 Car myeulx sçavoit la char donner
 Que de chardon drap chardonner.

G. 5257. (Cahier.) – Petit in-4°, 10 feuillets, papier ; couvert d’une feuille de parchemin écrit.

1500-1506. – « *Ordinationes Fiscanni et alibi in Exemptione celebratæ annis 1500, 1505 et 1506.* » – Anno Domini millesimo quingentesimo, die XIII^o mensis septembris, reverendus in Christo pater et dominus dominus Henricus, miseratione divina, Philadelphie episcopus, de licencia et permissu domini Vicarii generalis rever, in Christo patris et domini domini Anthonii de la Haye, abbatis monasterii Sancte-Trinitatis Fiscannensis, ordinis Sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, sacramentum confirmationis et tonsuram clericalem contulit infrascriptis, oriundis in exemptione Fiscannensi, et hoc apud Fiscannum ; super quo litteras obtinuerunt iidem clerici, etc. Acolytes : Fortin, prieur de Saint-André de Veules ; maître Jean Le Goux, curé de Conteville ; bénédiction d'un autel en la chapelle Notre-Dame du monastère de Fécamp. Le même prélat confirme, à Vitefleury le 15 septembre ; à Veules le 16 ; Saint-Pierre-le-Vieux le même jour ; à Saint-Valéry le 17 ; à Fécamp le 18 et le 19 ; – fait les ordinations, le 19, en la chapelle ad Virgines, en l'église de Fécamp ; confirme, à Fécamp, le 1^{er} décembre. – Antoine Bohier, abbé, donne la tonsure à nombre d'enfants, en la chapelle de Notre-Dame à Fécamp, le dernier novembre 1505 ; au prieuré de Notre-Dame de Baudouinbourg, le 6 juin 1506 ; en la chapelle de Notre-Dame ad Virgines, le 8 juin.

G. 5258. (Cahier.) – 12 feuillets, papier.

1535-1549. – « Liste de plusieurs qui furent confirmés ou ordonnés à Fécamp, avec permission du grand vicaire, par l'archevêque de Thessalonique au mois de décembre 1535, entre lesquels il y en a des diocèses de Rouen, d'Avranches et d'Évreux, reçus par dimissoires. » – A la fin deux actes de vérification de ce registre par le vice-gérant (Nicolas Haultmont) de l'official de Fécamp.

G. 5259. (Cahier.) – In-folio, 3 feuillets, papier.

1536. – *Sequuntur nomina et cognomina ordinatorum reverendissimum in Christo patron et dominum dominum Guillelmum, divina miseratione, Thessalonicensis archiepiscopum, sacros ordines celebrantem de licencia et permissu domini de Saint-Simon, vicarii generalis domini reverendissimi cardinalis de Lotharingia, abbatis Fiscannensis, videlicet in ecclesia parochiali Sancti-Gervasii juxta Rothomagum, exemptionis Fiscannensis, annô Domini millesimo quingentesimo trigesimo sexto, die vero sabbati vigilie Pasche ultima martii : 10 prêtres, 4 diacres, 3 sous-diacres, 5 acolytes, 11 tonsurés. A la fin : Clemens des Hiis, homo grandeevus, parrochie Sancti-Gervasii juxta Rothomagum predictæ exemptionis Fiscannensis, solum confirmationis sacramentum (recepit).* – Signé par le greffier de la cour ecclésiastique de Saint-Gervais, Gaultier.

G. 5260. (Cahier.) – 6 feuillets, papier.

1545-1550. – Liste des personnes tonsurées et ordonnées à Fécamp. « *Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quinto, die vigesima nona maii, apud Fiscannum reverendus in Christo pater et dominus dominus Johannes, miseratione divina, Castoriensis episcopus, de licentia et permissu venerabilis ac religiosi viri dompni Johannis de Longchamp, prioris claustralis monasterii Sanctissime Trinitatis Fiscannensis, ordinis Sancti Benedicti, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, ac vicarius in spiritualibus et temporalibus generalis reverendissimi in Christo patris et domini Johannis, eadem miseratione, tituli Sancti Honoffrii, Sancte Romane ecclesie diaconi cardinalis, a Lotharingia vulgariter nunpati, abbatis commendatarii predicti monasterii Fiscannensis, sacramentum confirmationis et tonsuram contulit clericalem infrascriptis in exemptione Fiscannensi oriundis, super quo litteras obtinuerunt predicti clerici, etc.* » – Liste des personnes tonsurées à Fécamp, le dernier octobre 1550. Signé : Bediou.

G. 5261. (Cahier.) – 3 feuillets, papier.

1552. – Ordination faite par Mgr Jean, évêque d'Hippone, du consentement de M. Nicolas de Bris, docteur en théologie, vicaire général du cardinal de Lorraine, abbé du monastère de Fécamp, dans la chapelle de Notre-Dame de ce monastère, les 10 et 11 juin 1552. Sous-diacre Jacques Fresnel, curé de Sant-Denis de Pierrefitte. – Jean de Halbout, curé de Limbeuf au diocèse d'Évreux.

G. 5262. (Cahier.) – 10 feuillets, papier.

1561-1570. – *Registrum in quo continentur collationes et presentationes beneficiorum et officiorum factæ per venerabilem et religiosum virum dominum Arturum Damerval, doctorem theologum, priorem claustralem monasterii Sanctissime Trinitatis Fiscannensis ac vicarium in spiritualibus et temporalibus generalem reverendissimi ac illustrissimi domini domini Caroli a Lotharingia abbatis commendatarii dicti monasterii Fiscannensis*, 5 juin 1565. – Office de promoteur, vacant par la mort de maître Raoul Le Bert, conféré à Robert Houllebraque, prêtre. – Résignation de cet office par Houllebraque, le 23 janvier suivant ; – Pierre Dalençon, prêtre, nommé pour le remplacer, le 4 février. – Mention de Robert de Godeffroy, sénéchal de Fécamp ; – de maître Guillebert Pépin, pénitencier ; – de noble homme maître Robert Mysourat (pour Mysouart), sieur d’Hermanville, avocat au parlement, sénéchal d’Argences.

G. 5263. (Cahier.) – 10 feuillets, papier.

1561-1570. – Double du précédent cahier.

G. 5264. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

1578-1645. – *Copia. Registrum in quo continentur collationes et presentationes beneficiorum et officiorum a monasterio Fiscannensi dependentium per venerabilem virum dominum Arturum Damerval, doctorem theologum, priorem claustralem dicti monasterii Fiscannensis necnon vicarium in spiritualibus et temporalibus generalem reverendissimi ac illustrissimi domini domini cardinalis a Guysia, ejusdem monasterii abbatis commendatarii, faclas.* » – Aymard de Fontaines, archi-prieur de Fécamp, vicaire général de l’abbé Henri de Bourbon, confère la chapelle dite La Canne fondée audit monastère, vacante par la démission de Claude de Hébert, à dom Jean de Pommars, religieux de Fécamp, 1645.

G. 5265. (Cahier.) – 6 feuillets, papier.

1651-1657. – « Extrait des expéditions faites par le révérend père Dom Marc Bastide, presbtre, religieux, humble prieur de l’église et abbaye de la Sainte-Trinité de Fescamp, de l’ordre de Saint-Benoit, de la congrégation de Saint-Maur, dépendant immédiatement du Saint-Siège apostolique, vicaire général au spirituel et temporel en l’exemption de Fécamp de très haut et très puissant prince messire Henry de Bourbon, abbé commendataire de la dicte abbaye. » – Permission de publier les indulgences accordées à ceux qui visiteront l’église de Saint-Valéry le jour de la Pentecôte, août 1651 ; – celles qui ont été concédées à l’église de Saint-Fromond, 11 septembre même année ; – à l’église de Saint-Aubin, 9 février 1652 ; – à la chapelle de Notre-Dame de Janville, 11 septembre 1653 ; – à l’église de Paluel, même date ; – aux Pénitents de Veules, 15 juillet 1655 ; – aux religieux de l’Annonciade, 7 janvier 1657. – Mandements ou missions pour prêcher, données, pour l’avent et le carême à Dom Étienne Josselain, sous-prieur de l’abbaye de Fécamp, aux églises et paroisse de Limpiville et Trémauville, 9 décembre 1651 ; – pour le carême, au Père Helbout, de l’ordre de Saint-François, à Élétot, 12 février 1652 ; – pour le carême, à frère François de la Chapelle, théologien de l’ordre des frères mineurs, aux paroisses de Limpiville et Trémauville, 2 mars 1652 ; – pour l’avent et le carême, à frère Alipe Collart, théologien de l’ordre des Carmes, aux mêmes paroisses, 2 décembre 1653 ; – pour le carême, à Mathias de Male, capucin, à Saint-Aubin sur Sie, 16 février 1654 ; – pour prêcher les controverses, à maître Girard Grenier De la Place, 20 novembre 1654 ; – pour l’avent, à Thomas Regnault, docteur de l’ordre de Saint-Dominique, à Limpiville et Trémauville, 1 décembre 1656. – Pouvoirs pour confesser ; – pour faire la visite des paroisses de l’exemption ; dimissoires, etc. – Le Père Fulgence de Vernon, capucin supérieur des missions, prié d’envoyer des pères missionnaires dans les paroisses de l’exemption, 28 mai 1655.

G. 5266. (Cahier.) – 19 feuillets, papier.

1691-1692. – « Registre de l’officialité de l’abbaye royal le de Fescamp, commençant le 16^e jour d’août 1691 et finissant le 17^e de janvier 1692. » – 10 janvier 1692, procès entre le sieur du Mets, tant pour lui que pour ses cohéritiers, et le sieur Nepveu, prêtre, titulaire de la chapelle Notre-Dame des Vertus. – 13 janvier 1692, recherche faite, au chartrier de l’abbaye, du contrat, du

12 décembre 1616, concernant cette chapelle ; – possession de la chapelle reconnue incompatible avec le bénéfice cure dont le sieur Nepveu était pourvu.

G. 5267. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

1616-1626. – Copie de quelques actes de l'officialité de Corbie, dont les religieux de Fécamp eurent occasion de s'aider pour la défense de leur officialité. – Ordonnance de l'officialité de Corbie pour le service qui devait être célébré en l'église de l'abbaye pour Mgr le cardinal Mazarin, abbé et comte de Corbie, 14 mars 1662. – « Permission accordée par Jean-Baptiste de Mouly, grand prieur et official de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie, à François Carpentier, marchand boucher, de tuer et débiter, durant le carême, les viandes nécessaires pour les malades de Corbie, en leur faisant apparoir permission par ceux qui en demanderont, signées de la main propre du dit official et non autrement, à la charge de donner aux pauvres malades, qui auront le billet de l'official, les têtes et issues des animaux et de plus environ 15 livres de bonnes viandes, » 1662.

G. 5268. (Registre.) – In-folio, 170 feuillets, papier ; couvert en parchemin, d'un côté seulement.

1406-1485. – Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers ; affaires rangées par paroisses et suivant l'ordre chronologique. – *Anno 1409, jovis ante Penthecosten Domini, fuit presens Guillelmus Hachart junior, Sancti-Salvatoris (de Montivilliers), qui fecit emendam pro eo quod, jam diu est, injunctum fuerat dicto Hachart quod desponsaret quamdam mulierem, sub certa pena contra ipsum commissa, et non obstante quod erat excommunicatus, sacramentum Eucaristie recepit in die Resurrectionis ultime preterite. Ad hoc fuerunt presentes Sandretus Hachart, ejus frater, et Johannes Quentin, textores, qui pro eo fidejusserunt, et de dictis emendis principales remanserunt ; et iterum eidem Hachart fuit injunctum ut eam desponsat infra festum Sancti Johannis-Baptiste proximi, ad penam excommunicationis et decem librarum. Signé: Bellin. Et de predictis similiter fidejusserunt. Taxatio, LX solidi pro omnibus. Hodie sabbati ante Nativitatem Domini, anno X^o, dictus Hachart junior solvit VII solidos VI denarios, et post solvit XX solidos, et quitus quia pauper. – Hodie VIII^o jullii, dominus Johannes Le Clerc fecit emendam et gagiavit in judicio ex et pro eo quod, infra tempus preceptum in sinodo, non tradidit nomina testatorum et intestatorum in sua parrochia defunctorum ; item quod non nominavit excommunicatos dominica die. – Eadem die, dominus Robertus Jehan, presbyter, matricularius ecclesie, fecit et gagiavit emendam ex et pro eo quod permisit excommunicatos in ecclesia, de quibus viderat excommunicatorium absque absolulione, et quod non lejerat seu nominaverat ex registro suo excommunicatorum nomina, ut facere debiterai. – Ad noticiam pervenit quod Robertus Le Roy, filius Ricardi Le Roy, de Ripa, alias Cliguele, operavit in arte textorie in festo sancti Bartholomei, apud Sanctum-Sulpicium... Item operavit in festo Sanctorum Gervasii et Prothasii operando lanas. – Ad noticiam devenit quod Johannes Aoubtin et Johannes Coquerel, infecti sunt morbo lèpre et debet a sanorum consorcio segregari... Super hoc citentur thesaurarii. – Anno Domini millesimo CCCC^e XXL, die ultima mensis maii, dominus Guillelmus deVallemont, presbyter, prisionarius noster, et in earceribus nostris detentus, restitutus per locumtenentem domini cappitanei Monasterii Villaris, videlicet quia imponebatur eidem quod plura verba injuriosa et male sonancia de burgemibus et habitantibus dicte ville locutus fuerat, videlicet quod idem prisionarius dixerat dicto locumtenenti : « Provideatis in facto vestro quia sunt in mari plura vasa et maximum navigium veniens in auxilio Dalfini, et, si venirent in villa ista, habitantes dicte ville traderent eum cum complicitibus suis inimicis suis. » Interrogatus idem prisionarius et ad racionem positus, dixit per suum juramentum quod verum est quod bene dixit dicto locumtenenti quod erat magnum navigium in mari, veniens in auxilio dicti Dalfini, ut audivit, et nihil aliud dixit ei, nec unquam de dictis burgensibus. – Treuge et injuncciones. – Anno quadringentesimo nono, die veneris post Misericordia Domini, Guillota des Mes, parrochie Sancte-Cruci Monasterii-Villaris, judicialiter abjuravit omne genus divinationis et sortilegii, sub pénis relapsus in jure contentis, et, pro penitentia salutari, sibi fuit injunctum nonobstante longa carceris detencione, quod vadat, infra festum Penthecostes Domini, peregre ad Nostram-Dominam, de Bononia, et, quod inde referat nobis, sub sigillo dicte ecclesie, litteras testimoniales. Presentibus domino Guillelmo de Frevilla, milite, magistris P. Bellin, et Johanne Bassi, advocatis. – Mention de provisions de cures. – Anno*

quadringentesimo VIII^o prima die junii, Guillelmus de Longuel, vicecomes Monasterii-Villaris, diem suum clausit extremum in presencia magistri Thome Dulcis, rectoris scholarum. – Un acte de 1485 au folio 21 ; mais l'ensemble des actes n'est que des premières années du XV^e siècle.

G. 5269. (Registre.) – In-folio, 285 feuillets, papier, relié en parchemin.

1424-1464. – Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. – Montivilliers, 1451 *Guillermus Desmons, Petrus Ausseurre, Colinus Ausseurre Johannes Detancourt fecerunt emendum ex et pro eo quod die dominica quinta mensis septembris, de nocte, hora quasi decima, prenominati fecerunt tumultum et commotionem maximam per vicos adeo quod quamplures de villa fuerunt turbati, et ob hanc causam dominus cappitaneus, ipsius ville surrexit a lecto suo et accurrit, pedibus nudis per villam, ad removendum hujusmodi commotionem, juxta informationem desuper confectam etc.. Taxata pro quolibet X. s.* – 1462, *Matheus Cornet, clericus thesaurarius ecclesie parochialis Sancti-Salvatoris Monasterii-Villaris, operarius in arte cere, fecit emendam ex et pro eo quod fecit plures cereos et falces in dicta parochia minus debite... contra statuta operatorum illius, artis.* – Anno Domini millesimo CCCC^o LIII^o, *die jovi post festum Beati Andre apostoli, injunctum fuit Guillelmo Canevotte, clerico, ut amodo vivat honeste et uxorem suam tractet decenter, ut decet in matrimonio vivere, et ne habeat eam verberare indebite et ne etiam se inebriet, ad penam centum solidorum turonensium, excommunicationis et carceris, cui injunctio parere promisit.* – Die jovis, sexta marcii, *Guillelmus Alvin (?), diaconus, fecit emendam ex eo quod confessus fuit porrexisse animo irato et malivolo, die quinta dicti mensis martii, Petro de Fontaines, clerico, unum panem gallice Symenel a quo percussus fuit per guttur et dentes satis fortiter, cessante effusione sanguinis ; taxata X. solidi ; solvit VII solidos VI. denarios.* – Die lune ante festum Sancti Michælis in Monte Tumba (1455), *dominus Johannes Fremont, presbyter, fecit emendam ex eo quod confessus est scripsisse propriam nu et littera autentica quoddam tabellum vocatum seu nominatum l'Essequier Notre-Dame, quod appositum fuerat in ecclesia parochiali Sancti-Martini de Harefloto, in quo nonnulla erronea continebantur et contra fidem sancte matris ecclesie, prout per inspectionem dicti tabelli contineri videtur. Taxata X. solidi.* – 1456, *condamnation à 12 sous d'amende, pour avoir fait charrier du merrien le jour Saint-Mathias.* – 1459, *condamnation à l'amende d'Etienne Viart, prêtre, maître ès-arts, pour insultes faites par lui aux recteurs des écoles de Montivilliers, le mardi avant la fête Saint Jean-Baptiste, pendant la messe de Saint Nicolas, et le soir, pendant les jeux et les danses des écoliers.* – 1452, *Colinus Maugier fecit emendam ex et pro eo quod, licet sciret dominum Galterum Maugier, ejus fratrem, presbyterum, actamen fecit eum adjornari per Bobertum Maillet, clientem regium, in assisiis ville Monasterii-Villaris, coram judice laicali, coram quo non tenetur respondere, in hoc transportando jurisdictionem ecclesiasticam. Taxata X. solidi.* – *Johannes Reaulte, clericus parochie Sancti-Germani, fecit emendam ex eo quod manus violentas apposuit in personam domini Galteri Maugier, presbyteri, capellani Sancti-Germani et patris spiritualis dicti Reaulte et burgavit ipsum cum manibus suis... Anno Domini millesimo CCCC^{mo} LXII^o, die XXI mensis marcii, perturbavit predicationem, dirigendo verba sua ad predicatorem, perturbando eum, fecitque magnum scandalum in ecclesia, et fuit sibi injunctum per dominum decanum quod iret ad carceres, qui inobediens renuit ire, tanquam inobediens, rebellis mandatis superioris sui et judicis ecclesiastici.* – *Paroisse du Manoir : Hodie lune post Jucunditatem, anno predicto (1428), Johannes Auber et Nicolaus Rose, thesaurarii ecclesie de Manerio, fecerunt emendam ex et pro eo quod, auctoritate sua propria, procuraverunt, erga vicecomitem Monasterii-Villaris, habere certum mandatum pro faciendo quandam assietam super parochianis dicti loci pro reparacionibus ecclesie sue, et de facto habuerunt dictum mandatum, quasi villipendendo jurisdictionem ecclesiasticam, virtute cujus fecerunt plures justiciari et in pleno foro bona vendere. Taxatus ad XX. solidos ; solvit X. solidos.* – *Harfleur 1430 : Johannes Robert, Henricus More, Roulandus Roussel, barbitonsores in villa de Harefloto, fecerunt emendam ex eo quod pluries operati fuerunt de arte sua in diebus dominicis, et fuit eisdem injunctum ne de cetero habeant talia nec etiam in diebus solempnibus, ad penam excommunicationis et viginti solidorum. Taxata pro quolibet X. solidi ; solvit.* – Anno Domini m^o CCCC^o XXX III^o, *die jovis ante festum Omnium Sanctorum, constituti Guillelmus Bacon et Guillelmus Scennebaut, parochie de Harefloti, qui recognoverunt et confessi fuerunt ad firmam accepisse, pro uno anno incipiendo die sabbati in vigillia dicti festi, dictam ecclesiam (de Harfleur) cum omnibus suis juribus, pro precio et summa XL sex librarum turonensium et promiserunt facere*

deservire, comparere in synodis. – Mercurii post festum Beati Vincencii anno LII^o, Johannes Toustain, receptor subsidiorum regionum in vicecomitatu Monasterii-Villarum, burgensis de Harefloto, fidejussit Perrenetum Guillart et Colleclam de Renes, insimul adjudicatos in virum et uxorem, de reddendo ecclesiam indemnam, casu quo reperiretur aliquod impedimentum intervenire quin debeant ut vir et mulier insimul cohabitare, sub y-potheca et obligatione omnium bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentibus domino Guillelmo Régis, curato de Harefloto, Guillelmo Lefranchoiz, armigero, cum pluribus aliis. – Octeville, 1429 : Ad noticiam devenit quod Johannes Destupeny, de parrochia de Octevilla, plura verba enormia protulit contra fidem, videlicet quod, quando corpus hominis de mundo decessit, anima moritur et multa alla de quibus apparebit per informationem. – 1434, sabbati post Exaltationem Sancte Crucis, Johannes Destepigne emendam fecit ex eo quod ipse recognovit quod, die festi Sancti Salvatoris ultimo preteriti, ipse fecit ligari yarbas suas tota die hujus festi. Taxata V solidi ; solvit. – Harfleur. 1459 : Johannes Morel, Guiffinus Rogier et Jacobus de Vaumielle, barbitonsores, fecerunt emendam, die sabbati post festum Translationis Beati Benedicti, ex eo quod fecerint barbas et crines omnibus advenientibus in soppis die Dedicacionis de Harefloto. Nihil. – Anno Domini M^o CCCC^o LIX^o, die jovis ante festum Sancti Bartholomei, Guillermus Le Franc et Colinus Langlois, clerici, fecerunt emendam super eo quod, post plura verba contumeliosa, habita cum quodam juvene armato, clientulo Roberti du Sel, scutiferi, ratione et ad causam cujusdam porcelli, ipsum clientulum de dicto porcello percusserunt pluries... et, adveniente nocte, ipsis circa horam decimam de nocte vigillias noctis facientibus supra muros ville Hareflotti, alter ipsorum hurtavit seu butavit de subtus muros ad terram subtus, adeo et taliter quod (clientulus) ce-cidit supra quemdam puy gallice de ligno, a quo fuit quasi letaliter percussus. Taxata pro Colino Lenglois, LX solidi. – Treuge et injuncciones. Anno Domini M^o CCCC. XXXII^o, die VI^{ta} mensis maii, fructus ecclesie parrochialis Sancti-Martini de Harefloto deliberati fuerunt domino Johanni Mauton, rectori dicte ecclesie, alias per nos, in cursu visitationis, arrestati, et se submisit manutenere domum presbyteralem in statu quo est. Signé : G. de Haia. – Anno Domini M^o CCCC XXXIV, hodie jovis post festum Exaltacionis Sancte Crucis, frater Philippus Salemon, presbyter, religiosus abbassie Beate-Marie de Bella-Stella, ordinis Premonstratensis, Baiocensis diocesis, prisionarius incarcerationibus nostris detentus et per gentes régias nobis restitutus ob suspicionem latrocinii et apostasie per ipsum, ut dicitur et sibi imponitur, perpetratorum, per nos, ad supplicationem et requestam venerabilis in Christo patris domini Machaelis, dicte abbassie abbatis et sui prelati, contentant, in quibusdam litteris, sigillo ipsius abbatis sigillatis, per litteras domini officialis Lexoviensis verificatis, erga nos et curiam nostram seu officium nostrum remansis, fuit traditus et liberatus fratribus Johanni Sevestre et Matheo Audoris, ejusdem religionis, et domino Johanni Onffredi, decano de Beverone, in eisdem litteris ipsius abbatis nominatis, etc.

G. 5270. (Registre.) – 119 pièces, papier.

1433-1484. – Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. – 16 août 1482, venerabilis vir magister Johannes Poillevillain, presbyter, curatus de Harfloto, denunciavit officia quod dominus Guillelmus Du Moustier, presbyter, hac die, in qua fiebant processiones publice pro anniversario Reductionis Normannie, non obstante prohibitione ipsius curati, dum magna missa celebraretur, pro solemnitate ipsius Reductionis presumpsit missam celebrare in altari collatérali altaris in quo celebrabatur magna missa, de quo fecit scandalum. – Mardi après Quasimodo 1482, dominus Petrus Le Champenoys, presbyter, interrogatus ex officio, dixit et declaravit quod, die lune post Pascha novissime fluxa, dum essei in capella prioratus Beate-Marie de Bosco, paratus ad celebrandum missam, accesserunt ad eum tres hommes, quorum nomina et cognomina nescit ; tamen deponit quod dominus Johannes Horslaville bene eos cognoscit, qui qui-dem rogaverunt eumdem ut eos vellet audire de confessione, et postmodum administrare eisdem corpus Christi sine licencia alicujus. Dixit insuper quod prior predicti prioratus de Bosco, qui ibidem presens erat, dixit quod hoc poterat licite facere, quodque dicti supplicantes non erant de jurisdictione Monasterii-Villarum, nec in territorio ejusdem jurisdictionis. Dixit insuper quod recepit tres albos pro eorum confessionibus, celebravitque, eadem die, pro quodam armato hospitato ante domum dicti Le Champenoys, cujus nomen ignorat. – Anno Domini millesimo quadringentesimo-octuagesimo secundo, die veneris ultima mensis januarii, magister Hector Le Franc, presbyter, interrogatus ex officio, deponit quod quamdam moralitatem ad sex personagia, quod vendicabat

*Ricardus Passavant, non vidit nec habuit aut scit quis possideat, sinanter ab octo diebus citra. – Dominus Petrus Le Champenoys, presbyter, deponit : ab octo diebus citra non vidit dictam moralitatem, nec scit quis habuit aut habet. – Mardi avant Pâques 1481, Nicolaus Osmont, clericus parrochie de Harefloto, citatus ex officio et interrogatus per ejus juramentum si fuerit presens in extractione cujusdam austerlini Radele Au sac a cimiterio de Chamfleury, aut manum apposuit in ejus personam, ad eundem extrahendum et privandum franchisia dicti cimeterii, se rapporte à l'information. – Die XXVI^{ta} mensis octobris, 1481., frater Guillelmus Parvi, ordinis fratrum minorum de tertio ordine, de conventu Vernonis, interrogatus ex officio, respondit quod non est presbyter. Item quod, in festo Sancti Michælis in Monte-Garqano novissimo, in ecclesia de Fontenayo, in vesperis, predicavit de mandatis Christi et assumpsit thema : « Si diligitis me, mandata mea servate, » de licentia curati, sine aliis litteris aut mandato. Asserit quod fuit vestitus Vernonis, circa festum Penthecostes, in mense maii. De data suorum litterarum et post ejus vestitum, stetit per mensem in conventu predicto. Asserit quod, post ejus vestitum, stetit per mensem in conventu predicto. Asserit quod Dater ejus adhuc vivit et facit moram Gonstanciis. Asserit etiam quod fuit tonsuratus apud Periers a quodam episcopo claudio. Dicitur frater Guillelmus confessus fuit predicasse apud Sanctum-Jovinum, apud Gonnevillam, apud Tilliolium, apud Poteriam, apud Anglicam-Villam, sed deoost quod predicaverat in Fontenayo ubi fecit primum sermonem. Le dernier octobre, on lui défend, sous peine d'excommunication et de prison, de prêcher sans permission, et on lui enjoint de vivre suivant les règles de son ordre. – Nombreuses permissions données par l'abbesse de Montivilliers, à partir de 1461, d'enterrer dans l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers (dans la vieille nef, dans la nouvelle nef, dans la sous-aile de la chapelle Saint-Nicolas, auprès de la chaire du prédicateur, etc), moyennant certains droits à payer aux trésoriers de la paroisse. Inhumation du corps d'honnête femme Marguerite, femme de Jean Deschamps, sieur d'Esnotot, 25 octobre 1508 ; – du corps de demoiselle Tassine, femme de Robert Deschamps, écuyer, mai 1509 ; – du corps de maître Robert Lesueur, prêtre, avocat en cour ecclésiastique (*infra veterem navem, ante cathedram predicatoris*). – 7 juin 1481, permission d'inhumer le corps de Jean Colzos, écossais, tué par les Anglais dans un combat naval. – Mention de collations et de prises de possession de bénéfices. – Cure de Sainte-Croix, vacante par le décès de Robert Du Moustier, conférée à Jean Coste, 4 décembre 1459 ; – cure de Notre-Dame de Gournay, vacante par le décès de G. de La Haye, conférée à Guillaume Godin, 28 octobre 1463 ; – cure de Saint-Julien de Rouelles, vacante par le décès de Jean Pignon, donnée à Richard Hachart, qui en prend possession le 4 juin 1471 ; – cure de Sainte-Croix de Montivilliers, résignée par Philippe Bacon l'antépénultième de janvier 1474, conférée à Pierre Courel, lequel en prend possession le même jour. – *Articulus illorum qui possunt inhumari in ecclesia Sancti-Salvatoris juxta compositionem alias in scacario factam* : « Et si ne pourront iceulx parroissiens ou trésoriers faire enterrer en ladite église (Saint-Sauveur), quelconque personne que ce soit, si ce n'est par le congé ou licence de l'abbesse ou tresorière de ladite église, de leur doyen ou official ou de l'ung d'iceulx, mais, le congé demandé par les amys ou exécuteurs des trespasés, ladite abbesse, pour honneur et contemplacion du dit cappitaine (*sic*), et pour la bonne amour et affection qu'elle veult avoir auxdits habitants, a accordé que elle ou la tresorière de ladite église, leur doyen ou official ou l'ung d'eulx, ne pourront refuser ledit congé ne empescher aus dits paroissiens et habitans, pour le temps advenir, que eulx ne puissent enterrer quatre personnes notables d'icelle parroisse dedens le corps de ladite église pour chacun an, oultre le canchel d'icelle église en allant vers la grant porte de ladite église, et se plus y en avoyt qui eussent dévotion d'estre enterrés en ladite église, ce sera et demourra du tout en l'ordonnance et plaisir d'icelles religieuses etc... » – Pièces ajoutées : Permission accordée par l'abbesse d'inhumer en l'église de Sainte-Croix de Montivilliers le corps de Michel de Suresnes. Il était venu en cette ville comme capitaine, et avait été inhumé dans le cimetière de la paroisse ; ladite permission accordée, en considération du Roi, 28 décembre 1433. – Permission à Nicolas Le Fae, qui devait dire sa première messe en l'église Saint-Sauveur, de faire ouvrir la grande porte de cette église, samedi avant la fête Saint-Godard et Saint-Médard, 1434. – Pareille permission accordée, le 10 juillet même année, à Jean Lefèvre dit le Flamenc.*

G. 5271. (Registre.) – In-folio, 418 feuillets, papier, relié en par chemin.

1462-1513. – Registre des expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. – Les affaires rangées par paroisses et suivant l'ordre chronologique. – Saint-Sauveur de Montivilliers, 1462 :

Magister Guillelmus Le Vavasseur, presbyter, plicavit emendam ex eo quod, die mai clericorum, in ecclesia Sancti-Salvatoris, dum magna missa celebraretur, cepit filium Guillelmi Hamel per aures et dedit sibi unam aut duas alapas, non corrigendo sed potius ira, et modum excedendo. Taxata X solidi. Solvit II solidos VI denarios. – 1467, Guillelmus Lambert plicavit emendam ex eo quod ipse, quadam die Sancti-Stephani, dum ludebatur misterium Nativitatis in ecclesia Sancti-Salvatoris, animo injurioso, percussit Lemonnier Cailouel ad sanguinem. Taxata XXX solidi. – 1473, hac dominica antepenultima augusti, Stephanus des Cures, macellio, plicuit emendam, quia hodie, coram hostio domus Martini Le Post, in stallo porticus exposuit carnes vendicioni contra legem et consuetudinem, atque eas vendidit absque licencia nostra, unde fuit scandalum apud bonos et graves. Taxatus ad XXX solidos. – Die mercurii post Quasimodo, Guillelmus Morice, clericus, plicuit emendam quia publiée juravit, per sanguinem Dei, quod uxor Guillelmi Le Carpentier, parrochie Sancti-Salvatoris, a qua petebat clericus domine thesaurarie denarium debitum, pro instanti anno, ad causam cerei benedicti, non solveret ipsum denarium, et quod non debebatur, et confessus fuit perperam jurasse, et hujusmodi denarium esse juste debitum... Emenda fuit sibi vernissa, ad requestam predictorum Nerval et Caillouel, casu quo insimilem casum non reincidat. – 1476, dominus Robertus Viart, presbyter, fecit emendam eo quod, contra prohibitionem dominorum decani et officialis, ne presbyteri de cetero portarent pileum, deportare presumpsit. – 1478, Thomassia Pierres confessa est peperisse de facto Francini Le Fevre, ejus affulati, et non fuit purificata, sed presumpsit intrare ecclesiam et audire partem misse que tunc celebrabatur, de quo plicuit emendam, et de emenda solvenda pro ea fulejussit Guillelmus Sautel, quem promisit servare indempen. Elegerunt domicilium in domibus quibus morantur. Taxata ad summam XXXsolidorum pro jure purificationis et pro emenda. Solvit III denarios. – Die septima mensis mardi, anno nonagesimo quarto, Johannes de Saumon-chel fecit emendam ex et pro eo quod, quadam die ad quam citatus erat in causa peccuniaria, declinaverat forum, asserens quod erat bigamus, et postea per nos interrogatus declaraverat quod, licet affidasset quamdam nomine Perrinam, quam secum tenebat in sua doma, propter quam se asseruerat se esse bigamum, nondum tamen cum ipsa solemnizaverat matrimonium in fade ecclesie. – 21 juin 1496, défense à Nicolas Lescolier, prêtre, de continuer à porter pilleum cum corneta, au lieu d'un capucium cum corneta, more aliorum sibi similium, nec deferret camaillum ant similem habitum non sibi congruum, sine auctoritate et licencia nostris. – Harfleur, 1469, dominus Guillelmus Comitiss, presbyter, plicavit emendam ex eo quod ipse, vultu dissimulato et diversis coloribus depicto et tyrannico et habitu dissoluto, dum ludebatur misterium Sancte Katerine, intravit ecclesiam Harefloti et accepitpatenam sacerdotis celebrantis et dabat populo in offertorio. – 1486, 17 octobre, Johannes Regnault, clericus, plicavit emendam ex eo quod excommunicationis sententiam per annum in se suslinit contra plures a quibus non procuravit tempore durante absolvi, et cum hoc in festo Pasche ultime fluxu non fecit suum pascha, et nichilominus carnes comedere non erubuit, ac in ecclesia, cum aliis catholicis frequentare, claves sancte matris ecclesie contempnendo, de qua emenda promisit dure fidejussores solvenda. Elegit domicilium in domo qua moratur. Et promisit facere pascha infra festum Nativitatis Domini inclusive. Taxata ad sommam XXI. Solidorum ; solvit à Hays.

G. 5272. (Registre.) – In-folio, 142 feuillets, papier, couvert d'une feuille de parchemin.

1497-1511. – *Registrum expeditionum causarum officii inceptum anno Domini millesimo CCCC^o nonagesimo-septimo de... ta mensis septembns. – Emende a tempore adventus Re. do. Isabellis Le Clerc, abbatisse Monasterii-Villaris. – Nomina eorum qui debent emendas, de tempore reddicionis compotorum emendarum precedentium, per me receptarum, Re. do. Isabelle Le Clerc abbatisse... « Deniers et amendes reçues par moy depuis le compte des amendes précédentes renduz à ma dame Isabeau Le Clerc, abbessse de Montivilliers, eu moys de juillet V^e VII, le jour contenu en son papier journal et relachez par madicte dame, faicte jouxte et ainsi qu'il ensuit. » Signature de « Y., abbessse de Moustiervillier. » – Injunctiones et inhibitiones de anno Domini M^o CCCC nonagesimo-septimo, die quinta-decima septembris. – Littéral concessæ de gratia speciali – Litteræ de loco originis ; annexæ bannorum ; litteræ approbationis...; non residentie etc.. Statuta confratriæ Beate Marie de Gournayo fuerunt approbata die XIII^e augusti, anno quingentes-simo quinto, de quibus emolumentum recepit officialis, tam pro domina, quamdecano absentis. – Anno (1505) die quinta decembris, littera fuit concessa procuratori hospitalis Beate-Marie Magdalenes usque ad annum. Officialis recepit totum. – La feuille de parchemin qui sert de couverture à ce registre n'est autre*

chose que les statuts de la confrérie de la Sainte-Trinité fondée en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers pour les ouvriers du métier de foulerie (du temps de l'occupation anglaise).

G. 5273. (Registre.) – In-folio, 270 feuillets, papier, relié en parchemin, fort endommagé par l'humidité.

1498-1528. – « *Registrum excommunicatorum curie spiritualis Monasterii-Villararis.* » Noms rangés par paroisses. – A la fin : *Extranea jurisdicio : Parrochia de Harefloto anno millesimo CCCC nonagesimo nono. Abs. (Absolutus). Petrus de Grouchy, excommunicatus pro contumacia contra Johannem Heliem. De die XIII aprilis. – Absolutus, Johannes de Lisle, excommunicatus pro contumacia contra procuratores confratrie Beate Marie. De die XXII aprilis. – Absolutus, Johannes Savari, carnifex, excommunicatus et aggravatus pro judicato contra Nicolaum le Pescheur de... – Absolutus, Colinus Maugart, excommunicatus pro contumacia contra Guidonem Morel, de die XXVIII maii, etc... Absolutus, Dominus Robertus Roussel, presbyter, suspensus a divinis pro judicato VII. solidorum VI. denariorum contra dominum Hugonem Preudomme, presbyterum, de die XXI marcii. Tout le volume, à peu de lignes près, a été raturé. La mention absolutus écrite en marge, en regard de presque tous les noms. A la fin du registre quelques baux. Bail par lequel maître Jean Pepin, prêtre, reconnaît avoir pris à ferme muable, de l'abbesse Jeanne de Chambray, ecclesiam parrochiam seu vicariam Beate-Marie de Insulabona... ad sex annos et sex levatas, precio et somma quadraginta librarum pro quolibet dictorum annorum, 28 mars 1502. (V. S.)*

G. 5274. (Registre.) – In-folio, 102 pièces, papier, relié en parchemin.

1517-1579. – « *Registrum sententiarum curie Monasterii-Villararis, incipiens anno Domini millesimo quingentesimo decimo-septimo, Pascha Domini cimente duo-decima mensis aprilis.* » – Sentence sur une contestation entre Thomas Richart, procureur de la confrérie Saint-Gilles fondée en la chapelle et léproserie de Saint-Gilles aux faubourgs de Montivilliers, et Jean Liegard, administrateur de ladite léproserie, au sujet des réparations à faire à la nef de ladite chapelle (21 avril 1517). – A la requête du promoteur et sur la dénonciation des trésoriers de la paroisse d'Octeville, Jean Hardi et Jean le Page sont déclarés infectés de la maladie de lèpre ; « *dicimus et declaramus ipsos esse de lepre morbo tactos et infectos et propterea a sanorum consortio esse separandos* (22 mai 1517). – Même sentence contre Jean Fromont, prêtre de Saint-Sauveur de Montivilliers ; lèpre constatée par maître Michel Cornet, prêtre, médecin, et par les chirurgiens Simon Lambert et Pierre Imbert, 7 août 1517. – Jacqueline, femme de Martin Canu, de la même paroisse, déclarée non lépreuse d'après le témoignage du même médecin et du chirurgien Nicolas Gieuffroy, 13 août 1517. – Germaine Le Hardi et Jean Le Roy déclarés, d'après le témoignage de Pierre Louvel, prêtre, médecin, et du chirurgien Hector Cornille, *omni suspitione morbi lepre non carentes, non tamen adeo infecti quin adhuc debeant a sanorum consortio separari*, 26 avril 1518. – Richard Coquerel déclaré lépreux d'après le témoignage dudit Cornet et du chirurgien Pierre Gaultier, 17 mai 1518. – Jean Remond déclaré lépreux sur la plainte du trésorier de sa paroisse, 28 mai 1518. – Jeanne Tanquerel déclarée lépreuse, 4 août 1518. – Pierre Jennes, de Hartleur, déclaré lépreux sur la plainte des trésoriers de la paroisse, après inspection faite dudit Jennes, par Michel Cornet, médecin, Pierre Louvel, prêtre, médecin, et par les chirurgiens Pierre Gaultier et Hector Cornille, 22 mai 1519. – Pierre Hemeri, trésorier de Saint-Sauveur de Montivilliers condamné à procurer à un lépreux, natif de la paroisse, *omnia et singula per thesaurarios leprosis debita*, 22 juin 1519. – Jean Le Large et Olivier Le Hardi, d'Octeville, déclarés lépreux sur la plainte du trésorier de la paroisse, après inspection faite par le chirurgien Nicolas Gieuffroy, 24 janvier 1523 (V. S.) – Alizone, femme de Luc, déclarée lépreuse ; les trésoriers d'Harfleur tenus de la pourvoir, 24 avril 1524. – Nicolas Le Valloys, de Saint-Sauveur de Montivilliers, déclaré lépreux sur la plainte du trésorier de la paroisse, après inspection faite par Pierre Louvel et Hector Cornille, 18 mai 1525. – On juge d'après l'avis de Pierre Louvel qu'il faut attendre avant de déclarer lépreux un nommé Jean Le Conte, d'Octeville, 15 octobre 1526. – Jeanne Thierry d'Octeville, déclarée lépreuse, 5 mars 1527. – Guillaume Noyon, d'Octeville, déclaré lépreux, 4 mars 1527. – Sur l'avis de Pierre Louvel, on juge qu'Alexandre Jonquet, dénoncé par les trésoriers de la paroisse de Harfleur, n'est pas lépreux ; cette sentence sera publiée, *attento denunciationis modo*. La dénonciation avait été faite dans le cours de la visite de l'official, *in plano prono misse parrochialis*

ubi ad divina audienda populi multitudo confluit, 4 février 1528 (V. S.). – On attendra avant de déclarer lépreux un nommé Jean Viard, de Montivilliers, 4 mars 1528. – Sur le témoignage de Pierre Louvel, Guillemette Pépin, d'Épouville, déclarée lépreuse, 14 janvier 1529 (V. S.). – On déclare que Robine, femme d'Étienne Auvray, n'est pas lépreuse, sans s'arrêter à la dénonciation des trésoriers de la paroisse de Saint-Germain de Montivilliers, 1^{er} avril 1530. – Robert Hervieu, de la paroisse de Saint-Martin-du-Manoir, déclaré lépreux, d'après le témoignage de Guy Becquet, prêtre, licencié en la faculté de médecine, et de Jean Lescolier, apothicaire, 17 mai 1531. – Nicolas Hue, de Saint-Sauveur de Montivilliers, déclaré lépreux d'après le témoignage dudit Lescolier, 24 mars 1532 (V. S.). – Jean Daniel d'Octeville, déclaré lépreux d'après le témoignage de Guillaume Caruel, ailleurs *de Caruella*, professeur de la faculté de médecine, 22 octobre 1534. – Jacques Le Comte et Cardin Hardy, de la même paroisse, déclarés lépreux, d'après le témoignage du même médecin, 29 juillet 1535. – Agnes Goullé, de Fontenay, déclarée, lépreuse, d'après le témoignage du même médecin, 8 mai 1536 ; – l'administrateur de la léproserie de Saint-Gilles condamné à la recevoir, 24 mars 1536 (V. S.). – Sur le témoignage du même Caruel, on déclare que Pierre Léger, d'Octeville, n'est pas exempt de soupçon de lèpre, mais qu'il peut se préserver de cette maladie *aliquibus medicamentis idoneis*, 18 mai 1537. – Martine Paon, veuve d'Étienne Harenc, déclarée lépreuse sur le témoignage de l'apothicaire Jean Lescolier, 28 août 1539. – Marguerite Viard, déclarée lépreuse par maître Guillaume Audouard *alias* Le Breton, prêtre, médecin, et par Robert Pallefrier, chirurgien, ainsi que par Pierre Houel, licencié en médecine, et par Nicolas Grèges, chirurgien au Havre, demande à être reçue à la léproserie de Saint-Gilles ; l'administrateur condamné à la recevoir, 11 juin 1541. – Pierre Hérault, d'Octeville, déclaré lépreux, sur le témoignage d'Audouard et de Lescolier, 27 avril 1542. – Jeannetonne, femme de Guillaume Le Beuf, de Rouelles, déclarée lépreuse, sur le témoignage de Pierre Houel, médecin, 13 juillet 1542. – Nicolas Allix *alias* Le Bastard, marin, de Montivilliers, déclaré lépreux sur le témoignage de Guillaume Audouard, médecin, 8 mars 1542 (V. S.). – Jean Gouye, de Rouelles, déclaré lépreux sur le témoignage d'Adam Deschamps, licencié en médecine ; mais en même temps, et sur le témoignage de ce médecin, on déclare que Laurence, femme de Marin Benin, n'est pas lépreuse, 21 mars 1551 (V. S.), i – Robine Macouart, de Sanvic, déclarée lépreuse sur le témoignage d'Audouard, 26 novembre 1554. – Bertin Dufour, de Harfleur, déclaré lépreux sur le témoignage de Deschamps, pénultième de janvier 1555 (V. S.). – Thomas Doynel, de la paroisse de Saint-Barlbélemy, excommunié et condamné à l'amende et à 15 jours de prison au pain et à l'eau pour n'avoir pas fait ses pâques, 16 mai 1519. – Sur la plainte de Philippe d'Octelonde, prêtre, Jean Marc est condamné à l'amende et à la prison *in pane tristitie et aqua doloris*, pour lui avoir lancé une pierre et l'avoir blessé à sang, 5 mars 1531 (V. S.). – Cimetière de Sainte-Croix de Montivilliers déclaré poilu ; trésorier de la paroisse condamné aux frais de la réconciliation, sauf son recours contre un nommé Marinel, 8 octobre 1532. – Cimetière de Saint-Martin d'Octeville déclaré pollu ; trésoriers de la paroisse condamnés aux frais de la réconciliation, sauf leur recours contre les nommés Le Page et Frères. – 12 juin 1543, cimetière de l'église de Harfleur déclaré pollu. – 24 juillet 1544, cimetière de Saint-Martin-du-Manoir, déclaré poilu. – 5 février 1547, cimetière de Saint-Julien de Rouelles déclaré pollu. – *Anno predicto* (1518), *die sabbati mensis septembris, Johanna, relicta deffuncti Pétri Enault, citata, fuit in uxorem et sponsam adjudicata Johanni Le Maistre ; et similiter dictus Le Maistre, citans, fuit in virum et sponsum adjudicatus dicte Johanne, attends propositis dicti citantis et confessione dicte citate ; et fuit celebratum matrimonium, ex ordinatione domini officialis, in parrochia Sancti Salvatoris. Actum ut supra.* – 21 juillet 1547, à l'instance de Marie Morel, affiée *per manus sacerdotis* avec Guillaume Baudre, ledit Raudre est cité en plein prône de la messe paroissiale de Saint-Sauveur de Montivilliers par 3 dimanches consécutifs ; on reconnaît qu'il est absent et vagabond depuis les « affiailles ». *Juramento dicte Marie, per quod asseruit rem fuisse et esse inter eos integram ac sponsalia per verba de futuro duntaxat inita, etate dicte Marie que nubilis est et mater fieri cupit ac aliis que juris sunt considereatis*, on lui rend sa liberté. – 16 juillet 1530, homme condamné à la peine de l'échelle pendant un jour et à 15 jours de prison au pain et à l'eau pour s'être fiancé avec une femme après pactes matrimoniaux conclus avec un autre et suivis de naissance d'enfant. – 3 février 1535 (V. S.), Robert Mangin, clerc, condamné pour blasphèmes proférés et autres excès, commis dans le cimetière d'Octeville ; excommunié ; subira la peine de l'échelle jusqu'à une heure de l'après-midi, le jour de la condamnation ; le dimanche de la septuagésime, sera exposé en chemise, sur un échafaud devant la porte de l'église, avec cet écriteau sur la tête : « Robert Mangin, d'Octeville,

blasphémateur du nom de Dieu et fauteur en ce cimetièrre et autres lieux, etc. » 13 juin 1544. – Procès au sujet de l'exécution d'un testament fait par Adrien Reaulté, de la paroisse de Saint-Germain de Montivilliers, eu faveur de ladite église. – 7 septembre 1547, procès contre Pierre Pyot, prêtre de Saint-Sauveur de Gueuteville, au sujet d'un scandale arrivé en cette église le jour de Saint-Nicolas ; avait, pendant la célébration de la messe i paroissiale, sans la permission du curé, chanté un cantique en français en l'honneur de saint Nicolas, contenant ces paroles : « CeluySaint n'eust prebende *in puris et nudis* pour avoir une bonne offrande sur un *De profundis* ». Item : « Avoir plusieurs bénéfices, c'est une oultre-cuydance et nostre enfer qui danse, » etc. – Mention des confréries de Saint-Sébastien à Harfleur, 20 juillet 1551 ; – de Notre-Dame *ibidem*, dernier mars 1557 (V. S.) ; – du Saint-Sacrement à Saint-Sauveur de Montivilliers, 24 mai 1560 ; – de Jean Bénard, promoteur, 8 mars 1542 ; – de Nicolas Lengloys, curé de Saint-Nicolas de Veules, 28 septembre 1548 ; – du bail fait des fruits et revenus de Saint-Martin d'Harfleur, 16 mai 1550 ; – de l'usage de 2 collectes, l'une pour les défunts, l'autre pour le luminaire de Notre-Dame, en l'église d'Épouville, 28 juin 1556.

G. 5275. (Registre.) – In-folio, 72 feuillets, papier, relié en parchemin.

1572-1602. – *Registrum sentenciarum curie ecclesiastice exemptionis Monasterii-Villararis inceptum in anno Domini 1572.* – 23 juillet 1573, « Perrine Duval, d'Octeville, déclarée infectée et gastée de la maladie de lèpre : pour ceste cause elle doit estre séparée et ségrégée de la compagnie et communion des sains. – Ordonnons qu'elle sera, à ceste fin, conduite et mise à la léproserie d'icelle paroisse d'Octeville, ainsy qu'il est accoustumé, et aux charges de droit. » – 25 août 1583, contre un nommé Jean Rouvin, mendiant : « Avoit *rué* plusieurs coups de baston sur la teste d'un nommé Thomas, pauvre débile d'entendement et furieux par intervalles ; » condamné à tenir prison fermée... sera livré au gardien de l'hôpital de ce lieu « pour estre serré au cep dudit hôpital et y demeurer l'espace d'une heure... Ne pourra entrer et tourner en l'église pour y mendier, sur peine d'estre mys et détenu au cep dudit hospital l'espace de 3 heures et d'excommunication. Pourra demeurer au porche de l'église, pour y attendre l'aumosne et la demander en toute humilité et révérence, en se y comportant selon l'état de mendicité. » La sentence sera publiée au prône de la messe paroissiale de l'église Saint-Sauveur. – 11 février 1585, sur la plainte des habitants d'Harfleur, leur curé Robert Le Valloys, qui ne résidait pas parce qu'il s'était fait pourvoir d'un bénéfice en l'évêché de Lisieux, est évincé de sa cure d'Harfleur. – 6 septembre 1588, Eustache Le Blond, prêtre, poursuivi pour avoir soutenu des propositions contraires à la foi catholique. – 22 février 1593, procès entre Eustache Houlley, docteur en théologie, curé d'Harfleur et Jacques Roc, au sujet de droits de sépulture (3 sous 9 deniers). – 19 novembre 1593, Jacques de Gruchi et Marguerite Michel, affidés, résilient la foi qu'ils s'étaient mutuellement donnée. – 26 novembre 1593, Jean de Genouville, licencié en droit canon, doyen et juge ordinaire de l'exemption de Montivilliers, nomme son vice-gérant François Du Bosc, curé de Saint-Germain de Montivilliers. – 26 septembre 1594, procès pour dîmes entre frère Eustache Houlley, curé d'Harfleur, et Jacques Vanyer. – 18 octobre 1594, Etienne Avril, Jean Geffroy, Mathieu Allain, Guillaume Tanquereul, Pierre Louedin, Charles Le Comte, prêtres, en procès avec Pierre Le Gros, institué maître et régent pour instruire la jeunesse aux écoles publiques et générales de Montivilliers, suivant la commission qu'il avait obtenue de l'abbesse Guillemette de la Platière, lequel contestait à ces ecclésiastiques le droit de tenir enfants et de les instruire particulièrement en leurs chambres et maisons privées. Défenses faites aux dessus dits Avril, Geffroy et Mathias « de n'admettre ne recevoir aucuns enffants en leurs chambres ou maisons pour les instruire, ains renvoyer ceulx qu'ils tiennent de présent aux escolles générales dans la fin du mois d'octobre, sur peine, à chacun qui défaillera, de dix livres d'amende, sauf toutes foyes que chacun d'eux pourra avoir et tenir, soubz le bon plaisir de la dame abbesse ou de ses officiers, 2 enfants telz qu'ils voudront estre pour les instruire en leur chambre, » 17 octobre 1594. – 10 février 1597, Pierre Dupuis, prêtre, poursuivi pour sortilège : « avait transcrit de sang de brebis, en un quartier de parchemin fait de la peau d'un agneau, les sacrés et saints évangiles de messes selon saint Luc, *In principio* selon saint Jehan, et *genealogia Domini nostri Jesus Christi secundum Matheum*... Tiendra prison fermée et jeûnera au pain et à l'eau 8 jours, sauf le jour de dimanche ; » amende de 2 écus. – Après la mort de Jean de Genouville, François Du Bosc, prêtre, licencié en décrets, nommé doyen de l'exemption de Montivilliers par l'abbesse Louise de l'Hospital, 24 janvier 1598. – Jean Viger, prêtre, avocat en l'exemption,

nommé par le même secrétaire, 25 septembre 1602 ; – parmi les témoins Jacques Gallemand, curé d'Aumale

G. 5276. (Registre.) – In-folio, 66 feuillets, papier, relié en parchemin.

1633-1633. – Registre contenant les causes de la juridiction ecclésiastique et les synodes de l'exemption de Montivilliers. – François Du Bosc, prêtre, doyen et official, 1623. – Synode d'été tenu le 13^e jour de juin 1623. Il est ordonné aux curés qui n'ont apporté les registres (de mariage et de baptêmes) de les apporter au synode prochain, à peine de 100 sous d'amende. – Synode tenu le 3 juin 1624 ; ordonné de se conformer aux cérémonies du missel romain suivant l'ordonnance de l'archevêque du synode dernier. – Mandement accordé pour faire citer les curés et vicaires qui n'ont apporté registre des baptistaires. – 21 juin 1624, défense à tous ecclésiastiques d'entrer au barreau sans bonnet carré, à peine de 30 sous d'amende. – 27 mai 1625, ordonné « que certaine sentence d'excommunication contre les duels sera publiée par les curez par 3 dimanches continuels ; et leur sera délivré coppie par le secrétaire dans 15 jours et sera leu et enregistré en l'officialité. – Les curez ramèneront les parroissiens en leurs églises le mardy de Pentecoste, ainsy qu'il a esté cy-devant ordonné, à payne de 100 sols d'amende. Faisant la visite des parroisses, les curés feront diligence de faire représenter les registres des comptes des églises pour estre de nous approuvés ainsy que aux aultres parroisses. » – Procession du jour de l'Assomption 1626 ; « à la requête du promoteur, il a esté ordonné que les curez et chapelains qui n'ont point assisté à la procession payeroient 10 sols d'amende. » – 26 février 1627, « Jehan Heroult, cité à la requête de sa femme pour estre separez du lict et de la table, confesse l'avoir frappée pour correction, l'avoir batue par plusieurs foys, et est d'accord d'estre séparé du lict et de la table pour estre en repos de conscience. » – 2 novembre 1629, « défenses aux curés vicaires de ceste exemption de ne permettre enterrer aucun corps dans le chœur de leurs paroisses sans le consentement de Madame (l'abbesse), à peine de l'amende au cas appartenant. » – Jean Cally, prêtre, de la paroisse Saint Pierre de Grebec, au diocèse de Séez, reçu licencié en droit à Caen, pénultième de février 1631 ; nommé doyen et official en remplacement de François Du Bosc, décédé, 8 mars 1631.

G. 5277. (Registre.) – In-folio, 134 feuillets, papier, relié en parchemin.

1634-1646. – « Registre des causes de l'officialité de l'exemption de Fécamp depuis l'année 1634 jusqu'à 1646. » – Provisions, formulaire de dimissoire donné par l'archevêque de Rouen, synodes etc... – Charles Philippe, bachelier en théologie, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, nommé vicaire général de l'abbesse Louise de l'Hospital, 10 avril 1634 ; témoins Charles Quemin, avocat, et Jacques Fillastre, docteur médecin. – Le même nommé official, même date.... – 5 juin 1635, *Casus reservati exemptionis Monasterii-Villararis*. – « De la réquisition du promoteur, sur le règlement de la sonnerie des cloches des paroisses Saint-Sauveur, Saint-Germain et Sainte-Croix, deffenses sont faites, aux clerks des dites paroisses, de sonnerie premier coup de matines, pour quelque solennité que ce puisse estre, que après que le son des cloches de Madame aura sonné l'office de matines ; et sera observé par les dits clerks l'ancien règlement, qui est que, aux festes sollennelles, pour les matines, pour le premier coup, Saint-Sauveur sonnera le premier, Saint-Germain le second, et Sainte-Croix après. Deffenses de la mesme requisition leur sont faictes de sonner pour les trespasés, soit trespas ou lesses, que aprez cinq heures du matin après l'*Ave Maria*, et ne sonneront les cloches après l'*Ave Maria* au soir pour quelque occasion que ce soit pour baptesme ou enterrementz, soubz paine de l'amende au cas appartenant, ce qui leur sera signifié par l'appariteur. » – 1^{er} mars 1636, en la chapelle Saint-Edmond, abjuration d'Adrien Vincent. – 20 mai 1636, « en présence des curez présentz (au synode) et comparenz, le promoteur a requis et demandé, défense être faite de publier aulcuns mandemens, fulminatoires, dispenses, indulgences, jubilez, lettres recommandatoires, tant pour les pauvres que les voyageurs, que missions de prédicateurs, et toutes aultres telles lettres et mandats provenants d'autre part que de ceste exemption, à peine de 10 livres d'amende et de suspense *ipso fado*... Le susdit promoteur a requis et demandé que deffenses soient faictes à tous presbtres qui prétendent dire messe dans la paroisse Notre-Dame de Gournay de le faire que premièrement ils n'ayent porté lettres de prestrise de vie et mœurs et de leurs habitudes au sieur curé de la dicte paroisse, et donné leurs noms pour estre enregistrés au registre de la sacristie du dit lieu, suivant lequel et par l'ordre dudit curé, ils ne

pourront dire la messe que pour les personnes seullement, quels qui leur seront donnez et ordonnez, et non aultrement, sans que eulx mesmes osent et puissent prétendre dire messe pour ceste personne cy, ny celle-là. » – 3 juillet 1637, Rollant Dantan, hermite, renvoyé à son hermitage à Caudebec. – 26 octobre 1626, Charles Philippe, grand vicaire et official, mande aux curés et vicaires de l'exemption « qu'attendu l'inconvénient des maladies contagieuses et en particulier celle dont est affligée l'abbaye de Montivilliers, eu esgard au soin et diligence qu'on apporte à la comparence du synode d'esté, il dispensoit les dits curés et vicaires de la comparence au synode d'hiver prochain. » Copie de cette ordonnance attachée à la porte de l'abbaye et à celle de l'église Saint-Sauveur. – Le même, « après avoir vu par lettres les intentions de S. M. Très Chrétienne, tendant à la fin d'une bonne paix pour toute la chrétienté exhorte les peuples de l'exemption d'avoir recours au mérite des saints acremens, à l'efficace du jeûne et prières publiques, » 10 janvier 1638. – Jacques Peley nommé secrétaire de l'exemption, en remplacement de Guillaume Maugendre, décédé, 17 mai 1638. – 28 juin 1638, « ordonné que les curés de ceste exemption ne diront leurs messes paroissiales ne plustot que 9 heures ny plus tard que 10 aux jours de festes et dimanches. » – 12 juillet 1638, « nous a esté remonstré par le curé de Gournay que plusieurs presbtres qui venoient au dit lieu s'ingéroient et s'immisçoient à prendre des messes en cachette des pèlerins qui venoient en dévotion audit lieu pour dire à leur commodité, et qu'il estoit constant qu'ils s'en acquittoient très mal, ce qui tournoit au grand scandale de toute l'église, mesmes qu'ils faisoient comme commerce et convenoient de prix pour icelles, et que de tout cela il s'en estoit ensuivi desjà un grand murmure et bruit parmy le peuple... Deffenses sont faites à tous presbtres, de quelque qualité qu'ils soient, de prendre aucune messe à dire, soubz quelque prétexte que ce soit, dans le dit lieu, à peine de suspense *ipso facto*. A eux enjoint de s'adresser au dit sieur curé ou à ses préposez. » – 9 juin 1639, mention de Jean Roussel pourvu à un bénéfice cure en remplacement de Pierre Eudet, décédé. – Charles Philippe, official de Montivilliers, commis pour informer de ce qui était à faire pour le prieuré de la charité de Notre-Dame des Billettes, vacant par la mort de feu frère Paul Jouen, attendu l'extinction de l'ordre des dits Billettes, 15 août 1640. – Charles Philippe continué dans ses fonctions d'official par l'abbesse Anne de l'Hospital, 8 juillet 1643. – 7 juillet 1645, information au sujet du nommé De Launey. Une femme dépose « qu'il résidoit en quelqu'une de ces isles où l'on fait le petun, mais ne sçait laquelle. »

G. 5278. (Registre.) – In-folio, 102 feuillets, papier, relié en parchemin.

1647-1667. – Registre de la juridiction ecclésiastique de Montivilliers. – 6 février 1647, procès entre Jacques Delauné, de la paroisse d'Octeville, et Jeanne Mouton, sa femme. A son retour de Kébec, après 15 ans d'absence, l'avait trouvée vivant maritalement avec Jacques Lenfant ; – prétend lui avoir fait écrire par le père Claude Quentin, jésuite, demeurant à la Nouvelle France. – En 1647, Charles Philippe, vicaire général et official ; Peley, secrétaire. Nomination d'Étienne Frontault, curé de Notre-Dame de Gournay, vulgairement de Consolation, à la charge de promoteur, 23 novembre 1647 ; – de Charles De la Tour, maître ès-arts, curé de Saint-Martin d'Harfleur à l'office de vice-gérant de l'official, vacant par le décès de Jean Le Magnan, 12 décembre 1652 ; – de Jacques-Louis Desfosses, curé de Saint-Sanson de Geffosse, prieur de Saint-Corneille, à l'office de grand vicaire, 19 avril 1682 ; – à celui d'official, 8 juillet, même année ; – d'Étienne Frontault, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, à l'office de promoteur, juin, même année ; – de Pierre Bœuf, Dachelier en théologie, curé de Sainte-Croix de Montivilliers, à l'office de vice-gérant de l'officialité, 13 juillet même année. – Ledit Desfosses se démet de sa charge d'official, le 23 août 1667.

G. 5279. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

1667-1673. – Registre des causes de la cour ecclésiastique de l'exemption de Montivilliers commençant au lundi 3 octobre 1667. – A cette date, enregistrement des lettres de provision de Pierre-François Blouet de Camilly, docteur en théologie, et vicaire général de l'abbesse de Montivilliers, comme official ordinaire en l'exemption dudit Montivilliers, 2 septembre 1667. – 30 janvier 1671, abjuration de Madeleine, Liot, en la chapelle Saint Edmond. – 6 novembre 1672, en l'église abbatiale, à la grille de Madame, devant le dit Blouet, abjuration d'Alexandre Le Vavasseur, de profession militaire, natif de Mortagne. Parmi les témoins, Simon, le chevalier de Montbron, Beaumanoir. – 15 mai 1673, abjuration de Samuel Perdriel.

G. 5280. (Cahier.) – Fragment d'un registre contenant 12 feuillets, papier, sans couverture.

1433-1487. – Expéditions de la cour ecclésiastique de Montivilliers. *Anno Domini M^o CCCC^{me} LXXXVI^o, die sabbati V^a Augusti, Natalis de Nouray fuit elargitus a carceribus in quibus detinebatur ex et pro eo quod, juxta confessionem suam, tres uxores duxerat in facie ecclesie atque suam fidem fregerat, fuitque in scallatus, juxta sententiam nostram, per duos dies jovis, et secum dispensatum de 3^a eo medio quod fecit emendam ad voluntatem justifie.*

G. 5281. (Cahier.) – Petit in-4^o, 14 feuillets, papier, sans couverture.

1606. – Registre de la cour ecclésiastique. – 9 mars, défenses à tous prêtres de fréquenter les tavernes et lieux publics sur peine de 10 livres d'amende. – 13 avril, Guillaume Le Comte, curé de Saint-Germain, Jacques Le Post, avocat. – Le cahier va du 9 mai 1606 au 8 août, même année.

G. 5282. (Cahier.) – Petit in-4^o, 28 feuillets, papier, sans couverture.

1606-1609. – Registre de la cour ecclésiastique de Montivilliers. – 19 octobre, noble et discrète personne M^e Gaspar Longuet, prêtre, bachelier en théologie, reçu avocat ; prête serment en présence de Grégoire Morin et de noble homme Nicolas Cacherat. Le même est reçu à l'état et office de promoteur le 19 novembre. Le cahier va du 25 octobre 1606 au 3 août 1609.

G. 5283. (Cahier.) – In-folio, 22 feuillets, recouvert en parchemin.

1678-1680. – Registre de l'official de l'exemption de Montivilliers. – François Simon, prêtre, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers requiert l'enregistrement de ses lettres de provision à la charge de promoteur, du 25 août 1678.

G. 5284. (Registre.) – In-folio, 16 feuillets, papier, sans couverture.

1680-1683. – Registre pour servir à l'enregistrement des causes de l'officialité de l'exemption de Montivilliers. – Dernier octobre 1680, les choristes de l'église Saint-Sauveur, s'étant dispensés de célébrer les messes de la confrérie de Notre-Dame aux Clercs, fondée en ladite église, allèguent qu'ils n'étaient point payés de leurs distributions, et que d'ailleurs leur rétribution était trop petite. L'official ordonne qu'à l'avenir il leur sera payé 10 sous pour la célébration de chaque messe. – Louis Vauthier, prêtre, licencié en droit canon, docteur en théologie, pourvu par madame Laurence-Madeleine de Kado-Sebeville, abbesse de Montivilliers, aux charges de grand vicaire et official de l'exemption, 25 septembre 1683.

G. 5285. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets, papier, sans couverture

1688. – Registre pour servir à l'enregistrement des causes de l'officialité de Montivilliers. – 12 février 1688, « en l'officialité devant M. de Bruneval, official, pour dire cause de l'arrêt par lui fait à la publication des bans de mariage entre la demanderesse et Pierre Toustain ; Damien Despommare, de Sainte-Croix de Montivilliers, vers Catherine Basdemer, veuve en dernières noces de Pierre Cornet. »

G. 5286. (Registre.) – Petit in-folio, 28 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1732. – Registre plumitif de l'officialité de Montivilliers. M. Savary, official. – Réduction des fondations à Saint-Sauveur de Montivilliers ; nombre des choristes réduit à 4. – Procès entre Charles de Karuel, chevalier, seigneur de la Payennière, et Louis Le Gros, curé de Sainte-Croix.

G. 5287. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, papier, sans couverture.

1673-1677. – Registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, etc. – 22 mai 1674, 9 heures du matin, prédication faite par le sieur Daniel, prêtre, bachelier en théologie, vicaire de Notre-Dame du Havre. – « Les séculiers retirez et sortis, on a traicté de la direction du clergé, et exhorté tant que faire se pourroit les ecclésiastiques à vivre dans la modestie et décence et particulièrement touchant les habits et

l'usage des sou-tanelles. Les conférences se commenceront le prochain vendredy d'après l'octave du Saint-Sacrement en la chapelle de l'abbaye, où tous les ecclésiastiques sont exhortés de se trouver. » – 2 juin 1676, synode : « L'article des statuts synodaux sera observé touchant ce que doibvent chanter messieurs les curés le mardy de Penthecoste en la procession qu'ils doibvent à l'abbaye, sçavoir en entrant dans le chœur ou nef l'antienne : *Hodie completi sunt*, le verset et oraison, l'antienne *Regina Cæli*, le verset, et en partant ou s'en allant après le salut et hommage rendu à Madame, messieurs les officiers, l'hymne *Veni Creator*. Comme aussy a esté enjoint à messieurs les curés et vicaires titulaires d'envoyer, au greffe de l'officialité, une cop-pie des baptesmes, mariages et inhumations, et ce dans le prochain synode, ainsy qu'il est en usage de temps immémorial. Les conférences commenceront le vendredy d'après l'octave du Saint-Sacrement dans la grande salle de l'abbaye sur les deux heures. Enjoint aux ecclésiastiques de s'y trouver particulièrement aux presbtres et vicaires habitués dans les paroisses, à peine d'interdiction. » – 18 octobre 1676, abjuration de Marie de la Masure, fille puînée de feu Samuel de la Masure, sieur du Parc, et de Marguerite Deschamps, de Gonfreville l'Orcher. – 24 janvier 1677, visite de l'église d'Harfleur : « Défenses à toutes personnes de tenir escolle, s'il n'a aprobation de nous (official) par escrit. Deffences aussy aux maistres d'escholle de recepvoir chez eux des filles, et aux mais-tresses des garçons en leurs escholles, et enjoint ausdits maistres et maistresses de faire à leurs escolliers le catéchisme une fois la sepmaine. Comme aussy défendons très expressément à pères et mères de donner à instruire ny envoyer leurs enfants à l'escholle chez les maistres de la religion prétendue réformée, à peine d'excommunication, conformément aux saints décrets et constitutions de l'église et arrests du parlement. » – Dimanche, 28 mars 1677, abjuration d'Esther Le Sueur, fille de Jacques Le Sueur.

G. 5288. (Cahier.) – In-folio, 24 feuillets, papier, sans couverture.

1677-1680. – Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'église, ordonnances, etc. – 7 mai 1678, « le promoteur se plaint contre le sieur curé d'Harfleur de ce que, mardy dernier, feste de Pentecoste, il vint en procession en cette église abbatiale, comme il est usagé de faire annuellement et de tout temps immémorial, mais dans un ordre qui donnoit plustost du scandalle que de l'édiffication, n'ayant clochette, bannière, ny prestres à la dicte procession. » Défense du curé : « Il avoit fait son devoir d'anoncer la dite procession... L'heure estant venue, il auroit envoyé le soubz-clerc sonner les cloches pour y convoquer les prestres (qui sont dans sa paroisse jusques au nombre de unze et qui y font tous les jours l'office), et pour donner le signal de la dite procession aux confrairies et aux peuples pour les convier d'y assister suivant la coustume de. tout temps pratiquée, mais le dit soubz-clerc lui auroit raporté qu'il auroit trouvé les cordes de toutes les cloches arrestées, et l'ayant de rechef envoyé avec ordre de monter au clocher pour détacher les cordes, il auroit de rechef respondu que les portes du clocher estoient fermées, et qu'il ne pouvoit trouver aucun des sonneurs et des officiers de l'église parce que le clerc, le clocheteur, le bedeau, le sonneur et autres semblables officiers se sont tous absentez. – Au retour de la procession, s'estant voulu informer qui pourroit avoir esté cause de ce désordre et du scandale qu'il auroit causé, il auroit appris qu'un prestre, nommé maistre Adrien Braquehais, auroit dit au sieur Le Clerc, prestre, vicaire... qu'il luy auroit esté défendu d'aller en la dite procession de la part de monsieur le duc de Saint-Aignan, des eschevins de la ville. » – Abjurations. – Consentement donné par l'abbesse Léonor de Bellefont à l'érection d'une chapelle de Saint Georges au château de la Bouteil-lerie à Rouelles, 1679.

G. 5289. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier, sans couverture.

1684-1687. – Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, etc. – 30 mai 1684, « sur la conclusion du promoteur, les deffenses cy-devant faictes aux eclésiastiques d'aller au cabaret dans la banlieue de leur demeure déclarée réitérée à peine de suspense *ipso facto*. Enjoignons aux curés d'avertir, à leurs prosnes, les trésoriers de rendre leurs comptes dans 3 mois, ou autrement qu'il sera par nous passé outre à l'excommunication. Enjoignons aussi aux dits curés d'avoir soing de faire clore leurs cimetières, et deffendons d'y mettre pasturer les bestiaux. » – Contre un nommé Ferry, maître d'école en la paroisse Saint-Paul lès-Rouen, qui enseignait des enfants de l'un et de l'autre

sexe en un même lieu. Comme cela est contraire à la police de l'église, aux bonnes mœurs et aux décrets des saints conciles, défenses à lui faites, sur peine d'excommunication *ipso facto*, « d'enseigner les enfants de l'un et de l'autre sexe en un même lieu, ni même les filles en lieu séparé. » – 27 mai 1687, « nous conformant à l'usage de ce qui est observé dans l'archevesché de Rouen, nous avons statué qu'il ne sera plus tenu qu'un synode par an, qui sera tenu en esté suivant l'usage et au jour ordinaire. »

G. 5290. (Cahier.) – In-folio, 22 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1688-1695. – Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des vicaires de l'exemption dans les synodes, visites d'églises, etc. – François de Bruneval, grand vicaire et official ; Daniel Prudhomme, secrétaire. – 7 juin 1689, « sur ce qui nous a esté représenté par M. le promoteur que les processions du mardy des testes de la Pentecoste, des paroisses de Saint-Sauveur, Saint-Germain et Sainte-Croix, ne gardoient pas l'heure à eux cy-devant prescrite de se trouver en ladite église abbatiale, et que les autres processions des autres paroisses, passantes par le milieu de l'église de Saint-Sauveur, y interrompoient le service divin et public par leur chant et sonnerie..... ordonnons que la procession de Sainte-Croix se trouvera en ladite église abbatiale à 9 heures, immédiatement celle de Saint-Germain à 9 heures et demie, et celle de Saint-Sauveur à 10 heures, et que les processions passantes par ladite église de Saint-Sauveur pendant que l'on y célébrera le service divin et public cesseront de sonner leurs clochettes et de chanter, sitost qu'elles seront parvenues à la grande porte de ladite église Saint-Sauveur jusqu'à ce qu'elles soient entrées par la porte de Saint-Thomas. » – 28 août 1689, à Harfleur, maîtres Joseph et Le Chevalier, maîtres des écoles ; Marie Belenger, maîtresse d'école. – 30 septembre 1691, à Octeville, Vincent Druel, clerc, maître d'école. – 7 octobre 1691, à Rouelles, Guillaume Bobec clerc, maître d'école. – 14 octobre 1691, à Saint-Martin -du-Manoir, Nicolas Fleurie, clerc et maître d'école. – A Saint-Sauveur de Montivilliers, 10 août 1792, Nicolas Fouquet, maître des écoles. – A Saint-Germain de Montivilliers, 17 août 1692, Robert Mauger, maître des écoles. – A Sainte-Croix de Montivilliers, 24 août 1692, Jean Suzenne, maître des écoles.

G. 5291. (Cahier.) – Petit in-folio, 10 feuillets, papier, relié en parchemin.

1695-1698. – Continuation du registre du secrétariat et de l'officialité de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, ordonnances, etc. – Sainte-Croix de Montivilliers, les sieurs Bellosanne et Colin, prêtres, maîtres d'écoles, en 1695. – 19 juin 1696, « nous avons ordonné qu'aucuns jeunes ecclésiastiques ne s'ingéreront au ministère de la prédication sans une expresse permission de nous (official), qui leur sera accordée en conséquence de l'attestation qu'ils nous apporteront comme leur curé les connaît de vie, mœurs et doctrine. » – François de Bruneval, curé d'Octeville, se démet de la charge d'official, 2 septembre 1696. – François Simon, licencié en droit canon, curé de Saint-Sauveur, pourvu à cette charge, 3 septembre, même année. – Démission dudit Simon, 13 septembre, même année. – François de Bruneval est de nouveau nommé official, 7 novembre, même année.

G. 5292. (Registre.) – Petit in-folio, 39 feuillets, papier, relié en parchemin.

1698-1718. – Continuation du registre du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains de l'exemption dans les synodes, visites d'églises, etc. – François de Bruneval, licencié en droit canon, curé d'Octeville, grand vicaire et official ; Louis Fontaine, curé de Gournay, son secrétaire ; J. Le Grix, autre secrétaire. – Visite de l'église d'Harfleur, 20 juillet 1704 : Germain Vincent, curé, 6 prêtres choristes, 3 prêtres habitués, un prêtre clerc, 2 sous-diacres, une sage-femme approuvée ; Marie Bellenger, maîtresse d'école. – Visite de l'église de Sainte-Croix de Montivilliers, le 26 octobre 1704 : en la chapelle de Saint-Gilles, confrérie à laquelle appartiennent plus de 1,500 personnes. – Ordonnance relative à la chapelle de Saint-Nicolas sur le fief du Mesnil-Tournant, 6 novembre, même année. – Requête du curé d'Harfleur au sujet de la dévotion de Notre-Dame-des-Flots, dont l'image était exposée au portail de son église ; établissement de la fête de Notre-Dame des Flots fixée au dimanche dans l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge ; translation de l'image de Notre-Dame-des-Flots dans la chapelle de la Très Sainte Trinité qui appartient à M. de Saint-Supplix..

G. 5293. (Registre.) – Petit in-folio, 30 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1704-1714. – Continuation des registres du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, ordonnances, etc. – Antoine Diacre, licencié ès-lois, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, nommé promoteur de l'exemption par l'abbesse Madeleine-Laurence de Sebeville, 24 juillet 1704. – 22 juin 1705, « sur la plainte du curé de Saint-Martin au Bosc, ordonné, vu l'usage de ladite paroisse, la petitesse d'icelle et le peu de valeur du pain qu'on présente à bénir tous les dimanches, que celui pain béni sera fait par ménage et non point par mesure, laquelle ordonnance sera leue au prône de la messe paroissiale dudit lieu. » – Information de l'affinité au 2^e degré entre M. de Réauté, sieur de Valsemont, et M^{lle} de Beaunay d'Esnanville. – Procès-verbal de la bénédiction de la nouvelle chapelle de Saint-Nicolas en la maison du Mesnil-Tournant, sur la prière de Marie-Françoise de la Barre, veuve d'Alexandre de Bailleul, 43 septembre 1707. – 21 août 1712, la bannière du clergé aura la préférence sur celles des confréries de l'église Saint-Sauveur, ladite bannière ayant pour représentation d'un côté l'image de Saint Sauveur et de l'autre celle du Très Saint-Sacrement. – Bénédiction de la nouvelle chapelle du Saint-Esprit de la Payennière, 20 février 1713. – Vérification de la relique de sainte Liberate. – Reconstruction du cimetière de Saint-Sauveur.

G. 5294. (Cahier.) – In-4° 36 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1719-1724. – Continuation des registres du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains dans les synodes, visites d'églises, etc. – François de Bruneval, licencié ès-lois, curé d'Octeville, grand vicaire et official. – Visite de l'église d'Harfleur, 12 mai 1720 : « Nous avons ordonné que dorénavant il n'y aura que l'école de la Providence, de la fondation de feu M. Lavesne, qui subsistera, et défendons à tout autre de s'ingérer d'enseigner les enfants, soit garçons ou filles, sans être approuvés de nous. – Nous avons ordonné qu'il sera incessamment pourvu aux réparations de la chapelle de Saint-Michel, pour empêcher non seulement l'indécence, mais les inconvénients qui pourroient arriver, à cause du mauvais état des vitres de ladite chapelle de Saint-Michel, qui pourroit donner entrée à l'église. » – Synode de la seconde férie après la Trinité 1720 : « Défenses faites de rechef à tous confesseurs de prendre aucune rétribution manuelle de leurs pénitents. » – Jean-Baptiste-François de Beaunay, licencié ès-lois, curé de Saint-Germain de Montivilliers, nommé promoteur en remplacement d'Antoine Diacre, curé de Saint-Sauveur, 9 août 1720. – Visite de la chapelle de Saint-Nicolas sur le fief du Mesnil-Tournant, 16 juin 1722. – Affaire de mariage. – Abjuration.

G. 5295. (Cahier.) – Petit in-folio, 34 feuillets, papier, recouvert d'une feuille de parchemin.

1725-1737. – Continuation des registres du secrétariat de l'exemption de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains de l'exemption dans les synodes, visites d'églises, etc. – François de Bruneval, licencié ès-lois, curé d'Octeville, grand vicaire et official. – 18 juin 1726, mandement de M. le grand vicaire en forme de règlement, pour les heures de la célébration de l'office divin : « Les matines des festes solennelles pendant l'été seront sonnez à 4 heures et demie pour commencer précisément à 5 heures, et pendant l'hiver à 5 heures pour être commencez précisément à 5 heures et demie. Les grandes messes de paroisse des dimanches et des festes seront sonnez à 9 heures et demie pour commencer précisément à 10 heures. » – Antoine Séry, licencié ès-lois, curé de Saint-Germain de Montivilliers, nommé promoteur par l'abbesse Madeleine-Laurence de Sebeville, 4 avril 1729. – Ordonnances rendues, par Michel-Joseph Savary, prêtre, licencié ès-lois, grand vicaire et official de l'exemption et curé d'Octeville, dans le cours de sa visite en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers, 10 avril 1729. – Mandement donné au sujet de l'office divin, des rites et des cérémonies de l'église dans les trois paroisses de Montivilliers, 4 septembre 1729. – Ordonnances et règlements pour l'église de Gournay, 20 novembre 1729 : « La paroisse de Gournay est différente des autres en ce que son église est aussi un lieu consacré à une dévotion particulière, à la Sainte-Vierge. Comme paroisse, elle a sa communauté composée du sieur curé et des habitants ; mais le nombre de ses prêtres est plus grand parce qu'il s'y rend, dans tous les temps, un nombre considérable de personnes, soit pour approcher des sacrements, soit pour accomplir des voeux ou faire célébrer des messes. »

G. 5296. (Registre.) – Petit in-folio, 23 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1743-1750. – Continuation des registres du secrétariat de l'exemption et officialité de Montivilliers. Vocations des curés et des chapelains de l'exemption dans les synodes (à partir de 1745), visites d'église, etc., – Jacques Pinand, licencié ès-lois, curé d'Octeville, nommé official par M^{me} de Montivilliers (Madeleine-Léonor Gigault de Bellefonds) 4 mai 1741. – Jacques-Antoine Sery, curé de Saint-Germain, nommé promoteur, 5 mai 1741. – Louis-Nicolas-Bernardin Lefebvre, nommé secrétaire et greffier de l'officialité, le 29 mai 1743. – Visite de l'église de Sainte-Marie-au-Bosc, le 1^{er} octobre 1748. – Jean Courtillers, clerc de la paroisse et maître d'école.

G. 5297. (Registre.) – In-folio, 207 feuillets, papier, relié en parchemin.

1514-1454. – *Sequuntur visitationes ecclesiarum parrochialium tocius exemptionis Monasterii-Villararis, incipientes anno Domini millesimo quingentesimo decimoquarto.* – Visites faites, en 1514, par M^e Jean Raoullin, licencié en droit canon, doyen de Montivilliers. – Visite, le 10 juillet 1514, de l'église de Gueuteville. *Primo, circa sacramenta ecclesiastica, fuerunt rite et honeste reperta. – Fontes baptismales puri et nitidi reperti fuere. Injunctum tamen fuit thesaurariis ejusdem ecclesie, ad penam centum solidorum, ut hujusmodi fontes plumbo de super cooperire faciant, ne exinde pulvis infra dictos fontes defluat. – Curatus dicte parrochie est magister Nicolaus Bigot, et sub eo est dominus Petrus Lenglois, per nos approbatus. – Thesaurarius antiquus ecclesie predicte est Ludovicus Berger. – Modernus est Nicolaus Piot. – Guillermus Piot, modernus scabinus caritatis Sancti Sansonis, fundate in predicta ecclesia. – Dominus Johannes Piot, antiquus, non reddidit compotum. Idcirco sibi injunctum fuit ut infra festum Ommium Sanctorum reddat dictum compotum ad penam centum solidorum et suspense, atque evacuet manus suas de argento, avena et ordeo per ipsum eidem confratrie debitis. – Magister Guillermus Le Seigneur, prepositus confratrie Sancti Fiacrii, pro annata preterita, reddidit compotum. – Dominus Petrus Lenglois est prepositus confratrie Sancti Juliani, redditaque fuerunt compota pro octo annatis. – Johannes Le Gendre est modernus scabinus predicte confratrie Sancti Fiacrii. – 17 du même mois, visite de l'église Saint-Sauveur de Montivilliers ; curé Étienne Du Four ; confréries de Saint-Sauveur, de Saint-Nicolas, de Notre-Dame des Clercs, de la Sainte-Trinité, du Saint-Sacrement de Saint-Michel, des Saints Cosme et Damien, de Saint-Éloi, de Saint-Jean. – Défenses aux prêtres de cette église de porter pilea, calceos fenestratos aut tunicas cum colleta depresso. – Église Beate-Marie in Bosco ; Thomas Avril, vicaire temporel nommé par l'abbesse ; – confrérie Notre-Dame ; deux calices d'étain. – Église Notre-Dame de Gournay visitée le 1^{er} février ; Pierre Godin, curé ; confrérie de Notre-Dame. – Église de Sanvic, visitée le 13 février ; Jean le Maignen, curé, avec 2 vicaires. – Église d'Octeville, visitée le même jour ; curé Jean le Lieur, chanoine de Rouen ; – confréries de Saint-Martin, de Notre-Dame, de Saint-Sébastien. – Église de Rouelles, visitée le 18 du même mois ; confrérie Saint-Julien. – Église de Fontenay, visitée le 26 du même mois ; Louis Morin, curé ; confrérie de Notre-Dame et de Saint-Symphorien et Saint-Michel. – Église d'Harfleur, visitée le 14 mars ; Jean Rose, curé ; confréries de Notre-Dame, de Saint-Martin, de Saint-Sébastien, de Saint-Crespin et Saint-Crespinien ; de Saint-Éloi. – Église d'Épouville, visitée le 15 mars : Jean Jouen, curé ; confrérie de Saint-Denis. – Église de Rolleville, visitée le même jour ; Jean Morel, curé ; confrérie de Saint-Hilaire. La même église visitée le dimanche de Quasimodo 1517 : *Clericus matricularis est Martinus Yrouet, qui pro sui salario et labore ac serviendo in dicta ecclesia, prout debet et tenetur clericus matricularis, juxta consuetudinem parrochialium ecclesiarum jurisdictionis nostre, a divitibus, duas quadrigas ducentibus in suisculturis et laboribus, percipiet et habebit, singulis annis, duos solidos turonensium, ab aliis, anam tantum ducentibus sive habentibus quadrigam, decem octo denarios, a ceteris autem dicte parrochie, sive pauperibus et mediocribus, nullam habentibus quadrigam, duodecim denarios pro singulis annis, mediatim solventibus, videlicet in termino festi Exaltationis Sancte Crucis et in termino festi Pasche Domini. Ordinavitque et decrevit dominus decanus quod, de cetero, presbyteri non erunt clerici matriculares dicte ecclesie, sed alii clerici qui nondum sacrum presbyteratus susceperint ordinem, qui quidem clerici matriculares predicti erunt contenti stipendiis, et hoc de consensu parrochianorum in dicta visitatione.* – 25 janvier 1524 (V. S), visite de l'église Saint-Paul de Rouen, dont était vicaire Jean Pollin. *Inhibitum fuit Nicolao Mauconduit, tabernario, ne, pendente divino servitio in dicta ecclesia, admittat aut sustineat aliquos, maxime de dicta parrochia, in ejus taberna, et per quos**

*scandalum oriri possit sub penis excommunicationis et carceris, emende. – Robertus Noel, tabernarius et citatus, fuit vocatus, qui non comparuit. Quapropter, instante promotore, fuit contumax reputatus, et, exigente contumacia, excommunicatus declaratus, et decreta littera ad ipsum denunciare excommunicatum faciendum. Dictus autem Noel, sic excommunicatus, post spacium quasi duarum horarum, in aula prioratus predicti loci comparuit, coram domino decano, petens et requirens absolvi ab hujusmodi contumacia et excommunicatione contra eum decreta, fuitque, attenta hujusmodi humili requesta, et consentiente dicto promotore, absolutus et talis declaratus, mediante emenda taxata ad summam quinque solidorum, quam plicuit, postque similis inhibitio facta fuit eidem, sicut et dicto Mauconduit, cui parere promisit cum effectu. – Église Saint-Barthélemy, visitée par maître Jacques le Roux, doyen de l'Exemption, le 16 janvier 1527. (V. S). Injunctum fuit thesaurariis facere habeant sive procurent unam parvam cathedram ad faciendum pronum et predicandum verbum Dei infra mediam kadragesimam, et eiam habeant clericum matricularem qui vicario auxilietur in administratione sacramentorum infra octavam, sub pena emende. – Église de Saint-Martin du Manoir, visitée le 12 avril 1530 : *Inhibitum fuit Petro Le Quesne, tabernario dicte parrochie, ne lusores taxillorum sive chartarum, nec etiam filias aut mulieres male famatas aut scandalisatas in sua domo sustinere habeat, etiam nullos ad bibendum admittat, pendente potissimum divino servitio, sub penis excommunicationis, carceris et viginti librarum.* – Église de Saint-Martin d'Octeville, visitée le 14 avril : *Decretum fuit ut missa beati Sebastiani, que alla voce in eadem ecclesia decantari solita erat, juxta consuetudinem celebrabitur, non obstante vicarii contradictiones salvo tamen jure suo.* – *Ordinatum fuit ut missa alta et solemnis, que diebus dominicis et festivis parochialis est, dicatur, videlicet in estate, hora nonavel circa, et in hyeme, inter nonam et decimam et, illam ut sic dicere habeat vicarius, injunctum fuit, sub pena emende.* – Église de Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 25 janvier 1530 (V. S.) : maître Thomas Rose, curé, résidant. *Défenses omnibus tympanizatoribus sive histrionibus ne, durante divino servitio, aliquos tumultus sive grandisonas vocalitates de suis instrumentis faciant.* – 24 avril 1531, église de Saint-Martin du Manoir visitée : *Faciendo inquisitiones, fuit per parochianos querimonia allata contra Robertum Hervieu alias De la Pierre, dicendo quod erat de morbo lepre suspectus et scandalizatus ; eapropter, instante promotore, thesaurariis injunctum fuit ut illum convenire et citare faciant et de causa responsurum infra quindenam.* – Église de Saint-Barthélemy, visitée le 6 mai 1514 : *Curatus dicti loci magister Nigasius de Nerval, presbyter, curie nostre advocatus, non residens, et sub eo dominus Johannes Heuzé, presbyter, ad deserviendum per nos approbatus, et quia inventus fuit non habere copiam statutorum synodaliu, instante promotore, fuit in emendam condempnatus. Insuper illi injunctum ut registrum matrimoniorum in ecclesia predicta celebratorum et infantium per eum baptizatorum nobis afferre habeat in proxima synodo, sub pena emende.* – Église de Rouelles, visitée le dernier mai 1535 : *Antiquus thesaurarius dicte ecclesie. Johannes Désert, reddidit compotum. Modernus, Johannes Descures, molendinarius. Cui injunctum fuit ut citius quam commode fieri poterit, altius erigere faciat duo altaria propre crucifixum dicte ecclesie existentia, illisque erectis pendentem e latere faciat constituere et apponere.* – Église de Fontenay, visitée le 17 mai 1536 : *Antiquus thesaurarius dicte ecclesie, Adrianus Ansel, reddidit compotum et continuatus cum nobili viro Clémente de Beaunay.* – *Hoc in anno nova navis ecclesie fuit incepta.**

G. 5298. (Registre.) – In-folio, 75 feuillets papier, relié en parchemin.

1578-1611. – « *Visitationes ecclesiarum parochialium exemptionis Monasterii Villaris, facte per dominum decanum.* – Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 13 juin 1580 : *Curatus dicte ecclesie, magister Robertus le Valloys, presbyter, religiosus, nunc non residens, et sub eo dominus Michael Polin, presbyter, in quo se intromisit ad deserviendum in ecclesia.* » – « A esté ordonné au vicaire de citer le maistre d'escolle à bref jour pour monstrier sa commission ; aussy ordonné à M^o Marin Du Croq, chappellain de Sainte-Catherine, de bailler par estat le revenu dans trois jours de ladite chapelle. » – Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le 10 septembre 1581 : « *Ordonné au thesaurier (sic) rendre son compte, d'avoir ung clerc pour enseigner les enffantz et servir à l'esglise.* » – Église de Saint-Martin d'Octeville, visitée le 17 septembre, même année : « *A esté ordonné au curé de faire faire une contretable et ung ymage de Saint-Martin, et de faire refaire la tour.* » – Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 7 mai 1582 : « *Maistre Jehan Forel, soy-disant maistre des escolles dudit lieu de Harfleur, cité, instance du promoteur à jeudi prochain.* » – Église

Saint-Barthélemy, visitée le 14 mai 1582 : « Ordonné au curé d'avertir le sieur thesaurier de rendre ses comptes et de l'inciter faire faire un ymage de Saint-Barthélemy et un crucifix. » – Église de Saint-Martin d'Octeville, visitée le 14 mai 1582 : « Ordonné au curé de faire faire une contretable, un ymage de crucifix et un saint Martin et d'en advertir les parrochiens ». – Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le pénultième de juin 1587 : « A esté accordé par les parrochiens que maistre Robert de Gruchy, pour faire le service de clerc tant qu'il sera, aura 2 sols pour chacun feu. » – Église Saint-Martin du Manoir, visitée le 9 juillet 1580 : « Maistre Raulin Aulbin, soubz diacre, maistre d'escolle en la dite paroisse Saint-Martin, a juré et promis d'enseigner les enffantz en la foy et religion catholique, apostolique et romaine. » – Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le 24 avril 1583 : « Commandé au curé de faire cesser les joueurs durant le service, alias les citer ». – Église Saint-Michel de Fontenay, visitée le 27 avril 1583 : « Ordonné au thesaurier faire faire un benoistier à la porte de l'église et avoir une custode our le Corpus Domini, sur peine de son nom privé. » – Église de Saint-Barthélemy, visitée le 27 avril, même année : « Christofle Sorin, maistre d'escole, cité en personne à comparoir demain par devant Mons^r le doyen pour estre interrogé de quelle religion il enseigne ses enffantz. » – Église de Notre-Dame de Gournay, visitée le 18 septembre 1584 : « Nicolas Geffroy sera assigné pour dire les raisons pour quoy il a mis son grain dans l'église. » – Église Saint-Denis d'Épouville, visitée le 4 mai 1586 : « Mandé au maistre d'escolle de venir faire profession de sa foy à bref jour. » – Visite de l'église de Saint-Denis de Sanvic, le 22 juillet 1587 : « A esté faict venir Pierre Aubergue, lequel avoit faict une fosse dans le chœur de l'esglise pour inhumer la femme du capitaine Peley ; a esté mis en amende et à lui faict deffense de ne se ingérer à l'advenir ne faire aucune fosse dans ledit chœur si ce n'estoit pour le curé. » – Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 19 septembre 1588 ; Jacques Desportes, curé ; « sur la requeste que a présenté le maistre d'escolle vers lesdits parrochiens pour redresser les enffans, tant à l'église que à instruire, ordonné audit aimstre d'escolle et à maistre Cyprien Ducroq, qu'ils seront ensemble pour instruire et chastier les enffantz, tant à l'esglise que à l'escolle ; et à un nommé Alleaume, escripvain, luy en est permis d'enseigner une douzaine, et ont juré ne enseigner qu'en la religion catholique, apostolique et romaine. S'est présentée Agnez Therou, laquelle a esté permise de enseigner les filles. Et pour les gages que perçoit maistre Guillaume de Bleues, ancien maistre d'escolle, sur l'hôtel de la ville, les dits parrochiens ont dit unanimement qui luy seront continuez à luy seul, pour autant qu'il sert à chanter au service de l'église et qu'on l'a faict venir à ceste occasion. » – Église de Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 11 septembre 1595 : curé, frère Eustache Houlley, pourvu au dit bénéfice par Barbe Cavalier, abbesse de Rome, par dispense de Sa Sainteté. – Église de Saint-Denis de Sanvic, visitée le 17 octobre 1595 : « Ordonné au trésorier de faire faire un tabernacle et un ymage de saint Denys le plus tost que faire se pourra. » – Église de Saint-Hilaire de Rolleville, visitée le 23 juin 1596 : « Ordonné au curé et aux paroissiens de faire faire un ymage de crucifix et de saint Hilaire dedans un an. » – Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 9 mai 1599 : « Sur une requeste présentée par le maistre d'escolles de ce que plusieurs tiennent escoles, comme Guillaume Poete-vyn, frère de maistre Louys, et aultres, ordonné qu'ilz seront citez. » – Église Saint-Hilaire de Rolleville, visitée le 19 septembre 1599 : « Ordonné que le tabernacle sera raccommo dé de verre ». – Église d'Octeville, visitée le 17 octobre 1599 : « L'église tombe en ruine, peu d'ornements, une seule cloche. » – Église de Saint-Martin de Harfleur, visitée en 1602 ; frère Eustache Houlley, curé ; on baillera des torches au clerc, quand on portera Dieu aux malades. Défenses à la sage-femr ne « de porter les enfants des huguenots à la presche. » – Église Saint-Paul de Rouen, visitée le 18 avril 1603, par Jean Quatresols, doyen de Gournay, délégué par le doyen de l'exemption : *Tarn vicario quam parrochianis injunctum fuit ut cruces in terra super monimenta defunctorum sculptée delerentur.* – Église de Saint-Michel de Fontenay, visitée le 9 novembre 1603 : « Ordonné que les parrochiens auront un clerc pour respondre la messe et endoctriner la jeunesse. » – Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée par Jean Quatresols ; Eustache Houlley, curé ; « ordonné au thesaurier de faire faire une croix au Champ-Fleury. » – Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le 11 novembre 1606 ; Eustache Houlley, curé ; « le ciboire de la croche sera osté ou redoré par le pied. Le trésorier fera son possible pour avoir la contretable de l'autel. »

G. 5299. (Registre.) – In-folio, 130 feuillets, papier, relié en parchemin.

1612-1647. – « Registre des visites des paroisses de l'exemption (de Montivilliers) et appellation des curés desdites paroisses depuis l'année 1612 jusqu'en l'année 1646. » – « L'an de grâce 1612,

l'église paroissiale de Saint-Martin de Harfleur a esté visitée par vénérable et discrète personne M^e Jacques Gallemant, de l'autorité de noble et discrète personne M^e François Du Bose, presbtre, licencié ès-droictz, doyen et official de l'exemption de Montivilliers... Noble et discrète personne M^e Gaspard Longuet, presbtre, docteur ès-droietz, promoteur de ladite exemption et curé d'icelle paroisse, résidant. – Toutes les escolles de toute la ville se finiront de relevée à mesme heure, afin que tous les enfans, tous ensemble, aillent à l'église pour y chanter le *Salve* à l'heure que l'ordonnera M. le curé... Les tombes où le signe de la croix est em-prainte seront levez, ou seront defetes. L'image sainte Anne de la chapelle du Champfleuri sera faicte refaire, et l'image de Notre-Dame sera faicte neufve. Le curé fera enlever de l'église tous les images rompus et brisez. Les garçons et les filles yront séparément à l'escole, les garçons chez les maistres, les filles chez les mestresses. Les mestres et mestresses d'escolles procureront que leurs écolliers et écollières assistent aux prosnes et catéchismes et se confessent une foys le moys au curé ou aultre à son absence. On achètera, aux despenr, du trésor, une custode honneste pour mettre sur le ciboire pour porter les sacrements aux malades, et ung fallot ou lanterne qui ne servira à aultre usage. L'on achetera ou fera faire 4 petites croix qui seront bénistes pour porter aux malades agonisants. » – Église Sainte-Croix de Montivilliers, visitée, le 13 mai 1612, par le doyen : « Le jour et feste de la Nativité Nostre-Seigneur, en la messe de minuict, sera receu le pain à bénir, invitant toutes foys les parroissiens en Notre-Seigneur de oster et fuire toute sorte de des-bauches, danses et festins qui ont peu estre faicts par cy-devant, sur painne d'encourir la malédiction de cil qui en ce jour est venu nestre en ce monde pour nous délivrer de damnation, » – Église Saint-Paul de Rouen, visitée le 8 mai 1612 : « Deffenses de tenir les escolles dans l'église et pour trouver ung lieu temps d'ung moys est donné. » – Église de Gueuteville, visitée le 7 octobre 1610 : « Deffenses faictes de tenir les escolles dans l'église à peine d'excommunication. » – Église Saint-Martin du Manoir, visitée le 28 décembre 1617 : « Le curé catechesera les parroissiens et petits enfans les dimenches comme il est obligé de droict, et ne s'absentera de la paroisse pour faire voyage d'un jour, sans commettre presbtre à son absence. » – Église Saint-Martin d'Harfleur, visitée le pénultième de décembre 1617 : « Nous avons veu une forme de moitié de bras de bois doré et argenté par dehors, au milieu duquel est un ental au travers d'une verrie ou morceau de verre. Avons veu un os de longueur de demy cartier, sans écriteau ny d'enseignement autour... Défense de l'exposer au peuple pour estre vénéré jusques à ce que autrement nous soit apparu. » – Église de Sanvic, visitée le 14 avril 1619 : « Ne sera admis aulcun à quesler sans nostre spécial mandement, à quoy le trésorier aura l'œil ; ensemble seront chassés hors le cimetièrre les vendeurs et marchands de pain et aultres choses. » – Église de Lillebonne, visitée le 4 juin 1620 : « Il sera payé doresnavant, pour droict de sépulture, pour chacun corps qui sera inhumé dans l'église, la somme de 50 sols, et dans le chœur 6 livres, et seront les héritiers obligez faire réparer et garnir lesdites sommes, avant l'inhumation,, entre les mains du trésorier. » – Église Saint-Martin au Bosc, visitée le 11 octobre 1620 : « Le trésorier tiendra compte du droict des inhumations et des gerbes omosnées à l'église. Doresnavant sera payé, par chaque corps, qui sera inhumé dans l'église 60 sous, avec la permission du vicaire et trésorier. Mons^r. le vicaire ensaignera le catéchisme à la petite messe ou vespre. Il sera rachepté un fallot de fer-blanc pour assister le Saint-Sacrement. » – Église Saint-Germain de Montivilliers, visitée le 17 novembre 1620 : « Le cymetièrre de dehors la ville sera clos de pierre et pour le moins d'un fossé aux despens du trésor. » – Église de Saint-Denis d'Épouville, visitée le 21 mai 1623 : « Deffenses ont esté faictes à Robert Saillot de instruire la jeunesse au préjudice du magister et clerc de ladite paroisse préposé à le faire, lequel en a fait complaincte contre luy. » – Eglise d'Octeville, visitée le 6 décembre 1624 : « Nous avons ordonné que doresnavant les personnes fiancées ou accordées feront et célèbreront leur mariage dès 3 mois après lesdites affidations, sur peine d'excommunication, et lesdites affidations déclarées nulles. » – Église d'Harfleur, visitée le 11 août 1625 : « Jacques Aliaumes, procureur Saint-Martin (nom d'une confrérie), excusé, et par M^e Pierre Le Dentu, eschevin (de la même confrérie) a esté dict que il s'estoit présenté pour aller à la procession à Montivilliers à la Pentecôte et ne fut point assez dit les comptes estre bien rendus. » – Église de Lillebonne, visitée le dernier may 1629 : « Ordonné que l'on obtiendra la confirmation de l'institution du Rosaire en forme pour estre valable dans ladite église ». – Saint-Martin du Manoir, visitée le 24 septembre 1629 : « La chapelle, vulgairement appelée la chapelle d'Esnitot, est de présent toute découverte ». Cette chapelle, appelée précédemment la chapelle Saint-Léonard, est signalée comme appartenant alors à MM. d'Esnitot et d'Escures. – Église Saint-Martin de Harfleur, visitée le 8 octobre 1632 : « Les trésoriers ont demandé que les personnes qui ont des baons et

places dans ladite église optent et choisissent l'un et que l'autre soit osté, et que les places et baons des familles extaintes soient et passent au profit du trésor de ladite église et dont ils pourront disposer avec le consentement du curé : ainsy accordé et ordonné. » – Église de Saint-Martin de Harfleur, visitée par Charles Philippe, grand vicaire, le 3 août 1636 ; chapelle de Notre-Dame ou du Rosaire ; chapelle de Saint-Jacques ou de la confrérie du Mont-Carmel ; chapelle de Saint-Sébastien ou de la confrérie du saint Nom de Jésus ; chapelle de Sainte-Catherine, avec titre, à la présentation du sieur de Bonnechose ; autres chapelles de Notre-Dame-de-Pitié, de la Madeleine, de Notre-Dame-du-Nételet, de Saint-Michel, de la Sainte-Trinité ; – 11 prêtres ; Antheaume, régent en la langue latine ; – Jacques et Alexandre Deslane, maîtres d'écriture, admis à tenir écoles. – Église d'Octeville, visitée le 7 juillet 1641 : « Jean Le Portuais, vicaire, recueillera lettre d'approbation pour tenir l'escolle, et la mesme deffense à luy faicte que par cy-devant aux autres, pour ce qui est des livres des escolliers. » – Église d'Harfleur, visitée le 14 juillet : « Par le sieur curé a esté fait plainte que la pluspart des enfantz de sa paroisse alloient, au grand préjudice de l'honneur de Dieu et de l'église et scandale du prochain, à l'escole chez un maistre de la R. P. R. De la réquisition du promoteur, veu l'ordonnance du Roy, l'arrest et règlement de la court et plusieurs sentences des lieutenants généraux et particuliers de ceste vicomté, deffenses sont faictes aux pères et mères et autres ayans des enfans soubz leur charge, d'envoier doresnavant lesdits enfants chez le maistre, à paine d'excommunication en cas de pertinacité. »

G. 5300. (Registre.) – In-folio, 180 feuillets, papier, relié en parchemin.

1646-1666. – « Registre des visites des paroisses dépendantes de l'exemption de Montivilliers, faites par monsieur le grand vicaire et officiai de l'exemption dudit Montivilliers ou par autre de son ordre et autorité. – Des synodes d'byver et d'esté du clergé de ladite exemption. – Des approbations des vicaires et presbtres pour ouir les confessions dans le district de la dicte exemption. – Des dispenses des baons de mariage et autres donnéez par ledit sieur grand vicaire et officiai. – Des dimissoires pour tonsure, quatre mineurs, soubz diacre, diacre et presbtre. – Des monitoires et fulminatoires et autres actes qui regardent la juridiction gratuite. – Des comparences que les curez et chappellains titulaires doibvent ès processions qui se font en l'église abbatiale les jours de l'Ascension de Notre Seigneur et l'Assomption delà Vierge, après les vespres, comme aussy des processions que lesdites paroisses doibvent faire en ladite église abbatiale le mardy des festes de Penthecoste. » – Fontenay, 25 février 1646 : « Pierre Mitouflet, clerc de ladite église, s'est aussy comparu, auquel nous avons ordonné de recevoir lettre d'approbation pour tenir l'escolle, et deffense faicte au clerc de permettre que ses escolliers apportent livres deffendus, comme aussy luy a esté enjoint de faire dire le cathéchisme à sesdits escolliers. » – Saint-Barthélémy, même jour : « S'est comparu..... clerc de ladite paroisse, auquel avons enjoint recevoir lettre d'approbation pour tenir l'escolle, etc... » – Sanvic, 4 mars ; le curé Jean Léger déclare que tous ses paroissiens faisaient « leur devoir de chrestien à Pasques et festes sollennelles de l'année, et ne sçavoit aucun désordre ny scandale en sa paroisse. » – Rolleville, 11 mars : « André Bachelé, clerc de la paroisse, ouy par nous (official), a dit qu'il avoit viron neuf ans qu'il faisoit ledit office, et qu'il avoit esté continué et approuvé par nous à notre dernière visite. A luy enjoint de recevoir lettre d'approbation comme aussy d'amener les escolliers à l'église tous les soirs après l'escolle et après le son de la cloche, ainsy qu'il est usagé en plusieurs paroisses, luy avec eux, chanter le *Salve* ou autres prières, ainsy que le curé en ordonnera. » – Épouville, même jour : « Nicolas Pasquier, clerc ; à luy enjoint de recevoir lettre d'approbation pour tenir l'escolle et d'estre soigneux que ses escolliers apprennent leur catéchisme. » – Saint-Martin-du-Manoir, 18 mars : « Enjoint aux parroissiens de bailler un clerc au sieur curé, tant pour l'assister à l'administration des saints sacrements, qu'à chanter l'office et tenir l'escolle pour l'instruction des enfants. Parroissiens très peu instruits ; pour à quoy rémédier, avons ordonné au curé de faire lecture des instructions contenues au livre du Prosne, des livres de Gerson, de l'*Imitation de Jhêsus-Christ* et de l'*Introduction à la vie dévote*, et mesme de prier souvent ledit sieur Frontault, curé de Gournay, de prescher en ladite paroisse, et ses paroissiens de descendre, de fois à autre, en ladite église de Gournay pour y entendre les instructions et prédications. » – Saint-Paul de Rouen, 19 août 1646 : « Ayant fait comparoir par devant nous Jean Dubusc, maistre d'escolle en cette paroisse, nous luy avons fait injonction de prendre de nous (vicaire général) permission en bref de tenir lesdites escolles sur les paynes au cas appartenant. » – Saint-Samson de Gueutteville, 28 octobre : « Enjoint

à Jacques Dupuitz, vicaire, de faire lire et apprendre le catéchisme aux escolliers, prendre garde qu'on ne lise aucuns livres suspects et deffendus dans son escolle. » – Montivilliers, 8 novembre 1650 : « En faveur de l'escolle de philosophie de ceste ville, enseignée par discrepte personne maistre Estienne Frontault, presbtre, curé de Saint-Sauveur de ce dit lieu, promoteur d'office de ceste dite exemption, seront favorisez les estudiantz à la réception aux ordres, tant sur l'examen que interstices, et, afin que aucun desdits estudiantz n'abuse de la grâce que nous promettons leur faire et ne vienne à se relascher dans ses estudes, nous avons déclaré qu'aucun d'iceux ne pourra estre admis et reçu à l'examen pour les ordres, qu'après avoir fait cognoistre sa capacité par un examen général et public, faict dans ladite escolle, par ledit sieur Frontault, et autre qu'il advisera bien estre, et après nous avoir de ce rapporté bon certifficat signé de sa main, laquelle présente ordonnance sera attachée dans ladite escolle. » – Saint-Paul de Rouen, 1^{er} septembre 1652 : A la question s'il y avait école dans sa paroisse, le curé Nicolas Selles a répondu « que le mistre d'escolle estoit décédé depuis quelque temps et qu'il n'y en avoit pas pour le présent. Sur quoy avons enjoint aux curé et paroissiens de veiller à trouver un maistre d'escolle, lequel sera tenu de prendre de nous lettres d'approbation. » – Rolleville, 6 juin 1660 : « Marguerite Néron, obstétrice, interdite de ses fonctions pour sa non-comparence. Enjoint au curé d'avoir soin que le catéchisme soit fait dans les petites écoles une fois la semaine. » – Épouville, même jour : « Enjoint au curé d'aller fort souvent visiter les petites escolles, de faire que les enfants soient instruits des choses nécessaires à salut, lequel a promis, et, pour marque de son obéissance et bonne volonté, a bien voulu signer avec Pierre Hamon, son clerc. » – Sanvic, 13 juin : « M^e Raoul Broslin presbtre, faisant l'office de clerc et tenant les écoles. A luy enjoint de faire le catéchisme à ses escolliers et de prendre garde qu'ils n'apportent des livres deffendus, ce qu'il a promis avec le sieur curé, et ont ensemblement signé. » – Rouelles, même jour : « Philippe Hauguel, clerc, confirmé audit office ; à luy enjoint de faire réciter le catéchisme à ses escolliers, et au sieur curé d'y veiller, ce qu'ils ont promis exécuter, en signe de quoy ils ont signé. » – Octeville, 20 du même mois : « Antoine De la Halle, clerc, continué audit office ; à lui enjoint de faire réciter à ses escolliers, tous les soirs, en les congédiant, quelque article du catéchisme des points les plus nécessaires, ce qu'il a juré et promis faire et signé, et le sieur curé avec luy. » – Saint-Barthélemy, même jour : « Sur la demande faite au sieur curé s'il faisoit le catéchisme et en quel temps (et sa réponse) qu'il le faisoit seulement en caresme, veu aussi qu'il n'a ny presbtre ny clerc qui l'assiste, à luy enjoint de faire venir un presbtre pour ce sujet. » – Sainte-Marie au Bosc, 24 du même mois : « Enjoint au curé de continuer et de faire le catéchisme, au moins une fois la sepmaine, aux petits enfants dans l'escolle, comme il enseigne luy-mesme au lieu de clerc, ce qu'il a promis faire. » – Harfleur, 27 du même mois : « Pierre Théroulde, sous-diacre, tenant les escolles et collège pour la langue latine, a promis et juré faire le catéchisme à ses escolliers, ce qu'il a signé. Jean Bénard, maistre escrivain, a promis et juré faire le catéchisme tous les jours à ses escolliers en les congédiant. Signé Bénard. – Jeanne Lalouette, instruisant les filles, continuée, et à elle réitéré les mesmes ordres touchant l'instruction et catéchisme, comme aussy deffenses à elle faites et ausdits Theroult et Bénard de prendre garde que les enfants n'apportent des livres prophanes et apochryphes pour apprendre à lire. – Le curé a dit et déclaré que Nicolas Lambert, Jean Selles et Jean Vincent, de ce lieu, n'ont fait leur devoir de chrétien à Pasques. Enjoint au curé de les voir et faire en sorte qu'ils rentrent à eux mesmes et, au cas d'obstination, seront cités dans un mois, à la diligence du promoteur, pour comparoistre par devant nous. » – Sainte-Croix de Montivilliers, 4 juillet, écoles tenues par Nicolas Néel, prêtre habitué. – Fontenay, Pierre Mouton, clerc, continué ; « à luy enjoint de faire dire le catéchyme tous les jours en congédiant ses écoliers. » – Saint-Sauveur de Montivilliers : « Jean Paré, instruisant la jeunesse au latin ainsi que Daniel Preudhomme et Charles Cousté, tous prêtres. Jean Boutevillain, écrivain, tenant écoles. » – Saint-Germain de Montivilliers : « M^e Michel Glachet, presbtre, vicaire approuvé et continué, tenant escolles ; à lui enjoint de faire dire le petit catéchisme à ses écoliers, tous les jours, en les congédiant, lequel a juré et signé. » – Saint-Martin-du-Manoir : écoles tenues par le vicaire. – Notre-Dame de Lillebonne, 1^{er} août : Jacques Le Picard, clerc et maître d'école. – « Est à noter que le synode d'hiver n'a esté tenu ceste année (1660), à raison du décedz de madame Loyse de l'Hospital, décedée le 12 juin 1661, du consentement et advis de MM. les curez. »

1666-1673. – « Registre dans lequel sont contenues les visites des églises paroissiales dépendantes de l'exemption de Montivilliers, faites par monsieur le grand vicaire et official d'icelle ou autre par luy preposé... Les synodes d'hyver et d'esté, és-quels doibvent comparence les curez, sçavoir celuy d'esté, le mardy d'après la commémoration des Trespasés. – Les jours ausquels il se fait procession en l'église abbatiale, où les dits sieurs curés et chappellains titulaires doibvent pareille comparence, sçavoir le jour de l'Ascension et le jour de l'Assomption de Notre-Dame. – Ensemble les jours auxquels les dites paroisses doibvent venir processionnellement en la dite église, qui sont le mardi de Penthecoste. – Les noms de ceux qui aspirent aux ordres et ausquels on donne dimissoire pour tous les ordres mineurs et majeurs. – Les approbations des vicaires pour desservir dans la dite exemption par presbtres habitués et receus pour ouir les confessions. – Les dispenses des baons de mariage et autres, comme aussy les dissolutions des promesses de mariage. – Les monitoires, fulminatoires et autres actes non concernant la jurisdiction du for contentieux. Le tout comme il est en usage de temps immémorial, dressé et mis en ordre par moy soubz signé, presbtre, curé de Rogerville, secrétaire de l'exemption, ce jourd'huy 15^e d'octobre mil six-centz soixante et six. Signé : J. Peley. » – Nomination par Léonore de Bellefont, abbesse de Montivilliers, de Pierre-François Bloüet de Camilly, docteur en théologie, de la faculté de Paris, à la charge de vicaire général de l'exemption de Montivilliers, 12 mars 1667. – 8 novembre, même année, après l'oraison synodale, « a esté remonstré par le promoteur qu'il auroit eu advis de quelque abus qui se passe chez les peuples touchant les enfans que l'on diffère d'apporter aussy tost à l'église pour y être baptizés, et quelques uns obligent les sages femmes de les baptizer en la maison soubz je ne sais quel prétexte, et ainsy exposent le salut de l'âme des dits enfans en péril, au mépris et contre les canons et status, requérant pour ce, que deffenses soient faites très expresses aus sages femmes de les baptizer pour quelque prétexte ou considération que ce soit hors la nécessité... Lettre accordée au dit promoteur, la dite réquisition sera ponctuellement observée, et ordonné de délivrer acte et coppie aus curez pour estre leue, au prosne des messes. » – 28 juin 1668, « sur le débat meu entre les trésoriers de Saint-Paul lès-Rouen et les confrères de la confrairie de la Charité Saint-Pierre et Saint-Paul à qui cueilleront le premier aux messes de la dite confrairie, il a esté ordonné qu'aux dites messes de confrairie les confrères marcheront les premiers, et non pas aux messes de paroisse. » – 29 juin, Robert Renier nommé maître de la charité de Saint-Paul, condamné à en remplir les fonctions. – 5 novembre 1667, transcription d'un arrêt du Conseil d'État, intervenu sur les contestations formées par quelques réguliers du diocèse d'Agen, tant au sujet de la prédication de la parole de Dieu que de l'administration du sacrement de pénitence, 4 mars 1669. – 13 mars 1671, en la chapelle Saint-Eadmond de l'abbaye de Montivilliers, abjuration de damoiselle Anne de Brachon, âgée de 28 ans, fille de feu Ephraïm de Brachon, écuyer, sieur de Senitot, demeurant à Harfleur.

G. 5302. (Registre.) – Petit in-folio, 13 feuillets, papier, recouvert d'une feuille de parchemin.

1533-1553. – *Registrum collationum sen commissionum beneficiorum ecclesiasticorum exemptionis Monasterii Villaris, per me, Adrianum Benard, de mandato domine abbatisse, signatarum, inceptum anno Domini millesime quingentesimo tricesimo-tertio, die quarta, aprilis ante Pascha. – Anno Domini millesimo quingentesimo XLVI, dievero ultima decembris, nobilis et potens dominus Franciscus de Vendosme, vice-comes Carnotensis et Dominus de Gravilla, litteratorie presentavit, ad causam sui domini de Graville, Reverende domine abbatisse Monasterii Villaris, Anthonium Duval, clericum, tanquam idoneum et sufficientem, ad capellam Beate Magdalene vulgariter appellatam de la Couldre, sitam in parr. de Harfloto. – 1547, Reverenda Domina abbatissa commisit dominum Nicolaum de Saint-Ouen, presbyterum, ad deserviendum in divinis ecclesie parochiali Sancti Pauli, membro dependenli ab abbatia Monasterii Villaris, vicarium temporalem.* – La feuille de parchemin qui sert de couverture est un fragment d'une sentence de Richard le Caron, lieutenant particulier, en la vicomte de Rouen, des eaux et forêts du Roi.

G. 5303. (Registre.) – In-folio, 71 feuillets, papier, relié en parchemin.

1572-1639. *Registrum collationum, provisionum, et commissionum beneficiorum ecclesiasticorum, secularium et regularium, a monasterio Beate Marie ad moniales Monasterii*

Villar, ordinis Sancti Benedicti, de dependentiis et ad dispositionem domine abbatisse ejusdem Monasterii pro tempore existentis spectantium et pertinentium, in anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo secundo, in mense aprili, inceptum, ut plenius infra scribitur. – Résignation de l'abbaye de Montivilliers par Guillemette de la Platière, en faveur de sœur Barbe Cavelier, 17 novembre 1588. – Acte de l'élection faite, par le couvent de Montivilliers, de la dite Cavelier, comme abbesse, 28 janvier 1589. – Office de doyen et d'official de Montivilliers, vacant par le décès de François Du Rose, donné à Jean Gally, 8 mars 1631. – Nominations de promoteur : Robert Hermelinne, en remplacement de Jean Delamare, curé de Notre-Dame de Gournay, démissionnaire, 20 décembre 1605 ; – Gilles Sombert, curé de Saint-Germain de Montivilliers, en remplacement dudit Hermelinne, démissionnaire, 19 octobre 1606 ; – Gaspard Longuet, en remplacement dudit Sombert, démissionnaire, 19 octobre 1607 ; – Alexandre Mahieu, en remplacement dudit Longuet, décédé, pénultième de décembre 1613. – Cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par le décès de Pascal Credon, conférée à Robert Le Vallois, 1573 ; – même cure, conférée à Jacques Desportes, pour non résidence dudit Le Vallois, 15 avril 1583 ; – au même Desportes, en remplacement de Marin Ducroq, décédé, 21 septembre 1588 ; – à Eustache Du Houllay, prêtre, docteur en théologie, en remplacement de Jacques Desportes, démissionnaire, 7 janvier 1591 ; – à Gaspard Longuet, en remplacement de frère Eustache Du Houllay, de l'ordre des frères prêcheurs, docteur en théologie, décédé, 27 novembre 1608 ; – à Alexandre Mahieu, en remplacement de Longuet, décédé, 5 octobre 1613 ; – à Robert Lemonnier en remplacement dudit Mahieu, 28 avril 1618 ; – à Julien Gueret, maître ès-arts, en remplacement de Robert Lemonnier, curé de Saint-Germain de Montivilliers, démissionnaire, 12 mai 1618 ; – au même Gueret, en remplacement de Thomas Le Magnen, décédé, 15 août 1619 ; – à François Du Bosc, doyen official de Montivilliers, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, en remplacement dudit Gueret, curé de Sainte-Croix de Montivilliers, ayant résigné le 24 décembre 1619 ; – à Alexandre Mahieu, en remplacement dudit Du Bosc, ayant résigné, 27 octobre 1620 ; – à Jean Le Magnen, en remplacement dudit Mahieu, démissionnaire, 18 septembre 1625. – Vicariat de Lillebonne donné à Jean Hautot, 3 mai 1576 ; – à Raoul Hapel, 11 août 1583 ; – à Robert Varin, 6 décembre 1586 ; – à François Courtois, sur la démission dudit Varin, 12 novembre 1604 ; – à Pierre Eudet, sur la démission dudit Courtois, 7 novembre 1608 ; – à Jean de Roussel, diacre, en remplacement dudit Eudet, 1^{er} juin 1639. – Charles Philippe, bachelier en théologie, nommé à la cure de Saint-Sauveur de Montivilliers, 12 novembre 1630 ; – à celle de Saint-Germain de Montivilliers, 1634, ledit Philippe qualifié, en 1639, vicaire général et official de Montivilliers.

G. 5304. (Cahier.) – In-4°, 7 feuillets, papier, non relié.

1459-1568. – Extraits des registres de collations de bénéfices de l'abbaye de Montivilliers. – Guillaume Adoubart, doyen de Montivilliers, nommé à la cure de Saint-Sauveur de Montivilliers, en remplacement de Guillaume Crespin, décédé, prend possession de ce bénéfice, 6 juin 1500. – Jacques Rouverel, official de Montivilliers, nommé à la cure de Saint-Martin-du Manoir, 18 septembre 1501. – Permutation de bénéfices entre Paschase Clément, curé de Saint-Étienne la grande église de Rouen, et Jean Aline, curé de Saint-Julien de Rouelles, 17 juin 1525. – Cure de Saint-Martin d'Octeville, vacante par le décès de Jean Le Lieur, conférée à maître Guillaume Caruel, docteur en médecine, 13 septembre 1536. – Chapelle de Saint-Nicaise en l'abbaye de Montivilliers conférée au même Caruel, 8 mai 1537. – Adrien Benard, plus tard promoteur de l'exemption et curé de Sanvic, nommé à la cure de Saint-Martin d'Harfleur, en remplacement de Thomas Roze, décédé, 1545. – Jean Bellenger nommé vicaire de Saint-Paul de Rouen, en remplacement de Gervais Roussel, 1 juin 1568.

G. 5305. (Registre.) – In-folio, 70 feuillets, papier, relié en parchemin.

1450-1620. – *Registrum collationum beneficiorum ecclesiasticorum per Reverendam dominam Monasterii Villar, abbatissam collatorum.* – Prieuré de Saint-Paul de Rouen, conféré par l'abbesse de Montivilliers à sœur Isabelle de Beaunay, qui succède à Jeanne Martel, nommée abbesse de Montivilliers, 18 janvier 1511 ; – à Louise de Coursy, après la mort de ladite de Beaunay, 17 octobre 1525 ; – à Alison Mustel, en remplacement de ladite de Coursy, démissionnaire, 8 janvier 1525 (V.S) ; – à Marguerite Poullemieux, en remplacement d'Isabelle Belain, décédée,

8 septembre 1558 ; – à Marie de Serviat, en remplacement de Marguerite Poullemieux, ayant résigné, 23 octobre 1558 ; – à Jacqueline Du Chastel Chassy, en remplacement de Marie de Serviat, révoquée, 15 juillet 1561. – Cure de Saint-Martin d'Harfleur conférée à Jean Rose, sur la résignation de Mathieu Le Lieur, 26 janvier 1509 ; – à Adrien Benard, en remplacement de Thomas Rose, décédé, 6 novembre 1545 ; – à Étienne Aubery, en remplacement de Sébastien Ferebout, déclaré incapable, pénultième d'octobre 1561 ; – à Paschasc Arden, du diocèse d'Évreux, en remplacement de René Benoyst, du diocèse d'Angers, démissionnaire, 14 février 1565. – Vicariat de Notre-Dame de Lillebonne donné *ad nutum* par les abbesses de Montivilliers, à Jean Le Vavas seur, 4 janvier 1499 ; – à Jean Pépin, 15 janvier 1499 ; – à Richard Passavant, 22 mars 1502 ; – à Jean Pépin, 28 mars 1502 ; à Robert de Blez, 14 janvier 1516 ; – à Jean Du Charroy, 22 juillet 1522 ; – à Maurice Morin, 23 janvier 1523 ; – à Jean Le Clerc, en remplacement de Morin, révoqué, 25 mai 1527 ; – à Guillaume Le Berquier, en remplacement de Nicolas Le Clerc, révoqué, 20 décembre 1537 ; – à Pierre Hotot, en remplacement de Guillaume Le Berquier, 7 novembre 1543 ; – à Sébastien Rivière, en remplacement de Pierre Hotot, révoqué, 25 octobre 1545 ; – à Geoffroy Andrieu, 1^{er} décembre 1569. – Cure de Saint-Sauveur de Montivilliers conférée à maître Guillaume Adoubart, en remplacement de Guillaume Crespin, 14 mai 1500 ; – à Mathieu Le Lieur, en remplacement de François de Tiercent, décédé, 2 juin 1508 ; – à Adrien Benard, en remplacement de Mathieu Dufour, décédé, 8 décembre 1551. – Actes par lesquels les prédicateurs de l'avent et du carême reconnaissent avoir reçu permission de prêcher sous l'autorité de l'abbesse de Montivilliers : Avent à Saint-Martin d'Harfleur, Jean de Saint-Martial sous-prieur des feuillants d'Ouville, 30 novembre 1608 ; – avent, à Saint-Sauveur de Montivilliers, Antoine De Heu, docteur en théologie de la faculté de Paris, 1^{er} décembre 1508 ; – avent à Harfleur, en 1609, carême à Harfleur, en 1610, Jacques Demay, docteur en théologie de la maison de Sorbonne ; – carême à Saint-Sauveur de Montivilliers, 1611, Jacques Jehan, bachelier en droit canon, curé d'Arqués ; – carême à Harfleur, en 1612 Jacques Gallemant, docteur en théologie ; – avent à Harfleur, en 1613, le dit Jehan, qui se qualifie non plus curé, mais minime ; – carême à Harfleur, en 1615, Jean Quatresolz, docteur en théologie de la maison de Sorbonne ; – avent à Saint-Sauveur de Montivilliers, en 1620, François Loryotus, de la Compagnie de Jésus. – Taxe et valeur des cures et chapelles de l'exemption de Montivilliers appartenant de plain droit à la collation de l'abbesse dudit Montivilliers en l'an mil III^e XXX III. » – Même taxe pour l'année 1500.

G. 5306. (Cahier.) – Petit infolio, 8 feuillets, papier, sans couverture.

1539. – *Visitaciones ecclesiarum exemptionis Monasterii Villaris pro anno V^e XXXIX^o, Pascha eveniente VI^a aprilis.* – Saint-Denis de Sanvic ; Saint-Martin d'Octeville : *Injunctum fuit vicario, sub penis canonicis, ut per tres dies Continuos in pleno prono misse parochialis, inhibeat omnibus et singulis, cujuscumque status et Conditionis extiterint, ne, diebus festivis et specialiter et expresse durante divino servitio, ludos quillarum exercere ac ludere habeant, sub penis excommunicationis, carceris et aliis canonicis, rationescandali de quo plene informati fuimus per parrochianos in cursu visitacionis.* – Saint-Julien de Rouelles ; – Gournay, confrérie fondée sous le titre de la Sainte-Vierge ; – Saint-Martin du Manoir ; – Saint-Denis d'Épouville ; – Saint-Barthélemy de la Neuville ; – Saint-Hilaire de Rolleville ; – Saint-Sauveur de Montivilliers ; le curé, Mathieu Dufour, étudiant à Paris ; – Saint-Martin d'Harfleur ; curé maître Thomas Rose ; injonction au curé de remettre, de 3 mois en 3 mois, la copie des testaments et des codicilles par lui rédigés et expédiés ; – Notre-Dame du Bois ; – Sainte-Croix de Montivilliers.

G. 5307. (Cahier.) – Petit infolio, 4 feuillets, papier, sans couverture.

1541. – « Jhs M^a. Visitaciones ecclesiarum exemptionis Monasterii Villaris pro anno Domini millesimo quingentesimo XLI^o. – Saint-Martin du Manoir ; – Notre-Dame de Gournay ; confrérie sub titulo Beate Marie ; – Saint-Denis de Sanvic ; – Saint-Martin d'Harfleur ; – Saint-Michel de Fontenay ; – Saint-Julien de Rouelles ; – Saint-Barthélemy ; – Saint-Martin d'Octeville ; – Saint-Denis d'Épouville.

G. 5308. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1514-1712. – Visites d'églises et de presbytères ; pièces relatives à leurs réparations ; inventaires de mobiliers. – Visite du prieuré et de l'église paroissiale de Saint-Paul de Rouen. – 28 mai 1566 : *Fontes baptismales qui a Huguenotis seu ecclesiarum diruptoribus fuerant, durantibus bellicis tumultibus, demoliti, inventi sunt satis decenter reparali, sed sacrarium nondum reparatum est ; quapropter thesaurariis ac parrochianis subtus moniales injunctum fuit ut citius quam fleri poterit reparare procurant. In eadem ecclesia non est curatus, sed vicarius auctoritate domine domine abbatisse Monasterii Villaris commissus et deputatus et ad ipsius domine abbatisse nutum revocabilis, vocatus dominus Gervasius Roussel, presbyter, de cujus commissione, de die 21 mensis septembris anni Domini 1564, constitit.* – Marie de Serviat, prieure de Saint-Paul, en même temps prieure de l'hôpital de Vernon ; le chapitre avait été détruit ; les religieuses, au nombre de 4, se réunissaient dans le chœur de l'église. – 20 mai 1586, Jeanne Frontin, prieure, avec Madeleine Feu. On leur enjoint de prendre un habit en tout semblable à celui des religieuses de Montivilliers. – Visite de l'église paroissiale de Saint-Paul par Jean Quatresolz, docteur en théologie et doyen de Gournay, délégué du doyen de Montivilliers, en la présence de Jean de Quintanadoyne, sieur de Brétigny, prêtre, 18 avril 1603 ; enjoint au curé et aux paroissiens « d'ôter les croix posées en terre sur les tombes des trespassez. » – Autres visites, 7 avril 1641 et 19 février 1646 ; Marie Bernard, prieure ; Nicolas Selle, curé ; 2 autels, outre le grand autel, dédiés à la Sainte Vierge et à Saint Nicolas ; confrérie Saint-Pierre et Saint-Paul ; – Jean Du Busc, maître d'école : on lui enjoint « de prendre permission en bref. » – Visite de l'église de Saint-Barthélémy, 21 septembre 1568 ; Jean Le Coq, curé ; « pour raison que la presche selon la Religion prétendue refformée estoit ordinairement faite en la dite paroisse et que à icelle affluent ordinairement grand nombre de peuple de la dicte Religion, pour crainte que ilz avoient qu'ils ne fussent derechef desmoullys par iceulx dictz de la Religion, les parrochiens catholiques n'avoient encore fait rédiffier les fonts baptismaulx et sacraire desmoullys en l'an 1562. » Marie De la Lande fait serment de bien et fidèlement exercer l'office *d'obstetrice*. Porche démoli. – Visite de l'église Saint-Germain de Montivilliers, 1614. On constate « la *déformité* de 2 images représentant les bienheureux Saint Crespin et Saint Crespinien en forme de cordonniers et personnages prophanes, l'un tallant sur une table de cuir, l'autre cousant un soulier, fort mal proportionnés, pouvant plus tost donner scandale que émouvoir le peuple chrestien à dévotion. » – Information sur l'incendie du manoir presbytéral de Gueuteville, 1615. – Inventaire du mobilier et des titres de l'hôpital des Billettes à Harfleur.

G. 5309. (Pièce.) – Papier, de 0^m 30^c hauteur sur 0^m 21^e de largeur.

XVI^e siècle. – *Forma visitandi parrochialesecclesias. De scolis ac bibliothecis. Schole diligenter repurgande ; lectiones in bonis litteris prescribende sunt. Didascali, quoad conditionem et vitam attinet, diligenter examinandi sunt, et omnes libri inspiciendi, qui, si suspecti aut vetiti fuerint, abjiciantur. Ubi de stipendio satis provisum non fuerit in concilio prescripto, provideatur.*

G. 5310. (Cahier.) – In-folio, 4 feuillets, papier, sans couverture.

1514. – « *Anno Dominimillesimo quadragesimo quarto, die undecima mensis junii, reverendus in Christo pater et dominus dominus Johannes, miseratione divina, Hipponensis episcopus, in ecclesia abbatioli Monasterii Villaris, de licentia et permissione révérende in Christo matris Clare de la Fayette, abbatisse Monasterii Villaris, sequentibus tonsuram contulit clerkalem* » – 153 noms indiqués. Dans le nombre *Guillelmus Deschamps, filius nobilis viri magistri Pétri Deschamps, procuratoris regii in vicecomitatu Monasterii Villaris, parrochie Sancti-Salvatoris dicti loci Monasterii Villaris.* – *Johannes Payen, scutifer, filius deffuncti quondam nobilis viri Ludovici Payen, parrochie Sancte-Crucis dicti loci Monasterii Villaris.*

G. 5311. (Cahier.) – In-folio, 5 feuillets, papier, sans couverture.

1529-1531. – « Amendes taxées par Messieurs les doyen, official, promoteur et advocatz de la cour d'église de Madame de Montivilliers, baillées à recevoir pour ma dicte dame. » – « De Martin de Pymont, de Harfleur, pour une amende taxée à la somme de trente sols tournois ou dit an V^e XXIX. » En marge : « *Nichil* pour ce qu'il a esté remis par Madame, en faveur de monsieur deFontaines, à qui il est parent. » – « Item, de noble homme Guillaume de Beze, escuyer, sieur du Breuil, pour une amende taxée à la somme de... »

G. 5312. (Liasse.) – 150 pièces, papier.

1531-1570. –Listes des curés et des chapelains convoqués et ayant comparu aux synodes d'été et d'hiver de l'exemption de Montivilliers. – 1532 : *Primo monentur omnes et singuli curati et vicarii ut, novissimis synodi nostre inherendo vestigiis, registra matrimoniorum in ecclesiis eorumdem celebratorum exhibeant; etiam, si ab illo tempore quidpiam delicti carptu dignum aut reprehensione evenerit, nobis denuncient et accusent, sub penis in ultimo decreto contentis.* – Synode d'été 1533 : *Decrevit presens synodus processionem semel in ebdomada fieri in parrochiis vestris ob aeris intempcriem, ut divina piaretur ira, dicendo et cantando in his : « Domine non secundum... fadas nobis.s »* – Synode d'été 1536 : *Item omnibus curatis et vicariis injungimus ut gregem sub ipsis commissum et creditum moneant exhortenturque in pleno suarum missarum parochialium prono, Altissimo funderepreces utpacem nostris concedattemporibus, proregia incolumitate, hacque de causa hebdomadatim processionem faciant sub pena emende.* – Synode de l'Ascension 1543 : *Processio non fuit facta in festo Assumptionis Beate Marie ratione pestis tunc vigentis in hoc Monasterii villaris oppido.* – Synode d'été 1549 : Curé de Gournay condamné pour n'avoir point apporté le registre des enfants baptisés en son église. – Synode d'hiver 1567 : *Insuper nota et manifesta sunt bellorum incendia. Eapropter hortatur et admonet presens synodus ut clerus devotas preces ad Cunctipotentem fundere habeat pro pacis bonitate, Régis nostri incolumitate et victoria, atque ut tran-quillam invicem possimus ducere vitam.* – Fragment d'une feuille d'indulgences, imprimée en gothique, en faveur de l'hôpital de la Charité Notre-Dame sur le fleuve de Roignon au diocèse de Châlons.

G. 5313. (Registre.) – 56 feuillets, papier.

1620-1644. – « Ensuivent les noms et surnoms des enfans des parroisses de l'exemption de Fescamp, qui se sont, présentez à l'examen pour avoir lettres dimissoires pour aller aux ordres par devant vénérables et discrettes personnes maistres Nicolas LeRoy, presbtre, licencié ès-droits, officiai de Fescamp, et Balthazar Martin, presbtre, docteur en théologie en l'université d'Avignon, et curé de l'église parochiale de Saint-Pierre-le-Viger au diocèse de Rouen, vicaires généraulx en spirituel et temporel de Monseigneur Henry de Lorraine, abbé commendataire de l'église et abbaye de S^{te} Trinité de Fescamp, » 1620. – Approbations de titres. Le registre se poursuit jusqu'en 1644. A la fin : « *Littera revocationis. Littera obedientiæ.* » Quelques collations de bénéfices et autres actes, comme permissions de confesser et d'administrer les sacrements. – *Visas* d'indulgences.

G.5314. (Pièce.)– Papier, 0^m 20 de hauteur sur 0^m 32 de largeur.

1368. – Mandement de Charles V au bailli de Caux. Jean Ribaut, vicomte de Montivilliers, avait pris « Gieffroy Bourache, lequel notoirement estoit tenu pour clerc, et l'avoit fait amener parmi la ville sur un cheval, les piez et les poins liez ; et, pour ce que le dit clerc cuidoit que l'en le menast pendre, se feust laissé choir de dessus le dit cheval ; et, pour ce qu'il ne se laissoit mener, l'eussent batu, féru et traîné par la ville tant et si désordénement que toute sa robe, bravez et brayer furent derompues et despecies, et le dit clerc tout senglent et tout emboué, et ycellui menèrent tout nu hors d'icelle ville ;.. rescouz par plusieurs clercs ; temporel des religieuses saisi. »..« Ou cas que les dictes religieuses s'offerront d'ester à droit, » ordre de leur rendre leur temporel, Paris 4 mars 1367 (V.S.). Original, sceau perdu.

G. 5315. (Liasse.) – 20 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1386-1691. – Affaires jugées en l'officialité de Mon-tivilliers. – Mandement du doyen de Montivilliers à 14 prêtres et à 42 clercs, à ce qu'ils eussent à saisir au corps, et à conduire aux prisons de la juridiction ecclésiastique, en s'aidant, s'il était besoin, du bras séculier, 18 clercs, dont les noms sont rapportés, lesquels avaient été excommuniés, aggravés et réaggravés par l'autorité ecclésiastique du dit lieu, dimanche après la Purification de Notre-Dame, 1386. – Procès contre un particulier qui avait, en plein tribunal, injurié l'official, en lui disant: « Tu feras tes fiebvres quartaines gallice, in dedecus, injuriant et opprobrium non so-lum judicis sed justicie, 19 avril avant Pâques 1529. – Contre Étienne Auber, curé de Saint-Martin-du-Manoir, sur le fait d'un scandale « advenu pour raison du reffus ou dilla-cion faite par le dit Auber de conférer et administrer le

sacrement de baptême à l'enfant de Guillaume De Les-tre, » 1568 ; – contre Jean Le Fevre dit Hallebert, prêtre, pour avoir blasphémé, fréquenté les hérétiques, chanté les psaumes de David en français, s'être moqué des indulgences et des cérémonies de la messe, 19 juin 1569 ; – contre Jean Brilly, prêtre, pour avoir fait trafic et prêté à intérêts ; 1 mois de prison et 20 livres d'amende applicables à la réparation de la juridiction ecclésiastique, détruite par les ennemis de l'église, 1569 ; – contre un nommé Jean Scelles, procureur en cour laye, qui s'était, « le jour de veille de Pâques, ingéré de voir plusieurs personnes en confession sacramentelle, comme s'il eust esté ordonné presbtre et receu pover de conférer le bénéfice d'absolucion, » 13 avril 1574. – Quelques affaires portées par appel devant l'official de Rouen.

G. 5316. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 112 pièces, papier.

1500-1724. – Procédures criminelles à l'officialité de Montivilliers, au sujet d'un Égyptien tué à Notre-Dame du Bec-de-Mortagne, dans une dispute, à la paume, entre le capitaine des Égyptiens et un autre Égyptien nommé le Lazare, qui se faisait fort de M. de Prestreval, 1518 ; – d'un homme (Edmond Doreng), blessé au cimetière du Champfleury près d'Harfleur, 1533 ; – contre Nicolas Vennyer, prêtre, qui, « sans respect ne révérence à l'honneur de Dieu, avoit oultragé et maleficié François Faucques jusques à effusion de sang ; condamné à tenir prison un mois entier au pain et à l'eau, et à 50 livres d'amende, pour estre icelle somme employée, moitié à la restauration du prétoire de la juridiction, et l'autre moitié aux pauvres par les mains de l'aumônier de Madame l'abbesse, » 1572 ; – contre Jean Nepveu, curé de Rolleville, lequel, « oublieux de son devoir, avoit souvent refusé d'administrer les sacrements à ses paroissiens qui les lui réqueroient à leur besoin et nécessité, » 1626 ; – contre le même, pour autres faits, 1629 ; – contre les choristes d'Harfleur pour insubordination ; « le curé prend la parabole du centenier, disant qu'il n'avoit pas le même avantage que lui, parce que quand il disoit à l'un : Va, il alloit ; à l'autre : Viens, il venoit, à l'autre : Faictes, il le faisoit ; mais que l'on pouvoit dire de ses prestres ce que le prophète royal disoit : *Manus habent et non palpabunt*, parce que, s'il commandoit à l'ung de faire diacre, il disoit qu'il ne le pouvoit pas ; à l'autre, de chanter, il disoit qu'il estoit enrumé ; à un autre de porter chappe, il disoit que ce n'estoit pas son tour, » 1685 ; – contre Guillaume Fréchon, curé de Saint-Sauveur d'Octeville, pour avoir refusé la communion à un paroissien, 1724 ; – contre Denis Bavent, cleric marié, pour avoir donné la mort à Gillet Jabart de la paroisse d'Épouville ; le dit Bavent, âgé de 28 ans, ayant reçu la tonsure à Montivilliers, lorsque l'église fut dédiée, provoqué, insulté et frappé à coups de couteau par le dit Jabart, 1522 ; – contre Raoul Pelle, prêtre, pour excès commis par lui contre des paysans ; lui et ses complices, se faisant passer pour des *aventuriers* et fourriers, avoient pillé certaines fermes en annonçant aux paysans « qu'ilz auroient bientôt des gens d'armes et qu'il falloit habiller les lieux, » 1524 ; – contre Jean Hacquet, avocat en cour séculière, pour avoir porté la main sur Jean Le Héris, *alias* Boquet, cleric, au porche de l'église Saint-Sauveur de Montivilliers. Déposition de Catherine, veuve de Jean Bellemare : *Cum ipsa esset in porticu ecclesie Sancti Salvatoris, expectans baptismum cujusdam infantis Cardini Fourmilly, existente hora quasi nona de sero, vidit Johannem Le Héris, alias Boquet, sedentem in dicto porticu sub crucifixo cum aliis viris. Advenit magister Johannes Haquet, qui se direxit dicto Bocquet, nescit propter quam causam, ac per capillos accepit et traxit, propter quod multum clamare cepit idem Boquet, ratione cujus maxima ibidem convenit multitudo populi ; dicitque quod secundo idem Hacquet accepit dictum Boquet anteymaginem Sancte Barbare, ipsum trahendo per capillos et extrahere volendo a dicto cimiterio,* 1525. – Guillaume Péricard et Charles Turgot, conseillers du Roi au parlement, juges délégués de S. S. en la cause d'entre Louis Le Masson, curé de Saint-Barthélemy, appelant des sentences de l'exemption de Montivilliers en la cour métropolitaine de Rouen et de la sentence du métropolitain, d'une part, et le promoteur de l'officialité de Montivilliers, d'autre part 1606.

G. 5317. (Liasse.) – 100 pièces, papier.

1506-1519. – Minutes de sentences portées en la cour ecclésiastique de Montivilliers. – Honnête homme Jean Mitouflet, ancien trésorier de l'église de Rolleville, poursuivi par Robert Houllémare, trésorier moderne de la dite église, au sujet d'un marché avec Toussaint Ruffin, d'Harfleur, pour la réparation du chancel de Rolleville. D'autres ouvriers avaient proposé un marché plus avantageux, mais les paroissiens avaient préféré le dit Ruffin. – *In nomine Domini amen. Visa per nos Nigasium*

de Nerval, presbyterum, curie Monasterii Villaris advocatum, a venerabilibus et circumspectis viris decano et officiali dicti loci Monasterii Villaris commissarium in hac parte deputatum, relatione venerabilis et honestorum virorum magistri Michaelis Cornet, presbyteri, medici, et Simonis Lambert et Petr Imbert, chirurgicorum, de mandato predictorum dominorum, super palpatione et visitatione domini Johannis Fromont alias le Grand, presbyteri, parrochie Sancti Salvatoris, de morbo lepre suspecti, instante promotore causarum officii denuncianteque Jacobo Preudliomme, thesaurario dicte parrochie, facta, insequendo dictam relationem, cui se retulit dictus Fromont, dicimus et declaramus dictum Fromont esse de dicto morbo lepre tactum et infectum et propterea a sanorum consortio separandum et segregandum, prout, in quantum possumus, separamus et segregamus ita et salvis denunciantis expensis ita pronunciantes. Lata veneris septimo augusti anno Domini 1517.

G. 5318. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1506-1709. – Procès, en l'officialité de Montivilliers, à l'occasion de délits. – *Informatio preparatoria facta per nos officialem et secretarium curie ecclesiastice Monasterii Villaris, ex mandato et decreto reverende domine domine Guillemette de la Platière, abbatisse ejusdem loci Monasterii Villaris, super eo quod quidam religionis frater Guillermus Breument, ordinis Sancti Augustini Rothomagensis, qui sermones quadragesimales fecerat in ecclesia parochiali de Harfloto, nostre exemptionis in quadragesima novissime lapsa, plures propositions predicaverat scandalosas, erroneas et male edificativas, plurima conventicula sécréta et conciliabula occulta fecerat, plures libellos erroneos disperserat, in maximam nostre sancte matris Ecclesie injuriam et scandalum, 1558.* – Conflit de juridiction entre l'autorité séculière et l'officialité au sujet d'un moral joué à Montivilliers par Pierre Cervet, maître Guillaume Champagne et Jean Le Sauvage, 1559. – Lettre de Pont-Chartrain à l'abbesse de Montivilliers pour la charger de veiller sur la conduite d'un ecclésiastique nommé Laurent Le François, retiré à Harfleur ; Marly, 6 novembre 1709.

G. 5319. (Liasse.) – 18 pièces, papier ; 2 sceaux plaqués.

1724 (copie)-1789. – Testament de M. François Cassé, prêtre, docteur de Sorbonne, principal du collège de Lisieux à Paris, par lequel il lègue une rente de 111 livres pour contribuer à l'éducation d'un écolier demeurant dans ce collège ou à Saint-Sulpice, et prie madame de Montivilliers de nommer un sujet pour jouir de cette rente, alternativement avec MM. le curé, le maire et les échevins de la ville du Havre, 5 mars 1724 (copie). – Extraits de ce testament. – Présentations à cette bourse par les abbesses de Montivilliers, Madeleine-Laurence de Sebeville, Madeleine-Léonore Gigault de Bellefont, Anne Grossolles de Flamarens : – de Jean-Baptiste Glier, – de Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre, – de Louis-Patrice Hamel, – d'Auguste Léger. – Lettres de MM. Le Chevalier, principal du collège de Lisieux, et De la Roche, supérieur du collège de la Sainte-Famille, du maire et des échevins de la ville du Havre (Du Bocage de Bléville, Romain Plaimpel). – Sceaux des abbesses de Bellefont et de Flamarens.

G. 5320. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

1405 (copie)-1626. – Confréries. – « Ensuivent les statuts et ordonnances de la confrairie de Mons. Saint Sébastien fondée en la paroisse du glorieux Saint Martin d'Octeville, » 1619. – « Cy ensuivent, les statuts et ordonnances de la confrairie de Mons^f Saint-Pierre, Saint-Paul, jà pieça fais et establis et approuvés (à Saint-Paul près Rouen) : Si aucun trespasé n'avoit toille pour estre ensepvely, la frairie luy en trouvera ; et, si aucun est en sentence d'excomminche et n'a de quoy se faire absouldre, la frairie luy aidera de vingt solz pour une fois pour le faire absouldre, pourveu qu'au temps passé il ait fait son devoir en la dite confrarie. – *Item*, si aucun va en loingtain pèlerinage, comme à Romme, à Saint-Jacques en Galice ou à Saint-Gilles en Provence, il ara cinq solz de l'hostel, s'il les veut prendre, et si sera convéé jusques à la banlieue, et si aura une messe de Saint Esprit aux despens de la dite confrarie, » 1405 (copie). – Autres statuts de la même confrérie, 17^e siècle.

G. 5321. (Charte.) – 0^m 18^e de hauteur sur 0^m 25^e de largeur.

1386. – Mandement du doyen de Montivilliers au curé de Saint-Sauveuret aux prêtres, curés, chapelains de l'exemption, pour qu'ils eussent à dénoncer excommuniés un certain nombre de paroissiens de Saint-Sauveur de Montivilliers dont les noms sont indiqués : « *Publice in ecclesiis vestris, singulis diebus dominicis et festivis, candelis accensis et extinctis, campanisque pulsatis.* – 14 lanières découpées dans le bas de la charte où se trouvaient apposés les sceaux des curés et des chapelains. Tous les sceaux sont tombés.

G. 5322. (Liasse.) – 297 pièces, papier.

1750-178f9. – Significations et réitérations de grades sur les bénéfiques dépendant de l'abbaye de Montivilliers. – Louis Pinand, prêtre, du diocèse de Rouen, vicaire de la paroisse d'Octeville, titulaire du personat de Sainte-Marguerite de Vattetot-sous-Beaumont, maître ès-arts en l'Université de Caen, 12 mars 1766. – Simon-Frédéric-Amand Gautier, prêtre du diocèse de Rouen, maître ès-arts en l'Université de Paris, 21 mars 1788. – Lettres d'ordres. – Certificats de grades obtenus.

G. 5323. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin (un imprimé, papier).

1347-1752. – Permissions de quêter et de publier les indulgences dans les églises de l'exemption. Mandement du doyen de Montivilliers. *Omnibus et singulis presbyteris, cappellanis ceterisque ecclesiarum rectoribus in nostra jurisdictione constitutis mandamus quatenus nuncium hospitalis Monasterii Villaris, cum ad vos et ecclesias vestras accesserit, fudeliu[m] elemosinas petiturus, pie benigneque admittatis, vestros in Domino exhortantes parrochianos ut, de bonis suis sibi a Deo super terram collatis eidem hospitali pias elemosinas et gratas caritativo subsidio erogent et largiantur, ut, per subventionem quant vos et ipsi feceritis, pauperibus dicti hospitalis consulatur, indulgentias dicti hospitalis eisdem exponentes seu exponi permittentes, ut per hoc et alia que feceritis eterna gaudia adipisci valeatis. Volumus autem in premissis a quacunq[ue] predicatione cessari et predictam questam unacum questa matris ecclesie Rothomagensis preferri, nonobstante quacunq[ue] alia inhibitione in contrarium facta, 1347, die jovis festo Commemorationis fidelium.* – Quêtes pour les religieux de la Sainte-Trinité outre-mer; – pour les Bons Enfants de Rouen; – pour l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, 1528; – de nouveau pour les Bons Enfants de Rouen, 1531, 1533, 1534, 1536; – pour la Madeleine de Rouen, 1532; – pour les frères de Sainte-Marie d'Harfleur, 1532. – « Pardons et indulgences de plénière rémission accordées à perpétuité par nos Saints Pères les Papes aux confrères, sœurs et bienfaiteurs du monastère et hôpital de Notre-Dame de Mont-Serrat, et de nouveau confirmées par Notre saint Père le Pape Benoist XIV, » 1752. (Placard imprimé.) – Sceau plaqué del'officialité de Montivilliers. (*Sigillum parvum curie nostre*).

G. 5324. (Liasse.) – 25 pièces, papier (2 imprimés).

1606-1762. – Mandements, ordonnances pour l'exemption de Montivilliers. La plupart des mandements sont de Jacques Pinand, prêtre, licencié ès-lois, vicaire général et official de l'exemption. – « Ordonnances établies par le doyen et official de l'exemption de Montivilliers, de l'autorité de révérende dame Loyse de l'Hospital, abbesse de l'abbaye dudit Montivilliers, en son exemption. Nous déclarons, suivant les ordonnances et constitutions de l'église, que les mariages doivent estre faicts en la présence du curé de la paroisse ou d'un autre prestre ayant licence dudit curé avec deux ou trois tesmoins, la publication des baons préalablement faicts ou de ce dispense obtenue pour cause raisonnable, et que tous mariages faicts autrement sont invalides et de nul effect, le présent décret ayant lieu le trentième jour après la publication d'icelluy. Il est enjoint à tous curez et autres de recevoir seulement un parrin et une marrine aux baptesmes et leur annoncer l'affinité spirituelle qu'ils auront contractée. Il n'est permis à aucune personne, de quelque noblesse, sexe, condition ou âge qu'elle soit, d'entrer en la closture des religieuses, sur peine d'encourir par le fait sentence d'excommunication, si ce n'est par la licence du supérieur portée par escrit, laquelle ne se doit bailler sinon en cas de nécessité, » 15 septembre 1606. – Ordonnance de Pierre-François Blouët de Camilly, docteur de Sorbonne, grand vicaire et official, contre les ecclésiastiques qui, au scandale des peuples, jouent à la boule et autres jeux dans les rues et places publiques, 1678. – Ordonnance de Michel-Joseph Savary, licencié ès-lois, vicaire général et official : adoption des nouveaux bréviaire, missel, livres de chant et rit du diocèse de Rouen, 1729.

G. 5325. (Charte.) – Parchemin, O^m, 24 de hauteur sur 0^m, 32 de largeur.

1455. – Sentence du doyen et official de Montivilliers, sur un procès entre Jean Réart et Catherine, fille de Jean Jean, fiancés par paroles *de futuro*. Réart réclamait la solennisation du mariage; Catherine, effrayée de la dureté de Réart, s’y refusait. Elle avait fait vœu de continence et de chasteté. L’official, considérant *multum esse periculosum ipsam Katherinam, propter juvenilem etatem sine suspitione incontinentie in seculo remanere*, lui avait enjoint, sous peine d’excommunication, de prendre l’habit de religieuse. Réart ayant contracté mariage avec une autre, pendant que Catherine cherchait vainement à se faire recevoir dans un couvent parce qu’on lui objectait son âge, sa pauvreté, son défaut d’instruction (*illiteratura*), l’official permet à celle-ci de demeurer chez ses parents, en observant toutefois son vœu de continence.

G. 5326. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1553-1763. – Fondations dans les églises et les chapelles, visites d’églises, approbations de reliques, abjurations, pièces diverses concernant le culte. – Procès pour les limites des paroisses d’Harfleur et de l’Heure, du côté de la Pêcherie, entre M. Charles de la Tour, curé d’Harfleur, et Pierre Le Mascrier, curé de Saint-Nicolas de l’Heure, 1660 : « Le s^r de la Tour déclare qu’il prétendait faire veoir et justifier que la rivière de Harfleur prenoit son cours et alloit se rendre à l’ancien Hoc et se deschargeoit dans le Seine par le Noir rocher ou Noir Perré, et que l’herbe franche des marestz du dit Hoc et de la pescherie s’estendoit et continuoit antiennement beaucoup plus vers la rivière de Seine et bien loing au delà de ladite pointe du Hoc qu’elle ne fait pas de présent, en telle sorte que toute la portion de terre sur laquelle s’est augmentée et avancée le dit Hoc estoit aussy en maretz et enfermé avec celluy dudit Hoc entre ladite rivière de Harfleur et celle de ladite Seine et conséquemment que l’accroissement et augmentation dudit Hoc s’est faite sur le fonds desdits maretz du Hoc. » – « Information faite par Sébastien Rivyère, presbtre, official de Montivilliers, et à la requête de maître Adrien Brossard, promoteur, sur la querimonie et plainte faite par révérende dame madame Claire de la Fayette, abbesse dudit lieu, à rencontre d’un nommé Le Marinel, » 1553. – « Remontrance à M. l’official sur le bruit commun provenant du débat qui est entre les P. P. Capucins et les religieux de Saint-François (Pénitents), touchant leur tiers ordre, » vers 1658. – Bénédiction de la chapelle neuve construite par Charles Le Roux, bailli de Caux, en sa terre de Grais à Épouville, 1609. – Information au sujet de la démolition de la chapelle de Saint-Gilles à Montivilliers, 1708.

G. 5327. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1595-1700. – Procédures pour cause de mariage. – Dispenses sur l’empêchement de consanguinité et d’affinité. – Mention de M. Vautier, docteur en Sorbonne, grand vicaire et official de l’exemption de Montivilliers, 1684 ; – de François de Bruneval, licencié en droit canon, autre grand vicaire et official de ladite exemption de Montivilliers, 1690 ; – de François Simon, licencié ès-lois, curé de Saint-Sauveur et promoteur de la même exemption, 1700.

G. 5328. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1528-1694. – Mandements du doyen de Montivilliers pour la publication des excommunications, aggravées et réaggravées ; pour la publication des monitoires. – Un de ces monitoires, accordé sur la plainte de Colin Fremin, paroissien de Cauville : étant à boire dans la taverne de Guillaume Maillart dit Escosse, à Cuverville, il avait reçu d’un inconnu un coup de taille par le genou gauche, 20 août 1528

G. 5329. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1634-1765. – Monitoires pour l’exemption de Montivilliers. – Mandement fulminatoire adressé au curé de Saint-Paul par Charles Philippe, official de l’exemption de Montivilliers, sur la requête de Charles de Mathan, sieur du Mont, et de Jean de Mathan, sieur de Beaucourdray, écuyer ordinaire du Roi, pour avoir révélation de ceux qui avaient volé les meubles de leur frère Henri de Mathan, conseiller au parlement, et prieur de Bourg-Achard, pendant sa dernière maladie, 12 août 1645. –

Monitoire de François de Bruneval, official de Montivilliers, pour avoir révélation de ceux qui avaient déprédé les meubles de Jean Langlois, sieur de Saint-Denis, chevalier de Saint-Louis, décédé le 24 juin 1729.

G. 5330. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1525-1776. – Dimissoires ou lettres d'*a quocunque* et autres pièces concernant les ordinations. – Lecture, à l'officialité de Montivilliers, le 5 mars 1638, « de l'écrit contenant le formulaire des dimissoires que l'on aura à donner, suivant le droit de cette juridiction, aux personnes dépendant d'icelles qui prétendront parvenir aux saints ordres, le dit formulaire convenu et arrêté entre l'archevêque de Rouen et l'official de Montivilliers Charles Philippe. » – Information faite par Vincent Eude, écuyer, licencié ès-lois, lieutenant général à Dieppe du sénéchal de l'archevêché, « touchant les ordres d'un nommé Adrien Cowl, soi-disant prêtre, détenu aux prisons de Montivilliers. » – On interroge les compatriotes dudit Cowl, les écossais David Lasson, âgé de 37 ans, et Guillaume Gellis, âgé de 44 ans ; mention de la chapelle des Écossais en la paroisse Saint-Jacques de Dieppe, 1525.

G. 5331. (Liasse.) – 14 pièces, papier.

1502 (copie)-1573. – Procès porté au Conseil de M^{gr} le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, sur la question de savoir si, dans les églises de Sainte-Marie-au-Bosc, Saint-Paul de Rouen, Notre-Dame de Lillebonne, les ecclésiastiques nommés à ces églises par l'abbesse de Montivilliers étaient, à proprement parler, des curés tenus à comparaître aux synodes du diocèse ou simplement des vicaires révocables à la volonté des abbesses. – Requête, mémoires à ce sujet : « Il n'a jamais esté veu ny oy que aux saennes l'on appelle les vicaires fermiers. Seulement y sont appellez les curez et vicaires perpétuelz. Ceste comparence est requise et recherchée vers ceulx-là simplement qui sont titulaires du bénéfice. Leurs vicaires fermiers n'y sont aulcunement appellez et moins pour leur non-comparence mys en amende. Sçayt de certain le Conseil dudit sieur illustrissime que aux saennes ne sont pas appellez les vicaires, ains simplement les bénéficiers titulaires. Sy les fermiers vicaires y comparent, leur comparence n'est receue en leur nom, ains comme procureurs du bénéficié titulaire. Quelle occasion donc peult avoir le Conseil dudit sieur illustrissime de requérir la comparence des presbtres commys par ladite dame abbesse aux saennes ? Elle de son chef n'y puyst estre assubjectie, encor que par devers elle et à elle seule appartienne la cure et rectorie desdites églises. A moindre raison en puist estre recherché celui qui n'a que une simple charge ou commission de fermier d'huy à demain. Sy puys vingt-cinq ou trente ans et en aulcunes années les doyens ou archidiares, pour se faire recongnoistre, se sont ingérez, pour l'ampliation et agrandissement de leur autorité, insérer au roolle de leur comparence aulcuns des commys de ladite dame, voire que à quelque foys lesdits commys y ayent comparu, cela ne puist faire tort ne préjudice à ladite dame, d'autant qu'ils n'avoient charge, pouvoir ny permission d'elle de faire ladite comparence. D'autre part sera considéré que aulx sennes dudit sieur archevesque, le doyen de ladite dame est appellé et y faict sa comparence ordinaire. La comparence dudit doyen n'est point pour subjection ou recongnoissance que ladite dame y soit tenue de son chef et comme abbesse. Car, de ceste part, elle en est exempte, et n'y puyst estre asservye de comparoir, soyt en personne, soyt par son procureur ou son doyen ; mais ceste comparence de son doyen se faict à raison des troys bénéfices dont il est question, lesquelz ne sont de la mesme nature et condition des aultres bénéfices de son exemption. »

G. 5332. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1494-1739. – Nominations de vicaires généraux, de promoteurs et autres officiers de l'exemption de Montivilliers. – « Articles ou mémoire dressé pour estre veu et examiné par madame de Montivilliers et son Conseil touchant l'estet et office de promoteur en son exemption, affin d'y estre pourveu et remédié, s'il est trouvé juste et raisonnable, » 1611. – Charles Philippe, prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, nommé vicaire général et doyen par l'abbesse Louise de L'Hospital, avril 1634 (copie). – Nicolas Le Jeune, licencié en droit canon, nommé promoteur par l'abbesse Agnès, dernier juillet 1491. – Procès entre l'abbesse Madeleine-Laurence de Sebeville, et Guillaume Frechon, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers. A

la mort de Michel-Joseph Savary, grand vicaire et officiai, le 12 décembre 1735, maître Jacques-Antoine Séry, prêtre, curé de la paroisse Saint-Germain, institué grand vicaire, avait adressé un mandement aux curés de l'exemption pour faire sonner, suivant l'usage, les cloches de leurs paroisses. M. Fréchon avait refusé de déférer à ce mandement ; il alléguait que le dit mandement était nul dans la forme, parce que M. Séry ne pouvait agir qu'au préalable ses provisions de grand vicaire ne fussent insinuées suivant l'article 21 de l'édit de 1691. – Sceau de la dite abbessse.

G. 5333. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier ; 1 sceau plaqué.

1610-1762. – Pouvoirs pour visiter les paroisses, pour administrer les sacrements etc.. dans l'étendue de l'exemption de Montivilliers. Approbations de vicaires. – Louis Frechon, prêtre de la Congrégation des missions, 28 janvier 1721. – Sceau de M^{gr} François de Harlay, archevêque de Rouen, à un acte daté de Paris, 1623.

G. 5334. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

1558-1568. – Attestations faites par les prédicateurs qu'ils avaient reçu, de l'abbesse de Montivilliers, la permission de prêcher l'avent et le carême à Harfleur, et à Montivilliers : René Benoyst, bachelier formé en la faculté de Paris, 25 novembre 1558 ; – Jean Blondel, prieur des carmes de Rouen, 3 décembre 1559 ; – Pierre Tourmol, lecteur en théologie, novembre 1560 ; – Mathieu Maillard, dominicain de Rouen, 18 février 1560 (V.S.) ; – Christophe Perrotel, religieux de Valmont, prieur de Notre-Dame du Bois, 1565.

G. 5335. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1532-1591. – Procurations pour accepter des bénéfices. – Jacques Desportes, curé de Saint-Martin d'Harfleur, 1591 ; – François Dercambourg, curé de Saint-Martin du Coudray 1589 ; – Jean Auberée, curé de Notre-Dame de Gournay, même année ; – Adrien Le Liepvre, religieux de Gravelle, prieur de Notre-Dame de la Brisette au diocèse de Coutances, 1578.

G. 5336. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 sceau.

1554-1695. – Provisions à des bénéfices, collations, permutations. – Jean Javeaulx, curé de Sainte-Croix de Montivilliers, résigne, 5 novembre 1554, son bénéfice qui est donné, le lendemain, à François Fromentin. – Jacques de Bely, maître ès-arts, nommé, le 6 octobre 1554, à la cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par la résignation d'Adrien Bénard ; – Pierre Crestey nommé, le 7 novembre de la même année, en remplacement de Jacques de Rely, qui avait résigné. La même cure conférée, quelques jours après, à François Thouars, bachelier en droit canon. – Résignation de la cure de Saint-Hilaire de Rolleville par maître Philippe Le Roux, 27 juillet 1554. – Cure de Saint-Sauveur conférée à Robert Lyot, 6 octobre 1554. – Sceau de de Barbe Cavelier, abbessse de Montivilliers.

G. 5337. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1525-1613. – Testaments reçus par les curés ou les vicaires des paroisses de l'exemption de Montivilliers. – Testament de Louis Auber, écuyer, sieur de Gomerville, de la paroisse de Saint-Martin d'Harfleur : « donne aux 4 fratries de la paroisse, c'est assavoir : Notre-Dame, Saint-Martin, Saint-Sébastien, Saint-Crespin, à chacune 10 sous tournois ; – à Noire-Dame de Gourné, ung casuble et une aube de la valeur de 4 livres ; – à la Magdaleine de Bouen 20 sous ; – à Louis Champion, son filleul et son serviteur, 30 livres tournois ; – à 10 filles puvres à marier, à chacune 40 sous tournois ; – à messire Richart Gohart, son chapelain, sa robe courte de drap noir avec la panne noire de sa robe de sarge ; – don de 4 livres de rente racquittable aux habitants d'Harfleur pour les aider à avoir une maison à tenir les écolles, parce que les habitans feront faire dire par le maistre d'escolle, aux écoliers d'icelle, ung *De profundis* après le salut, lequel est dit en la dite église de jour en jour ; – 20 sous de rente à ung homme d'église qui donnera, chacun jour, après le dit salut, de l'eau bénite aux assistants de l'église par le congé du curé ou vicaire. Laisse le résidu de ses biens meubles à son fils Jehan Auber et à mettre en bienfaits pour le salut de son âme, et de ses amys trespasés, ses debtes païées. » Passé devant maître Thomas Rose, son curé; annonce du

sceau du curé; présents Richart Gohart, prêtre, et noble homme Nicolas Raulin, sieur d'Ansetot, 4 juin 1526. – Testament de Robert Le Galloys, prêtre, demeurant en la paroisse de Saint-Denis d'Épouville, 1567. – Testament d'Antoine Verdière : « prend pour faire ses funérailles et obsèques la somme de 5 sous ; donne à la *frairie* de Saint-Sauveur de Montivilliers la somme de 30 sous; à la *frairie* de la Trinité la somme de 15 sous; à la *frairie* Notre-Dame même somme ; à ses deux filles Charlotte et Catherine, à chacune d'elles 200 livres pour les pourvoir en mariage en leur an profitable; à Thomasse, sa femme, tous ses acoustrements, bagues et jouyaux, avecques ung bahut plain de linge, son dresseur avec le miroier qui est dessus, 2 coupes de cristallin... etc.; à Andrieu Pau, bourgeois de Montivilliers, une arbalestre espagnoille, » 1570. – Testament de Gervais Goulley, curé d'Épouville, 1613.

G. 5338. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

1589-1661. – Inventaires de mobiliers de curés, faits après décès. – « Inventaire et description des biens meubles délessés par le décez de deffunct maître Guillaume Dauger, curé de Sainte-Croix de Montivilliers. Ledit inventaire fait par Jean de Genouville, curé de Saint-Sauveur, doyen dudit lieu, assisté de discrète personne maître Denis Jourdain, curé de Saint-Germain de Montivilliers, promoteur aux causes d'office de la juridiction ecclésiastique, et de maître Jehan Delamare, curé de Gournay, prins pour adjoint, » 1589. – Inventaire du mobilier de Jean Le Métivier, curé de Sanvic, 1607 : « Une chaire de bois sous laquelle est une petite armoire fermant à clef; une autre chaire de bois de chesne à bras; 3 chaires basses, deux couvertes de paille, et l'autre, de bois de chesne. » – Inventaire du mobilier de Jean Delamare, curé de Notre-Dame de Gournay, 1608 : « ung tableau d'un allemant, chaires de bois à dossier. »

G. 5339. (Liasse.) – 76 pièces, papier.

1565-1725. – Titres cléricaux classés, par ordre alphabétique. – A. – D. – Alet (Richard), 1623; – Alleaume (Jacques), 1642; – Allorge (Dominique), 1666; – Ancel (Georges), 1677; – Aprix (Nicolas), 1625; – Auvray (Pierre), 1647; – Baril (Jacques), 1670; – Baucher (Jacques), 1691; – Beaugendre (Nicolas), 1624; – Beaunay (Charles de), fils du sieur d'Esnanville, 1703; – Beaunay (Jean-Baptiste-François de), 1701; – Bellet (Simon), 1663; – Benetot (Jean), 1663; – Berquin (Denis), 1690; – Bertin (Pierre), 1666; – Blondel (Robert), 1632; – Blondel (Maurice), 1676; – Boivin (Pierre), 1638; – Bosquet (Jean), 1671; – Bouette (Pierre), 1633; – Braquehais (Adrien), 1663; – Bréard (Jacques), 1705; – Bruneval (François), 1669; – Calleville (Henri), 1662; – Caretier (Romain), 1639; – Clément (Pierre), 1669; – Comble (Nicolas), 1675; – Couillard (Guillaume), 1712; – Damaise (Pierre), 1618; – Dauno (Pierre), 1669; – De la Croix (Pierre), 1686; – Decreteville (Nicolas), 1647; – Dede (Pierre), 1626; – Desgrez (Jean), 1650; – Delafontaine (Pierre), 1651; – De la Halle (Jean), 1671; – Desmarestz (Philippe), 1629; – Dono (Martin), 1646; – Doré (Georges-Thomas), 1725; – Dothemarc (Michel), 1632; Doublet (Nicolas), 1680; – Douyère (François), 1651; – Dufour (Pierre), 1667; – Dumonl (Richard), 1685; – 1701; – Dumont (Pierre), 1698; – Dupuis (Barthélémy), 1677; – Du Testre (Nicolas), 1660; – Duval (Antoine), 1651; – Duval (Charles), 1688; – Duval (Guillaume), 1667. – Une feuille de titres cléricaux, de 1565.

G. 5340. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1466-1757. – Titres cléricaux, classés par ordre alphabétique de noms de personne. – F.-L. – Flambel (Jouennet), 10 livres de rente 1406, – fragment du sceau du bailliage de Fécamp; – Fauquer (Philippe), clerc matriculier en l'église de Sainte-Croix de Montivilliers, 1681; – Fauquet (François), 1703; – Feray (Nicolas), 1653; – Fillastre (Louis), fils de feu maître Jacques Fillastre, docteur en médecine à Montivilliers, et de Françoise Barbey, 1681; – Fillastre (Philippe), fils des mêmes, 1665; – Fleury (Jean), 1642; – Fondimare (Sébastien), 1635; – Fondimare (Jacques), 1693; – Fondimare (Pierre), 1672; – Fouquet (Nicolas), 1606; – Gauldrey (Pierre), 1519; – Geffray (Nicolas), 1667; – Gimey (Laurent), 1620; – Glachet (Mathurin), 1680; – Goupil (Louis), 1622; – Grenier (François), 1642; – Haize (Antoine), 1685; – Haize (Charles), 1679; – Hantier (Robert), 1620; – Hauchecorne (André), 1664; – Hauguel (Philippe), 1670; – Haumont (Jean), 1649; – Haunay (Pierre), 1672; – Hautot (Louis), 1663; – Hermel (François), 1622; – Heuzé

(Jean), 1649 ; – Houlemare (Charles), 1663 ; – Imbert (Jacques), 1666 ; – Jourel (Pierre), 1676 ; – Lambert (Nicolas), 1682 ; – LeBouvier, 1711 ; – Le Breton (Adrien), 1711 ; – LeChevalier (Pierre), 1677 ; – LeFebvre (Charles), 1662 ; – Le Febvre (Guillaume), 1665 ; – Le Febvre (Jean), 1670 ; – Le Febvre (Louis), 1666 ; – Le François (Laurent), 1632 ; – Le Magnen (Jacques), 1626 ; – Le Mascrier (Louis), 1643 ; – Le Mascrier (Pierre), 1663 ; – LePage(Etienne), 1672 ; – Lepeley (Jacques), 1627 ; – Le Post (Philippe), 1634 ; – Le Prévost (Jean), 1653 ; – Le Rouge (Philippe), 1631 ; – Le Roux (Richard), 1662 ; – Le Roux (Louis), 1710 ; – Le Sage (Guillaume), 1623 ; – Le Sage (Jean), 1664 ; – Le Sage (Philippe), 1638 ; – Le Sauvage (Jean), 1702 ; – Le Sellier (Georges), 1641 ; – Le Sueur (Louis), 1757 ; – Le Tellier (Guillaume), 1673 ; – Le Tellier (Louis), 1638 ; – Le Tellier (Michel), 1631 ; – LeTenneur (François), 1624 ; – Louedin (Jean), 1627 ; – Louvel (Jean), 1635.

G. 5341. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 61 pièces, papier.

1620-1707. – Titres cléricaux, pièces classées par noms de personne. – M-Y. – Maillard (Charles), 1662 ; – Maillard (Jean), 1672 ; – Malendre (Jacques), 1689 ; – Malendre (Nicolas), fils d'un avocat au bailliage de Caux, 1689 ; – Marc (Nicolas), 1695 ; – Martin (Marin), 1705 ; – Martin (Eustache), 1620, – Maugis (Jacques), 1633 ; – Michel (Étienne), 1639 ; – Minet (Pierre), 1705 ; – Néel (Louis), 1665 ; – Néel (Nicolas), 1655 ; – Paon (Pierre), 1648 ; – Paré (Nicolas), 1664 ; – Parey (Jacques), 1678 ; – Parey (Jean), 1645 ; – Parey (Pierre), 1632 ; – Peley (Nicolas) 1643 ; – Patin (Jean), 1685 ; – Perquier (Denis), 1690 ; – Pigny (Adrien), 1671 ; – Preterre (Bertrand), 1682 ; – Preudhomme (Daniel), fils d'un avocat, du même prénom, 1644 ; – Preudhomme (Daniel), 1691 ; – Quemain (Charles), 1649 ; – Quemain (Jean), 1635 ; – Ricart (Étienne), 1633 ; – Richard (Nicolas), 1670 ; – Richer (François), 1624 ; – Rubey (Robert), 1661 ; – Ridet (Nicolas), 1698 ; – Tanquerel (Jean), 1627 ; – Tennière (Nicolas), 1666 ; – Tesnière (Adrien), 1703 ; – Tessier (Jacques), 1630 ; – Teslard (Charles), 1666 ; – Theroult (Thomas), 1653 ; – Thirel (Louis), 1662 ; – Tillart (Jean), 1629 ; – Touraille (Jean), 1664 ; – Vastier (Philippe), 1620 ; – Yoult (Jean), 1707 ; – Yvelin (Adrien), 1672 ; – Yvelin (Dominique), 1673.

G. 5342. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1091-1763. – Pièces diverses. – Présentation par Regnaud, châtelain de Beauvais, de Robert, dit de Saint-Laurent, à la cure de Saint-Barthélemy *de Novavilla*, 1091 (sic) ; copie informelle sur papier. – Inventaire par l'autorité ecclésiastique de Montivilliers de mobiliers de curés après décès. – Actes de l'état civil pour les paroisses de Sainte-Croix de Montivilliers, Épouville, etc. – « *Sequuntur nomina infantium baptizatorum in ecclesia parœciali Sancte Crucis Monasterii Villarum a synodo estivali, que acta fuit die martis XXVI^a mensis maii anno Domini M^oV^o quinquagesimo primo, usque ad synodum hyemalem. Guiller mo Dauge, presbytero, dicte ecclesie vicario.* – Signification de grades, induits, etc. – Sceau de M. Laporte, capitaine du 2^e bataillon du régiment de Touraine, 1702.

G. 5343. (Liasse.) – 25 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 6 sceaux ; 1 fragment de sceau.

1262-1609. – Titres de fondation ou de dotation de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine en l'église de Montivilliers. – Présentations à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de la Couldre à Harfleur. – Donation par Jean Malet, chevalier, seigneur de Gravelle, à Thomas Le Clerc, bourgeois de Montivilliers, d'une rente de 10 sous *ad subsidium cujusdam capellanie quam intendebat facere in ecclesia Beate-Marie Monasterii Villarum*, 1262 (vidimus de 1409). – Affectation par ledit Thomas Le Clerc d'une rente de 18 livres au chapelain de cette chapelle ; acte suivi de la collation faite de ladite chapelle par l'abbesse de Montivilliers, Alice, à Eustache Descures, 1262 ; parmi les témoins, Gautier de Houlemare, doyen de Montivilliers. – Acte par lequel Guillaume Mathieu reconnaît que lui et ses héritiers sont tenus à une rente de 20 sous envers Eustache Descures, chapelain de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Montivilliers, pour être réputés quittes d'un tiers d'une journée de cheval à raison d'une vavassorie à Saint-Pierre de Raimbertot, 1269. – Henri Paviot, chevalier, seigneur de Bléville, confirme la donation faite par Thomas Le Clerc, d'une rente sur des biens dépendant du fief de Touffreville, juin 1263, (vidimus de 1469). – Acte par lequel Jean Le Sueur, de Touffreville, se reconnaît obligé envers le chapelain, de l'autel de Sainte-Marie-Madeleine de Montivilliers à 9 sous 6 deniers de rente pour 3 pièces de terre, 1266. – Présentations

à la chapelle de la Madeleine de la Couldre à Harfleur : par Thierry Fossequin, procureur de Louis de Robessart, seigneur de Gravelle, 21 juillet 1423 ; – par Jean, sire de Gravelle, conseiller chambellan du Roi, maître des arbalétriers de France; Montcontour, 12 juin 1436 ; – par Marie de Montauban, épouse *et procureuse* générale de Jean de Gravelle, chambellan du Roi, sieur de Marcoussis, la Brisette, Bois-Malesherbes, 8 novembre 1462 ; – par Louis, sieur de Gravelle, Marcoussis, Sééz, Bernay, chambellan du Roi, amiral de France, 7 juillet 1494 ; – par le même, 25 décembre 1501 ; 6 décembre.1502 (actes signés par son secrétaire Du Souchay) ; – par François deVendosme, vidamede Chartres, seigneur de Gravelle ; Ferté-Imbaut, 25 novembre 1546 ; – par Jean de Vymont, sieur du Château-Sohier, Saint-Aubin, Mesnil-Tade, gouverneur de la terre et seigneurie de Gravelle, 22 septembre 1556. – Indulgences accordées par André, cardinal de Saint-Martin des Monts, à ceux qui visiteraient, à certains jours, la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de la Couldre, et contribueraient par leurs aumônes à sa restauration, 1490. – Georges Langlois, sieur des ûefs de Plainbosc et de Collemoulins, se portant comme représentant des fondateurs de la chapelle de la Couldre, expose à l'abbesse de Montivilliers que cette chapelle a été ruinée pendant les troubles, et demande qu'il lui soit permis, en attendant sa reconstruction, de faire dire la messe en lieu décent dans son manoir seigneurial de Collemoulins, attendu l'éloignement de ce manoir de l'église d'Harfleur, 3 novembre 1579. – Présentation par Nicolas Langlois, sieur de Collemoulins, conseiller du Roi, en son grand Conseil, de Jean Du Flou, prieur des Billettes à Harfleur, à la chapelle de Sainte-Madeleine de la Couldre, dite vulgairement de Sainte-Suzanne de Collemoulins, 1609. – Marques des notaires apostoliques Guillaume Carton Étienne Le Belet, 1471. – Sceaux de Fossequin, Jean de Gravelle, Louis de Gravelle (fragments), du vidame de Chartres, de Jean de Vymont. – Pièces signées par Jean et Louis de Gravelle.

G. 5344. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin.

1362-1676. – Collations, par l'abbesse de Montivilliers, des chapelles : de Saint-Aubin, près Harfleur ; – de Saint-Michel, de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Martin d'Harfleur. – Lettres de l'official de Montivilliers, contenant vidimus du testament de Guillemette, veuve de Guillaume Poupelin, de la paroisse d'Harfleur (de *Hareflocto*), 14 octobre 1362 : legs à la charité de Notre-Dame de la Fontaine ; à l'œuvre de Notre-Dame de Rouen ; à la Madeleine de Rouen ; au Mont-aux-Malades ; aux Bons Enfants de Rouen ; aux *priourtés* de Saint-Dinefort et de Notre-Dame du Bosc ; « aux 13 povres qui porteront les torches, le jour de l'enterrement, pour les vêtir de noir ; à Guillemain Berenguier, son filleul ; à la famé Jehan Berenguier le jane (1 anel d'or) ; à ses neveux, fils de Robin Hellart, 80 réaux, pour les tenir à l'escolle ou aprendre mestiers ; à Guillaume de Grouchi ; legs pour une chapelle fonder, constituer et ordonner eu nom de Dieu et de la Vierge Marie et de Madame Sainte-Katherine et de toute la court de Paradis en l'église de Saint-Martin de Harfleur ; » mention du sceau de l'église d'Harfleur qui avait été apposé à ce testament : vidimus par l'official de Montivilliers, 1363 ; vidimus du vidimus par l'official du dit lieu, 1372. – Requête présentée « à révérende dame Madame l'abbesse de Mousliervillier par Robert Erquembourc, escuier, procureur des manans et habitans de la ville de Harfleur, Jehan de la Masure, Loys Guillart, escuiers, Martin Frequetel et Jehan Le Sauvage, trésoriers de la parroisse de Saint-Martin dudit Harfleur, Loys Viennens, Loys Auber, Nicollas Raoullin, Richart de la Reue, etc., parroissiens de ladite parroisse : Comme il soit ainsi que aucuns desdits habitans, meuz en devocion ayent impétrés des cardinaux du Saint-Siège apostolique certains pardons et indulgences pour ceulx qui aideront et impartiront de leurs biens à édifier et construire une chappelle ou oratoire au nomet à la louenge de Madame Sainte Aulne, à ung chemetière assis hors la dicte ville, nommé vulgairement le Champ fleury, laquelle construction lesdits habitans ont intencion en bref commencher et parfaire, ce qui ne pevent ne veullent pas faire sans votre congé et permission, soubz qui et en voire exemption le lieu est assis... il vous plaise, comme ordinaire et collatrice d'icelle paroisse, ce permettre. » – Copie des pardons accordés par les cardinaux, 6 avril 1517, sur la demande de 3 marchands d'Harfleur, Jean Féré, Jean Fortin, Eustache Lefort. – Approbation par l'abbesse de Montivilliers, 25 avril 1518. – Permission donnée par Jeanne Domont, abbesse de Montivilliers, à Griffin, évêque de Bangor, de bénir certains autels en l'église de Saint-Martin d'Harfleur et en la chapelle Notre-Dame de la Fontaine, dernier septembre 1411.

G. 5345. (Liasse.) – 28 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 4 sceaux, 1 sceau plaqué.

1408-1662. – Lettres de Jeanne Domont, abbesse de l'église Notre-Dame de *Monstivillier* (24 mars 1407), portant confirmation de la fondation faite en l'église d'Harfleur par Jean Loiselet dit Netelet, d'une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, moyennant 42 livres de rente amortie ; « cette chapelle avait été tout de nouvel édifiée... accouplée au corps de l'église et enclavée au cousté du canchel Saint-Jehan. » – « Chy ensuivent les rentes appartenantes à la chapelle Notre-Dame fondée en l'église de Harefleu par Jehan Loisellet dit Netelet, donc Dieu ait l'âme. » – Débats au sujet du droit de présenter à cette chapelle, dite plus tard la chappelle de Notre-Dame du Netelet. – Présentations à cette chapelle ; par Jean Bonne-derrée, héritier et successeur de feu Jean Loiselet, dit Netelet, 1423, 1424, 1428) ; signe constamment J.Derée, quoique appelé dans les actes Bonne-derrée) ; – par Laurence Berengier, veuve de Jean Barbotin, nièce de feu Jean Loiselet, 21 juillet 1459 ; – par Raoulin Cappel, 9 septembre 1482, 1489 ; – par Raoul Cappel, tuteur de Guillaume Cappel sous âge représentant l'hoirie et succession de Jean Loiselet, 1496 ; – par Richart de la Reue, au droit de Colette Cappel, sa femme, 1513 ; – par Richard de la Reue, écuyer, seigneur de Corneilles, 1517 ; – par Robert le Percher, écuyer, et demoiselle Isabeau de la Roe, femme dudit Le Percher, 1529 ; – par Robert Tirel, écuyer, licencié ès-lois, seigneur de Rebommare, lieutenant général du vicomte d'Auge, au droit de sa femme, fille de Richard de la Roe, 1559 ; – par Isabeau de la Roe, veuve de Robert le Percher, procureur du Roi en la vicomte de Montivilliers, 1560 ; – par Mathurin de Blais, sieur du Quesnay, conseiller du Roi en son conseil d'État et au parlement de Normandie, ayant épousé Marie Tirel, 1624, 1626 ; – par Pierre Costé, sieur de Saint-Supplix, châtelain d'Harfleur, conseiller du Roi en ses Conseils et doyen du parlement de Normandie, représentant le droit de Marguerite Tirel, 1662. – Sceau de Bonne-derrée (fragment), de Barbotin, de Le Percher, de Robert Tirel. – Sceau plaqué de Pierre Costé. – Marque du notaire apostolique *Robertus Nigelli*, 1424.

G. 5346. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1320-1645. – Présentations à la chapelle de Saint-Léonard à Rouelles par *Johannes Malet, miles, dominus de Gerardi-villa* (à la chapelle *Sancti-Leonardi de Valle Baudrici*), 1320, 1324, – par Jean Malet, chevalier, sire de Guerarville, 26 mai 1355 ; – par Marie de Montauben, épouse de noble et puissant seigneur Messire Jean, seigneur de Guerarville, chevalier, sieur de Marcoussis et du Bois Mallesherbes, janvier 1486 ; – par Jean de la Masure, écuyer, sieur du Chesne, 1526 ; – par François 1^{er}, ayant la garde-noble des mineurs de Louis de Vendosme, sieur de Gravelle, 1536 ; – par Jacques Ligier, sire et châtelain de Gravelle, Grandcamp et de Creully, sieur d'Abbecourt, Montmartre et de Clignancourt, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 1593 ; – par François de Vignerot, seigneur du Pont de Courlay et de Glenay, lieutenant général pour le Roi ès mers du levant, général des galères de France, marquis et haut justicier de Gravelle, Grandcamp, gouverneur pour Sa Majesté des villes et citadelles du Havre de Grâce, Moustier-Villiers et Harfleur en l'absence de Monseigneur l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu et de Fronsac ; Toulon 6 octobre 1636 ; – par Armand de Maillé, duc de Fronsac, marquis de Brezé et de Gravelle, pair, grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, 1645. – Sceaux de Jean de Guerarville, 1466 ; – de Brezé. – Signatures de Brezé, de du Pont de Courlay et de l'abbesse Louise de l'Hospital.

G. 5347. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

1398-1400. – Arrêt des gens tenant à Rouen l'Échiquier de Paques l'an 1400 (copie). Vérification d'un accord passé (29 janvier 1398) entre les religieuses de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur de cette ville, au sujet des contributions, pour les fortifications des droits de coutume et de pesage, de la fontaine Saint-Germain, du port Gaiffre – « qui souloit estre en ladite ville ou près d'illec et ou, quel venoient les vesseaulx chargés de denrées et marchandises, et qui présentement se trouvoit annulé, au grand dommage et préjudice du bien public ; » – au sujet aussi de droits et usages de l'église. Les religieuses voulaient contraindre les paroissiens « à mettre le vessel où estoit le corps Notre Seigneur le jour du Saint-Sacrement autre part que sur le grand autel de ladite église ; – elles détenaient « une grant table dorée et imaginée que avoit jà pieça donné par dévotion feu monsieur Regnault des Isles, chevalier, lorsqu'il vivoit ; » – au sujet des droits de sépulture ; – de la garde des clefs etc. – Double expédition, des 17^e et 18^e siècles.

G. 5348. (Liasse.) – 25 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1396-1526. – Débats entre les religieux de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur de cette ville au sujet des droits que les uns et les autres prétendaient en cette église. – Mémoires, arrêts, sentences, mandements, etc. En 1414, opposition par les paroissiens à ce que les religieuses fissent faire une fosse en l'église paroissiale pour faire refondre une cloche : « Comme lesdictes religieuses se voudrent entremectre de faire faire la fosse pour mettre le moule à fondre ladicté cloche, lesdits paroissiens vindrent prestement, meuz et eschauffez, à plus grant nombre que cent personnes, empeeschèrent les ouvriers à force publique et à cry de haro, en disant au mestre, se il fondoit ladicté cloche, que les portes de la ville lui seroient trop petites ainsi que se ilz le voulsissent mettre à mort et que jamés n'en peust yssir. Disoien toultre l'un à l'autre : « Maugré Dieu, frappon la hache parmy les moules, » en parlant parolles excessives contre lesdictes religieuses jusques aux vespres, et contretindrent par force à l'official dudit lieu la fermeture des huis de ladicté église, et se tindrent toute la nuit en icelle église, cassèrent et deppéchèrent de fait les soufflés ou soufflet que l'en avoit là apporté en icelle fonture, et, comme lesdictes religieuses chantoient à l'église en faisant leur service, ils chantoient avecquez elles et responnoient teliers, foulons et aultres gens de mestier qui là estoient, et disoient : *Amen*, en forme de mocquerie et de derrision, en injuriant lesdictes religieuses, » 1424. – Autre contestation pour l'ouverture de la grande porte ; les paroissiens l'exigeaient « en révérence d'une messe nouvelle que l'en célébroit en ladite église et en l'amour du chappelain qui la disoit, » 1434. – De 1504 à 1526, contestations pour la sonnerie. – « Ce sont les articles sur lesquels les religieuses abbessse et couvent de Moustiervillier requièrent les tesmoins qui seront par eulx produits et examinez pour leur servir à l'encontre de M^e Pierre Deschamps, procureur du Roy en la vicomte de Montivillier, et les trésauriers de l'église paroissial Saint - Sauveur dudit Montivillier, le jour suivant la commission de la court dabtée du XI^e jour d'aoust mil V^cXXV. Et premièrement, en suposant pour la vérité du fait que ladicté abbaye de Montivillier soit de fondation royale et que l'église dudit monastère soyt incorporée et unye avec ledit monastère, joint que ladicté église pour ung seul corps soit appropriée pour faire le service desdictes dames et pour les paroissiens de Saint-Saulveur, et pour l'administration des sacrements desquelz paroissiens y ait eu de temps immémorial ung vicaire perpétuel, dont la collation et totale provision appartient à l'abessse dudit Moustiervillier, dient icelles dames qu'il y a XL ans en précédent et du depuis, il y avoit en ladicté église tour et clocher, où sont les cloches sonnantes au divin service desdictes dames jusques au nombre de six, joint que le son desdictes cloches pour toutes les heures de l'église est oy de toute la ville et faulxbourgs et espécialement en toute l'estente de ladicté paroisse Saint-Saulveur dudit Montivillier. Item, eudit an, de XL ans en précédent et depuis, il a esté acoustumé, observé et gardé en toute ladite ville de Montivillier que le pardon de nonne, que l'en a acoustumé sonner à XII heures de jour, a esté sonné par toute la ville de Montivillier par les cloches dudit monastère... et que autant en a esté fait pour le salut et *Ave Maria* de sept heures de soir. Item, que eudit temps, de XL ans en précédent et de temps immémorial et du depuis lesdits XL ans, il n'y avoit, à ladicté église Saint-Saulveur, autres cloches que celles qui estoient à la tour dudit monastère, réservé deulx cloches qui estoient en l'une des tours du portal de devant, qui servoit à l'usage desdits paroissiens de Saint-Saulveur... Item que depuis cinq à six ans en ça le vicaire moderne de Saint-Saulveur, c'est assavoir M^e Estienne Dufour, a fait faire une cloche et icelle fait monter et mectre à ladicté tour de devant à mynuict et au desceu desdictes dames, qui est de plus gros son et estonnement que toutes les autres cloches de ladicté ville de Montivillier et excèdent tout autre son de cloches d'icelle ville, pesant quatre mille livres ou environ, en manière que, à raison de l'impétuosité dudit son, les dames ne pevent oyr le son de leurs cloches, quant il est question de dire leur service, » 1524. – Autre procès, en 1494, entre les paroissiens et le curé à propos d'une quête que les premiers voulaient faire en l'église Saint-Sauveur « pour le luminaire à entretenir devant l'image du glorieux martyr M^r Saint-Sébastien afin d'éviter à la peste qui de nouvel et de présent est commencée en la ville, » ladicté quête empêchée par le curé.

G. 5349. (Liasse.) – 38 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1397-1542. – Pièces de procédures (arrêts, sentences, mémoires, etc.) concernant les contestations survenues entre les religieuses de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur dudit lieu, pour raison de la construction de plusieurs autels, des fonts baptismaux, etc., d'un *image*

du crucifix au portail. – « Ensuit les noms et surnoms, âges et demeures des tesmoins enquis et examinez sur les VIII^e, IX^e, X^e et XI^e articles baillez de la partie des trésoriers et paroissiens de la paroisse de Saint-Sauveur de Moustiervillier, à l'encontre des religieuses abbessse et couvent dudit lieu, pour le descord des fons à bastiser, estans en icelle paroisse de Saint-Sauveur ; » parmi eux, Guillemette la Vicomtesse, sage-femme, Jean Raoullin, doyen de Montivilliers, Richard Passavant, promoteur dudit lieu, Robert Morieult, avocat au Parlement, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Michel, âgé de 44 ans, Artus Fillon, chanoine de Rouen et curé de Saint-Maclou, âgé de 40 ans, vers 1517.

G. 5350. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1513-1730. – Débats entre les religieuses et les paroissiens au sujet du culte dans l'église de Saint-Sauveur. – Messe de la nuit de Noël célébrée habituellement à l'autel du chœur par le curé ; pour les autres offices, les paroissiens se contentaient de la nef de l'église où il y avait 2 autels, l'un de Saint-Sauveur, l'autre de Saint-Nicolas, et d'une grande chapelle, au côté du chœur, « où il y avoit jusques au nombre de 12 ou 13 autels. » Le Parlement ordonne, en 1513, de faire une *figure* de l'église. – Sommation à François Simon, curé de la paroisse Saint-Sauveur, pour qu'il eût à célébrer la messe de minuit en l'église de l'abbaye suivant l'usage, et non dans l'église Saint-Sauveur, 1693. – Pareille sommation en 1730.

G. 5351. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 29 pièces, papier.

1521-1626. – Requêtes présentées à l'abbesse de Montivilliers par les curés, trésoriers et paroissiens de Saint-Sauveur, à l'effet d'être autorisés à mettre des tombes, poser des images, clore des chapelles en la dite église. – Pierre Deschamps, procureur du Roi en la vicomte de Montivilliers, demande la permission « de faire (asseoir) certain monument ou tombe de pierre sur la sépulture d'Adam Deschamps, sieur de Grengues, aussi procureur du Roi en la dite vicomte, » 7 décembre 1521. – Maître Jean Hacquet, écuyer, avocat pour le Roi au bailliage de Caux, demande à faire rétablir, au circuit d'une des chapelles (celle où était la vitre de la Transfiguration), une ceinture de noir avec ses armoiries. « Aucuns, ne sçavoit de quel esprit, avoient effacé et dilué cette chainture. » – « Nicolas Lescolier, écuyer, sieur d'Aubyéville, capitaine d'une *navyre* naguères équipée en guerre contre les ennemis, supplie l'abbesse que une ensaigne par luy et ses compagnons vertueulx prise contre les adversaires du sang de France, soit installée en l'église de Saint-Sauveur pour la dévotion et confidence qu'ils ont eue à Notre Seigneur, » 14 octobre 1542.

G. 5352. (Liasse.) – 28 pièces, papier.

1529-1636. – Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers, pour avoir permission de faire des travaux de décoration et autres dans l'église de Saint-Sauveur dudit lieu ; – par les trésoriers et paroissiens ; ils demandent « d'ériger un chœur de ladite église en plus hault que le pavement de la nef, ensemble l'autel en plus éminent et orné lieu que paravant et l'élargir, du costé du cimetièrre, et, aux coins de la closture, asseoir deux bouettes à mettre les torches du Saint-Sacrement, » 1529 ; – par les mêmes ; ils demandent à faire faire à la couverture de la soubz-aile de Saint-Nicolas, 2 ou 3 petites lucarnes avec vitres, pour donner clarté, 1539 ; – par les mêmes ; ils demandent à mettre et apposer pavement et carreau en l'église de Saint-Sauveur, suspendre l'image d'un ange ou torche pour être allumé à l'élévation du *Corpus Domini*, édifier un banc ou siège pour asseoir les paroissiens, 1554 ; – par Jean Paon, trésorier de Saint-Sauveur ; il demande « à faire poser et afficher un petit banc ou table devant le pilier nommé et appelé le pilier des pardons, pour servir à mettre sur les reliques aux bonnes festes, » 14 mai 1584 ; – par le curé, trésoriers et paroissiens pour établir, outre les 2 autels ou chapelles de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas, un troisième autel dédié à la Nativité Notre-Dame, 1603 ; – par François Dubosc, curé, « pour faire poser, aux piliers de la nef, les images des apôtres et évangélistes, ensemble des 4 docteurs, » 1614 ; – par le curé, trésoriers et paroissiens, pour faire établir, sur le grand autel de l'église, « un grand tableau en forme de retable avec colonnes, pilastres, arquitraves et cornisses, et au dessus 2 figures d'ange, avec l'image du *Salvator* au milieu, et, en plate peinture, l'istoire et mistère de la Transfiguration de Notre-Seigneur, » 1617 ; – par le curé, trésoriers et paroissiens, pour faire mettre un tableau du Rosaire en la chapelle de Notre-Dame et percer, à cette fin, une nouvelle porte à leur sacristie par

dedans la chapelle Saint-Jean, 1635 ; – par Thomas Hermerel, vicaire, « pour faire bâtir un confessionnaire de bois, de six pieds de long et 2 pieds de large, du côté de la chapelle de Saint-Nicolas entre les 2 premiers piliers d'en bas de la clôture du chœur, » 1604 ; – par Pierre Hantier, contrôleur pour le Roi en l'Élection de Montivilliers, pour clore de bois la chapelle de la confrérie de Saint-Sauveur, 1579 ; – par Étienne Quemain, procureur de cette confrérie, « pour mettre 4 petits chandeliers de bois aux escuelles d'estain où seront posés 4 cierges, le tout sur le travers de la chapelle de la confrérie, comme aux chapelles de la confrérie de la Trinité et du Sacrement et de peindre en huile l'histoire de la Transfiguration de Saint Sauveur » 1585 ; – par Geoffroy Moustier, procureur de la confrérie de la Sainte-Trinité, « pour faire clore de clôture de bois de menuiserie la chapelle de la Sainte-Trinité et y mettre et apposer 4 cierges, » 1583 ; – par Gilles Cauchoys, procureur de la confrérie de la Sainte-Trinité, « pour mettre une porte à la clôture de la chapelle de cette confrérie, » 1638 ; – par Philippe Cardon, tanneur, procureur de la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel, « pour faire clore de menuiserie la chapelle du Saint-Sacrement, comme était celle de la Trinité, de faire peindre icelle chapelle, et y faire représenter une histoire du Saint-Sacrement en huile sur la pierre, au milieu sous la vitre, » 1584 ; – par les frères de la confrérie du Saint-Sacrement pour faire établir une clôture de bois pour clore leur chapelle, 1653 ; – par les frères servants de la charité Notre-Dame-aux-Clercs, « pour faire mettre et attacher un poille sur l'autel érigé en l'église en l'honneur de la Vierge afin d'empescher les ordures qui tombent à cause de la nef qui n'est encore voûtée, » 1611 ; – par les confrères de la charité Notre-Dame, « pour faire mettre au nouvel autel de la sacrée mère de Dieu, une dévotte et accomplye figure de la Vierge, » 1615 ; – par les procureurs et frères servants de la charité Saint-Nicolas, « pour faire apposer sur l'autel de la chapelle Saint-Nicolas, un tableau en forme de contretable, » 1626 ; – par les maîtres jurés du métier de mercier, pour faire mettre en l'église une figure de saint Louis, roi de France, 1622 ; – par Jean Lemarchand, Élu en l'Élection de Montivilliers, pour faire établir une clôture de bois à la place de l'ancienne qui était trop vieille, en la chapelle Notre-Dame, 1619 ; – par Robert Dumont et Robert Dothemare, « pour avoir permission de poser en l'église Saint-Sauveur, un image de saint Robert, abbé, leur patron, entre le tableau du Rosaire et l'image de Saint-Yves, » 1636.

G. 5353. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

1569-1614. – Requête adressée à l'abbesse de Montivilliers par les vicaires de Saint-Sauveur de Montivilliers, pour qu'il leur fût permis de célébrer la messe et de donner la sainte communion au peuple, comme de coutume, en ladite église, le jeudi et le samedi saint. – Antérieurement à 1605, la communion avait eu lieu en la petite chapelle de l'hôpital ou à l'autel de Saint-Michel de l'église abbatiale. – L'usage avait toujours été de ne célébrer ce jour-là aucun office en l'église de la paroisse.

G. 5354. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1629-1630. – Sentences, arrêts, procédures concernant le droit de bancs en l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers. – L'abbesse maintenue au droit d'érection et assiette d'autels, chapelles, images, bancs et sièges. – « Défenses faites à maître Daniel Cavelier, avocat, ayant épousé Marie Le Post, sœur et héritière de M^e Clément Le Post, de troubler et empescher l'abbesse à la jouissance d'un banc par elle fait mettre au 3^e pilier de la nef et de prendre par ladite Le Post, sa femme et famille, aucune séance audit banc. »

G. 5355. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin.

1513. – Clameur de gage-plège obtenue par les religieuses de Montivilliers contre les paroissiens de Saint-Sauveur au sujet du passage des charrois de l'abbaye par le cimetière de ladite paroisse. – Mention de Pierre Hacquet, écuyer, procureur de la ville de Montivilliers ; – d'Étienne Le Roux, écuyer, lieutenant du bailli de Caux en la vicomté de Montivilliers ; – de Jean de Bavent, lieutenant général du bailli de Caux.

G. 5356. (Liasse.) – 94 pièces, papier.

1725-1726. – Requête adressée à Madame de Montivilliers par Jean Lemasson, trésorier en charge de l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers. En 1719, le Trésor de cette église possédait au moins 1,200 livres de rente ; en 1720, ceux qui devaient des rentes en avaient racquitté 700 en billets de banque, qui ne produisaient aucun intérêt, en sorte qu'il ne restait plus que 4 à 500 livres, revenu absolument insuffisant pour acquitter les gages des choristes, payer la cirerie, acquitter les fondations, pourvoir aux réparations. L'organiste, à lui seul, prenait 170 livres, et il était difficile de supprimer cet emploi, sans renoncer à un usage général dans toutes les églises de la province. En conséquence, le requérant demandait la permission de taxer toutes les places de bancs qui étaient dans l'église, sans pourtant donner atteinte au droit de l'abbesse de disposer desdites places en faveur de telles personnes qu'il lui plairait. – Requêtes adressées à l'abbesse par des particuliers, pour obtenir place de bancs, à la suite de la révocation prononcée de toutes les permissions antérieures, notamment par Jacob Le Roux, écuyer, sieur de Touffreville ; – Jean Fils, procureur au bailliage et vicomté de Montivilliers et greffier de l'abbaye royale ; – Robert Perdriel, écuyer, sieur de Bellemare, conseiller avocat du Roi ; – Guillaume L'Heureux, conseiller et procureur du Roi au siège de police de Montivilliers ; – Jean-Baptiste Thorel, écuyer, sieur de Maisons ; – Bernardin-Louis Laurent Prudhomme, avocat au bailliage de Caux, garde du temporel de l'abbaye royale de Montivilliers ; – Diane-Madeleine de Bailleul ; – Artus Le Délié, substitut au bailliage et vicomté de Montivilliers ; – Marie-Anne Le Sauvage, veuve de M^e Clément Cavelier, en son vivant, doyen des avocats du bailliage de Montivilliers ; – Louis Lavesne, avocat au bailliage de Caux ; – Marie-Anne Le Roux de Jourville, veuve du sieur Louis-Augustin de Malhortie, organiste de Saint-Sauveur. – Permissions signées de Laurence-Madeleine de Sebeville, abbesse de Montivilliers.

G. 5357. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1540-1615. – Sentences, arrêts, accords concernant les inhumations en l'église de Saint-Sauveur de Montivilliers. – Bail des droits de sépulture, pour 5 ans, par Louise de l'Hôpital, abbesse, à Robert Du Perroy, fossoyeur : 40 sous par chaque corps inhumé dans la sous-aile de l'église, depuis l'autel de Saint-Nicolas jusqu'à la paroi du bout ; 20 sous, dans le reste de l'église, 1608. – Opposition au placement d'une tombe sur la sépulture de Jean Preudhomme, frère de maître Richart Preudhomme, lieutenant du vicomte de Montivilliers, 1540. – Acte des déclarations des paroissiens, lesquels consentent qu'il soit pris, pour les personnes au-dessus de 20 ans, 6 livres ; au-dessous de 20 ans, 60 sous, pour droit d'inhumation en la nef de Saint-Sauveur, 1614.

G. 5358. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1477-1522. – Procès, entre les religieuses de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur, au sujet d'orgues faites par maître Pierre Le Potier, organiste, qu'ils voulaient faire mettre en la dite église, « ou lieu et établie estant sur la grande porte au bas de la nef où estoient mis et apposés les autres orgues qui par ci-devant avoient servi à la dite église, » 1477. – Permission donnée par Jeanne Mustel, abbesse de Montivilliers, aux paroissiens de Saint-Sauveur, de démolir des orgues, *magna et antiqua, in ambone sive pulpito ecclesie, juxta sive prope turrim que vulgariter dicitur* la Tour coupée et d'en établir de nouveaux à la la place d'un oratoire ou chambrette de pierre annexée à ladite tour vers le grand autel, ayant une petite fenêtre par laquelle on pouvait voir dans l'église, 19 juin 1522 ; présent à l'acte le neveu de l'abbesse, Jean Mustel, sieur du Bosc Roger, avocat du Roi au bailliage de Rouen. – Marques des notaires apostoliques Jean Savary, Sébastien Rivière.

G. 5359. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin.

1506. – Défenses, de la part de l'abbesse de Montivilliers, à frère Richard Du Busc, cordelier, de prêcher en l'église de Saint-Sauveur. – Procès à cette occasion, en l'Échiquier, entre les paroissiens et l'abbesse. – « Marin des Voisins, religieux de l'ordre de Saint-François réformé, nommé, par l'abbesse, religieux expert, bien scivent et lettré, prêchera nonobstant l'opposition des paroissiens. » – Jean Peronneau, sergent en la sergenterie de Montivilliers, n'avait osé remettre l'assignation à Du Buse, parce que, lorsqu'il s'était présenté à la maison du dit Du Busc, il avait trouvé un nommé Jean Quemine, procureur commun en cour laye, tenant un gros baton de bois, qui l'avait menacé. – Mention de Christophe de Gruchy, clerc d'office en l'exemption de Montivilliers ; – de Jean de

Bavent, écuyer, licencié èslois, lieutenant général en la vicomté de Montivilliers ; – de René de Cossé, premier panetier du Roi, bailli de Caux.

G. 5360. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

Fin du XV^e siècle-XVIII^e siècle. – Bail fait, par l'abbesse de Montivilliers, de toutes les oblations faites en l'église de Saint-Sauveur, à l'autel Saint-Nicolas et à tous autres, après la messe paroissiale, 1517. – Aveu rendu aux religieuses de Montivilliers par Étienne Frontault, curé de Saint-Sauveur, promoteur de l'exemption : « A cause de son bénéfice doit à mes dites dames prières et oraisons, honneur et fidélité ; sujet de comparoir aux processions que se font en l'abbaye, aux testes de l'Ascension, mardi de la Pentecôte, jour de l'Assomption de la Vierge, aux synodes d'hiver et d'esté, comme l'un des 4 chanoines de l'abbaye à cause du dit bénéfice, de dire et célébrer les grandes messes conventuelles aux jours de fériés avec les 3 autres chanoines ; de porter et enterrer, avec les 3 autres chanoines les corps des religieuses ; – dédire la messe qui se célèbre à minuit dans l'église de la dite abbaye le jour de Noël ; de célébrer, en la dite église, les messes et offices du jeudi absolu, vendredi saint et samedi de Pasques, » 1663 (copie). – « Ensuit la recepte de la valleur et revenue de l'office de la trésorie de l'église et abbaye et monastère de Notre-Dame de Montivilliers, tant des oblacions que des rentes à icelles offices appartenantes pour ung an commençant le premier jour de mars l'an de grâce mil cinq-cens vingt : A celluy qui a fait l'office de angré à Pasques et pour les gans d'icelluy, la somme de IIII. sous VI derniers ; – aux housseurs pour la housseure de la feste de Pasques, la somme de V. sous ; – pour la sonnerie de maistre Guillaume Oberi (Aubery), presbtre, V s ; – pour deux cens de fagots pour faire le pain à chanter, XL sous ; – pour la sonnerie de l'obit maistre Jehan Daudel, presbtre, curé de Saint-Germain, III sous. » – Mémoire pour l'augmentation et accroissement de la nef de l'église Saint-Sauveur : elle était « de si petite estendue, capacité et largeur, eu regard au peuple estant en icelle, que, ès festes sollempnelles, une grant partie d'iceulx parroissiens ne povoient convenablement estre en icelle église, oir et entendre le divin service, ne voir ne aouer dévotement, à la grant messe parroissial, ès jours sollempnés, le Saint Sacrement de l'autel en oyant la grant messe parroissial d'icelle parroisse, » fin du siècle.

G. 5361. (Charte.) – 0^m36° de hauteur sur 0^m20° de largeur.

1287 – (Vidimus par G. (Guillaume de Flavacourt), archevêque de Rouen, samedi après la Saint-Pierre ès-Liens 1287, d'une sentence apostolique (du pape Innocent), portée sur un procès entre l'abbesse de Montivilliers, d'une part, et ledit archevêque et le chapitre de Rouen, d'autre part, (Latran, 4 des ides de mai an 18 du pontificat), la dite sentence, adressée à l'abbesse : « *Cum fuerit pro monasterii tui parte probatum quod instituis et de stituis decanum in ipsis ecclesiis et confers easdem, et quod, tu et decanus tuus Christianitatis, tenetis placita, et per te vel tuos citationes fiant, quodque decanus archiepiscopi ad idem monasterium in expensis propriis affert crisma, tradens illud decano tuo distribuendum per ipsum inter clericos ecclesiarum illarum, et quod archidiaconus Caleti vel officialis tibi fidelitatis exhibet juramentum, super hiis pro monasterio judicantes, te ab impetitione predicti archiepiscopi duximus absolvendam, sentenciantes nihilominus ut in predictis ecclesiis visitacionem, reconsiliacionem per decanum tuum et compulsionem clericorum ad ordines habeas, sicut hactenus habuist, illa consuetudine reprobata secundum quam decanus archiepiscopi duos solidos pro crismate recipere consuevit. Ceterum, cum pars archiepiscopi sufficienter probatione docuerit quod ipse clericos ecclesiarum illarum ad ordines promovet et examinat promovendos ecclesias dedicat et altaria consecrat, et quod presbyteri ecclesiarum ab eo crima recipiunt et ad sinodum ejus vadunt, necnon parrochiani earumdem ecclesiarum ad Rothomagensem penitentiarium veniunt, a sacerdotibus suis missi, quodque per appellacionem in causis spiritalibus coram archiepiscopo litigant, et quod archidiaconus Caleti, vel ejus officialis et tu vel tuus decanus insimul tenetis placita Cristianitatis super clericis et laicis predictarum ecclesiarum et super hiis cognoscitis, judicatis et punitis pariter delinquentes, et, quando archidiaconus vel officialis ipsius placita tenet, recipit duos panes et totidem picherios vini, super hiis partem tuam, eidem archiepiscopo, nomine Rothomagensis ecclesie, duximus condempnandam.* – L'archevêque déclare qu'il n'entend pas que son official attente à l'avenir contre la dite sentence. – Fragment de sceau.

G. 5362. (Charte.) – O^m 16^e de hauteur sur 0^m 33^e de largeur.

1344. – Mandement de « Jehan, ainsné filz du roy de France, duc de Normandie, comte d'Anjou et du Maine : Au bailli de Caux ou à son lieutenant, salut. – Les religieuses abbesse et couvent de Monstievillier nous ont donné à entendre, disans que, jasoit ce que elles aient toute juridicion esperituelle en leur église et ou dit lieu de Monstievillier et meismement en tout le pourpris des mesons de leur abbaie... notre viconte de Moustievillier, de sa propre auctorité et yolenté, et sans ce que il eust commission especial du duc ne du bailli pour ce faire, est aie au lieu des prisons des dictes religieuses, et, sous couleur de ce que un prisonnier, leur cleric et justiciable, s'estoit fait bertouser en la dite prison, malacieusement pour soy faire requerre comme lay, ledit viconte l'avoit enlevé des prisons. » Celui-ci avait porté plainte au bailli, qui avait saisi le temporel des religieuses pour cause de désobéissance, parce qu'elles s'étaient opposées à la délivrance du prisonnier. – Défenses au bailli de molester les religieuses à raison de ce fait, Château-Thierry, 3 août 1344, « sous le seel nouvel du duc. » Sceau perdu.

G. 5363. (Pièce.) – parchemin; 0^m 4^e de hauteur sur 0^m 47^e de largeur.

1314. – *Littere compositionis facte inter dominum Egidium, Rothomagensem archiepiscopum, et ejus capitulum, ex una parte, et abbatissam et conventum Monasterii Villaris.* – Le désaccord était né entre les parties dès le temps de Bernard de Fargis, archevêque de Rouen, au sujet d'évocation que prétendait faire l'official de Rouen à son tribunal, d'affaires concernant les justiciables de l'exemption de Montivilliers : « *Nos (archiepiscopus) igitur, pacem et tranquillitatem nostre ecclesie Rothomagensis... affectante... de consensu nostri ccapituli, ordinamus, salvis sententiis Innocenta, pape, inter nostros et dictarum religiosarum predecessores latis, videlicet quod officialis noster scribet decano et officiait Monasterii Villaris, non injuris gubsidium, sed per modum mandati, quod decanus et officialis Monasterii Villaris mandata nostri officialis..., per omnia adimplebunt. Officialis autem noster, antequam concédât mandata hujusmodi, se super premissis summarie informabit an scilicet contractus vel quasi, delictum vel quasi in nos frajurisdictione inita fuerint seu eiam peypetrati (sic), saltem per requirentis hujusmodi citationem proprium juramentum. Rogata vero decanus et officialis Monasterii Villaris nostri officialis Rothomagensis in predictis casibus adimplebit, informacione de qua premissum est per dictos decanum et officialem Monasterii Villaris facienda similiter précédente.. Item volumus et ordinamus, cum juri sit consonum, quod officialis noster rogata predictorum judicum in juris subsidium sibi facta, admittat ac execucioni débite faciat demandari in casibus supradictis, et de monendo vicecomitem Monasterii Villaris et ballivum Caletensem de capiando et justiciando excommunicatos a predictis decano et officiali Monasterii Villaris et censura ecclesiastica, ut premittitur, compellendo eosdem faciat, prout antiquitus fieri consuevit. Insuper ordinamus quod officialis noster Rothomagensis fidem adhibeat litteris, instrumentis sigillo curie Monasterii Villaris sigillatis...* Paris, 11 février 1314. – Sceau perdu.

G. 5364. (Rouleau.) – parchemin et papier ; 0^m 42^e de largeur sur 0^m 92^e de hauteur.

XV^e siècle. – Copie. – Bulle du pape Innocent au sujet des constestations survenues entre l'archevêque de Rouen et l'abbesse pour la juridiction : « *Cum fuerit pro Monasterii parte probatum quod abbatissa instituit et destituit decanum in ipsis ecclesiis et confert easdem, et quod ipsa et decanus suus Christianitatis placita tenent et per ipsam vel suum citationes fiunt, quodque decanus tuus ad idem Monasterium in expensis propriis affert crisma, tradens illud decano abbatisse, distribuendum per ipsum inter clericos ecclesiarum, et quod archidiaconus Caleti vel officialis ipsius abbatisse fidelitatis exhibet juramentum, super hiis pro Monasterio judicantes, abbatissam ab impetitione tua duximus absolvendam,* Latran, 4 des ides de mai an 18^e du pontificat. – Accord entre Gilles, archevêque de Rouen et les religieuses de Montivilliers, analysé ci-dessus. – *Deliberatio consilii Rothomagensis super facto Monasterii Villaris* au sujet de 2 clercs, Nicolas de Beaunay et Thomas de Renierville, que le maréchal de France avait fait saisir dans les limites de la juridiction de Montivilliers, pour cause d'homicide commis en la personne de Jean de Bar, qui avaient été réclamés par l'official de Rouen. – Rouleau de la seconde moitié du 15^e siècle.

G. 5365. (Charte.) – 0^m 36 de hauteur sur 0^m 42 de largeur.

1314. – Double de la charte précédente. Le sceau était différent. C'était probablement le sceau du chapitre. Ce sceau est perdu. Il n'en reste que les lacs. La mention *Triplicata* inscrite sur le repli, fait connaître que 3 expéditions avaient été dressées de cet accord.

G. 5366. (Liasse.) – 2pièces, parchemin,

1314. – Triple de l'accord ci-dessus analysé. A cet accord est annexé un acte du chapitre de Rouen, par lequel il donne son consentement. *Actum in capitulo nostro Rothomagensi, die dominica qua cantatur Oculi mei, anno Domini millesimo trecentesimo quarto decimo. Sceaux perdus.*

G. 5367. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1599. XVII^e siècle. – Requêtes présentées à l'abbesse de Montlivilliers pour avoir permission de tenir des écoles à Montivilliers et à Harfleur. – Pierre Delarue, originaire du Havre, écrivain, « professeur aux arts mathématiques, appelé à Montivilliers par plusieurs personnes, notamment de la justice, pour enseigner aux personnes dignes de la vertu ces nobles arts tant dignes et recommandables, » 17 novembre 1599 ; – Jean Selles, père de 4 enfants, associé à maître Adrien Boutevillain, maître des écoles générales de Montivilliers, et à Jacques Faulquet, diacre, pour tenir lesdites écoles générales ; » il demande qu'on lui assure des gages, 1603 ; – Philippe Morieult, licencié ès-lois, enseignant la langue latine à Montivilliers, 10 janvier 1610 ; – Jean Boutevillain, fils d'Adrien Boutevillain, précité, enseignant les enfants en la religion catholique, apostolique et romaine, 1622 ; – Bernard Alary, maître écrivain, venu se fixer à Montivilliers « pour enseigner les belles écritures et l'arithmétique ; » – Pierre Lacourt, écrivain, enseignant « l'écriture française et l'italique, l'arithmétique et à jouer de quelques instruments à la jeunesse d'Harfleur ; » – Thomas Le Leu, enseignant aux enfants de cette même ville « les langues grecque et latine, à lire et à écrire ; » – Jean Gonfrey, prêtre, enseignant aux mêmes enfants « la science d'écriture, chiffrer, compter et lire, » 14 octobre 1609 ; – Pierre Le Brun, prêtre, admis à tenir des écoles à Harfleur « pour instruire la jeunesse en l'art d'écrire, chanter le plain-chant et lire selon la forme de la religion catholique, » 9 octobre 1609. – Pierre Hantier et autres jeunes hommes demandent la permission de faire bâtir un théâtre contre l'abbaye de Montivilliers « pour la représentation d'une pièce sainte à l'honneur de Dieu, » 4 août 1604. – Jean Viger demande la place d'organiste à Saint-Sauveur de Montivilliers.

G. 5368. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1558-1686. – Abbesses de Montivilliers et prieures de Saint-Paul ; professions de foi, informations *de vita et moribus* ; visites d'églises ; concordats. – Visite par Jean de Genouville, licencié ès-lois, doyen de Montivilliers, de l'église Saint-Paul : Marie de Serviat, prieure, absente et résidant au prieuré de Vernon ; église en ruine depuis 1562 ; comble de l'église appuyé sur 2 arbres mis debout pour l'empêcher de tomber ; chapitre sans *verrines*, bancs, ni chaires ; temple et église paroissiale sans porte, 1572. – Certificats relatifs à des professions religieuses à Montivilliers, du temps de l'abbesse Guillemette de la Platière, 1576. – Procuration donnée, par les religieuses de Montivilliers, à Denis Jourdain, curé de Saint-Germain du dit lieu, pour prendre l'administration du temporel et du spirituel, le siège abbatial vacant, et pour faire toutes les oppositions nécessaires contre toutes personnes qui voudraient s'attribuer la dignité abbatiale, au préjudice de Barbe Cavelier, étant abbesse sous le bon plaisir du saint-siège, 28 janvier 1588. – Profession de foi de ladite Barbe Cavelier. – Information sur sa conduite, 1589. – Concordat entre elle et les religieuses au sujet du prieuré de Saint-Paul, dont elle prit possession en vertu de la résignation de Jeanne Frontin, et qu'elle put faire réparer grâce aux secours de son père, Jacques Cavelier, lieutenant général du bailli de Rouen, 1598. – Nouvelle profession de foi de cette religieuse, comme prieure de Saint-Paul, même année. – Profession de foi de Gabrielle de l'Aubespine, religieuse de Montivilliers, nommée au prieuré de Saint-Loup, diocèse d'Orléans, 1625. – Consentement donné par les religieuses de Montivilliers à la nomination, comme coadjutrice de l'abbesse Louise de l'Hospital, d'Anne de l'Hospital ; signatures des religieuses, 3 décembre 1616. – Profession de foi d'Anne de l'Hospital. – En 1625, à Montivilliers, 4 religieuses du nom de l'Hospital : Louise, l'abbesse, âgée de 55 ans ; Anne, âgée de 30 ans ; Madeleine, âgée de 39 ans ; Jacqueline, âgée de

40 ans. – François de Bruneval nommé official par l'abbesse Laurence-Madeleine de Sebeville, 1686.

G. 5369. (Liasse.) – 31 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1285 (copie)-1617. – Titres pour servir à établir la possession des religieuses de Montivilliers en ce qui concernait leur exemption. – Bulle du pape Martin IV pour relever l'abbesse de Montivilliers d'une sentence arbitrale donnée par l'archevêque de Rouen au préjudice de l'exemption de Montivilliers, Pérouse, nones d'octobre, an 4 du pontificat (copie). – Vidimus par un notaire apostolique d'un concordat passé entre l'archevêque et l'abbesse de Montivilliers pour la juridiction, 1314. – Sentence arbitrale sur un procès entre Pierre de Saint-Pierre ès-Champs curé d'Octeville, et les paroissiens de ladite paroisse, au sujet des droits curiaux : *Item, super décima bonorum mobilium parochianorum facientium testamenta sua, quam decimam dictus rector habuit et levavit a tempore suæ institutionis, pronunciamus quod erit in electione testatoris seu facientis testamentum, legare dicto rectori ita bonum et pingue legatum quod dictus testator faciet in suo testamento cuicumque personne, legatis filio suo pro exercendo scholas, vel filiæ suæ maritandæ duntaxat exceptis, vel legare dicto rectori decimam antedictam, super receptis a tempore retroacto a dicto rectore, ab impetitione dictorum parochianorum dictum rectorem absolventes*, 1303, (copie). – Accord entre Guillaume, archevêque de Rouen, et Marguerite, abbesse de Montivilliers, au sujet de deux clercs (Colin de Beaunay et Thomas de Renierville), accusés d'homicide et poursuivis pour ce fait à l'officialité de Rouen, Palais royal à Paris, 19 octobre 1318. – Sentence donnée aux assises de Montivilliers par Guillaume Le Prévost, lieutenant du bailli de Caux, Jean sire de Saint-Saulieu : défenses aux sergents de contraindre les clercs, tant mariés que non mariés, « à aller aux veues, aux haros, et en aultres plusieurs choses, tant pour guettier gens qui pour maléfices se boutoient ès lieux de franchise, que de garder namps et de les faire porter au marchié, » mars 1402. – Nouveaux débats entre l'archevêque et l'abbesse, 1488, 1490. – Protestation à l'occasion de la visite faite du monastère de Montivilliers par monsieur maître Arthur Fillon, vicaire général du cardinal d'Amboise, 2 septembre 1500. – Commission rogatoire adressée à l'official de Rouen par l'official de Montivilliers, pour faire citer le bailli de Caux et le vicomte de Caudebec, au sujet de l'arrestation, dans le cimetièrre de Gueutteville, d'un nommé Huguet Dubosc, 1509. – Lettre de R. Du Fay, official de Rouen, à l'abbesse de Montivilliers, pour l'engager à se joindre au chapitre de Rouen afin de s'opposer aux prétentions des gradués, 1528. – Visite du monastère de Montivilliers par Robert Reboursel, vicaire général de l'archevêque, 1529. – Appels à l'officialité de Rouen; appels comme d'abus.

G. 5370. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin; 58 pièces, papier (1 imprimé).

1735 (copie)-1750. – Requête et pièces pour M. l'archevêque de Rouen contre les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye de Montivilliers ; M. Bertin, maître des requêtes, rapporteur. Avocats M^{es} Restaut et Bocquet de Chanterenne. – Arrêt du Conseil d'État, du 5 juin 1750, qui reçoit l'archevêque appelant comme d'abus de la bulle d'exemption en faveur de l'abbaye de Montivilliers du 8 juillet 1384. – Mémoire contre l'exemption de Montivilliers, de la composition de l'abbé Cornet. – Extrait des archives de l'archevêché de Rouen. – « Mémoire présenté à M^{gr} l'archevêque de Rouen, primat de Normandie, par le s^r Ozenne, indullaire sur l'abbaye de Montivilliers, pour censurer l'entreprise monstrueuse delà dame abbesse du dit lieu. » – Copies de pièces concernant la juridiction spirituelle de l'abbaye de Montivilliers. – Lettre adressée à l'archevêque de Rouen par le frère de Montaigu, dominicain (Caen, 28 juillet 1726), au sujet d'une affaire qu'il avait avec le curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, pour une lettre qu'il lui avait écrite sur le pouvoir des ordinaires quant à l'approbation des confesseurs. – Lettres de l'abbesse de Montivilliers à l'archevêque de Rouen : « Je réitère mes très instantes supplications, et vous conjure de vous y laisser fléchir, en m'accordant de laisser subsister nos privilèges, tels que mon abbaye en a jouy jusqu'icy..... Je me jette de nouveau à vos pieds, avec la confiance que vos bontés jusqu'icy m'ont inspirée, vous conjurant, Monseigneur, de vous laisser fléchir par des dispositions aussi sincères que les miennes, » 1745. – Lettres de l'archevêque d'Arles au même prélat pour lui recommander sa sœur l'abbesse de Montivilliers. « Ma sœur n'a pris encore, que je sache, aucune détermination. Elle fait rassembler et examiner ses titres. Je luy ay plus d'une fois détaillé toutes les

raisons qui doivent la porter à souscrire à l'accommodement proposé. Elle redoute excessivement l'improbation du public et de sa communauté, et voilà ce qui la retient, » 1746. – Lettre de Pinand, official de Montivilliers, à l'abbé Cornet, secrétaire de l'archevêque : il le prie de le faire dispenser de comparaître au synode de Rouen ; de ne point lui en vouloir de la nécessité où il se trouve de défendre l'exemption de Montivilliers ; et d'intercéder pour lui auprès de l'archevêque ; de faire conserver à M. Boulais le bénéfice de Bléville ; 22 may 1746 ; signé : « Pinand, curé d'Octeville, et, si vous le permettez, official de Montivilliers. » – Lettre de M. Le Masson, prêtre, à l'abbé Saas, chez M. Blondel, prêtre, rue des Jésuites à Rouen, 1^{er} avril 1747 : il demande qu'on lui rende les pouvoirs de confesser qui lui ont été ôtés par le prétendu grand vicaire de l'exemption, en punition de quelques discours, tenus par le dit Le Masson sur la validité de l'institution du dit grand vicaire. « Il est désagréable de dépendre de gens qui font tous les jours mille impertinences, et qui punissent, par des affronts, le premier coup de langue qui échappe contre leurs sottises. Il sera fort aisé de dépouiller peu à peu noire grand vicaire de sa juridiction. Plusieurs prestres, sur mes pas, s'adresseront à M^{rs} les grands vicaires de Rouen, pour estre approuvés. Plusieurs curés n'attendent que le moment favorable. A la première semonce, ils rentreront sous l'obéissance de leur supérieur légitime, » 1^{er} avril 1737. – Procès pour la cure de Saint-Sauveur de Montivilliers entre Jean Roussel, clerc, bachelier formé en théologie, frère Jean De Laistre, religieux de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne, licencié en droit canon, Adrien Bernard, clerc gradué aux arts, tous trois prétendant droit au possesseur dudit bénéfice, d'une part, et Mathieu Dufour, clerc, écolier étudiant en l'Université, y prétendant aussi droit ; copie d'arrêt du parlement de Normandie, du 23 juillet 1534, en faveur du dit Dufour. – Règlement de l'archevêque de Rouen, touchant la forme des démissoires que donne l'official de Montivilliers, 12 septembre 1637. – Visite de l'abbaye de Montivilliers, par Antoine Gaulde, grand vicaire de l'archevêque, 28 avril 1667. – Sentence de l'official contre Pierre Tesnière, curé de Saint-Barthélémy près Montivilliers, qui avait manqué d'assister à la dernière calende tenue par l'archevêque à Écrainville ; mandement pour faire venir le curé de Saint-Sauveur, soi-disant promoteur de l'exemption de Montivilliers ; cependant les ordonnances contre le curé de Saint-Barthélémy seront exécutées, 1675. – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui, par provision et en attendant qu'il ait été statué par sa majesté sur l'exemption prétendue parle chapitre de l'église collégiale de Dole, ordonne que M. l'archevêque de Besançon pourra visiter la dite église etc., 2 avril 1746. » (Imprimé). – « Justes raisons pour Robert Lemonnier, curé de Saint-Germain de Montivilliers, pour la préséance ès assemblées, processions et synodes, » qui lui était contestée par M^e Guillaume Le Masuyer, curé de Sainte-Croix, 1617. – Difficulté pour un banc, auquel M. de Reaulté, sieur de Valsemont, vicomte de Montivilliers, prétendait avoir droit en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers, 1695. – Requête d'un nommé Durocher, à l'official de Montivilliers, pour le rétablissement de la chapelle de Notre-Dame des Flots à Harfleur, sans date. – Suppression de fêtes en l'exemption de Montivilliers conformément au nouveau règlement de l'archevêque, 1700. – Dispense de bans pour le mariage de noble homme Louis-Georges Odoard Feudrix (le savant Bréquigny), écuyer, paroissien de Saint-Sauveur de Montivilliers, et Charlotte-Nicolle Mallet de Graille, de la paroisse Saint-Éloi de Rouen, 1^{er} janvier 1739.

G. 5371. (Liasse.) – 28 pièces, papier.

1745-1749. – Lettres adressées à l'abbesse de Montivilliers, à propos de son procès pour l'exemption : par l'archevêque de Rouen, M^{sr} de Saulx-Tavannes : « Je cherche à conserver à votre abbaye de l'honorifique et de la distinction, autant que cela peut être praticable, et même bien au delà de ce à quoy je consentirois, si l'affaire est portée en justice ; » – « Je pensois que nous pourrions finir l'affaire de votre prétendue exemption au moyen de la conciliation que je vous proposois. Mais M. l'archevêque d'Arles m'a fait dire que vous étiez deffinitivement déterminée à la deffendre juridiquement. C'est malgré moy que j'en viens au seul parti qui me reste de l'attaquer en règle. J'auray par devers moy la consolation de n'avoir rien négligé pour éviter une pareille procédure ; » – « A ma place, Madame, vous feriez de même. Vous auriez votre devoir à remplir. Je me flatte que vous êtes bien persuadée que ce n'est que ce motif qui me fait agir, et qu'il n'y a rien de personnel. Mais, persuadé intérieurement que votre droit est mauvais, j'aurois toute ma vie à me reprocher de laisser subsister, en connaissance de cause, un abus aussi monstrueux ; » – par l'archevêque de Tours : « Vous n'ignorez pas quel a été le sort de la fameuse abbaye de Cluny.

Nommé conciliateur par le Roy, j'avois proposé un arrangement qui conservoit à cette abbaye une décoration. Les religieux, qui avec le cardinal ne voulurent pas se soumettre à nos articles, ont tout perdu, » 20 juillet 1745 ; – « M. l'archevesque de Rouen réclame ses droits comme tous les évêques qui sont rentrés dans la possession de leur juridiction. Ils ne font pas le procès à leurs prédécesseurs : ils se bornent à remplir leurs devoirs, » 12 août 1745 ; – « Je ne peux donner à Mons^r l'archevêque de Rouen un conseil que je ne recevrais pas, et que je ne serois pas disposé à suivre. Il ne faut pas vous dater : tous vos privilèges attaqués ne peuvent subsister, » 23 novembre 1745 ; – par le duc de Beauvillier, par MM. de la Grandville, Lescalopier de Nouras, l'abbé de Pomponne, l'abbé de Saint-Cyr, de la Roche, Gaucher. – Deux lettres dont la signature a été biffée, des 23 et 31 octobre 1725, contenant des conseils sur la conduite à tenir dans l'affaire de l'exemption : « Vous tenteriez en vain d'obtenir de la cour de Rome qu'elle prît votre fait et cause à l'occasion de l'attaque dont l'exemption de votre abbaye est menacée : il paroist que la cour de Rome a pris le party de fermer les yeux sur le projet formé d'anéantir en France tous les privilèges émanés de cette cour, et vraisemblablement cette conduite est un trait de prudence de sa part... En effet, loin que l'intervention de cette cour pût faire un motif de ménagement, de la manière dont on pense aujourd'hui en France, c'en seroit peut-être un pour exciter d'autant plus le zèle des moteurs de ce projet ; » – « Je serois fort embarrassé, dans le petit nombre des avocats de parlement qui sont au fait de ces matières, de vous en indiquer un qui se chargeast de travailler dans cette affaire. Les plus capables en ce genre sont attachés au clergé, et ne voudront pas prendre party dans une affaire qui peut devenir celle du clergé, et qui est contraire aux vues de ce corps. » – Lettres écrites à l'abbé Pinand par l'abbé Rose, 1748 ; – par l'abbé Terrisse : « Vos mémoires ont sur ceux de M. Cornet une supériorité éclatante. Quiconque les lira sans prévention en jugera de même. Avec tout cela gagnerez-vous votre procès ? C'est ce dont je doute. On ne veut plus aujourd'hui d'exemptions ; la mode en est passée ; on les regarde comme des abus, et dans le fond on n'a pas grand tort. » – Lettres de MM. Masselin et Du Catelier.

G. 5372. (Liasse.) – 71 pièces, papier (1 imprimé).

1735-1752. – Procès entre l'abbesse de Montivilliers et l'archevêque de Rouen, au sujet de l'exemption de Montivilliers. « Exposition et défense de la juridiction spirituelle et épiscopale de l'abbesse du royal monastère de las Huelgas, de l'ordre de Cîteaux, près de la ville de Burgos ; composée par l'ordre d'Isabelle deTèbes, abbesse de ce monastère, par D. Fr. Michel Defuentès, premier professeur en théologie de l'Université de Salamanque, général de l'ordre de Saint-Bernard, évêque et seigneur de Lugo, imprimée pour la seconde fois du temps que le même monastère étoit gouverné par Marie-Madeleine de Villaroel, dame de Baça » ; traduction de la main de Bréquigny. – Minute d'une lettre de cet érudit, où il rend compte de ses démarches auprès de l'abbesse de las Huelgas. – Lettres de l'abbesse de Conversano, 1749 ; – de l'abbesse de Montivilliers, de Pinand, de dona Joseph a Carrillo, abbesse de l'abbaye de las Huelgas : « J'ay l'honneur de vous remettre l'incluse pour Madame de France, l'épouse du Sérénissime Infant don Philippe. Le Seigneur luy donne l'efficace qu'il faut, affin que M^{sr} l'archevêque de Rouen se démonte de ses chicanes ou de son obstination contre votre monastère, comme j'en prie le Seigneur, avec toute cette communauté. Il m'auroit été facile d'avoir des lettres de notre cour pour Madame de France ; mais on m'a persuadée que ma prière seroit le plus fort moyen pour votre affaire, veu la très grande affabilité et les sincères offres de la protection que Madame nous fit l'après-diné que elle entra dans ce monastère, conversant comme si elle étoit une religieuse de la même communauté, » 15 mai 1749 ; – de M. de Courmoulins, président au parlement de Normandie : « C'est par votre lettre (une lettre de Pinand) que j'ay appris le mariage de M. de Bréquigny avec M^{lle} de Crasmesnil, alliance très convenable. Je ne connais de cette demoiselle que le nom, mais je présume très favorablement de ses qualités personnelles, d'autant plus que M. de Bréquigny s'est déterminé par inclination à l'épouser. Vous voudrez bien néanmoins, dans votre première lettre, me dire quelque chose de sa personne. J'appréhende que le bien ne soit pas considérable, » Sainte-Barbe près Gaillon, 15 juin 1739 ; – de frère René-Prosper Tassin, bénédictin, Paris, 28 mai 1748 ; – de Restaut, avocat au Conseil.

G. 5373. (Liasse.) – 25 pièces, papier.

1745-1750. – Lettres adressées à Madame de Bellefont par des abbesses qui avaient des intérêts analogues à Iceux qu'elle essayait de défendre, ou par des dames dont le crédit lui avait paru utile : – sœur de Clermont, abbesse de Chelles, 28 janvier 1746 ; – sœur de Montmorin, abbesse de Fontevrault, 13 avril 1746 ; – sœur de Montmorin, abbesse de Jouarre, 29 janvier et 8 mars 1746 ; – sœur de la Rochefoucault, abbesse de Montmartre, 25 octobre 1745 ; – L.-H. de Bourbon : « Quand j'ay quelque chose à demander, c'est M. l'archevesque de Tours ; mais, dans ce cas icy, je crois qu'on ne le trouveroit pas disposé à agir contre son confrère. J'habite, comme vous sçavez, Madame, mon couvent, sans connoistre personne, et étant, je croy, connue de peu de gens. Je croy avoir éprouvé ce que je vous dit à l'occasion de l'abbaye de Noyon, que j'avais fort à cœur de conserver à cette abbaye, et je n'ay pu réussir. Il est vray que cette affaire dépendoit de l'évesque de Mirepoix, que j'ay éprouvé dans cette occasion estre cent fois pir que le cardinal. On ne se seroit pas douté de trouver plus roide et plus dur que luy, cela est pourtant ; » – de la marquise de Bellefont, 10 janvier 1746 ; – de Madame de Bellefont-Vergetot ; – de Madame du Chastellet-Bellefont ; – de Madame Mazarin-Bellefont ; – de Madame de Noailles, duchesse de Villars : « J'ay parlé à M. l'archevêque de Rouen. Il désire le bien, la paix et l'union. Il m'a dit qu'il vous avoit proposé un accommodement, et que vous ne l'aviez pas accepté. Ses raisons me paraissent sans réplique. » – Deux lettres sans signatures : « Madame Infante m'a reçue dans la grande perfection et bien promis de prendre vivement vos intérests. J'ay choisy le moment où il y avoit peu de monde chez elle afin de la bien instruire de votre affaire ; » – « N'ayez point d'inquiétude, Madame, sur la dépense que vous me causerez. Elle sera médiocre parce que je ne suis pas assez riche pour faire travailler Natier, et que, parmi les autres, ce ne sont pas les plus chers qui attrapent mieux la ressemblance. Je tascheray d'en trouver un qui peigne ressemblant, et je serai sûre que vous excuserez la vilaine peinture, tant je compte sur vos bontés. »

G. 5374. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

1745-1749. – Lettres adressées à Madame de Bellefont, abbesse de Montivilliers, ou à M. Pinand, official du dit lieu, curé d'Octeville, par les avocats au Conseil Le Varlet et Restaut, au sujet du procès de l'abbaye et de l'archevêque pour l'exemption de Montivilliers. – Lettre de M. Le Varlet à l'abbesse : « Mon cher ami le père Duplessis est dans le dernier des chagrins : il vient de perdre une chère nièce qu'il aimoit tendrement, et qui faisoit tout son plaisir et sa satisfaction. Cette jeune enfant, de 13 à 14 ans, belle, spirituelle, et qui promettoit beaucoup, a été enlevée par une fluxion de poitrine, » 24 décembre 1745. – Lettres de M. Restaut à M. Pinand : « Je vous suis véritablement obligé des démarches que vous avez faites pour me mettre en relation avec les deux savants bénédictins. Indépendamment de mon utilité particulière, je compte tirer de grands avantages et de grands secours de leur connoissance pour l'affaire de Madame l'abbesse. J'ai un parent aux Blancs-Manteaux, et j'y connois beaucoup Dom Morice. Mon parent s'appelle dom Jalabert. Je dois, d'un autre côté, aller dîner après ces fêtes avec M. le curé de Saint-Sauveur, chez M. Lavocat, bibliothécaire de Sorbonne, qui veut me charger de revoir un de ses ouvrages, et qui, en revanche, me promet de me fournir des instructions pour notre affaire, » Paris, 24 décembre 1747 ; – « J'ay reçu le manuscrit espagnol que vous m'avez adressé, et je me dispose à en faire imprimer la traduction. Puisqu'on ne peut pas en trouver l'imprimé à Paris il sera bon que vous fassiez venir un exemplaire d'Espagne, » 24 mars 1749 ; – « Vous ne m'avez pas encore parlé du jugement rendu par le Conseil d'Espagne, en 1729, en faveur de l'abbaye de Lasuelgas. Vous me ferez plaisir de m'en envoyer une copie, pour voir si nous pourrions en faire quelque usage. Je me dispose à faire imprimer séparément la traduction de l'ouvrage de l'évêque espagnol, » 2 mai 1749 ; – « J'oubliois de vous dire que j'ai remarqué, dans le plaidoyer de M. Talon, concernant le procès d'entre M. Bossuet et l'abbcsse de Jouarre, qu'il n'étoit rien moins que favorablement disposé pour les exemptions en général, et surtout pour celles des abbayes de filles, malgré la confirmation de celle de l'abbesse de Fontevrault. Je suis surpris que l'écrivain de M. l'archevêque ne se soit pas prévalu de bien des endroits de ce plaidoyer. Vous êtes dans l'erreur si vous croyez que les belles-lettres entrent pour quelque chose dans mes occupations. Il y a bien des années que les affaires multipliées de ma profession ne me permettent plus de m'y appliquer. Je n'ai pas même le temps de travailler à la 6^e édition de mon ouvrage (sa Grammaire), qui manque absolument depuis plusieurs mois. Jugez de là si je m'occupe bien agréablement. Mais il est certain au moins que je le fais avec tout le zèle et toute l'attention dont je suis capable pour la défense de ceux qui me confient leurs intérêts, » 3 juin

1739. – La plupart des lettres de Restaut sont munies de son cachet : une bande représentant des *rets* et deux *Tau*.

G. 5375. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1745. – Lettres écrites à l'abbesse de Montivilliers ou à l'abbé Pinand, au sujet de l'affaire de l'exemption, par Dom Hervé Boissel, prieur, Dom René-Prosper Tassin, e Dom Charles-François Toustain, religieux de Saint-Ouen de Rouen, 1745. – Lettre de Dom Tassin : « N'y eût-il que la reconnaissance due aux princes et aux prélats qui ont accordé à votre église un si beau privilège, vous ne pouvez l'abandonner. Outre qu'il n'a rien d'odieux, puisqu'il émane originellement de l'autorité archiépiscopale, il est appuyé par des titres incontestables. » – Autres lettres de Dom P. Roucher, prieur, et de Dom Gérard de Nayville, religieux de Fécamp. – Six lettres de Dom Toussaint Duplessis, datées de Saint-Germain des Prés : « Nous vivons dans un temps très défavorable aux privilèges des monastères. Par conséquent il faut gagner du temps et tirer en longueur ; » – « La cour de Rome eût fait votre affaire, il y a deux ou trois cents ans, mais le temps est passé. On ne connoit plus cette justice-là en France. Ce seroit un coup d'épée dans l'eau. J'ose vous demander en grâce de ne me nommer en rien. M. l'archevêque de Rouen n'est déjà pas trop mon ami ; vous l'envenimeriez davantage, s'il savoit que je me mêle de cette affaire » – Renseignements fournis par l'abbesse à Dom Duplessis pour le XI^e volume du *Gallia Christiana*.

G. 5376. (Liasse.) – 22 pièces, papier.

1745-1749. – Lettres ou copies de lettres de l'abbesse de Monlivilliers ou de l'abbé Pinand concernant l'affaire de l'exemption. – Lettre de l'abbesse à un archevêque (probablement l'archevêque de Tours) : « J'ay reçu la lettre dont vous m'avez honorée, avec le projet de conciliation y joint. Ce projet m'annonce que M. l'archevêque de Rouen veut attaquer l'exemption dont jouit mon abbaye depuis un grand nombre de siècles. Cette nouvelle, je vous l'avoue, a été pour moy un coup de foudre. Pourquoi ce prélat envie-t-il à une maison qui lui a toujours témoigné tant de soumission et de respect, un privilège qui ne fesoit point d'ombrage à ses prédécesseurs ? » – Lettre de la même à M^{gr} deSaulx-Tavannes : « Qu'il me soit permis de réclamer votre charité compatissante en faveur de Madame de Sebeville, ma devancière et ma bienfaitrice, plus que nagénaire, pour qui le dépouillement que vous proposez seroit un véritable coup de poignard. » – Lettre de M. Pinand à M. Ribard à Rouen, pour le prier de lui dire son avis au sujet d'une lettre qu'il se proposait d'adresser à l'abbesse de las Huelgas.

G. 5377. (Liasse.) – 335 pièces, papier.

1532-1764. – Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers, pour obtenir banc ou sépulture en l'église Saint-Sauveur : – par maître Robert Lemaire, fils et héritier de défunt maître Nicolas Lemaire, en son vivant, enquêteur pour le Roi en la vicomte de Montivilliers, ayant puis naguères épousé Barbe Faucon, fille et héritière de défunt maître Guillaume Faucon, procureur du Roi en l'Élection du dit Montivilliers et aussi héritière de défunt maître Guillaume Carteron, en son vivant, official : il demande permission « de faire asseoir un petit banc en la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de l'église neuve de Saint-Sauveur, pour y asseoir la dite Barbe, sa femme, à ouyr le divin service, en considération que c'est la place de ses ancestres, et qu'ilz ont esté tous inhumés en la dite chapelle ; aussy que le dit deffunct Carteron a omosné la vitre figurative de la vie de monsieur Saint-Jean-Baptiste, laquelle est de présent en la dite chapelle, ainsi qu'il appert par la souscription d'icelle vitre ; » – par Jean Du Bosc, notaire royal en la ville et vicomte de Montivilliers : il demande qu'il lui soit permis « de faire asseoir un scabeau ou pierre, en la vieille nef, sous les grandes orges, » 1579 ; – par Guillaume De Gaumont, licencié en lois : il prétend avoir droit, à raison de la maison où il réside, « d'avoir place en l'église Saint-Sauveur, pour asseoir sa femme près le pillier de Saint-Sébastien, auquel lieu il avoit intention faire mettre une petite chaire pour asseoir icelle sa femme. »

G. 5378. (Liasse.) – 254 pièces, papier.

1537-1728. – Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers pour obtenir banc ou sépulture en l'église de Saint-Sauveur : – par Marguerite Vyard, veuve de défunt Guillaume Vynarc, en son vivant, bourgeois, marchand, demeurant au dit lieu : elle demande « de faire assoer une tombe de pierre sur laquelle estoit engravé ung tableau de cuyvre, dedens lequel estoient engravés et escripts poultraictz et noms de Richard et Nicollas dictz Vynarc, père et fils, pour servir de mémoire des dictz deffuntz dessus la fosse en laquelle ilz avoient esté inhumez, » sans date ; – par Nicolas Grouard, avocat: il demande « à faire réédifier et assoer une petite basse chère, tabouret ou pierre, au lieu et place où a de coutume de soy mettre et assoir Anne Haquet, sa femme, fille de deffunt noble homme maître Jehan Haquet, près d'un pilier où l'on faisoit la recette des pardons, » sans date ; – par Jean Viger, prêtre, natif de Montivilliers et chapelain ordinaire de l'église Saint-Sauveur : il demande la charge de joueur des orgues, vacante par le décès de Pierre Boullenc, 1602 ; – par Nicolas Deschamps, écuyer, conseiller et premier avocat du Roi ès sièges de bailliage et vicomte de Montivilliers : il demande « à Madame qu'il lui plaise lui concéder la séance pour la damoiselle sa femme, enfants et famille, en la grande nef de l'église, joignant et autour du second piller de la nef, auquel, d'un costé, est le banc des pardons, et à ceste fin luy permettre faire attacher et poser un banc clos et fermé de 3 pieds et demy de large et long de viron 6 pieds, » 1605.

G. 5379. (Liasse.) – 303 pièces, papier.

1629-1699. – Requêtes adressées aux religieuses de Montivilliers pour obtenir la permission d'enterrer en l'église Saint-Sauveur de cette ville : Pierre Diacre, 1^{er} avocat du Roi au bailliage et vicomte de Montivilliers ; – Louis-François Lemasson, fils d'Adrien Lemasson, lieutenant du bailli de Caux au siège de Montivilliers, 1629 ; – l'enfant d'Antoine Deschamps, écuyer, sieur d'Escures, lieutenant criminel en la vicomte de Montivilliers, 1630 ; – Nicolas Deschamps, avocat du Roi au siège de Montivilliers, 1632 ; – Jeanne Michel, femme de Jean le Sauvage, avocat et 1^{er} échevin de Montivilliers, 1688 ; – Marguerite Gueroult, fille de Guillaume Gueroult, sieur du Verdré, lieutenant général civil et criminel au siège présidial de Caux, 1698.

G. 5380. (Liasse.) – 210 pièces, papier.

1705-1763. – Requêtes adressées aux religieuses de Montivilliers, pour obtenir permission d'enterrer en l'église de Saint-Sauveur de la dite ville : M. Glier, lieutenant en l'amirauté du Havre ; – Charlotte de Bailleul, femme de Jacob Le Roux, sieur de Touffreville, 1701 ; – Charlotte de Canouville, veuve de messire Hector Desmares, chevalier, sieur de Tournay, 1706 ; – Marie-Anne-Élisabeth Claude, fille de Louis-Georges Feudrix, écuyer, sieur de la Fontelaye, lieutenant civil et criminel au bailliage de Montivilliers, 3 février 1716 ; – Anne Delahaye, veuve de Georges Feudrix, 11 août 1736 ; – Louis-Georges Feudrix, précité, 1^{er} avril 1742 (la demande est faite par son fils Louis-Georges Feudrix, écuyer, sieur de Bréquigny, demeurant à Montivilliers) ; – messire François de Bouriol, sieur des Lombars, ancien commandant au régiment Royal-Comtois, 1742 ; – Louis de Beaunay, 1753 ; – Françoise de Beaunay, épouse de M. Guillaume Guerout, écuyer, sieur du Verdré et d'Étainhus, ancien lieutenant général au bailliage du pays de Caux, 1756 ; – Louis de Poriot, lieutenant au régiment de Touraine, 1756 ; – Nicolas-Alexandre de Beaunay d'Englesqueville, 1757.

G. 5381. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier (2 imprimés).

1760-1775. – Constestations au sujet du droit de disposer des bancs et des frais de leur réparation entre les religieuses de Montivilliers et les trésoriers et paroissiens de Saint-Sauveur du dit lieu. – Procès porté au parlement. « Réponse à griefs que présentent à nos seigneurs du parlement, en la II^e chambre des Enquêtes, les dames Abbessse, Prieure et Religieuses de l'abbaye royalle de Montivilliers, intimées en appel et incidemment appelantes ; contre les sieurs trésoriers, propriétaires et habitans de Saint-Sauveur de Montivilliers appelants de sentence rendue au bailliage du dit lieu le 11 novembre 1767 et intimés sur l'appel incident. » (Imprimé). – « Observations pour les dames Abbessse, Prieure et religieuses de l'abbaye Royale de Montivilliers. » (Imprimé). – « Griefs et moyens d'appel que mettent et donnent devant nos seigneurs de parlement, en la seconde chambre des Enquêtes, les trésoriers, propriétaires et habitants de Saint-Sauveur de Montivilliers, appelants de sentence rendue en bailliage à Montivilliers, le 16 novembre 1767. » – Lettres de

l'avocat Langlois de Louvres, de M. Le Sens de Folleville, conseiller au parlement, au sujet de cette affaire. – Requêtes adressées à l'abbesse de Montivilliers, à l'effet d'obtenir concession de bancs en l'église de Saint-Sauveur, les dites requêtes souscrites par la dite abbesse, 1775.

G. 5382. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier.

1585-1788. – Procès pour les sépultures en l'église Saint-Sauveur de Montivilliers entre les trésoriers et paroissiens de cette église et les religieuses de Montivilliers. – Sentence rendue sur un haro crié par M. Louis de Grouard, avocat du Roi, tant pour lui que pour damoiselle Anne Haquet, sa mère, « pour empêcher que le carreau de la chapelle de Saint-Sauveur fust levé et en icelle fait aucune fosse pour inhumer le corps de M^e Guillaume Le Seigneur, par laquelle il est dit à tort le dit haro crié, et, vu le consentement de la dame abbesse, que le corps sera inhumé dans la chapelle sans attribution d'aucun droit à aucune des parties, » 6 février 1585. – Preuves du droit et possession des curés de Saint-Sauveur en l'église de l'abbaye et de leur juridiction sur les domestiques y demeurants. – Extraits des registres mortuaires. – « Extraits des registres des choses mémorables et dignes de remarque qui sont arrivées en l'abbaye de Montivilliers, le 1^{er} commençant au mois de février 1601 et finissant au mois de mars 1660, et le second commençant au mois d'avril 1660 et finissant au mois d'avril 1733. » – Acte du 17 mai 1637, constatant la présence à Montivilliers d'Anne de Gonzague, fille de S.A.S. de Mantoue, marraine d'Anne, fille de Robert Le Baube. – Sentence de M. Michel-Joseph Savary, official de Montivilliers et curé d'Octeville, rendue sur le réquisitoire du promoteur, ordonnant que, conformément au règlement pour la sépulture des corps, homologué au parlement le 29 mai 1781, on enterrerait en l'église Saint-Paul de Rouen seulement les ministres du saint autel et ceux d'entre les laïques qui se trouveraient autorisés à y être inhumés par leurs titres ou par la qualité de bienfaiteurs ; qu'on donnerait à la fabrique ou trésor au moins 30 livres ; que les corps seraient enfermés dans un cercueil et mis dans une fosse d'au moins 4 pieds de profondeur, 1788.

G. 5383. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1532-1722. – Procès pour empêcher l'établissement de prêches et d'écoles protestantes à Montivilliers. – Déposition de maître Guillaume De la Champagne, « l'un des anciens advocats et bourgeois de la ville de Moustiervillier, aagé de 80 ans ou environ ; dict qu'il a veu le commencement des premiers troubles advenus en ce pays pour le différent de religion. N'a veu ceulx de la religion prétendue refformée faire faire presche avec ministre ou autre chez Robert Viard... Ont un lieu et place pour faire l'exercice de leur religion au manoir seigneurial de Béveillier et une forme de temple, » vers 1609. – « Bref mémoire pour deffendre, soubz l'advis du sieur Conseil, sur l'assignation faite à la Chambre de l'édict au procureur scindic des habitans de Montivilliers, instance des personnes faisant profession de la religion prétendue réformée habitans en la dicte ville de Montivillier. » – Supplique pour Jean de Larrey, écuyer, avocat, demeurant à Montivilliers, stipulant, tant pour lui, que pour les autres habitans de la dite ville faisant profession de la religion et pour François Poncet, maître d'école. – Sentence contre Jacques De la Haize, de la paroisse de Villainville, qui était venu tenir écoles publiques à Montivilliers sans autorisation, et bien qu'il fût de la religion prétendue réformée, 1603. – Divers mandemens et sentences de l'officialité de Montivilliers.

G. 5384. (Liasse.) – 15 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier (1 imprimé).

1434-1639. – Long mémoire, en forme de rouleau, concernant un procès entre les religieuses de Montivilliers et les paroissiens de Saint-Sauveur, au sujet de l'ouverture des portes de l'église, 1434. – « Ensuivent les articles sur lesquelz les religieuses abbesse et couvent de Monstievillier requéraient, à mons^f le vicomte de Caudebec ou son lieutenant commissaire du Roy en ceste partie, les tesmoingts par elles produicts estre inquis et examinés contre Jehan Hacquet, les curés, trésoriers et paroissiens de Saint-Sauveur du diet Moustiervillier, » 15^e siècle. – « Articles touchant la clausion de la porte, » vers 1525. – « Procès verbal contre les parroissiens de Saint-Saulveur fait par Mons^f Postel (conseiller au parlement), commissaire sur quelques atemptatz » commis au préjudice des religieuses, 1522. – Arrêt du parlement qui fait défense aux dits paroissiens de faire sonneries plus longtemps qu'il n'était réglé par l'usage, 1526. – Sentence de l'autorité séculière

faisant défense à toutes personnes de vendre ni de charrier pour apporter leurs denrées les jours de fêtes et de dimanches, 1550-1615. – Autres sentences contre les bourgeois de Montivilliers, pour avoir joué dans la halle, jeté des pierres dans l'enclos de l'abbaye, tiré sur les pigeons et fait des immondices contre les murs du cimetière ou de l'abbaye, 1548-1601. – Procès au Conseil d'État au sujet d'irrévérences et d'insolences commises par des bourgeois de Montivilliers le jour de la Fête Dieu. – Plaintes de Louise de l'Hospital, abbesse de Montivilliers ; – de François Du Bosc, curé de Saint-Sauveur, doyen et official de l'exemption du dit lieu : ils exposent « les désordres et abus qui se commettoient le jour et feste solempnelle du Saint-Sacrement par ung fort grand nombre de personnes téméraires, gens de néant et débauchez, qui, avec masques aux visages, en habits dissolutz, desguisez et difformes, avec armes et tambours, marchoient, tout le jour et la nuict subsécutive et mesme précédente d'iceluy, par les rues du dit Moustiervilliers avec esmotions publiques, actions insolentes, battants et frappants les uns et les autres, se meslantz ainsy peslemesle avec la procession solempnelle qui se fait le dit jour, entrantz dans l'esglise, ainsi masquez, sonnettes en leurs jambes. » – Lettre de Brissac aux bourgeois de Montivilliers : « J'ay empesché que on ayt rapporté tout cela au Conseil, et par ainsy que les coupables n'ayent eu le chastiment qu'ilz eussent trop bien mérité... J'ay chargé M. de Craville d'aller, incontinent ma lettre receue, à Montivillier pour vous dire le grand tort que vous vous faictes de vous gouverner ainsy. Vos animositez sont trop recongnues icy, et m'asseures que le cœur en soigne aux gens de bien de vostre ville, et est une grande honte de faire mesler des masques, des diables et des danseurs de sonnettes avec le Saint-Sacrement, » Paris, 10 juillet 1605. – Délibération de l'Hôtel-de-Ville ; – réparation donnée aux religieuses ; poursuites abandonnées, 1604-1605. – Arrêts duparlement, l'un, du 16 septembre 1608, contenant défenses de porter armes, masques et habits déguisés aux jours de fêtes à Montivilliers ; – l'autre, du 11 oct. 1608, défendant aux habitants de la même ville « de faire ni commettre à l'avenir aucunes insolences, momeries et représentation de personnages et théâtres publics. » – Consultation des docteurs de la faculté de Paris (N. Isambert, G. Froger, J. Charton, R. Duval, M. Grandin) ; – des avocats Camus et de Sainte Marthe, touchant l'exercice de la juridiction ecclésiastique de l'abbaye de Montivilliers, 1639.

G. 5385. (Liasse.) – 48 pièces, papier.

1522-1765. – *Injunctiones, precepta et inhibitiones facte et publicate in sinodo jurisdictionis et exemptionis Monasterii Villariv celebrata, per dominum decanum, in capella abbatiali dicti loci Monasterii Villariv, anno Domini 1522, die martis post festum Trinitatis 17^a junii.* – *Precipitur vobis, curatis et vicariis, quatinus habeatis librum qui manuale dicitur... etiam habeatis registrum excommunicatorum et absolutionum eorum ne inter parrochianos jurgium aut scandalum oriatur.* – *Item precipitur et injungitur vobis omnibus, curatis et vicariis, quod habeatis registrum testamentorum parrochianorum vestrorum, hujusmodique testamenta afferatis infra mensem post obitum illorum, ut approbata et reprobata videri possint, sub suspensionis et centum solidorum (pena), et quod, sub eisdem penis, habeatis registrum hujusmodi infra quindenam magistro testatorum et intestatorum curie nostre exhibere et afferre.* – *Item precipitur vobis ut habeatis registra infantium per vos baptizatorum, inserendo inibi nomina patrum et matrum necnon patrinorum et matrinorum.* – Autres instructions synodales de 1526, de 1528 : « *Item quod moneant, sub penis canonicis, omnes et singulos suos parrochianos de solvendo ecclesie sanctimonialium hujusce cenobii denarium, per eos debitum et die martis post festum Penthecostes solvi consuetum, singulique denarios sue parrochie recipiant et post, finitaprocessione, nobis afferanti.* » ; – de 1529 : *Item injungit hec synodus omnibus curatis et vicariis ut, singulis diebus dominicis, in prono missarum parrochialium, precepta dominica ac sancte matris ecclesie publicare habeant, et, si sint aliqui de heresi aut errore suspecti aut scandalizati, qui contra orthodoxe fidei nostre religionem aut ecclesie canones, decreta et ordinationes male sentiant, nobis denuncient, sub pena emende* ; – de 1531 : *Moderna et presens statuit et injungit synodus omnibus et singulis curatis et vicariis... ut matrimoniorum per eos in ecclesiis suis celebrandorum registra veraciter faciant, eorumque copiam synodatim nobis afferre habeant, sub penis suspensionis a divinis et emende arbitrarie* ; – de 1532-1535, de 1537, de 1543, de 1550, de 1553, de 1564 : *Item cum de jure, vel potius de communi ecclesie consuetudine, jam diu decretum sit matrimonia minime celebrari nisi temporibus a jure statutis, tribus bannis per tres dies dominicos continuos prius solemniter factis, nichilominus, propter scismata aut opinionum diversitates, que antea orta sunt,*

hec laudabilis et approbata consuetudo pene abrogata existit. Eapropter, eam renovando et continuando, hac presenti constitutione synodali inhibemus, singulis curatis et vicariis ne in futurum hanc violare seu contra eam attentare quis eorum presumat, sub penis carceris et emendis et aliis penis a jure statutis. Et quia bella ac seditioes propter opinionum et heresium diversitates que hucusque in hac patria orta sunt, nonnulla nostre jurisdictionis templa aut sacella demolita seu diruta fuerunt ac ita demolita quod in his nullum a duobus an nis vel circiter divinum servitium in eisdem celebratum fuerit, presens injungit synodus omnibus et singulis curatis et cappellanis, seu eorum vicariis, ut citius quam fieri poterit, ad minus infra quindecim dies, se in suis beneficiis recipere habeant, ibidem divinum servitium celebrare sub penis a jure statutis. Quod si ita dirupta vel polluta fuerint ut minime in eis celebrari deceat, id domino promotori denunciare habeant ; – de 1566, de 1576, de 1609 : Ordre à tous les curés de produire, au greffe secrétariat, les statuts des charités et confréries ; aux régents et maîtres d'écoles, d'obtenir des lettres d'approbation ; défense aux curés de permettre d'attacher dans leurs églises des bancs, ou ceintures de deuil ou armoiries, à moins du consentement de l'abbesse. – Ordonnances particulières publiées en assemblées synodales, 1607, etc.. – Mandements du vicaire général et official ordonnant des prières dans les églises de l'exemption, 1722-1747. – Ordonnance conforme à l'ordonnance de l'archevêque, du 17 mai 1762, qui fixait la translation de la fête et office de Saint-Romain au 3^e dimanche d'octobre. – Formule pour les vœux du baptême aux premières communions.

G. 5386. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1444-1588. – Procès pour crimes en l'officialité de Montivilliers. – 1444, frère Guillaume Poudremont, religieux de la charité de Notre-Dame sous la règle de Saint-Augustin, rendu à l'officialité par le comte de Schrosberi, capitaine d'Harfleur ; venait du couvent de Senlis ; avait apporté à frère Richard Barbes, soi-disant prieur de la maison d'Harfleur, une cedula contenant *mirabilia et frivola*, qui devaient arriver au mois de septembre 1444. *Dicit quod quidam nauta ville Deuppe, nuncupatus Cronier, existens extunc Parisius, sibi tradiderat, qui venerat de novo de partibus Loteringie, ubi erat, ut dicebatur, rex Francie, et inibi tradita fuerat eidem. Interrogatus qua de causa apportaverat ipsam cedulam ville Harefloti, dicit quod ignoranter hoc fecit, nec ad aliquem finem male intendebat, ut asseruit per ejus fidem et sub voto sue religionis. Verumptamen dicit quod intendebat restituere ipsam cedulam ipsi Le Crognier, commoranti Deppe. Interrogatus utrum publicavit ipsam cedulam seu legi multis fecit, dicit quod non, nec eciam nullam fidem adhibet in eam neque adhibuit et credit quod eclipsis solis et lune est quid naturale, neque est mirandum de contentis in dictis litteris, maxime de aliquibus.* » – 1525, procès contre Jean Dupont, prêtre de la paroisse de la Caude, au diocèse de Lisieux ; promu au sacerdoce par Nicolas, évêque de Véry, suffragant de l'archevêque de Rouen. François de Fourmentin, seigneur de Collemoulins, le reçut dans sa maison pendant un an, *ante pestem que ultimo vigit apud Hareflotum*, pendant lequel temps il célébrait la messe, tant dans la chapelle de Fourmentin, que dans la chapelle de la Coudre en l'église d'Harfleur ; « fut aussi commis par les frères de la confrérie de Saint-Sébastien d'Harfleur pour célébrer la messe pour les frères de la dite confrérie qui décédroient. » – « Information faite par nous Adam Deschamps, licencié en loix, lieutenant, eu siège d'Espouville et ès parties d'environ, de monsieur le bailly de Longueville, pour le fait de la mort de deffunct Gillet Gabart, que l'en disoit avoir esté tué par Denis de Bavent. » – 1545, procès devant Nicolas Lemaire et Robert Prudhomme, enquêteur pour le Roi en la vicomté de Montivilliers, à la requête de Philippe Brachon, écuyer, sieur de Béwilliers, stipulant pour Raoulin Surplis, son berger, contre l'un des gardes et forestiers des Hallates. – 1558, contre frère Guillaume Bavent, de l'ordre de Saint-Augustin de Rouen, *qui sermones quadragesimales fecerat in ecclesia parrochiali de Harfloto... inquadragesima novissime lapsa, plures propositiones predicaverat scandalosas, erroneas et male edificantes ; plurima conventicula secreta et conciliabula occulta fecerat ; plures libellos erroneos disperserat, in maximam nostre sancte matris ecclesie injuriam et scandalum.*

G. 5387. (Liasse.) – 74 pièces, papier.

1609-1728. – Procès pour crimes en l'officialité de Montivilliers. – 1610, Nicolas Le Clerc, cleric de l'église d'Épouville, poursuivi à la requête de maître Gervais Goullay, prêtre, curé de la dite paroisse, pour le scandale commis par le dit Nicolas Le Clerc. « Demeure constant que le dit Le

Clerc, contre sa profession, a souvent joué aux dez, nonobstant les deffenses qui lui en sont faictes par les constitutions synodales de cette juridiction, et non content, oublieux et ignorant de l'honneur et du respect qu'il doit à son curé et pasteur comme à son père spirituel, l'a, comme un autre Cham, vilipendé, mesprisé et indignement et scandaleusement repris en présence de tous ses autres enfans, ses parroissiens, et avec parolles, sales et indécentes à son habit, a secoué le joug de l'obéissance qu'il luy devoit. » – 1626, poursuites contre Nicolas Hébert, curé de Fontenay, « lequel se seroit tant oublié de son devoir de pasteur et du soin qu'il doit avoir de ses ouailles, que, depuis quelques jours, il auroit laissé mourir une pauvre fille nommée Robine, sans lui administrer aucuns sacrements de pénitence, eucharistie ny d'extrême onction, encore qu'il en eust esté bien et deurement requis et adverty ; – qu'il auroit permis que la dite Robine eust esté portée en terre dans un beneau, sans estre assistée d'aucun ecclésiastique, ny son convoy honoré de croix, de bannière ny d'aucun luminaire, mais auroit esté inhumée, dans le cimetièrre de la dite paroisse de Fontenay, par un pauvre homme laiïque, sans aucunes prières et suffrages ecclésiastiques, au grand scandalle de tous leshabitans de la dicte paroisse. »

G. 5388. (Liasse.) – 78 pièces, papier.

1535-1691. – Informations, sentences de l'officialité de Montivilliers au sujet d'affaires criminelles ; pièces classées par paroisses : Fontenay, Gueutteville, Harfleur, Sainte-Croix, Saint-Germain et Saint-Sauveur de Montivilliers, Rolleville, Saint-Rarthélemy, Saint-Martin du Manoir. – Fontenay ; le curé Nicolas Hébert prévenu de ne pas faire le catéchisme toutes fois et quantes qu'il a été reconnu être nécessaire, 1623. – Gueutteville ; le jour de la Pentecôte, tumulte dans l'église par le fait d'un nommé Vivien Laudoys qui avait attaché des étoupes et des hannetons au dos d'un nommé Ridel, 1535. – Harfleur ; émotion populaire, au moment où l'official allait visiter et bénir le tabernacle de l'église de cette ville, 1672, – Montivilliers (Saint-Sauveur) ; chapelain accusé de tenir maison ouverte à des joueurs de dés et de cartes, 1609.

G. 5389. (Liasse.) – 23 pièces, papier.

1501-1593. – Procès pour mariages en l'officialité de Montivilliers : – « *Advertere*. Pour supplier à Mons^r le doyen avoir esgard à ce qui est faict au procez d'entre Nicolas Auger et Mariecte Des moulins, spécialement pour garder le bon droict que la dicte Marguerite ha, et, combien qu'il ne soyt par les actes conclud par icelle que à la prendre en mariage et prendre l'enfant, si esse qu'elle entend que, en cas qu'elle tumbast de sa cause pour le mariage, il Auger soyt tenu à prendre l'enfant et payer la défloration avec intérêt, qu'elle estime à 60 livres, sauf la modération de justice. *Advertere* aussi que comme la dite Mariecte estoit en la grande doulleur d'enfantement, elle auroyt esté adjurée par la sage-femme de dire à qui estoit l'enfant, et qu'elle estoit au péril de mort, et aussi qu'elle ne pourroit estre délivrée sans dire à qui appartenoyt l'enfant : a juré que jamais aultre homme n'a eu congnoissance charnelle d'elle, fors le dit Auger, » 1569. – Traités de mariage.

G. 5390. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 136 pièces, papier.

1605-1648. – Procès pour mariages en l'officialité de Montivilliers. – Mariage célébré en la chapelle Saint-Jacques de l'hôpital d'Honfleur, entre Antoine Lenfant, d'Octeville, et Jeanne Mouton, 11 novembre 1642. – Lettre de Jacques De Launay, datée de Québec, 26 octobre 1646, adressée à sa femme Jeanne Mouton, pour la prier de venir le trouver à la Nouvelle France sur les vaisseaux qui devaient partir au mois d'avril : « Nous vivrions ici, dit-il, fort paisiblement ensemble. » – Lettre du Père Claude Quantin, de la Compagnie de Jésus, datée du collège de Clermont, 7 février 1647, adressée au curé d'Octeville, pour le prier de voir la dite Mouton et de l'exciter à écrire à son mari : « Les lettres pourroient être adressées au père Seguiran qui demeure au collège de Rouen, qui les enverroit à la Rochelle où le père Quentin devoit s'embarquer pour se rendre à Québec. » – Lettres du Père Charles Lallemand (Paris, 9 février 1646), et du Père François de Bargon, supérieur de la résidence de Pontoise (Pontoise, 21 février 1646), relatives à la même affaire. – Libelle pour Colette Vincent, à rencontre de Jean Dubois, jeune homme non marié ; citations d'Ovide, d'Aristote, de Cicéron, de Tite-Live, etc., 1606.

G. 5391. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1650-1702. – Procès pour mariages en l’officialité de Montivilliers. – Vérification de bulles de dispense pour cause de consanguinité, obtenues par Jean Le Picard, écuyer sieur de Sainte-Marie, fils de Jean Le Picard, écuyer, sieur de Breuillet, et par Élisabeth-Marie Le Seigneur, fille de feu Pierre Le Seigneur, sieur de laChapelle, et d’Anne Le Page, 1668. – Sentence de l’official de Rouen confirmative d’une sentence de l’official de Montivilliers, rendue pour cause de mariage entre Jean Gueroult et Antoinette Cavelier, 5 avril 1672.

G. 5392. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

1597-1735. – Copie de l’absolution et dispense donnée à maître Nicolas Le Franc, prêtre en l’exemption de Montivilliers, par Alexandre, cardinal de Sainte-Praxède, légat en France, pour l’irrégularité que ce prêtre avait encourue par le fait d’avoir célébré la messe avant l’âge compétent, 1597. – Modèle de démissoire donné par l’archevêque de Rouen ; de sa main ; « Montivilliers, au cours de notre visite, » 12 septembre 1637. – Certificats de bonnes vie et mœurs en faveur de clercs aspirants aux ordres, 1700-1724. – Certificat de M. Auber, curé de Saint-Martin-du-Manoir : il a administré les sacrements à plusieurs personnes de la nouvelle opinion qui avaient abjuré entre les mains de l’évêque de Rosse et du doyen de Montivilliers : Eustache Le Blond, prêtre, Nicolas Le Sage et sa femme, Louis Labbé, sa mère et sa femme, 1586. – Abjuration de Marie Andrieu, 1691. – Permission donnée par l’abbesse de Montivilliers au grand vicaire de faire la levée du corps de feu M. Savary et de le conduire à travers l’église de Saint-Sauveur, jusque dans l’église abbatiale où se fera l’inhumation, 12 décembre 1735.

G. 5393. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin, 31 pièces, papier, 1 sceau.

1701-1763. – Requête à l’effet d’obtenir dispense pour cause de consanguinité ; informations transmises à l’official de Montivilliers ; dispenses accordées. – Bref de dispense accordé à François Jouen et à Françoise De la Motte, 1729. – Sceau plaqué de l’officialité de Montivilliers.

G. 5394. (Liasse.) – 190 pièces, papier.

1636-1750. – Certificats de publications de bans de mariage adressés par les curés de l’exemption de Montivilliers à l’official de la dite exemption. – Bans de mariage entre Pierre Blondel, écuyer, et Anne-Marie Dumouchel, de Notre-Dame de Lillebonne, 1682 ; – entre Jacques Dicquemare, du Havre, et Marguerite Le Mennessier, 1690 ; – entre Charles Deschamps, chevalier, du Havre, et Anne Le Chevalier, 1691 ; – entre Charles-François-Alexandre Baiart, écuyer, du Havre, et Bonne-Félice-Françoise Kadot de Sebeville, 1701 ; – entre Jean-Baptiste-David Yvard, lieutenant général de police et ancien vicomte de Montivilliers, âgé de 28 ans, et Louise-Cécile Philippe, 1750. – Permission donnée par M. Diacre, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, et par M. Fontaine, curé de Saint-Germain de la dite ville, à M. Jean-Baptiste de Reaulté, sieur de Valsemont, lieutenant général de police à Montivilliers, et à M^{lle} Anne-Françoise de Beaunay, de se marier en tel lieu et devant tel prêtre qu’il leur plairait, 1705.

CHAMBRE DU CLERGÉ, BUREAU DES DÉCIMES

DU DIOCÈSE DE ROUEN.

G. 5395. (Registre.) – Grand in-folio, 66 feuillets, papier, relié en parchemin.

1600. – « Procès-verbal de l’assemblée de Messeigneurs les depputez du clergé de France tenue en ceste ville de Paris, ès mois de may, juin et juillet mil six cens, pour l’audition des comptes de maistre Philippes de Castille recepveur général du dit clergé, des décimes des années 97, 98, compte des Rhodiens et fraiz des assemblées. » Parmi les députés, Guillaume Péricard, conseiller an parlement de Rouen, abbé de Saint-Thaurin et doyen de l’église de Rouen. – « Vendredi 9 juin, le sieur abbé de Saint-Thaurin, doyen de l’église de Rouen, aurait remonstré qu’à la lecture du procès-verbal ou auroit nommé le sieur Séguier, doyen de l’église de Paris, devant luy, et demande que son

rang luy feust gardé, pour estre doyen d'une église métropolitaine, et le dit sieur Séguier d'une cathédrale seulement, lequel sieur Séguier auroit respondu que c'estoit une assemblée ecclésiastique, où en toutes les dignitez esgalles on auroict seulement eu esgard à la provision et réception ; requeroit qu'on lui gardast son droict, suivant tant de préjugez qui s'en estoient eusviz ; sur quoy, après que le sieur Gillot, aussy doien de l'église de Langres, se feust joint à la dicte requeste et requis que l'antiquité de sa réception luy feust confirmée, auroit esté ordonné qu'on auroit esgard seulement à l'antiquité de la provision et réception, selon laquelle les dietz sieur Séguier et Gillot, comme plus antiens, précéderaient sans préjudice du droict et prérogatives des provinces. » – 16 juin, secours aux sieurs Henri Constable, gentilhomme anglais, et Pierre Le Roy, ci-devant ministre de la religion prétendue réformée. – 24 juillet, pension de 400 livres à Jacques Johnstobon (sic), gentilhomme anglais, ministre converti, qui avait fait abjuration entre les mains du grand pénitencier de l'église de Paris. – 29 juillet, pension de 200 livres à maître Victor Cahier (sic), autre ministre converti. – Copie collationnée à l'original par M^rA. Le Blanc, secrétaire de l'assemblée.

G. 5396. (Registre.) – In-folio, 48 feuillets, relié en parchemin.

1692. – « Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à l'hôtel épiscopal de la ville de Paris, pour procéder à l'audition, examen et clôture des comptes de maître Philippe de Castille, receveur général du clergé de France. » – Parmi les députés : Jean Fortin, docteur en la faculté de théologie à Paris, grand doyen de l'église d'Avranches, François Cabart, grand archidiacre de l'église de Rouen, conseiller du Roi en sa cour de parlement du dit Rouen. – 30 mai, « le promoteur auroit remonstré que, le siège épiscopal du Mans vacquant, ung nommé Ourseau auroit obtenu provision du Roy de l'officialité, le prétendant vacquer en régalle, ce qui est de très dangereuse conséquence, et que partant il y auroit eu appel interjecté comme d'abus par le chapitre de l'église cathédrale du dit lieu en la court de parlement de Paris, auquel appel le dit chapitre désireroit qu'il pleust à l'assemblée avoir agréable que les agens du clergé se joignissent, pour le grand intérêt que le dit clergé peult avoir à des ouvertures sy pernitieuses ; sur quoy auroit esté advisé que les dits agens se joindroient au dit procès, au nom de tout le clergé, et feroient les poursuites nécessaires, aux fraiz du dit diocèse du Mans. » – 3 juin, « messire Pierre de Réveilles, abbé d'Aurillac, vicaire général de M^{gr} l'archevesque de Narbonne, auroit présenté une lettre de M^{gr} le cardinal de Joyeuse, en date du 30^m mars 1602, par laquelle il escrivoit qu'il auroit esté depputé de la province de Tholouze pour se trouver en ceste assemblée, et qu'il avoit beaucoup de regret de n'y pouvoir assister, ayant reçu commandement exprès de sa majesté pour l'aller promptement servir à Rome. » – 3 juillet, « sur ce que le promoteur auroit prié Messieurs de depputer aucun de l'assemblée pour supplier Monsieur le chancellier et Messieurs du Conseil qu'il leur pleust tenir la main à ce que le renvoy de la cause du chapitre de Rouen contre quelques particuliers ne fût évoquée du parlement du dict Rouen, soubz prétexte qu'il y a quelque nombre des dictz chanoines qui sont conseillers en la dicte court de parlement, auroit esté ordonné que les agens se transporteroient vers mon dict sieur le chancellier pour assister en ceste affaire les depputez du dict Rouen, au nom des s^{ts} de la dicte assemblée, comme estant chose qui concerne et regarde le général du clergé. » – Dimanche 11 août, discours de clôture de l'archevêque de Bourges :.. « Ceste congrégation a esté faite spécialement pour la conservation des pains de proposition du sacré patrimoine de Dieu, destiné à la conservation des siens ; mais avec ce ont esté traictez plusieurs pointz concernant l'honneur et manutention de la hiérarchie de son église, dont l'exécution est sy nécessaire en ce temps, qu'à faulte de ce nous prévoyons une désolation de l'église de Dieu. Ces affaires ayant eu sy bon commencement, sy heureuse suite et conduite, il nous reste à désirer une heureuse conclusion. » – Copie collationnée à l'original par M. Aubert, secrétaire de l'assemblée.

G. 5397. (Registre.) – In-folio, 51 feuillets, papier, relié en parchemin.

1610. – « Procès-verbal de l'assemblée de Messieurs les Prélats et autres ecclésiastiques depputez du clergé de France pour l'audition et closture des couples de M^e François de Castille, receveur général du dit clergé, tenue à Paris pour l'année 1610. » – 2 mai, l'assemblée se réunit à l'hôtel du cardinal de Joyeuse. – Députés pour la province de Rouen : le seigneur cardinal de Joyeuse,

François Péricard, évêque d'Avranches, Jean Berthault, évêque de Séez. – « Auroit esté remonstré par mon dit seigneur le cardinal de Joyeuse que le règlement fait en l'assemblée dernière portoit expressément que l'assemblée des comptes se tiendrait ailleurs qu'en la ville de Paris, et qu'il estoit expédient de résoudre en quelle ville, lieu et jour se tiendrait l'assemblée et l'heure qu'on y entrerait ; ce qu'ayant esté mis en délibération, auroit esté arrêté par toutes les provinces, que, pour le changement arrivé depuis le règlement, ladite assemblée se tiendrait pour ceste fois seulement, et sans tirer à conséquence, en ceste ville de Paris, au couvent des Augustins, en la salle des escolles de théologie. » – 3 août, on invite à assister à l'assemblée le cardinal du Perron, comme métropolitain, et l'évêque de Paris, comme diocésain. – Députation pour aller saluer le Roi, la Reine et le Chancelier. – 6 août, rapport de la députation. – 13 août, le cardinal du Perron vient à l'assemblée. – Le 14, il remontre « qu'il y a un notable personnage converti depuis peu de jours à la religion catholique, apostolique et romaine, fils d'un père qui est d'un éminent sçavoir, lequel, n'estant content de sa conversion, le veult faire enlever de ceste ville et conduire en une autre de la religion prétendue refformée, ce qui est craindre, si la compagnie n'ordonne et assure d'une pension le dit personnage, désnué et dépourveu de moyens. Sur quoy a esté ordonné, délibération prise par provinces, qu'il sera couché sur l'estat qui se fera pour les ministres convertis, pour la somme de six cens livres, et le payement luy sera fait tout ainsi qu'il sera ordonné par Monseigneur le cardinal du Perron. – Le seigneur évesque d'Acqza représenté que plusieurs et notables sommes de deniers avoient esté données aux libraires et imprimeurs, tant des Pères grecqz, que des livres de chant de l'église, dont les dits libraires n'auraient encores rendu compte, et qu'il serait à propos d'y pouvoir, sur quoy, délibération prise par provinces, il a esté arrêté que l'impression des Pères grecqz, estant fort utile à l'église, sera continuée, suivant la résolution prise à la dernière assemblée, et à ces fins la somme de mil escuz ordonnée pour l'impression des livres de chant de l'église demeurera en fondz pour en accommoder les imprimeurs des Pères grecz. » – 21 août, « M^{gr} l'évesque d'Avranches auroit esté prié par la Compagnie de se disposer pour faire les très-humbles supplications au Roy et à la Royne de la part de l'assemblée. » – 16 août, « S. M. sera suppliée d'écrire à Mons^r le gouverneur de la province de Bretagne à ce que l'entrée aux Estats ne soit point aux abbez commendataires avec le camail, attendu que, suivant l'ordre et usage, il ne peult appartenir qu'aux seuls évesques, et non aux abbez commendataires. » – 2 septembre, au sujet des violences du sieur d'Aumont, seigneur de la Châtre, lequel, sans aucun sujet, empêche Louis Bonnet, chanoine de la Châtre, et Le Febvre, curé du lieu, dans la fonction de leur charge. Il en sera porté plainte à la Reine. – 4 sept., « résolu que MM. les archevesques et évesques seront exhortés, en toutes actions publiques, de porter leur rochet et camail ou musette, et, allant à l'église pour le service divin, prédications, processions, leçons et autres semblables, la grande chappe épiscopale et pontificale, et ans dits habitz user de rochet en leurs diocèses, de couleur propre à la dignité épiscopalle, sinon aux advens et caresmes, jours de jeûnes, vendredis et autres exceptez, èsquels ils seront vestus de noir, suivant le cérémonial ; et, s'ilz sont religieux, seront de la couleur propre à leur ordre, et porteront le mantelet ou musette et camail. » – 13 septembre, « sur ce qui a esté représenté par les s^{ts} prévost, chanoines et chappitre de l'église S^t Estienne de Thoulouse qu'au mois de décembre dernier la dite église auroit esté bruslée, dont la ruine est si grande qu'elle ne pourroit estre remise pour 200,000 l., à la refection de laquelle ilz ont commencé à y travailler par le moyen de la libéralité qu'il ont receue de Monseigneur le cardinal de Joyeuse, qui est l'archevesque de la dicte église, lequel, continuant le zelle et bonne affection au bien du chappitre, auroit fait don de 50,000 l., on accorde que le clergé de Toulouse soit déchargé d'une année des décimes ordinaires pour estre les deniers employez à la réparation et réfection de leur église. » – 23 septembre, plaintes au sujet des lettres d'abolition obtenues par un capitaine protestant nommé Portal, coupable de vol et de sacrilèges dans une église de l'evêché de Saint-Papoul. – Copie collationnée à l'original par Pierre De la Roche, secrétaire de l'assemblée.

G. 5398. (Registre.) – In-folio, 71 feuillets, papier, relié en parchemin.

1612. – « Procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les cardinaux, archevesques, évesques et autres prellatz et depputez du clergé de France pour l'audition et closture des comptes de M^o François de Castille, receveur général du clergé en l'année 1612. » – 19 mai, le cardinal du Perron et l'évêque de Paris sont priés d'assister à l'assemblée. – 21 mai, députation nommée pour aller saluer le Roi et la Reine. – 24 mai, remise faite par le Roi au cardinal de Bonsi, de 4,000 livres par

an de ses décimes, en considération des services rendus par lui à l'État et à l'Église. – 16 juin, lecture de la lettre de la Reine pour réclamer du clergé le paiement d'une somme de 300,000 l. ; – au sujet du cimetière de Crocy, au diocèse de Séz, dont une partie avait été donnée à ceux de la R. P. R. – L'évêque de Bayonne se plaint « des injures, indignités et outrages qui lui ont été faits par le comte de Gramont, gouverneur de cette ville. – 9 juillet, « le sieur de Villenosse ayant représenté l'assassinat commis en la personne du curé de Vernueil, diocèse de Soissons, par ung gentilhomme de la R. P. R., nommé Des Jardins, qui auroyt, luy sixiesme, assassiné et pongnardé le dict curé en son logis, sur ce qu'il pansoyt que le dict curé eust déterré sa femme hérétique, ensevelye de force dans le cœur de son église, a esté ordonné que les agens se joindront au dit procès, aveq le syndic du dict diocèse de Soissons, pour poursuivre, aux fraiz et despens du clergé, la réparation du meurtre commis. » – 10 juillet, on s'occupe de nouveau du vol de reliques commis dans la ville de Saint-Papoul par Portal. – 18 juillet, lecture d'une lettre envoyée par M^{gr}. le cardinal Arrigonne à M^{gr}. le nonce du pape, portant « que Sa Sainteté, désirant pourvoir aux grands inconvénients qui peuvent arriver à l'impression des livres sur la matière *de auxiliis*, luy auroit faict commandement d'escrire à mon dit seigneur le nonce qu'il le fist savoir aux supérieurs des Religions et Universitez d'estudes, et mesmes aux ordinaires des villes et pays de sa nonciature, qu'il ne permettent point, ny laissent la liberté d'imprimer aucun livre qui traite directement, ou indirectement de la dite matière *de auxiliis*, ni mesme prenant occasion d'escrire sur Saint-Thomas ou en quelque autre façon et manière que ce soyt, mais ceux qui auront vollonté de mettre en lumière quelque chose sur ce sujet soient obligez d'envoyer premièrement à la sainte inquisition générale de Rome leurs compositions..... » – Incomplet ; un grand nombre de feuillets rongés par les souris.

G. 5399. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier, cartonné.

1617. – « Procès-verbal de l'assemblée de Nos Seigneurs les cardinaux, archevesques, evesques et autres députés du clergé de France pour les affaires du dit clergé et pour l'audition et closture des comptes de M^c François de Castille, receveur général du dit clergé. » – Parmi les prélats, François de Harlay, primat de Normandie. – 2 juin, « Monsieur l'évesque d'Orléans a remonstré que l'église faisoit une grande despence pour l'entretienement des ministres convertis, et toutes fois jusques à présent qu'elle n'avoit apporté aucun profit ni honneur au clergé ; qu'au contraire plusieurs d'entr'eux ne vivoient comme le changement de religion le désiroit ; qu'il estimoit qu'on y pourroit apporter tel ordre qu'à l'advenir l'église en recepvroit de l'utilité ; – qu'il seroit à propos d'instituer une maison commune de tous ceuls qui estoient au clergé et régler leur vie et leur estude en telle sorte qu'ils tesmoignassent par leurs meurs estre véritablement convertis. » – 10 juin, 1,200 livres accordées aux Augustins pour la perfection du grand autel de leur église. – 12 juin, « M^{gr} l'évesque de Paris ayant présenté une lettre des Jésuites aux fins de disposer la compagnie à quelque gratifficacion pour le voyage qu'ils désirent faire à la Chine, sur quoy l'assemblée, désirant participer à ceste bonne œuvre, leur a ordonné 1,000 l. pour le dit voyage, et à mesme temps a esté résolu que les deux qui travaillent, soubz le père Frontin, sur la Bible donnée par M. le cardinal de la Rochefoucauld, auront chacun 200 l. par an pour leurs vacations. » – 14 juin, secours de 150 livres au père Raoul, cordelier, jadis ministre converti. – 3 juillet, « Monsieur de Villenosse ayant rapporté la requeste de Richer, imprimeur, aux fins de faire casser la sentence rendue contre luy par le lieutenant civil, sur le fait de son bannissement, et d'estre payé des impressions qu'il auroit faictes pour le clergé, auroit esté ordonne que M^{gr} de Carcassonne seroit prié de parler de la dicte sentence à Monsieur le Chancelier et d'adviser avec luy les moyens d'y pourvoir, soit par cassation ou suppression, et que le dit sieur de Villenosse arresteroit les parties du dit Richer. » – 5 juillet, « M^{gr} l'évesque de Paris ayant proposé à la compagnie le proffit et utilité qu'apporte la mission de Constantinople pour la réduction des âmes à l'église, pour laquelle mission entretenir supplioit icelle, de la part des Jésuistes, vouloir continuer la gratifficacion de deux mil livres par an, comme leur avoit esté accordé par don gratuit en la dernière assemblée, la Compagnie, ayant égard à la recommandation faicte par mon dit seigneur de Paris, a ordonné au sieur de Castille, receveur général du clergé, de leur bailler, pour une fois tant seulement et par don gratuit, la somme de 3,000 l. » – 10 juillet, « Monsieur de Villenosse ayant représenté à la Compagnie que M^c Nicolas Gaultier, prestre, ministre converty, attesté et recommandé par M^{gr} le cardinal de Guise, homme de très grande condition et espérance, désiroit estre couché dans l'estat des pensions des ministres convertis, et qu'estant de la qualité requise, le dit sieur de Villenosse prioit la compagnie de luy

ordonner quelque pension raisonnable pour la nourriture de trois petis enfans qu'il avoit, » accordé 300 livres. – 15 juillet, « M^{gr} l'évesque d'Avranches est entré dans l'assemblée ; auroit dict que, sur l'avertissement qu'il auroit eu des mauvais discours que le sieur Fortin, doyen du dit Avranches, auroit tenu de luy en la dicte assemblée, il auroit creu estre de son devoir de l'esclaircir des occasions que le dit sieur Fortin auroit prins de se plaindre de luy, et après avoir fait recognoistre le tort que le dit sieur Fortin avoit d'avoir parlé de luy indiscretement à la dicte Compagnie, luy auroit esté respondu par M^{gr} l'archevesque de Rouen, président, que la Compagnie n'avoit jamais receu aucunes mauvaises impressions de ses déportemens à l'endroit du dit Fortin, et que l'assemblée l'avoit exhorté et conseillé de luy rendre tout l'honneur et tout le respect qu'il luy devoit et de terminer à l'amiable le différent qui est entr'eux. » – Pension de 200 livres à Laqueux, ministre converti. – Signé par M. Dalmas, secrétaire de l'assemblée. – Quelques feuillets rongés par les souris.

G. 5400. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

1619. – « Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France pour l'audition des comptes de M^r François de Castille, receveur général du dict clergé, tenue ès villes de Paris et de Blois en l'année 1619, » exemplaire pour la province de Rouen. – 28 juin, le clergé donne adjonction à Louis de Renty, ci-devant abbé de Saint-Sever, que le sieur du Rollet, grand prévôt du Normandie, détenait prisonnier à la conciergerie de Falaise. – 1^{er} juillet, « le sieur promoteur auroit rapporté la requeste des pères Maronites, par laquelle ils exposent que Monsieur de Breves les ayant fait venir du collège de Rome à Paris pour traduire la bible de la langue arabique en latin, qu'ayant mis cest œuvre à sa perfection, ils n'en demandoient autre récompense sinon que leur labeur ne fust point inutile ny infructueux, et qu'il feust imprimé pour l'utilité du publicq, bien et honneur de l'église et de la religion chrestienne, que partant ils supplyoient l'assemblée de contribuer à l'impression de ceste traduction ; » secours accordé. – 4 juillet, M^{gr} l'archevesque de Sens ayant remonstré à la Compagnie qu'il estoit à propos d'avertir et exhorter Messieurs les prélats de ce royaume de faire solemniser la feste de saint Louis, chacun en son diocèse, la Compagnie auroit ordonné qu'il seroit fait une depesche par tous les diocèses à MM. les prélatz pour les exhorter à la solempnité de la dite feste. » – 5 juillet, secours de 300 livres aux Jacobins de Toulouse pour les aider à faire la châsse de saint Thomas d'Aquin, « estant bien raisonnable de donner quelque partye de nos biens à celluy qui nous a fait sy grand part de ses labeurs et travaux. » – 6 juillet, pension à Pierre Lecomte, ministre converti. – 8 juillet, pension à Simon de Cazalles, ministre converti. – 8 juillet, enregistrement des lettres du Roi qui exemptent le cardinal de Relz du paiement des décimes. – Signé par M. de Toiras, secrétaire de l'assemblée.

G. 5401. (Registre.) – In-folio, 77 feuillets, papier, relié en parchemin.

1261. – Procès-verbal de l'assemblée du clergé tenue à Paris en mai 1621. – Parmi les prélats qui y assistèrent, M. Henri de Boivin, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches. – 19 mai, l'assemblée n'approuve pas la nomination qui avait été faite de ce prélat : « Ordonné qu'à l'advenir un évêque ou coadjuteur ne pourra tenir le lieu du second ordre ny estre deputed en ceste qualité, et en cas de contravention, que tels deputed n'auront scéance, voyage ny retour. Néanmoins on prie le seigneur de Tharse de demeurer en l'assemblée. » – 9 juillet, « M^{gr} l'évesque d'Évreux ayant fait le rapport de ce qui se passa lorsqu'il salua S.M., de la part, de la Compagnie, au camp de Saint-Jeand'Angély, et du désir que S. M. avoit que l'on fist prières pour la bénédiction de ses armes et l'heureuse issue de ses saintes entreprinses, auroit esté ordonné qu'il seroit escrit à Messeigneurs les prélatz, de la part de l'assemblée, pour les convier d'ordonner, en leurs diocèses, les prières de quarante heures, et que par mesme lettre Messeigneurs les prélatz seroient exhortés de faire recommander aux aumônes de leurs diocézains la réparation du Saint-Sépulchre, suyvant l'intention et lettre que S. M. en a escrite à l'assemblée, de laquelle la teneur s'ensuit. » – 17 juillet, « M^{gr} l'évesque de Grasse a fait entendre à la Compagnie que l'hospital de la Charité de Paris, composé partie de François, partie d'estrangers Italiens, divisé en intention et volonté sur le fait de la réformation prétendue par une partie des dicts religieux, sur laquelle le parlement ayant donné arrest et entrepris de cognoistre de la dicte refformation, au préjudice de la jurisdiction de l'église..., ordonné que Messeigneurs les archevesques de Lyon, évêque d'Augustopolis, coadjuteur de

Chartres et autres depputez verront le Roy et communiqueront avec M^{gr} le cardinal de Rets, comme très informé de ceste affaire. »

G. 5402. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier (84 imprimés).

1518-1782. – Titres généraux, concernant les assemblées générales du clergé et les impositions ecclésiastiques. – Vidimus par Jean, évêque de Senlis (Angers, 23 juin 1518) des bulles du pape Léon X, qui accordent au roi François 1^{er} le pouvoir de lever des décimes sur les ecclésiastiques et gens de mainmorte du royaume de France, 3 des ides de novembre 1517, 18 des calendes de décembre 1518, (Imprimé sur parchemin en caractères gothiques.) – Lettres des agents généraux du clergé de France. – Départements faits et arrêtés en l'assemblée générale du clergé de France. – Extraits en ce qui concernait le diocèse de Rouen. – Arrêt du Conseil d'État, du 25 mai 1694, qui confirme les religieuses de l'ordre des Carmélites et celles de la Visitation dans l'exemption des droits de dons gratuits, décimes ordinaires et extraordinaires, dont elles ont toujours joui (Imprimé). – Extrait des registres du greffe du Bureau du clergé du diocèse du Mans, 8 juillet 1705 ; remontrances faites à l'assemblée générale du clergé de France, au sujet de l'exagération des décimes : « Les chapitres, abbés, prieurs, communautés, curés et bénéficiers de ce diocèse sont tellement épuisés par les charges ordinaires et extraordinaires auxquelles ils sont imposés, qu'ils se trouvent dans l'impuissance de les payer, laquelle impuissance paroît, non seulement par l'abandon que plusieurs bénéficiers ont déjà fait du temporel de leurs bénéfices et du service divin, mais encore par les sommes considérables qui sont dues au receveur, et dont il ne peut faire le recouvrement. Cette impuissance paroît encore par plus de 300 requestes et oppositions, signifiées au Bureau de ce clergé, de la part des bénéficiers, pour avoir diminution de leurs taxes ou bien une pension alimentaire. Ayant vu l'état et les taxes de plusieurs diocèses voisins, il a trouvé qu'elles étoient si différentes de celles de ce diocèse, que, lorsqu'un bénéfice d'un autre diocèse, de 600 livres de rente par exemple, portoit 100 livres pour sa part des taxes, un bénéfice de ce diocèse, de pareil revenu de 600 livres, en portoit plus de 200 pour sa part des impositions, ce qui donne un sujet continuel de se plaindre aux bénéficiers de ce diocèse, et prouve manifestement la nécessité d'apporter un prompt remède à cette grande disproportion. Le diocèse du Mans, bien que ne faisant pas la 40^e partie du clergé du royaume, porte cependant la 20^e partie du don gratuit et de la subvention. Plus de la moitié des chapelles de ce diocèse sont abandonnées à cause de l'excès des taxes dont elles sont chargées. » – Lettres des députés en l'assemblée générale du clergé de France, au sujet des entreprises du doyen-curé de la ville d'Antibes, contre M. l'abbé d'Antelmy, nommé par le Roi à l'évêché de Grasse ; – au sujet des entreprises de frère Charles-Louis Hugo, abbé d'Estival, contre la juridiction de l'évêque de Toul, 1726 ; – au sujet de la commission pour l'affaire des foi et hommage, 1741 (Imprimé). – Procès-verbal de l'assemblée du clergé tenue, en 1750, sous la présidence du cardinal de la Rochefoucauld, copie non signée. – Répartition par métropoles sur tous les diocèses du Royaume sur le pied du département de 1755 (Imprimé). – État des dettes particulières de chaque diocèse au 1^{er} août 1758. – Réunion de tous les emprunts au denier vingt, depuis et compris l'emprunt de 1734 jusqu'à celui de 1762 inclusivement (Imprimé). – État des impositions du clergé en général, 1^{er} avril 1762. – Arrêt du Conseil d'État du Roi qui décharge du droit de nouvel-acquêt les baux qui seront faits par les abbés ou prieurs en faveur de leurs religieux, soit qu'ils soient passés pour un terme au-dessus de 9 années jusqu'à 29, soit même qu'ils soient faits pour avoir lieu pendant la vie des abbés ou prieurs, du 29 janvier 1776 (Imprimé). – Arrêt du Conseil d'État du Roi au sujet des droits d'amortissement et nouvel-acquêt en ce qui concerne les maisons abbatiales, prieurales, canoniales ou autres de même nature, 29 janvier 1776 (Imprimé). – Arrêt du Conseil d'État au sujet de l'exemption du droit d'amortissement accordée aux dîmes acquises par les curés des paroisses au profit de leurs cures, 29 janvier 1776 (Imprimé). – Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 10 décembre 1775, pour le paiement de la somme de 16 millions de livres de don gratuit accordé à S. M. par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1775 (Imprimé). – Contrat fait et passé entre Nos Seigneurs du clergé de France et monsieur Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du dit clergé de France, et monsieur Bollioud, son fils, adjoint à la dite place de receveur général, le 13 décembre 1775 (Imprimé). – Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 10 décembre 1775, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le dit clergé de France (Imprimé). – Arrêt du Conseil d'État du Roi qui confirme et autorise les délibérations de

l'assemblée générale du clergé de France, des 13 juillet et 18 septembre 1775, au sujet de la somme de 16 millions de livres de don gratuit accordée à S. M., 12 octobre 1775 (Imprimé). – Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1775. Du lundi 18 septembre 1780 (Imprimé). – Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1780 (Imprimé). – Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en l'année 1782 (Imprimé). – Lettre d'envoi signée par l'abbé de Périgord.

G. 5403. (Liasse.) – 23 pièces, papier (107 imprimés).

1640-1785. – Imprimés, arrêts du Conseil, circulaires concernant les affaires du clergé général de France. – Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, 7 juillet 1685, 30 décembre 1693. – Délibération de l'assemblée générale du clergé de France, portant que les officiers des décimes et acquéreurs de gages payeront, par augmentation de finance et sans augmentation de gages, la somme de 295,659 livres 8 sous 7 deniers, 21 décembre 1693. – Délibération de l'assemblée générale du clergé de France, portant régleme[n]t des sommes payées et à payer par M. Pennautier, receveur général du clergé de France, suivant les ordres de l'assemblée, montant à 540,000 livres, dont est pourvu à son remboursement par imposition sur les diocèses, 2 janvier 1694. – Lettres patentes pour le don gratuit de 1695. – « Lettres patentes du 18 octobre 1695 pour l'imposition et levée de 4 millions de livres accordez à S. M. pour le clergé de France pour secours extraordinaires au lieu de la capitation. » – Arrêt du Conseil d'État portant surséance des poursuites faites contre les ecclésiastiques pour raison des aveux et dénombremens, 17 août 1695. » – « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, assemblé par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye, le vingt-quatre août 1700, pour le payement de la somme de trois millions cinq cens mil livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par le dit clergé. » – « Arrest du Conseil d'Etat du dernier août 1700 pour le recouvrement du don gratuit de trois millions cinq cens mil livres accordé au Roy par le clergé en la même année. » – « Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, convoquée par permission du Roy à Saint-Germain en-Laye en l'année 1700. » – « Mémoire instructif pour Messieurs les syndics du clergé des diocèses du royaume au sujet du remboursement des augmentations de gages ; le dit mémoire fait par Nos Seigneurs les députez de l'assemblée générale du clergé de France, tenue par permission du Roy à Saint-Germain-en-Laye en l'année 1700. » – « Lettres patentes pour la levée du don gratuit accordé au Roy par l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en l'année 1705. » – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, qui décharge les officiers des officialités du payement des sommes pour lesquelles ils ont esté compris dans les rolles arrestez en exécution de l'Édit du mois de juillet 1704, avec défenses à Guillaume Le Noir, chargé du recouvrement des taxes des justices des seigneurs, de faire aucunes poursuites contre eux pour raison de ce, 31 juin 1705. » – « Arrêts du Conseil d'État du Roy, des 27 novembre 1696 et 11 janvier 1706, et lettres-patentes de S. M., du 23 du dit mois de janvier, enregistrées au Grand Conseil le 26 février de la dite année 1706, pour faire payer à monsieur Le Petit, secrétaire du Roy, de six mois en six mois, par les œconomes créez dans chaque diocèse du royaume, les sommes auxquelles sa Majesté, en nommant aux bénéfices, a fixé par ses brevets le tiers des revenus d'iceux, en faveur des nouveaux convertis, les dites sommes franches et quittes de toutes charges, même des 2 sols pour livre attribués ausdits œconomes par l'Édit de leur création au mois de décembre 1691. » – Requête adressée au Roi par les propriétaires des anciennes rentes assignées sur le clergé pour obtenir, sans réduction, le remboursement de leurs rentes. – Requête des agents généraux du clergé en réponse à la précédente requête, 1720. – Autre requête des propriétaires des anciennes rentes sur le clergé. – État de distribution des bureaux de Messieurs les Prélats et de Messieurs du second ordre, députés à l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en l'année 1765. – Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris au couvent des Grands-Augustins en l'année 1785. – Circulaires, lettres d'envoi des agents généraux du clergé de France. – Lettre circulaire des députés en l'assemblée générale du clergé de France pour rendre témoignage en faveur des abbés Tubeuf et de Beauregard, anciens agents du clergé, et de M. de Manevillette, contre les imputations du sieur de la Morinière, ancien receveur général, qui, par son manquement et son impuissance, avait mis la recette générale du clergé dans des embarras inextricables, 1650. – Mémoire de M. l'évêque de Limoges au sujet de l'opposition faite, par le chapitre de sa cathédrale, à l'accommodement projeté

avec le sieur de Lépine, ancien receveur des décimes de son diocèse, 1728. – Mémoire pour les sieurs curés des bourgs et paroisses du diocèse de Rouen, sujets aux droits d'entrées pour les aides, 1740. – Lettres des agents généraux du clergé de France, les abbés de Jumilhac et de Crillon, au sujet du service de la garde des côtes de Normandie, dont les ecclésiastiques demandaient que leurs domestiques fussent exemptés, ainsi que l'étaient ceux des gentilshommes, 19 mai 1758. – Copie de la lettre de M. de Moras, ministre de la marine. – Lettre de l'abbé de Broglie au sujet de l'arrêt du contrôle, 30 octobre 1760. – Décision du Conseil concernant le vingtième des maisons canoniales, 17 novembre 1775.

G. 5404. (Liasse.) – 24 pièces, papier (30 imprimés).

1659-1785. – Extraits des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France ; arrêts du Conseil d'État, lettres patentes. – Arrêt du Conseil d'État pour le recouvrement du don gratuit du clergé, du 21 septembre 1675. – Extraits des états et départements des sommes auxquelles le diocèse de Rouen a été taxé, les dits extraits collationnés par les agents généraux du clergé de France, l'abbé de Guémadeuc, l'abbé Lessenis, 1666 ; – l'abbé Desmaretz, l'abbé de Besons, 1681 ; – l'abbé Phélypeaux, l'abbé de Villars, 1687 ; – les abbés Colbert et Colbert Villacerf, 1695 ; – l'abbé d'Aquin, 1695 ; – P. de Langle, évêque de Boulogne, 1698 ; – l'abbé de Cosnac, 1700 ; – les abbés de Maulévrier et de Poudenx, 1705 ; – l'abbé Turgot, 1709 ; – les abbés de la Bastie et de Rastignac, 1741 ; – l'abbé de Broglie, 1762 ; – l'abbé de Vogué et Dulau, 1770 ; – l'abbé de Barral, 1785. – « Etat et liquidation des intérêts qui seront payés par les diocèses qui ne paieront leur cote-part et portion du don gratuit de trois millions de livres qu'en 6 termes, » 1681. – État des remboursements faits par le diocèse de Rouen à la recette générale du clergé en l'année 1720. – Déclarations du diocèse de Rouen pour satisfaire aux délibérations du clergé de France, 1725, 1726. – « Déclaration que fournit le diocèse de Rouen pour faire connaître sa situation depuis le 1^{er} octobre 1738, jusqu'au 1^{er} octobre 1739, par rapport aux emprunts et aux remboursements qu'il a faits sur les dons gratuits de 1710, 1711, 1715 et 1723, dont il s'est racheté, » – Divers départements des sommes à imposer sur le clergé du diocèse de Rouen. – État des sommes pour lesquelles le diocèse de Rouen a été employé dans les départements de 1725 et 1730. – « Diocèse de Rouen. Départements arrêtés par l'assemblée générale du clergé de France, tenue en 1770, en conséquence de la nouvelle répartition qu'elle a ordonnée sur le pied du département général qu'elle a rectifié, arrêté et constaté, à commencer par le terme d'octobre 1770.

G. 5405. (Liasse) – 38 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1693-1789. – Constitutions de rentes, au profit du clergé du diocèse de Rouen, sur le clergé général de France, sur les domaines, les tailles et les gabelles. – Réductions. – Quittances. – Mention de Jean-François Cornet, chanoine honoraire et chancelier de l'église métropolitaine de Rouen, ancien vicaire général et syndic du même diocèse, 1781.

G. 5406. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 44 pièces, papier (26 imprimés).

1697-1772. – Lettres patentes, arrêts du Conseil, mémoires, correspondance au sujet des droits d'amortissement et de contrôle. – « Lettres d'amortissement général pour tous les bénéficiers et gens de main-morte qui ont payé le droit d'amortissement, Versailles, mars 1701. » – « Déclaration du Roy portant amortissement général en faveur des gens de main-morte pour tous les biens dont ils ont payé l'amortissement, en exécution de la Déclaration du 9 mars 1700, et qui les décharge du paiement des sommes auxquels ils avoient été taxés en vertu de la Déclaration du 4 octobre 1704 pour le sol pour livre, faute d'avoir pris des lettres particulières d'amortissement, Versailles, 16 juin 1705. » – « Déclaration du Roy portant que les ecclésiastiques, bénéficiers, communautés séculières et régulières, curez, fabriques, confréries et généralement tous gens de main-morte, payeront les droits d'amortissement des rentes constituées à prix d'argent à leur profit depuis le 1^{er} janvier 1600, ensemble de tous les autres biens par eux acquis depuis le 1^{er} janvier 1702, et qu'en payant par eux les sommes fixées par la dite Déclaration ils seront dispensés d'obtenir des lettres d'amortissement, Fontainebleau, 4 oct. 1704. » – Circulaire adressée par les agents généraux du clergé de France (L. de Briteüel et de Nicolay) au sujet de l'indemnité à offrir aux greffiers des insinuations ecclésiastiques pour être dispensé de faire insinuer une certaine catégorie d'actes, notamment les

dispenses de parenté pour cause infamante par rapport aux mariages, 1746. – Déclaration du Roi qui, en confirmant les lettres patentes du 15 juin 1727, enregistrées le 4 septembre suivant, ordonne que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de donner, dans six mois pour tout délai, des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices, 17 août 1750. – Autre circulaire des agents généraux du clergé au sujet d'un nouvel édit sur les acquisitions des gens de main-morte. – Lettres de l'évêque de Grenoble au sujet de cet édit : « Il ne s'agissoit de rien moins, suivant lui, que de l'anéantissement de tous les nouveaux établissements et dépérissement des anciens et de la perte des revenus des bénéfices particuliers. » Il regrette « de n'avoir point assez dit dans ses différents mémoires, quoiqu'il y en ait assurément assez pour la meilleure de toutes les causes, dès que l'on se décidera par les anciens principes ; mais la nouveauté gagne à un point qu'il ne faut presque pas se flatter que l'on veuille à l'avenir se contenter du soleil qui éclaira nos pères, » 1749. – Lettre circulaire des agents généraux du clergé annonçant l'envoi d'un nouveau règlement, rendu le 23 avril 1751, sur le fait des droits d'amortissement et de francs-fiefs, 1751. – Mémoire pour l'assemblée générale du clergé au sujet de la Déclaration du Roi concernant l'amortissement des contrats de constitution à prix d'argent faits au profit du clergé. – « Arrest du Conseil d'État du Roi portant règlement pour le contrôle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de main-morte, 16 décembre 1727. » – Circulaire des agents généraux du clergé au sujet de cet arrêt. – « Arrest du Conseil d'État du Roy, concernant les droits de contrôle et d'insinuation, 3 mars 1739. » – « Mémoire servant d'instruction, pour l'exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roi du 30 mars 1740, en interprétation de celui du 3 mars 1739, concernant les droits de contrôle. » – « Arrest du Conseil d'État du Roi qui affranchit toutes les communautés ecclésiastiques, de l'un et de l'autre sexe, du royaume, tant des diocèses qui font corps du clergé de France, que de ceux des pays conquis et reconquis, de tous les droits de contrôle qui peuvent être dûs pour raison des actes inscrits et à inscrire dans leurs registres capitulaires jusques et compris le dernier décembre 1740, moyennant un abonnement de la somme de 120,000 livres qui sera payée par le clergé général, 30 août 1740. » – « Arrest du Conseil d'État du Roy en interprétation de celui du 3 mars 1739, concernant les droits de contrôle, 30 août 1740. » – « Arrest du Conseil d'État du Roi du 11 avril 1752 au sujet du contrôle des baux des bénéfices et même des dîmes. » – « Mémoire pour servir d'instruction sur la manière dont les bénéficiers et communautés ecclésiastiques doivent entendre et exécuter l'arrêt du Conseil du 11 avril 1752, concernant le contrôle des baux des biens et revenus ecclésiastiques. » – « Copies des observations et des lettres écrites aux agents généraux du clergé de France, par M. le garde-des-sceaux, et par M. Chauvelin, intendant des finances, pour servir d'interprétation à l'arrêt du Conseil du 11 avril 1752, concernant le contrôle des baux des biens et revenus ecclésiastiques. » – Lettres circulaires des agents généraux du clergé au sujet du droit de contrôle. – « Arrest du Conseil d'État du Roi, en interprétation des arrêts du Conseil des 11 avril 1752 et 25 mai 1759, concernant la perception des droits de contrôle des baux des biens et revenus des bénéficiers et autres gens de mainmorte, 2 septembre 1760. » – « Mémoire du clergé de la province de Rouen au sujet des vexations qu'il souffre de la part des fermiers du contrôle à l'occasion de l'arrêt du Conseil du 3 mars 1739 (de l'écriture de l'abbé Cornet.) » – Autre mémoire au sujet du contrôle des actes des notaires à Paris. – Lettres diverses au sujet du droit de contrôle.

G. 5407. (Portefeuille.) – 28 pièces, papier (42 imprimés).

1701-1714. – Procès-verbaux des assemblées générales du clergé. – Lettres circulaires. – Lettres patentes, arrêts du Conseil. – Extraits des états et départements, et autres documents, tant manuscrits qu'imprimés, concernant les impositions ecclésiastiques. – « Délibérations de l'assemblée générale du clergé de France du neuvième juillet 1701, pour l'emprunt de 1,400,000 livres pour achever de payer les 3,500,000 livres de don gratuit accordées au Roy en l'assemblée tenue, par permission de Sa Majesté, à Saint-Germain-en-Laye en 1700, ensemble la Déclaration de Sa Majesté qui confirme l'emprunt, donnée à Versailles au mois d'aoust 1701. – A Paris, chez François Muguet, premier imprimeur du Roy et du clergé de France, rue de la Harpe aux Trois Rois. » – « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, le 5 juillet 1710, pour le paiement de la somme de vingt-quatre millions de livres accordées à Sa Majesté par le clergé » (Imprimé). – « Observations sur le mémoire du diocèse de Rouen. » – « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, le 13 juillet 1711, pour le paiement de la somme de huit millions de livres accordées à Sa Majesté par le clergé » (Imprimé).

G. 5408. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 271 pièces, papier.

1567-1788. – Nominations faites par les prêtres curés, et par les supérieurs des communautés religieuses, dans les divers doyennés du diocèse de Rouen, de députés aux assemblées du clergé du dit diocèse. – Signatures nombreuses, spécialement pour les années 1730, 1735, 1740, 1742, 1745, 1747-1748. – M. l'abbé de Saint-Pierre, archidiacre du Vexin-français, nommé député par les prêtres du doyenné de Baudemont, 7 décembre 1746. – Lettre de M. Bouret, curé de Notre-Dame de Meulan, à M. Cornet : il avait été nommé député à l'assemblée provinciale ; il s'excuse de ne pouvoir s'y rendre « à cause des grosses eaux qui rendent le chemin difficile, » 4 février 1760.

G. 5409. (Liasse.) – 14 pièces, papier.

XVIII^e siècle. – Mémoire sur la composition de la Chambre souveraine établie à Rouen, composée de 10 personnes, dont trois doivent nécessairement être conseillers au parlement ; les 7 autres censés députés des 7 diocèses. Ces places venant à vaquer, l'archevêque y nomme par provision, et sa nomination est ensuite ratifiée dans l'assemblée provinciale. – Mémoire du parlement de Provence sur la forme en laquelle MM. les conseillers en la dite cour doivent être élus, commis et convoqués pour assister au Bureau général des décimes. – Observations sur la Chambre souveraine ecclésiastique. – Copie des brevets de nomination pour les syndics généraux de la province de Normandie. – Lettre de l'évêque de Séez, par laquelle il se plaint à l'archevêque de Rouen de ce que l'abbé Rocques, archidiacre de Séez, eût été nommé par l'archevêque à la place de syndic député à la Chambre souveraine de Rouen pour le diocèse de Séez, 13 novembre 1735.

G. 5410. (Cahier.) – In-folio, 22 feuillets, papier, sans couverture.

1568. – Procès-verbal de l'assemblée du clergé du diocèse de Rouen. – 4 février, élection de 6 notables personnes du clergé pour faire la cotisation et département des sommes demandées par les lettres du Roi du 28 décembre 1567 : Jean Nagerel, archidiacre ; Emile Mancenet, curé du Boisguillaume ; de Martimbos, promoteur de la cour ecclésiastique, curé d'Avesnes ; Denis Guérard, curé de Saint-Godard de Rouen ; Fremyn Doury, curé de Saint-Cande le jeune, de la même ville ; Dom Georges Dorbec, prieur de Saint-Martin-sous-Bellencombre. – 9 février, le curé du Bourgtheroulde « remontre que les juges et officiers royaux de Pont-Audemer avoient fait une cottisation pour souldoyer 50 soldatz de pied levez à la ville de Pont-Audemer, en laquelle ils avoient compris tous les bénéficiers ecclésiastiques de leur ressort, et qu'ilz l'avoient cottizé, pour son bénéfice qui estoit de petite valeur, à la somme de 100 sous. » On s'adressera à MM. de Carrouges pour faire cesser cette cotisation, attendu le contrat du Roi fait avec le clergé, par lequel le clergé est exempt de cette imposition. – 21 février, décès et inhumation de Mancenet. – 25 février, plainte contre Allain, capitaine du Château Gaillard, qui avait cotisé les bénéfices du ressort de la châtellenie d'Andely pour la solde des soldats de la garnison.

G. 5411. (Registre.) – In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

1588-1592. – « Registre commencé le seizième jour de juillet mil V^e quatre-vingtz huit par moy Guillaume de Flavigny, advocat eu la court archiépiscopale à Rouen et greffier de Messieurs les députez du clergé du diocèse du dit lieu, pour les affaires qui se sont présentez par devant les dits sieurs depuys le dit jour, et qui ont esté par eulx expédiéz et exercez entre plusieurs particuliers pour le fait des décimes, subventions du clergé, soyt entre les receveurs commissaires des dictes décymes et aultres, comme il sera dict cy-après, au lieu que par cy-devant semblables actes et expéditions ont esté enregistrés au mesme registre où sont contenus les affaires qui concernent tout le corps en général du dict clergé, lequel registre a esté continué pour les dictes affaires concernant le dict clergé en général ; et si d'aventure en ce présent s'en trouvent aucuns qui regardent le dit corps du clergé, néanmoins ils seront encores enregistréz au dict aultre registre, pour y avoir recours. » – « Du lundi XXVI^e jour du moys de février (1590), deux heures aprez midy, assemblez au palais archiépiscopal, les s^{ts} Bigues, de Bouju, Ballue, Péricard, Thorel, Bigot, Guernyer et Hamelin, sur deux requestes présentez par Decrétot (receveur des décimes), remonstrant qu'il estoit prisonnier par ordonnance de Mess^{ts} du Conseil de l'Unyon pour VI^{xx} escus ordonnez au s^r de Fontaines-Martel, et si estoit poursuivy pour plusieurs aultres sommes ordonnez, tant à M^{gr}. le duc

d'Aumale, que au capitaine des Arpens, assavoir au dit s^r d'Aumale III^e escus, et au dit des Arpens V^e escus, qu'il ne pouvoit payer, ayant jà avancé par ordonnance du dit Conseil VI^m escus. » – Péricard est chargé de présenter cette requête au Conseil.

G. 5412. (Registre.) – In-folio, 122 feuillets, papier, relié en parchemin.

1594-1597. – « Registre des conclusions de Messieurs les vicaires général de l'archevesché de Rouen et député du clergé du diocèse du dit lieu pour les affaires du dit clergé. » – « Le lundy de relevée, trentiesme jour du dit mois, en la Chambre du clergé, devant Messieurs de Balsac, vicaire général de M^{gr}. Charles de Bourbon, archevesque de Rouen, Bigot, Péricard, Guernyer et Hamelin, deputez du clergé, le dict sieur de Balsac a présenté unes lettres missives de mon dit seigneur, adressantes aus diz sieurs deputez, par lesquelles il leur mande que il envoie le dit sieur de Balsac pour, en son lieu et place, adviser avec les dits sieurs deputez et deputer gens capables, suffisans, pour comparoir en l'assemblée générale du clergé qui se doit tenir et est terminée à Parys au mois de mars prochain, desquelles lettres missives et d'autres envoyez par Messieurs les anciens et modernes agens généraulx du clergé de France, mesmes d'un extrait d'un arrest donné au Conseil privé du Roy, lecture a esté faite, Il est ordonné que les dictes lettres missives et extrait demeureront au greffe pour faire et accomplir le contenu d'icelles, et que il sera envoyé par les provinciaulx affin de les advertir qu'ilz ayent à faire assembler à chacun de leurs diocèses pour députer personnes capables pour se trouver, en ceste ville, au vingtième de ce mois, et qu'il sera escript à tous les doyens de ce diocèse qu'ilz ayent à faire assemblée, chacun en leur doyenné, de tous les bénéficiers, pour deputer l'un d'entre eulx en chaque doyenné, affin de comparoir, en ceste dicte ville, à l'assemblée de ce diocèse, terminée à ceste fin au quinzième jour du mois prochain, et a ceste fin le dit sieur Péricard prié de dresser la minute des lettres missives, et ce pendant on advisera de donner ordre aux affaires particulières. »

G. 5413. (Cahier.) – In-folio, 12 feuillets, papier, couvert en parchemin.

1605. – « Registre des conclusions et ordonnances de Messieurs les vicaires général et deputez du clergé du diocèse de Rouen, à commencer depuis l'entrée de M^{gr} le cardinal de Joyeuse, archevesque dudit Rouen, qui fut le jeudy troisième jour de novembre mil six centz cinq. » – « Le mardy XXII^e jour du dit mois de novembre, le vicariat donné par mon dit seigneur à M. de Saint-Taurin, hault doyen en l'église de Rouen, a esté leu en la juridiction ecclésiastique du dit Rouen, M. Guernyer, official, tenant la chaire. – Ledit jour, a esté faite pareille lecture du vicariat donné par mondit seigneur à M. André Guyjon, prieur de Saint-Saulveur, et ce en ladite juridiction ecclésiastique. »

G. 5414. (Registre.) – In-folio, 116 feuillets, papier, relié en parchemin.

1677-1679. – « Mémoire de la recette (des décimes) pour le terme d'octobre 1677. » – Le registre s'étend jusqu'au 13 octobre 1679. On n'y trouve que des noms de paroisses et des chiffres : 10 septembre 1677, le curé de Saint-Quentin, 13 livres 14 sous 2 deniers ; le curé de Saint-Jacques-d'Alliermont, 20 livres 13 sous 5 deniers. »

G. 5415. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, papier, relié en parchemin.

1700-1702. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 3 avril 1700, requête de Marie-Madeleine Herouet, dame de Grainville, épouse non commune en biens de M. Barthélemy Dufour, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et en précédent veuve de M^r Abraham Huet, écuyer, sieur de Grainville, conseiller du Roi en la cour des Aides, et receveur ancien des décimes de la Généralité de Caen (1^{er} février 1700). – 31 octobre 1700, extrait d'une transaction en forme de lots et partage entre Guillaume Amontons, de l'académie royale des sciences, David Amontons, prêtre, curé de Fresnes-l'Esplan, et Martin Amontons, marchand à Rouen, au sujet de la succession de leur cousin issu de germain, Jacques Delahaye, marchand à Rouen.

G. 5416. (Registre.) – In-folio, 87 feuillets, papier, relié en parchemin.

1702-1716. – Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – 6 décembre 1706, « M. Louis Formont, receveur des décimes et subventions de ce diocèse de Rouen, a représenté à la Chambre que la recepte de la subvention des ecclésiastiques dudit diocèse de Rouen estant composée de près de 6,000 personnes contribuables, sçavoir 1,900 bénéficiers ou communautz payans décimes, et environ 3,500 tant fabriques, prestres et patrimoines non payans décimes, dont le recouvrement est sy difficile dans le temps présent et d'un si grand détail qu'il ne peut y subvenir, pour quoy il prie la Chambre de le descharger du recouvrement de la subvention desdictes fabriques, prestres et patrimoines et d'y commettre, en son lieu et place, telle personne qu'elle jugera à propos... la Chambre commet Charles Luce, notaire à Rouen, et Denis Bardcl. » – 8 janvier 1710, la Chambre commet maître Santerre, procureur à Magny, pour faire l'exercice des offices de greffier des domaines des gens de main-morte et de contrôleur, pour toute l'étendue du vicariat de Pontoise, sous la direction de Charles Luce. – 13 février 1712, il sera incessamment fait 4 brefs états des sommes particulières contenues aux anciens départements, un pour l'ordinaire, l'outre-plus, l'extraordinaire, l'alternatif et le triennal ; le second pour les ministres et l'augmentation des ministres ; le 3^e pour les 2 sous pour livre, les augmentations de gages 1646 et les rentes et gages 1705, et le 4^e pour les augmentations de gages et rentes de 1675, 1690, 1693, 1695. Signé : Claude-Maur, archevêque de Rouen. – 14 septembre 1712, Louis Formont décédé ; les offices seront remboursés. – 25 janvier 1713, Nicolas Marye, conseiller secrétaire du Roi, nommé pour faire la recette des décimes, subventions, don gratuit et autres impositions de l'année 1713. – 24 mars 1713, Louis Grossin, seigneur de Saint-Thurien, maître en la Cour des Comptes, et Pierre Scot de Fumechon, président à mortier au parlement, héritiers, à cause de leurs femmes, dudit Louis Formont, reçoivent du clergé, pour le remboursement des offices dont il jouissait, 57,575 livres. – 29 octobre 1715, M^{lle} Mesnager représente que feu M. Mesnager, son frère, ambassadeur plénipotentiaire à la paix d'Utrecht, avait légué par son testament 20,000 pour marier 40 pauvres filles, enfants trouvés de l'hôpital de Rouen ; legs converti en rentes sur le clergé ; signé : Claude-Maur, archevêque de Rouen.

G. 5417. (Registre.) – In-folio, 86 feuillets, papier, relié en parchemin.

1716-1721. – « Registre des délibérations de la Chambre du clergé de Rouen, commencé le jedy 23^e avril 1716. » – 7 avril 1718, « le greffier priera M. Thierry de permettre qu'on réforme le département des prestres de 1717 sur son registre des calendes ; mais, comme il a été représenté qu'on n'a pas tenu de calendes pour le doyenné de la Chrétienté, ny l'année dernière, ny la présente, et qu'il n'y a pas d'exactitude dans le regsitre de M. Thierry pour le départ des prestres, ny pour les lieux où ils sont allez, et que d'ailleurs il s'est fait bien des changemens depuis les calendes de l'année dernière, on a résolu de différer la réforme du département jusqu'après les calendes de cette année, qui vont commencer après pasques prochain. » – 18 septembre 1718, « l'assemblée s'est tenue en la chambre de M^{gr} l'archevêque, en présence de sa grandeur, et il y a été arrêté qu'on remboursera incessamment l'office de receveur général provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, dont est propriétaire la dame de Mannevillette, et qui est exercé, par commission, par le sieur Léonor Gallois. – 22 septembre 1718, l'assemblée s'est tenue dans la chambre de Mgr l'archevêque, où la Chambre a arrêté de vendre à M. Marye (Nicolas) fils, écuyer, l'office de receveur provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, gages et augmentations des gages, au moyen que ledit sieur Marye tiendra MM. du clergé quittes et déchargés de 78,617 livres qu'il avait prêtés pour rembourser ledit office. – État de liquidation des dettes du diocèse, dressé conformément à l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1719. – Nomination par M^{gr} de Besons de M. Jean-Baptiste Duhamel, grand trésorier de la Cathédrale, à la place de syndic en la Chambre du clergé ; – de M. Nicolas Thomas, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Maclou, à la place de syndic en la même Chambre, 16 mai 1720. – Actes de consentement à la réduction des rentes constituées sur le clergé en conséquence de l'arrêt du Conseil du 27 juillet 1720. – 18 septembre 1720, M. l'abbé du Tot-Frontin, installé comme président en Chambre du clergé au lieu et place de M. l'abbé de la Roque-Hue, démissionnaire.

G. 5418. (Registre.) – In-folio, 58 feuillets, papier, relié en parchemin.

1716-1724. – Délibérations de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, à partir du 1^{er} janvier 1721 jusqu'au 17 février 1724. – 5, 11 juin 1721, décharges aux curés de Fesques, de Saint-Remi-en Rivière, dont les paroisses avaient été ruinées par la grêle de l'été 1720. – 14 octobre 1723, requête présentée à la chambre par messire Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, chanoine, grand archidiacre de l'église de Rouen, conseiller au parlement de Normandie, afin d'être immatriculé sur les registres du clergé pour jouir de 3 parties de rente, l'une de 280 livres constituées au profit de M. Charles-Hyacinthe Pavyot du Bouillon de Mussegros, la seconde de 160 livres au profit de M. Jacques Bulteau, conseiller au parlement, la 3^e de 20 livres au profit de M. Urbain Robinet, chanoine. – Écrit dans un autre sens : « Registre pour les affaires de la subvention, don gratuit, etc.... commencé le jeudi 20^e février 1716. » – Cette partie du registre s'étend jusqu'à l'année 1719.

G. 5419. (Registre.) – In-folio, 111 feuillets, papier relié en parchemin.

1724-1733. – Registre des délibérations de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen depuis le 19^e février 1724 jusqu'au 5 janvier 1733. – Contrat de mariage entre Louis-Gabriel Bazin, marquis de Bezons, gouverneur de Cambrai, fils de Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France, et de Marie-Marguerite Le Menestrel d'Hauguel, et Marie-Anne Bénard, fille de François Bénard, marquis de Maisons, et de Marie-Madeleine de Sabine, 1723. – Lettres de provisions de Philippe Marye, écuyer, à l'office de receveur des décimes du diocèse de Rouen, 14 juillet 1724. – Lettres patentes pour l'établissement des petits séminaires de Rouen, mai 1714. – Nomination de messire François de Lastie de Saint-Jal, licencié en théologie de la faculté de Paris, doyen de l'église collégiale d'Andely, à la place de syndic de la Chambre du clergé, 29 décembre 1724. – Lettres de provisions de Louis-François Soret à l'office de receveur des décimes du vicariat de Pontoise, 11 janvier 1725. – 21 février 1726, M. Urbain Robinet est déchargé de 60 livres de subvention pour son prieuré de Sigy, en considération des peines qu'il prend pour le diocèse, à l'occasion des nouveaux bréviaires et missels. – 29 mars 1726, Jean Fiquet, receveur général de l'évêque de Montpellier pour les biens et revenus du prieuré de Sainte-Foy de Longueville. – M. Pierre Bridelle, abbé de Notre-Dame de Madion, nommé président de la Chambre du clergé, 6 juin 1726. – Immatriculation, sur les registres du clergé, de Marie-Madeleine Amontons, fille et unique héritière de défunt Guillaume Amontons, de l'académie royale des sciences, 19 décembre 1726. – Extrait mortuaire (11 juillet 1726) de messire Esprit Juvénal des Ursins, marquis de Trainel, seigneur de Doue, colonel du régiment de dragons d'Orléans, enterré, en la cathédrale de Paris, dans la chapelle de Saint-Remy. – 18 novembre 1728, immatriculation, sur les registres du clergé, de Bernardin-François Kadot, marquis de Sebeville, ayant épousé Barbe Anzeray de Courvaudon, fille d'un président à mortier au parlement. – M. Urbain Robinet, nommé syndic du clergé au lieu de l'abbé de Saint-Jal, nommé à l'évêché d'Uzès, 14 décembre 1728. – 14 juillet 1729, distribution de 310 jetons d'argent à MM. de la Chambre pour leurs honoraires et assistances. – 4 janvier 1731, pareille distribution. – 21 mars 1731, 100 livres par an de gratifications à R. P. Dom Toussaints Duplessis, bénédictin, chargé par l'archevêque de composer une histoire complète de l'église et diocèse de Rouen. – Christophe Terrisse nommé promoteur syndic en la Chambre du clergé, au lieu et place de M. Robinet, official de Paris, 21 mars 1731.

G. 5420. (Registre.) – In-folio, 143 feuillets, papier, relié en parchemin.

1733-1754. – Délibération de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 8 avril 1733, secours accordé au séminaire de Saint-Nicaise de Rouen, rétabli par M^{gr} de Tressan, pour y élever 150 jeunes clercs, à raison de 80 livres de pension pour les humanités et les philosophes, et de 30 livres pour les théologiens. – Mention des ravages causés par l'orage du 1^{er} mai 1733. – 17 décembre 1733, immatriculation, sur les registres du clergé, de Jacques-Guillaume Le Diacre, conseiller au parlement, et de Geneviève Le Couteulx. – Jacques Le Baillif-Mesnager, chanoine de Rouen, nommé syndic du clergé, en remplacement de M. Hacquett, démissionnaire, 2 juillet 1734. – Mention de ravages causés par la grêle du 19 juin 1734. – 3 novembre 1735, secours aux Eudistes du séminaire archiépiscopal de Rouen pour la construction de leur nouvelle chapelle. – François Cornet, chanoine, sous-chantre de Rouen, nommé syndic du clergé, en remplacement de M. Alexis du Tot-Frontin, décédé, 26 mars 1736. – Jacques de Gaillardbois de Marcouville, bachelier ès-lois,

chanoine de Rouen, nommé syndic du clergé en remplacement de Jean-Baptiste Duhamel, décédé, 22 mai 1738. – Adam-Charles Esmangard, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Martin-du-Pont de Rouen, nommé syndic du clergé, en remplacement de Jacques Routier, chancelier de la cathédrale, décédé, 2 juillet 1738. – Consentement donné par l'évêque d'Évreux à ce que la paroisse de Notre-Dame et le château de Gaillon fussent distraits de son diocèse et unis à celui de Rouen, 5 septembre 1739. – 18 juin 1739, vente faite par MM. Marye frères, au clergé du diocèse de Rouen de tous les livres à l'usage de ce diocèse qui leur restaient de l'édition faite par leurs soins ; prix, 40,000 livres ; le profit de la vente de livres sera attribué au séminaire Saint-Nicaise ; les 4 volumes du bréviaire in-8° se vendront, en blanc, 14 livres ; reliés, 22 livres. – 17 novembre 1740, il sera imposé 1,500 livres par an sur le diocèse pour venir en aide aux prêtres renfermés pour cause d'aliénation mentale. – Louis-François Poërier d'Amfreville, chanoine de Notre-Dame d'Andely, conseiller au parlement, nommé syndic du clergé, en remplacement de M. Antoine Du Bos de Monlbrison, 27 avril 1742. – Mention des dégâts causés par la grêle du 6 juillet 1742. – 13 février 1744, immatriculation, sur les registres du clergé, de Laurent-Marc-Antoine de la Bunodière, chevalier, seigneur de Saint-Guillaume du Désert, conseiller au parlement, héritier de son frère l'abbé de la Bunodière, docteur de Sorbonne. – Jean-François Cornet, chanoine de la collégiale d'Andely, nommé greffier de la Chambre, en remplacement de Thomas Prevel, qui avait rempli cette charge pendant près de 30 ans, et à qui l'on accorde une pension de 300 livres, 16 août 1745. – 22 octobre 1746, allocation pour un nommé Duval, prêtre du diocèse, renfermé au Mont-Saint-Michel ; avait été poursuivi comme incendiaire devant plusieurs tribunaux qui ne l'avaient ni condamné ni absous. – Gilles-Thomas de Ruellen du Tiercent, abbé de Beaulieu, nommé syndic du clergé, en remplacement de Pierre Bridelle, décédé, 27 mars 1747. – 15 novembre 1747, « en la Chambre tenue extraordinairement au palais archiépiscopal, en présence de M^{gr} l'archevêque, où étaient MM. de la Londe, Terrisse, Le Baillif-Mesnager, Cornet, de Marcouville, Esmangard, d'Amfreville, et du Tiercent, M^{gr} l'archevêque a dit que, par l'examen qu'il a fait luy-même, et par le compte qu'il s'est fait rendre de l'administration du temporel des maisons religieuses de filles de son diocèse, il voit que la plupart sont dans une fort triste situation, qu'elles manquent des choses les plus nécessaires, et qu'il est impossible qu'elles se soutiennent plus longtemps, à moins que l'on n'y apporte un prompt remède ; que cependant l'on ne peut pas leur reprocher mauvaise économie, qu'elles dépensent fort peu personnellement, mais que le mal vient de plus loin ; que plusieurs de ces maisons ont été établies sans fondation, que d'autres ont souffert considérablement par la réduction qui fut faite des rentes en l'année 1720 ; que c'est cette diminution de revenu qui insensiblement les a endettées et les a réduites à la misère. » Pendant 10 ans, on paiera jusqu'à 12,000 livres par an aux communautés du diocèse nécessitées. – Adrien Boïeldieu, nommé huissier de la Chambre, 30 octobre 1748. – François-Christophe Terrisse, abbé de Saint-Victor, nommé syndic du clergé en remplacement de François Cornet, démissionnaire, 31 octobre 1748 ; ledit François Cornet, nommé syndic promoteur en la Chambre, en remplacement du dit Terrisse, démissionnaire, même date. – François-Jacques-Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin français, nommé syndic au lieu de M. du Tiercent, décédé, octobre 1748. – Mention des pertes éprouvées, par suite d'orage et de grêle : par les Célestins de Rouen ; le tonnerre est tombé sur leur église, le 14 juin ; dégâts évalués à plus de 8,000 livres ; – par beaucoup de curés (grêle des 14 juin, 10, 12, 17, 18 juillet et 12 août). – 7 octobre 1750, lecture par M. Terrisse d'un mémoire sur la confection d'un nouveau département général, c'est-à-dire d'une nouvelle répartition des impositions du clergé. Il se plaint des reproches adressés aux Bureaux diocésains dans la Déclaration du Roi du 17 août précédent : « La justice qui caractérise toutes les démarches de M^{gr} l'archevêque, l'a porté à vouloir connoître par luy-même et dans le plus grand détail la valeur des bénéfices et des charges qu'ils sont en état de supporter. Animés par son exemple et dirigés par ses avis, nous sommes parvenus à faire un département si exact que, de près de 3,000 bénéficiaires, qui composent le clergé de ce diocèse, on n'en a pas vu un seul se plaindre, à la Chambre souveraine, de la surtaxe de ses impositions, preuve bien convaincante de la justice et de la sagesse de nos répartitions. Étoit-ce donc dans de pareilles circonstances que nous devons voir notre conduite exposée à des reproches si affligeants et si peu mérités ? » – 22 décembre 1750, délibération pour une nouvelle édition du graduel, celle de 1726 étant absolument épuisée. – État des paroisses ravagées par la grêle, les 18 juillet et 13 août 1751. – Jean-François Cornet, greffier secrétaire de la chambre, nommé syndic promoteur, en remplacement de son frère François Cornet, décédé, 11 septembre 1751. – M. Thomas Le Rat, Chanoine, nommé syndic, en remplacement de M. Barthélémy Le Cordier de Bigards de La Londe, décédé, 16 mars

1752. – 25 septembre 1753, M. Cornet, syndic promoteur, lit son mémoire sur un projet de nouveau département. – Il sera fait une nouvelle édition de l'antiphonier.

G. 5421. (Registre.) – In-folio, 99 feuillets, papier, relié en parchemin.

1754-1774. – « Registre des délibérations de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, commencé le 17 janvier 1754. » – 19 juillet, « Mgr. l'archevêque a dit que, connaissant l'utilité tant du séminaire archiépiscopal que du petit séminaire des pauvres clercs et le grand bien qui en résulte pour son diocèse, il s'est appliqué jusqu'icy à assurer l'établissement de ces deux maisons ; qu'il leur a procuré, en différents temps, des secours pour la construction de leurs bâtimens, mais que ces secours, quoique considérables, n'ont pas été suffisans, à beaucoup près, pour l'entière construction desdits bâtimens ; que dans le séminaire archiépiscopal il n'y a point encore de chapelle, ce qui seroit cependant très nécessaire ; que, d'un autre côté, les bâtimens du petit séminaire, dans l'état où ils sont, ne suffisent point pour loger le nombre des jeunes clercs qu'il est en état de nourrir presque gratuitement ; que pour les aider l'un et l'autre à achever leurs bâtimens, il leur a fait une donation pure et simple de la somme de 60,000 livres, savoir 40,000 livres au séminaire archiépiscopal, et 20,000 livres au petit séminaire des pauvres clercs, ne croyant pas pouvoir faire un meilleur usage de son revenu que d'en employer une partie à cette bonne œuvre ; que, voulant en même temps récompenser plusieurs de ses domestiques, qui luy sont attachés depuis longtemps, son intention est de se réserver, sa vie durant, l'intérêt de la dite somme à raison du denier 25. » – 16 janvier 1755, décharge en faveur des Minimés de Dieppe. Leurs supérieurs, dans le dessein de se procurer le moyen de faire rebâtir leur église, détruite, il y a soixante ans, n'avaient laissé dans la maison que deux religieux au lieu de cinq, afin que ce qui aurait servi à la subsistance des trois autres pût être employé à remplir les engagements pris par la maison avec l'architecte. – 13 avril 1759, le chapitre de l'église métropolitaine expose que ladite église, bâtie à la fin du 10^e siècle, se trouve, par sa vétusté, dans un dépérissement qui fait craindre la ruine prochaine de ce vaste et magnifique édifice ; que l'énorme pesanteur des couvertures de plomb, à force de fouler sur les charpentes, a causé la rupture de presque toutes les poutres ou sommiers ; la dépense à faire évaluée à 237,000 livres... On demande décharge pendant 18 ou 20 fins de l'imposition des décimes, tant de la mense archiépiscopale que de la mense capitulaire, des dignités, prébendes et autres bénéfices de ladite église, parce que les sommes destinées au paiement de ladite imposition seront employées aux réparations... Revenu de la fabrique évalué à 14,000 livres, sur lesquelles on ne peut prendre plus de 2,000 livres pour les réparations... On accordera, pendant 15 années, une remise annuelle de 10,000 livres. – 23 septembre 1760, M. Cornet, syndic promoteur, rend compte des démarches qu'il a faites à Paris, pendant l'assemblée générale du clergé, relativement à la confection du nouveau département général ; il remet sur le bureau un nouveau pouillé des contribuables du diocèse. – 9 février 1764, remise des décimes au curé de Cressy, dont l'église avait été endommagée par le tonnerre. – 25 mars 1766, il sera fait de nouveaux jetons, par la Chambre, du même poids que les anciens, mais à Paris ; l'on y conservera le côté où est la devise *Excubat ante aras* ; mais on mettra, de l'autre côté, *Labor et honor*. – Mention de la réédification de la nef de Bierville. – 23 juillet 1767, mention des dommages occasionnés par la grêle du 2 août 1766. – 24 décembre 1767, mention d'un décret de l'archevêque qui divisait les deux églises de Dénestanville et de Lintot, et érigeait celle de Lintot en église paroissiale. – Provision de Georges Marye sieur de Merval à l'office héréditaire de receveur particulier des décimes du diocèse de Rouen, rétabli par délibération de l'assemblée générale du clergé de France du 7 juillet 1723, 1^{er} octobre 1767. – 2 avril 1768, le clergé prend part pour 40,000 livres à la souscription de charité pour subvenir au soulagement des pauvres ouvriers de la ville de Rouen. – 27 mai, projet proposé par l'archevêque pour l'impression d'un rituel ; l'ouvrage coûtera 6 livres 10 sous ; 2,000 exemplaires. – M. Pierre Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, doyen de la Chrétienté, nommé syndic, en remplacement de M. Esmangard, décédé, 30 septembre 1769. – Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes, chanoine, nommé syndic, en remplacement de M. Papavoine de Canappeville, décédé, 20 mai 1770. – M. François Laurent, chanoine de Notre-Dame-de-la-Ronde de Rouen, nommé syndic, en remplacement de M. Cotton Deshoussayes, démissionnaire, 23 décembre 1771. – 23 décembre 1772, la remise de 10,000 livres accordée à l'église de Rouen sera continuée pendant 4 années pour les réparations de la cathédrale, à condition que les chamoines y contribueront des deniers de la fabrique. – M. Jacques-Philippe Parent, curé de Sainte-Cande-le-Jeune de Rouen, nommé syndic, en

remplacement de M. François Laurent, 12 octobre 1773. – 22 décembre 1774, secours pour la recons-ction de l'église de Bolbec, incendiée en 1765.

G.5422. (Registre.)– In-folio, 98 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1775-1790. – « Registre des délibérations de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, commencé le 14 décembre 1775. » – 28 mars 1778, la remise annuelle de 10,000 livres accordée, en 1772, sur les décimes des manses archiépiscopale et capitulaire pour la reconstruction du jubé et des chapelles y jointes de la cathédrale, sera continuée pendant 3années à commencer au 1^{er} janvier 1777. – Simont Soret, avocat au parlement, nommé receveur particulier des décimes dans l'archidiaconé de Pontoise, en remplacement de Philbert-Mellon Soret, son père, 25 février 1778. – Claude-Clair de Montandre, prieur de la Madeleine, nommé, le 25 mars 1779, syndic du clergé, en remplacement de Jacques de Gaillardbois de Marcouville, décédé. – 20 mai 1779, teneur d'un arrêt du Conseil pour la pension des ecclésiastiques du diocèse renfermés pour cause de démence ou d'épilepsie ; 3,000 livres au lieu de 1,500 livres ; la pension pourra être portée à 350 livres. – Louis-Théopompe Tuvache, licencié en théologie, chanoine, nommé, le 15 janvier 1783, syndic en remplacement de M. Parent, décédé. – Dieudonné-Louis Crullé, prieur curé de Saint-Lô, nommé, le 15 janvier 1783, syndic en remplacement de M. de Montendre, décédé. – 20 mars 1783, mention des dégâts causés par le tonnerre à l'église de Saint-Rémy-en-Campagne. – 3 juillet 1784, secours de 6,000 livres pour la reconstruction de l'église de l'Hôpital général de Rouen. – Philippe-Nicolas Le Hot, curé de Saint-Sauveur de Rouen, nommé, le 25 septembre 1784, syndic en remplacement de M. Gaudion, décédé. – Philibert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu, nommé président de la Chambre du clergé, le 28 avril 1785, en remplacement de M. Terrisse, décédé. – François Le Cerf, curé de Saint-Nicaise de Rouen, nommé, le 17 mai 1785, syndic en remplacement de M. Terrisse, décédé. – Charles-François Massienne, curé de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, nommé, le 17 mars 1787, syndic en remplacement de M. Pion, décédé. – Dom de Lesnable, procureur syndic des Bénédictins pour le ressort du parlement de Rouen, nommé, le 26 décembre 1787, syndic en remplacement de M. Massienne, décédé. – Joseph -François Le Ber, chanoine, nommé le 7 octobre 1788, syndic en remplacement de M. Marescot, décédé. – La dernière délibération est du 16 août 1790.

G. 5423. (Registre.) – In-folio, 81 feuillets, papier, relié en parchemin.

1716-1720. – Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – 8 avril 1716, Charles-Étienne Maignart, chevalier, seigneur de la Vaupalière, Posville, Hauville, conseiller au parlement de Normandie, neveu et héritier en partie de Marie Maignart de Bernières, comtesse de Créquy, demeurant à Rouen, rue et paroisse Sainte-Croix des Pelletiers, donne à l'abbaye royale de Saint-Jean du Neubourg, dont était abbesse Charlotte Maignart de Bernières, 7,000 livres, conformément aux intentions de la dite dame de Créquy, 12 mars 1716 ; – le dit monastère représenté par M^e Michel Fossard, archidiacre d'Évreux, prédicateur du Roi. – Transaction enforme de partage, du 28 juin 1715, entre messire François-Xavier Déry, seigneur de Moyville, conseiller au parlement de Normandie, et son frère Joseph Déry, seigneur de Gaudeville, au sujet de la succession de leur oncle, Michel Échard, curé de Moyville, seigneur de Commanville, frère du père Échard, dominicain. – Vente par Nicolas-Alexandre Le Cordier, marquis du Tronq, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du Roi, fils et seul héritier de Marie Bontemps, veuve de Nicolas-Alexandre Le Cordier, seigneur du Tronq, 1^{er} président en la chambre des comptes de Normandie, à Pierre-Philémon Savary, grand maître des eaux-et-forêts de Normandie, et à Angélique Le Cordier du Tronq, sa femme, de 1,613 livres 12 sous de rente, 17 juin 1717. – Nicolas Marye, écuyer, pourvu de l'office de receveur général provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, dont jouissait autrefois la veuve de messire Adrien de Hanyvel, comte de Mannevillette, 6 octobre 1718 ; institué en possession de cet office par Pierre-François Ogier, receveur général du clergé de France. – 1^{er} décembre 1718, la Chambre nomme les sieurs Nicolas et Philippe Marye, fils de Nicolas Marye, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France pour exercer, conjointement avec lui, la recette et maniement des décimes, subventions et autres impositions du clergé. – 4 décembre 1719, délibération au sujet du remboursement à M. de Pontcarré de 52,402 livres pour la charge de contrôleur général provincial alternatif des décimes de

la Généralité de Rouen, supprimée par arrêt du Conseil du 26 octobre 1719. – Donation faite à l'Hôpital général des pauvres valides de Rouen par damoiselle Marie Mesnager, fille majeure et de libre condition, sœur et héritière de feu messire Nicolas Mesnager, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ambassadeur et plénipotentiaire pour S. M. très-chrétienne à la paix d'Utrecht, en exécution du testament de son frère, 14 novembre 1715.

G. 5424. (Cahier.) – In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

1635-1642. – Plumitif d'audience de MM. les syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie au palais à Rouen. – 21 février 1642, lecture du procès-verbal de l'assemblée provinciale tenue au palais archiépiscopal de Pontoise, le 12 février 1641, portant, entre autres choses, nomination de MM. Brice et Boyvin, conseillers au parlement de Normandie et chanoines de Rouen, du sieur de Grémonville, grand doyen, d'Aquilenguy, grand archidiacre, d'Ailly, grand vicaire, et Ridel, chanoine, comme syndics généraux ; enregistrement de lettres de provision de la charge de syndic provincial, aux gages de 400 livres par an, en faveur de M. Jean Caresmel, chanoine et archidiacre : « Sera la juridiction tenue tous les lundys, et seront les procureurs tenus expédier devant M^{rs} les syndics nommez et, en leur absence, devant le premier de MM. les conseillers clerks trouvez au Palais. » – Lettres de François de Péricard, évêque d'Évreux : « Suivant les lettres de S. M. écrites à Versailles, le 14 décembre dernier, par lesquelles il étoit permis au clergé de France de s'assembler en la ville de Mantes, le 15 du présent mois, aux fins d'aviser aux moyens de donner à S. M., pour le secours qu'elle attendoit en la pressante nécessité de ses affaires, la somme de 6 millions de livres en trois ans ou le tiers des bénéfices, » une assemblée provinciale avait été tenue, à Pontoise, le 12 février 1641, par ordre de l'archevêque de Rouen ; débats pour les préséances entre les députés des diocèses ; on députe à l'assemblée générale, pour le premier ordre, le dit de Péricard, et, pour le second, M. Merlet, abbé de Saint-Lô au diocèse de Coutances. – Nomination de syndics pour la Chambre souveraine de la province. – Taxes accordées aux députés.

G. 5425. (Cahier.) – In-folio, 48 feuillets, papier.

1642-1648. – Plumitif du greffe de MM. les syndics généraux du clergé de la province de Rouen. Conseil. – 4 août 1642, M. Gratien Coquart, avocat au parlement et référendaire en la chancellerie de Normandie, reçu à la charge de greffier des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – Modération ou décharge de taxes. – Lettres de M^s Léonor de Matignon, évêque de Coutances : Conformément aux lettres de S. M., écrites à Paris, le 19 décembre 1644, par lesquelles il étoit permis au clergé de France de s'assembler à Paris, le 25 de ce mois de mai 1645, pour délibérer des affaires qui concernent le clergé, une assemblée générale avait été convoquée à Rouen par l'archevêque ; les députés de la province déléguèrent à l'assemblée générale, pour le premier ordre, les évêques de Séez et de Coutances, et, pour le second ordre, Claude Bretel de Grémonville, haut doyen de l'église de Rouen, et M. d'Aquillenguy, grand vicaire de Pontoise. M. de Bretteville, chanoine de Rouen et prieur de Saint-Blaise de Luy, nommé syndic à l'assemblée de la province de Rouen, en remplacement de M. le Royer décédé. Taxes accordées aux députés, mai 1645.

G. 5426. (Cahier.) – In-folio, 48 feuillets, papier, non relié.

1642-1652. – Plumitif d'audience des syndics généraux du clergé de la province de Rouen. – 9 février 1643, « devant MM. les syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie, présents MM. Blondel, de Roussel, Brice, Boivin et Bretel... M^e Morlet, avocat, pour les héritiers de feu M^e Anthoine De la Vigne, chanoine en l'église collégiale de Mortaing, diocèse d'Avranches, appellans de sentence donnée des syndics particuliers du diocèse de Bayeux, a conclu qu'il a esté mal jugé par les dits sindicz, qu'il doit estre déchargé, et que la partie de Basin doit estre condamnée. » – 22 avril 1651, mention de frère Pierre de Saint-Laurent, prieur curé de Saint-Laurent de Montfort.

G. 5427. (Cahier.) – In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

1648-1660. – Plumitif d’audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – 15 mai 1649, Abraham Huet reçu à la recette provinciale des décimes du diocèse de Rouen – 19 décembre 1650, MM. De la Place, sieur de Fumechon, conseiller en la cour et chanoine en l’église de Rouen, Le Pigny, archidiacre, Caremel, archidiacre, Gaulde, chantre et chanoine, Le Brun, chanoine et grand vicaire, nommés syndics généraux en l’assemblée provinciale tenue à Gaillon en 1650, sont reçus à prêter serment en cette qualité. – Copie du procès-verbal de l’assemblée provinciale du clergé tenue à Gaillon par l’archevêque en l’année 1650 : nomination de députés à l’assemblée générale du clergé : pour le premier ordre, Édouard Molé, évêque de Bayeux ; pour le second ordre, François de Harlay, abbé de Jumièges. – Nomination de syndics généraux. – Taxes accordées aux députés. – 30 avril 1652, Abraham Huet reçu comme receveur triennal héréditaire des décimes du diocèse de Rouen, en vertu d’une commission d’Adrien de Hanyvel, sieur de Mannevillette, conseiller du Roi en ses Conseils, receveur du clergé de France.

G. 5428. (Cahier.) – In-folio, 35 feuillets, papier, non relié.

1652-1660. – Plumitif d’audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – « Jeudy 14 décembre 1656, devant MM. les syndics généraux du clergé de France, présents MM. Brice et De la Place, M. Louis Theroulde, avocat pour maistre Pierre de Marbray (sic), prieur de Saint-Léonard de Vains, demande deffault contre Osmont, procureur des syndics particuliers du diocèse d’Avranches ; et, au regard du sieur évesque d’Avranches, adjourné vertu de mandement de Messieurs les syndics généraux, demande le renvoy au Roy, attendu l’assignation qu’il luy a esté commise, instance du dict sieur évesque, et demande surcéance de toutes exécutions au regard du sieur Angot, recepveur des décimes du dict diocèse, ayant exécutté au préjudice de l’arrest des dits S^{rs} syndics généraux, pour le rejet faict sur le dict prieuré ; demande aussy surcéance jusques au règlement de juge, tant du dit rejet que de la taxe nouvelle. » – 11 mars 1660, « maître Gréard, avocat pour le sieur de Dramart, recepveur ancien des décimes de Lisieux, de présent arrêté prisonnier, requeste du receveur provincial des décimes dont le sieur de Cortonne est obligé de le décharger, conclud à bonne cause l’arrest de prison du dit de Cortonne, jusques à ce qu’ilz aient esté ouïs en compte devant le commissaire, et qu’il doit estre élargi. » – 16 septembre 1660, mention de Julien Nouel, curé de la grande portion de la cure de Parigny.

G. 5429. (Cahier.) – In-folio, 66 feuillets, papier, non relié.

1672-1679. – Plumitif des audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – 18 mars 1675, « les syndics généraux ont ordonné que Michel Mesnier du Bosquet, curé de Boissy, Jean Gosset, sieur des Acres, et Nicolas du Houx, ses cautions, seront pris et appréhendés aux corps, mis et constitués prisonniers en la conciergerie de la cour... leurs biens saisis et annotés en main de justice. » – 4 juin 1675, Martin Dieppedalle, chanoine de Rouen, installé comme syndic général. – 4 août 1678, « sur ce qui nous a esté remontré que plusieurs particuliers s’estaas retirez au greffe des syndics généraux pour retirer des extraicts des arrests et grosses des actes cy-devant exercez, lesquelz ne s’y trouvent, attendu que tous les papiers concernantz les dits syndics généraux, qui estoient entre les mains de M^e Coquart, vivant greffier, furent mis après son décedz entre les mains de M^e Pierre... lequel étant pareillement décedé, la veuve ou héritiers en sont demeurez saisis ou le sieur Brindeau, qui a épousé la dite veuve, les syndics généraux ont ordonné et ordonnent que le dit sieur Brindeau et autres, qui sont saisis des titres et pièces concernant les syndics généraux, les apporteront incessamment au greffe d’iceux, à quoy faire y seront contraints par toutes voyes deues et raisonnables. » – 22 août 1678, M. Alexandre Bigot, prieur de Saint-Gilles, nommé syndic général, Gaillon, 1^{er} juin 1678. – M. Pierre de Ferrare, conseiller au parlement, nommé aussi syndic, 15 du même mois.

G. 5430. (Cahier.) – In-folio, 12 feuillets, papier, non relié.

1680-1683. – Plumitif d’audiences des syndics généraux du clergé de France au diocèse de Rouen. – 25 février 1682, enregistrement des lettres de commission de receveur provincial alternatif des deniers de la Généralité de Rouen donnée à Léonard Gallois par Pierre-Louis de Reich de Pennautier, receveur général du clergé. – 9 juillet 1682, mention de M. Le Poupinel, receveur des décimes de Coutances.

G. 5431. (Cahier.) – In-folio, 34 feuillets, papier, non relié.

1684-1694. – Plumitif des audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – Georges Dunot, conseiller au parlement, nommé par M^{gr} de Médavy syndic général, Rouen, 5 mai 1686. – 6 mai 1686, maître Jacques Le Poupinel, sieur de la Besnardière, conseiller du Roi, propriétaire des offices de receveur des décimes du diocèse de Coutances. – 4 décembre 1687, Louis de Gosselin, écuyer, sieur de Noyers et d'Anisy, receveur provincial des décimes de la Généralité de Rouen ; enregistrement des lettres de provision qu'il avait obtenues de M. de Pennautier, receveur général du clergé de France. – Nomination, par M^{gr} Colbert, de l'abbé Jean-Baptiste Duhamel, conseiller au parlement, à la place de syndic, en remplacement du sieur abbé Brice, décédé, Rouen, 3 juillet 1693.

G. 5432. (Cahier.) – In-folio, 6 feuillets, papier, non relié.

1695-1696. – Plumitif des sentences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – 21 mai 1695, René Champenois, procureur du Roi en l'Élection d'Avranches, appelant contre les doyen, chanoines et chapitre du dit lieu. – 8 juin 1695, Jérôme Benard, prêtre, substitut du clergé du diocèse de Séez. – Nomination, par M^{gr} Colbert, à des charges de syndics généraux du clergé, de MM. Gueroult, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, de Vigneral, chanoine de Rouen, 19 mars 1696.

G. 5433. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets, papier, non relié.

1696-1698. – Plumitif des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – 14 février 1697, maître Gabriel Hébert, chanoine, procureur syndic de la Chambre ecclésiastique de Lisieux, contre les prier et religieux de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux. – 8 août 1697, Julien Béchet, prêtre, tant pour lui que pour les autres prêtres de la paroisse de Barenton, contre Louis De Mouy, prêtre, curé de la paroisse de Notre-Dame des Champs, procureur syndic du clergé d'Avranches ; Béchet défendu par Néel : – « Le dit sieur De Mouy, par sa bouche. a dit que l'imposition n'est point excessive, et que tous les autres prestres du diocèse ont esté imposez à pareille somme que ceux de la paroisse de Barenton ; et, pour le justifier obéit représenter les départemens du dit diocèse. »

G. 5434. (Cahier.) – In-folio, 28 feuillets, papier, non relié,

1698-1709. – Plumitif des sentences des syndics du clergé de France en la province de Normandie. – 12 mai 1701, « maistre Michel Tirel, Jean de Boisne, prestres de l'église de Notre-Dame de Vire, tant pour eux que pour les autres prêtres de la confrérie de l'Angevine et autres confréries de la dite église, appelans contre les syndics particuliers du clergé de Bayeux, en la présence de Mons^r l'évesque de Bayeux. » – 9 juillet 1702, Claude Le Doulx l'un des 8 chanoines de l'ancienne fondation de l'église cathédrale d'Évreux, contre les syndics particuliers du clergé du diocèse de Bayeux. – Règlement pour la tenue de la Chambre du clergé tous les mardis de chaque semaine : « Ordonné, par forme de règlement général, qu'à l'avenir, pour le bien de la justice et l'accélération des affaires, les assemblées ordinaires se tiendront dans l'archevesché, quand monsieur l'archevesque sera en cette ville de Rouen, et en son absence dans la grand'Chambre du parlement, » 8 mai 1704.

G. 5435. (Cahier.) – In-folio, 39 feuillets, papier, non relié.

1709-1752. – Plumitif des audiences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – 16 mars 1709, « les assemblées du clergé se tiendront les mardis, de quinzaine en quinzaine, ou plus souvent, si tes affaires le requièrent, selon l'ancien usage, dans le lieu ordinaire et accoustumé. » – 22 avril 1709, « la jurisdiction du clergé sera tenue à l'avenir dans la chambre du conseil de l'officialité, lieu ordinaire d'icelle. » – Plus tard, certainement à partir de 1718, sinon antérieurement, cette juridiction se tint au palais de justice. – Lettre de Daguesseau à son neveu l'archevêque de Rouen, qui l'avait consulté sur les attributions des Chambres ecclésiastiques, Versailles, 5 mai 1739. – Nominations par les archevêques de Rouen, à des places de syndics

généraux, de Louis-Henri de Romé de Vernouillet, grand archidiacre du diocèse de Lisieux, 16 mai 1725 ; – d’Etienne Le Bas du Coudray, chanoine de Lisieux ; – de Louis-François Néel, grand trésorier de l’église cathédrale de Bayeux, abbé commendataire de Notre-Dame de Silly et conseiller au parlement, 22 mars 1731 ; – de Charles-François Dupré de Pierreville, chanoine de Coutances et conseiller au parlement, 14 novembre 1731 ; – d’Adrien-Pierre-François Trolley des Roques, chanoine, archidiacre de l’église de Sécz, conseiller au parlement, 29 avril 1735 ; – d’Etienne Le Bas du Coudray, conseiller au parlement de Normandie, 1^{er} juillet 1737 ; – de Christophe de Germont, conseiller au parlement de Normandie, 2 avril 1739 ; – de Jean-Baptiste Deslandes de Suslandes, chanoine de Coutances, conseiller clerc au parlement ; Jean-François Valtier, doyen curé de Notre-Dame-de la Ronde de Rouen, conseiller clerc au parlement ; François-Jacques-Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin-français, chanoine de Rouen, conseiller clerc au parlement (en remplacement de Nicolas Papavoine de Canappeville, démissionnaire) ; Louis-François Poërier d’Amfreville, chanoine de Notre-Dame d’Andely, conseiller au parlement, ; 3 mai 1740 ; – de Claude-François Duval de Gravigny, conseiller clerc au parlement, en remplacement de l’abbé de la Londe démissionnaire, 20 septembre 1740 ; – de : Pierre-Nicolas-Anne Dumoustier de Cauchy, conseiller clerc au parlement, 6 avril 1741 ; – de Jacques Richer de Cerisy, prêtre du diocèse de Coutances, chanoine de Rouen (en remplacement de M. l’abbé de Vernouillet, décédé), 22 novembre 1742 ; – de Nicolas-Michel d’Osmont de la Roque, licencié en théologie, chanoine de Rouen, 20 avril 1748 ; – de Pierre-René Le Frère de Maisons, chanoine de Séez, conseiller-clerc au parlement, 23 avril 1748 ; – de Louis-Dominique Le Chevalier, chanoine de Rouen, conseiller au parlement (en remplacement de M. Valtier, décédé), 28 octobre 1748 ; – de Jean-Baptiste-Remy Le Bas de Fresne, chanoine, archidiacre de l’église de Lisieux, conseiller au parlement (en remplacement de M. Poërier-d’Amfreville, démissionnaire), 14 avril 1750 ; – de Thomas-Richard Du Moucel de Gouy, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, 27 avril 1751 ; – de Jean-Baptiste Deslandes de Suslandes (en remplacement de M. Duval de Gravigny, décédé), 1^{er} avril 1752, – de Charles-Pierre Baillard des Cours, conseiller au parlement (en remplacement de l’abbé de Suslandes, démissionnaire), 16 avril 1753.

G. 5436. (Cahier.) – In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

1757-1771. – Plumitif des sentences des syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. – 17 mai 1757, maître Jean-Amédée-Guillaume Le Bansais de Viéal, bachelier en licence de théologie de la faculté de Paris, curé du Mesnard, première nomination de M^{er} le duc d’Orléans, et syndic des curés du diocèse d’Avranches. – 3 mai, enregistrement d’un arrêt du Conseil d’État qui fait défenses au dit sieur Le Bansais de se dire et qualifier, dans aucuns actes, syndic des curés du diocèse ou député à la Chambre ecclésiastique, à peine de 2,0001 d’amende. – 20 juillet 1758, l’abbé Perchel, chanoine de l’église de Rouen, conseiller clerc au parlement, prié de faire par *intérim* la charge de promoteur en la Chambre ecclésiastique. – 11 janvier 1759, réception de messire Nicolas-Michel d’Osmont, vicaire général de l’archevêque, nommé par l’assemblée du clergé de Normandie tenue en la ville de Pontoise, à la place de promoteur général de la Chambre souveraine du clergé de la province, en remplacement de messire Thomas-Richard Du Moucel de Gouy, décédé, 21 août 1758. – Nominations, com ne députés de diocèses au Bureau des syndics généraux, de Gabriel-Pierre Le Neuf de Sourdeval, abbé de Notre-Dame de la Prée, conseiller-clerc au parlement, 28 décembre 1758 ; – de Henri-Bruno Ango de Lézeau, archidiacre d’Eu, conseiller clerc au parlement (en remplacement de M. de Pierreville), 12 février 1760 ; – de M. l’abbé de Bonnissent, conseiller clerc au parlement (*en* remplacement du dit de Lézeau décédé), 29 mars 1762 ; – de messire Anne-Louis Perchel, chanoine de Rouen, conseiller clerc au parlement (en remplacement de Louis-Dominique Le Chevalier, démissionnaire), 29 mai 1763 ; – de Jacques-Damien Ricquier de la Cauvinière, chanoine de Lisieux, conseiller clerc au parlement (en remplacement de l’abbé de Sourdeval, décédé), 4 février 1764 ; – de Jacques-François Augustin Carrey de Saint-Gervais, chanoine de Rouen (en remplacement de l’abbé Perchel nommé conseiller en la Chambre souveraine du clergé), 6 mai 1767 ; – de Louis-Antoine Le Danois de Bassigny, conseiller clerc au parlement, 15 août 1767 ; – d’Adrien-Jean-Théodore Le Blond de la Ville-du-Bois, chanoine de Lisieux, 22 juin 1770 ; – à des places de conseiller en la Chambre souveraine : de Louis-Dominique Le Chevalier, conseiller au parlement (en remplacement de l’abbé Germont, décédé), 29 mai 1763 ; – de Pierre-René Le Frère de Maisons, chanoine de Rouen, conseiller clerc

au parlement (en remplacement de l'abbé de Suslandes, décédé) 1^{er} avril 1767 ; – d'Anne-Louis-François Perchel (en remplacement de l'abbé Le Chevalier, décédé), 1^{er} avril 1767; – de Charles-Pierre Baillard des Cours, conseiller clerc au parlement (en remplacement de Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville), 22 juillet 1770.

G. 5437. (Liasse.) – 68 feuillets, papier.

1762-1789. – Feuilles du plumitif de la Chambre souveraine du clergé de Normandie, qui se tenait au palais, dans le cabinet doré, de 1774 à 1789. – Jeudi 17 mars 1774, en la Chambre supérieure ecclésiastique de la province de Normandie, tenue en une salle du palais archiepiscopal de Rouen, sur les onze heures et demie de matin, à laquelle a présidé M^{gr} l'archevêque, en présence de M. l'abbé d'Osmond, promoteur général, installation des nouveaux syndics généraux : Pierre-Jean-Baptiste Despaux, Étienne-Théodore de Vignerol, Isaac Papillault, Adrien Osmond, Thomas Hardouin d'Oillanson de Courcy, Bernard Batailler d'Omonville. – Nominations, à des places de syndics, de Denis-Robert-Joséph Le Prevost de la Croix, conseiller clerc au parlement, 25 juillet 1776; – d'Antoine-Marie-François Hallé d'Amfreville, chanoine d'Écouis, conseiller au parlement, 16 décembre 1784; – à des places de conseiller en la cour souveraine, de Pierre de Rualem, abbé de Bellétoile, 14 avril 1783; – de Jacques-Raphaël-François De la Cour, archidiacre de Bayeux, 14 avril 1784.

G. 5438. (Registre.) – In-folio, 78 feuillets, papier, relié en parchemin.

1569-1579. – « Registre pour Messieurs les vicaires généraux de l'archevesché de Rouen pour Monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque du dit lieu et Messieurs les députez du clergé du diocèse de Rouen, pour les décymes et subventions accordez au Roy, commençant le unziesme jour de janvyer mil V^e soixante et quatorze, auquel registre sont insérez et enregistrez les lettres patentes, édicts, lettres missives, mémoires de parlement et aultres instructions à eulx adressez et receuz depuys le dit jour unziesine de janvyer V^e LXXIII pour le fait des dictes décymes et subventions. » – La première pièce transcrite est intitulée : « Édict sur l'érection des receptes de décimes et subventions du clergé en tiltre d'offices formez, donné à Amboise en l'an V^e LXXII, lequel n'a sorty effect. » – « Autre édict donné, à Monceaux, le XIII^e juing V^e LXXIII, contenant nouvelle érection des dits offices. » – « Permission donnée au clergé de prendre deniers par forme de prest pour foire pourvoyr ceulx qui les auront prestez des receptes des décimes érigez en offices. » – « Contract de vendicion faite au sieur Jherôme Salvago des receptes de décymes en plusieurs diocèses, savoyr est Lyon, Mascon, Chaallon, Langres, Authun, Rouen, Avranches, Lisieux, Évreux, Coustances, Bayeux, Sées et Vienne. » – « Ratiffication par le Roi du contract cy-dessus. » – « Contract fait avec noble homme François de Vigny pour faire la recepte générale de tous les décymes et subventions du clergé de tout le royaume de France, aux charges contenues ea iceluy contract. Confirmation (par le Roi) du contract cy-dessus. » – « Lettres missives de Messieurs les syndics généraulx du XVIII^e de décembre V^e LXXIII, receuz le dix^e de janvyer V^e LXXIII. » – « Lettres de Messeigneurs les cardinaulx de Bourbon et de Lorreyne, du VI^e de janvyer, receus le X^e du dit moys V^e LXXIII. » – « Brevet de cauxion présenté par le sieur Salvago le XI^e de janvier V^e LXXIII. » – « Responce aux. lettres de Messieurs les syndiez généraulx du XVIII^e décembre. Responce aux lettres du s^r de Vigny. » – « Estat de la quotisation de ce diocèse dressé par Messieurs les sindics généraulx, à Paris, le premier jour de janvier, receu le dernier du dit moys V^e LXXIII. » – « Lettre de la vefve de feu Claude Le Presbtre que le dit sieur de Vigny, receveur général, dict avoyr continuée à la charge qu'avoit son dict deffunct mary, qui estoit de commis en ceste Généralité, escriptes du XIX^e et receue les dernyer de janvier V^e LXXIII. » – « Lettres des Messieurs les vicaires et députez de ce diocèse à Monseigneur le cardinal, escriptes du dernyer de janvyer V^e LXXIII, portez par Jehan Fauvel, envoyé exprès. » – « Lettres des dits sieurs députez de ce diocèse à Messieurs les sindics généraulx, portez par le dit Fauvel l'an et jour susdit. » – « Responce à la lettre de la dicte vefve Le Presbtre. » – « Lettres du Roy adressantes au bailly de Rouen, interprétatives d'aultres précédentes, pour faire saisir le revenu des bénéfices vacans (1^{er} février 1574). » – « Sommation faite à Messieurs les vicaires et députez, instance de Choisy, naguères recepveur des décymes... Contract fait entre Pierre Ygou et Guillaume Le Fieu pour la recepte des décymes. » – Brevet de caution baillé par M. Le Fieu. – Réception de M. Le

Fieu comme receveur des décimes. – Subvention pour la solde de 4,000 hommes de pied et de 1,000 chevaux pendant 6 mois aux dépens du clergé. – Lettres du Roi pour le règlement des monnaies, 18 novembre 1577. – Département de la somme de 1,137 écus sol, à laquelle le diocèse de Rouen a esté quotisé pour sa quote-part et portion de la vente de 50,000 escus de rente sur le revenu temporel du clergé de ce royaume, permise et autorisée, tant par la bulle de notre Saint-Père le Pape, que par les lettres-patentes du Roi. »

G. 5439. (Cahier.) – In-folio, 31 feuillets, papier, non relié.

1588-1590. – Plumitif de la Chambre du Conseil des affaires du clergé du diocèse de Rouen. – 29 décembre 1588, « devant les sieurs Bigues, vicaire général, et Guernyer, député. – Le commandeur de Gratemont taxé à XVIII livres tournois, suyvant la requeste par luy présentée, a esté permys faire bail pour V ans de XV mynes d'orge deubz à ladicte commanderie par le s^f de Bosctaquet, à cause de quelques héritages à luy appartenans, assis en la paroisse de la Fontelaye, à la charge de payer et avancer la taxe, après qu'il n'avoit aultre meilleur moyen ny moins incommode à son dit prieuré. »

G. 5440. (Registre.) – In-folio, feuillets, papier, relié en parchemin.

1599-1602. – « Registre commencé, ce 25^e jour de may 1599, par moy Jehan de Haulteryve, presbtre, chanoine de l'église cathédrale et greffier de Messieurs les depputez du clergé du diocèse de Rouen, pour toutes les affaires qui se traicteront par devant les dits sieurs depputez en la Chambre du conseil et jurisdiction du dit clergé. » – 25 mai 1599, « par M. Péricard a esté proposé que, pour le décedz d'aucuns des depputez, la jurisdiction des depputez du clergé estoit défournye de nombre suffisant, qui estoit cause que mon dit sieur Pigny, au cours de la grande calende qu'il avoit faicte en ceste présente année, avoit (par l'avis de Messieurs les vicaires et depputez) enjoinct et faict commandement à tous les doyens et curez de ce diocèze, à l'issue de leur calende, faire élection, chacun en leur doyenné, de quatre personages qualifiez qu'ils adviseroient estre plus capables, pour estre aux lieux et places des dictes deffuncts, et des dictes élections en raporler procez-verbal par chacun des dits doyens, affin de confirmer par Mon seigneur et les sieurs depputez les dites élections, pourquoy ont esté tous les doyens appellez, l'un aprez l'autre, et chacun en leur rang et ordre, pour savoir d'eulx s'ils avoient satisfait au commandement du dict sieur Pigny, lesquelz sont tous comparus en personne, et ont respectivement exhibé et mys sur le bureau leurs dictes élections, d'eulz signez et de une bonne partie de leurs curez, se faisant fortz pour tous les autres, lesquelles veues et leues, s'est trouvé que, à la pluralité des voix, le dit sieur Pigny et MM. François Cabart, conseiller du Roy en la cour de parlement de Rouen, chanoine et grand archidiacre, Jean Dadré, pénitencier et ebanoyne, et Antoine-Marc, chantre et chanoine en la dite église de Rouen, estoient depputez par les dits curés. » – 18 juin 1599, mention d'un arrêt obtenu par le cardinal de Givry contre les députés de ce diocèse pour le fait de sa taxe de député aux États de Blois de 1588 (taxe de 980 écus). – 29 novembre, mention de l'adjudication qui avait été faite de la maison du prieuré de Bourgachard, sise à Rouen, au sieur Paulmier. – 8 décembre 1600 « ordonné que doresnavant, quand il sera feste le vendredy, qui est le jour ordinaire pour tenir la jurisdiction du clergé, la dite assemblée sera continuée au samedy ensuyvant ». – 15 avril 1602, M. Cabart député à Paris pour ouir les comptes du s^f de Castille. – Dernière délibération 7 juin 1602.

G. 5441. (Cahier.) – 28 feuillets, papier.

1632-1633. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 3 septembre 1632, M^e Robert Ruellon, receveur des décimes, s'oppose à l'état des deniers provenant de la vendue des biens de défunt Mathieu Champion, en son vivant, curé de la paroisse de la Mivoie. – 3 décembre 1632, permission donnée à Robert Hayet, prisonnier, de sortir des prisons 3 jours la semaine sous la conduite et garde du concierge.

G. 5442. (Cahier.) – 50 feuillets, papier.

1640-1642. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 28 mai 1640, Adrien de Mondion, écuyer, sieur de la Salle, piège de Jean Coudre, fermier des dîmes d'Appetot, appartenant à l'abbé de Saint-Georges. – 8 juin 1640, Jacques Vincent, fermier des bénéfices de Notre-Dame et de Saint-Jacques de Neufchâtel et de Saint-Vincent de Nogent. – 5 avril 1641, M. Caresmel, chanoine et archidiacre de Rouen, syndic et promoteur de la Chambre et syndic de la province, demande à la Chambre de lui payer, la somme de 180 livres, à lui taxée par M^{gr} d'Évreux pour les frais de son voyage et séjour à l'assemblée provinciale le 13 février dernier. – 7 octobre 1641, M. Morange dépose sur le bureau un paquet envoyé par l'agent général du clergé pour faire la taxe et levée des impositions sur les curés et chapelains du diocèse. – 25 octobre 1641, acte accordé à M. Toussaint Thibault de la lecture de ses lettres de sous-vicaire, et ordonné qu'en cette qualité, il présidera en la Chambre, en l'absence de M^{gr} ou de son grand vicaire.

G. 5443. (Cahier.) – 44 pièces, papier.

1642-1644. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 2 septembre 1642, « acte accordé à vénérable et discrète personne maître Claude d'Ailly, chanoine en l'église de Notre-Dame de Rouen, de la nomination faite de sa personne par M^{gr} l'archevêque, pour remplir la place qu'occupoit défunt M^e Nicolas Le Royer, chanoine et chantre de la dite église, en la dite Chambre. Ordonné qu'il exercera par provision, à la charge de se faire confirmer par les chapitres, lors de la première assemblée diocésaine du clergé. » – 26 février 1644, M. Nicolas Paris, docteur régent en théologie de la faculté de Paris, exhibe les lettres de M^{gr} qui le nomment son grand vicaire dans le diocèse. – 18 novembre 1644, « la Chambre, faisant droit sur la requête présentée par M. Guillaume Cacherat, cy-devant ministre et à présent converti à la foy catholique, a ordonné et ordonne que le receveur général du clergé sera exhorté de donner au dit Cacherat une rescription de la somme de 600 livres, à prendre sur le receveur particulier de ce diocèse, « aux fins de fournir à l'impression d'ung œuvre très utile et avantageux à l'église catholique. »

G. 5444. (Cahier.) – 34 feuillets, papier.

1645-1647. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 21 avril 1645, « acte a esté accordé à M. Antoine d'Hincourt, presbtre, curé de Villers, vice-gérant en l'officialité de Rouen et doyen de Garnaches (esleu et nommé en l'assemblée diocésaine du clergé tenue le jour d'hier dans la grande salle du palais archiépiscopal, pour syndic et député en la dite Chambre de la part des curez), du serment, par lui fait, de bien et deûment servir le clergé du diocèse dans la dite charge. » – Acte pareil à Michel Doublet, curé de Torcy-le-Grand, nommé syndic des curés du diocèse. – 26 mai, M. De la Place-Fumechon, chanoine de Rouen, prieur du Héron, conseiller au parlement, nommé syndic de la Chambre du clergé, en qualité de prieur, par M^{gr}, au lieu de feu M. de Mathan, prieur de Hosc-le-Hard conseiller au parlement, reçu en cette qualité. – 23 mars 1646, M. Le Maistre, docteur de Sorbonne, s'estant présenté à la Chambre pour y présider, en qualité de grand vicaire de M^{gr}, M. Caresmel promoteur de la Chambre, a requis la lecture des lettres de vicariat ; enregistrement des dites lettres, datées de Gaillon, 16 mars 1646. – 28 mai 1646, « sur la proposition faite par monsieur Caresmel qu'il convenait faire imprimer et exécuter l'arrêt du Conseil privé, du 17^e mars dernier, obtenu sous son nom contre le s^r de Boissay pour la démolition du temple encomencé à bastir sur la paroisse du dit lieu de Boissay, la Chambre a ordonné que le dit arrêt sera imprimé et signifié. » – 28 mai 1616, « sur la proposition, faicte par M. Gaulde, de ce qu'il auroit eu advis, de M^{gr} l'archevesque, que l'assemolée générale du clergé, qui est à présent séante à Paris, avoit accordé au Roy grande somme de deniers pour assister S. M. aux urgentes affaires de ce royaulme, et qu'il seroit à propos d'appeler quelques personnes des plus capables e expérimentez bénéficiers du diocèse, tant pour ce sujet, que pour la conservation des privilèges du dit diocèse et autres affaires qui se traitent en la Chambre, lesquels fussent assiduz et actuellement résidantz en cette ville, l'affaire mise en délibéation, il a esté dit que Dom Guillaume Cotterel, prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, seroit appelé en la dicte Chambre, en qualité de syndic supernuméraire, et jusques à la première assemblée diocésaine, et sans tirer à conséquence. » – 3 août 1616, M. de Grémonville, haut doyen en la Cathédrale, a présenté les lettres de l'archevêque qui lui donnent pouvoir de présider en la Chambre. – 28 septembre 1646, remontrances au Roi

contre la taxe des bénéficiers du diocèse faite en assemblée générale du clergé tenue à Paris. – 12 octobre 1646, 200 livres d'aumône aux religieuses de Sainte-Claire de Gravelines.

G. 5445. (Cahier.) – In-folio, 30 feuillets, papier, non relié.

1647-1648. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 11 janvier 1647, Nicolas Vyon, bourgeois de Dieppe, commissaire pour la régie du prieuré de Çotte-Cotte. – 12 avril 1647, aumône aux religieuses anglaises de l'ordre de Sainte-Claire. – 27 septembre 1647, décret des héritages de feu M. Robert Ruellon, receveur des décimes, situés à Touffreville et Lisors. – 13 décembre 1647, M. Blaise Bretel, procureur de Jean de Mathan, écuyer, héritier de feu M. Henry de Mathan, chanoine, archidiacre du Vexin et prieur du Bourg-Achard. – 27 mars 1648, mention de l'adjudication par décret au sieur Thomas Corneille, par devant le bailli d'Ecouis, des héritages de feu M. Robert Ruellon : « La Chambre a ordonné que M. Abraham Huet recevra du dit sieur Corneille la somme de 600 livres, et que le surplus du contenu aux exécutoires sera reçu par M. Baudouin, en faisant lequel paiement par le dit s^r Corneille, vertu de la présente ordonnance, il demeurera valablement déchargé des sommes contenues aus dits exécutoires. »

G. 5446. (Cahier.) – 64 feuillets, papier, non relié.

1648-1650. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 4 septembre 1648, modération de taxe accordée à maître Hippolyte Féret, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris, prieur du prieuré de Saint-Martin d'Aix au doyenné de Chaumont. – 24 février 1649, « la Chambre extraordinairement assemblée, sur l'avis, donné au syndic de la province, que MM. les commissaires des cours souveraines devoient se trouver après midy chez M. Abraham Huet, receveur des décimes de ce diocèse pour veoir quel argent il a entre ses mains procédans des dictes décimes, ensemble ses registres, oüy les conclusions du syndic et promoteur, la Chambre a ordonné et ordonne que MM. Michel Doublet, ung des commissaires députez de la dicte Chambre, se transportera présentement, avec le greffier et huissiers de la dicte Chambre, chez le dit sieur Huet, pour faire apporter dans l'archevesché les registres et coffres de recepte ; et cependant deffenses sont faictes au dit Huet de ne rien payer que par ordre de la dite Chambre, et en outre ordonné que les commissaires cy-devant nommez verront de rechef M. le duc de Longueville pour l'assurer que la Chambre est dans les mesmes sentiments dont les dits commissaires luy ont donné parole. » – 2 juillet 1649, « suivant et conformément à l'intention de M^{gr} l'archevesque, la Chambre a ordonné et ordonne que M. Gaulde, son grand vicaire, présidera doresnavant en la Chambre du clergé privativement et à l'exclusion de tous les autres grands vicaires de l'archevesché. » – 2 décembre 1650, « ordonné qu'il sera mis entre les mains du doyen de Gamaches la somme de six-vingts livres pour aller, en Basse Normandie, signifier à Nos Seigneurs les prélats l'indiction du concile provincial et inviter les chapitres des églises cathédrales, à raison de 100 sous par jour, à la charge de rapporter ses procès-verbaux. »

G. 5447. (Cahier.) – In-folio, 79 feuillets, papier, non relié.

1651. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 24 novembre 1651, M. Abraham Huet, demandeur, pour avoir paiement de la somme de 45 livres 15 sous 7 deniers deüe par noble et vénérable personne M. Arthus Danviray, chanoine de Rouen, pour décimes de sa prébende et 12 livres 2 sous 11 deniers pour décimes de sa cure d'Infreville. – Requête présentée par maître Charles Riotte, conseiller du Roi et Élu en l'Élection de Melun, ayant épousé Françoise Le Conte, fille et héritière de feu M. Louis Le Conte, propriétaire du quart de l'office de receveur alternatif des décimes du diocèse de Rouen ; « il fait apparoir qu'à cause de sa femme il lui seroit échu en partage la 3^e partie du quart du dit office. »

G. 5448. (Registre.) – 56 feuillets, papier.

1652. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 16 février 1652, 500 livres allouées à M. Joly, chanoine de Rouen, pour remboursement de ses avances : « Il avoit poursuivy, au Conseil privé du Roy, tant par ordre de MM. les agents généraux du clergé, que de M. Caresme, agent de la province, une affaire de conséquence el très importante au clergé, où il s'agissoit d'ung

retrait féodal au rapport de M. de Guay et de la Guette, maîtres des requesles de l'hostel, où il auroit fait juger la question à l'avantage de l'Église. » – 4 novembre 1652, Abraham Huet, receveur des décimes du diocèse de Rouen, présente les lettres par lesquelles l'archevêque de Rouen le nomme secrétaire de l'archevêché en remplacement de feu maître Benjamin Esprit, décédé, Gaillon, 20 octobre 1652.

G. 5449. (Cahier.) – In-folio, 23 feuillets, papier, non relié.

1652. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 12 avril 1652, M. Huet demandeur pour avoir paiement de la somme de 740 livres, 13 sous 9 deniers, à laquelle les religieux, officiers de l'abbaye de Fécamp, avaient été taxés pour le sacre de S. M. – 24 mai, 30 livres dues par les religieux de Bellozanne pour le même motif.

G. 5450. (Cahier.) – In-folio, 71 feuillets, papier, non relié.

1653-1654. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 15 septembre 1653, « a esté représenté à la Chambre par M. Gaulde, qu'un particulier avoit proposé à M^{gr} l'archevesque une chose fort avantageuse pour le clergé de ce diocèse, qui est qu'il offroit de prester au clergé sur le pied du denier 18, pour faire le remboursement du principal de la somme de 4,536 livres 12 sous, à laquelle somme le diocèse a esté imposé en l'année 1636, qui court à rente du denier 12, au proffict d'ung particulier acquéreur d'une partie de 100,944 livres aliénée par le clergé de France en la susdite année 1636, au moyen du quel remboursement le diocèse profiteroit de 1,512 livres par chacun an, ce qui ne seroit à négliger, sur quoy M^{gr} désireroit avoir l'avis de la Compagnie ; l'affaire mise en délibération, il a esté résolu que l'on accepteroit les offres du dit particulier. » – 2 décembre, racquit de rentes proposé par M. Caresmel. – 3 juillet 1654, « M. Gaulde a fait, rapport à la Chambre que M. d'Hincourt, promoteur général de cet archevesché, l'un des syndics de la dicte Chambre, luy a mis entre les mains une requeste tendant à ce qu'il pleust à la Chambre se joindre à la poursuite que le dit sieur promoteur fait, en la ville d'Eu, pour l'homicide nuitamment commis en la personne du deffunt curé de Nuillemont, qui auroit esté tué d'un coup de fusil portant 16 balles qui ont esté trouvées dans le corps du dit curé, cet accident estant arrivé pour maintenir par iceluy curé les droits de dixmes de sa paroisse. » M. Doublet, syndic, prendra la conduite de cette affaire.

G. 5451. (Cahier.) – In-folio, 40 feuillets, papier, non relié.

1654-1655. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 8 janvier 1655, « M. Gaulde a référé à la Chambre qu'à son dernier voiage de Paris, il avoit, par ordre de la Compagnie, poursuivy deux affaires, et pendant son séjour au dit lieu de Paris, obtenu arrest au parlement, conformément aux intentions de la Chambre, portant évocation au dit parlement du procès extraordinaire, pendant et indécis au bailliage du comté d'Eu, pour raison de l'homicide commis en la personne du deffunt curé de Nuillemont : » on le remboursera de ses avances. – 14 mai 1655, « M. Caresmel a esté et est autorisé de faire travailler à ung pignon de la Chambre du clergé, qui est sur la conciergerie de l'officialité et de faire rendre la muraille de dehors. » – 28 mai, « M. Gaulde représente à la Chambre que tous les ecclésiastiques continuoient d'estre vexez et troublez en leurs privilèges, tant pour le regard des aydes, entrée de villes, tailles et autres droits et immunitéz du clergé. » – 9 août, Thomas De Laulnay nommé greffier des insinuations ecclésiastiques.

G. 5452. (Cahier.) – In-folio, 57 feuillets, papier, non relié.

1655-1657. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 30 octobre 1659, « a esté représenté à la Chambre que M^{gr} l'archevesque avoit esté député à la dernière assemblée diocésaine pour la provinciale, et que, quand il estoit député, l'on avoit accoustumé de luy faire quelque présent, ainsy que l'on avoit fait à feu M^{gr} l'archevesque à la précédente assemblée, et qu'il estoit à considérer que M^{gr} avoit fait des despenses extraordinaires à la dicte assemblée dernière provinciale, mesmes du depuis auroit fait ung voiage à Paris, et à Fontainebleau pour soustenir les intérêts de l'Église : »... il sera payé à M^{gr} 1,500 livres. » – 26 novembre, « sur ce qui a esté représenté par le promoteur de la Chambre que, M. Gaulde ayant esté prié de se transporter à Paris

pour poursuivre l'établissement d'ung séminaire dans le diocèse de Rouen, il estoit à propos de prier le dit sieur Gaulde de se charger de tous les mémoires et instructions concernant les immunités, privilèges et exemptions du clergé, pour les mettre, ou coppies d'iceux mémoires et instructions, entre les mains de Nos Seigneurs les députés de la province de Rouen et faire tout ce qu'il conviendra pour le bien, utilité, soulagement et descharge du clergé du dit diocèse, sur quoy, l'affaire mise en délibération, il a esté dict que le dict sieur Gaulde sera prié de se charger des dits mémoires et instructions pour en informer Nos Seigneurs les députés. » – 3 décembre 1655, « sur ce qui a esté représenté à la Chambre du clergé de ce diocèse que, dans le dernier synode d'hyver, plusieurs chapitres, abbez, prieurs, et notamment les doyens et curez, tant de la ville de Rouen que des autres villes, comme aussy les doyens ruraulx et eurez de la campagne, auroient remonstré à M^{gr} l'archevesque, en forme de plainte, en présence de M^{rs} les archidiaques, grands vicaires et officiers de la cour ecclésiastique, qu'il estoit à désirer qu'il fust estably ung séminaire et lieu de retraite pour former et instruire, tant ceux qui aspirent estre promeus aux ordres sacrez, que ceux qui y ont esté desjà admis et ceux qui seront pourvus aux bénéfiques, spécialement ceux à qui on commettra la charge des âmes et l'exercice des saints sacremens, ou qui seront destinez à chanter l'office divin et servir Dieu avec capacité et uniformité dans les cérémonies de l'église, dont il se trouvoit fort peu qui en fussent capables, particulièrement à la campagne, que mesme il n'y en avoit nombre suffisant pour servir et ayder les curez en l'exercice et fonctions de vicaires ou de clerics dans les paroisses, dont pour ce sujet avoient esté envoiez des députés et plusieurs procurations pour se trouver en la dicte Chambre du clergé et requérir qu'il y fust pourveu, ensuite de quoy la dicte Chambre auroit député quatre des dits syndics pour conférer et adviser, avec mon dit seigneur l'archevesque, des moyens et manière de pouvoir parvenir à ung dessein si utile et nécessaire à l'église et le supplier très humblement de l'ayder et favoriser de sa protection, à quoy il auroit très volontiers condescendu, et qu'à présent, l'affaire estant venue à ce point et si avancée, il ne restoit plus qu'à députer quelqu'un de M^{rs} les syndics, qui voulust prendre la peine de se transporter à Paris pour obtenir du Roy et du Conseil permission de faire réussir et achever le dit dessein. » M. Gaulde est désigné : il s'agissait d'obtenir la permission de lever pour l'établissement projeté 6,000 livres par an sur les bénéficiers du diocèse. – 2 juin, mention de l'assassinat commis en la personne du curé d'Héberville. – 20 octobre, paiement à Laurent Maurry pour 200 exemplaires d'un monitoire pour avoir révélation des auteurs de ce crime. – 30 janvier 1657, M. Gaulde envoyé à Paris pour obtenir modération sur le don que l'assemblée générale du clergé réuni à Paris devait faire au Roi. – 18 juin 1657, remerciements à la Cour des Aides qui n'avait pas voulu prendre d'épices pour la vérification des contrats du clergé avec le Roi.

G. 5453. (Cahier.) – In-folio, 73 feuillets, papier, non relié.

1657-1658. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – Mention, le 5 octobre 1657, de Noël Porcher et de Paul Anquetil, commissaires établis au revenu du prieuré de Saint-Paul en Lyons ; – 3 novembre, de Louis Le Chevalier, établi régisseur au bien et revenu de la cure de Saint-Pierre de Carville ; – 8 mars 1658, de frère Nicolas Prevel, religieux profès de l'abbaye d'Albecourt, ordre de Prémontré, et prieur de Saint-Blaise près Poissy au vicariat de Pontoise.

G. 5454. (Cahier.) – In-folio, 66 feuillets, papier, non relié.

1659-1660. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – Mention, le 21 mars 1659, de frère Michel Foubert, chanoine régulier du prieuré de Sausseuse et prieur-curé de Fours au doyenné de Cliaumont ; – 28 mars, de M. Bérenger, chapelain de la chapelle de Sainte-Marguerite fondée à Saint-Laurent de Rouen et de l'hôpital de Saint-Martin-du-Pont en la même ville.

G. 5455. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier, non relié.

1661-1662. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 14 mai 1662, « M. de Fresquiennes, archidiacre et chanoine en l'église Notre-Dame de Rouen, a esté receu et admis en la Chambre, en qualité de syndic, à la charge de se faire confirmer à la première assemblée diocésaine, et de faire le serment en tel cas requis et accoustumé. – 22 décembre 1662, « M. Abraham Huet, receveur des décimes au diocèse de Rouen, demandeur pour avoir payement de la somme de 35 livres à luy due par le chapelain de Saint-Aboud, pour trois termes de ses décimes.

G. 5456. (Cahier.) – In-folio, 42 feuillets, papier, non relié.

1663. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 3 mars, vérification du contrat par lequel Henri Collot, écuyer, demeurant à Paris, rue Saint Honoré vend à noble homme Jérôme Mezière, conseiller du Roi, receveur des décimes à Pontoise et contrôleur ordinaire de la maison de la Reine, 300 livres de rente, à prendre sur les revenus de la charge de receveur des décimes de Pontoise, dont est pourvu par commission Abraham Huet, lequel office appartient pour moitié au dit sieur Collot.

G. 5457. (Cahier.) – In-folio, 46 feuillets, papier, non relié.

1664-1665. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 22 octobre 1664, le sieur Tousseville reçu à la charge de receveur alternatif pour moitié des décimes du diocèse. – 4 septembre 1665, la Chambre ordonne, « sansavoir égard à la sentence du bailli de Caux, comme donnée par attentat, les sieurs Jean Gueroult et de Laulnay régiront le revenu du temporel de la cure d'Auberville-la-Manuel, et par corps, avec deffenses à eux de se pourvoir ailleurs, pour le fait de la dite régie, qu'en la Chambre, à peine de 500 livres d'amende. »

G. 5458. (Cahier.) – In-folio, 36 feuillets, papier, non relié.

1664. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 15 février, « sur ce que M. d'Hincourt, chanoine en l'église de Rouen et l'un des siudies et députés de la Chambre du clergé, s'est soumis, pour et au nom de M. Paris, chanoine et archidiacre de la dite église, de paier au sieur Huet, receveur des décimes du diocèse de Rouen, ce qu'il lui est deub de décimes par le dit sieur Paris, demandant qu'en ce faisant mainlevée luy soit accordée des bien saisis, à protestation de se pourvoir à l'encontre de la saisie, ainsi qu'il advisera bien estre, la Chambre a donné acte audit sieur d'Hincourt des dites soumission et protestation et mainlevée des biens saisis. » – 30 août, mainlevée des saisies opérées sur les biens de M. David, chanoine, pour le paiement de ses décimes.

G. 5459. (Cahier.) – In-folio, 49 feuillets papier, non relié.

1665-1667. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 5 février 1666, procès entre Philippe de la Fontaine, abbé de l'abbaye de Mortemer, et les religieux, prieur et couvent de la dite abbaye. – 20 juillet 1661, vérification d'un contrat par lequel messire Michel Tubeuf, évêque de Saint-Pons de Tommières, donne à maître Simon Tubeuf, maître, d'hôtel ordinaire du Roi, 3,224 livres d'augmentation de gages annuels, à prendre à la recette provinciale des décimes de la Généralité de Rouen.

G. 5460. (Cahier.) – In-folio, 47 feuillets, papier, non relié.

1667-1668. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 4 juillet 1667, procès entre Claude Le Jeune, veuve de maître Abraham Huet, vivant receveur des décimes, et M. Abraham Huet, conseiller du Roi et général en sa Cour des Aides de Normandie, fils aîné et héritier du dit défunt, en partie, d'une part, et Louis, Jean et Antoine Huet, fils puînés et héritiers du dit défunt. – 23 janvier 1668, Jean Huet, avocat en la cour, pourvu de la charge de receveur triennal des décimes. – Vérification des lettres de commission obtenues par Guillaume d'Ecqueville, de M. Adrien de Hanyvel de Mannevillette, receveur général du clergé, pour faire la recette provinciale alternative des décimes de la Généralité de Rouen.

G. 5461. (Cahier.) – In-folio, 45 feuillets, papier, non relié.

1668-1672. – Registre du greffe de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – Affirmations et défauts. – 25 févtier 1671, Gilles Le Rebours, curé de Saint-Martin-aux-Buncaux, demandeur en assignation à rencontre de Jean Le Seigneur, frère et procureur de Pierre Le Seigneur, chanoine de Vincennes, pensionnaire sur le dit bénéfice de Saint-Martin, affirme être venu exprès du dit lieu à Rouen, distant de 12 à 13 lieues, aux tins de poursuivre son instance en la Chambre du clergé et relever son défaut, si bien est, dont il a requis acte aux fins de son voyage. »

G. 5462. (Cahier.) – In-folio, 33 feuillets, papier, non relié.

1669-1671. – Plumitif de la Chambre du clergé. – 7 février 1670, opposition sur l'état, ordre et distribution des deniers provenans de la vendue des biens meubles restés après le décès de feu M. Charles Advenel, vivant prêtre, curé de la première portion de Cailly, faite par M. Charles de Guillots, sergent royal au dit Cailly, à l'instance de M. Noël Germain, avocat du Roi au bailliage de Rouen. – 5 juin 1672, « la Chambre a ordonné et ordonne qu'il sera mis par le sieur Mazière, receveur des décimes au vicariat de Pontoise, la somme de 1,000 livres entre les mains du sieur Huet, receveur des décimes au diocèse de Rouen, pour estre icelle somme employée aux plus urgentes affaires du clergé. » Signé : Morange.

G. 5463. (Cahier.) – In-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

1671-1672. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 12 juin 1671, « le sieur Huet, demandeur contre M. Jacques Lemounier, presbtre, curé de Saint-Sever, présent en personne et assisté de maître Charles de Haulterive, son procureur ; parties ouyes, la Chambre a ordonné et ordonne que le dit sieur curé paiera, par chacun an, la somme de 15 livres pour les décimes de son bénéfice, suivant la réduction cy-devant faite par la dicte Chambre ». – 14 août 1671, Denis Le Cauchois, greffier en la Cour des Aides de Normandie, receveur général de l'abbaye de Jumièges, agissant en vertu de la procuration de l'archevêque de Paris, abbé de Jumièges, se désiste de l'action par lui intentée au Conseil privé du Roi à l'encontre de Jean Huet, receveur des décimes, en conséquence des saisies opérées par ce dernier.

G. 5464. (Cahier.) – in-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

1673-1674. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – On rapporte les contrats d'aliénation de la charge de greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse et archevêché de Rouen. – 13 avril 1674, requête de demoiselle Marie Millet, veuve de M. Jean Delamare, avocat au parlement de Paris et ès Conseils du Roi, et tutrice de ses enfants ; enregistrement de l'acte de tutelle.

G. 5465. (Cahier.) – In-folio, 14 feuillets, papier, non relié.

1674-1675. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 23 août, M. Adrien de Hanyvel, sieur deMannevillette, stipulé par Guillaume d'Ecqueville, demande l'enregistrement des lettres de provision, à lui expédiées par le Roi, de l'office de conseiller receveur général provincial triennal héréditaire des décimes et subventions du clergé de la Généralité de Rouen. – 22 février 1675, décharge sur les décimes à François Coignard, curé de Blacarville, attendu que, le 5 du mois d'août 1675, une tempête furieuse, suivie de grêle, avait entièrement gâté et ruiné tous les grains de son dîmage.

G. 5466. (Cahier.) –In-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

1679-1680. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 20 octobre 1679, « M. Bigot, promoteur, ayant eu communication du proceds-verbal duquel il résulte que maître Jean Huet, recepveur des décimes, s'est absenté et a soustrait et diverti les deniers de sa recepte, requiert qu'il soit pris et appréhendé au corps et constitué prisonnier. » – Informations à ce sujet, inventaires de pièces.

G. 5467. (Cahier.) –Grand In-folio, 19 feuillets, papier, cartonné.

1680--1683. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 15 octobre 1681, réception, comme syndic de la Chambre, de Claude Champagne de Sérécourt, nommé par Ms^r Rouxel de Méday (Meulan, 29 septembre 1681.) – 5 décembre 1681, « la Chambre, conformément aux conclusions du sieur promoteur, a ordonné, que le sieur Huet prendra communication des estats, comptes et départements concernant la fonction de receveur ancien des décimes de ce diocèse. » – M. Guillaume Grébauval, notaire apostolique du diocèse de Rouen, nommé à la charge de greffier des insinuations ecclésiastiques du dit diocèse, 30 janvier 1682.

G. 5468. (Cahier.) – In-folio, 17 feuillets, papier, non relié.

1683-1684. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 14 octobre 1684, Jean-Baptiste Le Canu, prêtre, curé de Saint-Gervais-lès-Rouen, demande à être reçu syndic en la Chambre. – Lettres de l'archevêque Ms^r François Rouxel de Médavy qui le nomment à cette charge, en remplacement de Jean de Sahurs, curé de Saint-Pierre du Châtel, décédé, Rouen, 13 octobre 1684.

G. 5469. (Cahier.) – Infolio, 15 feuillets, papier, non relié.

1685-1689. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 13 juillet 1685, Etienne De la Coste, laboureur de la paroisse de Sainte-Marguerite sur Duclair, commissaire établi à la régie du revenu temporel du bénéfice cure de ladite paroisse, saisi à la requête de l'archevêque. – 8 mai 1686, requête de Nicolas Fontaine, héritier en partie de défunt Nicolas Fontaine, propriétaire en partie de l'office de receveur ancien des décimes, à ce qu'il plût à la Chambre voir les lots faits entre ses frères et lui.

G.5470. (Registre.) – Infolio, 23 feuillets, papier, relié en parchemin.

1691. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 10 mars, l'archevêque M^{gr} Colbert nomme pour présider à sa place M. Clément, son vicaire général, lors présent. – 21 juin, décharge d'imposition en faveur de l'hôtel-Dieu de Pontoise, chargé d'un grand nombre de malades, fondé par saint Louis. – 16 novembre, « la Chambre a ordonné que les curez, qui ont cessé d'être doyens, seront imposés au don gratuit pour autant de termes qu'il en restoit à payer au temps que leur dite qualité de doyen a cessé. »

G.5471. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

1692-1695. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – Président M. Clément, vicaire général. – 17 avril 1693, enregistrement des lettres de provision de M. Pierre-Louis Reich de Pennautier à l'office de receveur général provincial des décimes de la Généralité de Rouen. – 13 août 1693, M. Pierre de Lespine, chanoine en l'église de Rouen, conseiller du Roi au parlement, reçu à faire la fonction de syndic et de député du clergé de ce diocèse au lieu de M. de Marguerit de Guibray. – 17 novembre 1694, décharge accordée aux Ursulines de Dieppe, en considération de la perte qu'elles ont soufferte par le bombardement de Dieppe. – 21 février 1695, présentation à la Chambre d'un brevet du prieuré du Val-aux-Grés en faveur du sieur Dubois.

G. 5472. (Registre.) – In-folio, 30 feuillets, papier, relié en parchemin.

1695-1696. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – 4 février 1696, « sur la requête présentée par M^e René de Vertot, curé de Saint-Paër et prieur du prieuré de Pubel, contenant qu'il est pourvu depuis 2 mois du dit prieuré, qu'il en a trouvé les terres incultes depuis 4 ans, que, pour les mettre en valeur et les restablir, il y a établi un fermier avec des bestiaux qui ont esté saisis à l'instant pour les arrérages des décimes à la requête du sieur (Abraham) Huet (receveur des décimes), qui prétend les faire vendre incessamment, s'il n'y estoit pourvu ; » surséance accordée. – 24 mai, décharge en faveur de Dom André Fabry, curé de Saint-Lucien au doyenné de Ry.

G. 5473. (Registre.) – In-folio, 39 feuillets, papier, relié en parchemin.

1696-1697. – Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – Louis Formont, ancien prieur des consuls des marchands à Rouen, nommé à l'office héréditaire de receveur ancien des décimes du diocèse de Rouen, en remplacement d'Abraham Huet, décédé, décembre 1696. – Le même nommé receveur particulier triennal des décimes. – 9 février 1697, décharge à M. Pierre de Lespine, nommé à l'abbaye d'Aumale, 4 juillet 1697 ; enregistrement d'un contrat de fondation de messire Claude de Champagne de Séricourt : « deux messes basses les festes et dimanches à 11 heures et 11 heures et demie à l'autel de la chapelle des Vœux en la cathédrale. »

G. 5474. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier, dérelié.

1697-1699. – Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – 18 juin 1698, donation faite par Jean Huet, sieur du Tronquay, au prieuré royal de Saint-Louis établi à Rouen place de la Rougemare, en faveur de l'entrée de sa fille Marie-Madeleine dans ce couvent, dont était alors prieure Marie de Grieu.

G. 5475. (Cahier.) – In-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

1753. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – Vendredi 24 mai 1734, pour M. Philippe Marye, receveur des décimes, contre Pierre Picard, fermier du moulin à draps situé en la paroisse de Longpaon, appartenant à la succession du sieur Le Roy, curé d'Estouteville.

G. 5476. (Registre.) – In-folio, 81 feuillets, papier, relié en parchemin.

1694-1701. – Plumitif pour les affaires d'administration de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – 23 mai 1696, « la Chambre a ordonné qu'il sera à l'avenir tenu des assemblées à 9 heures et demie les samedys pour veoir ce qu'il conviendra faire pour l'exercice des greffiers des domaines des gens de mainmorte, et que ce qui sera réglé dans les assemblées sera mis dans un registre séparé, qui ne contiendra que les affaires pour les domaines. » – 2 juin 1696, « il a esté travaillé à disposer les bureaux pour l'exercice des greffes des domaines des gens de mainmorte. » – 3 novembre 1696, « il a esté convenu et arrêté, avec Nicolas le Tourneur, qu'il se submet relire tous les registres des baptêmes, mariages et inhumations pour le diocèse et les paroisses y enclavées et fournir le carton, le tout moyennant six deniers pour chaque petit registre et dix deniers pour chaque grand registre, outre lesquelles sommes il sera payé audit Le Tourneur, pour l'impression de l'intitulé des dits registres, la somme de neuf livres, et en cas que l'on en couvre partie en parchemin, le dit parchemin luy sera fourny par la Chambre. » – 7 novembre, « il a esté arrêté qu'il sera cherché un lieu pour déposer les registres des baptêmes. » – 3 octobre 1699, « sur ce que le greffier de la Chambre a fait lecture d'une lettre du sieur Santerre, commis à l'exercice du greffe des domaines des gens de mainmorte à Magny, qu'il vient de recevoir, la Chambre a ordonné au dit greffier de rescrire ce jourd'huy au dit Santerre qu'il marche son chemin, fasse des diligences contre les réfractaires et tout ce qui concerne l'exercice de son greffe, sans qu'il aye rien qui l'en doive empescher, qu'elle a marqué au sieur son frère ses sentiments là dessus, qu'il aye à les suivre, et qu'il ne craigne point les plaintes et clabauderies, lorsqu'il fera bien, et qu'elle le soustiendra en ce cas. »

G. 5477. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

1702-1705. – Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – 20 décembre 1702, « sur la requête présentée par maître Pierre Feugueray, presbtre, curé de la paroisse d'Ernemont, doyenné de Ry, administrateur de l'hôpital, maison charitable et Écolles des filles d'Ernemont, tendante à ce qu'il plaise à la Chambre veoir l'acte du 16 novembre 1702, par lequel M^{gr} Pierre Clément, évesque de Périgueux, a reconnu que la partie de 200 livres de rente au denier 20, constituée à son profit sur les désimes de ce diocèse, 15 septembre 1690, appartient au dit hospital, qui en a fourni les deniers... La Chambre ordonne l'enregistrement de l'acte de 1702. » – Claude de Champagne de Séricourt, grand trésorier en l'église cathédrale de Rouen, nommé vicaire de l'archevêque en la Chambre du clergé, 26 décembre 1702. – Messire Henry de Mouchy, chanoine, grand vicaire, nommé syndic en la même Chambre, même date. – Transaction entre Marie-Marguerite Le Cornier, veuve et héritière de feu M^c Charles Dupont, écuyer, trésorier de France en la Généralité de Rouen, et Marie-Anne Dupont, fille majeure de la dite daine, touchant le partage de leurs successions mobilières et immobilières ; la dite Marie-Marguerite, sœur de Robert Le Cornier, seigneur et patron de Cideville, et de Jean-Charles Le Cornier, lieutenant aux gardes, décédé, 1702. – 29 mars 1704, « messire Alexis du Tot-Frontin, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, promoteur de l'officialité, représente qu'il a plu à M^{gr} l'archevesque le nommer pour remplir la place de syndic, vacante par le décès de l'abbé de Mouchy, 25 mars. »

G. 5478. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, papier, relié en parchemin.

1703-1706. – Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – 3 mars 1705, lots et partages de la succession de M^e Nicolas-Antoine Godefroy, conseiller au parlement de Normandie. – 21 août 1706, accord entre Marguerite de Boyvin de Vaurouy, héritière de défunt M^e Henry de Boyvin, son frère germain, seigneur de Vaurouy, docteur de Sorbonne, prieur de Chaillac, chanoine honoraire de Rouen, et messire Antoine-Jérôme de Boyvin de Vaurouy, aussi docteur de Sorbonne, abbé commendataire de Brignon et chanoine de Saint-Pierre de Lille en Flandre. – 17 mars 1706, lots et partages des acquêts et conquêts de la succession de feu M^e Dominique Sonnes, vivant maître chirurgien à Rouen.

G. 5479. (Registre.) – In-folio, 87 feuillets, papier, relié en parchemin.

1702-1717. – Plumitif de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, décharges et diminutions de décimes. – 1^{er} avril 1705, la Chambre a déchargé plusieurs prêtres de Rouen, directeurs des conférences : Pierre Heuzé, vicaire de Saint-Jean ; Marc Quillet, de Saint-Pierre du Châtel ; Thomas Thiboult, de Saint-Étienne des Tonneliers ; Nicolas Thoué, de Saint-Laurent ; Louis-Charles Lemaire, de Saint-Nicolas ; Nicolas Coudray, sous-diacre, de Saint-Pierre l'Honoré. – 10 novembre 1705, diminution accordée à Nicolas Desquinemare, curé de Bully, attendu la modicité du revenu et la grande mortalité arrivée dans sa paroisse. – 27 février 1706, « sur la requête présentée par le sieur Thomas, curé de Saint-Maclou et doyen de la Chrétienté, la Chambre a deschargé le suppliant de son imposition de don gratuit, comme les autres doyens, à commencer du terme d'octobre dernier. » – 30 octobre 1708, « sur la requête présentée par maître Richard Simon, prestre, demeurant à Dieppe, la Chambre a ordonné que le suppliant payera 4 livres de subvention à commencer de l'année présente. » – 1^{er} octobre 1710, décharge à maître Pierre Crosnier, prêtre, maître de musique à Gisors.

G. 5480. (Registre.) – In-folio, 135 feuillets, papier, relié en parchemin.

1707-1715. – Plumitif de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – 16 février 1707, lots de la succession de Marie Graindor, veuve de messire Louis Dufay, marquis de la Haye-du-Puits, président à mortier au parlement, entre ses parents et héritiers, Jacques du Tôl, seigneur de Varneville, et Jean de Lemperière, seigneur de Bénouville, conseiller au parlement (15 mai 1706.) – 11 janvier 1708, extrait du contrat de mariage d'entre Monsieur maître Pierre Le Noble, substitut au parlement de Normandie, et Catherine Le Diacre, fille de feu Monsieur Guillaume Le Diacre, écuyer, sieur du Mesnil-des-Essarts, conseiller du Roi au dit parlement, et de Geneviève le Couteulx, 9 juillet 1707. – 25 février 1718, Louis Formont, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, receveur des décimes du diocèse de Rouen, subrogé au lieu et place de Philippe Rocuchon, requérant la saisie des biens meubles de Jacques de la Brière, curé du Boscuérard. – 13 mars, installation, comme président de la Chambre, de M. Jean de la Roque-Hue, nommé à cette fonction par l'archevêque le 10 du même mois. – 31 janvier 1709, extrait du testament de Claude de Champagne de Séricourt, grand trésorier de la cathédrale de Rouen, 8 novembre 1707. – 18 juin 1710, Charles Le Boullenger, seigneur de Chaumont, Boisfremont, conseiller du Roi en la cour des Comptes, demeurant à Rouen, place de la Rougemare, comme procureur de Marie Le Camus, veuve de messire Adrien de Hanyvel comte de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, vend à Jacques Pesnelle, avocat au parlement, un office de conseiller du Roi trésorier de France, 2 juin 1708. – 30 juin 1711, M. Hacquett l'aîné nommé syndic du clergé. – 19 décembre 1711, M. Antoine Du Bos de Montbrisson, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen, nommé syndic du clergé en remplacement de M. de Lespine, décédé. – 14 janvier 1713, Jean-Nicolas Delespiney, écuyer, seigneur et patron de Montigny, demeurant à Rouen, rue de l'Écureuil, paroisse Saint-Laurent, renonce à rien prétendre à 50 livres de rente constituée à son profit par les syndics et députés du clergé (30 janvier 1710), laquelle rente il déclare appartenir à MM. les administrateurs de la maison des écoles gratuites et charitables de l'Institut du R.P. Barré, déffiniteur del'ordre des Minimes, establies à Rouen, rue de l'Épée, et unies à l'Hôpital général. Signé: Delespiney.

G. 5481. (Registre.) – In-folio, 103 feuillets, papier, relié en parchemin.

1564-1567. – Procès-verbaux des délibérations des délégués du clergé pour le temporel de l'église aliéné. – « Le jeudy VI^e jour d'avril après Pasques MV^eLXIII, fut tenue rassemblée et congrégation générale des archevesque de Rouen ou ses vicaires, chapitres de l'église cathédrale de Rouen et collégialles, abbés, prieurs et communaultez et autres dignitéz, et bénéficiés contentiez en l'édict de l'aliénation du temporel de l'église et révocation d'icellui, présidants en icelle assemblée Messieurs M^c Adam Sequart, doyen de ladicte église de Rouen, et Jehan Bigues, grand archidiacre de Rouen, vicaires du R^{me} et illustrissime Cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, en laquelle assemblée ont esté nommés et députez, pour faire la quotisation ledit sieur Bignes, MM. M^c Jehan Nagerel, archidiacre du Vexin-Normand, pour le chapitre de Rouen; Jacques Giffard, abbé commandataire de Saint-Victor-en-Caux, poulies abbés; Nicollas Bréban, doyen d'Andely, pour les collégialles; Damp Georges d'Orbec, prieur de Saint-Martin-soubz-Bellencombe pour les prieurs; et pour procéder aux rachaptz et aultres négocez concernantz le rattraiel des terres vendues et allieriez, ont esté nommez M^{es} Jacques Le Tessier, chanoyne de Rouen, et Guillaume Mancenet, curé du Boisguillaume. » – 10 avril, frère Bertrand Le Grand, commandeur de Villedieu en la Montagne, délégué par MM. les chevaliers de Rhodes; – on lui enjoint de présenter la cotisation des Rhodiens pour voir la taxe des bénéfices de leur ordre dans le diocèse de Rouen. – 30 octobre 1564, les délégués consentent à ce que l'archevêque de Rouen vende la maison archiépiscopale de Rouen située à Paris, comme le moins commode de tout son revenu. – 21 février 1564 (V. S.), consentement donné à l'aliénation faite par les religieux de Jumièges de la terre de Norville à Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, ledit consentement obtenu par Charlotte d'Esquelot, dame d'Estelan agissant comme tutrice et ayant la garde noble de ses enfant; sous-âge. – 2 mars 1564, consentement donné à la vente faite par le sieur de Giffard, abbé de Saint-Victor-en-Caux. de sa maison abbatiale, assise en la paroisse Saint-Laurent de Rouen, à M^c Pierre Le Gras, avocat au bailliage. – 7 mai 1307, mention de l'emprisonnement aux Généraux de Guillaume Lat. – 10 décembre 1367, sur la demande du cardinal de Lorraine, on approuve la vente proposée de la maison de Fécamp, sise à Paris, rues Serpente et de Haute-Feuille. – État de la cotisation et département fait sur les bénéficiers pour faire le remboursement des terres, rentes ci revenus vendus et aliénés de l'église, 6 avril 1564.

G. 5482. (Registre.) – In-folio, 79 feuillets, papier, relié en parchemin.

1574-1575. – Bulle du pape Grégoire contenant permission de vendre et aliéner du patrimoine de l'église de France, lettres patentes, lettres missives du Roi au cardinal de Bourbon, arrêts du parlement de Normandie et autres documents relatifs à cet objet. – « Mémoire pour l'instruction et intelligence du contenu en la bulle que Sa Sainteté a naguères envoyée par le syndic général du clergé de France et affin aussi d'entendre l'intention de Messeigneurs les cardinaulx commissaires députez pour l'exécution de ladicte bulle et pour satisfaire, par mesme moyen, au désir et intention du Roy. » – « Mémoires et instructions suyvant lesquelz seront faiclz les adjudications des choses mises en vente par les bénéficiers de ce royaulme pour satisfaire à leur cotte-part et portion de ce à quoy ilz sont taxez pour l'aliénation accordée au Roy par notre saint père du temporel de leurs bénéfices ceste présente année mil V^c soixante-quatorze. » – Assemblée des chapitres, abbés, prieurs, dignités et communautés au palais archiépiscopal de Rouen le 19 janvier 1575. – « Département et cotisation de la somme de 100,000 livres à laquelle le diocèse de Rouen auroyt esté imposé par Messeigneurs les cardinaulx de Lorraine. et de Bourbon, déléguéz de notre saint père le pape pour la vente et aliénation du temporel de l'église pour la somme d'ung million de livres. » – Lettres du cardinal de Bourbon aux députés du clergé de son diocèse; lettres adressées audit cardinal. – « Mémoires et instructions suyvant lesquelz seront faictes les adjudications des choses mises en vente par les bénéficiers de ce royaulme pour satisfaire à leur quote-part et portion de ce à quoy ils sont taxez pour l'aliénation, accordée au Roy par notre saint père, du temporel de leurs bénéfices pour l'année mil cinq cens soixante et quatorze. »

G. 5483. (Registre.) – In-folio, 55 feuillets, papier, relié en parchemin.

1575. – « Compte de la vente et aliénation d'un million de livres levez au diocèse de Rouen en l'année 1575, non compris le vicariat de Ponthoise. » – « Transcript du vidimus des lettres-patentes du Roy données à Paris, le 22^e jour d'octobre 1575, adressantes à Monsieur l'archevesque

de Rouen ou ses vicaires pour lever sur les bénéficiers de son diocèse ledit million. » – Vidimus d'autres lettres du Roi, données à Paris le 18 décembre 1575. – « Extrait du roolle et département fait au Conseil privé du Roy, le dernier jour de juillet 1574, pour la cottisation de la somme qui fut levée sur le diocèse en l'année 1574. » – « Compte de M^e Pierre Ygou, receveur hérédital à condition de rachapt perpétuel des décymes et subventions du clergé au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Ponthoise, de la recepte et despence qu'il a faites à cause des deniers que le Roy, par ses lettres-patentes transcriptes au commencement de ce compte, a ordonné estre levez sur les fruictz et revenu des bénéficiers estans soubz la charge de ce dict comptable, en quoy n'est compris le vicariat de Ponthoise, auquel y a ung receveur particulier pourvu, pour leur contribution à la somme de 30,330 livres tournois, à quoy ledit diocèse de Rouen a esté cottisé pour sa cote-part et portion d'un million de livres. » Signé : Bigues, de Martimbos, du Fay, Ballue, Clerel, Thorel.

G. 5484. (Registre.) - In-folio, 73 feuillets, papier, relié en parchemin.

1586-1589. – « Registre fait par moy Guillaume de Flavigny, avocat en la court archiépiscopale à Rouen et greffier de Messieurs les députez du clergé du diocèse dudit lieu, pour les actes, ordonnances et expéditions faites et exercez par Messieurs les commissaires députez pour l'exécution de l'alliement de partie du temporel ecclésiastique, suyvnt les bulles de notre saint père le pape, en date de Rome, au moys de janvier M. V^e quatre-vingtz six, aultres que les ventes dudit temporel pour lesquelles y a ung registre plumitif à part. » – 15 juillet 1586, MM. Bigues, grand archidiacre, vicaire général, de Bouju, Ballue et Thorel, députés du clergé pour traiter et délibérer de ses affaires. – Le 18 du même mois, Jacques Cavelier, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Rouen, met au greffe « unes lettres missives de la majesté du Roy à luy adressez, faisantes mention de la commission à luy adressée et de la diligence dont il y devoit user, donnez à Saint-Maour, du dernier de juing dernièrement passé. » – 11 septembre 1587, « a e é ordonné que des deniers à Dieu, provenans des ventes et adjudications du temporel ecclésiastique, sera distribué au Bureau des paouvres valides dix escus, au Bureau des paouvres malades trente escus, aux religieuses de Sainte-Clère vingt escus, aux Carmes et Cordeliers, chacun couvent, six escus, et aux religieuses de Sainte-Brigide, six escus. » – 16 janvier 1589, « sur la requeste présentée par le sieur de Maucomble, adjudicataire de la terre et seigneurie de Pommereux-en-Brey, dépendante de l'abbaye du Bec, exposée en vente, pour raquitter quelques parties de rente constituees sur ladicte abbaye, et adjugée audit sieur de Maucomble, au prix de 6,600 livres, » on l'autorise à mettre celte somme aux mains du receveur des décimes.

G. 5485. (Registre.) – In-folio, 88 feuillets, papier, relié en parchemin.

1586-1588. – « Procez-verbal des ventes et adjudication de partie du temporel d'aulcuns bénéfices ecclésiastique du diocèse de Rouen, eschanges, engagements, baulx à ferme à longues années en emphytéose. – Vente à faculté de rachat perpétuel, et subsidiairement purement et simplement, des choses exposez pour les bénéficiez pour satisfaire au payement des sommes ausquelles leurs bénéfices ont esté respectivement quotizez pour leur contingente portion de la somme de 46,666 escus deux tiers, à laquelle le dit diocèse de Rouen a esté quotisé pour sa part et portion de la somme de 50,000 escus de rente que notre saint père le pape Sixte, cinquiesme de ce nom, a permis aux ecclésiastiques alliener du bien temporel des églises de ce royaume de France, à l'instance de Sa Majesté, pour subvenir aux fraiz de la guerre contre les hérétiques etc.. ausquelles ventes... a esté procédé par nous Jean Bigues... Jacques Cavelier, subdélégués, au diocèse de Rouen, des commissaires délégués de notre saint-père le pape. – Transcription de la bulle, des lettres-patentes, des instructions des délégués ; – du département fait sur les bénéfices. – Aliénation par l'abbaye de Mortemer, d'un manoir, à Rouen, paroisse Saint-Cande-le Vieux, à Jean-Jacques Romé, sieur de la Fontaine, président en la Chambre des Comptes, 15 janvier 1587 ; – par l'abbaye de Saint-Ouen, du fief du Manoir-sur-Seine, relevant de la baronnie de Quièvreuille, le patronage réservé à Charles Guerould, notaire et secrétaire du Roi 19 janvier 1587 ; – par l'abbaye de Fécamp, de la seigneurie de Villers-Saint-Paul, au diocèse de Beauvais, à dame Renée d'Este, duchesse douairière de Genevois, 7 avril 1587 ; – par l'archevêque, d'une portion de fief à Saint-James-d'Alihermont à Gédéon de Foville, 5 mai 1587 ; – par l'abbaye de Jumièges, du fief de la Vieillemare, en la vicomté de Pont-Audemer, à André de Fantreau, sieur de la Mare, 26 mai 1587 ;

– par l'abbaye de Beaubec, du fief de Braquetuit, à Arthur Ygou, sieur de Beaumont, 27 mai 1587 ;
– par l'abbaye du Bec, du fief des Faulx près le Bourgtheroulde, au sieur du Bourgtheroulde, 11 mars 1588.

G. 5486. (Registre.) – In-folio, 494 feuillets, papier, relié en parchemin.

1586-1604. – « Transcrit d'un arrest du Conseil d'Etat du Roy et des lettres-patentes du dict seigneur, du vingt-sixiesme jour de juillet mil cinq cens quatre-vingt dix-sept, mesmes des lettres de commission sur ce intervenuz de Messieurs les délégués de notre saint-père le pape et depputez par sa Majesté pour l'exécution de ce qui reste de l'alliénation de partie du temporel du clergé de France, en datte du vingt-deuxiesme jour d'aoust ensuivant au dit an, avec l'exploict de la signification d'icelles, faite au sieur de Castille, recepveur général de la dicte alliénation, le saiziesme jour des dicts moys et an, par lesquelles il est dict qu'il sera régallé et assis la somme de douze mil sept cents escus sol sur les bénéficiers du dict diocèse de Rouen, dont la teneur ensuict. »
– « Compte des héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, en son vivant, sieur de Meresville, conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie, et recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse du dict lieu (non compris le vicariat de Ponthoise), des receptes et despenses pour eux faictes par maistre Jehan De Cretot, procureur en la Chambre des dicts comptes et leur commis à la dicte recepte, à cause des deniers des alliénations du bien temporel du dict clergé levez au dict diocèse de Rouen és années mil cinq cens quatre-vingt six et quatre-vingt huict, lesquels ont esté intervertiz pendant les troubles, depuis régallé par venu et ainsy u'il sera déclaré cy-après en ce présent compte selon et ainsy qu'il ensuict. » Total de la recette, 12,626 écus 18 sous 3 deniers ; de la dépense, 12,649 écus 34 sous 5 deniers. – Signé, le 28 mai 1604, par MM. Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guerin, Dadré, A. Marc.

G. 5487. (Registre.) – In-folio, 612 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1587-1604. – « Transcript des lettres de bulle de nostre saint père le pape Sixte cinquième, données à Rome le trentiesme jour de juillet mil cinq cens quatre-vingtz sept, adressées à nos Seigneurs les prélatz et dellégués de Sa Sainteté pour la vente du bien temporel des esglises du royaume de France, jusques à la somme de cinquante mil escus de rente restant à alliéner, suyvant autre bulle du trentiesme janvier cinq cens quatre-vingt six et des lettres-patentes du Roy, données à Paris le dix-neufiesme jour d'aoust au dict an cinq cens quatre-vingtz sept, intervenuz pour la vériffication de la dicte dernière bulle, ensemble du bref de nostre dict saint père le pape, donné à Rome le deux^{me} jour de novembre au dict an et des lettres-patentes de Sa Majesté, intervenuz pour la vériffication du dict bref, données à Paris le quinziésme jour de décembre ensuivant au dict an, le tout imprimé en vidimus dont la teneur ensuict. » – « Extraict du département faict sur les bénéficiers du diocèse de Rouen cy-après escriptz pour leur contribution à la somme de vingt mil quatre cens saize escus, à quoy le dict diocèse a esté cottisé pour sa part, tant de la somme de cinq mil escus accordez au Roy par Messieurs les prélatz et députez généraulx du clergé de France assemblez à Paris, au moien que Sa Majesté s'est départie de l'effect et exécution de la bulle de nostre saint père le pape du trentiesme juillet mil cinq cens quatre-vingt sept et bref du deuxiesme de novembre ensuivant, concernant la levée des cinquante mil escus de rentes du bien temporel de l'église de France que de la somme de cent cinquante-neuf mil cent vingt escus dix-sept solz pour les gaiges accordez au sieur Scipion Sardini, gentilhomme lucquois, ayant avancé la dicte somme et frais faicts, en traictant avec Sa dicte Majesté la remise de l'exécution de la dicte bulle, lequel extraict a esté fait pour mettre ès-mains du recepveur des décimes et subvention du dict diocèse de Rouen, hormis le vicariat de Pontoise, ou de son commis, pour advertir les dietz bénéficiers de leurs dictes taxes et procéder à la levée d'icelles par les voies et formes contenues au mandement pour ce faire à luy baillé. – Autre transcript du mandement de Messieurs les commissaires du dict diocèse de Rouen pour la dicte alliénation, en dabte du dernier jour d'octobre mil cinq cens quatre-vingtz huit, adressant aux doïens du dict diocèse, leurs vice-gérants ou sergeant royal premier sur ce requis, pour, en vertu d'icelluy, signifier à chacun des desnommez auz dicts roolles cy-dessus et cy-après transcriptz, les taxes à quoy ils avoient esté respectivement cottisez pour la dicte alliénation, affin d'y satisfaire dans le temps limité, en fin duquel mandement est le formulaire de l'exploict à faire pour ce aux dictz bénéficiers, le vidimus imprimé cy-rendu dont la teneur ensuict.

– Autre transcript d’une ordonnance du feu sieur de Villartz, en la quallité y dénommé, d’abtée du vingt-un-gniesme jour de septembre mil cinq cens quatre-vingts unze, signiffiée, de son commandement, aus dictz présents comptables ou leurs dits commis, par Auger, huissier, le vingt-septiesme jour du dict mois et an et confirmée par arrest de la cour de parlement lors séante à Rouen le vingt-huictiesme d’iceulx mois et an, contenans à ce que les deniers de la présente recepte, de quelques temps et nature qu’ils feussent, feussent dès lors en avant payez es mains de maistre Martin Regnard, lors commis à la recepte générale des finances en Normandie, ainsy qu’il est contenu ès d. pièces dont la teneur ensuict. – Autre transcript de l’édicte du Roy notre sire au mois d’avril mil cinq cens quatre-vingtz quatorze, intervenu sur la réduction à son obéissance de la ville de Rouen et autres villes de la province de Normandie y spéciffiées, le dict édicte deuemement vériffié où besoing a esté, par lequel, entre aultres choses, Sa Majesté a vallidé, loué et approuvé tout ce qui a esté payé par quelques comptables, de quelque nature que ce soit, tant par les arrestz de la court de parlement, Conseil de l’Union, ordonnances des gouverneurs et commandans, que de tous aultres supérieurs, en quelque sorte et manière que ce soit, ayant le dict édicte voullu les dictz comptables en estre tenus quites et déchargez ores et à l’advenir ainsy qu’il est amplement contenu par icelluy, dont le vidimus est cy rendu et la teneur ensuict. – Autre transcript d’un arrest du Conseil d’Estat du Roy, du vingt-sixiesme jour de juillet mil cinq cens quatre-vingtz dix-sept, mesmes des lettres de commission sur ce intervenuz de Messieurs les delléguez de nostre saint père le pappe et depputez par Sa Majesté pour l’exécution de ce qui reste de l’alliéation de partie du temporel du clergé de France, en dabte du vingt-deuxiesme jourd’aoust ensuivant ou dict an, avec l’exploict de la signification d’icelles faicte au sieur de Castille, receveur général de la dicte alliéation le saiziesme jour des dictz mois et an, par lesquelles il est dict qu’il sera régallé et assis la somme de douze mil sept cens escus sur les bénéficiers du dict diocèse de Rouen contribuables ans dictes aliéations ainsy et pour les causes y contenues, dont la teneur ensuict. » – « Compte des héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, luy vivant sieur de Méresville, conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie et receveur hérédital des décymes et subventions du diocèse du dict lieu (non comprins le vicariat de Pontoise), des receptes et dépence pour eulx faictes par maistre Jehan Decrétot, procureur en la dicte Chambre des dis Comptes et leur commis à la dicte recepte, à cause des deniers levez sur les bénéficiers du dict diocèse de Rouen (non comprins le dict vicariat de Ponthoise), pour leur contribution à la somme de vingt-mil quatre cens saize escus, à quoy le dict diocèse a esté cottisé pour sa part, tant de la somme de cinq cens mil escus, accordez au Roy par Messieurs les prélatz et depputez généraulx du clergé de France assemblez à Paris, au moyen que Sa Majesté s’est départye de l’effect et exécution de la bulle de nostre saint père le pappe, du trentiesme juillet mil cinq cens quatre-vingt sept et bref du deuxiesme de novembre ensuivant, concernant la levée de cinquante mil escus de rente du bien temporel des églises de France, que de la somme de cent cinquante neuf mil deux cens vingt escus dix-sept sols pour les gaiges accordez au sieur Scipion Sardini. » – Recettes, 39,007 escus ; dépenses, 39,369 écus 32 sous 5 deniers. Signé, le 28 mai 1604, par les députés du clergé Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Dadré, Guérin, A. Marc.

G. 5488. (Cahier.) – 7 feuillets, papier, non relié.

1703. – Procès-verbal dressé par Michel Mullot, huissier du Roy, visiteur priseur vendeur en son amirauté de France au siège de la Table de marbre du palais à Rouen, des exploits par lui faits en différentes paroisses, à la requête de Louis Formont, receveur des décimes, aux fins du recouvrement de la subvention due au Roi par les prêtres nommés en son État. – Doubles emplois constatés ; fausses énonciations : « Item, en la paroisse de Cailleville, pour faire payer M^e Gabriel Eudes, vicaire au dit lieu, ce que je n’ay pu faire, estant un vieil prestre, sans gaiges, qui va chercher à vivre sur le commun des curés ses voisins, et qui n’a que son lit pour tout meuble... Item, en la paroisse de Saint-Martin du Manoir, pour faire payer M. Jouenne, ancien curé de Saint-Martin du Manoir. Il s’est trouvé dans cet article 2 incongruitez, la 1^{re} est qu’il n’y a point d’ancien curé de Saint-Martin du Manoir, mais un ancien curé de Sainte-Marie-au-Bosc, et la seconde est que, m’estant transporté au dit lieu de Sainte-Marie-au-Bosc, j’ay trouvé un ancien curé qui se nomme Jouen, et non pas Jouenne, auquel ayant pris une petite cassette fermée à la clef, l’ayant engagé d’en faire ouverture et s’estant trouvé dans icelle une petite bourse dans laquelle il y avait 4 livres 10 sols d’argent, ce qui l’obligera me payer une année de sa subvention avec bien de la peine. C’est un vieil

homme qui a plus de 70 ans, qui a fait la folie de résigner son bénéfice sans pension. Le nouveau curé le nourrit par reconnaissance, pour quoy il supplie la Chambre de le descharger pour l'advenir. »

G. 5489. (Cahier.) – 14 feuillets, papier.

Vers 1716. – Copie de compte de dépenses et de lettres, à l'usage de M. Thomas Prevel, prêtre, secrétaire de la Chambre ecclésiastique de Rouen.

G. 5490. (Liasse.) – 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier, 2 sceaux.

1519-1553. – Lettres du Roy adressées à tous ses justiciers, officiers et à leurs lieutenans : « Considérant l'évident et grand péril en quoy pourroit tomber la Chrétienté, si Dieu, par sa grâce, ne la préservoit et inspirait les princes chrétiens à eulx unir ensemble et faire la guerre pour obvier aux entreprises du Turcq, le Roy accepte le contenu ès bulles du pape pour la levée de 2 décimes entières, Bourges, 4 mai 1543 » (imprimé sur parchemin, en caractères gothiques avec ces mots écrits à la main : « Parle Roy en son Conseil, Dorne. » Annexé à ces lettres un vidimus fait par l'évêque de Macon de bulles du pape Clément (Bologne 4 des ides de février 1532), le dit vidimus daté de Bourges, 3 mai 1533 (imprimé aussi sur parchemin, en caractères gothiques, avec ces mots écrits à la main : *De mandato prefati Reverendi domini episcopi Matisconensis, David, notarius apostolicus*, et un sceau plaqué sur cire rouge et papier, de l'évêque de Maçon.) – Lettres du Roi adressées aux gens du parlement de Rouen pour leur signifier l'évocation faite au grand Conseil, des matières relatives au don gratuit, équipolent à 3 décimes, qui lui avait été accordé par le clergé, avec mandement au premier huissier royal ou sergent, sur ce requis, de faire exprès commandement à tous les redevables des dites décimes, d'avoir à payer leurs cotisations, en les contraignant, les gens d'église par saisie de leur temporel, les laïcs, par prise, vente et exploitation de leurs biens meubles et immeubles et emprisonnement de leurs personnes, Lyon, 21 août 1536. – Lettres du Roi à ses baillis, vicomtes, justiciers et officiers, leur ordonnant de prêter à l'archevêque de Rouen l'aide du bras séculier, pour contraindre les gens d'église au paiement du don caritatif de 3 décimes, Rouen, 5 décembre 1537. – Vidimus de lettres du Roi qui déclare n'avoir aucunement entendu ni entendre les Hôtels-Dieu, hôpitaux, maladreries, léproseries, non érigés en titre de bénéfices, être compris en la taxe, cotisation ou imposition des décimes et dons gratuits, Paris, 17 janvier 1544. – Lettres du Roi adressées au cardinal d'Amboise pour l'imposition des écoliers, commissaire et autres exemptés en l'année 1516, taxés au lieu des hôpitaux, Hôtels-Dieu et léproseries pour les parties de non-valeurs, 15 juin 1546. – Vidimus par Duprat, garde delà prévôté de Paris, de lettres du Roi par lesquelles il affranchit, quitte et exempte les maîtres doyens, docteurs et régents de la faculté de théologie en l'université de Paris, actuellement résidants en lad. université, et 2 be deaux d'icelle, du paiement et contribution des décimes, Tours, 40 mai 1551. – Lettres du Roi Henri II au cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, « par lesquelles il lui ordonne de faire rassembler les gens d'église et clergé de son diocèse, en aucun nombre compétent des principaux d'iceux, et de leur requérir, de par le Roi, de lui octroyer, par don gratuit et octroi caritatif, la somme de 62,812 livres, équipollent à 4 décimes des fruits de leurs bénéfices, à payer à 2 termes égaux, les 15 avril et 15 juillet de l'année courante, « Blois, 8 janvier 1551 (V. S.). – Mandement du Roi au bailli de Rouen pour ce qu'il ait à bailler l'aide du bras séculier à l'archevêque de Rouen pour contraindre les redevables au paiement du prêt de 20 livres par clocher ; en cas d'appel, juridiction est attribuée au Conseil privé, 11 mars 1551 (V. S.). – Lettres du Roi au même pour lui ordonner de convoquer le clergé de son diocèse, lequel élira 6 notables personnages, lesquels ou les quatre d'iceux procéderont, avec l'archevêque, ses vicaires ou députés, à rédiger le nombre des clochers et lieux pieux du diocèse, et à faire conséquemment la taxe et département de 20 livres pour clocher, le fort portant le faible, Reims, 11 mars 1552 (V. S.). – Lettres du même au même pour lui ordonner de convoquer le clergé de son diocèse et de lui requérir, de par le Roi, par forme de don gratuit et octroi caritatif, la somme de 62,812 livres, équipolent à 4 décimes, à payer à 2 termes égaux, les 15 février et 15 juin de l'année prochaine, Châlons, 17 novembre 1552. – Nouvelle demande d'un octroi pareil, 13 novembre 1553. – Mandement de Georges d'Amboise, comme délégué du souverain pontife, au doyen d'Envermeu, pour faire dénoncer excommunié Nicolas Maraut, prêtre, récollecteur à l'août dernier des fruits de

l'église de Meulers, qui s'était refusé au paiement de 14 livres, cote de la décime, 10 août 1519. – Commission donnée par Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, à Mathurin Sédille pour faire la levée d'un don gratuit, équivalent à 3 décimes, accordé au Roi, moyennant qu'il voulût bien donner mainlevée du temporel de l'église ; Vigny, dernier février 1535 ; sceau de l'archevêque, en cire rouge. – Taxe des chanoines et des chapelains de la cathédrale, par Jean de Castignolles, chancelier et chanoine de l'église de Rouen, vicaire spécial en cette partie de l'archevêque de Rouen, 1535. – Commission donnée par Georges d'Amboise au dit de Castignolles pour faire la cotisation sur le clergé, assembler le clergé, lui exposer les affaires du royaume et contraindre les bénéficiers au paiement de leurs taxes, 27 mars 1541 (V. S.). – Extrait du rôle de cotisation, délivré par Jacques Bourjotel, greffier de la cour archiépiscopale, 24 décembre 1542. – Procès au bailliage pour le paiement des décimes de Saint-Jouin, 1544. – Sentence de l'official de Rouen, délégué de l'archevêque, contre les administrateurs des hôpitaux et maladreries pour le paiement de leurs décimes, 17 septembre 1546. – Acte dressé par l'official et vicaire général du cardinal d'Amboise, constatant le refus fait par le clergé du diocèse de Rouen d'accorder au Roi un don gratuit équivalent à 2 décimes, qui était demandé par lettres patentes du 12 avril ; ordonné et conclu que les dites lettres, pour la révérence d'icelles, contre les contrevenants au contenu en icelles, sortiront leur plein et entier effet, mesmes contre les non comparens, lesquels sont déclarés contumaz, » 15 juin 1547 ; grand sceau de la cour archiépiscopale ; signatures de Charetier, Lemaistre, Lemer cier.

G. 5491. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier, relié en parchemin.

1552. – « Déclaration du nombre des clochers estant au diocèse de Rouen avec la taxe et quotisation de vingt livres tournois pour chascun des ditz clochers, le fort portant le foyble, compris malladeryes, hospitalux et chappelles non subjectz à décimes, avecques aucunes confraries taxez subsidiairement pour supporter aucuns des dits clochers qui n'estoient suffisantz à porter les vingt livres tournois. » – Doyenné de la Chrétienté : Saint-Éloy, *nihil*. – Saint-André, 10 livres 18 sous 3 deniers. – Saint-André-hors-la-porte, 20 livres. – Sainte-Croix de Saint-Ouen, 6 livres 1 sou 6 deniers. – Saint-Amand, 10 livres. – Sainte-Croix des Pelletiers, 18 livres 7 sous 9 deniers. – Saint-Cande-le-Jeune, 20 livres 3 sous. – Saint-Denis, 20 livres. – Saint-Erblanc, 22 livres 12 sous. – Saint-Godard, 24 livres. – Saint-Hilaire, 16 livres. – Saint-Jean, 12 livres 10 sous. – Saint-Laurent, 34 livres 17 sous 6 deniers. – Saint-Michel, 18 livres 12 sous 5 deniers. – Sainte-Marie-la-Petite, 58 sous 6 deniers. – Saint-Lô, 28 livres 7 sous 6 deniers. – Saint-Martin-sur-Renelle, 26 livres 8 sous 9 deniers. – Saint-Martin-du-Pont, 21 livres 3 deniers. – Saint-Maclou, 50 livres 8 sous. – Saint-Nicolas, 20 livres. – Saint-Nigaise, 12 livres 16 sous 6 deniers. – Saint-Pierre-l'Honoré, 65 sous 3 deniers. – Saint-Pierre-le-Portier, 112 sous 6 deniers. – Saint-Pierre-du-Châtel, 17 livres 15 sous 6 deniers. – Saint-Patrice, 20 livres. – Saint-Sauveur, 22 livres 10 sous. – Saint-Étienne de la grande église, 64 livres 16 sous. – Saint-Sever, 28 livres 16 sous. – Saint-Étienne des Tonneliers, 25 livres. – Saint-Vivien, 33 livres 16 sous. – Saint-Vincent, 60 livres. – Saint-Vigor, 4 livres 10 sous. – Notre-Dame-de-la-Ronde, 31 livres 10 sous. – L'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, 350 livres. – L'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, 150 livres. – Subsidiaires : les confréries de Dieu, la Vierge Marie, Saint-Paul, Saint-Cosme et Saint-Damien et Saint-Sébastien à Carville, 63 livres ; la charité et confrérie du Saint-Sacrement au même lieu, 45 livres ; – la confrérie de Notre-Dame de la Recouvrance aux Carmes, 166 livres 60 sous ; – la confrérie de la Passion à Saint-Patrice, 19 livres 16 sous ; – la confrérie Saint-Leu à Saint-Maclou, 84 livres 16 sous 6 deniers ; la confrérie Saint-Fiacre à Notre-Dame de Rouen, 45 livres ; – la confrérie Saint-Romain au même lieu, 11 livres 4 sous 6 deniers ; – la confrérie Sainte-Anne au même lieu, 4 livres 14 sous 6 deniers ; – la confrérie Saint-Vincent à Saint-Vincent, 11 livres 5 sous ; – la confrérie Saint-Martin-du-Pont, 4 livres 19 sous ; – la confrérie Saint-Nicolas à Saint-Nicolas, 34 sous ; – la confrérie Saint-Andrieu aux Augustins ; – le collège des notaires fondé à Saint-Marc, 11 livres 14 sous. – « Somme totale de la taxe et quotisation des clochers et subsidiaires de l'archevesché de Rouen.... 31,269 livres 15 sous 6 deniers, dont, pour le Roy, à raison des 1,433 clochers sus dits, à 20 l. pour chacun, la somme de 28,660 livres tournois et le reste pour les fraiz qui montent à 2,509 livres 18 sous. » – Au chapitre des dépenses : « Pour avoir fait imprimer de deux à troys mil mandemens de Messieurs les vicaires, envoieez aux doyens, avecques les roolles, pour convocquer les desnommez au patent du Roy des dits 20 livres affin d'admonester ung chacun d'aporter à la congrégacion les déclarations du revenu et joyaulx de toutes les églises... 50 l. » Signé : de

Castignolles, Rome, Preudhomme, M. Le Rret, de Boulainvillers, Boutren, Philippes de Tonneville, N. de Sâne.

G. 5492. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 20 pièces, papier (4 imprimés).

1540 (copie)-1766. – Départements des décimes sur les bénéfices du diocèse, etc. « Déclaration des Hostels-Dieu, hospitalux et malladeries de l'archevesché de Rouen exemptez, par le Roy notre sire et par ses lettres-patentes et déclaration donnez au moys de juillet de l'an 1544, de payer les octroys, dons gratuits et décimes qui se lèvent pour le dit sire. » – Copie des Déclarations du Roy, du 17^e juin 1540, qui exemptent des décimes les hospitalux et maladeries, léproseries et autres, non érigés en titre de bénéfices, avec une sentence du bailly de Rouen, du pénultième aoust au dit an, qui enjoint de restituer les décimes qu'ils auroient payé, le tout signifié le 4 septembre 1540, requête des administrateurs des hôpitalux à Rouen. » – « Détail pour donner une entière connoissance comment la répartition des arrérages payez pour raison de l'emprunt de 5,500,000 livres a esté faite, 1725. » – « État des pièces justificatives de l'État fourny par le clergé du diocèse de Rouen, le 3 décembre 1739, pour faire connoître sa situation par rapport aux dons gratuits remboursables depuis le 1^{er} octobre 1738 jusques au 1^{er} octobre 1739. » – Contrats passés par le clergé du diocèse de Rouen pour le rachat et amortissement des rentes sur le clergé, 1670, 1690, 1693 (imprimés). – « Déclaration que fournit le diocèse de Rouen pour faire connoître son administration depuis l'année 1710, par rapport aux emprunts et aux remboursements qu'il a faits depuis la dite année 1710 jusques au premier octobre 1738, sur les 24 millions de 1710, 8 millions de 1711, 12 millions de 1715, et 5 millions 300,000 livres de 1723, dont il a fait le rachat. – Le diocèse de Rouen devoit originairement, pour sa quotte-part, en cas de rachat des 24 millions, 8 millions, 12 millions et 5 millions 500,000 livres, la somme de 2 millions 289,679 livres 12 sols. » – « Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que justifiant, par le clergé du diocèse de Rouen, qu'il aura remboursé, dans les temps marquez par les délibérations du clergé général, les sommes dont il est tenu par les dites délibérations pour sa cote-part des emprunts des années 1710, 1711, 1715 et 1723, il sera bien et valablement déchargé des dites sommes, » 8 avril 1727. – Arrêt de la cour des Aides en Normandie au sujet des tailles et des droits d'aides auxquels on avait prétendu imposer le clergé, 18 janvier 1652. – État signé par l'abbé de la Luzerne.

G. 5493. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier (12 imprimés).

1575-1588. – Pièces diverses concernant la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen. – Mandements des vicaires du cardinal de Bourbon commissaires pour l'aliénation du temporel de l'église, 1575. – Arrêt du Conseil d'État au sujet des secours accordés aux pauvres communautés religieuses, 28 novembre 1747. – Autre arrêt du même Conseil au sujet des secours à fournir aux ecclésiastiques qui pourroient dans la suite être renfermés pour cause de démence ou d'épilepsie, 23 avril 1779. – Déclaration des revenus et des charges du bénéfice de Saumont-la-Poterie dont était titulaire Marin Deporges (copie de 1788) : 330 communians, pauvres pour la plupart; patronage à l'abbé de Saint-Ouen de Rouen. – État et distribution du principal et arrérages des rentes appartenant à Denis Mesquin, sur la recelte des décimes du diocèse de Rouen, 1656. – Pièces de comptabilité; quittance de finance de l'office de greffier des insinuations, 1693 (copie). – Quittances des receveurs des décimes; – état et mémoire des frais qui ont été faits pour les réparations urgentes et nécessaires de la Chambre du clergé, 1688. – Déports des cures d'Aincourt et d'Us. – Nomination, par l'archevêque de Rouen, d'Abraham Fouet, à l'office de greffier de la juridiction supérieure des Hauts-Jours et des officialités de Rouen, 21 mars 1714. – Nomination de Pierre Bridelle, docteur de Sorbonne, abbé de Madion, chanoine de Rouen, à la place de président de la Chambre ecclésiastique, 6 juin 1726. – Quelques extraits d'actes de l'état civil et de nomination de tutelle : Acte de l'inhumation, à Saint-Sauveur de Rouen, de Marthe-Elisabeth Saxu, veuve en 1^{res} noces de Jacques-Henri De la Haye, en secondes noces, de Jacques-Daniel-Nicolas-Théodore Lesueur de Fumechon, lieutenant en l'Élection de Rouen, laissant un fils Jean-Baptiste-Bruno De la Haye, lieutenant en la dite Élection, 27 juin 1782. – Acte d'inhumation de messire Augustin-François de Malherbe, sieur de Juvigny, décédé à Caen le 26 décembre 1788. – Lettre de l'abbé Cornet, presque septuagénaire et depuis près de 40 ans au service de la Chambre du clergé :

il se félicite qu'on lui ait donné pour collègue Dom de Lesnable, 1788. – Lettre de l'abbé Le Rat, curé de Saint-Nicolas, 1788. – Quelques procurations.

G. 5494. (Liasse.) – 4 pièces, papier (15 imprimés.)

1599-1729. – Édit sur le règlement général des décimes; fragment d'un livre imprimé. – Procès, devant les syndics généraux de France en la province de Normandie, entre Nicolas Bérenger, receveur des décimes du diocèse d'Évreux, appelant de la saisie et proclamation faites pour parvenir à la licitation de son office et reçu opposant à l'exécution de l'arrêt prononcé par 2 des dits syndics, 4 janvier 1678, d'une part, et M^e Jean Huet sieur du Tronqué, receveur des décimes au diocèse de Rouen. Assiette sur le diocèse de Bayeux pour les frais de la prochaine assemblée du clergé ; signé par l'évêque de Bayeux, 1672. – « Extrait des registres du Conseil d'État privé du Roy, entre les religieux, prieur et couvent de l'abbaye Saint-Étienne de Caen, demandeurs aux fins de la requête insérée en l'arrêt du Conseil du 27 avril 1696, et exploit d'assignation donné en conséquence, le 15 may ensuivant, et en requête verbale énoncée en l'appointement de règlement de l'instance, signé le 14 juillet 1696, d'une part, et les syndics particuliers du clergé de Bayeux, deffendeurs, d'autre part, » 13 mars 1697 : – les religieux sont déboutés de leur demande en cassation et requête verbale et les parties renvoyées par-devant les syndics généraux du clergé de Normandie. – « Requête présentée par le chapitre d'Évreux à Nos Seigneurs les syndics généraux du clergé de la province de Normandie contre la prétention de l'évêque messire Jacques Potier de Novion de nommer lui seul aux places de syndics et de députés à la Chambre ecclésiastique du diocèse le 23 janvier 1704. – Mémoire pour messire Henry Picot d'Esguisy, prêtre, chanoine en l'église cathédrale d'Évreux, l'un des administrateurs de l'hôpital du dit lieu, ajourné et deffendeur, contre messire Jacques Potier de Novion, conseiller du Roi en ses Conseils, évoque d'Évreux, demandeur en ajournement, en la présence de M^e Pierre de Langlade, lieutenant général au bailliage d'Évreux, Guillaume Lorée et M^c Eustache le Bourgeois, receveur du dit hôpital, pareillement ajourné, et des sœurs de la Charité du même lieu, demanderesses en requête d'intervention. M. de Boisguillebert, conseiller rapporteur, » vers 1705. – « Mémoire pour M. l'évesque d'Évreux et les sieurs le Normand, syndic des curés, et de Maupeou, syndic promoteur du clergé, demandeurs en cassation, contre les sieurs de Lanzizière et Forest, au sujet de la nomination de syndics. M. Amelot, rapporteur, » vers 1703. – Requête « à Nos Seigneurs des requestes de l'hôtel, juges souverains en cette partie, par Antoine Huet, sieur d'Ambrun, créancier de la succession de feu Jean Huet, sieur du Tronquay, conseiller du Roy et receveur des décimes du diocèse de Rouen, demandeur suivant la commission de la cour du 2 décembre 1697 et sa requête du 30 juillet 1698, et incidemment deffendeur contre demoiselles Jeanne, Catherine et Louise Huet, filles majeures, héritières de Jeanne de Bernières, leur ayeule, et de Louise Hébert, leur mère, deffenderesses et incidemment demanderesses suivant leur requête du 5 septembre 1698. » – « Sommaire des raisons que propose à la cour Guillaume de Grébauval, notaire en la ville de Rouen, contre les sieurs syndics et députés du clergé du diocèse de Rouen et maître Thomas de Launay, ses parties, » (vers 1693). – Mémoire sommaire pour les chapitres des églises cathédrale de Noyon, royales de Saint-Quentin et Péronne, et collégiale de Ne le et les prieurs et religieux des abbayes de Saint-Éloy de Noyon, d'Ourscamp, de Saint-Quentin en l'Isle et du Mont-Saint-Quentin, demandeurs, intervenant et prenant le fait et cause de leurs fermiers et adjudicataires assignés et poursuivis pour les droits d'enregistrement et de contrôle de leurs actes au greffe des domaines des gens de mainmorte contre les députés à la Chambre diocésaine de Noyon, défendeurs, » (postérieur à 1715). – « Requête présentée à Nos Seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France par Jean-Baptiste Durey, président du grand Conseil, Nicolas Doublet, seigneur de Persan, conseiller en la cour du Parlement de Paris, et autres créanciers du clergé de France, conlre le sieur Ogier, receveur général du clergé, pour obtenir le paiement d'arrérages de rentes qui leur étaient refusés sous prétextes d'offres de remboursement, » 1723. – « Requête présentée au Roy et à Nos Seigneurs de son Conseil par les mêmes créanciers contre le même Ogier. – Mémoire et avis de M. de Vastan, sur la demande des religieuses Ursulines de la ville de Vire en exemption des droits de brassage de cidre qui se lèvent au profit des hôpitaux. Fait à Caen, le 20 mars 1729. »

G. 5495. (Liasse.) – 59 pièces, papier (1 imprimé).

1397 (copie)-1762. – « Sommaire des raisons de l'Ordre de Saint-Jean de Hiérusalem contre la prétention que pourroient avoir Messieurs du clergé général de France. L'ordre réclamait l'affranchissement de toutes subventions quelconques à lever sur le clergé pour quelque cause et occasion que ce fût. » – Requête adressée au Roi par le commandeur de Vayvre, ambassadeur ordinaire de l'ordre près Sa Majesté, vers 1636. – Sentence des syndics généraux du clergé de France en Normandie sur la requête du chapitre de la chapelle du château de Gaillon, tendant à réduction de taxe, 1652. – Lettre de M. Des Noyers, curé de Charleval, au sujet des revenus du prieuré de Charleval, 1762. – Requête adressée à la Chambre du clergé du diocèse de Rouen par les correcteur et religieux du couvent des Minimes de Beauvais, pour demander à être dispensés de l'imposition à raison de leur ferme de Saint-Antoine d'Ennery, 1754. – Bail de biens dépendant du prieuré de Bouconvilliers, 1729. – Procuration donnée par Mathurin Brochant, prieur de Saint-Lô du Bourgachard, 1729. – Baux de biens appartenant au chapitre d'Écouis, 1705, 1709, 1711, 1712, 1716, 1717, 1723. – Lettre de M. Aleaume, à l'abbé Cornet, pour obliger les Chartreux de Gaillon à payer à Évreux les décimes afférents aux biens qu'ils possèdent dans le diocèse d'Évreux, 1759. – Engagement pris par les Carmélites de Gisors de payer leur quote-part de l'imposition du don gratuit de 8 millions de livres, nonobstant la clause portée dans les lettres patentes confirmatives du contrat passé entre Sa Majesté et le clergé, 1712. – Requête en réduction de décimes présentée par Joseph Boniface, ministre du couvent de Liesse-lès-Gisors, 1759. – Requête à même fin présentée par l'évêque de Metz, abbé de Jumièges, 1756. – Rapport sur une contestation à propos de décimes entre l'abbé et les religieux de l'Île-Dieu, 1745. – Baux de biens dépendant de la maison de l'oratoire de Marines, 1697-1726. – Bail, par le collège Louis-le-Grand à Paris, de la ferme de Notre-Dame de Montalet, à Gargenville, 1721. – Procuration donnée par Louis de Thesut, abbé de Saint-Martin de Pontoise, 1728. – Lettres portant réunion de la chapelle de Saint-Jacques de l'hôpital de Pontoise à l'hôpital des renfermés, 1657 (copies). – Requête des prieure et religieuses du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise pour être exemptées des tailles, impositions et subsides. – Copie des lettres du roi Charles VI en faveur de cette maison, novembre 1397. – Procédures pour le prieuré de Pubel en 1728; de Durdan, prieur. – Requête de François, duc de Fitzjames, évêque de Soissons, abbé de Saint-Georges de Boscherville, pour demander que la quote-part de son imposition fût fixée sur le même pied que les bénéfiques simples du diocèse. – Déclaration et bail des revenus, à l'appui de la requête, 1756.

G. 5496. (Liasse). – 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

1604-1763. – Arrêt du Conseil qui autorise les Bénédictins de Beaumont-en-Auge à disposer de 2 petites portions de futaie dépendant de leur monastère pour 1 construction de bâtiments nécessaires à leur collège où 6 gentilshommes étaient reçus sur la nomination du duc d'Orléans, 1760. – Partage des biens ordinaires et domaines, rentes et revenus de l'abbaye du Bec-Hellouin, comprenant les biens du petit couvent aumônés avant l'introduction de la commande et les biens retirés par le religieux de l'abbaye, avec les suppléments, le dit partage fait en conséquence des arrêts du Conseil des 8 juin 1711 et 1713. – Bail de la manse abbatiale par l'abbé M^{gr} Loui de Bourbon, comte de Clermont, abbé de Saint-Germain des Prés et de Chailly. – Lettres de Laujon, intendant général des finances du comte de Clermont, 1760. – Baux: de terres par Antoine de Loncaux, trésorier de Notre-Dame d'Écouis, prieur de Saint-Michel de Bolbec et titulaire de la chapelle de Saint-Martin de Fontaines lès-Bolbec 1721-1728. – Arrêt de la Chambre des Comptes de Normandie, pour l'enregistrement des lettres patentes du Roi du mois d'octobre 1683, en faveur des Bénédictines de Dieppe, 11 août 1684. – Procès-verbal des travaux de restauration à faire à l'église, beffroi, bâtiments de l'abbaye de Notre-Dame d'Eu ; lettres de l'abbé de Canillac, de Tardieu, prieur et curé de l'abbaye d'Eu et de Varemault, procureur de la dite abbaye, 1741. – Prise de possession de l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges par Guillaume de Montague, du diocèse de Toulon, docteur en théologie, 1639. – Bail de la chapelle de Notre-Dame de Halles, sise à Fours en Normandie, à Bertin Guesnier receveur du duc de Chatillon en sa terre du Halot, paroisse de Civières, Élection de Gisors, 1709 (copie collationnée par Toussaints Du Plessis, secrétaire du chapitre de Saint-Germain des Prés). – Baux faits par le receveur général de l'abbaye de Saint-Germer de Fly, dîmes de Ménerval, Fresne, Noyers, Jamméricourt, Ernemont, Loconville et ferme de Gasny ; terres de Reilly et de la Lande, 1604-1728. – Ordonnance de M^{gr} de La Rochefoucauld par laquelle il transfère à perpétuité le titre du prieuré de Saint-Ouen, Saint Maur dit l'hermitage, en la chapelle de Saint-

Sébastien sise en la paroisse de Saint-Sanson d'Étreville, 1763 (copie collationnée). – Baux des terres de l'abbaye du Valasse notamment de la ferme de Valence en la paroisse de Flins 1719-1724. – Baux de biens appartenant au prieuré de Saint-Jacques du Val-Hullin dont était titulaire Dom Michel Plaimpel, religieux de Valmont, 1727-1728.

G. 5497. (Liasse.) – 52 pièces, papier (6 imprimés).

1639-1772. – Taxations du syndic général de la province et frais communs des assemblées provinciales. – Pièces concernant les défenses faites par le parlement de Rouen d'imposer les fabriques, 1757. – Réponse aux observations qu'on pourrait faire au sujet de l'imposition des fabriques, 1757. – Copie d'une lettre écrite par le syndic du clergé du diocèse à MM. les agents généraux. – Lettres de MM. de Lamoignon, Saint-Florentin, des abbés de Crillon, de Jumilhac, de l'archevêque de Saulx-Tavannes, relativement à cette imposition, même année. – « Copie de l'arrêt du Conseil d'État, portant exemption de la convocation et contribution du ban et arrière-ban pour tous les ecclésiastiques du royaume, avec décharge des assignations à eux données et mainlevée des saisies faites sur eux pour raison de ladite convocation, » 1635. – Lettre de J.-B. Barbier, cellérier du Mont-Sain-Michel, au sujet de la pension du sieur abbé Duval, 1750. – Extrait des registres du greffe du Bureau du diocèse du Mans, contenant des remontrances contre l'exagération des décimes. – Circulaire des agents du clergé pour engager les bénéficiers à mettre leurs deniers en actions intéressées sur la Compagnie des Indes, 1720. – Extraits des quittances et autres actes justificatifs des remboursements faits par le clergé du diocèse de Rouen compris en l'état certifié véritable par archevêque de Rouen et MM. les syndics et députés du clergé dudit diocèse, 3 avril 1750. – « Mémoire avec le modèle d'extrait de quittance de remboursement que les diocèses doivent envoyer à l'assemblée générale du clergé. » – « Très humbles représentations à M^g le chancelier, au nom du clergé de la province de Normandie, au sujet de l'édit du 14 avril 1749, » (copie). – Mémoire sur la déclaration du 17 août 1750 (de l'écriture de l'abbé Cornet). – Mémoire au sujet des dîmes : « la plupart des seigneurs et les propriétaires de terres et héritages sujets à dixme, non contents d'avoir planté sur leurs fonds des arbres de toutes espèces en nombre considérable, en sorte que par cette plantation leurs terres ne pouvant plus être ensemencées de grains et fruits... tel curé dont le bénéfice luy rapportoit 100 pistolles de revenu en est privé d'un tiers au moins....ils ébranchent ces mêmes bois de haute futaye, et de ces branches ils font des fagots ou bourrées qu'ils vendent, et dont ils refusent la dixme aux décimateurs. » – Tarif ou pied de l'imposition des différents contribuables du diocèse de Rouen. – Réclamation de M. Le Nostre, curé d'Argueil, au nom des curés du doyenné de Bray : « Autrefois les boissons formoient la partie la plus considérable du revenu des cures. Aujourd'hui la Picardie, qui étoit le débouché, est totalement plantée et donne abondamment de manière que la dîme des fruits est à charge par les frais indispensables pour en faire la récolte ; la dîme des grains, quoique modique, y diminue cependant encore tous les jours. Il n'y a dans ce pays, presque que l'on convertit en bouveries, que closages qui, dans les temps passés, portoient presque toujours des grains décimables. Le dépérissement des cures du doyenné de Bray est notoire... Les curés succombent et leur état mérite attention, » 14 février 1765. – « État des principaux litres en vertu desquels le Roi nomme et confère, avec plusieurs questions devant servir aux instructions nécessaires pour le travail du Pouillé général des bénéfices de nomination et collation royale, dans l'estendue du Royaume, pour lequel Sa Majesté a donné des ordres. » (Imprimé.) – « État de certains bénéfices qui ont été donnés plusieurs fois par le Roi et sur l'existence ou nature desquels on a quelques doutes qu'on prie de lever relativement aux questions de l'imprimé (précédent). » – Lettre de l'évêque d'Orléans, relative à ce travail, 12 juin 1759. – Lettre du même à l'archevêque : « L'intention de Sa Majesté étant de pourvoir en partie à la subsistance et entretien des Jésuites par le produit des revenus des bénéfices qui leur étoient unis, et qui ont été mis en régie, Sa Majesté désire que le Bureau diocésain les traite favorablement dans les impositions des décimes, en laissant subsister les anciennes, sans avoir d'égard aux augmentations portées par les nouveaux baux que l'économe général vient de faire ou fera à l'avenir ; le Roi espère du zèle de l'archevêque qu'il voudra bien concourir à une œuvre aussi pieuse, » 14 novembre 1763. – Lettre de l'archevêque de Rouen, pour être communiquée à Messieurs de la Chambre ecclésiastique : il espère qu'ils se conformeront aux intentions du Roy avec d'autant plus de plaisir que l'on a été touché de commisération à la vue de tant d'infortunés, Gaillon, 16 novembre 1763.

G. 5498. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier (4 imprimés).

1686-1741. – Arrêt d'abonnement, moyennant 4,000 livres et les 2 sous pour livre, du droit pour les eaux et fontaines du diocèse de Rouen, 26 mars 1697. – Quittance de la taxe des fontaines, 1698. – Constitution de rente sur le clergé du diocèse au profit de Barthélémy Mascranny, sieur de la Verrière, conseiller du Roi au parlement de Paris, 1686. – Amortissement de ladite rente échue à Marie-Madeleine-Émilie de Mascranny, seule fille et unique héritière de Barthélémy et de Marie-Jeanne-Baptiste Le Febvre de Caumartin, 1700. – Titres de rentes au profit des héritiers de Marie Maignart, femme d'Alexandre, comte de Créquy, 1716-1718. – Procès au sujet des décimes de la cure d'Arqués, 1714-1722. – Titres d'une rente due à Bonne-Constance Le Mesnier, veuve de Nicolas Mitastre, 1733-1741. – Sceau plaqué du diocèse de Rouen, représentant un archevêque tenant de la main droite une croix et de la main gauche une crosse, avec cette légende : *Sigillum diocesis Rothomagensis*, 1722.

G. 5499. (Cahier.) – In-folio, 33 feuillets, papier.

1694. – « Rolle des sommes que le Roy, en son Conseil, veut et ordonne estre payées par tous les ecclésiastiques, communautés séculières, de quelque qualilé et condition qu'ils soient, pour être confirmées dans l'usage, possession et jouissance des eaux dérivées des rivières navigables et non navigables, ruisseaux, sources et fontaines, ensemble de celles arrêtées, retenues ou détournées de leur cours ordinaire, le tout conformément à l'édit du mois d'octobre 1694. » État non signé.

G. 5500. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier (3 imprimés).

1688-1766. – Notes et états concernant les insinuations ecclésiastiques, les droits d'enregistrement et de contrôle ; les offices de contrôleurs des décimes, les déports, le droit d'indemnité. – « Déclaration du Roy qui règle le droit d'indemnité dû à Sa Majesté par les ecclésiastiques et gens de mainmorte pour les acquisitions qu'ils font dans l'estendue des seigneuries et justices royales, » 21 novembre 1724. – Mémoire adressé à Nos Seigneurs de l'assemblée générale du clergé à l'occasion de la déclaration du 21 novembre 1724, » affaire délicate qui intéressoit essentiellement tout le clergé et principalement les hôpitaux, les séminaires et les fabriques des paroisses. » Cette déclaration ordonnait que, « pour tenir lieu de l'indemnité qui seroit due par Sa Majesté à cause des acquisitions que les gens de main-morte feroient dans l'étendue de ses mouvances, censives et hautes-justices, il seroit payé annuellement et à perpétuité, à son domaine, les rentes foncières et non rachetables, à raison du denier 30 de la somme à laquelle se trouveroit monter le droit d'indemnité sur le pied fixé par les coutumes et usages des lieux pour les acquisitions faites dans ses mouvances et censives. » – « Compromis sur les droits de déport de l'archevêché de Rouen, entre les héritiers de feu M. Colbert, archevêque de Rouen, et M. d'Aubigné, son successeur, » 24 mai 1711. – Mémoire sur le droit de déport de l'archevêché de Rouen. – État des pièces jointes aux mémoires de la succession de M^{gr} de Tressan « pour prouver que les déports des cures sont un casuel qui échoit par la mort du curé, et que les fruits qui en proviennent doivent appartenir à l'évêque qui estoit titulaire lors du décès du curé, quoique la perception des fruits ne se fasse qu'après la mort de révoque. »

G. 5501. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1690-1713. – Quittances de rachat du don gratuit de 1711. – Pièces concernant l'amortissement de rentes créées en 1690 et 1696. – Pièces signées par Pierre-François Ogier, trésorier et receveur général de France, et par les agents généraux dudit clergé Louis-Antoine cardinal de Noailles, l'abbé de Broglie, l'abbé du Gambout.

G. 5502. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1691-1732. – Arrêts du Conseil, contrats, transactions et autres pièces concernant le droit d'économat sur l'abbaye de Fécamp, une difficulté entre les propriétaires de l'office d'économé-séquestre du diocèse, et Claude de Damas, marquis de Thiange, époux de Geneviève-Françoise de Harlay de Breval, seule et unique héritière par bénéfice d'inventaire de François de Harlay de

Chanvalon, archevêque de Paris, à raison de l'abbaye de Jumièges dont celui-ci était abbé, 1704. – Contestations entre Claude Monginot, abbé de Marcheroux, et les religieux au sujet de leurs parts respectives dans les nouvelles impositions. – Traités passés entre les religieux et les prédécesseurs de cet abbé, 1665, 1727. – Contestation pour les décimes entre l'abbé et les religieux du Valasse, 1732. – Contrats de constitution de rentes sur le clergé, au profit de l'Hôtel-Dieu de Rouen. – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy portant évocation générale au grand Conseil des procez du sieur de Coulange, économe nommé par Sa Majesté à l'administration des revenus de l'abbaye de la Très sainte Trinité de Fescamp, ordre de Saint-Benoist, 1693. » (Imprimé.)

G. 5503. (Liasse.) – 32 pièces, papier (14 imprimés).

1698-1765. – Décharge donnée à M. Reich de Pennautier, receveur général du clergé de France, de contrats, titres et pièces concernant les décimes du diocèse de Rouen, 1698. – Acte de la remise entre les mains de M. Coignard, notaire, de 3 quittances dudit Pennautier ; de 5 quittances du même, 1699 (imprimés). – État des pièces justificatives de l'emploi de 73,984 livres reçues par ledit Pennautier pour l'amortissement de 4,624 livres à quoy le diocèse avait été taxé pour sa part de 100,000 livres, pour servir au paiement des intérêts de 4,200,000 livres empruntées par le clergé pour partie de 6 millions de livres accordées au Roi, 1706. – Lettre de l'évêque de Châlons à l'archevêque de Rouen, au sujet d'une demande faite à la Chambre par le sieur Monginot, pour obtenir diminution de la taxe de l'abbaye de Montier-en-Der et du prieuré de Vernon, uni à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, 1738. – Déclaration du diocèse de Rouen pour les offices et les anciennes rentes, 1744. – Extrait d'une sentence rendue au bailliage de Rouen, 18 décembre 1744, entre messire Joseph Dapchier, comte de la Baume, et Jean-Eustache Du-lis, seigneur de Beauce. Classes des différents contribuables du diocèse de Rouen pour le département général, 1744. – Déclaration du diocèse de Rouen pour les dons gratuits, 1710. – Anciennes rentes et offices du diocèse, 1750. – Projet pour simplifier les comptes, 1750. – Mémoire sur un projet de département pour mettre une juste proportion dans les impositions des diocèses. – Projet d'un nouveau département rédigé par l'abbé Cornet, suivant une délibération du 30 avril 1754 (de la main dudit abbé). – État et département de la somme de 289,718 livres qui doit être imposée et levée annuellement sur tous les bénéficiaires, corps et communautés du diocèse de Rouen, 1754. – Évaluation du revenu des différents contribuables du diocèse réduit suivant le nouveau projet de l'assemblée de 1755. – Remboursement sur les anciennes rentes et offices, 1765.

G. 5504. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin, 33 pièces, papier (2 imprimés).

1704-1761. – Lettres patentes de confirmation de deux petits séminaires en la ville de Rouen (imprimé). – Fondation de M. de Séricourt en faveur du séminaire Saint-Vivien, 1704. – Fondation de Pierre Ghoppin, curé du Hertelay, en faveur d'un pauvre étudiant de la paroisse de Bolbec, 1749. – Contrats de rente au profit du séminaire Saint-Nicaise. – États des revenus du séminaire archiépiscopal. – Mémoire sur les petits séminaires de Rouen établis par messire Jacques-Nicolas Colbert. – Requêtes des supérieurs et prêtres des petits séminaires pour être exemptés des droits d'amortissement. – Lettre du Cardinal de Saulx-Tavannes à l'abbé Cornet : « Le bouillon des pauvres et l'instruction de la jeunesse ne sont-ils pas exemptés du droit d'amortissement et les places gratuites ne sont-elles pas regardées comme instruction de la jeunesse ? Ne pourroit-on pas les fonder pour faire rester plus longtemps dans le séminaire, et au delà du temps prescrit, ceux qui, denuez de sciences, mais marquant des dispositions, pourroient rester au séminaire pour s'y fortifier ? Voiés sur tout cela si j'ai tort ou raison, » 27 janvier. – Codicille du cardinal de Saulx-Tavannes en faveur du grand séminaire et de ses domestiques (Paris, 8 janvier 1759). – Vente par la communauté d'Ernemont, aux prêtres du petit séminaire, d'un tènement de maisons au haut de la rue des Champs dans la cour Godart, 1725. – Mémoires, correspondance au sujet du droit d'indemnité demandé du séminaire Saint-Louis de Rouen par le sous-fermier des domaines, 1750, 1761. – Consultation des avocats Lemerre, Dejouy, Brouod, Brunet et Le Rat, 1759. – Contrat de vente, à la communauté des pauvres prêtres, par Louis de Cotton, sieur du Verbois, du jeu de paume appelé le Verdelet, rue des Carmélites, paroisse Saint-Godard, y compris les rets, rideaux et verges de fer, 28 novembre 1721. – Requête adressée aux président et syndics de la Chambre du clergé, par les religieuses hospitalières de Notre-Dame du Refuge de Rouen, ruinées entièrement par les billets

de banque et n'ayant plus pour subsister que 550 livres de rente, 1724. – Bail de terre par Jacquemet, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite, desservie en l'église Saint-Sauveur de Rouen, 1726. – « Fondation par Monseigneur Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, de 33 places dans le séminaire de Caen, évêché de Bayeux, pour procurer à de jeunes ecclésiastiques le moyen de parvenir aux saints ordres, » 1714. (Imprimé.)

G. 5505. (Liasse.) – 11 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1705-1721. – Quittances délivrées au diocèse de Rouen par Pierre-François Ogier, receveur général du clergé de France, des sommes versées par ledit diocèse pour le rachat de diverses impositions. – Pièces signées par le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris, l'abbé de Brancas, l'abbé de Macheco de Premeaux.

G. 5506. (Liasse.) – 49 pièces, papier.

1709-1737. – Pièces justificatives des paiements faits par les différentes communautés pour se racheter de leur cote-part de l'imposition de 1710 pour les 24 millions de subvention. La taxe du diocèse de Rouen avait été fixée à 18,932 livres dans l'assemblée générale du clergé. – Contrats d'emprunt, quittances. – Mention d'Alexandre Vaudin, prieur de Saint-Lô, 1709 ; – de Joseph Le Paulmier, prieur de Saint-Wandrille, 1710 ; – de Luc de La Leuzetière, prieur de la Chartreuse de Rouen, 1712 ; – de Pierre De La Haye, prieur de Grandmont-lès-Rouen ; – de Jacques Prevel, curé de Saint-Arnand de Rouen, supérieur des pauvres filles pénitentes de la rue de la Cigogne, 1724 ; – de A. Desmarets, prieur de Villarceaux, 1715 ; – de Dalmas de Boissy, prieur de Grandmont ; – de Pascal Le Tonnelier, prieur de la Chartreuse ; – d'Antin, supérieur de Saint-Antoine de Rouen ; – de Romain Longer, prieur de Jumièges, 1720 ; – de Pigoust, prieur de Saint-Lô de Rouen, 1737.

G. 5507. (Cahier.) – In-4°, 8 feuillets, papier, sans couverture.

1711. – Liste par noms de bénéficiés des personnes convoquées à l'assemblée du clergé du diocèse de Rouen tenue le 15^e jour de mai 1711, par M^{gr} Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen.

G. 5508. (Cahier.) – In-folio, 42 feuillets, papier, non relié.

Vers 1724. – « Mémoire pour servir à l'intelligence de l'état présent des affaires du clergé par rapport aux opérations qui ont été faites en exécution de la délibération de l'assemblée générale du premier septembre 1723. » – Reproche fait à M. Ogier, receveur général, « d'avoir distribué à MM. de ladite assemblée, un mémoire imprimé qui est précisément contradictoire aux délibérations du clergé, et qui contient une infinité d'erreurs dans lesquelles il ne fût pas tombé, s'il eût commencé par établir les faits, ceux qui paroissent les plus éloignés étant quelquefois les plus importants à savoir. » Sans date ni signature (copie d'une écriture très soignée).

G. 5509. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1608 (copie) -1790. – État du diocèse de Rouen. Noms des bénéficiés. Dates des vacances. Dates des baux. Revenus. Charges ordinaires. Décimes. Restant net. Observations, 18^e siècle. – Quittances des gratifications accordées aux doyens. – Présentations à des cures et chapelles du diocèse de Rouen ; démissions : Meulers (Saint-Valery de), au doyenné d'Envermeu ; présentés par Pierre de Brinon, doyen en la cour du parlement ; – Pierre de Brinon, président en la Chambre des comptes : – Paul Godefroy, en remplacement d'André Questu, décédé, 1644 ; – René Le Chartier, en remplacement de Nicolas Varin, décédé, 1686 ; – Jean-Baptiste-Michel-Dominique De la Croix, en remplacement du dit Le Chartier, décédé, 1731 ; – par M. de Martainville d'Estouteville : Jean Horcholle, en remplacement du dit De la Croix, décédé, 1774. – Neuville-le-Pollet ; présenté par le prieur de Longueville. Robert Chapelle, en remplacement de M. Chevalier, décédé, 1662. – Chapelle de Notre-Dame des Arènes, autrement des Grèves au Pollet ; présenté par le prieur de Longueville P. de Bellièvre, Jacques le Roux en remplacement d'Adrien De la Faye, décédé, 1650. – Requête du curé Robert Chapelle, du clergé et des paroissiens de Neuville-le-Pollet à l'archevêque de Rouen, pour lui demander l'approbation d'un bref d'indulgences en faveur de la confrérie de Notre-Dame de Bonnefoy avec les prières des 40 heures le 8 septembre en la chapelle

du Pollet, 1692. – Procès-verbal de visite de la chapelle de Notre-Dame aux Avoines sise en la paroisse de Saint-Martin en Campagne, 28 mai 1668. – Cure de Saint-Nicolas d'Alihermont ; démission de Pierre de Fremont, curé, 1697. – Requête adressée à l'archevêque par les curés du comté d'Alihermont, tendant à ce que défense fût faite audoyen d'Envermeu « de connaître de la sépulture de leurs corps, laquelle seroit faite gratis par le plus ancien curé des 5 paroisses » 18^e siècle. – Statuts de la confrérie du Saint-Nom de Jésus, de la Sainte-Vierge, Saint-Barthélemy et Saint-Marc en la paroisse des Ifs, 1680. – Requête des habitants des Essarts, proche la chapelle, cure et hameau d'Ardouval. dépendant de l'abbaye de Notre-Dame du Tréport, pour qu'il plût à l'archevêque commettre un prêtre aux Essarts, fin du 17^e siècle. – Présentation par Nicolas de Rencourt à la chapelle d'Estotonne fondée en l'honneur de la Sainte-Vierge, 1691. – Copie d'une transaction entre le seigneur de Vardes de Maineville et maître Luc Philippe, chapelain dudit Maineville, 1608. – Arrêt du parlement sur un procès entre le frère Pierre Dupont, religieux de Notre-Dame d'Eu, curé delà paroisse de Criel, pourvu de la chapelle Saint-Thomas dudit Criel, et les religieux réformés de ladite abbaye, 1693. – Devis des réparations à faire au presbytère de Notre-Dame de Cressy, ledit devis rédigé par Jean-Pierre De France, architecte à Rouen, rue des Faux, en conséquence de l'ordonnance de l'Intendant, 6 juillet 1731. – Certificats donnés par quelques curés du nombre de prêtres attachés à leurs églises, 1762. – Notes indiquant les titulaires et les revenus des cures de Saint-Gervais, Saint-Hilaire, Saint-Laurent, Sainte-Marie-la-Petite, Saint-Michel, Saint-Pierre-le-Portier, Saint-Sauveur, 1790. – État des prébendes tombées en annates, 1748, 1750. – Lettres patentes portant confirmation de l'établissement des Pénitents à Saint-Valery-en-Caux, 1647. – Pièces de comptabilité.

G. 5510. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin; 61 pièces, papier (50 imprimés).

1381 (copie)-1788. – Vente, par l'abbaye de Saint-Ouen, du fief d'Épinay à Épinay près Saint-Aubin-la-Rivière, non compris le patronage, à Isembard Du Bosc, sieur du Boscdennebout, 4 décembre 1564 (fragment.) – Vente de terres par l'abbaye du Valasse pour le paiement des 3,900 livres auxquelles elle avait été taxée, 1577. – Requête adressée au Roi et au privé Conseil par le chapitre de Rouen au sujet du département des décimes, 16^e siècle (minute). – Requête de l'archevêque de Rouen, M^{gr} François de Harlay, pour obtenir décharge d'arrérages de décimes. – Ordonnances de l'assemblée générale du clergé adressée à l'archevêque de Rouen pour le paiement des décimes du diocèse, 1606. – Sommations pour paiement de décimes. – Mémoire des Chartreux de Rouen au sujet des rentes au-dessous de 20 livres, que le Roi veut rembourser aux gens de main-morte, conformément à la lettre circulaire de la Chambre ecclésiastique de Rouen, du 6 mars 1788. – Lettres pour le même objet, signées par sœurs de Flamarens, abbesse de Montivilliers, sœur Berger, prieure de Saint-Jacques d'Andely, Catherine De la Rue d'Iclon, prieure des Emmurées, Bloquel, curé de la Londe en Vexin. – Copie de lettres de Charles, aîné fils du Roi de Navarre, du 27 août 1381, mandant au vicomte de Pontaudemer d'avoir à payer au prieur de Saint-Philibert -sur-Risle, une rente de 10 livres. – État des deniers empruntés par MM. les syndics particuliers de la Chambre du clergé du diocèse, en 1683, pour faire le remboursement de plusieurs parties d'augmentation de gages d'officiers et rentes hypothèques dues par le clergé au denier 14 et au denier 18. – Emploi des deniers empruntés. – Inventaire des quittances de finances des augmentations de gages attribués aux officiers des décimes, en conséquence des assemblées de 1675, 1690, 1693 et 1695. – Quittances des officiers et domestiques de feu le cardinal de Saulx-Tavannes. – Lettres de François d'Acquillengny, grand archidiacre de Rouen, vicaire de Pontoise, autorisant l'établissement à Chaumont d'un couvent de Récollets, 1610 (copie). – Lettres de nomination de François-Christophe Terrisse au grand archidiaconé de l'église de Rouen, vacant par le décès de Nicolas-Gilles de Pavyot de la Villette, Versailles, 16 décembre 1738.

G. 5511. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

1687-1776. – Quittances pour réparations extraordinaires faites en la cathédrale de Rouen aux années 1687, 1688, 1689, et pour les travaux du jubé en 1776. – Projet de délibération de la Chambre ecclésiastique pour aviser à la restauration de la cathédrale ; dépense évaluée à 237,000 livres. – État des revenus et charges de la fabrique de l'église métropolitaine. Revenu, 14,316 livres ; charges, 11,850 livres, 1759. – Lettres de Terrisse à M. Cornet, 1759.

G. 5512. (Liasse. – 1 pièce, parchemin ; 360 pièces, papier.

1691-1742. – États des recettes et dépenses faites par M. Laurent Vitecoq, greffier des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de main-morte. – Acquits et autres pièces justificatives; dans le nombre, baux du prieuré du Val-aux-Grès ; Pierre Puchot des Alleurs, chevalier de Notre-Dame du Mont Carmel, commandeur de la commanderie du Val-aux-Grès, 1692. – Extraits de l'état du Roi expédié pour les charges assignées sur les domaines de la Généralité de Rouen pour l'année 1710. – Travaux faits à la Chambre du clergé en 1700. – Mandement de l'archevêque de Rouen à M. Robin de Lisle, greffier des insinuations, pour qu'il ait à livrer à MM. de la Chambre du clergé le logement qu'occupait le sieur Grebauval, fermier des déports, 1699. – Lettres de M. Robin de Lisle relatives aux affaires du clergé.

G. 5513. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 245 pièces, papier.

1695-1789. – Pièces de comptabilité de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – Quittances de rentiers ou de fonctionnaires : Nicolas-Hercule Bijard, correcteur des Minimes de Rouen ; – Buré, supérieur des petits séminaires ou séminaire de Saint-Nicaise, 1739 ; – Le Clercq, supérieur de la Communauté des pauvres prêtres, 1740 ; – M. de Villelongue, abbesse de Voisins, 1716 ; – Catherine-Marie de Saint-Joseph, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, 1697 ; – Catherine de Sainte-Suzanne, supérieure du même établissement, 1739 ; – Marie Hazon, supérieure de la congrégation de Saint-Joseph, 1695, 1696, 1697 ; – Anne-Catherine Aubourg, supérieure du 2^e monastère de la Visitation de Rouen, 1739 ; – Philippe Prévost, curé de Saint-Denis de Brametot, 1717 ; – Jacques Rolland, gouverneur et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1697 ; – Duboys, administrateur des Écoles du Père Barré, 1739 ; – Bulteau, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Laurent de Rouen, 1698, 1699 ; – Pierre Le Pesant, chevalier, sieur de Boisguilbert et de Pinterville, lieutenant général au bailliage de Rouen, héritier de demoiselle Louise Le Page de Pinterville, 1695, 1696 ; signé Lepesant ou Lepasant Boisguilbert ; – l'abbé de Vermouillet, procureur syndic général du clergé (142 livres de gages par an), 1740 ; – Jean-Baptiste le Noble, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Caen, 1739. – Gratifications accordées aux doyens, 1789. – 100 jetons d'argent remis à M. Cornet, 1739.

G. 5514. (Liasse.) – 45 pièces, papier.

1739-1781. – Comptes de la vente des livres du diocèse. – État des livres du diocèse trouvés en nature au séminaire après la mort de M. Buré. – Lettre de M. Du Boys, vicaire général d'Avranches, au sujet du dommage arrivé à des livres expédiés, faute d'avoir pris les soins nécessaires pour les bien emballer, Avranches, 20 janvier 1743. – Certificat de Jean Sixty, maître relieur de livres, demeurant à Avranches, constatant que la perte, pour 2 antiphonaires, 10 graduels, 10 rituels, se montait à 127 livres, 1743.

G. 5515. (Liasse). – 41 pièces, papier.

1731-1763. – États et correspondances relatives aux pauvres communautés religieuses. – Lettre de Chauvelin à l'archevêque de Rouen : « La situation des communautés de filles religieuses du royaume a paru à S. M. mériter depuis plusieurs années une attention particulière ; » envoi d'ordre expédiés pour défendre de recevoir des novices dans plusieurs de ces communautés, 4 mai 1732. – Autre lettre du cardinal de Rohan ; l'archevêque devra rendre compte du nombre de religieuses qu'il y a actuellement dans chacune des maisons et communautés auxquelles il a été défendu de recevoir des novices, 17 février 1736. – État des lettres de cachet envoyées par M. le garde des sceaux à M. l'archevêque de Rouen, portant défenses aux supérieures des maisons religieuses y dénommées d'y recevoir des novices. – État des communautés de filles du diocèse auxquelles le Roy a accordé des pensions, et des religieuses qui sont décodées depuis 1731 jusqu'en 1736, du nombre des 10 plus anciennes, sur la tête desquelles les pensions avaient été assignées. – État des communautés à supprimer, 1736. – Autre lettre du cardinal de Rohan à l'archevêque: « S. M., de l'avis de la commission, a jugé à propos de supprimer les États de secours qui jusqu'à présent ont été payés aux communautés religieuses par forme de pensions viagères sur la tête des 10 plus anciennes religieuses. Tous les ans il sera arrêté, au Conseil, un état de distribution, dans lequel seront toujours

employées les maisons auxquelles deffenses ont été faites de recevoir des novices, » 1737. – Lettres du cardinal de Rohan ; demande des renseignements sur les maisons religieuses : « Il est inutile de vous représenter que les maisons qui depuis plusieurs années sont employées dans nos états ont dû se rétablir, et qu'il est juste que celles qui jusqu'à présent n'ont pu y être comprises fussent secourues à leur tour, si leurs besoins sont certains, » 2 juin 1741. – Proposition de changements d'après l'état de 1742. – Nouvel état des communautés religieuses auxquelles il a été fait défenses de recevoir des novices, 1741. – Minute d'une lettre de l'archevêque, vraisemblablement adressée au cardinal de Rohan : « Il y a longtemps, monsieur, que je suis fort embarrassé au sujet des communautés de filles de mon diocèse, qui, pour la plupart, meurent de faim. Je ne peux pas leur reprocher mauvaise économie: elles dépensent fort peu pour elles personnellement, mais le mal vient de plus loin. La très grande partie de ces maisons ont été établies sans fondation, et tout ce qui est de nouvel établissement ayant presque tout leur revenu en rentes, elles ont souffert des diminutions causées par les opérations dusystème, et elles n'ont point pu jusqu'à présent se rétablir. » L'archevêque demande que son Bureau diocésain soit autorisé à employer, tous les ans, jusqu'à la concurrence de 12,000 livres par an, pendant 10 ans, à secourir les pauvres communautés de filles. Pour donner l'exemple, il consent à ce que la cote de l'archevêché soit augmentée de 1,000 livres par an. – Lettre de Saint-Florentin. – Quittances de secours. – États des communautés. – États d'emploi des fonds de secours. – Lettre de sœur De Moy de Saint-Aignan à l'archevêque pour l'informer « du désastre affreux que les eaux ont faites dans son abbaye. Les portes de clôture, fermées à double serrure avec barres de fer, ont été brisées ; un mur considérable renversé, ce qui a fait rentrer l'eau avec tant de violence dans l'intérieur de la maison qu'il y en avoit près de 6 pieds de hauteur, » 7 février 1757.

G. 5516. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

XVIII^e siècle. – « Etat des monastères de religieuses du diocèse de Rouen, distribuez selon l'ordre dont ils font profession. » – Noms des couvents ; nombre des religieuses ; revenu de chaque maison. État des bâtiments, 18^e siècle. – État des couvents de religieuses au Vexin français, 18^e siècle. – État des revenus des Ursulines de Pontoise. – « État sommaire des communautés que j'ay visitées en 1752: Abbayes de Saint-Saëns, d'Arques, de Rival, hospitalières, Ursulines, Visitation de Dieppe, prieuré de Neufchatel. – État des manses conventuelles.

G. 5517. (Registre.) – On-4^o, 18 feuillets, papier (imprimé).

Vers 1763. – État des différens contribuables du diocèse de Rouen. – Noms des bénéfices, imprimés ; chiffres écrits à la main par l'abbé Cornet : bénéfices simples, offices claustraux, cures, petits bénéfices simples, chapelles à résidence, manses conventuelles, abbayes et prieurés réguliers, mendiants, collèges, communautés de filles, communautés de filles non imposées, récapitulation. – Comparaison entre l'imposition des cures suivant le pouillé du diocèse de 1760, et la même opération suivant le pouillé de 1763 : 47 cures de 300 livres, 9 de 350, 63 de 400, 9 de 450, 91 de 500, 23 de 550, 164 de 600, 26 de 650, 145 de 700, 21 de 750, 120 de 800, 30 de 850, 92 de 900, 14 de 950, 81 de 1,000, 4 de 1,050, 60 de 1,100, 14 de 1,150, 73 de 1,200, 8 de 1,250, 52 de 1,300, 10 de 1,350, 48 de 1,400, 3 de 1,450, 33 de 1,500, 7 de 1,550, 34 de 1,600, 25 de 1,700, 31 de 1,800, 9 de 1,900, 18 de 2,000, 13 de 2,100, 5 de 2,200, 5 de 2,300, 8 de 2,400, 3 de 2,600, 5 de 2,700, 7 de 2,800, 4 de 3,000, 5 de 3,200, 2 de 3,600, 4 de 4,000, 2 de 4,500, 3 de 4,800, 1 de 5,000.

G. 5518. (Cahier.) – 39 feuillets, papier, cartonné.

XVII^e siècle-1737. – Liste des bénéfices du diocèse de Rouen, commençant par les dignités et les prébendes canoniales, 2^e moitié du 17^e siècle, suivi d'extraits des registres, départements et comptes des décimes, subventions et autres impositions du clergé du diocèse de Rouen étant aux archives de la Chambre syndicale dudit diocèse, concernant l'abbaye de l'Isle-Dieu (de l'écriture de l'abbé Prevel, secrétaire de ladite Chambre).

G. 5519. (Liasse.) – 48 feuillets, papier.

1770. – « Compte cinquième de la recette et dépense que rend à Messieurs les chapelains des collèges du Pape, d'Albanc et Dernétal, eu la présence de MM. les chanoines intendants desdits collèges, Michel-Nicolas Delamare, bourgeois de Rouen, pendant l'année qui a commencé le jour de Saint-Michel 1769, et qui a fini à pareil jour de Saint-Michel 1770. »

G. 5520. (Liasse.) – 63 pièces, papier.

1205. (copie)-1767. – Déclarations du temporel de l'archevêché et du chapitre de la cathédrale de Rouen, des revenus et des charges de quelques-unes des chapelles de la cathédrale. – Archevêché, revenu net, 72,000 livres, vers 1750. – Chapitre, revenu net: le revenu ordinaire des canonicats, évalué à 1,100 livres ; « dans le cas où les chanoines seraient en gain et assisteraient tous régulièrement, pain de matines, 145 livres ; méreaux, obits, distributions 276 livres ; grandes résidences, 200 livres ; petites résidences ouquilibets, 160 livres ; distributions manuelles, 21 livres ; total, 802 livres, vers 1756 ; revenu net du chapitre, 31,364 livres, 11 sols 4 deniers, somme partagée entre 51 chanoines, dont le chapitre est composé, M^{gr} l'archevêque compris, qui en est le chef et qui gagne comme les chanoines, quand il est présent ; fait pour chacun de mesdits sieurs annuellement 614 livres 19 sous 6 deniers, » 1741. Augustins : 20 religieux, tant prêtres que frères profés et 1 novice, Jacques Nicolle, prieur, 1729. – Antonins établis à Rouen depuis 1391 ; revenus, 7,089 livres ; charges, 6,819 livres ; 8 religieux au lieu de 10 ; Boujonier, vicaire, 1729. – Prieuré de Bonnenouvelle; prieur, Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, 1729. – Célestins de Notre-Dame du Val : 8 religieux ; Hyonnet, procureur, J. Passot, prieur, 1728. – Chartreuse de Saint-Julien ; total des revenus, 30,250 livres ; des charges, 29,617 livres ; Benoît Boyer, prieur, 1729. – Dominicains ; total des revenus, 8,678 livres ; des charges, 4,680 livres ; 25 religieux ; P. Vincent, prieur, 1729 ; on déclare qu'anciennement le couvent comptait jusqu'à 100 religieux. – Eudistes, chargés de la direction du séminaire archiépiscopal ; leur chapelle tombe en ruine ; nécessité démontrée d'en construire une autre ; J-Er. Auvray, supérieur, 1735. – Feuillants ; total des revenus, 4,055 livres ; des charges, 2,428 livres ; 8 personnes ; Thomas de Saint-Gabriel, prieur, 1729. – Collège des Jésuites; total des revenus, 36,966 livres ; des charges, 15,424 livres ; 31 pères ; parmi eux, régents de théologie et 1 préfet de hautes études, 3 prédicateurs pour prêcher des carêmes et des avents, et 2 pères anciens ; J.-B. Brassin, recteur, 1729. – Séminaire Joyeuse; pension des écoliers, 50 écus, 1709. – Noviciat des Jésuites, de 10 à 12 jésuites ; Étienne Rossignol, recteur, 1729 ; Froger, recteur du même établissement, 1709. – Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, chapelle du Vieux palais, bénéfice simple en dépendant ; Marye, prieur, 1729. – Mathurins de Rouen ; Philémon de la Mothe, ministre, 1727 ; Nicolas de La Mothe Dujon, prieur ministre de la Villeneuve-près-Chelles, 1728. – Minimes, établis en 1601 ; 7 prêtres, 4 étudiants, 1 frère convers et 2 domestiques ; Moillon, correcteur, 1729. – Mont-aux-Malades ; Simon, prieur, 1708 ; 7 chanoines réguliers ; Robin, prieur claustral, 1728 ; total des revenus, 5,077 livres ; des charges, 2,592 livres ; Cécile, prieur, 1767. – Chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde ; Valtier, doyen, 1729. – Pénitents de Rouen ; revenu, 611 livres ; 40 religieux ; Bernardin de Saint-Romain, gardien, 1729. – Pénitents de Sainte-Barbe de Croisset ; 10 religieux ; frère Élie de Saint-Romain, gardien, 1729. – Saint-Lô de Rouen ; total des revenus, 10,609 livres ; des charges, 6,236 livres; 13 chanoines ; Hurard, prieur, 1729. – Sépulcre de Rouen ; maison canoniale, paroisse Saint-André ; J. de Brèvedent, chanoine, 1547 (copie). – Quelques copies d'actes concernant l'abbaye de Sainte-Catherine, réunie aux Chartreux de Rouen.

G. 5521. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

1645 (copie)-1743. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de la Chrétienté. – Communautés de femmes. – Annonciades de Notre-Dame des Dix Vertus à Rouen, en vertu de lettres patentes de 1645. Total es revenus, 4,115 livres ; des charges, 1,427 livres; reste net, 2,988 pour nourrir et entretenir 24 religieuses de chœur, 3 converses, 3 tourières et 3 domestiques ; M. Duhamel, supérieure ; C. Petion et Catherine LeQuesne, dépositaires, 1729 ; – en 1757, obligées de reconstruire à neuf la partie de maison qui servait au logement des ensionnaires. – Dominicaines du Précieux-Sang au faubourg Cauchois, établies en 1658 ; 13 religieuses de hœur, 3 converses, en 1743. – Abbaye de Saint-Amand ; total des revenus, 31,115 livres; des charges, 20,266 livres ; reste net, 11, 148 Livres pour 42 religieuses de chœur, 1 novice, 3 postulantes, 15 sœurs converses,

7 servantes, 2 tourières, etc.. en tout, 83 personnes ; sœur de Lorge, abbesse ; de Lestoille, prieure ; de Longaunay, sous-prieure ; de Languedor et Gréard, discrètes ; Gréard Déportes, dépositaire, 1729. – Revenus du prieuré du Bourg de-Saane dépendant de l'abbaye de Saint-Amand, 740 livres ; charges, 338 livres ; Marie-Marthe de Languedor, prieure, 1729. – Religieuses de Saint-François et de Sainte-Élisabeth ; copies des titres de leur établissement à Rouen ; certificats en leur faveur ; « mémoire des pièces qui prouvent que les religieuses hospitalières de Sainte-Elisabeth, ordre de Saint-François, établies à Rouen, sont xemples de payer les droits d'amortissement, pour servir de réponse à celui du sieur Garaman, sous-fermier desdits droits. » – Lettre de M. Le Coq de Villeray à M^{gr} l'archevêque de Rouen pour lui recommander ces religieuses ; charges de ces religieuses, Paris, 27 mars 1749. – Déclarations desdites religieuses : ces religieuses sont sorties du monastère de Louviers, qui est le premier et le seul de leur institut ; ont 25 lits pour 25 pauvres femmes malades incurables ; n'ont pas de domestiques ni de bureau d'administration ; l'abbé Terrise, supérieur du monastère ; Élisabeth Lesculier dite du Saint-Esprit, supérieure, 1749. – Visitation de Rouen, 1^{er} monastère ; 45 religieuses de chœur ; 9 sœurs domestiques ; 1 novice ; 2 sœurs tourières, etc... en tout 80 personnes ; Marie-Anne Gréard, supérieure ; Louise-Madeleine Valtier, assistante, Margucrite-Séraphique Gréard, conseillère, 1730.

G. 5522. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

1708-1756. – Déclarations du temporel des communautés du doyenné d'Aumale. – Abbaye de Saint-Martin-d'Auchy-lès-Aumale : Pierre de l'Espine, abbé, 1708. – Manse conventuelle : il n'y a plus que 3 religieux, à cause de la modicité des revenus, qui ne sont que de 546 livres, déduction des charges ; ils ont à supporter les frais d'entretien de l'église, qui a 25 toises de long sur 7 de large et 14 de hauteur, 1729 ; maison composée de 5 religieux, si pauvre, qu'elle ne subsiste que des bienfaits de leurs confrères, qui lui ont fourni des sommes assez considérables pour aider à la rétablir, et sans lesquels elle seroit encore dans la poussière, » 1756. – Monastère de Sainte-Catherine de Sienne, ordre de Saint-Dominique, fondé en 1572 ; 27 religieuses de chœur, 6 sœurs converses et une tourière, 1728.

G. 5523. (Liasse.) – 30 pièces, papier.

1729-1766. – Déclarations du temporel des communautés religieuses. – Doyenné de Basqueville : – Prieuré de Saint-Thomas-sur-Scie, paroisse de Saint-Maclou de Folleville ; Nicolas Ferey, prieur, 1729. – Doyenné de Bau-demont : – Chapelle de Notre-Damedes Halles dite de Saint-Biaise, paroisse de Fours, réunie à la manse conventuelle de Saint-Germain-des-Prés ; procuration pour faire la déclaration, signée : Fr. Toussaints Du Plessis. M. B., secrétaire du chapitre, 7 janvier 1729. – Prieuré de Saint-Martin de Pressigny-l'Orgueilleux ; Dom Denis Hébert, prieur, 1729. – Prieuré de Saint-Michel de Vernonnet ; frère Auguste Quillain, prieur, 1729. – Notre-Dame de Sausseuse ; Robert Le Terrier, prieur claustral ; François Sadon, sous-prieur ; Gérard Kint, prêtre ; Louis Chappe, diacre ; Louis Huby, diacre ; Louis de Maussabre et Jeau-Baptiste Masson, sous-diacres, 1727 ; baux de dîmes du prieuré de Sausseuse. – Autre déclaration vers 1766 : « La maison de Saulseuse est située, dans un lieu très sain, à 1 lieue de la ville de Vernon sur une colline. L'air y est pur et très salubre pour la santé. Les bâlimens sont en très bon état. Elle a été rebâtie en 1765. La façade de la maison se présente sur un vaste potager, coupé par un spacieux étang, rempli de poisson et d'une très grande ressource pour la communauté. On peut loger 12 religieux dans cette maison. Il y a une très bonne bibliothèque. Les étrangers y sont logés fort à leur aise, dans des appartements décentement, mais simplement meublés. » Pierre-Adrien Roy, prieur jautres religieux, Nicolas-Martin Descamps, LouisPrévost, Ferdinand Decaix, etc. – Doyenné du Bourgtheroulde : – Abbaye de Notre-Dame-du-Bec-Hellouin ; Jean de Sainte-Marie, prieur, 1729 ; P. Lenfant, prieur ; Valincourt, sous-prieur ; Mathurin Larcher, R. Rivière, Philippe Peauger, séniers, 1756 ; réception des hôtes évaluée, en 1729, à 5,000 livres. – Collégiale de Saint-Laurent du Bourgtheroulde ; patronage appartenant à Marie Voisin, veuve et héritière de messire François Le Cordier de Bigards, procureur général au parlement ; Guestard, curé doyen, 1729. – Saint-Martin d'Écoutecoq ; Dom Mathieu Hue, prieur, 1729. – Bénédictines de Brionne, fondées par Henri de Lorraine, comte, de Harcourt en 1642 ; dame Croissy de Bougy, prieure perpétuelle ; état non daté. – Ursulines d'Elbeuf ; 25 religieuses professes du chœur ; 6 sœurs converses ; 10 pensionnaires, 1730. – Biens

possédés à Boscroger par le chapitre de Saint-Louis de la Saussaye, vers 1729. – Doyenné de Brachy : – Biens de l'abbaye de Tiron à Lungray ; Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, abbé de Tiron, 1^{er} aumônier de feu Madame, l'un des 40 de l'Académie française, 1729. – Chapelle de Sainte-Catherine du Bourg-de-Saône à la nomination de la prieure du Bourg-de-Saône ; Fouré, chapelain, 1729. – Saint-Laurent de Ribeuf ; Amable-Nicolas-Louis Marye, prieur, 1729. – Sauqueville (Notre-Dame de) ; 6 prébendes, auxquelles nomme le marquis de Charlemesnil ; Héricher, doyen, 1729 ; Foubert, doyen, 1751.

G. 5524. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

1701-1751. – Déclarations du temporel des communautés religieuses. – Doyenné de Bray : – Bellozanne (Notre-Dame de) ; Henri Blavette, prieur, 1729 ; de Belloy, prieur, 1751 ; celte dernière année, 8 religieux et un organiste ; par autorisation du général, la communauté a fait démolir et relever de fond en comble, en 1750, la moitié de ses bâtiments claustraux, suivant le devis de Louis Gallot, expert juré dans la Généralité de Rouen. ; Denis Léger, docteur en Sorbonne, abbé commendataire, en 1729. – Collégiale de Saint-Hildevert de Gournay ; 9 prébendes ; 1,800 livres de gros et environ 120 livres de distributions, 1702 ; Larchier de Gondeville, doyen, 1729. – Congrégation de Notre-Dame-de Gournay, dite de Saint-Joseph ; sœur de Dampierre, supérieure, 1721 ; communauté ruinée « par le malheur général des billets de banque dont elles ont reçu, pour rernbours de leurs fonds et rentes, jusqu'au nombre de 50,000 livres. – Saint-Aubin de Gournay ; 24 religieuses professes ; Louise Bouhier, prieure, 1728, 1751 ; baux des biens dépendant de ladite communauté. – Saint-François de Gournay ; 27 religieuses ; Françoise de Grouchy de Robertot, supérieure. – Ursulines ; 36 religieuses ; sœur de l'Assomption, supérieure, 1729. – En 1717, elles exposent qu'elles sont réduites dans une si grande misère, causée par le malheur des temps et les réductions des renies de l'Hôtel-de-Ville et par les grandes chertés des années précédentes que, sans le secours de leurs parents et amis, elles auroient été obligées d'abandonner leur monastère.

G. 5525. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

1728-1754. – Déclarations du temporel des communautés du doyenné de Canville : – Monastère de Notre-Dame d'Ouille-l'Abbaye : « Ce monastère est du 11^e ou 12^e siècle. Les Feuillans y sont entrez en l'année 1603, en vertu de lettres patentes données en 1602. » Mention de l'incendie du clocher, qui fut frappé de la foudre, le 26 novembre 1719, lorsqu'on avait à peine fini de le réédifier ; 6 religieux, à savoir 3 prêtres, 2 clercs et un frère donat ; Jacques-René de Saint-Hilarion, prieur, 1729 ; total du revenu, 6,003 livres ; des charges, 2,900 livres ; 6 religieux ; Antoine de Sainte-Madeleine, prieur, 1754. – Prieuré de l'Huy, sous le titre de Saint-Blaise, à Grémonville ; Louis-François Gigot, clerc minoré, prieur, 1729 ; avant lui, le prieur était Pierre Le Trecher de Rafoville, clerc tonsuré du diocèse de Coutances, secrétaire du comte de Pontchartrain, ancien ministre et secrétaire d'Etat.

G. 5526. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

1728-1762. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Chaumont : – Prieuré de Saint-Père d'Amblainville ; titulaire Antoine-Hémery Bornier, curé de Notre-Dame de Taillefontaine, qui donne procuration pour bailler la déclaration demandée, 1728 ; déclaration faite par Jean De Machy, fermier, même année. – La Trinité du Fay pour la rédemption des captifs à Ambleville, ministration où l'on ne résidait plus, 1761 ; Durand, ministre, 1766. – Couvent de Notre-Dame de Bonne-Espérance de Gaillouet, à Saint-Jean de Chaumont, bâti sur un fond donné par Jacques Doublet, religieux de Saint-Denis et prieur de Saint-Pierre de Chaumont, 28 octobre 1589 ; Charles de Saint-Blimond de Laillier de Saint-Lieu, ministre, 1728. – Prieuré de Saint-Pierre de Chaumont ; prieur, François Bonvoust de Prulay, 1728. – Prieuré de Saint-Martin-d'Aix de Chaumont ; Jean Lesueur, prieur, 1728. – Religieuses hospitalières de Saint-Antoine, paroisse de Laillery ; 19 religieuses et sœurs converses ; Charlotte de Myr de Saint-Alexis, prieure ; Marie de Boulainvillier de Sainte-Ursule, sous-prieure, 1729. – Abbaye royale de Notre-Dame de Gomerfontaine, de la fondation de Hugues de Chaumont, fils de Henri I^{er}, roi de France ; sœur de la Vieffville, abbesse ; sœur M.-L. de la Vieffville, prieure ; 2 côtés du cloître en ruine ; 32 religieuses de chœur, 16 converses, 2 confesseurs, 18 domestiques, 1728. – Prieuré de Notre-Dame de

Laillerie ; François Duval, prieur, 1729. – Saint-Pierre de Liancourt ; Jacques-Alexandre Boucher, prieur, 1729 ; N. Pestel, prieur, 1751. – Prieuré de Saint-Martin de Marquemont en l'église de Saint-Martin de Pontoise ; Dom Martin Sallais, prieur, 1729. – Prieuré de Sainte-Anne Nouveau-Lieu, André Dappougny, chanoine, prieur, 1728.

G. 5527. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

1729-1762. – Déclarations du temporel des communautés religieuses. – Doyenné d'Eu : – Hôpital de Saint-Louis à Criel, auquel a été réunie la maladrerie de Saint-Claude de Guilmécourt ; administrateur, le curé du lieu, F. Marchant, 1729. – Abbaye de Notre-Dame d'Eu ; Getz, procureur de ladite abbaye ; revenu net, 6,756 livres ; « la quantité des réparations absorbe, depuis plusieurs années, une bonne partie du revenu. La vétusté d'une grande église, couverte en plomb, le terrain de ladite abbaye, environné de terrains de la hauteur de 40 pieds, annonce un avenir encore plus dispendieux, » 1762. – Ursulines d'Eu, de la fondation de Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise ; 25 religieuses professes de chœur ; 8 converses ; 8 petites pensionnaires ; 2 dames retirées ; état postérieur à 1726. – Prieuré de Sainte-Croix ; Gabriel Rapine, docteur de Sorbonne, chanoine prébendé de l'église de Tours, prieur commandataire, 1729. – Abbaye de Saint-Michel du Treport ; reste net, 3,273 livres ; Jacques Chatton, prieur ; Joseph Piolé, procureur ; la communauté, qui se composait toujours de 9 ou 10 religieux, n'en compte que 4 depuis plusieurs années, « tant parce que leur sacristie a été incendiée, en l'année 1725, ce qui a été pour eux une perte d'au moins de 15,000 livres, que parce que les continuelles et fréquentes maladies, qui depuis longues années ont désolé leur monastère, les ont obligé à contracter des dettes, joint à ce que les vivres sont augmentés de moitié aussi bien que leurs charges, de sorte que leur église et leurs biens réguliers, qui sont exposés aux plus violentes tempêtes de la mer, et qui sont prêts de tomber en ruine de vétusté, les engagent à des réparations presque continuelles et à des sommes très considérables, puisque les devis qui en ont été faits, en l'année 1727, montent à la somme de 40,000 livres, » 1729. – Prieuré de Notre-Dame de Rougecamp ; Dom Louis L'Émerault, prieur, 1729.

G. 5528. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1695-1770. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Fauville. – Prieuré de Saint-Benoît de Cléville, dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen ; prieur, niessire Jérôme-François Pillon, licencié en théologie de la maison de Navarre, qui avait succédé à M. Roulland, docteur de Sorbonne ; dans le temporel, « une place nommée vulgairement le carreau de Cléville, un des plus grands du pays de Caux, et qui n'est d'aucun rapport, » 1729. – Abbaye du Valasse ; Henri Oswal de la Tour d'Auvergne, archevêque comte de Vienne, abbé ; revenu net, 9,036 livres, 1729. – Prieuré du Val-aux-Grès ; messire Mathieu Pesié, prieur ; – adjudication des revenus, terres et dîmes de cette maison, 1727 ; – antérieurement, messire Guillaume Dubois, conseiller du Roi en ses Conseils, précepteur de S.A.R. M^{gr} le duc de Chartres, pourvu en commende dudit prieuré ; procuration signée par ledit Dubois, 16 avril 1695. – Extraits des registres capitulaires du couvent du Val-aux-Grès, concernant la suppression projetée de cette maison, 1770. – Déclarations des 2^e, 3^e et 4^e prébendes de la collégiale d'Yvetot fournies par les titulaires François Chauvigné, Marin Delaporte, Delaporte l'aîné, 1729.

G. 5529. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

1701-1756. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Gamaches. – Chapitre de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame d'Andely ; chapitre composé d'un doyen, 6 chanoines, 4 vicaires perpétuels, 1 diacre, 1 sous-diacre, 1 sacriste ; le doyenné et les six canonicats, ainsi que les quatre vicairies perpétuelles, sont à la nomination et collation de l'archevêque ; le diaconat, le sous-diaconat et la sacristie à la présentation du doyen ; Dugesclin, doyen, 1730. – Bénédictines de Saint-Jean-Baptiste d'Andely fondées, en 1634, par messire Hamon de Baudry, seigneur de Piencourt et de Thony ; 20 religieuses de chœur et 13 converses à nourrir, vêtir, blanchir, chauffer, à 200 livres par tête ; total des revenus, 4,502 livres ; des charges, 6,050 livres ; sœurs de la Roche-Aymon, abbesse, de la Roche-Aymon, prieure, Jeanne Val, religieuse, 1718. – Hôtel-Dieu de Saint-Jacques d'Andely, réduit en clôture de religieuses en 1640 ; 22 religieuses de chœur ; 5 converses et 2 sœurs données ; sœur de Gaillarbois-Marcouville,

prieure ; sœur de Saint-Gabriel, sous-prieure, 1729. – Couvent des Pénitents d'Andely établi, en 1346, dans une place qui appartenait à Jean De la Vente ; communauté composée de 7 prêtres et 2 frères laïcs religieux, 1729. – Ursulines d'Andely ; 21 religieuses de chœur, 3 novices, 8 converses, 1729 ; – 18 religieuses de chœur, 3 novices, 9 converses, 1756. – Prieuré des Deux-Amants ; l'ouragan du 2 février a fait tomber une partie des bâtiments du prieuré ; l'orage et la grêle, le 17 août, ruinèrent la paroisse de Bacqueville, 1701 ; – 10 religieux chanoines réguliers, 4 prêtres, 6 étudiants ; total des revenus, 4,267 livres ; des charges, 1,435 livres ; il reste, pour la nourriture et l'entretien de 10 religieux, 2,811 livres ; Vignon, prieur, Jobert, ancien prieur de Gaillarbois, seigneur et professeur, Boucher, procureur, 1728. – Collégiale de Notre-Dame d'Écouis ; « doyen et chanoines du chapitre, exempts de l'ordinaire, ayant le droit et l'exercice de la juridiction ordinaire exercée par le sieur doyen, official et promoteur élus par le chapitre, lequel fut fondé, l'église en entier construite, et 12 maisons autour d'un cloître, bâties audit Escouis, l'an 1310, par le roy Philippe dit. le Bel et par niessire Anguerrand de Marigny, grand chambellan du Roy, » 1729. – Prieuré de Saint-Étienne de Hacqueville ; Philippe Bence, prieur, 1728. – Prieuré de Vesly ; François-Honoré Choiseul de Meuse, prieur commendataire, 1728.

G. 5530. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

1728-1730. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Gisors. – Prieuré de Notre-Dame de Beaumont-le-Perreux ; Dom Jacques de Maillé prieur, 1729. – Prieuré de Saint-Remi de Bezu-le-long ; Dom Louis Bureau, prieur, 1730. – Prieuré de Saint-Nicolas de Longchamp, dépendant de Saint-Étienne de Caen ; Pierre L'Ecureau de Berchère, prieur, 1728, 1730. – Annonciades de Gisors ; 25 dames de chœur, 5 converses ; revenus, 3,000 livres ; charges, 1,300 livres ; sœur Catherine de Gaillarbois de Saint-Denis, supérieure ; Philippe Rossignol, dépositaire ; Marie Menardeau, vice-gérante, 1729. – Carmélites de Gisors, fondées, en 1631, par M. de Noyers, secrétaire d'État ; 39 religieuses de chœur, 8 sœurs converses ; revenus, 2,386 livres ; charges, 4,368 livres ; sœur Catherine de la Conception, prieure, 1729. – Mathurins de Gisors, sous le titre de Notre-Dame de Liesse, établies en 1606 ; 9 religieux, 2 frères servants ; Charles de Saint-Blimond de Lallier de Saint-Lieu, ministre, 1729.

G. 5531. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

1728-1758. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Gisors. – Ursulines de Gisors ; Françoise de Belloy de Sainte-Ursule, supérieure ; 53 religieuses, dont 42 de chœur et 11 converses, 1728. – Rente de 21 livres sur le domaine de Gisors, déclarée par Michel-Georges Fournier, qui en jouissait connue abbé de Notre-Dame de Grandchamp, 1728. – Abbaye de Notre-Dame de Mortemer ; siège-abbatial vacant par le décès de messire Martin de Ratabon, ancien évêque de Viviers ; 10 religieux ; Maurice Legoux, docteur en théologie de la faculté de Paris, prieur ; François Cornu, sous-prieur ; Charles-Gabriel Sion, procureur ; reste net, déduction des charges, 1,742 livres, 1728. – Prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons ; 8 religieux de chœur ; Le Parmentier, prieur claustral ; de Maupin, prieur commendataire, 2 frères, 1729. – Prieuré de Villaines ; Charles de Messac, prieur, 1728.

G. 5532. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1728-1755. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Longueville. – Abbaye de Notre-Dame et de Saint-Joseph d'Arqués, de la fondation de M. de Guiran, seigneur de Dampierre, en 1636 ; 12 religieuses, 4 sœurs converses ; sœur L. M. de Beaunay du Tôl, abbesse, 1729. – Déclaration de ce que Charles d'Orléans de Rothelin, docteur de Sorbonne, possède, comme abbé de Notre-Dame de Cormeilles, dans le doyenné de Longueville, 1728. – Minimés de Dieppe, établis en 1581 ; 4 religieux prêtres, 1 frère convers ; frère Romain Chandelier, correcteur, 1729 ; – « leur église a été presque entièrement détruite dans le bombardement, il y a 60 ans ; ils ont traité avec M. Fontaine, architecte de Dieppe, pour sa restauration, » 1755. – Prieuré de Sainte-Foy de Longueville ; offices claustraux de l'aumônerie, du chantre, du célerier, 1729. – Collégiale de Sainte-Catherine de Charlemesnil ; Guillaume de Guiran, trésorier, 1728. – Prieuré de Tous les Saints à Saint-Martin-sous-Bellencombe ; Nicolas-Jean-Baptiste Beudet de Morlet, prieur commendataire, 1728.

G. 5533. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

1729-1756. – Déclarations du temporel des communautés religieuses des doyennés de Magny et Meulan. – Ursulines de Magny, établies en 1639 ; 41 religieuses de chœur ; 2 novices, 13 sœurs converses ; charges excédant le revenu de la somme de 3,848 livres ; sœur Marthe-Ursule de Sainte-Gertrude, supérieure, 1729. – Prieuré de Saint-Sulpice de Sailly ; Dom Guillaume Vedeau de Grammont, prieur, 1729. – Annonciades de Notre-Dame de la Paix, établies à Meulan en 1638 ; 31 religieuses de chœur ou converses ; 6 séculières, engagées sans pension ; 1 postulante, 2 tourières ; Marie-Anne Gouffier de Bonivet de Jésus, supérieure ancelle, 1729. – Prieuré de Saint-Nicolas du Rosnel à Hara-villers ; François de Venois, prieur, 1729. – Déclarations des biens possédés par l'abbaye de Montmartre à Anvers près Pontoise ; Louise-Emilie de la Tour d'Auvergne, abbesse, 1729 ; – par la communauté de Saint-Louis, établie à Saint-Cyr-lès-Versailles, dans les paroisses du diocèse de Rouen ; Marie-Madeleine de Glapion, supérieure, 1729 ; – par l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis, à Anvers ; Louis de Chaume-Jan de Fourille, abbé, 1729. – Prieuré de Saint-Quentin dans la paroisse de Valmandois ; Martin Sallais, prieur, 1729, 1756.

G. 5534. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1728-1771. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Neufchatel. – Abbaye de Notre-Dame de Beaubec ; Charles du Sanzet du Mas, abbé régulier, en procès avec Nicolas Du Mesniel pour le patronage et les droits honorifiques de la paroisse de Sainte-Geneviève, 1732. – Prieuré de Saint-Maur de Beaussault ; prieur, Guillaume-Nicolas Mouchard, docteur ès-droits, prieur depuis plus de 40 ans ; prieuré à la nomination de l'abbé du Bec-Hellouin ; prieur obligé, en qualité de gros décimateur de la paroisse, aux réparations du chœur de l'église paroissiale ; tenu aussi aux réparations de la chapelle du prieuré, 1728. – Abbaye royale de la Madeleine de Bival ; 16 dames religieuses de chœur, 5 sœurs converses dont la plupart sont fort âgées et infirmes ; 7 servantes ; total du revenu, 6,060 livres ; de la dépense, 8,062 livres ; « les dites dames s'étant aperçues, il y a déjà plusieurs années, que leurs dépenses excédoient le revenu de leur maison, elles n'ont pu trouver d'autre recours que celui d'avoir chez elles le nombre de 7 à 8 pensionnaires qui se trouvent nourries avec elles, leur produisent environ 1,200 livres par an, ce qui, avec le secours que plusieurs dames reçoivent de leurs familles, tant par pensions que bienfaits, les met bien juste en état de faire leurs menues réparations seulement et de payer leurs décimes. Pour leurs réédifications, elles ne le peuvent ; » – sœur Barbe Le Guerrois, abbesse, Marie-Madeleine d'Écaquelonde, prieure, Françoise Le Cauchois Blangiel, Elisabeth Asselin de Saint-Just, Louise-Claude Bruel, Hélène d'Erneville, toutes anciennes religieuses, 1726. – Prieuré de Notre-Dame de Clairruissel, membre de l'abbaye royale de Fontevault, fondé par Hugues de Gournay pour l'entretien de 35 ou 36 religieuses ; il y en avait 38 en 1729 ; total des revenus, 6,717 livres ; des charges, 4,700 livres ; sœurs Élisabeth de Héron, prieure, Anne-Antoinette de Clercy, dépositaire, Marguerite Du Fay du Taillis, boursière, 1728. – Abbaye de Foucarmont ; total des revenus, 18,451 livres ; des charges, sans y comprendre les décimes, 10,445 livres, vers le milieu du 18^e siècle. – Déclarations des biens possédés par l'abbaye de Royaumont dans le diocèse de Rouen ; F. N. Lambelin, prieur, 1728. – Prieuré de Sainte-Radegonde lès-Neufchatel ; Guillaume-Henry, prieur, 1728.

G. 5535. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

1728-1745. – Déclarations du temporel des communautés religieuses des doyennés de Pavilly et Périers. – Abbaye de Saint-Denis de Bondeville, de l'ordre de Citeaux ; revenus, 7,436 livres ; dépenses, 8,488 livres ; 20 religieuses ; état signé par les sœurs M. Marguerite de Morel-d'Aubigny, Louise Jourdain, Catherine Raffy, 1728. – Collégiale de Saint-Michel de Motteville ; 4 chanoines, Hubert, Lenud, Froissard, Dupont, 1713. – Abbaye de Notre-Dame de Fontaine-Guéraud ; revenu net, 4,910 livres ; 19 religieuses de chœur, 9 sœurs converses, un organiste, un frère donné, un religieux confesseur et 1 chapelain ; parmi les grosses et urgentes réparations, « rétablir le haut des piliers butants de l'église en dehors, qui sont fort déperis par l'injure des temps, dont la réparation devient considérable par la difficulté d'y dresser des échafauds pour y replacer les pierres de

taille ; » – sœur de Beaunay du Tôl, abbesse ; Anne Drouard de Louvry, prieure ; Marie-Anne Thorel, dépositaire, 1728.

G. 5536. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

1728-1729. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Pont-Audemer. – Déclaration de ce qui appartient à Louis-Gabriel Gueret, prieur commendataire de Saint-Philbert-sur-Risle, en la paroisse d'Apperville, doyenné de Pont-Audemer, 1729. – Abbaye de Notre-Dame de Corneville ; François-Alexis Joubert de la Bastide de Châteaumorand, abbé ; de Brie, prieur ; Chrétien, Des Aigles, Blanchin, religieux, 1728. – Prieuré de Saint Lô du Bourgachard ; « suivant le concordat fait et passé devant Vincent Blondeau, notaire au bailliage et vicomte du Pont-Authou et Pont-Audemer, le 21 juin 1691, entre messire Mathurin Brochant, docteur en théologie, prieur commendataire dudit prieuré, et les sieurs prieur claustral et religieux, ont été faits 3 lots entr'eux des biens et revenus dudit prieuré ; sçavoir le premier pour lesdits religieux, le second pour ledit prieur, le 3^e pour les réparations et charges dudit prieuré ; » – 13 religieux profès novices et postulants, et 6 frères convers ou donnés ; Lenormant, prieur claustral, 1729. – Mention de sœur Anne Gaudros, supérieure de l'hôpital du Bourgachard, 1729. – Annonciades de Montfort, de la fondation du marquis de Blérancourt en 1639 ; sœur de Saint-Dominique, supérieure, 1728. – Prieuré de Saint-Ymer en Auge ; Henri-Emmanuel-François-Raymond de Roquette, prieur, 1728.

G.5537. (Liasse.) – 2 pièce, papier.

1729. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Ry. – Abbaye de Notre-Dame de l'Isle-Dieu ; revenu partagé en 3 lots par acte passé en 1649 ; revenus de la mense conventuelle, 1,069 livres ; charges, 3,150 livres ; religieux, frères L. Faguet, M. Froudemiche, Ch. Le Bourgeois, 1719. – Collégiale de Saint-Michel de Blainville fondée, en 1488, par Jean d'Estouleville ; 6 chanoines ; revenus, 3,447 livres ; charges, 2,534 livres ; chanoines, Lurienne, Lepesqueux, Le Sançois, Laurent, Pelletier, 1729.

G. 5538. (Liasse,) – 13 pièces, papier.

1715-1756. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Saint-Georges. – Abbaye de Jumièges ; de 15 à 20 religieux de chœur ; 1 ou 2 commis ; Claude de Saint-Simon, abbé ; mense conventuelle : revenus, 24,578 livres ; charges, 17,355 livres ; frère Thomas Billouet, prieur, 1729. – Abbaye de Saint-Georges ; gages de l'organiste, 250 livres ; frère Paul Bunette, prieur ; revenus de la mense conventuelle, 10,403 livres ; charges, 4,826 livres, 1729. – État par extrait des baux du revenu de la mense conventuelle, retraits, acquisitions et petit couvent de Saint-Wandrille, 1756. – Déclarations du temporel ; Balthazar-Henry de Fourcy, docteur de la maison de Sorbonne, abbé commendataire, 1729. – Copie du bail de ladite abbaye, 1725. – Meuse conventuelle : 35 religieux de chœur ; 2 commis et 2 convers ; revenus de cette mense, 31,492 livres ; charges, 19,097 livres ; F. J. Foulques, prieur, 1729.

G. 5539. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1715-1729. – Déclarations du temporel des communautés religieuses des doyennés de Saint-Romain et de Valmont. – Prieuré du Bosc-l'Orcher ; « M. l'abbé de Valmont a droit de présenter 3 religieux de l'abbaye de Valmont, et le seigneur d'Orcher en accepte un. C'est aujourd'hui M. de Vitri qui est seigneur de Gonfreville-l'Orcheu. Le titulaire est obligé d'entretenir 2 chapelles, celle de Notre-Dame-au-Bosc, et celle de Saint-André en la paroisse de la Poterie, annexe de Notre-Dame-au-Bosc, » 1728. – Prieuré de Sainte-Honorine de Graille ; bâtiments fort grands et anciens ; 3 bénéfices simples dépendant du prieuré de Graille, ceux de Saint-Digneort, ou Notre-Dame au Port, de Saint-Antoine à Bléville, de Notre-Dame de la Salle au diocèse de Coutances ; 5 religieux ; de Calloët, prieur, 1729. – Abbaye de Notre-Dame de Valmont ; Louis de la Fayette, abbé commendataire ; Michel Plaimpel prieur titulaire ; 3 religieux, 1729. – Prieuré de Saint-Jacques du Val-Hullin, paroisse de Saint-Vigor ; prieur titulaire, Michel Plaimpel, religieux

de l'abbaye de Valmont, 1729. – Déclaration du revenu du couvent de Saint-Wandrille, à Saint-Martin de Veules, habité par des Pénitents du 3^e ordre de Saint-François, 1729.

G.5540. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1691-1698. – Déclarations du temporel des communautés religieuses. – Vicariat de Pontoise. «Estat des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, et la dépence qui s'y fait par chacune année, et la manière avec laquelle l'hospitalité y est pratiquée, de jour et de nuit, par les dames religieuses hospitalières, et l'employ de la dot des filles qui y ont esté receues depuis trente ans. » Tous les revenus de l'Hôtel-Dieu ne se montent qu'à 18 ou 20,000 livres par chacun an. Il faut nourrir journallement 45 ou 50 malades, qui occupent les 45 lits des 4 salles. Il y a ordinairement 40 religieuses. » – Procès, en la Chambre du clergé, entre les dames religieuses, se prétendant exemptes des décimes ordinaires, et le promoteur de la dite Chambre, 1697. – Mémoire des menues pensions des religieuses.

G. 5541. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1728-1758. – Déclarations du temporel des communautés religieuses du doyenné de Pontoise. – Abbaye de la Grâce-de-Dieu en la province de Leicester, établie à Pontoise en vertu de lettres-patentes du mois de juillet 1659 ; Elisabeth Waddington, abbesse ; Marie-Madeleine Belayse, prieure ; Agnès-Årtbur-Marine-Catherine Maurine, Anne-Catherine Hoggerston, Marine Hanloke, Placide Wetenhale religieuses, 1729. – Carmélites de Pontoise ; 38 religieuses, 1730 ; – 25 religieuses professes de chœur ; 9 converses, 1 novice et postulante, 1758. – Cordeliers de Pontoise, ayant leur emplacement situé dans la place de l'Étappe près du palais archiépiscopal. – Mathurins de Pontoise, maison établie par 2 hermites, au hameau dit de l'Hermitage, vers 1575 ; 3 prêtres, 2 diacres et 1 clerc perpétuel ; Mimin, ministre, 1729. – Abbaye de Saint-Martin de Pontoise ; Martin Sallais, prieur ; revenus, 7,179 livres ; charges, 11,745 livres, 1729 ; – même prieur, 1756 ; les charges n'étaient plus alors que de 3,440 livres. – Chapitre de Saint-Mellon de Pontoise, 1728. – Prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise ; B. Fitz-Roy, prieure ; Angélique de la Fontaine, sous-prieure ; 15,450 livres pour la nourriture et médicaments de 102 personnes, savoir 40 malades dans l'hôpital, 34 religieuses de chœur, compris la prieure, 12 sœurs converses, une sœur associée et 15 domestiques et gens de journée, 1729. – Prieuré de Saint-Pierre de Pontoise ; Dom Jacques Legris, prieur, 1729. – Ursulines de Pontoise, établies en 1612 ; Marguerite Le Père, dite de Saint-Raphaël prieure, 1729. – États des charges et revenus des différentes communautés de Pontoise, vers 1730.

G. 5542. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1728-1756. – Déclarations de diverses communautés religieuses : – Feuillants d'Ouille ; monastère incendié le 9 février 1737. – Annonciades des Dix-Vertus, établies à Fécamp en 1648 ; Catherine Berry, supérieure ; Marie-Françoise de Feudry, vice-gérante ; Germaine de Gouffier, discrète, 1730. – Abbaye de la Sainte-Trinité de Fécamp ; François-Paul de Neuville de Villeroy, abbé. Total des revenus de la mense conventuelle et des offices claustraux, 64,319 livres ; des charges, 40,939 livres ; – payé annuellement pour l'entretien de la musique, gages des musiciens, nourriture et entretien des enfants de chœur, du maître et du sous-maître, 4,500 livres ; – à l'organiste et souffleur, 500 livres ; – au maître des grandes écoles, 120 livres ; Claude Du Pré, prieur ; De Guyenne, dépositaire ; Julien Le Goux, sénieur ; Gérard Denayville, sénieur et célerier, 1729. – Ursulines du Havre, fondées en 1627 ; Cécile de Nourry de Bénouville, supérieure ; 30 religieuses de chœur, 3 novices, 6 converses, 2 tourières, 1728. – Abbaye de Montivilliers ; lettres de Madame de Bellefont, abbesse, à l'abbé Cornet, syndic du diocèse, 1756.

G. 5543. (Liasse.) – 51 pièces, papier.

1705-1758. – Réponses de quelques curés à un questionnaire adressé par l'archevêché sur les saints patrons les églises, les titulaires des cures, les revenus des cures, les revenus du trésor, le nombre des communicants. – 30 états pour des paroisses du pays de Caux ; ne sont ni signés ni datés. – Émalleville ; nom de la patronne, sainte Anne ; nom du curé, Le Tellier ; communicants, 140 ;

patron, M. d'Émalleville ; revenu: la paroisse contient plus de 600 acres ; toute la dîme appartient au sieur curé ; estimé 1,000 livres. Fondations : il y en a dont les rentes se montent à 66 livres ou environ. Les comptes se rendent. Station, le prédicateur de la station de Criquetot. Nouveaux convertis : deux familles, qui font 7 ou 8 personnes ; aucune ne fait son devoir. – Ces états ne sont pas antérieurs à 1720. – Quelques certificats constatant le nombre des prêtres habitués dans quelques paroisses et l'absence de vicaires, 1705-1714. – Quelques états de l'argenterie des églises, 1758.

G. 5544. (Cahier.) – In-folio, 22 feuillets, papier.

1770. – Copie de l'état des portions congrues, fourni à l'assemblée générale de 1770, le dit état dressé par l'abbé Cornet ; état divisé en 6 colonnes ; à la 1^{re}, les noms des bénéficiers ou autres contribuables décimateurs ; à la 2^e le revenu antérieur des contribuables décimateurs ; à la 3^e, les noms des curés (par noms de bénéfices) et ensuite des vicaires auxquels il est dû supplément ou partie de supplément de portion congrue ; à la 4^e, le revenu antérieur des curés congruistes, quotité de la contribution au supplément des vicaires ; à la 5^e, le montant de chaque article de supplément ; à la 6^e, les totaux de suppléments dus par chacun des contribuables décimateurs. – L'archevêque, pour un revenu de 72,000 livres, devait 261 livres de supplément. Le chapitre, composé de 10 dignitaires et de 50 chanoines, pour un revenu de 71,600 livres, devait 2,776 livres de supplément ; la collégiale d'Andely, pour un revenu de 8,000 livres, devait 534 livres de supplément ; l'abbaye de Fécamp, pour un revenu de 73,000 livres, devait 1,954 livres de supplément ; l'abbaye de Saint-Ouen, pour un revenu de 54,000 livres, devait 602 livres de supplément ; l'abbaye de Saint-Wandrille, pour un revenu de 50,000 livres, devait 1,411 livres de supplément ; l'abbaye de Jumièges, pourvue d'un revenu de 50,000 livres, devait 575 livres de supplément.

G. 5545. (Liasse.) – 47 pièces, papier.

1726-1757. – Déclarations données à Nos Seigneurs de l'assemblée générale du clergé de France qui sera tenue en 1730 et à Messieurs du Bureau du diocèse de Rouen par les bénéficiers du doyenné d'Aumale : – Claude Langlois, curé d'Aumale ; 540 livres de revenus, y compris 150 livres provenant du casuel, « la plus grande partie des paroissiens étant des journaliers et beaucoup de pauvres qu'il inhume par charité ; » – François Hecquet, curé de Saint-Martin de Beaucamp-le-Vieux ; « 15 l. pour les rétributions ou droits casuels, la plupart des habitants de la dite paroisse étant des mendiants, ayant besoin plutôt d'être assistés, que de donner aucune rétribution. » – Louis Vallet, curé de Beaufresne : « Beaufresne dépendoit autrefois de Haudricourt ; les seigneurs l'ont fait ériger en cure. Je ne suis que le 6^e curé. » – Jacques Quenard, curé de la Boissière, « dépendant pour le spirituel de Rouen et pour le temporel de l'Intendant d'Amiens ; cure dépendant de la commanderie de Ville-Dieu-la-Montagne ; 40 ménages ; ils vont tous à l'aumône, quand le blé est à 40 sous, à la réserve de 8 ménages qui vivent à la peine de leurs bras ; » – Jacques Barré, curé de Saint-Denis de Coupigny ; nommé, il y avait 9 ans, par Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine. – Langlois, vicaire perpétuel de Gollechelles ou Gourchelles ; après avoir protesté que, à raison des privilèges de l'ordre de Malthe, dont dépendait son église, il n'était tenu à aucune imposition, il déclare « que, comme vicaire perpétuel, il est toléré, par M^{gr} le commandeur de Villedieu-en-la-Montagne, patron, collateur de plein droit, seul seigneur spirituel et temporel, bas, moyen et haut justicier, voyer et gruyer de l'église, village, terres et bois de Gollechelles, de percevoir la dixme à lui aumônéc, en 1202, par un comte d'Aumale, tiltre passé dans l'église de Saint-Pierre du dit Aumale, présence des principaux du clergé et noblesse du canton, où se fit la fondation du dit village, croisades contre les Arabes, qui vouloient envahir l'Europe et empire d'Occident. » Après s'être fait violence pour rédiger sa déclaration, il finit en disant : « La plume me tombe des mains, et avec admiration je me jette entre les bras de la divine providence et signe tout le contenu : Langlois, vicaire perpétuel de Gollechelles, ordre de Malthe, sans préjudice au dit ordre, qui donne dénombrement gratis, paye à la manse, la manse au Roy, séparément du clergé ». – Nicolas Delliègne, curé de Fourcigny, nommé par le commandeur de Villedieu ; « le curé est obligé de vivre de son patrimoine, ce qui est de notoriété publique, puisque plusieurs, non pourvus de bien patrimonial, ont abandonné le dit bénéfice pour continuer de vicarier. » – Adrien Caron et Léonard

Jouy, curés de Haudricourt, 1728, 1751. – Requêtes d'Antoine Tripier, curé de Lannoy, paroisse *accidentée*, en 1751, par la grêle, 1754. – Déclaration de Charles-Félix Beuvain, curé de Rotois et témoin synodal du doyenné d'Aumale ; « depuis 10 ans qu'il est curé, les revenus du bénéfice sont considérablement diminués. Depuis l'hiver de 1740, les arbres fruitiers ne rapportent presque plus ; M. le comte d'Eu, duc d'Aumale, fait conserver avec un soin extraordinaire le gibier; les bêtes fauves, telles que cerfs, biches, sangliers, qui s'y sont extrêmement multipliés, désolent les dépouilles du dîmage de Rotois, qui se trouvent environné par les bois appartenant à ce prince ; – un terrain considérable a été mis en friche et planté, » 1750.

G. 5546. (Liasse.)– 17 pièces, papier.

1701-1761. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par des bénéficiers de divers doyennés. – Doyenné de Bacqueville : chapelle Saint-Eutrope de Pierreville, à Bacqueville-en-Caux ; chapelain, Robert Langlois, curé de Saint-Germain de Louviers ; patron, le marquis de Bacqueville, 1728. – Biville-la-Baignard ; Jean-Baptiste-Julien Gervais, curé ; « l'état de ce curé est réduit à celui du plus modique fermier de la paroisse, puisque le paiement d'un domestique, sa nourriture, celle de 3 chevaux et leur entretien, consomment totalement, non seulement la récolte des terres attachées à son bénéfice, mais encore la tierce dixme des grains et des fourrages qu'il perçoit, » vers 1760. – Chapelles de Beaunay et Saint-Léonard en 2 portions à Biville-la-Baignarde ; Louis-Guillaume de Mathan, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, chapelain, 1729. – Bonnetot ; Pierre Godefroy, curé ; « le bénéfice est diminué considérablement par le grand chemin de Rouen à Dieppe, qui y a été pratiqué dans toute sa longueur sur 60 pieds de large, et par la diminution des fruits propres à faire du cidre. Le lendemain de l'Ascension, il tomba une grêle si grosse et si nombreuse qu'il semblât que la paroisse devoit périr... tous les seigles ont été perdus. On les a coupés à la Pentecôte ; les pommiers ne produiroient pas la 20^e partie de ce qu'on devoit espérer, » 1762. – Crespeville ; Antoine Durand, curé, 1710. – Chapelle Saint-François du Bois l'Abbé à Crosville ; construite par François Gaffé, curé de Manéhouville ; patron, le comte de Mainneville ; Gabriel Quentin, chapelain, 1708 ; – David Oger, chapelain, 1728. – Eurville ; Pierre de Frémont, curé à portion congrue, 1701. – Gonnevillle, 1^{re} portion ; Michel de Beaumont, curé ; son presbytère incendié, 1701. – Lestanville ; Guillaume Ancel, curé, vers 1701. – Thiédeville ; Jacques-Christophe Millet, curé ; « il n'y a dans la paroisse qu'un fermier qui ait quelques ressources, mais il est de la religion protestante. »

G. 5547. (Liasse.) – 65 pièces, papier.

1727-1751. – Déclarations faites à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné de Baudemont. – Arcancy ; Charles Desolle, curé ; M^{me} la marquise de Vertilly, patronne ; le curé, gros décimateur. « Comme je n'ai guères plus de 100 ou 112 communiants, tous bûcherons, charretiers ou batteurs en granche, tout mon casuel se réduit à quelque liard ou deux tous les dimanches ; les inhumations et autres fonctions et administrations des sacrements ne sont point exigibles pour les curez prenant dixmes, par arrest du 14 may 1708 ; » produit du bénéfice, 718 livres ; charges, 406, » 1728 ; – Louis-Romain Esnard, curé, 1751. – Auteverne (Notre-Dame d') ; Nicolas Berthault, bachelier en théologie, curé ; patrons, les Chartreux de Gaillon, aux droits de l'abbaye de Sainte-Catherine ; décimateurs, les Chartreux, les Jésuites de Rouen et le curé ; 50 feux ; casuel évalué à une pistole ; pauvres en très grand nombre, 1729. – Aveny (Notre-Dame d') ; Étienne Branche, curé ; patron, M. le comte de Broglie, ambassadeur du Roi en Angleterre ; « les vignes de ce dîmage ayant été arrachées en grand nombre à cause de leur stérilité, les terres labourables étant devenues fort maigres, et le gibier du seigneur détruisant beaucoup, le revenu, loin d'augmenter, est considérablement diminué... S'il est vray que, par arrêts du parlement de Rouen et d'autres tribunaux, le casuel ne soit point exigible par les curés percevant dixme, il est inutile d'en parler icy ; du moins les particuliers sont fort dans ce goût-là, car ils donnent très rarement à ce sujet. Comme la paroisse d'Aveny ne contient, que 23 feux assez modiques, le casuel n'en pourroit être que très mince. Ils ne donnent rien au batême ; il n'y aura point de filles à marier de longtemps. Il se fait environ 2 enterrements par an, qui ne sont pas payez. Le luminaire des grandes personnes ne vaut pas 20 sous à chaque convoi, et les vivants ne donnent que quelques liards à l'offrande, » 1729 ; – Valence, curé, 1746. – Baudemont ; Claude-Nicolas Le Febvre, curé ; patron, Pierre

Danviray, chevalier, scigneur de Machonville, président en la Chambre des Comptes, 1728. – Berthenonville (Saint-Ouen de) ; Louis-Georges Escoulant, curé ; patrons, les héritiers de M. Mathias Brière, receveur des tailles de la ville de Gisors. – Bionval (Saint-Ouen de) ; P. Gilles, curé ; « point de casuel. Je ne puis avoir au plus que 10 sols d'offrande, ne prenant rien pour les mariages, ni enterrements, n'ayant dans la paroisse que 20 communicants, » 1729. – Bois-Jérôme (Saint-Sulpice de) ; Jean-Baptiste Bobé, curé ; patron, M. Bonne-dame, prieur de Sausseuse ; casuel estimé à 15 livres, 1729. – Bouafle ; Nicolas Queudiay, curé, 1728 ; – Antoine Delabarre du Mesnillet, curé, à portion congrue ; patronage à l'abbesse de Préaux, qui jouit des deux tiers des grosses et vertes dîmes et même de la dîme domestique. « Déclare le sieur curé ne recevoir aucun casuel à cause de la pauvreté des habitants ; il ne prend rien aux baptêmes, inhumations et presque jamais rien aux mariages ; » 63 feux, 240 communicants ; habitants fort pauvres, 1751. – Bus ; Robert Vatel, curé ; « dans la paroisse, il y a un hameau sous le titre de Saint-Remy, éloigné d'une demi-lieue, composé de 25 maisons dont M^{me} l'abbesse du Trésor perçoit la dîme, » 1728. – Cahagnes (Saint-André de) ; Charles-Antoine Le François, curé ; patron, Claude Daniel, seigneur de Boisdennemets. « Je n'ay jamais rien pris pour le casuel dans ma paroisse ; mais depuis 6 mois je l'ay abandonné à un clerc que j'ai gagé pour m'aider à l'administration des sacrements, à chanter mon office et à tenir les petites écoles, » 1729. – Chapelle-Saint-Ouen ; Charles Feugueur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, 1720. – Château-sur-Epte (Saint-Martin du) ; Nicolas Dufour, curé ; patron, messire François de Neufville, duc de Villeroy, gouverneur de la personne de S. M., 1729. – Civières (Saint-Martin de) ; Nicolas Blemeray, curé ; patron, l'abbé du Bec ; seigneur honoraire, le duc d'Aulonne ; le curé n'a qu'un tiers de la dîme, les 2 autres tiers sont à l'abbaye du Bec. La dîme domestique, comme la laine et les agneaux, a pu valoir, en moyenne, 30 livres ; 70 feux ; paroissiens très pauvres ; casuel évalué à 6 livres, 1729. – Corbie ; Thomas Ferme-l'huis, curé ; patrons, madame de Marcouville et les enfants de M. de Coquereumont, héritiers de feu Madame d'Estrimont, leur mère et aïeule, 1729. – Courcelles ; Troussel, curé, 1729. – Dampmesnil-sur-Aveny ; Pierre Charpentier, curé ; patron, le comte de Broglie ; il ne fait mention du casuel, « car ce sont tous pauvres gens qui ne payent ny baptesmes ny enterrements, et je n'ay jamais eu d'envie de leur envoyer de sergent à cet effet. Peut-être 2 mariages par an, 6 livres. Il faut remarquer que nos bénéfices, et spécialement celui-cy ne valent plus ce qu'ils ont peut-estre valu du temps de vos évaluations dans vos archives. Cet ancien temps a bien changé... Les terres sont devenues icy comme stériles, spécialement depuis le déluge du jour de l'Ascension : il y a viron 16 ou 17 ans, que les terres de Dampmesnii, sur leur hauteur, et les maisons d'Aveny furent entraînées dans la rivière avec la meilleure partie des habitants que j'ay enterrés moy-mesme, faute de porteurs. Les vignes sont si sujettes aux grêles et aux gelées et autres intempéries, que, dans une nuit fatale, ce qui n'arrive que trop souvent, ces pauvres gens se voyent réduits à la mendicité par rapport aux grands travaux et frais que demande la vigne, sans parler de plusieurs habitants qui les ont arrachés par désespoir, » 1728. – Écos (Saint-Denis d') ; Nicolas Le Cellier, curé ; patron, M. de Bouville, seigneur de Pannilleuse, Intendant d'Orléans ; décimateurs, le curé, les religieux du Bec, le prieur de Sausseuse, l'abbé de Saint-Taurin, 1729. – Fontenay (Notre-Dame de) ; Étienne Harcourt, curé ; patron, le marquis de Chaulieu ; casuel évalué à 12 livres, 1729. – Forest (Saint-Sulpice de) ; Nicolas Noyer, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; dîmes aux religieux de cette abbaye, 1728. – Fourges ; François Boulay, curé ; patron, Joseph-Louis de Montenay, lieutenant de cavalerie, 1728 ; – Jean-Émerie-Robert Gavelle, curé, 1748. – Bosroger, succursale de la paroisse. – Fours (Saint-Sauveur de), cure régulière ; Jacques-Denis Chevron, prieur-curé ; patron, le prieur de Sausseuse, 1729. – Chapelle de Notre-Dame des Halles, dite de Saint-Blaise à Fours, réunie à la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. – Gasny (Saint-Martin de) ; Étienne Darré, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, 1729. – Giverny (Sainte-Radegonde de) ; Charles Desvages, curé ; casuel estimé à 10 livres, 1729. – Guiseniers ; Pierre Pantin, curé ; patron, l'abbé de Jumièges. – Hennesis ; J. Le Roux, curé ; patrons alternatifs, le marquis de Mouy et le comte de Boursonne, grand-maître de la forêt de Villers-Cotterets, 1728. – Hébécourt (Notre-Dame de) ; Jean-Jacques Henriquez de Renneville, prieur-curé, à la portion congrue ; patron, M. Bonnedame, prieur de Sausseuse, gros décimateur, 1728.

1696-1750. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné de Baudemont. – Mesières ; Pierre Rupalley, curé ; patrons, les religieux du Bec, 1728. – Molaincourt (Notre-Dame de) ; Thomas Dumontier, curé ; patron, Charles-Philippe-Alexandre Paccarony, chevalier ; « pour les offrandes, un liard tous les dimanches. La paroisse de Molaincourt n'est composée que de 7 feux, qui font 18 communicants, tous gens pauvres et presque réduits à l'aumône, » 1729. – Mouflaine ; Charles-François Mouchelet, curé et doyen de Baudemont ; patrons alternatifs, les Chartreux de Paris et la marquise de Vertilly ; les deux tiers de la grosse dîme appartiennent aux religieuses de Maubuisson, l'autre tiers au curé : « Toutes déductions faites du produit de 614 livres en l'autre part, il ne reste que 110 livres 5 sols pour fournir, pendant le cours de l'année, à paier le vin, la viande, et les habillements et autres choses nécessaires. Ce ne seroit pas bien de quoi faire le doien, si Dieu n'y suppléoit par ses bénédictions, » 1728. – Notre-Dame de l'Isle ; Jacques Josset de Jaintainville, curé ; patrons alternatifs, l'abbé de Bernay et le chapitre de la collégiale de Vernon, 1750. – Chapelle de Sainte-Geneviève au hameau de Pressagny-le-Val à Notre-Dame de l'Isle, bâtie par les habitants, dans une place qui leur avait été donnée par l'amiral d'Annebaut ; patron, M. de Bouville, seigneur de Pannilleuse ; chapelain, Pierre De Lachis, 1728. – Pannilleuse ; Pierre Voisin, curé ; patron, M. de Fontenelle, comme chanoine prébende de Rouen, 1729. – Pormort, 1^{re} portion ; Philippe de Roussel, curé, 1729 ; – 2^e portion, Pierre Le Métayer, curé, 1729. – Pressigny-l'Orgueilleux ; Dom Louis Pisane, prieur titulaire de l'abbaye non conventuelle de Saint-Martin-de-Pressigny-l'Orgueilleux, résidant en l'abbaye de Reims, 1696 ; – Jean Corbin, curé ; patron, l'abbé de Bernay, 1728. – Quitry ; Guignes, curé, à portion congrue ; les religieux de Saint-Wandrille, décimateurs, 1728. – Riquiécourt (Notre-Dame de) ; Denis Gilles, curé ; patrons, les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs : « Pour le casuel néant, n'y ayant dans la paroisse que 9 maisons où sont gens pauvres, et ne reçoit tous les dimanches qu'un liard d'offrande de celle qui présente le pain bénit, » 1729. – Saint-Germain de Haricourt ; Claude-Nicolas Marcadé, prêtre, chanoine régulier de Sausseuse, prieur-curé ; patron, M. Bonnedame, prieur commendataire de Sausseuse ; les grosses dîmes au curé ; le casuel, néant, 1729. – Sainte-Geneviève-lès-Gasny ; Jean-François Lenfant, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, gros décimateur ; paroissiens en petit nombre et tous pauvres vigneron ; « le curé porte le fardeau de la paroisse, tandis que le gros décimateur d'icelle ne daigne pas le remercier du bout du doigt, en aidant du moins les pauvres de ses aumônes du patrimoine d'une église dont il sait à peine le nom et la situation, » 1729. – Tilly (Saint-Martin de) ; Robert Le Tellier, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur-curé, à portion congrue ; patron, M. Bonnedame, prieur commendataire de Sausseuse ; les religieux de ce prieuré, gros décimateurs, 1728. – Tourny ; P. Grenier, curé ; « le revenu du bénéfice est de 1,250 livres, 100 boisseaux de blé, 100 boisseaux d'avoine et 300 gerbées, sur quoy il est à remarquer qu'il y a 800 communicants et 50 ou 60 pauvres, auxquels il fait l'aumosne 3 fois par semaine, ce qui ne lui laisse que pour vivre fort frugalement, n'ayant pour sa portion que le 9^e boisseau des grains des dixmes de la paroisse, les religieux de Sausseuse en recevant 5, et le prieur de la Trouardière 3, sans qu'ils contribuent, en aucune manière, aux charges des pauvres de ladite paroisse, » 1729. – Travaillles ; Marius Héliot, curé ; patron, l'abbé de Fontenelle, chanoine prébende de la cathédrale de Rouen ; en tout 7 maisons et 23 communicants. « Nota que, si je n'avais pas des messes de dévotion de Sainte-Clotilde d'Andely, j'aurois de la peine à vivre, » 1728. – Valcorbon ; Gérard Kint, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur-curé ; reste net au curé 256 livres pour se nourrir, lui et son domestique, 1729. – Vernonnet (Saint-Nicolas de) ; « Jean-Baptiste Chevalier, curé, desservant ledit bénéfice depuis 32 ans, à portion congrue de 300 livres, qui se paye de 3 mois en 3 mois ; » patron, le chapitre de Rouen, 1728. – Flumesnil ; Charles-François de Renty, curé et seul décimateur ; patron, le prieur commendataire de Sausseuse ; 25 maisons habitables, 70 communicants, 1728. – Déclarations des revenus et charges de quelques chapelles.

G. 5549. (Liasse.) – 66 pièces, papier (1 imprimé).

1717-1736. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné du Bourgtheroulde. – Ambourville-sur-Seine ; Louis Cally, curé ; patron, le prieur de Bonne-Nouvelle ; revenu du bénéfice, 300 livres, 1728. – Angoville (Saint-Lubind') ; Guillaume Le Vicomte, curé ; patron, le prince de Lambesc ; casuel évalué à 5 livres ; casuel, non exigible, évalué à 6 livres ; la grosse dîme sur toute la paroisse appartient au prieur commendataire de Notre-

Dame du Parc, 1728. – Anneville-sur-Seine ; Georges Delaune, curé ; patrons, les religieux de Fécamp ; patron honoraire, le président du Pont ; les 2 tiers de la dîme au prieur de Saint-Ymer ; le casuel nul, 1728. – A Anneville-sur-Seine chapelle de Bonport, érigée en titre, en 1718, et ayant pour titulaire Jean Guillot, qui avait été nommé par Nicolas-Charles Mouret, sieur du Pont, conseiller au parlement, 1728. – Bardouville (Saint-Michel de) ; Pierre Pointel, curé ; patrons alternatifs, MM. de Brèvedent et le marquis d'Étampes, 1728. – Bâville (Notre-Dame de) ; Nicolas Lescuyer, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen ; 60 communicants ; casuel nul, 1729. – Bec-Hellouin (Saint-André du) ; François Neveu, curé ; patron, l'abbé du Bec, 1728. – Berville-en-Roumois ; Gabriel Le Brument, curé ; patron, le marquis de Blangy, comme ayant épousé M^{lle} de Courvaudon, 1728. – Berville-sur-Seine (Sainte-Marie de) ; François Quenouille, curé ; patron, le prieur de Bonne-Nouvelle, 1729. – Boissay-le-Châtel (Saint-Jean-l'Évangéliste de) ; Nicolas Brandin, curé ; patronage à Catherine Le Couteulx, veuve de M. Le Roux, seigneur de Boissay-le-Châtel ; casuel nul, 1728. – Bonneville-sur-le-Bec (Notre-Dame de) ; J. P. Castel, curé ; patron, l'abbé du Bec, 1728. – Bosgouet ; Adrien Chevallier, curé ; patron, M. l'abbé de Precost ; 120 livres au magister ; casuel évalué à quelques liards d'offerte. « Le curé ne peut faire l'aumône aux pauvres de la paroisse, n'en ayant pas assez pour lui. Il n'a de clair que 122 livres pour sa nourriture, son vêtement et son petit ménage, » 1729. – Boscbénard-Cressi ; François Frontin, curé ; patron, l'abbé du Bec ; il serait impossible au curé de vivre, n'était son patrimoine, 1728. – Boscguérard (Saint-Denis du) ; Pierre De la Houssaye, curé ; patron, François de Quintanadoine, 1729. – Boscherville (Notre-Dame de) ; Jacques Duval, curé ; patron, le chapitre de Rouen ; excédant du bénéfice sur les charges évalué à 50 livres, 1728. – Bosc-Normand (Saint-Aubin du) ; Jean Cornu, curé ; patron, le commandeur de Sainte-Vaubourg ; 40 pauvres ; paroissiens très pauvres ; 2 fermiers ; le reste travaille à la manufacture d'Elbeuf, 1729. – Boscregnoult (Notre-Dame du) ; Jacques Boscher. Curé ; patron, M. Chéron de la Salle-du-Bois ; casuel nul. Les paroissiens sont des journaliers sans biens ni facultés, 1728. – Bosc-Robert (Saint-Pierre du) ; Robert Breteville, curé ; patron, l'abbé du Bec ; casuel nul ; 150 communicants, la plupart pauvres, 1728. – La Bouille ; M. LeFebvre, curé, 1729. – Bourgtheroude (Saint-Laurent du) ; Jean Guestard, curé doyen ; patronage à Marie Voisin, baronne du Bourgtheroude, veuve de messire François Le Cordier de Bigars, procureur général au parlement ; casuel nul ; la dépense excède le revenu, 1728. – Briosne (Saint-Martin de) ; Nicolas-François Le Cerf, curé ; patron, le prince de Lambesc, 1728. – Caumont (Notre-Dame de) ; Jean Du Buisson, curé ; gros décimateurs, le prieur du Bourgachard et celui de Saint-Ymer, 1729. – Elbeuf (Saint-Étienne d') Le Doulx, curé ; casuel évalué à 150 livres, 1728. – Elbeuf chapelle de Saint-Chaud d') ; Guillaume Dauphin, chanoine de la Saussaye, chapelain, 1729. – Houllebec (Notre-Dame d') ; Martin Collet, curé ; patronage en débat, entre l'abbé du Bec et le seigneur du lieu, depuis 12 ans, au parlement de Paris, 1729. – Ifs (Saint-Taurin des) ; Nicolas Fanouillere, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé du Bec ; casuel nul, 1729. – Infreville (Saint-Ouen d') ; Guillaume Mouchet, curé ; patron, M. Jubert deChailly, 1728 ; – même curé ; patron, le président de la Londe, 1751. – Malleville-sur-le-Bec (Saint-Martin de) ; Jean Jolly, curé ; patronage à l'abbaye de Jumièges, 1729. – Marcouville (Saint-Maurice de) ; Jean-Adrien de Guérin, curé ; M. de Marcouville, seigneur temporel du lieu, 1728. – Mauny ; François Duhamel, curé ; patron, le marquis d'Étampes. « Il y a dans la paroisse 60 acres en tout en labour, exposées aux bestes fauves, commesangliers, cerfs, biches et autres. » Le bénéfice vaut 50 livres. On compte 78 communicants, tous bûcherons, 1728. – Londe (Notre-Dame de la) ; Pierre Gueroult, curé, nommé depuis 8 ans, sur la présentation du marquis de la Londe ; en la paroisse, 350 acres de terre en labour, 1728 ; – Mathieu Le Cesne, curé, 1754. – Orival (Saint-Georges d') ; Pierre Langlois, curé, 1728. – Orival (chapelle de Sainte-Marguerite d') ; Dom Martin Périer, chapelain, 1729. – Saint-Denis des Monts ; Jean-Baptiste Lescuyer, curé ; patron, l'abbé du Bec ; gros décimateurs, les religieux du Bec, 1729. – Saint-Éloi de Fourques ; Hugues Gosse, curé ; patron, l'abbé du Bec ; casuel nul, 1727. – Saint-Martin du Parc ; Charles-Robert Louvet, curé ; patronage à l'abbaye de Jumièges, 1729. – Saint-Ouen de Londe ; Jacques Aprix de Morienne, curé ; patron, le marquis de la Londe ; casuel nul « parce que les paroissiens, un nombre d'environ 100 communicants, sont presque tous pauvres, et que le curé est décimateur. Il croit selon les loix levoir batizer, marier et inhumer gratuitement et devoir accorder à ses pauvres habitants une messe, quand ils la lui demandent, sans en rien recevoir. Il proteste qu'il n'auroit pu s'établir et se maintenir dans ce modique bénéfice. étant né cadet de Caux, d'une famille médiocrement à son lise, il n'en recevoit de temps en temps quelques petits secours » ; total des revenus, 682 livres ; des charges, 754 livres, 1728. – Saint-Paul de Fourques ;

Sébastien Guestard, curé ; patron, l'abbé du Bec ; pauvres en grand nombre, 1729. – Saint-Philbert-sur-Boissay ; Jean Bougiard, curé ; patron, l'abbé du Bec, 1728. – Theil (Saint-Georges du) ou le Gros-Theil ; 3 gros décimateurs, l'abbé du Bec qui nomme au bénéfice, l'abbé de Conches et le curé de Saint-Paul de Fourques ; chapelain de la chapelle Saint-Mauxe, Puppin, 1728 ; – curé du Gros-Theil, François-Lubin Godinier, 1753. – Saint-Pierre du Teillement ; Antoine Isabel, curé depuis le 20 mai 1728 ; patron, M. Pierre Le Vicomte, marquis de Blangy, au droit de Marie-Anne Anzeray de Courvaudon, marquis de Courvaudon, président à mortier au parlement, lequel était devenu seigneur du Teillement au droit de Madeleine Le Roux de Tilly, sa femme ; 180 communiants, dont les 2 tiers au moins à l'aumône, 1728. – Thuit-Hébert (Saint-Philbert du) ; Jacques Du Castel, curé ; patron, M. de Bellemare, 1729 ; – Antoine Minot, chapelain de la chapelle de la Sainte-Vierge au Thuil-Hébert, dont le patron était M. de Biville, 1726, 1728 ; – Jean-Baptiste-Alexandre Bons, chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité au Thuit Hébert, 1729 ; – Abraham Sevaistre, chapelain, vers 1780. – Thuitsimé (Saint-Ouen du) ; Nicolas Tassel, curé ; patron, M. Doumesnil, conseiller au parlement ; casuel à peu près nul, « les peuples ne voulant rien donner pour l'administration des sacrements et inhumations, disant que le curé doit être content des dixmes, » 1728 ; – Jean-Baptiste Duval, curé ; plus de la moitié des paroissiens dans une grande pauvreté, 1750. – Thouberville (la Trinité de) ; Pierre Barbel, curé ; bénéfice régulier à la présentation du prieur du Bourgachard, 1729. – Valteville (Saint-Sauveur de) ; Joseph Desrués, curé ; patron, le prince de Lambese, 1728 ; – Charles Le Lièvre, curé, 1756. – Voivre-ville (Saint-Martin de) ; Remy Collet, curé ; patron, l'abbé du Bec, 1728.

G. 5550. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

1728-1750. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné du Bourgtheroulde : – Infreville (Saint-Ouen d') ; Charles Larcher, écuyer, curé ; le bénéfice est de 1,300 à 1,400 livres, et est imposé à 210 livres de décimes ; le curé ne reçoit aucun secours pour venir en aide aux pauvres (vers 1750) ; – Guillaume Mouchet, curé ; patron, M. Jubert de Chailly ; décimateur pour un trait de dîmes, l'abbé de Jumièges, 1728. – Saint-Ouen-de-Thouberville ; François Fayel, chanoine régulier, curé ; patron, le prieur du Bourgacliard ; traits de dîmes au prieur du Bourgachard, au prieur de Saint-Ymer, à l'évêque de Lisieux ; « le sieur curé ne peut faire l'aumône aux pauvres de sa paroisse, n'en ayant pas trop pour lui ; il ne lui reste de clair et net que 91 livres 10 sous, » 1729. – Saint-Ouen du Thuit-Heudcbert, autrement Saint-Ouen de la Londe ; Jacques Aprix de Morienne, curé ; patron, le marquis de la Londe, 1718.

G. 5551. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

1712-1760. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiaires du doyenné de Brachy : – Chapelles de Notre-Dame et de Saint-Georges à Haulot-sur-Dieppe ; Pierre de Fieret, chapelain, 1729. – Hermanville ; Jean-Charles Thoué, curé, 1714. – Quiberville ; L. Rétel, curé ; « 300 acres de terre n'en font tout au plus que 150 des paroisses circonvoisines, parce que les terres de Quiberville ne produisent le plus souvent que du cocq et d'autres mauvaises herbes, » 1760. – Chapelle de Saint-Nicolas de Rocquigny ; Pierre-Marin Declere, chapelain ; patron, Philippe Le Chapelier, seigneur de Rocquigny, 1729. – Saint-Denis de Haquelon ; F. Le Villain, curé. « Le 26 may dernier, 1 heure après midy, il s'éleva un orage si violent, meslé d'une gresle si abondante et d'une forme si prodigieuse, qu'elle a preque réduit tous les grains et les fruits dépendant de son dixmage, » 1718. – Saint-Nicolas-d'Herbouville ; J. Courtois, curé. « Une grêle violente, le 2 juillet de l'année 1712, a dévasté la paroisse, » 1712.

G. 5552. – (Liasse.) – 53 pièces, papier.

1707-1775. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiaires du doyenné de Bray : – Alges ; Guerreau de la Boulois, curé ; patron, M. de Collande, maréchal des camps-et-armées du Roi. « Il y avoit autrefois 40 feux au lieu qu'à présent le seigneur les a réduits à 40 maisons de fermiers qui, considérant la paroisse comme lieu de passage, n'y font aucune offrande ny aumônes, » 1729. – Argueil ; François Mercier, curé ; patron, le prieur commendataire de Saint-Laurent en Lyons ; pas un sou de casuel ; beaucoup de pauvres et

de mendiants, 1729. – Avesnes (Saint-Martin d') ; Thomas, curé ; patron, le chapitre de Saint-Hildevert de Gournay ; pas de casuel ; quantité de pauvres, 1728. – Bellozanne (Sainte-Margue-rite de) ; J. F. Carnot, religieux de Bellozanne, curé ; patron, 'abbé de Bellozanne ; village composé de 12 feux, 1729 ; – Jacques-Tranquille de Belloy, curé, 1750. – Bevreil (Saint-Pierre de) ; Vigneron, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germer de Fly ; nul casuel, n'y ayant que 12 maisons, composant 40 ou tout au plus 45 communiants, 1728. – Bezancourt(Saint-Aubin de) ; Jean Gommé, curé ; patron, M. de Collande, 1728. – Boschyon ; Jean Brouard, curé ; patron, Messire Alexandre de Bonissent, 1728, 1775. – Bouloy ; Charles Hédouin, curé, seul décimateur ; patrons, les abbé et religieux de Saint-Ouen de Rouen ; le chœur est près de tomber en ruine par vétusté, 1729. – Brémontier (Saint-Martin de) ; Aubin-Charles Fremin, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, curé ; patron, l'abbé de Belozanne, 1728 ; – Jean Guillebon, prieur curé, 1751. – Guy-Saint-Fiacre (Saint-Martin de) ; Jean-Baptiste Pierret, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germer de Fly.« La dite paroisse de Cuy conciste en commun herbage et ce qu'on nomme communément bruiers, ce qui compose les 3/4 de la paroisse, ce qui ne produit rien au sieur curé. La dite paroisse est composée de 62 maisons dont 3, considérables, sont occupées par les domestiques des habitants de Gournay, qui jouissent des dites maisons et herbages par occupation, » 1729. – Catillon ; Jacques De Gournay, curé ; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, 1728. – Dampierre ; Jacques Buteux, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germer, gros décimateur ; le curé ne pourrait vivre sans son patrimoine, 1729. – Elbeuf ; François Duchauchoy, : curé ; patronage en litige entre Thomas Le Gendre de Colande, maréchal des camps-et-armées du Roi, et l'abbé de Bellozanne, 1729. – Ernemont (Saint-Martin d') ; Nicolas Renault, curé, décimateur, 1728 ; – patron, l'abbé de Saint-Germer ; Pierre Mognet, curé, 1747. – Le casuel ne produit pas 100 sols. « Le revenu est beaucoup diminué à cause d'un grand nombre de terres labourables (202 mines), qui ont été converties en herbage et ne produisent plus rien au successeur du s^r Nicolas Renault, non plus que celles qui ont été plantées en bois, » 1747. – Ferté (Saint-Pierre de la et Saint-Sanson, son annexe ; Alexandre Tousé, chanoine régulier, prieur-curé ; patrons, les chanoines de Saint-Laurent-en-Lyons ; 500 communiants, 1729. – Fry Saint-Martin de), dont Mezangueville est un hameau avec église succursale, desservie par un vicaire amovible ; Nicolas Le Brumen du Boscflamel, licencié en théologie, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen ; 60 communiants ; grand nombre des pauvres, 1729. – Gournay (Notre-Dame de) ; Nicolas Cordier, curé, 1729 ; – Pierre de Joigny, curé de la même paroisse et doyen de Bray, 1709. – Gournay (Saint-Hilde-vert de) ; Étienne-Joseph Bernières de Saint-Martin, curé en même temps que chanoine sainturier de la collégiale ; 400 communiants, la plupart journaliers et pauvres, 1751 ; – Pierre Mignet, curé de la même paroisse, « sans aumônes de la part des paroissiens, que pour le linge d'église, lorsqu'il en manque, ce qui se fait par le moyen d'une cueillette dans l'étendue de la paroisse, mais aussi rare que stérile et infructueuse, la dite paroisse n'étant composée que d'un menu peuple, pauvre ou mal aisé, » 1729. – A Gournay, chapelle curiale de Sainte-Marie-Madeleine de la maladerie lès-Gournay ; chapelain, Thomas Langlois, 1730 ; mention de Robert Petit, administrateur en 1546. – Hallescourt ; chapelle des Viviers de Campullé, à la nomination de M. de Campullé ; chapelain, Nicolas Doullé, 1729. – Hodenc ; Jean Guérard, curé, décimateur ; patron, M. Hodeng nommé nouvellement à la cure ; le curé ne fait ses déclarations que d'après le dire des paroissiens, 1729. – Hodenguel (Notre-Dame de) ; Nicolas-Louis Anquetin, curé ; patrons, les chanoines de Saint-Hildevert de Gournay. – Launay (Saint-Vincent de), succursale d'Ernemont-la-Villette ; Laurent Marle, vicaire ; seigneur et patron honoraire, Louis-François Le Bouracher ; présentateur, le curé d'Ernemont, 1751. – Ménerval ; Langlois, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germer de Fly, 1729 ; – Denise, curé depuis 1749 ; « autrefois les boissons étoient une ressource à Ménerval pour la cure, mais l'hiver de 1741 a endommagé et fait périr une grande partie des arbres dans cet aquatique terrain ; et d'ailleurs la Picardie, qui en étoit l'unique débouché, est aujourd'hui totalement plantée et en reflue, » 1754. – Mesnil-Lieubray ; Simon Regnault, prieur curé ; patron, le prieur commendataire de Saint-Laurent-en-Lyons ; 3 décimateurs, le chapitre de Rouen au hameau de la Vente, les religieux de Saint-Germer, le curé ; peu de casuel ; « les habitants sont très pauvres, et il leur est suggéré de ne rien payer à leur pasteur pour inhumation ou autres choses, » 1729. – Montagny ; François Denize, curé ; patron, le seigneur du lieu ; « paroisse très petite, consistant en côteaux qui lui ont donné sa dénomination, » vers 1750. – Nollevall (Saint-Aubin de) ; E. Viel, curé ; patron, le seigneur du lieu ; états de la récolte en 1713-1726, 1728. – Saint-Arnoult ; Jacques De Booz, curé, 1614. – Saint-Clair ; Louis-Claude Prunier, curé et décimateur ; patron, le chapitre de Saint-Hildevert de

Gournay ; 18 ménages comprenant 45 communiants, presque tous domestiques de bourgeois de Gournay, qui jouissent par occupation des pâturages de cette paroisse, » 1728. – Saumont-la-Poterie (Saint-Denis de) ; Marin De Porges, curé ; 1728 ; – Vallot, curé, vers 1750. – Vardes ; Jacques Le Sueur, curé ; seigneur patron et décimateur, le comte de la Marck ; 30 communiants, 1729. – Chapelle de Notre-Dame de Montaimé ; chapelain, Nicolas Doullé, 1729.

G. 5553. (Liasse.) – 32 pièces, papier.

1713-1758. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Cailly : – Biennais ; J.B. Orange, curé, 1758. – Cailly, 1^{re} portion ; Robert Gilbert, curé, 1728 ; – 2^e portion ; Pierre-Nicolas Linot, curé, à portion congrue ; patron, M. l'abbé Duhamel, comme chanoine prébende de Rouen, 1729. – Cordelleville ; Jacques Gallemant, curé ; « la plupart des grains ne sont que le reste des bestes fauves et autre gibier, dont les bois de la comté de Clères sont pleins et dans lesquels bois la dite paroisse est enfermée, » 1728 ; – Lemoyne, curé ; « il me souvient que Son Éminence, dans son premier synode, dit qu'elle auroit soin des prêtres qui seroient utiles et travailleroient. J'ay toujours enseigné ; l'on a encore reçu, cette dernière ordination, un de mes écoliers, pour le sous-diaconat, et un aux Jésuites, pour la philosophie ; cependant je n'ai point éprouvé les effets de la promesse de S. É. Au contraire, dès qu'il y a eu quelque augmentation, j'en ai toujours eu ma bonne part, » 1756. – Collemare (Saint-Laurent de) ; Claude Colin, curé ; patron, messire Pierre Delpech, 1^{er} avocat général en la Cour des Aides de Paris, marquis de Cailly, 1728. – Cottévrard (Saint-Nicolas de) ; Louis-Alexandre Le Breton, curé ; patron, l'abbé de Jumièges ; le pourvu du dit bénéfice n'en jouit que depuis 7 ans qu'il a obtenu le dit bénéfice par résignation à lui faite par M. de Blangrenon, docteur en Sorbonne, maintenant curé de Grandcourt ; « l'an passé, le curé perdit 150 livres par une inondation... On ne put pas entrer dans l'église pour y dire vespres. Le curé fut obligé d'emprunter un lit dans sa paroisse. » – Perte pour le trésor par suite de la réduction d'un billet de banque de 1,063 l. à 45 livres, 25 octobre 1728. – Critot ; Le Marchant, curé ; patron, le marquis de Cailly, 1729 ; – Bernard Le Gris, curé ; l'abbé de Saint-Wandrille, gros décimateur, vers 1750. – Étaimpuis ; Robert Guillebert, curé ; « l'orage du 6 juin a produit une si grande abondance d'eau que les granges, caves et bâtiments du presbytère ont été crevés. Maladie contagieuse dans la paroisse, « elle a causé une telle épouvante que l'on n'a pu trouver presque pas d'ouvriers qui voulussent y travailler. » Quantité de paroissiens victimes de la maladie ; récolte faite hors de saison, 1713. – Estouteville ; 28 feux dont 26 misérables journaliers. « Il n'y a plus de fruits, le seigneur du lieu ayant défriché une grande mesure pour faire un vaste jardin. Les anciens curés avaient 4 acres de terre labourable à leur profit pour acquitter une messe chaque semaine. Cette terre est perdue aujourd'hui par un débordement d'eaux épouvantable, qui n'a laissé qu'un tuf impraticable, » vers 1750. – Leuilly (Saint-Pierre de) ; Louis Boulon, curé ; seigneur et patron, l'abbé de Saint-Victor-en-Caux ; 250 acres dans la paroisse, 1729. – Louvetot (Sainte-Madeleine de) ; Jacques Blacquetot, curé ; patron, l'abbé du Bec ; gros décimateurs, les religieux de Bonne-Nouvelle, 1728. – Mont-Cauvaire ; Guillaume Vaintras, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, qui ont les deux tiers des dîmes, 1729. – Montérollier (Notre-Dame de) ; Étienne Delaunay, curé ; patron, le seigneur du lieu, le marquis de Sebeville ; partie des dîmes aux religieux de Saint-Wandrille ; nombre de pauvres dans la paroisse ; chapelle Saint-Désiré, dans le val de Saint-Désiré, 1728. – Motteville-Claville ; Sébastien Ancel, curé ; patron, le comte de Motteville, 1728. – Pibeuf ; Jean-Jacques Le Gras, curé ; 12 feux dans la paroisse ; le dit bénéfice a été abandonné pendant 2 ans à cause de sa modicité, 1729. – Pierreval (Saint-Martin de) ; Jacques Maubert, curé, à portion congrue ; le prieur de Saint-Michel, gros décimateur ; pauvres en grand nombre ; le curé ne pourrait subsister sans son patrimoine, 1751, 1757. – Quincampoix ; Jean-François Bruvent, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, gros décimateur, avec les religieux ; 600 communiants ; 1,400 acres ; les paroissiens, journaliers pour la plupart, réduits à l'aumône. Revenu net, 400 livres, « sur quoi il faut se nourrir, se vêtir, assister les pauvres, sans recevoir aucuns secours des gros décimateurs, entretenir l'église de linge, d'ornements, etc, étant à remarquer qu'il n'y a aucun fond au trésor, et que pour les aumônes la charité des fidèles est entièrement refroidie, » 1729. – Raliéville ; J. N, Beaumont, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, gros décimateurs pour les 2/3, 1728. – Rocquemont ; Louis Falague, curé ; patronage à l'abbaye de Fontaine-Guérard, qui perçoit les 2/3 des dîmes, 1729. – Rue-Saint-Pierre (la) ; Gilles-François Duval, curé ; patron, M. Delpech, marquis de Cailly, 1^{er} avocat général en la

Cour des Aides de Paris ; 2 gros décimateurs dans la paroisse, les religieux de Saint-Ouen et le prieur de Charleval ; curé réduit à la tierce ; casuel nul, 1728. – Saint-Germain-sur-Cailly ; Claude-Jean-Baptiste Calmelet, curé ; église menaçant ruine et souvent remplie d'eau, vers 1750. – Saint-Jean-sur-Cailly ; François-Philippe de Brion, curé ; incendié par le tonnerre quelques années après son installation, 1728. – Saint-Martin-le-Blanc ; Joseph Legendre, curé, à portion congrue ; patronage aux religieuses de Fontaine-Guérard, 1728. – Saint-Victor-l'Abbaye ; Louis De Guerre, curé, à portion congrue depuis 1699 ; patron, l'abbé de Saint-Victor, 1728. – Tendos ; Louis Thirel, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, qui sont décimateurs pour les 2/3, 1728. – Touffreville (Saint-Sulpice de) et Esteville, sa succursale ; Gilles de Cavelande, curé, décimateur ; patron, M. Le Dain, 1728. – Icqubeuf ; Étienne Gilles, curé ; patron, le marquis de Cailly, 1728.

G. 5554. (Liasse.) – 44 pièces, papier.

1709-1749. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Canville. – Blosseville; chapelle de Notre-Dame des Marettes; chapelain, Jean-Baptiste Bouchart ; patron, le vicomte de Blosseville, 1728. – Canville (Saint-Martin de) ; Isaac Nion, curé depuis 1727 ; patron, le marquis de Quevilly, 1729. – Canville (Notre-Dame de) ; Antoine Durieu, curé ; patron, le maréchal duc de Villars ; le curé achète pour un écu de viande, la semaine, pour se nourrir ainsi que ses domestiques et donner de la soupe aux malades ; il évalue à 60 livres les gages à l'année d'un valet, à 100 livres la rétribution annuelle d'un batteur en grange, à 30 livres les gages de sa servante. « Pour le vin des moissonneurs de campagne, que vulgairement le laboureur qui paye la dîme appelle le vin des liens, avant l'expédition du travail, 50 livres ; « obligation pour le curé de satisfaire à une légion de mendiants, étrangers, vagabonds, qui le fatiguent jour et nuit, le menassant souvent ou de l'assassiner ou de le brûler dans son presbytère, de sorte qu'il n'y a pas de moyen qu'il puisse vivre sans quelquefois le secours de ses parents et amis, mieux fortunés que luy, sans le secours desquels il seroit obligé de faire une triste figure, » 1729. – Cailleville ; Pierre Bréant, curé ; patrons, MM. Hébert, secrétaires du Roi, maison et couronne de France ; les 2/3 des dîmes aux chanoines de Rouen ; la tierce au curé, 1728. – Carville-sur-Héricourt (Saint-Hilaire de) ; maître Philippe d'Herbouville, curé ; patron, l'abbé de Valmont, qui possède les grosses et vertes dîmes. Il évalue à 12 livres par an la dépense qu'il fait pour aller au synode, 1729. – Craville-la-Mallet (Saint-Vast de) : Louis Bouic, curé ; le patronage appartient alternativement à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville et à Madame de Catteville ; le curé n'a que les verdages et le tiers des grosses dîmes 1729. – D'après une déclaration de François Bernage, autre curé de Craville-la-Mallet, 240 communicants ; station pendant l'avent et le carême par le stationnaire de Néville, 1720. – Criquetot-sur-Ouville ; Guillaume Thorel, curé ; patronage à Françoise Scott de Fumechon. – Doudeville ; chapelle de là Madeleine ; Adrien Delamare, chapelain, 1728 ; – chapelle de Saint-Léonard ; Henri Duval, chapelain ; patron, le maréchal duc de Villars, 1729. – Épineville ; Andrieu Berville, curé ; patron, M. de Fontanieu, Intendant de Grenoble, lequel possède les 2/3 de la dîme, ne laissant au curé que la tierce, 1729. – Ermenouville ; chapelle de Sainte-Véronique ; Charles Yon, chapelain, 1728. – Étalleville (Saint-Gratien d') ; Pierre Rairye, curé ; patron, le président de Romé ; 200 communicants, 1720. – Guetteville ; Jean Regnaud, curé ; 600 acres de terre labourables dans la paroisse ; l'abbesse de Montivilliers prend les 2/3 de la grosse dîme avec la meilleure portion des vertes dîmes, la moitié de la dîme des lins, les 2/3 de celle des rabettes et des noales, 1749. – Iclon ; Charles Maret, curé ; patron, M. Baillard Descours ; le curé se déclare prêt à accepter les 300 livres de portion congrue ; il prend des terres à louage ; sans cette ressource, il serait obligé d'abandonner son bénéfice, 1729. – Manneville-ès-Plains (Notre-Dame de) ; Jean Mignot, curé ; patron, l'abbé de Fécamp, qui a les 4/5 de la dîme ; charges excédant le revenu de 303 livres, 1729. – Mesnil-Durdent ; Michel-Antoine Vaultier, curé ; le produit du bénéfice évalué à 740 livres ; la dépense, à 494 livres, 1728. – Mesnil-Geffroy (Saint-Ouen du) ; Jacques Le Coustre, curé ; patron, le prieur de Saint-Lô ; le curé n'a que la tierce de la dîme ; revenu net, 26 livres, 1729. – Néville ; Jacques Sivard, curé ; patron, M. Hébert, secrétaire du Roi, maison et couronne de France ; les religieux de Fécamp jouissent d'un trait de dîme ; revenu évalué à 1,400 livres ; charges à 900, 1729. Chapelle-Saint-Jacques fondée par MM. de Bréauté dans leur château ; Jacques Jouette, chapelain, 1728 ; chapelle de Saint-Jean au hameau de Plainesevette ; Nicolas Bonté, chapelain, 1729. – Prétot ; Jean Qnedeville, curé ; « les Révérends pères Feuillans de l'abbaye d'Ouville sont

seigneurs de la dite paroisse et patrons médiats du dit bénéfice, parce qu'ils présentent 3 subjects à M^{gr} le duc du Maine, à cause de sa haute et noble baronnie de Cuverville, lequel en nomme un des trois pour curé de la dite paroisse. Le curé perçoit toute la dixme de ladite paroisse, où il y a environ 250 acres de terre labourable, qu'il estime à 40 sols l'acre. Il n'y a qu'un seul troupeau, dont la dixme, année commune, vaut 12 livres. La dixme des pommes et des poires, très modique, ne vaut que 10 livres, la paroisse n'étant point bien plantée, où il y a des mesures où il n'y a que 2 pommiers, » 1728. – D'après une déclaration du même curé, de 1720, revenu de la cure évalué à 300 livres ; revenu du trésor à 60 livres ; 123 communicants ; le prédicateur de la station de Canville vient prêcher tous les 15 jours, à l'avent et au carême. – Pierreval (Saint-Martin de) ; Louis Duval, curé ; patron, M. Delpech, marquis de Cailly, 1^{er} avocat général de la Cour des Aides de Paris ; gros décimateur, M. l'abbé Duhamel, chanoine de Rouen, en qualité de prieur du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan, 1728. – Robertot ; Michel Du Bec, curé, seul décimateur ; patrons alternatifs, l'archevêque de Rouen et les héritiers du marquis de Houdetot ; dîme des fagots et bourrées contestée, 1729. – Routes (Saint-Martin de) ; Charles Bréard, curé ; 250 communicants ; patron, l'abbé de Valmont ; les religieux de Valmont ont les 2/3 de la dîme ; l'autre tiers au curé, 1720, 1729. – Saint-Pierre-le-Petit ; Nicolas Rabaut, curé, à portion congrue de 300 livres ; patron, l'abbé de Fécamp, 1729. – Saint-Vaast de Dieppedalle ; Jean-Raptiste L'Herbette, curé ; patron, l'abbé de Jumièges, gros décimateur ; à peine le curé a la tierce de la dîme, 1729. – Saint-Sylvain ; Nicolas Recher, curé, seul décimateur ; patronage à damoiselle Augustine-Charlotte de Miffant ; le curé paye 137 livres de décimes, somme excessive « pour la raison qui s'ensuit. Depuis une trentaine d'années, les seigneurs d'Engles-queville-Crasville ont bâti un château magnifique, ceint de futayes, allées, ceintures d'arbres, bosquets, berceaux, parc et autres magnificences, qui conviennent aux seigneurs, dont le curé ne se plaint point ; mais on a pris 50 à 60 acres de terres labourables pour y planter chasteau et accompagnement, dont le curé ne reçoit aucun émolument. Le chancel demande une réédification entière. Cette charge appartient de droit aux propriétaires ; mais le curé n'ose toucher cette corde, de peur de causer de la division parmi son peuple, » 1729. – Sasseville (Notre-Dame de) ; Antoine de Montillet, curé ; patron, M. le président de Monville, 1729. – Somménil (ou Souménil) ; Charles Mauger, curé ; patron, Nicolas-Alexandre Bigot, 1728. – Sotteville-sur-Mer ; Marie Guyart, curé, à portion congrue ; patrons, les chanoines de Saint-Quentin en Vermandois, gros décimateurs ; pauvres en grand nombre, 1729. – Tonneville ; Jacques Soudry, curé, depuis 22 ans ; patron, le président de Louraille ; « il reste au curé, pour son vestir et nourrir et pour la nourriture de son domestique et d'un cheval, 258 livres. Il lui seroit impossible de subvenir à ses besoins sans les peines qu'ils s'est données à enseigner la jeunesse, » 1729. – Veauville-l'Esquelle ; Jacques-Guillaume Pigny, seul curé, décimateur ; patron, le marquis de Cany, 1729. – Veules (Saint-Martin de) ; 2 portions dont étaient curés MM. Jean Rerville et Petit ; ont la tierce partie des dîmes et la verte, les 2 autres parties appartenant à l'abbé de Fécamp, collateur des 2 bénéfices, 1729. – Veules (Saint-Nicolas de) ; Godard, curé ; « la paroisse est située sur le bord de la mer, où il y a viron 100 maisons occupées par de pauvres personnes, la plus part matelots. On tient que Saint-Nicolas est une succursale de Sotteville, que M^{rs} les chanoines, collateurs du bénéfice, ont érigée un bénéfice cure, et ils sont gros décimateurs. Le curé n'a de quoy vivre et ne peut soulager une quantité de pauvres de sa paroisse, accablés de misère, » 1729. – Chapelle de Notre-Dame du Val à Veules ; Joseph Delouche, chapelain ; patron, M^e Descours, substitut du procureur général, 1729. – Vicquemare ; Philippe Bouffé de Montcornet, curé ; patron, Louis Le Seigneur, seigneur de Reuville, Montigny etc. « Ce n'est pas trop que 300 livres pour la nourriture et entretien du curé et pour le soulagement des pauvres. Il est aisé de croire que ce n'est que le bon ménage qui peut faire vivre dans un bénéfice si médiocre, » 1729. – Vittefleury (Saint-Martin de) ; Vincent Druel, curé ; patron, l'abbé de Fécamp ; « le bénéfice de Vittefleury se divise en 4 parties dont mon dit seigneur l'abbé en a trois ; chaque partie est affermée 230 livres ; le sieur curé en a une des quatre, laquelle peut lui fournir virou 400 de bled, lesquels 400 de bled peuvent fournir 60 boisseaux ou viron, année commune, à raison de 40 sous le boisseau, 120 livres. » Les charges excèdent le revenu de 172 livres, 1729.

G. 5555. (Liasse.) – 116 pièces, papier.

1728-1755. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiaires du doyenné de Chaumont : – Déclaration d'Étienne Bernard, curé

d'Amblainville Saint-Martin ; – de Marin Thiphaine, curé d'Arouville ; « le curé est tenu, suivant un ancien usage de la paroisse, de fournir à ses paroissiens, le jour et feste de Pasques, des pains vulgairement appelés nourolles et du vin d'une valeur de 30 livres ; » – de Jean Biot, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de Jaméricourt ; – d'André Robin Duhequette, bachelier de Sorbonne, curé de Loconville ; – de Claude Castel, curé du Mesnil-Théribus ; « la paroisse est composée de 34 ménages pleins et de 10 hommes et femmes veufs ; et, compris les jeunes gens qui ont communie, le tout se monte à 130 communicants ; sur cet exposé et suivant les registres de baptême, il se fait, dans la dite paroisse, 6 ou 7 baptêmes par an, où la rétribution volontaire est ordinairement de 5 sols. Il s'est fait depuis 10 ans, année commune, 2 mariages par an, dont la rétribution, excepté la sainte messe, est de 50 sous pour chacun, 3 inhumations de grands corps, dont le droit est de 3 livres pour chacune, de petits corps, de 30 sous pour chacune ; » offrandes de l'année évaluées à 3 livres ; – de François Pibran de la Forest, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé de la Villeterte ; – de Christophe De la Motte, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, curé de Notre-Dame de Villeneuve-le-Roi, 1728. – Autres déclarations de Louis de la Villette, curé de la Bosse, imposé à 153 livres de décimes, bien que son bénéfice ne valût pas 100 pistoles, sur quoi il lui fallait payer 150 livres à un vicaire : « Par suite du gibier, plus de la moitié du terroir en friche... Le suppliant trouveroit-il dans l'église, dont le gouvernement ne respire que charité, moins de justice que ses misérables paroissiens en ont trouvé à l'Intendance ? Ils estoient autrefois imposés, à la taille, à la somme de 17 ou 1,800 livres : aujourd'hui ils ne paient que 840 livres. Le suppliant se trouve réduit à un état pitoyable pour un homme de condition dont il a l'honneur d'être. Il n'a point de bien de famille : c'est un cadet de Caux et un cadet qui avoit 10 frères, » 1752 ; – de Louis de Limoges, licencié en théologie, curé de Saint-Jean de Chaumont depuis 32 ans, 1753 ; – de M. Turpin, curé de Droitecourt ; « sans patrimoine, comme huitième frère dans sa famille... forcé de filer si menu dans ses affaires que souvent il en a honte, et, ce qui l'achève, est l'entretien de son vieil mai bâti de presbitaire, où il y a toujours à refaire. M^{gr} lui ayant recommandé d'avoir bien des égards pour M. le marquis de Flavacourt, pour lui obéir, il a accepté la mauvaise chaumière telle qu'elle étoit, » 1751 ; – de M. Bacouël, curé d'Éragny : « En 1752, la récolte a été des plus modiques par l'abondance affreuse du gibier de toute espèce, cette paroisse étant située dans le centre des terres de S. A. S. Monseigneur le comte de Charolois, seigneur du lieu, » 1755 ; – de Denis Berée de Compoint, curé de Fay-sous-Chaumont, 1746. – Requête adressée à l'archevêque de Rouen par une partie des curés du doyenné de Chaumont, au sujet du taux de leurs décimes : « Nous nous sommes vus tout à coup taxés à onze pour cent de nos revenus. Les cures du Vexin ne sont pas comme celles de Normandie, où l'on dîme grains, cidre, bois, volailles. Nous ne dîmons que les grains, et nous sommes obligés d'acheter fort cher toutes les autres denrées, même le cidre que boivent les domestiques. Les deux tiers de nos paroissiens sont à la mendicité, presque tous nos seigneurs demeurent à Paris et y font leurs aumônes. Les laboureurs, ne songeans qu'à amasser de quoi pourvoir leurs enfants, ne se croient pas obligés au précepte de l'aumône, quoique nous en fassions souvent la matière de nos instructions. Nous seuls, Monseigneur, qui vivons de la sueur de ces malheureux, à qui leur travail ne suffit pas dans ces temps de calamité, qui connaissons les obligations de notre état... nous seuls, témoins de l'état déplorable de cette portion du troupeau de Jésus-Christ, les consolons, les soulageons dans leur misère. Si l'on nous ôte le moyen de remplir la plus belle fonction du ministère, il faudra donc nous résoudre à les voir expirer de besoin et périr avec eux du regret de n'avoir pu les arracher à la mort. » – Requête adressée à nos seigneurs de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par plusieurs curés du même doyenné : ils exposent la misère générale de leurs paroisses, « depuis 20 ans dévastées par une prodigieuse quantité de gibier de toute espèce. Depuis 10 ans ce fléau a tellement augmenté que leurs terres sont réduites à deux tiers au-dessous de leur valeur. » – Requête particulière du curé de Vaumain : « Son territoire est le rendez-vous de tout le gibier qui écrase les paroisses qui l'avoisinent. Le seigneur de la Bosse a été obligé de faire une circonvallation avec des pieux et claies pour arrêter cette dévastation universelle. La paroisse du Vaumain, qui est limitrophe, se trouve abîmée du gibier de toute espèce, biches, cerfs etc. sans nombre ; les pauvres habitants sont réduits dans la plus affreuse misère ; et la cure du Vaumain est de deux tiers au-dessous de son ancienne valeur, » 1755. – Lettre de l'abbé Cornet où il s'efforce de justifier l'augmentation de l'imposition qui pèse sur les bénéfices du doyenné de Chaumont, aussi bien que sur ceux des autres doyennés.

1708-1760. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de la Chrétienté. – Fontaine-sous-Préaux ; « le revenu du bénéfice est de 5 à 600 livres ; les terres que le curé dîme sont au milieu des bois ; les bêtes fauves et surtout le lapin font une si grande déprédation dans les grains qu'on ne recueille presque rien. On se ressent encore de l'inondation arrivée en 1757. » – Isneauville ; Pierre Larchevesque, curé, 1708. – Moulineaux ; Jacques-Joseph Dumesnil, curé, à portion congrue, qui lui est payée par le prieur de Saint-Ynier. – Saint-Martin-du-Vivier ; Yart, curé ; il rappelle le ravage causé dans la paroisse par l'inondation qui a pénétré dans son trou de presbytère et dans sa grange : « La désolation que le s^r Belhomme a répandue dans le Vivier est bien plus funeste qu'une inondation. Il nous a enlevé nos communes et nos pâturages. Il a fait planter de bois taillis un grand nombre de terres labourables, » 1751. – Saint-Sauveur de Rouen ; Philibert-Pierre Marescot, curé ; « MM. de l'Hôtel de Ville commençant à mettre à exécution l'arrêt du Conseil qu'ils ont obtenu pour la construction d'un nouvel Hôtel sur le terrain de la paroisse, ont déjà congédié de leurs maisons plus d'un tiers des paroissiens du suppliant : de 150 maisons, dont étoit composée la paroisse, il n'en restera pas plus de cent occupées après le jour de Saint-Michel prochain. » – Chapelles en la Cathédrale : la Sainte-Trinité des Bréançons, 2^o portion dite du Jardin ; Jacques-Romain Dumontier, chapelain, 1730 ; – Saint-Mellon ; Michel L'Ami, chapelain, aussi chapelain de la chapelle Saint-Firmin à Saint-Éloi de Rouen, 1730 ; – chapelle des Étranges sous l'invocation de Saint-Jean l'Évangéliste ; M. Le Boucher et J. B. Annette, chapelains, 1730 ; – Saint-Paul ; Coignard, chapelain ; – Sainte-Marie-Madeleine ; Jean-Baptiste-Martin Dieppedalle, chapelain, 1729. – Chapelles : de Notre-Dame à Saint-Amand ; de Saint-Mathieu et de Sainte-Catherine à Saint-Herbland ; de Sainte-Catherine à Saint-Martin-sur-Renelle ; de Sainte-Catherine à Saint-Nicaise ; de Sainte-Quitaire et de Notre-Dame à Saint-Vivien.

1709-1757. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné d'Envermeu. – Ancourt ; Georges Houssaye, curé ; seigneurs et patrons, les prieur et religieux de l'abbaye de Fécamp. « Les biens et revenus consistent en la dixme sur environ 600 acres de terre en labour, la plus part en côte, qui se partage en plusieurs endroits avec les sieurs curés des paroisses voisines, et sur environ 50 mesures, qui sont la plus part sans arbres et par conséquent sans dîme, et sur deux petits troupeaux de moutons, » 1728 ; – bénéfice imposé à 345 livres de décimes, le plus chargé du diocèse, 1751. – Angreville (les Saints-Innocents d') ; Jacques Lemonnier, curé ; seigneur patron, l'abbé Lizot, chanoine prébendé de la cathédrale ; le curé avait signifié au chapitre son option pour la portion congrue le 26 mai 1729 ; il n'y avait dans la paroisse que 10 maisons bien pauvres. – Auberville-sur-Eaune (Saint-Martin d') ; Jacques Lemonnier, curé ; n'a que la tierce dîme ; patron, l'abbé du Bec, 1728 ; – Jean Pichon, curé ; il déclare « qu'il n'y a dans sa paroisse que 200 acres de terre labourables, dont 80 environ pourroient être louées 9 à 10 livres l'acre ; les autres ne sont que des terres blanches, pouvant valoir depuis 1 écu jusqu'à 100 sous l'acre ; il n'a que la tierce de la dîme, les 2 autres tiers appartenant au prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, mais il jouit de 7 acres de terre d'aumône, » 1758. – Bailleul (Saint-Vast de) ; Pierre Fiquenel, curé ; patron et seigneur, Guillaume Groulart, marquis de Bosgeffroi ; « le curé a été obligé de faire des réparations au chancel de l'église et au presbytère ; il en a eu pour 500 livres sans aucun recours, parce que les héritiers de son prédécesseur, ayant laissé 400 livres pour ces réparations entre les mains de feu M. le marquis de Torcy, curateur de feu messire Louis de Masquarel, son beau-frère, M. le marquis de Bosgefroy, son fils, aujourd'hui héritier de l'un et de l'autre aiant renoncé à la succession de feu monsieur son père, le curé na pas cru être bien reçu à lui demander cet argent : » donne à un clerc pour instruire la jeunesse, 50 livres, 1728. – Baillolet (Saint-Remy de) ; Guillaume Carpentier, vicaire perpétuel ; la paroisse dépend de plein droit du chapitre de Rouen. « Nota qu'il y a dans la paroisse un hameau nommé Duranville, qui fait le principal de la paroisse, qui dépend de M. le grand chantre, où le curé n'a nulle chose au monde pour l'administration des sacrements, » 1728 ; – Nicolas le Febvre, curé, 1751. – Bailly-en-Rivière (Saint-Martin de) ; 1^{re} portion, Nicolas Beausire, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; 9 décimateurs : 3 curés, l'abbé de Saint-Wandrille, le prieur de Saint-Saens, l'abbé du Tréport, le

prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, les chapelains de Montuit et de Pelters, 1728 ; – 2^e portion, Robert Fleury, curé ; patron, le marquis Le Veneur, 1728 ; – 3^e portion ; Robert-Adrien de Belleville, curé ; patron, le duc du Maine, à cause de son comté d'Eu, 1728 ; chapelle de Saint-Nicolas de Montuit, au hameau de ce nom ; Joseph Beausire, chapelain ; patron, Henri-Charles Le Veneur, marquis de Bailly-en-Rivière, 1728 ; – chapelle de Notre-Dame de Mouy au château de Bailly ; Joseph Beausire, chapelain, 1728 ; – chapelle de Saint-Antoine de Pelters ; Michel Ygot, chapelain, 1728 ; Thomas Dubigny, chapelain, 1757. – Bellengreville ; Robert Losmer, curé ; patron, M. de Marcillac, 1728 ; – David Lepaulart, curé ; « il n'y a dans sa paroisse qu'un troupeau consistant à 100 et quelquefois 120 ou 125 brebis, » 1754. – Belleville-sur-Mer (Notre-Dame de) ; Claude Lacaille, curé ; patron, l'abbé du Bec ; le prieur de Saint-Laurent d'Envermeu est gros décimateur ; le curé a la tierce dîme des gros et menus grains et toutes les vertes dîmes et les novalles, 1728 ; – J. Roussel, curé, 1750. – Berneval ; Jean-Baptiste Horlaville, curé, à portion congrue ; patron, le duc de Valentinois, gros décimateur. « Ses dîmes sont inféodées et laïques ; il dîme sur tout, même sur les poulets, et le curé ne dîme que sur quelques novalles. On peut dire qu'il n'a de la table de mon dit seigneur que les miettes qu'on veut bien lui laisser tomber, lesquelles cependant il ne mange pas seul ; car, après qu'il a eu la peine de les ramasser, la Chambre du clergé de Rouen en prend, pour sa quote-part, 36 livres tournois en décimes. Casuel, néant, parce que, outre que les paroissiens de Berneval ne sont point glorieux, ny à l'entrée ny à la sortie de cette vie, c'est qu'ils ont bien autre chose à payer et autre chose à penser qu'au casuel de leur curé, et cela est si vray qu'il faut payer à l'État, tant en tailles, hausses, que sel, 8,000 livres par an sur 150 feux tout au plus, dont plus des 2/3 sont occupés par de pauvres pescheurs ; – le bénéfice appartenait aux Bénédictins de Saint-Denis-en France avant qu'ils l'eussent échangé contre d'autres terres avec M. le comte de Dunois, lige de la maison de Longueville, » 1728. – Boissé ; Nicolas Throude, curé ; patron, l'abbé du Bec, gros décimateur ; 30 feux ; dans la paroisse 4 familles de nouveaux convertis, chargés d'enfants et d'une pauvreté extrême. – Braquemont ; chanoine prébende de la 2^e portion, Robert-Léonard Cousté, chanoine ; Jacques Le Carpentier, doyen d'Envermeu, nommé à la cure par ce chanoine ; « n'a que le tiers des dîmes, tant grosses que vertes, et mesme le tiers seulement de celles qu'on appelle sacramentelles et la moitié des novalles, » 1728. – Cappeval ; Charles-Marie de Vaudricourt, curé ; patron, l'abbé du Bec ; dîme séparée en 2 parties, celle de Cappeval et celle des Vieux-Ifs ; « quand il vient du monde en pèlerinage, le 22^e janvier, jour de Saint-Vivien, il en revient au curé quelquefois 40 sous, d'autres fois 50, et quelquefois 1 écu d'évangiles, » 1728. – Crodalle (Saint-Étienne de) ; François Turpin, curé ; patron, l'archevêque ; 250 communicants ; « les trois parts sont très pauvres, par conséquent à charge au curé, n'y ayant pas un laboureur qui ait l'occupation d'une charrue ; la plus grande partie des biens de cette paroisse consiste en bois, appartenant à M^{gr} l'archevêque, qui ne payent point de dixmes ; les charges excèdent le revenu de 46 livres, » 1728. – Dampierre ; Jean Horlaville, curé ; patron, M. Le Vigner, seigneur, qui a les 2/3 de la dîme, l'autre tiers seul appartenant au curé, 1728. – Derchigny (Saint-Martin de) ; P. Fréchon, curé ; patron, M. de Clieu, lieutenant général à la juridiction d'Arques ; pas de moutons dans la paroisse, 1728. – Douvrend (Sainte-Marie-Madeleine de) ; Charles Jolly, curé, seul décimateur ; patron, l'archevêque, 1728. – Envermeu (Notre Dame d') ; Jean-Baptiste Du Monstier, curé ; 800 communicants et 4 hameaux, 1728 ; le 13 septembre 1727, incendie qui, en une heure et demie, consuma plus de 50 maisons. – Envermeu (Saint-Laurent d') ; François Corneille, curé ; « le temporel de la cure n'étant affermé que 265 livres, sans aucun émolument de fondation ny casuel, et travaillant d'ailleurs, par pure charité, à l'instruction des élèves, à qui il enseigne depuis plusieurs années la théologie par ordre de M^{gr} l'archevêque sans rétribution quelconque, il se trouve cependant imposé à la somme de 14 livres, » 1709 ; – Denis Radou, curé ; patron, l'abbé du Bec, 1728 ; – F. Diftain, curé, 1757 ; le 22 janvier de cette année, il avait été assiégé pendant plusieurs jours dans son presbytère par un débordement d'eau. – Équiqueville ; Antoine Plichon, curé ; patron, le chevalier d'Aydie, prieur de Longueville, gros décimateur ; le curé n'a que la tierce, 1751. – Étran (Saint-Pierre d') ; Robert Blondel, curé ; l'abbé Morin, titulaire de la chapelle de Saint-Amand de Gohouville, à la nomination du sieur de laTourelle-Nogent, décimateur pour partie ; Charles-Antoine Blondel, chapelain d'une chapelle de Saint-Léonard, au hameau de Tibermont, 1728 ; – Philippe Le Court, curé ; patron, le roi ; seigneur de la paroisse, M. Le Chevalier, maître en la Chambre des Comptes ; décimateur pour la tierce dîme, le titulaire de la chapelle de Saint-Amand de Gohouville en la paroisse Saint-Wandrille ; le curé a les 2 autres tiers, 1751. – Fréauville (Saint-Pierre de) ; 1^{er} portion, Bernard-Eutrope Audouin, curé ; patron, le baron

de Fréauville, 1728 ; – 2^e portion, Isidore Le Roy de Limeux, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, 1728. – Freuleville ; Charles de Rune, curé ; patron, le duc de Valentinois ; une bonne partie de la dîme appartient aux religieux de Fécamp et à l'abbesse de Saint-Amand, 1728.

G. 5558. (Liasse.) – 69 pièces, papier.

1909-1955. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné d'Envermeu. – Glicourt (Saint-Martin de) ; Jean Lemoyne, curé, décimateur pour moitié ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, décimateur pour l'autre moitié, 1728. – Graincourt (Saint-Valéry de) ; Charles de la Salle, curé, décimateur ; patron, François-Bernard Le Fournier, 1729 ; – Le Febvre, curé ; patron, le marquis de Wargemont, guidon des gendarmes de la garde ordinaire du Roi ; 58 feux dans la paroisse, « dont il y en a 10 qui payent la grosse dîme à M. de Matignon, à cause de sa paroisse de Saint-Martin-en-Campagne, desquelles maisons le curé ne retire que la dîme sacramentelle, et 7 qui ne donnent rien parce qu'ils payent la grosse et la verte dîme au même seigneur à cause de sa paroisse de Berneval, » 1751. – Grèges (Sainte-Marie-Madeleine de) ; cure dépendant de plein droit de la juridiction du chapitre de Rouen, seigneur et patron de la paroisse ; Thomas Delamare, vicaire perpétuel, à 250 livres de pension, lequel est en retour tous les ans de plus de 150 livres, 1728. – Hibouville (Saint-Sauveur d') ; François Clément, curé, décimateur ; patron, l'abbé du Bec ; « le total du bénéfice se monte à 231 livres ; il n'y a point de fondation ni de casuel dans la paroisse parce qu'il n'y a qu'une maison qui la compose, » 1728. – Ifs (Saint-Barthélémy des) ; de Hocquelus, curé, à portion congrue de 300 livres, payée par l'abbé de Saint-Ouen, seigneur patron de la paroisse, 1728. – Inerville ; Jean Guerard, curé, seul décimateur ; patronage à Madame Dacheux ; « le curé n'a pas de presbîtere dans la paroisse d'Inerville. Il y a près de 25 ans qu'il a été brûlé. – La dame, est patronne, qui est âgée de 92 ans, d'un bien très médiocre, chargée de dettes et de 2 petits enfants par la mort de M. d'Inerville, son fils, a été et est encore hors d'état de pouvoir faire bâtir un presbytaire pour mettre la dîme..., » 1729. – Intraville (Saint Séverin d') ; Jean-Baptiste Loyer curé, depuis 17 ans ; – patrons, les religieux de Fécamp, qui ont les 2 tiers des dîmes ; l'autre tiers au curé : « La plupart des propriétaires ont négligé leurs plants, vendu les biens, et j'ai vu la moitié des biens changer de propriétaires. Il y a un petit troupeau, qui est ce qu'on appelle au commun, parce qu'il n'y a pas de laboureurs assez riches, et qui aient assez d'étendue de terrain pour en avoir un à eux, » 1747. – Londinières, cure dépendant de plein droit du chapitre de Rouen, et comprise dans son exemption ; René Rabé, curé, recevant du chapitre une pension de 200 livres, percevant les menues et vertes dîmes et les novalcs, 1728. – Maintru (Saint-Martin de) ; Guillaume Lefebvre, curé ; 3 décimateurs se partagent la dîme, les religieux de Fécamp, pour une moitié au moins, l'abbesse de Saint-Amand pour plus d'un tiers, le curé pour ce qui reste, 1729. – Martinéglise ; Grouard, curé, recevant du chapitre de la cathédrale, gros décimateur, patron de la paroisse, une pension de 290 livres, 1728 ; – même curé en 1731 ; il évalue son revenu à 345 livres, « sur laquelle somme il faut qu'il vive, lui et ses pauvres, un valet et une servante. On jugera après, dit-il, de la bonne chère que je fais. » – Neuville-le-Pollet (Saint-Aubin de) ; Pierre Heusey, curé ; patron, l'évêque de Montpellier, en qualité de prieur commendataire de Sainte-Foy de Longueville, gros décimateur, percevant les 2/3 des dîmes ; le curé n'a que le tiers, avec quelques novalcs ; terres épuisées par une quantité extraordinaire de navets dont les habitants font tous les ans une seconde récolte, dont ils ne sont point en usage de payer la dîme ; de 5 à 6,000 paroissiens, la plupart pauvres ; le curé fait la condition de 3 prêtres, savoir 2 au Pollet et un maître d'école à Neuville, auxquels il abandonne le casuel, » 1728 ; – Michel-Mathurin Bruno, curé ; dans la paroisse de 7 à 8,000 habitants ; « paroisse épuisée par la guerre présente ; presque tous les habitants sont pescheurs ; les uns sont actuellement dans les prisons d'Angleterre, les autres au service du Roi ; plus de 100 familles, la plupart de 6 ou 7 enfants, ont perduteur chef et conséquemment leur unique appuy, » 1751. – Notre-Dame d'Alihermont ; Nicolas Colterel, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé ; « cette paroisse est une des 5 qu'on appelle vulgairement le comté d'Alihermont, dont M^{gr} l'archevêque de Rouen, à cause de son archevêché, est le seigneur patron ; collateurs et gros décimateurs, les dits seigneurs archevêques ; depuis un temps immémorial ont abandonné aux curés, pour leur desservice, un canton fixe des dîmes avec les vertes et menues dîmes. La dîme des grains, dans la dite cure, est payée à la 12^e gerbe, et les vertes et menues à la 13^e ; 400 communians dans la paroisse. Le curé contribue à la condition d'un clerc pour l'administration des sacrements et l'instruction des

enfants, » 1728. – Osmoy ou Omay (Notre-Dame d') ; Nicolas Feuillye, curé, à portion congrue de 300 livres, payée par les religieux de Fécamp, patrons de la paroisse, 1728. – Parfondeval (Saint-Pierre de) ; François Cappes, curé ; patron, M. de Parfondeval, seigneur du lieu, 1728. – Ricarville (Saint-Patrice de) ; François Gelée, curé ; patron, Messire Nicolas de Guillaume, écuyer, seigneur de Montreuil ; le curé déclare ne posséder que la tierce de la dîme avec les novales. Les grosses dîmes appartiennent à MM. les chanoines de Notre-Dame de Rouen et sont données à ferme au curé. » Mention, parmi les dîmes, de 30 gerbes de secourgeon, pouvant produire 10 à 12 boisseaux, qui servent à nourrir la volaille ; 2 domestiques ; salaire de chacune 50 livres, avec la nourriture, 1728 ; – Laurent Hoüel, curé depuis 9 ans ; patronage à Louise-Anne-Henriette Le Carruyer, épouse de M. de Guillaume de la Villette. Le curé estime son revenu à 250 ou 300 livres. « C'est tout ce qui lui reste pour se vestir et nourrir 2 domestiques et 1 cheval, et assister les pauvres, qui sont en très grand nombre et fort sujets à être malades, » 1751. – Saint-Agathe d'Alihermont ; Bernard-Alexandre Yvart, curé ; patron l'archevêque, qui abandonne au curé un canton fixe des dîmes des grains avec les vertes et menues dîmes ; la dîme des grains est payée à la 12^e gerbe ; celle des vertes et menues dîmes à la 13^e. « Il est à remarquer que la dite paroisse est un mauvais terroir, pierreux, stérile et aride, élevé entre deux montagnes, et composé de cottières, dont on laisse plus d'un tiers en friche, quand le grain est à bon marché ; 250 communicants, la plupart très pauvres ; le curé en retour chaque année de 75 livres. La somme des décimes est excessive pour une cure qui est une des filles de l'archevêché, » 1728. – Saint-Jacques d'Alihermont ; François le Bouteiller, curé, 1713 ; – même curé ; patron, l'archevêque qui aies 2/3 des dîmes et laisse au curé la tierce sans novales, 1728 ; – Jean Servin, curé, vers 1750. – Saint-Martin-en-Campagne ; Vincent Sorin, a portion congrue ; patron, le duc de Valentinois, comme représentant l'abbaye de Saint-Denis en France, lequel ne donne aucun secours pour les pauvres, 1726. – Saint-Nicolas d'Alihermont ; Pierre-Alexandre Maugcard, curé ; patron, l'archevêque de Rouen, qui a les 2/3 de la dîme ; « il laisse l'autre tiers au curé avec la dîme menue et verte des fruits, savoir pommé et poiré, qui sont d'une couleur et d'un goût qui les font rejeter des marchands ; » pauvres plus nombreux qu'ailleurs dans cette paroisse, 1728. – Saint-Ouen-sous-Bailly ; Julien Eudes, curé ; a la tierce de la dîme et les vertes dîmes ; – patron, l'abbé du Bec, 1728 ; – même curé, 1755 ; il signale, comme décimateur pour les 2/3, le chevalier de Montlezun, prieur de Saint-Laurent d'Envermeu ; la paroisse n'est presque pas plantée ; on n'y fait pas de lins. – Cette année, pertes éprouvées par le curé et par les paroissiens à la suite d'une inondation ; il n'y a que 6 maisons aisées, 1757. – Saint-Pierre-des-Jonquières ; Nicolas Lestrillard, curé, 1728. – Saint-Quentin ; Guillaume Le François, curé, ayant la tierce dîme ; patron, l'abbé du Bec ; gros et principal décimateur, le prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, qui n'a rien donné pour les pauvres depuis 21 ans, 1728. – Saint-Sulpice de Bellengreville ; P. Radou, curé, 1729. – Saint-Vast-d'Équiqueville, dans l'exemption du haut doyenné du chapitre de Rouen ; Joseph Gringore, curé ; patron, le haut-doyen, seigneur spirituel et temporel de la paroisse. Le curé a le tiers de la dîme ; les 2 autres tiers au haut doyen ; pauvres nombreux, 1728. – Sauchay-le-Haut ; Claude-François Le Blond, curé, décimateur ; patron, le baron de Sauchay, 1729. – Sauchay-le-Bas ; Delespine, curé ; revenus, 106 livres ; charges, 73 livres 7 sous, 1728. – Saint-Valéry ; Charles Le Cerf, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, décimateurs avec le prieur de Lomgreville ; le curé a la tierce de la dîme au hameau d'Épinay, 1729. – Tourville-la-Chapelle ; Jean Poplu, curé ; patrons, les religieux de Fécamp. Il y a 3 gros décimateurs. Le gentilhomme possède 100 acres de dîmes, au droit de l'abbaye d'Eu. Le curé n'y perçoit aucunes dîmes ni verdages. – Le prieur d'Envermeu possède la dîme sur 380 acres de terre, et a fraudé le curé de sa tierce et verdage, excepté de la dîme dans quelques mesures qui produisent au curé 2 muids de cidre, année commune, à 1 pistole le muid. « Les s^{ts} religieux de Fécamp, seigneurs patrons et évêques de la paroisse, ont trouvé le secret de ruiner le curé et les propriétaires. Ils ont érigé leurs rentes et dîmes en 4 boisseaux et demi de bled de rente seigneuriale par chaque acre de terre, et ont réduit le curé à la 66^e, tant dans les verdages que dans les grains, » 1728. – La Trinité des Jonquières ; curé, Michel Bonté, saisi en 1723 pour le paiement de ses décimes ; même curé en 1728. – Wanchy ; Jacques Demare, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Ouen ; « curé accablé d'un grand nombre de pauvres ; » 400 communicants, 1729. – Ventes d'Éavy (Notre-Dame des) ; André De Conihoult, curé ; patrons, les chanoines de la cathédrale ; habitants, pour la plupart, bûcherons et charbonniers ; la paroisse a de 6 à 7 lieues de tour, 2 de diamètre ; décimateurs, le curé, les religieuses de Saint-Amand ; le curé fait la condition d'un prêtre pour

instruire les garçons, d'une maitresse d'école pour les filles ; donne aux pauvres du pain tous les vendredis, » 1728.

G. 5559. (Liasse.) – 39 pièces, papier.

1728-1761. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné d'Eu. – Eu (Notre-Dame d') ; Defemmy, prieur et curé, à la portion congrue ; patron, l'abbé de l'abbaye d'Eu ; revenu de la cure évalué à 618 livres ; charges évaluées à 548 livres, 1729. – Eu (Saint-Jacques d') ; B. Carrière, curé, chanoine régulier de la Congrégation de France, n'a que 200 livres de M. de Canillac, abbé de l'abbaye d'Eu et patron de la cure, 1728. – Eu (Saint-Jean d') ; François de Chepy, curé ; a la verte dîme ; est accablé de pauvres, « auxquels, si on ne donne, on n'est bon à rien qu'à entendre des duretés ; » patron de la cure, l'abbé de l'abbaye d'Eu, 1728.— Guilmécourt (Saint-Amand) ; Pierre Touzard, curé ; patron, Joseph de Mailly, seigneur de Haucourt ; l'abbé de Saint-Wandrille, gros décimateur, lecuré n'ayant que la tierce ; revenus du bénéfice, 407 livres ; charges, 303 livres, 1728. – Guilmécourt (Saint-Vast de) ; Nicolas Le Vasseur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Michel du Tréport, gros décimateur ; « le curé se plaint de l'obligation où il est de faire l'aumône aux pauvres tant du lieu, qu'aux étrangers, et du peu de concours que lui prête le décimateur. » « Depuis la mort de feu M. l'abbé de Charrost, en son vivant, abbé de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, il n'a pas reçu seulement la valeur de 5 sols d'aumône de la part d'aucuns de ses successeurs, ny aucune autre gratification pour livres et ornements d'église, quoique les besoins en soient grands, pendant qu'ils jouissent actuellement de 600 livres par chacun an dans la dite paroisse, » 1728. – Harancourt (Saint-Étienne d') ; cure desservie par les capucins d'Eu ; le bénéfice ne consiste qu'en une pension de 300 livres dont M. Dumotel, curé, religieux de Saint-Antoine de Rouen, se réserve la moitié ; paroissiens en petit nombre et pauvres, 1729. – Melleville (Saint-Martin de) ; Jacques-Firmin de Villepoix, curé ; il expose qu'il a tout perdu dans un incendie, en 1738 ; il a à sa porte plus de 200 pauvres chaque semaine. – Mesnil-Réaume ; Guillaume Vasselin, curé ; il expose qu'aux années 1760 et 1761, sa paroisse a été ruinée par une grêle d'une grosseur extraordinaire. – Penly (Saint-Denis de) ; Olivier Blondin, curé ; patronage à l'abbaye d'Eu ; l'abbé a les 2/3 de la dîme, 1728. – Pont ; Pierre Desmarest, curé ; patron, le duc du Maine, comte d'Eu ; le curé se restreint à la portion congrue, 1728. – Saint-Aignan ; François-Nicolas de Guiran, curé, décimateur ; patronage à Madame de Pardieu, veuve de M. le marquis Le Veneur ; l'abbé de Lieudieu perçoit la dîme sur 150 acres de terre, 1751 ; – Robert Juste Bazin, curé, 1728. – Saint-Martin-le-Gaillard ; Pierre Le Bourg, docteur en théologie, curé ; patronage alternatif entre l'archevêque et le duc du Maine. La dîme se perçoit sur 1,200 acres, et est partagée par moitié entre le curé et l'abbé du Tréport, excepté dans un petit canton, nommé le fond de Saint-Martin, où l'abbé ne prend que le tiers, et dans un autre canton, où l'abbesse de Bival a les 2/3 ; « curés malheureux par la triste multiplication des pauvres qui les accablent, et qui ne peuvent avoir recours qu'à eux, » 1728. – Saint-Pierre-en-Val ; Jean-André Bremond, curé ; patron, l'abbé du Tréport, 1729. – Saint-Remy-en-Campagne ; 1^{re} portion, messire Isidore Le Roy de Limeux, curé ; patron, l'archevêque de Rouen, 1729 ; – 2^e portion, Charles-Alexandre de Fay, écuyer, curé ; patron, l'abbé d'Eu ; le curé installé dans le bénéfice depuis 4 ans à Noël prochain ; les religieuses de Bival, par arrêt du Parlement de Paris, ont repris sur le dîmage 33 acres 3 vergées, 1729. – Saint-Sulpice sur Yères ; Alexandre-Nicolas Baudouin, curé ; patrons, les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs pour les 2/3 ; – chapelle de Saint-Antoine et de Saint-Adrien fondée en l'église de Saint-Sulpice sur Yères, par maître Guillaume Bellin, prêtre ; Antoine Fouque, chapelain, 1728. – Sept-meules (Notre-Dame de) ; Adrien Le Bon, curé ; patron, l'abbé du Tréport ; le curé n'a que le tiers de la dîme ; total des revenus, 560 livres ; des charges, 550 livres ; reste au curé, pour servir la paroisse, 10 livres, 1728. – Touffreville ; Louis-Laurent Lagot, curé ; patron, le duc du Maine, comte d'Eu ; décinateurs, le curé, les Chartreux de Gaillon pour les fiefs du Til et de Sanroy, et les Bénédictins du Tréport pour les fiefs de Letteville et du Fresne ; revenu net, 471 livres, 1728. – Tréport (Saint-Jacques du) ; Jean - Baptiste Dupays, curé ; patron, l'abbé du Tréport ; religieux du Tréport, gros décimateurs ; le curé n'a que les noales, les verdages et quelque peu de laines. « Pour l'enterrement d'un grand corps j'ai 20 sols, et 10 sols pour un petit ; le plus souvent je n'en suis pas payé, et n'ai point d'action pour m'en faire payer, la plus part de mes paroissiens étant pauvres matelots, auxquels on a interdit la pêche, et qui meurent de faim. Il me peut rester environ 300 livres pour me nourrir, m'entretenir, assister mes

pauvres paroissiens, qui composent la grande partie de ma paroisse, auxquels le curé est souvent obligé de fournir, pendant leurs maladies, du bouillon, du cidre, quelquefois le vin qu'il destine pour sa messe, sans parler des passants qui mendient et qui l'assiègent, de sorte qu'il ne lui reste presque rien, et qu'il n'est que le receveur des autres, » 1728. – Val-du-Roi (Saint-Aquilin du) ; De la Haye, curé ; patron, M. de Martainville ; reste de bon au curé, décimateur, 53 livres, 1729. – Villy (Saint-Martin de) ; Raimbourg, curé ; patron, l'abbé du Tréport ; le gros du curé ne fait qu'un 6^e de la cure ; revenu, 672 livres ; dépenses, 591 livres, 1729.

G. 5560. (Liasse.) – 195 pièces, papier.

1716-1757. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Fauville ; – par maître Pierre Valette, curé de la paroisse de Boishimont, : « Pour les aumônes et remèdes, je me trouve charitablement obligé de distribuer aux infirmes, qui viennent de cinq et six lieues environ pour être secourus, 50 livres ; dépense que je suis obligé de faire actuellement pour réédifier de fond en comble le chœur de la dite église de Boishimont sans le secours d'aucune personne, lequel chœur, malheureusement pour moi, futentièrement écrasé, il y a deux ans, par la chute d'un gros et prodigieux arbre. – Le dit curé, possédant, au droit de son bénéfice cure, la chapelle de Saint-Guillaume du Désert... distante d'une petite lieue de l'église paroissiale, dans laquelle le dit curé est obligé de célébrer ou faire célébrer la messe tous les dimanches, quelques uns seulement exceptés ; le dit curé obligé d'avoir un vicaire pour y célébrer la messe, » 1729 ; – par Jean Bury, curé de Bielleville, « chargé des pauvres qui sont en grand nombre à cause des paroisses circonvoisines qui sont grandes, et dont il y a en a un grand nombre de fileurs de laine qui s'atroupent de nuit, et à qui il faut nécessairement donner au moins 40 à 50 livres par an sans le pain » ; – par Guillaume-Michel Gateleau, curé de Bolleville : « Il y a peu de pommes dans la paroisse, parce que les seigneurs et principaux propriétaires ont négligé de planter. M. l'abbé Bouchard, seigneur de Bolleville et propriétaire d'une partie de la paroisse en 1698, céda son bien à fond perdu à mons^r. de Garsault, qui, 7 ou 8 ans après, fut obligé de céder son droit à M. De la Houssaye, qui, ayant mal fait ses affaires, fut mis en prison, à la Cour des Aides de Rouen, pour deniers royaux, en 1713, et, faute de paiement, après les diligences faites, M. l'abbé Bouchard rentra dans ses anciennes possessions, et pendant tout ce temps les mesures ont été détruites. A présent Mons^r. de S. Priest, qui est seigneur de Bolleville, commence à faire replanter les mesures, mais le nouveau plan ne produit rien pour le moment ; » 350 communiants, « la plus part pauvres fileurs de laine, qui ont besoin d'assistance ; deux principes fermes sont occupées par deux calvinistes, savoir Jean Guilmar le père et Pierre Guilmar le fils, qui a fait abjuration pour se marier, il y a viron deux ans, et ensuite est retombé dans son hérésie ; » – par Pierre Larpenteur, curé de Saint-Pierre d'Yvetot ; – par Pierre Avoine, curé d'Équimbosc : « Le nombre des habitans est d'environ 40 personnes, tant hommes que femmes et enfants, dont le domestique du seigneur (M. de Rely) en fait près de la moitié, » ; – par Georges de Thiboutot, seigneur d'Alvemont de Lintot ; – par R. L. Dcstrépagny, écuyer, curé de Normanville, 1^{er} portion ; – par maître Robert Fondary, licencié en la faculté de théologie, curé de Saint-Denis de Lillebonne ; – par Jean de Moy, prieur curé de Saint-Jean de la Neuville ; – par Antoine Jacquin, chanoine régulier, curé de Saint-Maclou de la Bruyère.

G. 5561. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

1707-1763. – Déclarations fournies à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés du doyenné de Foucarmont. – Blangy (Notre-Dame de) sur Bresle et Saint-Denis, sa succursale ; Guillaume-Louis Hénin, curé ; patron, l'abbé de Notre-Dame et Saint-Laurent d'Eu : « La dixme est partagée en 3 portions. Une appartient aux chanoines de la ville d'Eu ; l'autre aux Bénédictins du Tréport ; la 3^e au curé. « Quiconque connoit le pays au delà le Bray, sçait combien il est difficile et montagneux. Tous ces fâcheux inconvénients rendent la perception de la dixme de Blangy d'une très grande peine et d'un très grand coust. Au lieu de trois ou quatre dixmeurs, qui seroient suffisants et au delà dans le plat pays, il en faut, dans le dix mage de Blangy, jusqu'à 7 et 8. Leurs gages sont différents selon le plus ou moins long temps qu'ils demeurent pour lever ladite dixme. Les uns reçoivent 30 livres, c'est le plus grand nombre, les autres, 20, c'est le plus petit nombre et le dernier salaire le plus bas de tous. Les uns et les autres, ramassés en un seul, font

exactement, par chaque année, la somme de 200 livres. Dans la paroisse, de 900 à 1,000 communicants, où les pauvres et les vieillards proportionnés font une charge nouvelle pour le sieur curé, » 1751. – Campneuseville (Notre-Dame et Saint-Maur de) ; Simon Pierre Fournier, curé, qui a la moitié de la dîme ; l'autre moitié appartient aux religieux de Foucarmont, patrons alternatifs avec le seigneur du lieu, 1728. – Caule (Notre-Dame du) ; Jean Cossard, curé ; patron, le seigneur du lieu ; le revenu du bénéfice consiste en 1,400 gerbes de dîme de blé méteil, 500 gerbes d'avoine, demi-cent de gerbes d'orge, 350 gerbes de pois, vesce, hivernage, 18 muids de boisson, tant cidre que poiré, dîme des moutons et agneaux, sur 400 bêtes environ à raison de 18 deniers par mouton, et 3 sous pour agneau. Le curé ne jouit d'aucunes noales. Les défrichés de la forêt d'Eu appartiennent aux religieux de Foucarmont qui en perçoivent la dîme sur environ un quart de la paroisse ; l'abbesse de Saint-Paul de Beauvais a les deux tiers de la dîme en grains sur un tiers du dîmage du curé ; le seigneur du Caule a droit de champart sur un autre quart ; paroissiens, bûcherons et journaliers pour la plupart., chargés excessivement de rentes seigneuriales ; restant de bon au curé, 93 livres, 1729 ; – M. de Gosselia, curé ; dans la nuit du 15 au 16 mars 1763 incendie du presbytère, 1763. – Puisenval ; Jean De la Grave, curé ; incendie du presbytère le 7 février 1709. – Restouval ; Thomas Le Flamand, curé ; presbytère incendié par le feu du ciel, le 20 juin 1723, 1724. – Saint-Léger ; Isaac Batellier, curé ; clocher de l'église dépouillé de ses ardoises par le tonnerre, le 10 juillet 1714, 1715.

G. 5562. (Liasse). – 19 pièces, papier.

1709-1762. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Gamaches. – Andely (Notre-Dame du grand) ; mémoire présenté à M^{gr} le chancelier, le 4 mai 1744, par les trésoriers de cette paroisse, à l'effet d'obtenir d'être relevés, en tant que de besoin, du laps de temps qui s'était écoulé depuis la publication de la Déclaration du 13 juillet 1719, et de leur accorder des lettres-patentes de confirmation de l'union qui avait été faite de la chapelle de Saint-Jean de Forcst au trésor et fabrique de Notre-Dame, par ordonnance de l'archevêque du 6 juillet 1703, eu vue de rétablissement des écoles du grand Andely et lieux circonvoisins. – État du revenu de la cure d'Amfreville-les-Champs ; Simon-Louis Gouel, curé : « Ce qui cause une plus grande perte au bénéfice, c'est que, dans le peu de clos qui sont présentement en valeur, le sieur curé n'y perçoit rien. Les laboureurs et autres particuliers ont pris l'usage depuis plusieurs années d'en faire manger la récolte en vert. La dîme a été refusée, en disant qu'ils ont le droit d'en faire manger à leurs chevaux et autre bétail une demie acre par charrue, qu'ils sont libres de placer ces sortes de récolte à la proximité de leurs fermes, n'empeschant pas le sieur curé de se rejeter sur le gros décimateur pour être dédommagé de cette perte, » 1760. – Charleval ; Louis Desnoyers, curé, vers 1753. – Douville ; André Domrney, vicaire perpétuel, 1709. – Noyers ; Jacques Bove, curé, vers 1763. – Chapelle Saint-Gilles-Saint-Leu au hameau du Mesnil, paroisse Noire-Dame d'Andely ; chapelain, Jacques-Romain Dumontier ; patronage à Marie-Catherine-Thérèse de Campoyer, vers 1729. – Chapelle de Saint-Étienne de Villers-sous-Andely, aide de la paroisse de Notre-Dame d'Andely ; Louis Guedier, chapelain ; patronage au chapitre de Gournay ; 300 habitants, 1729. – Chapelle de Saint-Léonard-lès-Andely ; Jacques Le Mercier, chapelain ; bénéfice à la nomination du prieuré de Sainl.-Jean-d'Aureuil en Lornaye, 1729. – Chapelle de Saint-Nicolas de Chauvincourt, bénéfice à la nominatino du comte de Rothelin ; chapelain, François Le Febvre, bachelier en théologie, 1728. – Chapelle de Saint-Hubert de Roncherolles, au château de Roncherolles ; Étienne de Sourdeval, chapelain, 1729. – Chapelle de Saint-Laurent de Roncherolles ; Charles Julienne, curé d'Heuqueville, chapelain ; bénéfice à la nomination du recteur du collège de Rouen, à cause du prieuré des Deux-Amants, réuni à la mense du dit collège, 1728. – Chapelle de Saint-Jean de Dagu ; 3 chapelains, MM. Feugueur, Pichard, le Pelletier ; M. de Rouville, Intendant de la Généralité d'Orléans, présente aux dites chapelles, 1729. – Chapelle de la Transfiguration de Notre-Seigncur, aux Tilliers à Villers ; Varin, chapelain ; patronage à N. L. Jubert de Bouville, 1751 ; – même chapelle, dite de Saint-Sauveur aux Tilliers ; Le Camel, chapelain, 1729.

G. 5563. (Liasse.) – 27 pièces, papier.

1728-1763. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Gisors. – Amécourt (Saint-Hilaire d') ; Louis Néhou, curé depuis 4 ans, décimaleur ; patron, M. Le Febvre, secrétaire du Roi, seigneur de la paroisse, 1728. – Beauficel ; Philippe de Folleville, curé ; patron, le seigneur ; « M^{gr} l'archevêque nomme alternativement à la cure, *ratione dignitatis archiepiscopalis* ; le curé a à sa charge 108 livres de décimes, l'entretien de 8 grands corps de bâtiments, tous nécessaires, et du chancel de l'église, qui coûte par an 100 livres, sans secours ni de MM. du chapitre, ni des abbé et religieux de Cerisy, aussi gros décimateurs, l'entretien en partie d'un vicaire, l'entretien du clerc maître d'école, aux gages de 60 livres par an, la réception des prédicateurs envoyés, l'avent et le carême, par mandement, grand nombre de pauvres, » 1729. – Beauvoir-en-Lyons ; Le Tellié, curé ; patron, le prieur de Saint-Laurent en Lyons ; 1,000 communicants ; paroissiens pauvres, 1729. – Bernonville (Notre-Dame de) ; Augustin Du Crocq, curé ; patronage à l'abbaye du Bec, qui prétend aux 2/3 de la dîme ; la tierce appartient au prieur de Bezu-le-Long ; 100 communicants ; curé chargé d'entretenir et de réparer l'église, 1729 ; – Pigache, curé, 1751 ; a été exilé pendant 2 ans, et il lui en a coûté plus de 5,000 livres. – Bezu-la-Forêt (Saint-Martin de) ; François Duval, curé ; patronage aux héritiers de feu M. Pavyot de Bouillon, procureur général au Parlement ; le curé contribue au traitement du vicaire, du maître et de la maîtresse d'école ; 500 communicants ; nombre de pauvres, que les gros décimateurs n'assistent pas ; le curé évalue le revenu net de son bénéfice à 598 livres. *Nota* : « le revenu a esté autrefois plus considérable, mais en l'année 1705, le 30 décembre, arriva une tempeste de vents si furieuse, que quantité de clochers, de moulins, et plus d'un tiers des arbres fruitiers furent renversez et abattus. Ensuite, 4 ans après, en 1709, arriva le grand hiver qui fit mourir la moitié des arbres qui estoient restés, » 1728. – Bezu-le-Long ; Pierre Foucher, curé ; patron, l'abbé de la Croix-Saint-Leuffroy : le prieur, gros décimateur, 1729. – Bosquentin ; Philippe Mathieu, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Mortemer, 1728. – Bouchevilliers ; Louis L'Enfant, curé, décimateur ; patron, M^c Arnoult Mahion, bourgeois de Paris ; cure évaluée à 400 livres tout au plus. « Depuis 5 ans, le principal de la dixme est en friche par la mauvaise conduite du seigneur du lieu, qui a voulu faire valoir sa terre sans y rien entendre, » 1729. – Coudray (Saint-Martin du) ; Charles de Trie-Pilavoine, curé ; patron honoraire, Charles de Trie-Pilavoine, chevalier, seigneur de la paroisse ; revenu du bénéfice, 874 livres, 10 sous ; charges, 547 livres ; reste net, 327 livres, « sur laquelle somme il faut faire tous les frais d'une maison, payer les gages de domestique, de servante, acheter un cheval, le nourrir, l'habiller, l'entretenir, acheter du bois, faire les aumosnes que je suis obligé de faire seul, sans aucunes assistances de M. le prieur de Velly, de M. l'abbé de Mortemer, des religieux de la même abbaye, de la commanderie de Malthe, qui ont beaucoup de terres exemptes dans ma paroisse », 1728. – Doudeauville (Saint-Aubin d') ; Pierre-Thomas Tremblay, curé ; patron, François-Sibile de Boniface, chevalier ; revenus, 759 livres, 10 sous ; charges, 514 livres, 17 sous ; partie des dîmes appartenant au chapitre de Rouen et aux religieux de Cerisy, 1729. – Feuillie (la) ; A. Fourmentin, curé ; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons ; chapitre de Rouen, gros décimateur ; 1,200 communicants ; revenus, 900 livres ; charges, 514 livres ; il ne reste pas au curé, pour vivre, 400 francs, ce qui est fort modeste ; il conclut : *Labor multus, fructus nullus*, 1729. – Fleury-la-Forêt ; Neveu, curé ; patron, le marquis Dauvet ; plus de 100 pauvres, 1729. – Gaillardbois ; François Jobert, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, prieur curé ; le bénéfice dépend du prieuré des Deux-Amants, 1728. – Gisors (Saint-Gervais et Saint-Protas de) ; André Picard, docteur de la maison de Sorbonne, curé ; patron, l'abbé de Marmoutier ; 4,000 communicants, un tiers de pauvres, 1728. – Chapelle Sainte-Catherine dans l'église de Gisors, à la présentation du marquis de Flavacourt ; Louis Bonté, chapelain, 1729. – Hébécourt ; François Colibeaux, docteur en théologie, curé ; patron, Claude Boucher, Intendant de Guyenne, 1729 ; – Olivier Robbes, curé, 1747. – Heudicourt (Saint-Sulpice d') ; Adam Hurel, docteur en théologie, curé ; patron, le seigneur du lieu ; pauvres en grand nombre, 1729. – Leuilly (Saint-Pierre de) ; Jean Guichault, curé ; patron, le seigneur qui perçoit les chainparts à la 6^e gerbe ; le curé n'a que la 36^e ; gros décimateurs sur une partie de la paroisse, les chanoines de la cathédrale de Rouen et les religieux de Cerisy, 1729 ; – Philippe Julienne, curé, 1749. – Lisores ; L. Le Baube, curé ; décimateurs, pour partie, les chanoines de Rouen et l'abbaye de Mortemer, 1728. – Chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Lisores ; François Le Vigoureux, chapelain ; patron, le seigneur de Lisores, 1728. – Longchamp ; Pierre Pion, curé ; patron, l'abbé de Saint-Étienne de Caen ; la seigneurie pour le temporel appartient à la marquise Dauvet ; le curé a la tierce dîme ; gros décimateur, pour partie, le prieur de Saint-Gourgon ; école pour les filles tenue par une religieuse de la Providence ;

70 pauvres, 1728. – Lorleau ; Nicolas-Hector Vitécoq, curé ; patronage à l'archevêque de Rouen ; plus de 100 feux, dispersés ; 400 communiant, presque tous journaliers ; grand nombre de pauvres ; les religieux de Saint-Laurent jouissent de la grosse et verte dîme au hameau de Saint-Crespin, qui contient de 3 à 400 acres, des meilleures terres du pays ; de plus, les terres du prieuré de Saint-Paul, au Mont-aux-Prêtres et à la Lande-Asseline, ne payent point de dîmes, 1729.

G. 5564. (Liasse.) – 30 pièces, papier.

1679-1759. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Gisors. – Maineville; M^e Robert Dauberville, curé, seul décimateur ; patrons, les représentants du marquis Dauvet ; pauvres en grand nombre, 1729. – Chapelle de Saint-Louis au château de Maineville ; Nicolas Jullien, chapelain ; patrons, les représentants du marquis Dauvet, 1729. – Martagny (Saint-Vincent de) ; Jean Jullien, curé ; patronage à la marquise Dauvet ; les habitans sont tous pauvres journaliers et mendiants, à la réserve de 4, qui font environ 60 acres de blé, 1729. – Chapelle de Ménesqueville ; Cosme Le Roy, curé de la paroisse, chapelain. – « Gaillardbois étoit, il y a viron 200 ans, succursale de Ménesqueville. Depuis, Gaillardbois a été érigé en cure. L'on trouve dans les archives de Mortemer que le masson, qui a basti la dite abbaye, étoit du hameau de Gaillardbois de Ménesqueville. D'autres disent qu'il y avoit autrefois une chapelle dans la ferme du fief de la Cour-sur-l'eau, et que le chapelain possédoit la dite ferme et le dit fief, qui est un tiers de haubert, que le tout a été aumosné par la reine Blanche à l'abbaye de Mortemer. L'on a trouvé dans la court de la dite ferme les vestiges d'un édifice en forme de chapelle... Quelques personnes, et même l'opinion commune des paysans est que cette chapelle étoit située sur un coin de la coste de Ménesque - ville, proche la forêt de Lions, et l'on nomme cet endroit l'hermitage. Les paysans, pour apuyer ce qu'ils avancement, soutiennent qu'une image en pierre, viron de 2 pieds de haut, représentant un évêque et dorée en filet, qui est dans une chapelle de l'église de ma paroisse, a été trouvée dans les ruines de la chapelle en question... Les rapports de nos paysans ne sont que des rêveries... En 1709, il y eut un hyver si violent que tous les arbres fruitiers moururent, attendu que Ménesqueville est située dans une vallée, et le froid y fut si âpre que, dans une ferme, il fut abattu 300 arbres fruitiers ; le curé depuis ce temps-là a été obligé d'acheter son cidre ; » 70 communiant, 1729. – Mesnil-sous-Verclives (Saint-Nicolas du) ; Louis Deschamps, curé ; patron, l'archevêque ; seigneurs de la paroisse, les héritiers de M. Pavyot de Bouillon, procureur général, 1728. – Mesnil-sous-Vienne ; Charles Flamen, curé, par la résignation de Jean-Baptiste de Sainl-Ouen ; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, 1729. – Mont-Roty (Sainte-Marie-Madeleine de) ; Nicolas-Bernard Denis de Mothin, prieur curé, à portion congrue, payée par l'abbé de Mortemer, qui nomme à la cure ; paroisse remplie de pauvres gens, qui n'ont presque pas de pain, 1729. – Morgny-la-Fôrêt (la Sainte Vierge de), dont la fête se célèbre le jour de l'Assomption ; Antoine Le Vasseur, curé ; patron, le marquis du Thil, chevalier de Saint-Louis, mestre-de-camp d'infanterie ; 800 communiant ; plus de 2,000 âmes, « presque tous pauvres gens, balayeurs et sabotiers ; les chanoines de Rouen et les religieux de Cerisy, décimateurs, qui lèvent plus de 2,000 livres de rente, et ne donnent rien pour leurs secours, » 1729. – Neuf marché ; Louis Brossard, curé ; patron, le prieur, qui étoit Balthazar-Henri de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, à qui appartenait la moitié des dîmes. – Saint-Aubin de Corval, annexe de Neuf marché, 1728. – Neufve-Grange (la) ; Nicolas-François Gougeon, curé, à portion congrue ; patronage à l'abbaye de Mortemer ; la paroisse a 2 heures de circuit et contient 7 hameaux, écartés l'un de l'autre ; 330 communiant ; « c'est une bénédiction de la Providence comment le curé peut subsister, » 1729. – Noyon-le-Sec (Saint-Sigismondde) ; Jean Le Cauchois, curé ; patronage à l'abbaye de Cormeilles ; le curé n'a que la tierce de la dîme, 1728. – Puchay ; Noël-Étienne Hubert, curé, qui a le tiers des dîmes, une partie des dîmes aux dames de Saint-Amand et de Poissy, aux chanoines de Rouen et aux religieux de Cerisy ; 600 communiant, 1729. – Rosay ; Jean-Baptiste Costard, curé ; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons ; six-vingts feux, dont il n'y en a pas 10 qui ne soient pauvres ; maladies fréquentes ; en onze ans de temps, 6 curés, 1729. – Saint-Denis-le-Ferment ; Charles de Gaillarbois, curé ; patron, le seigneur, 1729. – Saint-Eloi de Bézu ; François Pagnierre, curé ; patronage alternatif entre les seigneurs d'Étrépagny et ceux de Bézu-le-Long, 1729. – Saint-Paër ; Nicolas-Vincent Renaut, curé ; patron, le seigneur, 1729. – Saussay-la-Vache (Saint-Martin de) ; Sylvestre Lamy, curé ; patron, messire Alexandre de La Vache ; il n'y a que 4 laboureurs dans la paroisse ; les autres sont gens de journée, 1728. – Thil

(le) ; Guillaume Burel, curé ; patron, M. du Basset, doyen de MM. du Parlement, 1728. – Tierceville ; Guillaume Deslandes Dauilly, curé ; patron, le seigneur du lieu ; « les habitants sont pauvres ; la plupart vefves, n'ont point de brebis, mais seulement une vache, laquelle doit par veau une livre de beurre au curé ; mais il y a plus de 15 ans qu'il n'en perçoit rien à cause de leur pauvreté extrême ; le fermier seul du seigneur a un troupeau, » 1729. – Transières ; Jacques Gouellain, curé ; patronage aux religieux de Saint-Ouen ; il n'y a que 2 petits laboureurs dans la paroisse ; tous les autres, pauvres gens de journée qui n'occupent que le couvert, au nombre de 8 maisons, 1728. – Trouquay (le) ; frère Nicolas De Caumont, curé ; patronage aux religieux de l'Isle-Dieu, qui sont décimateurs avec les chanoines de Rouen et les religieux de Cerisy ; 800 communiants, 1729. – Verclives (Saint-Martin de) ; Georges Le Baube, curé ; patron, Jean-Jacques de Vielzmaisons, seigneur de la paroisse, 1728. – Basincourl ; Joseph Feugueur, curé ; habitants presque tous pauvres, 1728. – Mémoire de ce curé à l'effet d'obtenir une diminution de ses décimes : « Le voisinage de M^{gr} le comte de Charolois ne laisse pas espérer de meilleures récoltes à l'avenir. La forêt du Buisson-Bleu, qui environne le petit terroir de Basincourt, est remplie de sangliers. »

G. 5565. (Liasse.) – 43 pietés, papier.

1728-1764. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Longueville. – Anneville ; Charles Lemercier, curé, 1720 ; – Yvart, curé, 1749-1751. – Appeville (Saint-Remy de) ; Jean Le Roy, curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs ; le curé avoit succédé à Nicolas Le Masle, 1728. – Archelles (Saint Clément d') ; Jacques Mottart, curé, seul décimateur ; patron, le curé d'Arques, 1728. – Aubermesnil ; Lemoyne de Marencourt, curé ; patron, le seigneur de la paroisse ; l'abbé de Corneilles, gros décimateur, 1729. – Auffay (Notre-Dame d') ; François Coipel, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Évroult ; 700 paroissiens, dont 400 sont pauvres et mendiants, 1728. – Authieux ou des Autels sur Bellencombte (Notre-Dame des) ; Nicolas-Robert Capron, curé ; l'abbé de Saint-Amand jouit d'un trait de dîmes, 1729. – Basaumesnil ; Charles Le Bouvier, curé ; de 66 à 70 communiants, dont beaucoup sont pauvres. « La paroisse est traversée par 2 grands chemins, l'un de Dieppe à la route de Paris, l'autre du pays de Caux à Neufchatel et à la Picardie, ce qui fait que l'on voit le plus souvent par jour 30 et 35 pauvres et mendiants, que l'on est obligé d'assister, » 1728. – Beaumais (Saint-Laurent de) ; Antoine Songnart, curé ; patron, l'archevêque de Rouen ; l'abbé de Saint-Wandrille, décimateur ; trait de dîmes au curé d'Arques ; revenus, 204 livres ; charges, 142 livres ; reste net, 62 livres, 1728. – Bellencombte ; Mouquet, curé ; « comme presque tout le terrain de Bellencombte est en bois taillis et de haute futaie, appartenant au Boy et au seigneur du lieu, exempts de dixme, il ne reste que viron 20 acres, de mauvaise terre, en costeaux et dosages, payant dixme, où le curé prend, par an, 70 gerbes de blé, qui produisent 15 boisseaux de blé, à 40 sous le boisseau, font 30 livres. Il récolte environ 10 boisseaux d'avoine, 15 livres ; pour 48 livres de foin, et pour 25 livres de pommes et de poires ; casuel nul ; presque tous les paroissiens sont pauvres et auraient besoin de secours, » 1729 ; – Romain Soury, curé ; paroisse sujette aux inondations ; récolte de 1746 totalement perdue. – Boschullin ; Louis Gibert, curé, ayant succédé à M. Heuveline en 1723 ; – patron, le prieur de Longueville, 1728 ; – François Grandin du Hautmanoir, curé, ayant la moitié des grosses dîmes ; l'autre moitié appartenait aux religieux de Longueville ; 100 communiants, 1751. – Bois-Robert (Notre-Dame de) ; Pierre Dambry, curé, décimateur en partie ; patron, M. de la Vallée ; un trait de dîmes à l'abbé de Saint-Georges de Boscherville ; l'église est pauvre ; elle manque d'ornement et de linge ; le clocher menace ruine, 1728 ; – Pierre Le Febvre, curé ; il se plaint de l'augmentation de ses décimes, ce qu'il attribue au parti que prit, en 1754, son prédécesseur, le sieur Violette, curé. Quand il abandonna son bénéfice pour aller habiter Paris, il fit crier sa dîme, qui fut adjugée à un étranger, pour 2,400 livres, prix exagéré, qui s'explique par cette circonstance que l'adjudicataire était un homme sans asile, chassé de sa ferme par sentence du juge, » vers 1756. – Bourgay ou Bourgueil ; Jean Brunel, curé ; patronne, Madame de Fontenay-Montreuil-le-Henry, 1728 ; – François Brossard, curé ; patronage à Judith Langlois, veuve de Denis Le Bâtard, seigneur de Fontenay, 1751. – Bouteilles (Saint-Saëns de) ; Jean Du Cattelier, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, qui a la moitié de la dîme, 1728. – Catelier (Saint-Georges du) ; Guillaume Dardenne, curé ; patron, M. Dambray, conseiller au parlement ; reste net au curé, 106 livres 10 sous, 1729. – Centacres (la

Trinité des) ; Jacques le Roy, curé ; patron, l'abbé de Saint-Évroult, lequel est gros décimateur ; reste net au curé, 116 livres, 1728. – Chapelle du Bourgay ; Henry Le Parmentier, curé, décimateur ; patron, messire Louis Susanne, 1729 ; – François De Visme, curé ; patron, M. Susanne de Bréauté, 1751. – Chaussée (la) ; J. Courtois, curé ; a le tiers de la dîme ; les deux autres tiers appartiennent à rabbesse de Saint-Amand, 1728. – Chaussée-sur-Longueville (la) ; Fr. Herbert, curé ; patronage à l'abbesse de Saint-Amand, qui perçoit les 2/3 des dîmes, 1751. – Cressy ; Gabriel-Médard Levesque, curé ; patronage aux religieux de Saint-Lô de Rouen, 1729. – Procès-verbal des réparations à faire au clocher, à la nef et au chœur de Cressy, frappés par le tonnerre, 1764. – Crique (la) ; François Gosset, curé ; patron, M. d'Iquelon, conseiller à la Cour des Comptes, qui jouit d'une exemption de dîmes sur 60 acres de terre, comme il résulte d'une sentence du siège d'Arques, de 1686, entre François Renaut, curé, et René Guérard, seigneur de la Crique, 1728. – Cropus (Saint-Jean-Baptiste de) ; Jean-Baptiste Ellye de la Lande, curé ; patron, messire Couture de Chamacourt de Sorquainville, conseiller au parlement, à qui la seigneurie avait été vendue, en juin 1728, par messire Charles-Pierre Le Myre de Pelletot, fils d'un grand audienier de France ; le clocher menace ruine ; « le curé fait les aumônes sans assistance de personne ; la proximité du grand chemin, jointe à la misère continuelle, attire au presbytère quelquefois jusqu'à 60 pauvres par jour, » 1728. – Dieppe (Saint-Remy de) ; Coignard curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon ; casuel très petit, « le s^r curé n'ayant ni offrande ny luminaire aux pains bénits ; plus, les particuliers, dans les grandes inhumations qui se font, retirant, au moyen de 10 sols par tierce, leur luminaire, qui n'excède jamais 15 à 16 livres, par l'expérience des 15 années que le sieur titulaire en a et est en ossession, les plus opulents et les plus puissants se conformant à cet usage ; » grand nombre de pauvres ; 8 communautés religieuses ; la plus gênante sont « les Carmes déchaussez, qui font veu d'une très grande solitude, d'un très grand hermitage, quand il s'agit de marcher avec les autres religieux aux processions générales, tant du jubilé que celles qui sont établies pour le Roy et pour l'Entrée de nos seigneurs les archevêques de Rouen, mais qui oublient bientôt leur solitude, quand il s'agit de courir de porte en porte pour détruire et entreprendre sur les droits de la paroisse, et mendier les services des inhumations des particuliers, toujours prêts à ériger leur couvent, qui n'est qu'un hospice, en paroisse, » 1728. – Dieppe (Saint-Jacques de) ; « le bénéfice n'a ni fonds ni dîmes. Il n'y a ni cierge ni offrande, au pain béni, le dimanche, point de cierges aux baptêmes (c'est le curé qui les fournit), point de cierges ni offrandes aux relevées ; point de cierges ni d'offrandes pour les mariages. Aux plus grandes inhumations le curé n'a que le cierge des offrandes ; » Jacques Benard curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, 1728. – Étables ; De Chérie, curé ; total du revenu, 484 livres, 1729. – Fresnaye, (Saint-Sauveur de la) ; Georges Boivin, curé ; patron, le prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, 1730 ; – Duval, curé, après Boivin. – Heuse (Saint-Christophe de la), église érigée en 1531 ; Charles Garand, curé ; patron, messire Yves de Saint-Ouen d'Ernemont, 1729.

G. 5566. (Liasse.) – 40 pièces, papier.

1728-1757. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Longueville. – Innocents (les) ; Charles Morel, curé ; patron, le Roi ; M. de Belbeuf, seigneur, 1729 ; – Louis Gosselin, curé ; tous les paroissiens journaliers, 1717. – Longueville (Saint-Pierre de) ; Barnabe-Étienne Ballue, curé ; patron, le prieur de Longueville, 1728. – Michel-Étienne Faucourt, curé, à portion congrue ; « le pays est totale.tient ruiné par la suppression du bailliage de Longueville, dont les officiers étaient, pour ainsi dire, ses seuls paroissiens ; leurs maisons actuellement remplies par des bergers ou chassemoutes, qui y logent leurs femmes avec une douzaine d'enfants, gens plus propres à recevoir des charités de leur curé, qu'à, luy païer des revenus casuels, » 1749. – Marigny (Saint-Martin de) ; Étienne Le Clerc, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; le seigneur de la paroisse est M. Jacques-François de Montpellié, comme représentant l'abbaye de Corneilles, 1729 ; – Adrien Philippe, curé ; l'abbaye de Saint-Wandrille a plus de la moitié des grosses dîmes, 1751. – Montreuil-en-Caux (Saint-Sulpice de) ; Philippe Morin, curé ; patron, l'abbé du Bee ; décimateurs, l'abbé de Saint-Victor et l'abbé du Tréport, 1728. – Mucedent (Saint-Pierre-de) ; Louis de Barrois, curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, gros décimateurs, 1728. – Parc (Notre-Dame du) ; Guillaume Dardenne, curé, 1729. – Pelletot (Saint-Laurent de) ; Jean Attinas, curé ; patron, Pierre-Charles Lemire, 1718. – Pierre (Saint-Sulpice de la) ; Pierre Labsolüe, curé ; patron, le haut doyen du chapitre ; seigneur

temporel, Louis de Giffard, patron honoraire, 1728. – Rosay ; J. Bernard, curé ; 200 communicants ; les pauvres composent plus de la moitié de la population, 1729. – Rouxmenil (Saint-Denis de) ; Senault, curé ; patron, Jean-Charles de Gruchet de la Blandinière ; le curé se lamente sur la misère des petits bénéficiaires, et prie qu'on le dispense d'avoir des livres nouveaux pour son église, 1729. – Saint-Aubin-le-Cauf ; Jacques Fossey, curé ; patron, le marquis de Torcy ; gros décimateur, l'abbé de Saint-Wandrille, 1728 ; – même curé ; il n'a de quoi, au bout de l'année, acheter une paire de gants ; il a voulu louer son bénéfice : on ne lui en a offert que 600 livres, 1748. – Saint-Aubin-sur-Scie, François Genu, curé ; le bénéfice dépend de l'exemption de Fécamp, 1729 ; – Jean Rolland, curé, 1750. – Saint-Germain ; Nicolas Bonté, curé ; patron, Claude-Emmanuel Langlois de Courmoulins, président à mortier au parlement, 1728. – Saint-Héliier ; Louis Roger, curé ; patron, l'abbé de Saint-Victor-en-Caux ; le curé entretient l'école et donne au clerc 12 boisseaux de blé, 1728. – Saint-Honoré ; Nicolas Le Liepvre, curé ; patron, M. Dambray, conseiller au parlement, 1728. – Saint-Ouen-sous-Bellencombres ; Jean Duval, curé ; patron, l'abbé de Saint-Victor ; 200 acres de terres labourables dépendant du clocher, y compris les noales ; les 2 tiers de la dîme appartiennent à l'abbé de Saint-Victor ; 18 à 20 feux, 1728. – Saint-Saëns ; Robert Davoult, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, 1729 ; – Claude Duquesné, curé, 1748 ; – la fonte des neiges, de la nuit du 21 au 22 du mois de janvier dernier 1757, a fait au dit curé un tort considérable, n'ayant pu prévenir ny arrêter l'eau qui a inondé généralement tous les bâtiments ; – plus de 40 ménages dans le besoin, 1757. – Sainte-Foy ; François Coquet, curé ; patron, le prieur de Longueville, gros décimateur, 1728. – Torcy-le-Grand ; René-Charles Du Patis, curé ; patron, François Groulard, 1728. – Torcy-le-Petit ; Chérie de Beauval, curé ; patronage à la marquise de Fréville, 1729 ; – Charles De Chérie, curé, 1751. – Tourville ; Jean Le Vesier, curé ; patron, l'abbé de Saint-Georges ; Madame Hue de Miroménil, dame de la paroisse, 1729 ; – Charles Bretteville, curé, vers 1750.

G. 5567. (Liasse.) – 102 pièces, papier.

1726-1750. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et bénéficiaires du doyenné de Magny. – Saint-Martin d'Aincourt ; patronage à S. A. S. le comte de Clermont, abbé du Bec-Hellouin ; M. Nicolle, curé, 1728. – Ambleville (Saint-Donatien et Saint-Rogatien d') ; Lemarié, curé et doyen de Magny : « Il faut 5 hommes et 4 chevaux pour récolter la dixme pendant 6 semaines ; les hommes consomment 7 setiers de blé, savoir : 2 setiers et 1 mine chacun pour leurs peines, et ensemble 2 setiers et 1 mine en pain : ainsi c'est 150 livres à 10 livres le setier ; pour la viande et boisson, 40 écus au moins ; les chevaux consomment 200 de vesces à 10 livres ; 6 setiers d'avoine à 6 livres ; pour les fers, 10 francs, et pour chaque cheval, 12 francs, 58 livres ; pour battre les grains, le batteur prend 10 sols par jour et nourri ; il est 3 à 4 mois, ce qui emporte 80 livres, » 1727. – Autisle (Notre-Dame d') ; patron, le due de la BocheGuyon ; MM. Gilbert des Voisins, seigneurs de la paroisse ; Mennessier, curé, 1729. – Bantelu (Saint-Géréon de) ; 200 communicants, tous manouvriers, très pauvres, à l'exception de 4 fermiers ; curé, François-Jean Jan de Ville-claire, 1728. – Beauregard ou Oménu-court ; curé, Henri Gobert, chanoine régulier de Notre-Dame de Sausseuse, 1729. – Beauserré ; 8 feux, 28 communicants ; curé, Mathurin Feugueur, 1729. – Bellay (le) ; Denis de Mothin, curé, 1729. – Bennecourt ; Denis-François Nepveu, curé, 1729. – Bouconvilliers (Saint-Étienne de) ; Jean-Baptiste Dolnet, curé, 1729. – Boury ; Claude Betou, curé, 1728. – Bary-sous-Baudemont ; Roger Routier, curé ; « les paroissiens n'ont point coutume de payer le casuel, » 1728 ; – Esnault, curé, 1755. – Breuil (Saint-Denis du) ; Pierre Augay, curé, 1729. – Buchy, curé, François-Claude Morel, 1729. – Chapelle (Saint-Nicolas de la) ; Nicolas Desgranges, curé, 1728 ; « pour ce qui est du casuel, je ne crois pas recevoir pour les prières et les offrandes, 10 livres, » 1728. – Chaussy ; l'abbé de Saint-Wandrille, patron ; – Louis Leseur, curé ; « sur 200 familles dont se compose la paroisse, il y en a plus de 100 si pauvres que, si l'on manque de les secourir le 2^e jour de leur maladie, ou dans les mauvaises années, ils sont exposés à beaucoup languir ou à mourir, » 1728. – Chérences (Saint-Denis de) ; J.-B. Petit, curé ; « le casuel n'est à rien estimé, attendu la petitesse et pauvreté de la paroisse, » 1729. – Cléry (Saint-Germain de) ; Thomas Poulain, curé ; Jacques de Guiry, seigneur de Cléry, 1729. – Commeny ; curé, Louis Queru, 1726 ; – Plechet, desservant, 1747. – Courcelles ; Dubuisson, curé, décimateur pour moitié ; le prieur de Beaumont-le-Perreux, décimateur pour l'autre moitié, 1729. – Drocourt, (Saint-Denis de) ; Jean Gouy, curé, donne 20 livres pour la

condition d'un maître d'école, 1729. – Folainville ; Prévost, curé, 1752. – Fontenay-Saint-Père ; Berthault, curé ; patron et gros décimateur, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1729. – Gargenville ; Antoine Serans, curé ; patronage au recteur du collège des Jésuites de Paris, rue Saint-Jacques, à cause de l'union faite au dit collège du prieuré de Gargenville en 1659.1728. – Génesville (Saint-Pierre de) ; Michel Berthault, curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, 1728. – Gommecourt (Saint-Crespin et Saint-Crespinien de) ; Guillaume Lemaistre, curé ; patron, le duc de la Bocheguyon, 1729. – Guerne (Notre-Dame de) ; Claude-Bernard Moufle Du Bôquet, curé, à portion congrue ; patron, l'abbé du Bec ; gros décimateur, M. de Soldeville, clerc tonsuré du diocèse de Lérida en Espagne, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, 1729. – Guiry (Saint-Nicolas de) ; Jonas Le Sieure, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1729. – Guitrancourt (Saint-Ouen de) ; Gabriel-Maximilien Grandin du Faurel, 1728. – Hadancourt (Saint-Martin de) ; Nicolas Camus, curé ; chanoines de Mantes, gros décimateurs, 1729. – Hardicourt (Saint-Germain de) ; François Caumont, curé ; l'abbé du Bec-Hellouin, patron, 1728. – Issou (Saint-Martin d') ; Pierre Ducloz, curé ; le duc de Sully, seigneur de la paroisse, comme engagiste du domaine de la ville de Mantes, 1728. – Jamberville (Notre-Dame de) ; René Davoust, curé ; l'abbé de Saint-Germer de Fly, patron, 1729. – Jusiers (Saint-Michel de) ; François Semen, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1728. – Lèvemont ; Pierre Uger, curé ; seigneurie de Dam val en ladite paroisse, 1729. – Lierville (Saint-Martin de) ; Charles-François Prévost, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germer. « Le casuel est fort modique et peut monter au plus à 10 livres par an, le curé étant obligé de faire la plupart (sic) *gratis* à cause de la pauvreté du lieu, » 1729. – Limay (Saint-Aubin de) ; Jean Danguéger, curé, à portion congrue ; patron, l'archevêque de Paris, à cause de l'abbaye de Saint-Magloire, 1729. – Limets (Saint-Sulpice) ; François De la Salle, curé ; patron, l'archevêque de Rouen ; décimateurs, le curé, les Jésuites de Rouen et le seigneur de la RocheGuyon, 1729. – Magny (Notre-Dame de) ; Antoine Escouvette, curé ; patron, le prieur du lieu ; seigneur foncier et engagiste, le maréchal de Villeroy, 1728. – Mézy (Saint-Germain de) ; Pierre Fleurant, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; « pas de casuel exigible, les habitants étant très pauvres, la plupart réduits à l'aumône, » 1728. – Montalet-le-Bois (Notre-Dame de) ; Nicolas Trochet, curé ; patron, l'abbé de Boisfranc, abbé de Coulon ; pas de casuel, 1729. – Montjavoult (Saint-Michel de) ; Jacques de Bavielle, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis en France ; seigneurs de la paroisse, MM. de Broglie, 1729. – Montreuil (Saint-Denis de) ; patron, l'archevêque ; seigneurs de la paroisse, MM. de Broglie ; casuel nul, 1729. – Moussy ; Sébastien Martin, curé ; patron, l'abbé de Saint-Martin-lès-Pontoise ; 24 maisons dans la paroisse, 1729. – Neucourl ; Louis Lemarié, curé ; collateur, l'archevêque, 1720. – Oinville (Saint-Séverin d') ; Claude Lecomte, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1728. – Omerville (Saint-Martin d') ; Jacques Allais, curé ; collateur, l'archevêque ; dans cette paroisse, biens appartenant aux religieux de Villarceaux et à la coin manderie de l'ordre de Malte, 1728. – Parnes (Saint-Josse de) ; Denis De la Porte, curé ; patron, l'abbé de Saint-Évroult ; casuel nul, 1729. – Porcheville ; Jean-Baptiste Drouet, docteur en théologie, curé ; patron, l'abbé de Marmoutier ; « les Célestins de Mantes, seigneurs de la paroisse, laisseroient plutôt tomber l'église que de donner le moindre secours, » 1750 ; – « ce qui a causé mes malheurs les années précédentes, c'est le gibier innombrable de M. le duc de Bouillon, » 1756. – RocheGuyon (Saint-Samson de la) ; Pierre Madeleine, curé, pourvu en cour de Rome ; ne sait lequel était patron du prieur de la RocheGuyon ou de l'abbé de Fécamp, 1729. – Saily (Saint-Sulpice de) ; Jacques Sehier, curé ; patron, l'abbé de la Croix-Saint-Leuffroy. – Saint-Clair-sur-Epte ; Jean-François Cuquel, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis : « Les seigneurs, qui sont puissants, envahissent tout, et, quand ils ont une fois enclos les terres dans leurs parcs, ils ne veulent plus entendre parler de payer la dîme. Le seigneur de cette paroisse a détruit un hameau tout entier, composé de plus de 30 feux, » 1728. – Saint-Cyr-en-Arthie ; Laurent, curé ; patron, M^{gr} de la Rochefoucauld ; casuel nul ; partie des dîmes inféodée, 1728. – Saint-Gervais près Magny ; Jean Lancesiere, curé ; patronage contesté entre l'abbé de Saint-Germer de Fly et le prieur de Serons ; casuel nul ; « depuis 20 ans les gros décimateurs n'ont pas donné un liard pour les pauvres, » 1728. – Saint-Martin de la Garenne ; de la Fontaine de Lesseville, curé, à portion congrue ; « j'estime que M. le duc de la Rochefoucauld a fait planter, depuis 15 à 16 ans, au moins 500 arpents de bois sur des terres qui étaient cultivées tous les 2 ou 3 ans ; » sur 800 personnes pas 50 qui aient du pain à manger. – Serans (Saint-Denis de) ; Finet, curé, 1729-1755 ; – casuel nul, 1729. – Vaudancourt (Saint-Gervais et Saint-Protas de) ; Pierre Delandre, curé ; patrons, MM. les chanoines de Saint-Mellon de Ponloise, 1728 ; – Saint-Gilles, curé ; casuel estimé à 15 livres, 1756. – Veteuil (Notre-

Dame de) ; Nicolas-Pierre Quillebeuf, curé ; patrons, les religieux de Fécamp. Le curé par le d'une ancienne chapelle de Saint-Étienne, qui aurait été réunie à l'église paroissiale, et dont le culte, ainsi que la statue de Saint-Étienne, auraient été transférés dans une chapelle de Saint-Mathurin. Il parle de 2 chapelles aux hameaux de Vienne et de Chaudry, de la pauvreté du pays, de la misère des habitants ; il se plaint avec amertume des décimateurs, « qui emportent la gresse de la terre, que de pauvres gens cultivent avec tant de peine à la sueur de leur front. Il les accuse de n'avoir pas fait la moindre charité, de n'avoir pas même donné une obole aux pauvres de la paroisse, » 1729. – Villers-en-Artie (Saint-Martin de) ; Jacques-François Le Cellier, curé ; patron, l'abbé de Saint-Germain des Prés, à cause du prieuré de Saint-Léger, sis en cette paroisse, 1729. – Vuy (Notre-Dame et Saint-Romain de) ; Jean de Turgis, curé ; Nicolas Carré et Noël Cuquemelle, chanoines de Rouen, patrons en même temps que seigneurs spirituels et temporels et gros déciinateurs ; quantité de pauvres en la paroisse, 1728.

G. 5568. (Liasse.) – 85 pièces, papier.

1728-1755. – Déclarations données à la Chambre du clergé du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Meulan. – Ablèges (Saint-Martin d') ; Prunier de la Forest, curé, 1729, 1755. – Anvers (Notre-Dame d') ; Claude Motte, curé, 1730. – Avernoes (Saint-Lucien d') ; Jean-Baptiste Cani, curé ; décimateurs, le curé, le prieur de Saint-Martin de Pontoise et le prieur de Notre-Dame de l'Aillerie, 1729. – Boisemont ; Duval, curé, 1729. – Boissy-l'Aillerie ; Voisin, curé, 1729. – Bréançon ; Charles Rouel, cure ; seigneur de la paroisse, M. Rivié ; principaux terroirs, Bréançon, le Rouel, le Fay, Saint-Martin, 1729. – Brignencourt (Saint-Pierre de) ; Pierre Gringore, curé, 1728. – Chars (Saint-Sulpice de) ; Thomas Sauveplane, docteur de Sorbonne, curé ; M. Rivié, baron de Chars, patron, 1729 ; – Denis-Antoine Pons, docteur en théologie, curé, 1747. – Condécourt (Saint-Pierre de) ; B. Vaultier, curé, à portion congrue, 1728. – Corneilles (Saint-Martin de) ; Sébastien Audouard, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis en France ; dîmes au curé et aux religieuses de Saint-Cyr-lès-Versailles, 1729. – Courdimanche (Saint-Martin de) ; Jean Duval, curé ; l'abbé du Bec-Hellouin, patron ; gros décimateurs, l'abbé du Bec-Hellouin, le prieur de Saint-Martin-des-Champs, le doyen de Gassicourt-lès-Mantes ; 150 communians, 1728. – Espiés (Notre-Dame d') ; Claude-François Le Tueur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Quentin de Beauvais ; chapelle de Saint-Jean du Rus, annexée à la cure, 1729. – Évêquemont (Notre-Dame d') ; Nicolas Vaudry, curé ; patron, Charles du Bosquet de Montlaur, prieur d'Évêquemont, demeurant au château des Tuileries, 1729. – Frémecourt (Notre-Dame de) ; M. Villot, curé, 1728. – Fremenville (Saint-Clair de) ; Fredin, curé, 1729. – Gadancourt ; l'abbé de Saint-Lô de Rouen, patron, 1728. – Gaillon-sous-Meulan (la Sainte-Vierge de) ; J.-F. Guittard, curé ; patron, l'abbé de Saint-Père-en-Vallée, 1728. – Girocourt (Notre-Dame de) ; François Dumont, curé ; l'archevêque, patron ; 35 communians, 1729. – Gousangrès ; Manoury, curé décimateur, 1729. – Grisy (Saint-Caprais de) ; François-Josse Bacouel, curé, 1728. – Heaume (Saint-Georges du) ; François d'Yvetot, curé, 1728 ; – Pierre Le Sage, curé, 1735. – Hérouville (Saint-Clair d') ; Marin de Chevremont, bachelier de Sorbonne, curé, 1729-1747. – Labbeville (Saint-Martin de) ; Robert Précourt-Boné, curé ; décimateurs, l'abbé du Bec-Hellouin, le prieur de Conflans-Sainte-Honorine, les bénédictins de Pontoise, 1729 ; – De la Dhoue, curé, 1747 ; les novales et vertes dîmes ne produisent rien à cause de la quantité prodigieuse de gibier. – Longuesse (Saint-Gildard de) ; Jean Ancemot, curé ; 120 communians ; casuel évalué à 10 livres, 1729. – Menucourt ; curé, à portion congrue ; paroisse composée de 40 bûcherons, si pauvres que souvent le curé était obligé de les enterrer et marier par charité ; M. Pierre, curé, 1755. – Meulan (Notre-Dame de) ; Jean-François Bouret, docteur en théologie, curé ; l'abbé du Bec-Hellouin, patron ; le curé envoie, tous les dimanches, dire une messe dans la chapelle de Thun, qui était autrefois une cure, et qui maintenant est réunie à celle de Notre-Dame, 1728. – Meulan (Saint-Nicolas de) ; Jacques Bucquet, curé, 1729. – Mezières ; Clément Pierrin, curé, 1728. – Montgerout (la Sainte-Vierge de) ; René-François David, curé ; les religieux de Saint-Denis, patrons, 1728. – Neuilly ; Pierre Poitou, curé, seul décimateur, 1728. – Perché ; Lesieur, curé, 1729 ; – Noblet, curé ; 120 communians, 1755. – Sagy (Saint-Sulpice de) ; Chéron, curé ; patrons, les religieux de Saint-Denis ; décimateur, Pierre-Michel Cousin, comme héritier de son père Pierre Cousin, secrétaire du Roi, qui avait acquis les dîmes de messire Jean Dyel, sieur des Hameaux, 1^{er} président en la Cour des Aides. Les religieux de Saint-Denis, à qui Jean, archevêque de Rouen, avait donné les dîmes, en 1071, les avaient aliénées en

faveur du dit Dyel des Hameaux. – Saint-Cyr-sur-Chars ; Martin Le Moine, curé, 1728 ; – Fruitier, curé, 1754. – Sauteuil ; Valentin, curé, 1730 ; – Le Trempu, curé, 1744 ; décimateurs, les Célestins de Mantes, l'abbaye du Bec, les Bénédictins de Josaphat, les Oraloriens de Marines. – Seraincourt (Saint-Sulpice de) ; Michel Vasseur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Josse aux Bois, vulgairement Dampmartin, de l'ordre de Prémontré. – Saint-Jean de Bueil, annexe de Seraincourt, 1729. – Teniéricourt ; Auger, curé, 1728. – Triel ; Jean-Baptiste Le Roux, docteur de Sorbonne, curé, 1729. – Us (Notre-Dame des) ; Denis Le Page, curé, 1729. – Valecngougart (Saint-Martin de) ; Quentin, curé ; M. Charpentier, seigneur du lieu, gros décimateur. – Vaux (Saint-Pierre de) ; Lemarié, curé, 1728. – Vigny (Saint-Gildard de) ; Jean Quesnel, bachelier de Sorbonne, curé ; les religieux de Fécamp, patrons, gros décimateurs, 1728. – Villeneuve-Saint-Martin (la Sainte-Vierge de) ; Pierre Le Clerc, curé, 1728. – Cornouillère (Saint-Blaise de la) à Us ; Jean-François Le Turquier, prieur, 1728.

G. 5569. (Liasse.) – 22 pièces, papier.

1711-1760. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Neufchatel. – Aulage (Notre-Dame d') ; Berthe, curé ; patron, le marquis de Courvaudon, 1729. – Brémontier ; Louis de Lormel, ancien curé, 1711. – Brandiancourt ; P. Corde, curé, 1760. – Bures (Saint-Aignan de) ; 2 portions à la nomination des religieux de Fécamp ; curés, à portion congrue ; curé de la 1^{re} portion, Marcotte ; de la seconde, Estalin, 1728. – Esclavelles ; Denis de Nourry, curé, ayant la moitié des dîmes ; l'autre moitié appartient à l'abbé de Beubec et à l'abbesse de Saint-Amand ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; maître et maîtresse d'école, 1729. – Forges ; Louis De Marcq, curé, décimateur ; patronage aux religieux de Saint-Hildevvert de Cournay, 1729. – Gravaï ; François Petit, curé, décimateur, patronage à l'abbaye d'Aumale et au seigneur du lieu, 1728. – Haucourt (Saint-Léonard de) ; Mathieu Touchart, curé, demeurant à Paris ; Le Lièvre, desservant ; patron, le marquis de Mailly, 1729. – Louvicamp ; Adrien Godefroy, curé, décimateur, 1729. – Mesnil-Mauger ; Jacques David, curé ; paroisse ravagée par le débordement des eaux, 1751. – Nesle-en-Bray ; Henri Le Febvre, curé ; patron, M. Henri de Boulainvilliers, à cause de son fief de Léon : l'abbaye de Bival prend les 2/3 des grosses dîmes : « Pour les messes, on n'en fait plus dire, à cause que le peuple est épuisé par la misère des années dernières. » – Neufchatel (Notre-Dame de) ; Gédéon Vincent, curé ; patronage aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillois, 1729. – Ormesnil ; César-François Delapierre, curé, qui a été présenté au dit bénéfice, il y a 9 ans, par messire François de Paccarony, écuyer, sieur de Massigny ; curé décimateur pour 2 lots ; l'autre lot au commandeur de Villedieu, 1729. – Pommereval (Saint-Nicolas de) ; Pierre-Jacques Cahard de Vauroger, curé, 1756. – Saint-Maurice et chapelle de la Sainte-Trinité ; Éloi De Lisle, curé, 1728.

G. 5570. (Liasse.) – 43 pièces, papier.

1728-1750. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Pavilly. – Ancretiéville ; Gabriel Houel, curé ; patron, le président d'Esneval ; revenu net, 150 livres, « sur quoy le curé seroit obligé de prendre sa vie, son vêtement, de quoy faire l'aumône aux pauvres et une infinité d'autres petites dépenses aussi inévitables qu'impossibles (à soutenir), s'il n'avoit point de secours d'ailleurs. » 1728. – Barentin ; Nicolas Quimbel, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, gros décimateurs ; 500 communiants, « parmi lesquels il y a une grande quantité de pauvres qui sont à la charge du curé, les religieux ne voulant contribuer pour subvenir à leurs besoins, » 1729. – Bocasse(le) ; Àvoynne, curé, 1747. – Bretteville ; Jean Le Vavasseur, curé ; patron, M. d'Imberville, conseiller au parlement, 1728. – Butot ; Jean Duchesne, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille, 1729. – Cidetot (Saint-Nicolas de) ; Charles Rondel, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, décimateurs pour les 2/3, 1729. – Cideville ; Jean Houel, curé ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; religieux de cette abbaye gros décimateurs pour les 2/3. « Le curé est le plus mal logé du diocèse ; ne possède pas une vergée de terre... Dans la paroisse beaucoup de terres inutiles, comme herbages, communes, bruières, » 1728. – Gères (Saint-Vast de) ; Michel Ferey, curé ; le patronage à la comtesse de Gères ; revenu net, 138 livres, 1729 ; – Charles De la Noe, curé, 1750. – A Clères, chapelle Saint-Maur ; titulaire, M. de Maulny, doyen de la Cathédrale de Noyon, 1730. – Houlme (le) ; Robert Bedel, curé ; « les

inondations arrivées dans la paroisse, le mois dernier, auroient dégradé la maison presbytérale, ruiné la grange, perdu les grains et causé un dommage de plus de 500 livres, » 1716. – Limésy, 1^{er} portion ; Louis-Victor De Blois, licencié, curé ; patron, messire Charles de Toustain ; décimateurs, les Bénédictins de Saint-Georges de Boscherville et les Chartreux de Rouen, 1728. – Limésy 2^e portion ; Jacques Le Prévost, curé ; « quant au casuel, les particuliers ne veulent rien payer pour les droits de baptêmes, mariages et inhumations, et, s'il arrive quelquefois que quelqu'un donne quelque petite chose, ce qui est fort rare, cela est si peu de conséquence qu'il ne vaut pas la peine d'en parler, » 1728 ; – Alexandre Burel, curé, 1750. – Malaunay (Saint-Nicolas de) ; Simon Pimont, curé ; patrons, les religieux de Saint-Ouen, 1728. – Maromme (Saint-Martin de) ; Pierre Nantier, curé ; patrons, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Rouen ; « casuel, néant ; il coûte même au curé pour l'inhumation des pauvres qui sont en grand nombre dans la paroisse, » 1730. – Mesnil-Durécu ; François Le Febvre, curé ; patron, le seigneur ; le curé n'a que la tierce de la dîme ; les 2 autres tiers appartiennent aux bénédictins de Saint-Georges-de Boscherville et aux Chartreux de Rouen, 1729. – Monville (Notre-Dame de) ; Jean Duval, curé ; le curé n'a que la tierce de la dîme ; les 2 autres tiers appartiennent aux Chartreux de Rouen, 1728 ; – même curé, vers 1750. – Motteville ; Michel Nollet de Malnoüe, curé, 1728. – Pavilly ; Robert Le Rat, curé ; patron, le baron d'Esneval, président à mortier au parlement de Normandie ; la paroisse a environ 700 communiant, dans laquelle il y a beaucoup de pauvres ; « d'ailleurs Pavilly est un grand passage, et quantité de mendiants tous les jours. Il n'y a pas un pouce de terre d'aumône. Il y a 2 vallées, arrosées de 2 rivières, et les prairies qui les bordent ne payent point de dixme ; 2 gros décimateurs, l'abbé de Saint-Georges et les Chartreux de Rouen. Il n'est pas surprenant si plusieurs des prédécesseurs du curé sont morts accablés de dettes, et il seroit impossible au curé actuel de vivre, s'il n'avoit du bien d'ailleurs, » 1729. – Pissy (Saint-Martin de) ; Pierre Behotte, curé ; patrons, les religieux de Fécamp, qui sont gros décimateurs ; le curé n'a que la tierce, 1729. – Poville (Saint-Pierre de) ; Antoine Ruellon, curé ; patron, M. de la Vaupalière ; Le curé a pour sa subsistance, celle des pauvres, de la cotisation desquels il est chargé au lieu et place de MM. de Saint-Ouen de Rouen, par la transaction (de 1694), 220 livres, 1728. – Renfeugères ; Etienne Le Mercier, curé ; patronage à la présidente Duhamel ; revenu net, 140 livres 7 sous, 1728. – Roumare (Notre-Dame de) ; Jacques Lépreux, curé ; patronage au duc du Maine, seigneur, et à l'abbesse de Saint-Arnaud, laquelle perçoit les 2/3 des dîmes ; revenu net, 426 livres 10 sous. 1729. – Sainte-Austreberte ; Jean De Houlière, curé ; patron, le président d'Esneval ; le curé est réduit à la tierce des dîmes ; les 2 autres tiers aux Chartreux de Rouen. « Il reste au curé, pour sa subsistance et pour nourrir son domestique, sans parler des pauvres, 18 livres. Il n'y a aucunes rétributions exigibles ni droits casuels au profit du curé, à l'exception de 15 livres de messes de fondations que le prêtre de la charité acquitte à son profit. Le prestre de la charité de Sainte-Austreberte a aussi, à son profit, les évangiles qui se montent, année commune, à 25 livres pour ayder le dit curé dans l'administration des saints sacrements, » 1728. – Saint-Jean-du-Cardonnay ; Michel Le Forestier, curé depuis 1710 ; patrons, les religieux de Fécamp, qui ont les 2/3 des dîmes ; le curé n'a que la tierce ; revenu net, 237 livres, 1729 ; – Canette, curé, 1751. – Saint-Martin-aux-Arbres ; Pierre Deleau, curé ; patron, le chapitre de Rouen, gros décimateur avec les Bénédictins de Fécamp pour les 2/3 ; revenu net, 113 livres ; les gros décimateurs ne contribuent en rien à l'assistance des pauvres, 1728. – Saint-Ouen-du-Breuil ; Jean-Baptiste Le Chartier, curé ; patrons alternatifs, l'archevêque et le marquis de Varneville ; revenu net, 249 livres ; habitants pauvres aussi bien que le trésor, qui ne peut pas fournir aux réparations, luminaire et autres dépenses de l'église, 1728. – Saint-Victor-la-Campagne ; G. Gaillard, curé depuis 16 ans ; pauvres en grand nombre, 1729. – Saussay (Saint-Martin du) ; Jacques Adde, curé ; patron, M. de Vertmanoir, conseiller en la grand'chambre du parlement ; les 2/3 des dîmes appartiennent aux Chartreux de Gaillon ; le curé n'a que la tierce ; les charges excèdent de 41 livres le produit, 1729. – Sierville ; Nicolas Lery, curé depuis 13 ans ; patron, l'abbé de Saint-Wandrille ; total des revenus, 930 livres ; des charges, 786 livres. Il y a dans la paroisse une chapelle de Saint-Ouen, à la nomination de l'abbé de Saint-Wandrille, 1729. – Tot (Notre-Dame du) ; Pierre Nasse, curé ; il n'a que la tierce de la dîme ; les 2 autres tiers sont aux Chartreux de Gaillon, 1728 ; – Guillaume Le Gay, curé depuis 12 ans ; il représente « que le ravage, causé par l'inondation, arrivée le 11 janvier précédent, a mis plusieurs villages sous l'eau, et surtout celui du Tot. Cet ouragan étoit d'autant plus épouvantable qu'il arriva pendant la nuit... Il n'y a que ceux qui ont vu cet endroit qui puissent savoir qu'il n'y en a point de plus triste et hydeux. Il est l'égout de 4 à 5 villages qui l'entourent de sorte que ceux qui du haut du pays l'abordent croient descendre

dans le noir Tartare, *Verus descensus Aveni*, » vers 1760. – Val-Martin (Saint-Georges du) ; Chaperon, curé, 1728. – Varneville-aux-Grés ; Jacques Valée, curé, seul décimateur ; revenu évalué à 300 livres ; 1728. – Yerville (Notre-Dame d') ; Jean-François D'Estor, curé ; patron, M. de la Ferté, président à mortier au parlement ; 400 communicants ; gros décimateurs, l'abbé et les religieux de Valmont ; revenu net, 326 livres, 1728. – Chapelle Saint-Remi à Pavilly ; Le Rat, curé de Pavilly, chapelain, 1729. – Chapelle Saint-Thibaut au Mesnil-Durécu ; Alexandre Le Picart, vicaire de Bouville, chapelain, 1729.

G. 5571. (Liasse.) – 97 pièces, papier.

1559 (copie)-1759. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiaires du doyenné de Périers. – Alisay ; chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Antoine ; titulaires, Antoine Vaiier et Couture, vers 1750. – Authieux sur le Port-Saint-Ouen (les) ; Nicolas Serais, curé ; patrons, les religieux de Saint-Ouen de Rouen, gros décimateurs ; le curé n'a que la tierce, 1729. – Auzouville-sur-Ry ; Michel Anquetil, curé ; patrons, les religieux de Saint-Ouen de Rouen, gros décimateurs ; le curé n'a que la tierce, 1728. – Becquet (Saint-Crespin du) ; Thomas Serrain, curé ; patron, l'archevêque ; « n'estoit quelques messes que lui fournit la chapelle de Saint-Adrien, le curé seroit obligé d'abandonner son bénéfice, » 1729. – Belbeuf (Notre-Dame de) ; Jean-Pierre Hébert, curé ; patron, le marquis de Belbeuf ; « il faut observer que ladite cure est située dans les enclaves de la banlieue de Rouen, dans laquelle on est obligé de payer l'entrée du vin et autres boissons que l'on achète, quand le cru n'en produit pas assez pour la provision. Il y avoit autrefois, dans l'étendue de la dite paroisse, une chapelle de Saint-Antoine, dépendante de la dite église paroissiale, qui n'avoit pour revenu que la charité des fidèles, laquelle, à cause du refroidissement universel de la charité, n'ayant plus de quoi s'entretenir, a été interdite par M^{gr} de Colbert, archevêque de Rouen, » 1729. – Bonsecours (la très Sainte-Trinité de Blosserville-lès-Rouen, dite vulgairement Notre-Dame de) ; Pierre Longer, curé, décimateur ; bénéfice à la nomination du prieur commendataire du prieuré de Saint-Lô ou des religieux du dit prieuré ; « les charges montent à 100 francs plus que le bénéfice. Si ce n'étoit les années où le blé vient à haut prix, aussi bien que le casuel de l'église, dans de certaines années, on ne pourroit avoir de quoi vivre dans le dit bénéfice, » 1729. – Boisdennebourg (Saint-Martin du) ; Antoine Andrieu, curé ; les Chartreux et le prieur de Beaulieu décimateurs pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, 1728 ; – Pierre Gaillard, curé ; le chœur et la nef en total ruinés, 1756. – Bois l'Évêque (Notre-Dame de) ; Nicolas Bence, prieur curé ; cure régulière, à la nomination du chapitre des chanoines de Beaulieu, 1719. – Boos (Saint-Sauveur de) ; Jacques Langlois, bachelier en théologie, curé ; patronage à l'abbaye de Saint-Arnaud qui la grosse dîme, excepté sur 3 fiefs appartenant à MM. Le Guerchois, le marquis du Pont-Saint-Pierre et le marquis de Belbeuf ; revenu net, 604 livres 2 sous, 1729 ; – Faucon de la Couture, curé, vers 1750. – Bourdeny (Saint-Léger de) ; M. Martin, curé ; patron, le prieur de Saint-Lô, qui a les 2/3 de la dîme ; le curé n'a que la tierce, 1729. – Bourgbaudouin ; Jacques Vitecoq, curé ; avait été pourvu sur la résignation de Jean-Baptiste Boullenc, ci-devant nommé par les Chartreux de Gaillon ; grand nombre de pauvres ; revenu net, 100 livres, 1729. – Cantelou-le-Bocage ; Michel Doublet, curé ; patron, l'abbé commendataire de Saint-Ouen de Rouen ; la paroisse est petite ; il n'y a que des pauvres, excepté 2 laboureurs ; les Chartreux de Gaillon ont la grosse dîme, 1728. – Celloville (Saint-Pierre de) ; Gabriel Le Fay de Mettillon, curé ; patrons, les Chartreux de Saint-Julien de Rouen, décimateurs avec l'abbaye de Saint-Amand pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, 1728. – Cléon (Saint-Martin de) ; Louis-Dominique Goholin, curé ; patron, le chapitre de la collégiale de Cléry *ex indulto regis*, 1728, 1748. – Épinay (Notre-Dame d') ; Pierre Le Roy, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen, 1728 ; – Baudry, curé, à portion congrue, 1754 ; – église en très mauvais état, clocher démonté, nef découverte ; ni fonts baptismaux ni confessionnal, 1756. – Épreville-sur-Ry ; Guillaume Locu, curé ; patron, M. de Coqueromont ; les 2 tiers des dîmes à l'abbé de Saint-Ouen ; le curé n'a que la tierce, 1728. – Erneville, autrefois Reneville (Saint-Julien d') ; Jacques Bougeard, curé, n'a que la tierce ; les 2 autres tiers de la dîme aux religieux de Saint-Ouen, 1709 ; – Jean-Baptiste Renault, curé ; patron, M. de Paul, écuyer, conseiller en la Chambre des Comptes, 1729. – Fleury-sur-Andelle ; Jean Lemonnier, curé, 1710 ; – Michel L'Homme, curé, 1729 ; – Auber, curé, 1757. – Fourcigny ; Nicolas Dellienne, curé ; patron, le commandeur de Villedieu-la-Montagne ; « il reste moins que rien pour l'entretien du curé, lequel est obligé de vivre de son patrimoine, ce qui est de notoriété publique,

puisque plusieurs, non pourvus de bien patrimonial, ont abandonné le bénéfice pour continuer de vicarier, » 1729. – Franqueville (Notre-Dame de); Pierre-Robert Blocquel, curé depuis 1709; patron, le Roi; cure située dans les enclaves de la banlieue de Rouen, 1729; – même curé, 1736; Charlier, curé depuis 1739, 1755. – Franqueville (Saint-Pierre de); Pierre-Philippe Béguin, curé; patron, le marquis de Lys, au droit de sa femme, M^{lle} Guenet de Franqueville, fille aînée de M. de Franqueville, conseiller au parlement de Normandie, 1728. – Franquevillette (Notre-Dame de); Etienne Le Marchant, curé; patronage aux dames Emmurées de Rouen, 1728. – Fresne-le-Plan; Louis Musnier, curé, ayant la moitié des grosses dîmes, l'autre moitié étant à l'abbesse de Saint-Amand, 1729. – Gournest; Abraham Le Nud, curé; patron, l'abbé de Saint-Evroult; seigneur temporel, le marquis d'Auneuil, 1728. – Gouy; Jean-Charles Baudouin, curé; patron, l'abbé de Jumièges; « on note que la dime des cerises se borne à 15 ou 20 corbellons, parce que les cerisiers périrent dans le grand hiver de 1709; » le curé porte à 50 livres les gages de son domestique, à 10 écus ceux de sa servante, sans compter leur nourriture, 1728; – Valentin Lingois, curé. « La paroisse de Gouy étoit autrefois très féconde en cerises, mais il n'y en a presque plus aujourd'hui, parce qu'il passe pour proverbe parmi les laboureurs qu'on ne peut replanter de cerisiers dans les endroits où il y en a eu, » vers 1750. – Igoville; Jean Dujardin, curé; patron, le trésorier de la cathédrale de Rouen, décimateur pour les 2/3; le curé n'a que la tierce; nombre de pauvres dans la paroisse; le curé ne reçoit pour eux aucun secours, 1728; – François Vallet, curé, vers 1750. – Letteguive; Louis Maille, curé; patrons, les prier et religieux de Saint-Ouen, 1727. – Mesnil-Esnard; Jean-Baptiste Boutigny, curé; patron, le prier de Sainl-Lô; gros décimateurs, les religieux de Saint-Lô pour les 2/3, le prier de Saint-Michel du Moutgargan pour l'autre tiers, 1728. – Mesnil-Raoul; Pierre Fouqué, curé; patronage aux religieuses de Saint-Ainand, 1728. – Mont main (Saint-Nicolas de); François Le Tailleur, chanoine régulier, prier curé; patronage au prier et religieux de Beaulieu, 1729. – Neuville-Chant-d'Oisel (Notre-Dame de la); Nicolas Gravenchon, curé; patron, l'abbé de Lire, 1728. – Périers-sur-Andelle; Jacques Lendormy, curé; les religieux de Saint-Ouen, patrons, barons et décimateurs, 1729; – Joseph-Louis Lecoq, curé, à portion congrue; patron, l'abbé de Saint-Ouen; dîmes aux religieux de Saint-Ouen; 11 hameaux, fort dispersés dans la paroisse, peuplés de pauvres, vers 1750. – Perruel (Sainte-Geneviève de); P. Cottelle, curé; les religieux de Saint-Ouen, gros décimateurs; le curé n'a que la tierce. « L'église et le presbytère sont situés dans l'endroit le plus resserré et marécageux de la vallée d'Andelle; l'air y est très mal sain, ce qui fait que, sans parler des autres curés qui y sont morts eu peu de temps, un très grand nombre ont abdiqué, forcez qu'ils y ont esté en quelque sorte par la maladie. Depuis près de 6 ans que j'y suis, je n'y ai pas eu la santé la moitié du temps, » 1728; – Jean-Abraham Villeroy, curé; église ruinée par les eaux de la rivière, vers 1750. – Pitres; Georges Mainiere, curé, 1701 –; même curé, à portion congrue; patrons, les chanoines de Notre-Dame de la Ronde, 1729. – Pitres (Notre-Dame de); Pierre-Louis Le François, curé depuis 1744; n'a plus la dîme du tabac, qui étoit un grand revenu, ni celle des petites fèves, adjugée, par sentence de 1720, aux gros décimateurs; la plupart des cerisiers ont péri; vers 1750. – Pont-Saint-Pierre (Saint-Nicolas de); Nicolas Pinel, curé; patron, l'abbé de Lire; paroisse sujette aux inondations, 1729. – Pont-Saint-Pierre (Saint-Pierre de); André Delahaye, curé, 1709. – Quièreville (Notre-Dame de); Marouard, curé; patron, l'abbé de Saint-Ouen, décimateur pour les 2/3; le curé n'a que la tierce, 1729. – Radepont; Denis Levesque, curé; inondation en 1709; – même curé; patrons, les seigneurs de Radepont alternativement; chapelle à Bonnemare dépendant de la cure, 1728. – Romilly; Charles Pinel, curé; patron, l'abbé de Lire, 1729; – Pierre Goujon, curé, 1713. – Saint-Aubin-jouxte-Roulleng; Jean Cordoen, curé; patrons, les chanoines de Cléry, 1728. – Transaction entre Robert de Rouves, prier de Saint-Gilles, avocat au parlement, et Guillaume Talbot, chapelain de Noire-Dame de Cléry, curé de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, 1559 (copie). – Saint-Jacques-sur-Darnétal; Jean Hébert, curé; décimateurs, les Chartreux et l'abbesse de Saint-Amand, 1729. – Saint-Martin-du-Manoir; Jean-Baptiste le François, curé, décimateur pour la tierce; patron, l'abbé de Saint-Ouen, 1728. – Sotteville-sous-le-Val (Saint-Baudel de); Charles David, curé; patron, le trésorier de l'église de Rouen, décimateur pour les grosses dîmes, 1728. – Tourville (Saint-Martin de); François le Chevalier, curé; patron, l'abbé de Jumièges, décimateur pour les grosses dîmes, le curé n'a que la tierce; mais il a la dîme des noales et closages, les menues et vertes dîmes ; il jouit de 3 acres de terre, à cause d'une chapelle du titre de Saint-Jean, 1729. – Vandrimare (Notre-Dame de) ; Alexis Noël, curé ; patron, M. d'Houdemare, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, Aides et Finances, 1729. – Ymare (Saint-Aubin d') ;

Jean-Baptiste Le Seigneur, curé ; patron, l'abbé de Saint-Onen, décimateur pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, 1729.

G. 5572. (Liasse.) – 101 pièces, papier.

1691-1759. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiés du doyenné de Pontaudemer. – Aizier ; Germain Moget, curé ; patrons et décimateurs, les religieux de Fécamp ; 50 communicants, 1729. – Appetot (Saint-Jean-Baptiste d') ; Jean-Baptiste Du Boys, curé ; patron, le comte de Clermont, abbé du Bec-Hellouin, 1728. – Appeville ; Simon Delaunay, curé ; patron, le même ; parmi les décimateurs, le prieur de Saint-Philibert-sur-Rille, Ponce Roger, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine de Rondemare, laquelle avait été donnée, vers 1260, à l'abbaye de Corneville, par Nicolas de Malesmains et Jeanne Pipart, son épouse, 1729. – Barneville-sur-Seine (Notre-Dame de) ; Philippe Soureaul, bachelier en théologie, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; seigneur de la paroisse, le marquis d'Étampes ; gros décimateur, l'abbé de Roquette, prieur de Saint-Ymer, 1729. – Blacarville (Notre-Dame de) ; Jacques Beuzelin, curé, seul décimateur, 1729. – Bliquetuit ; François De Liste, curé ; patron, le duc d'Harcourt. « Il est à remarquer que depuis 40 ans le bénéfice a diminué de plus de 200 livres par le voisinage d'une belle terre, appartenant à un grand seigneur, pour l'embellissement de laquelle on a fait planter quantité de terre en bois de haute futaie, défricher plusieurs mesures et arracher quantité de pommiers et de poiriers pour planter des ormes pour faire des terrasses et des avenues, » 1729. – Boschénard-Commin (Saint-Pierre du) ; Jean Cauvin, curé ; patron, M. Thyrel du Bocsbénard, 1729. – Bouquelon (Saint-Ouen de) ; Jacques Bouret, curé ; il se plaint de l'abandon de la culture, depuis la cherté des bois, 1747. – Bouquetot (Saint-Philibert de) ; Philippe Guibert, prieur curé ; patron, le prieur du Bourg-Achard, 1750, – en 1728, le curé de cette paroisse, Jacques Gimer, se plaint de M. Brochant, prieur du Bourg ; – Achard, lequel, possédant toutes les dîmes de la paroisse, n'avait pas, depuis 19 ans, donné un sou pour le soulagement des pauvres. – Bourneville ; Philippe-Étienne Grossart, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; décimateurs, le curé et le prieur de Beaumont-le-Roger ; de 6 à 700 communicants : « Pour les aumônes, le curé les fait seul, les gros décimateurs, depuis 21 ans qu'il gouverne la paroisse, n'ayant pu donner un liard d'aumône, ni la moindre chose pour les ornements, encore moins pour faire instruire les pauvres, » 1729. – Brétot (Notre-Dame de) ; Charles-Benoît Le Roux, curé ; 1,000 communicants, 1728 ; – chapelains de Saint-Nicolas de Brétot, Louis Le Vreux, 1728 ; Godon, 1757. – Catelon (Notre-Dame de) ; Pierre Cotret, curé ; patron, l'abbé du Parc-lès-Harcourt ; l'abbé de Préaux, décimateur. – Cauverville (Saint-Julien de) ; Jean Quintaine, curé, 1729 ; – Fayel, curé, 1757. – Colletot ; Nicolas Gallot, curé, 1728. – Conteville (Saint-Martin de), dépendant de l'exemption de Dol ; Robert Piedeleu, curé, 1728. – Corneville (Notre-Dame de), bénéfice régulier donné, en 1147, à l'abbaye de Corneville par l'archevêque Hugues ; Nicolas Rieul deBrie, curé, 1729. – Ecaquelon (Notre-Dame d') ; Octave-Constantin de Sainte-Marie d'Anvers, curé ; patron, M. Guillaume Le Chevalier, 1^{er} avocat général au parlement, 1729 ; – Le Courant, curé, 1757. – Épreville ; Le François, curé, 1729. – Étreville ; François Dujardin, curé ; l'abbé de Préaux, patron, 1728. –Éturqueraie (Saint-Martin d') ; Pierre Grieu, curé, 1728. – Flancourt (Saint-Ouen de) ; Jean de la Barre, curé, 1728. – Foumetot ; lettre de l'évoque de Saint-Malo, abbé de Josaphat, à M. Cornet, syndic du clergé, au sujet de contestations avec le curé de Fourmetot, 1^{er} juin 1738. – Glos-sur-Rille ; Jacques Pupin, curé, 1728. – Guenouville ; Jean Becquet, curé ; patron, M. Brunel, conseiller au parlement; décimateurs, l'abbé de Saint-Evrault, l'abbé de Préaux, le curé de Saint-Ymer et le prieur d'Yville-sur-Seine, 1728. – Guerbaville ; Jean-Jacques de Croisilles, curé, 1729. – Hauville ; David Gy, curé ; 2,000 habitants ; patron, le prévôt du chapitre de la Cathédrale de Chartres, lequel avait les 2 tiers de la dîme en blé, 1728. – Haye-Auberée (Saint-Léger de la) ; Pierre le Gras, curé ; patronne et décimatrice, l'abbesse de Préaux, 1729. – Haye-de-Routot (1a) ; Étienne-Louis Ménard, curé ; patron, l'abbé de Beaulieu ; décimateurs, les religieux de Saint- Wandrille, 1728. – Haye-Saint-Michel (1a) ; Antoine Couillard, curé ; patron, l'archevêque de Rouen, 1728. – Honguemare (Notre-Dame de) ; François Cleremboust, curé ; patron, le prieur du Bourg-Achard, 1728. – Illeville (Saint-Philibert d') ; François le Courant, curé ; patrons, les Chartreux de Rouen, 1729. – Lendin (Notre-Dame du) ; François De la Mare, curé, 1702 ; – Nicolas Harel, curé, 1728. – Littetot ; Jacques Bonnet, curé ; patron, Tanneguy-François-Jean de Guérin, 1729 ; – Philippe De la Barre, curé, 1746. – Manneville (Saint-Denis de) ; Pierre-Barthélémy Guimonneau, curé ; patron, l'archevêque de Rouen, 1728. –

Pontautou ; Pierre Lespron, curé, 1729. – Quillebeuf (Notre-Dame de Bonport de) ; Jacques Le Vasseur, curé, 1729. – Roque-sur-Risle (la), exemption de Dol ; Jean-Baptiste Barate, curé, 1728. – Rougemontier ; Louis Haudard, curé ; seigneur temporel, M. de la Houssaye, 1729. – Saint-Aignan de Pontaudemer ; Gaspard-Daniel Duplessis Buisson, curé, 1729. – Saint-Aubin-sur-Quillebeuf ; Thomas Dubosc, curé, 1729. – Sainte-Croix-sur-Aizier ; Étienne Ducastel, curé ; 400 acres de terre dans la paroisse, sur lesquelles 60 acres de bois possédées par les religieux de Fécamp ; 170 familles, 1756. – Saint-Léger du Gènetay et chapelle de Saint-Nicolas du Gènetay dite Cocaigue ; Jérôme de Saint-Léger, titulaire de ces bénéfices, 1729. – Saint-Mards-sur-Risle ; Marc-Antoine Hellot, curé, 1728. – Saint-Martin du Bosgouët ; Adrien Le Chevalier, curé, 1723. – Sainte-Opportune ; Jean Du Vivier, curé ; patron, M. de Grouchy, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi ; plus de 30 pauvres nécessiteux, 1729. – Saint-Ouen-aux-Champs ; Jean Mariotte, curé ; patronne, madame Marie-Thérèse de Pas, veuve de M. le président de la Mezangère ; terres absorbées par le jardin et les avenues de cette dame, 1741. – Saint-Ouen de Routot ; Nicolas-Robert Le Boucher, licencié en théologie, curé, 1729. – Saint-Paul de la Haye ; Jacques Maescot, curé ; 26 feux, la moitié des habitants à la mendicité ; église dénuée de tout, sans chaire, sans confessionnal et sans bancs, 1759. – Saint-Samson, exemption de Dol ; Jean Jouen, doyen, curé de la collégiale, 1728. – Saint-Thurien ; Langeigneur, curé, 1729. – Tierceville (Saint-Sauveur de) ; Jean Le Sourd, curé, 1729 ; – Robert Goguet, curé, 1753. – Tourville (Saint Germain de) ; Robert-Antoine Le Gois, curé, 1728. – Tourville (Notre-Dame de) ; Robert-Bertrand Pinard, curé, 1728. – Vattetot ; Pierre-Claude Brideau, curé, 1728.

G. 5573. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

1728-1748. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Pontoise. – Ennery ; Cauvry, curé ; 500 communicants ; pauvres en grand nombre, 1748. – Genicourt (Saint-Pierre de) ; Pierre Rouget, curé ; patron, l'abbé de Saint-Martin de Pontoise, décimateur avec les religieux de Marcheroux, 1728. – Livilliers (Notre-Dame ou la S^e Vierge de) ; François-Ovide De la Croix, curé ; patron, l'abbé de Saint-Martin de Pontoise ; – décimateurs, l'abbesse de Chelles et le prieur de Sainte-Honorine de Conflans ; le curé n'a que la 12^e gerbe dans les grosses dîmes et un tiers dans les menues et vertes dîmes, 1728. – Osny (Saint-Pierre d') ; Jacques Camus, curé ; patronage alternatif entre l'archevêque et MM. de Saint-Pierre de Beauvais, 1729. – Puiseux (Saint-Pierre Saint-Paul de) ; Subtil, curé, 1729. – Pontoise (Saint-André de) ; Jean-Louis Duval, archiprêtre, curé ; patronage à la collégiale de Saint-Mellon, 1729. – Pontoise (Saint-Maclou de), 1^{re} portion ; Jean-Baptiste Marie, docteur en théologie, vice-gérant en l'officialité, curé ; patrons, les chanoines de la collégiale de Saint-Mellon, 1728 ; – 2^e portion ; Pierre Le Febvre, curé ; mêmes patrons, 1728. – Pontoise (Saint-Pierre de) ; Jacques Curin, curé ; patron, l'abbé du Bec, 1729. – Sergy ; Nicolas Ducrot, curé ; les 2 gros décimateurs, les Bénédictins de Saint-Denis et le prieur de Chaumont, ne fournissent rien, 1728.

G. 5574. (Liasse.) – 44 pièces, papier.

1691-1757. – Déclarations données au Secrétariat de l'archevêché de Rouen et à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Ry. – Authieux-sur-Buchy (les) ; Duval, curé, 1091 ; – Louis Le Carpentier, curé, qui a une tierce gerbe ; patron, le comte de Houdetot ; le curé se plaint de la friponnerie du fermier des religieux du Bec, gros décimateurs ; le casuel est si modique que les femmes se présentent à l'église, au retour de leurs couches, sans faire dire la sainte messe ; les morts inhumés sur le même pied ; il n'y a pas un fermier à son aise ; « reste 50 livres pour m'habiller, me nourrir, me donner du linge, des livres et faire l'aumône, non pas tant à ceux de la paroisse, qui connoissent l'impossibilité dans laquelle je suis de le faire, qu'aux étrangers, qui, sans information, croient, parce que c'est un presbytère, qu'ils ont droit d'exiger, faute de quoy, force juremens, blasphèmes, exécution et menaces de feu. Je n'ai plus qu'une vérité à vous dire, qui me fait trembler, qui est qu'un de mes prédécesseurs y est mort de faim, » 1728 ; – même curé, 1755. – Bierville (Saint-Pierre de) ; Remy Le Moyne, curé ; « l'abbé du Bec, patron, a mieux aimé lui abandonner tout le revenu que de payer la portion congrue. » – Blainville (Saint-Germain de) ; Michel-Charles Lurienne, curé ; patron, le duc de

Luxembourg ; gros décimateurs, les religieux de Saint-Ouen. « Le revenu est infiniment plus médiocre dans les années précédentes à cause des grêles et des torrents qui depuis 3 ans ont ruiné et endommagé les terres, » 1729. – Boisgautier (Saint-Georges du) ; Nicolas Vauquelin, curé, 1691 ; – Jean Plaisant, curé, 1729. – Boisguilbert (Saint-Pierre de) ; Tréhet, curé, 1691 ; – Pierre De la Croix, curé ; patron, M. de Boisguilbert, conseiller au parlement. « La dixme des grains ne consiste qu'à une moitié pour le curé, l'autre moitié appartenant aux Bénédictins de Rouen. Cette moitié ne passe jamais plus de 700 dans les bonnes années ; elle peut se monter à 800 et demi de gerbes, » 1729 ; – Piaugé, curé, vers 1750. – Boishéroult ; Le Thiais, docteur en droit de la faculté de Paris, curé, 1691 ; – Pierre Simon, curé ; patron, Jacques-Alphonse de Civile-Saint-Mards, conseiller au parlement ; les religieux de Saint-Ouen ont la moitié de la dîme ; l'autre moitié au curé ; évaluée à 100 livres ; la dîme verte consistant en cidre, poiré, lin, chanvre, laine, agneaux et bois, évaluée à 250 livres, 1728. – Boissay-le-Chatel (Saint-Martin de) ; Roger de Buade de Grissac, curé en 1691 ; mention, dans l'état des biens de l'église, de 3 vergées de terres aumônées par Pierre d'Arbouville, curé de la paroisse, pour l'institution du Rosaire, 1656 ; – Nicolas Doullé, curé ; patron, Jacques de Baudouin, seigneur de Boissay pour la 1^{re} portion, Adrien de Baudouin, seigneur du Quesné et de Raimbonville, pour la 2^e portion, 1729. – Bosc-Asselin (Saint-Jean-Baptiste du) ; Pierre Le Cœur, curé ; patron, Jacques Bosquet de Saumont ; revenu net, 139 livres, 1728 ; – même curé, 1757. – Boscbordel (Saint-Jean-Baptiste du) ; R. Le Sache, curé, 1691 ; – Charles Le Clerc, curé ; patron, M. de Civile-Saint-Mards, conseiller au parlement ; le curé a le tiers de la dîme des grains avec le verdage et quelques noales ; les 2 autres tiers aux religieux de Saint-Ouen. On récolte, année commune, de 1,500 à 1,800 de blé, champart ou méteil, 1728 ; – même curé en 1757. – « Le religieux ne participent à aucune charge de l'église, et ils n'ont point voulu jusqu'ici fournir ni livres ni ornements, ni linge ni contribuer à la condition du vicaire, » 1757. – Bosc-Edeline (la Trinité de) ; Louis Boniface, curé ; patron, Claude de Remy, chevalier, seigneur de Courcelles ; le tiers de la dîme au curé ; les 2 autres tiers aux religieux de Saint-Ouen ; reste de bon au curé, 117 livres, 1728. – Boscroger (Notre-Dame de) ; Guillaume L'Herneault, curé, à portion congrue ; patron, Mgr de Luxembourg ; gros décimateur, le doyen de Gournay, 1728. – Bruquedalle ; Gabriel Fouquet, curé, réduit à la tierce dîme ; patron, M. Urbain Robinet, officiai, en qualité de prieur de Sigy, 1728. – Buchy ; Le Sache, ci-devant curé de Buchy, 1699 ; – mention de l'incendie du bourg de Buchy en 1676 ; – Jean-Augustin Le Bourgeois, curé ; patron, M. de Civile, conseiller au parlement ; les religieux de Saint-Ouen ont préféré abandonner la dîme au curé que de payer la portion congrue, 1728.

G. 5575. (Liasse.) – 52 pièces, papier.

1691-1729. – Déclarations données au Secrétariat de l'archevêché de Rouen et à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiaires du doyenné de Ry. – Catenay (Notre-Dame de) ; De la Forge, curé, 1691 ; – mention de la confrérie de Notre-Dame, érigée à Catenay de temps immémorial ; Guillaume Folenfant, curé ; patron, le prieur de Saint-Lô de Rouen : les 2 tiers des grosses dîmes aux religieux de Saint-Lô l'autre tiers au curé, 1728. – Chapelle-Saint-Ouen ; François Chrestien, curé ; patron, Urbain Robinet, officiai, en qualité de prieur de Sigy, qui aies 2/3 de la dîme, l'autre tiers étant au curé, 1729. – Chef-de-l'Eau (Sainte-Geneviève du) ; Jacques Bouette, curé, 1691 ; – Michel Delamare curé, décimateur ; patron, M. de Civile-Saint-Mards, conseiller au parlement, 1729. – Crevon (Saint-Pierre de) ; J. Pépin, curé, 1691 ; – Landry, curé, décimateur ; patron, M^{gr} de Luxembourg, marquis de Blainville, 1728. – Elbeuf-sur-Andelle (Saint-Pierre d') ; Robert Folloppe, curé, décimateur ; patron, M^{gr} de Luxembourg, 1728. – Ernemont (Saint-Sauveur d') ; Feugueray, curé, 1691 ; – Lemaire, curé ; les chanoines de Rouen, gros décimateurs, 1729. – Fontaine-le-Chatel (Saint-Sulpice de) ; Colleville, curé, 1691 ; – P. Saunier, curé, à portion congrue, 1729, – Grainville (Saint-Pierre de) ; Forestier, curé, 1691 ; Jacques Briand, prieur curé ; patron, l'abbé de l'Isle-Dieu ; seigneur temporel, le président Hénault, 1728. – Hallotière (Notre-Dame de la) ; Nicolas Le Jeune, curé, depuis 10 ou 12 ans ; patron, Nicolas Duquesnay, seigneur du lieu, 1728. – Héron (le) ; Malheuvre, curé, 1691 ; – Élie Le Rat, curé ; patron, le président d'Esneval ; paroisse habitée par des charbonniers, des bûcherons et de petits laboureurs, 1729. – Héronchel (Sainte-Geneviève d') ; Piabasse, curé, 1691 ; – Le Prévost, curé ; patronage à l'abbaye du Bec-Hellouin, 1729 ; – Gilles Forestier, curé, vers 1750 ; – ce dernier informe la Chambre ecclésiastique du dommage considérable qu'il a éprouvé par suite d'une

inondation. – Longuerue (Notre-Dame de); Pierre Dufour, curé, 1691; – même curé, seul décimateur, à la réserve du triège du hameau de Fongueuse, dont les dîmes appartiennent aux religieux du Bec; patron, M. de Longuerue, 1728. – Martainville-sur-Ry (Notre-Dame et Saint-Joseph de); Jacques Roussel, curé, 1691; – mention d'une fondation faite par Jean Galopin, pour fournir le pain et le vin nécessaire le jour de Pâques, 1726; – d'une autre fondation pour l'entretien d'une maîtresse d'école pour les filles, 1674; – d'une autre fondation, de Louis de Martainville, chevalier: 40 livres de rente pour fonder la 1^{re} messe de Saint-Joseph et de Sainte-Françoise, et pour fournir, aux filles de Sainte-Claire, 4 boisseaux de blé, et aux pauvres de la paroisse, 2 boisseaux de blé, lejeudi-saint, dernier octobre 1683; – Jacques Cauvin, curé, ayant la tierce partie des grosses, menues et vertes dîmes, le reste appartenant à l'abbaye de Saint-Ouen, qui a le patronage, 1729. – Mattonville (Saint-Yast de); Ponchin, curé, 1691; – Pierre Duquesné, curé, 1728. « Mathonville est une petite paroisse, composée de 28 maisons et de 80 communians, longue et étroite, ce qui rend la dîme difficile à rassembler, d'autant plus que, les habitants liants à toutes heures et souvent tous ensemble, le curé ne peut fournir assez de monde pour se trouver dans les champs dans le temps qu'on lie les gerbes; les mazures sont très mal plantées; on y fait à présent peu de cidre et de poiré. La terre est ingrate, légère et infructueuse; aussi les biens y sont loués à bon marché, et n'y ont pas augmenté comme ailleurs. Le patron du bénéfice est M. l'abbé de l'Isle-Dieu, le seigneur honoraire, M. de Sebeville, au droit de madame sa femme. » Le curé proteste « qu'il ne feroit pas grande, chère, et jeûneroit même dans les temps que les grains sont à vil prix, s'il n'avoit le secours d'écoliers, à qui il enseigne les belles-lettres, et même des enfants à qui il apprend à lire, » 1728. – Montcanchy (Saint-Aubin de); Pirou, vicaire et desservant à cause du décès du sieur curé, 1691; – Nicolas Doré, curé; patrons, les Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon et M. de Bethencourt, seigneur de la paroisse; le curé a la moitié de la dîme; l'autre moitié est aux Chartreux, 1729. – Morgny (Notre-Dame de); P. Mullotin, curé, 1691; – mention d'une fondation de Charles Le Bourgeois, curé de Morgny, pour une messe du Saint-Sacrement, 1675; – Jean-Claude Mare, curé, seul décimateur; patron, Pierre Du Val, secrétaire du Roi en la chancellerie du Palais; pauvres en grand nombre, 1728. – Morville; Ringot, curé, 1691; – Charles Bardou, curé, décimateur pour la moitié; patrons, les religieux de Saint-Ouen, décimateurs pour l'autre moitié, 1729.

G.5576. (Liasse.) – 74 pièces, papier.

1691-1756. – Déclarations données au Secrétariat de l'archevêché et à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Ry. – Pommeraye (la); Claude Oursel, curé, décimateur; patron, le prieur de Beaulieu; reste de bon au curé, déduction des charges, 21 livres, 5 sous. « Cette somme, la Providence y jointe, sert à entretenir et nourrir le curé; ses domestiques et ses pauvres, » 1729; – L. Mallet curé; « le curé n'a pas plus de 100 acres de terres labourables à dîmer, Mons^r le président de Morgny en ayant fait planter en haute futaye bien un tiers depuis 7 à 8 ans, » 1756. – Préaux (Notre-Dame de); Jean-Baptiste De la Mulle, curé; patron, le prieur de Beaulieu; seigneur, le prince de Soubise; « le curé n'a, selon l'ancien style, que la 4^o partie du revenu du dit bénéfice, Saint Ouen, Saint-Amand, Beaulieu ayant toutes les grosses dîmes, chacune environ de 3 ou 100 livres. Le sieur curé n'a donc que le glanage avec toutes les peines, qui sont immenses dans une paroisse dont les hameaux sont très éloignés, » 1729. – Quiéville-la-Milon; Levesque, curé, 1691; – même curé, 1729; « la dite cure consiste au tiers des dîmes de tous les grains qui se sèment; les 2 autres tiers appartiennent à MM. les Chartreux de Rouen, seigneurs et patrons de la paroisse. » – Rebais (Saint-Denis de); M. Lucas, curé, 1692; – Michel Thibault, curé, décimateur; patron, M. Stoppa, 1728; – Heurtault, curé depuis 14 ans, vers 1742; il se plaint du grand nombre de pauvres de la paroisse et des *avalasses* causées par les grosses eaux. – Roncherolles-en-Bray (Saint-Pierre de); Nicolas de Malou, curé, 1691. – Roncherolles-sur-le-Vivier (la Trinité de); Pierre Bonnet, curé; patrons, les religieux de Saint-Ouen, qui ont les 2/3 des dîmes, l'autre tiers appartenant au curé, 1728. – Rouvray (Saint-Martin de); De Gruchy, curé, 1091; – Antoine-Grégoire De la Forge, licencié en théologie, curé depuis 1714, seul décimateur; patron, le ministre général de l'ordre de la Rédemption des captifs. « Pour la nourriture et entretien d'un clerc pour servir l'église, nourri et entretenu dans le presbytère, la paroisse qui est très pauvre n'étant point en état de rétablir, ce clerc d'ailleurs nécessaire pour tenir les écoles et pour l'administration des sacrements, peut coûter chaque année au curé au moins 100 livres, » 1728. – Ry (Saint-Sulpice de); Antoine Pinet, curé, 1692; – le même, se qualifiant

curé et ancien doyen de la paroisse et bourg de Saint-Sulpice de Ry dont il avait été pourvu, en février 1673, par monsieur le marquis de Moy, prince de Ligny ; le curé décimateur ; patron, le président Hénault. « On ne veut plus payer les enterrements, mariages ny baptêmes, ni aucunes offertes depuis l'arrêt du parlement, disant que nos dismes servent pour toutes choses. » Pauvres nombreux ; logement des gens de guerre ; le curé obligé de loger les principaux officiers, ce qui l'embarrasse et lui coûte beaucoup, 1728. – Le même curé demande une réduction de ses décimes, à raison d'une *avalasse* d'eau, si forte et si extraordinaire que tout le bourg de Ry a été comblé d'eau, 1709. – Saint-Aignan ; Louis-Étienne Lemerrier des Hautes-Loges, curé, décimateur ; patron, Claude de Remy de Courcelles, 1728. – Saint-Arnoul ; De Booz, curé ; seigneurs, les religieux de Saint-Ouen, gros décimateurs ; patron, M. Le Page ; paroisse sujette aux inondations, 1729 ; – J. B. Brésil, curé, 1757 ; il se plaint de l'inondation arrivée le 29 janvier de cette année. – Sainte-Croix-sur-Buchy ; François de Marbeuf, curé, 1692 ; – Jacques de Pierreval, curé, décimateur pour les 2/3, l'autre tiers appartenant aux religieux de Saint-Ouen ; patron, M. de Civile, conseiller au parlement, 1728. – Saint-Denis-le-Thibout ; Joseph de Verdies, religieux de l'abbaye de l'Isle-Dieu, vicaire pour vénérable père François Fleuriel, prieur de la paroisse, affligé de maladie et réduit au lit ; patron, M. l'abbé De la Rue, abbé de l'Isle-Dieu ; le curé n'a que la tierce de la grosse dîme, 1729 ; – Jérôme Le Cordier, prieur depuis 6 ans, 1757 ; il se plaint d'avoir été inondé plus de 30 fois par compte fait ; en janvier 1756 et en janvier 1757 débordemens d'eaux considérables, 1757. – Saint-Germain-des-Essours ; G. Le Sueur, curé, 1691 ; – Claude Le Prince, curé ; patrons, les religieux du Bec, qui ont les 2/3 de la dîme, la tierce seule appartenant au curé ; paroisse sujette aux inondations ; les charges absorbent le revenu ; il ne reste rien au curé, pour ses vêtements ; il est obligé de les prendre sur son titre patrimonial, 1728 ; – Adrien Foulon, curé ; expose les dommages que lui ont fait éprouver les inondations de janvier 1756 et de janvier 1757 : l'eau, en 1756, a pénétré dans l'église, dépavé le chœur et la nef et renversé les murs du cimetière et du presbytère. – Saint-Lucien ; frère A. Fabry, curé, 1691 ; – Philippe Fremin, chanoine de Bellozanne, prieur curé depuis 1727 ; patron, l'abbé de Bellozanne ; les religieux de Bellozanne, gros décimateurs ; confrérie du Rosaire dans la paroisse ; revenu de la cure évalué de 400 à 500 livres ; – bâtiment pour le clerc et pour les petites écoles construit, aux frais du curé, dans la cour du presbytère ; clerc nourri aux frais du curé ; 80 enfants du matin au soir, payant 20 écus d'écolage, 1729. – Saint-Martin-du-Plesis ; Langlois, curé ; François Poixblanc, – curé, décimateur ; patron, M. de Civile, 1728. – Salmonville-la-Rivière ou l'Aquatique ; Le Danois, curé, 1691 ; – Georges Bertot, curé, décimateur ; patron, le seigneur, 1729. – Salmonville-la-Sauvage ; Samson, curé, 1691 ; – Guillaume Le Carpentier, décimateur, à l'exception d'un trait de dîmes, dont jouit le prieur de Beaulieu ; patron, le marquis d'Estouteville, 1728. – Servaville-sur-Ry ; Brory, curé, 1691 ; – François Varnier, curé, décimateur pour les noales et closages et pour la tierce partie des grosses dîmes, les 2 autres tiers appartenant à l'abbé du Bec, patron, 1729. – Sigy ; Louis Bougainville, curé, 1691 ; – M. Guerard, curé, à portion congrue ; patron et décimateur, le prieur de Sigy, 1729. – Vacœuil (Saint-Martial de) ; Pierre Levesque, curé ; patrons, les chanoines d'Econis, gros décimateurs pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, évaluée à 83 livres, 6 sols 8 deniers, 1728. – Vieux-Manoir (Notre-Dame du) ; Le Carpentier, curé, 1691 ; – Louis Cavé, curé, seul décimateur ; patrons alternatifs, le marquis d'Estouteville, et M. Le Boucher d'Hérouville, 1728. – Vieux-Rue (la) ; Papin, curé, 1691 ; – Joseph Beux, curé ; patron, l'abbé du Bec-Hellouin ; les grosses dîmes appartiennent aux religieux de cette abbaye ; le curé a la tierce partie des dîmes avec les noales et vertes dîmes et 2 acres de terres labourables, 1729. – Vimont (Sainte-Madeleine de) ; Maze, curé, 1691. – Anselme Yvelin, curé, 1729.

G. 5577. (Liasse.) – 14 pièces, papier.

1709-1757. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés bénéficiers du doyenné de Saint-Georges. – Aunay (Notre-Dame del') ; Agasse, curé, décimateur ; patron, l'abbé de Jumièges ; revenu évalué à 330 livres, 1729. – Blacqueville ; Guillaume Biard, curé ; les Chartreux de Gaillon, gros décimateurs ; le curé n'a que la tierce ; son revenu évalué à 1,068 livres, vers 1750. – Fréville ; Maignart, prieur curé ; lettre de lui à l'abbé Terrisse au sujet de l'incendie de sa loge ou charreterie, la dite lettre renvoyée avec quelques lignes de recommandation du dit abbé à M. Cornet, vicaire général et syndic du clergé, 1757. – Même église ; Julien Deslandes, chapelain royal, comportionnaire de Fréville, chapelle à la présentation du

prieur du Mont-aux-Malades, 1729. – Gravenchon (Saint-Denis de); Alexandre-Antoine Charpentier, chapelain royal; bénéfice à la nomination perpétuelle des trésoriers de la Chapelle Royale du palais à Paris par commission à eux donnée par le roi Jean, et confirmée par tous les rois, ses successeurs, pour être la dite chapelle conférée aux chapelains et clercs de la dite Sainte Chapelle, 1729. – Mont-de l'If (la Sainte Trinité de); Adrien-Richard Duval, curé; patron honoraire, Jacques-Nicolas Colleaux, 1^{er} président présidial et lieutenant général de police du bailliage de Caudebec, 1757. – Sainte-Gertrude; Philippe Bertheaume, curé; revenu de 50 écus de rente; ce bénéfice a été abandonné 10 mois, et il est à la veille de l'être tout à fait, 1709. – Chapelle de Saint-André de Bouville; Michel Julien, chapelain; patronne, madame Formont, vers 1729. – Chapelle de Notre-Dame de la Miséricorde dite de Barre-y-va (sic) près Caudebec; Jean Lucas, chapelain; patron, M. de Chalon de Crétot, comte de Maulévrier, 1729. – Chapelle de Saint-Amand de Goville, paroisse de Saint-Wandrille; Antoine Morin, chapelain; patron, M. de Mauviel, sieur de la Tournelle, 1728. – Chapelle du Mesnil-Varin à Saint-Paër; Nicolas Viard, chapelain; patron, M. du Mesnil-Varin, dont les ancêtres ont fondé la dite chapelle pour la commodité de leur maison, 1728. – Chapelle de Notre-Dame de Gelleville, paroisse du Trait-Yainville; Jean Thierry, chapelain d'une des portions, 1729.

G. 5578. (Liasse.) – 26 pièces, papier.

1719-1729. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiers du doyenné de Saint-Romain. – Cerlangue (Saint-Léonard de la); Tocqueville, curé; patron, M. de Luxembourg, 1729. – Crasmesnil (Saint-Martin de); Rivière, curé, gros décimateur; patron, Alexandre Mallet de Gravelle de Crasmesnil, 1729. – Loiselière; N. Le Febvre, curé; il y a à peu près, dans la paroisse, 300 acres de terre, tant en cour qu'en labourage; on recueille à peu près, chaque année, 900 gerbes de blé, à 10 boisseaux au cent, 1,000 gerbes d'avoine, à 8 gerbes au boisseau, 500 de pois et vesces, 100 bottes de trèfle, 400 boisseaux de pommes ou de poires, 1729. – Manneville-la-Goupil (Notre-Dame de); François de Saint-Ouen, sieur de Crodalle, curé; patron, M. de Pommereval; le chapitre de Rouen a les 2/3 de la dîme, le curé n'a que la tierce, 1729. – Mélamare; Charles-Philippe Le Saigle, curé; il y a, dans la paroisse, 800 acres de terre dont le curé ne dîme que le tiers, noales comprises; les grosses dîmes appartiennent à M. l'abbé de Saint-Georges. Année commune, le curé peut recueillir un mille de bled, 800 d'avoine, 600 de trèfle, autant de pois, 700 de pommes et environ demi-cent de bottes de lin. Les charges du curé sont grandes, y ayant plus de 450 catholiques communians et plus de 200 religionnaires, dont la plus grande partie des uns et des autres sont à l'aumône, 1729. – Chapelle de Sainte-Honorine à Mélamare; chapelain, Jean Mauger, prêtre habitué en l'église Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, 1729. – Parc d'Anxtot; Le Coq, curé; patron, l'abbé de Valmont, qui a les 2/3 de la grosse dîme; le curé n'a que la tierce, qui peut lui produire environ 800 gerbes de blé, 40 gerbes de seigle, 900 gerbes d'avoine, 500 gerbes d'orge, 200 de pois et 100 gerbes de vesce, 1728. – Prétot (Saint-Pierre de); Pierre Biot, curé; patron, Robert-Alexandre Mallet de Gravelle de Crasmesnil, seigneur d'Oudalle, etc...; dans la paroisse, 17 mesures; 20 pauvres tous les jours à la porte du curé, 1729. – Remuée (Notre-Dame de la); Nicolas Fauconnet, curé; patron, le duc de Valentinois; dans la paroisse 950 acres de terre, tant en mesures, que terres labourables, dont le curé ne dîme que le tiers, l'abbesse de Montivilliers ayant les 2 autres tiers, 1729. – Rogerville; Georges Ronvray, curé; presbytère brûlé, il y a trois ans, 1709; – Nicolas Meiller, curé; patron, l'abbé de Saint-Wandrille; seigneur honoraire, M. de Malassise; déduction faite des charges, le curé est à retour de 16 livres, 1728. – Routot (Saint-Martin de); François-Guillaume Léger, curé; patronage à l'abbaye de Montivilliers, 1728. – Saineville; Richard Dumont, curé; patron, messire Geoffroi de Baudot. « Le curé jouit de toutes les vertes et menues dixmes de toute la paroisse sans aucunes noales, parce qu'elles lui sont contestées par le collège de M^c Gervais Chrestien fondé à Paris, scis rue du Four, qui possède toutes les grosses dixmes, » 1729. – Saint-Jean-des-Essarts; Charles Le Bas, curé; seigneur et patron, M. de Luxembourg, 1729. – Saint-Laurent de Brèvedent; Pierre-Gabriel Maurice, curé; patron, le marquis de Houdetot; le curé jouit de la moitié des grosses dîmes; l'autre moitié est aux Bénédictins de Saint-Georges-de-Boscherville; la paroisse contient environ 900 acres de terre en labour, 1728. – Saint-Romain; Jean Le Vasseur, curé; patron, le duc de Coislin, évêque de Metz, abbé de Saint-Georges-de-Boscherville. La dîme est perçue par l'abbaye de Saint-Georges, par le seigneur de Crasmesnil et

par le curé. « Comme la paroisse de Saint-Romain est un bourg, il s'y tient, toutes les semaines, un marché ou foire, dans lequel les seigneurs comtes de Tancarville lèvent un droit qu'on appelle vulgairement droit de coutume. De ce droit de coutume l'abbaye de Saint-Georges a la dîme entière, sans en faire aucune part aux curés de Saint-Romain, lesquels cependant doivent en avoir au moins le tiers, avec d'autant plus de justice qu'ils ont seuls la charge des pauvres, dont le nombre y est plus grand que dans les autres paroisses, où il n'y a point de marché. Pour quoy le présent article n'est employé que pour un *advertatur* contre les possessions trop étendues de l'abbaye de Saint-Georges dans la paroisse, au préjudice des curés de Saint-Romain. *Advertatur*. La dite cure, estant chef de station et située sur le grand chemin au Havre, est sujette au logement des prédicateurs stationnaires pendant l'avent et le caresme et au logement de tous les religieux mendiants pendant le cours de l'année... La cure est le siège du doyenné, où se tiennent toujours les assemblées ecclésiastiques, » 1728. – Chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry du Castillon, à Saint-Vigor ; chapelain, David Plaimpel ; patron, le seigneur du Castillon, 1729. – Tancarville (Saint-Michel de) ; Jacques Duval, curé ; patron, le duc de Luxembourg, 1728. – Trois-Pierres (Saint-Pierre des) ; Jean Le Gris, curé ; patron, Thomas Le Roux ; les religieux de Valmont, gros décimateurs pour les 2/3 ; le curé n'a que la tierce, 1728. – Sandouville ; François Le Clerc, curé ; patron, le commandeur de Sainte-Vaubourg ; la paroisse contient 400 acres labourables ; dîmes séparées en 9 lots pour M. le commandeur qui en a 2, pour les religieux de Saint-Wandrille, qui en ont 6, pour le curé qui n'en a qu'un, 1729. – Virville (Saint-Aubin de) ; Jean Gueroult, curé, seul décimateur ; patron, le comte de Tancarville ; dans la paroisse 400 acres en cours, métairies et terres labourables, pouvant produire par an 400 gerbes de blé, de 1,000 à 1,200 gerbes d'avoine, 1,000 gerbes de pois et vesce, 1729.

G. 5579. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

1728-1750. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiaires du doyenné de Valmont. – Ancretteville-sur-Mer ; François Gommé, curé, 1728. – Auberville-la-Manuel ; Jean Tenière, curé ; il y a dans la paroisse un personat consistant dans les 2/3 de la grosse dîme, 1728 ; – Le Tellier, curé ; il y a dans la paroisse 350 acres de terres dîmables ; dîme évaluée à 50 sous l'acre, 1755. – Bec-aux-Cauchois ; Jean Gueroult, curé ; patron, le duc de Valentinos, 1728 ; – Houillet, curé, 1756. – Bertheauville (Notre-Dame de) ; Jean Bernage, curé ; patron, M. de Gerponville ; dans la paroisse, 300 acres de terre labourable ; le tiers de la dîme au curé ; les 2 autres tiers à MM. les religieux de Fécamp, 1728. – Bertreville ; Pierre Lormier, curé ; seigneur et patron de la paroisse, le président de Quevilly ; sur 300 acres, 80 acres possédées par les religieux de Fécamp, 1728. – Beuzeville-la-Guéart (Notre-Dame de) ; Pierre Levesque, curé ; patronage à madame Dumont ; revenus estimés à 1,881 livres ; charges, à 1,425 livres, 1729 ; – Nicolas Gruchet, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé, vers 1750. – Biville-la-Martel ; Nicolas Rogere, curé, qui a la moitié des dîmes et 10 acres de terre d'aumône, outre son presbytère, 1728. – Bondeville-sur-Fécamp ; Jean Morel, curé ; patronage à l'archevêque de Rouen ; dans la paroisse 540 acres de terre en masures et terres labourables, dont il y en a 35 environ dépendantes de l'abbaye de Fécamp, 1728. – Butot ; Jean Gueudeville, curé ; patrons, MM. Le Parmentier, seigneurs de Criquetot et Butot depuis plus de 230 ans ; dommages causés par le grand nombre des lapins qui ruinent tout le canton, 1729. – Canonville ; François Dupré, curé ; seigneur et patron, M. de Theuville ; la dîme consiste, en sou total, eu 500 acres de terre labourable ; le quart de la dîme aux religieux de Fécamp, 1729. – Cany (Saint-Martin de) ; Nicolas Thieullin, curé, seul décimateur ; patron, le marquis de Cany ; produit delà cure, 1,550 livres ; charges, 1,387 livres, 1729. – Claville (Saint-Martin de) ; Jean-Baptiste Blocquel, curé ; patron, le prieuré de Graville ; seigneur, le marquis de Cany ; 16 acres de terre d'aumône, produisant 160 livres de revenu ; le territoire de la paroisse comprend 215 acres de terre, tant en labour qu'en joncs marins, 1729. – Colleville ; Jacques Morel, curé ; patronage à l'abbaye du Bec-Hellouin ; 450 acres de terre ; décimateurs, les religieux de Fécamp et les religieux du Bec-Hellouin ; le curé n'a que la tierce, 1728. – Criquetot-le-Mauconduit ; Jacques-Pierre Dupont, curé ; patron, François Le Parmentier ; le curé a les 2 tiers de la dîme ; l'autre tiers appartient aux religieux de Fécamp, 1728. – Crosville ; Germain-Patey, curé, seul décimateur ; patron, Jacques-Noël Auber, seigneur de Theuville ; total des revenus, 740 livres ; des charges, 790 livres, 1729. – Écretteville-sur-la-mer ; Richard Le Sauvage, curé ; dans la paroisse, 20 acres de terre en labour, 1728. – Élétot ; Pierre Hue, curé ; les 2 tiers de la dîme appartiennent à l'abbé de Fécamp ; petites écoles tenues par le vicaire, 1728. – Gerponville ;

Jean Le Boucher, curé; patron, M. Law; 450 acres de terre produisant au curé 1,500 gerbes de blé, méteil et froment, 600 gerbes d'avoine, 80 gerbes d'orge, 600 de pois et vesce, 40 bottes de lin, 3 mines de rabettes; en laine et agneaux, 20 livres; 60 boisseaux de pommes et poires, un carteron de fagots et demi-cent de jones-marins, 1728. – Hanouard, (Saint-Denis de); Nicolas Duquesne, curé; patron, le marquis de la Salle, commandeur des ordres du Roi; revenu net, 144 livres! 10 sous, 1728; – Maurice Goupil, curé, vers 1750.

G. 5580. (Liasse.) – 66 pièces, papier.

1728-1764. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les curés et autres bénéficiés du doyenné de Valmont. – Ingouville (Notre-Dame d'), exemption de Fécamp; Jean Le Dru, curé; patron, l'abbé de Saint-Ouen; grande pauvreté du peuple. « S'il n'étoit pas à 45 lieues de son pays, le curé abandonnerait son bénéfice, qui trompe bien du monde; car, du premier aspect, on voit une grande paroisse bien située, un grand troupeau à conduire. Bien de la peine et point de récompense. Il n'a qu'un dixième de la dîme sans vertes dixmes que sur son dixième, pas de casuel, aucun revenu d'église, » 1729. – Malleville (Saint-Michel de); François Paperolle, curé, seul décimateur; patrons, MM. de Canonville de Raffetot; il y a, au bénéfice, 10 acres déterre de l'ancienne aumône. La paroisse comprend 450 acres de terre, tant labourable que mesures, 1729. – Mautheville-sur-Durdan; Legay, curé, décimateur; patron, M. de la Blandinière; il y a dans la paroisse 300 acres de terre, dont plus de 150 en coteaux, bois taillis, joncs-marins, 1729. – Ouainville (Saint-Maclou d'); Louis Lezurier, docteur en théologie, curé, 1729. – Ourville; Nicolas Rouland, docteur de Sorbonne, curé; patron, l'abbé de Fécamp, gros décimateur. « Reste au curé 58 livres de bon avec 100 livres de l'honoraire de messes, surquoy je fournis à 2 prestres le vin nécessaire, pour les messes qu'ils célèbrent tous les jours, et suis en outre chargé de 800 communicants, parmi lesquels il y a plus de 200 pauvres, en sorte que, depuis 6 ans que je suis curé, malgré la libéralité des seigneurs de ma paroisse, il est arrivé 2 années que j'ay achepté du bled pour ma subsistance et fournir à celle des pauvres, loin d'en avoir à en vendre, et consomme continuellement le peu de patrimoine que je possède, tandis que M. l'abbé de Fescamp jouit de la dixme de 800 acres de la terre de ma dite paroisse et de 70 acres en labour, outre toutes les dixmes des rabettes dont il jouit, sans que j'aye encore reçu de sa part le moindre soulagement pour les pauvres, qui m'accablent dans les temps fâcheux, » 1729; – même curé, 1756. – Paluel (Saint-Martin de); Camille-Séraphin Le Marchand, curé; patron, l'abbé de Fécamp, gros décimateur; 500 communicants; pauvres en grand nombre; la chapelle de Janville ne possède aucuns biens fixes; elle est soutenue par une « maison de noblesse de la paroisse, qui est fort pieuse, » 1729. – Riville; Pierre Lormier, curé; patron, M. de Riville pour un tour, les religieux de Valmont pour 2 tours; la paroisse a 800 acres de terre, dont il y en a 200 en bois, côtes, joncs-marins; sur le reste le curé perçoit le tiers de la dîme; les 2 autres tiers aux religieux de Valmont et de Fécamp, 1728; – même curé, 1762. – Rouxmesnil; Nicolas Savouray, curé; patron, M. de Valentinois. « L'estimation de Rouxmesnil est connue, à plus de 4 lieues aux environs, par cette rime triviale qu'en ont faite les paysans :

Beau temps, mauvais temps,
Rouxmesnil vaut cent francs.
Qu'il pleuve, grêle et vente,
Rouxmesnil vault cent livres de rente.

De sorte que je pourrois dire avec le prophète; *Infixus sum in limo profundi, et non est substantia...* » Le curé implore la charité de messeigneurs de l'assemblée générale du clergé « envers ce misérable bénéficié, dont le desservice ne devrait être regardé, en pays de justice, que comme un noviciat à un autre bénéficié, et auquel, si la charité étoit bien ordonnée, on attacheroit une pension à prendre sur quelque abbaye où les moins oisifs pour le service divin s'occupent à la bonne chère par le gros revenu qui est attaché à leur portion. Une abbaye de cette nature n'est pas éloignée de ce pays, » 1729. – Saineville-sur-Fécamp, (Saint-Vast de); Claude Cornuau, bachelier en Sorbonne, juré; patron, l'abbé de Fécamp, 1728. – Saint-Martin-aux-Buneaux; François Naudin, curé, depuis 18 ans; patron, M. de Bouville, Intendant d'Orléans; 1,000 communicants, 1729. – Saint Ouen-au-Bosc; Adrien Le Vezier, curé; patron, M. de Saint-Ouen, 1728. – Saint-

Pierre-en-Port ; Jean Servain, curé ; patron, l'abbé de Fécamp, gros décimateur, 1728. – Sainte-Hélène ; Claude Desportes, curé ; l'abbé de Saint-Georges, gros décimateur pour les 2/3 ; l'autre tiers au curé, 1728. – Sassetot-le-Mauconduit ; Robert Liegard, curé, qui possède les 2/3 de la dîme, l'autre tiers appartenant aux religieux de Fécamp et de Saint-Ouen, 1729. – Sorquainville ; Pierre Harcy, curé, qui a un tiers de la dîme ; les 2 autres tiers appartiennent aux religieux de Fécamp ; le curé a la charge des pauvres à laquelle les gros décimateurs ne contribuent nullement, 1728. – Theuville-aux-Maillots ; Adrien Godebout, curé, qui a un tiers de la dîme, les religieux de Valmont ayant les 2 autres tiers ; seigneur patron, M. de Theuville ; « nombre de pauvres et d'étrangers qu'il n'est pas permis de refuser, qui sont tous les jours à la porte du presbytère, étant un grand chemin passant, » 1728 ; – Louis Pertuson, curé depuis 30 ans ; « campagne inondée pendant un mois entier ; on n'avoit jamais vu pareille désolation ; grand nombre d'acres, qui se labouroient autrefois et produisoient des fruits décimables, sont maintenant couvertes d'arbres de haute futaie et employées en avenues, qui ne produisent que de l'herbe et de la mousse, fruits stériles dont la dîme ne vaut pas un denier. » De ce chef le curé évalue la perte à plus de 200 livres, 1768. – Thiergeville ; Nicolas Guérard, curé ; patron, l'abbé de Valmont, qui jouit des 3/4 des grosses dîmes, des dîmes des rabettes et du trèfle ; l'autre quart au curé ; pauvres et mendiants en grand nombre, sans aucun secours des gros décimateurs, 1728 ; – mention de la reconstruction de l'église de Thiergeville, en 1748. – Theroudeville ; Jean-Baptiste Savoye, curé ; patron, l'abbé de Valmont, décimateur pour la moitié des dîmes ; un quart au monastère de Fécamp, l'autre quart au curé ; pauvres en grand nombre, 1728. – Thiétreville ; Pierre Thibault, curé, décimateur pour un tiers, jouissant de toute la verte dîme ; 700 acres de terre dans la paroisse ; les 2/3 des dîmes à l'abbé de Fécamp ; patron, M. de Maignon ; grand nombre de pauvres, 1718. – Valmont ; Jacques Savoye, curé ; patron, le duc de Valentinois, 1728 ; – Pierre-Alexandre Benard, curé. « Le bénéfice de Valmont est, en valeur, un des moindres qu'il y ait dans le doyenné ; la paroisse est assez peuplée, eu égard à son peu d'estendue ; mais la plupart des habitans sont de pauvres gens, dont plusieurs familles méritent l'attention des personnes charitables, » 1764. – Vatechrit ; Louis Le François, curé ; patron, l'abbé de Fécamp ; seigneur honoraire, M. de Sainte-Hélène, conseiller au parlement ; dans la paroisse environ 160 acres de terre, tant en labour qu'en côtes et bois taillis, 1728. – Vénesville ; Charles Desportes, curé, seul décimateur ; patron, MM. de Canonville de Raffetot ; dans la paroisse, tant en labour que mesures, 250 acres de terre ; tiers de la récolte mangé par les lapins, 1729. – Veulettes (Saint-Valery de) ; Jean Asse, curé ; patron, l'abbé de Saint-Ouen ; revenu net, 16 livres 10 sous, 1745. – Vinemerville ; Jean de Caumont, curé, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré ; patron, l'abbé de l'Isle-Dieu ; patron honoraire, M. de Bouville, Intendant de la Généralité d'Orléans ; le curé jouit d'un 6^e de la grosse dîme ; le reste appartient à l'abbé de l'Isle-Dieu. « Nota. L'assemblée ne parle point des pauvres, sains ou malades. Ceux qui y président, et qui s'éjouissent du meilleur de nos paroisses, au titre de gros décimateurs, en compteront devant Dieu. Je prie Dieu pour leur conservation, » 1728 ; – dans la paroisse de Sainte-Suzanne de Vinemerville, 600 acres dunables, vers 1750. – Ypreville (Saint-Michel d') ; Michel-François Déniante, curé, qui n'a que le tiers de la dîme ; patron, l'abbé de Fécamp ; dans la paroisse, de 1,000 à 1,100 acres de terres labourables ou en mesures ; le curé fait la pension de la maîtresse d'école ; 25 familles d'indigents, sans compter les vagabonds, auxquels il faut donner, parce que la paroisse est sur la grande route de Rouen, et qu'il y aurait danger à les refuser. – Chapelle de Quasimodo, annexe de la cure, 1728. – Chapelle des Saints Innocents, dite de la Croix-de-Pierre, à Angerville-la-Martel ; Michel-François-Dominique Potier, chapelain ; patron, François-Armand Le Cornier de Sainte-Hélène, 1729. – Chapelle de Saint-Gilles à Biville ; Guillaume Bourel, chapelain ; patronage à madame la marquise de Marivault, comme héritière de l'abbé de Guénégaud, 1729. – Chapelle de Saint-Gilles Saint-Leu d'Hougerville, interdite par M^{gr} de Colbert ; située dans la cour du seigneur de Colleville ; chapelain, François Gelée, 1728. – Chapelle de Saint-André d'Épreville ; Alexandre Le Sens, chapelain ; patron, l'abbé de la Rozière, 1729. – Chapelle et hôpital de Saint-Martin de Bruquedalle à Sassetot-le-Mauconduit ; titre éteint ; revenu réuni à la fabrique de Sassetot, pour l'entretien de 2 sœurs maîtresses d'écoles, 1729.

G. 5581. (Liasse.) – 94 pièces, papier.

1758-1784. – Déclarations données à la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen par les communautés et par les bénéficiaires du diocèse. – Pièces classées par doyennés. – Yébleron

(personat d') ; titulaire, Michel Fossard, chanoine, archidiacre d'Évreux, 1730. – Neufmarché (prieuré de) ; P.-G. Brossard, fermier, 1729. – Saint-Nicaise (chapelle de) en l'abbaye de Montivilliers ; François Tesnière, chapelain, 1729. – Saint-Laurent (chapelle de) en l'abbaye de Montivilliers ; Etienne Branche, chapelain, 1728. – Cuverville, au doyenné du Havre, paroisse de 1,400 acres de terre, dont il y a environ 400 acres en côtes incultes, vers 1750. – Bourgbaudouin (prieuré de Notre-Dame du) ; revenu, 870 livres ; charges, 736 livres, 1754. – Épreville (Saint-Denis d'), au doyenné des Loges ; Marin Bidault, curé ; l'abbé de Fécamp, patron et gros décimateur avec le chapelain de Saint-André, 1728. – Notre-Dame des Arènes ou des Grèves (chapelle de), aide de la paroisse de Neuville-le-Pollet, visitée par M. Le Court, licencié de Sorbonne, curé d'Étran et témoin synodal, 1768. – Magniot (chapelle ou prieuré de Notre-Dame de) ; Louis Festu, chapelain ; patron, Claude-Louis d'Hoitteville, 1728. – Chars (chapelle Saint-Blaise de), au lieu dit l'Hermitage, annexée à la maison de Saint-Michel lès-Pontoise, 1729. – Saint-Saire ; Jean-Nicolas Laindet, nommé sur la présentation de Claude-François de Sesmaisons, 1765. – Mesnières (chapelle de la Sainte-Vierge du château de) ; Jean Lambert, chapelain, 1727. – Vatteville (Saint-Martin de) ; François Grenier, curé, 1729. – Pontoise (abbaye de Saint-Martin de) ; Charles-Antoine Gilliot, prieur, postérieurement à 1779.

G. 5582. (Liasse.) – 185 pièces, papier.

1686-1780. – Requêtes en modération de décimes, – certificats à l'appui ; ordonnances de remises ; quittances. – Requêtes d'Étienne Girardin, abbé de Beaubec ; Ricouart, abbé de L'Ile-Dieu ; Marie de Tilladet, abbesse de Saint-Saens ; Dom Thomas Nouet, prieur de Saint-Jacques du Val-Hullin ; Jean-Baptiste de la Barre, prieur de la Madeleine de Vernon ; André Hercent, curé d'Amfreville-aux-Champs ; Jean Filleul, curé de Cantelou-le-Bocage ; Jacques de Marguerit du Carrouges, curé de Bautot ; Jean Le Clerc, curé de Notre-Dame de Lillebonne ; Gabriel de Rollinde, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, 1686 ; – Pierre Clément, docteur de Sorbonne, prieur de Saint-Pierre de Pontoise, 1690 ; – Nicolas Doullé, curé de Castillon, 1695 ; – Louis Duval, curé de Notre-Dame de Pontoise, 1697 ; – Jean de Villerval, curé de Chérences, 1699 ; – Michel Le Chevallier, curé de Sainte-Croix de Fécamp, promoteur général de l'officialité de Fécamp ; Bonaventure Boucher, curé du Grostheil ; Dumont, curé de Servaville (orage furieux) ; Pierre Sanson, curé de Salmonville-la-Sauvage, 1701 ; – Jean-Baptiste de Clieu, curé du Havre ; Bardou, curé de Morville ; Jean De la Grave, curé de Puisenval ; Charles Le Baube, curé de Villainville, 1702 ; – René Le Servot, curé de Notre-Dame de Bretteville ; Octave-Constantin de Sainte-Marie Dauvers, curé de Notre-Dame d'Écaquelon ; Jean-Baptiste-Tanneguy Duquesne, curé de Fourmetot ; Pierre Simon, curé de Gonnevillle ; Léonor de Vismel, curé de Marques ; Nicolas Poulet, curé de Parfondeval ; Jacques Baudouin de Cingal, curé et doyen de Pavilly, chapelain de la chapelle Sainte-Croix Saint-Laurent au dit lieu ; Jacques Ferey, curé de Posville ; Louis Jouault, curé de Sainte-Austreberte ; Henry Le Parmentier, curé de Salmonville-la-Rivière ; Claude Barrier, curé de Sans-seusemare ; François Aubourg, curé de la Sainte-Trinité du Mont, 1703 ; – Charles Le Chevallier, ancien chanoine régulier du Mont-aux-Malades, comportionnaire de Fréville, 1705 ; – Romain Froment, curé de Notre-Dame de Meulan, 1706 ; – Jacques-Athanase de Gouey, docteur de Sorbonne, grand vicaire de Pontoise, prieur commendataire de Saint-Martin-la-Garenne, 1707 ; – Pierre Langlois, curé de Bennecourt ; Pierre-Claude Trevet, curé de Gommecourt, 1708 ; – Roussel Le Conte, curé de Buchy, (incendie du bourg de Buchy, en juillet 1709 ; 30 maisons détruites) ; Pierre Grieu, curé d'Éturqueraye, 1709 ; – Pierre Le Bourgeois, chapelain de la chapelle Sainte-Anne en la cathédrale, curé de Belleville-en-Caux ; Jean Le Vesier, curé de Tourville-sur-Arques ; Jean de Saint-Denis, curé de Villettertre, 1710 ; – Jean de Villerval, curé de Longuesse ; Vital Le Comte, curé de Saint-Clair, 1711 ; – Nicolas Vaudry, curé de Notre-Dame d'Évesquemont, 1713 ; – Vaudricourt, curé de Cappeval ; Nicolas Bachelet, curé de Pierrefique (presbytère incendié par des malfaiteurs) ; Laurent Le Fèvre, curé de Serqueux (granges incendiées), 1715 ; – curé de Bouteilles (clocher de Bouteilles, frappé par la foudre, presbytère incendié, 1716 ; – Pierre Valette, curé de Fontenay dans l'exemption de Montivilliers, 1718 ; – Jean Duval, curé de Courdimanche, 1719 ; – frère Étienne-François Nouette, prieur curé de Cressy ; René Dever, curé de la Leuqueue, 1720 ; – sœur de Dampierre, supérieure de la Congrégation Notre-Dame de Gournay ; François Le Jeune, curé de Fesques (tempête des plus terribles, le 28 juin 1720) ; Charles Ferard, curé de Preuseville (même tempête) ; Jean De la Follye, curé de Saint-Remy-en-Rivière, 1721 ; – Pierre Le Normand,

curé d'Ermenouville et doyen de Canville ; Thomas Le Chartier, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 1722 ; – Élie le Rat, curé du Héron, (orage et grêle) ; Jacques Cauvin, curé de Martainville-sur-Ry, 1723 ; – Pierre Michaux, curé d'Étrelat ; René Le Villain de Bosrobert, curé de Villainville, 1724 ; – Videcot, curé de Bréançon, doyen rural de Meulan ; Louis de Limoges, licencié en théologie, curé de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont ; Bouret, docteur en théologie, curé de Notre-Dame de Meulan, 1725 ; – Étienne Le Clerc, curé de Martigny (tout son blé volé), 1726 ; – François Asselin, curé d'Auzouville-sur-Fauville, 1728 ; – Le Bas, curé d'Arthey, doyen de Magny ; Pierre Vallette, curé de Bois-Himont, chapelain de Saint-Guillaume du Désert ; Charles Danblon, curé de la Leuqueue ; Louis Le Petit, sieur de Castillon, curé de Norville, 1729 ; – Basille, curé de Montjavoult, 1734 ; – Jean-Claude Pincemaille, curé, à portion congrue, de Saint-Germain de Méisy, 1735 ; – Gaspard Romier, curé de Notre-Dame de Cressy, 1742 ; – Jacques Dumesnil, curé de Hodeng-Hodenger, 1750 ; – Telles de la Poterie, curé de Bolbec ; De la Cour, curé de Boubiers ; Michel-François Demante, curé d'Ypreville et de l'annexe la chapelle de Quasimodo, 1756 ; – Louis Maquinehan, curé d'Étables ; Charles-François Thierry, curé de Varangeville sur la mer (sa situation est des plus tristes. Tous les garçons de la paroisse, en état de gagner la vie de leurs père et mère, sont campés sur les côtes pour la sûreté du pays), 1758 ; – Gillebert, curé de Bennecourt ; Romain Hareï, curé de Blosville dit Notre-Dame de Bonsecours. « Par la continuation du nouveau chemin qui a été fait dans sa paroisse, il y auroit eu cette année, outre les mesures et terres labourables perdues, 400 pieds d'arbres abattus. La moitié de la paroisse, la portion même la plus considérable, est située au Val d'Eauplet, dont le terrain ne consiste qu'en jardins de plaisance occupés par les bourgeois, qui ne procurent aucun avantage au bénéfice. L'autre partie, située au haut, n'est composée que de pauvres habitants, ayant à peine de quoi subsister, réduits à la charité de la paroisse ; » Miquignon, curé d'Haudricourt ; Pierre De la Voye, curé de Penly ; Castellot, curé de Reilly (le gibier ruine les terres de la paroisse où l'on compte 17 feux, c'est-à-dire 17 maisons de pauvres, si l'on en excepte 3 petits fermiers) ; Louis Poupinet, curé des Saints-Innocents ; Dupuis, curé de Veauville, 1759 ; – Brossard, curé d'Arques ; G. Dumesnil, curé de la Chapelle-Saint-Ouen ; Jean-Baptiste Brésil, curé de Saint-Arnoult (inondations) ; Adrien Foulon, curé de Saint-Germain des Essours (terrible orage), 1760 ; – Duquesne, curé de Saint-Saens, paroisse de 1,200 communiant, 1762 ; – Étienne-Salomon Telles de la Poterie, curé de Bolbec ; l'abbé de Salignac Fénelon, vicaire général de Périgueux, abbé de Ressons, 1765 ; – Benoist, curé de Saint-Sulpice de la Pierre, 1766 ; – Esnault, curé de Saint-Denis de Breuil ; de Pommereux, curé de d'Elbeuf-sur-Andelle (inondations) ; Sehier, curé de Sailly ; Guenotte, curé de Tibivilliers, 1767 ; – Le Gendre, curé de Flaniels ; Bailleul, curé de Villers-sur-Aumale, 1768 ; – Jean-Baptiste Godreuil, curé de Puiseux, 1772 ; – Louis-Henri Le Mercier, curé de Saint-Jean-de-Folleville (chœur et chancel de l'église endommagés par la tempête du 27 février), 1779. – Autres requêtes, non datées, postérieures vraisemblablement à 1750, de Marin De la Rue, curé du Chef-de-l'Eau ; de Jean-Baptiste Le Rat, curé de Saint-Pierre de Franqueville ; de Louis-André Anfray, curé de Frichemesnil ; de Guillaume Ancel, curé de Lestanville ; de Jean Charpenet, prieur de Saint-Jacques en l'exemption de Fécamp ; de Jean-Baptiste Yvart, curé d'Anneville ; de Thomas Langlois, curé de Saint-Jacques-de-Dieppe. Ce dernier expose que sa paroisse est dans une désolation affreuse, à cause de l'interruption de la pêche. – Lettre de C. G. Houard, vicaire de Saint-Jacques de Dieppe, à son curé, M. Langlois, pour lui faire connaître le casuel de la paroisse, 12 octobre 1746.

G. 5583. (Liasse.) – 205 pièces, papier.

1516 (copie)-1780. – Requêtes en modération de décimes, adressées par des bénéficiers à MM. de la Chambre ecclésiastique de Rouen ; – par Jean-François Le Roulleux, prieur curé de la Haye-Saint-Paul ; la dîme est inférieure à 1,100 livres ; il est imposé à 138 livres de décimes ; la paroisse contient 180 acres, tant en labour qu'en mesures ; le casuel est peu de chose dans une paroisse de 25 feux ; le trésor n'a pas 40 livres pour acquitter les fondations, 1778 ; – par M. Leudet, curé de Tancarville ; le 19 juillet, il s'est formé un orage affreux, chargé de grêle, qui est venu fondre sur les paroisses de la Cerlangue et de Tancarville ; les grains de grêle pesaient 1 livre la plupart, et, en moins de 13 minutes, la récolte entière de la paroisse a été détruite et ensevelie sous un amas de glaçons angulaires, à la hauteur de plus de 6 pouces ; – par Thomas-Laurent Le Clerc, curé de Tourville-la-Rivière ; il ne peut s'expliquer le taux de ses décimes (192 livres), que par l'existence,

sur sa paroisse, « d'une ancienne chapelle de Saint-Alexis, qui attiroit autrefois un si grand nombre de pèlerins qu'elle rapportoit annuellement 5 ou 600 livres aux curés, ses prédécesseurs ; mais les choses sont tellement changées que, non seulement le suppliant ne reçoit plus rien de cette chapelle, mais qu'en l'abandonnant entièrement à son vicaire, il est encore obligé de lui payer 100 livres par an pour ses honoraires ; – par Guillaume Du Bos, curé de Biennais : la grêle du 19 juillet dernier, si funeste aux habitants de son canton, l'a réduit presque sans pain ; – par M. Morand, curé du Val-Martin : la grêle du 19 juillet a été si terrible qu'il n'y a que ceux qui ont ; été témoins de ce désastre qui puissent en avoir une juste idée ; – constatation des pertes occasionnées par la grêle en la paroisse de Limésy ; procès-verbal dressé par Louis Poincheval, conseiller en l'Élection de Rouen, 22 juillet 1779. – Autre requête de M. Maurouard, curé de la paroisse d'Hardouville : « Le 19 juillet, sur les 6 heures du soir, il se seroit élevé sur sa paroisse et sur les environs un orage épouvantable, dont on connoit à peine un exemple. Cet orage, qui portoit dans son sein la terreur et la mort, produisit en un instant le plus affreux désastre ; en moins de 9 minutes tout fut détruit. Les flots de grêle qu'enfanta cet orage écrasèrent les moissons, bleds, pois, avoines, orges, fèves. Tout fut perdu, tout fut anéanti. Les fruits furent abattus, les arbres furent coupés, et ne produiront que dans plusieurs années, » 1779. – Nouvelle grêle, le 30 mai et au mois d'août 1780. – Montant des pertes éprouvées par la paroisse de Rosay, Élection de Lyons, 29 juillet 1780. – Mention de l'union, par décret de l'archevêque, du prieuré de la Sainte-Trinité à la cure de la Roheguyon, 23 déc. 1774 ; – de l'union du prieuré de Saint-Sulpicede Sailly aux cures de Saint-Sulpice de Sailly et de Saint-Denis de Breuil par décret du 15 juillet 1761, approuvé par lettres-pateites du mois d'octobre même aimée ; – de l'érection d'une nouvelle paroisse, composée delà chapelle de Saint-Nicolas de Bliquetuit. – Copie de la fondation des chapelains de bangu par messire Pierre de Ferrières, seigneur et baron de Thury, Dangu, vicomte hérédilal de Breteuil, seigneur de Gisors et de Bezu-le-Long, 1516. – Les curés et trésoriers de l'église Saint-Nicolas de Rouen demandent un secours par suite des dépenses considérables nécessitées par le rétablissement des charpentes du chœur des 2 chapelles latérales : on s'était déterminé à remplacer la tuile par de l'ardoise, 1777.

G. 5584. (Liasse.) – 119 pièces, papier.

1701-1768. – Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiées à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen ; – par M. Le Charpentier, curé de Dampmesnil ; inondation épouvantable le jour de l'Ascension ; emporta la moitié des maisons du village d'Aveny ; 20 personnes noyées ; – par Louis Le Long, curé de la paroisse de Puché : « La nuit du 14 au 15 août 1709, il seroit arrivé une si grosse grêle en la paroisse que 7 particuliers ont fait perte de plus de 9,500 livres, » 1709 ; – par Robert Ruellon, curé de Lisors : « Sa paroisse a été inondée par les ravines le jour et fête de l'Ascension, en sorte que tous les habitants perdent plus de la moitié de leurs revenus, » 1709 ; – par Guillaume Le Brun, curé du Manoir-sur-Seine : « Le 20 juin 1717, il seroit tombé une grêle si abondante dans toute la paroisse qu'elle eu auroit perdu toutes les récoltes, » 1718 ; – par les abbessse et religieuses de Fontaine-Guérard : leurs fermes de la Tuilerie et de Ronnemare ruinées par la grêle, 1701 ; – grange brûlée par le feu du ciel, 1715 ; – incendie de leur monastère, pendant l'office divin, le 7 décembre 1756 ; – par François Yart, curé du Bosc-Bérenger, 1753. – Requête des religieux Pénitents de Sainte-Barbe de Croisset : leur revenu est considérablement diminué depuis qu'on leur a enlevé le dépôt des sels, 1714.

G. 5585. (Liasse.) – 178 pièces, papier.

1780-1783. – Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à MM. de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen ; – par Charles Gilliot, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, au sujet des charges incombant à cette abbaye, à raison des dîmes de Banthelu ; – par M. Renard, curé d'Offranville : « Le curé n'a que le 6^e de la dîme ; la charge de la paroisse est des plus pesantes, et malheureusement les gros décimateurs, les moines de Longueville, qui tirent d'Offranville plus de 10,000 livres de rente, n'ont pas encore le moyen de donner un seul denier aux pauvres ; » – par M. De la Colonne, doyen de Gonrmay : « Si l'on ne vient au secours du chapitre, il est à craindre qu'il ne succombe sous le poids des charges. La paroisse, qui est desservie par un chanoine, ne contribue en rien à la réparation de l'église, ni à l'entretien de la sacristie. Le curé a 500 livres de gros avec son casuel ; » – par les administrateurs du collège de Rouen : « Cet

établissement possède peu de biens qui luy soient propres, et encore ne sont-ce que des maisons dans cette ville, et la majeure partie du revenu qu'elles produisent est annuellement absorbée par les dépenses que la nécessité de les réparer et réédifier entraîne. Les prieurés de Notre-Dame de Grandmont, de Sainte-Madeleine des Deux-Amants, de Saint-Ouen de Gisors, de Saint-Nicaise de Gasny-l'Île et de Basqueville, qui luy ont été successivement unis en faveur de l'éducation de la jeunesse, font sa principale, pour ne pas dire sa seule ressource. Ces bénéfiques, toujours considérés comme bénéfiques simples, ont été et sont encore imposés comme s'ils étoient possédés par des titulaires, qui n'auroient d'autres charges que celles attachées aux bénéfiques en commende. Cependant le collège n'en jouit qu'à titre très onéreux, et on avance avec confiance qu'il devoit n'en paier les décimes que comme on les paye pour les biens des menses claustrales. Les charges annuelles à supporter pour le collège sont très considérables ; » – par M. Salmon, prieur de Criel près Dieppe, 1780 ; – par M. Cavelier, curé de Fontenay, dont la grange dîmeresse avait été incendiée par le feu du ciel ; – par Jean Duchemin, curé de Boscrobert : « On vient de faire une grande route de Rouen à Alençon, qui traverse les meilleures terres de son dîmage dans toute la largeur du dit dîmage, et il a été forcé de payer, l'année dernière, 1,300 livres pour la reconstruction du chancel de son église, pour raison de laquelle il a été obligé de faire des emprunts, puisque son bénéfice, dans une année, ne lui donne pas plus de 900 gerbes de bled de dixme » ; – par Charles Heurtant, curé de Crevon ; le chœur de son église étant tombé, il a dû contracter des emprunts pour sa réédification ; – par Charles Gilliot, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise : « Nous avons le malheur d'avoir tous nos biens situés dans les plaisirs de Mst le comte d'Artois et du prince de Conti. Les dégradations que le gibier et la grande bête y font diminuent la valeur et le rapport, et nous mettent souvent dans l'embarras pour trouver des fermiers solvables, » 1781 ; – par Robert Saint-Saens, curé de la première portion de Saint-Martin de Veules, et Christophe Le Fèvre, curé de la seconde portion : « L'incendie de Veules a réduit un grand nombre de familles ; plus de 600 personnes ont vu périr leur fortune en un instant. (les malheureux, sans pain, sans habits, sans asile, ont imploré la commisération, de leurs concitoyens ; » requête signée par les 2 curés, par Alexis Bourdon, gardien des religieux Pénitents de Veules, par l'abbé Mary, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons ; – par M. Guy-Antoine Fourneau, ancien recteur de l'université, grand maître temporel du collège Louis-le-Grand, auquel étoient unis le prieuré-cure de Saint-Martin de Gargenville et le prieuré simple de Notre-Dame de Montalet, 1782 ; – par M. Yart, censeur royal, curé de Saussay-la-Vache : « Une preuve évidente de la misère de mes paroissiens, c'est qu'il y a 150 glaneurs dont la plupart des maris filent du coton, couvrent en chaume, quand ils le peuvent, et, quand ils sont malades eux et leurs enfants, nous demandent l'aumône ; » – par M. Destrimont, curé de Bosrocourt : « La foudre est tombée l'année dernière sur l'église de ma paroisse ; le clocher a été totalement rasé, le chœur tout à fait découvert, » 1783. – Lettre signée par l'abbé de Périgord.

G. 5586. (Liasse.) – 148 pièces, papier.

1784-1786. – Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen ; – par M. Poissonnier, curé de Beaucamp-le-Jeune : « Je dixme sur 430 journaux partagés en 3 solles. Vous savez que notre journal est de 5 perches moindre que la demi-acre. Je perçois 7 du cent en tout et partout. J'ay récolté, depuis 5 ans, depuis 800 jusqu'à 1,000 gerbes de blé. On fait ici les gerbes très petites. Il en faut communément 10 pour avoir 2 boisseaux ou 2 boisseaux et demi, très rarement 3, le boisseau pesant de 28 à 30 livres. Je récolte peu d'avoine, presque pas de verdages. Je vous envoie le procès-verbal de bénédiction de notre nouveau cimetière. Il nous est défendu d'inhumer dans l'ancien, sous peine de 100 livres d'amende. C'est une petite satisfaction que M. Delamotte a donnée à notre seigneur, à qui ce cimetière déplaisoit grandement ; » – par M. Thomas-Laurent Le Clerc, curé de Tourville-la-Rivière : « Le débordement de la rivière auroit perdu presque toute la récolte en bled l'année dernière ; la grande sécheresse, survenue au printemps dernier, auroit absolument ruiné les grains qu'on a fait après l'inondation, en sorte que de mémoire d'homme on n'a point vu de récolte aussi pitoiable, » 1784 ; – par M. Thomas, curé de Pierrepont : « Le 29 du mois de juin 1785, il a tombé, dans toute l'étendue de Pierrepont, une grêle d'une grosseur si prodigieuse qu'elle a abîmé toute la récolte de la dite paroisse... Nos terres ont été entraînées jusqu'au tuf par une pluie qui charrioit avec elle des monceaux de grêle ; » – par M. Prudhomme, curé de Marcouville : « Mon neveu, qui est à Paris pensionnaire du diocèse de Lisieux, donne de grandes espérances ; il sera, selon que ses

supérieurs nie le promettent, un bon sujet; » – par M. Simon, curé de Saint-Martin-le-Gaillard: « Le 7 de février, un ouragan des plus furieux a jeté la consternation dans tout le centre de la paroisse, et y a causé des dommages que le reste de ce siècle ne verra point réparés. On compte jusqu'à 260 arbres détruits seulement dans la classe des pommiers; » – par M. l'abbé Clergier: « M. le duc de Chartres fait construire un grand nombre de boutiques en bois au Palais Royal, à l'endroit de grille du jardin. M. le comte d'Artois lui disoit dimanche à ce sujet: « Adieu, donc, cousin. Actuellement on ne vous verra plus à Versailles que le dimanche, depuis que vous avez ouvert boutique; » – par F. Chépy, prieur de l'abbaye de Marcheroux; – par M. Soret, receveur des décimes au vicariat de Pontoise, au sujet de la chapelle de Notre-Dame de Liesse à Neucourt: « Il paroît que cotte chapelle est aujourd'hui unie au chapitre collégial de Notre-Dame de Liesse, bourg fameux par les pèlerinages qui s'y font, situé à 3 ou 4 lieues de la ville de Laon, » 1785; – par Jean-François-Nicolas Godquin, curé de Tocqueville-sur-Mer: « Il a été nommé, au droit de M. l'abbé d'Eu, à la cure de la dite paroisse, au mois de novembre 1782, dont il a pris possession le 5 décembre suivant, et il a trouvé le chœur de la dite paroisse dans un état à faire horreur. Ce chœur étoit, depuis 5 à 6 ans, presque entièrement découvert du côté du midi. Le mauvais état de ce chœur a obligé S. E. à l'interdire; » – par M. du Méage, curé de l'abbaye de Marcheroux; – par M. Henri, curé de Boisemont: « Nous sommes dans la capitainerie: nos moissons sont mangées par le gibier; » – par M. Gilbert, curé de Fauville-en-Caux: « J'ai dans mon bourg 800 communicants et beaucoup de pauvres. Les religieux de l'Hôtel-Dieu ne leur donnent rien. » – État de la quantité et de la nature des biens de la cure de Théméricourt, fourni par M. Blanchon, prieur curé. – Etat des déclarations de MM. les prieurs curés réguliers: Saint-Jean de Rouen: « Cette paroisse renferme 1,800 paroissiens; de riche qu'elle étoit, elle est devenue pauvre, » 1786.

G. 5587. (Liasse.) – 102 pièces, papier.

1787-1788. – Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen; – par Osmont, prieur et curé de Graille; « désastre occasionné à l'église par un incendie arrivé le 11 février; orgue à refaire, sacristie à reconstruire; chartrier à remettre en ordre; partie du mobilier devenue la proie des flammes, perte évaluée à plus de 36,000 livres, » 1787; – par Jean-Baptiste-Georges Saint-Martin, avocat en parlement, chanoine honoraire de la collégiale d'Andely et curé de l'église paroissiale de Saint-Martin de Triel et de ses annexes, Chanteloup et Carrières: « L'année 1788 a été pour le suppliant des plus désastreuses. Il n'a récolté aucuns grains; les vignes ont été absolument dévastées-, et, lorsqu'il aura prélevé la pension de ses 3 vicaires et les frais d'exploitation qui sont presque toujours les mêmes, à peine lui restera-t-il la portion congrue; » – par Hurtrel, ministre des Mathurins de Saint-Michel de l'Hermitage lès-Pontoise; – par Mauriceau chanoine régulier de la congrégation de France et prieur-curé d'Auvers près Pontoise: « Le fléau désastreux du 13 juillet dernier a frappé ma paroisse et en a détruit toutes les récoltes; mon troupeau n'a plus de pain; » – par Oudin, supérieur de l'Oratoire, prieur-curé de Marines: « Le parc de M. le marquis de Goui est de 150 arpens, ci-devantensemencés en blé selon les règles du labourage. Ce seigneur a d'abord jugé à propos d'y faire planter nombre d'allées en charmille et en ormes: nous avons gardé le silence. Il a ensuite fait semelle reste en foin et luzerne. Ayant perdu son procès au parlement, il y a 4 ans, ce seigneur a jugé à propos de faire planter environ 80 arpens en bois. Cette diminution de revenu momentané est peu de chose pour un seigneur qui jouit de plus de 200,000 livres de revenu. Quant à nous, ce changement nous occasionne une diminution considérable, de 4 ou 500 livres années communes; » – par Pierre Sehier, curé de Bois-Jérôme; il se plaint de l'abbé Torné, « homme unique en son genre, et très processif, qui donne beaucoup, mais aux procureurs, aux avocats, et rien à l'église de Bois-Jérôme, pas plus qu'aux pauvres paroissiens » – par Pierre Grenier, curé d'Yville-sur-Seine: « Les lapins que monsieur d'Estampes, seigneur voisin, a laissé multiplier dans ses bois, et ceux que M. de Gasville, seigneur du lieu, laisse considérablement augmenter, dévastent annuellement toutes les récoltes, » 1788. – Noms des cures et autres bénéfices endommagés par la grêle. – Constatation des dégâts occasionnés par l'orage et la grêle des 12 et 13 juillet 1788; procès-verbal de François-Jacques de Grouchy, chevalier, seigneur de Villette, Condecourt et Sagy. – « Résumé du devis et des réparations de couverture et de vitrerie urgentes et indispensables à faire à l'abbaye royale de Saint-Martin-de-Pontoise, lesquels ouvrages ont été occasionnés par la grêle de l'orage du dimanche matin 13 juillet 1788. »

G. 5588. (Liasse.) – 47 pièces, papier.

1789. – Requêtes en modération de décimes adressées par des bénéficiers à messieurs de la Chambre du clergé du diocèse; – par M. Lemoine, docteur en théologie, curé de Courcelles ; – par Jacques Questier, curé du Fay ; – par M. Mignot, curé de Gisors : « Vous sçavés que dans le nouveau régime, tous les privilèges, au moins tous les privilèges pécuniaires ont cessé, qu'ainsi tous les ecclésiastiques, les communautés, toutes les fabriques, sont susceptibles des mêmes charges et impositions auxquelles étaient assujettis les anciens contribuables. Vous sçavez encore que la nouvelle loi, consentie d'avance par le clergé, et à laquelle tous les bons citoyens ne peuvent qu'applaudir, si elle ne devient pas abusive dans l'application, par la haine qu'on cherche à inspirer contre nous, a un effet comme rétroactif, puisqu'on travaille dans toutes les municipalités à des rôles de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. » – Lettres de M. Soret, receveur des décimes. – Lettre adressée par M. d'Herbouville pour les procureurs-syndics provinciaux à MM. de la Chambre ecclésiastique ; il leur demande de faire remettre chez M. Thouret, procureur-syndic de l'assemblée provinciale, Cour de Ville, une expédition du département des décimes, pour servir à la répartition des impositions ordinaires de l'année 1790, conformément à l'article 5 de la Déclaration du Roi du 16 octobre 1786, Rouen, 2 décembre 1789.

G. 5589. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1679-1705. – Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – Paul Portal, chirurgien à Paris, 1679 ; – Anne Darnaud de la Cassaigne, baronne du Pouget, séparée de biens d'avec son mari, Marc-Antoine de Grégoire des Gurdies, comte de Montperoux, 1683 ; – Marie-Anne de Pouilleuse, fille du marquis de Flavacourt et Marie Le Breton, novice en l'abbaye de Voisins, 1687 ; – Guillaume Le Diacre, sieur des Essarts, Pierre Siard, 1694; – Marie Lunel, veuve de M. Jean Planterose, conseiller au parlement, 1695 ; – Robert Lemoine, 1696 ; – Hospitalières de Saint-Joseph de Rouen, représentées par Anne de Hanyvel, veuve de M. Brébion, maître des Comptes, supérieure séculière, et Marie Hazon, prieure régulière de la dite communauté ; Marguerite Le Cornu, veuve de Barthélémy de Boyvin, sieur de Bonnetot, conseiller en la Chambre des Comptes ; Barthélémy de Saint-Ouen, haut-justicier d'Ernemont, maître ordinaire en la même Chambre, 1697 ; – Fabriques de Saint-Cande-le-Jeune et de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; 2^e monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Aimée Voysin, supérieure) ; Pierre Robin des Bouillons, docteur en théologie, prieur de Valvigny ; Marguerite Godard, veuve de Robert Costé, sieur du Mesnil, conseiller au parlement ; Cécile de Brinon, veuve de François Le Doyen, sieur d'Ablon, 1698 ; – Pierre de Lespine, chanoine de Rouen, conseiller au parlement ; Jacques Dufour, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire de Viviers ; Charles Dupont, Trésorier de France à Rouen ; François Grossin, sieur du Breuil, maître en la Chambre des Comptes ; Jacques Le Vicomte, sieur de Saint-Hilaire ; Jacques Pesnel, avocat ; Geneviève Rosée, veuve de Jean Taquet, sieur de Breteuil ; Jacques de Tiremois, sieur de Sacy, maître en la Chambre des Comptes, 1699 ; – Françoise Dufour, veuve de Pierre Paulmier, sieur de la Bucaille, conseiller au parlement ; Antoine Godefroy, avocat au parlement ; Marie-Anne de Hanyvel, dame du Rouvray ; Charles-Louis Maignart de Bernières, sieur de Bautot, procureur général au parlement ; Nicolas Philippe, curé d'Yville ; Antoine Vignon, confiseur, 1700 ; – Religieuses de Saint-Louis de Rouen (Marie de Grien, prieure) ; 1^{er} monastère de la Visitation de Rouen (Louise Croiset, supérieure), Marie Monnoye, veuve de Louis Delamare, 1701 ; – Christophe Le Faë, conseiller au parlement ; Charles Routier, avocat au parlement, 1702 ; – François de Bailleul, procureur du Roi à l'Hôtel-de-Ville de Rouen ; Alexandre Bigot, prieur de Saint-Gilles du Pontaudemer ; Henri Bigot, baron de Monville, conseiller au parlement ; Nicolas Brandin, prêtre ; Louis Formont, et Jean Formont, ancien juge consul ; Nicolas Commet, Robert Le Cornier, sieur de Cideville ; Marie Lemire, veuve de Richard Dumont ; Nicolas Marye, ancien conseiller échevin ; Louis Mottaille, Jacques Noël, marchand, ancien capitaine de la cinquantaine ; François Paullé, Jean Plet, prêtre habitué à Saint-Vivien ; François-Charles de Roquigny, sieur de Chaumont ; Julien Troussel, confiseur, 1705.

G. 5590. (Liasse.) – 54 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier (1 imprimé).

1698-1706. – Quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – Anne Rousseau, MM. Louis et Jean Formont, frères, 1698 ; – Geoffroy Gavyon, Trésorier de France général des finances, 1700 ; – Pierre Flavigny, Jacques de Tiremois, sieur de Sacy, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, rue des Camahiers, 1702 ; – Guillaume de Houpeville, sieur de Semilly, docteur en médecine, rue de la Pie ; Madeleine Le Clerc, veuve de Jacques Doguet ; Barthélémy Brice, chanoine de Rouen et conseiller au parlement, 1711 ; – Louise Mazière, 1712 ; – la Providence de Rouen, dont était 1^{er} administrateur Pierre Baudouin, sieur du Basset, Gonseville, le Thil, conseiller du Roi en la Grand'Chambre du parlement ; François Le Seigneur, seigneur de Reuville, rue d'Ecosse ; François de Ferrare, écuyer, sieur du la Harelle ; Pierre Le Marchand de Bardouville, châtelain de Villers-le-Chambellan, conseiller au parlement, rue des Carmes ; Marie Marquier, Marthe Lioult, veuve de M. Antoine Ouldart, avocat en la cour ; Marie Le Prince, veuve d'Adrien Le Cauchois ; Henri de Brèvedent, chevalier, sieur de Sahurs, conseiller au parlement, paroisse de la Seille ; le trésor de l'église de Saint-Cande-le-Jeune, 1713 ; – François Boutren, le trésor de l'église de Saint-Vivien, Jean-Gilles Hallé sieur d'Orgeville et Rouville, conseiller au parlement, 1714.

G. 5591. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1654-1715. – Constitutions de rentes sur le clergé et quittances de remboursement. – Rentiers : Madeleine Dournele, femme séparée quant aux biens de Jean-André de Romanet, Trésorier général de France en Picardie, 1654 ; – Charles-Louis de Montchal et Jean-Pierre de Montchal, substitut du procureur général au parlement de Paris, héritiers de défunte Élisabeth Dupré, leur mère, veuve de Jean-Pierre de Montchal, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes de son hôtel, rue Pierre-Sarrasin, 1677 ; – Paul Portal, maître chirurgien à Paris, 1679 ; – Gilles Dufour, trésorier du chapitre de Rouen, conseiller au parlement, 1687 ; – Charles Planterose, ancien juge échevin de Rouen, 1693 ; – Louis Bossuet, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, et Marguerite de la Briffe, sa femme, 1694 ; – Jacques Picques, maître d'hôtel ordinaire de S. M., rue Vivienne, paroisse Saint-Eustache, à Paris, 1694 ; – Catherine d'Oinville, veuve de François de Vipart, 1697 ; – Geneviève Le Couteulx, veuve de M. Guillaume Le Diacre, sieur des Essarts, conseiller au parlement, 1697 ; – Reine-Élisabeth Houin, veuve de M. de Montchal, 1699 ; – 1^{er} monastère de la Visitation de Rouen, 1701 ; – Charles-Paul Billaut, grand prévôt de la Rochelle, 1714.

G. 5592. (Liasse.) – 53 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1697-1718. – Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – Geneviève Le Couteulx, veuve de M. Guillaume Le Diacre des Essarts, 1696 ; – Thomas Bulteau, docteur de Sorbonne, cure de Saint-Laurent de Rouen, 1697 ; – Sylvestre De la Haye, prêtre, sacriste en l'église Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, 1711 ; – Louise Durand, les Minimés de Rouen (Michel Chambelan, correcteur), Marie Mesnager, 1712 ; – collège Dinville à Paris (François-Michel Garnot, docteur en théologie, principal) ; Minimés de Rouen (Louis Bucquet, correcteur) ; 2^e monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Aimée Voisin, supérieure) ; Madeleine, Antoinette, Anne-Thérèse, Marguerite et Polyxène de Carbonnel de Chateaufort, Nicolas Guyot, sieur du Chêne, avocat au parlement de Paris ; Marie-Anne de Hanyvel, veuve de Georges Anzeray de Courvaudon ; Louis-François Le Faë, sieur du Boscheroulde, conseiller au parlement, rue du Moulinet ; Marie Maignart, veuve et non héritière d'Alexandre, comte de Créquy ; Jérôme-Claude Morin, sieur de Villeré ; Laurent Renault, avocat ; Nicolas de Sonning, sieur de Lignon, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, rue des Arsins ; Jacques Thomas, sieur d'Aussy, greffier en chef au Bureau des Finances, 1713 ; – 2^e monastère de la Visitation (Catherine Aubourg, supérieure) ; Jean Le Boullenger, Marie-Marguerite Marye, veuve de Louis Formont, sieur de Bouville, 1714 ; – Annuciades de Rouen (Marie-Anne Surgis, supérieure) ; pauvres de l'hôpital général de Honfleur (Guillaume-Étienne Quillet, receveur) ; Marie Langlois, 1717 ; – Geneviève Le Parmentier, veuve de Pierre L'Hermite, auditeur en la Chambre des Comptes, rue Poisson, 1718.

G. 5593. (Liasse.) – 38 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1683-1719. – Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – René Maurice, bourgeois de Paris, 1683 ; – les enfants mineurs de feu Robert Le Roux d'Esneval, ambassadeur en Portugal, puis en Pologne (leur tuteur, Claude Le Roux, sieur de Bouge, prêtre), 1701 ; – Louis Baudouin, écuyer, sieur de Bellou, 1705 ; – François Le Seigneur, sieur de Reuville, 1711 ; – Jésuites de la Résidence de Dieppe (Claude-François de Paris, supérieur) ; Nouvelles Catholiques de Rouen (Marie Le Febvre, supérieure) ; Providence de Rouen (Jean-Nicolas de Lespinay, sieur de Montigny, administrateur) ; Jacques Allais, licencié en théologie de la faculté de Paris, secrétaire de l'archevêque ; Jacques Le Cesne, docteur de la faculté de Paris, curé de Léry ; Geneviève Le Parmentier, dame de Bellegarde, veuve de Pierre L'Hermitte, écuyer, auditeur en la Chambre des Comptes ; Charles Paulmier de la Bucaille, sieur ne Manneville, Denis Thibaut, 1713 ; – Jean-Baptiste Ango, chevalier, marquis de la Motte de Lézeau, conseiller au parlement, rue Étoupée, paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré ; Thérèse de Ferrare, Anne Le Guerchois, veuve de Marc-Antoine de Languedoc, sieur de Bois-le-Vicomte, conseiller au parlement ; Marie Mesnager, Pierre Scot, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement, ayant épousé Louise de Formont, 1714 ; – le 1^{er} monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Agnès Gréard, supérieure) ; Nouvelles Catholiques de Rouen (Marie Lefebvre, supérieure) ; l'abbaye de Saint-Léger de Préaux (Marie-Anne Verrier, prieure) ; François Boistard, avocat au parlement, héritier de François Boistard, avocat en la Cour des Aides ; Vincent-Raoul Duval, sieur d'Autigny ; Alexis Frontin du Tot, docteur de Sorbonne ; Jacques Pesnelle, sieur de la Varenne, Trésorier de France au Bureau des Finances ; Jean de la Roque-Hue, haut doyen du chapitre de Rouen ; Denis Thibault, demeurant au château de Gaillon, 1719.

G.5594. (Liasse.) – 60 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier (1 imprimé).

1693-1730. – Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit du : – 1^{er} monastère de la Visitation de Rouen, (Jeanne de Bauquemare, supérieure), 1693 ; – de Christophe Le Faë, écuyer, sieur du Bosetheroude, conseiller au parlement, rue Saint-Patrice, 1698 ; – Marie-Anne de Hanyvel du Rouvray, Antoine Vignon, confiseur ; François Pipard, 1700 ; – Annonciades de Rouen (Marie de Cantel, supérieure) ; Élisabeth Le Couteux, femme de Pierre de Tournebu, chevalier, sieur de Livet, Mesnil-Eude, Pont-Mauvoisin ; Jean Durand, avocat au parlement, 1701 ; – Charles Routier, 1702 ; – Julien Troussel, 1704 ; – Nicolas Dron, 1706 ; – François de Ferrare, écuyer, sieur de la Harelle ; – Annonciades de Rouen (Marie-Anne Turgis, supérieure), 1710 ; – Messire Nicolas Le Cordier, sieur du Tronc, président en la Cour des Comptes de Normandie, demeurant à Rouen, place Saint-Ouen ; Emmurées de Rouen (Anne Louvel, sous-prieure,) 1711 ; – Jean Hacquet, chanoine de Rouen ; le trésor de Saint-Martin du bourg de Cany, 1712 ; – Jean Lambert, prêtre ; Bénédictines de l'Adoration perpétuelle de Rouen (Marie de Sainte-Thérèse, prieure) ; Élisabeth Béchard, veuve d'Étienne Goeslain ; fabrique de Saint-Ouen de Montigny ; chapitre de la cathédrale de Rouen ; Jacques Du Bosc, procureur en la Cour des Comptes ; Maximilien-Costentin Anzeray, marquis de Courvaudon, seigneur de Tilly, président à mortier au parlement, 1713 ; – abbaye de Bondeville, Alexis Frontin du Tot, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen **1714** ; – Annonciades de Rouen, 1714 ; – Pierre Jorron, secrétaire de Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président du parlement ; Thomas Hacquet, chanoine de Rouen ; Guillaume Le Bailly avocat du Roi au bailliage de Rouen, 1718 ; – Catherine-Charlotte Roussel, veuve de Pierre-Nicolas Godefroy, sieur de Senneville, conseiller en la Cour des Comptes, et leurs enfants ; Pierre Godefroy, sieur de Senneville, conseiller au parlement, et Charles-Antoine Godefroy, mineur, 1719.

G. 5595. (Liasse.) – 61 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1697-1720. – Quittances des remboursements opérés, en 1720, de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – Élisabeth Brasdefer, veuve de M. Adrien de Lespine, écuyer, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant à Paris en la paroisse Saint-Jacques-du-Hautpas, 1697 ; – Jean-Baptiste Le Canu, curé de Saint-Denis de Rouen, 1699, 1703 ; – Guillaume de Houpeville, sieur de Semilly, docteur en médecine, demeurant à Rouen en la Poissonnerie du Vieux-Marché, 1700 (son fils Guillaume de Houpeville, plus tard maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie) ; Nicolas Philippe, curé

d'Yville, 1700 ; – Pierre Le Marchand, chevalier, sieur de Bardouville, châtelain de Villers-le-Chanibellan, conseiller au parlement, demeurant à Rouen, rue Beauvoisine, 1700 ; – Alexandre Bigot, prieur commendataire de Saint-Gilles du Pontaudemer, 1700 ; – des religieuses de Saint-Louis de Rouen (Marie de Grieu, prieure), 1698, 1700 ; – d'Anne Noël, veuve de Nicolas Le Boucher, marchand, 1702 ; – Marie-Marguerite Marye, veuve de Louis Formont, écuyer, sieur de Bouville, conseiller secrétaire du Roi, 1703 ; – Jean Formont, marchand, rue aux Oues, 1702, 1704, 1705 ; – Cécile Le Masson, 1705 ; – Nicolas Marye, ancien conseiller échevin de Rouen ; François Paullé, 1705 ; – Catherine De la Taille, veuve de Nicolas Hébert, marchand à Rouen, 1712 ; – Susanne De Caen, 1713 ; – Visitation de Sainte-Marie du Pollet (Anne-Madeleine Gouye, assistante), 1713 ; – Laurent Renault, avocat en la cour, rue des Arsins, 1713, 1714 ; Minimes de Rouen (Michel Chambellan, correcteur), 1714 ; – Fabrique de Saint-Nicolas, 1714 ; – Pierre Scott, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement, rue du Bec, paroisse de Saint-Lô, 1714 ; – Geneviève Le Parmentier, veuve de maître Pierre L'Hermite, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes, 1718 ; – Antoinette de Malortie, épouse de M. Edmond de Houel, sieur de la Pommeraye, 1720 ; – Marie-Anne Scott de Hénouville, 1720.

G. 5596. (Liasse.) – 52 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier (1 imprimé).

1695-1720. – Titres et quittances des remboursements opérés, en 1720, des rentes constituées sur le clergé, du diocèse de Rouen, au profit de : – Louis de Lespine, écuyer, sieur de Grainville, demeurant à Paris, rue Haute-Feuille, et de, Pierre de Lespine, conseiller au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, dans l'enclos de l'archevêché, 1699 ; – Marguerite Thirel, veuve de Jacques Godefroy, avocat au parlement de Normandie, 1700 ; – Louis Formont, demeurant à Rouen, rue aux Ours (1705), représenté, en 1713, par ses deux gendres Louis Grossin, écuyer, sieur de Saint-Thurien, maître ordinaire en la Cour des Comptes, et Pierre Scott, sieur de Fumechon, président au parlement ; – Robert Le Cornier, sieur de Cideville, domicilié à Rouen rue Saint-Lô, 1705 ; – Henri Bigot, baron de Monville, conseiller au parlement, 1705 ; – Nicolas Brandin, curé de Boissay-le-Châtel, 1703 ; – Ursulines du Havre, 1708 ; – Hospitalières du Refuge de Rouen, 1712 ; – messire Jean de la Roque-Hue, chanoine et grand trésorier de l'église cathédrale, grand vicaire et official de l'archevêque, 1713 ; – Pierre Bulteau, écuyer, sieur d'Épreville, demeurant à Rouen, rue de l'École, paroisse Saint-Laurent, 1713 ; – Marie Maignart, veuve et non-héritière d'Alexandre, comte de Créqui, demeurant au Champ-de-Bataille, paroisse Sainte-Opportune du Bosc (1713), représentée, en 1716, par son neveu Charles-Étienne Maignart, seigneur de la Vaupalière, Posvil e, conseiller au parlement, fils de Philippe Maignart de Bernières, procureur général au parlement ; – Ursulines de Rouen, 1714 ; – Barthélémy Le Cordier de Bigards, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, 1714, etc.

G. 5597. (Liasse.) – 54 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier (2 imprimés).

1695-1720. – Titres et quittances des remboursements opérés, en 1720, de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen, au profit de : – M^{lle} Le Couteulx, veuve de Guillaume Le Diacre, sieur des Essarts, conseiller au parlement, 1695 ; – 2^e monastère de la Visitation de Rouen (Marie-Aimée Voisin, supérieure), 1698-1699 ; – Abbaye de Bonport, 1699 ; – Christophe Le Faë, sieur du Bosc-theroude, conseiller au parlement, 1702 ; – Fabrique de Notre-Dame-de-Franqueville, 1703 ; – Charles Bourdet, substitut du procureur du Roi, 1705 ; – Jean Formont, ancien juge consul des marchands de Rouen, 1705 ; – Louis Le Mercier, marchand a Rouen, 1705 ; – Jacques Noel, ancien capitaine de la cinquantaine, 1705 ; – Pierre Scott sieur de Fumechon et Hénouville, conseiller au parlement, rue du Bec, 1709 ; – Jean de Hénault, chirurgien, 1711 ; – Fabrique de Saint-Laurent de Rouen, 1712 ; – Fabrique de Saint-André de la ville, à Rouen, 1713 ; – Antoine Denis, avocat à la cour, 1713 ; – Michel Échard de Commanville, curé de Moyville, 1713 ; – Charles Pavyot, seigneur patron de Mussegros, Bezu-la-Forêt, le Mesnil-sous-Verclive, procureur général en la Cour des Comptes, 1713 ; – Charles-René de Brinon, chanoine de Rouen, 1713 ; – Anne Le Guerchois, veuve de Marc-Antoine de Languedor de Bois-le-Vicomte, conseiller au parlement, 1713 ; – Fabriques de Saint-Aubin et de Saint-Jean de Dangu, 1713 ; – François Grossin, écuyer, sieur du Breuil, maître ordinaire en la Cour des Comptes, 1714 ; – Adrien Le Sauvage, curé de Réalcamp, 1714 ; – MM. Maignard de Bernières, 1716 ; – hôpital d'Honfleur, 1717 ; – Barbe Le Grand, veuve de Jean

Hubert, secrétaire du Roi, rue des Arsins, 1717 ; – Thomas Hacquet, chanoine de Rouen, demeurant dans le collège d'Albane, 1718 ; – Claude de Bonnedame, grand vicaire de l'archevêque de Rouen et prieur commendataire de Sausseuse, 1718 ; – Pierre Le Marchand de Bardouville, 1720 ; – Charles Paulmier, écuyer, rue des Jacobins, 1720.

G. 5598. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin ; 168 pièces, papier.

1681-1733. – Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – M. Armand de la Briffe, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, domicilié à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, 1681 ; – Abbaye royale de Notre-Dame de Voisins au diocèse d'Orléans, représentée par Claude de Garance, prieur de Notre-Dame de la Motte, 1695 ; – Louis-François Le Bigot, écuyer, sieur de Martigny, conseiller en la Cour des Aides, 1698 ; – Alexis Frontin du Tot, docteur de Sorbonne, grand-vicaire et official de Rouen ; Jacques Pesnelle, écuyer, sieur de la Varenne, Trésorier de France ; Denis Thibault, de Gaillon ; Annonciades de Rouen (Anne Surgis, supérieure), Ursulines de Rouen (Madeleine de Lamberville de Saint-Arsène, supérieure) ; dame Jeanne Doulley, veuve de Jean Formont, ancien juge consul ; – Fabrique de Saint-Éloi de Rouen (Paul Antheaume, curé), 1720 ; – Thomas Prevel, prêtre, de Rouen, 1724. – Quittance donnée par messire Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, chevalier, baron de Maflé, maître des Requêtes, 1^{er} président au parlement, demeurant à Paris, en son hôtel, rue Saint-Anastase au Marais, paroisse Saint-Gervais, logé pour lors à Rouen derrière le Palais, paroisse Saint-Lô de Rouen, au nom de ses deux filles, Jeanne, mariée à Louis-Christophe de la Rochefoucauld de Lascaris de Langeath, comte d'Urfé, baron des Essarts, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et Hélène, mariée à François de Lastie, marquis de Sieuzac, 1732.

G. 5599. (Liasse.) – 54 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1693-1738. – Titres et quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – Louise Le Page de Pinterville, rue de la Seille, à Rouen ; Jacques-Alexandre Castel, prêtre, rue Écuyère, 1093 ; – Marc-Antoine Le Pigny, chanoine de Rouen, et Marin Le Pigny, son frère, mineur, fils de feu Marin Le Pigny, docteur en médecine, et de Marie Doinville, 1694 ; – Pierre Antheaume, Marguerite Godard, veuve de Robert Costé, chevalier, sieur du Mesnil, conseiller au parlement ; Pierre Godefroy, ancien conseiller échevin de Rouen, François Lemoine, Anne Noël, veuve de Nicolas Le Boucher, 1698 ; – Fabrique de l'église Saint-Sauveur de Rouen, François Grossin, sieur du Breuil, patron de Saint-Thurien, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; Charles Le Boullenger, sieur de Chaumont et de Boisfremont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; Romain Le Gentil, vendeur de poisson pour le Roi à Rouen ; Pierre Le Vicomte, chevalier, sieur de Saint-Hilaire, Geneviève Rosée, veuve de Jean Jacques, sieur de Breteuil, Dominique Sonnes, maître chirurgien à Rouen ; Jacques Pesnelle, avocat en la cour, 1699 (oncle de Jacques Pesnelle, Trésorier de France à Rouen, en 1710) ; – Nicolas-Antoine Godefroy, avocat au parlement, 1700 ; – le couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Rouen, 1709 ; – Catherine Fleury, Nicolas Lemasson, écuyer, sieur d'Étainemare, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1714 ; – Nicolas Camus de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, demeurant ordinairement à Paris, rue de la Tixeranderie ; Philippe Lucas, prêtre habitué en la paroisse Saint-Herbland ; Urbain Robinet, docteur de Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, et Jean de Henault, maître chirurgien, 1718 ; – les Nouvelles-Catholiques de Rouen (Marie Le Febvre, supérieure,) 1719 ; – Berthe et Françoise, filles mineures de Maximilien Anzeray de Courvaudon, président à mortier au parlement de Normandie ; Philippe-Guillaume Bigot de Graveron, sieur de la Turgère, conseiller au parlement, marié à Anne Dupont, fille de M. Dupont et de Marie-Marguerite Le Cornier ; Pierre Bulteau, sieur de Préville ; Jeanne et Madeleine-Hélène Camus de Pontcarré, filles mineures du premier président et de défunte dame Marie-Françoise-Michel de Bragelongne, ayant pour tuteur onéraire Pierre Jorron ; – Claude de Bonnedame, vicaire général ; Louise de Bontemps, veuve de Nicolas Le Cordier, sieur du Troncq, président en la Chambre des Comptes, mère de Nicolas-Alexandre Le Cordier, marquis du Troncq, maréchal des camps et armées du Roi ; Marie-Anne Dupont, fille de Charles Dupont, Trésorier de France, et de Marie-Madeleine Le Cornier, laquelle se remaria à Michel Larcher, sieur d'Olisy, président à la Chambre des Comptes

de Paris, dont elle était veuve en 1720 ; Louise Formont, veuve de Pierre Scott, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement ; Louis Grossin, sieur de Saint-Thurien, président en la Cour des Comptes, marié à Catherine Formont ; Catherine Grossin, veuve de messire Pomponne Le Roux, sieur de Comblisy ; Marie-Madeleine et Marie-Anne-Marguerite Guenet de Frauqueville, pensionnaires au couvent de Saint-Louis de Rouen ; Guillaume de Houpeville, conseiller en la Cour des Comptes ; Barbe Le Cerf, veuve de François Grossin sieur du Breuil, maître honoraire en la Cour des Comptes ; Pierre-Nicolas Le Noble, fils mineur de défunt Pierre Le Noble, avocat aux Requêtes du Palais et substitut du procureur général ; Geneviève Le Parmentier, dame de Bellegarde, veuve de Pierre L'Hermite, auditeur en la Cour des Comptes ; Marie-Marguerite Marye, veuve de Louis Formont, secrétaire du Roi, sieur de Bouville et du Mesnil-Durécu ; Marie Mesnager, domiciliée à Rouen, rue Bourg-l'Abbé ; M^{gr} Louis Phelippeaux, comte de Pontchartrain, ci devant chancelier de France, demeurant à Paris, en son hôtel, rue des Charbonniers, paroisse Saint-Jacques du Hautpas ; Urbain Robinet, 1720. – Acte par lequel Élisabeth Le Couteulx, épouse non commune en biens de messire Pierre de Tournebu, donne à son fils Jean, marquis de Tournebu, capitaine au régiment Dauphin-Cavalerie, une rente de 999 livres sur le clergé, pour contribuer à l'achat qu'il se proposait de faire d'une charge d'enseigne dans la gendarmerie de France, 1714. – Tuteurs nommés aux enfants mineurs de feu M. Thomas Planterose et de Marie-Catherine Marye, 3 décembre 1729.

G. 5600. (Liasse). – 20 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1651-1739. – Constitutions de rentes sur le clergé et quittances de remboursement. – Parmi les rentiers, Guillaume Lambert, correcteur ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, 1634 ; – Nicolas Baillet, conseiller du Roi honoraire et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, demeurant à Rouen, rue des Champs-Maillets, 1683 ; l'hôpital de Blois, à cause d'un legs de Marguerite Girard, veuve de défunt Nicolas Morin, seigneur de la Basine, gouverneur et bailli de Blois, 1683 ; – Marie Millet, veuve de Jean Delamare, avocat en parlement et ès Conseils du Roi ; – Claude de Champagne de Séricourt, chanoine de Rouen, 1692 ; – Jean Doublet, avocat à Paris, donataire de Jean Le Roux, aussi avocat, son grand oncle, 1692 ; – Charles Planterose, ancien prieur des consuls, 1693 ; – le monastère de la Congrégation de Notre-Dame à Rouen, 1696-1699 ; – François Lemoine, organiste, 1698 ; – le séminaire des Pauvres Clercs et les sœurs d'Ernemont, 1735-1739. – Mention, en 1654, de la maison et demeure du sieur Louis Pocquelin, marchand de soie, bourgeois de Paris, sise au coin du marché Pallu, paroisse Saint-Germain-le-Vieux.

G. 5601. (Liasse.) – 60 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1698-1739. – Titres et quittances de rentes remboursées de 1734 à 1739, les dites rentes constituées sur le clergé du diocèse de Rouen, au profit : – des Hospitalières de Saint-Joseph de Rouen (Anne de Hanyvel), supérieure, 15 septembre 1694 ; – de Jeanne Gloria, veuve de Pierre Martin, ancien échevin de Dieppe ; Geneviève Le Couteulx, veuve de Guillaume le Diacre, sieur des Essarts, conseiller au parlement, 1698 ; – le Trésor de l'église Saint-Sauveur de Rouen, 1700 ; – le Trésor de l'église Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, 1704 ; – les religieuses d'Ernemont de Rouen (Barbe Infray, supérieure) ; les Ursulines de Dieppe, 1713 ; – le Trésor de l'église Saint-Denis de Rouen, 1714 ; – Madeleine-Diane de Beautru de Vaubrun, veuve de François-Annibal duc d'Estrées, pair de France, gouverneur de l'Ile de France, domiciliée à Paris en son hôtel, rue de Grenelle, paroisse Saint-Sulpice ; Pierre Camus de Pont-carré, 1^{er} président au parlement de Normandie ; – Jean de la Roque-Hue, haut doyen de la cathédrale ; – les Nouvelles-Catholiques, (Marie Le Febvre, supérieure) ; – le Refuge (Élisabeth Carron, supérieure) ; – le 1^{er} monastère de la Visitation (Marguerite-Séraphique Gréard, supérieure), 1720 ; – le Trésor de l'église Saint-André de Rouen ; le Refuge (Marie-Marguerite Margeot de Saint-Ouen, supérieure), 1734 ; – le 2^e monastère de la Visitation, (Anne-Catherine Aubourg, supérieure) ; les Bénédictines de Saint-Hilaire (Élisabeth Deshommets, supérieure), 1735 ; – Marie Le Couturier, veuve de M. Nicolas de Germont, avocat au parlement, 1736 ; – l'abbaye de Bondeville (Éléonore de Vincens de Causans, abbesse), le couvent d'Ernemont (Marie Le Sieur, supérieure) ; le Trésor de l'église de Saint-Denis, 1737 ; – les Trésors des églises de Saint-Amand et de Saint-Sauveur de Rouen, de Saint-Remy de Dieppe, d'Aubéguimont ; les Pauvres Clercs de M^{gr} l'archevêque de Rouen, 1739. – Fondation de

l'école de Fourmetot, qui devait être tenue par les Sœurs d'Ernemont. – Donation, en faveur de cet établissement, par Jean-Baptiste Guillot de la Houssaye, écuyer, sieur de Fourmetot, Beaumont, Iclon, Corneville, et par dame Madeleine Le Cauchois, son épouse, 3 mars 1700. – Fondation, en l'église Saint-Denis de Rouen, par Jean-Baptiste Le Canu, curé de cette paroisse, 1713. – Expédition de la quittance de remboursement donnée par la succession et les héritiers de M^{gr} de Bezons, archevêque de Rouen, et de M^{gr} de Bezons, maréchal de France, à MM. du clergé du diocèse de Rouen de 259,401 livres de principal de rente sur ledit clergé, 1736.

G. 5602. (Liasse.) – 35 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier (4 imprimés).

1697-1740. – Titres et quittances de remboursement de rentes, constituées sur le clergé du diocèse de Rouen au profit de : – Marie De Caux, veuve de M. Pierre Le Blanc, 1697 ; – Marie Planterose, veuve de François Hébert, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1697 ; – Pierre Paulmier, écuyer, sieur de la Bucaille, le Thil, conseiller au parlement, demeurant rue des Jacobins, paroisse Saint-Pierre-le-Portier, 1698 ; – la Fabrique de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 1698 ; – la Fabrique de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1698 ; – Cécile de Brinon, veuve de François Le Doyen, sieur d'Ablon, 1698 ; – Charles Le Boullenger, écuyer, sieur de Chaumont, Boisfremont, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, demeurant à Rouen, place de la Rougemare, 1698 ; – les enfants mineurs de feu M. François Duval, marchand, 1700 ; – M. Jacques Bulteau, conseiller au parlement, 1701 ; – messire Nicolas Mesnager, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. à la paix d'Utrecht, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, 1714 ; – la Fabrique de Saint-Nicaise de Rouen, 1714 ; – le Trésor de la paroisse de Bouville, 1714 ; – Marie Graindor, veuve de Louis du Fay, marquis de la Haye-du-Puits, président à mortier au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Saint-Godard, 1715 ; – Louise Le Baillif, veuve de Nicolas Maryc, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Rouen, rue de la Vicomté, 1719. – Quittance de M. Jean-François de Tartereaux, sieur de Berthemont, ci-devant capitaine au régiment de Picardie-Infanterie, 1720. – Titres relatifs à la rente constituée au profit de M. Guenet de Franqueville, dont la fille Anne-Marie épousa Joseph Dapchier, comte de la Baume et de Fabre, baron de Deux-Chiens, ancien grand sénéchal de Provence, 1741.

G. 5603. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1720-1743. – Titres de rentes sur le clergé du diocèse de Rouen et quittances de remboursements opérés, en 1740, 1741, 1742, 1743, entre les mains des religieuses du 2^e monastère de la Visitation de Rouen ; des trésoriers de la paroisse Saint-Cande-le-Jeune ; des Sœurs de la Providence ; de M. Charles Heurtault, seigneur de Gruchet, et de sa femme Marie-Catherine Crossin de Saint-Thurien ; de M. Pierre Hébert, bachelier en droit de la faculté de Paris, prieur de Saint-Pierre de Pons ; de la demoiselle Chapelle ; des religieuses de Saint-Louis ; de Louis-Gabriel Bazin, marquis de Bezons, gouverneur de Cambrai.

G. 5604. (Liasse.) – 20 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1705-1762. – Titres de rentes sur le clergé du diocèse de Rouen et quittances de remboursements opérés, de 1720 à 1748, et aux années 1733, 1759, 1762, entre les mains de messire Esprit-Juvénal de Harville des Ursins, comte de Traînel, colonel d'un régiment de dragons d'Orléans, et de Louise-Madeleine Le Blanc, son épouse ; de Marie-Catherine Daguesseau, veuve de Charles-Marie de Saulx, comte de Tavannes, lieutenant général de la province de Bourgogne ; de M. Claude Le Blanc, secrétaire d'Etat, ayant le département de la guerre ; d'Isaac de Cambiague, conseiller au Grand Conseil de la ville de Genève ; de Pierre-Nicolas de Moy d'Eclot, conseiller au parlement de Normandie ; des dames du prieuré de Saint-Louis ; du supérieur du petit séminaire de Rouen ; des prêtres infirmes du diocèse de Rouen.

G. 5605. (Liasse.) – 57 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1706-1763. – Quittances de remboursements de rentes constituées sur le clergé général de France, au profit d'Étienne Dufour, chanoine de Notre-Dame de Paris ; de Christophe Brosseau,

conseiller du Roi, résidant près S. M. pour divers princes d'Allemagne, et de Marie Nouion, son épouse; de Jean-Baptiste Corantin Lamblin; de Jean Mazelaingc Le Brun, officier du gobelet du Roi; de Gilles Macé, avocat au parlement de Paris; de Denis Benière, maître ébéniste à Paris; de Jacques Michely, sieur du Cret, 1^{er} capitaine du régiment suisse de Surbeck; d'Aimée Chachere, veuve de Nicolas Fayet, seigneur du Coudray, lieutenant des chasses de la Varenne du Louvre; d'Isaac de Cambiague conseiller du Grand Conseil de la ville de Genève; de Jean Morel, abbé de Saint-Arnoult de Metz; de Béatrix Le Doux, veuve de François de Gontaut de Biron, lieutenant général des armées du Roi. – Reconnaissances de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, tenant lieu de contrats de constitution.

G. 5606. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

1711-1729. – Consentement donné par différents rentiers, spécialement par des communautés religieuses à la réduction de leurs rentes: Michel Chambellan, correcteur des Minimes de Dieppe; Marie-Gabrielle de Reuille, supérieure de la Visitation de Dieppe; J. de Carillon, supérieur des Jésuites de Dieppe, Anne Louvel, prieure des Emmurées de Rouen.

G. 5607. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1678-1785. – Titres de rentes sur le clergé; – requêtes pour obtenir immatriculation des dites rentes; – pièces relatives à la transmission de ces rentes par suite de ventes ou de succession. – Mention de Henry de Boyvin, sieur de Vaurouy, conseiller au parlement de Paris, marié en secondes noces à Charlotte-Claire de Ribeyre, décédé laissant un fils mineur Jean-Baptiste de Boyvin, 1678; – de Guillaume Ajoutons, de l'Académie royale des Sciences, 1701; – de Jacques Dery, conseiller au parlement, commissaire aux requêtes du Palais, marié à Marie Échard, décédé laissant pour (ils François-Xavier Dery de Moyville et Joseph Dery, sieur de Gaudreville, qui succédèrent à leur oncle Michel Échard, curé de Moyville, 1715; – de messire Louis Bossuet, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, marié à Marguerite delà Briffe, 1719; – de Charlotte Maignart de Bernières, abbesse du Neufbourg, 1720; – de Madeleine de Lamberville de Saint-Arsène, supérieure des Ursulines de Rouen, 1720; – de Guillaume Le Diacre, chevalier, sieur du Mesnil, conseiller au parlement, laissant de son mariage avec Geneviève Le Couteulx, qui lui survécut, un fils unique Jacques-Guillaume Le Diacre des Essarts, sieur du Mesnil-Tournant, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France, 1733. – Actes d'inhumation: – aux Capucins de Rouen, de Louis-François Le Faë, seigneur patron de Saint-Germain de Boscheroulde, conseiller au parlement, décédé le 29 septembre 1710, au Boscheroulde paroisse Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg (21 septembre 1710); – de messire Robert-Gilles de la Mitatrie, curé de Saint-Vincent de Quiberville, décédé à Paris, paroisse Saint-Sulpice (20 mars 1743); – de Jacques Delannoy de Bellegarde, sieur des Ifs, conseiller de grand'chambre au parlement, ancien maire de Rouen, décédé à Saint-Patrice de Rouen (30 juillet 1785).

G. 5608. (Registre.) – Grand-portfolio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

1698-1721. – « Etat des emprunts faits pour rembourser les rentes créées en conséquence de l'assemblée générale du clergé de France de l'année 1690, qui montoient, pour la part du diocèse de Rouen, 15,105 livres tournois 7 sous au principal au denier 18,265,906 livres. » Noms des prêteurs, sommes prêtées, rentes dues, dates des contrats. – Au commencement, table alphabétique des rentiers. – A la fin, copie de quelques lettres concernant les rentes dues par le clergé.

G. 5609. (Liasse.) – 27 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier (1 imprimé).

1594-1725. – Provisions aux offices de receveurs des décimes au vicariat de Pontoise. Titulaires : Jean Terrier, 1574 ; – Jean Des Lyons, 1589 ; – Germain Chippart, 1597 ; – Pierre Moisant, qui avait épousé Renée Chippart, 1630 ; – Madeleine Huguet, 1649 ; – Abraham Huet, 1654 ; – Jérôme Mazière, sieur du Buart, 1659 ; – Balthazar Chandeon, sieur de la Valette, huissier ordinaire de la Chambre du Roi, qui avait traité avec la veuve de Mazière ; Claude Balthazar, son fils, 1690 ; – Philippe Le Roux, fils de Philippe Le Roux, juré contrôleur de la marchandise de foin à Paris, qui avait traité avec la veuve de Chandeon, 1696. – Mémoire pour servir à la liquidation de la charge de

receveur des décimes du vicariat de Pontoise. – Liquidation faite le 19 septembre 1720. – Quittance de remboursement, 1755.

G. 5610. (Liasse.) – 44 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier (2 sceaux).

1620-1713. – Contrats concernant les anciens offices de receveurs des décimes ; – quittances de finances des dits offices ; – lettres de provisions : Abraham Huet, 1675 ; – Abraham Huet, son fils, 1682 ; – Louis Formont, 1696. – Traité de mariage entre Nicolas Mesquim, sergent royal au grenier à sel de Rouen, fils d'Olivier Mesquim, propriétaire en partie de l'office de receveur ancien héréditaire des décimes du diocèse de Rouen, et Marguerite Le Noble, fille de feu Pierre Le Noble, marchand à Rouen, et de Jacqueline Pallier, à présent femme de. Roland de Bailleul, avocat en la cour, 1651. – Traité de mariage entre Jean Huet, sieur du Tronquay, receveur des décimes, seul fils et héritier de feu noble homme Richard Huet, sieur du Tronquay, et de Jeanne de Bernières, d'une part, et Louise Hébert, fille de défunt Claude Hébert, ancien échevin de Rouen, et de Marguerite Thiais, 1679.

G. 5611. (Liasse.) – 33 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier (2 sceaux et 6 imprimés).

1622-1719. – Provisions, mémoires, quittances et autres pièces relatives aux offices de contrôleurs des décimes. – « Édict du Roy pour la création des offices de receveurs et contrôleurs particuliers et provinciaux des décimes : avec les gages et droicts d'iceux. Publié en parlement le dix-huitième jour de mars 1622. » Paris. (Imprimé.) – « Mémoire instructif pour messieurs les syndics du clergé des diocèses du Royaume au sujet du remboursement des augmentations de gages : le dit mémoire fait par nos seigneurs les députés de l'assemblée générale du clergé de France, tenue par permission du Roy à Saint-Germain-en-Laye, en l'année 1700 » (Imprimé). – Claude de Siffredy, contrôleur particulier triennal, 1628. – François de Siffredy, contrôleur particulier triennal en remplacement de son oncle feu Claude de Siffredy, 1664. – Léonor Boutard, auditeur honoraire en la Chambre des Comptes de Paris, nommé en remplacement du dit François de Siffredy, 1682. – Lettres de provision de Nicolas Heudebert, président honoraire du Grand Conseil, à l'office de contrôleur alternatif héréditaire des décimes du diocèse de Rouen, dont jouissait son père Constantin Heudebert du Buisson, 11 octobre 1686. – Lettres de provision au dit office du dit Constantin Heudebert, avril 1622. – Quittances de remboursement des gages et augmentations de gages de l'office de contrôleur alternatif des décimes du diocèse de Rouen, duquel office était titulaire M. Nicolas Heudebert du Buisson, le dit remboursement fait par la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, 1713. – Remboursement de l'office de contrôleur triennal provincial, dont était pourvu Louis-François comte d'Aubigné, maréchal des camps et armées du Roi, 1719. – Pièces signées par M^{gr} Colbert, archevêque de Rouen. – 2 sceaux de la chancellerie de France, en cire jaune.

G. 5612. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier (2 imprimés).

1588-1719. – Contrats relatifs à la transmission et au remboursement des offices de receveurs des décimes et à la constitution de rentes sur les dits offices. – « Édict du Roy pour la création des offices de receveurs et contrôleurs particuliers et provinciaux des décimes : avec les gages et droicts d'iceux. Publié en parlement, le 18^e jour de mars 1622. – A Paris, par Antoine Estienne, imprimeur ordinaire du Roy, rue Saint-Jacques, à l'Olivier de Rob. Estienne MDCXXII. » (Imprimé). – Lettres de provision de Jean Collot à l'office de receveur particulier des décimes du diocèse de Rouen, 1622. – Lots des biens demeurés après le décès de Marie de Trouillart, veuve de Guillaume Le Fieu, 1588. – Quittance donnée par Abraham Huet, conseiller en la Cour des Aides de Normandie, tant en son nom, que comme curateur de Louis Huet, son frère, par Jean Huet et Antoine Huet, tous fils et héritiers de défunts maître Abraham Huet, receveur des décimes du diocèse de Rouen, et de damoiselle Claude Le Jeune, 1681. – Lettres de provision pour le sieur Dominique Le Fouin, à l'office de receveur héréditaire particulier alternatif des décimes du diocèse de Rouen, en remplacement de maître Antoine Trousseville, décédé, 1681. – Vente par les syndics et députés du clergé à Nicolas et Philippe Marye frères, écuyers, demeurant à Rouen, de l'état et office de conseiller du Roi, receveur provincial alternatif des décimes, 1719.

G. 5613. (Liasse.) – 41 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1617-1778. – Contrats de vente et de transmission des offices de receveurs des décimes du diocèse de Rouen ; cautions. – Acte par lequel Charles Dusoul, seigneur de Beaujour, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, se constitue caution d'Armand-Louis-François Soret, receveur des décimes du grand vicariat de Pontoise, 1725. – Actes de rachat et remboursement d'augmentation de gages des receveurs ; ventes ou transports de rentes constituées sur les offices de receveurs. – Traité de mariage entre Pierre Jeanne et Marthe Mesquin, fille d'Olivier Mesquin, propriétaire en partie de l'office de receveur particulier ancien héréditaire des décimes du diocèse de Rouen, 1648. – Lots et partages de la succession au propre paternel de feu damoiselle Marie Le Fieu, veuve de Pierre du Couldray, sieur de Fréville, secrétaire du Roi, fille et héritière de l'eu noble homme Guillaume Le Fieu, maître des comptes en Normandie, 1617.

G. 5614. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1644-1647. – Décret, à la haute justice d'Ecouis, et au siège d'Andely, des biens de feu M. Robert Ruellon, sieur du Coisel, receveur des décimes au diocèse de Rouen, à la requête de Jean Caressel, archidiacre en l'église de Rouen, syndic et promoteur du clergé. – Exploits, sentences, inventaires, oppositions de créanciers. – Opposition formée à la distribution des deniers du dit décret, par Thomas Corneille, écuyer, fils et héritier en partie de feu M^e Pierre Corneille, vivant écuyer, maître particulier des eaux-et-forêts de la vicomte de Rouen, pour être porté, en hypothèque du 3 juin 1619, pour les arrérages de 250 livres de rente, moitié de 500 livres de rente de la constitution du dit sieur Ruellon ; – par Catherine de Brèvedent, veuve de feu M. Gilles Eudes, seigneur de Bérengeville, Trésorier général des finances à Rouen, 1647.

G. 5615. (Liasse. – 138 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier (85 imprimés).

1681-1789. – Quittances délivrées par le receveur des décimes. – Quittances données à MM. du clergé pour leurs gages ou pour leurs augmentations de gages par les officiers : Louis de Roebine, seigneur de Pars, gentilhomme servant du duc d'Orléans, frère unique du Roy, 1681 ; – Boulard, contrôleur particulier triennal des décimes, 1685 ; – Philippe Vanner, secrétaire de M. de Ribeyre, maître des requêtes, tuteur opéraire de Jean-Baptiste de Boyvin du Vaurouy, fils de défunt M. Henry de Boyvin, conseiller au parlement de Paris, propriétaire de l'office de contrôleur ancien des décimes, 1682 ; – Nicolas de Heudebert du Buisson, secrétaire de S. M., contrôleur alternatif particulier des décimes, 1711 ; – Bigot, syndic provincial du clergé, 1604 etc. – Acte portant conversion des augmentations de gages du diocèse de Rouen en quittances d'amortissement à sa décharge, 1701.

G. 5616. (Liasse. – 43 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1573 (copie) – 1714. – Quittances de remboursement des gages et d'augmentations des gages attribués à l'office de receveur ancien des décimes et à celui de receveur particulier triennal, 1713, 1714. – Acte par lequel le clergé de France vend, à condition de rachat perpétuel, à Jérôme Salvago, gentilhomme genevois, stipulant par Ludovic d'Adjaceto, les offices de receveurs des décimes et subvention du clergé, créés par édit de 1573. – Remboursement fait à Jean de Jort, procureur en la Cour des Comptes Aides et Finances, tuteur naturel et légitime de Richard de Jort, issu de lui et de Madeleine Fontaine, Nicolas de Jort, receveur payeur des gages de la Cour des Comptes, Gabriel de Jort, trésorier des ponts-et-chaussées ; – à Charles-Paul Billaud, sieur de la Villeneuve, vis-sénéchal et grand prévôt de la Rochelle, procureur de dame Anne-Marie Drouillet, son épouse, 1713-1714. – Pièces concernant le remboursement des augmentations de gages en 1675 et 1695. – Contrats de rentes sur les gages de l'office de receveur ancien des décimes acquis par le sieur Abraham Huet, 1655 ; – sur l'office de receveur alternatif des décimes, etc.

G. 5617. (Liasse.) – 32 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier (1 imprimé.)

1573-1720. – Quittances de remboursements des gages et augmentations de gages de l'office de receveur ancien des décimes du diocèse de Rouen ; – de partie des gages de l'office de receveur

particulier ancien ; – des gages de contrôleur ancien particulier ; – de la moitié de l'office de contrôleur ancien particulier des mêmes décimes, les dits remboursements opérés, en 1714, par la Chambre du clergé du dit diocèse. – Titres de création de ces offices ; traités. – Vente faite, par le clergé de France, à Jérôme Salvago, gentilhomme genevois, demeurant à Rouen, stipulé par Ludovic d'Adjaceto, maître d'hôtel ordinaire du Roi, des offices de receveurs des décimes et subvention du clergé érigés et de nouveau créés par l'édit du Roi aux diocèses de Lyon, Mâcon, Châlons en Bourgogne, Langres, Autun, Rouen, Avranches, Lisieux, Évreux, Coutances, Bayeux, Sées et Vienne. Ces offices avaient été créés pour permettre au clergé de se rembourser de 800,000 livres destinées aux frais de voyage du roi de Pologne en son royaume. – Office de receveur des décimes donné par Henri III à Pierre Ygou, bourgeois de Rouen : Lyon, 8 octobre 1574 ; signé sur le repli : de Neufville. – Remboursements faits, en 1714 à 1720, à Augustin Tartereaux, sieur de Berthemont, lieutenant colonel d'infanterie, et à Jean-François Tartereaux, capitaine au régiment de Picardie, au droit de dame Barbe Chantemerle, leur mère ; – à Madeleine Lambert, veuve de Nicolas Vitecoq, procureur en la Cour des Comptes, comme tutrice de ses enfants ; – à la fabrique de Brametot ; – à Marie Langlois, veuve de Jacques de Verneuil ; – à Marguerite Boyvin du Vaurouy ; – à François Bunault, légataire universel de Charles L'Huillier, en son vivant, conseiller au châtelet de Paris. – Fragment du sceau de Henri III. – Signature de Firmin Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen.

G. 5618. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier (2 imprimés).

1622-1720. – Quittances de remboursement données par les receveurs et contrôleurs anciens triennaux et alternatifs des décimes. – Quittances des receveurs généraux des décimes pour les taxes des différents offices du clergé du diocèse de Rouen. – Vente sur Jean Collot, ci-devant conseiller au parlement de Metz, propriétaire pour moitié de l'office de receveur alternatif héréditaire des décimes au diocèse de Rouen, à Antoine Trousseville le jeune, de la dite moitié d'office, pour 51,500 livres, 1664. – Remboursement par le clergé du diocèse de Rouen à messire Louis Grossin, seigneur de Saint-Thurien, maître ordinaire en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, ayant épousé Marie-Catherine Formont ; – à Messire Pierre Scott, seigneur de Fumechon, président à mortier au parlement, ayant épousé Louise Formont, les dites dames, sœurs et héritières de Louis-Nicolas Formont, seigneur de Bouville, qui était fils et héritier en partie de M. Louis Formont, conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France, receveur ancien et triennal des décimes du dit diocèse, 1713.

G. 5619. (Cahier.) – Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

1708-1713. – « Estat de la recette de l'acquisition des offices de contrôleurs des exploits de la province de Normandie, 8 sols et 6 deniers y réunis. » – États de la dépense. – « Noms de MM. les intéressez au traité des offices de contrôleurs des exploits : » François Heuzé de Vologer, Jacques Fortin, François de Grandval, Pierre de Batilly, Gérard Bazire, Jean-Baptiste Joly, Jean De Labat, Étienne Le Tellier, Joseph Le Noir, Jean Doré, Isaac Le Noir, François Vitalis.

G. 5620. (Cahier.) – Grand in-folio, 12 feuillets, papier.

1646. – Département de l'imposition à lever sur le clergé du diocèse de Rouen, en conséquence de l'arrêté de l'assemblée générale du clergé de France de l'année 1646, pour les augmentations de gages des receveurs et contrôleurs des décimes. – Les Carmélites et les religieuses de la Visitation exceptées pour des raisons particulières. – Copie collationnée par les agents généraux du clergé de France, Beaureguart, M. Tubeuf.

G. 5621. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1719-1720. – Procès entre les syndics députés du clergé du diocèse de Rouen, d'une part, et Nicolas-Henri de la Bucaille, écuyer, ancien gendarme de la garde du Roi, demoiselle Claude-Marguerite, Marguerite-Philippe-Louise et Marie-Anne de la Bucaille, au sujet des arrrages échus ou à échoir des émoluments de l'office de contrôleur général et provincial alternatif des décimes du

clergé de la Généralité de Rouen. – Contrats, mémoires, requêtes. – Inventaire de pièces, lettres de M. Debouigny, avocat, à M. Prevel, secrétaire de la Chambre du clergé, relativement à cette affaire.

G. 5622. (Liasse.) – 6 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier. (14 imprimés).

1692-1718. – Arrêts du Conseil, mémoires, contrats, comptes, quittances etc., concernant les offices d'économés séquestres, créés en 1691, supprimés en 1707, rétablis en 1708, supprimés de nouveau en 1714. – « Mémoire pour procurer au clergé et aux particuliers, propriétaires des offices d'économés séquestres et de leurs contrôleurs supprimez, le remboursement de leurs dits offices ou leur rétablissement. » – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui ordonne que les Économés séquestres des diocèses du royaume, supprimez par Édit du mois de novembre 1714, seront tenus de représenter leurs quittances de finances, provisions et autres lettres portez par le dit Édit, par devant M. Pelletier de la Houssaye, conseiller d'Etat, dans le cours de la présente année 1716, pour estre procédé à la liquidation de leur finance, aux peines portées par le dit arrest du 5^e may 1716 » (Imprimé). – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, des 21 novembre 1696 et 11 janvier 1706, et lettres de Sa Majesté, du dit mois de janvier, enregistrées au grand Conseil le 26 février de ladite année 1706, pour faire payer à monsieur Le Petit, secrétaire du Roy, de six mois en six mois, par les économés créés dans chaque diocèse du Royaume, les sommes ausquelles Sa Majesté, en nommant aux bénéfices, a fixé par ses brevets le tiers des revenus d'iceux en faveur des nouveaux convertis, les dites sommes franches et quittes de toutes charges, 29 novembre 1696. » – « Estat du produit de l'office d'économe séquestre du diocèse de Rouen et des autres deniers receus à cause du dit office depuis le – jour d'avril 1693, qu'il a été acquis par le clergé du diocèse de Rouen jusqu'au – 1697, et de la dépense faite sur les dits deniers. » – Commission donnée, par les syndics du clergé du diocèse de Rouen, à Nicolas Vitecoq, pour faire l'exercice et fonction de l'office d'économe séquestre du diocèse, 1702. – « Compte que rend M^e Nicolas Vitecoq, greffier de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, préposé par messieurs de la dite Chambre pour exercer l'office de conseiller économe séquestre du dit diocèse, dont le dit clergé est propriétaire, à religieuse personne M^e Henry Blavette, prieur claustral de l'abbaye de Bellozaune, au nom et comme procureur de messire Denis Léger, presbtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé commendataire de la dite abbaye... de l'œconomat de ladite abbaye de Bellozanne, escheu par le décès de M. Hargest d'Hargenlieu, arrivé le 22 mai de ladite année 1701, finy par la prise de possession du dit sieur Léger, en conséquence de bulles le 24 novembre de ladite année. » – Bail fait par messire Michel Larcher, marquis de Baye, Intendant en la Généralité de Rouen, pour 6 ans, à Guillaume Jehan, sieur de Beaumont, du revenu temporel de l'abbaye de Fécamp ; prix 53,000 l. par an, 1692. – « Etat des baux faits aux dénommez ci-après pour le revenu et temporel de la manse abbatiale de l'abbaye de Jumièges en la manière qui ensuit pour finir au dernier décembre 1697. » – « Extrait du procès-verbal de récollement fait par Louis-Pierre Morizet, arpenteur, demeurant au Pont-de-l'Arche, et Nicolas Le Mettais, entrepreneur de bâtimens, demeurant à Mussegros, des réparations des bâtimens dépendans de l'abbaye de Mortemer, commencé le 28 may de la présente année 1704. » – « Compte de la recepte et dépense faite en conséquence de l'œconomat de l'abbaye de Mortemer, diocèse de Rouen, arrivé par le décès de M^{gr} le cardinal de Bonsy, vivant archevesque de Narbonne et abbé de ladite abbaye, décédé le 11 juillet de l'année 1703, que rend M^e Nicolas Vitecoq, procureur de la Chambre des Comptes de Normandie, économe séquestre du dit diocèse de Rouen, à M^{re} Lucien Borzon, chanoine de l'église métropolitaine du dit Narbonne, au nom et comme procureur général et spécial de MM. les directeurs et syndics de l'Hôpital Générale et de celui de la Charité de ladite ville en dépendant, héritier bénéficiaire du dit seigneur cardinal, » 1705. – Quittances du ministre converti Camin, 1705, 1708. – Pièces signées par le cardinal de Noailles.

G. 5623. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier (.3 imprimés).

1693-1718. – Lettres-patentes (copie), arrêts du Conseil, contrats, mémoires, états, procédures, quittances, lettres concernant les offices d'économés séquestres, greffiers et gens de mainmorte. – « Arrest du Conseil d'Etat en interprétation de l'Édit du mois de décembre 1691, concernant les greffiers des domaines des gens de mainmorte 2 sept. 1692. » – « Arrest du Conseil d'Etat du Roy, portant décharge du droit de confirmation d'hérédité en faveur de Messieurs du clergé. Marly, le

4 juillet 1702 (Imprimés). – Contrat de vente des offices de greffier, garde conservateur des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures du diocèse de Rouen, pour un prix de 42,879 livres, 5 mars 1697. – « Mémoire des difficultés qui se rencontrent à l'exercice des offices de greffiers des domaines des gens de mainmorte et des insinuations ecclésiastiques, de notaires royaux apostoliques et d'économistes séquestres du diocèse de Rouen dont le clergé du dit diocèse a traité, auxquelles il est important de pourvoir par l'arrêt du Conseil qui interviendra au sujet du dit traité. » (Sans date.) – Lettres des chanoines de la cathédrale de Rouen au sujet des offices de greffiers et contrôleurs des domaines, 1748 (Imprimé). – Minute de la réponse de l'abbé Cornet. – Pièces concernant le remboursement fait entre les mains du sieur Bourdeau de Fontenay, pour MM. du clergé du diocèse de Rouen, de la finance des offices d'économistes séquestres et de leurs contrôleurs alternatifs et triennaux, 1720. – Rôle des sommes qui doivent être payées par les fabriques et confréries des paroisses et villes de la Généralité de Rouen, à cause de la réunion des offices des trésoriers des dites fabriques et confréries à elle faite par arrêt du Conseil du 24 janvier 1705. – Copie des lettres d'amortissement obtenues pour la fondation de l'abbé Claude de Champagne de Séricourt, en faveur du grand séminaire de Rouen, 1704.

G. 5624. (Liasse). – 14 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1656-1732. – Offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques des domaines des gens de mainmorte, de notaires royaux et apostoliques et d'économistes séquestres, achetés par le clergé, 1093. – Offices de contrôleurs des greffiers des insinuations, créés par édit d'octobre 1703, achetés par le clergé en 1704. – Offices de contrôleurs des greffiers des domaines des gens de mainmorte, créés par le même édit d'octobre 1703, achetés aussi par le clergé en 1704. – Copie de l'acte d'acquisition par le clergé du diocèse de Rouen des offices de greffiers des domaines et gens de mainmorte, moyennant 40,000 l. – Vente faite par Thomas Marchais, bourgeois de Paris, et par ses associés, 5 mars 1693. – Convention passée entre les syndics et députés du clergé du diocèse de Rouen et Thomas Marchais, pour l'établissement des bureaux nécessaires à la perception des droits attribués aux charges de greffiers des gens de mainmorte, des insinuations ecclésiastiques et des notaires royaux apostoliques, acquises par les dits sieurs du clergé, 9 mai 1693. – Autre convention avec le même, 7 décembre 1693. – Ventes par le clergé des offices de notaires de Neufchâtel et de Foucarmont, etc. – « Mémoire de ce qui a été fait et de ce qu'il convient faire pour l'établissement et exercice des offices dont le clergé (du diocèse de Rouen) est propriétaire. » – « Mémoire touchant les difficultés qui se peuvent rencontrer dans l'exercice des offices de greffiers des domaines des gens de mainmorte et des insinuations ecclésiastiques, de notaires royaux apostoliques et d'économistes séquestres, dont le clergé du diocèse de Rouen a traité, auxquelles il est important de pourvoir par l'arrêt du Conseil qui interviendra pour autoriser ledit traité. » – Commissions pour l'exercice des greffes des insinuations et des domaines des gens de mainmorte. – Procès au Conseil entre le clergé, ayant acquis l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques et l'ayant vendu, le 15 décembre 1656, au sieur Abraham Huet, et Guillaume Grébauval, notaire en la ville de Rouen, subrogé aux droits du dit Huet, par suite de la vente qui lui avait été faite du même office en 1682, 1697. – Arrêt du Conseil d'Etat: le Roi accepte les offres faites par le sieur archevêque de Rouen, les syndics et députés du clergé du diocèse, et en conséquence réduit et modère la somme de 41,500 l. pour laquelle ils ont été compris dans les rôles arrêtés au Conseil royal des finances, le 17 avril 1708, en exécution de l'édit de mars précédent, pour les suppléments de finance des offices de greffiers et contrôleurs des insinuations ecclésiastiques des domaines des gens de mainmorte et de notaires royaux apostoliques, à la somme de 12,000 l., et à celle de 11,200 l. pour les gages et augmentations de gages au denier 16, attribués par le dit édit aux offices de greffier et de contrôleurs, à la somme de 6,000 l., outre les 2 sous pour livre des dites sommes, 22 octobre 1709. » – « Observations à faire sur les demandes qui sont faites, au clergé du diocèse de Rouen, de 16,000 livres, pour la réunion de l'office d'économiste alternatif à l'office d'économiste ancien. » – Procès entre le clergé du diocèse et maître Thomas Le Marchais, 1718. – Mémoire de la finance et des gages des offices acquis par le clergé du diocèse de Rouen: l'office de greffier des insinuations ecclésiastiques, 15,000 livres; gages, 300; l'office de contrôleur du dit greffier, 9,500; l'office de greffier des domaines des gens de mainmorte, 27, 273; gages, 280; l'office de contrôleur du dit greffier, 17,300 l.; gages, 692; l'office d'économiste supprimé par édit du mois d'août 1717, 5,000; gages 250; l'office de contrôleur du dit économiste, 3,200 gages, 128 livres. – Compte des émoluments des

registrements du greffe des gens de mainmorte pour l'année 1700; – des émoluments des insinuations. – États du produit des droits. – Liquidation de ces offices par M. Bourdeau de Fontenay, 1726.

G. 5625. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1693-1754. – Comptes et états des enregistrements faits au greffe des domaines des gens de mainmorte. – « Compte que rend Jean De la Voipière, à monsieur Le Marchais, procureur général de messieurs de la Chambre du clergé de Normandie au diocèse de Rouen, de l'exercice qu'a eu ledit De la Voipière de l'office de greffier enregistreur des domaines et biens des gens de mainmorte appartenant à mes dits sieurs de la Chambre du clergé, depuis le mois de may 1693 jusques au mois de juin 1694, et ce dans le département du bureau estably à Dieppe. » – Sentences, pour le paiement des droits d'enregistrement de baux, contre le fermier général des octrois de la ville de Dieppe, 1693 ; – le seigneur du Tronc, prieur de Saint-Étienne d'Arques ; – Jean Terrier, curé de Sévis, 1693.

G. 5626. (Liasse.) – 190 pièces, papier.

1699-1775. – Mémoire instructif pour l'acquisition et paiement des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte, d'économe séquestre et de notaires royaux apostoliques, créés par édits du mois de décembre 1691, acquis par la Chambre en l'année 1693, et des emprunts faits pour l'acquisition des dits offices. – États des émoluments des droits de greffe et de contrôle des insinuations ecclésiastiques ; quittances des rentes constituées et des traitements assignés sur ces impositions. – Comptes des comptables commis au greffe des insinuations.

G. 5627. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier (3 imprimés.)

1687 (copie) – 1730. – Procès entre MM. les syndics et députés du clergé du diocèse de Rouen, créanciers du sieur Charles Luce, ci-devant notaire royal à Rouen, comme ayant le dit Luce exercé la commission de directeur et receveur pour les dits sieurs du clergé, des deniers provenant des offices de greffiers des domaines des gens de mainmorte, unis au dit clergé par lettres-patentes de Sa Majesté du 13 mars 1695 ; – comme aussi ayant été le dit sieur Luce chargé du recouvrement des deniers provenant de la subvention, au lieu de la capitation ordonnée être levée sur les fabriques et prêtres non-payant décimes, et les autres créanciers du dit Luce, opposants à l'état et ordre des deniers provenant du dit office de notaire royal, Anne Hardy, veuve de Pierre Chignon, Germain Portrait, etc. – Mémoires imprimés et manuscrits, sentences du bailliage, arrêts, états, consultations et autres pièces de procédures, 1727-1730. – Mémoire et pièces des syndics et députés du clergé du diocèse de Rouen, demandant à être déchargés de poursuites que le receveur des consignations faisait contre eux pour toucher une somme qui leur avait été déléguée par le titulaire des offices de greffier des gens de mainmorte ; affaire portée au Conseil privé.

G. 5628. (Liasse.) – 150 pièces, papier.

1702-1730. – États du produit de l'enregistrement et contrôle des gens de mainmorte. – Mémoire d'Antoine Maurry, imprimeur ordinaire du Roi à Rouen, 1702. – « Extrait du mémoire de M^e Charles Luce, ancien conseiller du Roi, notaire syndic de la communauté des notaires de la ville et vicomté de Rouen, et autorisé par délibération de la dite communauté à assujettir les contrôleurs des actes des notaires à se renfermer, pour la perception de leurs droits, aux édits et Déclarations du Roy, enregistrés au parlement, et par ce moyen rédimmer les notaires et le public de leurs vexations, » vers 1778. – Copie de la requête présentée au Roi par le dit Luce, vers la même époque.

G. 5629. (Liasse.) – 22 pièces, papier.

1702-1725. – Comptes des droits provenant des offices de greffiers des domaines de gens de mainmorte du diocèse de Rouen, et des droits du greffe des insinuations ecclésiastiques de Pontoise ; – Charles Luce, ayant la direction et l'assemblément des dits droits. – Ces comptes sont revêtus des signatures des syndics et députés du diocèse : de Séricour, vicaire général, J. Gondouin,

De l'Épine, H. de Monchy, Routier, Le Febvre, 1703 ; – du Tot-Frontin, Routier, J. Hacquet, Dubos de Monbrisson, Duhamel, l'abbé Bridelle, 1726.

G. 5630. (Registre.) – In-folio, 86 feuillets, papier, relié en parchemin.

1693-1736. – « Noms des personnes auxquelles il est deub des rentes par le clergé du diocèse de Rouen pour l'acquisition des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques du dit diocèse et des domaines des gens de mainmorte, œconomos séquestres et notaires Royaux apostoliques, créés par édit du mois de décembre 1691. » – « Le diocèse de Rouen, pour sa part des 1,312,950 livres 17 sous 9 deniers du total du département des décimes, fait et arrêté le 17 février 1580, sur le pied fixé en 1516, doit 59,712 livres 19 sous 9 deniers. La dite part du diocèse de Rouen, suivant l'édit du parlement de 1516, est un 22^a du total des dits 1,312,950 livres 17 sous 9 deniers. Le diocèse de Rouen, pour sa part de 100,000 livres du total du département fait en 1646 pour augmentation de gages donnés aux officiers des décimes, tant provinciaux que diocésains, doit 4,495 livres. Cette part, qui sans doute est réglée sur le nouveau département de 1641, rectifié en 1646, est 1/20^e du total des diocèses du royaume. – En l'année 1727, au mois de may, ont été faits, par l'ordre de la Chambre, le nombre de 700 jettons d'argent pour les séances de la Chambre, pour lesquels il a été tenu compte à M. Marye de 1,940 livres 5 sous, sçavoir 1,636 livres 5 sous pour les dits jettons, 300 livres pour les coins, et 4 livres pour le port. Ils ont été mis èsmains de M. Marye, qui en distribue 310 par semestre ou 620 par an, à commencer par l'année 1727, qui a été la première, pour laquelle il a été distribué 620 jeltons. »

G. 5631. (Registre.) – Grand in-folio, 22 feuillets, papier, relié en parchemin.

1693-1704. – Registre des « Rentes constituées pour l'acquisition des offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte et d'économos séquestres du diocèse de Rouen. » – Noms des prêteurs, sommes prêtées, denier, rentes, dates des contrats. – Au commencement, table alphabétique des rentiers.

G. 5632. (Liasse.) – 91 pièces, papier.

1709-1759. – Comptes rendus à MM. de la Chambre du clergé, pour les greffes des insinuations ecclésiastiques et domaine des gens de mainmorte et pour les offices d'économos séquestres. – En 1758, bureaux à Montivilliers, à Cany, à Dieppe, à Lyons, à Neufehâtel, à Andely. – En 1758, total de la recette, 15,086 livres ; de la dépense, 11,202 livres.

G. 5633. (Liasse.) – 5 pièces, parchemin ; 264 pièces, papier.

1696-1926. – Mémoires, arrêts, correspondance et autres pièces concernant les registres de baptêmes, mariages et sépultures. – Office de garde conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures, créé par édit du mois d'octobre 1691, office de contrôleur des dits registres, créé par édit du mois de juin 1705, supprimés par édits d'octobre 1716. – Offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, créés par édit d'octobre 1691, enregistré au parlement de Normandie en janvier 1692. – Acte par lequel Charles Luce et Denis Bradel, propriétaires chacun pour moitié de l'office héréditaire de greffier garde et conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la ville, faubourg et Élection de Rouen, et encore le dit Luce, propriétaire de l'office de greffier garde et conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures de la ville et Élection de Pont-de-l'Arche, vendent à Mst l'archevêque et aux 2 syndics et députés du diocèse de Rouen les dits offices créés par l'édit d'octobre 1691, moyennant le denier 7 sur le pied du produit des dits offices, déduction faite des frais de la formule, reliure et parchemin, laquelle liquidation sera faite sur les états, certifiés par l'Intendant, du nombre des feux de chaque paroisse, année présente, en attendant laquelle liquidation les dits sieurs ont payé 7,000 livres, 28 septembre 1696. – Lettre adressée à M. Vitecoq, greffier de la Chambre du clergé et procureur en la Cour des Comptes et des Aides, par M. de Séricourt, Paris, 22 juillet 1706, au sujet des offices de contrôleurs de création nouvelle, pour les baptêmes, mariages et sépultures : « Les traittans de cette mauvaise marchandise, qui ontourny des avances au Roy, sans en avoir reçu encore aucun émoulement, ayant redoublé leurs instances auprès de mons^r Bignon pour obtenir par

son moyen les arrêts du Conseil qui leur ont été promis pour exercer leur jouissance, M^{gr} l'archevêque me fit l'honneur de me dire qu'il n'y avoit plus moyen de reculer ; qu'il esloit averti que M. Bignon avait passé deux fois en son hôtel pour luy parler de cette affaire-là, et qu'il n'y avoit plus que le diocèse de Rouen, qui eust négligé de se tirer d'intrigue. » – Vente des offices de contrôleurs des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures dans toute l'étendue du diocèse de Rouen, par Émery Souchard, aux syndics du clergé du diocèse de Rouen, 20 août 1706. – Arrêt du Conseil d'État, septembre 1706. – Lettres-patentes portant confirmation du dit contrat, 19 septembre 1706. – Quittances et pièces justificatives des comptes des commis à la recette des droits des offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes, de 1698 à 1716. – Copie collationnée de l'ordonnance de liquidation de la finance des offices de greffier, gardes et conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures pour les diocèses de Rouen, Lisieux, Séez, Avranches et Coutances, 3 mars 1726. – État des quittances de finances qui ont été expédiées pour les offices de greffiers, gardes et conservateurs des registres des baptêmes, mariages et sépultures, créés par édit du mois d'octobre 1691, par Élections, aux Généralités de Rouen, Caen et Alençon. Signé : Bourdeau de Fontenay. – Papiers concernant le remboursement fait entre les mains du sieur Bourdeau de Fontenay, pour messieurs du clergé du diocèse de Rouen, de la finance des offices de contrôleurs des registres et extraits des baptêmes, mariages et sépultures.

G. 5634. (Cahier.) – Grand in-folio, 5 feuillets, papier, cartonné.

1697. – « Compte des droits des registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses du diocèse de Rouen de l'année 1697, que rendent Charles Luce et Denis Bardel, commis à l'exercice de greffier-garde et conservateur des dits registres, à messieurs les vicaire général, scindics et députés de la Chambre du clergé du dit diocèse de Rouen, propriétaires du dit office, le dit compte présenté et certifié véritable le 15^e jour de juin 1697. » – « La paroisse de Vittefleury, Élection de Caudebec, portée sur l'État à 220 feux, et elle n'est composée que de 127 feux, suivant la copie du rôle à taille. Pourquoi la dite paroisse a été réduite à 5 livres suivant le tarif. » – La paroisse Sainte-Croix-sur-Buchy composée de 74 feux, celle de Jusiers de 206 feux.

G. 5635. (Registre.) – Grand in-folio, 37 feuillets, non relié.

1697. – « État des droits et produit des registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses (de la Généralité de Rouen) pour l'année 1697. » – Les paroisses sont rangées par Élections, et, dans chaque Élection, par sergentories. – 6 colonnes : Noms des paroisses ; – feux ; – droits ; – formule ; – valeur du formule ; – produit net. Le dit état dressé par Charles Luce.

G. 5636. (Liasse.) Formée de 19 cahiers, grand in-folio, comprenant 189 feuillets, papier.

1698-1716. – Comptes des droits des registres des baptêmes des paroisses du diocèse de Rouen. – « Estat des feux, droits des registres des baptesmes, mariages et sépultures des paroisses du même diocèse et des exemptions y enclavées et droits de controle d'iceux, desduction faite du papier des dits registres ainsy qu'il ensuit : » Doyenné de la Chrétienté : Saint-Amand, 90 feux, 2 livres 9 sous 4 deniers ; – Saint-André dans la ville, 104 feux, 2 livres 9 sous 4 deniers ; – Saint-André hors la ville, 66 feux, 2 livres 9 sous 4 deniers ; – Boisguillaume, 163 feux ; – Saint-Cande-le-Jeune, 106 ; – Canteleu, 265 ; – Carville, 274 ; – le Grand-Couronne, 131 ; – Sainte-Croix-Saint-Ouen, 506 ; – Sainte-Croix-des-Pelletiers, 204 ; – Saint-Denis, 200 ; – Déville, 72 ; – Saint-Éloy, 478 ; – Saint-Étienne-la-Grande - Église, 133 ; – Saint-Étienne-des-Tonneliers, 227 ; – Fontaine-sous-Préaux, 33 ; – Saint-Gilles-de-Répainville, 32 ; – Saint-Godard, 767 ; – Saint-Herbrand, 100 ; – Saint-Hilaire, 65 ; – Saint-Jean, 375 ; – Isneauville, 96 ; – Longpaon, 362 ; – Saint-Laurent, 415 ; – Saint-Lô, 300 ; – Saint-Maclou, 2,707 ; – Sainte-Marie-la-Petite, 146 ; – Saint-Martin-du-Pont, 309 ; – Saint-Martin-sur-Renelle, 338 ; – Saint-Michel, 252 ; – Moulineaux, 64 ; – Mont-aux-Malades, 36 ; – Saint-Nicolas, 164 ; – Saint-Nicaise, 426 ; – Notre-Dame-de-la-Ronde, 200 ; – Oissel, 287 ; – Saint-Patrice, 231 ; – Saint-Pierre-du-Châtel, 100 ; – Saint-Pierre-l'Honoré, 293 ; – Saint-Pierre-le-Portier, 97 ; – Quevilly (le Grand), 173 ; – Quevilly de Petit), 65 ; – Saint-Sauveur, 200 ; – Saint-Sever, 560 ; – Saint-Vigor, 200 ; – Saint-Vincent, 348 ; – Saint-Vivien, 760 ; – Saint-Martin-du-Vivier, 43. – On a annexé à ce cahier une feuille intitulée : « Estat des feux des paroisses de la ville et faubourgs de Rouen tirés sur les registres de la capitation de l'année 1696 ; une autre feuille

indicative du nombre des ecclésiastiques en chaque paroisse de la même ville. – A Saint-Laurent de Rouen, 29 prêtres habitués ; – à Notre-Dame-de-la-Ronde, 4 chanoines, y compris le doyen, 3 vicaires, 12 ecclésiastiques ; – à Saint-Maclou, 37 prêtres ou clercs ; – à Saint-Nicolas de Rouen, 9 prêtres ; – à Saint-André-hors-Cauchoise, 3.

G. 5637. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier, non relié.

Vers 1700. – État des paroisses du diocèse de Rouen, pour le droit des registres de baptêmes, mariages et sépultures. – En regard du nom de chaque paroisse, nombre des feux, droit à percevoir, frais, produit net. – Pas de signatures. – Produit, y compris les 2 sous pour livre, évalué à 43,070 livres.

G. 5638. (Cahier.) – In-folio, 27 feuillets, papier, non relié.

1701. – « Etat du produit net, le coust du papier timbré levé, des droits des registres de baptesmes, mariages et sépultures des paroisses du diocèse de Rouen, vicariat de Pontoise, et des exemptions y enclavées; de l'année 1701. » Signé : Luce et Bardel. – Les paroisses rangées par archidiaconés, doyennés, et, dans chaque doyenné, par ordre alphabétique.

G. 5639. (Cahier.) – In-folio, 24 feuillets, papier, non relié.

1703. – « État du produit net, le coust du papier timbré levé, des droits des registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses du diocèse de Rouen, vicariat de Pontoise et des exemptions y enclavez, de l'année 1703. » Signé : Luce. – Les paroisses rangées comme à l'article précédent.

G. 5640. (Registre.) – Grand in-folio, 9 feuillets, papier, relié en parchemin.

1714. – « Compte de l'année 1714 des droits des registres de baptêmes, mariages et sépultures des paroisses du diocèse de Rouen, vicariat de Pontoise et des exemptions y enclavées, ensemble des droits de controle des dits registres, que rendent Charles Luce et Denis Bardel, commis à l'exercice des offices de greffiers et contrôleurs des dits registres. »

G. 5641. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1693-1696. – Mémoire sur la vente des offices royaux apostoliques du diocèse de Rouen, et des propositions faites sur ce sujet par le sieur Marchais. – Nomination à ces offices. – Contrats de vente de ces offices, créés par édit du mois de décembre 1691. – Traité entre les députés du clergé du diocèse de Rouen et maître Thomas Marchais : « Celui-ci pourra disposer de 28 des dits offices par tel prix qu'il avisera bien, parce qu'il s'est soumis payer, au profit du dit clergé, 12,000 livres, » 1693.

G. 5642. (Portefeuille.) – In-folio, 114 feuillets, papier, relié en parchemin.

1697-1720. – « Comptes du produit et des frais faits touchant les quatre offices acquis par le clergé depuis le 13 mai 1693 jusqu'en 1714 (greffe des insinuations et des domaines des gens de mainmorte pour le grand archidiaconé, office d'économe séquestre, offices de notaires royaux apostoliques, gages et autres deniers perçus à cause des dits offices). – Le dernier compte reçu par les président, syndics et députés du clergé, du Tot-Frontin, Bigot, Routier, J. Hacquett, B. Le Cordier de Bigards, Dubos de Monbrisson.

G. 5643. (Registre.) – In-folio, 98 feuillets, papier, relié en parchemin.

1718-1721. – « Compte que rendent Charles Luce et Denis Bardel, commis à la recepte de la subvention des prestres et autres ecclésiastiques non payans décimes et des fabriques du diocèse de Rouen, des deniers de la ditte subvention et don gratuit de l'année 1715 des dits prêtres, ecclésiastiques et fabriques, pour leur contribution, tant aux vingt-quatre millions de subvention accordez au Roy, en l'année 1710, au lieu de capitation, qu'aux huit millions de don gratuit, aussi accordé au Roy, en l'année 1711, suivant les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de

France des 11 avril 1710 et 19 juin 1711 et lettres-patentes de S. M. en conséquence, présenté et affirmé véritable devant messieurs les président, syndics et députés du clergé du dit diocèse, commissaires du Roy en cette partie, le premier juin mil sept-cent dix-huit. » Signé : Luce et Bardel. – « Levée sur les prestres, chapelains et autres dans l'état ecclésiastique du diocèse de Rouen. » Noms des ecclésiastiques indiqués. – Prêtres en la ville de Rouen : à Saint-Amand, 4 ; – à Saint-André en ville, 3 ; – à Saint-Cande-le-Jeune, 5 ; – à Sainte-Croix-des-Pelletiers, 6 ; – à Sainte-Croix-Saint-Ouen, 12 ; – à Saint-Denis 8 ; – à Saint-Éloi, 11 ; – à Saint-Étienne-des-Tonneliers, 8 ; – à Saint-Gilles-de-Répainville, 9 ; – à Saint-Godard, 28 ; – à Saint-Herbland, 8 ; – à Saint-Hilaire, 1 ; – à Saint-Jean, 9 ; – à Saint-Laurent, 13 ; – à Saint-Lô, 8 ; – à Saint-Maclou, 17 ; – à Sainte-Marie-la-Petite, 2 ; – à Saint-Martin-du-Pont, 3 ; – à Saint-Martin-sur-Renelle, 6 ; – à Saint-Michel, 9 ; – à Saint-Nicaise, 17 ; – à Saint-Nicolas, 5 ; – à Notre-Dame-de-la-Ronde, 10 ; – à Saint-Patrice, 6 ; – à Saint-Pierre-du-Châtel, 5 ; – à Saint-Pierre-l'Honoré, 3 ; – à Saint-Pierre-le-Portier, 4 ; – à Saint-Sauveur, 9 ; – à Saint-Sever, 1 ; – à Saint-Vigor, 3 ; – à Saint-Vincent, 12 ; – à Saint-Vivien, 25, non compris les curés.

G. 5644. (Liasse.) – 60 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1685-1687. – Pièces de comptabilité de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen. – Quittances de Montchal ; – Jean Bochart, seigneur de Saron, conseiller du Roi au parlement de Paris ; – Nicolas de Heudebert du Buisson, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel ; – Claude Le Goux, receveur et contrôleur des consignations ; – Abraham Huet, seigneur de Grainville, général en la Cour des Comptes de Normandie.

G. 5645. (Cahier.) – In-folio, 8 feuillets, papier, non relié.

1544. – « Déclaration des Hostelz-Dieu, hospitaux et malladeries de l'archevesché de Rouen exemptez par le Roy notre sire et par ses lettres-patentes et Déclaration donnez au moys de juillet en l'an mil V^e XLIIII, de pareils octroys, dons gratuits et décimes qui se lèvent pour le dit seigneur. » – « Au doyenné de la Chrétienté l'hospital du Roy de Rouen, XVII livres X sous; l'hospital Saint-Martin du Pont, LX sous. » – Autre déclaration « des chapelles inutiles, qui ont été délaissées par les titulaires. »

G. 5646. (Cahier.) – In-folio, 30 feuillets, papier, non relié ; entrés mauvais état de conservation.

1549-1552. – « Estat des restes des décymes, francs-fiefz et clochers pour les années mil V^e quarante-neuf, cinquante, cinquante-cinq, les francs-fiefz et les clochers et décimes de mil V^e cinquante-deux. »

G. 5647. (Liasse.) – 5 cahiers, papier, formant 24 feuillets.

1587-1681. – Fragment du département de la somme de 59,712 livres avec les gages du receveur, paiables par chacun an, pour 20 ans, par les bénéficiers du diocèse suivant l'accord fait par le clergé, le 18^e jour de juin 1586. – « Rolle et département des 26 deniers pour livre, ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers estans du vicariat de Ponthoise deppendant du diocèse de Rouen, selon qu'ils sont contenus et desnommez en ce présent roolle, à raison de ce qu'ilz doibvent de décimes ordinaires, par chacun an, pour partie des gages de M^e Allexandrc de Gallifet, receveur alternatif des décimes, 1596. » – « Roolle et département de 2 sols six deniers pour livre, ordonnez estre levez sur les mesmes contribuables pour partie de ce qui est deu à M^e Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du dit diocèse... 1596. » – « Roolle et département fait par nous vicaire général de l'archevêché, de ce que doibt porter le vicariat de Ponthoise, pour sa part de la somme due au dit de Galliffet, 1597. » – « Département pour le vicariat de Pontoise, de 2,985 livres pour l'entretènement des ministres et proposants de la religion prétendue réformée convertis. »

G. 5648. (Cahier.) – In-folio, 50 feuillets, papier, sans couverture.

1641. – « Département de la levée quy sera faicte en ce diocèse de Rouen, compris le vicariat de Ponthoise, de la somme de 45,000 livres accordée par nos seigneurs de l'assemblée tenue par permission du Roy en la ville de Manthe, en la présente année 1641, sur les prieurés, cures, fabriques, chappelles, pretimonies, communautez, ecclésiastiques, réguliers, officiers claustraux et autres bénéficiers qui ne sont compris aux rolles et départements, la dicte levée payable en trois années et six termes esgaux..., et ce outre avec la levée des nouvelles religions. » – Non signé.

G. 5649. (Registre.) – Grand in-folio, 28 feuillets, papier, relié en parchemin.

1673. – « Recepte des restes des décimes deubes par les bénéficiers cy-après nommez, de l'année 1673, escheues au 15^e février de la dicte année par advance, et ce pour le diocèse de Rouen, y compris le terme d'octobre de la présente année. »

G. 5650. (Liasse.) – 40 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1678-1711. – Quittances de gages et d'arrérages de rentes payés par le receveur général des décimes. – Mandats de paiements. – Quittances de : Henry de Boyvin du Vaurouy, prieur de Chaillac et de Planches, chanoine honoraire de l'église primatiale de Rouen, propriétaire de l'office de contrôleur ancien des décimes ; – Nicolas de Heudebert du Buisson, conseiller d'État, président au Grand Conseil, secrétaire de Sa Majesté, contrôleur alternatif particulier des décimes, 1701 ; – Charles L'Huillier, écuyer, ci-devant conseiller au Châtelet de Paris, contrôleur ancien particulier des décimes, 1711.

G. 5651. (Registre.) – Grand in-folio, 206 feuillets, papier, relié en parchemin.

1699-1705. – « Estat des décimes qui se lèvent chaqu'un an sur le diocèse de Rouen par le receveur des décimes, réparti sur tous les bénéficiers, comme suit, sçavoir commence en l'année 1699. » – Noms des bénéfices, sans noms d'homme ; chiffres.

G. 5652. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1718-1728. – Bordereau des espèces trouvées en la caisse de la recette des décimes du vicariat de Pontoise, le 1^{er} décembre 1720, avec indication de la valeur ancienne, de la valeur présente et de la diminution. – Procès-verbaux de l'état de la caisse dans les différents bureaux des comptables des décimes.

G. 5653. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

1742-1755. – « État général, depuis et compris 1700 jusques et compris 1749, tant des sommes qui sont effectivement entrées dans les coffres du Roy, que de celles qui ont servy à acquitter les rentes des Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouze, prétendues assignées sur le clergé, et des anciennes rentes. » – État des impositions annuelles que paye le clergé, 1742. – Pareil état pour 1745. – Répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume sur le pied du département de 1755.

G.5654. (Registre.) – In-folio, 149 feuillets, papier, relié en parchemin.

1759. – Registre où sont portées, sous le nom de chaque bénéfice, les cotes des impositions qui y étaient afférentes, de 1702 à 1739. – Monseigneur l'archevêque, 1702, 6,742 livres ; 1706, 7,056 ; 1727, 4,064 ; 1737, 4,120 ; 1742, 4,837 ; 1745, 3,475 ; 1748, 5,400 ; 1753, 6,000 ; 1755, 6,600 ; 1757, 7,500 ; 1759, 8,250. – Les curés ne figurent pas dans ce registre.

G. 5655. (Registre.) – Grand in-folio, 14 feuillets, papier.

1781-1782. – « Compte que rend Simon Soret, avocat en parlement, conseiller du Roi, receveur des décimes de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français, faisant partie du diocèse de Rouen, à S. E. M^{gr} le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen... pour l'année 1781 Fait et arrêté

au palais archiépiscopal, signé : Pion, Marescot, Parent, De Montendre, Rollet, secrétaire de la Chambre du clergé. »

G. 5656. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 115 pièces, papier (12 imprimés).

1657-1789. – Quittances et autres pièces de comptabilité concernant la recette des décimes. – Gratifications accordées aux doyens. – Taxe à Étienne de Fieux, official et grand vicaire, député du diocèse de Rouen, 15 mai 1685. – États des non valeurs. – Récépissés donnés au receveur général des décimes par les agents généraux du clergé de France pour la cote-part du diocèse de Rouen dans l'imposition de 5,343,975 livres ordonnée par l'Assemblée générale du clergé de France en 1780, pour le paiement des arrérages et le remboursement des capitaux des rentes au denier 25 ; signé : de Quinson, receveur général l'abbé de Loménie, l'abbé de Montesquiou, agents généraux, 1788, 1789. – Mandat de l'archevêque pour l'impression du rituel ; 15 mai 1769. – « Compte querend le supérieur du séminaire archiépiscopal, à M^{gr} l'archevêque de Rouen, et à MM. les scindics et députés du clergé du diocèse de Rouen, de l'emploi de la somme de 30,000 livres pour la construction des nouveaux bâtiments du séminaire, signé par M^{gr} de Saulx-Tavanns, Terrisse, Cornet etc. 1740. – Mémoire des ouvrages de couverture et de maçonnerie faits pour M^{gr} l'archevêque au vicariat de Pontoise par la veuve Canot, entrepreneuse, 1753.

G. 5657. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier, sans couverture.

1516. – Extrait du compte de la décime levée au diocèse de Rouen en l'année mil cinq cens dix-huit, rendu par maître Pierre Roussel, commis. *Auditus et clausus ad burellum, die primo mensis aprilis, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo.* Somme de la recelte 16,327 livres. – Compte particulier de la décime de 1527, rendu par Cardot et Guillaume dits Le Conte, héritiers chargés de feu maître François Le Conte, leur frère, en son vivant, commis. *Auditus et ad burellum clausus XIII die mensis octobris, millesimo quingentesimo trigesimo-quarto.* – Énumération des dignités de l'église de Rouen et de tous les bénéfices du diocèse, avec indication des taxes (Copie du dernier siècle collationnée à l'original et aux archives du clergé par l'abbé de Castries, agent général du clergé.)

G. 5658. (Cahier. – In-folio, 29 feuillets, papiers, sans couverture.

1516 (copie). – « Compte de Michel Trochon, commis par le Roy notre sire en ses lettres-patentes données à Amboise, le septième jour de septembre mil cinq cens et saize... par lesquelles le Roy notre sire commet mess^{rs} Robert de Bapaulme, président, et Mathieu Pascal, conseiller en la cour de parlement de Rouen, à faire les taxes et cottisations de la décime ordonnée estre faite par notre Saint-Père le pape et le Roy notre sire, en la province de Normandie. » Copie du XVII^e siècle.

G. 5659. (Registre.) – In-folio, 91 feuillets, papier, relié en parchemin ; partie de la couverture enlevée.

1523-1526. – Dépense du « Compte de très révérend père en Dieu monseigneur Georges d'Amboise, par la permission divine, archevesque de Rouen, pour les deux taxes du dict archevesché et diocèse de Rouen, faitz et coctisez par le dict très révérend archevesque et ses commis, sur luy, son église et clergé dudict diocèse, de la somme de sept-vingtz dix mil livres tournois, qui est la cocte de toute la province du dict Rouen de douze cens mil livres tournois demandez par le Roy notre sire à l'église et clergié de son royaume, ès années mil cinq cens vingt-deux et vingt-trois, pour la deffense et tuicion et conservacion de son royaume, peuple et subje etz et de la chose publique, des receptes et despences faittes par le dict très révérend et ses commis et depputez à cause et pour raison des dictes deux taxes et durant le temps qu'il a convenu recevoir icelles et pour obtempérer et satisfaire à la demande du Roy notre sire par luy, en propre personne, faite aux gens d'église et clergé de la province de Normandie au concile provincial qui fut fait et tenu à sa requeste, par les diocésains de la dicte province, au moys de février mil cinq cens vingt-deux, ledit très révérend archevesque, après le quel concile tenu et la dicte demande du Roy oye et qu'il a eu fait infformer de la valleur du temporel de chacuns les bénéfices de son dit diocèse, a, par luy et les commis de son clergé, coctisé, assis et imposé, sur luy et sur tous et chacuns les beneficiez de son dit diocèse,

jouxte le revenu de leur temporel, la somme de vingt-sept mil cinq cens quatre-vingtz unze livres dix sols huit deniers tournois pour la cocte et portion de son dit diocèse de la somme de quatre-vingtz mil livres. » – Receveurs, Mathurin Sédille, curé de Maudétour, et Eustache Chauvet, procureur de l'archevêque. – Philibert Babou, seigneur de la Bourdaisière, trésorier de l'Épargne. – Indiqués au chapitre des reprises : Jean le Bossu, prieur commendataire du prieuré de Chaumont ; François de Combles, docteur en théologie, curé de Boissy-le-Bois ; Jacques de Vasa, curé de Courdemanche ; Jean de Hestray, docteur en théologie, curé de Gonnevillle au doyenné de Saint-Romain ; Virgile de Limoges, curé de Gouville ; Jacques de Vasa, curé de Haricourt ; Jacques Tourmente, docteur en théologie, curé de la Rocheguyon ; Étienne Le Roux, docteur en théologie, chapelain de Saint-André de Châtillon, près Barentin ; l'hermite du Becquet.

G. 5660. (Cahier.) – In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1529. – *Taxe seu impositiones et quotisaciones facte per nos Nicolaum Fatin, presbyterum, in juribus licenciatum, canonicum ecclesie Rothomagensis ac serenissimi principis nostri Francorum regis in sua suprema Parlamenti Rothomagensis curia consiliarium necnon vicarium per reverendissimum in Christo patrem et dominum Georgium de Ambasia, meiseratione divina, Rothomagensem archiepiscopum, in hac parte specialiter commissum et deputatum, ut constat per litteras vicariatus supra scriptas, in et super universitatibus ecclesiasticis ac omnibus et singulis beneficiis dicte Rothomagensis diocesis, de et pro valore ac estimacione quattuor decimarum per dictum serenissimum principem nostrum ecclesie et clero sui regni petitarum et per saniozem partem ejusdem cleri, per modum subventionis, pro sua redemptione à captivitate, in quam nuper, dubio belli eventu, in manibus Hispanorum, tune nostrorum inimicorum, incidit, suorumque liberorum, videlicet dominorum et principum nostrorum delphini Francie et ducis Aurelianensis, pro eadem redemptione apud eosdem Hispanos obsidum, liberacione, persolvende. Signé : Fatin.*

G. 5661. (Registre.) In-folio, 48 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1534. – « Compte de Jehan Vincent, commys par noble et discrète personne maistre Richard Du Fay, chanoine de Rouen, vicaire et official de très révérend père en Dieu et seigneur, monseigneur l'archevêque de Rouen, juge sub-délégué de la ville et diocèse de Rouen par révérendissime personne et seigneur monseigneur Anthoine, par la permission divine, archevesque de Sens, légat et chancelier de France, exécuteur général des bulles de défunct de bonne mémoire nostre Saint Père le Pape Clément dernier, décédé, pour cueillir et lever, sur tous et chacuns les bénéfices ecclésiastiques de ce royaume de France, deux décimes pour les causes et ainsy qu'il est plus à plain contenu ès dictes bulles cy-dessus transcriptes, pour taxer, quotiser et lever les dictes deux décimes sur tous et chacun les bénéfices du dit diocèse de Rouen, à recevoir en icelluy diocèse les dictes deux décimes, des receipts et despenses faictes par ledit Vincent, à cause et pour raison de sa dicte commission, aussy cy-dessus transcripte... le présent compte rendu par devant vous, très révérend père en Dieu et seigneur, monseigneur l'archevêque d'Aix, nobles et scientifiques personnes maistre Nicolas Viole, maistre ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, Jehan Fraguier et Jehan de Renieron, auditeurs en icelle Chambre, à ce commys et députez par le Roy notre sire, comme appert par ses lettres-patentes cy-dessus transcriptes. » – Au chapitre des deniers rendus et non reçus, on voit porter le cardinal de Cibo, abbé commendataire de Saint-Ouen ; le cardinal de Clermont, légat d'Avignon, pensionnaire sur l'abbaye de Saint-Wandrille ; le cardinal Le Veneur, évêque de Lisieux, abbé commendataire de l'abbaye du Bec ; le cardinal de Lorraine, abbé commendataire de Fécamp ; Jean Dorigny, président en la cour du parlement de Paris, prieur commendataire de la Rocheguyon ; Pierre Clatin, président en la même cour, prieur commendataire des prieurés du Val-aux-Malades et de Saint-Clair, ledit compte signé par Pierre, archevêque d'Aix, Viole, Fraguier, Renieron. – Registre en mauvais état ; une moitié du 1^{er} feuillet manque.

G. 5662. (Registre.) – In-folio, 143 feuillets, papier, relié en parchemin.

1537. – « Registre de maistre Jehan Vimont touchant le don gratuit et subside équipoleut à trois décimes fait au Roy notre sire par le clergie du diocèse de Rouen en l'an 1537. » – Noms de paroisses, habituellement latinisés; indication des versements. Il ne s'y trouve d'autres noms de bénéficiers que ceux des chanoines de Rouen.

G. 5663. (Registre.) – In-folio, 85 feuillets, papier, relié en parchemin.

1543-1545. – Lettres du Roi datées de Fontainebleau, 20 janvier 1543 (V. S.); du Bec-hellouin, 12 avril 1543 (V.S.). – « Compte particulier de maistre Jurion Constantin, curé de Chaussy, commys au diocèse de Rouen par les vicaires généraux de monseigneur le révérendissime cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, à poursuyr, recouvrer, recepvoir et faire venir les deniers de don gratuit et charitatif, équipollent à quatre décimes, fait au Roy notre sire par le clergié du dict diocèse de Rouen, le quatorziesme jour de mars mil cinq cens quarante-troys. » – Copie des lettres du Roi; Saint-Prix, dernier juillet 1344; – Presles, 4 août 1544. – Compte d'un autre don gratuit accordé au Roi. – Les Assemblées du clergé, où ces dons avaient été votés, s'étaient tenues à Rouen, au palais archiépiscopeal, le 14 mars 1543 (V.S.), elle 16 septembre suivant.

G. 5664. (Registre.) – Petit in-folio, 104 feuillets, papier, relié en parchemin.

1550. – « Compte particullier de M^e Michel Le Bret, chanoine de Rouen, naguères vicaire général et trésaurier de feu monsieur le révérendissime cardinal d'Amboise, archevesque de Rouen, et à présent de M^{gr} le révérendissime et illustrissime cardinal de Vendosme, archevesque du dit Rouen, et commys par le dit deffunct à lever les deniers du don gratuit, équipollent à quatre décimes, accordez au Roy par le clergé du dit Rouen, le 23^e jour d'apvril 1550, payables aux 15^{es} des moys de may, juing, juillet et aoust ou dit an 1550, suyvant les lettres-patentes du dit seigneur donnez à Fontainebleau, le 23^e janvier 1549, cy-dessus transcript, ce présent compte rendu par ledit Le Bret en personne. » – Mention, aux Exemptions, de maître Nicolle Maillard, docteur et régent en l'Université de Paris, prieur de Gasny, curé de Sainte-Colombe, au doyenné de Canville; – de Jean Marie, docteur en la même université, prieur de Gasny, curé de Bennecourt et de Liancourt au doyenné de Magny; – de frère Nicole de Saint-Ouen, prieur de Saint-Martin d'Aix; – de maître Etienne Ruffy, curé d'Hénouville; – de Jean Le Lieur, conseiller au parlement, curé de Déville; – de maître Étienne Pouchier, évêque de Bayonne, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, prieur de Grandmont; – de maître Philebert Babou, évêque d'Angoulême, aussi maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, prieur de Vély; – de Nicole Hennequin, président au parlement de Paris, prieur de Saint-Clair-sur-Epte; – d'Alexandre Gœurot, conseiller en la même cour, curé de Leully; – de François Disque, conseiller en la même cour, curé de Sauchay-la-Ville; – de Robert Tiercelin, conseiller en la même cour, curé de Tostes; – de Louis de Montmirel, conseiller en la même cour, prieur de Parnes; – de Jacques Feré, docteur régent en l'Université de Paris, curé de Rosay; – de Nicole de Martimbos, autre docteur régent de la même université, prébende de Gournay; – d'Étienne Guérin, docteur régent en la même université, prieur de Liancourt; – de Jean Le Pelletier, docteur régent de la même université, curé de Cleuille; – de Jacques Pétremol, docteur régent en la même université, curé d'Estouteville, au doyenné de Cailly; – de Nicole Le Roux, conseiller au parlement de Rouen, prieur du Mont-aux-Malades, de Noyon-sur-Andelle, et curé de Lintot; – d'Étienne Bellot, président aux requêtes du palais à Rouen, curé d'Angerville et de Sainte-Marie-aux-Champs; – de Pierre De la Place, conseiller en la même cour, curé d'Épreville; – de Jean Thorel, conseiller en la même cour, curé de Hanouart; – de René Desbuatz, conseiller en la même cour, prieur de Cleuille, curé de Saint-Médard; – de Philippe Remont, conseiller en la même cour, curé d'Allouville; – de Raoul Boulleng, conseiller en la même cour, curé des Ifs et d'Oissel; – de Raoul Troches, clerc civil de ladite cour, curé de Tourville « en la veoye d'Eu »; – de Claude Chappuys, libraire du Roi, chantre de Rouen, prieur du Val-aux-Malades, curé de Canteleu; – d'Hilaire Rousseau, commis du maître des enfants de la chapelle du Roi, curé de Vattetot; – de Philippes Dumonstier, chantre de la chapelle, curé de Beaubéquet et de Monville; – de Nicolas Testard, chantre de ladite chapelle, curé de Preuseville, et de Saint-Gilles de Crétot; – de Philippe de Fontaines, chantre de ladite chapelle, curé du Chef-de-Caux; – de Richard Dalbaro, chantre de la dite chapelle, vicaire de Vattetot, curé de Bretteville; – de François Audrouyn, clerc de la chapelle de M^{gr} le dauphin, curé de Gonfreville; – de Jean Mareschal, clerc de ladite chapelle, curé d'Étran; – de Guerin de Mezain, chapelain de la Reine, curé du Mesnil-Esnard; – d'Olivier Le Doyen, chapelain de la dite chapelle, curé de Saint-Riquier.

G. 5665. (Registre.) – In-folio, 35 feuillets, papier, relié en parchemin.

1560. – « Taxe et département sur chacun particulier bénéficié en l'archevesché et diocèse de Rouen, pour quatre décimes demandées par le Roy notre syre au clergé du dit archevesché pour l'année commencée dez le premier jour de janvier dernier, et payables, moitié par moitié, aux 15^{es} jours des moys de mars et octobre de la dicte année, lequel département a esté, par nous Jehan de Castignolles, official de Rouen et vicaire général de monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, prins et recuilly sur la coppie de semblable département, faict et taxé par M^e Jehan Desbayes, commis par le Roy notre dit seigneur en la recepte des décimes du dit diocèse, pour la recepte et ceuillette, tant des décimes des années précédentes, par luy recettes, et qu'il recevra en ceste dite année. Laquelle coppie nous avoit esté accordée, suyvant l'ordonnance de nos seigneurs de la Cour des Aydes de ceste dicte ville et collationnée au greffe d'icelle, laquelle se monte à la somme de 06,305 livres six sols quatre deniers tournoys. » – Signé par Jean de Castignolles. – Le titre et la fin de ce volume, y compris la signature, ont été bâtonnés,

G. 5666. (Registre.) – In-folio, 130 feuillets, papier, relié en parchemin.

1561. – « Quottisation et département faict par nous Jehan de Castignolles, vicaire général du révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen ; Jehan Bigues, grand archidiacre et trésorier du dit seigneur, à ce par luy commis; Jehan Nagerel, archidiacre du Vexin-le-Normant, chanoine de Rouen; Denys Guérard, curé de Louvetot; Jacques d'Orbec, curé d'Angerville-la-Martel, Adam Deschamps, curé du Havre-de-Grâce, Guillaume Mancenet, curé du Bocsguillaume, et Fremyn Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune, délégués par le clergé du dit diocèse pour faire la quottisation sur tous et chacuns les bénéfices du dit diocèse, compris le vicariat de Ponthoise, pour quatre décimes ordinaires et l'oultre-plus d'icelles, requis pour le parfournissement de la somme accordée au Roy par l'église gallicane, en ce compris les gaiges des recepveurs général et particulier, pour six années commencées du premier jour de janvier dernyer passé, le tout jouxte et pour les causes amplement contenuz es lettres-patentes du Roy, données à Saint-Germain-en-Laye, le dernyer jour de novembre derrain passé 1561. » Non signé.

G. 5667. (Registre.) – In-folio, 38 feuillets, papier, relié en parchemin.

1561. – « Compte particulier et premier de maître Robert Le Lieur, commis par monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, et MM. les depputez du clergé du dit diocèse à la recepte particuliere des décymes d'icelluy diocèse, des recettes et despence faictes par le dit Le Lieur, tant à cause des quatre décymes, paiables le derniers jours de mars et septembre mil cinq cens soixante-deux, oultre-plus mis sus suivant le mandement du Roy, paiables aus dits termes, que du remboursement de l'office de receveur des décymes au dit diocèse, naguères supprimé, payable aux dits termes, et ce durant l'année commencée le premier jour de janvier 1362, rendu par ledit Le Lieur par devant MM. les depputez du clergé du dit diocèse suivant le pouvoir à eulx donné par le Roy, notre dit seigneur, contenu en ses lettres-patentes, transcriptes au commencement de ce présent compte. » – Payements aits à maistres Jehan de Castignolles, official et grand vicaire de M le cardinal de Bourbon, Jehan Bigues, trésorier du dit seigneur, Jean Nagerel, archidiacre du Vexin-le-Normand, Denis Guérard, curé de Louvetot, Jacques d'Orbec, curé d'Angerville-la-Martel, Adam Deschamps, curé du Havre-de-Grâce, Guillaume Mancenet, curé du Boisguillaume, et Fremyn Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune, députés du clergé. – Remise de 1,212 livres à Le Lieur : « Auroit encouru le sac et perte de ses biens étant en la ville de Bouen, mesme le danger de sa personne, qui y estoit lors de la prinse d'icelle et par ceulx de la nouvelle religion, et autres pertes à luy advenues, tant à sa maison des Marchaiz que autres lieux qu'il a prez Paris, pillez et ruyez par les gens de guerre du prince de Condé. »

G. 5668. (Registre.) – In-folio, 97 feuillets, papier, relié en parchemin.

1562. – « Estat des deniers que maistre Nicolle Bus sevestre, commis à la recepte des décymes du diocèse de Rouen par monseigneur le duc d'Aubmale, pair de France, lieutenant général pour le Roy, représentant sa personne en Normandie, a peu recevoir, tant sur et tant moins que pour les deux décimes escheubz le dernier jour de mars 1562, desquelz il offre tenir et rendre compte, soit au dit sieur duc d'Aubmalle, M^{gr} le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque

de Rouen, ou à messieurs ses vicaires et députés du clergé dudit diocèse. » – Autre état pour les décimes échues le dernier septembre 1562. – Paiements faits à maître Pierre De Bray, commis du trésorier extraordinaire des guerres ; – au capitaine Haudricourt, lieutenant de la compagnie de feu monseigneur de Honcourt qui fut occis devant le fort Sainte-Catherine ; – au baron d'Allègre ; – au capitaine Belleville ; – au sieur de Tosny(Hault de Coetlogon). – Signé : A. Deschamps, Corbe, Doury, Guérard, Mancenet.

G. 5669. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier, en parchemin.

1562. – « Estat des deniers q^{tie} maistre Nicolle Bussevestre, commis à la recepte des décimes du diocèse de Rouen par monseigneur le duc d'Aumalle, pair de France, lieutenant général pour le Roy, représentant sa personne en Normandie, a receu, tant sur et tant moins que pour le remboursement de maistre Jehan Deshayes, par cy-devant receveur des dictes décymes au dict diocèse, naguères supprimé, des termes de mars et septembre derniers passez. » Suit la commission. Signé : Bigues, Nagerel, Guérard, Deschamps, Mancenet, Corbe.

G. 5670. (Cahier.) – Grand in-folio, 7 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1562. – « Compte que tiennent et rendent maistres Jehan La Vache, écuyer, sieur du Saussay, procureur du Roy au bailliage de Gisors, et Jacques Bellier, Esleu poulie Roy en l'Eslection de Rouen, commissaires depputez et ordonnez par M^{gr} le duc d'Aumalle, pair de France, gouverneur de Bourgogne, lieutenant-général pour le Roy en Normandye et représentant sa personne en l'absence du roy de Navarre, suyvant les lettres du Roy, du cinquiesme de may 1562, et lettres de commission du dit seigneur duc d'Aupmalle, du 27^ejour du dit moys et an, cy-après incérés, de la recepte faicte par les dicts comptables des denyers de deulx décymes des doyennés de Baudemont, Gisors et de Gamaches, escheus le dernyer jour de mars dernyer, ordonnez estre levez pour subvenir au payement et soualde de la gendarmerie estant au camp du dit seigneur à l'encontre des rebelles du Roy, le tout tant en recepte que mise, et pour autant qu'il en a esté receu et mys par les dicts comptables, suyvant les dictes lettres de commission desquelles la teneur ensuit. » – Nomination faite, par Charles IX, de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, comme lieutenant général de Normandie en l'absence du Roi de Navarre, lieutenant général par tout le royaume, Paris, 8 mai 1562. – Deux lettres adressées par le duc d'Aumale aux députés du clergé, datées de Louviers, 27 mai 1562, et de Franqueville, 29 des mêmes mois et an. – Signé : La Vache, Bellier. – Clos et arrêté par Bigues, Jehan Nagerel, Guérard, Dorbec, F. Doury, Mancenet, Deschamps.

G. 5671. (Cahier.) – In-folio, 17 feuillets, papier, non relié.

1562. – « Estat de la recepte faicte par Nicolle Bussevestre, commis à la recepte des décimes du diocèse de Rouen par monseigneur le duc d'Aumalle pour l'absence et empeschement de maître Robert Le Lieur, sieur des Marchaiz, receveur commis à la dicte recepte. » – Incomplet.

G. 5672. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

1562. – « Compte particullier que rend maître Robert Le Lieur, receveur des décymes au diocèse de Rouen, des recepte et despense par luy faictes à cause du remboursement de l'office de maître Jean Deshaies, naguères receveur des décymes audit diocèse, supprimé durant l'année finye le dernier jour de décembre mil cinq cens soixante-deux, selon et ainsy qu'il s'ensuyt. » – Non signé.

G. 5673. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

1563. – « Compte particullier que rend maître Claude Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recepte et despense par luy faictes à cause des quatre décimes et outre-plus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1563, sur les bénéficiers cy-aprez déclarez. » – Non signé.

G. 5674. (Registre.) – In-folio, 59 feuillets, papier, relié en parchemin.

1564. – « Compte particulier que rend maître Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recepte et despence par luy faicte à cause des quatre décimes et outrepus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1564, sur les bénéficiers cy-après déclarez. » – Mention de maître Antoine Camus, et de Claude Camus, son frère, receveurs généraux de la subvention du clergé de France. – Non signé.

G. 5675. (Registre.) – In-folio, 60 feuillets, papier, relié en parchemin.

1565. – « Compte particulier que rend maître Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recepte et despence par luy faicte à cause des quatre décimes et outrepus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1565, sur les bénéficiers cy-après déclarez. » – Mention de l'exemption accordée par le Roi à messeigneurs les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, des décimes dues tant de leur archevêché de Rouen, abbaye de Saint-Ouen que de l'abbaye de Fécamp. – Non signé.

G. 5676. (Registre.) – 69 feuillets, papier, relié en parchemin.

1567. – « Compte particulier que rend maître Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes au diocèse de Rouen, de la recopie et despence par luy faictes à cause des quatre décimes et outrepus, par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre mil cinq cens soixante-sept, sur les bénéficiers cy-après déclarez. » – Mention de maître Guillaume Le Fieu, commis en la Généralité de Rouen ; – de maîtres Antoine et Claude Camus, receveurs généraux de la subvention accordée au Roy par le clergé du royaume ; – de maître Fremin Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune, l'un des députés du clergé. – Non signé.

G. 5677. (Registre.) – In-folio, 61 feuillets, papier.

1568-1569. – « Compte premier de Nicolas Choisy, commis, au diocèse de Rouen, à recevoir les deniers des décimes et subvention accordez au Roy par le clergé de son royaume, durant dix années consécutives, commençant le premier jour de janvier 1568 et finissant en 1578, suivant les lettres-patentes du Roy et commission de messieurs les depputez du clergé de ce diocèse de Rouen, cy-devant transcriptes, jouxte le contract fait et passé par devant les tabellions de Rouen, le 21 jour de febvrier 1568, entre les dits depputez et le dit Choisy, des recepte et despence par luy faictes à cause des deniers par luy receus des dictes décimes et subvention, par vertu des estatz signez et arrestez par lesdits sieurs depputez dudit diocèse de Rouen, le 29^e jour de mars ou dit an, pour l'année commencée le premier jour de janvier 1568 et finissant le dernier jour de décembre ensuivant ou dit an. » – De monseigneur l'archevesque de Rouen, 2,305 livres 17 sous, 570 livres 8 sous 6 deniers. – Mention de Claude Marcel, receveur général de la subvention du clergé de France ; – de Christophe Eude, archidiaque d'Auge, chanoine et official de Rouen ; – de Guillaume Fiavigny, notaire en la cour ecclésiastique ; – de Denis Guérard, promoteur de l'archevêque ; – de Claude Chappuyset Morin Grenier, chanoines, lesquels avaient été nommés par le clergé du diocèse à l'Assemblée et congrégation générale faite, au manoir archiepiscopal, le 3 novembre 1568, pour aller vers le Roi en son Conseil faire plusieurs remontrances. – Au chapitre des deniers comptés et non reçus, on fait figurer Saint-Andrieu-hors-la-Ville, « attendu la pauvreté notoire et ruine de l'église ; – Sainte-Croix-Saint-Ouen, attendu que la paroisse n'avait pas de dîmes, que le presbytère n'était pas loué, niais habité par M. Le Hongre, curé de la dite église ; – Quillebeuf, attendu qu'il n'y avait sergent qui osât aller exécuter audit lieu. » – Signé : Rignes, Eudes, M. de Martinibos, Guérard, Doury. – Au commencement du registre, texte des lettres patentes du Roi et de la commission des députés du clergé.

G. 5678. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier, relié en parchemin.

1569. – « Compte deuxiesme de Nicolas Choisy. » – Mention de monseigneur Séquart, grand vicaire de M^{gr} l'archevêque, chanoine de Rouen ; – de M. Le Roy, secrétaire du Roi ; – de Guillaume Theroulde, serviteur du dit Séquart. – Mêmes signatures qu'au compte précédent.

G. 5679. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

1570. – « Compte troisieme de Nicolas Choisy. » – « A Robert Hais, marchand à Rouen, par 2 ordonnances des sieurs deputez, 90 livres 12 sous, pour plusieurs dragées, confitures, capres, olyves et sucre présentez à aucuns de messieurs de la Chambre des Comptes à Paris. » – Mention de Philippe Maunoury, solliciteur des affaires de monseigneur l'archevêque et du clergé du diocèse. – Mêmes signatures qu'au compte de 1568.

G. 5680. (Registre.) – Grand in-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

1571-1574. – « Compte de Nicollas Choisy, commis, au diocèse de Rouen, à recevoir les deniers des décimes et subventions accordez au Roy par le clergé de son royaume, d'une décime accordée à Sa Majesté estre levée sur le dict clergé au premier jour d'octobre mil V^e soixante et onze, outre la subvention ordinaire, suyvnt les lettres-patentes du dit seigneur, donnez à Fontaynebleau, le sixième jour d'aoust au dit an mil V^e soixante onze, et en vertu des estat et deppartement de messieurs les vicaires de monseigneur le cardinal de Bourbon en son archevesché de Rouen et depputez du dit diocèse, du XXIII^e jour de septembre eu dit an. » – Signé en 1574.

G. 5681. (Registre.) – In-folio, 53 feuillets, papier, relié en parchemin

1574. – « Compte que rend Jehan Viart, commis de monsieur de Salvago, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, compris le vicariat de Ponthoise, à condition de rachapt perpétuel, à la descharge du dit sieur de Salvago, par devant Messieurs les depputez du clergé du dit diocèse, pour une année des quatre décimes et outre-plus, commençant au 1^{er} jour de janvier 1574... suivant les lettres-patentes du Roy et contract dudit de Salvago, cy-devant insérez. » – Mention de François de Vigny, secrétaire de la chambre du Roiet receveur du clergé de France. – Paiement fait à Guillaume Lemaistre, Jean Cornière, messagers, pour porter les mandements aux 27 doyens de l'archevêché, afin qu'ils citassent et assignassent tous les chapitres, abbés, prieurs, dignités et communautés de leurs doyennés à comparoir, au palais archiépiscopal, au mercredi 19 janvier 1575. – Payement à Jean Bigues, grand archidiacre, qui était allé en cour faire remontrances au Roi et à Messeigneurs les cardinaux; – député une seconde fois à Reims vers le Roi. – Mêmes signatures qu'au compte de 1568.

G. 5682. (Registre.) – Grand in-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

1574-1582. – « Transcrit du vidimus des lettres-patentes de la Royne mère du Roy, pour lors régente, données à Paris le premier jour d'aoust mil cinq cens soixante-quatorze, addressantes à M^{gr} l'archevesque de Rouen ou son grand vicaire et depputez du clergé du dict diocèse, pour faire lever sur les bénéficiez d'icelluy diocèse la somme de trente mil trois cens une livres tournois, pour leur contribution d'un million de livres, suivant les causes contenues ès dites lectres, desquelles la teneur ensuict (1^{er} août 1574). » – « Mandement de MM. les vicaires de M^{gr} l'archevesque et députés du clergé, du 18 août 1574, à Jérôme Salvago. » – Extrait du rôle des taxes des bénéfices du diocèse de Rouen. – Lettres-patentes pour contraindre les bénéficiers au paiement des taxes, 1^{er} août 1574. – État des bénéficiers, oubliés ou omis, qui pourront aisément porter la somme de 700 livres pour le premier million et l'aliénation. – Bénéficiers prétendant avoir été trop taxés. – Lettres-patentes pour contraindre les bénéficiers, 15 décembre 1576. – Compte de Jean Viart, commis de M. de Salvago; le dit compte arrêté le 7 avril 1582.

G. 5683. (Cahier.) – In-folio, 7 feuillets, papier.

1575. – « Département et cotisation de la somme de 100,000 livres à laquelle le diocèse de Rouen auroit esté imposé par Messeigneurs les cardinaulx de Lorraine et de Bourbon, delléguez de notre Saint Père le pape pour la vente et aliénation du temporel de l'église, pour la somme d'un million de livres, jouxte la bulle de Sa Sainteté du 24 aoust. »

G. 5684. (Registre.) – In-folio, 39 feuillets, papier, relie en parchemin.

1577. – « Compte que rend Jehan Viart, commis de monsieur Le Fieu, sieur de Méréville, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Ponthoise, de la recepte et despence par luy faictes, à cause de la somme de 1,636 escus et 36 sous 4 deniers,

faisant la valeur et évaluation de 4,909 livres 16 sols 4 deniers ordonnées estre levées par les dits sieurs grands vicaires et deputez sur les bénéficiers du dit diocèse, sans y comprendre mon dit seigneur l'archevesque et chappitre du dict Rouen, à raison de 18 deniers pour livre, pour les jouruez et fraiz de messieurs les depputez pour l'église es bailliages de Rouen, Caux et Gisors, qui ont assisté aux Estatz généraux de France, tenus à Bloys, en l'an 1576. » – Paiements faits à MM. Marian de Martimboz, sieur du Buse, chanoine de Rouen, 1,600 livres; – à Jean de Fautereau, abbé de Séry, 1,772 livres 10 sous; – à David Bourbon, curé de Fresnes-l'Archevesque et chanoine de la collégiale d'Andely, 935 livres. – Compte signé: Bigues, Du Fay, Ballue, Bigot, J. Thorel, de Bouju. – Au commencement du registre: « Taxe faicte aux depputez du clergé de France par les Estats généraulx tenus à Blois, faicte en l'Assemblée des dits depputez, au lieu cappitulaire de Saint-Sauveur dudit Bloys. »

G. 5685. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

1575. – « Compte deuxiesme que rend M^e Pierre Ygou, pour une année des quatre décimes et outre-plus, commençant au premier jour de janvier 1576. » – Mention de maître Nicolas Hotman, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Chaumont au Vexin-Français. – Signé: Bigues, de Martimbos, Du Fay, Bigot, de Bouju, Clerel, J. Thorel.

G. 5686. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

1575. – « Compte premier que rend maître Pierre Ygou, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, à condition de rachapt perpétuel, par devant messieurs M^o Jehan Bigues, grand archidiacre, Christofle Eude, official, Marian de Martimbos, chancelier et chanoine de l'église cathédrale du dit Rouen, et vicaires généraulx de M^{gr} le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque du dit Rouen, Denis Guérard, promoteur général du dit archevesché et chanoine en la dicte église, et Fremyn Doury, curé de Saint-Cande-le-Jeune du dit Rouen, depputez du clergé du dit diocèse, pour une année des quatre décimes et outre-plus, commençant au premier jour de janvier 1575, et finissant le dernier décembre ou dit an, suivant les lettres de provision dont les coppies sont transcriptes et renduz au commencement de ce compte. » – Mention de maître Philippe de Castille, receveur général du clergé de France; – de Nicole Clerc, chanoine de Rouen, l'un des députés du clergé du diocèse. – « A esté païé par le comptable pour boys, feu, chandelles, torches, bougies, papier, encre, gectons et beuvettes, qui ont esté fournies en vacquant aux affaires du clergé, 70 livres. » – Mêmes signatures qu'au compte de 1568.

G. 5687. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, papier, relié en parchemin.

1577. – « Département de la somme de 21,816 livres 3 sols tournois, à quoy monte le diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Ponthoise, faisant partie de la somme de 22,554 livres 10 sous t., à laquelle le dit diocèse auroit esté cottisé pour sa cote-part et portion de la solde, pour 6 mois, de 4,000 hommes de pied et 1,000 chevaulx-légers, accordée au Roy par messieurs les prélatz et autres bénéficiers représentant le clergé de France, assemblez en la ville de Bloys. – Fait et arresté au pallais archiépiscopal, par nous grandz vicaires et deputez du clergé audict diocèse, soubzsignez, le 13^e jour d'aoust 1577. » – Signé: Eude, de Martimbos, Guérard, F. Doury. – Au commencement, à la suite du titre, noms des chanoines de la cathédrale de Rouen.

G. 5688. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, papier, relié en parchemin.

1577. – « Compte troisième que rend maître Pierre Ygou, receveur hérédital des deniers et subvention au diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, pour demye-année de 4 décimes et outre-plus, commençant au 1^{er} jour de janvier 1577 et finissant le dernier jour de juing. » – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 5689. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

1577. – « Compte que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller du Roy, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Ponthoise, par devant

messieurs les grands vicaires et dépputez du clergé dudict diocèse de Rouen, des receptes et despence faictes par Jehan Viart, son commis, à cause de la solde de 4.000 hommes de pied et 1,000 chevaux-légers accordez au Roy pour 6 mois de l'année 1577, par vertu des lettres-patentes de S. M., cy-devant transcriptes. » – Mêmes signatures qu'au compte G. 5687.

G. 5690. (Registre.) – In-folio, 43 feuillets, papier, relié en parchemin.

1577. – « Compte premier que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller et receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Ponthoize, à condition de rachapt perpétuel, par devant MM. les grandz vicaires et depputez du clergé au dict dioceze de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, à cause des 4 décimes et outreplus, et ce pour demye année payable au 1^{er} jour d'octobre 1577. » – 110 écus sol à 66 sous la pièce ; 120 écus pistolets à 64 sous pièce ; 28 doubles impériales à 106 sous pièce ; 9 doubles ducats millerets à 7 livres 4 sous pièce ; testons à 16 sous 6 deniers pièce ; francs et réalles à 22 sous pièce ; 91 pistolets à 58 sous pièce ; testons à 14 sous 6 deniers pièce ; francs et réales à 20 sous pièce. – Signé : Bigues, de Martimbos, Du Fay, Ballue, de Bouju, Bigot, Clerel.

G. 5691. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

1578. – « Compte deuxiesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller du Roy et receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Pontoise... pour une année des quatre décimes et outre-plus, payables aux 15^e jour de fevrier et 1^{er} octobre de l'année commencée le 1^{er} jour de janvier 1578, et finissant le dernier jour de décembre ensuivant. » – « A esté paie à Jehan Cornière, messenger, la somme de 3 escus sol pour faire voiage à Paris pour porter les lectres à MM. les scindiez généraux touchant le prieur de Grandmont qui se vouloit distraire du diocèse de Rouen pour estre au diocèse de Lisieux. – A vénérable et discrete personne M^c Simon Duval, curé d'Aubourville, a esté païé la somme de 17 escus et demy sol, pour sa vaccation d'estre venu et avoir assisté en l'Assemblée générale du clergé de la province. » – Mêmes signatures qu'au compte précédent.

G. 5692. (Registre.) – In-folio, 13 feuillets, papier, relié en parchemin.

1599. – « Compte troisieme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, à cause des quatre décimes et outre-plus payables au 15^e de fevrier et septembre 1579. » – Au chapitre des décharges, M^{gr} le cardinal de Bourbon, déchargé par lettres-patentes du Roi du 21 mars 1580, de 2,543 écus, 41 sous 2 deniers, à quoi montaient les taxes de l'archevêché des abbayes de Saint-Ouen et de Jumièges ; – M. Mérille, chanoine de Rouen, envoyé en cour pour les affaires du clergé. – Mêmes signatures.

G. 5693. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

1580. – Compte quatriesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu... des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause de 3 décimes, 3 sols pite, sur les dites décimes et outre-plus, payables les 15^e jour de fevrier et 1^{er} octobre ensuivant 1580, que 16 deniers pour livre ordonnez estre levez outre les dites décimes, sur le terme de fevrier de la dicte année, pour le reste des fraiz et despence des depputez qui ont assisté en l'Assemblée générale du clergé de France tenue ès villes de Paris et Melun, et 15 deniers pour livre aussy ordonné estre levez, outre les dites décimes, sur le terme d'octobre de la dicte année, pour part et portion d'un million de livres, pour certains particuliers assignez sur le clergé, suivant l'estat et département fait et arrêté par les grands vicaires et depputez du clergé, en dabte du 6^e jour d'aoust 1580. » – « A été paie à M. Clerel, l'un des depputez du clergé, la somme de 20 escus sol, à quoy le dioceze de Rouen auroit esté cotisé pour la part des frais du concile provincial naguères célébré en ceste ville de Rouen, avancez par le dit sieur Clerel. » – Mêmes signatures.

G. 5694. (Registre.) – In-folio, 46 feuillets, papier.

1581. – « Taxe et deppartement de la somme de l'équivalent de deux décimes extraordinaires ordonnez estre levez par le Roy, ainsy qu'il est porté par ses lettres-patentes donnez à Paris, le XVI^e

jour de juing dernier, cy-dessus transcriptes, auquel département les vicaires de M^{gr} le révérendissime et illustrissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, et députéz du clergé du dit archevesché, soubzsignez, ont procédé, par l'avis de notables personnages qui leur avoient esté adjoinetz pour traicter et resouldre cest affaire, en l'Assemblée du dict clergé, tenue le neufviesme jour d'aoust dernier, aprez plusieurs remonstrances et supplications très humbles faictes à sa dicte Majesté, tant par les agents du clergé de France, estanz en court, que par aucuns qui y ont esté particulièrement envoieez exprez par ce dict diocèse, et mesmes par les depputez des Estats de ce pays de Normandie, qui ont présenté le Cayer des dolléances du peuple, ainsy qu'il est porté par plusieurs deslibérations faictes au pallais archiépisopal, les XVIII et dernier jour de septembre, neufviesme de novembre XIII^e et XVI^e de janvier dernier, contenus au registre des affaires du dit clergé de ce dict diocèze, protestantz les dicts sieurs vicaires et depputez, par l'avis que dessus, qu'ilz ont procédé au présent deppartement et taxe, sans prester aucun consentement à la dicte levée ny entendre préjudicier aux immunitéz de l'église et teneur du contract fait par le clergé général de France avec sa dicte Majesté, le XX^e jour de febvrier M. V^e III^{xx}, ains pour évitter les rigoureuses poursuittes qu'on commençoit sur aucuns bénéficiers de ce dict dioceze, et aussy en considéracion des grandes nécessitez que Sa dicte Majesté a fait entendre avoir à ceulx qui luy ont fait les dictes remonstrances. » – Premièrement, le révérendissime archevesque de Rouen, XVI^e XXXII livres X sous, etc... – Signé : Bigues, M. de Martimbos, Du Fay, Lambert, Ballue, de Bouju, Bigot, Thorel.

G. 5695. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier.

1581. – « Compte que rend noble homme Guillaume Le Fieu, conseiller du Roy et receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Pontoise, à condition de rachapt perpétuel, par devant MM. les grands vicaires et depputés du clergé du dit diocèze de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, à cause des deux décimes extraordinaires, ordonnez par le Roy estre levez sur le clergé de France, par vertu de ses lectres-pattentes cy-devant transcriptes, donnez à Paris, le seiziesme jour de juin mil cinq cens quatre-vingts. » – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 5696. (Registre.) – In-folio, 45 feuillets, papier, relié en parchemin.

1591. – « Compte cinquiesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen... des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause des trois décimes trois solz pite sur les dictes et outre-plus, paiables les XV^e febvrier et 1^{er} octobre mil cinq cens quatre-vingts un, que quinze deniers pour livre, ordonnez estre levez, outre les dictes décimes, pour le second et dernier payement d'un million de livres pour certains particulliers assignés sur le dict clergé. » – Payements faits en écus sol à 33 sous 1 denier obole, écus sol à 60 sous pièce, pistoles à 58 sous pièce, doubles ducats Henry à 2 écus 10 sous pièce, et pour partie en francs, quarts d'écus, testons et monnaie. – Mêmes signatures qu'au registre G. 5694.

G. 5697. (Registre.) – In-folio, 43 feuillets, papier, relie en parchemin.

1582. – « Compte sixième que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause des trois décimes trois sols pite sur les dites et outre-plus, paiables les 15^e jour de febvrier et 1^{er} octobre ensuivant 1382. » – Décharges à la chapelle Saint-Gillain de Brais au doyenné d'Envermeu et au bénéfice de Hautot-l'Auvray. – « Paié à monsieur Clerel, promoteur général de M^{gr} l'archevêque de Rouen, la somme de 40 écus sol, pour faire voïage à Paris et porter le procès-verbal du concile provincial, et icelluy mettre ès mains de l'imprimeur, suivant le commandement exprès de M^{gr} le cardinal. » – Mêmes signatures qu'au registre G. 5694.

G. 5698. (Registre.) – In-folio, 41 feuillets, papier, relié en parchemin.

1582. – « Compte que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faicte par Jehan Viart, son commis, à

cause de la décime extraordinaire ordonnée par le Roy estre levée sur le clergé de son roiaulme, suivant le roolle et département fait par MM. les grands vicaires et deputtés du clergé du dit diocèse, en dabte du 1^{er} jour de febvrier 1581, et ce par vertu de ses lettres-patentes donnez à Paris, le 30^e jour de janvier 1582 et lettres-patentes de contraincte sur les receveurs particuliers ou leurs commis, du 27^e jour de may au dit an 1582, et aultres lettres de contraincte cy-devant inserez. » – Décharge pour le bénéfice de Duclair. – « Payé à un messenger 2 écus sol, pour aller avertir les bénéficiers du vicariat de Pontoise de se trouver en une assemblée qui se fera en cette ville de Rouen, par autorité de M^{gr} le cardinal, pour le fait de la décime extraordinaire demandée par le Roi. » – Mêmes signatures.

G. 5699. (Registre.) – In-folio, 43 feuillets, papier, relié en parchemin.

1583. – « Compte septiesme que rend noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, son commis, tant à cause des trois décimes trois solz pite sur les dites et outre-plus, paiables les 15^e jour de febvrier et 1^{er} octobre ensuivant 1583. » – Mêmes signatures.

G. 5700. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

1584. – « Compte huictiesme que rend la veufve et héritiers de feu noble homme Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par Jehan Viart, leur commis, tant à cause des trois décimes trois sols pitte sur les dictez et outre-plus, paiables les 15^e jour de febvrier et 1^{er} octobre ensuivant 1584. » – « À esté paie à Jehan Gougeon, Jehan Vattes, appariteurs en la court ecclésiastique, et à Àllonce Corniere, messenger, la somme de 12 escus sol pour leur peine, sallaire et vacation d'aller par devers les doiens du dit diocèse de Rouen et à iceulx porter lettres missives pour l'Assemblée du dit clergé, termée à estre tenue le 17^e jour du mois d'aoust 1584. » – Mêmes signatures.

G. 5701. (Registre.) – In-folio, 42 feuillets, papier, relié en parchemin.

1585. – « Compte neufiesme que rendent à MM. les grandz vicaires et deppultez du clergé du diocèse de Rouen les veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, luy vivant, sieur de Méresville, conseiller du Roy, maistre ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie séante à Rouen et receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse du dict lieu, des recepte et despence faictes, tant par deffunct Jehan Viart, que par Jehan de Cretot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniement de la dicte recepte, à cause des trois décimes trois sols pile sur icelles et outre-plus, paiables les 15^e jour de febvrier et 1^{er} jour d'octobre 1585. » – Signé : Bigues, M. de Martimbos, Ballue, Thorel, de Bouju, Bigot.

G. 5702. (Registre.) – In-folio, 47 feuillets, papier, relié en parchemin.

1586. – « Département de la somme de 59,712 livres 19 sols 9 deniers, avec les gaiges du receveur, payables par chacun an pour 10 ans par les bénéficiers du diocèse de Rouen, suyvant l'accord faict par le clergé, le 18^e jour de juing 1586, par nous Jean Bigues, grand archidiacre de Rouen, vicaire général de M^{gr} le révérendissime et illustrissime archevesque de Rouen, Adrien Ballue, Michel de Bonju, Lanfranc Bigot, chanoynes en l'église de Rouen et Jessé Thorel, prieur de Saint-Laurent en Lyons et bailly de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, tous députés du clergé dudit lieu, et mis ès mains de noble homme Pierre Du Couldray, sieur de Fréville, héritier, à cause de la damoiselle sa femme, de deffunct noble homme maistre Guillaume Le Fieu, en son vivant, receveur hérédital des décimes et subvention du dict diocèse, et de damoyselle Marye de Trouillat, vefve du dict deffunct, pour faire la recepte des sommes contenues au dict département, sel on et ainsi qu'il est porté par les lettres cy-dessus transcriptes, et ce jusques à ce que le dict clergé ayt advisé s'il remboursera les dicts héritiers, et usera de la faculté qui luy en est donnée, à protestation expresse faicte par nous dicts vicaire et députez que le présent département et ce qui s'en ensuyvra ne pourra induire une prestation volontaire des rentes prétenduz par l'Hostel-de-Ville de Paris, ny acquérir possession par les prévost des marchands et eschevins de la dicte ville sur les bénéficiers du dict diocèse, qui, avec

les autres diocèses, entendent demeurer entiers en toutes leurs raisons et justes deffenses, pour soustenir la nullité des contractz vertu desquelz l'on prétend les dictes rentes estre deues. »

G. 5703. (Cahier.) – In-folio, 29 feuillets, papier, relié en parchemin

1586. – « Département faict par nous Charles cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen, et cinq des délègue ; de notre Saint Père le pape en la bulle accordée pour l'imposition et levée du secours à accorder au Roy pour subvenir aux fraiz de la guerre contre les hérétiques, assisté de M^e Jehan Bigues, etc., de la somme de 140,000 livres à quoy notre dict diocèse a esté quotisé pour sa part de 1,200,000 escus, arrestée par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en ceste notre abbaye de Saint-Germain-des-Prez estre imposée sur tous les diocèses de ce royaume. » – Signé par Charles cardinal de Bourbon, Bigues, etc. – A la suite : Lettre des délégués du pape en faveur des Rhodiens (MM. les chevaliers et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem). – Rôles des bénéfices qui auraient été omis à taxer ; – des bénéfices qui auraient été modérés ou entièrement déchargés.

G. 5704. (Cahier.) – In-folio, 30 feuillets, papier, non relié.

1586. – Copie du département précédent, collationnée par Guillaume de Flavigny, greffier du clergé.

G. 5705. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier, couvert d'une feuille de papier.

1586. – « Extrait du département de la somme de 46,666 escus deux tiers à quoy le diocèse de Rouen a esté quotisé par MM. les archevesques, évesques et aultres ecclésiastiques tenant l'Assemblée générale du clergé de France en l'abbaye de Saint-Germain-des-Preys-lez-Paris, le 20^e jour d'avril 1586, pour sa part de 1,200,000 escus arrestée par les dicts sieurs estre imposée, par forme d'aliénation, sur tous les diocèses de ce royaume par la permission de notre Saint Père le pape Sixte 5^e de ce nom, suyvant ses bulles en date du 30^e jour de janvier au dict an, à l'instance de S. M., tant pour fournir à icelle ung million d'or pour subvenir aux frais de la guerre contre les hérétiques, que pour les frais de l'advance, port, intérêt et recepte des deniers. » – Autre « extrait d'un rolle d'aucuns bénéfices, lesquels avoient esté obmys à taxer. » – Autre extrait relatif à d'autres bénéfices omis.

G. 5706. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

1586. – « Compte dixiesme que rendent à MM. les grandz vicaires et depputtez du clergé du diocèse de Rouen les veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subventions du diocèse dudict lieu, des recepte et despense faictes par Jehan de Crélot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des trois décimes trois solz pite sur icelles et outre-lus-païables les 15^e jour de février et 1^{er} jour d'octobre de l'année 1586, suivant l'estat et département de ce faict... et lettres de commission du Roy et de messeigneurs les cardinaulx, archevesques, évesques et aultres prélats et dignitez ecclésiastiques depputez respectivement de leurs provinces, représentant le clergé général et estat ecclésiastique de France, assemblez par permission du Roy en l'abbaye monsieur Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris, transcriptes cy-devant, servant en ce compte de la première année des dix y contenues et sur les ensuivant. » – Deniers payés à M. Guillaume de Flavigny, greffier du clergé ; Jean Bigues, sieur de Saint-Denis, grand archidiacre ; Michel de Bornes, trésorier des États de Normandie ; Adrien Ballue, député du clergé ; Dadré, pénitencier, l'un des agents du clergé ; Jourdain Tieffroy, menuisier ; Louis Guillebert, menuisier ; Mahiet Everard, vitrier. – Mêmes signatures.

G. 5707. (Registre.) – In-folio, 36 feuillets, papier, relié en parchemin.

1586. – « Compte particullier et extraordinaire rendu par la veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crélot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des 3 solz 6 deniers tournois pour livre accordés

au Roy notre sire par messieurs les cardinaulx, archevesques, évesques et aultres prelatz et dignittés ecclésiastiques de France assemblez par la permission de Sa Majesté en l'abbaye monsieur Saint-Germain-des-Prez pour fournir aux fraiz de la dicte assemblée, le tout payable au 1^{er} jour d'octobre de la dicte année 1586. » – Signé par de Bouju, Ballue, Bigot, Thorel, Flavigny.

G. 5708. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

1585. – « Compte unzieme que rendent à MM. les grands vicaires et depputtez du clergé du diocèse de Rouen les veufve et héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du dict diocèse... des recepte et despence faictes par Jehan de Crétot, commis des dicts veufve et héritiers à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des trois décimes trois sols pite sur icelles et oultre-plus, paiables les 15^e jour de février et 1^{er} jour d'octobre 1587. » – Paiements faits à Augustin Talion, plâtrier, Pierre Luce, plombier, Adrien Ballue, député du clergé ; – Simon Croissy, messenger. – Compte signé par Bigues, de Martimbos, Ballue, de Bouju, Thorel, Bigot.

G. 5709. (Registre.) – In-folio, 40 feuillets, papier, relié en parchemin.

1587. – « Compte particullier et extraordinaire rendu par les veufve et héritiers de feu noble homme maistre Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention au diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par maistre Jehan de Crétot, commis à l'exercice et maniemment de la dicte recepte à cause du sold pour livre ordonné estre levé en ce diocèse pour subvenir au paiement des frais de l'audition des comptes du receveur général du clergé de France des années 1584-1585, et autres frais payable au 1^{er} jour d'octobre de l'année 1587. » – Signé par de Bouju, Ballue, Bigot, Thorel.

G. 5710. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier, relié en parchemin.

1588. – « Compte particullier et extraordinaire rendu par les veufve et héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen, des recepte et despence... à cause de trois sols six deniers pour livre accordez au Roy par Messieurs les cardinaulx, archevesques, évesques, etc., assemblez en l'abbaye Monsieur Saint-Germain-des-Prez... pour fournir aux fraiz de la dicte assemblée..... payable au 15^e jour de février 1587. » – Signé par de Bouju, Ballue, Bigot, Thorel, Flavigny.

G. 5711. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier, relié en parchemin.

1588. – « Compte particullier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, luy vivant sieur de Méresville, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandie, scéante à Rouen, et receveur hérédital des décimes et subvention du diocèse du dit lieu, non compris le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des 18 deniers pour livre ordonnés estre levés en ce diocèse pour subvenir au paiement des fraiz de l'audition des comptes du receveur général du clergé de France des années 1586 et 1587 et aultres affaires concernant le clergé, en ce non compris les gaiges du receveur, payable au premier jour d'octobre en l'année 1588. » – Signé, en 1595, par Péricard, Bigot, Hamellin.

G. 5712. (Cahier.) – In-folio, 28 feuillets, papier, non relié.

1588-1594. – « Rolle et département de dix deniers pour livre ordonnez estre levez sur chacun bénéfice du diocèse de Rouen estant ou ressort du bailliage de Caux, à la raison de quatre décimes ordinaires par eulx deubs chacun an, laquelle levée a esté ordonnée estre faite au terme de febvrier présent moys et an pour satisfaire au paiement de de la taxe ordonnée à maistre Estienne Vyon, par cy-devant depputé pour le dit bailliage de Caux, pour ses fraiz, journées et vacations d'avoir esté, comme depputé par le clergé du dit bailliage, pour assister aux Estats tenus à Bloys en l'an 1588. » – Signé par Péricard, vicaire général, le siège vacant, et par les députés du clergé, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, 19 février 1594.

G. 5713. (Cahier.) – In-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

1588-1594. – « Compte et estat que rend Jehan Terrier, vivant receveur hérédital des décymes et subvention au vicariat de Ponthoise à condition de rachapt perpétuel, et Jehan Deslions, commis, après le décedz du dit Terrier, à la recepte et maniemment des ditz deniers par acte de Nos Seigneurs du clergé du 5^e décembre 1588, signé: Marcellet, en attendant que le dit Deslions eust obtenu ses lettres des provision du dit estat...; pour une année commençant au 1^{er} jour de janvier 1588 et finissant le dernier jour de décembre au dit an, des receptes et despences par eulx faictes des deniers par eulx receuz des dites décimes et subvention. » – Mention de M. Buhi, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Ponthoise; – de M. d'Alincourt mis pour gouverneur, après la prise de la ville par mons^r du Mayne. » – Signé, en 1597, par Péricard, Ballue, Bigot, Hamellin.

G. 5714. (Registre.) – In-folio, 63 feuillets, papier, relié en parchemin.

1589-1596. – « Compte traisième (quatrième année de dix) que rendent à Messieurs les grands vicaires et deputés du clergé du diocèse de Rouen les héritiers de feu noble homme M^e Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décymes et subvention du diocèse du dit Rouen, non compris le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des 3 décymes 3 sols pite sur icelles et outreplus, payables les 15^e jour de febvrier et 1^{er} jour d'octobre de l'année 1589. » – Reprises considérables en conséquence de l'édit du Roi, du mois d'avril 1594 et ordonnance du clergé sur icelui du 27 mai, même année, « portant défense de rien demander des décimes échus de tout le temps passé jusques et comprisledernier jour de décembre 1593. » – Clos et examiné, en 1596, par Charles de Balsac, vicaire général, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5715. (Cahier.) – In-folio, 17 feuillets, non relie.

1589. – Taxe des décimes du clergé du diocèse de Rouen. Fait et arrêté au palais archiépiscopal par Bigues, vicaire général, et par les députés du clergé. – Copie collationnée par Guillaume de Flavigny, greffier de mes dits seigneurs et mise aux mains d'Alexandre Gallifet, receveur général des maisons et finances du cardinal de Bourbon, pourvu à l'office receveur alternatif hérédital des décimes subvention du diocèse, de nouveau érigé (fragment de registre).

G. 5716. (Cahier.) – Grand-in-folio, 14 feuillets, papier, non relié.

1588-1597. – « Compte et estat que rend Jehan Deslions, sieur de Theuville, recepveur hérédital des décymes et subvention au vicariat de Ponthoise à condition de rachapt perpétuel... pour une année commençant le 1^{er} jour de janvier 1589... des décimes ordinaires, ensemble des 2 sols 6 deniers pour livre. » – Signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé, Haulteryve, greffier.

G. 5717. (Registre.) – In-folio, 134 feuillets, papier, relié en parchemin.

1589-1604. – « Compte particulier et extraordinaire que rendent à Messieurs les vicaire général et deputez du clergé du diocèse de Rouen les héritiers de feu noble homme M^e Guillaume Le Fieu, luy vivant, sieur de Méresville, conseiller du Roy et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes en Normandie, recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Ponthoise, des recette et despence faictes par M^e Jehan de Crétot, leur commis à l'exercice et maniemment de la dicte recepte à cause des 2 sols 6 deniers pour livre d'augmentation extraordinaire sur les bénéficiers du dit diocèse en oultre et par dessus les décymes ordinaires, payables en deux termes de febvrier et octobre de l'année 1589, la dicte augmentation ordonnée estre levée, ainsy que dict est, par deux ordonnances des dits sieurs du clergé, en dabte des 2 : 2^e jour de febvrier et 22^e jour de may ou dict an, pour le payement d'une année des gaiges de maître Allexandre Gallifet, receveur alternatif des dictes décymes et subventions. » – « Compte des deniers ordonnés pour subvenir au paiement de la taxe ordonnée à Jean Dadré, docteur en théologie, pour être allé, comme député des ecclésiastiques du bailliage de Rouen, en la ville de Reims, au 25 avril 1591 ; – à Jacques de Serre, abbé de Montebourg, pour être allé, comme député des

ecclésiastiques du bailliage de Caux, à la convocation tenue à Paris en 1593 ; – au même Dadré pour être allé, comme député des ecclésiastiques du bailliage de Rouen, à la convocation terminée à tenir à Paris, même année. – Au commencement du registre : « Transcript de l'édicte du Roy, du mois d'avril 1594, intervenu sur la réduction à son obéissance de la ville de Rouen et autres villes de la province de Normandie. » – Ordonnances du vicaire général et des députés du clergé ; – du sieur de Villartz, lieutenant général au gouvernement de Normandie. – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, députés du clergé.

G. 5718. (Registre.) – In-folio, 57 feuillets, papier, relié en parchemin.

1590-1596. – « Compte quatorziesme que rendent à messieurs les grands vicaires et depputez du clergé du diocèse de Rouen les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, luy vivant, sieur de Méresville, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Normandye scéante à Rouen et recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse du dit lieu, non compris le vicariat de Ponthoize à faculté de rachapt perpétuel, des recepte et despence faictes par Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et manîment de la dicte recepte, à cause des trois décymes trois solz pite sur icelles et outre-plus, payables les 15^e jour de febvrier et 1^{er} d'octobre de l'année 1590. » – « Est à noter que, durant les troubles, à cause du désordre advenu à la direction et distribution des finances de Normandye et de ce que l'on a touché et prins des deniers de la présente recepte de toutes sortes de natures, comme ceux des autres receptes, l'ordre et forme requis n'ont peu estre gardez, tant en recepte que despence, ny aux acquictz, dont l'édicte du Roy notre syre intervenu sur la réduction de ceste ville en son obéissance dispence, le dict édicte transcript au compte de l'année 1588. » – Clos et signé, en, 1596 par Charles de Balsac, vicaire général, Péricard, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5719. (Cahier.) – Grand in-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

1590-1597. – « Compte et estat que rend Jehan Deslions, seigneur de Thieuville, receveur hérédital des décymes et subventions au vicariat de Ponthoise à condition de rachapt perpétuel... pour une année commençant le 1^{er} jour de janvier 1590... de la recepte par luy faicte, en la dite année, des décymes ordinaires du dit vicariat. » – Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Rigot, Haimellin, députés du clergé, Haulteryve, greffier.

G. 5720. (Cahier.) – Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

1591. – « Compte et estat que rend Jehan Deslions, seigneur de Thieuville, receveur hérédital des décymes et subventions au vicariat de Ponthoise, pour une année commençant le 1^{er} jour de janvier 1591, de la recepte par luy faicte des décymes ordinaires. » – Clos et signé, en 1597, par M. Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, députés du clergé.

G. 5721. (Registre.) – In-folio, 54 feuillets, papier, relié en parchemin.

1591-1596. – « Compte quinziesme que rendent à Messieurs les grands vicaires et depputez du clergé du diocèse de Rouen, les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subventions du diocèse du dict lieu, non compris le vicariat de Pontoise, à faculté de rachapt perpétuel, des receptes et despences faictes par Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et manîment de la dite recepte à cause des trois décymes, 3 sols pitte sur icelles et outre-plus, payables les 15^e jour de febvrier et 1^{er} jour d'octobre de l'année 1591. » – Clos et signé, en 1596, par Charles de Balsac, vicaire général, Péricard, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5722. (Registre.) – In-folio, 52 feuillets, papier, relié en parchemin.

1592-1597. – Compte des mêmes héritiers, de la recette des 3 décimes etc., payables au 15 février et 1^{er} octobre 1592. – Mention de Martin Regnard, commis à l'exercice de la recette générale ; – de décharges accordées aux bénéficiers de Hautot-l'Auvray et de Duclair. – Clos et signé, en 1597, par les mêmes.

G. 5723. (Cahier.) – Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

1592. – Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décimes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1^{er} janvier 1592. – Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5724. (Registre.) – In-folio, 50 feuillets, papier, relié en parchemin.

1593. – Compte 17^e des mêmes héritiers de la recette des 3 décimes payables au 15^e février et 1^{er} octobre 1593. – Clos et signé, en 1596, par les mêmes.

G. 5725. (Cahier.) – Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

1593-1597. – Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décimes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1^{er} janvier 1593. – Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, le siège vacant, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5726. (Cahier,) – In-folio, 44 feuillets, papier, non relié.

1594. – « Rolle et département d'un sould pour livre ordonné estre levé sur tous les bénéficiers du diocèse de Rouen, à raison des 4 décimes ordinaires par eulx deubz, chacun an, laquelle levée à esté ordonnée estre faicte au terme d'octobre prochain pour satisfaire au payement des gaiges de maître Sébastien De la Grange, controlleur hérédital des décimes du dit diocèse, pour la présente année seulement. » – Fait et arrêté, en la Chambre du conseil du clergé, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, Guernier, députés du clergé.

G. 5727. (Registre.) – In-folio, 65 feuillets, papier, relié en parchemin.

1594. – Compte 18^e des mêmes héritiers pour les 3 décimes payables les 15 février et 1^{er} octobre 1594. – Mention de Toussaint Marsollet, notaire et greffier en la juridiction du clergé ; – d'un arrêt du Conseil d'État, du 21 novembre 1595, donnant mainlevée au sieur de Vie, gouverneur de la ville et citadelle de Saint Denis, jouissant de l'abbaye du Bec-Hellouin, de tous les arrêts et saisies faits sur le revenu d'icelle. – Reprises : « La plupart des bénéficiers n'ont rien chez eulx, soit à cause de non labourage des terres, ou autrement, aucuns par nécessité aïans mengé en vert sy peu de grain et recœute qu'ils ont eu ; autres ayans engrangé chez la noblesse ou ailleurs ; autres ausquelz tout a esté vendu, longtemps y a, pour leur debtes ; autres, aïans tout perdu et esté ravagés par la guerre et volleurs ; autre ne jouissant point de leurs dixmes, ains quelques ungs par force et violence ; autres, comme ceux des doïennez de la Picardie, vers lesquelz l'on n'oseroit aller pour le danger qu'ilz y a à cause de la guerre ; et, quant aux grandes et bonnes pièces, pour ce qu'ilz sont maintenant ès-mains de tels et signalez personnages que l'on n'en oseroit faire poursuite comme il seroit requis et nécessaire, joint qu'il y a une bonne partie des dits redevables, lesquelz ne veullent rien payer du tout ores qu'ils en aient le moïen, se confians que l'on ne trouve rien chez eulx, et l'on ne les peult exécuter par corps ny mesme prendre leur chevance, comme l'on souloit faire, avant l'édict, en la saison de l'aoust, qui est le temps où l'on peult plus recouvrer des dits deniers. » – Clos et signé, en 1596, par Charles de Balsac, vicaire général, Péricard, Ballue, Bigot, Guernier, Hamellin, députés du clergé.

G. 5728. (Registre.) – In-folio, 31 feuillets, papier, relié en parchemin.

1594-1599. – « Compte particullier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme M^c Guillaume Le Fieu, à cause des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéficié du diocèse pour subvenir au payement des gaiges deubz à maître Sébastien De la Grange, controlleur des dites décimes au dit diocèse, et ce pour l'année 1594 seullement. » – Clos et signé, en 1599, par Péricard, vicaire général, Bigot, Guerin, Hamellin, députés du clergé.

G. 5729. (Registre.) – In-folio, 64 feuillets, papier, relié en parchemin.

1597-1604. – Compte des héritiers de Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen, pour les 3 décimes payables les 15 février et 1^{er} octobre 1595. – Au commencement du registre : « Transcript d'un arrest du Conseil d'Etat du Roy et des lettres-patentes du dict sieur, du 26^e jour de juillet 1597, mesmes des lettres de commission sur ce intervenuz de MM. les délégués de nostre Saint-Père le pape et depputez par S. M. pour l'exécution de ce qui reste de l'alliénation de partie du temporel du clergé de France, en dabte du 22^e jour d'aooust ensuivant au dit an, avec l'exploict de la signiffication d'icelles faicte au sieur de Castille, recepveur général de la dite alliénation, le 16^e jour des ditz moys et an, par lesquelles il est dict qu'il sera régallé et assis la somme de 12,700 escus sur les bénéficiers du dit diocèse de Rouen, contribuables aus dites alliénations, ainsy et pour les causes y contenues. » – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5730. (Cahier.) – In-folio, 10 feuillets, papier, non relié.

1594. – « Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décimes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1^{er} janvier 1594. » – Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5731. (Cahier.) – In-folio, 39 feuillets, papier, non relié.

1595. – « Rolle et département de 13 deniers pour livre, ordonnez estre levez sur tous les bénéficiers du diocèse de Rouen, pour satisfaire au payement des gages de M^e Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse, pour l'année 1575 seulement. » – Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5732. (Cahier.) – Petit in-folio, 6 feuillets, papier, non relié.

1596. – « Rolle et département de 13 deniers pour livre, ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers estans du vicariat de Ponthoise, pour partie des gages de M. Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse, pour l'année 1595, ce qui sera receu par M^e Alexandre de Galliffet, receveur alternatif héréditaire des décimes du diocèse de Rouen, avec les autres deniers, tant ordinaires que extraordinaires de sa charge, de la présente année 1596. » – Copie signée par le greffier Haulteryve.

G. 5733. (Cahier.) – Grand in-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

1595. – « Compte de Jean Des Lyons, receveur hérédital des décimes et subventions au vicariat de Pontoise, pour une année commençant le 1^{er} jour de janvier 1595. » – « Il sera alloué, pour le voiage du comptable venu exprès en ceste ville pour rendre ses comptes des années 1588, 1589, 1590, 1591, 1592, 1593, 1594, 1595, lesquelz il n'avoit rendu à l'occasion des troubles et dangers des chemins, qui est venu luy deuxième et deux chevaux, et pour le séjour, 33 écus 20 sous. » – Clos et signé, en 1597, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, députés du clergé.

G. 5734. (Registre.) – In-folio, 28 feuillets, papier, relié en parchemin.

1596-1599. – Compte particulier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen, non compris le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par maître Jean de Crétot, commis des héritiers à l'exercice et maniment de la dicte recepte, à cause des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéfice du dit diocèse de Rouen, pour subvenir au paiement de la taxe ordonnée à noble M^e Marian de Martimbos, conseiller du Roy en sa court de parlement du dit Rouen, pour ses peines, journez et vaccacions d'avoir esté, comme député du clergé dudit diocèse (par subdélégation de feu M^{gr} le cardinal de Bourbon), pour assister aux Estats de Bloys en l'année 1588, les dits deniers payables en la dicte recepte au terme de février 1596. » – Clos et signé, en 1599, par Péricard, vicaire général, Bigot, Guerin, Hamellin, députés du clergé.

G. 5735. (Registre.) – In-folio, 34 feuillets, papier relié en parchemin.

1596. – « Compte particulier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme M^e Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen (non compris le vicariat de Ponthoise), des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéficié dudit diocèse, pour subvenir au paiement, tant des frais communs des Estats tenus à Bloiz en l'année 1588 et 1589, que d'autres fraiz faitz par messieurs de l'Assemblée générale du clergé tenue en la ville de Paris en l'année 1596, ensemble pour l'intérêt accordé au sieur de Castille, à cause d'aucuns deniers à luy deubz par le dit clergé... terme d'octobre 1596, et février 1597. » – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général Bigot, M. Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5736. (Registre.) – In-folio, 44 feuillets, papier, relié en parchemin.

1596. – « Compte particulier et extraordinaire que rend, à messieurs les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, M^e Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse du dit Rouen, et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par M^e Nicolas Nallot, commis par le dit sieur Galliffet à l'exercice et maniemment de la dicte recppte, à cause des 3 sols 4 deniers pour livre, ordonnez estre levez en ce diocèse ès ternies d'octobre 1596 et febvrier 1597 par moictié, pour subvenir au payement des sommes èsquelles le dil diocèse estoit taxé pour sa part, tant des frais commungs des Estatz tenuz à Bloys en l'année 1588 et 89, que d'autres fraiz faicts par messieurs de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue, par permission du Roy, en la ville de Paris, en l'année 1596, ensemble pour l'intérêt accordé à M^e Philippes de Castille, receveur général du clergé de France, à cause d'aulcums deniers à luy deubz par le dit clergé (non compris Pontoise.) » – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, M. Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5737. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, papier relié en parchemin.

1596-1604. – Compte particulier que rend M^e Alexandre de Galliffet, receveur alternatif des décimes, des recette et dépense faites par Nicolas Nallot, son commis, à cause des 2 sous 6 deniers pour livre, ordonnés être levez, en 1596, pour subvenir au paiement des gages de maître Sébastien De la Grange, contrôleur hérédilal des décimes du diocèse (en 1588, 1589, 1591). – Un tiers avait été remis au clergé par arrêt du Conseil privé du 5 juillet 1596. – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5738. (Registre.) – Grand in-folio, 23 feuillets, papier, relié en parchemin.

1596. – « Compte particulier que rend à messieurs les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, M^e Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise, des recepte et despence faicte par M^e Nicolas Nallot, commis par le dit sieur Galliffet à l'exercice et maniemment de la dicte recepte à cause des 26 deniers pour livre ordonnez estre levez sur aulcuns benefficiers du dit dioceze en l'année 1596, pour subvenir au paiement d'une. année des gaiges du dit Galliffet, receveur alternatif commencée le 1^{er} jour de janvier au dit an 1596. – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, M. Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5739. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, papier, relié en parchemin.

1596. – Compte particulier que rend M^e Alexandre de Galliffet, receveur alternatif des décimes, des recepte et dépenser faites par Nicolas Nallot, son commis, à cause des 26 deniers pour livre ordonnés être levés en 1596, pour subvenir au paiement des gages de maître Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse (en 1595, 1596). – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Dadré, députés du clergé.

G. 5740. (Registre.) – In-folio, G7 feuillets, papier, relié en parchemin.

1596-1604. – 4 Compte premier que rend à messieurs les grandz vicaires et depputés du clergé du diocèse de Rouen, M^e Alexandre de Galliffet, receveur alternatif hérédital des décimes et

subventions du diocèse du dit lieu et vicariat de Ponthoise à faculté de rachapt perpétuel, des recettes et despence faictes par M^e Nicolas Nallot, commis par le dit sieur Gallifet, à l'exercice et maniemment de la dicte recette, à cause des 3 décimes, 3 sols pitte pour livre sur icelles et outrepus, payables le 1^{er} jour d'octobre de l'année 1596, pour le dit diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Ponthoise, suivant l'estat et deppartement de ce faict, signé et arrêté par les dits sieurs du clergé, en datte du 20^e jour d'octobre 1596, et lettres de commissions du Roy et de messeigneurs les cardinaux, archevesques, evesques et autres prélatz et dignitez ecclésiasticques, représentant le clergé de France assemblez, par permission du Roy, en la ville de Paris, transcriptes cy-devant, servans cy en ce compte de la première année des dix y contenues et sur les ensuivans. » – « Au dit Nallot, la somme de sept-vingtz-dix escuz qu'il requiert luy estre allouez pour plusieurs fraiz qu'il a esté contrainct faire et supporter extraor-dinairement en faisant le recouvrement des deniers, tant des décimes ordinaires, que augmentations de la dite année 1596, dont le deppartement ne feust mis en ses mains qu'en fin de la dicte année 96, qui fut occasion que la pluspart des bénéficiers, ayant jà consommé et dissipé la récolte de la dicte année sans avoir rien payé de leurs décimes, n'avoient plus aucun moyen, et plusieurs autres bénéficiers qui ne receilloient que fort peu de chose à l'occasion des troubles lors nouvellement passez, et mesmes qu'en Tannée 97 la prise d'Amyens arriva par les ennemis, et depuis en la dicte année assiégée et prise par le Roy, qui fut cause de grand ruyne es doyennez de ce diocèse estans es environs de la Picardie. » – Reprise « à l'occasion dece que feu monsieur de Bellozanne, lequel jouissoit de l'archidiaconé de Rouen, décedda en Tannée 1597, ne s'estant trouvé aucun héritier de luy, et mesme qu'un nommé Prudhomme, lequel recevoit pour le dit sieur de Bellozane le revenu du dil archidiaconé, mourut environ le temps de la contagion en ceste ville de Rouen. » – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5741. (Cahier.) – In-folio, 21 feuillets, papier, non relié.

1596. – Double du rôle précédent. – Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5742. (Cahier.) – In-folio, 22 feuillets, papier, non relié.

1596. – « Rolle et département de deux solz six deniers pour livre ordonnez estre levez sur tous les bénéfices du diocèse de Rouen contenuz en ce présent rolle, à raison des décimes ordinaires par eulx deubz... accordés à maître Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des dictes décimes par et puy le jour de sa réception au dit office jusques en l'an 1594. » – Fait et arrêté, en 1596, en la Chambre du Conseil du clergé, par Charles de Balsac, vicaire général, Ballue, Bigot, Hamellin, Guernier, députés du clergé.

G. 5743. (Cahier.) – Petit in-folio, 16 feuillets, papier, non relié.

1596. – « Rolle et département de 26 deniers pour livre ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du diocèse de Rouen, contenuz et spéciffiez en ce présent roolle, à raison de ce qu'ils doibvent des décymes ordinaires par chacun an, pour les gaiges de maître Alexandre Gallifet, receveur alternatif des décymes et subventions du dit diocèse de Rouen de l'année 1596. » – Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5744. (Cahier.) – In-folio, 23 feuillets, papier, non relié.

1596. – Double du rôle précédent. – Copie collationnée par le greffier Haulteryve.

G. 5745. (Cahier.) – In-folio, 20 feuillets, papier non relié.

1596. – « Rolle et département de 26 deniers pour livre ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du diocèse de Rouen, contenuz et spéciffiez en ce présent roolle, à raison de ce qu'ilz doibvent des décymes ordinaires par chacun an, pour les gages de maître Alexandre Gallifet, receveur alternatif des décymes et subventions du dit diocèse de Rouen de l'année 1596. » – Faict et arrêté, en la Chambre du Conseil duclergé, par Péricard, vicaire général, Ballue, Bigot, Guernyer, Hamellin, députés du clergé.

G. 5746. (Registre.) – In-folio, 48 feuillets, papier, relié en parchemin.

1597. – « Compte vingt-ungniesme que rendent à MM. les grandz vicaires et depputtez du clergé du diocèse de Rouen, les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen... des recette et despence faictes par

Jehan de Crélot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniment de la dicte recepte, à cause des décimes ordinaires, outre-plus et trois sols pite pour livre d'icelles, le tout payable au 15^e jour de febvrier, 1^{er} jour d'octobre 1597. » – Signé par Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guernier, Dadré, Marc.

G. 5747. (Cahier.) – In-folio, 5 feuillets, papier, non relié.

1597. – « Rolle et département des deniers ordonnez estre levez sur chacun bénéfice du diocèse de Rouen estant au bailliage de Gisors, à la raison de 4 décymes ordinaires par eulx deubz par chacun an, laquelle levée a esté ordonnée estre faicle pour satisfaire à partie de la taxe ordonnée à vénérable et discrète personne maître Jehan Le Geay, docteur, curé de Daubeuf en Vexin, pour ses fraiz et journées et vacations d'avoir esté, comme depputé par le clergé du bailliage de Gisors, pour assister aux Estats tenus à Bloys en l'année 1588. » – Signé par Péricard, Bigot, Guernier, Hamellin, Haulteryve, greffier.

G. 5748. (Cahier.) – In-folio, 5 feuillets, papier, non relié.

1597. – Double du rôle précédent.

G. 5749. (Registre.) – In-folio, 9 feuillets, papier, relié en parchemin.

1597-1598. – Compte particulier et extraordinaire que rend à MM. les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par M^e Nicolas Nallot, commis par le dit Galliffet à l'exercice et maniment de la dicte recepte, à cause de la somme ordonnée estre levée ès termes d'octobre 1597 et febvrier 1598 par moictié sur aucuns bénéficiers du diocèse de Rouen estant du bailliage de Gisors pour subvenir au payement de la taxe faite au dit Jehan Le Geay. »

G. 5750. (Cahier.) – In-folio, 23 feuillets, papier, non relié.

1597. – « Rolle et département de treize deniers pour livre, ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du dioceze de Rouen contenus en ce présent rôle à raison des décimes ordinaires par eulx deulz chacun an pour partye des gages de maître Sébastien De la Grange, controlleur hérédital des décimes du diet dioceze pour l'année 1597. » – Signé par Péricard, Ballue, Bigot, Guernyer, Hamellin.

G. 5751. (Registre.) – In-folio, 27 feuillets, papier, relié en parchemin.

1597. – « Compte particullier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen, des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crélot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniment de la dicte recepte, à cause des deniers ordonnez estre levez... aux termes de febvrier et octobre 1597 pour subvenir au paiement des deux tiers de l'année 1592 des gaiges ordinaires de maître Sébastien De la Grange, contrôleur des dictes décymes au dit diocèse de Rouen. » – Signé par Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guernyer, Dadré, Marc.

G. 5752. (Registre.) – In-folio, 26 feuillets, papier.

1597. – Double du compte précédent.

G. 5753. (Cahier.) – In-folio, 20 feuillets, papier, non relié.

1597-1598. – « Roolle et département faict partions vicaire général de l'archevesché de Rouen, le siège archiépiscope vacant, et deputtez du clergé du diocèse du dict lieu, de la somme de 5,292 escus, 26 sous tournois 10 deniers, faisant moictié de 10,584 escus 33 solz 9 deniers, deues à maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif des décymes du diocèse de Rouen, pour ses gaiges ordinaires depuis le 16^e jour d'aoust 1588 jusques au dernier décembre 1595, pour estre la dicte somme levée en 1597 et 1598. » – Signé par Péricard, Ballue, Bigot, Gueruyet, Hamellin.

G. 5754. (Cahier.) – In-folio, 20 feuillets, papier, non relié.

1597-1598. – Double du rôle précédent; mêmes signatures, avec celle de Haulteryve, greffier.

G. 5755. (Cahier.) – In-folio, 24 feuillets, papier.

1597-1598. – Triple du même rôle; mêmes signatures.

G. 5756. (Cahier.) – In-folio, 28 feuillet, papier, relié on parchemin.

1597-1598. – « Compte particulier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décymes et subventions du diocèse de Rouen, des receptes et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause de la somme de 5,292 escus, 26 sols, 10 deniers faisant moitié de 10,584 escus, 53 sols 9 deniers, ordonnée estre levée au dit diocèse de Rouen es années 1597 et 1598, pour payer à maître Alexandre Galliffet, recepveur alternatif des dictes décimes, ses gages ordinaires depuis le 16^e jour d'aoust 1588 jusques au dernier jour de décembre 1595. – Signé par Péricard, Bigot, M. Le Pigny, Guernyer, Dadré, Marc.

G. 5757. (Registre.) – In-folio, 23 feuillets, papier, relié en parchemin.

1597-1598. – Double du compte précédent; mêmes signatures.

G. 5758. (Registre.) – In-folio, 19 feuillets, papiers, relié en parchemin.

1599-1604. – Compte particulier et extrarodinaire que rend à messieurs les grand vicaire et depputez du clergé du diocèse de Rouen M^e Alexandre de Gallifet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par M^e Nicollas Nallot, commis par le dit sieur Gallifet à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des 13 deniers ordonnez estre levez ès-terms d'octobre 1596 et febvrier 1597 par moitié sur les bénéficiers du dit diocèse de Rouen, contribuables à l'alliégation de l'an 1586, pour subvenir au payement de la somme de 2,241 escus, 31 sols 9 deniers prétendue estre deue par le clergé de France aux sieurs commandeurs de Malthe dietz les Rhodiens. » – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5759. (Registre.) – In-folio, 18 feuillets, papier, relié en parchemin.

1596-1597. – Compte particulier et extraordinaire rendu par les héritiers de feu noble homme maître Guillaume Le Fieu, recepveur hérédital des décimes et subvention du diocèse de Rouen, non comprins le vicariat de Pontoise, des recepte et despence faictes par maître Jehan de Crétot, commis des dits héritiers... à cause des deniers ordonnez estre levés sur chacun bénéficié du dit diocèse, contribuables à l'aliégation de l'an 1586, pour subvenir au paiement de la somme à laquelle le dit diocèse a esté taxé pour sa part de la somme prétendue estre deue par le clergé de France aux sieurs commandeurs de Malte ditz les Rhodiens, termes d'octobre 1596 et de fevrier 1597. » – Clos et signé, en 1604, par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Guerin, Dadré, députés du clergé.

G. 5760. (Cahier.) – In-folio, 9 feuillets, papier, non relié.

1597-1604. – Compte des mêmes pour le même objet, termes d'octobre 1597 et fevrier 1598. – Clos et signé par les mêmes.

G. 5761. (Cahier.) – 15 feuillets, papier.

1598. – Rôle de contribution sur les bénéfices du diocèse de Rouen, arrêté en la chambre du Conseil du clergé par M. Péricard, vicaire général de l'archevêché, le 15 mars 1598. – Signé : Péricard. – Le titre n'a pas été mis.

G. 5762. (Cahier.) – 16 feuillets, papiedent.

1598. – Double du Rôle précédent.

G. 5763. (Registre.) – In-folio, 56 feuillets, papier, relié en parchemin.

1598. – « Compte deuxième que rend à messieurs les grand vicaire et deputez du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif hérédital des décimes et subventions du diocèse du dit Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par maître Nicolas Nallot, commis par le dict Galliffet à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des trois décimes ordinaires, trois sols pitte pour livre suric elles et outre-plus, payables les 15^e jour de fébvrier et 1^{er} jour d'octobre de l'année 1598. »

G. 5764. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier, relié en parchemin.

1598. – « Compte particulier que rend à MM. les grand vicaire et deputez du clergé du diocèse de Rouen maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital, des recepte et despence faicte par maître Nicolas Nallot... à cause de la somme ordonnée estre levée sur aucuns bénéficiers en l'année 1598, pour le reste et parfaict des gaiges du dict Galliffet... depuis le 16^e jour d'aoust jusques au dernier jour de décembre 1598. »

G. 5765. (Cahier.) – In-folio, 24 feuillets, papier, relié en parchemin.

1598. – « Compte particulier que rend à MM. les grand vicaire et deputez du clergé du diocèse de Rouen maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse de Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par maître Nicolas Nallot, commis par le dict sieur Galliffet à l'exercice et maniemment de la dicte recepte, à cause des vingt-six deniers pour livre ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du dict diocèse de Rouen en l'année 1598, pour subvenir au paiement d'une année des gaiges du dict Galliffet, commencé le 1^{er} jour de janvier 1598, »

G. 5766. (Registre.) – In-folio, 24 feuillets, papier, relié en parchemin.

1598. – « Compte particulier, que rend à MM. les grand vicaire et deputez du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du diocèse du dit Rouen (t vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par maître Nicolas Nallot, à cause de la somme ordonnée estre levée sur aucuns bénéficiers du dict diocèse en l'année 1598, pour le reste et parfaict des gaiges de M^e Sébastien De la Grange, contrôleur hérédital des décimes du diocèse, des années 1589, 90, 91, 92 et 93. »

G. 5767. (Registre.) – 23 feuillets, papier.

1598. – « Compte que rend à messieurs les grand vicaire et deputés du clergé du diocèse de Rouen, maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et hérédital des décimes et subventions du dict diocèse de Rouen et vicariat de Ponthoise, des recepte et despence faictes par maître Nicolas Nallot, à cause des deniers pour livre ordonnez estre levez sur aucuns bénéficiers du dict diocèse en l'année 1598, pour subvenir au paiement d'une année des gaiges de maître Sébastien De la Grange, contrôleur des décimes. »

G. 5768. (Liasse.) – 7 registres ou cahiers in-folio, comprenant 133 feuillets.

1599. – Rôle et département de 5, 000 écus sur les bénéficiers du diocèse de Rouen pour leur contribution à la somme que le Roi, par arrêt de son Conseil d'État et lettres-patentes du 26 juillet 1597, avait ordonné être imposée sur les contribuables aux aliénations levées par le clergé aux années 1586, 1588. – Compte 21^e rendu par les héritiers de maître Guillaume Le Fieu, receveur hérédital des décimes des recettes et dépenses faites par Jean de Crétot, leur commis, à cause des décimes ordinaires, outre-plus et 3 sous pite pour livre. – Comptes particuliers des deniers levés pour les gages de maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif des décimes, pour ceux de Sébastien De la Grange, contrôleur des dites décimes.

G. 5769. (Liasse) – 9 cahiers, in-folio, comprenant 241 feuillets, papier.

1600. – Rôles et départements sur les bénéficiers du diocèse de Rouen de 880 écus, 45 sous 9 deniers obole pour les frais du voyage, séjour et retour de MM. les prélats et députés du clergé de France qui ont vaqué à l'audition, examen et clôture des comptes de maître Philippe de Castille, receveur général du clergé, des années 1590-1596, frais communs d'icelle assemblée, pour l'accord fait avec Jacques De la Saussaye, ci-devant syndic du clergé, pour le paiement à faire au grand prieur, baillis et commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem suivant l'arrêt de la cour du parlement de Paris, du 14 juin 1597 et pour la part du dit diocèse dans les deniers accordés à aucuns ministres convertis ; – pour subvenir au paiement de la somme de 980 écus taxés à messire Anne Descars, cardinal de Givry, lors évêque de Lisieux, comme député du clergé du bailliage de Rouen aux États de Blois, suivant l'arrêt du Conseil, du 2 juin 1599. – Compte 3^e de maître Alexandre de Galliffet, receveur alternatif héréditaire des décimes, ayant pour commis Nicolas Nallot, et de Germain Chippard, receveur héréditaire des décimes au vicariat de Pontoise.

G. 5770. (Liasse.) – 7 cahiers, in-folio, comprenant 288 feuillets, papier.

1600-1601. – Rôles et département des sommes imposées sur les bénéficiers du diocèse de Rouen pour les frais de voyage, séjour et retour des prélats et députés du clergé de France assemblés à Paris en 1600, pour l'audition, examen et clôture des comptes de Philippe de Castille, et pour la distribution à faire aux ministres convertis ; – « pour aider à subvenir à partie de la dépense qu'il convient faire à Sa Majesté, tant pour la continuation et renouvellement des alliances de longue main contractées par ses prédécesseurs rois avec les sieurs des ligues des Suisses, que pour autres particulières occasions importans grandement le bien de son État. » – Comptes d'Alexandre de Galliffet, receveur alternatif et héréditaire des décimes, ayant pour commis Nicolas Nallot, et des héritiers de Guillaume Le Fieu, receveur héréditaire des décimes, ayant pour commis Jean de Crétot.

G. 5771. (Liasse.) – 14 cahiers, in-8°, comprenant 388 feuillets, papier.

1601-1605. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Receveurs : les héritiers de Guillaume Le Fieu, pour le diocèse, Germain Chippard, pour le Vicariat. – 1601, décime extraordinaire accordée au Roi par MM. du clergé de France, en 1600, « pour aider et subvenir à partie de la dépense qu'il convenoit faire à S. M. pour la continuation et renouvellement des alliances des Suisses. » – Au compte de 1604, on indique, au chapitre de deniers comptés et non reçus, comme parties inutiles, parce qu'on n'avait point connaissance des possesseurs de ces bénéfices, ni des revenus qui y étaient attachés depuis les 6 dernières années : la chapelle fondée au château de Rouen, à présent démolie ; celles de Croixmare, des Rames, de la léproserie de Baons-le-Comte, du Clos Jacquet à Auffay, de Torcy-le-Grand, de Beaussault, de Goupillières, de Monthuit, de l'hôpital de Bailly, de Saint Michel d'Andely, de Saint-Nicolas de Chauvincourt, du Château-Gaillard, de la Madeleine de Montivilliers ; – depuis les 5 dernières années : les chapelles de Caniel, de Sainte-Catherine de Torcy ; – depuis les 4 dernières années : la chapelle de Saint-Aubin-du-Tilleul, de Saint-Eutrope de Pierreville, de Villers ; – depuis les 3 dernières années : la chapelle de Saint-Jean de Blainville. – Comptes signés par Péricard, vicaire général, Bigot, Le Pigny, Dadré, Marc, Guernyer, C. de la Roque, de Breteville.

G. 5772. (Liasse.) – 12 cahiers, in-folio, comprenant 384 feuillets, papier.

1606-1609. – Comptes des décimes pour le diocèse de Rouen et pour le vicariat de Pontoise. – Mêmes receveurs qu'aux comptes indiqués à l'article précédent. – 1606, au chapitre des parties inutiles, l'hôpital de Saint-Martin à Rouen, la chapelle du manoir de la Mare, au doyenné de Pont-Audemer. – Comptes signés par Péricard, vicaire général, Bigot, M. Le Pigny, Ch. de la Roque, Guernyer, Dadré, de Breteville, Haulteryve ; – Dubuisson, vicaire général, Le Vendenger ; – Guyjon, vicaire général, Sansson, Guillaume Ellyes, M. de Martimbos, Le Prévost.

G. 5773. (Liasse.) – 16 cahiers, in-folio, comprenant 620 feuillets, papier.

1610-1615. – Comptes des décimes pour le diocèse de Rouen et pour le vicariat de Pontoise. – Mêmes receveurs que ceux indiqués à l'article précédent. – 1612, « A M. Alphonse de Breteville, prieur de Lucy, chanoine en l'église de Rouen et syndic provincial du clergé, pour ses gages à cause

de son dit syndicat, VI^{xx} XII livres. » – Comptes signés par Guyjon, M. de Martimbos, C. de la Roque, M. Le Pigny, Guernyer, de Breteville, Sansson, Haulteryve, Guillaume Ellyes, J. Le Vendenger.

G. 5774. (Liasse.) – 20 cahiers, in-folio, comprenant 617 feuillets, papier.

1616-1618. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Commis à la recette pour le diocèse de Rouen : Richard Mauduit et Robert Ruellon. – 1617, au chapitre des décimes comptés et non reçus, 24 livres 7 sous 6 deniers, « qui n'ont pu être recouvrés à cause de la mort survenue du curé de Touffreville-la-Corbeline ; – 70 livres 14 sous 2 deniers, qui n'ont pu non plus être recouvrés à cause de la mort survenue du curé de la paroisse de la Feuillie. » – Comptes signés par Du Buisson, Guernyer, M. Le Pigny, de Breteville, De la Place, G. Ellyes. J. Le Vendenger, Haulteryve.

G. 5775. (Liasse.) – 16 cahiers, in-folio, comprenant 647 feuillets, papier.

1619-1623. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Robert Ruellon, commis à la recette des décimes du diocèse. – 1620, 1,392 l. pour la cote-part et portion du diocèse, non compris le vicariat de Pontoise, dans la taxe ordonnée pour subvenir aux pensions secordées à aucuns ministres et autres convertis à la religion catholique. – 1622, mention de la mort de Jacques Muisson, receveur général des décimes en la Généralité de Rouen. – 1623, Jean Brémontier, commis à faire le recouvrement des restes dus en la recette générale provinciale en la Généralité de Rouen pour l'année 1622, pour le décès du dit Muisson ; – Jean Collot, conseiller secrétaire du Roi, et Nicolas Le Conte, secrétaire ordinaire de la reine mère du Roi, propriétaires de l'office de receveur alternatif nouvellement créé. – 1623, Jean Lusson, conseiller de S. M. receveur général des décimes en la Généralité de Rouen. – Comptes signés par Du Buisson, Guernyer, M. Le Pigny, Delaplace, J. Le Vendenger, G. Ellyes, Haulteryve.

G. 5776. (Liasse.) – 9 cahiers, in-folio, comprenant 407 feuillets, papier.

1624-1625. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Robert Ruellon, commis à la recette. – Jean Collot et Nicolas Le Conte, propriétaires de l'office de receveur alternatif des décimes ; Romain de Boivin et Costentin Heudebert, l'un contrôleur ancien, l'autre contrôleur alternatif des dites décimes. – 1624 : « A Guillaume Caron, peintre sculpteur, la somme de 18 livres pour avoir par lui peint la chambre du clergé, 28 livres ; – à Jean Berruyer, menuisier, 20 livres. – A maître Nicolas Le Prevost, notaire apostolique, et secrétaire de l'archevesché de Rouen, la somme de 30 livres suivant une ordonnance de messieurs du clergé... pour avoir dressé 24 commissions adressantes aux doyens de ce diocèse, pour les advertir de se trouver en l'assemblée diocésaine qui auroit esté tenue en ceste ville en la dite année, laquelle commission il auroit envoyée et fait porter à chascun des dits doyens, mesmes lors de la dicte assemblée avoir servy de greffier et dressé le procez-verbal de ce qui s'y seroit passé. » – Gages d'officiers payés aux propriétaires de l'office de receveur ancien des décimes : noble homme Jacques de Verneson, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, ayant acquis le droit de noble homme Jean de Lavernot, héritier en partie de feu damoiselle Marie de Trouillard, femme de maître Guillaume Le Fieu ; – Nicolas Gueroult, ayant épousé Perrette Godeboul, sœur et héritière de Georges Godeboul, héritier en partie au propre de feu damoiselle Marie Le Fieu ; Jessé Le Tailleur, ayant épousé en secondes noces défunte Madeleine de Buron, en précédent veuve de Nicolas De la Haye, aussi héritière de la dite Marie Le Fieu, et Nicolas De la Haye, seul fils et héritier de la dite défunte de Buron ; Robert Duval, ayant épousé Marie Le Febvre, héritière en partie de la dite Marie Le Fieu ; Antoine Le Jongleur, ayant épousé Louise Le Febvre, en précédent veuve de feu Pierre Le Jaulue, aussi héritière en partie de la même Marie Le Fieu. – Compte signé par Du Buisson, M. Le Pigny, J. Le Vendenger, Haulteryve.

G. 5777. (Liasse.) – 8 registres et cahier, in-folio, comprenant 552 feuillets, papier.

1626. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Robert Ruellon commis à la recette. – Levée extraordinaire de 6,825 livres, pour la part du diocèse dans la somme

de 150,000 que MM. les prélats et députés de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris, par permission du Roi, en 1625, ont consenti à S. M., « voyant les heureux succès de ses armes et la dépense qu'il lui convient faire pour assiéger la ville de la Rochelle et assurer à son service les îles de Ré et d'Olleron. » – Comptes signés par Du Buisson, M. Le Pigny, G. Ellyes, J. Le Vendenger, B. Halle, Haulteryve.

G. 5778. (Liasse.) – 11 registres ou cahiers in-folio, comprenant 386 feuillets, papier.

1626-1627. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Robert Ruellon commis à la recette des décimes. – 1627, « Au sieur Behotte, grand archidiacre, syndic général du clergé, VII^{xx} trois livres pour sa cote-part des deniers avancés par le dit s^r Behotte à la poursuite des affaires générales et, frais communs de l'Assemblée provinciale extraordinaire du clergé, tenue à Rouen, le 13 janvier 1628. – A Nicolas Le Prévost, secrétaire de l'archevêché, 40 livres pour avoir par luy dressé, expédié, signé et envoyé les mandements pour assigner les chapitres, abbés, prieurs, curés, bénéficiers et autres communaultez ecclésiastiques du diocèse à comparoir en l'Assemblée diocésaine, en cette ville de Rouen, au lundy 10 janvier 1628, pour nommer des personnes ecclésiastiques qui se trouveront, au nom du dit diocèse, en l'Assemblée provinciale du clergé terminée au 13 du dit mois, pour les causes contenues aux lettres du Roi, datées du camp devant la Rochelle, 15 octobre 1627. » – Comptes signés par Pierre Acarie, vicaire général, M. Le Pigny, J. Le Vendenger, de Mathan, B. Hallé, A. Murette, Le Hucher.

G. 5779. (Liasse.) – 16 registres et cahiers in-folio, formant 895 feuillets, papier.

1628-1629. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Robert Ruellon, commis à la recette. – Louis Le Conte, conseiller et garde des sceaux au bailliage et siège présidial de Melun, et Antoine Le Conte, conseiller du Roi et lieutenant général en l'Élection du dit Melun, héritiers de feu maître Nicolas Le Conte. – « Crue extraordinaire pour la cote-part du diocèse de la somme de 32,823 l. que MM. de l'Assemblée générale du diocèse de France ont ordonné estre imposée sur le clergé de France pour la pension donnée aux ministres convertis et gratification à plusieurs personnes de sçavoir et autres convertis à la religion catholique qui abjurent l'hérésie. – A M. Behotte, chanoine et grand archidiacre, syndic général du clergé de Normandie, VI^{xx} XII livres pour ses gages. – A M. Acarie, official de Rouen, vicaire général de M^{gr} et ci-devant grand vicaire de Pontoise, 219 livres pour avoir envoyé, par le vicariat du dit Pontoise, 6 hommes pour faire nommer des députés à l'Assemblée diocésaine tenue à Rouen le 10 janvier 1628, – à l'Assemblée provinciale aussi tenue à Rouen le 13 du même mois, – à l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Fontenay-le-Comte. » – Nouvelle levée pour le siège de la Rochelle. – Mêmes signatures qu'aux comptes analysés à l'article précédent.

G. 5780. (Liasse.) – 9 registres et cahiers in-folio, comprenant 568 feuillets, papier.

1630. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – François Ruellon, avocat en la cour, tuteur principal des enfants sous-âge de défunt maître Robert Ruellon, en son vivant commis à faire la recette des décimes. – Comptes de Pierre Moysant, receveur ancien des décimes au vicariat de Pontoise, tant pour lui, que pour maître Germain Chippart, naguères receveur des décimes au dit Pontoise. – Comptes signés par Pierre Acarie, vicaire général, J. Le Vendenger, M. Le Pigny, A. Murette, Giel, Blondeau, greffier.

G. 5781. (Liasse.) – 11 registres ou cahiers, in-folio, comprenant 649 feuillets, papier.

1631. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A monsieur Behotte, grand archidiacre, syndic général de Normandie, 132 livres pour ses gages de syndic ; – à Jean Dodelin, huissier en la Chambre, 12 livres de gages ; – à Simon Basset, autre huissier, même somme ; – à maître Nicolas de Hauterive, greffier des sieurs du clergé, 30 livres, pour avoir fourni, durant l'année, le bois qui a esté brûlé en la Chambre du clergé et autres choses fournies, toutes fois que les dits sieurs y ont assemblée pour délibérer des affaires du clergé et ouy les plaidoyers des parties, 30 livres. » – Signé par Pierre Acarie, Hallé, A. Murette etc.

G. 5782. (Liasse.) – 14 registres et cahiers in-folio, comprenant 574 feuillets, papier.

1632-1633. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Jacques Guillemot, commis de M. Abraham Huet, conseiller du Roi, et receveur héréditaire triennal des décimes et subventions du diocèse de Rouen. – Pierre Moysant, receveur ancien des décimes du vicariat de Pontoise. – Comptes signés par de Mathan, Dehors, Le Royer, A Murette, P. Allorge, de Mallon, Blondeau.

G. 5783. (Liasse.) – 17 registres ou cahiers in-folio, comprenant 758 feuillets, papier.

1634-1635. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – 1635, « A Monsieur Acarie, prêtre, chanoine, official, pénitencier et grand vicaire de M^{gr} l'archevêque de Rouen, la somme de 150 livres à lui ordonnée et taxée par M^{gr} pour ses paines, salaires et vacations d'avoir comparu, en l'Assemblée provinciale, tenue à Pontoise en l'année 1635 ; – à Barthélémy Hallé, chanoine, archidiaque d'Eu et promoteur en la dite officialité, 150 livres ; – à Vincent Blondeau, huissier aux eaux-et-forêts de Normandie à la table de marbre du palais à Rouen, 160 livres ; – à maître Isaac de Haulteryve notaire en la cour ecclésiastique de Rouen, frère et héritier de défunt maître Nicolas de Haulteryve, chanoine en l'église de Rouen et greffier de la dite chambre, 30 livres ; – à maître Michel Souillet, maître libraire imprimeur à Rouen, 18 livres. »

G. 5784. (Liasse.) – 13 registres ou cahier in-folio, comprenant 514 feuillets, papier.

1636. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – 215 livres aux héritiers de monsieur Behotte, syndic du clergé, pour ses gages de syndic. – A M. Souillet, 17 livres, pour son salaire d'avoir imprimé 1,100 vidimus de l'arrêt portant décharge définitive, obtenue en faveur des fabriques, des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts. – Au même et à Laurent Maurry, imprimeur, 26 livres pour impression de 1,600 vidimus du dit arrêt. – Comptes signés par D'Ailly, vicaire général, de Mathan, A. Murette, Caresmel, Le Royer, Dehors, De Mallon, curé de la Folletière, P. Allorge.

G. 5785. (Liasse.) – 7 registres et cahiers, in-folio, comprenant 384 feuillets, papier.

1637. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – A M. Caresmel, syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres de gages. – A maître Nicolas Cocquerel, prêtre, ci-devant curé de Saint-Victor-la-Campagne, 100 livres. – Mention, au chapitre des reprises, des décimes des chapelles de Sainte-Catherine et de Saint-Jean à Blainville; de Notre-Dame de Pitié au doyenné de Brachy ; de Saint-Christophe de Gaillefontaine, de Maurepas, des cures de Saint-Pierre d'Eu et du Boscachard. – Comptes signés par D'Ailly, vicaire général, Thibault, vicaire général, de Mallon, A. Murette, P. Allorge, Caresmel, Le Royer, Dehors et Morange.

G. 5786. (Liasse.) – 6 cahiers et registres, in-folio, comprenant 369 feuillets, papier.

1638. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Antoine Courtin, conseiller du Roi, secrétaire de la Reine, receveur général des décimes en Poitou, et commis à l'exercice de la recette triennale provinciale des décimes de Rouen. – « A Monsieur Caresmel, chanoine, archidiaque et syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres de gages ; – à maître Morange, greffier, 45 livres ; – à Pierre Bourgeois, doyen du Pont-Audemer, 15 livres ; – à Guy Hannoy, doyen du Bourgtheroulde, 16 livres ; – à Marin Cappel, doyen de Périers, 100 sous ; – à Charles Caron, doyen d'Eu, 36 livres ; – à Jehan Chef de ville, doyen de Valmont, 20 livres ; – à Jacques Maignan, doyen de Fauville, 12 livres ; – à Guillaume Mauger, doyen de Bray, 8 livres ; – à Jean Du Moulin, doyen de Saint-Romain, 20 livres ; – à François Braques, doyen de Longueville, 20 livres ; – à Nicolas de Meslou, doyen de Saint-Georges, 30 livres. »

G. 5787. (Liasse.) – 10 registres et cahiers in-folio, comprenant 417 feuillets, papier.

1639. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Simon Le Maistre, conseiller du Roi et receveur général provincial ancien des décimes en la Généralité de Rouen. – « A M. Caresmel, syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres de gages ; – A Claude

Morange, greffier de la Chambre, 45 livres ; – à Michel Du Souillet, imprimeur à Rouen, 12 livres pour l'impression des lettres-patentes concernant les affaires du clergé ; – à Jean Loiselière, doyen de Pavilly, 11 livres ; – à Nicolas Bougler, curé de Quiévre-court et doyen de Neufchâtel, 10 livres. – Comptes signés par Le Maire, vicaire général, J. Le Royer, de Mathan, Caremel, Allorge, A. Murette, de Mallon, Dehors, Morange, greffier.

G. 5788. (Liasse.) – 23 registres et cahiers, in-folio, comprenant 904 feuillets, papier.

1640-1641. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A M. Jean Caremel, archidiacre en l'église de Rouen, syndic de la province et député du diocèse, 180 livres, pour son voyage et retour de l'Assemblée provinciale, tenue à Pontoise le 12 février 1641, suivant la députation du diocèse de Rouen ; – à Claude Morange, greffier de la Chambre, pour se rembourser des frais qu'il lui avait convenu faire au voyage, séjour et retour pour le sujet de l'Assemblée diocésaine, tenue à Pontoise le 12 de février 1641 en l'Assemblée du palais archiépiscopal du dit lieu, 90 livres ; – à Laurent Maurry, 60 sous pour avoir fait imprimer 230 exemplaires de l'indiction de l'Assemblée diocésaine. » – Comptes signés par Toussaint Thibault, vicaire général, de Mathan, Le Royer, A Murette, Caremel, de Mallon, de Breteville, Dehors, Morange.

G. 5789. (Liasse.) – 12 registres et cahiers in-folio, comprenant 429 feuillets, papier.

1642. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A M. de Tierceville, chanoine de Rouen, 90 livres pour frais qu'il a déboursés ; – à Jean Caremel, archidiacre, 80 livres, pour être employé à la taxe de dépens de l'arrêt obtenu par le curé de Bourgueil contre Jacques Langlois, seigneur et patron de la dite paroisse ; – au même, 60 livres, pour être employées au paiement de MM. de Cahaignes, Coquerel et Deschamps, qui avaient rendu la sentence arbitrale entre le clergé et les propriétaires anciens et alternatifs ; – au curé du Mesnil-Réaume, 150 livres, pour être employés à la poursuite d'un procès au Conseil privé pour les gabelles ; – à Pierre Le Vasseur, curé de Guerny, 120 livres, pour avoir obtenu 2 arrêts du Conseil du Roi, sous le nom des agents généraux du clergé de France, à l'encontre de Philippe Duhamel, fermier général des gabelles. » – Autres paiements à Toussaint Galopin, curé de Beaufigel ; – aux curés de Sainte-Opportune de Trouville, de Toqueville, de Norville et d'Ételan ; – à Galleran Gallican Gaillart, sieur de la Morinière, conseiller du Roi en ses Conseils et commis à la recette générale du clergé de France. – Comptes signés par Gaulde, vicaire général, de Mathan, Caremel, A. Murette, D'Ailly, etc.

G. 5790. (Liasse.) – 9 registres et cahiers in-folio, comprenant 394 feuillets, papier.

1643. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Claude Coignet, commis à la recette provinciale des décimes en la Généralité de Rouen. – Paiements faits à M^c Catherine Guedon, curé de Lyons ; – à Louis Roussel, curé de Bourgueil ; – à M. Brasdefer, avocat au Conseil d'État ; – à Catherine Petit, veuve de l'imprimeur Michel Souillet.

G. 5791. (Liasse.) – 11 registres ou cahiers in-folio, comprenant 391 feuillets, papier.

1644. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « Despence du compte pour la taxe de Manthe, le département de 45,000 livres et le rejet et frais de l'Assemblée. » – « A maître Jean Doublet qui a traité avec S. M., sous le nom de Toussaint De la Ruelle, des 4,500,000 livres accordez au Roy en la dernière Assemblée tenue à Manthe en l'année 1641, 221,478 livres. » – Comptes signés par Paris, vicaire général, Caremel, de Breteville, Dehors, de Mallon, A. Murette, D'Ailly, Morange, greffier de la Chambre.

G. 5792. (Liasse.) – 10 registres et cahiers in-folio, comprenant 312 feuillets, papier.

1645. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise. – Catherine Lucas, veuve de feu maître Abraham Huet, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes, Abraham et Richard Huet, fils et héritiers du dit défunt. – Paiements faits à MM. Jean Caremel, syndic de la province ; – de Breteville, chanoine de Rouen, député de l'Assemblée provinciale ; – Nicolas de

Paris, chanoine de Rouen, député de l'Assemblée diocésaine ; – Guillaume Legrand, curé de Boissay au doyenné d'Envermeu (60 livres pour la démolition du prêche) ; – Laurent Maury, imprimeur ; – Pierre Besnard, tapissier (10 livres pour une chaise de moncade) ; – Jacques Le Meusnier, curé de Saint-Sever ; – Jean Le Prévost, curé de Vireville, (remise en considération de ce que ses paroissiens avoient esté grandement affligés de maladie) ; – aux. religieuses anglaises de Sainte-Claire (au mône de 200 livres). – « Plus payé, tant à monsieur de Grémonville que Monsieur Caremel, chanoines et députez du clergé, la somme de 161 livres, pour avoir obtenu un arrest du Conseil contre M. de Milleville, sieur de Boessay, pour la démolition d'un presche que le dit sieur faisoit bastir. » – Compte signé par MM. C. Bretel, doyen, vicaire général, Caremel, D'Ailly, de Hincourt, De la Place, Coterel, Doublet, Amelin, Morange.

G. 5793. (Liasse.) – 15 registres et cahiers, in-folio, comprenant 526 feuillets, papier.

1646. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et vicariat de Pontoise. – Départements des levées pour les frais de l'Assemblée du clergé, pour l'augmentation des gages des officiers, pour la subvention du clergé. – Mêmes signatures qu'aux comptes précédents.

G. 5794. (Liasse.) – 13 registres ou cahiers in-folio, comprenant 334 feuillets, papier.

1649. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – François Thomas, conseiller du Roi et receveur général provincial ancien des déci-cimes en la Généralité de Rouen, et faisant l'exercice pour M. de Brouilly, sieur de Herville, autre receveur général provincial triennal des dites décimes. – Paiement à Pierre Ricard, curé d'Anglesqueville au doyenné de Saint-Romain ; – à M. Antoine Gaulde, vicaire général (120 livres pour services rendus au clergé) ; – à M. de Paris, autre chanoine (100 livres pour la même cause) ; – à M. Louis Lemonnier, curé de Saint-Sever de Rouen.

G. 5795. (Liasse.) – 12 registres et cahiers in-folio, comprenant 270 feuillets, papier.

1648. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Au chapitre des bénéfices qui ont obtenu diminution, tant aux syndics généraux qu'en la Chambre du clergé : le prieur de Bonnenouvelle, 200 livres ; – le prieur de Saint-Antoine, au doyenné de la Chrétienté, 60 livres ; – les Célestins de Rouen, 93 livres ; – le prieur de la Madeleine de Rouen, 30 livres ; – le curé de Moulineaux, vu la perte qu'il a soufferte pendant les guerres, 12 livres 6 sous ; – le chapelain de Sainte-Catherine à Saint-Nicaise, 30 livres ; – Le prieur d'Écutecocq, le chapelain des Cambres au doyenné de Saint-Georges, le chapelain de Saint-Martin à Pavilly, les prieurs du Héron, de Saint-Gilles au doyenné de Périers, de Beaulieu, de Graville, de Hacqueville etc.

G. 5796. (Liasse.) – 10 registres et cahiers, in-folio, comprenant 284 feuillets, papier.

1649. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « Abraham Huet, receveur des décimes, a payé pour avoir fait esventer la chambre et avoir fait des parfums, à cause que la contagion avoit esté à la prison de la cour d'esglise, 6 livres ; – au curé de Saint-Sever, doyen de la Chrétienté, 133 livres. – Pour subvenir aux pensions d'aucuns ministres et autres convertis à la religion catholique, 1,392 livres 10 sous 6 deniers. »

G. 5797. (Liasse.) – 13 registres et cahiers, in-folio, comprenant 516 feuillets, papier.

1650. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A mons^r Godecquart, religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, la somme de 40 livres, pour une armoire de boys de chesne pour mettre à la Chambre du clergé ; – à Monseigneur l'archevesque de Rouen, pour une bourse et estuyt d'argent, à luy présenté, au nom de la Chambre, 100 livres ; – à monsieur le curé de Saint-Sever, 58 livres, 17 sous 4deniers ; – au comptable, 300 livres pour perte par lui soufferte sur le décri des réaux légers et autres qu'il a fallu porter au billon ; – à mons^r Maximin Cachera, proposant converti, 285 livres ; – au curé de Douvrend, pour la perte qu'il a soufferte, en l'année dernière, des soldats qui ont tout volé et pillé, 115 livres ; – au curé de Loudinières, attendu que sa cure ne vaut pas la nourriture d'un homme, 25 livres. »

G. 5798. (Liasse.) – 9 registres et cahiers, in-folio, formant 322 feuillets, papier.

1651. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Imposition de 6,825 livres, « portion de 150,000 livres que messieurs les prélats et députés de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue en la ville de Paris, par permission du Roi, en l'année 1625, ont consenti à S. M., voyant l'heureux succès de ses armes et la dépense qu'il y convenoit faire pour assiéger la ville de la Rochelle. »

G. 5799. (Liasse.) – 8 registres in-folio, comprenant 364 feuillets, papier.

1652. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – A Jean Caresmel, syndic provincial, 132 livres ; – à l'archevêque de Rouen, 1,881 livres ; – à maître Vereul, ci-devant avocat en la Chambre, 50 livres ; – à M. d'Auille, curé de Beaucamp-le-Vieux, 25 livres ; – à M. Le Gendre, curé de Saint-Aignan du Pont-Audemer, 34 livres ; – à MM. Charles Eustache et Charles Berenger, curés de Montroty et de Bosquentin, 75 livres ; – à Abraham Huet, comptable, 473 livres pour rabais des monnaies sur 644 louis d'or, 65 pistoles, rabaissés de 10 sous pièce par l'édit du Roi, 41 écus d'or 2,178 louis blancs. » – Curé de Nullemont assassiné par des personnes inconnues. – « Pour le voyage que MM. les députez ont fait à Gaillon pour saluer Ms^r l'archevêque, 41 livres. » – Compte particulier de la crue accordée pour le sacre du Roi.

G. 5800. (Liasse.) – 7 registres in-folio, comprenant 282 feuillets, papier.

1653. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Abraham Huet, conseiller du Roi, receveur triennal des décimes. – Comptes signés par MM. Gaulde, vicaire général, De la Place, d'Ailly, Garesmel, de Breteville, Doublet, Cotterel, de Hincourt, Amelin, Morange.

G. 5801. (Liasse.) – 7 registres, in-folio, comprenant 302 feuillets, papier.

1654. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A MM. Vereuil et Cauvin, avocats de MM. du clergé, pour avoir plaidé les causes du clergé pendant 2 années, 60 livres. – Pour perte soufferte sur le rabais des monnaies, arrivé le dernier jour de mars 1654 ; 2,716 blancs reçus à 63 sous ; 3 sous de perte par louis ; – 1,219 louis d'or ; perte de 10 sous par louis ; – 47 écus d'or ; 5 sous de perte par écu. – Paiements à Michel Doublet, curé de Torcy, l'un des syndics du clergé ; – « 500 livres à un pauvre homme qui s'est rendu catholique, apostolique et romain ; – 20 livres pour la députation que MM. du clergé ont faite à Paris pour poursuivre l'instance qui est au grand Conseil entre M^{sr} l'archevêque de Rouen et M. l'abbé de Mortemer pour les cures de Montroty et Bosquentin, 300 livres ; – au sieur Maurry, imprimeur, pour plusieurs pièces imprimées contre le Jansénisme sur quelque bruit concernant iceluy, 150 livres. »

G. 5802. (Liasse.) – 7 registres in-folio, comprenant 348 feuillets, papier.

1655. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « Tenu compte à madame l'abbesse de Bival, tant pour sa dignité que l'hôpital de Gaillefontaine, 177 livres. – A M. Doublet, l'un des syndics du clergé, 110 livres ; – à M. de Hincourt, autre syndic, 15 livres ; – « à M. Gaulde, président de la Chambre du clergé, pour avoir esté à Paris, 600 livres ; – au même, pour avoir esté 6 semaines à la poursuite du procès du greffe des insinuations, 400 livres ; – au même, pour avoir la poursuite du procès de la mort du curé de Nullement, etc.. 639 livres ; – au même député de l'Assemblée provinciale, tenue à Gaillon, 500 livres ; – à MM. Sefrie, doyen de Baudemont, et Aupré, chanoine de Vernon, 100 livres ; – à M. Caresmel, ci-devant syndic général de la province et l'un des syndics particuliers, 220 livres ; – à M. de Sainte-Hélène, syndic de la province, pour avances faites à l'Assemblée provinciale, tenue à Gaillon, 350 livres ; – à Pierre Le Crep, curé de Saint-Aignan-sur-Ry, pour avoir fait plusieurs poursuites contre ceux qui avoient voulu voler le saint tabernacle, 40 livres. »

G. 5803. (Liasse.) – 9 registres, in-folio comprenant 420 feuillets, papier.

1656. – Compte des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A M. Varin, maître de la monnaie de Paris, 1,340 livres pour 13 bourses, de 100 jetons d'argent chacune bourse, et 1,300 jetons de cuivre distribués à ceux de la Chambre, 1,340 livres ; – à M. Fontaine, marchand mercier à Paris, pour 20 bourses de velours vert et rouge, 133 livres ; – à M. de Cahaignes, avocat au parlement, pour une année de ses gages, 20 livres – ; à M. Maury, imprimeur du clergé, 50 livres ; – à M. Cotterel, prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, l'un des syndics du clergé, 12 livres ; – à Pierre Talion, curé de Houquetot, à cause de l'incendie arrivé à son presbytère, 38 livres ; – à M. Gaulde, docteur en théologie, président en la Chambre du clergé, pour la sentence de mort de Montgoubert, qui avait assassiné le curé de Nullefont. »

G. 5804. (Liasse.) – 8 registres in-folio, comprenant 379 feuillets, papier.

1657. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Claude Thomas, conseiller du Roi et receveur général provincial ancien des décimes en la Généralité de Rouen. – A maître Robert Le Cornier, grand archidiacre et chanoine et syndic provincial du clergé de Normandie, 132 livres ; – à M^e Pellerin, avocat de MM. du clergé, pour avoir plaidé les causes du dit clergé pendant l'année échue le dernier décembre 1657, 30 livres ; – remise au curé de Saint-Sever de Rouen, à cause du peu de revenu que vaut sa cure, 58 livres, 17 sous. – Procès au parlement touchant le droit de litre prétendu par les Huguenots, 275 livres.

G. 5805. (Liasse.) – 8 registres in-folio, comprenant 386 feuillets, papier.

1658. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Georges Desfosses, avocat au parlement et commis à la recette générale provinciale alternatif en la Généralité de Rouen. – A Robert Le Cornier, grand archidiacre, syndic provincial, 132 livres de gages ; – à maître Pellerin, avocat de MM. du clergé, 30 livres. – Passés en reprise, le curé d'Étretat, le chapelain de Saint-Aubin du Tilleul, le prieur de Coste-Coste. – « A monsieur Maury, imprimeur, 2 livres ; – à maître Pierre Révérend, curé de la Trinité du Mont, pour subvenir et ayder à un grand procès contre un homme de la religion prétendue réformée, 75 livres. »

G. 5806. (Liasse.) – 7 registres in-folio, comprenant 338 feuillets, papier.

1659. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Passés en reprise, le chapitre, les chanoines et curés d'Andely, pour la somme de 240 livres pour l'année de ce compte de leurs décimes, suivant l'ordonnance de la Chambre du clergé, « portant que, le 22^e de décembre 1638, la ville du Grand-Andely fut affligée de grandes et extraordinaires inondations, qui ne se peuvent exprimer, qui ont ruiné les fondements de l'église d'Andely et les maisons canoniales. » – A monsieur le curé de Saint-Godard, 75 livres pour distribuer à un pauvre vieil prêtre qui a perdu la vue ; – au sieur Lardamois, nouvellement converti, 110 livres. – Par ordonnance de l'Assemblée des prélats, tenue à Pontoise, à M^{gr} l'archevêque, 2,000 livres pour les voyages et services qu'il a faits ; – à Messieurs du clergé, pour avoir envoyé à la ville d'Eu et Nullefont, pour le procès de Montgoubert, et avoir fait perquisition de son évasion et fait recherche de sa retraite, 162 livres, 10 sous ; – à Messieurs du clergé, 200 livres pour distribuer à plusieurs pauvres prebstres, au mois de décembre 1659 et au mois de janvier 1660, qui estaient en très grande nécessité à cause du grand froid qu'il faisoit. »

G. 5807. (Liasse.) – 9 cahiers in-folio, comprenant 426 feuillets, papier.

1660. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Passés en reprise, le chapitre de Gournay, « pour une somme de 79 livres, à raison de ce qu'on lui avait volé les ornements et l'argenterie servant à l'église ; » – le chapitre d'Andely, pour 239 livres 16 sous, à raison des inondations ; – le curé de Muids, pour 36 livres, même motif. – A MM. du clergé, pour plusieurs poursuites et frais faits, à la Cour des Aides, pou les privilèges et immunités du clergé, 219 livres. – MM. Gaulde et Doublet priés par MM. du clergé d'aller à Paris, « pour solliciter nos seigneurs de l'Assemblée et faire les remonstrances de l'excès des taxes cy-devant faites sur ce diocèse par les Assemblées de Mantes et autres Assemblées suivantes sur ce diocèse, pour leur voiage et séjours durant six semaines, à quoy ils se sont contentés à la somme de 10 livres pour

chacun jour, qui, seroient la somme de 640 livres. » – Signé par MM. Gaulde, vicaire général, De la Place, Caressel, De Breteville, de Hincourt, Aubourg, Amelin, Morange.

G. 5808. (Liasse.) – 9 registres in-folio, comprenant 432 feuillets, papier.

1661. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A Jean Bosquet, pour les frais du voyage fait à Gaillon par députation faite de la Chambre du clergé pour conférer avec M^{gr} l'archevêque, 78 livres. – Pour être employé au paiement d'une partie du fond du séminaire à l'assistance de plusieurs pauvres écoliers dans le dit séminaire pendant le temps des ordinations et subvenir à la despence qu'il a convenu faire pour fournir le dit séminaire d'ustensiles et de meubles, conformément aux lettres-patentes, 6,000 livres. – A MM. du clergé pour avoir poursuivi l'instance pour l'assassinat commis à la personne de feu le curé de Nillemont, 210 livres. »

G. 5809. (Liasse.) – 11 registres in-folio, contenant 520 feuillets, papier.

1662. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A M^{gr} l'archevêque, diminué les parties à quoy se montent ses décimes, tant ordinaires que extraordinaires, tant de l'archevêché que de l'abbaye de Jumièges, ensemble les frais de l'Assemblée, montant ensemblement à 5,253 livres, 1 sol, 10 deniers, laquelle somme a esté offerte à mon dict seigneur pour 2 voiajes faits à la cour pour les inthérests du clergé du dit dioceze. » – 380 livres employés à la poursuite de l'assassinat du curé de Montroty.

G. 5810. (Liasse.) – 9 registres in-folio, comprenant 528 feuillets, papier.

1663. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – A M^r Gaulde, grand archidiacre, 40 livres, pour plusieurs frais faits aux causes du curé de Montroty. – M. A Tallu, prêtre, 450 livres pour le même objet. – 66 sous pour avoir fait imprimer les facturas contre M. Ruellon. – 66 livres à 2 pauvres religieuses recommandées de M^{gr} l'archevêque de Rouen. – « 77 livres pour un voyage à Gaillon, afin de donner avis à M^{gr} l'archevêque que M. le lieutenant s'informoit du revenu de tous les bénéfices, et qu'il en faisait faire des procès-verbaux et faisoit mettre à la taille. »

G. 5811. (Liasse.) – 6 registres, comprenant 287 feuillets, papier.

1664. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « Payé à maître Castel et à monsieur Cahaigues, avocats au parlement, 22 livres, qui sont à chacun un louis d'or, pour une consultation que MM. du clergé ont fait pour le procès de feu Ruellon. – A monsieur l'archevêque 2,000 livres, pour son assistance à Pontoise, tant pour son voyage que retour. – A M. Caressel, syndic de la Chambre, pour son assistance à l'Assemblée provinciale, 500 livres. »

G. 5812. (Liasse.) – 9 registres in-folio, comprenant 383 feuillets, papier.

1665. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A M. Antoine Gaulde, grand archidiacre, grand vicaire et syndic provincial du clergé, 132 livres. – A Pierre Bizet, avocat au parlement de Rouen, pour une année de service qu'il a plaidée à la Chambre du clergé, 24 livres (Dépense rayée). – Comptes signés par Gaulde, Caressel, De la Place, Aubourg, Bigot, C. Romé, de Hincourt, Morange.

G. 5813. (Liasse.) – 10 registres in-folio, comprenant 422 feuillets, papier.

1666. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – A maître César Beauvallet, procureur à la cour, a esté payé par le comptable, « pour les suites faites contre le titulaire de la chapelle de L'Ortiay et affirmations prestées pour respondre aux interpellations et sommations de la dame Valongnes, 6 livres. » – Reprise de 25 livres de la cure de Fontaine-le-Dun, première portion, « pour n'avoir rien trouvé après le décès du feu sieur curé où asseoir exécution. » En marge : « Raie ; à recouvrer par le comptable. »

G. 5814. (Liasse.) – 7 registres in-folio, comprenant 315 feuillets, papier.

1667. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A M^r Antoine Profit, archidiacre du Petit-Caux, a esté remis par la Chambre du clergé, la somme de 81 livres. – Pour les deniers comptés et non reçus de l'archevêché de Rouen et abbaye de Jumièges, pour les termes de février et octobre 1667, 4,948 livres. – A messieurs de la Chambre du clergé, pour avoir veu et examiné, clos et arrêté le présent compte par plusieurs jours et heures a esté payé 500 livres. » – Comptes signée par M. Gaulde, vicaire général, De la Place, J. Caremel, Aubourg, de Hincourt, Charles Bigot, Hippolyte Questel, Turgis, Duhamel.

G. 5815. (Liasse.) – 7 registres in-folio, comprenant 266 feuillets, papier.

1668. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Remises aux curés de Nesle-Normandeuse, de Haracourt, de Saint-Laurent, de Radepont, de Bierville ; au chapelain de l'hôpital de Caudebec.

G. 5816. (Liasse.) – 6 registres in-folio, contenant 275 feuillets, papier.

1669. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – A maître Thomas De Launay, pour le voyage par lui fait à Paris pour les affaires du clergé ; – à l'archidiacre du Petit-Caux, 100 livres ; – à Robert Hinant, plâtrier, 17 livres. – Pour la consultation faite dans la Chambre du clergé, 23 livres.

G. 5817. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 324 feuillets, papier.

1670. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – A Coustel et Laurence, huissiers de la Chambre du clergé, 12 livres ; – à maître Jacques Carpentier, procureur en la cour de parlement, 7 livres 10 sous ; – à monsieur Castel, avocat à la cour, pour plusieurs consultations, 11 livres 5 sous.

G. 5818. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 316 feuillets, papier.

1671. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – A M. Loys, avocat au Conseil, 40 livres ; – à M. Le Roy, avocat au Conseil, 6 livres ; – au comptable, pour un cent de jetons qu'il a fournis à la Chambre, 3 livres 10 sous ; – à monsieur Castel, avocat, 11 livres 3 sous. – Comptes signés par Gaulde, Aubourg, De la Place, Duhamel, Turgis, Rigot, Dufrische, Hippolyte Questel.

G. 5819. (Liasse.) – 9 registres in-folio, contenant 380 feuillets, papier.

1663-1670. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Hiérosme Mazière, conseiller du Roi, receveur ancien des décimes. – 1665, reprise de 54 livres 4 sous pour les décimes de la cure de Flavacour ; – de 7 livres 17 sous pour celles de la chapelle Saint-Vast au château de Pontoise ; – de 11 livres pour celles de la chapelle de Notre-Dame de Chaumont.

G. 5820. (Liasse.) – 8 registres in-folio, contenant 339 feuillets, papier.

1672. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A M^{gr} François de Harlay, cy-devant archevesque de Rouen, de présent archevesque de Paris, conseiller du Roi en ses Conseils, commandeur de ses ordres, et président en la dernière Assemblée du clergé, a esté paie ia somme de 2,000 livres, suivant l'ordonnance de M^{gr} de Matignon. – A Antoine Gaulde, syndic du clergé, 800 livres suivant l'ordonnance de M^{gr} l'archevesque de Paris. – A Alexandre Bigot, prieur commendataire du prieuré de Ribeuf, 500 livres. »

G. 5821. (Liasse.) – 8 registres in-folio, contenant 416 feuillets, papier.

1673. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « Pour la formule de comptes de la présente année, tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire, alternatif, triennal, augmentation des gages, 2 sols pour livre et ministres convertis, consistant en 9 mains et demye de papier et une feuille, à raison de 87 sols, 6 deniers la main, plus pour l'escripiture, façon et reliure des dits comptes, 80 livres. »

G. 5822. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 257 feuillets, papier.

1674. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « Pour la remise à l'archevêque à Paris de 1,532 livres, 15 sous, 4 deniers pour les frais de l'Assemblée générale du clergé de l'année 1675, 20 livres » (article rayé.) – Comptes signés par MM. Aubourg, Duhamel, De Hincourt, De la Place, De Sahurs, Charles, Hippolyte Questel, Vitecoq.

G. 5823. (Liasse.) – 9 registres in-folio, contenant 425 feuillets, papier.

1675. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – A M. Bigot, syndic général de la province de Normandie, 132 livres. – Au sieur Jean Vitecoq, greffier de la Chambre, 45 livres. – Comptes signés par MM. De Fieux, Aubourg, De la Place, De Sahurs, Bigot, Charles, Hippolyte Questel, Du Hamel.

G. 5824. (Liasse.) – 7 registres et cahiers in-folio, contenant 297 feuillets, papier.

1675. – Départements sur le diocèse de Rouen et le vicariat de Pontoise, de la somme de 112,515 livres faisant partie de 2 millions 400,000 livres, la dite somme faisant aussi partie de celle de 4 millions 500,000 livres accordée au Roi par l'Assemblée générale du clergé de France (Saint-Germain-en-Laye, 1675); – de l'extraordinaire; – du triennal, des 2 sous pour livre et de l'augmentation des gages des officiers; – des ministres convertis. – Les deux départements du don gratuit signés à Rouen, au palais archiépiscopal, par François, archevêque de Rouen, Duhamel, De Hincourt, Bigot, Hippolyte Questel, De La Place, De Fieux, Charles, De Sahurs, Vitecoq.

G. 5825. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 235 feuillets, papier.

1676. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Reprise de la somme de 27 livres 4 sols, 11 deniers pour les décimes de la cure de Romilly du terme d'octobre 1676, « attendu qu'il ne s'est trouvé aucuns biens dans le presbytère de la dite cure, appartenant au defunct sieur curé, ayant esté vendus, requeste de Monsieur le promoteur général auparavant que Testât fût rendu exécutoire en la Chambre du clergé. »

G. 5826. (Liasse.) – 9 registres in-folio, contenant, 269 feuillets, papier.

1677. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Reprises pour les décimes de la cure d'Alvimare, des chapelles de Saint-Paul à Fauville, Sainte-Catherine de Maurepas, et pour le don gratuit de la cure de Sassetot, au doyenné de Brachy. – Paiements faits à M. l'abbé De Fieux, vicaire général de M^{gr} et député du clergé, à M. Bigot, syndic général de la province.

G. 5827. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 196 feuillets, papier.

1678. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A messieurs de la Chambre du clergé de ce diocèse, pour avoir veu, examiné, clos, arrêté et affiné tant la recepte que despense de ce compte par plusieurs jours et heures, 500 livres. – Au greffier de la Chambre du clergé pour ses salaires d'avoir vacqué, avec les dits sieurs du clergé, au jet et calcul tant de la recepte que despense de ce compte et avoir escrit les apostilles, la somme de 60 livres. »

G. 5828. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 268 feuillets, papier.

1679. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Reprises pour les décimes des cures de Cuverville, Quillebeuf, Trouville, Croixmare, Triquerville, Gueutteville, le Houlme, Boishérout, Bosc-Edeline, les Autels, Quiéville-Saint-Ouen, Gléon, Bruneval, le Couldray, Saint-Vigor, Saint-Vincent et Cany, des chapelles des léproseries de Sainte-Marguerite et de Saint-Jouinet.

G. 5829. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 268 feuillets, papier.

1679. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – M. Le Gallois, receveur général provincial des décimes. – Anne de Chantemerle, veuve de noble homme Martin Le Roux, gentilhomme servant de S. M., ayant les droits cédés de Jean-Claude Tartereau et damoiselle Barbe de Chantemerle.

G. 5830. (Liasse.) Registre in-folio, 144 feuillets, papier.

1679. – « Registre pour servir à la receipte ancienne des décimes du diocèse de Rouen, que fera M^e Jean Huet, sieur du Tronquay, conseiller du Roy, receveur des dictes décimes, tant pour les décimes ordinaires que nouvelle imposition, » paraphé par M. de Fieux, vicaire général de l'archevêque, président en la Chambre du clergé. – Prébendes canoniales : M. le haut-doyen, Braquemont, 1^{re} portion ; – Prébendes de M. de Manneville, Braquemont, 2^e portion ; – de M. de la Fosse, Braquemont, 3^e portion ; – de M. de Vigneral, Nécy, 1^{re} portion ; – de M. Papavoine, Nécy, 2^e portion ; – de M^t de la Ferté, Nécy, 3^e portion ; – de M. Langlois, Londinières, 8^e portion ; – de M. Carré, Vy, 1^{re} portion ; – de M. de Moy, Vy, 2^e portion ; – de M. de Grancey, Douville, 1^{re} portion ; – de M. Mallet, Douville, 2^e portion ; – de M. Thorel, Amfreville, 1^{re} portion ; – de M. Révérend, Amfreville, 2^e portion ; – de M. Godon, Laize ; – de M. Famin, Saint-Saire ; – de M. Du Hamel, Néaufle ; – de M. Hue, Connelles ; – de M. Charles, Ernemont ; – de M. de Fieux, Saint-Éloi ; – de M. LePigny, Saint-Vincent ; – de M. De la Hogue, Saint-Quentin ; – de M. L'Huissier, Angreville ; – de M. Paris, le Thil ; – de M. Levesque, Pannilleuse ; – de M. de Marc Chalon, Cuverville ; – de M. Heudebert, Malletot ; – de M. Brice, Londinières, 1^{re} portion ; – de M. Champagne, Londinières, 2^{me} portion ; – de M. Vironceau, Londinières, 3^e portion ; – de M. Bucquet, Londinières, 4^e portion ; – de M. Dieppedalle, Londinières, 5^{me} portion ; – de M. O'Molony, Londinières, 6^{me} portion ; – de M. de Ferrare, Londinières, 7^{me} portion ; – de M. Auvray, Nécy, 4^{me} portion ; – de M. Alphonse de Chalon, Clais, 1^{re} portion ; – de M. Gondouin, Clais, 2^{me} portion ; – de M. Trosnel, Clais, 3^{me} portion ; – de M. Du Perroy, Clais, 4^{me} portion ; – de M. Hersent, Clais, 5^{me} portion ; – de M. de Saint-Hilaire, Baillolet, 1^{re} portion ; – de M. De la Place, Baillolet, 2^{me} portion ; – de M. Mascranny, Baillolet, 3^{me} portion ; – de M. Ridel, Baillolet, 4^{me} portion ; – de M. Boyvinet, Vrainville ; – de M. Gueroult, Épinay ; – de M. d'Englesqueville, Boissay ; – de M. Philippe, le moulin de Londinières, 1^{re} portion ; – de M. Gaudouet, le moulin de Londinières, 2^{me} portion.

G. 5831. (Liasse.) – 13 registres in-folio, contenant 418 feuillets, papier.

1680. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Ordinaire et extraordinaire du diocèse, recettes, 67,531 livres ; – Alternatif, 8,340 livres ; – augmentation des gages, 5,986 livres ; – deux sous pour livres, 5,986 livres ; – triennal, 5,986 livres ; – ministres convertis, 1,718 livres ; – nouvelle imposition des 100,000 livres de rente, 5,172 livres. – Département du don gratuit de 146,676 livres sur le diocèse de Rouen, à lever en 4 termes, conformément à la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1680. Signé : François, archevêque de Rouen.

G. 5832. (Liasse.) – 11 registres, contenant 324 feuillets, papier.

1680. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Doubles des comptes indiqués à l'article précédent.

G. 5833. (Liasse.) – 8 registres in-folio, contenant 262 feuillets, papier.

1681. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen ; alternatif ; – augmentation de gages ; – frais avancés par M. de Pennautier ; – nouvelle imposition des 100,000 livres de rente ; – deux sous pour livre ; – ministres convertis ; – augmentation pour les ministres convertis ; – triennal.

G. 5834. (Liasse.) – 7 registres in-folio, contenant 215 feuillets, papier.

1681. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen ; augmentation de gages ; – nouvelle imposition des 100,000 livres de rente ; – deux sous pour livre ; – moitié des frais avancés par M. de Pennautier ; – ministres convertis ; – augmentation pour les ministres ; – triennal (Doubles.)

G. 5835. (Liasse.) – 8 registres in-folio, contenant 265 feuillets, papier.

1682. – Compte des décimes du diocèse de Rouen. – Compte de l'ordinaire et extraordinaire et autres comptes. – Reprises pour les décimes des cures de Longueil, 1^{re} et 2^{me} portions ; de Rothois, de Saint-Victor-la-Campagne ; des chapelles du Teillement, de Follemprie, etc., Comptes signés par MM. de Fieux, vicaire général, Aubourg, Duhamel, Dieppedalle, De Sahurs, Charles, De Champagne de Séricour.

G. 5836. (Registre.) – In-folio, 112 feuillets, papier.

1681-1683. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise ; – des augmentations pour les ministres ; – de la levée des frais de l'Assemblée générale ; – du supplément des dits frais. – Balthazar Chaudéon, écuyer, sieur de la Valette, receveur ancien héréditaire des décimes du vicariat de Pontoise.

G. 5837. (Liasse.) – 8 registres in-folio, contenant 243 feuillets, papier.

1683. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Ordinaire et extraordinaire, etc., – Reprises pour les décimes des cures de Canteleu, Déville, Barneville, Guenonville, Épinay et de la chapelle de la 3^{me} messe à Saint-Amand de Rouen.

G. 5838. (Liasse.) – 9 registres in-folio, comprenant 260 feuillets, papier.

1684. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Chapitre de reprises des maladreries et léproseries réunies à l'ordre de Saint-Lazare, en conséquence de la Déclaration de S. M. de 1680 : Prieurés du Mont-aux-Malades, du Val-aux-Malades ; – léproseries de Briosne, Bonneville, Contremoulins, Valmont, Lillebonne, Beaumont, Grainville, Saint-Gilles du Bourgdun, Saint-Abon, Auvillers, Foucarmont, Saint-Claude de Guilmécourt, Saint-Lazare d'Andely ; – chapelles de Saint-Amator, Saint-Julien de Lugan, de la Madeleine à Pavilly, des Cambres, de Bautot, Vireville, Saint-Eustache, Saint-Vincent, Quenonville, Caniel, Saint-Nicolas d'Étretat, Marolles, Palluel, des Baons, de de la Madeleine à Longueville, Saint-Eustache à Saint-Martin, de l'hôpital de Neaufle, de Sainte-Croix à Montivilliers ; précepteur de Gratemont ; administrateur d'Aumale.

G. 5839. (Registre.) – In-folio, 117 feuillets, papier, relié en parchemin.

1681-1683. – Comptes de la recette et dépenses des décimes ordinaires du vicariat de Pontoise ; – de l'augmentation mise pour les ministres de l'année 1680 ; – de la levée des frais de l'Assemblée générale, pour l'année 1680 ; – du supplément des dits frais.

G. 5840. (Registre.) – In-folio, 119 feuillets, papier.

1684-1686. – Comptes de la recette des décimes du vicariat de Pontoise ; – des frais de l'Assemblée générale du clergé ; – du don gratuit de l'année 1685. – Comptes signés par MM. de Fieux, vicaire général, Charles, De Champagne de Séricour, Gondouin, de Marguerit de Guibray, Le Canu.

G. 5841. (Liasse.) – 10 registres in-folio, comprenant 287 feuillets, papier.

1685. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Au compte de l'ordinaire et extraordinaire : décimes de l'archevêque, 1,761 livres, 15 sous 6 deniers ; outreplus, 410 livres, 17 sous 6 deniers ; du haut-doyen, pour sa dignité, 10 livres, outre-plus 40 sous ; du chantre, pour sa dignité, 8 livres, 17 sous, 6 deniers ; outre-plus, 62 sous 6 deniers ; – du trésorier, 50 livres, 10 sous ; outre-plus 15 livres, 10 sous ; – du grand archidiacre, 15 livres, 9 sous ; outre-plus, 15 livres ; – de l'archidiacre d'Eu, 25 livres, 5 sous ; outre-plus, 15 sous ; – de l'archidiacre du Grand-Caux, 18 livres, 15 sous ; outre-plus, 7 livres, 5 sous ; – de l'archidiacre du Vexin-français, 6 livres, 10 sous ; outre-plus, 30 sous ; – de l'archidiacre du Vexin-normand, 6 livres, 10 sous, outre-plus, 30 sous ; – de l'archidiacre du Petit-Caux, 50 livres, 8 sous 6 deniers ; outre-plus, 19 livres 11 sous

6 deniers ; – du chancelier, 15 sous ; outre-plus, 5 sous. – Département du don gratuit pour le diocèse de Rouen et pour le vicariat de Pontoise.

G. 5842. (Liasse). – 8 registres in-folio, comprenant 230 feuillets, papier.

1686. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – « A M. de Séricour, chanoine et syndic de la Chambre du clergé du diocèse de Rouen, la somme de 2,000 livres, suivant l'ordonnance de la Chambre du 19 juillet 1686, pour estre employé aux réparations des ruines arrivées à l'église cathédrale. »

G. 5843. (Liasse.) – 9 registres in-folio, comprenant 259 feuillets, papier.

1687. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – « Au comptable pour la diminution de 620 louis d'or, tant en louis que pistoles, y compris 20 écus d'or, à raison de 25 livres pour cent, 155 livres. »

G. 5844. (Registre.) – In-folio, 106 feuillets, papier.

1687-1690. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise et des frais d'assemblée de l'année 1690. – M. Balthazar Chaudéon, écuyer, sieur de la Valette, conseiller du Roi, receveur ancien héréditaire des décimes au dit vicariat.

G. 5845. (Liasse.) – 8 registres in-folio, comprenant 279 feuillets, papier.

1688. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen, – « A M. Feydeau de Brou, maître des requêtes, a esté payé la somme de 3,465 livres 18 sous suivant l'ordonnance de la Chambre du 26 may 1688. »

G. 5846. (Liasse.) – 10 registres in-folio, comprenant 290 feuillets, papier.

1689. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Reprises pour les cures de Littelot, Saint-Thurien, Yvetot, Villers, Montérollier, Ry et pour la chapelle de Saint-Christophe de Ry.

G. 5847. (Liasse.) – 10 registres in-folio, contenant 314 feuillets, papier.

1699. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. Départements du don gratuit, et de la somme affectée au remboursement de M. de Pennautier, receveur général du clergé. – « A défunt *M^{gr}* l'archevesque de Rouen a esté payé 1,500 livres en conséquence de l'ordonnance de l'Assemblée provinciale, tenue à Menlan en l'année 1690. – A M. l'abbé de Fieux, député par la dite Assemblée provinciale, 500 livres. »

G. 5848. (Liasse.) – 9 registres et cahiers in-folio, contenant 148 feuillets, papier.

1690-1691. – Départements et comptes des décimes pour le vicariat de Pontoise. – Signés par MM. Clément, ; de Fieux, De Champagne de Séricour, de Marguerit de Guibray, Gondouin, Le Ganu, Dieppedalle.

G. 5849. (Liasse.) – 10 registres in-folio, contenant 285 feuillets, papier.

1691. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Reprises pour les cures de Saint-Eustache, d'Argueil, d'Étainhus, de Canteleu. – Recette pour les ministres convertis, 2,871, livres 12 sous 10 deniers.

G. 5850. (Liasse.) – 12 registres in-folio, comprenant 307 feuillets, papier.

1692. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – Reprises pour les cures d'Écalles-sur-Villers, Villers, Houpeville, Saint-Martin-du-Parc. – Département tant pour le paiement des intérêts de la somme de 5,500,000 livres empruntées que pour le paiement de l'augmentation de gages accordée aux officiers. Exemption de Fécamp, prieuré de Notre-Dame de

Baudouin de Bots (sie), du Sépulcre de Fécamp ; cures de Saint-Fromond, Saint-Léger, Saint-Léonard, Saint-Étienne, Saint-Nicolas, Saint-Thomas, Saint-Benoît, Saint-Valery, Saint-Ouen, Sainte-Croix-de-Fécamp, d'Életot, Limpiville, Manneville-ès-Plains, Ingouville, Palluel, Trémauville, Vittefleury, Saint-Pierre-le-Vieux, la Gaillarde, Saint-Valery-ès-Plains, Saint-Pierre-le-Petit, Saint-Riquier, Plainesève, Veules, portion de Saint-Jean, Veules, portion de Saint-Nicolas, Tourville au chemin d'Eu, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Gervais-lès-Rouen, Fontaine-le-Bourg.

G. 5851. (Liasse.) – 11 registres ou cahiers in-folio, comprenant 379 feuillets, papier.

1693. – Comptes et départements des décimes du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise. – « A monseigneur l'archevêque de Rouen a esté payé la somme de 2,000 livres par ordonnance de monsieur de Nesmond, évesque de Bayeux, doyen des évesques de la province de Normandie, en dabte du 10 décembre dernier ; – à M. l'abbé De Lespine, député par la Chambre du clergé, 500 livres ; – à M. Grébauval, secrétaire de M^{gr} l'archevêque, pour son voyage, séjour, retour et vacations, 200 livres. »

G. 5852. (Liasse.) – 2 registres in-folio, contenant 77 feuillets, papier.

1694. – Départements sur le diocèse de Rouen des décimes pour la rente de 2,700,000 livres ordonnée par l'Assemblée du clergé du mois de décembre 1693 ; – pour les eaux et fontaines, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 26 mars 1697, donné en conséquence de l'Édit du mois d'octobre 1694.

G. 5853. (Liasse.) – 11 registres in-folio, comprenant 310 feuillets, papier.

1694. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Reprises pour les cures de la Bouille, Littetot, Ronche-rolles-en-Bray, Ry, Hauville, Ernemont, Nollevall, Hautot-Saint-Sulpice, Saint-Remy de Dieppe, le Hertelay, Mau-quenchy, Thieuville, Saint-Jacques de Dieppe, Rougemontier.

G. 5854. (Liasse.) – 4 registres in-folio, contenant 199 feuillets, papier.

1695. – Départements sur le diocèse de Rouen de la somme de 93,784 livres, 7 sous 3 deniers, ordonnée être levée sur le diocèse de Rouen, par délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, le 22 juillet 1695, pour sa cote-part de 2 millions faisant partie des 10 millions accordés au Roi par la dite Assemblée ; – de la cote-part des fabriques pour le dit don gratuit de 2 millions ; – de 4,032 livres pour les frais communs de l'Assemblée générale du clergé ; – de 3,775 livres pour les arrérages au denier 16 des 3,500,000 livres, empruntées à constitution ; – de 119,000 livres, pour les arrérages d'autres rentes créées pour l'affaire des bois, et 6,217 livres pour les taxations des receveurs provinciaux, et pour partie de celles du receveur général. – Signé par Jacques Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, Clément, Dieppedalle, De Champagne de Séricour, Charles, Bigot.

G. 5855. (Liasse.) – 3 registres in-folio, comprenant 82 feuillets, papier.

1694. – Départements et comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Signé par Jacques N., (Colbert), archevêque de Rouen, Clément, vicaire général, de Fieux, De Champagne de Séricour, Dieppedalle, Goudouin, Le Canu, Bigot.

G. 5856. (Liasse.) – 13 registres in-folio, contenant 368 feuillets, papier.

1695. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Exemption de Montivilliers ; abbessse de Montivilliers, 32 livres, 16 sous ; cures de Saint-Sauveur, Saint-Germain, Sainte-Croix, Rouelles, Harfleur, Octeville, Rolleville, Saint-Marlin-du-Manoir, Gueutteville, Posville, Gournay, Saint-Barthélémy, Sanvic, Fontenay ; chapelles de Notre-Dame de Montivilliers, de Saint-Edmond, de Saint-Nicaise, du Chêne, de Saint-Jean-de-l'Hôpital, de, la Madeleine.

G. 5857. (Liasse.) – 8 registres in-folio, contenant 113 feuillets, papier.

1695. – Départements et comptes des décimes pour le vicariat de Pontoise. – Claude-Balthasar Chaudeon, sieur de la Valette, receveur des décimes. – Département signés par Jacques N., archevêque de Rouen, Clément, vicaire général, Dieppedalle, Le Canu, Le Febvre, De Lépine, Charles.

G. 5858. (Liasse.) – 4 registres in-folio, comprenant 115 feuillets, papier.

1695. – Départements des décimes pour le vicariat de Pontoise ; comptes des décimes pour le dit vicariat, signés par MM. Clément, vicaire général, Bigot, De Champagne de Sérécour, J. Goudouin, Dieppedalle, le Canu, Le Febvre, Charles, De Lépine, Le Roux.

G. 5859. (Liasse.) – 4 registres in-folio, contenant 192 feuillets, papier.

1696. – Départements sur le diocèse de Rouen, de 16,898 livres, 3 sous, comme cote-part d'un million, faisant partie des 2 millions de don gratuit restant à payer, pour l'année 1696 ; – de 185,568 livres comme cote-part, tant de 2,500,000 l. que de 1,551,539 livres, accordées au Roi pour secours extraordinaire, au lieu et place de la capitation par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain-en-Laye, le 23 juin 1695 ; – de la subvention sur les fabriques, en conséquence de la dite Assemblée ; – des augmentations de gages des officiers, 1,589 livres 8 sous.

G. 5860. (Liasse.) – 46 registres in-folio, contenant 134 feuillets, papier.

1696. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen : ordinaire et extraordinaire, recette, 67,537 livres 15 sous ; – ministres convertis, 1,718 livres, 2 sous 2 deniers ; – alternatif, 8,344 livres ; – triennal, 5,986, livres, 15 sous ; – 2 sous pour livre, 5,986 livres, 15 sous ; – augmentation de gages, 5,986 livres, 15 sous ; – nouvelle imposition de l'année 1675, 5,172 livres, 2 sous ; – augmentation des ministres convertis, 2,871 livres, 12 sous ; – augmentation de gages créés en 1690, 19,819 livres, 11 sous ; – rente des 2,700,000 livres, 6,697 livres ; – deux tiers de l'augmentation des gages de 1693, 2,147 livres, 2 sous ; – augmentation des gages de l'année 1693, 3,222 livres ; – rentes créées en conséquence de l'Assemblée générale de 1695, 3,610 livres, 15 sous ; – augmentation des gages des officiers créés en 1695, 1,618 livres, 2 sous ; – don gratuit, 43,052 livres, 14 sous ; – imposition sur les fabriques pour la subvention, 2,702 livres.

G. 5861. (Registre.) – In-folio, 107 feuillets, papier, relié en parchemin.

1696. – « Compte que rend Louis Vatboy, préposé à la recette des décimes du don gratuit et subvention du diocèse de Rouen de l'année 1696, de la levée du présent compte delà subvention de la dite année, et ce pour la cote-part de ce diocèse des 4 millions par an accordés au Roy par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Saint-Germain en Laye, le 23 juin 1695, pour secours extraordinaire au lieu et place de la capitation. » – L'archevesque, 2,000 livres ; le haut doyen, 15 livres ; – le chantre, 11 livres, 10 sous ; – le trésorier, 15 livres ; – le grand ! archidiacre, 21 livres ; – l'archidiacre d'Eu, 6 livres ; – l'archidiacre du Grand-Caux, 6 livres ; – l'archidiacre du Vexin-Français, 6 livres ; – l'archidiacre du Vexin-Normand, 10 livres ; – l'archidiacre du Petil-Caux, 4 livres, 10 sous ; – le chancelier, 30 sous. Noms des chanoines, des chapelains : M. Renault, bibliothécaire du Chapitre. Nombre des prêtres habitués dans les paroisses de Rouen ; à S. Amand, 7 (Gréard, 4 livres) ; – à Saint-André de la Ville, 6 ; – A Saint-André hors la ville, 2 ; – à Saint-Cande-le-Jeune, 6 ; – à Sainte-Croix-des-Pelletiers, 6 ; – à Sainte-Croix-Saint-Ouen, 17 ; – à Saint-Denis, 8 ; – à Saint-Éloi, 13 ; – à Saint-Herbland, 7 ; – à Saint-Étienne des Tonneliers, 13 ; – à Saint-Godard, 29 ; – à Saint-Lô, 14 ; – à Saint-Jean, 13 ; – à Saint-Laurent, 22 ; – à Saint-Maclou, 34 ; – à Saint-Nicolas, 10 ; – à Sainte-Marie-la-Petite, 5 ; – à Saint-Hilaire, 3 ; – à Saint-Martin-sur-Renelle, 9 ; – à Saint-Martiu-du-Pont, 4 ; – à Saint-Nicaise, 24 ; – à Saint-Michel, 18 ; – à Saint-Pierre-le-Portier, 4 ; – à Saint-Pierre-du-Châtel, 9 ; – à Saint-Pierre-l'Honoré, 9 ; – à Saint-Patrice, 17 ; – à Saint-Sauveur, 13 ; – à Saint-Sever, 4 ; – à Saint-Vigor, 6 ; – à Saint-Vincent, 11 ; – à Saint-Vivien, 36 ; – à Saint-Gervais, 6 ; – à Saint-Paul, 1 ; – à la Ronde, 10. – Noms indiqués avec quelques renseignements : « La Ronde, M. Duhamel, vicaire, à présent religieux au couvent de la Trappe ; – Saint-Sever, M. Fiset, *obiit* depuis peu ; – Saint-Sauveur, M. Baudouin, vicaire, à présent curé de Gouy ; – Saint-Patrice, M. Bourdon, prêtre à la communauté ; – Saint-Pierre-l'Honoré,

M. Suart, vicaire, à présent curé de Bolbec ; – Saint-Michel, M. Lemercier, à présent curé de Celloville ; – Saint-Lô, M. Chaussée, clerc, à présent curé du Mesnil-Mauger ; – Saint-Godard, M. Le Rat, à présent curé du Héron. »

G. 5862. (Liasse.) – 3 registres grand in-folio, comprenant 139 feuillets, papier.

1697. – États et départements de 11,280 livres, de la subvention, des augmentations de gages pour le diocèse de Rouen. – Noms des chapelains de la cathédrale, des prêtres habitués dans les paroisses. – Prêtres habitués à Fécamp, MM. Le Plé, Le Borgne, ancien curé de Saint-Léger ; Chèvre, vicaire à Saint-Léonard ; Laine, vicaire à Saint-Étienne ; Fouilleuse, vicaire à Sainte-Croix ; Le Prévost, vicaire à Saint-Fromont ; Bunel, vicaire à Saint-Léger ; De la Haye, Hébert, Cohuer, Benard, Masson, Brébion, Du Thuit de Saint-Léger, Philippe, Le Maistre, De Renti, Le Picard, Godalier, Le Verdier.

G. 5863. (Liasse.) – 16 registres in-folio, comprenant 455 feuillets, papier.

1697. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres ; – dépense extraordinaire : « A M. l'abbé Bigot, syndic général de la province de Normandie, la somme de 321 livres, 15 sous pour la cote-part du diocèse des frais communs de l'Assemblée provinciale du clergé, tenue à Gaillon au mois de mai 1695, avancés par le dit sieur abbé Bigot. » – Recettes pour les ministres convertis, 1,718 livres, 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres, 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres, 15 sous ; des deux sous pour livre, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous ; – de la nouvelle imposition de l'année 1675, 5,172 livres, 2 sous ; – de l'augmentation pour les ministres convertis, 2,871 livres, 12 sous ; – des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres, 18 sous ; – de la rente des 2,700,000 livres levés en conséquence de l'Assemblée du clergé de 1693, 6,697 livres ; – de l'augmentation des gages de l'année 1693, 3,222 livres ; – des rentes créées pour partie du don gratuit de l'année 1695, 10,803 livres, 2 sous ; – des augmentations de gages des officiers créés en 1695, 3,564 livres ; – du don gratuit de 42,988 livres, 14 sous ; – des fabriques, 2,702 livres, 8 sous ; – de l'imposition pour les eaux et fontaines, 4,139 livres. – Comptes signés par MM. Clément, vicaire général, Bigot, Dieppedalle, Delépine, Le Canu, J. Gondouin, Le Febvre, Formont.

G. 5864. (Registre.) – In-folio, 70 feuillets, papier, relié en parchemin.

1697. – « Compte que rend Louis Formont, conseiller du Roy, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen, de la levée de la subvention pour la cote-part du diocèse de Rouen, des 4 millions par luy accordez au Roy par l'Assemblée générale du clergé de France... 1695, pour secours extraordinaires, au lieu et place de la capitation. » – Recette, 169,050 livres 13 sous. – Prêtres habitués à Dieppe, Jean, Picard, Barentin, Pilatte, Aublé, Mustel, Guérard, De la Caille, Richard, Nicolas Le Vasseur, François Pilate, Carnest, Blondel, D'Estrépagny, Le Forestier, Gommarin, De la Vespière, Le Normand, Morice, Étancelin, Lefranc, Caron, Le Vasseur, Fouquet, Traversier, Lefèvre, Noiret, Guillaume Noiret, Le Taneur, Roussel, Duhamel, Le Villain, Horslaville, Lemoine, Cauvin, Grelier, Le Tellier, Maurice Coustel, De Porge, Toinard, Le François, Cosson, Mouche, Le Gois, Varangue, Le Bailly, Baudouin, Le Jeune, Lorrin.

G. 5865. (Registre.) – In-folio, 125 feuillets, papier, relié en parchemin.

1697. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Mêmes signatures qu'aux comptes indiqués à l'article G. 5863.

G. 5866. (Liasse.) – 3 registres, grand in-folio, comprenant 155 feuillets, papier.

1698. – États et départements de 46,392 livres faisant le quart de 185,568 livres ordonnées être levées par délibération de l'Assemblée générale du clergé de France de 1695, au lieu et place de la capitation, sur tous les bénéficiers, communautés régulières et séculières, payant et non payant décimes, et tous autres sujets au don gratuit, ecclésiastiques vivant de patrimoine ou d'emploi et tous autres vivant cléricallement, même sur les fabriques ; – des augmentations de gages des

officiers en conséquence de la délibération de l'Assemblée de 1695 ; – des augmentations de gages créés en 1695.

G. 5867. (Registre.)– In-folio, 133 feuillets, papier, relié en parchemin.

1638. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Mêmes signatures qu'aux comptes indiqués à l'article G. 5864.

G. 5868. (Liasse.)– 14 registres, in-folio, comprenant 436 feuillets, papier.

1698. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres 15 sous ; – des pensions des ministres convertis, 1,718 livres 2 sous;– de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous;–des augmentations de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous ; – de l'imposition de 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des ministres, 2,871 livres 12 sous ; – des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – des augmentations de gages créés en 1693, 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; – des augmentations de gages créés en 1695, 4,901 livres ;– de la subvention sur les fabriques, 675 livres 12 sous.

G. 5869. (Registre.) – In-folio, 96 feuillets, papier, relié en parchemin.

1698. – Comptes que rend Louis Formont, conseiller du Roi, receveur ancien et triennal des décimes du diocèse de Rouen, de la levée faite sur le dit diocèse de la somme de 46,392 livres 2 sous 3 deniers, faisant le quart de 185,568 livres 9 sous ordonnés être levés, par délibération de l'Assemblée générale du clergé de France de 1695... au lieu et place de capitation. – Prêtres au Havre : MM. Daniel, Au bourg, Lambert, Du Jardin, Boisle, Hue, Baillen, Canet, Leconte, Hurel, Marc, Rozée, Massé, De-catelleu, Aubourg le jeune, Contois, Rique, Le Court, Au-bry, Lolin, Baudry, Chapelle, Le Clerc, Le Tellier, Testu, Grouet, Du Mouchel, Noël, de Saint-Léger, Biot, Coste, Périer, Imbert, Pelé, Persy, Tournois, Estienne, Coisy, Braquehays, Grégoire.

G. 5870. (Liasse.) – 2 cahiers, in-folio, comprenant 15 feuillets, papier.

1698. – États et départements sur le vicariat de Pontoise de sa cote-part dans la subvention accordée au lieu et place de la capitation, et dans l'imposition pour l'augmentation des gages des officiers du clergé. – Signé par MM. Clément, Bigot, De Champagne de Séricour, J. Gon-douin, Dieppedalle, Le Garni, Le Febvre.

G. 5871. (Registre.) – Grand in-folio, 36 feuillets, papier.

1699. – « Département de la somme de 1,175 livres 18 sols 8 deniers, à laquelle le diocèse de Rouen a été taxé pour sa part et portion des frais communs de l'Assemblée générale, qui se tiendra en l'année 1700, suivant l'ordre envoyé par Messieurs les agens du clergé de la part de l'Assemblée tenue en l'année 1695. »

G. 5872. (Registre.) – In-folio, 83 feuillets, papier, relié en parchemin.

1699. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Philippe Le Roux, conseiller du Roi, receveur ancien et triennal des décimes. – L'abbé de Saint-Martin de Pontoise, 178 livres ; outre-plus, 37 livres 1 sou ; – le prieur de Cornouillière, 19 livres 6 deniers ; outre-plus, 4 livres ; – le prieur de Saint-Michel de Triel, 24 livres 4 sous ; outreplus, 5 livres 1 sou ; – le prieur d'Évesquemont, 19 livres, 6 sous ; outre-plus, 4 livres ; – le prieur de Saint-Biaise près Poissy, 19 livres 6 sous ; outre-plus, 4 livres ; – le prieur de Gaillonnet, 14 livres 5 sous ; outre-plus, 3 livres.

G. 5873. (Liasse.) – 14 registres, in-folio, comprenant 421 feuillets, papier.

1699. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,337 livres ; – des ministres convertis, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif ordonné en 1621, 8,344 livres ; – du triennal 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous ; – des augmentations de gages créés en 1646, 3,986 livres 15 sous ; – des augmentations de gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous. – de l'imposition pour les rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous ; – de l'imposition pour les rentes créées en 1693, 6,697 livres 8 deniers ; – de l'imposition pour les augmentations de gages créés pour la finance payée en l'année 1693, 3,222 livres ; – de l'imposition pour les rentes créées en 1693, 10,803 livres ; – de l'imposition pour les augmentations de gages créés en l'année 1695, 4,833 livres ; – de l'imposition pour les frais de l'Assemblée générale de l'année 1700, 1,348 livres 8 sous. – Reprises pour les diminutions d'espèces, 1^{er} janvier 1700 : 20 sous par louis d'or, et 1 sou par écu.

G. 5874. (Liasse.) – 14 registres, in-folio, comprenant 397 feuillets-papier.

1700. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres ; – des pensions des ministres, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1686, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1675, 5,172 livres 2 sous ; de l'augmentation des ministres de 1680, 2,871 livres 12 sous ; – des rentes et des augmentations de gages de 1690, 19, 812 livres 18 sous ; – de l'imposition des rentes de 1693, 6, 697 livres 8 deniers ; – de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres ; – des rentes de 1695, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation de gages en 1695, 4,833 livres 9 sous 6 deniers ; – du don gratuit levé au mois d'octobre 1700, 30,801 livres. – « A M^{gr} l'archevêque de Rouen a esté payé 2,000 livres pour son voyage et frais de l'Assemblée provinciale tenue, à Gaillon, au mois de mai 1700. »

G. 5875. (Registre.) – Grand in-folio, 51 feuillets, papier, relié en parchemin.

1701. – « Département des décimes ordinaires du diocèse de Rouen : Les Minimés de Rouen, 43 livres 5 sous ; – les Jacobins, 34 livres 15 sous ; – les Augustins, 13 livres 18 sous ; – les Carmes de la ville, 10 livres 9 sous ; – les Muthurins, 6 livres 4 sous ; – les Jésuites du collège, 1 livre ; – les pères de l'Oratoire, 13 livres 10 sous ; – les Feuillants, 17 livres ; – les Ursulines, 18 livres 16 sous ; – les Cordeliers, 2 livres 6 sous, etc. – Pas de signatures.

G. 5876. (Liasse.) – 3 registres et cahiers, in-folio, comprenant 99 feuillets, papier.

1700. – Départements et comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Signés par MM. Clément, Bigot, de Séricour, J. Gondouin, J.-B. Routier, Le Canu, Le Febvre.

G. 5877. (Liasse.) – 2 registres, grand in-folio, comprenant 83 feuillets, papier.

1700. – États et départements de la somme de 32,824 livres 8 sous, faisant la 3^e partie de 164,122 livres ordonnées être levées sur le diocèse de Rouen et payées en 5 termes suivant la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue, à Saint-Germain-en-Laye, le 23^e juillet 1700, pour sa cote-part de 3,500,000 livres accordées au Roi ; – de 7,034 livres pour remboursement au sieur de Pennautier.

G. 5878. (Liasse.) – 10 registres, in-folio, comprenant 309 feuillets, papier.

1701. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres ; – des ministres convertis, 1,718 livres ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livres, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages ordonnée en 1646, 5,986 livres ; – de l'imposition ordonnée en l'année 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des ministres, 2,871 livres 12 sous ; – de l'imposition ordonnée en 1690, 19,812 livres ; – des rentes créées en l'année 1693, 6,697 livres 8 deniers ; – des augmentations de gages créés en 1693, 3,222 livres 12 sous.

G. 5879. (Liasse.) – 7 registres, in-folio, comprenant 216 feuillets, papier.

1701. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; – des augmentations des gages créés en 1695, 4,833 livres 9 sous ; – du don gratuit accordé en 1700, 61,602 livres ; de la subvention ou secours extraordinaire pour le terme de septembre 1701, 64,399 livres 4 sous. – Ce compte contient les noms des prêtres habitués de chaque paroisse. – Comptes des fabriques, 1,039 livres 3 sous ; – du supplément des frais d'Assemblée de 1700, 6,431 livres 16 sous ; – des frais d'Assemblée de 1701, 2,808 livres 10 sous.

G. 5880. (Liasse.) – 3 registres et cahiers, in-folio, comprenant 132 feuillets, papier.

1701. – Départements et comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Un des départements, arrêté le 7 septembre 1701, est signé par Jacques N., archevêque de Rouen, MM. Bigot, de Séricour, J.-B. Routier, Le Canu, Le Febvre.

G. 5881. (Registre.) – Grand in-folio, 95 feuillets, papier, non relié.

1702. – « Etat et département de la somme de 187,002 livres, ordonnée estre levée sur le diocèse de Rouen..., pour la cotte-part dudit diocèse au lieu de capitation. – Prêtres et ecclésiastiques habitués à Rouen ; paroisse Saint-Amand, 6, parmi lesquels Gréard ; – paroisse Saint-André hors-la-porle, 2 prêtres et un acolyte ; – paroisse Saint-Cande-Le-Jeune, 5 prêtres, 1 diacre, 2 acolytes ; – paroisse Sainte-Croix-dcs-Pelletiers, 4 prêtres ; – paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 15 prêtres ; – paroisse Saint-Denis, 8 ; – paroisse Saint-Éloi, 13 prêtres, 2 sous-diacres, 4 acolytes, 1 sous-clerc ; – paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église, 3 prêtres, 1 diacre ; – paroisse Sainl-Étisme-des Tonneliers, 12 prêtres ; – paroisse Saint-Godard, 3 prêtres, 4 diacres, 9 clercs ; – paroisse Saint-Herbland, 7 prêtres ; – paroisse Saint-Gervais, 4 ; – paroisse Saint-Hi-laire, 2 ; – paroisse Saint-Jean, 13 prêtres, 1 diacre, 1 sous-diacre, 1 acolyte ; – paroisse Saint-Laurent, 19 prêtres ; – paroisse Saint-Lô, 13 prêtres, 1 diacre, 8 acolytes ; – paroisse Saint-Maclou, 30 prêtres, 2 diacres, 2 sous-diacre, 4 clercs, 4 acolytes ; – paroisse Saint-Martin-du-Pont, 4 prêtres, 3 acolytes ; – paroisse Sainl-Martin-sur-Re-nelle, 10 prêtres ; – paroisse Sainte-Marie-la-Petite, 2 prêtres ; – paroisse Saint-Michel, 15 ; – paroisse Saint-Nicaise, 24 prêtres, 1 diacre, 1 sous-diacre ; – paroisse Saint-Nicolas, 10 prêtres, 3 acolytes ; – paroisse Saint-Patrice, 15 prêtres, 2 sous-diacres, 4 clercs ; – paroisse Saint-Pierre-du-Châtel, 8 prêtres, 1 acolyte ; – paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, 4 prêtres, 1 tonsuré ; – paroisse Saint-Pierre le Portier, 6 prêtres, 1 diacre, 2 acolytes ; – paroisse Saint-Sauveur, 13 prêtres, 1 sous-diacre, 1 acolyte ; – paroisse Notre-Dame-la-Ronde, 10 prêtres, 1 clerc, 2 sous-diacres, 1 acolyte ; – paroisse Saint-Vigor, 3 prêtres ; – paroisse Saint-Vincent, 10 prêtres, 1 diacre ; – paroisse Saint-Vivien, 35 prêtres, 3 diacres, 3 sous-diacres, 12 clercs. – Chapelains de la cathédrale, 73, non compris les chapelains de la Commune, le collège du Saint-Esprit, les chapelains de chœur et les prêtres habitués. – Parmi les chapelains, Pierre Henry, curé de Saint-Ouen-le-Mauger ; maître le Lorrain, habitué à Saint-Lô ; François Le Chandelier, curé de Mesnières ; Boquillon, curé de Saint-Sulpice ; Mauger, curé de Boudeville ; Boquier, chanoine de La Saussaye ; Michel, curé de Gravenchon ; Le Thiais, curé de Roncherolles ; Robert Rouse, curé de Thiergeville ; Jean Boissel, curé de Saint-Aignan du Pontaudemer ; Marque, curé de Thiouville ; Le Munier, curé de Martinéglise ; Jean Gosset, curé de la Crique ; Dieppedalle, curé de Sainneville.

G. 5882. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 223 feuillets, papier.

1702. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres ; – des ministres convertis, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,341 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des deux sous pour livre, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages créés en 1646, 5,980 livres 15 sous ; – de l'augmentation De gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres 12 sous. – « A M^{gr} l'archevêque 1,000 livres pour son voyage, séjour et frais de l'Assemblée provinciale tenue à Pontoise au mois d'avril 1702, au sujet du retrait des biens ecclésiastiques, ci-devant aliénés, suivant le mandement de M^{gr} l'évesque de Bayeux, du 4 avril 1702, et ordonnance de la Chambre, du 8 du dit mois ; – A M. l'abbé de Séricour, 250 livres, pour avoir esté député de ce diocèse à la dite Assemblée ; – au comptable, 948 livres, pour perte aux espèces, arrivée le 1^{er} de janvier 1703, sçavoir 7,560 escus, baissés de 74 sous à 72 pour escu, et 596 louis d'or, baissés de

13 livres 15 sous à 13 livres 10 sous, et 11,325 pièces de 4 sous 10 deniers, baissés à 4 sous 9 deniers. »

G. 5883. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 242 feuillets, papier.

1702. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen – Recettes des rentes et de l'augmentation de gages créé. en l'année 1690, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres 8 deniers ; – de l'augmentation de gages créés en 1693, 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation de gages créés en 1695, 4,833 livres 9 sous ; – des frais de l'Assemblée de l'année 1701, 2,808 livres 10 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation ordonnée par l'Assemblée générale de l'année 1701 170, 985 livres 18 sous ; – des fabriques, 2,702 livres. – Au compte de la subvention, noms des prêtres habitués dans les paroisses. – Reprise, « pour M. l'Herminier, presbtre à Saint-Laurent, qui est, à Paris, précepteur chez M. de Montville ; – pour M. Le Chevallier, presbtre à Saint-Laurent, qui est directeur du séminaire de Bouvereuil ; – pour M. Ballier, presbtre à Saint-Maclou, qui est précepteur chez M. le lieutenant général ; – pour M. Catherine, presbtre à Saint-Nicolas, qui est précepteur chez M. le président du Bec. »

G. 5884. (Registre.) – In-folio, 94 feuillets, papier.

1702. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Signés par MM. De Champagne de Séricour, J. Gondouin, J.-B. Routier, H. de Monchy, Le Canu, Le Febvre, Le Roux.

G. 5885. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, papier, comprenant 224 feuillets, papier.

1703. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous ; – des pensions des ministres, 1,718 livres 15 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 25 sous ; – de 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous ; – des augmentations de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous ; – des augmentations de gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres 12 sous. – « A M. Grebauval, 100 livres pour partie de l'ordonnance de 250 livres accordée à M. l'abbé Bigot, syndic de la province de Normandie, pour les frais de l'Assemblée provinciale tenue à Pontoise en 1702. – Au sieur Le Tourneur, libraire, pour un mémoire de fournitures de livres, 22 livres, 17 sous. »

G. 5886. (Liasse.) – 7 registres, in-folio, comprenant 214 feuillets, papier.

1703. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – des augmentations de gages financés en 1693, 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en l'année 1695, 10,803 livres 2 sous ; – des augmentations de gages créés en 1695, 4,833 livres 9 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation, 170,945 livres 18 sous ; – des fabriques, 2,702 livres 8 sous. – Dans i le compte de la subvention, noms des prêtres habitués. – Reprises : « Pour M. Finck, prestre à Saint-Amand de Rouen, qui est parti ; – pour M. Gréard, prestre à Saint- Amand, qui est curé ; – pour M. Descordes, prêtre à Saint-André, qui est décédé ; – pour M. De la Croix, prêtre à Saint-André, qui est demeurant à Paris. »

G. 5887. (Registre.) – In-folio, 94 feuillets, papier, relié en parchemin.

1703. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Signés par MM. De Champagne de Séricour, Bigot, De Lespine, Gondouin, J.-B. Routier, Le Canu, LeFebvre, Philippe Le Roux, receveur ancien et triennal.

G. 5888. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 225 feuillets, papier.

1704. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et extraordinaire, 67,537 livres ; – des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des deux sous pour livre,

5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages créés en 1646, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages créés en 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous. – « Au comptable, 866 livres, 19 sous 6 deniers, pour diminution arrivée sur les espèces trouvées dans la caisse des décimes dès le 1^{er} mai 1704, au nombre de 12,572 escus à 70 sous, de 4,552 en pièces de 4 sous 1 denier, baissés à raison d'un sol pour escu et 3 deniers par pièce de 4 sous 9 deniers. – A M^e Bernard Couet, prieur d'Envermeu, député du diocèse à l'Assemblée provinciale tenue à Gaillon, 500 livres. »

G. 5889. (Liasse.) – 8 registres in-folio, comprenant 239 feuillets, papier.

1704. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes et gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – de l'augmentation de gages financée en 1693 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation de gages créée en 1695, 4,833 livres 13 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation, 172,103 livres 8 sous ; – des fabriques, 2,746 livres 8 sous ; – des frais de l'Assemblée générale du clergé, qui sera tenue en 1705, 4,324 livres 15 sous ; – Dans le compte de la subvention, M. Foubert, curé du Petit Andely ; M. Desfriches, chapelain de Saint-Jacques d'Andely ; Druel, doyen d'Écouis ; Crosnier, maître des enfants de chœur d'Écouis ; M. de la Martinière, chanoine au dit lieu ; Le Pelletier, doyen d'Andely, Cartier, Seffrye, Mallel, chanoines au dit lieu ; Le Sauvage, vicaire perpétuel au dit lieu ; Duval, sacriste au dit lieu ; Tiberge, confesseur des Ursulines.

G. 5890. (Registre.) – In-folio, 109 feuillets, papier, relié en parchemin.

1704. – Comptes des décimes du vicariat dePontoise. – Signés par MM. de Champagne de Séricour, J. Gon-douin, Du Tot-Fronlin, J.-B. Routier, Bigot, De Lépine, Le Roux, Le Canu, Le Febvre.

G. 5891. (Liasse.) – 4 cahiers, in-folio, comprenant 162 feuillets, papier.

1705. – Départements sur le diocèse de Rouen du non gratuit ; – du patrimoine des prêtres don bénéficiers ; – des rentes et augmentation de gages ; – du supplément des frais d'Assemblée. – Au collège du Havre, Le Comte, Rose, Grégoire, Braquehay, Pelé, de Saint-Léger.

G. 5892. (Liasse.) – 8 registres in-folio, comprenant 223 feuillets, papier.

1705. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous ; – des pensions des ministres accordées en 1615, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages en 1646, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'augmentation de gages en 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres en 1680, 2,871 livres 12 sous. – Au comptable, 62 livres 3 sous, pour diminution d'espèces, arrivée le 1^{er} juillet 1705, sur 1,198 écus à 79 sous, et 9 louis d'or à 14 livres 15 sous, à raison d'un sou pour écu et 5 sous pour louis ; – 630 livres 10 sous, 6 deniers pour diminution d'espèces, arrivée le 1^{er} janvier 1706, sur 10,584 écus à 77 sous et 406 louis d'or et demi à 14 livres 5 sous.

G. 5893. (Liasse.) – 9 registres, in-folio, comprenant 272 feuillets, papier.

1705. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'augmentation de gages en 1690, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres 8 deniers ; – de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 2 sous ; – des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous ; – de la subvention en remplacement de la capitation sur les bénéficiers, communautés, patrimoines et prêtres, 172,124 livres ; – de la subvention des fabriques, 2,746 livres ; – du don gratuit, 8,694 livres 6 deniers ; – du remboursement du supplément des frais de l'Assemblée générale du clergé, 5,285 livres 15 sous.

G. 5894. (Registre.) – In-folio, 118 feuillets, papier.

1705. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Prêtres à Pontoise et dans l'archidiaconé du dit lieu : Gérard, doyen des chapelains ; Denis, confesseur de l'Hôtel Dieu ; Nicolas Bologu, confesseur des Carmélites ; Desgrouts, confesseur des Ursulines ; Pierre-Etienne Gossard, chapelain des pauvres enfermés.

G. 5895. (Registre.) – Grand in-folio, 68 feuillets, papier.

1706. – Département, sur le diocèse de Rouen, de la somme de 187,000 livres pour subvention au lieu de la capitation. – Noms des chanoines et des chapelains de la cathédrale et de tous les prêtres habitués dans les paroisses : – A Notre-Dame du Havre, MM. Le Duc, Sohier, Rique, Hue, Grégoire, Chapelle, Lotin, Savary, Le Clerc, Cani, Aubourg, Le Comte, Braquehay, Tournois, Le Tellier, Carel, Delorme, Coquerel, Flouelle, Dufresne, Baudri ; – à l'hôpital, 2 chapelains, Hartier et Jourdain ; – Bourdon, chapelain des Ursulines ; – à Saint-François du Havre, MM. Imbert, Boquet, Biot, de Saint-Léger, Peley, D'Ingouville, Haise, Longuemare. – Signé par M. De Champagne de Séricour.

G. 5896. (Liasse). – 8 registres in-folio, comprenant 222 feuillets, papier.

1706. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous ; – des pensions des ministres de 1615, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livre, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1675, 5,172 livres 2 sous ; de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres 12 sous. – Aux reprises : la chapelle de Saint-Thomas de Vesly, réunie à l'hôtel-Dieu de Gisors, par arrêt du 2 juillet 1700. – A M. l'abbé Couet, archidiacre, official et grand vicaire de l'archevêché, 250 livres pour son voyage, comme député à l'Assemblée provinciale tenue, à Pontoise, le 12 mars 1707. – Au comptable, 840 livres 2 sous 6 deniers, pour diminution d'espèces, arrivée le 1^{er} janvier 1707, sur 12,512 écus et demi, baissés de 72 à 71 sous, et sur 258 louis d'or, baissés de 13 livres 10 sous à 13 livres 5 sous.

G. 5897. (Liasse.) – 10 registres, in-folio, comprenant 264 feuillets, papier.

1706. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes et augmentation de gages de 1690, 19,872 livres 18 sous ; – des rentes de 1693, 6,697 livres 8 deniers ; – de l'augmentation de gages de 1693, 3,252 livres 12 sous ; – des rentes de 1695, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation, 168,695 livres ; – de la subvention des fabriques 2,746 livres 8 sous ; – du don gratuit de 1705, 17,388 livres 1 sou ; – du remboursement des frais de l'Assemblée de 1705, 3,285 livres 17 sous ; – des rentes créées pour le don gratuit de 1705, 7,314 livres. – Prêtres habitués à Montivilliers : MM. Louis Néel, Ganot, Jean Le Febvre, Richard Dumont, François Tenière, Jacques Dumont, Adrien Tesnière, Pierre De Fondimare, Pierre Le Bellenger, Joseph Le Marchand, Simon, Duval.

G. 5898. (Registre.) – In-folio, 124 feuillets, papier, relié en parchemin.

1706. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Signés par MM. J. de la Roque-Hue, Bigot, J. Gondoin, Du Tot-Frontin, J.-B. Routier, Le Canu.

G. 5899. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, 210 feuillets, papier.

1707. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 15 sous ; – des pensions des ministres ordonnées en 1625, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres, 15 sous ; – des 2 sous pour livre, ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres 15 sous ; – de l'imposition ordonnée en 1675, 15,172 livres 2 sous ; – de la levée pour l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous.

G. 5900. (Liasse.) – 10 registres, in-folio, comprenant 277 feuillets, papier.

1707. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation des gages de l'année 1695, 4,833 livres 9 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation des bénéficiaires, 169,479 livres 5 sous. Fait et arrêté en la Chambre du clergé, le 31 juillet 1708 ; signé : Claude Maur (d'Aubigné), archevêque de Rouen ; – des rentes et augmentations de gages de 1705, 13,719 livres 11 sous ; – du don gratuit de 1705, 8,694 livres ; – de la subvention des fabriques, 2,774 livres ; – de la subvention des prêtres diacres non bénéficiaires, 8,035 livres : à Saint-Amand de Rouen, 9 personnes ; à Saint-André dans la ville, 6 ; à Saint-André-hors-la-ville, 1 ; à Saint-Cande le Jeune, 6 ; à Saint-Croix-des-Pelletiers, 10 ; à Sainte-Croix-Saint-Ouen, 16 ; à Saint-Denis, 10 ; à Saint-Éloi, 15 ; à Saint-Étienne des Tonneliers, 9 ; à Saint-Godard, 31 dont 3, pauvres et à l'aumône ; – à Saint-Herbland, 10 ; à Saint-Hilaire, 1 ; à Saint-Jean, 14, dont un, Pierre Heuzé, vicaire, directeur des confréries ; – à Saint-Laurent, 18, dont un, M. Marsollet, nommé à la cure d'Arques ; – à Saint Lô, 16 ; à Saint-Maclou, 26 ; à Sainte-Marie-la-Petite, 6 ; à Saint-Martin du Pont, 4 ; à Saint-Martin-sur Renelle, 11 ; à Saint-Michel, 17 ; à Saint-Nicaise, 25, entre autres, Louis Canu, précepteur chez M. de Missy, Antoine Le Vasseur, précepteur chez M. Ygou, Jacques Raimbourg, supérieur du petit séminaire ; – à Saint-Nicolas 7 ; à Notre-Dame-de-la-Ronde, 15 ; à Saint-Patrice, 10 ; à Saint-Pierre-du-Chatel, 7, entre autres, Marc Guillet, répétiteur en la conférence de M^{gr} l'archevêque ; – à Saint-Pierre l'Honoré, 3 ; Saint-Pierre-le-Portier, 7 ; à Saint-Sauveur, 14 ; à Saint-Sever, 5 ; à Saint-Vigor, 5 ; à Saint-Vincent, 14 ; à Saint-Vivien, 36.

G. 5901. (Registre.) – In-folio, 118 feuillets, papier, relié en parchemin.

1707. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. Subvention des fabriques : de Saint-Mellon de Pontoise, 20 livres ; de Saint-André, 6 livres ; de Saint-Pierre, 10 livres ; de Puiseux, 2 livres ; de Génicourt, 2 livres ; d'Annery, 2 livres ; de Livilliers, 2 livres ; d'Osny, 2 livres ; de Saint-Maclou de Pontoise, 16 livres.

G. 5902. (Liasse.) – 2 cahiers, in-folio, comprenant 81 feuillets, papier.

1708. – États et départements, sur le diocèse de Rouen, de la subvention au lieu de la capitation. – Noms des prêtres, chapelains et autres vivant cléricallement, non bénéficiaires. – Charles Luce et Denis Bardel, chargés du recouvrement. – Prêtres à Caudebec autres que les bénéficiaires : Nicolas Du Val, Nicolas Noel, Pierre Dallet, Pierre Mauconduit, Bernard Le Prestre le jeune, Denis Simon, Jean Lucas, chapelain de Barival, Fabien Dallet, Denis Delamare, Maurice-Toussaint Le Febvre, Jean-Robert Clouet, Louis Le Cœur, Jacques-Marin Chambellan de Putréautot.

G. 5903. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 215 feuillets, papier.

1708. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,337 livres 18 sous ; – des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif ordonné en 1621, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal ordonné en 1658, 5,986 livres ; – des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, à cause des nouveaux monastères, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1675 convertie en rentes en 1700, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous. – Perte sur les espèces d'argent, le 1^{er} mars 1708, perte d'un sou par pièce de 20 sous ; total de la perte, 570 livres ; – autre perte sur les espèces d'argent, le premier avril de la même année, perte d'un sou par pièce de 18 sous, et d'un sou par écu ; total de la perte, 1,539 livres.

G. 5904. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 254 feuillets, papier.

1708. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, convertis en rentes en 1700, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – de l'augmentation de gages financée en l'année 1693, convertie en rentes en l'année 1700, 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en l'année 1695, 10,803 livres ; – de l'augmentation de gages de l'année 1695, convertie en rentes en 1700, 4,803 livres 9 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation, 186,164 livres 5 sous ; – des rentes et augmentations de gages de

l'année 1705, 11,989 livres 3 sous. – Comptes de la subvention des prêtres et fabriques : M. de Grouchy, prêtre à la Chaussée, décédé au mois de mai 1707 ; reprise de 20 livres à son occasion ; autres reprises pour Nicolas Le Vasseur, à Dieppe, décédé à la fin de janvier 1708.

G. 5905. (Cahier.) – Grand in-folio, 12 feuillets, papier, non relie.

1708. – État et département de la subvention au lieu de la capitation sur le vicariat de Pontoise. – A Magny MM. Le Prévost, vicaire ; Guillain, Rondeau, etc. – Signé par M. de Séricour, Bigot, J. Gondouin, J. B. Routier, Le Canu, Du Tot-Frontin, Le Febvre.

G. 5906. (Registre.) – In-folio, 110 feuillets, papier.

1708. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Subvention des prêtres non bénéficiers : A Saint-Nicolas de Meulan, 1 vicaire et 1 chapelain, 8 livres ; à Notre-Dame de Meulan, 1 vicaire, 1 prêtre, 1 chapelain, 12 livres ; à Sagy, 1 vicaire, 4 livres ; à Triel, 1 vicaire et 3 prêtres, 16 livres ; à Valmondois, 1 prêtre, 4 livres ; à Vaux, 1 vicaire, 4 livres ; à Puisieux, 1 vicaire, 4 livres ; à Annery, 2 prêtres servant de vicaires, 8 livres ; à Notre-Dame de Pontoise, 1 vicaire et 4 prêtres, 20 livres ; à Saint-Maclou de Pontoise, 9 prêtres, 36 livres ; à Saint-Pierre de Pontoise, 1 vicaire et 3 prêtres, 16 livres ; à Saint-André de Pontoise, 1 vicaire, 4 livres ; aux Ursulines, 2 prêtres, 8 livres ; aux Carmélites, 2 prêtres, 8 livres ; à l'Hôtel-Dieu, 1 prêtre, 4 livres ; aux Enfermés de Pontoise, 1 prêtre, 4 livres.

G. 5907. (Cahier.) – Grand in-folio, 70 feuillets, papier, non relie.

1709. – Département de la somme de 1,175 livres 18 sous 8 deniers à laquelle le diocèse de Rouen a été taxé pour sa part et portion des frais de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 1710 suivant l'ordre envoyé par MM. les agents généraux du clergé. Signé J. de la Roque Hue, Bigot, Le Canu, Ou Tot-Frontin.

G. 5908. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 218 feuillets, papier.

1709. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres 1 sous ; – des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,708 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres 15 sous ; – de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres, ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous.

G. 5909. (Liasse.) – 9 registres, in-folio, comprenant 275 feuillets, papier.

1709. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'imposition faite en 1690, 19,812 livres 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en 1695, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous ; – des rentes et augmentations de gages créés en 1705, 11,989 livres 3 sous ; – de la subvention au lieu de la capitalion, 185,524 livres 2 sous ; – des frais d'Assemblée tenue au terme d'octobre 1709, 1,225 livres 18 sous. – Comptes de la subvention des prêtres non bénéficiers et des fabriques à Rouen : – Fabrique de Notre-Dame de Rouen, 50 livres ; de Saint-Amand, 3 livres ; de Saint-André dans la ville, 15 livres ; de Saint-André hors-la-Ville, 3 livres ; de Saint-Ginde-le-Jeune, 10 livres ; de Sainte-Croix des Pelletiers, 10 livres ; de Sainte-Groix-Saint-Ouen, 20 livres ; de Saint-Denis, 15 livres ; de Saint-Éloi, 25 livres ; de Saint-Étienne des Tonneliers, 20 livres ; de Saint-Godard, 30 livres ; de Saint-Herbrand, 20 livres ; de Saint-Hilaire, 5 livres ; de Saint-Jean, 30 livres ; de Saint-Laurent, 30 livres ; de Saint-Lô, 30 livres ; de Saint-Maclou, 30 livres ; de Sainte-Marie-la-Petite, 4 livres ; de Saint-Martin-du-Pont, 15 livres ; de Saint-Martin-sur-Renelle, 15 livres ; de Saint – Michel, 30 livres ; de Saint-Nicaise, 20 livres ; de Saint-Nicolas, 15 livres ; de Notre-Dame-de-la-Ronde, 25 livres ; de Saint-Patrice, 30 livres ; de Saint-Pierre-du-Châtel, 15 livres ; de Saint-Pierre-l'Honoré, 10 livres ; de Saint-Pierre-le-Portier, 3 livres ; de Saint-Sauveur, 12 livres ; de Saint-Sever, 3 livres ; de Saint-Vigor, 4 livres ; de Saint-Vincent, 25 livres ; de Saint-Vivien, 12 livres.

G. 5910. (Registre.) – In-folio, 117 feuillets, papier.

1709. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Subvention des fabriques : Auvers, 2 livres ; Ablèges, 1 livre ; Briancourt, 6 sous ; Boissy l'Aillierie, 1 livre ; Briançon, 1 livre ; Courtemanche, 2 livres ; Connelles, 2 livres ; Courcelles, 1 livre ; Chars, 4 livres ; Saint-Cyr sur Chars, 1 livre ; Espiés, 2 livres.

G. 5911. (Liasse.) – 2 cahiers, grand in-folio, comprenant 77 feuillets, papier, non relié.

1710. – États et départements, sur le diocèse de Rouen, de la subvention au lieu de la capitation : l'archevêque, 967 livres 10 sous ; le doyen du chapitre, 191 livres 5 sous 6 deniers ; le chantre, 3 livres 18 sous ; le trésorier, 11 livres 11 sous ; le grand archidiacre, 13 livres 5 sous 6 deniers ; l'archidiacre d'Eu, 4 livres 16 sous ; l'archidiacre du Grand-Caux, 6 livres 15 sous ; l'archidiacre du Vexin-Français, 4 livres 10 sous ; l'archidiacre du Vexin-Normand, 6 livres 15 sous ; l'archidiacre du Petit-Gaux, 4 livres 10 sous ; le chancelier, 1 livre 1 sou.

G. 5912. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 215 feuillets, papier.

1710. – Comptes des décimes du diocèse de Bouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire ; 67,537 livres 15 sous ; – des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres 15 sous ; – des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres 15 sous, – de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres 12 sous. – Signé par MM. J. de la Roque-Hue, Bigot, Du Tot-Frontin, J. B. Routier, J. Hacquett, B. Le Cordier de Bigars, Le Canu, Dubos de Monbrisson, Formont.

G. 5913. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 274 feuillets, papier.

1710. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes et augmentation de gages de 1690, 19,812 livres ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – de l'augmentation de gages de 1693, 3,222 livres 12 sous ; – des rentes créées en 1693, 10,803 livres 2 sous ; – de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres 9 sous ; – des rentes et augmentations de 1705, 11,989 livres 2 sous ; – de la capitation racquittée par l'Assemblée de 1710, 118,945 livres 19 sous ; – Compte de la subvention des prêtres et fabriques du diocèse. – Au chapitre des reprises : M. de Saint-Léger, à Saint-François du Havre, décédé dès 1709 ; Pierre Cauvette à Bouteilles, décédé à Rouen en 1709 ; Jacques d'Etrépagny, à Saint-Jacques de Dieppe, décédé au mois d'août 1709 ; Pierre Roussel, à Saint-Remy de Dieppe, parti et religieux ; Jean Le Tourneur, à Saint-Saire, décédé à Nesle-en-Bray ; Bouvet, à Eu, curé de Francqueville en Picardie ; Desfreches, à Andely, décédé en 1709 ; M. Langlois, chanoine à Saint-Hildevvert de Gournay. « C'est un fils de famille, qui n'a aucun patrimoine, pour quoi Guillot, huissier, n'a pu le faire payer. »

G. 5914. (Liasse.) – 2 cahiers, grand in-folio, comprenant 28 feuillets, papier, non reliés.

1710. – États et départements de la subvention sur le vicariat de Pontoise. – L'abbé de Saint-Martin de Pontoise, 477 livres ; la communauté du dit lieu, 225 livres ; le prieur de Cornouillère, 63 livres ; le prieur de Saint-Michel de Triel, 42 livres 15 sous ; le prieur d'Évêquemont, 17 livres 12 sous ; le prieur de Saint-Biaise de Triel, 11 livres, 10 sous ; le prieur de Gaillonnet, 19 livres, 10 sous ; le prieur de Boisemont, 15 livres, 15 sous ; le prieur de Valmondois, 31 livres, 10 sous ; le prieur de Rosnel, 39 livres ; le prieur d'Avernes, 63 livres.

G. 5915. (Registre.) – In-folio, 122 feuillets, papier, relié en parchemin.

1710. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Subvention au lieu de capitation des prêtres non bénéficiaires : Berceaux, doyen de Saint-Mellon de Pontoise ; Sorel, Desmoutiers, Roger, Le Fevre, Guérin, Dauvray, chanoines au dit lieu ; Sorel, curé de Saint-Maclou ; Duval, curé de Notre-Dame, commissaire confesseur à l'Hôtel-Dieu ; Duval, docteur, prêtre habitué.

G. 5916. (Liasse.) – 3 cahiers et un registre grand in-folio, comprenant 144 feuillets, papier.

1711. – États et départements sur le diocèse de Rouen du don gratuit, de la subvention pour la capitation et autres impositions du clergé. – Dans le registre, les noms des paroisses sont imprimés.

G. 5917. (Liasse.) – 8 registres, in-folio, comprenant 224 feuillets, papier.

1711. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres, 15 sous ; – des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,728 livres, 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres, 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres, 15 sous ; – des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres, 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres ordonnée en 1680, 2,871 livres, 12 sous.

G. 5918. (Liasse.) – 9 registres, in-folio, comprenant 292 feuillets, papier.

1711. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des rentes et augmentations de gages créés en 1690, 19,812 livres, 18 sous ; – des rentes créées en 1693, 6,697 livres ; – de l'augmentation des gages de 1693, 8,222 livres, 12 sous ; – des rentes créées en 1695, 10,803 livres, 2 sous ; – de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres, 9 sous ; – des rentes et augmentations de gages de 1705, 11,989 livres, 3 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation, 118,501 livres, 4 sous ; – du don gratuit tenant lieu du 10^e denier, 18,678 livres, 18 sous. – A. M. l'abbé de Bonnedame, député, par le diocèse de Rouen, à l'Assemblée provinciale du clergé, tenue à Gaillon, au mois de mai 1711, au sujet du don gratuit, 500 livres, suivant l'ordonnance de M^{gr} l'évêque de Coutances, président en la dite Assemblée, du 18 mai au dit an. – Comptes de la subvention des prêtres et des fabriques de l'année 1711.

G. 5919. (Registre.) – In-folio, 120 feuillets, papier, relié en parchemin.

171. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Reprises : aux dames Carmélites de Pontoise, la somme de 44 livres, pour le don gratuit du terme d'octobre 1711 ; – aux sieurs Jésuites de Pontoise, pour le don gratuit du terme d'octobre 1711, 3 livres.

G. 5920. (Liasse.) – 2 cahiers grand in-folio, comprenant 74 feuillets, papier.

1712. – États et départements du don gratuit du diocèse de Rouen : – l'archevêque, 567 livres ; le doyen, 11 livres ; le chantre, 2 livres, 8 sous ; le trésorier, 6 livres, 16 sous ; le grand archidiacre, 7 livres, 18 sous, etc.

G. 5921. (Liasse.) – 8 registres in-folio, comprenant 225 feuillets, papier.

1712. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, 67,537 livres, 15 sous ; – des pensions des ministres ordonnées en 1615, 1,718 livres, 2 sous ; – de l'alternatif, 8,344 livres, 17 sous ; – du triennal, 5,986 livres, 15 sous ; – des 2 sous pour livre ordonnés en 1636, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'augmentation de gages de 1646, 5,986 livres, 15 sous ; – de l'imposition ordonnée en 1675, 5,172 livres, 2 sous ; – de l'augmentation des pensions des ministres, 2,871 livres, 12 sous.

G. 5922. (Liasse.) – 9 registres, in-folio, comprenant 276 feuillets, papier.

1712. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes des gages et rentes de 1690, 19,812 livres, 18 sous ; – des rentes de 1693, 6,697 livres ; – des gages de 1693, 3,222 livres, 12 sous ; – des rentes de 1695, 10,803 livres, 2 sous ; – de l'augmentation de gages de 1695, 4,833 livres, 9 sous ; – de l'augmentation de 1705, 11,989 livres, 3 sous ; – de la subvention au lieu de la capitation, 118,566 livres, 16 sous ; – du don gratuit, 41,390 livres, 9 sous. – Au chapitre des reprises du compte de la subvention : M. le Lorrain, curé de Saint-Martin du Pont pour les années 1711, 1712 ; M. Touzin, curé de Saint-André hors la porte, à présent curé de Saint-Cande le Vieux ; M. de la Noe, curé de Saint-Herbland ; M. de Marchantmont, curé de Saint-Godard ; M. Deshayes,

curé de Saint-Sauveur. – Comptes de la subvention des prêtres non bénéficiaires et des fabriques du diocèse : « L'église de Notre-Dame-du Vœu est dans les manoirs du Valasse, desservie par un religieux ; il n'y a point de trésoriers ny de fabrique. »

G. 5923. (Registre.) – In-folio, 126 feuillets, papier, relié en parchemin.

1712. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – A Pontoise, Calbry, principal du collège et régent ; Le Clerc, 2^{me} régent ; Coche, prêtre, 4^{me} régent ; Fenel, confesseur des religieuses Anglaises.

G. 5924. (Liasse.) – 3 registres in-folio, comprenant 100 feuillets, papier.

1713. – États et départements sur le diocèse de Rouen de l'ordinaire, extraordinaire, alternatif et triennal ; – des 2 sous pour livre de l'augmentation de gages de 1646 et des rentes et augmentations de gages de 1705 ; – des augmentations de gages de 1675 ; – des rentes et augmentations de gages de 1690, 1693, 1695. – Signé par Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen, J. De la Roque-Hue, Bigot, Le Canu, J. B. Routier, Dutot-Frontin, Du Bos, J. Hacquett, B. Le Cordier de Bigars.

G. 5925. (Registre.) – In-folio, 263 feuillets, papier.

1713. – « Compte que rend Nicolas Marye, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France et de ses finances, et receveur des décimes du diocèse de Rouen, à monseigneur l'archevesque et à messieurs les grands vicaires, syndics, et députés de la Chambre du clergé, pour l'année 1713, à cause de la levée imposée tant pour les décimes, ordinaires qu'extraordinaires, que de l'alternatif et triennal.... » – Signé par Claude-Maur, archevêque de Rouen, J. De la Roque-Hue, Bigot, Le Cordier de Bigars, Dubos de Monbrisson, J. Hacquett, Vittecoq, Marye.

G. 5926. (Registre.) – In-folio, 275 feuillets, papier.

1713. – Double du compte précédent.

G. 5927. (Registre.) – In-folio, 100 feuillets, papier.

1713. – Compte de la subvention des prêtres non bénéficiaires et des fabriques du diocèse de Rouen. – Reprises : M. le Boucher, à Saint-Herbland, curé de Routot dès 1711 ; Jacques Costard, à Saint-Godard, curé de Sainte-Croix-sur-Buchy ; Pierre Longer, à Saint-Jean, curé de Blosseville dit Bonsecours ; Louis de Lécluse, à Saint-Laurent, imposé chez madame de Saint-Supplix ; – François Baillon, vicaire à Saint-Lô, curé de Notre-Dame de Grâce, où il est entré au dimanche de *Lætare* 1713.

G. 5928. (Liasse.) – 5 registres ou cahiers in-folio, comprenant 79 feuillets, papier.

1713. – États et départements sur le vicariat de Pontoise, de l'ordinaire et extraordinaire ; – de l'alternatif et du triennal réunis en même compte, par délibération de la Chambre ecclésiastique, du 17 février 1712 ; – des pensions et des augmentations de pensions des ministres ; – des 2 sous pour livre ; – de l'augmentation de gages de 1646 et des rentes et augmentation dégages de 1705 ; – du don gratuit.

G. 5929. (Liasse.) – 2 registres, in-folio, comprenant 65 feuillets, papier.

1713. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Vicaires à Avernoes, Corneilles, Chars, Sergy, Épieds, Labbeville, Saint-Nicolas de Meulan, Notre-Dame de Meulan, Triel, Chanteloup, Carrière, Vigny, Vaux, dans le doyenné de Meulan.

G. 5930. (Registre.) – In-folio, 86 feuillets, papier.

1714. – Compte de la subvention des prêtres et fabriques et du don gratuit des fabriques. – Reprises : Guillaume Le Tavernier, ci-devant vicaire de Saint-Denis, curé de Saint-Paul ; Guillaume Ribart, ci-devant vicaire de Déville, maintenant curé du dit lieu ; Pierre Cossard, curé du Boschérout ; Le Boucher, curé de Routot ; Ancel, curé de Blainville ; Georges Tourneroche, cure de Bermonville ; Jean-Raptiste De la Croix, curé de Vibeuf ; Germain Ridet, curé de la Madeleine

d'Andely ; Nicolas Picard, curé de Thierville ; Pierre-Jean Le Vasseur, curé de Bretteville ; Adrien Roussel, curé de Martot ; Jacques Guestard de Malleville, précepteur des enfants du procureur général.

G. 5931. (Registre.) – Grand in-folio, 346 feuillets, papier.

1714. – « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, pour l'année 1714, gestion de l'alternatif, 80,552 livres. » – Noms des paroisses et des bénéfices, imprimés. – Signé par l'archevêque de Rouen et autres.

G. 5932. (Registre.) – Grand in-folio, 141 feuillets, papier.

1714. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Noms des paroisses et des bénéfices imprimés. – Reprises : « Le sieur Lecouvette, employé à Saint-Maclou de Pontoise comme prêtre, est curé de Magny ; le sieur Couturier, employé au même lieu comme prêtre, est curé d'Éragny sur Paris. » – Plus de chapelains à Saint-Jean-le Gast, Monluit, Saint-Laurent de Chaussy, Chambors, Noire-Dame de Marquemont, Saint-Jacques de la Bosse.

G. 5933. (Registre.) – Grand in-folio, 379 feuillets, papier.

1715. – « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, gestion de l'ancien, etc. » Horcholle, doyen de la Ronde ; Gréard, ancien curé de Saint-Amand ; Sevestre, curé de Saint-Vivien ; Touzin, curé de Saint-André hors la porte ; Deshayes, curé de Saint-Sauveur de Rouen. – Comptes signés par l'archevêque de Rouen et autres.

G. 5934. (Registre.) – Grand in-folio, 377 feuillets, papier.

1713. – Double du compte précédent.

G. 5935. (Registre.) – Grand in-folio, 133 feuillets, papier.

1712. – Comptes des décimes du vicariat de Pontoise. – Chanoines de Pontoise : Soret, Desmontiers, Roger, Le Fèvre, Dauvray ; curé de Saint-Maclou de Pontoise, Soret ; curé de Noire-Daine de Pontoise, Duval.

G. 5936. (Registre.) – Grand in-folio, 381 feuillets, papier.

1716. – « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes, pour l'année 1716, gestion du triennal etc... » – Doyenné du Pontaudemer : Picard, curé du Lendin ; – doyens de Bourghtheroulde : Pallier, curé du Boscguérard ; Philippe, curé d'Yville ; doyens de Saint-Georges : Cantel, curé de Blaqueville ; – doyens de Pavilly : Mauger, curé de Bondeville ; Lisant, curé de Pavilly ; Jacques Manulle, curé de Gnetteville ; Cavalier, chapelain de Saint-Vimer à Bretteville ; – doyens de Cailly : Hesnard, curé de Saint-Georges ; – doyens de Ry : Boniface, curé du Bosc-Édeline ; Bodin, curé de Saint-Aignan ; Pierreval, curé de Sainte-Croix-sur-Buchy ; Levesque, curé de Vascoeil.

G. 5937. (Registre.) – Grand in-folio, 636 feuillets, papier.

1717. – « Comptes que rend Nicolas Marye, receveur des décimes... pour l'année 1717, gestion de l'alternatif. » – Doyenné de Périers : Boulon, curé du Bourgbaudouin ; Amoutous, curé de Fresne-le-Plan ; Fouquet, curé du Mesnil-Raoul ; Gueffray, curé de Notre-Dame de Franqueville ; Marouard, curé de Quiéville ; – doyens de Saint-Romain : de Limerville, curé de la Cerlangue ; de la Rosière, curé de Manneville-la-Goupil ; Le Noble, curé d'Écrainville ; Berneval, curé d'Octeville ; – doyens de Valmont : Ruelte, curé de Froberville ; Roussel Leconte, curé de Gonfreville ; Lesurier, curé d'Ouainville ; doyens de Fauville : Murette, curé de Saint-Pierre l'Avis.

G. 5938. (Registre.) – In-folio, 511 feuillets, papier.

1718. – « Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, écuyers, receveurs des décimes, pour l'année 1718, gestion de l'ancien etc. » Nombre des vicaires et clercs au doyens de la Chrétienté : paroisse Saint-Amand, 5 ; paroisse Saint-Cande-le-Jeune, 6 ; paroisse Sainte-Croix des Pelletiers, 7 ; paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, 10 ; paroisse Saint-Denis, 8 ; paroisse Saint-Éloi, 10 ; paroisse Saint-Étienne des Tonneliers, 7 ; paroisse Saint-Godard, 21.

G. 5939. (Registre.) – Grand in-folio, 513 feuillets, papier.

1719. – « Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, frères, écuyers, receveurs des décimes pour l'année 1719, gestion du triennal etc. » – Vicaires et clercs habitués dans le doyenné de la Chrétienté : paroisse Saint-Herbland, 8 ; paroisse Saint-Hilaire, 1 ; paroisse Saint-Jean, 10 ; paroisse Saint-Laurent, 11 ; paroisse Saint-Lô, 10 ; paroisse Saint-Maclou, 13 ; paroisse Sainte-Marie la Petite, 4 ; paroisse Saint-Martin-du-Pont, 3 ; paroisse Saint-Martin-sur-Renelle, 7 ; paroisse Saint-Michel, 12.

G. 5940. (Registre.) – Grand in-folio, 374 feuillets, papier.

1719. – Double du registre précédent.

G. 5941. (Registre.) – Grand in-folio, 260 feuillets, papier.

1720. – État et départements des sommes qui doivent être levées sur les bénéficiers et autres contribuables du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise (diocèse imposé à 165,308 livres) ; – des arrérages de rentes, montant à 94,703 livres ; – de l'imposition des fabriques. – Les dits états signés par l'archevêque de Rouen.

G. 5942. (Registre.) – Grand in-folio, 395 feuillets, papier.

1720. – « Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, frères, écuyers, receveurs des décimes du diocèse de Rouen pour l'année 1720, gestion de l'alternatif, etc... » Vicaires et clercs du doyenné de la Chrétienté : paroisse Saint-Nicaise, 11 ; Saint-Nicolas, 6 ; Notre-Dame-de la Ronde, 4 ; Saint-Patrice, 9 ; Saint-Pierre du Châtel, 5 ; Saint-Pierre-L'Honoré, 2 ; Saint-Pierre-le-Portier, 2 ; Saint-Sauveur, 6 ; Saint-Sever, 3. – Compte signé par Armand, archevêque de Rouen. – A la suite, « État de la recette et dépense à faire, en l'année 1719, par le receveur provincial triennal des décimes de la Généralité de Rouen, à cause des sommes à quoi sont taxés les diocèses de la Généralité. » Signé : Ogier ; – État des pensions d'oblats établies sur les abbayes et prieurés de nomination royale.

G. 5943. (Registre.) – in-folio, 487 feuillets, papier.

1730. – Double du compte précédent, mais sans les pièces annexées.

G. 5944. (Cahier.) – Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1730. – État des impositions des bénéficiers et autres ecclésiastiques pour la subvention, au lieu de la capitation, de MM. les ecclésiastiques du diocèse, tant à cause de leur patrimoine qu'en leur qualité d'ecclésiastiques.

G. 5945. (Registre.) – Grand in-folio, 482 feuillets, papier.

1721. – Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, receveurs des décimes et subvention du diocèse de Rouen. – Vicaires et clercs du doyenné de la Chrétienté : paroisse Saint-Vigor, 4 ; paroisse Saint-Vincent, 8 ; paroisse Saint-Vivien, 15, etc.

G. 5946. (Registre.) – Grand in-folio, 498 feuillets, papier.

1722. – Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, receveurs des décimes du diocèse de Rouen. – Recettes, 82,160 livres ; 84,315 livres ; 1,786 livres, 15 sous ; 724 livres, 2 sous : 1,854 livres. – Vicaires et clercs du doyenné du Havre : paroisse Notre-Dame du Havre, 8 ; paroisse de Saint-François, 3. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise. – Signé par MM. Du Tot-Frontin, Bigot, J. B. Routier, Duhamel, J. Hacquett, Le Cordier de Bigars, Dubos de Monbrisson, Thomas, Prével, Le Roux.

G. 5947. (Registre.) – Grand in-folio, 334 feuillets, papier.

1722. – Double des comptes précédents, moins celui du vicariat de Pontoise.

G. 5948. (Registre.) – In-folio, 472 feuillets, papier.

1723. – Comptes que rendent Nicolas et Philippe Marye, receveurs des décimes du diocèse de Rouen. – 4,095 livres d'aumônes faites par les bénéficiers du diocèse pour les pauvres pestiférés de Marseille, remises depuis par M. Ogier et distribuées aux pauvres communautés du diocèse de

Rouen. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise ; – les dits comptes signés par Louis (De la Vergne de Tressan), archevêque de Rouen.

G. 5949. (Registre.) – In-folio, 468 feuillets, papier.

1723. – Double du compte précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise.

G. 5950. (Registre.) – In-folio, 510 feuillets, papier.

1724. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Dépenses : « A Monseigneur l'archevêque de Rouen et à MM. les président, syndics et députez de la Chambre du clergé de Rouen, 5,000 livres, pour avoir examiné, clos et arrêté, pendant plusieurs jours et vacations, tant la recette que la dépense des présents comptes et autres affaires du clergé pendant le cours de l'année. » – Compte particulier du vicariat de Pontoise, les dits comptes signés par Louis (de la Vergne de Tressan) archevêque de Rouen.

G. 5951. (Registre.) – Grand in-folio, 500 feuillets, papier.

1724. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise.

G. 5952. (Registre.) – Grand in-folio, 562 feuillets, papier.

1725. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – État de MM. les bénéficiers et autres ecclésiastiques du diocèse de Rouen, imposés à la subvention pour leur patrimoine ; – au doyenné de la Chrétienté: M. l'abbé Bigot ; Horcholle, doyen de la Ronde ; Gréard, ancien curé de Saint-Amand ; Costé, curé de Saint-Michel ; Thomas, curé de Saint-Maclou ; Sevestre, curé de Saint-Vivien ; Tavernier, curé de Saint-Paul ; Renaut, curé de Saint-Vigor ; Deshayes, curé de Saint-Sauveur. – « Aux petits Séminaires de Rouen, paroisse Saint-Nicaise, 6,000 livres, en conséquence des lettres-patentes du Roi, du mois de mai 1714. » – Compte particulier du vicariat de Pontoise.

G. 5953. (Registre.) – Grand in-folio, 457 feuillets, papier.

1725. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise.

G. 5954. (Registre.) – Grand in-folio, 455 feuillets, papier.

1726. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes et subvention du diocèse de Rouen. – Dépenses : 30 livres à M. de Pellevé, pour ses honoraires et débours, dans l'affaire contre M. Ogier ; – 2,000 livres à Monseigneur l'archevêque, sur le mandement de Monseigneur l'évêque de Séz, pour les frais de l'Assemblée provinciale tenue à Rouen, le 16 avril 1725 ; – 500 livres à M. l'abbé Bridelle, député en l'Assemblée provinciale de 1725 ; – 2,000 livres à Monseigneur l'archevêque de Rouen, en conséquence du mandement de Monseigneur l'évêque de Séz, pour l'Assemblée provinciale tenue à Gaillon, le 20 août 1726 ; – 500 livres à M. l'abbé Bridelle, député du diocèse de Rouen en la dite Assemblée ; – 265 livres à M. l'abbé de Vernouillet, syndic général de la province, pour payer les frais communs de la dite Assemblée. – Comptes que rend Armand-Louis Soret, receveur des décimes de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. – Signé par l'archevêque de Rouen.

G. 5955. (Cahier.) – Grand in-folio, 25 feuillets, papier.

1727. – Département général des décimes sur le diocèse de Rouen. – L'archevêque, 4,637 livres ; – le haut doyen, 70 ; le chantre, 30 ; le trésorier, 135 ; le grand archidiacre, 82 ; l'archidiacre d'Eu, 59 ; l'archidiacre de de Grand-Caux, 59 ; l'archidiacre du Vexin-Français, 39 ; l'archidiacre du Vexin-Normand, 43 ; l'archidiacre du Petit-Caux, 50 ; le chancelier, 5. – Non signé.

G. 5956. (Registre.) – Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

1727. – Troisième département de la somme de 61,704 livres, 18 sous, qui doit être imposée sur les bénéficiers et communautés du diocèse de Rouen, contribuables aux dons gratuits du clergé. –

Signé par l'archevêque de Rouen et par MM. l'abbé Bridelle, vicaire général, J. B. Routier, J. Hacquett, Dubos de Monbrisson, B. Le Cordier de Bigars, Duhamel, Du Tot-Frontin.

G. 5957. (Registre.) – Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

1727. – Quatrième département de la somme de 88,865 livres, 8 sous, qui doit être imposée sur tous les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 5958. (Registre.) – Grand in-folio, 856 feuillets, papier.

1727. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes et subvention du diocèse de Rouen. « Au comptable, 2,085 livres, 3 sous, pour remplacement du vide causé par les diminutions d'espèces. A M. Prevel, prêtre, greffier de la Chambre du clergé, 300 livres, pour sa peine d'avoir vaqué, avec MM. de la Chambre, au calcul des dits comptes et en avoir écrit les apostilles. » – Comptes particuliers du vicariat de Pontoise.

G. 5959. (Registre.) – Grand in-folio, 742 feuillets, papier.

1727. – Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. A la dépense, 620 jetons. A la fin, comptes que rend à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé de France, M. Marye, préposé à la recette provinciale des décimes de la Généralité de Rouen.

G. 5960. (Registre.) – Grand in-folio, 123 feuillets, papier.

1727. – « État et département de la somme de 88,965 livres, 4 sols, 4 deniers, qui doit être imposée et levée sur les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise, pour leur contribution aux anciennes impositions. »

G. 5961. (Registre.) – Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

1727. – Deuxième département de la somme de 12,969 livres, 13 sous, 7 deniers, « qui doit être imposée et levée annuellement sur tous les bénéficiers, corps et communautés du diocèse de Rouen et du vicariat de Pontoise, fait et arrêté par M^{gr} l'archevêque de Rouen. »

G. 5962. (Registre.) – Grand in-folio, 474 feuillets, papier.

1728. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes, pour l'année 1728, de la somme de 88,965 livres, 4 sous, 4 deniers qui doit être imposée sur les bénéficiers, corps et communautés ecclésiastiques du diocèse. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5963. (Registre.) – Grand in-folio, 487 feuillets, papier.

1728. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5964. (Registre.) – Grand in-folio, 493 feuillets, papier.

1729. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Compte particulier du vicariat de Pontoise. – Reprises : diminution accordée à chaque doyen.

G. 5965. (Registre.) – Grand in-folio, 483 feuillets, papier.

1729. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, à M. de Senozan.

G. 5966. (Liasse.) – 4 registres grand in-folio, 480 feuillets, papier.

1730. – Départements pour le don gratuit de 1730. – En tête d'un de ces départements, de la main de M. Prevel, greffier de la chambre ecclésiastique : « Département qui avait été fait pour le don gratuit, de 1730, lequel n'a pas servi, en ayant été fait un autre. » – Don gratuit du clergé de France en 1730, 4 millions.

G. 5967. (Registre.) – Grand in-folio, 580 feuillets, papier.

1730. – Double du registre précédent, moins le vicariat de Pontoise. – Aux reprises : Les religieuses de Brionne, pour 37 livres ; le curé de Rois-Himont, pour 40 livres ; le curé de Saut-Ouen-sous-Brachy, pour 29 livres ; celui de Martigny, pour 44 livres ; 671 livres 5 sous de diminution accordées à plusieurs bénéficiers, pour grêle, incendie ou nullité de biens. – Comptes rendus à M. de Senozan.

G. 5968. (Registre.) – Grand in-folio, 5471 feuillets, papier.

1780. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Pour le diocèse de Rouen, 88,965 livres ; 12,969 livres ; 61,704 livres ; 43,242 livres ; 74,705 livres. – Compte particulier du vicariat de Pontoise. – L'abbé de Vernouillet, syndic général de la province. – Comptes signés par l'archevêque de Rouen, MM. l'abbé Bridelle, J. Hacquett, J-B. Routier, Du Tot-Frontin, Dubos de Monbrisson, B. Le Cordier de Bigars, Terrisse, Duhamel, Marye, Prevel, Soret.

G. 5969. (Registre.) – Grand in-folio, 487 feuillets, papier.

1731. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen, pour l'année 1731. – Décharges accordées à plusieurs bénéficiers, 1,663 livres. – Comptes particuliers du vicariat de Pontoise : Armand-Louis-François Soret, receveur.

G. 5970. (Registre.) – Grand in-folio, 465 feuillets, papier.

1731. – Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5971. (Registre.) – Grand in-folio, 487 feuillets, papier.

1732. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Doyenné de Pontaudemer : chapelains de Bouquelon, de la léproserie de Brestot, de Corneville, de la Haye-Auberée, de l'herrnitage de Brotonne, de Lortier, de la Madeleine de Pontaudemer, du Mont-Perreux, du manoir de la mare de Rondemare, de Saint-Léonard à Saint-Aubin, de Saint-Nicolas à Bliquetuit, de Saint-Nicolas à Brestot, de Saint-Nicolas du Genestay, de Saint-Pierre à Bouquetot, de Saint-Sauveur, de Saint-Thomas d'Aizier, de Thibouville à Anneville, du Torp dans la forêt de Brotonne. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5972. (Registre.) – Grand in-folio, 458 feuillets, papier.

1732. – Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant des affaires temporelles du clergé de France.

G. 5973. (Registre.) – Grand in-folio, 492 feuillets, papier.

1733. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du clergé du diocèse de Rouen. – Doyenné du Bourghtheroude : chapelains de Beaulieu, Berville, Bois-say-le-Châlel, Brelteville à Bonneville, de la léproserie de Brionne, de Dame-Eve, de Martel, de Saint-Chaux d'Elbeuf, de Saint-Claude, de Saint-Léonard, de Saint-Louis à Yville, de Sainte-Marguerite à Orival, de Saint-Maurice au Gros-Theil, de Saint-Martin à Infreville, de Saint-Nicolas à Mauny, de Saint-Patrice du Bose-Roger, du Teillement, de la grande chapelle du Thuit-Hébert, de la petite chapelle du Thuit-Hébert. – 24,000 livres, partie de 44,000 livres, pour faire les bâtiments du petit séminaire. – 2,000 livres à messire Barthélemy de la Londe, haut doyen de l'église métropolitaine, pour avoir

tenu l'Assemblée provinciale, au mois de janvier 1734, suivant le mandement de M^e l'évêque d'Avranches ; – 500 livres à l'abbé Bridelle, député du second ordre ; – 268 livres à M. l'abbé de Vernouillet pour les frais communs de la dite Assemblée. – Comptes particuliers du vicariat de Pontoise.

G. 5974. (Registre.) – Grand in-folio, 462 feuillets, papier.

1733. – Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5975. (Registre.) – Grand in-folio, 582 feuillets, papier.

1734. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Doyenné de Saint-Georges: chapelains de Barival à Caudebec, de la Beuglerie à Bouville, de Groixmare, du château d'Estelenc, le chapelain royal de Fréville, le précepteur de Gratemont, les chapelains du Mesnil-Varin à Saint-Paër, de Notre-Dame de Sahurs, de Saint-Amand de Gohonville, de Saint-Amator à Jumièges, de Saint-André à Bouville, de Saint-André du Château, de Saint-Clair à Caudebec, de Saint-Denis à Notre-Dame de Gravenchon, de Saint-Jacques de Lestang, de Saint-Julien à l'Hôpital de Caudebec, de Saint-Julien de Lugan, de Saint-Pierre des Bois à Maulévrier, de Soquence à Sahurs, du Taillis à Yainville, du Trait à Yainville, de Villequier. – Comptes particuliers pour le vicariat de Pontoise. – Les dits comptes signés par Nicolas de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, MM. Terrisse, Bridelle, Dubos de Monbrisson, Du Tot-Frontin, de La Londe, Duhamel, Le Baillif-Mesnager, Prevel et Marye.

G. 5976. (Liasse.) – 5 registres, in-folio, non reliés, comprenant 487 feuillets, papier.

1735. – États et départements des décimes pour le diocèse de Rouen, et le vicariat de Pontoise.

G. 5977. (Registre.) – Grand in-folio, 794 feuillets, papier.

1735. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – « Au révérend père Dom Duplessis, 881 livres, savoir 500 livres pour les premiers six mois et 381 livres pour le dernier paiement de la pension que l'on payoit annuellement au dit sieur religieux, pour composer l'histoire ancienne et complète de l'église du diocèse de Rouen, suivant le mandement de la dite Chambre, du 21 mars 1731. – A Bradel, 12 livres, pour la reliure des départements. » – Comptes particuliers pour le vicariat de Pontoise.

G. 5978. (Registre.) – Grand in-folio, 793 feuillets, papier.

1735. – Double du registre précédent, moins les comptes du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye, à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé de France.

G. 5979. (Registre.) – Grand in-folio, 125 feuillets, papier.

1736. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen ; montant des impositions du diocèse, 252,000 livres. – Doyenné de Pavilly : chapelains de Bautot, des Cambres, du château de Fresquiennes, du château de Pavilly, de la Madeleine de Pavilly, de Notre-Dame de la Délivrande, de Saint-Adrien à Limésy, de Saint-André du Castillon, de Sainte-Croix à Pavilly, de Saint-Denis à Pavilly, du château de Saint-Jean, de Saint-Laurent à Pavilly, de Saint-Martin à Pavilly, de Saint-Maur à Clères, de Saint-Ouen à Sierville, de Saint-Remy à Pavilly, de Saint-Sauveur de Grosfy, de Saint-Sylvestre à Clères, de Saint-Sulpice, de Saint-Thibaut au Mesnil-Du-récu, de Saint-Thomas à Pavilly, de Saint-Vimer à Bretteville, de Latréaumont. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5980. (Registre.) – Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

1736. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant des affaires temporelles du clergé de France.

G. 5981. (Liasse.) – 2 registres, grand in-folio, comprenant 144 feuillets, papier.

1737. – États et départements des décimes sur le diocèse de Rouen et le vicariat de Pontoise. Le département du diocèse fait et arrêté, en la Chambre du clergé, le 31 janvier 1737, par les syndics et députés dudit clergé, commissaires du Roi en cette partie, Terrisse, B. Le Cordier de Bigars, J.-B. Routier, Dubos de Monbrisson, Bridelle, Le Baillif-Mesnager.

G. 5982. (Registre.) – Grand in-folio, 123 feuillets, papier.

1737. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Total des impositions, 250,000 livres. – Doyenné de Cailly, chapelains de Bosc-le-Hard, Boscguérard, Bourgtheroulde, Cauquereumont, la Haye-Gonnor, Mont-Varat à Saint-Georges, Saint-Désiré à Montérollier, Saint-Gourgon, Saint-Roch à Montcauvaire. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5983. (Registre.) – Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

1737. – Double du compte précédent, moins le vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. de Senozan, intendant général des affaires temporelles du clergé.

G. 5984. (Registre.) – Grand in-folio, 126 feuillets, papier.

1738. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des impositions, 250,000 livres. – Doyenné de Ry : chapelains de la Délivrande de Maillemois, de Rainfreville à Martainville, de Sainte-Catherine à Blainville, de Saint-Christophe à Ry, de Saint-Jacques à Blainville, de Saint-Jean au dit lieu, de Saint-Laurent à Saint-Denis le Thibout. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5985. (Registre.) – Grand in-folio, 125 feuillets, papier.

1739. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des impositions, 250,000 livres. – Doyenné de Périers : chapelains de Bonnemare à Radepont, du château de Bourdeny, de Cléon, du Mesnil-Esnard, du Port-Saint-Ouen, de Saint-Adrien, de Saint-Antoine à Belbeuf, de Saint-Antoine d'Alisay, de Sainte-Catherine à Blosville, de Sainte-Honorine à Périers, de Sainte-Marguerite à Bourdeny, de Saint-Michel de Fontaine-Guérard, de Saint-Nicolas à Pitres, de Saint-Pierre d'Alisay. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5986. (Registre.) – Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

1740. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des impositions, 250,000 livres. – Doyenné de Saint-Romain : chapelains d'Ermeville, Gonnevillle, Netelet, Rames, Bléville-la-Sous-bretonne, Sainte-Catherine de Glatigny, Saint-Eustache, Sainte-Honorine, de la léproserie de Saint-Jouin, de Saint-Léonard, de la léproserie de Sainte-Marguerite, de Saint-Thomas du Castillon à Saint-Vigor, de Saint-Sulpice, de Saint-Vincent, du château de Tancarville, de Vireville. – Compte particulier du vicariat de Pontoise. – Les dits comptes signés par l'archevêque de Rouen, MM. Bridelle, de La Londe, Terrisse, le Raillif-Mesnager, Dubos de Monbrisson, Marcouville, Esmangard, Cornet, Prevel.

G. 5987. (Registre.) – Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

1740. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud, écuyer, seigneur de Saint-Julien, receveur général du clergé de France.

G. 5988. (Registre.) – Grand in-folio, 127 feuillets, papier.

1741. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des impositions, 244,312 livres. – Doyenné de Valmont : chapelains de Biville, Contremoulins, de la Croix-de-Pierre, du château de Daubeuf, des Innocents à Angerville, de Marolles à Mesmoulins, de Maupertuis à Gerville, d'Orgeville à Colleville, de Paluel, de Quasimodo d'Ypreville, de Quenonville au Bec-de-Mortagne, de Saint-André d'Espreville, de Sainte-Marguerite de Caniel, de Saint-Nicolas d'Estretat, de Saint-Thibault, de Valmont, de la léproserie de Valmont. – « Se charge le comptable de 2,480 jetons d'argent, savoir 620, qui lui sont restés ès-mains, suivant la rendition de son compte du 6 avril 1741, et 1,860 qu'il a fait faire à Paris par l'ordre de la Chambre et qu'il a payés, 4, 820 livres. – 620 jetons distribués pendant l'année. – 3, 000 livres reçues des fermiers de la terre de Déville, dépendant de l'archevêché de Rouen, en conséquence de la délégation donnée par l'archevêque, par le contrat d'acquisition qu'il avoit faite des livres de la bibliothèque de feu M^{gr} Le Normand, évêque d'Évreux, passé devant Coignard l'aîné et son confrère, notaires à Rouen le 10 avril 1737. » – Compte particulier du vicariat de Pontoise.

G. 5989. (Registre.) – Grand in-folio, 139 feuillets, papier.

1741. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Julien, receveur général du clergé de France, pour les impositions de 1741 : 151,484 livres ; deniers provenant des pensions d'oblats, 4,874 livres.

G. 5990. (Registre.) – Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

1742. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 262,118 livres. – Doyenné de Valmont pour les bénéfices dépendant de l'abbaye de Fécamp : chapelains de Conteville à Paluel, de Janville à Paluel, des lépreux à Paluel, de Notre-Dame de Pitié à Saint-Pierre le Vieux, de Notre-Dame du Port à Saint-Valery aux Plains, de Notre-Dame des Vertus à Saint-Aubin sur Sic, de l'hôpital de Sainte-Anne à Fécamp, de Saint-Éloi de Maupertuis, de Saint-Léger à Saint-Valery aux Plains, des lépreux de Sainte-Madeleine à Fécamp, de Sainte-Marguerite à la Gaillarde, de Saint-Thomas à Vittefleury. – La cure de Gaillon et château mise au diocèse de Rouen, à la suite des bénéfices dépendant du diocèse de Dol. – 620 jetons d'argent distribués dans l'année. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise. – Les dits comptes signés par l'archevêque et par MM. Bridelle, B. le Cordier de Bigars, Le Baillif-Mesnager, Terrisse, Esmangard, Gaillarbois de Mar-couville, Prevel, Marye.

G. 5991. (Registre.) – Grand in-folio, 127 feuillets, papier.

1743. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 262,118 livres. – Doyenné de Fauville : chapelains des Baons-le-Comte, de la léproserie de Beaumont, de Fontaine-Martel, du Hay à Valliquerville, de la léproserie de Lillebonne, de la Londe à Valliquerville, de Ruquemare à Environville, de Saint-Amator à Auberville, de Sainte-Barbe de Belenguet, de Saint-Éloi de l'hôpital de Beauquesne, de Saint-Guillaume du Désert à Boschimont, de Saint-Nicolas de Beauquesne, de Saint-Nicolas à Cliponville, de Saint-Paul à Fauville, de Valliquerville, de Vattetot, de Bruquedalle. – 620 jetons d'argent distribués pendant l'année. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5992. (Registre.) – Grand in-folio, 130 feuillets, papier.

1744. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 262,118 livres. – Doyenné de Canville : Chapelains de Cailleville, de la léproserie d'Ermenouville, de Notre-Dame-au-Val (sic), de Notre-Dame Desmarest (sic) à Blosserville, de Plainesevette, de Sainte-Anne à Néville, de Saint-Denis d'Héricourt, de Saint-Éloi à Doudeville, de Saint-Gilles du Baucaulle, de Saint-Jacques à Néville, de Saint-Léonard à Doudeville, de Sainte-Madeleine de la léproserie de Doudeville, de Saint-Thibault, de Saint-Thomas de Vittefleury. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5993. (Registre.) – Grand in-folio, 124 feuillets, papier.

1745. – Projet de département sur les bénéficiers du diocèse : l'archevêque, 5,175 livres pour 80,000 livres ; le haut-doyen, 77 livres pour 1,300 livres ; le chantre, 34 livres pour 560 ; le trésorier, 172 pour 2,200 ; le grand archidiacre, 92 pour 3,000 ; l'archidiacre d'Eu, 68 pour 1,500 ; l'archidiacre du Grand-Caux, 68 pour 2,500 ; l'archidiacre du Vexin-Français, 43 pour 800 ; l'archidiacre du Vexin-Normand, 48 pour 1,200 ; l'archidiacre du Petit-Gaux, 43 pour 1,000 ; le chancelier, 4 pour 100. – L'abbé de Saint-Ouen, 9,200 pour 40,000 ; les religieux, couvent et officiers de Saint-Ouen, 3,762 pour 30,000 ; l'abbesse de Saint-Amand, 800 pour 25,000 ; le prieur de Grandmont, 1,034 pour 8,000 ; les religieux et couvent de Grandmont, 840 pour 8,000 ; le prieur du Mont-aux-Malades, 804 pour : 4,500 ; les religieux et couvent du Mont-aux-Malades, 376 pour 3,000 ; le prieur du Pré, 1,552 pour 8,000 ; les religieux et couvent du Pré, 706 pour 6,000 ; le prieur de Saint-Lô de Rouen, 1,092 pour 6,000 ; les religieux et couvent de Saint-Lô, 484 pour 7,000 ; le prieur de Saint-Michel, 172 pour 800 ; le précepteur de Saint-Antoine, 572 pour 5,000 ; les Célestins de Rouen, 460 pour 5,000 ; les doyens et chanoines de la Ronde, 150 pour 3,500 ; les chanoines du Sépulcre, 20 pour 400 ; les Chartreux 1,438 pour 25,000. – Incomplet.

G. 5994. (Registre.) – Grand in-folio, 125 feuillets, papier.

1745. – État et département de la somme de 272,306 livres à imposer sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse : – Curés du Boisguillaume 460 livres ; de Canteleu, 144 ; de Carville, 60 ; de Grand-Couronne, 50 ; de Déville, 50 ; de Fontaine-sous-Préaux, 43 ; d'Isneauville, 88 ; de Longpaon, 77 ; de Moulineaux, 21 ; d'Oissel, 135 ; du Grand-Quevilly, 32 ; du Petit-Quevilly, 28 ; de Saint-Aignan, 66 ; de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, 17 ; du Vivier, 77. – Signé par l'archevêque et par MM. Bridelle, Marcouville, de la Londe, Esmangard, Terrisse, Cornet, Poërier d'Amfreville.

G. 5995. (Registre.) – Grand in-folio, 130 feuillets, papier.

1745. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes 262,118 livres. – Doyenné de Bacqueville, chapelains : de Saint-Aubin du Tilleul, Saint-Éloi de la Gripière, Saint-Éloi du Quesnay, Saint-Eustache, Saint-François à Belmesnil, Saint-François de Beaulabé (sic) à Manéhouville, Saint-François à Saint-Ouen, Saint-Léonard, Saint-Nicolas à Saint-Denis. – A M. l'abbé de Cerisy, 142 livres, pour ses appointements de syndic général de la province. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 5996. (Registre.) – Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

1745. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 5997. (Registre.) – Grand in-folio, 130 feuillets, papier.

1746. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 272,306 livres. – Doyenné de Brachy, chapelains de Griserue, de la léproserie de Saint-Abon, de la Madeleine du Bourgdun, de Notre-Dame de Pitié à Hautot, Notre-Dame de Saint-Georges à Hautot-sur-Dieppe, Sainte-Apolline, Saint-Auvron de Fontaine-le-Dun, Sainte-Catherine du Bourg de Saenne, Sainte-Catherine du Gourrel, Saint-Gilles du Bourgdun, Saint-James de Lammerville, Saint-Jean du Bourgdun, Saint-Julien de Flainville, Saint-Laurent de Ribeuf, Saint-Nicolas de Roquigny. – « A M. de Cerisy, syndic général de la province, 142 livres ; – à M. Cornet, prêtre, secrétaire de la Chambre, 45 livres. » – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise. – Lesdits comptes signés par l'archevêque, et par MM. Terrisse, Marcouville, de La Londe, du Tiercent, Esmangard, Le Baillif-Mesnager, Poërier d'Amfreville, Cornet, Marye.

G. 5998. (Registre.) – Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

1746. – Double du registre précédent, moins le vicariat de Pontoise. – Doyenné de Longueville, chapelains du Boscmellet, du Clos-Jacquet, de la Madeleine à Longueville, de Notre-Dame de Boulongne, Sainte-Catherine à Torcy, Saint-Étienne d'Arques, Saint-Julien d'Arques, Saint-Martin, Saint-Sauveur de Dieppe, Saint-Sépulcre à l'église Saint-Jacques, du Grand Torcy. – A

M. Cornet, secrétaire de la Chambre, 4,000 livres. – 3,000 livres faisant le complément de 19,000 livres consacrées à l'achat de la bibliothèque de M^{gr} Le Normand. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé du diocèse de Rouen.

G. 5999. (Registre.) – Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

1747. – Comptes que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes pour le diocèse de Rouen, y compris le vicariat de Pontoise, 272,306 livres ; pour le diocèse de Rouen seul, 249,139 livres. – Doyenné de Neufchatel, chapelains de Beaussault, Fresles, Goupillières, de l'hôpital de Gaillefontaine, de Mesnières, Saint-Christophe de Gaillefontaine, Saint-Eutrope, de la Trinité à Saint-Maurice. – A M. de Cerisy, syndic général du diocèse, 142 livres. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 6000. (Registre.) – Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

1747. – Double du registre précédent, moins le compte du vicariat de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur du clergé de France.

G. 6001. (Registre.) – Grand in-folio, 126 feuillets, papier.

1749. – État et département de la somme de 282,161 livres qui doit être imposée sur tous les bénéficiaires, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse de Rouen. – Curés de Rouen : de Notre-Dame de la Ronde, 43 livres ; Saint-Amand, 12 ; Saint-André-dans-la-ville, 12 ; Saint-André-hors-ville, 10 ; Sainl-Cande-le-Jeune, 15 ; Sainte-Croix des Pelletiers, 21 ; Sainte-Croix-Saint-Ouen, 66 ; Saint-Denis, 40 ; Saint-Éloi, 44 ; Saint-Étienne la grande église, 10 ; Saint-Étienne des Tonneliers, 50 ; Saint-Gervais, 43 ; Saint-Godard, 120 ; Saint-Herbrand, 27 ; Saint-Hilaire, 64 ; Saint-Jean, 220 ; Saint-Laurent, 150 ; Saint-Lô, 64 ; Saint-Maclou, 100 ; Sainte-Marie-la-Petite, 12 ; Saint-Martin du Pont, 32 ; Saint-Martin-sur-Rencile, 36 ; Saint-Michel, 40 ; Saint-Nicaise, 40 ; Saint-Nicolas, 30 ; Saint-Patrice, 80 ; Saint-Paul, 10 ; Saint-Pierre du Châtel, 20 ; Saint-Pierre-l'Honoré, 20 ; Saint-Pierre-le-Portier, 12 ; Saint-Sauveur, 30 ; Saint-Sever, 36 ; Saint-Vigor, 20 ; Saint-Vincent, 72 ; Saint-Vivien, 50. – Signé par l'archevêque de Rouen, cl par MM. Terrisse, le Baillif-Mesnager, Poërier d'Amfreville, Marcouville, Cornet, Esmangard, B. Le Cordier de Bigars.

G. 6002. (Registre.) – Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

1748. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 272,306 livres. – Doyenné d'Envermeu, chapelains aux Avoines, de Bellengreville, de l'Hôpital de Bailly, de Maucomble Monluit et de Mouy à Bailly, de Notre-Dame des Arènes au Pollet, des Rendus, de Saint-Antoine de Pelters, de Saint-Catald, Saint-Denis de Vergemont, Saint-Gilles de Brels, Saint-Guillain à Envermeu, Saint-Martin-en-Campagne. – Compte particulier pour le vicariat de Pontoise.

G. 6003. (Registre.) – Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

1749. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 282,161 livres. – Doyenné de Foucarmont, chapelains d'Annay (sic) à Saint-Riquier, d'Auviller, des Érables, des Essarts, de la léproserie de Foucarmont, des Frétils, de l'Aunay, des Neuves-Landes, de Saint-Remy à Bouaffles, de Rosoroy (sic), des Ventes, des Vieilles-Landes, du Vieux-Rouen. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6004. (Registre.) – Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

1749. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6005. (Registre.) – Grand in-folio 182 feuillets, papier.

1750. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 282,161 livres. – Doyenné d'Aumale, chapelains de Estotonne, de Notre-Dame de Cardormay, l'administrateur d'Aumale. – Au sieur Boëldien, 15 livres pour ses gages, comme huissier de la Chambre. – A M. Boulanger, pour Irais d'impression, 758 livres. – A M. le prieur du Mont-Saint-Michel, pour la pension du sieur Duval, prêtre, enfermé par lettre de cachet, 500 livres. – A M^{gr} l'archevêque, à cause de l'Assemblée provinciale, tenue le 14 avril 1750, 2,000 livres. – A M. l'abbé Terrisse, doyen du chapitre de Rouen, député à la dite Assemblée, 500 livres. – A M. de Cerisy, syndic général de la province, 376 livres. – Complément du paiement de la bibliothèque de M^{gr} Le Normand. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6006. (Registre.) – Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

1750. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et du Vexin-Français. – Compte rendu par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé.

G. 6007. (Registre.) – Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

1751. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 282,161 livres. – Doyenné d'Eu, chapelains de l'abbaye d'Eu, de Saint-Antoine à Saint-Sulpice, Saint-Claude de Guilmécourt, Saint-Eustache, Saint-Julien du Tréport, Saint-Nicolas de Maisoncelles. – A M. Duval, prêtre, supérieur du petit séminaire, 8,000 livres pour être employées à la nouvelle édition du graduel, en conséquence de la délibération de la Chambre, du 2 décembre 1750. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Signé par l'archevêque de Rouen, par MM. Terrisse, Le Baillif-Mesnager, de Gaillarbois, de Marcouville, Papavoine de Canappeville, Poërier d'Amfreville, Esmangard, Cornet, Le Rat, Mouquet.

G. 6008. (Registre.) – Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

1752. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général du clergé du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 282,161 livres. – Doyenné de Bray, chapelains du Grand-Autel de Gournay, de la Madeleine de Gournay, de Montagny, Notre-Dame de Campulay, Sainte-Croix de Gournay, Saint-Étienne de Gournay, Saint-Julien de Gournay, Saint-Nicolas de Gournay, Vardes, Viviers. – 1,000 livres reçues de l'archevêque de Rouen, pour subvenir aux besoins des pauvres communautés religieuses du diocèse. – 400 livres à M. Mouquet, prêtre, secrétaire de la Chambre. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français.

G. 6009. (Registre.) – Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

1753. – État et département de la somme de 289,718 livres sur tous les bénéficiaires, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, du diocèse de Rouen et de l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. – Récapitulation : dignités de la cathédrale, 6,680 ; prébendes canoniales, 1,646 ; chapelles dans la cathédrale, 256 ; – doyens de la Chrétienté, 29,017 ; chapelles, 186 ; communautés, 3,864 ; – doyens du Bourgtheroulde, 20,702 ; – du Pontaudemer, 8,458 ; – de Saint-Georges, 26,793 ; – de Pavilly, 6,257 ; – de Cailly, 5,171 ; – de Ry, 5,302 ; – de Périers, – du Havre, 6,806 et 1,529 ; – de Foville, 15,370 ; – de Valmont, 7,572 ; – des Loges, 24,398 ; – de Canville, 8,868 et 916 ; – de Brachy, 4,611 ; – de Basqueville, 5,777 ; – de Baudemont, 6,208 ; – de Gisors, 9,568 ; – de Gamaches, 8,497 ; – de Bray, 3,318.

G. 6010. (Registre.) – Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

1753. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 282,161 livres. – Doyenné de Gisors, chapelains de Lizors, Ménesqueville, de l'Hôpital de Neaufle, de Notre-Dame de Saint-Martin du Bosc, Notre-Dame de Savenchon (sic), Sainte-Catherine de Gisors, Sainte-Catherine de Maurepas, Saint-Jean de Gisors, Saint-Laurent de Vaux, Saint-Louis de Mainneville. – A l'abbé de Gouy, syndic général de la province, 142 livres.

G. 6011. (Registre.) – Grand in-folio, 135 feuillets, papier.

1753. – Double du registre précédent, moins l’archidiaconé de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6012. (Registre.) – Grand in-folio, 128 feuillets, papier.

1753. – Copie des deux comptes de 1754, moins les premiers feuillets indiquant le détail des impositions.

G. 6013. (Registre,) – Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

1754. – État et département de la somme de 289,718 livres sur tous les bénéficiées, corps et communautés, de l’un et de l’autre sexe, du diocèse de Rouen. – Doyenné du Bourgtheroulde : l’abbé du Bec-Hellouin, 12,330 livres ; les religieux, couvent et officiers du Roi, 4,506 ; le prieur d’Écoutecoq, 88 ; les doyen et chanoines du Bourgtheroulde, 16 ; les curés : d’Angoville, 46 ; d’Anneville, 210 ; d’Ambourville, 36 ; de Bardouville, 18 ; de Barville, 46 ; du Bec-Heilouin, 36 ; de Berville-en-Campagne, 154 ; de Berville-sur-Seine, 56 ; de Boissey-le-Châtel, 118 ; de Bonneville, 78 ; de Boscbernard-Commin, 78 ; de Boscbernard-Cressy, 78 ; du Boscgouet, 140 ; de Boscherville, 46 ; du Boscrenoul, 56 ; du Boscrobert, 102 ; du Boscroger, 46 ; du Bourgtheroulde, 140 ; de Brionne, 56 ; de Caumont, 56 ; du Grostheil, 118 ; de Houllebec, 66 ; d’Infreville, 140 ; d’Iville, 118 ; de la Londe, 154 ; de Malleville, 168 ; de Marcouville, 66 ; de Mauny, 18 ; d’Orival, 18 ; de Saint-Denis du Boscuérard, 78 ; de Saint-Denis des Monts, 78 ; de Saint-Éloi de Fourques, 118 ; de Saint-Étienne d’Elbeuf, 56 ; de Saint-Ouen de la Londe, 78 ; de Saint-Ouen de Touberville 78 ; de Saint-Paul de Fourques, 128 ; de Saint-Philbert-sur-Boissey 66 ; de Saint-Thaurin, 26 ; du Teillement, 110 ; du Thuit-Hébert, 66 ; du Thuit-Simer, 78 ; de la Trinité de Touberville, 94 ; de Vatteville, 46 ; de Voicreville, 46.

G. 6014. (Registre.) – Grand in-folio, 141 feuillets, papier.

1754. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 289,718 livres. – Doyenné de Gisors, chapelains de Sainte-Catherine de Maurepas à Bezu-la-Forêt, Saint-Charles au château de Richebourg, Sainte-Catherine dans l’église de Gisors, Saint-Laurent de Vaux, en la paroisse de Gisors, Saint-Thomas au château de Gisors, Saint-Jean-Baptiste au château de Gisors, de l’Essart-Mador à Lyons-la-Forêt, de Saint-Louis au château de Maineville, Saint-Mathurin de Goupillières à Puchay, Notre-Dame à Saint-Martin au Bosc. – 12,000 livres accordées aux pauvres communautés de filles du diocèse : aux religieuses Anglaises de Pontoise, 1,000 livres ; aux religieuses Anglaises de Rouen, dites Gravelines, 500 livres ; à l’abbaye de Saint-Saëns, 1,000 livres ; à l’abbaye de Bondevilte, 3,000 livres. – Compte particulier pour l’archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6015. (Registre.) – Grand in-folio, 145 feuillets, papier.

1754. – Double du registre précédent, moins le compte de l’archidiaconé de Pontoise et du Vexin-Français. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6016. (Registre.) – Grand in-folio, 140 feuillets, papier.

1754. – Copie de deux comptes de 1754, moins les premiers feuillets indiquant le détail des impositions.

G. 6017. (Registre.) – Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

1755. – État et département de la somme de 177,999 livres, qui doit être imposée sur tous les bénéfices, corps et communautés, de l’un et de l’autre sexe, du diocèse de Rouen. – Doyenné de Pontaudemer : l’abbé de Corneville, 167 livres ; les religieuses et couvent de Corneville, 264 ; le prieur du Bourgachard, 525 ; les religieux et couvent du Bourgachard, 137 livres 10 sous ; le prieur de l’hermitage de Brotonne, 30 livres ; les curés : d’Aisier, 10 ; d’Appetot, 26 ; d’Apperville ou Annebault, 45 ; de Barneville, 55 ; de Blacarville, 45 ; de Bliquetuit, 96 ; de Bouquelon, 53 ; de

Bouquetot, 32 ; du Bourgachard, 15 ; de Bourneville, 108 ; de Brélot, 80 ; de Catelon, 15 ; de Cauverville, 55 ; de Coltot, 45 ; de Corneville, 15 ; d'Épreville, 80 ; d'Équaquelon, 150 ; d'Étreville, 108 ; d'Éturqueraye, 55 ; de Flancourt, 71 ; de Fourraetot, 32 ; de Glos, 71 ; de Guenouville, 38 ; de Guerbaville, 71 ; de Hauville, 163 ; de la Haye-Auberée, 80 ; de la Haye de Routot, 32 ; de la Haye Saint-Michel, 55 ; de la Haye Saint-Paul, ; 45 ; de Honguemare, 55 ; d'Illeville, 21 ; du Landin, 15 ; de Littelot, 6 ; de Manneville, 188 ; de Montfort, 15 ; de Pontautou, 21 ; de Quillebœuf, 6 ; de Bougemontier, 114 ; de Routot, 108 ; de Saint-Aignan, 32 ; de Saint-Aubin-sur-Quillebœuf, 90 ; de Sainte-Croix-sur-Aisier, 45 ; de Saint-Léger du Genetay, 63 ; de Saint-Mards, 38 ; de Sainte-Opportune, 138 ; de Saint-Ouen-des-Champs, 96 ; de Saint-Thurien, 96 ; de Tierville, 63 ; de Tocqueville, 32 ; de Tourville, 80 ; de Trouville, 55 ; de Vattetot, 38 ; de Vatteville, 38.

G. 6018. (Registre.) – Grand in-folio, 114 feuillets, papier.

1755. –Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes. – Montant des décimes, 293,858 livres 10 sous. – Doyenné de Gamaches, chapelains de Notre-Dame des Anges à Notre-Dame-d'Andely, Sainte-Clotilde à Andely, Saint-Esprit à Notre-Dame d'Andely, de Saint-Étienne au hameau de Villers, paroisse Notre-Dame d'Andely, Saint-Gilles et Saint-Leu au hameau du Mesnil-Bellenguet, paroisse de Notre-Daine d'Andely, Saint-Jacques el Saint-Gilles des fonts à Andely, Saint-Jacques et Saint-Philippe au hameau de Cléry, paroisse de Notre-Dame d'Andely, Saint-Michel à Notre-Dame d'Andely, du Château-Gaillard, de Saint-Nicolas au hameau de Noyers, paroisse de Notre-Dame-d'Andely, Saint-Nicolas de Leomesnil, à Boisemont, Saint-Nicolas, paroisse de Chauvincourt, Saint-Hubert au château de Roncherolles, paroisse de Cuverville, Saint-Laurent de Roncherolles, paroisse de Caverville, Notre-Dame de la Motte ou de la Recouvrance à Dangu, Sainte-Barbe, à Sainte-Marie aux Champs, Saint-Léger de Nainville à Vély, Saint-Laurent de Tilliers, à Villers en Vexin, les trois chapelains de Dangu. – A M^{gr} l'archevêque pour son assistance à l'Assemblée provinciale, tenue à Gaillon, le 15 avril 1755, suivant l'exécutoire de M^{gr} l'évêque de Bayeux, 2,000 livres. – A M. l'abbé Cornet, chanoine de Rouen, pour avoir assisté à ladite Assemblée provinciale, en qualité de député de second ordre, 500 livres. – A M. l'abbé de Gouy, syndic général de la province, pour les frais communs de ladite Assemblée, 396 livres. – A M. l'abbé Cornet, syndic promoteur, tant pour les frais d'un voyage qu'il a fait à Paris, par ordre de la Chambre, au mois de juillet 1755, que pour frais de copies, 456 livres. – Au même, pour dépense extraordinaire faite à l'occasion du nouveau département, 2,084 livres. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6019. (Registre.) – Grand in-folio, 146 feuillets, papier.

1755. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bolioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6020. (Registre.) – Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

1756. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. – Doyenné de Bray : les 2 chapelains du grand autel à Saint-Hildevert de Gournay, ceux de la Madeleine de Gournay, de Sainte-Croix à Saint-Hildevert de Gournay, de Saint-Étienne, Saint-Julien, Saint-Nicolas, *ibidem*, Saint-Nicolas de Landel, à Bezancourt, Saint-Émery à la Ferté en Bray, Campulay à Menerval, Saint-François à Gournay. – Dépense de 5,400 livres à M. Subito, marchand papetier, pour 600 rames de papier, pour la nouvelle édition du missel, suivant l'ordonnance de la Chambre, du 9 décembre 1756. – A MM. les doyens ruraux, 650 livres (28 livres de gratifications à chacun d'eux). – Reprises et décharges, 10,676 livres. – Jetons d'argent, 620 jetons. – Manquent, en tête du registre, le titre et le détail des impositions. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français.

G. 6021. (Registre.) – Grand in-folio, 143 feuillets, papier.

1756. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et du Vexin-Français. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bolioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France. – Montant des impositions du diocèse, 323,320 livres.

G. 6022. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1757. – État et département de la somme de 361,391 livres, qui doit être imposée sur tous les bénéficiaires, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse de Rouen. – Fait et arrêté en la Chambre ecclésiastique du diocèse. – Signé par MM. Terrisse, Esmangard, Le Baillif-Mesnager, De Gaillarbois de Marcouville, Poërier d'Amfreville, Cornet, Parent, secrétaire. – Doyenné du Pontaudemer pour les bénéfices dépendant de l'Évêché de Dol, les curés : de Conteville, 263 livres; du Marais-Vernier, 100 ; de la Roque, 20 ; de Saint-Sanson, 55 ; – Doyenné de Saint-Georges: l'abbaye de Jumièges, 8,000 livres ; les religieux et couvent de Jumièges, 2,800 ; l'abbé de Saint-Georges, 3,400 ; les religieux et couvent de Saint-Georges, 1,490 ; l'abbé de Saint-Wandrille, 10,000 livres ; les religieux et couvent de Saint-Wandrille, 4,205 ; les curés : de Launay, 40 ; de Bébec, 40 ; de Betteville, 40 ; de Blacqueville, 160 ; de Bouville, 300 ; de Carville-sur-la-Folletière, 145 ; de Gaudebec, 35 ; de Croixmare, 115 ; de Duclair, 130 ; d'Esca-les-sous-Villers, 40 ; d'Épinay, 115 ; de la Folletière, 85 ; de la Frenaye, 55 ; de Fréville, 275 ; d'Hautot-sur-Seine, néant ; d'Hénouville, 160 ; des Ifs, 190 ; de Jumièges, 40 ; de Louvetot, 145 ; de Maulévrier, 115 ; du Mesnil près Jumièges, 55 ; du Mesnil-sous-Lillebonne, 70 ; de Montdélif, 115 ; de Montigny, 130 ; de Norville, 30 ; de Notre-Dame-de-Gravançon, 40 ; de Notre-Dame de Varengeville, 70 ; de Panneville, 85 ; de Petiville, 175 ; de Quevillon, 55 ; de Radicatel, 70 ; de Rençon, 40 ; de Sahurs, 55 ; de Saint-Arnoult, 40 ; de Sainte- Gertrude, 10 ; de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 145 ; de Saint-Georges de Gravançon, 55 ; de Saint-Martin-de-Boscherville, 40 ; de Saint-Maurice d'Estelau, 145 ; de Saint Paër, 1^{re} portion, 40 ; de Saint-Paër, 2^{me} portion, 250 ; de Saint-Pierre-de-Manneville, 85 ; de Saint-Pierre-de-Varengeville, 70 ; de Saint-Thomas-la-Chaussée, 130 ; de Saint-Wandrille, 40 ; de Touffreville-la-Cable, 130 ; de Touffreville-la-Corbeline, 190 ; de Triquerville, 40 ; du Trait-Yainville, 10 ; du Val de la Haye, néant ; de la Vaupalière, 40 ; du Vaurouy, 10 ; du Vert-bose, 40 ; des Vieux, 10 ; de Villequier, 100 ; de Villers le Chambellan, 160. – Au commencement, « Tarif ou pied de l'imposition des différents contribuables du diocèse de Rouen, dressé en exécution de la délibération de l'Assemblée générale du clergé de France, du 29 octobre 1755. » – A la fin, « Tarif pour les bénéfices simples de 600 livres et au-dessous. »

G. 6023. (Registre.) – Grand in-folio, 144 feuillets, papier.

1757. – Compte que rend Philippe Marye, receveur général des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 361,391 livres. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Doyenné de Chaumont, chapelains de Notre-Dame de Pommereux à Boutancourt, Saint-Jean à Chaumont, Saint-Louis, *ibidem*, du château de Chambors, de Saint-Jean-Baptiste du Fay, Sainte-Anne au château de Flavacourt, Sainte-Catherine, *ibidem*, Sainte-Anne et Saint-Maur, *ibidem*, Sainte-Marguerite, *ibidem*, Saint-Maur dans les champs, *ibidem*, Saint-Nicolas, *ibidem*, de la 3^e chapelle, *ibidem*, de Sainte-Catherine à Fresne l'Éguillon, Ivry le Temple, Monneville à Marquemont, Saint-Gilles à Notre-Darne de Liancourt.

G. 6024. (Registre.) – Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

1757. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et du Vexin Français. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6025. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1758. – État et département de la somme de 396,785 livres, qui doit être imposée et levée sur tous les bénéficiaires, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse de Rouen. Fait et arrêté en la Chambre ecclésiastique du diocèse. – Doyenné de Pavilly : l'abbesse de Bondeville, 264 livres; le prieuré de Sainte-Austreberte de Pavilly, uni aux Chartreux à Rouen, 550 ; le prieur de Saint-Silvestre, 39 ; le chapitre de Motteville, 66 ; les curés: d'An-cretteville, 159 ; d'Anseameville, 60 ; d'Auzouville l'Esneval, 110 ; de Barentin, 110 ; de Bautot, 93 ; de Bertrimont, 77 ; du Bocasse, 176 ; de Bondeville, 77 ; de Bourdain-ville, 242 ; de Bretteville, 143 ; de Butot, 225 ; de Clères, 93 ; d'Ectot-l'Auber, 77 ;

d'Eslette, 77 ; d'Émanville, 275 ; de Frequiennes, 143 ; de Fretteville, 77 ; de Goupillière, 143 ; de Grugny, 93 ; de Geutteville, 77 ; de Ilardouville, 44 ; de Houpeville, 60 ; d'Hugleville, 275 ; de la Houssaye-Berenger, 93 ; du Houlme, 44 ; de Limésy, 1^{re} portion, 330 ; de Limésy, 2^{me} portion, 33 ; de Malaunay, 60 ; de Maromme, 60 ; du Mesnil Durécu, 143 ; de Monville, 93 ; de Motteville, 385 ; de Notre-Dame des Champs, 77 ; de Pavilly, 143 ; de Pissy, 192 ; de Poville, 77 ; de Renfeugère, 44 ; de Roumare, 176 ; de Sainte-Austreberthe, 93 ; de Saint-Elie le Vieil, 22 ; de Saint-Georges du Val Martin, 93 ; de Saint-Jean-du-Cardonnay, 159 ; de Saint-Martin aux Arbres, 93 ; de Saint-Maurice, 77 ; de Saint-Ouen-du-Breuil, 258 ; de Saint-Victor-la-Campagne, 209 ; du Saussay, 110 ; de Sidetot, 60 ; de Sideville, 77 ; de Sierville, 192 ; du Tot, 33 ; de Varneville, 192 ; d'Yerville, 143. – Mêmes tarifs et mêmes signatures qu'au département de 1757.

G. 6026. (Registre.) – Grand in-folio, 144 feuillets, papier.

1758. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes 396,978 livres. – Doyenné de Magny, chapelains de Saint-Thomas d'Artie, Saint-Martin du Bellay, Notre-Dame de Bosconvilliers, Notre-Dame de Bouris, Sainte-Marguerite de Moussu à Breuil, Notre-Dame de Coucy à Buhuy, Saint-Laurent de Merré à Chaussy, Saint-Gilles de Velanebosc à Magny, du Bout du Bois près Montjavoult, des Essarts près Montjavoult, de Maudétour, Montagny près Montjavoult, Montalet, Saint-Ursin à Neucourt, Notre-Dame de Pitié à Jusiers, Saint-Gilles Saint-Leu à Oméricourt, Saint-Jean de Montuit à Sailly, Magnitot à Saint-Gervais-lès-Magny, Nemont à Saint-Martin-la-Garenne, Notre-Dame de la Désirée, *ibidem*, du Nom de Jésus au château de Sandricourt, de Saint-Nicolas à Serans le Gast, Saint-Jean de Chaudry à Veteuil, Saint-Joseph et Saint-Jean, *ibidem*. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et Vexin-Français. – 2,000 livres à l'archevêque. – 100 livres à M. l'abbé Le Rat, député du second ordre à l'Assemblée provinciale tenue à Pontoise, le 21 août 1758. – 5,000 livres pour partie des frais de la nouvelle édition du missel. – 2,222 livres pour remises accordées à cause d'inondations, grêles et incendies.

G. 6027. (Registre.) – Grand in-folio, 168 feuillets, papier.

1758. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud, seigneur de Saint-Jullien, des baronnies du Bourg Argental, Fontaine-Française, Chaume, Fontenelle, Chaseuil et autres lieux, receveur général du clergé de France.

G. 6028. (Registre.) – Grand in-folio, 114 feuillets, papier.

1759. – Compte que rend Philippe Marye, vicomte de Blossville, seigneur patron haut-justicier dudit lieu, Saint-Nicolas du port de Veules etc, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 433,244 livres. – 1,986 et 595 livres pour les taxes des députés aux Assemblées générales ; – 2,000 livres à M^{gr} l'archevêque président de l'Assemblée provinciale, tenue à Rouen, le 12 février 1750 ; – 500 livres à M. l'abbé Terrisse, député du second ordre ; – 306 livres à M. l'abbé d'Osmond, syndic général ; – 400 livres à M. Parent, secrétaire de la Chambre. – Remise annuelle de 1,000 livres accordée, pour 15 ans, sur l'imposition de la manse archiépiscopale et sur celle de la manse capitulaire, dignités, prébendes, pour être employée ladite somme, avec 2,000 livres prises sur les revenus de la fabrique, aux réparations de la cathédrale. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Doyenné de Meulan, chapelains de Saint-Nicolas à Auvers, Saint-Jacques à Boissy, Saint-Léger, *ibidem*, Saint-Blaise de Chars, Saint-Christophe de Bercagny, paroisse de Chars, Saint-Jean-de-Chars, Sainte-Madeleine à Cormeilles, Sainte-Apolline du Hazay à Courtemanche, Sainte-Catherine de Gousangray, Notre-Dame-des-Neiges ou de de la 2^e messe à Notre-Dame de Pontoise, Saint-Étienne, Saint-Jacques de la Bosse, Saint-Laurent, Saint-Nicolas, *ibidem*, Saint-Michel à Saint-Nicolas de Meulan, Sainte-Marguerite de Vigny, Sainte-Madeleine du Bordeau de Vigny, Saint-Nicolas de la Chapelle près le Bordeau de Vigny. – Signé par M^{gr} Dominique le la Rochefoucauld archevêque de Rouen, par MM. Terrisse, Le Baillif-Mesnager, Poërier d'Amfreville, Papavoine de Canappeville, Cornet, Esmangard, de Gaillarbois Marcouville, Parent, secrétaire, et Marye.

G. 6029. (Registre.) – Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

1759. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes rendus par M. Marye à M. Bollioud de Saint-Jullien, receveur général du clergé de France.

G. 6030. (Registre.) – Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

1760. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes 455,116 livres. – A M. l'abbé Cornet, syndic du diocèse, pour lui tenir lieu de frais de voyage et gratifications, à cause du séjour qu'il a fait à Paris, par ordre de la Chambre, pendant tout le temps qu'a duré l'Assemblée générale du clergé de 1760, 3,080 livres. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Doyenné de Pontoise, chapelains de Saint-Jean d'Annery, Saint-Louis dit Mallet à Saint-Martin de Pontoise, Notre-Dame des Neiges, *ibidem*, Saint-Nice Saint-Mellon de Pontoise. – État des contrats appartenant au diocèse de Rouen, dont les arrérages sont reçus sur les quittances du syndic et distribués aux communautés, fabriques, séminaires et autres, au profit desquelles il a été expédié des reconnaissances.

G. 6031. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1761. – « État et département de la somme de 456,068 livres qui doit être imposée et levée... sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse de Rouen. – Doyenné de Cailly : l'abbé de Saint-Victor, 1,450 livres ; les curés : des Autels sur Cléry, 48 ; de Beaumont Boscouchel, 66 ; de Beaumont le Harene, 66 ; de Beuzeville-la-Giffard, 36 ; de Biennais, 93 ; du Bosc-Berenger, 48 ; du Boscguerard, 174 ; du Bosc-le-Hard, 174 ; de Bractuit, 466 ; de Cailly, 1^{re} portion, 102, de Cailly, 2^{me} portion, néant ; de Clasville-Motteville, 250 ; de Collemare, 138 ; de Cordelleville, 66 ; de Cottevrad, 138 ; de Crittot, 138 ; d'Escalles, 48 ; d'Étaimpuis, 36 ; d'Étouteville, 165 ; de Fontaine-le-Bourg, 75 ; de Fresnay, 66 ; de Frichemesnil, 33 ; de Gouville, 120 ; de Grigneuseville, 230 ; d'Icquebeuf, 66 ; de Leuilly, 30 ; de Louvetot, 75 ; de Monteauvaire, 102 ; de Montéraulier, 230 ; de Neufbosc, 48 ; d'Ogeville, 156 ; d'Omonville, néant ; d'Ormesnil, 120 ; de Pibeuf, 42 ; de Pierreval, 48 ; de la Prée, 36 ; de Quinquempois, 102 ; de Ratiéville, 36 ; de Rocquemont, 75 ; de la Rue-Saint-Pierre, 120 ; de Saint-André, 120 ; de Saint-Aubin, 48 ; de Saint-Georges-sur-Fontaine-le-Bourg, 250 ; de Saint-Germain, 102 ; de Saint-Jean-sur-Cailly, 210 ; de Saint-Martin-le-Blanc, 75 ; de Saint-Nicolas du Verbois, 48 ; de Saint-Victor-l'Abbaye, 24 ; de Tendos, 48 ; de Touffreville, 270.

G. 6032. (Registre.) – Grand in-folio, 166 feuillets, papier.

1761. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des décimes, 522,632 livres. – 2,000 livres à M^{gr} l'archevêque pour son assistance, en qualité de président, à l'Assemblée provinciale tenue le 18 mars 1762. – 500 livres à M. l'abbé Rose, député du second ordre à ladite Assemblée ; – 306 à M. l'abbé d'Osmond, syndic général, pour partie des frais communs de ladite Assemblée. – 2,000 livres suivant l'arrêt du Conseil, dit 9 décembre 1740, pour fournir aux pensions et entretien des pauvres prêtres enfermés à l'hôpital général pour cause de faiblesse d'esprit. – Impositions : l'archevêque, 12,000 livres ; le haut doyen, 150 ; le grand chantre, 50 ; le trésorier, 190 ; le grand archidiacre, 140 ; l'archidiacre d'Eu, 80 ; l'archidiacre du Grand Caux, 120 ; l'archidiacre du Vexin-Français, 50 ; l'archidiacre du Vexin-Normand, 60 ; l'archidiacre du Petit Caux, 30 ; le chancelier, 15. – L'abbé de Saint-Ouen, 13,750 ; les religieux, couvent et officiers de Saint-Ouen, 7,500 ; les chartreux de Gaillon, pour la manse abbatiale de Sainte-Catherine et pour acquisitions dans le diocèse, 5,625 livres ; l'abbesse de Saint-Ainand, 2,500 ; la prieure de Belfond, 100 ; la prieure des Filles-Dieu, 375 ; le prieuré de Grandmont, réuni aux Jésuites, 2,000 ; les religieux et couvent de Grandmont, 1,290 ; le prieur de Saint-Lô, 1,650 ; les religieux et couvent de Saint-Lô, 800 ; la prieure de Saint-Louis, 100 ; le prieur du Mont-aux-Malades, 1,300 ; les religieux et couvent du Mont-aux-Malades, 550 ; le prieur de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, 2,000 ; les religieux et couvent de Bonnes-Nouvelles, 900 ; le prieur de Saint-Michel, 225 ; le précepteur de Saint-Antoine, 650 ; le chapitre de Notre-Dame de la Ronde, 325 ; les chanoines du Saint-Sépulcre, 43. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Signé par M^{gr} Dominique de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, par MM.

Terrisse, Le Baillif-Mesnager, de Gaillarbois Marcouville, Canappeville, Marescot, Esmangard, Le Rat, Cornet, Preat. – Compte de Pierre-Charles Vitecoq, commis au greffe des insinuations du diocèse et des domaines des gens de mainmorte. – État des contrats appartenant au diocèse.

G. 6033. (Registre.) – Grand in-folio, 134 feuillets, papier.

1761. – Double du registre précédent, moins les comptes de l'archidiaconé de Pontoise, ceux des insinuations et l'état des contrats. – Pas de signatures.

G. 6034. (Registre.) – Grand in-folio, 148 feuillets, papier.

1762. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 493,215 livres. – Pour les prêtres en démence mis à l'Hôpital général 1,904 livres. – A M. l'abbé d'Osmond, syndic général, 142 livres. – A M. Parent, secrétaire de la Chambre, 400 livres. – Doyenné de la Chrétienté, communautés : Annonciades, 150 livres ; Augustins, 200 ; Carmes de la ville, 350 ; Célestins, 925 ; Chartreux, 4,000 ; Emmurées, 1,300 ; Feuillans, 500 ; Filles de Saint-Joseph, 60 ; Frères des Écoles chrétiennes, 75 ; Jacobins hors Cauchoise, 70 ; Jacobins, 500 ; Jésuites du collège, 180 ; Jésuites du Noviciat, 75 ; Mathurins, 125 ; Minimes, 500 ; Oratoire, 425 ; Refuge, 30 ; Visitation, 1^{er} monastère, 250 ; 2^{me} monastère, 200 ; Ursulines, 120. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Compte de Pierre-Charles Vitecoq, commis au greffe des insinuations. – Signé par l'archevêque et par MM. Terrisse, Le Baillif-Mesnager, Cornet, de Gaillarbois Marcouville, de Canappeville, Marescot, Esmangard, Parent.

G. 6035. (Registre.) – Grand in-folio, 134 feuillets papier.

1762. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise et le compte du commis à la recette des insinuations. – Pas de signatures.

G. 6036. (Registre.) – Grand in-folio, 188 feuillets, papier.

1763. – État et département de la somme de 457,207 livres qui doit être levée sur tous les bénéficiaires, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries, et autres contribuables du diocèse de Rouen. » – Doyenné de Ry : l'abbé de l'Isle-Dieu, 1,000 livres ; les religieux et couvent de l'Isle-Dieu, 350 ; le prieur du Héron, 150 ; le prieur de Sigy, 500 ; l'administrateur de Saint-Vincent de Rouvray, 125 ; le chapitre de Blainville, 250 ; les curés : des Autels, 12 ; de Bierville, 30 ; de Bois-guilbert, 120 ; de Boissey, 1^{re} portion, 192 ; de Boisscy, 2^e portion, 84 ; du Bosc Asselin, 30 ; du Bosc Bordel, 111 ; du Bosc Edeline, 84 ; du Bosc Gautier, néant ; du Bosc Héroult, 57 ; du Bosc Roger, 75 ; de Bruquedalle, 24 ; de Buchy, 48 ; de Catenay, 66 ; de la Cliapelle-Saint-Ouen, 42 ; du Chef de l'eau, 102 ; de Crevon, 192 ; d'Elbeuf-sur-Andelle, 230 ; d'Ememont, 41 ; de Fontaine-Chalel, 12 ; de Grainville, 48 ; de la Hallotière, 36 ; du Héron, 66 ; d'Héronchel, 66 ; de Longuerue, 147 ; de Martainville, 174 ; de Malonville, 66 ; de Montcanchy, 93 ; de Morgny, 183 ; de Morville, 36 ; de la Pommcraye, 36 ; de Préaux, 120 ; de Quevreville-la-Milon, 66 ; de Rebets, 66 ; de Roncherolles-en-Bray, 230 ; de Roncherolles sur le Vivier, 48 ; de Rouvray, 120 ; de Ry, 66 ; de Saint-Aignan, 250 ; de Saint-Arnoult, 18 ; de Sainte-Croix-sur-Buchy, 230 ; de Saint-Denis-Ie-Thibout, 66 ; de Saint-Germain-des-Essourts, 36 ; de Saint-Lucien, 36 ; de Saint-Marlin-du-Plessis, 36 ; de Salmonville-la-Rivière, 36 ; de Salmonville-la Sauvage, 102 ; de Servaville, 102 ; de Sigy, 24 ; de Vascœuil, 48 ; du Vieux-Manoir, 230 ; de la Vieux-Rue, 102 ; de Vimont, 30. – Fait et arrêté en la Chambre ecclésiastique du diocèse par M. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Esmangard, Cornet, etc.

G. 6037. (Registre.) – Grand in-folio, 154 feuillets, papier.

1763. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 564,731 livres. – 1,200 livres de secours aux pauvres communautés de filles du diocèse. – A M. Marouard pour avoir fait plusieurs copies du pouillier général de Rouen, 120 livres. – Doyenné de Périers : L'abbesse de Fonlaine-Guérard, 475 livres ; le prieur de Beaulieu, 950 ; les religieux et couvent de Beaulieu, 250 ; le prieur de Sainl-Gilles-jouxte-Boulleng, réuni au noviciat

des Jésuites de Rouen, 200 ; le prieur de Saint-Pierre de Launay, réuni aux Chartreux de Gaillou, 625 ; les curés : d'Alizay, 174 ; d'Amfreville-la-Mivoye, 48 ; des Autels, 75 ; d'Auzouville, 165 ; du Becquet, néant ; de Belbeuf ; 129, de Blesville Bonsecours, 83 ; du Bois d'Annebout, 147 ; de Boislesvesque, 36 ; de Boos, 230 : de Bourg leny, 36 ; du Bourgbaudouin, 102 ; de Cantelou le Bocage, 48 ; de Celloville, 68 ; de Cléon, 156 ; d'Epinay, 12 ; d'Epreville, 66 ; d'Erneville ou Réneville, 36 ; de Fleury-sur-Andelle, 75 ; de Franquevillette, 210 ; de Freneuse, 104 ; de Fresne-l'Eplan, 250 ; de Gournets, 24 ; de Gouy, 66 ; d'Igoville, 48, d'Imare, 24 ; de Letteguive, 48 ; du Manoir, 48 ; du Mesnil-Esnard, 48 ; du Mesnil-Raoult, 174 ; de Montmain, 48 ; de la Neuville-Chant-d'oiseil, 102 ; de Notre-Dame de Franqueville, 220 ; de Périers, 75 ; de Peruel, 84 ; de Pitres, 84 ; de Quevreville-la-Poterie, 138 ; de Radepont, 102 ; de Rommilly, 48 ; de Saint-Aubin-la-Campagne, 102 ; de Saint-Aubin-la-Rivière, 48 ; de Saint-Aubin-jouxte-Boulenc, 36 ; de Saint-Jacques-sur-Darnétal, 147 ; de Saint-Nicolas du Pont-Saint-Pierre, 18 ; de Saint-Pierre de Franqueville, 84 ; de Sotteville sous le Val, 102 ; de Tourville-sur-Seine, 210 ; de Vandrimare, 48. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Compte de M. Vilecoq, commis au greffe des insinuations ecclésiastiques. – Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Autre compte de l'emploi des sommes destinées aux pauvres communautés religieuses de filles du diocèse. – 6,375 livres aux Filles-Dieu pour la construction du nouveau bâtiment de leur monastère ; 1,664 livres au sieur Hongnard, entrepreneur, pour les frais de construction d'une partie du bâtiment des Gravelines.

G. 6038. (Registre.) – Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

1763. – Double de la partie du registre précédent comprenant les comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Signatures de l'archevêque et des membres de la Chambre du clergé.

G. 6039. (Registre.) – Grand in-folio, 134 feuillets, papier.

1764. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 594,560 livres. – Modérations accordées pour cause de grêles, inondations, incendies et autres accidents, 6,772 livres. – Doyenné de Longueville : l'abbesse d'Arqués, 40 livres ; le prieur de Longueville, 3,000 ; les religieux et couvent de Longueville, 1,500 ; les officiers claustraux de Longueville, 300 ; le prieur de Saint-Martin-sous-Bellen-combre, 400 ; le prieur d'Auffay, 600 ; le prieur de Saint-Étienne d'Arques, réuni aux Jésuites de Dieppe, 60 ; le prieur de Saint-Saëns, 1,100 ; le prieur de Pubel, 80 ; le chapitre de Charlemesnil, 100 ; les curés : d'Anneville, 93 ; d'Apperville, 48 ; d'Archelles, 12 ; d'Arqués, 111 ; d'Aubermesnil, 120 ; d'Auffay, 138 ; des Autels sous Bel-lencombre, 48 ; de Bazomcsnil, 48 ; de Beaumais, 48 ; de Bellencombre, néant ; du Bosc Hullin, 120 ; du Bosc Robert, 230 ; du Bourgay, 12 ; de Bouteilles, 48 ; du Catelier, 36 ; de Cent acres, 48 ; de la Chapelle, 66 ; de la Chaussée, 48 ; de Cressy, 270 ; de la Crique, 165 ; de Cropus, 230 ; d'Étables, 147 ; de la Fresnaye, 24 ; de la lieuse, 36 ; des Innocents, 192 ; de Longueville, 24 ; de Martigny, 93 ; de Montreuil, 201 ; de Muchedent, 48 ; d'Orival, néant ; du Parc, 24 ; de Pelletot, 66 ; de la Pierre, 48 ; de Rosay, 120 ; de Rouxmesnil ; de Saint-Aubin-le-Cauf, 120 ; de Saint-Aubin-sur-Scie, 84 ; de Saint-Elier, 120 ; de Sainte-Foy, 102 ; de Saint-Germain, 66 ; de Saint-Honoré, 120 ; de Saint-Jacques-de-Dieppe, 75 ; de Saint-Martin de Bellencombre, 24 ; de Saint-Ouen-sous-Bellencombre, 36 ; de Saint-Remy de Dieppe, 156 ; de Saint-Saëns, 24 ; de Sévis, 34 ; de Torcy-le-Grand, 230 ; de Torcy-le-Petit, 84 ; de Tourville, 174. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Compte des insinuations ecclésiastiques et des enregistrements et contrôles des baux des gens de mainmorte. – Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés de filles du diocèse : aux Gravelines, 2,000 livres. – Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Signé par l'archevêque de Rouen et par MM. Terrise, Le Baillif-Mesnager, Esmangard, de Gaillar-bois-Marcouville, Marescot, de Canappeville, Cornet, Parent, secrétaire.

G. 6040. (Registre.) – Grand in-folio, 136 feuillets, papier.

1764. – Double du registre précédent, moins le compte de l'archidiaconé de Pontoise. – Mêmes signatures qu'à l'article précédent.

G. 6041. (Registre.) – Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

1765. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 638,303 livres. – Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies et autres accidents, 4,561 livres. – Doyenné de Neufchâtel : l'abbé et les religieux de Beaubec, 3,400 livres ; l'abbesse de Bival, 375 ; le prieur de Beaussault, 400 ; la prieure des Bernardines de Neufchâtel, 90 ; la prieure de Clairruissel, 300 ; le prieur de Sainte-Radegonde, 275 ; les curés : d'Aulage, 24 ; de Beaubec-la-Ville, 36 ; de Beaussault, 12 ; de Boesles, 156 ; de Boscmenil, 111 ; de Bradiancourt, 57 ; de Brémontier, 48 ; de Bully, 157 ; de Bures, 1^{re} portion, 42 ; de Bures, 2^{me} portion, 42 ; de Compainville, 230 ; de Conteville, 156 ; de Criquiers, 24 ; d'Esclavelles, 210 ; de Flamets, 66 ; de Fontaine-en-Bray, 66 ; de Forges, 42 ; du Fossé, 174 ; de Fresles, 111 ; de Gaillefontaine, 290 ; de Graval, 120 ; de Haucourt, 174 ; de Hodeng, 84 ; de Louvicamp, 84 ; de Lucy, 48 ; de Mainières, 102 ; de Massy, 102 ; de Maucombe, 84 ; du Mesnil-Mauger, 102 ; de Ménouval, 36 ; de Nesle, 120 ; de Neuville-Ferrière, 250 ; de Notre-Dame-de-Neufchâtel, 24 ; d'Ormesnil, 36 ; de Perdeville, 48 ; de Pommereval, 48 ; de Quevrecourt, 83 ; de Ronchois, 102 ; de La Rosière, néant ; de Sainte-Geneviève, 12 ; de Saint-Germain, 310 ; de Saint-Jacques de Neufchâtel, 24 ; de Saint-Martin-l'Ortier, 36 ; de Saint-Maurice, 66 ; de Saint-Pierre-de-Neufchâtel, 48 ; de Saint-Saire, 147 ; de Saint-Vincent-de-Nogent, 48 ; de Sausseusemare, 48 ; de Serqueux, 147 ; de Sommery, 466 ; de Tréforest, 66 ; du Thil, 12 ; de Villedieu en Montagne, néant. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Comptes des insinuations ecclésiastiques. – Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés de filles du diocèse : 1,300 livres aux Gravelines ; – 600 au monastère du Refuge. – Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6042. (Registre.) – Grand in-folio, 156 feuillets, papier.

1766. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 599,794 livres. – 8,311 livres à la monnaie pour le prix de 1,860 jetons à pans, pesant 107 marcs 6 onces 5 gros, à 73 livres le marc. – 10,000 livres à M. Le Coq, supérieur du séminaire archiépiscopal. – Doyenné d'Envermeu : le prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, 1,625 livres ; le personat de Dampierre, 90 ; les curés : d'Ancourt, 410 ; d'Angreville, 12 ; d'Auberville, 18 ; de Bailleul, 111 ; de Bailly-en-Rivière, 1^{re} portion, 84 ; de Bailly-en-Rivière, seconde portion, 66 ; de Bailly-en-Rivière, 3^e portion, 48 ; de Bajolet, 12 ; de Bellengreville, 48 ; de Belleville, 84 ; de Berneval, 18 ; de Boissay, 48 ; de Braquemont, 66 ; de Capeval, 156 ; de Crodalle, 36 ; de Dampierre, 36 ; de Darsigny ou Derchigny, 48 ; de Douvrend, 450 ; d'Équiqueville, 48 ; d'Estran, 156 ; de Fréauville, 1^{re} portion, 48 ; de Fréauville, seconde portion, 24 ; de Freuleville, 102 ; de Glicourt, 75 ; de Graincourt, 156 ; de Grèges, 12 ; de Hibouville, 12 ; des Ifs, 36 ; d'Inerville, néant ; d'Intraville, 138 ; de Londinières, 30 ; de Maintru, 66 ; de Martinéglise, 66 ; de Meulers, 156 ; de Neuville-le-Pollet, 75 ; de Notre-Dame d'Aliermont, 93 ; de Notre-Dame d'Envermeu, 75 ; d'Osmay, 66 ; de Parfondeval, 42 ; de Ricarville, 48 ; de Sainte-Agathe, 48 ; de Saint-Jacques d'Aliermont, 66 ; de Saint-Laurent d'Envermeu, 24 ; de Saint-Martin-en-Campagne, 36 ; de Saint-Nicolas d'Aliermont, 138 ; de Saint-Ouen, 48 ; de Saint-Pierre des Jonquières, 48 ; de Saint-Quentin, 66 ; de Saint-Sulpice, 84 ; de Saint-Vaast d'Équiqueville, 48 ; de Saint-Valéry, 36 ; de Sauchay-le-Haut, 48 ; de Sauchay-le-Bas, 24 ; de la Trinité des Jonquières, 36 ; de Tourville la Chapelle, 102 ; de Vanchy, 42 ; des Ventes d'Éavy, 138. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Compte des insinuations ecclésiastiques. – Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés religieuses du diocèse : 1,300 livres aux Gravelines ; 900 livres remises aux mains de M^{ef} pour une aumône connue de la Chambre ; 600 livres à la supérieure des Nouvelles Catholiques. – Signé par l'archevêque, par MM. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Marescot, Esmangard, Cornet, Parent, secrétaire.

G. 6043. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1767. – « État et département de la somme de 427,248 livres qui doit être imposée et levée sur tous les bénéficiers, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse. » – État particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Signé en la

Chambre ecclésiastique par MM. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Marescot, Esmangard, Cornet, Parent, secrétaire.

G. 6044. (Registre.) – Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

1767. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. – Montant des receltes, 550,740 livres. – A. M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe, 500 livres pour fondation de catéchisme dans la paroisse, au capital de 10,000 livres. – Pour les pauvres prêtres en démenche, 1,537 livres. – A. M. l'abbé d'Osmonl, syndic général du clergé de la province, 142 livres. – Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies, 1,606 livres. – Doyenné de Foucarmont : l'abbé et les religieux de Foucarmont, 2,000 livres ; le prieur de Saint-Martin de Mortemer, 96 ; les curés : d'Aubermesnil, 45 ; d'Aubignomont, 33 ; d'Auvilliers, 75 ; de Bare, 33 ; de Bazinval, 33 ; de Blangy, 140 ; de Bosceffroy, 108 ; de Bouafles, 45 ; de Bourhel, néant ; de Campeneuseville, 45 ; de Caules, 156 ; de Clais, 12 ; de Dancourt, 75 ; d'Elcours, 75 ; d'Escotigny, 21 ; d'Espinay-sous-Gamaclies, 12 ; d'Espinay-sous-Mortemer, 75 ; de Fallencourt, 92 ; de Fesques, 108 ; de Foucarmont, 33 ; de Fresnoy, 45 ; de Graucourt, 280 ; de Guillemerville, 45 ; de Hémie, 21 ; de Hodeng-au-Bosc, néant ; d'Fslois, 92 ; de la Leuqueue, 33 ; de Linnemare, 33 ; de Marques, 156 ; du Mesnil-David, 58 ; de Monchaux, 45 ; de Monchy le Preux, 12 ; de Mortemer, 45 ; de Nesle-Normandeuse, 92 ; de Neuville-sur-Eaulue, 39 ; de Nilleinont, 58 ; de la Pierre, néant ; de Pierre-court, 92 ; de Pierrepont, 51 ; de Preuseville, 45 ; de Puisenral, 45 ; de Réalcamp, 75 ; de Bétonval, 58 ; de Richement, 174 ; de Rieux, néant ; de Sainte-Beuve-aux-Champs, 84 ; de Sainle-Beuve-en-Rivière, 174 ; de Saint-Léger, 192 ; de Saint-Martin-au-Bosc, 45 ; de Saint-Remy-en-Rivière, 33 ; de Saint-Riquier, 92 ; de Semermesnil, 58 ; de. Sorent, 58 ; de Vatiéville, 92 ; du Vieux Rouen, 75 ; de Villers-sous-Foucarmonl, 100 ; de Fremantel dans l'abbaye de Foucarmont, néant. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Signé par l'archevêque, et par MM. Terrisse, de Gaillarbois-Marcouville, Esmangard, de Canappeville, Cornet, Marescot, Parent.

G. 6045. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

1768. – Compte que rend Philippe Marye, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 555,018 livres. – A. M. Le Boullenger, imprimeur, pour frais d'impression, 561 livres. – Remises pour cause de grêles, etc., 777 livres. – Doyenné d'Eu : l'abbé de Notre-Dame d'Eu, 1,575 livres ; les religieux et couvent d'Eu, 860 ; l'abbé du Tréport, 2,340 ; les religieux et couvent du Tréport, 1,120 ; le prieur de Bougeeanip, 190 ; le prieur de Sainte-Croix, 320 ; le prieur de Saini-Martin-au-Bose, 230 ; les curés : d'Assigny, 33 ; d'Auberville, 108 ; d'Avesnes, 45 ; d'Auquemesnil, 92 ; de Baroniesnil, 108 ; de Biville-sur-Mer, 174 ; de Boscrocourt, 58 ; de Brunville, 192 ; de Canelian, 92 ; de Criel et Saint-Léonard du Besle, 208 ; de Cuverville, 108 ; de Desville, 73 ; d'Estalotido, 73 ; de Fiocqucs, 75 ; de Folleny, 92 ; de Gousseauville, 12 ; de Greny, 108 ; de Guenille, 75 ; de Hainseville, 58 ; de Longroy, 58 ; de Marest, néant ; de Melleville, 92 ; du Mcsnil-Réauine, 208 ; de Millebosc, 156 ; de Monchy, 192 ; de Notre-Dame d'Eu, 27 ; de Penly, 92 ; de Pont, 58 ; de Saint-Aignan, 45 ; de Saint-Amand, 45 ; de Saint-Étienne d'Harencourt, néant ; de Saint-Jean d'Eu, 51 ; de Saint-Jacques d'Eu, 16 ; de Saint-Martin-le-Gaillard, 262 ; de Saint-Pierre-en-Val, 124 ; de Saint-Bemy-en-Campagne 1^{re} portion, 156 ; de Saint-Remy-eu-Carnpaigne, 2^e portion, 156 ; de Saint-Sulpice, 51 ; de, Saint-Vaasl de Guillemecourt, 92 ; de Sept-Meules, 58 ; de Tocqueville, 58 ; de Touffre-ville, 208 ; du Tréport, 45 ; du Yal-du-Roy, 12 ; de Villy, 75. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Compte de l'emploi des sommes destinées au soulagement des pauvres communautés de filles du diocèse : 450 livres à l'abbaye d'Arques ; – 600 livres à la communauté des sœurs de la Providence ; – 12,000 livres aux Ursulines de Gisors ; – aux mêmes 20,000 livres ; – 3,000 livres aux Nouvelles Catholiques. – Compte de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6046. (Registre.) – Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

1769. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 545,552 livres ; – des impositions, 427,218 livres. – Remises pour cause de grêles, etc., 559 livres. – Pour la nouvelle édition du rituel, 6,500. – A M^{gr} l'archevêque président de l'Assemblée provinciale, tenue à Rouen le 11 décembre 1769, 2,000 livres ; – A M. l'abbé Terrisse, député du second ordre du diocèse, 500 livres. – Frais de fabrication de 930 jetons, sur le pied de 4 livres 5 sous ; de 930 jetons, sur le pied de 3 livres. – Doyenné d'Aumale : l'abbé de Saint-Martin-d'Auchy-lès-Aumale, 1,400 livres ; les religieux et couvent d'Aumale, 480 ; le prieur de Feuillois, 250 ; le prieur de Fleuzy, 120 ; le prieur de la Fresnaye, 260 ; les curés : d'Aumale, 58 ; de Beaucamp le Jeune, 100 ; de Beaucamp le Vieux, 75 ; de Beaufresne, 75 ; de la Boissière, néant ; de Compigny, 33 ; d'Eccles, néant ; de Feuillois, 51 ; de Fourcigny, néant ; de la Fresnaye, 33 ; de Frelancourt, néant ; de Guehauville ou Gohonville, 51 ; de Gourcelles, néant ; de Haudricourt, 66 ; de Lanoy, 75 ; de Moutmarquets, 45 ; d'Orival, 58 ; de Rotois, 75 ; de Sainte-Marguerite, 45 ; de Saint-Saturnin, 75 ; de Saint-Valery, 21 ; du Val de la Haye en Quincampoix, 12 ; de Villers, 92. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6047. (Registre.) – Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

1779. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 536,834 livres. – Aux pauvres prêtres en démence, 1,543 livres payées à l'Hôpital général. – A M. l'abbé d'Osmond, syndic général du clergé, pour ses appointements, 142 livres. – A M. Le Ber, supérieur du petit séminaire, 50 livres pour la confection du Directoire, suivant la délibération de la Chambre, du 18 janvier 1770. – A Boieldieu, huissier de la Chambre, 75 livres. – 600 livres accordées annuellement au séminaire archiépiscopal jusqu'à l'extinction de la renie viagère du sieur Langlois, en considération des frais extraordinaires de construction de la chapelle du séminaire. – 120 livres remboursées à M. l'abbé Cornet, syndic promoteur, pour frais et avances par lui faits à Paris à l'occasion des éclaircissements fournis par le diocèse à l'Assemblée générale de 1770 concernant les portions congrues. – Remises pour cause de grêles, etc., 742 livres. – Doyenné de Saint-Romain le prieur de Notre-Dame des Bois, 96 livres ; le prieur du Val-Hulin, 120 ; les curés : d'Angerville-l'Orcher, 730, d'Ansetot, 58 ; d'Appelot, 58 ; de Beaucamp, 75 ; de Bornambusc, 124 ; de la Cerlangue, 208 ; de Cramensnil, 58 ; d'Épretot, 226 ; d'Étainbus, 424 ; de Folleville, 108 ; de Gommerville, 92 ; de Gonfreville-l'Orcher, 352 ; de Graimbouville, 460 ; de Grosmenil, 33 ; de Guesneville, 262 ; d'Hartelay, 51 ; de Houquetot, 45 ; de Loiselère, 45 ; de Manneville-la-Goupil, 214 ; de Mélamare, 156 ; d'Oudale, 226 ; du Parc-d'Ansetot, 75 ; de Prétot, 280 ; de la Remuée, 192 ; de Rogerville, 33 ; de Routot, 58 ; de Saint-Antoine-la-Forêt, 140 ; de Saint-Aubin-des-Cercueils, 226 ; de Saint-Eustache, 12 ; de Saint-Gilles de la Neuville, 140 ; de Saint-Jean-dcs-Essarts, 27 ; de Saint-Laurent de Brevedent, 244 ; de Saint-Michel du Hesel, 58 ; de Saint-Nicolas de la Taille, 192 ; de Saint-Romain, 208 ; de Saint-Vigor d'Imoville, 75 ; de Saint-Vincent d'Aubermare, 174 ; de Senneville, 33 ; de Sandouville, 33 ; de Tancarville, 84 ; des Trois-Pierres, 174 ; de Virville, 192. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6048. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1771. – État et département des décimes sur le diocèse de Rouen et l'archidiaconé de Pontoise. – Total des décimes du diocèse de Rouen, 385,675 livres ; – de l'imposition des fabriques, 5,795 livres ; – des décimes de l'archidiaconé de Pontoise, 36,403 livres ; – de l'imposition des fabriques de l'archidiaconé de Pontoise, 1,328 livres. – Total des deux départements, 427,873 livres. – Signé par l'archevêque de Rouen, et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Parent. – Manquent les titres et les premiers feuillets qui ont été enlevés.

G. 6049. (Registre.) – Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

1771. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 568,842 livres. – A M. Le Ber, supérieur du petit séminaire, pour la confection du

directoire, 50 livres. – Doyenné du Havre : l'abbesse de Montivilliers, 2,800 livres ; le prieur et les religieux de Graille, 700 ; le prieur de Notre-Dame au Port ou de Saint-Digneort, 76 ; les curés : d'Anglesqueville, 174 ; de Beaurepaire, 58 ; de Bléville, 226 ; de Bruneval ou Berneval, néant ; de Buglise, 226 ; de Cauville, 75 ; de Chef-de-Caux ou Sainte-Adresse, 108 ; du Coudray, 140 ; de Criquetot l'Esneval 460 ; du Guverville, 200 ; d'Émalleville, 208 ; d'Escultot, 140 ; d'Escuquetot, 124 ; d'Escrainville, 730 ; de Fontaine-la-Malet, 352 ; de Goderville, 108 ; de Gonnevillc, 298 ; de Graille, 21 ; d'Hermeville, 244 ; d'Heuqueville, 280 ; de l'Heure, 140 ; de Manéglise, 244 ; de Mannevillelctc, 140 ; de Notre-Dame-du-Bec-Crespin, 192 ; de Pierrefique, 75 ; de la Poterie, 108 ; de Raimbertot, 140 ; de Saint-Barthélemy, 174 ; de Saint-Jouin, 496 ; de Saint-Martin du Bec-Crespin, 226 ; de Saint-Michel d'Ingoville et de Notre-Dame et Saint-François du Havre, 280 ; de Saint-Sauveur, 244 ; de Saint-Sulpice ou Supplix, 75 ; de Tennemare, 58 ; du Tilleul, 280 ; de Turetôt, 208 ; de Vergetôt, 140 ; de Vilainville, 75. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Signé par l'archevêque de Rouen et par MM. Terrisse, Marescot, Pion, Gaudion, Laurent, Cornet, Parent.

G. 6050. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

1772. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 553,824 livres. – Arrérages de rentes : 120 livres à l'école de Bazincourt ; – 200 livres à M. le curé d'Hérouville eu Vexin pour fondation d'une école de pauvres filles (contrat du 16 octobre 1759) ; – 50 à M. le curé de Criquetot-l'Esneval, pour fondation d'une école de filles (contrat du 14 juillet 1761) ; – 250 à M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe pour la fondation d'une maîtresse de travail pour les pauvres filles de la paroisse (contrat du 19 août 1762) ; – 165 aux sœurs des écoles gratuites de la Providence, pour favoriser les retraites desdites sœurs (contrat du 12 décembre 1770) ; – 200 aux mêmes pour la fondation de l'école d'Ygoville (contrat du 19 décembre 1771) ; – 20 à la confrérie du Saint-Sacrement à Saint-Ouen de Touberville, dite la grande confrérie du Roumois (contrat du 28 juillet 1756). – 200 livres à M^{gr} l'archevêque qui avait présidé l'Assemblée provinciale, tenue, à Gaillon, le 11 mai 1772 ; – 500 livres à M. l'abbé de Goyon, député du second ordre ; – 306 livres à M. l'abbé d'Osmond. – Suite du doyenné du Havre pour les bénéfices dépendant de l'abbaye de Montivilliers : les curés: d'Épouville, 116 livres ; de Fontenay, 75 ; de Gournay ou Notre-Dame de Consolation, 51 ; d'Harfleur, 116 ; d'Octeville, 784 ; de Rolleville, 108 ; de Rouelle, 92 ; de Sainte-Croix de Montivilliers, 124 ; de Saint-Germain de Montivilliers, 45 ; de Sainte-Marie de Notre-Dame au Bosc, 58 ; de Saint-Martin du Manoir, 58 ; de Saint-Sauveur de Montivilliers, 174 ; de Sanvic, 280. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6051. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1773. – État et département de la somme de 459,332 livres qui doit être imposée et levée annuellement sur tous les bénéficiaires, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse. – Décimes du diocèse, 414,476 livres. – Impositions des fabriques, 5,789 livres. – Décimes de l'archidiaconé de Pontoise, 37,739. – Impositions des fabriques, 1,328 livres. – Fait et arrêté, en la Chambre ecclésiastique; signé par l'archevêque de Rouen et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Laurent, Gaudion, Parent.

G.6052. (Registre.) – Grand in-folio, 134 feuillets, papier.

1773. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 548,785 livres. – Arrérages des rentes : 800 livres à M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe pour les pauvres de la paroisse ; – 150 à M. le curé de Saint-Maclou, pour les pauvres de sa paroisse (contrat du 14 mai 1759) ; – 280 à la société de l'adoration de Saint-Jacques de Dieppe (contrat du 5 janvier 1760) ; – 50 aux pauvres honteux de la paroisse des Loges (contrat du 3 février 1763) ; – 500 à M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe, pour fondation de catéchisme dans sa paroisse (contrat du 16 août 1763). – A l'hôpital général, pour les prêtres en démence, 1,438 livres. – A. M. Le Ber, supérieur du petit séminaire, pour la confection du Directoire,

50 livres. – Doyenné de Foville : l'abbé du Valasse, 5,200 livres ; les religieux et couvent du Valasse, 1,900 ; le prieur de Bolbec, 380 ; le prieur de Cléville, 450 ; le prieur du Val-aux-Grès, 750 ; les religieux et couvent du Val-aux-Grès, 250 ; la prieure et les religieuses d'Yvetot, néant ; le personal de Mireville, 80 ; le personal de Vattetot, 15 ; le personat et vicariat d'Yébleron, 420 ; les doyens et chanoines d'Yvetot, 60 ; les curés : d'Alliquerville, 84 ; d'Allouville, 800 ; d'Alvimare, 174 ; d'Ancreteville ou Ancourteville-sur-Héricourt, 138 ; d'Anquetierville, 210 ; d'Auberville-la-Campagne, 102 ; d'Auberbose, 310 ; d'Auseboscou Osbosc, 210 ; d'Ausouville-sur-Foville, 156 ; d'Autretot, 156 ; des Baons-le-Comte, 138 ; de Bellefosse, 192 ; de Bennetot, 120 ; de Bermonville, 270 ; de Bernières ou Beuzemonchel, 500 ; de Beuseville-la-Grenier, 410 ; de Beusevillette, 230 ; de Bierville, 156 ; de Bolbec, 120 ; de Bolleville, 192 ; de Boschimont, 192 ; de Bréauté, 36 ; de Cléville, 138 ; de Cleuville, 138 ; de Cliponville, 210 ; d'Envronville, 138 ; d'Ecalles-Alix, 390 ; d'Ecreteville, 156 ; d'Equimbosc, 138 ; de Foucart, 390 ; de Foville, 156 ; de Grandcamp, 75 ; de Gruchet, 12 ; de Guillerville, 138 ; de Hattanville, 270 ; de Hautot-le-Vatois, 111 ; de Hautot-Saint-Sulpice, 93 ; de Lanquetot, 270 ; de Lintot, 532 ; de Mirville, 66 ; de Nointot, 250 ; de Normanville, 1^{re} portion, 350 ; de Normanville, 2^e portion, 174 ; de Normanville, 3^e portion, 138 ; de Notre-Dame de Lillebonne, 24 ; de Raffetot, 84 ; de Ricarville, 210 ; de Roquefort, 270 ; de Rouville, 406 ; de Saint-Aubin de Crétot, 120 ; de Saint-Clair-sur-les-Monts, 156 ; de Saint-Denis de Lillebonne, 174 ; de Saint-Gilles de Crétot, 93 ; de Saint-Jean de la Neuville, 330 ; de Saint-Martin de la Bruyère, 230 ; de Sainte-Marguerite, 156 ; de Sainte-Marie-aux-Champs, 330 ; de Saint-Nicolas de la Haye, 120 ; de Saint-Pierre L'Avis, 350 ; de Saint-Riquier d'Héricourt, 174 ; de Saint-Silvestre, 120 ; de Thiouville, 156 ; de Tremauville, 75 ; de la Trinité des Monts, 36 ; de Trouville, 430 ; de Valiquerville, 700 ; de Vattetot-sous-Beaumont, 532 ; de Veauville-sur-les-Baons, 310 ; d'Yébleron, 84 ; d'Yvetot, 147. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Derniers feuillets enlevés.

G. 6053. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

1774. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 390,322 livres. – A M. Rollot, secrétaire de la Chambre, 400 livres. – A M^{gr} l'archevêque, président de l'Assemblée provinciale, 2,000 livres. – A M. l'abbé Terrisse, député du second ordre, 500 livres. – Doyenné de Valmont : l'abbé de Valmont, 2,250 livres ; les religieux et couvent de Valmont, 750 ; le personat d'Auberville-la-Manuel, 30 ; les curés d'Ancreteville sur mer, 156 ; d'Angerville-Martel, 832 ; d'Auberville-la-Manuel, 120 ; du Becaux-Cauchois, 36 ; de Berteauville, 36 ; de Bertreville, 192 ; de Beuzeviile la Guérard, 750 ; de Biville la Martel, 120 ; de Bondeville, 102 ; de Butot, 156 ; de Canonville, 310 ; de Cany, 310 ; de Claville, 174 ; de Colleville, 66 ; de Criquetot-le-Mauconduit, 192 ; de Croville, 102 ; d'Elletot, 102 ; d'Escreteville-sur-mer, 156 ; de Gerponville, 270 ; d'Hanouard, 138 ; de Malleville, 192 ; de Maulheville-sur-Durdent, 66 ; d'Ouainville, 832 ; d'Ourville, 210, de Riville, 174 ; de Rouxmesnil, néant ; de Saint-Martin-aux-Buneaux, 532 ; de Saint-Oueu au Bosc, 12 ; de Sainte-Hélène, 174 ; de Saint-Pierre-en-Port, 36 ; de Saineville, 192 ; de Sassetot le Mauconduit, 350 ; de Sorquainville, 120 ; Teuville, 147 ; de Theroudeville, 84 ; de Tiergeville, 192 ; de Tiétreville, 192 ; de Valmont, 30 ; de Vatechrist, 48 ; de Venesville, 120 ; de Veulettes, 102 ; de Vilmerville ou Vinnemerville, 84 ; d'Ypreville, 250. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Fait et arrêté double au palais archiépiscopal ; signé par l'archevêque, et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Gaudion, Pion, Parent, Rollet.

G. 6054. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

1775. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 591,896 livres. – Pour les pauvres prêtres en démence, 1,500 livres. – A M. l'abbé d'Osmond, syndic général du clergé de la province, 142 livres. – Remises pour grêles, inondations, incendies, 2,045 livres. – Doyenné des Loges ; l'abbé de Fécamp, 20,500 livres ; les religieux et couvent et officiers de Fécamp, 8,200 ; l'aumônier de Fécamp, 3,200 ; le personat de Bretteville, 100 ; le personat des Loges, 30 ; les curés : d'Angerville-Bailleul, 270 ; d'Anouville, 370 ; d'Auberville-la-Renault, 310 ; de Baignerville, 120 ; de Baignerville Saint-Germain, 66 ; du Bec-

de-Mortagne, 138 ; de Bénouville, 138 ; de Bordeaux, 66 ; de Bretteville, 120 ; de Crétot, 156 ; de Contremoulins, 183 ; de Criquebeuf, 66 ; de Daubeuf, 156 ; d'Épreville, 174 ; d'Estretat, 84 ; de Froberville, 230 ; de Ganseville, 84 ; de Gerville, 192 ; de Gonfreville-la-Caillotte, 370 ; de Grainville l'Allouette, 84 ; d'Imauville, 66 ; d'Ignaville ou Isneauville, 147 ; des Loges, 250 ; de Maniquerville, 156 ; de Manteville, 156 ; de Mesmoulins, 138 ; de Saint-Clair-sur-Estretat, 93 ; de Sauseuzemare, 174 ; de Serville ou Sierville, 48 ; de Tocqueville les Murs, 270 ; de Tourville, 84 ; de Toussaints, 84 ; de Vattetot sur mer, 84 ; de Vilmesnil, 210. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Mêmes signatures qu'au registre précédent.

G. 6055. (Registre.) – Grand in-folio, 150 feuillets, papier.

1776. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. – Montant des recettes, 550,649 livres. – Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies, 4,623 livres. – Doyenné des Loges pour les bénéfices dépendant de l'abbaye de Fécamp : le prieur de Notre-Dame du Bourgbaudoin, 175 livres ; le prieur du Saint-Sépulchre sur Fécamp, 40 ; les curés : de Limpiville, 138 ; de Saint-Benoît de Fécamp, 36, de Sainte-Croix de Fécamp, 66 ; de Saint-Étienne de Fécamp, 22 ; de Saint-Fromont de Fécamp, 42 ; de Saint-Léger de Fécamp, 42 ; de Saint-Léonard de Fécamp, 156 ; de Saint-Nicolas de Fécamp, 36 ; de Saint-Ouen de Fécamp 57 ; de Saint-Thomas de Fécamp, 12 ; de Saint-Valéry de Fécamp, 48. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente de livres à l'usage des églises du diocèse. – Signé par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Gaudion, Parent, Rollet.

G. 6056. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

1777. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 528,014. – Remises accordées pour cause de grêles, inondations, incendies, 1,059 livres. – Doyenné de Canville : le prieur et la communauté d'Ouville, 775 livres ; le prieur d'Étouteville uni aux Chartreux de Rouen, 500 ; le prieur de Saint-Blaise de Luy, 220 ; les curés : d'Admesnil, 60 ; d'Anfreville, 230 ; d'Anciens, 192 ; d'Anglesqueville-la-Bras-long, 102 ; de Barville, 192 ; de Benesville, 174 ; de Berville, 84 ; de Blossesville, 210 ; de Boville, 410 ; de Bourville, 430 ; de Cailleville, 102 ; de Carville-Pot-de-Fer, 36 ; de Crâville-la-Mallet, 102 ; de Criquetot, 320 ; de Drosay, 500 ; de Doudeville, 330 ; d'Ermenonville ou Arnouville, 174 ; d'Espinville, 24 ; d'Ectot-sur-les-Baons, 66 ; d'Etalleville, 120 ; d'Etouteville, 24 ; de Flamanville, 102 ; de Flamanvillette, 192 ; de Fultot, 66 ; de Guetteville aux Plaines, 156 ; de Gonseville, 270 ; de Grainville la Teinturière, 210 ; de Grémonville, 466 ; d'Héberville, 156 ; d'Hercanville, 1^{re} portion, 410 ; d'Hercanville, 2^e portion, 84 ; d'Hotot l'Auvray, 24 ; de Houdetot, 270 ; d'Iclon, 21 ; d'Ivecrique, 310 ; du Mesnil-Durdan, 102 ; du Mesnil-Geffroy, 30 ; de Néville, 532 ; de Notre-Dame de Canville, 156 ; d'Ocqueville, 330 ; d'Oherville, 1^{re} portion, 66 ; d'Oherville, 2^e portion, 24 ; d'Onvéville ou Anvéville, 183 ; d'Ouville-l'Abbaye, 12 ; de Prétot, 24 ; de Ribertot, 66 ; de Routes, 102 ; de Saint-Aubin sur la mer, 290 ; de Sainte-Colombe, 156 ; de Saint-Denis ou Saint-Mellon d'Héricourt, 210 ; de Saint-Martin de Canville, 156 ; de Saint-Nicolas de Veules, 12 ; de Saint-Silvain, 210 ; de Saint-Vaast de Dieppedalle, 230 ; de Sasseville, 150 ; de Sotteville-sur-la-mer, 93 ; de Soumesnil, 48 ; de Tourneville, 120 ; de Veauville l'Échelle, 129 ; de Vicquemare, 84. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles : 8,000 livres avancés à la communauté des religieuses de Saint-François de Rouen ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse. – Signé par l'archevêque et par MM. Terrisse, Marescot, Cornet, Pion, Gaudion, Parent, Rollet.

G. 6057. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

1778. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 561,840 livres. – Nouvelle fabrique de jetons. – Doyenné de Canville : bénéfices dépendant de l'abbaye de Fécamp : le prieur de Saint-André de Veules, néant ; les curés : d'Ingoville, 66 ; de Maigneville aux Plaines, 174 ; de Notre-Dame de la Gaillarde, 192 ; de Palluel,

111 ; de Plaine-Sève, 111 ; de Saint-Pierre-le-Petit, 48 ; de Saint-Riquier aux Plaines, 250 ; de Saint-Valery-en-Caux ou aux Plaines, 58 ; de Veules, 1^{re} portion, 48 ; de Veules, 2^e portion, 48 ; de Vitefleu, 84. – Comptes particuliers pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises du diocèse ; – de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles du diocèse. – Signé par l'archevêque, et par MM. Terrisse, Marescot, Pion, Parent, de Montendre, prieur de la Madeleine, Gaudion, Rollet.

G. 6058. (Registre.) – Grand in-folio, 132 feuillets, papier.

1779. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 533,709 livres. – Doyenné de Brachy : le prieur de Craville la Roquefort, 250 livres ; la prieure du Bourg de Saane, néant ; le prieur de Saint-Laurent de Ribeuf, 125 ; le trésorier et le chapitre de Saucqueville, 75 ; les curés : d'Aubrumesnil, 488 ; d'Avremesnil, 1^{re} portion, 66 ; 2^e portion, 48 ; 3^e portion, 93 ; d'Autigny, 48 ; de Bauville ou Bosville, 66 ; de Biville la Rivière, 120 ; de Blancmesnil ou Blumesnil, 48 ; de Bourg de Saane, 12 ; du Bourgdun, 1^{re} portion, 84 ; 2^e portion, 48 ; de Brachy, 165 ; de Brametot, 102 ; de Bretteville, 138 ; de Canteleu, 24 ; de la Chapelle sur Dun, 102 ; de Colmesnil, 48 ; de Craville la Roquefort, 120 ; de Fontaine-le-Dun, 1^{re} portion, 75 ; 2^e portion, 48 ; de Gonnetot, 120 ; de Gourel, 192 ; de Grainville-la-Renard, 36 ; de Greuille, 66 ; de Gruchel-Saint Siméon, 84 ; de Gueures, 57 ; de Guiberville, 156 ; de Hautot-sur-Dieppe, 220 ; de Herbouville, 36 ; d'Hermanville, 66 ; de Lammerville, 138 ; de Longueil, 1^{re} portion, 12 ; 2^e portion, 12 ; de Lunecray, 48 ; d'Offranville, 192 ; d'Ouville-la-Rivière, 120 ; de Pourville, néant ; de Rainfreuille, 48 ; de Reuille, 250 ; de Ribeuf, 66 ; de Royville, 330 ; de Saint-Denis de Haquelon, 120 ; de Saint-Denis du Val, 36 ; de Saint-Just, 210 ; de Saint-Laurent en Caux 330 ; de Sainte-Marguerite de Caprimont, 42 ; de Saint-Ouen-le-Manger, 66 ; de Saint-Ouen-sur-Brachy, néant ; de Saint-Pierre-le-Vieux, 138 ; de Saint-Pierre-le-Viger, 192 ; de Sassetot le Malgardé, 12 ; de Sauqueville, 36 ; du Thil, 102 ; de Tocqueville-en-Caux, 138 ; de Varengeville, 120 ; de Venestanville, 66. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises ; – de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles du diocèse. – Signé par MM. Terrisse, Marescot, Pion, Parent, Gaudion, de Montendrc, Rollet.

G. 6059. (Registre.) – Grand in-folio, 152 feuillets, papier.

1780. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. – Montant des recettes, 540,003 livres. – 1,000 livres pour la gravure de 2 nouveaux coins dont l'un représente le buste de S. E. – Doyenné de Basqueville : le prieur de Basqueville, uni au collège des Jésuites de Rouen, 325 livres ; le prieur d'Eurville, 75 ; le prieur de Saint-Thomas-sur-Scie, 60 ; les curés : d'Anglesqueville-sur-Saane, 24 ; d'Aupegard, 183 ; d'Angouville-sur-Saane, 84 ; de Basqueville, 290 ; de Beaunay, 230 ; de Belmesnil, 24 ; de Belleville, 174 ; de Benouville, 36 ; de Bertreville, 174 ; de Biville-la-Baignard, 230 ; de Bonnetot, 111 ; de Bondeville ou Boudeville, 66 ; de Bosctribosc, 48 ; de Calleville le grand moustier, 66 ; de Cailleville la Chapelle, 66 ; de la Chapelle-Benouville, 24 ; de Crespeville, 147 ; de Criquetot, 192 ; de Crosville, 66 ; de Dénestanville, 84 ; de Dracqueville, 48 ; d'Eurville, 36 ; de la Fontelaye, 66 ; de Gonneville, 1^{re} portion, 330 ; 2^e portion, 192 ; d'Heugleville, 102 ; d'Imbleville, 84 ; de Lamberville, 12 ; de Lestanville, 84 ; de Lindebeuf, 230 ; de Manéhouville, 270 ; du Mesnil-Rury, 24 ; de Montebourg, 102 ; d'Omonville, 156 ; de Saint-Crespin, 210 ; de Saint-Denis-sur-Scie, 174 ; de Sainte-Geneviève, 102 ; de Saint-Maclou de Folleville, 138 ; de Saint-Mards, 120 ; de Saint-Ouen-Prend-en-Bourse, 48 ; de Saint-Vaast du Val, 230 ; de Tibermesnil, 84 ; de Thiéteville, 93 ; du Torp, 48 ; de Tostes, 350 ; de Varvannes, 250 ; de Vassonville, 174 ; de Vaudreville, 12 ; de Vibeuf, 666. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises ; – de l'emploi des fonds affectés aux pauvres communautés de filles du diocèse. – Signé par le cardinal de la Rochefoucauld, par MM. Terrisse, Cornet, Marescot, Parent, de Montendre, Rollet.

G. 6060. (Registre.) – Grand in-folio, 138 feuillets, papier.

1781. – « État et département de la somme de 471,394 livres 10 sous qui doit être imposée sur tous les bénéficiaires, corps et communautés, de l'un et de l'autre sexe, fabriques, confréries et autres contribuables du diocèse. » – Total des décimes du diocèse, 434,256 livres 10 sous, à savoir 428,467 livres, 10 sous pour les bénéficiaires ; 5,789 livres pour les fabriques. – Total des décimes de l'archidiaconé de Pontoise, 37,138 livres, à savoir ; 35,810 livres pour les bénéficiaires ; 1,328 livres pour les fabriques. – Le département porté de 459, 437 à 471,450 livres : augmentation, 12,013 livres. – L'archevêque porté à 13,500 livres. – Signé par MM. Terrisse, Marescot, Pion, de Montendre, Parent, Rollet.

G. 6061. (Registre.) – Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

1789. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 573,237 livres. – Doyenné de Baudemont : l'abbesse du Trésor, 600 livres ; le prieur de Saulceuse, 1,410 ; les religieux et couvent de Saulceuse, néant ; le prieuré de Gasny uni au collège des Jésuites de Rouen, 445 ; le prieur de la Madeleine près Vernon, 175 ; le prieur de Pressigny, 400 ; le prieur de Saint-Michel près Vernon, 30 ; le prieuré de la Thieroudière, uni au prieuré de Belfond de Rouen, 220 ; les curés : d'Arquency, 147 ; d'Aveny, 48 ; d'Autevergne, ou Haute-Verne, 156 ; de Baudemont, 30 ; de Bertenouville, 138 ; de Brionne, 36 ; de Boisjérouine, 156 ; de Bouafles, 30 ; de Bus, 36 ; de Cahagnes, 97 ; de Cantiers, 156 ; de la Chapelle Saint-Ouen, 36 ; de Château sur Epte, 97 ; de Civières, 156 ; de Corbie, 97 ; de Courcelles, 48 ; de Dampmesnil, 48 ; d'Écos, 192 ; de Flumesnil, 75 ; de Fontenay, 192 ; de Forest, 48 ; de Fourges, 156 ; de Fours, 174 ; de Gany, 75 ; de Giverny, 30 ; de Guiseniers, 256 ; d'Haricourt, 156 ; d'Hennesis, 215 ; d'Heubecourt, 48 ; de Mézières, 276 ; de Molaincourt, 48 ; de Mouflaines, 48 ; de Notre-Dame de l'Isle, 80 ; de Pannilleuse, 24 ; de Pormort, 1^{re} et 2^e portions, 156 ; de Pressigny l'Orgueilleux, 66 ; de Quitry, 36 ; de Riquiécourt, 24 ; de Sainte-Geneviève lès-Gany, 6 ; de Tilly, 97 ; de Tourny, 256 ; de Travaillies, 24 ; de Valcorbon, 12 ; de Vernonet, 12. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises.

G. 6062. (Registre.) – Grand in-folio, 146 feuillets, papier.

1782. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Moulant des recettes, 611,998 livres. – Secours aux pauvres communautés religieuses de filles : aux Clarisses de Rouen, 75 livres ; aux Gravelines, 150 ; aux sœurs de la Providence, 75 ; – avances faites aux dominicaines d'Aumale, à l'abbaye de Saint-Saëns, à l'abbaye de Bondeville. – 2,000 livres à S. E. ; 500 à l'abbé Terrisse ; 306 à M. l'abbé d'Osmond, pour les frais de l'Assemblée provinciale. – 6,739 livres pour la fabrication de 1,500 jetons d'argent et la gravure du coin (200 livres au sieur Duvivier pour ce dernier objet). – Doyenné de Gisors: l'abbé de Mortemer, 3,800 ; les religieux et couvent de Mortemer, 1,320 ; le prieur de Saint-Laurent en Lyons, 900 ; le prieur de Long-champ, 170 ; le prieur de Saint-Paul en Lyons, 225 ; le prieur de Saint-Remy de Bezu le long, 500 ; le prieuré de Saint-Ouen de Gisors, uni au collège des Jésuites de Rouen, 675 ; le prieur de Beaumont-le-Perreux, 350 ; le prieur du Neufmarché, 195 ; le prieur de Villaines, 110 ; les curés: d'Arnécourt, 120 ; de Bazincourt, 48 ; de Beauficel, 192 ; de Beauvoir en Lyons, 6 ; de Bernouville, 138 ; de Bezu la forêt, 235 ; de Bezu le long, 24 ; de Bosquentin, néant ; de Bouchevilliers, 97 ; du Coudray, 97 ; de Doudeauville, 48 ; de la Feuillie, 12 ; de Fleury la forêt, 57 ; de Gaillarbois, 97 ; de Gisors, 24 ; de Hébecourt, 344 ; d'Heudicourt, 386 ; de Lilly, 18 ; de Lyons la forest, 256 ; de Lizors, 130 ; de Longchamp, 63 ; de L'Orlean, 120 ; de Maineville, 156 ; de Martagny, 97 ; de Ménesqueville, 156 ; de Mesnil-sous Verclive, 192 ; de Mesnil-sous-Vienne, 36 ; de Mont-Roty, néant ; de Morgnyla forest, 278 ; de Neaufle, 138 ; du Neuf-marché, 57 ; de la Neuve Grange ou la Grange, 12 ; de Nojon ou Nogeon le sec, 235 ; de Puchay, 24 ; de Rosay, 165 ; de Saint-Denis le Ferment, 156 ; de Saint-Éloy-sur-Bezu, 36 ; de Saint-Martin au Bosc, 75 ; de Saint-Paër, 57 ; de Sancourt, 174 ; de Saussay la Vache, 276 ; du Thil, 36 ; de Tierceville, 120 ; de Touffreville, 326 ; de Transières, 36 ; du Tronquay, 42 ; de Verclive, 42. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – des livres à l'usage des églises. – Signé par le cardinal de la Rochefoucauld, et par MM. Terrisse, Marescot, Tuvache, Pion, Crulle, Rollet, Marye de Merval.

G. 6063. (Registre.) – Grand in-folio, 134 feuillets, papier.

1783. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. – Montant des recettes, 576,584 livres. – Reliquat de recette du compte précédent, 74,211 livres 19 sous. – Imposition sur tous les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres 10 sous ; – sur ceux de l'archidiaconé de Pontoise, 32,000 livres. – Doyenné de Gamaches : le prieuré des Deux-Amants, uni au collège des Jésuites de Rouen, 1,325 livres ; les religieux et couvent des Deux-Amants, 600 ; le prieur de Saint-Étienne de Hacqueville, 400 ; le prieur de Charleval ou Noyon-sur-Andelle, 750 ; le prieur de Vély, 1,330 ; le prieur de Saint-Léonard d'Andely, 50 ; la prieure de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, 25 ; le chapitre d'Andely, 1,050 ; le chapitre d'Écouis, 830 ; les curés : d'Andé, 36 ; d'Amfreville sous les Monts, 36 ; d'Amfreville les Champs, 30 ; de Basqueville, 120 ; de Boisemont, 97 ; de Charleval ou Noyon sur Andelle, 24 ; de Chauvincourt, 156 ; de Connelle, 24 ; de Corgny, 215 ; de Cressanville, 30 ; de Cuverville, 97 ; de Dangu Saint-Aubin, 174 ; de Dangu Saint-Jean, 174 ; de Daubeuf, 470 ; de Doumesnil, 36 ; de Douville, 24 ; d'Écouis, 18 ; de Farceaux, 138 ; de Flippou, 18 ; de Fontaine du Thuit, 120 ; de Fresne-l'Archevêque, 138 ; de Gamaches, 710 ; de Gisancourt, 36 ; de Grainville-sur-Fleury, 235 ; de Guerny, 48 ; de Hacqueville, 210 ; d'Herqueville, 12 ; d'Heuqueville, 174 ; d'Houville, 138 ; d'Orgeville, 18 ; de Provenant, 256 ; de Boncherolles, 12 ; de la Roquette, 174 ; de Sainte-Marie aux Champs, 106 ; de Saint-Pierre-du-Pont-Saint-Pierre, 12 ; de Sainneville, 120 ; de Suzay, 156 ; de Vatteville, 192 ; de Vély, 276 ; de Vesillon, 12 ; de Villerest, 120 ; de Villers, 276. Incomplet.

G. 6064. (Registre.) – Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

1784. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 616,817 livres. – Reliquat des recettes du compte précédent, 111,681 livres 4 sous. – Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 431,256 livres ; – sur ceux de l'archidiaconé de Pontoise, 35,000. – Doyenné de Bray : l'abbé de Bellosanne, 850 livres ; les religieux et couvent de Bellosanne, 530 ; le prieuré de Saint-Aubin près Gournay, 100 ; le prieur de Saint-Fiacre du Mont Louvet, 310 ; le chapitre de Saint-Hildevert de Gournay, 200 ; les curés : d'Alges, 24 ; d'Argueil, 156 ; d'Avesne, 174 ; de Bellosanne, 18 ; de Beuvreil, 36 ; de Bezancourt, 174 ; de Boshion, 96 ; du Boulay, 66 ; de Brémontier, 24 ; de Catillon, 57 ; de Croisy, 36 ; de Cuy, 138 ; de Dampierre, 156 ; d'Elbeuf-en-Bray, 75 ; d'Ernemont, 97 ; de la Ferté-en-Bray, 210 ; de Fry, 256 ; de Hodan, 165 ; de Hodenger, 36 ; de Meneval, 192 ; de Mesnil-sous-Fry ou Lieubray, 75 ; de Montigny, 36 ; de Noleval, 36 ; de Notre-Dame de Gournay, 24 ; de Saint-Clair, 24 ; de Saint-Hildevert de Gournay, 6 ; de Saumont, 120 ; de Vardes, 36. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise. – Compte des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises. – Signé par le cardinal de la Rochefoucauld, et par MM. Marescot, Tuvache, Pion, Le Hot, Rollet.

G. 6065. (Registre.) – Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

1785. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse de Rouen. – Montant des recettes, 581,064 livres 1 sou. – Recette à cause du reliquat du compte précédent, 73,570 livres. – Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres 10 sous ; – sur ceux de l'archidiaconé de Pontoise, 36,000. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin-Français. – Doyenné de Chaumont : l'abbé de Ressons, 800 livres ; les religieux et couvent de Ressons, 375 ; l'abbé de Marcheroux, 425 ; les religieux et couvent de Marcheroux, 275 ; l'abbesse de Gommerfontaine, 300 ; le prieur d'Amblainville, 110 ; le prieur de Laillerie, 450 ; le prieur de Marquemont, 50 ; le prieur de Nouveau Lieu, 95 ; le prieur de Saint-Ausbert, 18 ; le prieur de Saint-Martin d'Aix, 140 ; le prieur de Saint-Pierre de Chaumont, 600 ; le prieur de Saint-Pierre de Liancourt, 400 ; le prieur de la Trinité, paroisse d'Amblainville, 200 ; les curés : d'Amblainville, 192 ; d'Arouville, 174 ; de Bachivilliers, 30 ; de Beaumont les Nonains, 30 ; de Berville, 30 ; de Boissi le Bois, 138 ; de la Bosse, 106 ; de Boubiers, 324 ; de Boutancourt, 97 ; de Chambors, 48 ; de Delincourt, 66 ; de Droitcourt, 42 ; d'Enancourt le Léage, 75 ; d'Enancourt le Sec, 24 ; d'Eragny, 156 ; du Fay, 75 ; de Flavacourt, 156 ; de Fleury, 75 ; de Fresneaux, 57 ; de Fresne Léguillon, 97 ; d'Haravilliers, 256 ; d'Hardivilliers, 48 ; d'Hanouville, 57 ; de Jéméricourt, 174 ; de Jouy en Tells, 120 ; d'Ivry le Temple, 120 ; de Laillerie, 30 ; de la Lande-Ençon, 24 ; de Latainville, 48 ; de Loconville, 120 ; de Marquemont, 36 ; de Mesnil-Teribus, 30 ; de Monts, 48 ; de Montherlan, 30 ; de Neuville-Bosc, 120 ; de Notre-Dame de Liancourt, 48 ; de Porcheux, 66 ; de

Pouilly, 18 ; de Reilly, 120 ; de Saint-Brice, néant ; de Saint-Crespin-de-Hibouvilliers, 75 ; de Saint-Jean de Chaumont, 6 ; de Saint-Martin de Chaumont, 24 ; de Saint-Pierre de Liancourt, 6 ; de Senos, 36 ; de Sérifontaine, 130 ; de Taillemontier, 80 ; de Tibivilliers, 80 ; de Tourly, 192 ; de Trie-Château, 36 ; de Trie-la-Ville, 80 ; de Vaudampierre, 80 ; de Vaumain, 883 ; de Villeneuve-le-Roy ou Neuville-le-Roy, 36 ; de Ville-Tartre, 276 ; de Villers sur Trie, 57. – Comptes des insinuations ecclésiastiques et de la vente des livres à l'usage des églises. – Signé par le cardinal de la Rochefoucauld, et par MM. Marescot, Pion, Tuvache, Le Hot, Le Cerf, le Normand de Villers, Rollet.

G. 6066. (Registre.) – Grand in-folio, 162 feuillets, papier.

1786. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes. – Montant des recettes, 621,856 livres, 14 sous. – Recettes à cause du reliquat du compte précédent, 111,943 livres, 15 sous. – Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 434,256 livres, 10 sous ; – sur les bénéficiers de l'archidiaconé de Pontoise, 36,000. – A Boïeldieu, huissier de la Chambre, 90 livres. – A M. Le Ber, supérieur du Séminaire Saint-Nicaise, pour la confection du Directoire, 50 livres. – Pour réparations et ameublements de la Chambre ecclésiastique, 1,677 livres. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise et le Vexin Français : Doyenné de Magny : le prieur de Bosconvilliers, 320 livres ; le prieur de Bouris, 30 ; le prieur de la Chapelle en Vexin, 90 ; le prieur de Gargenville, uni au collège des Jésuites de Paris, 120 ; le prieuré de Genesville, uni aux Chartreux de Gaillon, 810 ; le prieur de Magny, 285 ; le prieur de Moussi-Fontaine, 170 ; le prieur de Parnes, 625 ; le prieur de la Roche-Guyon, uni à la cure de la Roche-Guyon, 300 ; le prieur de Sailly, uni aux cures du Breuil et de Sailly, 55 ; le prieur de Saint-Clair, 490 ; le prieur de Saint-Léger à Villers en Artie, 180 ; le prieur de Saint-Laurent du Breuil, néant ; le prieur de Saint-Laurent de Conservain, 400 ; le prieur de Saint-Martin de la Garenne, 540 ; le prieur de Serans le Bouteiller, 560 ; le prieur de Thiron à Chaussy, 50 ; le prieuré de Villarceaux, 150 ; les curés : d'Aincourt, 174 ; d'Ambleville, 57 ; d'Artie, 256 ; d'Auille ou Haute-Isle, 12 ; de Banteleu, 120 ; de Beauséré, 24 ; de Bennecourt, 120 ; du Bellay, 157 ; de Beauregard ou Oméricourt, 235 ; de Bosconvilliers, 80 ; de Bouris, 24 ; de Bray, 63 ; de Breuil ou Bruel, 36 ; de Buhuy ou Buys, 97 ; de la Chapelle en Vexin, 48 ; de Chaussy, 138 ; de Chérences, 36 ; de Cléry, 66 ; de Commény, 138 ; de Courcelles, 80 ; de Drocourt, 84 ; de Folainville, 84 ; de Fontenay-Saint-Paer, 75 ; de Gargenville, 12 ; de Genesville, 80 ; de Gommecourt, 156 ; de Guernes, 24 ; de Guiry, 120 ; de Guitrancourt, 30 ; de Hadancourt, 89 ; de Jammeville, 63 ; d'Issou, 63 ; de Jusiers, 24 ; de Lainville, 66 ; de Lèvemont, 97 ; de Lierville, 80 ; de Limay, 12 ; de Limets, 120 ; de Magny, 48 ; de Maudétour, 530 ; de Mézy, 30 ; de Montalet, 36 ; de Montreuil, 63 ; de Moussy le Bergerot ou le Quesnoy, 80 ; de Montjavoult, 640 ; de Neucourt, 80 ; d'Omerville, 460 ; d'Oinville, 48 ; de Parnes, 89 ; de Porcheville, 83 ; de la Roche Guyon, 36 ; de Sailly, 24 ; de Saint-Clair-sur-Epte, 66 ; de Saint-Cyr-en-Artye, 63 ; de Saint-Gervais-lès-Magny, 120 ; de Saint-Martin de la Garenne, 36 ; de Serans le Bouteiller, 72 ; de Vaudancourt, 48 ; de Veteuil, 36 ; de Villers-en-Artie, 63 ; de Vuy ou le Joli Village, 75. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres à l'usage des églises. – Signé par MM. Marescot, Tuvache, Le Hot, Le Cerf, le Normand de Villers, Massienne, Rollet, Marye de Merval.

G. 6067. (Registre.) – Grand in-folio, 142 feuillets, papier.

1787. – Compte que rend Georges Marye de Merval, receveur des décimes du diocèse. – Montant des recettes, 584,212 livres 6 sous. – Impositions sur les bénéficiers du diocèse, 434,236 livres 10 sous ; – sur les bénéficiers de l'archidiaconé de Pontoise, 36,000. – 2,000 livres à M^{gr} le cardinal de la Rochefoucauld ; – 500 livres à M. l'abbé Marescot ; – 306 livres à l'abbé d'Osmond, syndic général, pour les frais de l'Assemblée provinciale. – Secours aux pauvres communautés de filles : Nouvelles Catholiques, 200 livres ; abbaye de Sainte-Claire, 200 ; Providence, 200 ; communauté d'Ernemont, 50 ; Gravelines, 200 ; abbaye d'Arques, 150. – L'archevêque taxé à 13,500 livres. – Compte particulier pour l'archidiaconé de Pontoise : Doyenné de Meulan : l'abbé Saint-Martin de Pontoise, 3,600 livres ; les religieux et couvent de Saint-Martin de Pontoise, 1,180 ; le prieur de Cornouillé, 300 ; le prieur d'Evesquemont, 130 ; le prieur de Gaillonnelle, 110 ; le prieur de Rosnel, 135 ; le prieur de Saint-Blaise, paroisse de Triel, 180 ; le prieur de Saint-André de Triel, 75 ; le

prieur de Valmondois, 140 ; les curés : d'Ablèges, 36 ; d'Avernes, 406 ; d'Auvers, 120 ; de Boissy Laillery, 30 ; de Bréançon, 138 ; de Bréancourl, 12 ; de Boisemont, 120 ; de Chars, 125 ; de Condecourt, 30 ; de Corneilles, 80 ; de Courcelles, 138 ; de Courtemanche, 63 ; d'Épiés, 80 ; d'Evesquemont, 36 ; de Frémainville, 80 ; de Fremécourt, 310 ; de Gadancourt, 120 ; de Gaillon, 63 ; de Geraucourt, 24 ; de Grisy, 63 ; de Gousangrès, 80 ; de Heaulme, 30 ; d'Hérouville, 66 ; de Labbeville, 97 ; de Longuesse, 30 ; de Marines et la communauté, 360 ; de Ménouville, 6 ; de Menucourt, 6 ; de Mezières, 12 ; de Mongerout, 63 ; de Neuilly, 120 ; de Notre-Dame de Meulan, 30 ; de Notre-Dame de Pontoise, 24 ; de Perché, 36 ; de Sagy, 36 ; de Saint-Cyr sur Chards, 6 ; de Saint-Martin de Pontoise, néant ; de Saint-Nicolas de Meulan, 6 ; de Santeuil, 63 ; de Serincourt, 63 ; de Téméricourt, 192 ; de Tessancourt, 63 ; de Triel, 530 ; de Valangoujat, 36 ; de Valmondois, 18 ; de Vaux, 97 ; de Vigny, 80 ; de Villeneuve-Saint-Marlin, 6 ; d'Us, 364. – Comptes des insinuations ecclésiastiques ; – de la vente des livres du diocèse. – Signé au palais archiépiscopal de Rouen par le cardinal de la Rochefoucauld, MM. Marescot, Tuvache, Le Hot, le Cerf, Le Normand de Villers, De Lénable, Cornet.

G. 6068. (Registre.) – Grand in-folio, 164 feuillets, papier.

1750. – État pour servir au département des décimes pour le diocèse de Rouen, indiquant la valeur des bénéfices d'après une estimation nouvelle et une estimation antérieure; au 1^{er} juillet seulement déports indiqués. – A la fin, imprimés : État des huit classes des différents contribuables du diocèse de Rouen. – Autre état indiquant, en regard des noms de lieu, le revenu, la quotité à ôter, la somme distraite à la quotité à laisser, la somme restante, le quart de la somme restante, ou matière imposable ; un troisième état indiquant, pour chacune des classes de contribuables, le montant du revenu, les quotités de l'imposition, le montant de l'imposition à raison des quotités. – La répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume sur le pied du département général, arrêté en l'Assemblée du clergé de 1760, et par laquelle on connaîtra d'un coup d'œil ce que chaque diocèse doit contribuer par million pour sa quote-part dans chaque nature des impositions du clergé. – Instruction dressée en conséquence des délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1760, dans les séances du vendredi 21 mars, de relevée, du lundi 24 mars, au matin, du lundi 7 juillet, au matin, du même jour, de relevée, et du 17 juillet, au matin.

G. 6069. (Canon.) – 0^m, 42^c de hauteur, sur 0^m, 60^c de largeur.

1760. – Tarif ou pied de l'imposition des différens contribuables du diocèse de Rouen, dressé en exécution des ordres de l'Assemblée générale du clergé, tenue en 1760.

G. 6070. (Registre.) – In-4° 136 feuillets, papier.

1757. – État imprimé indiquant, en 3° colonnes, en regard de chaque bénéfice, les impositions de 1753, 1755, 1757 : M^{gr} l'archevêque, 6,000° livres, – 6,600, – 7,500. – Les cures de Sainl-Amand, 14, – 27, – 27 ; – de Saint-André dans la ville, 14, – 27, – 20 ; – de Saint-André hors la ville, 10, – 15, – 15 ; – de Saint-Cande le Jeune, 15, – 27, – 27 ; – de Sainte-Croix-des-Pelletiers, 22, – 38, – 35 ; – de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 66, – 125, – 125 ; – de Saint-Denis, 34, – 45, – 43 ; – de Saint-Éloy, 64, – 81, – 80 ; – de Saint-Étienne la grande Église, 10, – 21, – 20 ; – de Saint-Étienne des Tonneliers, 54, – 72, – 73 ; – de Saint-Gervais, 44, – 45, – 43 ; – de Saint-Godard, 121, – 125, – 125 ; – de Saint-Herbland, 27, – 32, – 35 ; – de Saint-Hilaire, 64, – 81, – 80 ; – de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, 18, – 20, – 20 ; – de Saint-Jean, 220, – 225, – 188 ; – de Saint-Laurent, 150, – 174, – 175 ; – de Saint-Lô, 64, – 81, – 80 ; – de Saint-Maclou, 100, – 125, – 125 ; – de Sainte-Marie-la-Petite, 12, – 21, – 20 ; – de Saint-Martin du Pont, 34, – 45, – 43 ; – de Saint-Martin-sur-Renelle, 36, – 45, – 43 ; – de Saint-Michel, 40, – 45, – 50 ; – de Saint-Nicaise, 40, – 55, – 57 ; – de Saint-Nicolas, 30, – 38, – 35 ; – de Saint-Patrice, 80, – 96, – 95 ; – de Saint-Paul, 10, – 21, – 20 ; – de Saint-Pierre du Chatel, 22, – 32, – 35 ; – de Saint-Pierre l'Honoré, 22, – 32, – 35 ; – de Saint-Pierre le Portier, 14, – 21, – 10 ; – de Saint-Sauveur, 32, – 45, – 27 ; – de Saint-Sever, 36, – 45, – 43 ; – de Saint-Vigor, 20, – 32, – 27 ; – de Saint-Vincent, 60, – 81, – 80 ; – de Saint-Vivien, 50, – 81, – 80 ; – du Vivier, 86, – 90, – 85 ; – de Gaillon le Château, 8, – 12, – 10.

G. 6071. (Registre.) – In-4°, 136 feuillets, papier.

Vers 1760. – Même registre que le précédent ; mais les chiffres ne s'appliquent plus aux mêmes objets. Dans la colonne du milieu, on indique les impositions de chaque bénéfice ; les chiffres mis dans les autres colonnes ou en marge, indiquent les augmentations, les modérations, l'imposition à laquelle on s'est arrêté. – Totaux au bas des pages et à la fin de chaque doyenné. – Ce registre paraît avoir été à l'usage d'un secrétaire de la Chambre ecclésiastique. – M^{gr} l'archevêque, 1,200 livres ; – monsieur le haut doyen, 50, – 150, – 50, – 100 ; – Monsieur le grand chantre, 20, – 50, – 20, – 30. – Somme totale pour les bénéfices dépendant du Bureau de Rouen, 411,309 livres ; – somme totale pour les fabriques du même Bureau, 3,092 livres. Total, 417,152 livres.

G. 6072. (Registre.) – In-4°, 138 feuillets, papier.

Vers 1760. – Même registre que le précédent ; mais les chiffres inscrits dans les colonnes ne s'appliquent pas aux mêmes objets ; le chiffre de la colonne du milieu paraît indiquer le revenu présumé d'après lequel a été établie l'imposition ; le chiffre de la 1^{re} colonne, une imposition ancienne ; celui de la 3^e colonne, l'imposition nouvelle, celle-ci généralement plus forte que l'autre. – Angerville-Bailleul, 242-1,800-270. – Anouville 275, - 2,000-310. – Auberville-la-Renault 275 – 2,000 - 310.

G. 6073. (Registre.) – In 4°, 136 feuillets, papier.

Vers 1780. – Même registre que le précédent, mais les chiffres indiqués dans les colonnes s'appliquent à d'autres objets. – Les chiffres de la 3^e colonne, indiquent les impositions de chaque bénéfice. – Beaucoup de chiffres en marge.

G. 6074. (Registre.) – In-4°, 136 feuillets, papier.

1789. – Même registre que le précédent ; mais les chiffres ne paraissent indiquer que les impositions définitives ; la 1^{re} colonne réservée à l'archevêque, aux chanoines, aux abbés, prieurs, curés du doyenné de la Chrétienté ; la 2^e, aux autres curés du diocèse ; la 3^e, aux chapelains. – M^{gr} l'archevêque 14,200 livres. – L'abbé de Saint-Ouen, 17,600 livres ; les religieux, couvent et officiers de Saint-Ouen, 8,260 ; les Chartreux de Gaillon, pour la manse abbatiale de Sainte-Catherine, 6,300 ; l'abbesse de Saint-Amand, 2,900 ; l'abbé du Bec-Hellouin, 26,300 ; les religieux, couvent et officiers du Bec, 8,764 ; l'abbé de Jumièges, 15,400 ; les religieux et couvent de Jumièges, 4,092 ; l'abbé de Saint-Georges, 6,800 ; les religieux et couvent de Saint-Georges, 2,100 ; l'abbé de Saint-Wandrille, 15,500 ; les religieux et couvent de Saint-Wandrille, 6,454.

G. 6075. (Registre.) – In-4°, 136 feuillets, papier.

Vers 1750. – Même registre que le précédent, mais que l'on a fait servir à marquer le chiffre des déports. M^{gr} l'archevêque, 5,400 ; – Monsieur le haut doyen, 2,000. – Le curé d'Angoville, 1718,150 livres ; 1729,230 ; – le curé d'Anneville, 1743, 1,250 livres ; 1748, 1,200 ; – le curé de Bardouville, 1731, 80 livres ; – 1734,50, – 1726,80.

G. 6076. (Registre.) – In-4°, 123 feuillets, papier.

Vers 1740. – État indicatif des revenus et des charges des fabriques du diocèse de Rouen. – Doyennés de la Chrétienté, de Chaumont et Magny : « Canteleu, jouit d'environ 660 livres, dont 400 fixes, 200 livres des bancs et 60 livres de casuel. Il est payé au curé, pour l'acquit des fondations, 81 livres ; au vicaire, 125 et au chapelain, 73 ; partant, les charges déduites, il reste environ 380 livres de revenu. » – Grand Couronne : « Dans les comptes de 1739, la recette, y compris le débet du compte précédent, montait à 331 livres, et la dépense à 219 livres ; la pauvreté des habitants empêche qu'on ne loue les bancs ». – « Longpaon jouit d'environ 2,500 livres, y compris les quêtes qui sont considérables. » – Saint-Aignan : « 231 livres de recette ; 241 livres de dépense. Les bancs qui étoient gratuitement, en 1739, ont du être loués depuis. » – Saint-André dans la ville : « La recette, 5,652 livres ; et la dépense, 4,435. Les sieurs trésoriers ont la sépulture gratuite. Ils payent leurs bancs 6 livres dans la nef, et 4 livres dans les ailes, tandis que les autres particuliers payent 8 livres pour les premiers et 5 pour les autres. » – Saint-Cande-le-Jeune : « 4,048 livres de recettes, et 3,147 livres de dépenses. Les bancs des trésoriers, 6 livres, et la

sépulture gratuite. » – Sainte-Croix-des-Pelletiers : « 2,300 livres de rente, toutes absorbées par les charges. La sépulture des trésoriers gratuite. Ils ont un banc par préférence, à prix égal. » – Saint-Gervais : « Fixe, 520 livres ; casuel, 400 ; fondations au curé, 83 livres ; au vicaire, 60 ; honoraires du vicaire, 150 livres ; clerc, 30 livres ; les quêtes, 400 livres ». – Saint-Jacques du Mont-aux-malades : « 57 livres de recette et 62 livres de dépense. Les bancs sont occupés gratuitement par les paroissiens qui sont presque tous pauvres. » – Saint-Maclou : « 9,000 livres de rente environ. En 1736, la recette, y compris les débits des précédents comptes, montant à 28,124 livres, et la dépense à 13,754 ». – Saint-Michel : « Jouit d'environ 7,000 livres de rente. Il reste tous les ans environ 2,000 livres de revenant bon, toutes charges acquitées. Les sieurs trésoriers ont les bancs et la sépulture gratuitement. » – Saint-Patrice : « En 1733, la recette, 4,719 livres ; la reprise et la dépense, 5,024 livres. – Vu les ouvrages extraordinaires faits à l'église, les sieurs trésoriers payent, comme les autres particuliers, 6 livres par an pour avoir un banc. »

G. 6077. (Registre.) – In-4°, 105 feuillets, papier.

Vers 1755. – Registre faisant suite au précédent pour les doyennés du Bourgheroude, de Pont-Audemer, Saint-Georges, Pavilly, Cailly, Ry, Périers, Longueville, Neufchatel, Envermeu, Foucarmont, Eu, Aumale. – États indicatifs des revenus et des charges des paroisses ; questions imprimées, occupant, pour chaque paroisse, une moitié de page, et rédigées ainsi qu'il suit : « Le revenu fixe du trésor de la paroisse de *Motteville*. – Monte à la somme de 320 livres. – Le loyer des bancs à la somme de... – Les quêtes peuvent être évaluées à la somme de 10 livres. – Sur lequel revenu le trésor paye les sommes suivantes : sçavoir au sieur curé, pour l'acquit des fondations, la somme de 14 livres, – au sieur vicaire, pour l'acquit des fondations, celle de... ; – au sieur vicaire, pour partie de seshonoraires, celle de... ; – au clerc ou maître d'école celle de 100 livres ; – *au prêtre de la charité*, 100 livres. *La dépense du luminaire est considérable.* Les mots en italique sont écrits à la main.

G. 6078. (Registre.) – In-4°, 153 feuillets, papier.

Vers 1755. – Registre faisant suite au précédent. – Doyennés de Saint-Romain, du Havre, de Foville, de Valmont, des Loges, de Canville, de Brachy, de Basqueville, de Baudemont, de Gisors, de Gamaches, de Bray ; – une lettre manuscrite de M. Fouquet, doyen d'Andely, au sujet des fabriques des églises de Notre-Dame, la Madeleine, Saint-Sauveur, Vesillon : A Notre-Dame d'Andely : biens et rentes, 3,400 livres ; bancs, 100 livres ; quêtes, oblations, casuel, 250 ; – charges, 2,907 (prédicateurs d'avent et de Carême, 151 ; secours aux pauvres, 477 ; gages de 3 régents, 1,000 ; organiste, 178 ; greffier de Sainte-Clotilde, 29), 14 décembre 1755.

G. 6079. (Cahier.) – In-folio, 34 feuillets, papier.

1785. – État des évaluations des bénéfices simples et des cures du grand vicariat de Pontoise et Vexin-Français, rédigé par M. Sorel, receveur des décimes dudit vicariat, et adressé par lui à la Chambre ecclésiastique de Rouen. Les notices sont assez détaillées : « Abbé de Ressons. Les dîmes et champarts sur les terroirs de Saint-Crespin, d'Hibouvilliers et ès environs, censives et autres droits seigneuriaux avec les lods et ventes dans les dépendances de Saint-Crespin sont affermés, par bail commencé en 1774, moyennant 2,400 livres. Il y a un bail nouveau, que je n'ai pas encore vu. Le moulin de Sainte-Anne de Senault, six mines de prés en la prairie de Francourt et d'Auteuil près Bauvais, affermé, par bail commencé en 1774, moyennant 400 livres. Les bois s'adjugent, année commune, moyennant 1,500 livres. N^a : Il y a sûrement encore d'autres objets que je ne connais pas. Car le fermier actuel m'a assuré que le revenu de cette abbaye, net et franc de décimes et oblats, était de 4,800 livres, ce qui suppose en réalité un revenu de 5,900 à imposer. – Le curé de la Bosse : Creux de l'église, 159 livres ; dîme sur tout le terroir évaluée, année commune, 2,400. N^a : La totalité des dîmes est actuellement louée moyennant 1,800 livres, à la charge, par le fermier, de labourer, fumer, et ensemer, chaque année, 2 arpents de terres dépendant de la cure, qui à ce moyen doivent rendre au curé, année commune, 2 ou 300 livres tournois au moins. Déports adjugés, en 1723, 1,250 livres ; en 1754, 2,000 ; en 1765, 1,600 ; en 1777, 2,400. »

G. 6080. (Registre.) – In-folio, 133 feuillets, papier.

Vers 1763. – Sommier des rentes dues par le clergé du diocèse de Rouen. Indications des rentes ; des dates de leurs reconnaissances et des paiements effectués entre 1760 et 1763.

G. 6081. (Registre.) – In-folio, 115 feuillets, papier.

1701. – « État et département de la somme de 69,598 livres 10 sous sur tous les bénéficiaires et communautés séculières et régulières, payans et non payans décimes, ecclésiastiques vivants de patrimoine ou d'emploi, et tous autres vivant cléricallement, au lieu et place de capitation. » – Noms des ecclésiastiques imposés à cause des patrimoines. – Curés : de Saint-Herbland, Lange ; de Saint-Laurent, Bulteau ; de Saint-Martin du Pont, Le Lorrain ; de Saint-Patrice, Le Mesle ; de Saint-Vivien, Sevestre, de Saint-Michel, Costé ; de Saint-Amand, Gréard. – Ecclésiastiques de la ville de Rouen, non habitués ni payans décimes : M. l'abbé d'Autigny, 20 livres ; M. l'abbé de Tilly, 75 livres ; M. l'abbé de Bouges, 67 livres, 10 sous ; M. l'abbé Bigot, 55 ; M. l'abbé de Monville, 50 ; M. Crevel, 27 ; M. de Ronfrebosc, 11 ; M. l'abbé de la Bucaille, 11 ; M. l'abbé de Bonneval, 22 ; M. Helye, 9 ; M. du Mesnil-Pernelle, M. l'abbé du Tot-Frontin, M. Fontaine, M. l'abbé Lemarié, à Saint-Godard ; M. Le Carpentier, prêtre, sur l'Eau de Robec ; M. Le Seigneur de Boscbéranger, à Saint-Sauveur ; M. Mouton, à Saint-Étienne des Tonneliers ; M. Cavelier, missionnaire ; M. Alexandre, ancien curé de Bautot ; M. De la Lande, M. de Corval dit l'abbé Des Clos, M. Baudouin.

G. 6082. (Registre.) – In-folio, 80 feuillets, papier.

1608. – « Procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les prélats et autres ecclésiastiques députés du clergé de France pour l'audition et closture des comptes de maître François de Castille, receveur général dudit clergé. » – Assemblée au couvent des Augustins de Paris, en la salle des écoles de théologie, présents le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, Jacques, cardinal Duperron, archevêque de Sens, Louis de Lorraine, archevêque de Reims, 1^{er} pair de France, légat né du Saint-Siège ; Anne Du Buisson, chanoine de Rouen ; Marin Le Pigny, archidiacre de Rouen, agent du clergé... – Mention de démarches faites auprès de M. de Sully, au sujet de l'empêchement fait au clergé dans la jouissance des dîmes des bois de Normandie ; – d'un secours accordé au sieur Mugard, ministre converti pour l'aire le voyage de Rome. – « Règlement que l'Assemblée a voulu estre observé envers ceulx qui seront couchez sur Testat des deniers offerts pour les ministres convertis. » – Discours du doyen de Saintes, promoteur, pour la clôture de l'Assemblée, 9 août 1608. Elle avait commencé le 20 mai précédent.

G. 6083. (Liasse.) – 75 pièces, parchemin ; 615 pièces, papier.

1407-1702. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Requêtes, en modération de décimes, de Jean Bottry, curé de Fourges, ci-devant et pendant 19 ans doyen de Baudemont ; – de Bonaventure d'Angennes, curé de Saint-Pierre de Baoqueville : il ne possède que la tierce ; les Jésuites ont les 2 autres tiers ; le bénéfice ne peut valoir plus de 100 pistoles ; le curé a l'entretien de 2 vicaires et est accablé de pauvres ; – des religieux de Saint-Ouen ayant pour prieur Denis de Sainte-Marthe : sont taxés de 467 livres de don gratuit ; – de Boulleng, curé du Bourg Baudouin ; – de Charles Violette, curé d'Alliquerville ; – de Georges Colette, curé de Limpiville ; – de Delisle, curé de Saint-Maurice : il y a dans sa paroisse une chapelle sous le titre de la Trinité qui emporte les 2 parts de la dîme ; de François Henry, prieur de Sainte-Radegonde de Neufchâtel ; – de Pierre de Lespine, abbé d'Aumale, conseiller au Parlement ; – de Nicolas Gehenault, prieur de Saint-Vincent de Rouvray, 1700. – Taxes faites à l'archevêque de Rouen, pour les frais de l'Assemblée provinciale, par François de Nesmond, évêque de Bayeux. 11 mai 1700 ; – par Charles François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, 28 août 1701 ; – par M. de Nesmond, 4 avril 1702 ; 2,000 livres en 1700 et 1701, 1,000 livres en 1702 ; – « à l'abbé de Y de Seraucourt, vicaire général, député du diocèse, par M^{gr} l'archevêque, Pontoise, 4 août 1702. – Certificat par M. Gervais, doyen d'Envermeu, au sujet de l'incendie du presbytère de Parfondeval, 23 septembre 1702. – Quittances d'Aimée Voisin, supérieure de la Visitation de Rouen 2^{me} monastère, de Dumontier, prieur de Bonport, etc. – Mémoire des fournitures de Nicolas Le Tourneur, marchand libraire et imprimeur de Rouen.

G. 6084. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 314 pièces, papier.

1705-1707. – Pièces justificatives des comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Taxe faite par l'évêque de Bayeux, M^{gr} François de Nesmond, à son illustrissime et révérendissime confrère M^{gr} l'archevêque de Rouen, de 2,000 livres, pour les frais de l'Assemblée provinciale, tenue au château de Gaillon, 14 mai 1705 ; – par l'archevêque, de 244 livres, à l'abbé Bigot, syndic général du diocèse ; – par le même, de 500 livres, à Bernard Couët, licencié en droit, prieur d'Envermeu, son vicaire général et official, pour son voyage et séjour, comme député du diocèse, à ladite Assemblée provinciale, 14 mai 1705. – Quittances de MM. Le Chartier, docteur de Sorbonne, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 24 avril 1705 ; – de sœur Marie-Claude Dufuy, supérieure de la Visitation, 2^{me} monastère ; – de Pierre Cousin, supérieur du séminaire archiépiscopal ; – de sœur M. de Cantel, supérieure de l'Annonciade ; – de Marie Bouchu, abbesse de Voisins.

G. 6085. (Liasse.) – 24 pièces, parchemin ; 615 pièces, papier.

1707-1709. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes faites par l'archevêque de Rouen à M. Bigot, syndic général du clergé, Pontoise, 2 mars 1707 (signature de ce prélat et de son secrétaire J. Homo). – Quittances de Bonne de Barillon, veuve de M. de la Briffe, procureur général au parlement de Paris ; – de Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen ; – de Pierre Feugueray, curé d'Ernemont, et de Marie Véron, supérieure de la communauté des filles d'Ernemont, l'un et l'autre administrateurs, avec l'archevêque, de l'hôpital d'Ernemont (4 septembre 1709) ; – de De la Hogue, chanoine de Rouen.

G. 6086. (Liasse.) – 18 pièces, parchemin ; 502 pièces, papier.

1710-1711. – Pièces justificatives du compte des décimes du diocèse de Rouen. – Taxe faite par l'archevêque de Coutances à l'archevêque de Rouen, pour avoir présidé à Gaillon l'Assemblée provinciale (2,000 livres), Gaillon, 25 février 1710 ; – par l'archevêque de Rouen, à M. Bigot, syndic général du clergé (265 livres), Gaillon, même date ; – à M. de la Roque, trésorier de l'église métropolitaine, député du clergé (500 livres), même date. – Autre taxe par le même évêque, comme président de l'Assemblée du clergé, à M. Bonnedame, docteur de Sorbonne et trésorier de l'église de Noyon, prieur commendataire de Sausseuse, vicaire général de l'archevêque et député du second ordre à l'Assemblée provinciale, Gaillon, 18 mai 1711. – Quittance de Marguerite de Villelongue, abbesse de Voisins ; – de sœur M. A. Surgis, supérieure des religieuses de l'Annonciade de Rouen ; – de Marie Véron, supérieure de l'hôpital, maison charitable et école gratuite d'Ernemont ; – de Pierre Scott de Fumechon, président à mortier au parlement de Rouen. – Pièces signées par les agents généraux du clergé de France, l'abbé de Broglie et l'abbé du Cambout.

G. 6087. (Liasse.) – 9 pièces, parchemin ; 416 pièces, papier.

1712-1713. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Quittances de sœur Anne Louvel, prieure des Emmurées de Rouen ; – de Jacques Prevel, curé de Saint-Amand de Rouen ; – de M. Boistard de Prémagny ; – de M. Godart, veuve de M. du Mesnilcosté, conseiller au parlement de Normandie ; – de Doullé, prêtre de l'oratoire ; – de sœur de Pommereval, prieure du prieuré royal de Saint-Louis ; – de M. Deschamps, pénitencier du diocèse de Rouen, chargé de procuration de mesdemoiselles de Carbonnel de Châteauneuf.

G. 6088. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 402 pièces, papier.

1714-1715. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Requêtes de Louis-François Larchier, doyen de Saint-Hildevvert de Gournay, à l'effet d'obtenir mainlevée d'arrêts faits sur ses revenus pour paiement de décimes : « Il n'y a ni fonds ni usufruits attachés à son doyenné S'il jouit des dîmes de la paroisse de Bosroger, qui ont été afferméés à 8 et 900 livres au plus, c'est en qualité de curé primitif de la dite église, en laquelle qualité il est obligé de payer à son vicaire perpétuel, 300 livres ; au vicaire de la paroisse, 150 livres pour leurs honoraires ; 150 livres de décimes ; de plus, il est tenu aux réparations du chancel de l'église, et a du faire réédifier, l'année dernière, la grange dîmeresse, qui lui a coûté plus de 300 livres ; » – des religieuses du prieuré royal de Saint-

Louis, qui ne subsistent que de quelques pensions et d'aumônes ; – de François Belot, curé de Folny, dont le presbytère avait été incendié, le 6 mai 1715. – Certificats de M. Le Coulteux, docteur de Sorbonne, curé de Fry, doyen de Bray, au sujet de l'incendie du presbytère de Boshyon, le 7 août 1714 ; – de M. Antoine de Bettencourt, écuyer, sieur du Plis, au sujet de l'incendie du presbytère de Serqueux, le 3 septembre 1715 ; – de M. F. P. Marais, gardien du couvent de Pontauderner, et de J. L'étrange, curé de Montfort, au sujet de l'incendie du monastère de l'Annonciade de Montfort, le 28 septembre 1714. – Taxes faites par l'évêque de Coutances, président de l'Assemblée provinciale du clergé, à l'archevêque de Rouen pour frais de ladite assemblée (2,000 livres) ; – par ledit archevêque, à M. Dubos de Monbrisson, docteur de Sorbonne, chanoine de Rouen et député du second ordre du clergé ; – à M. l'abbé Bigot, syndic général du clergé, Gaillon, 20 mai 1715. – Inventaire des espèces déposées dans la caisse du receveur du clergé. – Quittances de Barbe Infray, supérieure de l'hôpital et écoles gratuites d'Ernemont ; – de Brunon d'Ablon, veuve de mess ire François Le Doyen, seigneur d'Ablon.

G. 6089. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 512 pièces, papier.

1716-1717. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Dépenses et frais de M. l'abbé Dubos de Monbrisson, député à Paris pour les affaires de la Chambre ecclésiastique : frais d'aller et retour, 60 livres ; 75 jours de loyer d'un appartement, à raison de 30 livres par mois ; 75 jours de nourriture, à raison de 2 livres 10 sous par jour ; frais de carrosses et gratifications, 30 livres ; gratification particulière au maître d'hôtel du comte d'Aubigné, 10 livres ; – mémoire de travaux de menuiserie exécutés pour la Chambre par M. Hays, menuisier. – Procès-verbaux des dégâts causés par la grêle à Gonseville et Bénésville, 1716. – Requêtes, en modération de décimes, pour cause de grêle, de Charles Harenc, curé de Saint-Germain d'Alisay (son bénéfice a perdu plus de 500 livres) ; – d'Augustin Le Peigné de Boismare et Jacques Berthe, chapelains titulaires des chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Antoine d'Alisay ; – de Jean de Gournay, curé de Castillon en Bray ; – de Jacques Parey, curé de Notre-Dame de Lillebonne, (la grêle du 27 juillet 1716, a causé plus de 1,000 écus de dommages à l'église) ; – de Pierre Foucque, curé de Saint-Jean du Mesnil-Raoul ; – de Pierre Cavelier de Villequier, curé de Touffreville-la-Gable (l'Intendant avait réduit la taille, de 940 livres à 8 livres). – Autres requêtes, en modération de décimes, des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jacques d'Andely, réduites à la dernière extrémité et taxées cependant à 80 livres, 16 sous ; de sœur de Gaillarbois, prieure ; – de M^{gr} de Saint-Albin, abbé commendataire de Saint-Ouen ; obtient remise de 603 livres ; – de R. Le Cervot, curé de Bretteville, au doyenné des Loges : est curé de cette paroisse depuis 20 ans, après l'avoir été de Bréauté ; n'a que la verte dîme, et une pension pour les noales ; les autres décimateurs sont les chanoines de Rouen, les Bénédictins de Saint-Ouen, l'abbé de Fécamp et M. de Vernouillet, titulaire du personat ; se déclare dans l'impossibilité de payer les décimes ; obtient une diminution de 30 livres ; – de Jean-Henri Jourdain, curé de Grainville-la-Renard, bénéfice ne valant pas plus de 150 livres et taxé cependant à 69 livres 2 sous 6 deniers, moitié du revenu ; – de frère Charles Chouët, chanoine régulier, curé de Neufville-sous-Farceaux ; son église, la sacristie, le clocher ont été incendiés. – Quittances de Guillaume-François Joly de Fleuri, conseiller du Roi en tous ses Conseils, procureur général au parlement, exécuteur testamentaire de dame Françoise Joly de Fleury, veuve de Louis de L'Espine, seigneur de Grainville ; – de Gabrielle de Reuille, supérieure de la Visitation de Dieppe ; – de sœur M. de la Nativité, prieure du Saint-Sacrement de Rouen.

G. 6090. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 511 pièces, papier.

1719-1720. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxe faite à l'archevêque de Rouen par M^{gr} Charles-François de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, de 2,000 livres, pour frais de voyage et de séjour à l'Assemblée provinciale, Gaillon, 20 mai 1719. – Vente de rente sur le clergé à Marie-Françoise Maignard, veuve de Pierre Cavelet, sieur de Houdetol ; – quittance de cette rente. – Quittances d'arrérages de rentes dues à Elisabeth Deshommets, supérieure de la communauté de Saint-Hilaire de Rouen ; – à M. Camus de Pontcarré, premier président du parlement.

G. 6091. (Liasse.) – 317 pièces, papier.

1720-1723. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes faites par Dominique-Banarbé Turgot de Saint-Clair, évêque de Séez, président de l'Assemblée du clergé, à messire Jean De la Roque Hue, représentant du Chapitre de Rouen ; – à l'abbé Bigot, syndic général du clergé du diocèse de Rouen (Rouen, 21 avril 1723). – « Etat de ce qui est dû par le clergé du diocèse de Rouen au sieur Lambon, notaire à Paris, pour les contrats de constitution de rente au denier cinquante qu'il a passés au profit de différentes personnes cy après nommées, à cause de l'emprunt qui a été fait à Paris par le diocèse au clergé général, tant pour les gages et augmentations des receveurs provinciaux, que pour les impositions de 1710 et 1715. » – Décharges : au curé de Conteville, doyen de Neufchatel, en considération des pertes qu'il a souffertes par suite d'incendie, et des services qu'il a rendus au diocèse; – à François-Hyacinthe Delan, prêtre, docteur en théologie, de la maison et société de Sorbonne, chanoine théologal de l'église métropolitaine de Rouen, professeur royal dans les écoles de Sorbonne, fixé depuis 4 ans à Paris ; – lettre du dit Delan (Paris, 29 janvier 1722). – Quittance de Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France, héritier, avec. MM. Le Blanc, de son frère, l'archevêque de Rouen ; – de sœur Marguerite de Morel d'Aubigny, abbesse de Bondeville ; – de sœur Fitz-Roy, prieure du prieuré royal hospitalier de Saint-Nicolas de Pontoise.

G. 6092. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 283 pièces, papier.

1734-1726. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Copie de la nomination faite, par l'archevêque de Rouen, de Louis-Henry de Romé de Vernouillet, grand archidiacre de Lisieux, conseiller au parlement de Normandie, comme syndic général du diocèse en remplacement de messire Alexandre Bigot, décédé, 8 juin 1725. – Mémoires des frais faits par M. l'abbé Le Baillif pour transport de livres retirés des Augustins à Paris, 1724. – « Etat des pauvres communautés du diocèse, auxquelles Monseigneur l'archevêque et MM. de la Chambre du clergé dudit diocèse ont ordonné estre distribuée la somme de 4,095 livres, et dont ils ont eux-mêmes fait la répartition. – Délibération des trésoriers et principaux paroissiens de la paroisse d'Aubéguimont sur les moyens de se procurer les livres prescrits par le mandement de l'archevêque, grâce aux avances de M. Marye, 1724. – Déclaration que baille au greffe des mainmortes, maître Jean Fiquet, greffier en chef au Bureau des Finances de la Généralité de Rouen, fondé de procuration de M^{gr} l'évêque de Montpellier, prieur du prieuré de Sainte-Foi de Longueville la Giffard. – Décharges à la collégiale du Saint-Sépulcre de Rouen ; – à Louis Boniface, curé de Bosc-Edeline.

G. 6093. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin, 211 pièces, papier.

1725-1727. – Pièces justificatives du compte des décimes de 1720-1727. – Taxes faites par M. Turgot, évêque de Séez, à l'archevêque de Rouen pour frais de l'Assemblée du clergé, tenue à Rouen dans le palais archiépiscopal, 16 avril 1725, et 20 août 1726 (2,000 livres) ; – par M^{gr} de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, à Pierre Bridelle, docteur de Sorbonne, official métropolitain et primatial, syndic eu la Chambre ecclésiastique, et à Louis-Henry de Romé de Vernouillet, syndic général. – Quittance de M. Pinon, au nom de MM. Delaunay et De Cotte, pour fourniture de 700 jetons d'argent aux armes de M^{gr} l'archevêque de Rouen, pesant les dits jetons 29 marcs 6 onces, à 55 livres le marc, compris la façon, 1,636 livres, 5 sous; et de carrés gravés exprès, 300 livres. – État des jetons d'argent distribués à MM. de la Chambre pour le premier semestre de l'année 1727 : à M^{gr} l'archevêque, 50 ; – à M. l'abbé Bridelle, président, 26 ; – même nombre à M. de Routier, chancelier de la cathédrale, MM. du Tot-Frontin, de la Londe, Hacquett, Dubos, Duhamel, de Saint-Jal, Prevel, greffier, Marye, receveur. – Décharges accordées à M. Du Crocq, curé de Bermonville, et au curé de Douvrend, incendiés. – Quittances de MM. Bonnedame, trésorier de l'église cathédrale de Noyon ; – Jérôme Phelypeaux, comte de Ponchartrain, fils unique de M^{gr} Louis Phelypeaux, comte de Ponchartrain, ci-devant chancelier de France.

G. 6094. (Liasse.) – 213 pièces, papier.

1728-1729. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxe faite par M^{gr} Le Normand, évêque d'Évreux, comme ancien des évêques de la province, à M^{gr} l'archevêque de Rouen, pour frais de l'Assemblée provinciale tenue à Gaillon, 27 avril 1730 ; – par M^{gr} l'archevêque, à M. de Vernouillet, syndic général, et à M. Bridelle, président en la Chambre ecclésiastique, même date. –

Mémoires d'impressions faites par M. Le Boullenger, imprimeur du Roi et de l'archevêque : Pour 1,200 exemplaires des lettres des cardinaux, archevêques et évêques touchant la consultation de MM. les avocats de Paris, 360 livres ; mandement de l'archevêque avec l'arrêt du parlement portant homologation dudit mandement, contenant règlement pour les doyens ruraux, 2,301 exemplaires, 155 livres 5 sous ; – 1,200 Lettres circulaires avec la délibération du clergé pour obliger les curés du diocèse d'apporter au synode, au plus tard à la Saint-Jean 1729, le certificat du revenu de leurs bénéfices, 24 livres, 1729. – Quittance de Louis-Gabriel, marquis de Besons, gouverneur de Cambrai; –de Burel, supérieur des petits séminaires de Rouen. – Mention de M. Trabet, avocat au parlement de Paris, secrétaire de M. le premier président du parlement de Normandie.

G. 6095. (Liasse. ; –327 pièces, papier.

1731-1734. – Pièces justificatives des comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Taxes faites par M^{gr} César Le Blanc, évêque et baron d'Avranches, président à l'Assemblée du clergé de la province de Normandie, tenue à Rouen au palais archiépiscopal, comme le plus ancien des évêques qui y assistaient, le siège archiépiscopal vacant, à Messire Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, haut doyen, représentant MM. du Chapitre, pour frais de l'Assemblée (2,000 livres) ; – à MM. Bridelle et de Romé de Vernouillet, 27 janvier 1734. – Quittance de Fr. Toussaints du Plessis, moine bénédictin : 1,000 livres pour l'année 1733, de la pension qu'il a plu à M^{gr} l'archevêque de Rouen et à messieurs du clergé de lui accorder pour travailler à faire une histoire entière et complète de l'église et diocèse de Rouen, suivant la délibération de la Chambre du clergé du diocèse, du 21 mars 1731. – Quittance du même pour l'année 1734.

G. 6096. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 218 pièces, papier.

1737-1739. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – État de ce qui a été déboursé par le sieur Langlois, de l'ordre de monseigneur l'archevêque de Rouen, pour le transport des livres de la bibliothèque de feu M. l'évêque d'Évreux ; – pour le voyage de M. Saas, qui est allé à Évreux pour veiller à l'encaissement, 24 livres ; total, 784 livres. – Travaux à l'archevêché pour l'installation de cette bibliothèque : charpenterie, 412 livres ; maçonnerie, 113 livres (Millets des Ruisseaux, architecte) ; plâtrerie, 818 livres ; serrurerie, 123 livres (Duboc, maître serrurier) ; pièces signées par l'archevêque de Rouen, 1738. – Procuration donnée par René-Henri Le Noble, écuyer, sieur de Rolleville, capitaine au régiment d'Enghien, à M. Boutren, seigneur de Franqueville, domicilié à Rouen, rue de la Chainé. – Quittance de M. Auvray de Saint-André, supérieur du séminaire archiépiscopal de Rouen, 1736.

G. 6097. (Liasse.) – 219 pièces, papier.

1739-1742. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes faites par M^{gr} Léonor Gouyon de Matignon, évêque de Coutances, à M^{gr} de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, pour la présidence de l'Assemblée du clergé tenue au palais archiépiscopal de Rouen (2,000 livres) ; – par M^{gr} de Saulx-Tavannes, à l'abbé de Rome de Vernouillet, syndic général ; – à Claude-Louis Rose, docteur de Sorbonne, chancelier de la cathédrale de Rouen, député du second ordre, 3 mai 1740 ; – par M^{gr} César Le Blanc, évêque d'Avranches, au même prélat, pour autre Assemblée du clergé, tenue au même lieu ; – par ledit archevêque, à Messire Jacques Richier de Cerisy, licencié de Sorbonne, ex-prieur de Sorbonne, chanoine de Rouen, député du second ordre, 3 avril 1742. – Décharge accordée au curé de Montebourg, en considération des dépenses qu'il lui fallait faire pour la condition du prêtre qui remplissait ses fonctions (1742). – Mandement pour le paiement de 400 livres affectées à la pension des prêtres mis à l'hôpital général, 1741. – Mémoires d'impressions de la veuve Le Boullenger. – Quittances de M. Pinon pour fourniture de jetons d'argent.

G. 6098. (Liasse.) – 302 pièces, papier.

1743-1745. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes faites par M^{gr} César Le Blanc, évêque d'Avranches, comme le plus ancien des évêques assemblés, à M^{gr} de Saulx-Tavannes, président de l'Assemblée du clergé, tenue au palais archiépiscopal de Rouen (2,000 livres) ; – par

M^{gr} de Saulx-Tavannes, à messire Jacques Richier de Cerisy, licencié en théologie, syndic général de la province ; – à M. Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, sous-chantre de la cathédrale, député du second ordre, 22 octobre 1744. – État de ce qui est dû à l'hôpital général pour la pension des prêtres enfermés. – Décharges au curé du Coudray pour pertes subies par suite de la grêle ; – à Pierre Clément de la Haye, curé de Penneville, incendié, 1744 ; – à J. F. Legendre, curé de Saint-Pierre Lavis, incendié. – Amortissement d'une rente sur le clergé dont jouissait messire Charles-René de Brinon, chanoine honoraire en l'église métropolitaine de Rouen, demeurant à Rouen, rue du Moulinet, paroisse Saint-Patrice, 1745.

G. 6099. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 223 pièces, papier.

1746-1748. – Comptes des décimes du diocèse de Rouen. – Taxes faites par M^{gr} Paul-Albert de Luynes, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques assemblés de la province de Normandie, à M^{gr} de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, président de la dite Assemblée, tenue à Pontoise, 10 janvier 1747 (2,000 livres) ; – par le dit archevêque, à messire Jacques Richier de Cerisy, licencié en théologie, de la maison et société de Sorbonne, abbé de Chaage, syndic général de la province, à messire François Cornet, chanoine de Rouen, député du second ordre, 10 janvier 1747 ; – par l'archevêque au même syndic général, et à messire Louis-Mathieu Sohier, prêtre, curé de Saint-Vivien de Rouen, vicaire général, ayant assisté, comme député du second ordre, à l'Assemblée du clergé de la province, tenue au palais archiépiscopal de Rouen, le 22 avril 1748. – Décharges : à Nicolas Gruchet, curé de la paroisse de Beuzeville-la-Guerard, incendié ; – au curé de Saint-Pierre Lavis, incendié ; – au curé de la paroisse de la Chapelle, doyenné de Magny, incendié ; son revenu est très médiocre, et se trouve grevé de 200 livres viagères envers le précédent curé, 1746 ; – aux curés de Graval et de Rouville, 1747 ; – au curé d'Écaquelon, victime d'une inondation. – Quittances de M. Duplessis, graveur ; 18 livres pour la gravure d'un sceau fait par ordre de MM. de la Chambre du clergé, 20 août 1746 ; – de M. Duval, supérieur du séminaire des pauvres clercs de Rouen. – Compte de la vente des livres d'église à l'usage du diocèse.

G. 6100. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 125 pièces, papier.

1747-1751. – Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1749, 1750, 1751. – Taxes faites par M^r Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques composant l'Assemblée du clergé de la province, tenue au palais archiépiscopal de Rouen, à M^{gr} l'archevêque de Rouen, comme président de la dite Assemblée (2,000 livres) ; – par M^{gr} l'archevêque, à messire Jacques Richier de Cerisy, syndic général ; – à François-Christophe Terrisse, doyen et chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, vicaire général, député du second ordre, 19 avril 1750. – Secours de 1,000 livres à l'abbaye de Saint-Saëns, dont était abbesse sœur de Limoges, et dépositaire sœur du Bocage. – Consentement donné par l'archevêque à un emprunt de 14,000 livres, pour servir à la construction du bâtiment des petites conférences dans le cimetière Saint-Nicaise, 1740. – Lettre de René Bizien du Lezard, prieur du Mont-Saint-Michel, au sujet de la pension du sieur Duval, prêtre du diocèse de Rouen, enfermé au Mont-Saint-Michel, 1750, 1751. – Décharges à des curés dont les paroisses avaient souffert d'une grêle extraordinaire, les 18 juillet et 13 août 1751 : Mesnil sous Lillebonne, Petiville, Neufbosc, Fresnay le Long, Saint-Saëns, Massy, Mesnil-Mauger, Bradiancourt, Bosc-mesnil, Tréforêt, Maucorablé, Conteville ; – aux Augustins de Rouen, à raison des constructions qu'ils étaient obligés de faire à leur maison ; – au curé de Manéhouville, incendié. – Quittances de sœur d'Ectot, prieure perpétuelle de Saint-Jean-d'Andely ; – de sœur Fiquet, prieure du prieuré des religieuses hospitalières de Saint-Jacques du Petit-Andely ; – de sœur Doigny, abbesse de Bondeville ; – de sœur Le Veneur, prieure de l'Hôpital de Neufchatel ; – de sœur Planterose, prieure de Saint-Louis de Rouen ; – de sœur Françoise de Saint-Benoît Clifton, abbesse des Gravelines ; – de sœur Hunloke, abbesse du monastère des religieuses Anglaises de Pontoise, 1750. – Mémoires des impressions faites par Le Boullenger, imprimeur du Roi. – Copie de l'arrêt du Conseil d'État, autorisant l'acquisition de la bibliothèque du défunt sieur Le Normand, évêque d'Évreux, pour être placée dans l'archevêché et servir à ranimer le goût des études parmi les ecclésiastiques du diocèse de Rouen ; – permission à l'archevêque d'emprunter, pour réaliser cette acquisition, à constitution de rente et au denier 20, une somme de 36,000 livres, 1737 (copie).

G. 6101. (Liasse.) – 7 pièces, parchemin ; 183 pièces, papier.

1720-1754. – Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1752, 1753, 1754. – Lettre de Jean Legrand, sous-prieur du Mont-Saint-Michel, à M. Cornet, syndic du clergé, pour lui donner avis du décès du sieur Duval, prêtre, détenu par ordre du Roi au Mont-Saint-Michel, 30 juillet 1752. – Secours de 4,000 livres aux Ursulines de Gournay, dont était supérieure sœur Le Couteulx de Saint-Xavier, 1752 ; – aux Gravelines de Rouen et aux religieuses Anglaises de Pontoise, 1754. – Décharges accordées aux curés de Lisors, Ménesqueville, Connelle, pour inondations à la suite d'un orage ; – aux religieux de Saint-Laurent en Lyons ; – aux curés de Manéhouville et de Rosay, incendiés, 1752 ; – au sieur Marion, prieur d'Amblainville ; – au prieur de Serans, au curé de Boury, 1753. – Amortissements de rentes constituées au profit de Jean-B ; Baptiste Le Noble, conseiller du Roi au bailliage de Caen, 1752 ; – de Charles-Étienne-Pierre Maignart, seigneur de la Vaupalière, cornette de la 1^{re} compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, seul fils et unique héritier de Charles Étienne Maignart de la Vaupalière, conseiller de grand'chambre au parlement de Normandie, 1753. – Constitutions de rentes aux séminaires de Rouen, 1754. – Quittances des doyens ruraux de Magny, Meulan, Chaumont : Du Buisson, Bouret, Potiquet, curé de Sérifon ; taine, 1754.

G. 6102. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 405 pièces, papier.

1735-1758. – Pièces justificatives des comptes des décimes de 1755, 1758. – Taxes faites par M^{gr} Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évoques assemblés de la province de Normandie, à M^{gr} de Saulx-Tavannes, archevêque de Rouen, président de l'Assemblée du clergé de Normandie, tenue au château archiepiscopal de Gaillon (2,000 livres) ; – par le dit archevêque, à messire Thomas-Richard du Moucel de Gouÿ, chanoine et chancelier de l'église métropolitaine de Rouen, syndic général de la province ; – à Jean-François Cornet, chanoine de la même église, syndic du clergé et député du second ordre, 15 avril 1755 ; – par le même évêque de Bayeux, en la même qualité, au même archevêque, président de l'Assemblée du clergé de Normandie, tenue à Pontoise (2,000 livres) ; – par ledit archevêque à Thomas Le Rat, chanoine de Rouen, député du second ordre, 21 août 1758 – Décharges accordées au curé de Lilly, doyenné de Gisors, devenu aveugle ; – au curé de Saint-Cyr sur Chars, 1755. – Amortissement de rentes constituées sur le clergé, au profit de Jacques-Henri Du Tot, marquis de Varneville, et de dame Louise Formont, son épouse, veuve de Pierre Scott de Fumechon, président à mortier au parlement. – Constitution d'une rente au profit du grand séminaire archiepiscopal de Rouen, ayant pour supérieur Pierre Laisné, 1754 ; – amortissement de cette rente.

G. 6103. (Liasse.) – 402 pièces, papier.

1759-1769. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes par M^{gr} Pierre-Jules de Rochechouart, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques séant en l'Assemblée du clergé de la province de Normandie, tenue au palais archiepiscopal de Rouen, à M^{gr} de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, comme président de ladite Assemblée (2,000 livres) ; – à Messire Nicolas-Michel d'Osmond, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine de Rouen, syndic général du clergé ; – à M. Terrisse, haut doyen, abbé de Saint-Victor-en-Caux, député du second ordre, 12 février 1760. – Gratification à M. Cornet, syndic promoteur, attendu le long séjour par lui fait à Paris, où il est resté pendant tout le temps de l'Assemblée, et les services importants qu'il a rendus au diocèse, 1760. – Note du payement fait par le receveur général du clergé à M. l'abbé de Gauville, député du second ordre de la province de Rouen, à l'Assemblée générale du clergé, tenue en 1760 : pour 152 jours de séjour, pendant la tenue de l'Assemblée, à raison de 15 livres par jour, 2,280 livres ; – pour 20 jours de voyage, tant pour aller à Paris, que pour en revenir, à raison de 15 livres par jour, 300 livres ; – pour les 2 bourses de jetons attribuées suivant l'usage pour l'assistance aux séances, 500 livres. – Lettre de l'abbé Terrisse en faveur du curé de Notre-Dame d'Alihermont. – Décharges à M. Lemoyne, curé de Cordelleville ; – à M. Drouet, curé de Maudétour. – Prospectus de Charles Charité, marchand en gros et en détail, à Rouen, rue Grand-Pont, vis-à-vis la rue aux Ours, tenant magasin de toutes sortes de marchandises de bijouteries tant françaises qu'étrangères, meubles et glaces, dentelles et merceries. (Imprimé.)

G. 6104. (Liasse.) – 402 pièces, papier.

1761-1762. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes faites par Louis-François Néel de Cristot, évêque de Séez, comme le plus ancien des évêques séant en l'Assemblée du clergé de la province de Normandie, tenue au palais archiépiscopal de Rouen, à M^{gr} de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour avoir présidé la dite Assemblée, 2,000 livres ; – par ledit archevêque, à M. d'Osmond, syndic général ; – à Claude-Louis Rose, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre, official et vicaire général, et député du second ordre, 18 mars 1762. – Décharges, modérations. – Quittances de sœur de Beaunay, prieure des Filles-Dieu de Rouen ; – de M. Pion, curé de Sainte-Marie la Petite ; – de M. Rémont, curé de Gournay dit Notre-Dame de Consolation ; – de M. Quinel, trésorier en charge de la paroisse de Saint-Herbland.

G. 6105. (Liasse.) – 4 pièces, parchemin ; 515 pièces, papier.

1763-1764. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – 12,000 livres à titre de secours extraordinaire aux Filles-Dieu de Rouen, pour la construction de leur nouveau bâtiment. – Gratifications à M. Guenotte, curé doyen de Chaumont ; – à M. Bouret, curé de Notre-Dame de Meulan, doyen de Meulan ; – à M. Maurouard, pour avoir fait le pouillé du diocèse pendant la maladie de M. Parent. – Vente par M. Frère, au receveur des décimes, pour 4 livres, d'une carte du diocèse, collée sur toile. – Requête de Jean-Pierre-Gervais Pellevé, directeur de la régie des déports de l'archevêché : « Chargé d'acquitter les décimes des cures et déports, il les paye dans les termes ordinaires vers la Pentecote et la fin de chaque année, et il luy reste à s'en faire rembourser par les déportuaires. Lorsqu'il fait le paiement de ces décimes, il ignore alors s'il y a eu des malheurs, calamités ou accidents qui ayent mis les déportuaires dans le cas de demander une modération sur les décimes. Ce n'est que lorsqu'ils viennent pour faire des paiements sur leurs déports qu'ils représentent les calamités qui sont arrivées pendant leur année de jouissance. Leurs mémoires et leurs représentations sont reportés à M^{gr} et à MM. les archidiacres, qui règlent les remises à faire sur le prix des déports, eu égard aux pertes des déportuaires. – Il ne serait pas juste, parce que le suppliant auroit payé les décimes avant d'être informé de ces pertes, qu'on n'y eût pas d'égard, » 1763. – Secours de 1,200 livres aux religieuses Gravelines de Rouen, dont était abbesse Marguerite-Thérèse Vavasseur, 1764.

G. 6106. (Liasse.) – 20 pièces, parchemin ; 831 pièces, papier.

1765-1766. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes faites par M^{gr} Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux, comme le plus ancien des évêques suivant l'ordre de leur sacre, séant en l'Assemblée du clergé de la province, tenue au château archiépiscopal de Gaillon, à M^{gr} de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour avoir présidé la dite Assemblée (2,000 livres) ; – par ledit archevêque, à M. d'Osmond, syndic général ; – à M. Terrisse, député du second ordre, 25 février 1765. – Décharges à M. le curé de Puchay pour dégâts occasionnés par la grêle ; lettre de Boivin, curé de Martigny à ce sujet. – Remise de 7,000 livres aux Chartreux de Gaillon, pour cause de l'incendie de leur église. – Certificats de Henri-Philippe Picquet, élu en l'Élection de Gisors, constatant qu'un orage épouvantable s'était fait sentir sur différentes paroisses de l'Élection, le lundi 30 juillet 1764. – 240 livres pour être remises, à M. de Louvres, avocat, auteur d'un mémoire fait par ordre de la dernière assemblée provinciale du clergé, tenue à Gaillon, au sujet des noales, et autres avocats qui ont signé ledit mémoire dont l'objet est d'obtenir, s'il est possible, une Déclaration du Roi qui fixe la jurisprudence sur les dites noales, 1765. – Quittances de M. Fouquet, doyen de la collégiale d'Andely ; – de M. Sehier, curé de Saint-Sulpice de Sailly, et de M. Esnault, curé de Rueil, pour indemnité des frais qu'ils avaient faits pour obtenir l'union du prieuré de Sailly par indivis à leurs cures, 1764 ; – de sœur Vincent, supérieure du Refuge de Rouen ; – de sœur Bonnel, supérieure des Nouvelles Catholiques ; – de M. Duvivier, graveur, pour la gravure des coins des jetons du clergé de Rouen (400 livres pour gravure de 2 coins de jetons octogones, représentant d'une, part, les armes de l'archevêque, et, de l'autre, un autel avec une lampe et ces mots *Excubat ante aras.*)

G. 6107. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin ; 583 pièces, papier.

1767-1768. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Arrêté de l'Assemblée provinciale portant qu'il serait payé annuellement au greffier de la Chambre Souveraine 72 livres pour fourniture de papier ; – extrait du plumitif de la Chambre Souveraine constatant que les notaires secrétaires du parlement servent depuis longtemps de greffiers en la dite Chambre, composée exclusivement de conseillers au parlement, sans aucuns appointements, et n'en remplissent pas moins très exactement leurs fonctions. – Actes de notoriété constatant que messire Pierre-Nicolas Grossin, chevalier, vicomte de Meneval, était décédé le 27 décembre 1769, ne laissant pour ses seuls et uniques héritiers aux meubles que messire Louis-François Grossin de Bouville, son frère, chevalier, patron du dit jeu de Franqueville, Hermanville, conseiller en la cour et grand' chambre du parlement de Normandie, et Geneviève de Roussel, à présent veuve, et pour seul héritier aux immeubles que le dit sieur de Rouville ; – que messire Claude Le Roux, seigneur de Comblizy est décédé le 2 avril 1768, laissant pour seul héritier aux meubles et acquêts Antoine Lignaud de Lussac, curé de Grémonville, son cousin germain, et pour ses héritiers, à la reversion de la dot de Catherine Grossin, sa mère, veuve de messire Pomponne Le Roux, vicomte de Comblizy, Louis-François Grossin, seigneur de Rouville, Pierre-Nicolas Grossin, vicomte de Meneval. – Remise à M. Vallot, curé du Varneville aux Grès, décédé, à raison de pertes causées par la grêle, 1766. – Quittances de sœur Marguerite-Thérèse Vavasour, abbesse de Gravelines, 1768 ; – de M. Drouet, chargé par M. Duval, supérieur du séminaire, de la rédaction du Directoire. – Mémoires d'impressions faites par M. Le Boulenger, imprimeur du Roi.

G. 6108. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 375 pièces, papier.

1769-1770. – Pièces justificatives des décimes. – Taxes faites par l'évêque de Bayeux, à M^{gr} de la Rochefoucauld, pour l'Assemblée du clergé, tenue au palais archiépiscopal de Rouen ; – par celui-ci, à M. d'Osmond, syndic général du clergé, et à M. Terrisse, député du second ordre, 11 décembre 1769. – Titre d'une rente de 80 livres par le clergé au nom des enfants mineurs de feu M. Pomponne Le Roux, seigneur de Comblizy, et de Catherine Grossin, sa veuve, représentés par M^c Balthazar Néel, avocat en la cour, demeurant en la paroisse Saint-Patrice, leur tuteur onéraire. – Quittances de M. Le Ber (50 livres pour la confection du Directoire du diocèse) ; – de sœur Gouiye, prieure de l'abbaye d'Arques ; – de sœur de Chambray, prieure de Bellefond ; – de M. Pierre-Robert Le Roux d'Esneval d'Acquigny, président à mortier au parlement.

G. 6109. (Liasse) – 15 pièces, parchemin ; 415 pièces, papier.

1771-1772. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Taxes faites par l'évêque de Bayeux, à M^{gr} de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour l'Assemblée provinciale, tenue au château de Gaillon ; – par le dit archevêque, à M. d'Osmond, syndic général ; – à messire Louis de Goyon, grand archidiacre de l'église métropolitaine, l'un des vicaires généraux, député du second ordre, 11 mai 1772. – Imposition aux décimes des curés de la ville de Rouen. – Décharge pour cause d'incendie au curé du Bocasse. – Quittance de M. Le Ber ; 50 livres pour la confection du Directoire, pour l'année commençant à la Trinité. – Procuration donnée à François Grenonville par Marie-Anne-Catherine Bigot de Graveron, veuve de messire Pierre-François Doublet, marquis de Bandeville, seigneur de Saint-Cyr, président honoraire au parlement de Paris.

G. 6110. (Liasse). – 1 pièce, parchemin ; 350 pièces, papier.

1773-1775. – Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1773-1774. – Taxe faite par l'évêque de Bayeux, à l'archevêque de Rouen, pour l'Assemblée générale du clergé de la province, qui avait été tenue, le 5 avril 1773, au palais archiépiscopal de Rouen (2,000 livres). – Immatriculation, sur les registres de la Chambre du clergé, de dame Henriette Duquesne de Bretonne, pour une rente de 562 livres, au lieu et place de son mari, récemment décédé ; – de messire Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, président en la Cour des Comptes, Aides et Finances, conseiller honoraire au parlement de Normandie, demeurant à Rouen, rue Ganterie, paroisse de Saint-Laurent, 1773. – Mémoires des travaux de menuiserie exécutés par Boïeldieu à la Chambre ecclésiastique.

G. 6111. (Liasse.) – 401 pièces, papier.

1775-1779. – Pièces justificatives des comptes des décimes des années 1775-1776. – Immatriculation, sur les registres de la Chambre, de messire Nicolas d'Houpeville de Neuville, chevalier, ancien conseiller en la grand chambre du parlement de Normandie, pour une rente de 290 livres, au lieu de son père Guillaume d'Houpeville, décédé, 1775. – Acte de l'inhumation, en l'église de Notre-Dame de Saint-Martin-le-Gaillard, le 8 janvier 1777, de Jean-Baptiste Dupuys, curé de cette paroisse, ancien doyen d'Eu. – Autorisation donnée à Marie-Anne-Jeanne Le Cloustier de Vatteville, supérieure des maîtresses d'écoles publiques et gratuites des pauvres filles de la ville de Rouen, établies rue Coupegorge, pour recevoir le remboursement de 1,100 livres de rente. – Quittance d'Antoine Vicat, tuteur onéraire d'Achille-François du Châtelet, marquis du Châtelet, seul héritier et légataire universel de feu Jeanne Camus de Pontcarré, son aïeule maternelle.

G. 6112. (Liasse.) – 91 pièces, parchemin ; 426 pièces, papier.

1777-1778. – Pièces justificatives des comptes des décimes. – Secours à la communauté des filles du Bon-Pasteur ; – aux Gravelines, ayant encore pour abbesse sœur Marguerite-Thérèse Vavasour. – Remise au curé de Montjavoult, pour cause d'incendie. – « En considération des services rendus au clergé par M. Langlois de Louvres, avocat, les frais faits par M. Marye de Merval, après la mort de M. Langlois, curé de Sasseville, seront passés à la charge de ladite Chambre. » – Quittance de M. Roger, d'une somme de 5,411 livres, pour 120 jetons à pans et pour la gravure du carré.

G. 6113. (Liasse.) – 14 pièces, parchemin ; 401 pièces, papier.

1762-1781. – Pièces justificatives des comptes des décimes de 1778-1781. – Taxes faites par Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, au cardinal de la Rochefoucauld, pour avoir présidé à l'Assemblée provinciale, tenue au palais archiépiscopal de Rouen ; – par le cardinal, à M. l'abbé d'Osmond, syndic général ; – à messire Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, chanoine de l'église de Rouen, vicaire général de S. E., député du second ordre, 13 décembre 1779. – Secours à la supérieure des filles de la Providence ; – à madame de Fontenailles, abbesse de Bondeville ; – à sœur Gertrude-Claire Vavasour, abbesse de Gravelines, etc. – Requête adressée à MM. les syndics et députés du diocèse de Rouen, par M. Soret, receveur des décimes de l'archidiaconé de Pontoise, à l'effet d'obtenir une augmentation d'appointements. – Lettre du cardinal de la Rochefoucauld, à M. Roy, prieur de Beauregard à Bonnières, Gaillon, 2 juillet 1779. – Reconnaissances de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen, pour tenir lieu de contrats de constitutions de rentes ; contrats reconnus. – État des émoluments perçus au greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques, des lettres d'ordre, etc. – Comptes desdites insinuations. – Remises et modérations. – Quittances de M. Couture, pour plans et dessins relatifs à la construction du Jubé de la cathédrale 2,800 livres, Paris, 16 juin 1779 ; – de M. Le Boulenger, imprimeur du Roi ; 800 livres pour l'impression et papier des Passions et Généalogies du missel, 13 février 1779 ; – de M. B. Du Vivier ; 1,000 livres pour la gravure de 2 coins pour les jetons du clergé, dont l'un représente le buste de M^{gr} le cardinal, et l'autre ses armes, Paris, 3 octobre 1780 ; – de M. Le Monnier, curé de Saint-Hilaire de Rouen, 1780.

G. 6114. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 220 pièces, papier.

1756-1783. – Pièces justificatives des comptes des décimes de 1781-1782. – Taxes faites par Nicolas-Michel d'Osmond, chargé de procuration de M^{gr} Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque, comte de Lisieux, à M^{gr} le cardinal de la Rochefoucauld, pour avoir présidé l'Assemblée générale de la province, au château de Gaillon (2,000 livres) ; – par le cardinal, au dit d'Osmond, syndic général ; – à François-Christophe Terrisse, député du second ordre, 9 septembre 1782. – Titres de constitution et reconnaissances de rentes sur le clergé. – Comptes et états des émoluments des insinuations ecclésiastiques. – Quittances de M. B. Du Vivier ; 200 livres pour la gravure du coin du revers des jetons du clergé de Rouen, Paris, 29 juillet 1782 ; – de M. Roger, 3,539 livres, 12 sous pour 1,500 jetons d'argent, même date ; – de M. Le Boulenger, imprimeur du Roi.

G. 6115. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 191 pièces, papier.

1782-1785. – Pièces justificatives du compte des décimes de 1783. – Taxe faite par M^{gr} de Cheylus, évêque de Bayeux, au cardinal de la Rochefoucauld, pour avoir présidé l'Assemblée provinciale tenue au palais archiépiscopal de Rouen ; – par ledit archevêque, à M. l'abbé d'Osmond, syndic général ; – à Jean-Simon-Élisabeth-Armand de Brunet de Castelpers de Panat, prêtre, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, vicaire général et archidiacre du Petit-Caux, 13 décembre 1784. – Arrêt du Conseil d'État, qui autorise le bureau diocésain de Rouen, à remettre aux administrateurs de l'hôpital général de cette ville, pour contribuer à la reconstruction de l'église dudit hôpital, une somme de 6,000 livres, qui, toutes charges acquittées, reste dans la caisse du receveur des décimes du diocèse, Versailles, 17 janvier 1784. – Lettres patentes sur ledit arrêt, signé : Louis ; plus bas : Gravier de Vergennes. – Secours à sœur Le Vasseur, abbesse de Sainte-Claire de Rouen. – États et comptes des insinuations ecclésiastiques. – Quittances de M. B. Du Vivier; 500 livres pour « la gravure des coins nouveaux des jetons du clergé, savoir les armes de M^{gr}, et, pour le revers, un autel qui a été fait 4 fois par les malheurs arrivés à la trempe, » Paris, 15 mars 1785.

G. 6116. (Liasse.) – 153 pièces, papier.

1783-1784. – Comptes des décimes pour l'année 1784. – États et comptes des insinuations ecclésiastiques. – États des pensions de MM. les prêtres enfermés à l'hôpital général ; – Total 2,786 livres. – Quittances de MM. l'abbé d'Osmond, syndic général ; Fouet, greffier de la Chambre Souveraine du clergé ; Rollet, secrétaire de la chambre ; Le Ber (50 livres pour la confection du Directoire) ; Boïeldieu, huissier.

G. 6117. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

1787-1790. – Quittances des comptes des décimes : – de Boïeldieu, huissier de la Chambre ecclésiastique ; – de M. Le Boullenger, imprimeur du Roi ; – de sœur Lenoir, supérieure de la Providence ; – de Marie-Catherine Smith, abbesse des Gravelines ; – de sœur Lemercier de Saint-Arsène, abbesse de Sainte-Claire ; – de sœur Chedeville, supérieure du Refuge ; – de l'abbé d'Osmond, syndic général du clergé ; – de M. Maraine, supérieur des petits séminaires ; – de Marie-Louise-Rose-Aimée Laudasse de Francamp, veuve de Léon-Louis Bernard de Guetteville.

G. 6118. (Cahier.) – Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

1737. – Compte que rend à M^{gr} l'archevêque de Rouen, et à MM. les scindics et députés du Bureau du clergé du diocèse de Rouen, M^e Pierre Buré, prêtre, supérieur du séminaire des pauvres clercs de la ville de Rouen, de l'emploi qu'il a fait de la somme de 44,000 livres qu'il a reçue de M. Marye, receveur des décimes du diocèse, en exécution de la délibération du Bureau, du 16 mai 1733, pour achever de payer le bâtiment fait au dit séminaire, etc. – Signé par M^{gr} deSaulx-Tavannes, archevêque de Rouen.

G. 6119. (Registre.) – In-folio, 171 feuillets, papier.

1675-1677. – Journal des recettes des décimes du diocèse de Rouen. – A la fin les signatures de MM. Bigot et Duhamel.

G. 6120. (Cahier.) – In-folio, 14 feuillets, papier.

1711. – État et département de la somme de 141,954 livres 19 sous, ordonnée, par l'Assemblée du clergé de France tenue à Paris, en 1710, être imposée, pour la part du diocèse de Rouen, de 3,075,000 livres, que la dite Assemblée a résolu de lever annuellement en 2 termes égaux... pour être employée, sçavoir : 2,000,000 au paiement des arrrages des rentes de 24,000,000 que le clergé a résolu d'emprunter pour le rachat à perpétuité de 4,000,000 de livres de secours extraordinaires tenant lieu de capitation accordée au Roy par le clergé en 1701 ; 1,000,000 pour le remboursement des capitaux, et 75,000 livres pour les 3 deniers pour livre accordées, tant aux receveurs des décimes des diocèses du Royaume, qu'au receveur général du clergé.

G. 6121. (Cahier.) – Grand in-folio, 3 feuillets, papier.

1780. – État du revenu des abbayes, prieurés et bénéfices simples du département de Pontoise fait par M. Sorel, receveur des décimes. – « Prieuré de Sailly, réuni aux cures de Sailly et de Breuil par moitié : les bâtiments, cour et jardin et 6 arpents de terre loués, en 1768, moyennant 250 livres, 4 paniers de fruits et 6 poulets. Les dixmes de Sailly dont j'ignore la valeur. Une redevance de 6 septiers en bled froment, évalués à 120 livres, 1 septier de bled méteil évalué 15 livres, et un septier d'avoine évalué 12 livres, le tout ancienne mesure de Meulan, ce qui fait une différence de 2 sous 9 deniers par septier. Ce prieuré vaut toujours au moins 5 ou 600 livres. »

G. 6122. (Registre.) – Grand in-folio, 78 feuillets, papier.

1696. – Registre où sont inscrits les paiements faits par les bénéficiaires du diocèse à raison des décimes. – Fort incomplet.

G. 6123. (Rouleau.) – O^m72^e de longueur, sur 0^m20^e de largeur, parchemin.

1537. – Extrait des cotisations des bénéfices du diocèse de Rouen, expédié par Jean Vincent, cleric de la cour ecclésiastique de Rouen et greffier, par ordre de Jean de Castignolles, délégué du cardinal d'Amboise. – L'archevêque, 2,100 livres ; – le curé de Saint-Martin du Pont, 42 livres ; – le curé de Sainte-Marie la Petite, 6 livres 10 sous ; – le curé de Saint-Laurent, 45 livres.

G. 6124. (Registre.) – In-4°, 121 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1692-1716. – Registre des défauts et comparutions de la chambre ecclésiastique de Rouen. – 1^{er} août 1692 : « S'est comparu en personne, au greffe, Gabriel Hellye, demeurant à Corneville, stipulant pour messire Louis Desvé de la Chaisnée, abbé de l'abbaye de Corneville, lequel, assisté de M^e Pierre Boissel, son procureur, a juré et affirmé estre venu exprès en cette ville dudit lieu de sa demeure, distant de 12 lieues, pour fonder et donner des deffenses sur l'assignation faite audit sieur de la Chaisnée, requête de M. Richard Roussel, curé de Raimfreville, dont il a requis acte, aux fins de son voyage estant de cheval, et a signé. » – 26 juin 1696 : « Est comparu au greffe des affirmations de la chambre du clergé du diocèse de Rouen la personne de Jean Le Canu, laboureur, demeurant en la paroisse d'Auzebosc, régisseur estably au revenu temporel de ladite cure d'Auzebosc, doyenné de Fauville, instance de M. Abraham Huet, receveur des décimes, lequel, assisté de M. Boissel, son procureur, a juré et affirmé estre venu exprès du dit lieu d'Auzebosc, de cheval, distance de sept lieues, pour apporter la première proclamation par luy faicte faire dudit temporel... » – 9 juin 1697, défaut contre messire Guillaume Anfrie de Chaulieu, cy-devant abbé de l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale. – 23 juillet 1697, comparution de dame Françoise Lemaistre, veuve de René de Bailleul, seigneur d'Altemare, qui tenait à ferme les dîmes de sa terre, dépendante du prieuré de Pavilly. – 19 mars 1704, comparution de Georges Feudrix, écuyer, sieur de la Fontelaye, lieutenant civil et criminel au bailliage de Montivilliers, y demeurant, paroisse de Saint-Sauveur, comme exécuteur testamentaire du feu sieur Simon, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers.

G. 6125. (Registre.) – In-folio, 186 feuillets, papier.

1655-1656. – *Codex primus Insinuationum ecclesiasticarum diocesis Rothomagensis anni Domini 1655.* Significations, réitérations de grades, lettres de provisions, etc. – Prise de possession, (28 août 1655) par François d'Aguilenguy, du prieuré de Beaussault, qui avait été résigné en sa faveur par Charles Dufour. – Présentation par le Roi, au prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Grés, de Sauveur de Grimaud de Raguse, du diocèse d'Aix, en remplacement, de François Martel, décédé, dernier février 1656. – Nominations de Michel Bourdon, maître en théologie, à la cure de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, Notre-Dame et Saint-François du Havre, après résignation de Nicolas Gémont, 21 décembre 1655 ; – de Jean Le Prévost, du diocèse de Lisieux, bachelier en théologie, à la cure de Sainte-Hélène, vacante par le décès de M. Robert, 1^{er} mars 1656 ; – de Claude Caron, chanoine régulier de Beaulieu, à la cure de Saint-Martin-sous-Bellencombe, 30 mars 1656. – Significations et réitération de grades de Robert Pocquelin, prêtre du diocèse de Beauvais, licencié en théologie de la faculté de Paris, demeurant au collège de Navarre, 1656.

G. 6126. (Registre.) – In-folio, 569 feuillets, papier, relié en parchemin.

1656-1659. – Insinuations ecclésiastiques de 1656 à 1659. – Provisions, prises de possession, significations et réitérations de grades, etc. – Nomination, par François de Harlay, archevêque de Rouen, de Jean, évêque d'Aulone, suffragant de Clermont, pour son vicaire quant aux fonctions épiscopales, Gaillon, 28 octobre 1657. – Ordonnance de l'archevêque, portant que la prieure de Bondeville, prendrait à l'avenir le titre d'abbesse, comme ayant ledit monastère été de tout temps une abbaye ; qu'elle ferait usage d'anneau et de crosse, Gaillon, 28 novembre 1657. – Lettres de l'archevêque portant approbation, sur la requête de Catherine De la Mothe, prieure des Filles-Dieu de Rouen, d'une messe érigée en titre de chapelle et de bénéfice dans le dit couvent, Gaillon, 10 novembre 1657. – Prise de possession de prieuré de Saint-Saëns par Léonard de Salornay, 16 novembre 1657 ; – du prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, par Michel Doublet, curé du Grand-Torcy, 20 décembre 1656. – Nomination par Mazarin, abbé de Cérisy, de Michel Picot, clerc de Paris, au prieuré de Saint-Paul de Lyons, vacant par le décès de Mathurin Sublet, 6 février 1658. – Nomination, au prieuré de Saint-Martin de Mortemer, de Pierre de Thorné de Maréfosse, sur la résignation de Guillaume Le Comte, 19 février 1659. – Nomination de Jean de Grand-mare, à la cure de Saint-Sauveur de Gonnetot, vacante par le décès de Guillaume Le Prieur, 2 décembre 1656 ; – d'Antoine Gaulde, docteur de Sorbonne, vicaire de l'archevêque, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen et à la chapelle de Saint-Gilles de Répainville, son annexe, vacantes par le décès de Michel Yauvart, 21 mars 1657 ; – de Louis Mercier, à la cure d'Anneville-sur-Seine, vacante par le décès de Jean Bourgeois, décédé, 25 avril 1657 ; – de Charles Le Boulenger, à la cure de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, sur la résignation de Guillaume De la Vigne, 9 mai 1657 ; – de Jean Aubourg, licencié en l'un et l'autre droits, grand chantre de Rouen, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Thomas Saucier, 6 février 1658 ; – de Jacques Pradon, à la cure de Notre-Dame de Vattetot, vacante par le décès de Georges Le Roux, 1658 ; – de Nicolas Le Prévost, bachelier en droit canon, à la cure de Saint-Herbland de Rouen, sur la résignation de Jacques Le Prévost, 24 avril 1659 ; – de Charles de Longueil, du couvent des Mathurins de Troyes, à la cure de Saint-Vincent de Rouvray, 26 juin 1659. – Signification de grades de Pierre Joûen, qui produit ses lettres d'ordre, en commençant par ses lettres de tonsure, lesquelles lui avaient été délivrées, après examen fait, par M^c Thibault, de l'Oratoire, en l'église de Doudeville, 14 mai 1639 ; – de Noel Le Lorrain, maître ès-arts en l'Université de Caen, 10 octobre 1656 ; – de Jacques Gondouin, de la paroisse d'Occagnes, du diocèse de Séez, clerc de la même Université, 23 juillet 1658 ; – de Pierre De la Fosse, de la paroisse d'Alliquerville, fils de Pierre De La Fosse et de Marthe Follain, 1655.

G. 6127. (Registre.) – In-folio, 392 feuillets, papier, relié en parchemin.

1639-1662. – « Ce présent registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, contenant 392 feuillets, a esté paraphé par nous vicaire général de M^{gr} l'illustrissime archevêque de Rouen, primat de Normandie, ce 27^e jour de septembre 1659. Signé : Gaulde, vicaire général, Morange. » – « Le présent registre a esté paraphé, au premier et dernier feuillet, par nous, lieutenant général au bailliage de Rouen, suivant l'inventaire de ce jour, 27 octobre 1693. Signé : Le Pesant. » – Les insinuations vont de 1659 à 1662. – Permutation entre Louis Ellye, chanoine de Rouen, et Romain De la Rue, archidiacon et chanoine en l'église d'Evreux, 27 septembre 1659. – Procuration donnée par Toussaint Thibault, malade, pour résigner sa prébende de la pénitencerie en la cathédrale de Rouen, 24 janvier 1660. – Procuration donnée par Jean-Baptiste Du Breuil, prêtre de l'Oratoire de Paris, du diocèse de Lyon, pour prendre possession de ladite pénitencerie, à laquelle il avait été nommé par l'archevêque, 25 janvier 1660, ladite prise de possession effectuée dès le lendemain. – Nomination de Thomas Bulteau, au canonicat de Londinières, vacant par la résignation de Charles Pavyot, 29 septembre 1660 ; – d'Antoine Gaulde, au grand archidiaconé, vacant par le décès de Robert Le Cornier, 2 décembre 1661 ; – de Raoul Bretel, au canonicat de Londinières, vacant par la résignation de Robert Bretel, 10 juin 1662 ; – de Raoul Bretel de Grémonville, au canonicat, vacant par la résignation d'Adrien Hercent, 19 juin 1662. – Nomination de Georges Uger, au prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, vacant par le décès de Michel Doublet, 20 juin 1660 ; – de François Louchard, au prieuré de Sainte-Austreberte, à Pavilly, vacant par le décès de Dom Hilaire Belin, 19 décembre 1661 ; – de Renée de Harlay de Chanvalon, au prieuré de Saint-Aubin, ordre de Cîteaux, 4 novembre 1661. – Nomination de Gabriel de Trégoueu de Ricardelle, à la cure de Saint-Martin de Nestanville avec ses annexes, les chapelles de Lintot et du Mont-Saint-Michel, sur la présentation de Jean de Thomas, seigneur de

Verdun, conseiller du Roi en ses Conseils, lieutenant général criminel au bailliage de Rouen, Paris, 25 septembre 1659 ; – de René Moreau, à la même cure, vacante par la résignation de Louis de Chourses, 29 octobre 1659 ; – de Jacques Desmaretz, à la cure de Saint-Pierre de Carville, vacante par le décès de Jean Hazet, 12 février 1659 ; – de Sanson Malherbe, maître ès-arts, curé de N. D. des Loges, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, sur la résignation de maître Jean Cotteret, 8 novembre 1659 ; – de Robert Busquet, à la cure de Saint-Martin de Norville, vacante par le décès de Jean Morin, 13 novembre 1659. – De Noël Le Lorrain, à la cure de Saint-Martin du Pont, vacante par la résignation de son oncle Nicolas Le Lorrain, malade, 4 janvier 1660 ; – de Jacques Le Balleur, à la cure de Vassonville, vacante par le décès de Pierre Le Verdier, dernier avril 1660 ; – d’Adrien Le Gendre, du diocèse d’Évreux, à la cure de Saint-Michel d’Hénouville, vacante par la résignation de son oncle, Antoine Le Gendre, 10 mars 1660 ; – de Guillaume Le Bienvenu, à la cure de Saint-Jacques de Moulineaux, vacante par le décès de Pierre Caignard, 17 juillet 1660 ; – de Jean Herbel, à la cure de Saint-Éloi de Forges, vacante par le décès de Guillaume Roger, 1^{er} septembre 1660 ; – de François Philippe, du diocèse de Bayeux, à la cure de Notre-Dame d’Auffay, vacante par la résignation de Michel Radulphe, 20 décembre 1660 ; – d’Édouard de Béthencourt, à la cure des Loges, vacante par la résignation de Sanson Malherbe, 5 avril 1661 ; – de Jean Hallé *junior*, à la cure de Saint-Martin du Grand-Couronne, vacante par la résignation de Jean Hallé *senior*, 28 mai 1661 ; – de Thadée O’Brien, du diocèse de Lismore en Irlande, docteur en théologie, à la cure de Servaville, 22 juillet 1661 ; – de Jean Lemonnier, à la cure de Saint-Laurent d’Envermeu, vacante par la résignation de Guillaume Fréchon, 29 août 1661 ; – de Jacques De Caux, chapelain de Notre-Dame en l’église de Saint-Gilles de Répainville, à la cure de Saint-Gervais de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Pierre De Caux, décédé antérieurement au 21 novembre 1661 ; – de Jacques Michault, chanoine régulier, au prieuré cure de Saint-Jean d’Eu, vacant par le décès d’Hippolyte Boistel, autre chanoine régulier, 5 novembre 1661 ; – d’Étienne Le Cornelier, à la cure de Saint-Quentin d’Allouville, vacante par le décès de M. Blondel, 7 février 1662 ; – de Louis Mithon de Froideville, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par le décès de Thomas Avisse, 4 mai 1662 ; – de frère Guillaume de Noleval, à la même cure indiquée comme vacante par le décès du même Avisse, 10 mai 1662 ; – de François Du Bourg, à la cure de Sahurs, vacante par le décès de Martin Mezange, 26 mai 1662 ; – de Jean Le Prevost, à la cure du Petit-Quevilly, 6 juillet 1662. – Procuration donnée par Louis Allais pour résigner sa cure de Saint-Pierre-en-Port, en faveur de Charles Allais, son neveu, 10 janvier 1660. – Mention de Nicolas Louchart, prêtre habitué à Saint-Martin-du-Pont, 5 janvier 1660.

G. 6128. (Registre.) – In-folio, 480 feuillets, papier.

1665-1668. – Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, de 1665 à 1668. – Archidiaconé du Vexin français, vacant par le décès d’Antoine Maynet, conféré, le 25 octobre 1665, à Charles Lugan, et, après la résignation de celui-ci, le 8 octobre de la même année, à Étienne de Fieux, qui en prend possession le 30 du même mois, et résigne, au mois de juin 1665, en faveur de M. Paris, archidiacre du Vexin Français. – Nominations à des canonicats : de Sylvain Gaudon, 4 juin 1666 ; – de Louis Sourdon, docteur en théologie, aumônier ordinaire du Roi, en remplacement de François Briffault, décédé, 18 août 1667 ; – de Louis Langlois, en remplacement de Jean du Mesnil-Adelée, qui avait résigné en sa faveur, 18 septembre 1667. – Permutation entre Étienne de Fieux, curé de Saint-Éloi de Rouen, et maître Nicolas Le Roux, curé de Saint-Laurent et chapelain de la chapelle de la Motte à Dangu et de la chapelle de Vesly, 28 avril 1666. – Benoît Brachet nommé vicaire général de Henri de Bourbon, abbé des abbayes de Tiron, Fécamp, Saint-Germain des Prés, Saint-Taurin et Bonport, 1^{er} avril 1665. – Bulle pour Jacques-Nicolas Colbert, âgé de 19 ans, nommé à l’abbaye du Bec-Hellouin, 3 des ides de mars 1664. – Prise de possession, en son nom, de ladite abbaye, 6 juillet 1665. – Nomination de Jean Le Prevost, à la trésorerie de Blainville, et à la cure dudit lieu, vacante par le décès de Robert Godez, 6 avril 1665 ; – de Pierre Du Fros, chanoine de la Sainte Chapelle du Palais, au prieuré et hôpital de Saint-Martin du Pont de Rouen, vacant par la résignation de Jean Le Conte de Montanglan, 19 juillet 1667. – Renonciation par Madeleine Des Hommets, malade, en faveur de Marie Crespin, prieure du prieuré de Saint-Hilaire de Rouen, à la pension qu’elle avait retenue, lors de la cession faite par elle dudit prieuré à ladite Crespin, 17 décembre 1666. – Nomination de Michel Delamare, au prieuré de Saint-Julien à Saint-Denis-le-Thibout, vacant par la résignation de François Accoulons, chanoine

régulier, 13 novembre 1665 ; – de Jacques Ballot, au prieuré de Notre-Dame au Port ou Saint-Ignefort (sic), vacant par le décès de Robert le Dentu, mars 1667 ; – de Ferdinand Roussel, au prieuré de Sigy, vacant par le décès de Jean Pinchard, 2 mars 1666 ; – de Daniel de Cosnac, comte et évêque de Valence, 1^{er} aumônier du duc d'Orléans, demeurant à Paris, hôtel de Lyon, rue et paroisse Sainl-André des Arts, au même prieuré, indiqué comme vacant par le décès du même Pinchard, avril 1666 ; – de Sébastien de Guemadeuc, du diocèse de Vannes, au même prieuré, 10 juin 1666 ; – de Louis Armand De La Grange, clerc du diocèse de Paris, au prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Vesly, vacant par la résignation de Charles De La Grange, 1665 ; – de Charles De La Grange, au même prieuré, vacant par la résignation du même Louis Armand, 1^{er} avril 1667. – Nomination d'Alexandre d'Herbouville, à la cure de Saint-Pierre d'Anneville, vacante par la résignation de Pierre Du Hestray, 26 septembre 1665 ; – de Louis Albine, à la cure de Bellencombre, vacante par le décès de Robert Le Barbier, 18 janvier 1666 ; – de Guillaume Boissel, à la cure de Sainte-Marie-Madeleine de la Bouille, vacante par le décès de Laurent Deshayes, 26 août 1665 ; – de Pierre Le Marié, à la cure de Saint-Pierre de Canteleu, au doyenné de Brachy, vacante par la résignation de Pierre Du Mois, 18 juillet 1665 ; – de Noël Brice, à la cure de Notre-Dame de Caumont avec son annexe la Madeleine de la Bouille ; prise de possession, 19 juillet 1665 ; – de Nicolas Alexandre, se prétendant curé de Saint-Sauveur de Rouen, à la cure de Sainte Madeleine de Douvrend, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jean Alexandre, 8 juillet 1665 ; – de Jacques Ladvenu, à la cure de Saint-Blaise d'Écretteville ; prise de possession, 28 octobre 1665 ; – de Philippe Duchesne, à la cure de Notre-Dame d'Eu, 29 mars 1667 ; – de François Regnault, à la cure de Saint-Vast de Crasville-la-Mallet, vacante par la résignation de Claude Heudebert, 23 juin 1667 ; – d'Antoine Gilles, à la cure de Morville, vacante par le décès de Jacques Le Marié, 20 février 1665 ; – de Nicolas Le Bon, à la cure de Saint-Pierre de Neufchatel, vacante par la résignation de Jacques Bodin, 9 novembre 1667 ; – de Noël Barré, à la cure de Saint-Pierre de Riville, vacante par la résignation de Jacques Hamon, 17 avril 1665 ; – de Jean Moisant, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, vacante par le décès de Sanson Malherbe ; prise de possession, le 28 janvier 1667 ; – de Claude Ricard, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen, avec Saint-Gilles de Répainville, son annexe, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jacques Cordier, 29 mai 1666 ; – de Jean de Nollevall, à la cure de Saint-Jean-sur-Renelle de Rouen, vacante par le décès de Antoine Thierry, 6 mars 1666 ; prise de possession le lendemain ; – d'Étienne de Fieux, à la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation de Nicolas Le Roux, 6 juin 1666 ; – de Nicolas Le Fèvre, licencié en décret, à la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Nicolas Alexandre, 19 novembre 1665 ; – de Marin Varemault, curé de Saint-Martin du Bec-Crespin, à la cure de Saint-Vincent de Rouen, vacante par le décès de Marin Le Fèvre, 25 avril 1666 ; prise de possession le lendemain ; – de Sulpice Géraud, du diocèse de Séz, à la cure de Saint-Denis d'Héricourt, vacante par le décès de Desjardins, 15 mars 1667 ; – de frère Pierre Maugrier, à la cure de Saint-Germain, vacante par le décès de Pierre Dupont, et sur la présentation de l'abbaye d'Eu, 23 juillet 1664 ; – de Constantin Poullain, à la cure de Saint-Jean d'Abbetot, vacante par la résignation de François Poullain, 16 février 1666 ; – de Jean Guérard, à la cure de Saint -Aubin-sur-Scie, vacante par la démission de Daniel Delamare, 4 novembre 1665 ; – de Pierre Léon, du diocèse du Mans, docteur en droit canon, à la cure de Saint-Ouen de Routot, vacante par le décès de René Mauduit, 4 novembre 1666 ; – de Claude Duval, du diocèse d'Amiens, curé de Saint-Remy de Biville, à la cure de Saint-Remy-en-Campagne, 1^{er} novembre 1664 ; – de François de Berneval, à la cure de Saint-Sulpice, au doyenné d'Eu, vacante par la résignation de François Goré, 2 avril 1665 ; – de Claude Ricard, à la cure de Sainte-Anne de Varvannes, vacante par le décès de Pierre De France, 26 mars 1665 ; – Nominations à des chapelles : – de Robert Jamet, à la chapelle de Saint-Nicolas, Saint-Julien et Saint-Paul près des bois de Jumièges ; prise de possession, 12 novembre 1665 ; – de Jacques Thibaut, chanoine de Saint-Cosme et Saint-Damien de Luzarches, à la chapelle de Saint-Léger au château de Morinville à Vesly, vacante par la résignation de René Coiffier ; prise de possession, le 24 octobre 1664 ; – de Charles Gault, à la chapelle de Fumechon, succursale de Wanchy, 9 avril 1666. – Significations et réitérations de grades, notamment de ceux de Thomas Bulteau, d'André de Bally, chanoine de l'hôtel-Dieu de Caen, de Mathieu O'Molony, prêtre irlandais. – Lettres d'ordres – Signatures du formulaire. – Présentation de Nicolas Fauvel, à la maladrerie de la Madeleine du Bosc-de-Héron, par Claude Auvry, évêque de Coutances, vicaire général du cardinal Barberin, grand aumônier, par lettres datées du 22 février 1667, hôtel de la trésorerie de la Sainte-Chapelle.

1667-1671. – Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations à des prébendes canoniales : Émeri Bigot au lieu de M^c François Briffault, décédé, 13 janvier 1668 ; – Nicolas-François Paris, clerc du diocèse de Paris, au lieu de Nicolas Paris, son oncle, qui avait résigné en sa faveur la prébende d'Épinay, 14 juin 1668 ; – Claude de Champagne de Sérécourt, du diocèse de Troyes, maître ès-arts, chapelain de la chapelle de Saint-Barthélémy en la collégiale de Saint-Marcel à Paris, au lieu de Jean-Faucon, qui avait résigné en sa faveur, 27 juin 1668 ; – Nicolas Grenier, maître ès-arts, au lieu de Charles Romé de Fresquiennes, décédé, 23 octobre 1668 ; – Jean Aubourg, licencié en décret, au lieu de Nicolas Grenier, qui avait résigné la grande chantrerie, 24 octobre 1668 ; – Edmond Gorillon, au lieu de Jacques Montier, démissionnaire, 19 décembre 1668 ; – Henri de Fours, clerc du diocèse de Rouen, au lieu de Jacques De Caux, décédé, 26 septembre 1669 ; – Nicolas Paris, archidiacre du Vexin-Normand, au lieu, de Nicolas Paris, son oncle, qui avait résigné en sa faveur ; refus de l'archevêque ; prise de possession, 18 avril 1670 ; – Jean-Baptiste Duhamel, au lieu de Jean Duhamel, son oncle, chanoine prébendé de Neaufle, 20 octobre 1670 ; – Louis Nozereau, archidiacre d'Eu, au lieu de Jean Duhamel, démissionnaire, 20 octobre 1670 ; – Jean de Manneville, au lieu de maître Pierre Picot ; refus du grand vicaire ; prise de possession, du dit Manneville, par un sergent, dernier janvier 1671. – Nomination à des cures de Rouen : David Delamare, au lieu d'Antoine De la Haye, curé de Saint-Amand, décédé, 27 juin 1670 ; – Jean Du Mesnil, chapelain de la cathédrale, maître ès-arts, au lieu de maître Nicolas Talbot, décédé, 10 mars 1668 ; – Antoine Raffy, au lieu de Charles Desmarestz, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; refus de l'archevêque ; arrêt de la cour qui autorise ledit Raffy à prendre possession, 15 octobre 1668 ; – Nicolas de Malon curé de Roncherolles-en-Bray, au lieu de Jean Aubourg, curé de Saint-Denis de Rouen, qui avait résigné, 20 janvier 1671 ; – Jean le Prévost, prêtre du diocèse d'Évreux, licencié ès-droits, chapelain de la léproserie de Saint-Hildevert, à Louviers, au lieu de Pierre Du Perroy, curé de Saint-Étienne des Tonneliers, qui avait résigné, 19 juillet 1670 ; – Antoine Severt, clerc du diocèse de Macon, hachelier en théologie, curé de Saint-Laurent de Rouen, au lieu de Maurice Le Paon, décédé, 16 septembre 1670. – Autres curés : Nicolas Du Tac, nommé à la cure de Cressy, sur la résignation faite, moyennant pension, par Mathieu O'Molony, prêtre du diocèse de Laon en Hibernie, docteur en droit canon, titulaire de ce bénéfice depuis 33 ans, ladite résignation du 15 mai 1670 ; – Jean-Baptiste De Clieu, docteur en décrets, au lieu de Michel Bourdon, curé de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, Saint-François et Notre-Dame du Havre, le dit De Clieu, présenté par le duc d'Enghien, comme seigneur de Graville, 23 mai 1669 ; prise de possession du dit De Clieu, 27 mai même année ; – François Godefroy, au lieu de Noël Havard, curé de Saint-Victor-én-Caux, 5 février 1671 ; – Jean Louis, au lieu de Pierre Simon, curé de Cuverville, décédé ; présentation de Marie-Louise d'Orléans, comtesse d'Eu, 12 août 1669 ; – maître François Le Lan-ternier, curé de Saint-Sylvestre, au lieu de Denis Goharel, curé de Saint-Martin de Vatteville, qui avait résigné, 18 décembre 1670. – Nomination de Marguerite de Corbinelli, au prieuré conventuel de Saint-Jacques d'Andely, vacant par le décès de Jeanne de Corbinelli, 20 mai 1669 ; – de Madeleine de Faucon de Rys, comme coadjutrice de Bival, 5 août 1668 ; – de Casimir, roi de Pologne, aux abbayes de Fécamp, du Valasse, de Bonport etc. ; bulles de ce prince, 1669. – Prise de possession par André Le Vreux, ancien curé de Saint-Pierre de Liancourt, du prieuré dudit lieu, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, au nom de l'évêque de Tarbes, pourvu dudit prieuré sur la résignation de maître Etienne Chabonat, 1^{er} mars 1691. – Denis-Ansclin, nommé au prieuré de Bonne-Nouvelle, vacant par la démission de Claude-Félix Mauchen, 1675. – François Longuet, nommé au prieuré de Saint-Michel de Rouen, vacant par la résignation de Charles Belliveau, 8 février 1669. – Charles De la Grange, clerc du diocèse de Paris, nommé au prieuré de Vesly, vacant par la résignation de Charles De la Grange, son oncle, 10 octobre 1670. – Lettres de tonsure de Charles De la Grange, fils de Louis de la Grange, conseiller d'État, président en la Chambre des Requêtes, et de Marguerite Martineau, 2 septembre 1663 ; – de Jean-Baptiste Duhamel, de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, fils Jacques Duhamel et d'Anne Girardin, 18 juin 1672 ; – de Louis Nozereau, fils d'Antoine Nozereau et de Marthe Chaulmont, 21 décembre 1646 ; – de Pierre Duperroy, fils de Pierre Duperroy, écuyer, et de Marguerite Maultrot, du diocèse d'Évreux, 30 novembre 1670. – Lettres d'ordres de maître Mathieu O'Molony, du diocèse de Laon en Irlande, tonsuré à la cathédrale de Sééz, 12 août 1662 ; sous-diacre, le 13 ; diacre, le 15 ; prêtre, le 24 des mêmes mois et an, – Lettres

par lesquelles Jean Casimir, roi de Pologne. abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Fécamp, de Saint-Taurin d'Évreux, de Bonport et du Valasse, nomme pour son procureur André Hameau, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, conseiller au parlement de Paris et curé de Saint-Paul de ladite ville, 13 janvier 1671. – Jean Coynard, ancien abbé commendataire de Bellozanne, pensionné sur ladite abbaye, 2 mars 1667 ; – François Sauvey, sieur de la Vente, chanoine en l'église de Mortain, curé du Neufbourg, notaire apostolique, résidant au Neufbourg, 1669 ; – Jean O'Molony, chanoine de Rouen, résidant à Paris chez l'archevêque, 20 novembre 1668 ; – Charles Carbonnel, chanoine d'Avranches, 1669 ; – Léonard de Salornay, prieur de Saint-Saëns, vicaire général de l'abbé de Saint-Wandrille, 16 septembre 1670 ; – René Basselin, curé du Luot, et Richard Levesque, notaire apostolique, curé de Saint-James, 7 novembre 1670.

G. 6130. (Registre.) – In-folio, 496 feuillets, papier, relié en parchemin.

1671-1675. – Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Bulles de nomination de M^{gr} Rouxel de Médavy à l'archevêché de Rouen, 4 des calendes d'octobre 1671. – Prise de possession, en son nom, le 18 décembre de cette année, par M. Antoine Gaulde. – Nominations de vicaires généraux: M. Gaulde, 23 décembre 1671 ; – Robert Dufrische, licencié ès-droits, prévôt de la cathédrale de Séez, 28 juin 1672. – Nominations : à l'archidiaconé du Petit-Caux, de Pierre Cathalan, du diocèse d'Oléron, bachelier en théologie, en remplacement de Henri Proffit, qui avait résigné, 21 juillet 1672 ; – à la trésorerie de la cathédrale, de Gilles Dufour, licencié en droit, en remplacement de Charles Dufour, qui avait résigné, 7 juin 1673 ; – au canonat de la prébende de Rouen, de Charles-Michel Boyvinet, clerc du diocèse de Paris, en remplacement de Jean Caressel, décédé, 24 mai 1672 ; ledit Michel Boyvinet, fils de Joachim Boyvinet et de Charlotte Boileau, de Paris; promu aux ordres mineurs, au séminaire archiépiscopal de Rouen, le 23 octobre 1674 ; au sous-diaconat, le 28 octobre suivant ; nommé audit canonat, en vertu de l'induit de Claude Lemaistre, sieur de Monthabel, conseiller au parlement de Paris ; – à d'autres canonicats, en la même église, de maître Nicolas Carré, curé de Neuville au diocèse d'Évreux, en remplacement de Philippe Carré, son oncle, qui avait résigné pour cause de permutation, 14 mars 1675 ; – de M. Hardouin Rouxel de Médavy, en remplacement de M. de Bras-de-fer, décédé, 13 mars 1672 ; – de M. Antoine Couret de Saint-Hilaire, 9 janvier 1671 ; – de Jacques Auvray, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Groslu, en remplacement de Philippe Le Féron, docteur de Sorbonne, 8 juin 1673 ; – de Philippe De la Place, en remplacement de Pierre De la Place, 28 mai 1673. – Nomination à des cures de Rouen : à Saint-André hors ville, de Barthélémy Yves, en remplacement de Jean Du Mesnil, 17 décembre 1671 ; – à Sainte-Croix-Saint-Ouen, de Jean-Baptiste Dubreuil, en remplacement de Charles Desmarests, 20 décembre 1674 ; – à Saint-Éloi, de François Liesse, trésorier de Notre-Dame d'Écouis, en remplacement d'Antoine Damiens, conseiller au parlement, 13 décembre 1674 ; – à Saint-Gervais, de Claude Harel, en remplacement de Jacques Harel, son frère, 3 septembre 1674 ; – à Saint-Laurent, de Martin Dauno, en remplacement de François Severt, 18 août 1671 ; – à Sainte-Marie-la-Pelite, de Romain Louis, en remplacement de Claude Le Cuillier, 10 avril 1673 ; – à Saint-Michel, de François Houppeville, en remplacement de Charles Lataignant, dernier juillet 1671 ; – à Saint-Nicolas, de Jean Boscuéard, en remplacement de Charles Faucillon, 25 juin 1674 ; – à Saint-Vivien, de François Delamare, en remplacement de Nicolas Turgis, 17 juin 1674. – Nomination à la cure de Notre-Dame d'Arqués, de Pierre Dauno, en remplacement de Martin Dauno, 2 août 1672 ; – à la cure de Saint-Martin du Bois-d'Ennebourg, de Robert Gaulde, en remplacement de Pierre Barbé, 20 novembre 1672 ; – à la cure de Bolleville, de Claude Quarré, en remplacement de Jean Sehier, 3 novembre 1671 ; – de Jacques Marlot, en remplacement dudit Quarré, 4 janvier 1675 ; – à la cure de Fresne-le-Plan, de David Amontons, en remplacement de M. Le Danois, 15 octobre 1672 ; – à la cure du Grand-Quevilly, de Louis Poisson, en remplacement de Girard Vallée, 7 février 1672 ; – à la cure de Notre-Dame de Honfleur et de son annexe Saint-Léonard, de Louis Lesage, en remplacement de Guillaume Le Monnier, 26 juin 1674 ; – à la cure de Longpaon, de Thomas Bulteau, docteur en théologie, en remplacement de Pouchel, 29 avril 1673 ; – à la cure de Nointot, de Nicolas Brice, en remplacement de Robert Dumesnil, 12 octobre 1674 ; – à la cure de Notre-Dame de Roquefort, de Nicolas Thiaut, chanoine régulier de Saint-Augustin, en remplacement de Jean Lucas, 13 octobre 1674 ; – à la cure de Saint-Aubin des Cercueils, de Charles Jousse, chanoine de Motteville, en remplacement de Gilles Tlioumire, 29 décembre 1693 ; – à la cure de Têtes, de Jean-Baptiste Fauvel, en

remplacement de Jean Mordant, 7 octobre 1672. – Nominations de vicaires généraux par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen de Rouen : René Le Sauvage, docteur de Sorbonne, abbé de Beaulieu, 20 avril 1672 ; – Charles Dufour, aumônier du Roi, abbé d'Aulnay, 7 avril 1673. – Prise de possession du prieuré du Mont-aux-Malades, par Guillaume Hercent, au nom de Jean-François d'Estrades, aumônier du Roi, abbé de Conches, 30 octobre 1672. – Provisions du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan près Rouen : pour Louis Fremont, docteur de Sorbonne, sur la démission de François Longuet, 19 septembre 1671 ; – pour Claude Dufresne, prévôt du prieuré conventuel de Saint-Pierre Saint-Paul de Reuil en Brie et de Saint-Arnoult-sur-Touques, sur la démission de Louis Fremont, 14 des calendes de novembre 1674 ; visa de la signature de la cour de Rome, 17 janvier 1675 ; prise de possession, le 20 janvier suivant. – Prise de possession de l'abbaye du Tréport, par Jean-Baptiste Boussier, chanoine de Montargis, au nom de messire Nicolas de Béthune de Charost, nommé par bulles du 3 des calendes de septembre 1670, 25 décembre 1672. – Nomination, par Charles de Mayol, abbé de Saint-Amand de Boisle, d'Antoine Gaulde, comme son procureur au prieuré de Notre-Dame de Beaulieu, 6 mai 1665. – Nomination de Joseph d'Aquilenguy, clerc de Marseille, au prieuré de Saint-Maur de Beaussault, sur la démission de François d'Aquilenguy, 20 avril 1673 ; – de Claude Bretel, au prieuré de Saint-Laurent de Bolbec, vacant par la résignation d'Adrien Martel, son oncle, 28 mars 1674 ; – de Nicolas Le Velain, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par le décès de M. Martel, 4 février 1674 ; – de François Feu, docteur en théologie, du diocèse de Saint-Flour, au prieuré de Saint-Laurent d'Enverneu, vacant par le décès de Martin Colbert, 7 septembre 1674 ; – de Jacques Gaugy, au prieuré de Pavilly, sur la démission à Hilaire Belin, 6 août 1671 ; – signature d'une pension de 6,000 livres, sur l'abbaye du Bec Hellouin, pour Antoine-Martin Colbert, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, frère de Jacques-Nicolas, abbé de cette abbaye, et fils de Jean-Baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'État 1675. – Adrien Picart, vicaire à Saint-Nicolas de Rouen, nommé promoteur de Saint-Gervais en remplacement de Guillaume-Michel Adeline, démissionnaire, 17 août 1674. – Réitération de grades par David Amontons, 1672 ; – Thomas Bulteau, 1674 etc. – Dispense pour défaut d'âge, à l'effet d'être ordonné prêtre, pour Michel de Boyvinet, 12 février 1674. – Permutation entre Jacques Bétille, prêtre, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine d'Avranches, prieur de l'hôpital et de la chapelle Saint-Nicolas au faubourg de ladite ville, et Pancrace Bétille, docteur de Sorbonne, chanoine trésorier théologal d'Avranches, 13 avril 1672. – Nomination de Jacques de Guillebert, chanoine de Saint-Jean, en la cathédrale d'Avranches, à l'archidiaconé de Morlain, vacant par la résignation de Jean de Guillebert, 23 mai 1671. – Le papier est timbré à partir de février 1674. – Registre paraphé au commencement et à la fin, par M. de Brévedent, lieutenant général au bailliage de Rouen.

G. 6131. (Registre.) – In-folio, 49 feuillets, papier, cartonné.

1674. – Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Louis Gaudouët, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Jacques De Caux, 24 juillet 1671 ; – de Robert Du Frische, licencié ès-droits, official et prévôt de l'église de Sées, à un autre canonicat, vacant par la résignation de M. Hardouin de Rouxel de Médavy de Grancey, 31 octobre 1673 ; – de Michel de Beaumont, à la cure de Gonnevillle, vacante par le décès de Guillaume Aubery, sur la présentation de l'abbé de Saint-Wandrille, 15 novembre 1673 ; – de Michel Joustel, à celle de Lamberville, vacante par la résignation de Jacques Rhétis, 12 décembre 1673 ; – de Simon Seguret, à celle de Saint-Sanson de Lintot, vacante par la démission d'Adrien Le Seigneur, sur la présentation du Roi, 3 novembre 1673 ; – de Jean Guerard, curé de Saint-Aubin-sur-Scie, à celle d'Ocqueville, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Charles Godin, 11 novembre 1673. – Bulle de provisions de l'abbaye de Fécamp, vacante par le décès de Casimir, roi de Pologne, pour Louis-Antoine, comte palatin du Rhin, des dues de Neufbourg, 3 des calendes de juillet 1673. – Lettres de nomination de François Verjus, comme vicaire général de cet abbé, Cologne, 25 août 1673. – Opposition des religieux à cette nomination, 12 février 1674. – Prise de possession par ledit de Verjus. – Procuracion donnée par François d'Argouges, clerc du diocèse de Paris, nommé à l'abbaye du Valasse, après la mort du même roi, à Alphonse Boutren, prieur de Sainte-Honorine en Caux et curé de Saint-Pierre de Vély en Cotentin, pour prendre, en son nom, possession de cette abbaye, 24 novembre 1673. – Bulles de nomination, 6 des calendes d'août 1673. – Prise de possession, 21 décembre suivant. – Nomination de Charles Anzeray de Saint-Aignan, au

prieuré de Saint-Martin de Crasville, après qu'il eut obtenu dispense pour bâtardise et pour le fait d'avoir porté les armes, 16 août 1673 ; – d'Antoine Martin Colbert, au prieuré d'Envermeu, vacant par le décès de Tambonneau, 23 décembre 1673 ; – de Louis Coquillard, au prieuré de Notre-Dame de Rougecamp, 6 novembre 1673.

G. 6132. (Registre.) – In-folio, 150 feuillets, papier, relié en parchemin.

1675-1676. – Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Robert Du Frische, au grand archidiaconé, vacant par le décès d'Antoine Gaulde, 18 avril 1675. – Nomination de Guillaume Gondouin, curé de Morainville, au dit archidiaconé, vacant par le décès de Robert Du Frische, 25 juillet 1675 ; – de François de Mascranny, docteur en théologie, du diocèse de Lyon, à la chancellerie de la cathédrale, vacante par le décès de Michel Hue, 22 juin 1675 ; – du même François de Mascranny, à la sous-chantrie, vacante par la résignation de Joseph Figuié, 12 juin 1675 ; – de Nicolas Carré, Antoine Couret de Saint-Hilaire, Hardouin Rouxel de Médavy, à des canonicats en remplacement de Philippe Carré, Antoine Gaulde, Du Frische, 15 janvier, 1676, 18 avril 1675. – Nomination de Jacques Le Corsonnois, à un canonicat de Saint-Cande-le-Vieux, vacant par le décès de Fournier, 15 décembre 1675 ; – de Jacques Auvray, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Godard de Rouen, en remplacement d'Amelin, décédé, 2 décembre 1675 ; – de Jacques Mahieu, à la cure d'Aumale, en remplacement de Nicolas Guillot, curé de Gaillefontaine, démissionnaire pour cause de permutation, 14 mai 1675 ; – de Jacques Trenchepain, en remplacement de Jacques Mahieu, décédé, 4 octobre 1675 ; – d'Augustin Le Paige, à la cure de Saint-Martin d'Écalles, 11 mars 1675 ; – de François Boyvin, à la cure de Grain-ville-sur-Fleury, vacante par le décès de Charles Gossart, 1^{er} juin 1675 ; – de maître Pierre Berthelet de Montgros, curé de Saint-Ymer, à la cure de Notre-Dame de Luchy, vacant par la démission d'Alexandre Basire, 14 décembre 1675 ; – de Laurent De la Mare, à la cure de Notre-Dame de Montérollier, 26 août 1675 ; – d'Abraham Maurry, sous-diacre, à la cure de Saint-Martin-de-Boscherville, vacante par le décès de Vallet, 27 avril 1675. – de François Delouche, cleric du diocèse de Séez, à la chapelle de Notre-Dame du Val, vacante par le décès de François Farin, 13 septembre 1675. – Révocation par Renée Le Michel de Brethonville, prieure de Notre-Dame de Brionne, de la résignation par elle faite du dit prieuré, en faveur de Marie-Françoise de Moussy, religieuse du monastère de la Saussaye près Paris, 2 janvier 1676 ; opposition des religieuses de Brionne à la fulmination des bulles obtenues par la dite de Moussy, 2 janvier 1676. – Prise de possession du prieuré de Saint-Saëns par Robert de Salornay, prêtre du diocèse de Maçon, en faveur de qui Léonard de Salornay, avait résigné le dit prieuré, 29 avril 1675. – Nomination de Pomponne Bunette de Loraille à la maladerie au Val-aux-Malades, en remplacement d'Adrien Maillard, décédé, 10 mai 1675. – Nomination par M^{gr} François Rouxel de Médavy, archevêque de Rouen, d'Étienne de Fieux et d'Hardouin Rouxel de Médavy pour ses vicaires généraux, 3 juin, 24 octobre 1675 ; – par M^{gr} le cardinal de Bouillon, de Jean Duhamel, docteur en théologie, pour son vicaire général en l'abbaye de Saint-Ouen, etc. (Palais abbatial Saint-Martin de Pontoise, 4 août 1675.)

G. 6133. (Registre.) – In-folio, 100 feuillets, papier, relié en parchemin.

1676. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Georges Papavoine, à un canonicat en la cathédrale de Rouen, sur la résignation de François Le Cornu, 20 septembre 1670 ; – à des cures : à Saint-Gervais de Rouen, de Pierre Harel, lequel prend possession le 30 août 1676 ; – à Saint-Herbland de Rouen, de David Amontons, précédemment, curé de Fresne-le-Plan, 24 juillet 1671 ; – à Saint-Maclou de Rouen, de Charles Du Saussay la Vache, précédemment curé de Saint-Martin du Saussay, en remplacement de Louis Dufour, démissionnaire pour cause de permutation ; la dite permutation du 9 juin 1676 ; arrêt du parlement sur des difficultés soulevées par l'archevêché, arrêt par lequel les dits Du Saussay et Dufour sont autorisés à prendre respectivement possession de leurs bénéfices, pour la conservation de leurs droits, 10 juin 1676 ; – à Saint-Aubin de Beuzeville, de Jean-Batiste Le Canu, 15 juin 1676 ; – au Bourgay, de maître François Pinçon, 19 juin 1676 ; – à Bretteville, doyenné de Pavilly, de Charles Le Gentil, diacre, en remplacement de Nicolas Gouche, décédé, 17 avril 1676 ; – à Saint-Jacques de Dieppe, de Gabriel Le Tellier, 22 avril 1676 (remplaçait Adrien Fournier, *qui de presenti mense, graduatis simplicibus affecto, diem clauserat extremum*) ; prise de possession, le 24 avril, en

présence de Henry Huvier, curé de Saint-Remy de Dieppe, docteur en théologie, aumônier du Roi ; – à Notre-Dame d'Envermeu, de Toussaint Merlier, en remplacement de maître David de Dieppe, qui avait résigné, 19 mai 1676 ; – à Écalles-Alix, d'Antoine d'Hincourt, chanoine de Rouen, en remplacement de Barthélémy Busquet, qui avait résigné, 30 mars 1676 ; – à Fleury-la-Forêt, de François De la Fosse, précédemment curé de Houdan, en remplacement de Pierre De la Fosse, qui avait résigné, 13 juillet 1676 ; – à Fontaine-le-Dun, de François Tourneroché, curé de Bayolet, en remplacement de Pierre Le Bœuf qui avait résigné, 2 janvier 1676 ; – à Notre-Dame de Gravenchon, de Jourdain Alexandre, en remplacement de Bonvin, décédé, 8 mai 1676 ; – à Saint-Étienne d'Harancourt, de Pierre Le Maire, chanoine régulier de Saint-Augustin, en remplacement de Louis Mahé, qui avait résigné, 19 décembre 1675 ; – à Saint-Martin de Hauterive, au diocèse de Séez, de Charles Morel, 13 juin 1676 : – à Hautevergne, de François Petit, maître ès-arts, en remplacement de Jacques Gouin, 1^{er} juin 1676 ; – à Montérolhier, de Michel Roger, en remplacement de Laurent Delamare, démissionnaire, 2 mars 1676 ; – à Saint-Sauveur de Montérolhier, de maître Jean Bottey, précédemment vicaire à Saint-François du Havre, en remplacement d'Étienne Frontault, décédé, 4 avril 1676 ; – à Norville, de Nicolas Carrey, en remplacement de Robert Bayard, qui avait résigné, 20 septembre 1676 ; – à Saint-Denis de Noyon-Charleval, de Pierre Barbey, en remplacement de Louis Vignereux, décédé, 24 septembre 1676 ; – à Ouainville, de Jaques De la Niepce, en remplacement de Danviray, ides de mars 1676 : – à Petitville, sur la présentation du Roi, de Jacques De la Brousse, diacre, du diocèse d'Avranches, en remplacement de Gilles Vauborel, 27 mars 1676 ; – à Quincampoix, de Gabriel Le Tellier, en remplacement de Salingant, 9 mars 1676, et, cette nomination n'ayant point eu d'effet, de Robert Le Cerf, du diocèse de Bayeux, qui avait été présenté par le cardinal de Bouillon, 23 mars 1676 ; – à Saint-Pierre de Reuville, d'Augustin Du Feuil, 27 avril 1676 ; – à Saint-Georges de Romilly, de Denis Hébert, religieux du Bec, 18 juillet 1676 ; – à Saint-Denis-sur-Scie, de Louis Baudouin, en remplacement de Jean-Baptiste Le Canu, qui avait résigné, 6 mars 1676 ; – à Saint-Just, d'Adrien Alexandre, précédemment curé de Sorquainville, en remplacement de Nicolas Goullé, démissionnaire, pour cause de permutation, 24 octobre 1675 ; – à Toussaint, de Pierre Lesueur, précédemment curé de Saint-Martin de Tourville, en remplacement de Jacques Vallemare, qui avait résigné, 12 avril 1676 ; – à Yvetot, de François Chauvigné, du diocèse de la Rochelle, 11 juillet 1676 ; – de Jacques Vaultier, 28 juillet même année ; – à la chapelle de Saint-Martin de Druelle à Cottévrard, 18 juillet 1676 ; – à celle de Sainte-Marie-Madeleine de Canivet, au Vieux Rouen, 29 juillet 1676 ; – à celle de Saint-Michel d'Yville, 28 septembre 1676 ; – au prieuré de la Madeleine de Rouen, de Vincent Bechameil, en remplacement de Guillaume Brunet, démissionnaire, 2 juillet 1676 ; – à celui de Toussaint de Bellescambre, de Raoul Guerard, curé de la Crique, en remplacement d'Étienne-Jean-Robert de Pallieul, décédé, 27 avril 1676 ; – à celui de Notre-Dame de Brionne, de Françoise-Marie de Mouy, religieuse de la Saussaye, en remplacement de Renée Le Michel de la Brelonnière, qui avait résigné ; *sumptum* des bulles pour la dite de Mouy, 3 des noues d'octobre 1675 ; mise en possession par Étienne, de Fieux, vicaire général de l'archevêque, de la dite de Mouy, nonobstant l'opposition de partie des religieuses, 3 mai 1676. – Registre écrit sur papier timbré, paraphé par M. Le Pesant, lieutenant général au bailliage de Rouen.

G. 6134. (Registre.) – In-folio, 100 feuillets, papier, relié en parchemin.

1676-1677. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations à des cures : à Saint-Herbland de Rouen, de Louis le Carpentier, bachelier en théologie, gradué, en remplacement de maître Nicolas le Prévost, décédé, 23 janvier 1677 ; – à Saint-Martin sur Renelle de Rouen, d'Étienne Theroulde, sous-diacre, bachelier en la sacrée faculté de Sorbonne, chanoine de Rouen, en remplacement de Robert Marc, qui avait résigné, 4 décembre 1676 ; – à Beaumont-le-Hareng, de Jacques Houssaye, 23 mars 1677 ; – à Saint-Pierre de Bolleville, de Richard Simon, prêtre, en remplacement de maître Marlot, décédé, 27 novembre 1676 ; – à la Cerlangue, sur la présentation de la duchesse de Longueville, de Jacques Le Febvre, docteur en théologie, 25 mars 1677 ; – à Saint-Denis du Chef-de-Caux, de Jean Le Clerc, 1^{er} novembre 1676 ; – de Jean-Charles Adam, 23 janvier 1677 ; – à Conteville, de Louis Tricotté, bachelier en théologie, 27 octobre 1676 ; – à Saint Aubin de Croixmare, de maître Jean Hébert, précédemment curé de Mélicourt, au diocèse d'Évreux ; 6 février 1677 ; – à Sainte-Geneviève du Mesnil-sous-Fry, de Pierre de Tiremois, chanoine régulier, en remplacement de Gilles Le Chevalier,

autre chanoine régulier, décédé, 17 septembre 1676 ; – à Normanville, 3^e portion, de Jean Valet, du diocèse de Metz, 5 octobre 1676 ; – à Ouainville, de Jacques De la Niepce, en remplacement d'Arthur Danviray, décédé, 26 mars 1677 ; – à Saint-Martin du Manoir, de Pierre Fouquet, 20 février 1677 ; – à Saint-Étienne de Saussezemare, de Claude Banier, 6 septembre 1676 ; – à Touffreville au doyenné d'Eu, de Gabriel Pollinde, bachelier en théologie du diocèse de Vabres, en remplacement de Pierre Mandet, 1^{er} novembre 1676 ; – à Toussaint, de Pierre Renoult, 6 octobre 1676 ; – à Notre-Dame du Vieux-Manoir, de François Le Carpentier, en remplacement de Jean Le Blanc, 5 novembre 1676 ; – au prieuré de Saint-Remy de Bezu, d'Anne Busquet, en remplacement de Louis de Baudry de Piencourt, décédé, 15 décembre 1676 ; – au prieuré de Gasny, de Dom François Faminette, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation Anglaise ; nommé par le cardinal de Bouillon ; prend possession le 10 avril 1677. – Registre écrit sur papier timbré, paraphé par M. Le Pesant, lieutenant général au bailliage de Rouen.

G. 6135. (Registre.) – In-folio, 249 feuillets, papier, relié en parchemin.

1677-1676. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Hardouin Rouxel de Médavy au canonicat vacant par le décès de Du Buisson, 24 mars 1678 ; – de Pierre du Perroy, cleric du diocèse d'Évreux, au canonicat vacant par la résignation de Pierre du Perroy, 3 avril 1679 ; – de Jean-Baptiste Canu, à la cure de Saint-Gervais de Rouen, en remplacement de Jacques, Antoine et Pierre Harel, déclarés inhabiles, 1^{er} mai 1676 ; – de M^e Nicolas Le Hulle, à la même cure, en remplacement de Pierre Harel, nommé, par permutation, à la cure du Petit-Couronne, 4 février 1678 ; – de Jean Carrey, à celle de Saint-Laurent de Rouen, vacante par le décès de Martin Dauno, 6 juin 1678 ; – de François de Bruneval, à celle de Saint-Vigor de Rouen, 22 janvier 1679 ; – de Thomas Bulteau, docteur en théologie de la faculté de Paris, à celle de Saint-Vivien de Rouen, vacante par le décès de Delamare, 22 juin 1678 ; – de Guillaume Lorrain, à celle de Notre-Dame d'Andely, vacante par le décès de maître Le Mercier, 13 décembre 1678 ; – de Jean-Clovis Rousseau, à la cure de Saint-Martin de Daubeuf, vacante par la résignation d'Anselme Rousseau, 18 juin 1675 ; – de Charles Gueroult, à celle de Notre-Dame de Berville-sur-Seine, vacante par la résignation de Gérard Husson, 28 mai 1678 ; – de Louis Basly, à celle de Saint-Martin de Beuzeville, vacante par la résignation de Jean Le Roux, 27 mai 1678 ; – de Pierre Guerrant, curé de Muchegros, à celle de Carville la Folletière, vacante par la résignation de Nicolas Marchant, 17 mai 1677 ; – de David Jamet, à la cure de Croismare, vacante par le décès de Jean Hesbert, 2 mai 1678 ; – de Pierre Jeuffray, curé d'Ectot-l'Auber, à celle de Notre-Dame de Franqueville, vacante par la démission de Jean Carrey, 8 novembre 1678 ; – de François Conseil, à la cure de Saint-Martin de Grandcourt, vacante par la démission de Simon Du Busq, 27 janvier 1678 ; – de Jacques Lombard, à celle de Hautot-l'Auvray, vacante par la résignation de Jacques Simon, 6 janvier 1678 ; – d'Alphonse Boutren, à celle de Mélamare, vacante par le décès de Jean Le Mercier, 1^{er} décembre 1677 ; – de François Simon, à celle de Saint-Sauveur de Montivilliers, vacante par le décès de Jean Bottey, 22 août 1678 ; – d'Alphonse Le Gendre, à celle de Saint-Ouen de Morville, vacante par le décès d'Antoine Gilet, 19 octobre 1678 ; – de Jacques Soyer, à la 3^e portion de Normanville, vacante par la démission de Jean Vallet, 12 décembre 1677 ; – de Gilles Martin, à la cure de Saint-Aubin du Petit-Couronne, vacante par la résignation de Pierre Harel, 18 décembre 1677 ; – d'Edmond Doré, à la cure de la Pierre, 7 mai 1678 ; – de Gabriel de Rollinde, à celle de Saint-Martin-le-Gaillard, vacante par le décès de Philippe Bareillion, 10 mai 1677 ; – de Pierre Du Pressoir, à celle de Thérouldeville, vacante par la résignation de Jacques Hamon, 17 novembre 1677 ; – de Pierre Chrestien, à celle du Thuit-Hébert, vacante par la résignation de Germain Duval, 6 novembre 1677 ; – de François Timoléon de Choisy, au prieuré de Saint-Lô, vacant par la résignation de Louis-Marie Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres ; bulles du 8 des calendes de mai 1677 ; prise de possession, le 19 juin 1678 ; – de Jean Goutelle, au prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan, vacant par suite de l'inhabilité de Dufresne, 4 juillet 1678 ; – de Pierre de Calvo, à l'abbaye d'Eu, vacante par le décès du cardinal Virginius ; bulles, 10 septembre 1678 ; prise de possession, le 21 novembre même année ; – de Nicolas-Alexandre Le Cordier, au prieuré d'Arqués, juillet 1678 ; – de Claude-Daniel Prevost, au prieuré de Notre-Dame d'Auffay, vacant par la résignation de François d'Alligre, 3 mars 1679 ; – de François Femnick, au prieuré de Gasny, vacant par la résignation de Jacques Laloier, 2 août 1677 ; – de Guillaume de Lestoq, docteur de Sorbonne, au dit prieuré, 6 juillet 1678 ; – de Jean-Louis Brunet, au prieuré de Noyon ou

Charleval, vacant par la résignation d'Alexandre de Faucon, mars 1678 ; – de Guillaume Vallet, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de Léonard de Salornay, 22 avril 1677 ; – de Jules-César De la Grange, au prieuré de Vesly, vacant par la résignation de son frère Charles De la Grange, 26 octobre 1677.

G. 6136. (Registre.) – In-folio, 100 feuillets, papier, relie en parchemin.

1679-1680. – Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Nicolas Barjolle, à la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par le décès de François Houppesville, 10 octobre 1679 ; – de Gabriel Bizet, à celle de Saint-Sever de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jacques Lemonnier, 1^{er} décembre 1679 ; – de Nicolas Le Vasseur, à la cure de Notre-Dame d'Alihermont, vacante par le décès de Michel Petit, 22 novembre 1678 ; – de François Pillement, à celle de Notre-Dame de Blosville *vulgo* de Bonsecours, vacante par la démission de Jean Vitecoq, sous-diacre, 7 mai 1679 ; – de Jean Le Vasseur, à la cure de Déville, au doyenné d'Eu, vacante par la démission de Charles De la Grave, 27 mai 1679 ; – de Philippe Duhamel, curé du Mesnil-Rogues, à celle d'Écretteville, 1677 ; – de Jacques Ferey, à celle d'Envronville, vacante par le décès de Nicolas Hérambourg, 22 mai 1679 ; – de Michel Le Chevalier, à celle de Sainte-Croix de Fécamp, vacante par la résignation de Charles Pierre, 26 avril 1679 ; – de Charles De la Grave le jeune, à celle de Saint-Pierre de Nullemont, vacante par la résignation de Charles De la Grave, 15 novembre 1678 ; – de maître François Lucas, du diocèse de Coutances, à la cure de Prétot, vacante par le décès de Robert Foucard, 3 mai 1679 ; – de Nicolas Biaise, bachelier en droit canon, à celle de Sainte-Anne de Raffetot, vacante par le décès d'Antoine Marie, 15 janvier 1680 ; – d'Alexandre Plouger, à celle de Saily, 11 février 1679 ; – de Nicolas Mignot, à celle de Sainte-Beuve en Rivière, vacante par la résignation de Jean Bruhier, 26 mai 1679 ; – de Pierre de Tiremois, à celle de Saint-Léger du Bourdeny, 20 novembre 1679 ; – de Guillaume Lorrain, à celle de Saint-Martin de Vésillon, vacante par la résignation, pour cause de permutation, d'Emmanuel Desmoulins, 1^{er} mars 1679. – Fulmination de la bulle (calendes de février 1678), qui pourvoit frère Nicolas de Villeneuve au prieuré de Bonne nouvelle lès-Rouen, vacant par la résignation de Denis Ancelin, 17 avril 1679. – Nomination de Joseph Shirburne, au prieuré de Saint-Michel de Bouconvilliers, vacant par la résignation d'Anselme De la Roque, 4 décembre 1679 ; – de Guillaume de Grosbois, au prieuré de Graville, vacant par le décès d'Antoine de Bragelonne, 4 septembre 1679 ; – de Joseph Shirburne, au prieuré de Gasny, vacant par la résignation de François Femnick, 2 décembre 1679 ; – de Michel Heusté de Lamberville, au prieuré de Saint-Sylvestre de Clères, vacant par la résignation de frère Olivier Heusté de Lamberville, 17 avril 1679.

G. 6137. (Registre.) – In-folio, 199 feuillets, papier, relié en parchemin.

1680-1681. – Registre pour servir au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Pierre Le Maire, à un canonical, en remplacement de Philippe De la Place, démissionnaire, 7 juin 1680 ; – de Jacques-Madeleine de Rouxel, du diocèse de Besançon, à un autre canonical, en remplacement de Charles Mallet, décédé, 21 août 1680. – Révocation par Jean-Baptiste Du Breuil de la résignation qu'il avait faite, pour cause de maladie, de sa cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 18 mai 1680. – Nomination de Thomas Bulteau, à la cure de Saint-Laurent de Rouen, 11 mars 1680 ; – de Daniel Preudhomme, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, en remplacement de François Bruneval, 8 avril 1680. – Nomination de François Lesage, à la cure de Bléville, 4 octobre 1681 ; – d'Archambault Prat, du diocèse de Lyon, à la cure de Saint-Pierre de Canteleu, en remplacement de M. Le Marié, décédé, 20 décembre 1680 ; – de Charles Duillencourt, à la cure de Notre-Dame de Croisy et son annexe la Haye-en-Lyons, en remplacement de Guillaume Duillencourt, qui avait résigné, 27 février 1680 ; – de Claude Delamare, docteur en théologie, à la cure de Saint-Remy de Dieppe, en remplacement de Henri Huvier, décédé, 29 novembre 1680. – Acte de renonciation à l'abbaye de Bival en faveur de Madeleine de Faulcon de Ris, nommée coadjutrice avec future succession, par Marie-Françoise de Groslee de Mespieu, élue récemment supérieure de Notre-Dame de Liesse, 21 juin 1680. – Nomination d'Alexandre Bigot, au prieuré de Notre-Dame de Beaumont-le-Perreux, en remplacement de Pierre Mallet, décédé, et de Jean Edeline, démissionnaire, 1^{er} juin 1680. – Nomination de Jacques Brunel, au prieuré de Noyon-sur-

Andelle, 30 avril 1680. – Acte de sécularisation de Jacques Baudry, religieux de l'ordre de Saint-François, du couvent de Provins, 17 mai 1680.

G. 6138. (Registre.) – In-folio, 250 feuillets, papier, relié en parchemin.

1681-1682. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Lettres de l'archevêque, qui nomment Étienne de Fieux son vicaire général, 30 janvier 1682. – Nomination de Jean Hue de la Roque, à l'archidiaconé du Petit-Caux, en remplacement de Guillaume Bochart de Champigny, démissionnaire, 29 avril 1681 ; – de Nicolas-Alexandre Le Cordier, à un canonicat, en remplacement de Jacques-Madeleine de Rouxel de Médavy, démissionnaire, 7 juillet 1680. – Union par M^{gr} de Matignon, évêque de Lisieux, de la 4^e portion de la cure de Saint-Cande-le-Vieux, vacante par le décès de Jean Le Noyer, aux trois autres portions, 24 mars 1681. – Nomination de François Larchevesque, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Étienne des Tonneliers, vacante par le décès de Jean Baptiste Le Prevost, 29 juillet 1681 ; – de François Nepveu, à la cure de Bures, en remplacement de Jacques Le Verdier qui avait résigné, 26 mars 1681 ; – de Charles De La Loude, à la cure de Doudeauville, en remplacement de Charles Trougard, décédé 9 janvier 1682 ; – de François Gaultier, à la cure de Saint Clair sur les Monts, en remplacement de Jacques Le Picart, décédé, 30 avril 1681 ; – de René Nouet, au prieuré de Saint-Fiacre de Mont-Louvet, en remplacement d'Anne Nouet, qui avait résigné, 13 mars 1681 ; – de Cuthbert Parker, du diocèse de Chester, au prieuré de Saint-Pierre de Pontoise, 2 mai 1681. – Fondation par René d'Auber de Daubeuf, d'une chapelle en l'honneur de Saint-Charles Borromée et de Saint-Louis en son manoir de Daubeuf, 11 octobre 1681. – Acte de présentation par Louis de Crevant de Humières, maréchal de France, comme tuteur honoraire de Louise-Julie de Crevant, princesse d'Yvetot, de Jean Pauchin, au doyenné d'Yvetot ; – nomination dudit Pauchin, 22 octobre 1681. – Dispenses pour cause de consanguinité inscrites à partir de janvier 1682.

G. 6139. (Registre.) – In-folio, 300 feuillets, papier relié en parchemin.

1682-1683. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination d'Adrien Le Seigneur, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Bernay, à un canonicat en l'église de Rouen, vacant par la résignation, pour cause de permutation, de Jérôme Gourreau de la Proustière, 12 des calendes de décembre, 1682. – Nomination de François Rouxel de Médavy à un canonicat vacant par la démission de Claude Le Bourgeois, le 27 février 1681. – Nomination de Jacques Desfosses, maître en théologie, à la cure de Saint-Sever de Rouen, en remplacement de M. Le Monnier, qui avait retenu une pension, 15 octobre 1582. – Dispense accordée à Jean-Baptiste Le Comte pour posséder à la fois une des portions de la cure d'Anneville et un des canonicats de Charlemesnil, 30 juin 1682. – Nomination de Martin Le Bienvenu, du diocèse de Lisieux, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Martin de Barentin, en remplacement de M. Cered, démissionnaire, 13 novembre 1682 ; – de Jacques Marcotte, sous-diacre, à la cure de Saint-Pierre de Bolleville, en remplacement de Richard Simon, démissionnaire, 10 octobre 1682 ; – de François Mauger, à la cure de Bully ; prise de possession, 10 mars 1682 ; – d'Antoine Basselin, à la cure de Notre-Dame de Canville, en remplacement de Louis Rasset, démissionnaire, (présentation par Louis Lambert, comme intendant des affaires de son excellence Jacques Rocque, chevalier, sieur de Varengeville, Doudeville, ambassadeur de S. M. vers la Sérénissime République de Venise, 27 janvier 1682) ; – de François De la Valette, à la cure de Compainville, sur la présentation de Geneviève de Gosselin, dame du lieu, 15 novembre 1681 ; – de Louis de Fergeol, diacre, à la cure de Saint-Martin de Couronne, en remplacement de Jean Hallé, démissionnaire, 25 mai 1682 ; – de Gabriel Briosne, à la cure de Naftel, au diocèse d'Avranches, en remplacement de François James, décédé, sur présentation faite par le Roi, 28 mars 1682 ; – de Georges Ausoult, à la cure de Saint-Léger du Bourdeny, en remplacement d'Élie Berenger, démissionnaire, 8 novembre 1682 ; – d'Étienne Bressin, du diocèse d'Évreux, à la cure de Saint-Maurice d'Ételan, vacante par la résignation de Florent Rault, 10 septembre 1682. – de Robert Le Charpentier, à la cure de Saint-Vast de Sommery, en remplacement de Guillaume Du Mesniel, décédé, 8 juin 1682 ; – de Nicolas Le Coq, à la chapelle de Saint-Gilles du Boscaulle, à Saint-Denis d'Héricourt, en remplacement de Maurice Salet, décédé, 15 décembre 1682 ; – de Pierre Brasseur, à la chapelle Saint-Adrien et Saint-Antoine en la paroisse de Saint-Sulpice au doyenné d'Eu, de la fondation de Guillaume Belin (présentation

de François Gorre, curé de la paroisse, 22 septembre 1682). – Nomination de Guillaume Anfrye de Chaulieu, clerc du diocèse de Rouen, bachelier de Sorbonne, à l'abbaye de Saint-Martin d'Auchy lès-Aumale, en remplacement de Geoffroi-Alexandre de Jarente de Sievan, veille des nones de juin 1682 ; procuration donnée par ledit de Chaulieu, domicilié à Paris, enclos du Temple, pour prendre possession de ladite abbaye en son nom ; – d'Étienne Girardin, à l'abbaye de Beaubec, 8 des ides de mai 1682 ; – de M. Étienne de Fieux, à l'abbaye de Bellozanne, en remplacement de Jacques de Fieux, évêque de Tulle, démissionnaire, 12 décembre 1682 ; – de Laurence-Madeleine Kadot de Sebeville, à l'abbaye de Montivilliers, en remplacement de Léonor de Bellefont, décédée, 19 des calendes de septembre 1682 ; – de Nicolas Sauguin, au prieuré de Gasny, en remplacement d'Étienne Besnard, démissionnaire, 5 des calendes de septembre 1682 ; – de Catherine Blanche Rouxel de Médavy, religieuse d'Almenesches, au prieuré de Lillebonne, 13 janvier 1683 ; – de Nicolas de Caradas, au prieuré de Sainte-Croix du Tréport ; prise de possession, 19 octobre 1682 ; – de Louis Colbert, abbé de Bonport etc., au prieuré de Sainte-Foi de Longueville, en remplacement de Pierre de Bellière, décédé, 28 janvier 1683. – Dispenses pour cause de parenté. – Listes d'ordinations. – Lettres de tonsure de Nicolas de Caradas, fils de François de Caradas, sieur du Héron, et de Marthe Coquerel, par M^{gr} Baudry de Piencourt, évêque de Mende, 25 mars 1678 ; – d'Adrien Sacquespée, fils d'Adrien Sacquespée et d'Anne Poienne, dernier décembre 1682 ; – de Nicolas De la Tour, fils de Pierre De la Tour, lieutenant au bailliage de Gisors, 22 mai 1682. – Nouvelle signification des grades de Robert Pocquelin.

G. 6140. (Registre.) – In-folio, 583 feuillets, papier, relié en parchemin.

1683-1684. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Nicolas Busquet, à un canonicat en l'église de Rouen, en remplacement de M. Levesque qui avait résigné, 15 des calendes de juin 1684. – Procuration donnée par Guillaume Bochart de Champigny pour résigner, en son nom, sa prébende canoniale d'Amfreville, 29 janvier 1683. – Nomination de Robert Gueroult, chapelain de la cathédrale, au canonicat de Saint-Saire en la cathédrale, vacant par la résignation de Louis Gueroult, 25 juillet 1684. – Nomination de François Boyvin, maître ès-arts, curé de Grainville-sur-Fleury, à la cure de Saint-Armand de Rouen, vacante par la résignation de David Delamare, 15 décembre 1684 ; – de Vincent Le Mettais, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par le décès de maître Moysant, 5 juin 1684 ; – de Pierre Godefroy, à la cure de Saint-Étienne des Tonneliers, vacante par le décès de M. Larchevesque, 1^{er} décembre 1684 ; – de Jérôme Grebauval, à la cure de Saint-Pierre-du-Châtel, vacante par la résignation de Jean de Sahurs et la cession : le droits faite par Jean Langlois, 24 mai 1684 ; – de maître Pierre Clément, à la cure de Saint-Maclou, en remplacement de Bernard de Besançon, décédé, 2 juillet 1683 ; – de Barthélemy Busquet, à la chapelle de Saint-Gilles de Répainville en remplacement de Claude-Antoine De Fours de Saint-Clair, qui avait résigné, 15 juillet 1683. – Nomination à la cure de Saint-Germain de Beaussault, de Nicolas Noël, curé de Boissay, 29 mars 1683. – Présentation de Louis Asselin, à la cure de Notre-Dame du Bec-Crespin, par François Rome, baron du Bec-Crespin, 9 janvier 1684. – Nomination de Léon de Malville, à la 1^{re} portion de Cailly, en remplacement d'Isaac Dupont, décédé, 28 août 1684. – Prise de possession par Richard Lucas, de la cure de Draqueville, 8 mars 1683. – Nomination de Pierre Bonissent, bachelier en théologie, à la cure d'Estouteville, au doyenné de Cailly, en remplacement de Nicolas Guilbert de Vilette, décédé, 6 juin 1683 ; – de Gaspard Le Noble, à celle de Fontaine le Bourg, en remplacement de François Le Halleur, démissionnaire, 12 mars 1683 ; – de Charles Le Fèvre, curé d'Amenucourt, à la cure de Fours, en remplacement de Pierre Ausoult, 12 des calendes de décembre 1683 ; – de David Gloria, à la cure de Saint-Aubin d'Hugleville, 29 novembre 1683 ; – de Nicolas Le Febvre, à la 1^{re} et à la 2^{me} portion de la cure de Longueil, en remplacement de Michel Roger, décédé, 15 septembre 1683 ; – ce Georges Papavoine, à la cure et doyenné de Motteville l'Esneval, en remplacement de Charles de Bessin, décédé, 21 juin 1683 ; – de Dominique Dautecourt, à la cure de Saint-Sauveur de Nointot, en remplacement de Louis Foubert, qui avait résigné, 20 septembre 1683 ; – de Guillaume Dorival, à la cure de Saint-Aubin-le-Cauf, en remplacement de Robert Perdrix, décédé, 1^{er} avril 1684 ; – de Gilles Bonnet de Grandchamp, à la cure de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, en remplacement de Jean Bunel, qui avait résigné, 1^{er} septembre 1681 ; – de Jacques Paroy, à la cure de Sainte-Marguerite-sur-mer, en remplacement de Philippe Lefebvre, qui avait résigné, 22 avril 1684. – Acte de réunion des 2 portions de l'église de Sommary, 7 février 1684. –

Nomination de Jacques Moysant, licencié en théologie, curé de Frichemesnil, à la 1^{re} portion de l'église de Sommary, en remplacement de François Mauger, décédé, 23 octobre 1683 ; – de Jacques Lefevre, à la cure de Veules, en remplacement de Nicolas Touchard, condamné, 10 des calendes d'août 1683. – Établissement d'une chapelle sous le titre de Saint-Sauveur, par Élisabeth-Angélique de Vienne, veuve de François de Montmorency, au hameau du Tilleul, paroisse de Cantiers, 1676, et 10 mai 1683. – Nomination de Pierre Lemery, à la chapelle de Saint-Pierre, au manoir de Fréville, 12 septembre 1684 ; – de Nicolas Cousin, à la chapelle de Saint-Pierre de Soquence, en la paroisse de Sahurs, 3 novembre 1684. – Nomination de sœur Gigaud de Bellefond, au prieuré de Notre-Dame des Anges de Bellefond à Rouen, en remplacement de Laurence de Bellefond, décédée, 14 janvier 1684 ; – de Claude Chauvet, au prieuré de la Madeleine de Rouen, en remplacement de Vincent Bechameil, démissionnaire, 6 des calendes de juillet 1683. – Érection par Anne de Montclair, veuve de Georges de Motteville, d'un canonicat en la collégiale de Saint-Michel de Motteville, 7 août 1682. – Nomination de Guillaume Talbot, à un canonicat en cette collégiale, 26 décembre 1683. – Présentation par Louis de Crevant de Humières, tuteur honoraire des princesses d'Yvetot, de François Bérenger, à la cure et au doyenné d'Yvetot, 25 avril 1684. – Nomination de Charles Martel, à l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, en remplacement d'Adrien Martel, décédé, 17 des calendes de novembre 1682. – Résignation par Joseph d'Aquilenguy, du prieuré de Beaussault, en faveur de Boniface d'Aquilenguy, du diocèse de Fréjus, 12 des calendes de décembre 1682. – Nomination de Jacques Le Carbonnel, au doyenné de la cathédrale d'Avranches, en remplacement de François Le Carbonnel qui avait résigné, dernier octobre 1684. – Dimissoires, listes d'ordination, dispenses pour cause de parenté à l'effet de contracter mariage.

G. 6141. (Registre.) – In-folio, 349 feuillets, papier, relié en parchemin.

1684-1686. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Prise de possession, par David Theroulde, d'une prébende canoniale vacante par le décès de Pierre de Moy, 9 septembre 1685. – Nomination de Jacques Auvray, docteur en théologie, à la prébende canoniale de Braquemont, résignée en sa faveur, pour cause de permutation, par François De la Fosse, 18 août 1685. – Présentation, par François de Prunelay, de Robert Jean, à la cure d'Auzouville l'Esneval, 3 septembre 1685. – Nomination de Bonaventure d'Angennes, à la cure de Saint Pierre de Basqueville, vacante par le décès de Philippe Dehors, 14 juillet 1685 ; – d'Abraham Maurry à la cure de Boos, 16 octobre 1685 ; – de Charles Mouquet, à la cure de Bures, en remplacement de maître Nepveu, décédé, 31 décembre 1685 ; – de Pierre Desportes, à la cure d'Illeville-sur-Montfort, en remplacement de Jean Desportes, qui avait résigné, 9 mai 1685 ; – de Georges Colecte, à la cure de Notre-Dame de Limpiville, en remplacement de Michel Fossart, qui avait résigné, 16 octobre 1685 ; – de Nicolas Le Carpentier, à la cure de Saint-Léonard de Maulévrier, en remplacement de Richard Liot, démissionnaire, 14 mars 1686 ; – de Charles Vallet, à la cure du Mont-aux-Malades, 16 juillet 1685 ; – de Daniel Poret de Boisandré, du diocèse de Séez, à la cure de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, en remplacement de Louis Dolivier, 3 février 1686 ; – de François Bérenger, à la cure de Sainte-Marie-des-Champs, en remplacement de Nicolas Langlois, sieur de Motteville, 19 juin 1685 ; – de Jean Moulin, à la cure de Saint-Martin de Villequier, en remplacement de Guillaume Estard, qui avait résigné, 22 février 1686. – Établissement d'une chapelle au manoir du Plessis à Boscguerard, doyenné de Cailly, par Charles Puchot, 7 décembre 1685. – Nomination de René-François de Beauvais, à l'abbaye de Saint-Victor, en remplacement d'Antoine Le Clerc, 14 des calendes d'août 1685. – Présentation de Joseph Terrier, au doyenné de Sauqueville, vacant par la démission de François Guillebert, 17 avril 1685. – Nomination de Marin Le Brun, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, à Grémonville, en remplacement de François de Ferrare, qui avait résigné, 23 juin 1685 ; – de Nicolas Le Neveu, au prieuré de Saint-Saens. – Lettres de tonsure de René-Joseph Tournemine, de la Compagnie de Jésus, 22 septembre 1685.

G. 6142. (Registre.) In-folio, 299 feuillets, papier, relié en parchemin.

1686-1687. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Révocation par Raoul Bretel de Grémonville, haut doyen de la cathédrale, de la procuration qu'il avait donnée à l'effet de résigner sa dignité en faveur de François-Augustin de Couvert de Sottevast,

31 octobre 1686. – Résignation par Raoul Bretel de Grémonville, du grand archidiaconé, en faveur de Raoul Bretel, son neveu, 5 novembre 1686. – Nomination d'Étienne de Fieux, au grand archidiaconé, en remplacement de Raoul Bretel, décédé, 13 novembre 1686 ; – de Jacques-Madeleine Rouxel de Médavy, acolyte, à un canonicat vacant par le décès dudit Bretel, 12 novembre 1686. – Nomination de Marin Le Moine, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, en remplacement de Vincent Le Mélais, docteur de Sorbonne, 14 mai 1686 ; – de Guillaume Aublay, curé de Boissay-le-Châtel, puis de Guillaume Le Maistre, à la même cure, en remplacement dudit Le Moine, démissionnaire, 13 juillet 1686 ; – de Pierre Dubosc, à la cure de Saint-Hilaire, en remplacement de Claude Ricard, décédé, 19 avril 1686. – Arrêt du Conseil d'État et lettres-patentes sur icelui qui confirment Abraham de Brossard dans ses droits au patronage de l'église d'Augeville-Hateleu, 13 mai 1686. – Nomination de Toussaint Le Prevost, du couvent de Silly, ordre de Prémontré, à la cure de Fréville, en remplacement de maître Lucas, décédé, 19 octobre 1686 ; – de Jacques Simon, à la cure de Bolleville, en remplacement de Jacques Marcotte, décédé, 26 août 1686 ; – de frère Étienne Richomme, à la cure de Saint-Jacques et Saint-Gilles du Mont-aux-Malades, 29 mai 1686 ; – de Robert Vivel, curé d'Hibouville, à la cure de Saint-Germain des Essarts, 21 avril 1686. – Établissement d'une chapelle de Saint-Alexandre, à Croissy, par Alexandre Desjardins, 11 juin 1686 ; – d'une chapelle de Notre-Dame à Imbleville, par Charles Baudry, sieur du lieu, 21 août 1686 ; – d'une autre chapelle, au manoir d'Avernes, par René Guillaume, sieur de Mourlière et d'Avernes, 11 juin 1686. – Lettres du cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, qui nomment vicaire général, pour ladite abbaye, Jean-Baptiste Duhamel, docteur en théologie, 1686. – Acte par lequel François Verjus, évêque de Grasse, nomme, pour le remplacer, comme grand vicaire de Fécamp, Alexandre-Louis de Gory, licencié en théologie, 19 octobre 1686. – Nomination de Henri Bretel de Lanquetot, au prieuré de Bolbec, en remplacement de Claude Bretel de Lanquetot, son frère, démissionnaire, 17 mai 1886 ; – de Philippe Le Vasseur, au prieuré de Crasville la Roquefort, en remplacement de Germain Le Vasseur, son frère, qui avait résigné, 19 juin 1686 ; – de Jean-François Coynart, au prieuré de Saint-Thomas-le Martyr à Saint-Maclou de Folleville, en remplacement de M. d'Estalleville, 8 décembre 1686 ; – de M. Clément, docteur en théologie, au prieuré de Saint-Pierre de Pontoise, en remplacement de Cuthbert Parker, démissionnaire, 3 mars 1687.

G. 6143. (Registre.) – In-folio, 301 feuillets, papier, relié en parchemin.

1687-1688. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination par Hardouin Rouxel de Médavy, de M. Barjolle, docteur en théologie, curé de Saint-Michel de Rouen, pour son vicaire général et official au doyenné de la cathédrale de Rouen, 28 juillet 1687. – Nomination d'Étienne de Fieux, au grand archidiaconé, en remplacement de Raoul Bretel d'Estalleville, 10 avril 1687 ; prise de possession, le même jour. – Nomination de Jean Hacquelt, à un canonicat, en remplacement de Jean O'Molony, qui avait résigné, 2 juin 1687 ; – de maître Theroulde, curé de Saint-Martin-sur-Renelle, à un autre canonicat, en remplacement de François De la Fosse, qui avait résigné ; présentation faite par le Roi ; – de Claude Du Four, à la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, en remplacement de Henry Cavalier, qui avait résigné, 6 mai 1688 ; – de Louis Fontaine, du diocèse de Coutances, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, en remplacement de Daniel Preud'homme, qui avait résigné, 18 décembre 1687 ; – de Nicolas Le Canu, curé d'Ambourville, à la cure d'Anneville, en remplacement de Pierre Fourré, démissionnaire, 10 mai 1688 ; – de Jean Deschamps, à la cure de Saint-Vincent d'Aubermare, 12 juillet 1687 ; – de Nicolas Losmer, à la cure de Derchigny, en remplacement de Louis Maille, qui avait résigné, 29 avril 1687 ; – de Michel Le Ber, à la cure d'Écrainville ; prise de possession, le 19 mars 1687 ; – de Michel Fullot, à la cure de Saint-Valery de Fontaine-la-Mallet, en remplacement de Pierre de Neufville, 28 mai 1687 ; – de Nicolas Caudebec, à la cure de la Fontelaye, en remplacement de M. Baudry, décédé, 17 mars 1688 ; – de Jacques de Moy, à la cure de Fréville, en remplacement de Toussaint Le Prevost, décédé, 10 juillet 1687 ; – de Jean-Baptiste de Saint-Ouen, curé du Mesnil-sous-Vienne, à la cure de Gisancourt, en remplacement d'Étienne Morel, qui avait résigné, 19 juin 1687 ; – de François Le Signerre, à la cure de Saint-Sulpice d'Hardouville, en remplacement de Jean Des Abris, décédé, 28 mai 1687 ; – de Louis-Augustin de Fergeol de Villers, à la cure d'Hénouville ; présentation, 26 avril 1687 ; – de Jacques de Hautecourt, à la cure du Mont-aux-Malades, en remplacement d'Étienne Richomme, qui avait résigné,

20 février 1688 ; – de François Boullaie, à la cure de Nointot, en remplacement de Jacques de Hautecourt, qui avait résigné, 29 décembre 1687. – Établissement d'une chapelle de la Sainte-Vierge, à Bully, par M. Louis de Lestendart, marquis de Bully, 10 mai 1688 ; – d'une chapelle de la Sainte-Vierge, au manoir du Bout-du-Bosc, à Déville près Rouen, par Philippe De la Place, 18 mars 1687 ; – d'une chapelle de Notre-Dame de Bonsecours au Meslé, paroisse d'Épinay, par Louis Becquet, écuyer, sieur du Meslé, 18 mars 1687 ; – d'une chapelle de Saint-Émery et Saint-François d'Assise, au manoir de la Ferté, par Émery Marc de la Ferté, conseiller au parlement, 1^{er} juillet 1687 ; – d'une chapelle de la Sainte-Vierge et de Saint-Georges à Lescure, au Mesnil-Esnard, par Anne Cusson, 18 mai 1687 ; – d'une chapelle de Saint Jean-Baptiste, Saint-Pierre et la Madeleine, au Belestre, à Quevillon, par Pierre Briffault, sieur de Brécy, 15 avril 1687 ; – d'une chapelle, à Coquereau, à Saint-Georges-sur-Fontaine le Bourg, par Jacques de Quiros, écuyer, 15 juin 1681 ; – d'une chapelle de Saint-Louis, au château du Quesnay, à Saint-Saens, par Louis-Michel de Limoges, 28 juillet 1688 ; – d'une chapelle sous l'invocation du Saint-Nom de Jésus, à la Pommeraye, paroisse de Sommery, par Louis Du Mesniel, sieur de Sommery, 18^o mars 1686. – Prise de possession du prieuré de Saint-Martin de Mortemer, par François Robin, 8^o janvier 1688.

G. 6144. (Registre.) – In-folio, 298 feuillets, papier, relié en parchemin.

1688-1690. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Jacques Chaperon, à la cure de Saint-André hors-ville de Rouen, en remplacement de Nicolas Crevel, qui avait résigné, 18 septembre 1685 ; – de Robert Pollet, à la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, en remplacement de Jean-Baptiste Du Breuil, qui avait résigné, 12 août 1688 ; – de François Le Verd de Rodeval, à la cure de de Saint-Étienne de Cideville, 1^{er} décembre 1689 ; – de Pierre Vion, à la cure de Saint-Aubin de Doudeauville, en remplacement de Charles De la Lande, décédé, 11^o janvier 1688 ; – de maître Étienne Raisin, à la cure du Grand-Couronne, en remplacement de Louis de Fergeol de Villers, qui avait résigné, 6, des calendes de décembre 1689 ; – de Guillaume Thébault, à la cure de Saint-Denis de Duclair, en remplacement de Jacques le Blanc, décédé, 6^o mai 1690 ; – de Louis Prévost, à la cure de Sainte-Honorine de Gravelle, en remplacement de Jean de Chéry, démissionnaire, 24^o septembre 1688 ; – d'Antoine Paysant, à la cure de Sainte-Marie-des-Champs, 31^o janvier 1689 ; – de Marie-Angélique des Moulins de Lisle, au prieuré de Saint-Honoré des Filles-Dieu de Rouen, en remplacement de Marie de Souvré, décédée, 16^o octobre 1689 ; – de Guillaume-Nicolas Mouchard, au prieuré de Beaussault, en remplacement de Boniface d'Aquillenguy, démissionnaire, 16^o février 1689 ; – de Charles-Joseph de Mayol, au prieuré de Notre-Dame de Beaulieu en remplacement de Charles de Mayol, son oncle; brevet du Roi, 17^o avril 1688 ; – de Pierre Joysel, au prieuré de la Téroudière, en remplacement de François Joysel, démissionnaire, 4^o mars 1690 ; – de Jean Le Roux, au doyenné d'Yvetot, en remplacement de François Bérenger, curé de Sainte-Marie-des-Champs, qui avait résigné, 29^o octobre 1688. – Nomination par Louis-Désiré De la Chesnaye, abbé de Corneville, de Joachim Dreux, docteur en théologie, pour son procureur général, 9^o mai 1690 ; – par Pierre de Calvo, abbé d'Eu, de Claude de Paris, prieur claustral de cette abbaye, et de François Dufossé, docteur en théologie, pour ses vicaires généraux, 11^o septembre 1688. – Absolution pour Jean Eude, laïque, du diocèse de Sées, docteur en médecine, qui aspirait aux ordres, 19^o mai 1690.

G. 6145. (Registre.) – In-folio, 287^o feuillets, papier, relié en parchemin.

1690-1692. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination par M^{gr} Colbert de vicaires généraux : Pierre Clément, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou (Paris, 2^o février 1690 ; présents à la nomination, Étienne Baluze, docteur et professeur en droit canonique à l'Académie de Paris, et Nicolas Clément, avocat en parlement de la même ville) ; Étienne de Fieux, François de Mascranny, Pierre Longuet, docteur en théologie, Rouen, 16^o février 1691 ; – Jacques-Joachim Colbert de Croissy, abbé de Froidmont, licencié en théologie, vicaire et official de Pontoise, 6^o février 1692. – Nomination de Pierre-Louis de Guyeuro, licencié en théologie, à la chantrerie de la cathédrale de Rouen, en remplacement de Gilles de Guyeuro du Châtel, qui avait résigné, 25^o mai, 1690 ; – de Simon-François Mouret, à une prébende canoniale, en remplacement de Hardouin Rouxel de Médavy, démissionnaire, 22^o août 1691 ; – de Jean Chauffray, à un autre canonicat, en remplacement de Henri de Boyvin du Vaurouy, qui avait

résigné, 19^o novembre 1691. – Prise de possession de la cure de Saint-Maclou de Rouen, par M. André Deville, 30^o mai 1691. – Nomination de Claude Chanlatte, à la cure de Saint-Pierre l'Honoré de Rouen, en remplacement de Jean Toustain, licencié en droit, qui avait résigné, 16^o février 1692 ; – de René Tallebot, à la cure de Cideville, en remplacement de Pierre-François Le Verd de Rodeval, qui avait résigné, 29^o décembre 1690 ; – d'Isidore de la Chaussée, à la cure de Criel, en remplacement de Gérard Bruyant, qui avait résigné, 8^o juillet 1690 ; – de Pierre Frémont, docteur en théologie, à la cure du Tréport, en remplacement de maître Flahaut, démissionnaire, 24^o juin 1691. – Établissement d'une chapelle, à Mesnival à Criel, par Jean-Baptiste Bernardin, 24^o août 1690 ; – d'une chapelle de Saint-Jean-Baptiste, au manoir du Bosc-Hérault, à Ecaquelon, par Antoine de Longaunay, dernier mai 1690. – Nomination de Marie-Elisabeth de Barentin, transférée du monastère du Val-de-Grâce à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, 4 des calendes de janvier 1691 – de Marie de Gricu, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, en remplacement de madame Colbert, décédée, 22^o décembre 1691 ; – de Georges Le Pelletier, au doyenné d'Andely, 22^o octobre 1791. – Union du prieuré de Gasny au collège de Rouen, 24^o mars 1691. – Nomination de Louis Prévost, au prieuré de Graille, en remplacement de Guillaume de Grosbois, décédé, 15 décembre 1690. – Arrêt du Conseil pour la cession en commande par M. Colbert de Talmond, à M^{gr} Colbert, du prieuré de Sausseuse, 19 décembre 1691. – Titre patrimonial de François Gréard, sieur des Portes, acolyte, demeurant au séminaire de Saint-Sulpice, fils et unique héritier de Louis Gréard, écuyer, avocat au parlement de Normandie, 23 août 1690.

G. 6146. (Registre.) – In-folio, 394 feuillets, relié en parchemin.

1693-1694. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Gilles Du Four, au doyenné de la cathédrale de Rouen, en remplacement de Simon-François Mouret, décédé ; élection par le chapitre, 3 novembre 1694 ; lettres de provision de l'archevêque et renonciation par Claude de Champagne de Séricourt au droit qu'il pouvait prétendre à cette dignité, 9 novembre 1694. – Nomination de Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, à un canonicat, en remplacement de Jean Le Sens de Folleville, conseiller au parlement, qui avait résigné, 4 février 1694 ; prise de possession, le 10 février ; – de Marc-Antoine Le Pigny, à un autre canonicat, en remplacement de Bernard Le Pigny, qui avait résigné, 30 mars 1694 ; – de Henri de Monchy, docteur en théologie, à un autre canonicat, en remplacement de Charles Ridet, décédé, 18 septembre 1694 ; – de Jacques Nicolle, à la cure de Saint-André-hors-ville, en remplacement de Jacques Chapperon, qui avait résigné, 29 janvier 1694 ; prise de possession, le 30 janvier suivant. – Procuracy donnée par Alexis du Pollet, prêtre de l'Oratoire, curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen, pour résigner sa cure, pour cause de permutation, en faveur de Daniel Hervé, prieur de Saint-Pierre de Meaulme, au diocèse de Bourges, 28 novembre, 1693. – Présentation par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, de Pierre Terray, du diocèse de Lyon, à ladite cure, 25 mars 1694 ; nomination dudit Terray, 12 avril 1694. – Nomination de François Guenet, docteur de Sorbonne, gradué, à la cure de Saint-Godard, en remplacement de Pierre Cathalan, décédé, 27 décembre 1693 ; prise de possession de la même cure, en vertu de ses grades, par Jean Herbel, curé de Forges, 5 décembre 1693. – Nomination de Louis Le Comte, maître ès-arts et professeur en l'université de Paris, à la même cure, 13 février 1694 ; prise de possession, le 15 du même mois. – Présentation à la cure de Saint-Lô de Rouen, de Nicolas Brêle, prieur claustral de Saint-Lô et aussi prieur de Notre-Dame d'Étrehen, au diocèse de Sens, 4 décembre 1694. – Nomination de Jacques Aubourg, à la cure de Sainte-Marie-la-Petite, 19 mai 1694. – Nomination dudit Aubourg, à la cure de Saint-Patrice, et de David Le Viderel, à la cure de Sainte-Marie-la-Petite par permutation, 3 juillet 1694. – Nomination de Louis de Pardé, curé de Saint-Paul de Rouen, à la cure de Saint-Pierre l'Honoré, vacante par le décès de Chanlatte, 25 août 1694 ; – de Jean Peufflier, à la cure de Saint-Sever, en remplacement de Nicolas Thomas, qui avait résigné, 1^{er} mars 1674 ; – de Bernard Le Pigny, licencié ès-lois, chanoine et archidiacre en la cathédrale de Rouen, à la cure de Saint-Vincent, en remplacement d'Étienne Varemault, démissionnaire, 30 mars 1694 ; – de Louis de Pardé, à la cure de Saint-Vivien, en remplacement de Jean-Baptiste Renard, qui avait résigné, 29 octobre 1693, ce qui n'empêcha pas un nommé Charles Sagot, de prendre possession, le 20 novembre suivant, de la même cure, *ad sui juris conservationem* ; – de Jean La Barbe, à la cure de Roibec, dernier juillet 1694 ; – de Michel De Pennetot, curé de Gueuteville, licencié en théologie, à la cure de Cany, en remplacement de Pierre Hardeley, décédé, 16 octobre 1694 ; – de Jacques Chapperon, curé de Saint-André de Rouen, à la

cure de Saint-Remy de Dieppe, en remplacement de maître Delamare, démissionnaire, 18 novembre 1693; – de Nicolas Le Frêne, à la cure de Saint-Ouen-de Longpaon, 17 février 1694; – de Guillaume Gobon de Corval, à la cure de Sahurs, en remplacement d'Adrien Brindeau, décédé, 16 septembre 1694; – de Charles Maillet, au prieuré de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen, en remplacement de Claude Chauvet, décédé, ides de septembre 1693. – Nomination, par Henri Balthazar de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, d'Olivier-François de Fourcy, conseiller au parlement de Paris, abbé de Saint-Ambroise de Bourges, pour son vicaire général en l'abbaye de Saint-Wandrille, 11 mars 1694; – par ledit Olivier de Fourcy, de Séraphin de Pajol de Plouy, évêque de Die, pour son vicaire général, 3 mai 1694. – Nomination de Jacques Desmarets, évêque de Riez, au prieuré de Reaumont-le-Roger, en remplacement d'Amelot, décédé, 11 mars 1694; – de Marie des Essarts de Guiseniers, au prieuré des Bénédictines de Magny, 4 octobre 1694; – de Jean Chabert, au prieuré de Pavilly (nomination faite par Bonaventure d'Argonne, vicaire de la Chartreuse de Saint-Julien), 27 avril 1694; – de Jean Eudeline au même prieuré (nomination faite par Claude Le Roux d'Esneval), 15 octobre 1694. – Résignation par François Bouvyer, du prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, en faveur de René Guérard, moyennant 400 livres de pension, 16 août 1694. – Bulle de commende du prieuré de Sausseuse pour M^{gr} Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, en remplacement de Paul de Tallemont, 7 des ides d'octobre 1693. – Prise de possession par François Gréard, licencié ès-lois, de la chapelle de la grand'messe en l'abbaye de Saint-Amand, 11 septembre 1694d. – Fondation de la chapelle de Saint-Claude de Bouquelon par Jean-Claude De la Barre, sieur de Verdun, 8 avril 1694.

G. 6147. (Registre.) – In-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

1694-1696. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Bulle pour Gilles Dufour, licencié en l'un et l'autre droit, conseiller au parlement, nommé par le chapitre à la dignité de haut-doyen de la cathédrale de Rouen, 4 décembre 1694. – Nomination de Vincent-François Desmarets, au grand archidiaconé, en remplacement d'Étienne de Fieux, décédé, 28 novembre 1694; – de Joseph-Nicolas de Séraucourt, au même archidiaconé, en remplacement de Desmarets, qui avait résigné, 24 mai 1695; – de Louis Gaudon, à une prébende canoniale, en remplacement de son oncle, Sylvain Gaudon (résignation du 31 mars 1695); – d'André Hercent, curé d'Amfreville les Champs, à la cure de Saint-Étienne-la-grande-église, en remplacement de Charles Susanne d'Épinay, décédé, 15 février 1695; démission dudit Hercent, 3 février 1796; prise de possession de la cure de Saint-Étienne-la-grande-église par Jacques Mauger, 10 février 1696. – Nomination de Nicolas Brice, à la cure de Saint-Lô, en l'emplacement de Louis Mylthon de Froideville, décédé, 9 décembre 1694; prise de possession, 15 décembre même année. – Nomination de Nicolas De Bouis de Lépine, à la cure de Saint-Pierre-l'Honoré, en remplacement de Chanlatte, décédé; prise de possession, le 12 janvier 1695. – Nomination de Jean-Baptiste Carrière, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, en remplacement de Pierre Le Maire, qui avait résigné, 3 janvier 1696; – de François de Harden, curé de Pinterville, à la cure de Saint-Michel de Gerville, en remplacement de M. De la Haye, sur la présentation de Pierre Le Pesant de Boisguillebert, conseiller du Roi au présidial de Rouen, 20 décembre 1694; – de Thomas leChartier, à la cure de Lillebonne, en remplacement de Jean Bosroger, qui avait résigné, 24 janvier 1695; – de Jacques Paray, bachelier en théologie, à la cure de Mélamare, en remplacement d'Alphonse Boutren, décédé, sur la présentation de Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, 27 décembre 1694; – de René de Vertot, à la cure de Saint-Paër, 2^e portion, 29 mars 1695; protestation dudit de Vertot, dernier mars 1695, contre une clause de la bulle obtenue pour sa nomination à cette cure, bulle du 28 janvier même année; patron de celte cure, le marquis d'Épinay, sieur du lieu, comte de Rosendal, baron de Merlebeck, châtelain de Tru-bleville. – Nomination de Jean Le Lorrain à la chapelle Saint-Pierre Saint-Paul en la cathédrale, 6 avril 1695. – Nomination de Louise de Guiran, à l'abbaye d'Arques, en remplacement de Louise Le Plâtrier, 4 avril 1695. – Révocation de la procuration donnée par Guillaume Anfrye de Chaulieu, abbé, et par Michel de la Porte, religieux d'Auchy lès-Aumale pour obtenir la sécularisation de celte abbaye, 27 mai 1695. – Bulle de l'abbaye de Bellozanne pour Pierre d'Hangest d'Hargenlieu, en remplacement d'Étienne de Fieux, décédé, 8 des calendes de février 1694; prise de possession par ledit d'Hargenlieu, 31 mars même année. – Bulle de l'abbaye de Bondeville pour Marguerite de Morel d'Aubigny, en remplacement de Françoise Le Normand de Beaumont, décédée, 6 des ides de novembre 1695. – Nomination de Jacques Durand, prêtre de

Notre-Dame du Sépulchre de Pont-Audemer, comme vicaire de Louis Desmé de la Chesnaye, abbé de Corneville, 14 décembre 1695 ; – d'Eusèbe Benaudot, l'un des 40 de l'Académie française, comme vicaire de Jean d'Estrées, abbé de Villeneuve, d'Évron, et de Saint-Pierre de Préaux, ambassadeur en Portugal, 2 avril 1695. – Bulle de l'abbaye de Resson, pour M^{gr} Armand Bazin de Bezons, évêque d'Aire, 14 des calendes, de février 1693. – Nomination de Nicolas Le Noble, prieur de Saint-Saëns, comme vicaire général de René-François de Beauvau, abbé de Saint-Victor-en-Caux, 28 juin 1695 ; – de François Le Monnier, curé de Caudebec, comme vicaire général de Henry-Bal-thazar de Fourey, abbé de Saint-Wandrille, 5 octobre 1695. – Bulle de l'abbaye du Trésor pour Anne de Roncherolles, en remplacement d'Anne Berault, décédée, calendes de février 1694 ; fulmination de la bulle, 22 mars 1695. – Nomination de Robert Dehors, au doyenné de Saint-Laurent du Bourgtheroulde, en remplacement de Tauneguy de Quérueil, décédé, 24 novembre 1694. – Nomination de Dom Pierre Terrier, comme vicaire de Mathurin Brochant, prieur commendataire de Saint-Lô du Bourgachard, 21 mars 1695. – Résignation par frère René de Vertot, du prieuré de Sainte-Marie d'Esne, en faveur de Michel Grandin, 21 septembre 1695. – Nomination dudit Vertot, au prieuré de Pubel, 16 novembre 1695 ; prise de possession, 11 décembre suivant. – Concordat entre le Roi et Camille Le Tellier, garde de la bibliothèque royale, abbé de Bourgueil, contenant échange du droit de nommer au prieuré de Sainl-Clair en Vexin, contre le patronage du prieuré de Chevreuse, dont les domaines étaient mêlés avec ceux de la seigneurie de Chevreuse faisant partie de la dotation du monastère de, Saint-Cyr, 9 février, 22 avril 1695. – Nomination de Jean Boyer, comme vicaire général de Guillaume Dubois, ancien précepteur du duc de Chartres, abbé de Saint-Pierre d'Orival, au diocèse de la Rochelle, de Saint-Just, au diocèse de Beauvais, et prieur du Val-aux-Grès, au diocèse de Rouen, 4 juin 1695 ; avait été nommé au dit prieuré, en remplacement de René Vaslé, décédé, le 18 janvier 1694. – Prise de possession de la commanderie de Villedieu-la-Montagne, au nom de Nicolas Godechart de Bachevilliers, 30 juillet 1695. – Liste d'ordinations. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, entre Adrien-Joseph de Houdetol et Marie-Madeleine de Chalon, 10 janvier 1695 ; – entre Alexandre Bertout de Guenouville, capitaine de dragons au régiment de Montalet, de la Trinité de Thouberville, et Anne-Geneviève Carille de Palme, de Saint-Godard de Rouen, 7 février 1695.

G. 6148. (Registre.) – In-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

1696-1697. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de M. Joseph de Y de Seraucourt, docteur à la faculté de Paris, grand archidiacre, à la charge de vicaire général du diocèse, 21 mars 1696. – Nomination à des prébendes canoniales : de M. Martin Dieppedalle (permutation entre lui et Jean-François Cathalan, chanoine de Rouen et prieur de Sainte-Marie l'Égyptienne) ; – de Pierre De la Hogue, en remplacement de Marc de Chalon-Maigremont, 9 avril 1697 ; – de Louis Gaudon, sous-diacre, du diocèse de Bourges, en remplacement de son oncle Sylvain Gaudon, qui avait résigné (signature de la cour de Rome, 8 des calendes de mai 1695 ; collation, 17 mars 1696) ; – de Jean Lacaille, 17 août 1690 ; – de Joseph Thorel, acolyte, en remplacement de Pierre Scott de Fumechon, qui avait résigné (signature, 6 des calendes de mars 1696 ; prise de possession, 3 avril.) – Nomination de Thomas Charlier, du diocèse de Coutances, docteur de Sorbonne, à la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, en remplacement de Pierre Terray, démissionnaire, 7 juillet 1696 ; – de Jean Anquetin, bachelier en l'un et l'autre droit de l'université d'Angers, à la cure de Saint-Etienne-la-grande-église à Rouen, en remplacement de Jacques Mauger, décédé, 13 février 1697. – Résignation de la cure de Saint-Paul de Rouen, par Louis de Pardé, envoyé en possession de la cure de Saint-Pierre-l'Honoré de la même ville par sentence du lieutenant général du 29 juillet 1695, en faveur de Robert Bouvet, gradué de la faculté de Bourges, 27 avril 1696 ; signature de la cour de Rome, 16 des calendes de juin 1696 ; nomination dudit Bouvet par l'archevêque, 25 juillet 1696. – Présentation par Pierre-Hubert de Bonissent, sieur de Buchy, de Claude Dufour, habitué en la communauté de Saint-Patrice, à la cure de Saint-Jean du Boscborderel, en remplacement de Nicolas Thiais, docteur en droit de la faculté de Paris, démissionnaire, 23 mars 1697. – Concordat entre Nicolas Piéfort, demeurant au prieuré de Saint-Lô, et Nicolas Dequinemare, bachelier de Sorbonne, pour la cure de Bully, à laquelle le premier avait été nommé en cour de Rome, et le second par lettres de l'archevêque ; Piéfort renonce à ses prétentions moyennant 400 livres, 23 mai 1697. – Présentation de Dequinemare à cette cure, vacante par la démission de Jean Laisné, docteur en théologie, ladite présentation faite par Jean-

Louis de Lestendart, sieur de Bully, 16 janvier 1696. – Permutation de bénéfices entre François Béchard, chantre et chanoine d'Evreux, et Nicolas Petit, bachelier en droit canon, curé de Saint-Martin de Canteleu près Rouen et prieur de Saint-Laurent de Chambray, 18 février 1697. – Nomination de François de Grouchy, à la cure du Mesnil-Duredent, en remplacement de Charles de Vaupan, décédé, 11 décembre 1696 ; – de François Chappelle, à la cure de Neuville-le-Pollet, en remplacement de Robert Chappelle, qui avait résigné, 4 juillet 1697. – Procuration donnée par Pierre de Maupeou, du diocèse d'Agde, docteur en la faculté de théologie, pour résigner la cure de Saint-Martin de Nonancourt et la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, son annexe, 20 avril 1697. – Érection de la chapelle de Saint-Nicolas de Bonnebos à Manneville, par Nicolas Lefort, écuyer, sieur du lieu, 28 janvier 1696. – Démission de François Cassé, licencié en théologie, grand boursier du collège du Trésorier, 22 janvier 1697. – Collation de bourse dans ce collège, à Pierre Dumarc, 26 janvier 1697 ; – à Nicolas-Abraham Fauconnet, 29 mars 1697. – Nomination de Pierre de Lespine, sous-diacre du diocèse de Rouen, chanoine de Rouen, conseiller au parlement, à l'abbaye de Saint-Martin-d'Auchy-lès-Aumale, vacante par la démission de Chaulieu; bulle, nones de janvier 1696; collation, 21 février 1697 ; prise de possession, 5 mars même année. – Nomination par Laurence-Madeleine de Sebeville, abbesse de Montivilliers, de François Simon, licencié en droit canon, curé de Saint-Sauveur, pour son vicaire général, 3 septembre 1696. – Nomination au prieuré du Mont-aux-Malades, désigné sous le nom de la commanderie du Saint-Esprit avec ses annexes, de Joseph-Alexandre, comte de Razilly par Charles Hue des anciens barons de Courson en Auxerrois, chevalier commandeur de Saint-Pourçain en Auvergne, sous-vicaire général de l'ordre, ancien hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit, 27 avril 1696. – Nomination de Jacqueline-Agnès Daurat, au prieuré de Saint-Aubin-lès-Gournay, vacant par la résignation d'Anne de Harlay, ides de janvier 1695 ; – de Georges Papavoine, curé de Motteville, prieur de Noyon sur Andelle, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, vacant par la résignation de Louis-Armand de Ferrare, sieur du Tôt, 29 décembre 1696 ; – de Nicolas Genehault, à la ministration de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par la résignation de Joseph Dubois, 3 mars 1696. – Acte de profession, au monastère de la Visitation de Dieppe, de Marie-Anne-Élisabeth Gouye, 5 mars 1696. – Acte de réclamation contre sa profession religieuse par René Dubois, religieux aux Augustins déchaussés de Rouen, 7 juin 1697 ; bref déclaratif de nullité de ladite profession, 28 juin 1697. – Nomination de Laurence-Madeleine de Soyer d'Espinay, au prieuré des Bernardines d'Yvetot, vacant par la résignation de Judith-Françoise Soyer d'Intraville, supérieure et fondatrice dudit couvent, 26 janvier, nones de mars, 3 juin 1696, 3 juin 1697. – Significations de grades de Henry Delaisement, professeur de 6^{me} au collège de Navarre, 14 décembre 1696 ; – de Jean Dackins, Anselme Nelson, Guillaume Philipson, bénédictins Anglais, 17, 27 mars 1696. – Lettres de tonsure de Jean-François Brusent, 1^{er} avril 1695 ; – de François Égan, récollet irlandais, 17 mars 1696. – Lettres de prêtrise de Sébastien Mallet, de l'ordre de la rédemption des Captifs ; – de Jean Thirel, du même ordre, 22 septembre 1696.

G. 6149. (Registre.) – In-folio, 400 feuillets, papier.

1697-1700. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination à l'archidiaconé d'Eu, de Nicolas Busquet, docteur en théologie, archidiacre et chanoine de Coutances, en remplacement de Pierre Clément, démissionnaire, 25 septembrs 1699 ; – à la chancellerie de la cathédrale, de Jacques de Routier, prêtre du diocèse d'Evreux, en remplacement de François de Mascranny, démissionnaire pour cause de permutation, 4 août 1698 ; – à des canonicats en la cathédrale, de Jean-Baptiste Martin Dieppedalle, démissionnaire pour cause de permutation datée du 28 avril 1699 ; – de Charles-François Dubosc, du diocèse de Saint-Flour, en remplacement de Louis Gosselin, démissionnaire, 8 octobre 1699 ; – d'Alexandre Godeheu, chapelain de Notre-Dame de Gelleville, en remplacement de Jean-François Cathalan, démissionnaire, 15 février 1700 ; – de Louis-Pierre Louis, docteur en théologie, en remplacement d'Adrien Le Seigneur de Rosbérenger, décédé, 27 août 1698 ; – Charles-Antoine d'Osmont, en remplacement de Martin Dieppedalle, décédé, 3 septembre 1699. – Nomination de François Gréard, à la cure de Saint-Amand, de Rouen, en remplacement de François Boivin, décédé, 24 juin 1698 ; – de Romain Gaudard, à la cure de Saint-André de Rouen, vacante par la résignation de Luc Fermanel, 9 août 1698 ; – de Thomas Douillet, curé de Saint-Maurice d'Ételan, à la cure de Saint-André-hors-ville, vacante par la démission de Jacques Nicolle pour cause de permutation,

25 novembre 1699 ; – de Philémon Bizet, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par le décès de Guillaume Aubley, 24 janvier 1699 ; – de Jean-Baptiste Le Canu, docteur en théologie, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Robert de Malon, 17 septembre 1698. – Permutation entre Augustin Le Paige, curé de Saint-Denis de Lyons-la-Forêt, et Jean-Charles-Anquetin, curé de Saint-Étienne-la-grande-Église, en remplacement dudit Le Page, décédé, 15 septembre 1699. – Nomination de François de Presle, docteur en théologie, à la cure de Saint-Gervais, en remplacement de Jean-Baptiste Le Canu, démissionnaire pour cause de permutation, 9 septembre 1699 ; – de Jean Le Paon, à la cure de Saint-Nicaise, en remplacement de Marin Linant, décédé, 6 février 1699 ; – de Jean-François Le Mesle, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à la cure de Saint-Patrice, en remplacement de David Le Viderel, décédé, 26 octobre 1699. – Nomination de Charles de Geucourt, à la cure de Blangy, en remplacement de Philippe Vuare, démissionnaire, avril 1699 ; – de Guillaume Jean, à la cure de Cléon, vacante par le décès de Jean-Guillaume Hérouet, 31 mai 1698, nonobstant la réquisition faite de ladite cure, en vertu de nomination antérieure du chapitre de Notre-Dame de Gléry, par François Le Tourneux, prêtre du diocèse d'Orléans, 10 janvier 1698 ; – de Henry Thomas de Saint-André, à la cure de Saint-Gervais de Gisors, en remplacement de Nicolas-Thomas de Saint-André, démissionnaire, 21 juin 1698 ; – de Guillaume Huillard, à la cure de Grand-Couronne, 17 avril 1699 ; – de Charles-François Du Bosc, prêtre du diocèse de Saint-Flour, au personat de Mirville, vacant par le décès de Claude-François Boyonne de la Boutonnière, 6 septembre 1699. – Prise de possession dudit personat par Denis le Nourry, maître ès-arts, 28 octobre 1699. – Présentation de Nicolas Le Thiais, à la cure de Roncherolles en Bray, vacante par le décès de Nicolas de Mallon, 20 juin 1699. – Prise de possession de la même cure par François de Saint-Ouen, 15 août 1699. – Nomination de maître Jean de Boissel, docteur en théologie, à la cure de Saint-Martin-le-Gaillard, 7 août 1698 ; – de François Corneille, à la cure de Saint-Laurent d'Envermeu, vacante par la résignation de François Duval, 3 novembre 1699 ; – de Fabien de Choinet, sieur de Marcey, chanoine d'Yvetot, à la cure de Touffreville-la-Corbeline, vacante par le décès de Jacques Le Grand ; présentation faite par Nicolas Fabien de Rouen, sieur d'Auzebosc, 24 septembre 1699. – Prise de possession de la chapelle de Sainte-Catherine de Glatigny, à Fontaine-la-Mallet, par Louis Prevost, au nom de Robert Pocquelin, docteur en théologie, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, 29 juillet 1698. – Nomination de Françoise-Madeleine de Castel de Saint-Pierre, au prieuré de Sainte-Marie-des-Anges de Bellefond, vacant par la résignation de Marie Gigault, nommée à l'abbaye de Montmartre, 3 février 1700 ; – de François-Paul de Neufville de Villeroy, à l'abbaye de Fécamp, en remplacement de Louis-Antoine duc de Neufbourg, décédé ; bulles, calendes de septembre, 11 septembre 1698 ; fulmination de la bulle par Claude Joly, official de Paris, 4 octobre 1698 ; prise de possession par le grand vicaire dudit abbé, eu présence de René d'Auber de Daubeuf, gouverneur de Fécamp, 19 octobre 1698. – Nomination de Pierre Besnier, licencié en droit canon, prieur de Saint-Nicolas de la Chesnaye, comme vicaire de Henri-Charles du Cambout de Coislin, abbé de Saint-Georges de Boscherville, 11 février 1700. – Réquisition, en vertu d'indult, en qualité d'une charge de conseiller au parlement de Paris qu'il avait possédée, par Monseigneur Jean-Baptiste-Michel Colbert, archevêque de Toulouse, du prieuré de la Rocheguyon, vacant par le décès de Claude Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Boulogne, 9 janvier 1698. – Nomination de François Savary, chanoine de Metz, au prieuré de Fouillooy près Aumale, vacant par la résignation de Mathurin Savary, évêque de Seéz, 20 septembre 1698. – Nomination de Joseph de Y de Séraucourt, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, en remplacement de François Feu, docteur en théologie, curé de Saint-Gervais de Paris, démissionnaire, 28 septembre 1699. – Translation de Dom Jean-Baptiste-François de Saint-Marc, de l'ordre de Saint-Dominique de la plus stricte observance, à l'ordre de Saint-Benoît, 1685 ; acte de sa profession en l'abbaye de Saint-Martin de Trouard, 18 juin 1686 ; nomination de ce religieux au prieuré de Pavilly, dont il prend possession, le 13 décembre 1699, en vertu d'un arrêt du parlement. – Significations de grades de Michel Audran, clerc de Fécamp, 2 juin 1698 ; – de frère Dominique Greene, bénédictin anglais, 8 mars 1698 ; – d'Ange Doisnel delà Sausserie, fils de Charles Doisnel, sieur de la Sausserie, et de Marie Le Petit des Ifs, 15 mars 1700. – Lettres de grades de Dom René Massuet, moine bénédictin de Caen, 1698. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, pour Antoine de Caulers, de Manéglise, et Geneviève Pucbot de Gerpouville, 6 février 1698. – pour Jacques Bulteau, sieur de Franqueville, conseiller au parlement, et Catherine-Barbe de Vignerol, 16 juin 1698 ; – pour Nicolas Le Cat et Anne d'Argenville, ides de septembre 1697 ; – pour Nicolas Voisin, sieur de Neufbosc, conseiller

au parlement, et Marie-Madeleine Cléret, 8 septembre 1699 ; – pour François-Bonaventure de Paul, président en l'Élection de Rouen, de la paroisse Saint-Sauveur, et Marie-Marthe Corneille, de la paroisse Saint-Laurent de Rouen, 10 février 1700.

G. 6150. (Registre.) – In-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1700-1702. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Démission d'un canonical en l'église de Rouen par Charles-François Dubosc, du diocèse de Saint-Flour, grand archidiacre et chanoine de Luçon, demeurant à Paris, au collège de Cluny, 9 décembre 1700. – Collation de ce canonical à François-Hyacinthe Delan, docteur de Sorbonne, 6 janvier 1701. – Démission par le même Delan, d'un canonical en l'église de Rouen, et du prieuré de Saint-Scean au diocèse de Bourges, dépendant de l'abbaye de la Charité-sur-Loire, 18, 19 mai 1701. – Collation à Jacques-Accurse Auvray, docteur en théologie, du canonical vacant par la démission de Delan, 19 mai 1701 ; – à Delan, du canonical vacant par la démission d'Auvray ; prise de possession, 29 juillet 1701. – Collation à Louis Gosselin d'un autre canonical, vacant par la résignation de Louis Toustain, 11 août 1701 ; prise de possession, 19 octobre. – Nomination de Philémon Bizet, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, en remplacement de Guillaume Aubley, 6 avril 1701 ; – de Nicolas Dufour, curé de Saint-Léger de Bernienville, à la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, en remplacement de Dufour, par suite de permutation, 27 octobre 1701 ; – prise de possession de la même cure par Thomas Hardy, conseiller clerk au parlement, 15 février 1702. – Nomination de Claude De Rouen à la cure de Saint-Étienne-la-grande-église, en remplacement d'Augustin Le Page, 7 juillet 1700 ; prise de possession, le même jour. – Arrêt du parlement autorisant Jean Herbel à prendre possession de la même église, en vertu de ses grades, 10 juillet 1700 ; prise de possession, 13 juillet même année. – Nomination de Nicolas Crevel, à la cure de Saint-Sever, vacante par la résignation de Jean Peuftier, 24 décembre 1700 ; – de Jacques Hecquet, à la même cure, vacante par la démission dudit Crevel, 23 mars 1701 ; prise de possession, le 27 des mêmes mois et an. – Présentation à la cure de Bréauté par François-Timoléou de Choisy, abbé de Saint-Benoît du Saut, prieur de Saint-Lô, demeurant à Paris au Palais d'Orléans, paroisse de Saint-Sulpice, de présent logé à Rouen, à l'Épée royale, rue des Carmes ; présenté, Jean-Baptiste Du Couldrays, curé de Sainte-Marguerite-sur-Fauville, 29 août 1700. – Présentation à la cure de Saint-Hildevert de Gournay, par le chapitre de Gournay, de Nicolas Le Cordier, en remplacement de Nicolas Le Petit, démissionnaire, 14 octobre 1700. – Nomination de Denis Le Nourry, au personat de Mirville, 20 mars 1700 ; – de maître François Cassé, docteur en théologie, à la cure de Saint-Hilaire de Rolleville, en remplacement de David Ruellon, décédé, 15 avril 1701 ; – de Pierre Le Bert, curé d'Avremesnil, à la cure du Chef-de-Caux, *vulgo* de Sainte-Adresse, en remplacement de maître Adam, décédé, 21 janvier 1701. – Nomination de Denis Léger, docteur en théologie, grand archidiacre d'Angers, vicaire général de l'évêque d'Angers, à l'abbaye de Bellosanne, en remplacement de M^r d'Hargenlieu, décédé ; bulle, 8 des calendes de septembre 1701 ; fulmination de la bulle, 15 novembre suivant ; prise de possession, 24 du même mois ; – de Philippe d'Hérouville, prieur de l'abbaye de Foucarmont, à la dignité d'abbé de ce monastère, en remplacement de Benoit Turban, décédé ; brevet du Roi, 1^{er} novembre 1699 ; bulle, calendes de février 1699 ; fulmination de la bulle, 2 avril suivant ; prise de possession, 14 du même mois. – Lettres de Pierre, cardinal de Bouzi, archevêque de Narbonne, abbé de Mortemer, par lesquelles il nomme pour son vicaire général en ladite abbaye, Armand-Pierre De la Croix de Castries, docteur en théologie, 5 février 1702. – Nomination de M^{gr} Daniel de Francheville, évêque de Périgueux, à l'abbaye du Tréport, en remplacement de M. de Charost ; bulle, 3 des nones de janvier 1700 ; fulmination de la bulle, 7 février 1701 ; prise de possession, 11 du même mois. – Jean de Grieu, recteur du collège de Rouen, nommé vicaire général de ladite abbaye, 2 mars 1701. – Résignation du doyenné de Notre-Dame-d'Andely par Georges Le Pelletier de Longuemare, en faveur de M. Martin Le Pelletier de la Martinière, chanoine, moyennant 800 livres de pension viagère, 28 janvier 1701. – Résignation du prieuré conventuel de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, par Marie de Baudry de Piencourt, en faveur de Marie-Louise de la Roche-Aymon, âgée de 46 ans, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, professe au monastère de Donzy, 6 septembre 1701. – Nomination de Jacques Lemercier, au prieuré de Saint-Léonard d'Andely, en remplacement de François Lemercier, son frère, démissionnaire, juillet 1701 ; – de Jean Garnier, diacre, au prieuré de Saint-Laurent des Biards, en remplacement de Maurice Chevreux, décédé, 5 juin 1700. – Procuration

donnée par Dom Adrien de Mere, prieur de Fontevault, confesseur des Filles-Dieu de Paris, sur le refus du grand vicaire d'Avranches, pour requérir, de l'archevêque de Rouen, le visa pour le prieuré de Saint-Martin des Biards, 26 janvier 1702. – Nomination de Pierre de Moges, au prieuré du Désert, au diocèse de Bayeux, en remplacement de Dom Simon Geulette, décédé, 1700 ; – de Jean Dakins, au prieuré de Douvres, 2 mai 1700 ; – de Joseph-Nicolas de Y de Séraucourt, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, 16 septembre 1701 ; – de Louis de Gouy de Cartigny, au prieuré de l'hôpital de Saint-Antoine de Fécamp ; prise de possession, 5 novembre 1701 ; – de Jean-François d'Estrades, abbé de Saint-Pierre de Moissac, au prieuré du Mont-aux-Malades, en remplacement de Jessé de Bauquemare, décédé, 5 des ides de septembre 1701 ; prise de possession du 27 mars 1702 ; – de Françoise de Joigny de Bellebrune, au prieuré de Notre-Dame de Neufchatel et de l'hôpital royal de Saint-Thomas, en remplacement de Marie-Judith de Manneville, décédée, 27 juillet 1701 ; – de Dom Nicolas Agnan, médecin du Roi et du cardinal de Furstemberg, au prieuré du Neufmarché, en remplacement d'Antoine Baudran, décédé, 29 avril 1700 ; – de Charles comte de Reckeim, au même prieuré, 8 mai 1700. – Réquisition de ce prieuré par Balthazar-Henri de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, en vertu de l'indult de Henri-Louis de Fourcy, ci-devant conseiller au parlement de Paris, 2 avril 1700 ; prise de possession par ledit abbé, 18 du même mois. – Prise de possession du prieuré de Sainte-Austreberte de Pavilly par les religieux de Cormeilles, 11 septembre 1701. – Résignation par Joseph-Nicolas de de Y de Séraucourt, du prieuré de Notre-Dame et de Saint-Étienne-sur-Arve, en faveur de Charles de Chamisso de Sivry, du diocèse de Châlons, 5 février 1702. – Résignation par Michel Heutte, du prieuré de Saint-Silvestre de Clères en faveur de René Rigault, qui en prend possession le 28 septembre 1701 ; – par François Mallet de Graville, du prieuré de Saint-Pierre de Thimert, au diocèse de Chartres, en faveur de Gilbert Mallet de Graville, cleric du diocèse de Paris, 12 mars 1701. – Procuration par Benjamin de Boisdenne, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-de-Forest, pour consentir à l'union de cette chapelle à l'église de Notre-Dame-d'Andely, afin de faire les gages d'un 3^e maître établi pour apprendre à lire et à écrire gratuitement à la jeunesse des Andelys, 10 janvier 1701. – Ordinations, 18 septembre 1700 : diacres, 44 ; prêtres, 50 ; – 25 et 26 mars 1701, tonsurés, 63 ; minorés, 36, sous-diacres, 50 ; diacres, 42 ; prêtres, 52. – Acte de profession d'Ange Doissnel de la Sausserie, à l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, 27 juin 1689. – Significations de grades d'Alexandre Aubert, cleric du diocèse de Lisieux, 24 mars 1701 ; – d'Alexis Frontin du Tôl, reçu docteur à Paris, 2 juin 1694. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage pour Nicolas-François Du Resnel, sieur de Bos-le-Comte, conseiller au parlement, et Françoise Ygou, 11 avril 1701 ; – pour Antoine-Nicolas Baillard, conseiller au parlement, et Marie-Geneviève Le Diacre, 23 janvier 1702 ; – pour Louis Carel, président en la Chambre des Comptes, et Jeanne-Thérèse de Becdelièvre, 10 mai 1700 ; – pour Nicolas de Hanyvel, écuyer, sieur de Saint-Étienne du Rouvray, et Élisabeth Langlois de Colmoulins, 20 juin 1700 ; – pour Pierre Brumoy, avocat au parlement, et Françoise Dieppedalle, 4 octobre 1700 ; – pour Charles-Guillaume Du Fay, chevalier, sieur de Carsis, et Anne-Françoise Haro, dame d'Imberville, 30 octobre 1700. – Extension par M^{gr} Colbert de l'officialité de Pontoise à tous les lieux qui dépendaient du parlement de Paris, 15 octobre 1701.

G. 6151. (Registre.) – In-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

1702-1703. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Acte de la consécration de M^{gr} Clément, évêque de Périgueux, en la cathédrale de Rouen, par M^{gr} Colbert, 29 octobre 1702. – Nominations de grands vicaires du diocèse : Jacques-Athanase de Gouey, du diocèse de Coutances, 11 janvier 1701 ; – Jean-Louis de Fortia de Montréal, du diocèse d'Avignon, abbé de Saint-Pierre d'Orbais, 25 septembre 1702 ; – Bernard Couët, 22 septembre 1703 ; – de grand vicaire pour la Chambre du clergé : Claude de Champagne de Séricour, 22 décembre 1702 ; – d'official de Rouen, ledit de Fortia de Montréal, 22 septembre 1702 ; – Joseph-Nicolas de Y de Séraucourt, 9 décembre 1702 ; – d'official métropolitain, en même temps que vicaire général : Henri de Mouchy, docteur en théologie, 22, 23 décembre 1702 ; – de grand archidiacre : Jean Armand De la Voue de Tourouvre, du diocèse de Chartres, en remplacement de M. de Y de Séraucourt, décédé, 22 mars 1703 ; – de chanoines de la cathédrale : Antoine Dorsanne, du séminaire Saint-Magloire à Paris, en remplacement de Pierre Clément, démissionnaire, 13 novembre 1702, et en conséquence de la répudiation faite par ledit Dorsanne, Noël Cuquemelle, 12 décembre 1702 ; – Guillaume Gosselin, en remplacement de Louis Gosselin, 18 janvier 1703 ; –

ledit De la Voue de Tourouvre, en remplacement de M. de Y de Séraucourt, décédé, 22 mars 1703 ; – François Varin, en remplacement du même De la Voue de Tourouvre, démissionnaire, 22 septembre 1703 ; – de vicaire général et official de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux : Pierre De la Hogue, chanoine de Rouen, 2 décembre 1702. – Nominations à des cures de la ville de Rouen : de Jean-Henri Suard, précédemment curé de Bolbec, à la cure de Saint-Cande-le-Vieux, en remplacement de Jean-François Le Mesle, qui avait résigné en sa faveur, 18 août 1702 ; – de Nicolas De la Place, maître es-arts, à une des portions de la même cure, en remplacement de Guillaume Dieppedalle, à la suite d'un arrêt de la cour, du 13 juin 1702, 30 octobre de la même année ; – de Thomas Hardy, du diocèse de Séez, docteur en théologie conseiller au parlement, à la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, 21 juillet 1702, nonobstant la résignation précédemment faite, par le curé Nicolas Thomas, en faveur de François Varin, 2 juin 1702 ; – de Nicolas De Bouis de Lespine, à la cure de Saint-Nicaise, en remplacement de Jean Le Paon, décédé, 10 janvier 1603 ; – de Thomas Artur, curé de Saint-Vigor de Rouen, à la vicairie perpétuelle de Notre-Dame de la Ronde, par permutation, 25 août 1702 ; – de Marin Labbé, du diocèse de Bayeux, à la cure de Saint-Vigor, 5 septembre 1702 ; – de Pierre Néhou, curé d'Hacqueville, à la même cure, vacante, 19 décembre 1702, par la démission dudit Labbé ; prise de possession, 1^{er} mars 1703. – Signification faite par Henri de Fourcy, comte de Chésy et ses consorts, créanciers syndics de Charles Martel, comte de Clères, et d'Anne de Bauquemare, sa femme, de documents concernant le patronage de Cordelleville, des Authieux, du Bocasse-Valmartin, 23 décembre 1702. – Nomination de Charles Quevalier, à la cure de Bolbec, en remplacement de Jean-Henri Suard, 25 novembre 1702 ; – de Jacques Le Segle, à la même cure, en remplacement dudit Quevalier, démissionnaire, 11 juin 1703 ; – de Jean-Baptiste le Prévost, du séminaire Saint-Magloire à Paris, à la cure de Saint-Valéry de Fontaine-la-Mallet ; présentation, 21 mars 1703 ; – d'Albert Pépin, à la cure de Rouvray ; prise de possession, 7 juillet 1703 ; – de René de Vertot, à l'une des portions de la cure de Saint-Paer, en vertu d'une bulle de la veille des ides de juillet 1702, 29 octobre de la même année ; – de Denis Yard, à la cure de Notre-Dame de Sotteville, en remplacement de Guillaume Le François, démissionnaire, 24 novembre 1702. – Présentation, par Jacques Becquet, à la chapelle de Notre-Dame de la Délivrande au manoir du Meslé, 2 mai 1702. – Acte de refus pour la chapelle de Sainte-Barbe et Saint-Ortaire en l'église Saint-Clément, au diocèse d'Avranches, 3 mars 1703. – Nomination, par François-Paul de Neufville de Villeroy, de Maximilien-Henri de Gravel, abbé de Saint-Symphorien de Metz, pour son grand vicaire en l'abbaye de Fécamp, 20 décembre 1702. – Nomination de Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, à l'abbaye du Tréport, en remplacement de M^{gr} Daniel de Francheville, évêque de Périgueux, décédé, 6 des nones d'octobre 1702 ; – de M. De Gouey pour son vicaire général, 26 décembre même année ; – de Nicolas Le Noble, comme vicaire général de Joseph de Mayol, prieur de Beaulieu, 14 août 1702 ; – de Bernard Couet, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par le décès de M. de Y de Séraucourt, 22 mars 1703 ; – dudit Couet, comme grand vicaire de M^{gr} Colbert, évêque de Montpellier, pour le prieuré de Longueville, 21 septembre 1703 ; – de sœur Marie Louise Doreinieux, au prieuré de Neufchatel, vacant par le décès de la sœur de Bellebrune ; bulle, ides de juillet 1702 ; fulmination de la bulle, 4 octobre de la même année. – Résignation du prieuré de Saint-Sceau par Jacques Accurse Auvray, en faveur de Pierre Robin des Bouillons, 5 octobre 1702. – Nomination de Bernardin-Xavier Davy d'Amfreville, au prieuré de Sigy, 8^o avril 1702. – Translation de Marie-Louise de la Roche-Aymon, de l'ordre de Saint-Augustin à celui de Saint-Benoît, à l'effet de lui permettre d'obtenir le prieuré de Saint-Jean d'Andely, qui avait été résigné en sa faveur par Marie de Baudry de Piencourt, 16 des calendes de février 1701. – Signification d'une Déclaration du Roi, du 27^o février 1703, portant que les religieux de l'ordre de la Trinité, pourvus à des cures, pourraient être révoqués par le chapitre ou le supérieur général du consentement des évêques, 12^o juin 1703. – Significations de grades de Noël Cuquemelle, tonsuré à Paris, 18^o septembre 1693, ayant obtenu lettres de maître ès-arts, 8^o août 1694 ; – de Jean Sehier, 1702. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, pour Jacques de la Nouyay, sieur du Bois, conseiller au parlement, et Marguerite Lhermette, 19^o février 1703 ; – pour François Ridet, avocat au parlement, et Marie-Madeleine Dupuis, 23^o janvier 1703 ; – pour Guillaume Scott de la Mésangère, conseiller en la Chambre des Comptes, et Marie Thérèse de Pas, 19^o février 1703. – Ordinations, avril 1702 : tonsurés, 97 ; minorés, 66 ; sous-diacres, 54 ; diacres, 46 ; prêtres, 60 ; – septembre même année : tonsurés, 88 ; minorés, 61 ; sous-diacres, 52 ; diacres, 83 ; prêtres, 38 ; – avril 1703 : tonsurés, 121 ; minorés, 61 ; sous-diacres, 59 ; diacres, 58 ; prêtres,

47 ; – septembre même année : tonsurés, 71 ; minorés, 63 ; sous-diacres, 41 ; diacres 45 ; prêtres, 53. – Lettres de tonsure de Jean Papillault, de Saint-Liphand d'Orléans, 20^e février 1702.

G. 6152. (Registre.) – Grand in-folio, 400^e feuillets, papier.

1702-1704. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de vicaires généraux : Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, 27^e décembre 1703 ; – M. de Champagne de Séricour, 13^e mai 1704 ; – d'official : Bernard Couet, 4^e novembre 1703 ; – d'avocat général en l'officialité de Rouen : Pierre Robin des Bouillons, chanoine de Rouen, 13^e mai 1704 ; – de vice-gérant en l'officialité : Alexis du Tôt Frontin, 15^e juillet 1700. – Nominations à des prébendes canoniales en la cathédrale ; Thomas Bulteau, docteur en théologie, curé de Saint-Laurent, 9^e juin 1701 ; – M. De la Voue de Tourouvre, en remplacement de Bulteau, démissionnaire, 6^e décembre 1704 ; – M. du Tot Frontin, en remplacement de Joseph Thorel, décédé, 3^e novembre 1703 ; – Marin Le Pigny, en remplacement de Bernard Le Pigny, qui avait résigné, 27^e août 1704 ; – M. Robin des Bouillons, en remplacement de Henri de Mouchy, décédé, dernier décembre 1703 ; – Nominations à des cures dans la ville de Rouen : de Jean Roseguérard, curé de Saint-Nicolas de Rouen, à la cure de Saint-André-hors-Cauchoise, 27^e octobre 1704 ; – de Charles Bosquer, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine de la Saussaye, à la même cure, dont il prit possession, le 20^e mai 1705, à la suite d'un long procès avec Guillaume Touzin, à qui elle avait été conférée le 6^e novembre 1704 ; – d'Alexandre Le Testu, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers, en remplacement de Pierre Godefroy, décédé, 7^e décembre 1703 ; – de Noël Cuquemelle, docteur en théologie, à la cure de Saint-Laurent, en remplacement de Thomas Bulteau, décédé, 7^e avril 1705 ; – de Louis-Gabriel Guéret, à la même cure, en remplacement de Cuquemelle, démissionnaire, 8^e octobre 1705 ; – de Charles Hervy, docteur en théologie de l'Université de Bourges, à la cure de Sainl-Lô, en remplacement de Nicolas Brice, décédé, 23^e juin 1704 ; – de Nicolas Thomas, docteur en théologie, curé de Saint-Martin de la Roquette, à la cure de Saint-Maclou, en remplacement d'André Deville, qui avait résigné, moyennant pension, 2^e décembre 1704 ; – de Thomas Douillet, curé de Saint-André-hors-ville, à la cure de Saint-Nicolas, en remplacement de Jean Boseguérard, qui avait résigné par permutation, 27^e octobre 1704 ; – de Jean Hemo, à la cure de Saint-Pierre-du-Châtel, en remplacement de Jérôme Grebauval, démissionnaire, 26^e mars 1704 ; – de Michel Le Duc, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Vigor, en remplacement de Pierre Néhou, démissionnaire, 21^e novembre 1703. – Nomination de Jean-Baptiste Auvray, curé de Dampierre, à la cure de Sainte-Marie d'Arques, en remplacement de Pierre Dauno, démissionnaire, 9^e février 1704 ; – de maître Corneille, à la cure de Lorleau, dernier mai 1705 ; – de Jean-Baptiste Davoult, à la cure de Saint-Pierre d'Aumale, 21^e juillet 1705. – Nomination de Dom Hubert Maillard, au prieuré de Bonne-Nouvelle lès-Rouen, en remplacement de Nicolas de Villeneuve, qui avait résigné, 8^e mai 1704 ; – d'Elisabeth Desbommets, an prieuré de Saint-Hilaire de Rouen, en remplacement de Marie Crespin, 29^e mai 1704 ; – de François-Alexis Joubert de la Rastide de Châteaumorau, à l'abbaye de Corneville, en remplacement de Désmé de la Chesnaye, décédé, 7 des calendes de mai 1704 ; – de Dom Jacques Maillé, au prieuré de Beaumont-le-Perreux, 28^e avril 1705 ; – de Marie de Byard d'Incarville, au prieuré du Bourg-de-Saane, 3^e mars 1704 ; – de Robert de Mathan, au prieuré de Graville, vacant par le décès de Louis Pruvost, 1703 ; – d'Hyacinthe Gobert, au même prieuré, vacant par le décès de Robert de Mathan, 1705 ; – de Dom Marc-Antoine Hébert, au prieuré de Notre-Dame-des-Bois, 6 avril 1705 ; – d'André Le Masurier de Durdent, au prieuré de Pubeuf, en remplacement de René de Vertot, démissionnaire, 10^e juillet 1705 ; – de Bernard Couet, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, 17 août 1704 ; – d'Alexandre Flotte, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de Melchior-Robert de Briançon, 3 octobre 1704 ; prise de possession du même prieuré par Louis Vuaubert, titulaire de Saint-Adrien, 18 novembre 1704 ; – de Dom Nicostrat Bara, au prieuré de Sigy, vacant par la démission de Bernardin-Xavier Davy d'Amfreville, 23 juin 1705. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à François Amoutons et à Madeleine Guillot, de la paroisse Saint-Nicaise de Rouen, 16 septembre 1704 ; – à Claude de Becdelièvre de Quevilly, conseiller au parlement, et à Madeleine Bouchard de Blossenville, 10 décembre 1703 ; – à Robert Corneille, de Saint-Laurent de Rouen, et à Suzanne Langlois, de Saint-Nicaise, 10 août 1705 ; – à Michel-Abraham Collard, général des monnaies à Rouen, et à Marie-Anne Du Bray, 21 avril 1704 ; – à Dominique Le Chevalier, avocat, et à Hippolyte Mariage, 6 septembre 1704 ; – à Jean Baptiste-Nicolas Le Prince, de la paroisse

Saint-Martin-du-Pont, et à Marie-Anne-Thérèse Guillots, 9 décembre 1704 ; – à Nicolas-François Marc et à Anne-Thérèse Robillard, de la paroisse Saint-Éloi, 8 décembre 1704 ; – à Louis Simon, avocat au parlement, et à Catherine Vallée, 14 janvier 1704. – Significations et réitérations de grades de Thomas-Romain Costé, licencié en droit, 1^{er} février 1704 ; – de Henri De Laisement, sous principal des grammaires du collège de Navarre, 7 mars 1704 ; – de Guillaume Duhamel ; – de Louis-Nicolas Durand, professeur de philosophie au collège du Cardinal Lemoine, 15 mars 1704 ; – d'André Hercent, 1705 ; – de Jean Papillault, 7 mars 1704 ; – de Jean Sehier, 12 mars 1704. – Acte par lequel Jean-Baptiste Néel, religieux de Saint-François du Pont-Audemer, est relevé de ses vœux, 2 octobre 1703. – Nomination de Jacques-Athanase de Gouey, comme grand vicaire du prieuré de Saint-Lô, 20 avril 1705. – Acte de profession, au 1^{er} monastère de la Visitation de Rouen, de Marie-Élisabeth-Angélique de Carille de la Ferté, 9 décembre 1704. – Nomination de Gabriel Artur, docteur en théologie, au doyenné de la cathédrale d'Avranches, vacante par la résignation de maître Jacques de Carbonnel ; fulmination de la bulle, 28 août 1704 : collation, 11 septembre suivant. – Ordinations 21, 22 mars 1704 ; 83 tonsurés, 53 minorés ; 47 sous-diacres ; 40 diacres ; 40 prêtres ; – 19 et 20 septembre même année : 78 tonsurés ; 36 minorés ; 44 sous-diacres ; 34 diacres ; 44 prêtres ; – 10, 11 avril 1705 : 112 tonsures ; 83 minorés ; 37 sous-diacres ; 60 diacres ; 57 prêtres.

G. 6153. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier.

1705-1707. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Révocation par M^{gr} Colbert des pouvoirs de grand vicaire qu'il avait accordés à Pierre Longuet, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre, 3 novembre 1705. – Nomination de Pierre Robin des Bouillons, à la charge de promoteur général de l'official de Rouen, 17 juillet 1705. – Nomination de Bernard Couet, à l'archidiaconé du Grand Caux, vacant par le décès de maître Le Pigny, 15 septembre 1705 ; – de Jacques-Athanase de Gouey, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission dudit Longuet, 23 janvier 1707. – Permutation entre Louis-Henri de Romé de Vernouillet, du diocèse de Chartres, licencié ès-lois, chanoine de Saint-Pierre de Lisieux et archidiacre de Louviers, et ledit Longuet, chanoine et archidiacre de Rouen, 10 novembre 1706, permutation qui paraît n'avoir point eu d'effet. – Nomination de Charles-René de Brinon, à un canonicat vacant par la démission dudit de Gouey, 2 janvier 1707. – Démission, 30 décembre 1705, par Louis Gaudon, d'un canonicat en l'église de Rouen, moyennant pension, en faveur de Jacques-Accurse Auvray, grand pénitencier, qui s'y fait nommer le même jour. – Nomination au même canonicat, de Charles de Palme de Feuguerolles, par suite de permutation avec Gaudon. – Signature en cour du Rome obtenue par ledit de Palme, à qui ce canonicat est refusé par l'archevêque, (10 septembre 1706), et qui néanmoins en prend possession, le 17 septembre. Dans le même temps, Gaspard Le Noble, curé de Saint-Laurent de Brèvedent, frère de François Le Noble, conseiller médecin ordinaire du Roi, fait décréter ledit Gaudon pour crime de confiance, de parjure et de faux témoignage, et se fait autoriser, par arrêt du parlement du 7 janvier, à prendre possession en vertu de dévolut, 7 janvier 1706. – Nomination de Gilles Dufeur, au canonicat vacant par la résignation de Philippe Charles, pour cause de permutation, 8 janvier 1706 ; – de M. de Gouey, à un canonicat, 29 décembre même année. – Nomination de maître Pierre Cauvel, à la cure de Notre Dame d'Arques, 7 décembre 1706 ; – de Louis Marsollet, du diocèse d'Évreux, à la même cure, en remplacement de maître Auvray, décédé, 17 janvier 1707 ; – de Nicolas Graverterre, curé de Neuville-Chant-d'Oisel, à la cure d'Aumale, en remplacement de Davoult, qui avait résigné, 18 décembre 1705 ; – de Pierre De la Chaux, à la même cure, 18 avril 1707 ; – de Jean Le Sueur, docteur de Sorbonne, curé de Chaumont, à la cure de Saint-Jean-d'Elbeuf, en remplacement de Nicolas Duchesne, décédé, 19 août 1706 ; – de Jean Le Bourdon, à la cure de Saint-Paër, 2^{me} portion, en remplacement de l'abbé de Vertot, qui avait résigné, 18 décembre 1706. – Démission par Pierre Bezu, d'un canonicat en l'église d'Andely, en faveur de Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontenelle, préchantre de la cathédrale de Sées, 15 avril 1707. – Lettres de nomination de grand vicaire et official de l'exemption de Montivilliers ; – de promoteur de ladite exemption ; nommés : François de Bruneval, curé d'Octeville, 7 novembre 1696 ; – Antoine Diacre, curé de Saint-Sauveur de Montivilliers, 24 juillet 1701. – Nomination de Denis-François Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, à l'abbaye de Mortemer, en remplacement du cardinal de Rovres, décédé ; bulle du 11 des calendes d'octobre 1703 ; fulmination de la bulle, 29 novembre ; collation,

13 décembre même année ; – de Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, à la charge de grand vicaire de Préaux, 1^{er} juin 1707 ; – de sœur Bouthillier de Chavigny de Pont, de l'ordre de Cîteaux, au prieuré de Saint-Aubin près Gournay, en remplacement de sœur Daurat, décédée, 1^{er} octobre 1705 ; – de Dom Michel Félibien, au prieuré de Saint-Aubin de Vilaine, en remplacement de Dom François L'héritier, qui avait résigné, octobre 1705 ; – de Jean Moulin, prieur de Saint-Lô du Bourgachard, à la charge de vicaire général du Val-aux-Grès pour le prieur Guillaume Dubois, 11 avril 1706. – Ordinations par Ms^r Colbert : 18 et 19 septembre 1705 : 70 tonsurés ; 70 minorés ; 53 sous-diacres ; 30 diacres ; 57 prêtres ; – 18 septembre même année : 62 sous-diacres ; 42 diacres ; 51 prêtres ; 22, 23 avril 1707 : 64 tonsurés parmi lesquels Robert Godescard et Charles-Antoine De la Roche-Aymon ; 69 minorés ; 46 sous-diacres ; 54 diacres ; 58 prêtres. – Nomination de Pierre Dumesnil, clerc du diocèse de Paris, écolier étudiant au collège des Jésuites de Rouen, au canonicat de Virey en la collégiale de Saint-Évroult de Mortain, vacant par la démission de Pierre Auger, devenu doyen de ladite collégiale, ledit Dumesnil pourvu par S. A. R. M^{gr} le duc d'Orléans, 6 février 1706. – Significations de grades de Thomas-Romain Costé, docteur en droit de l'Université de Caen, 10 juin 1705 ; – de Henri De Laisement, maître ès-arts, 5 février 1707. – Dispenses, à l'effet de contracter mariage, à Louis Auger de Monteilles, avocat au parlement de Rouen, et à Marie-Barbe Cavelier, 8 janvier 1707 ; – à Louis Baillard, écuyer, sieur du Parc, et à Marie-Marthe du Noyer, 9 avril 1706 ; – à Guillaume-Joseph de Croisy, sieur de Bougy, conseiller au parlement de Rouen, et à Anne de Bailleul, 8 octobre 1705 ; – à Guillaume Le Chevalier, avocat général au parlement, et à Catherine Robert, fille du doyen de la Chambre des Comptes, 28 septembre 1706 ; – à François-Joseph de Marguerit, sieur de Versainville, conseiller au parlement, et à Marie-Anne-Madeleine Huet de Grainville, 11 avril 1707.

G. 6154. (Registre.) – Grand in-folio, 410 feuillets, papier, relie en parchemin.

1709-1709. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Bulle dénomination de M^{gr} d'Aubigné, évêque de Noyon, à l'archevêché de Rouen, 4 des calendes de mars 1708 ; – procuration donnée par ce prélat, demeurant à Paris, rue Saint-Benoît, à Pierre de Lespine, sous-diacre, conseiller au parlement, pour prendre possession, en son nom, de l'archevêché, 13 avril même année ; acte de prise de possession, 23 avril. – Nominations de vicaires généraux : Claude de Champagne de Séricour, 25 avril 1708 ; – Claude Bonnedame, docteur en théologie, chanoine et trésorier de l'église de Noyon, 9 mai 1708 ; – d'officiaux : Alexis du Tôt Frontin, *sede vacante*, 13 décembre 1707 ; Claude de Champagne de Séricour, 25 avril 1708 ; Jean de la Roque-Hue, official diocésain et métropolitain, 15 juillet 1708 ; – de vice gérants en la cour d'église : Pierre Robin des Bouillions, 13 décembre 1707 ; – Armand De la Voue de Tourouvre, 18 juillet 1708 ; – de promoteur : Charles-Michel Boyvinet, *sede vacante*, 13 décembre 1707 ; – de grand vicaire et officiai de Pontoise, *sede vacante*, Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, 13 décembre 1707. – Nominations à la trésorerie de la cathédrale, de Jean de la Roque-Hue, licencié en droit, archidiacre du Petit Caux, 21 et 26 janvier 1709, en remplacement de Claude de Champagne de Séricour, qui avait, le 12 du même mois, voulu permuter la trésorerie contre la chanoinie d'Ouille, dont était titulaire Charles-Antoine d'Osmond ; – à des canonicats : de Nicolas Brisquet, docteur de Sorbonne, en remplacement de Pierre de Lespine, en faveur de qui il avait résigné, pour cause de permutation, la chapelle de Saint-Georges de la Londe à Valliquerville ; brevet du Roi, 7 avril 1708 ; – de Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, en remplacement de Gaudon, démissionnaire ; brevet du Roi, 26 mai 1708 ; – de Henri De Laisement, en remplacement de M. de Manneville, 29 juin 1707 ; – de Pierre-Guillaume Després, clerc du diocèse de Rouen, en remplacement d'Émery Marc de la Ferté, conseiller au parlement, 7 juillet 1708. – Nomination de maître Jacques Prevel, bachelier en théologie de la faculté de Paris, à la cure de Saint-Amand, en remplacement de maître François Gréard, qui avait résigné, 5 mai 1708 ; – de Louis Du Perroy, licencié ès-droits, curé d'Amfreville-les-Champs, en remplacement de Louis Le Comte, décédé, 4 mars 1708 ; – de maître Robert Laisné, curé de Notre-Dame de Pont-Audemer, à la cure de Saint-Sauveur de Rouen, en remplacement de Nicolas Le Febvre, décédé, 7 juillet 1708 ; – de Louis Deshayes, à la même cure, 3 janvier 1709 ; – de Charles Hébert, maître ès-arts de la faculté de Paris, à la cure de Saint-Vigor, en remplacement de M. Le Duc, 27 octobre 1707 ; – de Philémon Biset, à la même cure, en remplacement dudit Hébert, démissionnaire ; prise de possession, 3 février 1708 ; – de Claude De Rouen, chapelain de la cathédrale, à la même cure, en

remplacement dudit Biset, décédé, 19 février 1708; – de Jacques La Chaux, à la cure d'Aumale, 16 juin 1707 ; – de Marc-Antoine Dupuy, à la cure de Blangy, en remplacement de Charles de Geucourt, qui avait résigné, 28 juin 1708. – Nomination de Roger de la Rochefoucauld, clerc du diocèse de Paris, à l'abbaye du Bec-Hellouin, en remplacement de M^{gr} Colbert, décédé ; bulle, 19 des calendes de février 1708 ; prise de possession, 18 mars 1708. – Nomination de Noël Cornuau, docteur en théologie, comme grand vicaire pour l'abbaye de Fécamp, 16 mars 1708 ; – d'Alexandre-François-Nicolas Percheron, comme grand vicaire pour l'abbaye de Saint-Georges, 1^{er} août 1707 ; – de Claude de Bonnedame, comme grand vicaire pour l'abbaye du Tréport, 18 mai 1708 ; – du même, comme grand vicaire pour le prieuré de Beaulieu, 17 mars 1708 ; – de Dom Jean Morin, comme grand prieur de Saint-Pierre et Saint-Paul de Cluny, 12 mars 1708 ; – de le Dom René-Hyacinthe Fossart, comme prieur du prieuré de Condé sur Aisne ; résignation en sa faveur, avec réserve de pension, 25 juillet 1707 ; – de M. De la Voue de Tourouvre, comme grand vicaire pour le prieuré de Longueville, 27 février 1708 ; – de Charles Carette, comme prieur du prieuré de Saint-Fiacre de Mont-Louvet, en remplacement de René Nouet, qui avait résigné en sa faveur, 24 décembre 1708 ; – de Charlotte-Catherine Masquarel de Bosgeffroy, comme prieure de Notre-Dame et de Saint-Thomas le martyr de Neufchatel, en remplacement de sœur Marie-Louise Doremieux, décédée ; prise de possession, 2 septembre 1708 ; – de Nicolas-Jean-Baptiste Biaudet de Morlet, clerc de Paris, comme prieur de Saint-Martin de Bellencombre, en remplacement de Laurent Coignet de Marmousse, décédé ; bulle, 5 des ides de juillet 1708 ; fulmination de la bulle, 22 août 1708 ; prise de possession, 29 août de la même année. – Titres cléricaux de Jacques de Setz, fils de Jacques de Setz, avocat au parlement de Rouen, 5 août 1708 ; – de Gabriel-Antoine Lucas, fils de Nicolas Lucas, de la R. P. R., absent du royaume depuis 18 ans, et de Marguerite Gasse, qui avait abjuré, 6 juillet 1707. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Maximilien Anzeray, marquis de Courvaudon, président au parlement, et à Marie-Françoise-Geneviève de Brinon, 3 octobre 1707 ; – à François de Charlemagne, sieur du Boulay, maître en la Cour des Comptes, et à Madeleine-Suzanne Le Cerf, fille de Laurent Le Cerf, sieur la Viéville, garde des sceaux de Normandie, 15 mars 1708 ; – à François Hubert, conseiller au parlement, et à Marie-Anne Heurtaux, 9 janvier 1708 ; – à Gabriel-Pierre Le Bas de Boutemont, conseiller au parlement, et à François Barjolle, 20 mars 1708 ; – à Pierre Le Noble et à Marie-Catherine Le Diacre, 11 juillet 1707 ; – à François-Laurent Le Roy, avocat au parlement, et à Marie Doublet, 3 janvier 1708 ; – à Nicolas Oursel et Marie Vallée, 23 juillet 1707. – Listes des ordinations de Rouen, 24, 25 septembre 1707 : 65 tonsurés ; 58 minorés ; 67 sous-diacres ; 36 diacres ; 56 prêtres ; – 21, 22 septembre 1708 : 56 tonsurés, (parmi lesquels J. Robert de Belloy, fils de Jean de Belloy, de Provemont) ; 47 minorés, 68 sous-diacres ; 52 diacres ; 50 prêtres.

G. 6155. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1709-1710. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Permutation de prébendes, entre Jean de la Roque-Hue, archidiaque de la cathédrale depuis la mort de M. de Champagne de Séricour (avait pris possession de la trésorerie, le 25 janvier 1709) et Sanson de Boves, chanoine, 20 février 1710. – Nouvelle collation audit de la Roque-Hue de la trésorerie, après aban don du droit qu'y pouvait prétendre ledit de Boves, 2 juin 1710. – Nomination de Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, docteur en théologie, conseiller au parlement, à l'archidiaconé d'Eu, en remplacement de Nicolas Busquet, décédé, 15 juillet 1710. – Résignation par Jean de la Roque-Hue, de l'archidiaconé du Petit-Caux, en faveur de Charles-Antoine d'Osmont, 5 juillet 1710. – Prise de possession par Brice-Charles d'Alleaume de Tré-forêt, chapelain de la chapelle de la Chaire-Saint-Pierre en la cathédrale, du canonicat résigné en sa faveur, pour cause de permutation, par Nicolas Busquet, malade, 14 mai 1710. – Nomination de Louis de la Motte-Ango, diacre, licencié en théologie, du diocèse de Séz, conseiller au parlement, au canonicat vacant par le décès dudit Busquet, 26 mai 1710 ; – de Jean-Baptiste Blain, du diocèse de Rennes, licencié en théologie, au canonicat vacant par le décès de Claude de Champagne de Séricour, 16 juillet 1709 ; – au canonicat vacant par le décès de Jacques Le Breton, 17 décembre 1709 ; – de Sanson de Boves, au canonicat vacant par la résignation de Jean de la Roque-Hue, 17 mai 1710 ; – de Michel Gondouin, au canonicat vacant par la résignation de Joseph Gondouin, 26 mai 1710 ; – de Laurent Guymard, au canonicat vacant par le décès de Raoul Bretel, 27 juin 1709 ; – de Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, au canonicat vacant par le décès de Charles-Michel

Boyvinet, 6 mai 1710. – Résignation, avec réserve de pension de 400 livres, par Jacques Lange, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Her-bland de Rouen, en faveur de Louis-Guillaume Le Menu, 23 février 1709 ; prise de possession par ledit Le Menu, 21 août de la même année. – Nomination de François de la Motte, à la cure d’Allouville, en remplacement de Jacques De la Lande du Détroit, qui avait résigné moyennant 400 livres de pension, 17 janvier 1710 ; – de Claude Langlois, à la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul d’Aumale, en remplacement de Marcellin Tribuot, 9 mars 1709 ; – de Louis de Marcq, à la cure de Forges, en remplacement de Louis Cordier, décédé, 1^{er} juillet 1710 ; – de Pierre Heuzey, vicaire de Saint-Jean de Rouen, à la cure de de l’Heure, 3 octobre 1709 ; – de Michel Bruzen, à la cure du Lendin, en remplacement de Jean-Baptiste de Villiers, démissionnaire, 12 octobre 1709 ; – de Pierre Heuzey, curé de l’Heure, à la cure de Neuville-le-Pollet, en remplacement de François-Bonaventure Chapelle, 17 mars 1710 ; présentation dudit Heuzey à cette cure par Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, en qualité de vicaire général, pour le prieuré de Longueville, de M^{er} Colbert, évêque de Montpellier, 3 avril 1710 ; prise de possession, 15 avril 1710. – Nomination de maître Antoine Le Gendre, à la cure d’Offranville, 15 avril 1709 ; – de Charles-Robert Lucas, à la cure de Sainte-Marguerite, en remplacement de Daniel de Boisandré, décédé, 14 mai 1709, en vertu d’un brevet du Roi du 5 avril précédent. – Nomination de sœur Catherine de Fours de Quitry, à l’abbaye de Bival, en remplacement de Madeleine de Ris; bulle, 5 des ides de juillet 1708 ; prise de possession, 14 mai 1709 ; – de Maximilien de Canillac de Montboissier, à l’abbaye d’Eu, en remplacement de Pierre de Calvo, décédé ; bulle, 7 des calendes de juin 1708 ; prise de possession, 16 avril 1710 ; – de Gabriel du Rosay, docteur de Sorbonne, comme grand vicaire de l’abbaye d’Eu, 31 mai 1710 ; – de Louise-Élisabeth de Guenet de Louye, de l’abbaye de l’Estrée, au prieuré des Filles-Dieu, 3 des nones d’août 1709 ; – de Simon Mopinot, au prieuré d’Auffay, en remplacement de Dom Jean Guérin, 11 juin 1706 ; – de François Le Sançois, à la dignité de chantre de Blainville, en remplacement de Nicolas Mouton, 1^{er} mars 1709 ; – de Jeanne de Caux, dite de Sainte-Marie, au prieuré de l’Hôtel-Dieu de Chaumont, en remplacement d’Anne de Boulainvilliers ; prise de possession, 1^{er} octobre 1709. – Union de la chapelle de Saint-Étienne d’Arques à la maison des Jésuites de Dieppe, 24 décembre 1707. – Nomination de Balthazar-Henry de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille au prieuré du Neufmarché, en remplacement de Nicolas Aignan, décédé, 2 février 1709 ; – de Jean De Caudrat, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, sur la présentation de Charles Castel de Saint-Pierre, 1^{er} aumônier de la duchesse d’Orléans, l’un des 40 de l’Académie française, abbé de Tiron, 20 juin 1710 ; – de Claude de Bonnedame, au prieuré de Sausseuse ; prise de possession 22 février 1710. – Titres cléricaux de Jean de Beauvais, de Nesle-en-Bray, 24 juin 1709 ; – de Nicolas Bourgeaux, d’Avremesnil, 1^{er} octobre 1708 ; – de Jacques Davoult, 30 janvier 1710 ; – de Claude Le Prince, fils de Claude Le Prince, tapissier à Saint-Nicolas de Rouen, 18 novembre 1700 ; – d’André Marescot, fils d’André Marescot, marchand au Mesnil-sous-Jumièges, 18 décembre 1709. – Dispenses de bans, à l’effet de contracter mariage, à Pierre Évrevin et à Marie Sanadon, de la paroisse de Saint-Étienne des Tonneliers, 24 avril 1709 ; – à Guillaume Haillet de Couronne, lieutenant-général criminel au bailliage de Rouen, et à Marie Thirant, 8 juin 1710 ; – à Thomas Hue de Vermandois, conseiller au parlement, et à Madeleine-Marguerite-Françoise Boullais, 2 mai 1710 ; – à François Phelypeaux d’Outreville, conseiller au parlement de Paris, et à Marie-Catherine Voisin, de la paroisse de Saint-Jean, 11 août 1710. – Ordinations à Rouen 30 mars 1709 : 48 tonsurés ; 50 minorés ; – 16 mars même année : 44 sous-diacres ; 19 diacres ; 12 prêtres ; – 21 septembre 1709 : 50 sous-diacres ; 64 diacres ; 40 prêtres. – Révocation des vœux de Pierre Vatel, pénitent du monastère de Saint-Hilaire de Rouen, par bref du 17 avril 1709. – Attestation de vie et mœurs en faveur de Jean-François Bruzen, 12 mai 1709.

G. 6156. (Registre.) – In-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1710-1712. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Prise de possession, par Charles-Antoine d’Osmond, de l’archidiaconé du Petit-Caux, 13 septembre 1710. – Nomination de Brice-Charles d’Alleaume de Tréforêt, au canonicat vacant par le décès de M. de Vigneral, 16 novembre 1710 ; – de Guillaume Bitaut, abbé de Solignac, à un canonicat vacant par le décès de Philippe-Charles, 28 juin 1711 ; – de Pierre-Hyacinthe Deschamps, docteur en théologie, au canonicat vacant par le décès de M. Throsnel, 16 février 1712 ; – d’Antoine Du Bos de Monbrisson, à un canonicat vacant par la démission dudit Bitaut ; 9 octobre 1711 ; – de Louis-

Charles Petit de Captot, prieur de Saint-Phallier, à un canonicat vacant par la démission, pour cause de permutation, de Charles du Bosquet de Montlaur, 19 mai 1711. – Révocation, par Barthélémy Busquet, de la procuration qu'il avait donnée pour résigner son canonicat en faveur de Pierre Baudry, 1710. – Nomination de Paul Antheaume, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par le décès d'Étienne Theroulde, 10 octobre 1711. – Arrêt du parlement sur un appel comme d'abus de l'archevêque, qui envoie Guillaume Le Menu de la Noe en possession de la cure de Saint-Herbland, laquelle lui était disputée par Pierre Guimonneau, 13 janvier 1711 ; nouvelle réquisition de provisions de ladite cure par ledit Le Menu, 9 juillet 1711. – Permutation entre le même et François Pillement, chapelain de Sainte-Catherine en l'église de Saint-Médard de Soissons, 13 février 1712. – Nomination de Jean Henri Suart, curé de Saint-Cande-le-Vieux, à la cure de Saint-Martin-du-Pont, qui avait été résignée en sa faveur, avec réserve de pension par Noël Le Lorrain, 17 mars 1711. – Résignation par Barthélemy Busquet, chanoine de Rouen, de la chapelle de Notre-Dame de Saint-Gilles de Répainville en faveur de Pierre-Jean Le Vavasseur, 30 novembre 1710. – Présentation par Mathurin Brochant, docteur en théologie, prieur du Bourgachard, de Jean Le Mercier, curé d'Anneville, à la cure de Sainte-Madeleine de la Bouille, vacante par la démission d'Adrien-Vincent Bertout, 21 octobre 1710. – Nomination d'Augustin le Bourgeois, à la cure de Buchy, vacante par la démission de Jean Roussel Le Comte, sur la présentation des demoiselles de Bonissent, présentation datée du 10 décembre 1710 ; – de Nicolas Thieullin, à la cure de Cany ; – de Florent Houel, à la cure de Foucart, vacante par le décès de Louis Genevray ; brevet du Roi, 17 août 1710 ; collation par l'archevêque, 19 septembre même année ; – de Nicolas Le Cordier, à la cure de Notre-Dame de Gournay en remplacement de Pierre de Joigny, décédé, 27 novembre 1710 ; – de Dom Claude Marcadé, chanoine régulier du prieuré de Beaulieu, à la cure d'Hébécourt, 16 décembre 1710 ; – de Dom Nicolas Simon, à la cure de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, en remplacement de frère Jacques d'Autecourt, révoqué par ses supérieurs, et à qui il avait été enjoint de rentrer au monastère de Saint-Thomas-le-Martyr du Mont-aux-Malades, pour y vivre selon les règles et statuts de la congrégation, 1^{er} septembre 1710. – Abandon du droit de présenter à la cure de la Fontelaye, par Isaac Dumont du Bostaquet, à Charles Baudry d'Imbleville, conseiller au parlement, 17 janvier 1711. – Nomination à l'abbaye d'Arques de sœur Anne de Fouilleuse de Flavacourt, en remplacement de Louise de Guiran, décédée, 17 juillet 1711 ; – d'Anne de Cauquigny, en remplacement de ladite de Flavacourt, démissionnaire, 12 janvier 1712. – Nomination de Dom Nicolas Gallot, curé de Coltot, comme vicaire général de François-Alexis Joubert de la Bastide de Château-Morand, abbé de Corneville, 24 octobre 1710 ; – de Jean-Étienne Radier, comme vicaire général de l'abbé de Fécamp, 12 novembre 1711. – Nomination d'Alexandre de la Rochefoucauld, abbé de Molesme et de Bonport, au prieuré de Bonne-nouvelle vacant par le décès de Hubert Maillard, 15 janvier 1711. – Prise de possession du prieuré de Bonnenouvelle par Claude Genard, 2 juillet 1711 ; – du doyenné de Motteville par Michel de Nollet de Malnoue, curé de Montebourg, nommé en remplacement de Georges de Papavoine de la Motte, 17 novembre 1710. – Réunion par lettres de l'archevêque, en conséquence d'une bulle et à la suite d'informations, du prieuré de Saint-Ouen de Gisors au collège des Jésuites de Rouen, 31 octobre 1711. – Nomination de Pierre Le Trecher de Rafoville, au prieuré de Saint-Blaise de Luy ; bulle, de 8 des ides de juillet 1710. – Résignation du prieuré de Saint-Saëns par Nicolas Le Noble en faveur de Gaspard Le Noble, curé de Saint-Laurent de Brévedent, 12 mars 1711 ; – par ledit Gaspard Le Noble en faveur de Louis-François-Augustin de Lesdo de la Rivière, 1^{er} novembre même année ; lesdits Le Noble domiciliés à Rouen, paroisse Saint-Patrice, rue du Sacre. – Nomination de Pierre Le Trecher de Rafoville, au prieuré de la Madeleine de Vernon, vacant par le décès de La Barre, 16 décembre 1711. – Signification des grades de Jacques Eudes. – Titres cléricaux de Claude Haudicquer, de la ville d'Eu, 14 juin 1710 ; – de Pierre Buré, de Longueville, 17 août 1710. – Dispense du 4^e degré de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas-Louis Brinon, conseiller au parlement, et à Anne Baudouin du Basset, ides de novembre 1710.

G. 6157. (Registre.) – Grand in-folio, 392 feuillets, papier, relié en parchemin.

1712-1713. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Louis-Élippe Rouault de Gamaches, du diocèse de Paris, docteur en théologie, comme grand vicaire de l'archevêque de Rouen, 17 avril 1712 ; comme official de Pontoise, même date ; – d'Antoine Du Bos de Monbrisson, comme sous-promoteur de l'officialité de Rouen,

9 novembre 1712. – Nomination de Louis-Charles de la Blandinière, au canonicat vacant par la démission de Pierre-Hyacinthe Deschamps, 17 avril 1713 ; – de Robert-Léonard Coustey, au canonicat vacant par le décès de Henri De Laisement, 1^{er} mai 1713 ; – de François Després de Bébec, au canonicat vacant par la résignation de Pierre-Guillaume Després, 25 juillet 1712 ; – de maître Louis Lésurier, docteur en théologie, curé de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, à la cure de Saint-Maclou d’Ouainville, 17 août 1712 ; – de Charles Bosquer, docteur en l’un et l’autre droit, chanoine de la Saussaye, à la cure de Saint-André-hors-ville de Rouen, en remplacement de M^e Bosguérard, décédé, 19 avril 1712 ; – de François Pillement, docteur en théologie, curé de Notre-Dame de Blossville autrement Bonsecours, à la cure de Saint-Herbland, en vertu de la cession de droit de Guillaume Le Menu, 11 octobre 1712 ; – de Denis Sortambosc, à la cure de Bolbec, vacante par la démission de maître Le Seigle, 10 mai 1712 ; – de Guillaume Robert, à la cure de Déville près Rouen, vacante par la résignation faite en sa faveur, 14 septembre 1713, par Nicolas Le Boucher, âgé de 77 ans, curé depuis 17 ans ; – de Louis de Juigné à la cure de Fours, vacante par la résignation de François Danviray, chanoine régulier, 20 septembre 1712 ; – de Jacques Julienne, maître ès-arts, à la cure de Saint-Hildevert de Gournay, vacante par la démission de Charles Le Petit, 15 juillet 1712 ; – de Dom Jacques Simon, à la cure de Graville, vacante par la démission de François Darry, 23 novembre 1712 ; – de Claude Le Prince, à la cure de Saint-Germain des Essourts, vacante par la résignation de Nicolas Ferey, 3 mars 1713 ; – de Robert-Bertrand Pinard, maître ès-arts, à la cure de Notre-Dame de Trouville, 29 juillet 1712. – Prise de possession du personat d’Yébleron par Michel Fossard, prêtre du diocèse de Rouen, archidiacre d’Évreux, présenté par Étienne Maignart, marquis de Bernières, en remplacement de Daniel Aubery, curé de Quevillon, décédé, 19 mai 1712. – Réquisition de provisions de la cure de Saint-Étienne de Bacilly par Jean-Baptiste-Pierre Larcher, titulaire de la chapelle de Saint-Julien, sur le refus de l’évêque d’Avranches, 22 avril 1712. – Collation à Jean-Baptiste Groulet, de la chapelle de Saint-Adrien, sur la présentation de M. deBelbeuf, 6 juillet 1713. – Collation du doyenné d’Andely, à Jean Blain, licencié en théologie, dernier juillet 1713. – Induit à Anne-Renée de Cauquigny, religieuse de Montivilliers, pour passer d’un ordre dans un autre, 8 des ides d’avril 1712. – Collation à Louise-Marie du Tot-Beunay, religieuse de Fontaines-Guérard, de l’abbaye d’Arques, vacante par la démission d’Anne de Fouilleuse de Flavacourt, 13 avril 1712. – Prise de possession de l’abbaye d’Aumale, au nom d’Édouard Colbert, docteur de Sorbonne, chanoine, chantre et grand de vicaire de Tournay, ladite abbaye lui ayant été conférée, 18 mars 1712, après le décès de M. de Lespine. – Collation par l’abbesse de Saint-Amand à Marie-Marthe Languedor du prieuré de Bourg-de-Saane, 5 novembre 1712. – Résignation par Dom Michel Félibien, religieux de Saint-Germain des Prés, du prieuré de Saint-Aubin-de-Villaine, en faveur de Dom François Bastide, 6 août 1712. – Collation à maître François Glay, du prieuré de Sainte-Croix d’Eu, vacant parla cession de Victor Melliant, évêque d’Aleth, 6décembre 1712. – Résignation par André Hersent du prieuré de Sainte-Marie l’Égyptienne en faveur de Guillaume-François Hersent, chanoine de Coutances, principal du collège de cette ville, 13 juillet 1712. – Collation à Louis-François-Augustin Lesdo de la Rivière du prieuré de Saint-Saëns, vacant par la démission de Gaspard Le Noble, 28 mars 1712. – Significations de grades de Jean-Biptiste de Chalon, religieux profès de Saint-Pierre d’Abbeville ; – de Charles-François de Renty de Mondétour ; – de Jacques Le Bailly ; – de Jean Le Chartier, professeur royal de langue grecque depuis 1697 au collège Du Bois de Caen. – Titres cléricaux de Thomas-Jacques De Beauvais, 28 août 1712 ; – de François-Jérémie Dubois, écuyer, du séminaire de Joyeuse, 25 février 1713 ; – de Marc-Antoine Ruellon, 7 mars 1713. – Dispenses de bans, à l’effet de contracter mariage, à François-Xavier Déry, conseiller an parlement, et à Marie-Jeanne-Lucie-Thérèse Lesdo de la Rivière, 25 février 1713 ; – à Charles-Gabriel Du Resnel et à Françoise Martin, 8 septembre 1713.

G. 6158. (Registre.) – Grand in-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

1713-1715. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Pierre Desmaretz, du diocèse de Paris, licencié ès-lois, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, conseiller au parlement de Paris, comme grand vicaire de l’archevêque de Rouen et comme official de Pontoise, 3 janvier 1715. – Nomination de Robert-Léonard de Coustey, à un canonicat en l’église de Rouen ; brevet du Roi, 21 juillet 1713 ; lettres décollation, 15 septembre 1713 ; – de Charles-François Grésil, à un canonicat vacant par suite de la résignation faite en sa faveur, 3 mai

1714, par Barthélémy Busquet, 10 novembre 1714 ; – de David Liard, du diocèse d'Évreux, bachelier de la faculté de Paris, curé de Saint-Aquilin, à un canonicat vacant par le décès de maître Liesse, 30 décembre 1714 ; – de François Lieurey, à un autre canonicat vacant par le décès de Nozereau, 16 novembre 1714 ; – de Jacques-Emmanuel de Montalembert, prêtre du diocèse de Hennés, docteur en théologie, au canonicat vacant par la démission de René de Brinon, 6 mars 1715 ; – d'Urbain Robinet, à un autre canonicat, la prébende d'Ernemont, vacant par le décès de Guillaume Dufour, doyen du chapitre, conseiller au parlement, 7 février 1715. – Nomination de maître Antoine-Roger Corbin, licencié en droit canon, chapelain de la cathédrale, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Canu, 21 novembre 1714 ; – de Charles-Michel Le Mennicier du Perron, docteur en théologie, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen, vacante par le décès de maître Duboc, 12 septembre 1714 ; – de Charles Papavoine de Canappeville, à la cure de Saint-Jean de Rouen, en remplacement de Nicolas Vallée, décédé ; présentation dudit Papavoine à ladite cure par les religieux de Saint-Lô, 4 avril 1715 ; précédemment, 22 mars 1715, résignation de la même cure par le dit Vallée en faveur de Louis-Auguste Marye, chanoine régulier ; – de Claude Dufour, chapelain de la chapelle de la Trinité ou du Nombriil-Dieu eu l'église de Saint-Nicolas de Caen, curé de Notre-Dame du grand Andely, à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, résignée en sa faveur, pour cause de permutation, par Louis Lésurier, docteur en théologie, nommé à la cure de Saint-Marlin-d'Ouainville, 20 décembre 1713 ; – de Jean-Baptiste Blain, à la cure de Saint-Patrice, en remplacement de Jean-François Le Mesle, docteur de Sorbonne, décédé, 14 septembre 1714 ; – de Guillaume Le Tavernier, à la cure de Saint-Paul de Rouen, en remplacement de Robert Bouvet, qui avait résigné en sa faveur, 26 avril 1714. – Prise de possession de la cure de Notre-Dame d'Arques par Jean Cauvet, curé de Saint-Saëns de Bouteilles, 4 novembre 1713. – Nomination de Germain Ridet, à la cure du grand Andely, 25 mai 1714. – Résignation par Nicolas Le Bouchier, moyennant pension, à Guillaume Ribard, de la cure de Déville-lès-Rouen, 1713. – Collation à Michel-François Coignard, de la cure de Saint-Remy de Dieppe, vacante par le décès de maître Chapperon, 5 mai 1714 ; – à Adrien Picard, docteur de Sorbonne, chanoine de Sainte-Opportune de Paris, de la cure de Saint-Gervais et Saint-Prottais de Gisors, vacante par la démission faite en sa faveur, pour cause de permutation, par Noël Du Bray, docteur en théologie, 1^{er} mars 1715 ; – à François Perchel, de la cure de Mélamare, vacante par la résignation de Georges de Thiboutot d'Alvemont, 12 juin 1714 ; – à Jacques-Charles Lemarquier, bachelier de Sorbonne, de la même cure, 26 octobre 1714 ; – à frère Antoine-Grégoire de la Forge, licencié en théologie, de la cure de Rouvray, vacante par la démission d'Albert Pépin, docteur en théologie, 26 juillet 1714. – Approbation par l'archevêque de la fondation faite par Nicolas-Charles Mouret du Pont, président au parlement, d'une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame de Bonport à Anneville, 17 décembre 1714. – Résignation par Pierre Joysel, conseiller en la grand' chambre du parlement de Paris, du prieuré de *Porta Cæli*, autrement dit de la Theroudière, au prieuré de Bellefond de Rouen, en considération de l'état de gêne de ce dernier prieuré, et « de la sage institution d'un grand nombre de filles de qualité qui y sont élevées pensionnaires dans les pures maximes de la vie chrétienne, » 4 octobre 1710. – Nomination de César-Auguste Le Pelletier de Longuemare, au doyenné d'Andely, vacant par la résignation faite en sa faveur par Martin Le Pelletier de la Martinière ; bulle, calendes d'août 1713. – Nomination de Pierre Thibault, prieur claustral de Fécamp, comme grand vicaire de ce monastère, 3 juillet 1714 ; – de Louis de la Motte-Ango, chanoine de Rouen, conseiller clerc au parlement, comme grand vicaire, pour l'abbaye de Saint-Évroult, 21 septembre 1713. – Procuracy donnée par frère Fustache de Bernard de la Châtellenie d'Averues, à Antoine Dasseville, pour régir les revenus des commanderies de Sainte-Vaubourg, Villedieu-la-Montagne et Maupas Soisson, 13 février 1715. – Collation par Claude de Massac, général des Mathurins, à Prosper Le Marié, de la mini-trerie de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par la démission de Pierre-Henri Michelin, docteur en théologie, 21 janvier 1714. – Nomination de Jean Durand, comme grand vicaire de l'exemption de Dol pour M^{gr} de Voyer de Paulmy d'Argenson, évêque de Dol, 1^{er} mars 1707. – Significations des grades de François-Auguste Collet, de Pont l'Évêque ; – de Jean-Baptiste d'Osmond de Malicorne, 1715. – Titre clérical de Robert Davoult, 1714. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas Carpentier, maître des ouvrages de la ville de Rouen, et à Marie Perronnelle de Gruchet, 29 octobre 1714 ; – à Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, avocat général au parlement de Paris, et à Anne-Élisabeth Roujault, 1^{er} mars 1715 ; – à Jacques-Alexandre Du Moucel de Louraille et à Madeleine-Cécile Maignart de Bernières 5 février 1714 ; – à M. Mouret du Pont d'Anneville, président au

parlement, et à Marie-Anne de la Rivière-Lesdo, 12 juin 1714 ; – à Louis Poterat de Saint-Étienne et à Marthe Gaugy, 21 février 1715. – Profession, à Beaulieu, par Charles-François Du Buat, prieur de Saint-Sauveur de la Cocherre, 5 mai 1700.

G. 6159. (Registre.) – In-folio, 396 feuillets, papier, relié en parchemin.

1715-1716. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination d'Urbain Robinet, comme grand vicaire de Rouen, 15 novembre 1716 ; comme vice-garant en l'officialité de Rouen, même date. – Permutation entre Jean de la Roque-Hue, haut-doyen du chapitre de Rouen, et Jean-Baptiste Duhamel, chanoine, 4 septembre 1716 ; par suite de cette permutation, collation audit de la Roque-Hue d'un canonicat, et audit Duhamel de la trésorerie, 14 septembre même année ; ladite permutation précédée de la collation du doyenné de la cathédrale au même de la Roque, 26 octobre 1716, en vertu de la présentation du chapiire, du même jour ; prise de possession, 27 octobre. – Collation, 13 avril 1716, à Joseph-Alexis Le Boyver de Fontenelle, chanoine de la collégiale d'Andely, d'un canonicat vacant par la démission de Jacques-Emmanuel de Montalembert, recteur de Saint-Germain de Rennes, en conséquence des lettres du Roi, du 13 février précédent, attribuant par droit de joyeux avènement audit de Fontenelle le premier canonicat qui viendrait à vaquer dans l'église de Rouen ; – à Jacques Le Fevre, curé de Saint-Désir de Lisieux, d'un canonicat vacant par le décès de M. Brice, 10 juin 1716 ; – à François Le Turc, du même canonicat ; prise de possession, 17 juillet 1716. – Nomination de Simon de Martonne, à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par la démission de Charles de Papavoine de Canappeville, curé de Guébébert, syndic du clergé du diocèse de Rouen, 6 avril 1716 ; – de Jean-François Coston, curé de Nointot, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par la résignation de Charles Heruy, 18 mai 1716 ; – de Louis Horcholle, docteur en théologie, à la cure de Notre-Dame de la Ronde de Rouen, vacante par la résignation de Thomas Horcholle, 27 juillet 1716 ; – de Michel Charpentier, maître ès-arts, curé de Montreuil-sur-Epte, à la cure de Saint-Patrice, vacante par la résignation de Jean-Baptiste Blain, chanoine de Rouen, 1^{er} octobre 1716 ; – de Jean Le Hot, à la cure de Saint-Pierre le Portier, vacante par la résignation de maître Jean De la Haye-Cabot, 15 mai 1716 ; – de Claude Le Long, à la cure de Saint-Sever de Rouen, vacante par le décès de Jacques Hecquet, 27 juillet 1716 ; – de Louis Bresnard, curé de Saint-Jean de Verneuil, à la même cure, vacante par la démission de Claude Le Long, 1^{er} août 1716 ; – de Robert Dehors, à la cure de Saint-Vigor, vacante par le décès de Claude de Rouen, 20 février 1716 ; – de Sébastien-Charles-François Grésil, chanoine de Rouen, à la chapelle de Saint-Gilles de Répainville, vacante par la résignation de Barthélemy Busquet, 1716 ; – de Pierre Richer, de la congrégation de l'Oratoire, à la cure de Notre-Dame d'Arques, vacante par la résignation de Louis Marsollet, 11 novembre 1715 ; – de Louis-Rose, à la cure de Criquiers, vacante par la résignation de maître François Suzay, 24 septembre 1716 ; – de Charles Guillebert, gradué en théologie, à la cure de Notre-Dame de Lamberville, vacante par la résignation de Michel Joustel, 20 novembre 1715 ; – de François Chauvigné, à la cure d'Yvetot, 25 avril 1715 ; démission du dit de Chauvigné, 20 août 1715 ; prise de possession de la cure d'Yvetot par Pierre Larpenteur, curé de Saint-Clair-sur-les-Monts, 18 novembre 1715. – Procuration donnée par M^{gr} de Brancas, évêque de Lisieux, pour prendre possession, en son nom, du doyenné de Saint-Cande-le-Vieux, 7 mai 1715. – Permutation entre César-Auguste Le Pelletier, doyen d'Andely, et Florent Houel, curé de Foucard, 30 janvier 1716. – Canonicats en la chapelle de Saint-Georges ou du Sépulcre de Rouen conférés à Pierre Amelot, 12 décembre 1713 ; – à Charles-Robert Lucas, curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, 12 août 1716. – Nomination de Charles Sauzet du Mas, à l'abbaye de Beaubec, vacante par la résignation d'Étienne Girardin, ides de juin 1716 ; – de Charles de Saint-Albin, à l'abbaye de Saint-Ouen, 5 des nones de juillet 1716. – Union du prieuré de Saint-Maur de Beaussault au collège de Rouen en vertu d'un décret de l'archevêque du 13 septembre 1715. – Nomination de Robert Perot, abbé de l'Estoile, lecteur de S. M., au prieuré du Mont-aux-Malades, vacant par le décès de Jean-François d'Estrades, 10 des calendes de mars 1715 ; – de Guillaume Gaujac, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de M. Louis-François-Augustin Lesdo de la Rivière, 17 octobre 1716 ; – d'Alexandre Lemaistre, au prieuré de la Madeleine près Vernon, vacant par la résignation de Jean de Caudrat, 1^{er} août 1716. – Nomination de Pierre De la Hogue comme grand vicaire et comme official de Saint-Cande-le-Vieux, 17 juin, 27 juillet 1715 ; – de Dom Michel Delamare, comme official de Fécamp, 15 décembre 1715. – Signification de grades par Jean-Robert de Belloy,

19 mars 1715. – Titres cléricaux de Michel L'Enfant, de Bezu, 25 juillet 1715 ; – de Pierre Bellamy, de Dieppe, 30 juillet 1716. – Dispense, pour défaut de naissance, à Jacques Le Brasseur, *alias* Vieville, juillet 1715.

G. 6160. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

1716-1718. – Registre pour servir aux insinuations du diocèse de Rouen. – Acte par lequel Jean de la Roque-Hue donne sa démission de l'office et dignité de grand vicaire et official diocésain et métropolitain du diocèse, 11 février 1717. – Nomination d'Urbain Robinet comme grand vicaire de l'archevêque, 28 juillet 1717. – Collation à François de Rozay, d'un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Brice, 15 juin 1717 ; – à Jean Yvon, du diocèse d'Avranches, de la cure de Sainte-Croix des Pelletiers de Rouen, vacante par le décès de Hardy, dernier décembre 1716 ; – à Joseph Benard, de la cure Saint-Nicaise de Rouen, vacante par le décès de M. de Lespine, 26 juin 1718 ; – à Jacques Renault, de la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par la démission de Robert De Fors, 5 janvier 1717 ; – à Sébastien Grésil, de la chapelle de Notre-Dame en l'église de Répainville, vacante par la résignation de Busquet, 16 août 1717. – Autres collations, à Nicolas Thoué, de la cure du grand Andely, vacante par la démission de Louis Desmoulins, 30 décembre 1716 ; – à Jean-Baptiste Le Franc, de la cure de Canteleu près Rouen, vacante par le décès de maître Béchard, 19 octobre 1717 ; – à Jean-Charles Lucas, de la cure de Saint-Valery-en-Caux, vacante par la résignation de Jacques Lefebvre, 21 janvier 1717 ; – à François Coquet, de la cure du Tréport, 10 mars 1718. – Résignation par Louis Guillet, en faveur de Nicolas Renault, curé du Boisgautier, de la cure de Saint-Martin d'Envermeu et de Saint-Vincent de Launay, son annexe, 25 janvier 1717. – Prise de possession, par Nicolas Le Brament du Boscllamel, de la cure de Fry et de Mezangueville, son annexe, 27 avril 1718. – Décret d'union aux Chartreux de Rouen du prieuré de Sainte-Austreberte, 16 janvier 1717. – Nomination de Louis de Bourbon, comte de Clermont, à l'abbaye du Bec, vacante par le décès de Roger de la Rochefoucauld ; bulle, noies de janvier 1717 ; prise de possession, 19 avril 1718. – Prise de possession, par madame Marie-Madeleine du Tot de Beaunay, de la coadjutorerie de l'abbaye de Fontaines-Guérard, 19 janvier 1717. – Nomination de Henri Oswald de la Tour d'Auvergne, grand prévôt de la cathédrale de Strasbourg, à l'abbaye du Valasse, vacante par le décès de d'Argouges ; bulle, ides de mars 1717 ; fulmination de la bulle, 17 mai 1718 ; prise de possession, le 24 mai suivant. – Nomination de Frédéric-Constantin de la Tour d'Auvergne comme grand vicaire de son frère pour l'abbaye du Valasse, 2 avril 1718. – Nomination de Marie-Louise de la Roche-Aymon, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, 13 des calendes de janvier 1717 ; – de Pierre Guérin de Tencin, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de Sens, abbé de Vézelay, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de M. de la Rivière-Lesdo, 6 février 1717 ; – de Jean Chabert, prieur de Saint-Thomas-sur-Scie, comme vicaire général de l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, 24 mai 1717. – Prise de possession, par Susanne de Romé de Vernouillet, du prieuré de Saint-Charles de Lyons, 30 juillet 1717. – Révocation par M^{gr} de Villeroy, abbé de Fécamp, des pouvoirs de grand vicaire par lui donnés à Honoré Tournély, docteur et professeur royal en théologie de la maison de Sorbonne, 4 décembre 1716. – Titre clérical de Nicolas Le Roy, de Saint-Ouen de Longpaon, 17 janvier 1717. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Nicolas de Bailleul, sieur de Drumare, conseiller au parlement, et à Anne-Louise Carrel, 17 décembre 1717 ; – à Antoine-Nicolas Du Mesniel, mestre-de-camp d'un régiment de dragons, et à Jeanne-Thérèse Carrel, 10 février 1718 ; – à Gilles-Antoine Godefroi Le Diacre, sieur de Martimbos, conseiller au parlement, et à Marie-Anne Rolland, 11 juin 1718 ; – à Jean-Louis de Lemperrière de Montigny, conseiller au parlement, et à Marie-Marthe Richer, 23 août 1717 ; – à Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville, conseiller au parlement, et à Claude-Louise Le Peigné, 9 août 1717 ; – à Charles-Hyacinthe Pavyot de Mussegros, procureur général au parlement, et à Marie-Angélique-Félicité Le Pilleur, 16 janvier 1717. – Érection, à Anneville, de la chapelle de Notre-Dame de Bonport fondée par Charles Mouret, sieur du Pont, conseiller au parlement, 18 avril 1718.

G. 6161. (Registre.) – In-folio, 398 feuillets, papier, relié en parchemin.

1718-1719. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination par lechapitre, *sede vacante* : de Jean de la Roque-Hue, Jean-Baptiste Duhamel, Gilles-

Nicolas Pavyot, Guillaume Hercent, Louis Gueroult, Louis-Pierre Louis, comme grands vicaires ; – de Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, comme promoteur de l'officialité, 22 avril 1719 ; – de Pierre Robin des Bouillons, comme grand vicaire et official en l'officialité de Pontoise, 24 avril 1719. – Collation à Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, licencié ès-lois, conseiller au parlement, du grand archidiaconé vacant par la résignation de Jean-Armand De la Voue de Tourouvre, nommé à l'évêché de Rhodéz, 22 septembre 1718 ; – à Pierre Robin des Bouillons, de l'archidiaconé de Grand Caux, vacant par la résignation de Bernard Couet, 21 mai 1719 ; – à Étienne-Edmond Chaillou, d'un canonicat vacant par la résignation dudit de Tourouvre, 28 septembre 1718 ; – à Thomas-Richard du Moucel de Gouy, d'un canonicat vacant par le décès de Brice ; brevet du Roi, 8 mai 1719 ; prise de possession, 22 mai même année ; – à Bon-Charles Gosselin, du diocèse de Coutances, d'un canonicat vacant par la résignation de Guillaume Gosselin ; brevet du Roi, 8 mai 1719 ; prise de possession, 12 juin même année ; – à Joseph-Alexis Le Boyver de Fontenelle, d'un canonicat vacant par le décès de Charles Levesque ; brevet du Roi, 8 mai 1719 ; prise de possession, 31 mai de la même année ; – à Guillaume Piché, clerc tonsuré du diocèse de Paris, d'un canonicat vacant par la démission dudit de Fontenelle ; brevet du Roi, 8 mai 1719 ; prise de possession, 31 mai de la même année. – Collation, sur la présentation des religieux de Saint-Lô de Rouen, à Jean-Raptiste Thirion, chanoine régulier, de la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Simon de Martonne, 26 juin 1719. – Arrêt du parlement qui autorise Julien Prévost à prendre possession de la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Gabriel Guéret, et ce nonobstant le refus de l'archevêque, 11 septembre 1719. – Collation à François Perchel, docteur de Sorbonne, de la cure de Bonneville sur le Bec, vacante par le décès de Jacques Robequin, 1^{er} octobre 1719 ; – à Jean-Pierre Mignot, de la cure de Saint-Hildevert de Gournay, vacante par la résignation de Nicolas Framboisier, dernier juin 1718 ; – à Louis-Denis Dorigny, docteur en l'un et l'autre droit, doyen de la collégiale de Saint-Laurent de Rose ; au diocèse de Laon, de l'église de Saint-Michel d'Ingouville et de Notre-Dame et Saint-François du Havre, ses annexes, vacantes par le décès de Jean-Baptiste De Clieu, 26^o juin 1717 ; – à Gédéon Vincent, de la cure de Notre-Dame de Neufchatel, 1^{er} août 1719 ; – à Charles Bataille, de la cure de Saint-Saëns, vacante par le décès de Louis Le Sauseux, 24^o septembre 1719. – Nomination de Marie-Louise de Fouilleuse, à l'abbaye de Bival, vacante par la résignation de madame Fours ; bulle, 6 des ides de mai 1715 ; fulmination, 17^o juillet ; prise de possession, 3^o septembre suivant. – Arrêt du parlement de Normandie qui autorise Marie-Louise de la Roche-Aymon, à prendre possession du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, après l'avoir reçue appelante comme d'abus du décret d'érection dudit prieuré régulier, du 18^o mars 1634, au chef seulement de la clause contenant défense à la prieure titulaire de résigner ni permuter, 25^o février 1719. – Nomination au prieuré de Saint-Maur de Beaussault, de Jean-Joseph Teyssier des Farges, du diocèse de Limoges, docteur en théologie, 4^o octobre 1718 ; – d'Antoine de Loncaux, trésorier de la collégiale d'Écouis, au prieuré de Saint-Michel de Belbec, vacant par la résignation de Henri Brelet, 19^o juillet 1719 ; – de Charles de Fortia, au prieuré de Saint-Martin du Bose, 4^o octobre 1718. – Significations des grades de François Clémence, maître ès-arts ; – de Guillaume de Saint-Pierre, maître ès-arts. – Titres cléricaux de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, 18^o février 1719 ; – de Robert Godescar, 2^o janvier 1718 ; – de Pierre-Robert Le Rat, 23^o novembre 1719. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Pierre-Charles Cabot de Cailletot, avocat au parlement, et à Anne-Claire-Apollonie Labbey, de Saint-Étienne de Fécamp, 13^o février 1719 ; – à Louis-François de Chalon, châtelain d'Auberville, conseiller au parlement et à Marie-Marguerite Bertelot, 7^o mars 1719 ; – à Louis-François Le Tavernier du Perray, avocat au parlement, et à Françoise-Marguerite Brémontier, 6^o septembre 1718 ; – à Charles Roger, comte de Marie, et à Marie-Constance de Chalon, 5^o janvier 1719 ; – à Henri-Eustache de Saint-Pierre, marquis de Saint-Julien, et à Marie-Charlotte Le Doyen, dame de Fatouville, 4^o novembre 1718 ; – à François Ynor, avocat au parlement, et à Thérèse Gohier, 10^o février 1719.

G. 6162. (Registre.) – Grand in-folio, 396^o feuillets, papier, relié en parchemin.

1719-1721. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Prise de possession de l'archevêché de Rouen, au nom de messire Armand Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux, par Jean de la Roque-Hue, doyen du chapitre, 15^o décembre 1719. – Nomination de grands vicaires : Jean de la Roque-Hue, 13^o décembre 1719 ; – Nicolas de Saulx-Tavannes, abbé de

Mont-Benoît, 19^odécembre même année ; – Noël Cuquemelle, docteur en théologie, 19^ojanvier 1720 ; – Alexis Frontin du Tot, docteur en théologie, même date ; – Urbain Robinet, même date ; – Louis-Guillaume de Mathan, docteur en théologie, prieur de Saint-Fromond, 10^omars même année ; – d'official : métropolitain Jean Blancafort, sous-doyen de la cathédrale de Bordeaux, 17^oseptembre 1720 ; – de vice-gérant en l'officialité : Alexis du Tot-Frontin, 23^ofévrier 1720 ; – de promoteur en l'officialité : Antoine-Roger Corbin, curé de Saint-Denis de Rouen, 19^ojanvier 1720 ; – de président en la Chambre du clergé du diocèse; Alexis du Tot-Frontin, en remplacement de l'abbé de la Roque-Hue, 15^oseptembre 1720 ; – de syndic en la même Chambre : Nicolas Thomas, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Maclou, 16^omai 1720 ; – d'official pour l'exemption et doyenné de Saint-Vast-d'Équiqueville: Joseph Gringoire, curé dudit Saint-Vast, 22^oaoût 1720 ; – de promoteur en l'officialité de Montivilliers : Jean-Baptiste-François de Beaunay, curé de Saint-Germain de Montivilliers, 9^oaoût 1720. – Nomination de Guillaume Février de la Bellonière, à un canonicat, en remplacement de Guillaume Hercent, décédé, 7^ojuin 1720 ; – de Jacques Le Baillif, licencié en théologie, chapelain de la chapelle des Trois Martyrs en la cathédrale, au canonicat vacant par le décès de Thomas Hacquet, 15^ojuillet 1720. – Collation à Julien Prévost, de la congrégation de l'Oratoire, de la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation de Louis-Gabriel Guéret, 22^odécembre 1719 ; – à Nicolas Bourgeois, de la 3^e portion de la cure d'Avremesnil, 14^onovembre 1719 ; – à Jean-François Foucques, de la cure de Saint-Denis de Duclair, vacante par la résignation de Salomon Longier, 14^odécembre 1720 ; – à Edmond Byrne, de la cure de Floques, vacante par le décès de Guillaume Canu, 14^ooctobre 1720 ; – à Jean Le Cointe, de la cure du Grand-Quevilly, vacante par le décès de Louis Poisson, 27^odécembre 1720 ; – à Jean Lourdel, maître ès-arts, de la cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par le décès de Germain Vincent, 6^ojuillet 1720 ; – à Jérôme Pouget, du diocèse de Rhodéz, licencié en droit civil et canon, prieur de Saint-Robert au diocèse d'Alby, de la cure de Saint-Michel d'Ingouville et de ses annexes, vacantes parla démission de Louis-Denis Dorigny, 23^odécembre 1719 ; – à Charles Bourdon, du diocèse du Mans, de la cure de Mesnières, vacante par le décès de François Chandelier, 26^oseptembre 1720 ; – à Guillaume Fréchon, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Sauveur de Montivilliers, vacante par le décès d'Antoine Diacre, 9^oaoût 1720 ; – à Antoine Ruellon, de la cure de Posville, vacante par le décès de Nicolas Le Huile, 12^ooctobre 1720 ; – à Robert Davoult, de la cure de Saint-Saëns, vacante par la démission de Charles Bataille, 4 janvier 1721 ; – à Pierre Amelot, de la cure de Saint-Nicolas du Vert-bois, 29 avril 1720. – Prise de possession par François Selles, licencié en théologie de la faculté de Paris, de la cure de Notre-Dame de Caudebec, 13 janvier 1720 ; – par Louis Dominique Goholin, de la cure de Cléon, 24 juillet 1720. – Résignation par Pierre Lormier de la cure de Duclair, 25 septembre 1720 ; – par Georges Ausoult, en faveur de Martin-Michel Martin, de la cure de Saint-Léger du Bourdeny, 14 mai 1720. – Réquisition par François Le Turc, licencié aux droits, professeur septenaire des humanités au collège Du Bois et chanoine de Saulx en la cathédrale de Lisieux, des provisions de la cure de Rots et Norey, sou annexe, au diocèse de Bayeux, 18 janvier 1720. – Nomination de Dom Pierre Cordier, comme grand vicaire de l'abbaye de Fécamp, 20 septembre 1720. – Nomination de Claude de Saint-Simon, à l'abbaye de Jumièges, vacante par la résignation de François-Achille de Harlay de Chanvalon, archevêque de Paris ; bulle, 4 des noues de mai 1719 ; prise de possession, au nom dudit de Saint-Simon, par M. de Mathan, vicaire général de Rouen, 30 avril 1719. – Permutation entre Pierre Le Bordays, chanoine d'Écouis, et César-Auguste de Vauborel, chapelain de Sainte-Catherine de Lapenty, au diocèse d'Avranches ; signature en cour de Rome, ides d'août 1717. – Prise de possession, par Marie-Louise de la Roche-Aymon, du prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, 7 mars 1720. – Collation à Jacques-Pierre Brémontier, du prieuré de Cléville, 15 octobre 1720. – Nomination de Noël Cuquemelle comme grand vicaire pour le prieuré de Longueville, 30 octobre 1719. – Collation à Jean-Baptiste-Albéric Chevallier, sous-diacre de Paris, du prieuré de Mortemer, vacant par le décès de François Robin, 2 octobre 1720. – Signature de pension sur le prieuré de Saint-Lô de Rouen pour François-Thimoléon Petitot, 1720. – Titres cléricaux de Louis-Martin Fontaine, de l'exemption de Fécamp, 12 octobre 1719 ; – de Philippe Toustain (donation de Jacques Bertheaume, syndic des avocats du parlement de Normandie), 26 novembre 1719. – Signification de grades de Louis-Nicolas Henriquès du Fayel, 22 mars 1720. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles Bourdet, conseiller du Roi, et à Marie-Charlotte Duval, 12 juin 1720 ; – à Charles-Nicolas Godefroy, conseiller au parlement, et à Marie-Anne-Françoise Aubery de Cauverville, 19 novembre 1720 ; – à Louis-Léonor-Pierre Le Carpentier, conseiller du Roi, et à Marie-Madeleine Varin,

15 avril 1723. – Dispense pour cause de parenté à Paulin Lucas (l'auteur de récits de voyages) et à Marie Rivière, ides de décembre 1719. – Démission du droit d'indult par Jean-Baptiste-Auguste Le Rebours, conseiller au parlement de Paris, à Guillaume Février de la Bellonnière, du diocèse de Tours, demeurant au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet, 1^{er} avril 1719.

G. 6163. (Registre.) – Grand in-folio, 298 feuillets papier, relié en parchemin.

1721-1722. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de vicaires généraux du diocèse, *sede vacante* : Jean de la Roque-Hue, Papavoine, Routier, De la Hogue, Cuquemelle, Alexis du Tôt Frontin, Robinet ; – d'official : ledit du Tot Froustin ; – de promoteur : Jacques Le Baillif, 9 octobre 1721. – Nomination de promoteur en l'officialité de Saint-Cande-le-Vieux : Jacques-Antoine De Hénaut, licencié en théologie de la faculté de Paris, 10 février 1721 ; – Résignation par Nicolas Paris, de son canonicat en la cathédrale de Rouen, en faveur de Jean Paris, son neveu, curé de Saint-Riquier-ès-Plains et prieur de Saint-Julien de Flainville, 24 mai 1721 ; révocation de ladite résignation, 8 octobre suivant. – Prise de possession par François Coipel, du diocèse de Lisieux, de la cure de Notre-Dame d'Auffay, 24 septembre 1721. – Collation à Jacques Pinand, de la cure de Buglise, vacante par le décès de Noël Le Maire, 27 juin 1721. – à Guillaume De la Mulle, de la cure de Saint-Ouen et Saint-Paul du Fossé, vacante par la résignation de Pierre Bizault, 15 septembre 1721 ; – à Martin-Michel Martin, de la cure de Saint-Léger du Bourdeny, vacante par la résignation de Georges Ausoult, 21 mai 1721. – Nomination de dame Claude-Thérèse Durfort de Lorges, du monastère de Conflans, à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, vacante par le décès de madame de Barentin ; bulle, 6 des nones de juillet 1721 ; fulmination, 13 août 1721 ; – de Madame Barbe Le Guerchois, à l'abbaye de Bival ; bulle, 12 des calendes de mars 1721 ; – d'Étienne-Joseph de la Fare, docteur en théologie, vicaire général de Soissons, à l'abbaye de Mortemer, vacante par la démission de François Le Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens ; bulle, 14 des calendes de juin 1721 ; fulmination, 21 août même année ; prise de possession, 22 août même année ; – de Philippe-Étienne Gossard, curé de Bénouville, aux fonctions de grand vicaire pour l'abbaye de Jumièges, 19 octobre 1721 ; – d'Urbain Robinet, au prieuré de Sigy vacant par le décès de Nicostrate Bara ; collation, 11 mars 1721 ; prise de possession, 12 mars. – Signification de grades de Guillaume de Saint-Pierre, maître ès-arts en l'université de Paris, demeurant à Rouen, rue des Arpents, dernier mars 1721 ; – de Michel Lurienne, bachelier en théologie, 3 septembre 1721 ; – de Jacques-Antoine Dicquemare, 1721. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Baptiste Le Page, et à Marie-Madeleine Le Vasseur, 2 avril 1721 ; – à Charles-Nicolas de Romé, sieur de Fresquiennes, et à Anne-Louise Bignon, 6 avril même année.

G. 6164. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

1722-1723. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Résignation, moyennant pension, de la dignité de grand chantre en la cathédrale par Pierre-Louis de Guyeuro du Chastel, devenu paralytique et dépourvu de patrimoine, en faveur de Jean-Baptiste Davoult, curé de Mezières, 23 septembre 1723. – Collation de la cure de Saint-André hors-ville à Rouen, à Charles-Louis Lenfant, licencié ès-lois, en remplacement de Charles Bosquier, qui avait résigné en sa faveur, 22 mars 1723 ; – de la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès d'Antoine-Roger Corbin, successivement et en vertu de différents titres qui donnèrent lieu à procès, à Louis de Bresnard, curé de Saint-Sever, 9 janvier 1723 ; à Jacques Bénard, 9 juillet ; à Jacques-Antoine De Henaut, 3 novembre ; à François de Bonnefont, 9 novembre même année ; – de la cure de Saint-Gervais de Rouen, vacante par le décès de François De Presle, à Charles Bosquer, docteur en l'un et l'autre droit ; prise de possession, 21 juillet 1722 ; – de la cure de Saint-Pierre l'Honoré de Rouen, vacante par le décès de Louis de Pardieu, à René-Antoine Gaudion ; présentation, 16 octobre 1723 ; – de la cure de Saint-Vivien, vacante par la résignation de Pierre Sevestre, à son neveu Jean Sevestre ; résignation, 2 juin 1722. – Présentation de Jacques Le Roy, à la cure de la Trinité de Centacres, 27 août 1723. – Prise de possession de la cure de Saint-Martin de Guy par Jean-Baptiste Pierret, 80 décembre 1722. – Résignation, par Nicolas Thierry, de la cure de Notre-Dame de Gournay dite de Consolation, en faveur d'Hervé-Michel Le Normand, sieur de Prémarets, docteur en droit civil et canon, 4 octobre 1723. – Collation à Jean-Baptiste Doury, de la cure de

Grand-Couronne, vacante par le décès de Guillaume Huillard, 27 septembre 1723 ; – à Pierre-Michel Bourgeois, de la cure de Saint-Ouen de Longpaon, vacante par le décès de Nicolas Le Tronc, 4 juillet 1722. – Prise de possession par Jean Rouelle, docteur en théologie, de la cure de Saint-Valery-en Caux, 15 novembre 1723 ; – par François Grenier, de la cure de Saint-Martin de Vatteville, vacante par la résignation d'Alexis Peyron, 20 septembre 1723. – Nomination de Pierre De la Rue, à l'abbaye de l'Illedieu, vacante, par la démission de Charles de Cuves de Préfontaine ; prise de possession, 4 mai 1723 ; – de Jean-Baptiste Duhos, diacre du diocèse de Beauvais, de l'Académie française, à l'abbaye de Ressens ; bulle, 6 des ides de mars 1722 ; – de Jeanne-Thérèse Castel, au prieuré de Notre-Dame-des-Anges de Bellefond, vacant par la démission de sa tante Madame Castel de Saint-Pierre, 26 novembre 1722 ; – de Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, au prieuré de Bonnenouvelle, vacant par la démission d'Alexandre de la Rochefoucauld, 8 mai 1722 ; – de Renée-Julienne Hurault du Marais, au prieuré de Saint-Thomas de Neufchatel, en remplacement de sœur de Bosgeffroy ; bulle, veille des noues do mai 1722 ; – de Charlemagne de Roquigny, au prieuré de Saint-Martin de Grasville la Roquefort, vacant par la résignation de Jean De Caudrat, 22 décembre 1722. – Signification de grades de François Yart, de Beaussault, 1722. – Titres cléricaux de Jean De Lespine, 15 août 1723 ; – de Pierre Legay, 30 décembre 1722 ; – de Philebert Léger, 25 novembre 1722 ; – de Nicolas Le Roy, 21 septembre 1722 ; – de Charles Lurienne du Désert, 14 novembre 1722. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, et à Marie-Madeleine de Houdetot, 27 juillet 1723 ; – à Jean De Bray et à Marie-Anne Le Cauchois, 15 octobre 1722 ; – à Nicolas Carrel de Mesonval et à Marie-Anne-Rosalie Le Baron, 11 juin 1723 ; – à François-Alphonse de Civille, sieur de Rames, et Marie-Anne Baudry, 19 novembre 1722 ; – à Pierre-René-Gilbert Des Vaux, comte de Levarré, et à Françoise Anzeray de Gourvaudon, 5 octobre 1723 ; – à Pierre Godart, marquis de Belbeuf, et à Augustine-Hélène Le Pelletier, 5 mai 1722 ; – à Pierre Hynard, avocat, et à Marie-Catherine Faulcon, 3 août 1723 ; – à Jean-Paul Le Poutier de Montenaut, et à Marie-Geneviève-Adrienne de Houdetot, 9 juillet 1723 ; – à Thomas-Amable-Nicolas Lesdo de la Rivière et à Barbe-Marguerite Halle, 14 août 1723 ; – à Jacques Lestorey de Boulogne et à Marie Michel, 22 novembre 1722 ; – à Louis-François-Guillaume de Marcillac et à Marie-Catherine-Julie de Ferrare, 22 juin 1723.

G. 6165. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

1723-1725. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de messire Louis De la Vergne de Tressan, archevêque de Nantes, à l'archevêché de Rouen, en remplacement de M^{sr} Armand Bazin de Bezons, décédé ; bulles, veille des nones de juin 1724 ; prise de possession par procureur, 13 juillet même année. – Nominations de grands vicaires de l'archevêché : Pierre Bridelle, du diocèse d'Amiens, docteur en théologie, abbé de Madion, chanoine de Rouen ; Jean de la Roque-Hue, haut-doyen du chapitre, Urbain Robinet, 15 juillet 1724 ; Jean de Caulet, docteur en théologie, conseiller et aumônier du Roi, abbé de Chastrices, 17 septembre ; Emmanuel-Charles-Thérèse de Froullay de Tessé, du diocèse du Mans, comte de Lyon, licencié en théologie ; François de Lastie de Saint-Jal, du diocèse de Limoges, licencié en théologie, doyen de la collégiale d'Andely, 19 octobre même année ; Henri-Hubert de Courtalveit de Pezé, 15 janvier 1725 ; – de vice-gérants en l'officialité de Rouen : Urbain Robinet, Pierre Bridelle, 15, 18 juillet 1724 ; – de promoteur en l'officialité : M. de Saint-Gervais, 18 août 1724 ; – de vice promoteur : Jacques-Antoine De Hénaut, curé de Saint-Denis de Rouen, licencié en théologie, 15 juillet 1724 ; – de syndic et député du clergé du diocèse : ledit François de Lastie de Saint-Jal, 11 janvier 1725. – Prise de possession de la dignité de grand chantre par Jean-Baptiste Davoult, 16 février 1724 ; – de canonicats en la cathédrale de Rouen, par Bertrand-Baptiste-René Duguesclin, en remplacement de François Lieurey, 26 juillet 1724 ; – par Antoine Gautier, en remplacement de Grégoire Blancafort, démissionnaire, 29 février 1724 ; – par Charles Le Clerc, en remplacement d'Étienne-Edmond Chaillou, décédé, 18 novembre 1721. – Prise de possession réitérée par Jacques-Antoine De Hénaut, de la cure de Saint-Denis de Rouen, 17 janvier 1725. – Résignation par Robert De Chaumont, nommé à la cure de Saint-Herbland, de la cure de Saint-Étienne la grande église en faveur de Pierre Quimbel, licencié de Sorbonne, curé de Barentin, 7 février 1725. – Collation audit Robert De Chaumont, de la cure de Saint-Herbland, vacante par le décès de Pillement, 9 février 1724 ; – à maître Néel, docteur de Sorbonne, de la cure de Saint-Maclou, vacante par le décès de Nicolas Thomas, 12 septembre 1724 ; – à Jean Angers, du diocèse

de Bayeux, de la cure de Saint-Paul de Rouen, vacante par le décès de Guillaume Tavernier, 6 février 1724 ; – à René-Antoine Gaudion, de la cure de Saint-Pierre l’Honoré, 5 janvier 1724 ; – à Jean Sevestre, de la cure de Saint-Vivien, résignée en sa faveur, sous réserve de pension, par son oncle Pierre Sevestre, 1^{er} février 1725. – Collation de la cure de Boishymont et de la chapelle de Saint-Guillaume du Désert, à Pierre Valette, 4 octobre 1724 ; – à Jean Ozenne, de la cure de Bolbec, vacante par le décès de Denis Sortembosc, 30 octobre 1724 ; – à Charles-Philippe Le Seigle, de la même cure, vacante par la démission dudit Ozanne, 14 mars 1725. – Prise de possession de la cure de Saint-Sulpice de Canehan par Jean De la Boullaye, 4 juillet 1724. – Collation, 30 décembre 1723, de la cure de Canteleu près Rouen, à François Perchel, qui en prend possession le même jour. – Collation à Jacques Bénard, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Jacques de Dieppe, vacante par le décès de M. Le Tellier, 24 décembre 1723 ; – à Jean-Baptiste Dumontier, de la cure de Notre-Dame d’Envermeu, vacante par le décès de Jean Gervais, 8 juin 1724 ; – à Dom Jacques Michault, du prieuré cure de Grainville-sur-Ry, vacant par le décès de Jacques Hély, 4 juillet 1724 ; – à Étienne-Jean de Beauvais, de la cure de Saint-Léonard de Maulévrier, vacante par le décès de Nicolas Le Carpentier ; prise de possession, 23 juillet 1724. – Suppression du titre de la seconde portion de Paviily et union de cette portion à la première, 7 décembre 1724. – Union du revenu de l’ancienne chapelle de Saint-Jean de Beauregard à la nouvelle chapelle, construite dans l’enceinte du château de Beau-regard, par Jacques Anfrye, sieur de Chaulieu et de Fontenay, 4 octobre 1724. – Prise de possession, par Henri Crosnier, de la chapelle de Saint-Mathurin de l’Essart, au Petit-Couronne, exemption de Lisieux, 29 avril 1724. – Décret de suppression de la chapelle de Saint-Martin de Briquedalle sur la demande d’Alexandre Bigot, syndic du clergé de Normandie, titulaire de cette chapelle, et d’union du titre et du revenu de la dite chapelle à la fabrique de Sassetot-le-Mauconduit pour fondation d’écoles, 13 décembre 1724. – Décret autorisant le transfèrement et la réédification, au château d’Yville, de l’ancienne chapelle de Saint-Louis, originairement fondée près de l’église de la paroisse, 9 novembre 1723. – Nomination de Nicolas Coquerel, à l’abbaye de Foucarmont, vacante par le décès d’Hérouville; bulle, ides de décembre 1724. – Nomination d’Alexis du Tot-Frontin, à la charge de grand vicaire pour l’abbaye de Saint-Victor-en-Caux, 2 décembre 1723. – Nomination de Marie-Gabrielle-Élisabeth de Richelieu, à l’abbaye du Tréport, en remplacement de la sœur de Roncherolles, décédée ; bulle, veille des nones de juillet 1724. – Nomination de Gabriel Rapine, docteur en théologie, à la charge de vicaire général de l’abbaye du Tréport pour l’abbé Claude-Louis de la Chastre, 24 mars 1724 – Prise de possession du prieuré de Saint-Aubin près Gournay par Louise Bouhier, nommée après le décès de la sœur de Flavacourt, 10 février 1725. – Nomination de Louise-Marguerite-Sophie de Vyon de Pressy, au prieuré de Saint-Charles de Lyons, vacant par la résignation de Suzanne de Romé de Vernouillet ; bulle, 6 des ides de décembre 1723 ; fulmination de la bulle, 22 avril 1724 ; prise de possession, 25 avril suivant. – Prise de possession du prieuré du Val-aux-Grès par Mathieu Pezié, demeurant à Paris, au collège de Beauvais, 7 février 1724. – Nomination de Dom Martin De la Vigne, au prieuré de la Madeleine de Vernon, vacant par le décès de M. Le Trecher de Rafoville, dernier janvier 1725. – Titres cléricaux de Nicolas-Charles de Lestendart, fils de Louis de Lestendart, chevalier, sieur de Liffremont, 14 décembre 1723 ; – de Jean Fro, de la paroisse de Néville, domicilié à Saint-Vast Dieppedalle, 2 juillet 1724. – Significations de grades de Toussaint Des Desfriches, de Saint-Candle-Vieux de Rouen, 1724. – Dispenses de bans, à l’effet de contracter mariage, accordées à Charles Aux-cousteaux de Conti, de Beauvais, et à Marie-Madeleine d’Hercourt, de Saint-Sauveur de Rouen, 21 février 1724; – à François-Adrien de Biran, sieur d’Auzebosc, et à Anne Le Pesant, de Saint-Nicolas de Rouen, 7 septembre 1724; – à Antoine de Croutel de Maisonneuve, et à Geneviève-Marguerite de Torcy, de Notre-Dame de Neufchatel, 28 juillet 1724 ; – à Pierre-Nicolas Dumoncel, sieur du Coudray, et à Madeleine-Françoise Garsault, 8 juillet 1724 ; – à Louis François Dupillon, sieur de Varenville, et à Anne-Marguerite Damfernet, 29 mai 1724 ; – à Pierre de Guillaume de la Villette, et à Françoise Mayoult, 25 avril 1724 ; – à Philippe Le Chappelier, sieur de Candos, et à Anne-Henriette Darnaut, de Bouquetot, 30 juin 1724 ; – à Louis de Livet, marquis de Banille, de Saint-Amand de Rouen, et à Bonne de Ghalon, de Saint-Etienne-la-grande Église, 7 septembre 1724 ; – à Louis-Daniel Olivier, avocat au parlement, et à Marie-Marguerite de Saint-André. 24 janvier 1724 ; – à Louis Parent et à Louise-Marie Duval Du Sortoir, de Saint-Godard de Rouen, 27 avril 1724 ; – à François Quinel, et à Jeanne de Bailleul, de Saint-Pierre le Portier de Rouen, dernier janvier 1724 ; – à Marie-André de Quintanadoine, sieur de Betteville, et à Marie-

Geneviève Baudry, de Saint-Laurent de Rouen, 20 juillet 1724 ; – à Jean-Nicolas Ribard et à Elisabeth-Thérèse Saudelion, 25 janvier 1724.

G. 6166. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1725-1726. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : Frédéric-Hiérome de Roye de la Rochefoucauld, abbé de Notre-Dame de Beauport, docteur en théologie, 24 avril 1726 ; – d'official métropolitain et vice-gérant diocésain : Pierre Ridet, 14 avril 1723 ; – d'official diocésain et vice-gérant métropolitain : Urbain Robinet. – Résignation par Pierre Du Perroy de Marchanmont, de son canonicat et de la sous-chanterie en la cathédrale de Rouen, en faveur de Pierre Le Bourgeois, curé de Belle-ville, chapelain de la chapelle Sainte-Anne en la dite cathédrale, 18 mars 1726. – Collation, en vertu d'induit, à Thierry-Jean-Baptiste de la Fouasse, prieur curé de Saint-Martin d'Ablois, au diocèse de Soissons, d'un canonicat vacant par le décès de Jean-François Catalan, 18 mai 1726. – Collation à Jean Robinet, du diocèse de Nantes, licencié en théologie, de la cure de Saint Maelou de Rouen, vacante par la résignation de Michel Néel, docteur de Sorbonne, 5 juillet 1725 ; – à Pierre Quimbel, de la cure de Saint-Étienne-la-grande-église, vacante par la résignation de Robert De Chaumont, 23 avril 1725. – Prise de possession de la cure de Saint-Vivien par Jean Sevestre, 1^{er} mai 1725. – Collation à Joseph Gressent, vicaire de Saint-Jacques de Neufchatel, de la cure de ladite église, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Louis Tricotté, bachelier de Sorbonne, 6 août 1725. – Réunion à la 1^{re} et à la seconde portion de la cure de Saint-Remi-en-Campagne des 3^{me} et 4^{me} portions de ladite cure, 16 mai 1725. – Prise de possession (25 octobre 1725), par Marie-Anne Le Normand, de l'abbaye de Sainte-Marie et Saint-Thomas le martyr-de-Neufchatel, à laquelle elle avait été pourvue en Cour de Rome, calendes de juin même année, après le décès de Julienne Hurault Des Marests. – Collation à Pierre-Jules-César de Rochechouart, du prieuré de Saint-Lô de Rouen, vacant par le décès de François-Timoléon de Choisy ; bulles, calendes de février 1725 ; fulmination, 18 juin 1725 ; prise de possession, le lendemain. – Collation à Jean-Louis Polonois, du prieuré de Saint-Martin de Charleval, 31 octobre 1725. – Prise de possession par Claude de Maupin, fils d'un secrétaire des commandements du duc de Condé, du prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, vacant par le décès de M^e Du Tô, 3 août 1725. – Nomination de Michel-Joseph Savary, licencié en droit, curé de Saint-Martin du Coudray, aux charges de grand vicaire et de vice-gérant en l'officialité de Montivilliers, 16 avril 1725. – Significations de grades de Michel Fossard, fils de Jean Fossard, et de Catherine Braquehais ; – de Jacques Houtteville, fils de Jean-Baptiste Houtteville et de Françoise Le Fillastre de Goubresville ; – de Pierre-René, son frère ; – de Jacques-Antoine Séry. – Lettres d'ordres de François-Etienne-Théodore de Vignerai, fils de Guillaume de Vignerai et de Marie-Catherine Le Couteulx, 1720-1724 ; – de messire Simon-François Lézeau, du diocèse d'Orléans, 1725 ; – de Louis-Adrien Varengue, fils de Louis Varengue et de Françoise Quelot, de Saint-Saëns, 1722-1725. – Titre clérical de Michel Fossard, acolyte, habitué dans l'église d'Anceaumeville, 22 mars 1725. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Nicolas-Guillaume Esmangard et à Suzanne Durand, 7 mai 1726 ; – à Jacques-Guillaume Le Diacre, sieur du Mesnil des Essarts, et à Marie-Anne-Amable-Bonne deBailleul, veuve, 30 août 1725 ; – à Claude Le Prince, de Saint-Martin du Pont à Rouen, et à Madeleine-Françoise Luce, 27 novembre 1725 ; – à François Lurienne de Morainville, et à Marie-Anne Cottard, 16 avril, 1725 ; – à Étienne Martin de Boisville, d'Épretot, et à Suzanne Landry, 11 avril 1725.

G. 6167. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1726-1728. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Permutation de bénéfices entre Thierry-Jean-Baptiste de la Fouasse, chanoine de Rouen, et Marc-Antoine Bertault, du diocèse de Lisieux, prieur de Saint-Pierre de Commequiers au diocèse de Luçon, 15 mai 1737 ; prise de possession, le lendemain. – Collation à Pierre Le Bourgeois, curé de Belleville, d'un canonicat en l'église de Rouen, vacant par la résignation de M. Du Perroy de Marchanmont, 17 juin 1728. – Prise de possession de la cure de Saint-Godard de Rouen par Amable-Nicolas-Louis Marye, bachelier en théologie, du séminaire Saint-Sulpice, 2 septembre 1726. – Présentation de Charles-Papavoine de Canappeville, à la cure de Saint-Lô de Rouen, 28 avril 1727, à la suite de la révocation de François Coustou. – Démission faite de cette cure par

ledit Papavoine, s'intitulant curé de Guéhébert, syndic du clergé du diocèse de Coutances, en faveur de Dom Olivier Hurard, qui obtient lettres de collation, 23 mai 1727. – Collation à Charles-Thomas Rogier de Neuilly, licencié de Sorbonne, sur la présentation de Jacques de Routier, chancelier de la cathédrale, de la cure de Saint-Patrice de Rouen, vacante par le décès de Michel Le Carpentier, 28 février 1727. – Collation à Louis De la Vigne, chapelain du Saint-Sépulcre de Houen (23 octobre 1727), de la cure de Saint-Pierre du Châtel, vacante par la résignation faite en sa faveur par Jean Homo, 31 juillet 1727 ; prise de possession, le 23 octobre même année. – Collation à Michel-Joseph Savary, de la cure d'Octeville, vacante par la démission de François de Bruneval, 9 octobre 1726 ; – de la chapelle de Bosmelet, à Auffay, à Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, aumônier de la Reine, 6 juillet 1726. – Mention de la chapelle de Notre-Dame de Corval unie à l'église du Neufmarché. – Permission à Louis Robert, sieur de Saint-Victor, de construire et doter une chapelle à Saint-Victor-la-Campagne, 13 août 1723. – Titre clérical de Philippe Le Bailly, de la paroisse d'Anglesqueville l'Esneval, 19 juillet 1726. – Nomination de Michel-Joseph Savary, aux fonctions de vicaire général et d'official de Montivilliers, 8 novembre 1726. – Collation à sœur Anne-Louise de Radegonde de Lorraine d'Elbeuf, de l'abbaye de Saint-Saëns, vacante par la démission de Marguerite-Henriette du Bouzet de Rocquépine ; prise de possession, 7 novembre 1726. – Présentation par le duc de Montmorency – Luxembourg, gouverneur de Normandie, de Michel-Charles de Lurienne à la trésorerie de Blainville, vacante par le décès de Robert Dehors, 15 janvier 1727 ; collation audit Lurienne, 26 des mêmes mois et an. – Décret de l'archevêque portant réduction au nombre de 7, y compris la trésorerie, des chanoines de Charlemesnil, 27 février 1727. – Collation à François de la Blérierie, du diocèse de Mans, du doyenné d'Yvetot, vacant par le décès de Jean Chauvigné, 10 décembre 1726 ; – à sœur Jubert de Bouville, du prieuré de Saint-Charles de Lyons, 17 février 1727 ; – à Louis-Joseph Chevalier, du prieuré de Notre-Dame de Mortemer, vacant par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Jean-Baptiste-Albéric Chevalier, son frère, licencié en théologie, 23 septembre 1726 ; – à Pierre Rieu, du prieuré de Noyon-sur-Andelle, autrement dit Charleval, vacant par le décès de Jacques Brunel, 1^{er} juillet 1727 ; – à Amable-Nicolas-Louis Marye, bachelier de Sorbonne, du prieuré de Saint-Laurent de Ribeuf, vacant par le décès d'Alexandre Bigot, 3 janvier 1727. – Signification des grades de Jean-Louis De la Roche, de Louis-Claude Petit de Captot. – Titre clérical de Jacques Bultel, acolyte, fils de Nicolas Bultel, laboureur au Bourg-Baudouin ; la donation lui est faite par Charles Lambert, sieur du Bourg-Baudouin, substitut au parlement, 28 février 1727. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Claude de Becdelièvre, marquis de Quevilly, Ocqueville, Cany, président à mortier au parlement, et à Marie-Angélique-Charlotte-Henrielle du Moucel de Louraille, 12 janvier 1728 ; – à Nicolas Hynard, avocat au parlement, et à Marie Planterose, 13 août 1727 ; – à Jean-Louis Despommare, sieur de Bourdemare, et à Claude de Gonnetot de Rougelande, dernier avril 1727 ; – à Pierre-Joseph Fiquet du Bocage, receveur des aides de la vicomte d'Arques, demeurant paroisse Saint-Remy à Dieppe, et à Marie-Anne Le Page, de Saint-Martin-du-Pout de Rouen, 24 mars 1727 ; – à Charles-Adrien Mazeline, de la paroisse Saint-Jean de Rouen, et à Marie-Madeleine Jore, de la paroisse Saint-Sauveur de la même ville, 14 octobre 1726 ; – à Joseph Gouye, de Saint-Remy-de-Dieppe, et à Constance-Hyppolyte-Charlotte Maribrasse, 20 octobre 1720 ; – à Jean Flavigny, d'Elbeuf, et à Angélique des Postis, 2 octobre 1726 ; – à Jean-Baptiste-Louis Cousin, avocat au parlement, de la paroisse de Saint-Nicaise de Rouen, et à Françoise-Agasse de Manneville, de la paroisse Saint-Nicolas de la même ville, dernier septembre 1726 ; – à Louis Baraguey et à Marie-Catherine Dumesnil, 1^{er} octobre 1726 ; – à Charles Toustain de Limésy et à Anne-Catherine-Charlotte Godefroy, 16 septembre 1726 ; – à Jacques Lestorey de Boulongne et à Louise-Françoise Le Vavasseur, 6 septembre 1726 ; – à Marc-Antoine Laurent de la Bunodière, et à Marie-Eugénie Chuppin de Monthuley, 12 avril 1726. – Résignation par Jean-Baptiste Philippes, chanoine théologal de Bayeux, de son canonicat en faveur de Charles-Thomas Rogier de Neuilly ; l'acte passé à la Maison royale, rue des Carmes, paroisse de Saint-Lô de Rouen, le 6 juillet 1726.

G. 6168. (Registre,) – Grand in-folio, 397 feuillets, papier, relié en parchemin.

1728-1729. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Bertrand-Baptiste-René Duguesclin, aux fonctions de grand vicaire de l'archevêché de Rouen, 19 septembre 1728. – Collation à Pierre Bridelle, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame de Madion, de l'archidiaconé du Vexin Normand, vacant par le décès de Jacques-Athanase

de Gouey, 3 février 1728 ; – à Charles-Michel Le Mennicier du Perron, docteur en théologie, d'un canonicat en la cathédrale, vacant par la démission faite en sa faveur par Jean de la Roque-Hue, haut-doyen, 27 janvier 1729 ; – à Simon-François de Lézeau, d'un canonicat vacant par la démission dudit Duguesclin, 3 février 1729. – Collation à Jean-Baptiste Touzé, de la cure de Saint-André de Rouen, vacante par le décès de Romain Goudart, 15 février 1729 ; – à Jean de la Roque-Hue, de la cure de Saint-Hilaire de Rouen, en vertu de la résignation faite en sa faveur, pour cause de permutation, contre un canonicat en la cathédrale, par ledit Le Mennicier du Perron, 27 janvier 1729 ; – à Nicolas-Louis Duval de Lescaude, bachelier en Sorbonne, curé de Saint-Vigor de Rouen, de la même cure de Saint-Hilaire, en vertu de la résignation faite en sa faveur par ledit Jean de la Roque-Hue, 9 février 1729 ; – à Charles-Augustin-Thomas de Rupierre, maître ès-arts de l'université de Caen, de la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de Thomas Douillet, 29 mars 1729 ; – à François Valtier, licencié en droit, conseiller au parlement, du doyenné et de la cure de Notre-Dame de la Ronde, vacants par la démission de Louis Horcholle, docteur de Sorbonne, 8 mars 1729. – Révocation par Jean Auger, du diocèse de Bayeux, curé de Saint-Paul-lès-Rouen, de la résignation qu'il avait faite de ladite cure de Saint-Paul en faveur de Denis Dauge, docteur en théologie pour cause de permutation contre la cure de Saint-Silvin en l'exemption de Troarn, 28 mai 1728. – Collation à Pierre Pion, du diocèse de Paris, sur la présentation du cardinal de Fleury, en qualité d'abbé de Saint-Étienne de Caen, de la cure de Saint-Martin de Longchamp, vacante par la démission de Jacques Verderon, 21 août 1728. – Collation à Jean-Bertrand-René Duguesclin, du doyenné d'Andely, vacant par la démission qu'en avait faite François de Lastic de Saint-Jal, nommé à l'évêché d'Uzès, 17 janvier 1729. – Nomination de Charles Beaupoil de Saint-Aulaire, à l'abbaye de Mortemer, vacante par le décès de Martin de Ratabon ; bulle, ides de février 1728 ; fulmination delà bulle, 2 avril 1729 ; prise de possession, 5 avril même année. – Collation à Nicolas Fizelier, du prieuré d'Auffay, vacant par le décès de Jean Guérin, 23 août 1728 ; – à Antoinette-Emilie de Borel de Clarbec, du prieuré et hôpital de Saint-Antoine d'Étrépagney, vacant par le décès de Claude Dufour de Longuerue, 13 avril 1728 ; – à Augustin de Calloet, chanoine régulier, du prieuré de Sainte-Honorine de Gravelle, vacant par le décès d'Hyacinthe Gobert, 16 octobre 1728 ; – à Louis-Auguste Marye, du prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Charles-Pamphile Maillet, 29 août 1727. – Signification des grades de François Dicquemare. – Titres cléricaux d'Étienne-Louis de la Bunodière du Désert, 25 novembre 1728 ; – de Jacques Outin, fils de Jean-Mathieu Outin, ancien procureur au parlement, et de Catherine Guillemard, 1^{er} février 1728. – Résignation de Marc-Antoine Bertault, de son canonicat en la cathédrale d'Avranches, dont il jouissait depuis 25 ans, en faveur de Jean-Baptiste Davoult, fils d'un ancien conseiller échevin de Rouen, 20 mai 1728. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à François-Alphonse de Civille, châtelain de Rames, et à Marie-Angélique de Bellemare, dame de Baviille, 21 septembre 1728 ; – à Robert Fauvel, écuyer, sieur d'Hacqueville, conseiller au parlement, et à Françoise Bénigne de Remond de Montmor, 18 octobre 1728 ; – à Jean-Martin-Louis Perchel et à Marie Ruyaux, veuve, 23 novembre 1728. – Nomination de Jacques-Antoine Séry, curé de Saint-Germain de Montivilliers, aux fonctions de promoteur de l'exemption de Montivilliers, 4 avril 1729.

G. 6169. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

1729-1730. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de vicaires généraux de l'archevêché : Emmanuel-Charles-Thérèse de Froullay de Tessé, du diocèse du Mans, licencié en théologie, 19 octobre 1724 ; – Claude-François de Montboissier de Canillac, abbé de Barbeau, licencié en théologie, 31 mai 1729 ; – François-Joseph Poussart du Vigean, 8 novembre 1729. – Nomination de Barthélemy Le Cordier de Bigars, docteur en théologie, archidiaque d'Eu, conseiller au parlement de Normandie, à la dignité de haut-doyen, vacante par le décès de M. de la Roque-Hue ; confirmation par l'archevêque de l'élection faite par le chapitre, 26 décembre 1729 ; prise de possession, le 29 des mêmes mois et an. – Collation à Henri-Bruno Ango de Lézeau, diacre, licencié en théologie, de la maison de Navarre, de l'archidiaconé d'Eu, vacant par la résignation dudit Le Cordier de Bigars, 2 juin 1730 ; – à François-Alexandre de Biodos de Castaja, clerc du diocèse de Liège, d'un canonicat vacant par le décès de Robert Gueroult de Saint-Clair, 10 décembre 1729 ; – à Jacques Le Baillif-Mesnager, d'un autre canonicat, 2 mars 1730 ; – à Pierre-Vincent Mergé, du canonicat vacant par la résignation de

Jean de Chauffray, 20 août 1729 ; – à maître Louis-Nicolas Formental, cleric du diocèse de Rouen ; maître de musique de la cathédrale, de la chapelle Saint-Laurent, 4^e portion, en la cathédrale, 26 août 1729 ; – à Nicolas-Léon Duval de Lescaude, curé de Saint-Vigor du Pont-de-l'Arche et de Saint-Pierre des Dans, de la cure de Saint-Hilaire de Rouen, 26 avril 1729 ; – à Louis-Claude Petit de Captot, docteur en théologie, de la maison de Navarre, chanoine et chancelier de l'église de Tours, de la cure de Saint-Maclou, vacante par la démission de Jean-Robinet, archidiacre de Bayeux, 19 mai 1730 ; – à Gilles Le Mareschal, chanoine d'Avranches, de la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par le décès de Charles Coste, 8 mai 1730 ; – à Guillaume-Philippe-Joseph Jehan de Beaumont, licencié en l'un et l'autre droit, de la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de M. Douillet, 3 juin 1729 ; – à frère Dom Pierre Longuet, de la cure de Saint-Léonard de Refuveille, au diocèse d'Avranches, 9 janvier 1730. – Permutation de bénéfices entre ledit Léon Duval de Lescaude, curé du Pont-de-l'Arche, et Jean-Baptiste Liégeard, chapelain de Saint-Jean des Fonts, 3^e portion, en la cathédrale de Rouen, 7 novembre 1729. – Nomination de Jean-Omer Jolly de Fleury, à l'abbaye de Saint-Martin d'Aumale, vacante par le décès d'Edouard Colbert ; bulle, 4 des ides de novembre 1729 ; fulmination de la bulle, 22 décembre ; prise de possession 27 décembre. – Nomination d'Urbain Robinet à l'abbaye de Bellozanne, vacante par le décès de Denis Léger ; bulle, 7 des calendes de décembre 1729 ; fulmination de la bulle, 8 janvier 1730 ; prise de possession, 10 janvier suivant. – Collation à sœur Routier, religieuse professe du Pont-de-l'Arche, du prieuré de Saint-Charles de Lyons, vacant par la résignation d'Augustine de Bonardi de Trouville, 1^{er} mai 1730. – Nomination de Louis-Charles-Esprit de Raymond de Modène, au prieuré de Saint-Clair-sur-Epte ; bulle, 5 des ides de mai 1729. – Collation à Dom René Orceau de Saint-Victor, sous-prieur de Montebourg, du prieuré de Saint-Michel de Vernonnet, 15 octobre 1729 ; – à Louis de Marolle, cleric du diocèse de Paris, du prieuré de Saint-Aubin de Villaines, 24 mai 1729. – Signification des grades d'Adam-Charles Esmangard ; – de Jacques Pontrevé. – Titres cléricaux de Jean-Baptiste Auger, 23 juin 1729 ; – de François Bellamy, de Préaux, 21 août 1729 ; – de Laurent Houel, 19 juin 1729 ; – de Nicolas Ravette, dernier juillet 1729. – Dispense de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jacques de Bourbel, sieur de Montpinçon, et à Marie-Anne-Louise de Parchappe, 19 novembre 1729 ; – à Jacques Bulteau, sieur de Franqueville, conseiller au parlement, et à Marie-Anne-Louise-Susanne-Marguerite Duquesne de Brotonne, 22 septembre 1729 ; – à Henri de Campion, sieur de Vallance, et à Marie-Anne-Clotilde de Récusson, 10 février 1730 ; – à Nicolas Frelin, avocat au parlement, de Notre-Dame d'Eu, et à Constance Hussey, 18 juillet 1729 ; – à Louis Giffard, écuyer, marquis de la Pierre, et à Madeleine Béard, 23 janvier 1730 ; – à Joseph-Victor du Héron, sieur de Neufville, et à Marie-Anne-Françoise-Henriette Eude de Mirville, de Sotteville-sur-Mer, 23 janvier 1730 ; – à Charles-Étienne Maignart de la Vaupalière et à Geneviève Paulmier de la Bucaille, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 2 janvier 1730 ; – à François-Joseph de Marguerit de Versainville, président en la cour des Aides de Normandie, et à Marie-Thérèse de Chaumont, 12 mars 1730 ; – à Emmanuel-Laurent Marouard, avocat au parlement, et à Marie-Thérèse Fossard, 30 octobre 1729 ; – à Charles-Emmanuel Regnault, avocat au parlement, et à Catherine Moulin, dernier septembre 1729.

G. 6170. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

1730-1732. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de grands vicaires : René-Auguste de Marbeuf, du diocèse de Rennes, licencié en théologie, 11 juillet 1731 ; – Claude de Saint-Simon, abbé de Juimièges, bachelier en théologie, 25 mars 1731 ; – François-Christophe Terrisse, abbé de Chalivoy, 8 octobre 1770 ; – d'official métropolitain : Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, 30 mars 1731 ; – de vice-gérant en l'officialité métropolitaine et d'official diocésain : Pierre Bridelle, docteur en théologie ; – de vice-gérant en l'officialité diocésaine : ledit Terrisse ; – de conseillers assesseurs en la cour d'église : Claude-François de Montboissier de Canillac, docteur en théologie, abbé de Barbeau ; – François-Joseph Poussart du Vigean, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame des Chateliers ; – de promoteur de l'officialité métropolitaine et de vice-gérant du promoteur de l'officialité diocésaine : Jacques-Antoine De Hénaut, docteur en théologie, curé de Saint-Denis De Rouen, mêmes dates. – Collation à Henri-Bruno Ango de Lézeau, licencié en théologie, de l'archidiaconé d'Eu, vacant par la résignation de Barthélemy Le Cordier, 30 octobre 1730 ; – à Pierre Bridelle, de l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par le décès de Robin des Bouillons,

2 janvier 1731 ; – à Terrisse, de l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission dudit Bridelle, 4 janvier 1731. – Résignation de canonicat par François Varin, docteur de Sorbonne, en faveur de Guillaume Barabé, bachelier de Sorbonne, curé de Tocqueville en Caux, 15 février 1732. – Collation à M. Jacques de Gaillardbois de Marcouville, du canonicat auquel avait été nommé de Sade, et dont celui-ci n'avait pas pris possession, 14 novembre 1731 ; – à Jean-Baptiste Landry, maître en théologie, curé de Crevon, d'un canonicat vacant par la résignation de maître François Lézeau, 12 décembre 1730 ; – à Jean-Georges Le Baillif-Mesnager, d'un canonicat vacant par la résignation de maître François Lézeau, 12 décembre 1730 ; – à Jean-Georges Le Baillif-Mesnager, d'un canonicat vacant par la résignation de son oncle Jean Hacquett, 4 décembre 1731 ; – à Charles-Antoine d'Osmond, d'un canonicat vacant par la résignation d'Urbain Robinet, 26 octobre 1730 ; – à Jacques-François-Paul Aldonse de Sade, d'un canonicat vacant par le décès de Robin des Bouillons, 4 janvier 1731 ; – à Terrisse, d'un canonicat vacant par le décès de François Varin, 28 février 1732. – Résignation par Charles-Antoine d'Osmond, du canonicat de Douville, en faveur de Nicolas-Michel d'Osmond, cleric du diocèse de Rouen, 5 avril 1731. – Résignation par Gilles Le Maréchal, curé de Saint-Michel de Rouen, de son canonicat en la cathédrale d'Avranches, en faveur de Laurent-Louis Le Maréchal, curé de Saint-Gervais de la dite ville, 12 mai 1731. – Collation à Jean Yvon, docteur en théologie, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers, de la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 18 septembre 1730 ; – à Jean Rouelle, curé de Saint-Valéry ès-Plains, de la même cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, vacante par le décès de Thomas Le Chartier ; collation en vertu d'induit, 5 octobre 1730 ; – à Jacques Pontrevé, maître ès-arts, du diocèse d'Amiens, ensuite à Louis Flavigny, de la cure de Saint-Godard, vacante par le décès d'Amable-Nicolas Marye, 6 et 12 avril 1731 ; – à Thomas Prevel, de la cure de Sainte-Marie-la-Petite, 29 mars 1731 ; – à Nicolas-Hector Vitcoq, de la même cure, vacante par résignation, pour cause de permutation, dudit Prevel, 18 mai 1731 ; – à Adam-Charles-Esmangard, docteur en théologie, de la cure de Saint-Martin-du-Pont, vacante par le décès de Jean-Henri Suard, 21 mai 1731 ; – à Georges Marlot, bachelier en théologie, curé de Saint-Clair de Flavacourt, de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Claude Dufour, 14 juin 1731 ; – à Charles Augustin-Thomas de Ruppierre, licencié en l'un et l'autre droit, de la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par la démission de Gilles Le Maréchal, 20 décembre 1731 ; – à Charles-Henri de Poilvilain, de la cure de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, vacante par le décès de Louis-Nicolas De la Vigne, 25 février 1731 ; – à Guillaume de l'Isle d'Ormeau, docteur en théologie, de la cure de Saint-Gervais et Saint-Prottais de Gisors, vacante par le décès d'Adrien Picard, 19 mai 1731 ; – Réunion à l'hôpital-général de Rouen de la chapelle de Sainte-Madeleine de Blangues à Bourgdun, 31 mars 1731 ; – Acte par lequel Guillaume-Robert-Philippe-Joseph Jehan de Beaumont, nommé à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, se démet de la cure de Touffreville-la-Cable, à laquelle il avait été nommé, sur la présentation de M. Asselin d'Auberville, mais dont il n'avait pas pris possession, 13 septembre 1730. – Nomination de Jean-Joseph Laffitau, évêque de Sisteron, à l'abbaye de Corneville, vacante par le décès de François-Alexis Joubert de la Bastide de Châteaumorand ; bulle, 8 des ides d'août 1731 ; fulmination de la bulle, 27 septembre 1731 ; prise de possession, 29 septembre même année. – Nomination de Constant-Henri De Lort de Sérignan de Valras, agent du clergé, à l'abbaye de Valmont, vacante par le décès de M. Froullay de Tessé ; bulle, 7 des ides d'août 1730 ; fulmination, 24 octobre ; prise de possession, 9 novembre. – Collation à Marguerite-Élisabeth-Charlotte de Gaillarbois, du prieuré royal et hôpital de Saint-Jacques du petit Andely, vacant par le décès d'Anne de Gaillarbois, 14 octobre 1731. – Nomination de Pierre Bridelle, au prieuré de Beaulieu, vacant par le décès de Charles-Joseph de Mayol ; bulle, 17 des calendes d'août 1730 ; fulmination, 16 juillet 1730 ; prise de possession, 10 septembre. – Collation à Jean-Baptiste Jourdain, du prieuré de Mortemer, vacant par la démission de Joseph Chevalier, 30 mai 1731 ; – à Claude-Charles Fontaine, du prieuré de la Rocheguyon, vacant par la résignation de Michel-Jean-Baptiste Olier de Verneuil, licencié en théologie, 29 août 1730. – Nomination de Pierre Le Maistre, licencié en l'un et l'autre droit, aux fonctions d'official de Fécamp, en remplacement de Michel Delamare, décédé, 20 juin 1731 ; – de Jean-Baptiste Auvray, aux fonctions de promoteur de Saint-Gervais, 2 janvier 1731. – Signification des grades d'Anicet-Charles Lemonnier, 1730. – Titres cléricaux de Pierre-François Dicquemare, 6 juillet 1731 ; – de Jacques de Gaillardbois de Marcouville, 22 août 1730 ; – de Charles-Guillaume Houard, fils d'un marchand drapier de Dieppe, 21 octobre 1731 ; – de Nicolas Sonning de Lignon, 29 juillet 1730. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Philippe-Barthélemy Hamelin, avocat au parlement de Normandie, et à Marie-Marthe

Meslin, 11 septembre 1730 ; – à Charles d'Houdetot, sieur de Fontaine, et à Jeanne-Louise d'Herbouville, 31 octobre 1731 ; – à Richard-Pierre Le Lorier, avocat au parlement, et à Jeanne-Louise de Fontenay, 19 février 1732 ; – à Charles-Alexandre de Paix-de-Cœur, sieur du Petit Catillon, et à Marie-Madeleine Baraguey, 8 octobre 1731 ; – à Jean Perchel et à Madeleine Fourny, 22 janvier. – Dispenses de consanguinité à Jean-Baptiste Vaultier, avocat au parlement, et à Marie-Anne-Louise Duval, 4 février 1731. – Signature de résignation de la cure de Noyon-le-Sec, à Claude de Corday, prêtre du diocèse de Lisieux, 24 août 1731.

G. 6171. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier.

1732-1733. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de vicaires généraux : Nicolas de Vichy de Chamron, licencié en théologie, abbé de Saint-Carilef du Mans, 19 février 1733 ; – de vicaires généraux, le siège vacant : Barthélemy Le Gordier de Bigars, Jean-Baptiste Davoult, Jean-Baptiste Duhamel, Pierre De la Hogue, Noël Cuquemelle, Alexis du Tot-Frontin, 20 avril 1733. – Collation à Vincent Le Vavasseur, maître ès-arts, du canonicat vacant par le décès de M. Carré, 4 avril 1732 ; – à Guillaume-Thomas Lucas de Beaucoursel, du canonicat vacant par le décès de M. Gaultier, 23 avril 1732 ; – à Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, sous-diacre, conseiller au parlement, du canonicat résigné en sa faveur par Nicolas Papavoine de Canappeville, archidiacre du Vexin-Français, 8 avril 1733. – Résignation par Charles Bosquier, docteur en droit canon et civil, de la cure de Saint-Gervais lès-Rouen, en faveur de son vicaire Jean-Baptiste Auvray, 21 avril 1733. – Prise de possession de la cure de Saint-Vigor de Rouen, par Pierre-Jean Néel, licencié ès-lois, 9 mars 1733. – Prise de possession de la cure de Saint-Martin d'Ingouville et de ses annexes, Notre-Dame et Saint-François du Havre, vacantes par le décès de Jérôme Pougel, par Charles-Marie de Quélen, du diocèse de Quimper, bachelier en théologie, 30 janvier 1733. – Collation à Jacques de Gaillardbois de Marcouville, chanoine de Rouen, du prieuré de Saint-Lô du Bourgachard, vacant par le décès de Brochant, 27 mars 1733 ; – à Nicolas Le Roux, de la chantrerie de Charlemesnil, vacante par le décès de Pierre Guillot, 4 août 1732 ; – à Louis-Pierre-Marie Le Febvre, sieur de Beauval, de la trésorerie de Charlemesnil, vacante par la démission de François Le Villain, 7 novembre 1732. – Extinction du prieuré de Pubel et sa réunion au prieuré de Saint-Laurent-en-Lyons, 4 avril 1732. – Collation à François-Cornet, diacre, chanoine de la chapelle de Gaillon, de l'hôpital de Saint-Martin à Rouen, vacant par le décès de François Mager, 26 mars 1732. – Significations de grades de François-Alexandre de Biaudos de Castaja, fils de François-César de Biaudos et de Marie Bernoel, qui avait été tonsuré à Rouen, le 2 juillet 1728 ; – de Pierre Buré, bachelier en théologie en l'Université de Bourges ; – de Charles-Antoine Du Bos, fils d'André Du Bos et de Marthe-Catherine Du Lac, qui avait été tonsuré à Rouen, le 11 avril 1732 ; – d'Anne-Amable-Nicolas Fossard, fils de David-Jacques Fossard et de Marie-Louise Paillot, qui avait été tonsuré, à Rouen, le 23 septembre 1729 ; – de Charles-Guillaume Houard, fils de Guillaume et de Marie Le Page, de Dieppe, qui avait été tonsuré le 11 avril 1727 ; – de Pierre Gaillard, fils de Pierre Gaillard et de Marie-Anne Gaillard, 17 septembre 1728. – Titre clérical de Jean-Pierre Bordier, fils d'un négociant de Rouen, 22 février 1733. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Baptiste Ango, marquis de la Motte-de-Lézeau, conseiller au parlement, et à Marie-Michel Hébert de Neuville, de Neuville en Caux, 11 août 1732 ; – à Marc-Antoine de Brezé, sieur de Saint-Denis, et à Jeanne Le Moyne, 11 août 1732 ; – à Thomas De la Niepce, sieur du Plis, et à Marie-Gabrielle Halley de Clerbourg, 13 janvier 1733 ; – à Pierre-Simon Du Vergier et à Marie-Anne Béhic, 6 juillet 1732 ; – à Pierre Gallemant, sieur de Beaurepaire, et à Marie-Françoise le Boucher, 23 juin 1732 ; – à Jacques Poussin et à Barbe Grouvel, 26 septembre 1732. – Dispense du 4^e au 4^e degré de consanguinité, à Jean Grandin et à Marguerite Flavigny, d'Elbeuf, 5 septembre 1732.

G. 6172. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier, relié en parchemin.

1733-1734. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de M^{gr} Nicolas de Saulx-Tavannes à l'archevêché de Rouen ; bulle, 15 des calendes de janvier 1734 ; prise de possession par procureur, 28 janvier 1734 ; prise de possession en personne, 24 mai même année. – *Sumptum* de cédula consistoriale portant création de 1,500 livres de pension sur l'archevêché de Rouen, au profit d'André Dumont, 18 décembre 1733. – Nominations de

vicaires généraux : Pierre Bridelle, prieur de Beaulieu, archidiacre du Grand-Caux, 23 janvier 1734 ; – François de Fitz-James, docteur en théologie, abbé de Saint-Victor de Paris, 22 mars 1734 ; – René-Auguste de Marbeuf, docteur en théologie, 4 février 1734 ; – Jean-François-Joseph de Rochechouart, licencié en théologie, 22 mars 1734 ; – François-Christophe Terrisse, 23 janvier 1734 ; – Nicolas de Vichy de Chamron, 23 avril 1734 ; – d'official métropolitain : Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais, 4 février 1734 ; – d'official diocésain : Pierre Bridelle, même date ; – de vice-gérant en l'officialité : Terrisse, 12 février 1734 ; – de promoteur en l'officialité : Carrey de Saint-Gervais, 4 février 1734 ; – de sous-promoteur : François Hédoul, 1^{er} juin 1734. – Nomination, par brevet du Roi du 19 février 1734, de François Cornet, à la sous-chanterie de la cathédrale, vacante par le décès de M. Le Bourgeois de Belleville ; prise de possession, 17 mai 1734. – Nomination de Pierre Le, Cesne, bachelier en droit, vicaire de Sainte-Croix des Pelletiers, à la cure de cette église, vacante par la résignation de Jean Yvon, docteur en théologie, sous réserve d'une pension de 200 livres ; résignation, 19 juin 1734 ; prise de possession, 2 janvier 1734. – Collation à Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, de la cure de Saint-Éloi, vacante par le décès de Paul Antheaume, 17 décembre 1733. – Signature de résignation de la cure de Saint-Gervais en faveur de Jean-Baptiste Auvray par Charles Bosquier, 3 des ides de mai 1733 ; visa, 8 juillet ; prise de possession, 12 juillet même année. – Collation à Eustache-Nicolas Langlois de Croismare, de la cure de Saint-Herbland, vacante par le décès de Robert de Chaumont, 8 juin 1734. – Résignation, par Nicolas-Léon de Lescaude, de la cure de Saint-Hilaire et de Saint-Gilles de Répainville, son annexe, en faveur de Charles-Toussaint Avenel, pour cause de permutation contre un canonicat en l'église de Saint-Étienne des Grès à Paris, 14 décembre 1733 ; signature de résignation ; visa, 18 février 1739 ; prise de possession, le lendemain. – Résignation par Louis Des-hayes, de la cure de Saint-Sauveur en faveur de Christophe Le Roy, sous réserve d'une pension de 500 livres, 19 février 1734 ; signature ; visa, 5 mai 1734. – Collation à Pierre Auber, de la cure de Bully, vacante par le décès de Nicolas Desquinemare, 29 décembre 1733 ; – à Louis Auger, curé de Bonnetot, de la cure de Tôtes, vacante par le décès de Thomas Duperron, décédé, 5 novembre 1733 ; – à Adrien Feugueray, de la cure de Saint-Pierre d'Yvetot, vacante par le décès de Pierre Larpenteur, 12 janvier 1734. – Nomination d'Éléonore de Causans, à l'abbaye de Boudeville, vacante par le décès de Marguerite Morel d'Aubigny, 14 des calendes de juin 1733 ; prise de possession, 24 septembre 1734. – Brevet du Roi qui nomme François-Firmin Trudaine, évêque de Senlis, au prieuré de Saint-Lô du Bourg-Achard, vacant par le décès de Brochant, 4 avril 1733 ; arrêt du Conseil pour ledit Trudaine contre le sieur de Marcouville, prétendant au même prieuré, 5 décembre 1733 ; – prise de possession par Trudaine, 6 janvier 1734. – Bref de nullité de la profession religieuse de Pierre Fossard, de Rouen, 1732. – Significations de grades de Charles-Pierre Baillard des Cours ; – d'Eustache-Nicolas Langlois de Croismare. – Titre clérical de Jacques-Gilbert de Brossard, 1734 ; – Dispense de bans accordée à Pierre-Jacques de Becdelièvre, marquis de Quevilly, et à Charlotte de Paulmier de la Bucaille, 3 septembre 1733.

G. 6173. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié eu parchemin.

1734-1735. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de promoteur en l'officialité métropolitaine de Rouen : Charles Hébert, curé de Saint-Cande-le-Jeune, 5 juillet 1734. – Nomination de Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la résignation de son oncle, Nicolas Papavoine de Canappeville ; signature en cour de Rome, 7 des calendes de novembre 1734 ; visa, 11 janvier 1735 ; prise de possession, 13 janvier même année. – Nomination de Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, à la trésorerie du chapitre de Rouen, vacante par la résignation de Jean-Baptiste-Étienne Duhamel, doyen *senior* de la faculté de Paris, conseiller au parlement de Normandie ; résignation, 20 décembre 1734 ; signature en cour de Rome, 5 janvier 1735 ; visa, 7 mars même année ; prise de possession, 15 avril suivant. – Résignation, en vertu d'indult, par Louis Rose, d'un canonicat en l'église de Rouen, vacant par le décès de Le Mennicier du Perron, 7 décembre 1734. – Collation à Armand-Jean Guédier de Saint-Aubin, de la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par la démission de Jean-Baptiste De la Rue, 2 février 1735 ; prise de possession le lendemain. – Prise de possession de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, par Christophe Le Roy, 14 juillet 1734. – Collation à Julien Hubert, de la cure de Bully, vacante par le décès de Nicolas Desquinemare ; prise de possession, 26 mai 1735. – Collation à sœur Marie-Thérèse Du Bosc

d'Espinau, du prieuré du Bourg de Sâane, vacant par le décès de Marie-Marthe Languedor, 7 juin 1735. – Extinction du prieuré de Pubel et réunion de ce prieuré à celui de Saint-Laurent-en-Lyons, 4 avril 1732. – Nomination de Pierre Buré, à la place de supérieur du petit séminaire de Saint-Nicaise, 23 juin 1734. – Signification de grades de Thomas, Fontaine, de Vengeons au diocèse d'Avranches. – Titres cléricaux de Guillaume Aurouin, acolyte du diocèse de Rouen ; pension à lui faite par François De la Neuville, marchand à Rouen ; – de Charles-Auguste Bigaut, fils de feu François Bigaut, sieur d'Aubermesnil ; – de Jean-Louis et de Louis-Alphonse Du Crottey ; – de Charles-Joseph Feudrix, fils de Louis-Gilles Feudrix, sieur de Bréquigny, demeurant à Bosmesnil. – Lettres d'ordinations de Jean Gourdin, du diocèse de Beauvais, prêtre, 18 septembre 1734 ; – de Jean-Antoine Osmont, de Cléville, prêtre, 26 mars 1735 ; – de Guillaume Émery, tonsuré, 11 avril 1727, sous-diacre, 18 septembre 1734. – Listes des ordinations de Pâques 1735 : 45 prêtres, (André Marescot, de Duclair ; – Antoine Yart, de la paroisse de Notre-Dame de la Ronde) ; 50 diacres ; 32 sous-diacres (Ange Nicole, de Fresquiennes) ; 30 minorés ; 75 tonsurés (Laurent-Baptiste-Emmanuel Guillots, fils de Laurent-Guillaume Guillots et de Geneviève Houssaye ; – Louis-Antoine Toustain, fils de Marc-Antoine Toustain de Richebourg ; – Nicolas Le Baillif, fils de Guillaume Le Baillif et de Marie Poyer). – Dimissoire à Charles Corneille, de la paroisse Saint-Nicaise de Rouen, 7 décembre 1734. – Signature ou indult d'absolution, avec translation d'un ordre à un autre, pour Antoine Prévost, moine bénédictin, 5 des ides de juin 1734. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Louis-Augustin Baillard des Cours, sieur d'Yelon, lieutenant général au bailliage de Longueville, et à Marie-Madeleine-Françoise Deshommets, 14 février 1735 ; – à Jean-Baptiste-Nicolas du Belloy, de Provemont, et à Louise-Agnès de Boisdennequets, de Vernon, 27 décembre 1734 ; – à Louis-François Dyel de Vaudroque et à Marie-Madeleine Neveu d'Épinay, 4 février 1735.

G. 6174. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1735-1736. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : Claude-Louis Rose, 15 mai 1736 ; – d'official diocésain : Pierre Bridelle, même date ; – de vice-gérant de l'official diocésain : le même Rose, même date. – Nomination de Jean-Jacques de Biaudos, au canonical vacant par la résignation de François-Alexandre de Biaudos de Castaja ; signature de résignation ; visa, 18 avril 1735 ; prise de possession, 22 des mêmes mois et an ; – de Nicolas Le Baillif-Mesnager, au canonical vacant par la démission de Jean-Georges Le Baillif-Mesnager, 26 novembre 1735 ; – d'Anne-Vincent-Étienne-Xavier de Moy, au canonical vacant par le décès d'Alexis du Tot-Frontin ; nomination faite par le Roi, à cause du serment de fidélité de l'archevêque, 19 janvier 1736 ; réquisition en vertu de cette nomination, même date ; collation, même date ; prise de possession, 26 janvier et 28 mars. – Nomination de Daniel Desvaux, à la cure de Buglise, vacante par la résignation de Jacques Pinand, 1736 ; – de Pierre-Gentien Horcholle, à la cure de Saint-Étienne de Bully, vacante par le décès de Desquinemare ; arrêt du parlement en faveur d'Horcholle, 24 novembre 1733 ; prise de possession, 27 novembre 1733, 27 novembre 1735 ; – de Claude De Laisement, à la cure de Fresne le Plan ; signature de résignation, 10 mars 1736 ; visa, 6 août même année ; prise de possession, 9 août ; – de François Accart, vicaire de Saint-Aubin de Montcanchy, à la cure de Notre-Dame de Neufchâtel, vacante par la résignation de Charles-François Patry, licencié ès-droits de la faculté de Paris, ci-devant curé de Quièvecourt ; présentation faite dudit Accart par les Chartreux de Bourbon lès-Gaillou, 19 octobre 1735 ; collation, 21 octobre 1735 ; – d'André Marescot, à la cure de Notre-Dame de Quièreville-la-Milon, vacante par le décès de Jacques Levesque, 13 janvier 1736 ; – de François-Guillaume Léger, à la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts, vacante par le décès d'Adrien Feugueray, 24 février 1736. – Prise de possession par Nicolas-François Du Besnel, sieur de Bos-le-Comte, de la chapelle de la Sainte-Trinité et du Saint-Sépulcre en l'église de Saint-Jacques de Dieppe, 22 décembre 1735. – Nomination d'Anne-Madeleine de Languedor de Bois-le-Vicomte, à l'abbaye de Bival, vacante par le décès de madame Le Guerchois ; bulle, veille des calendes de juin 1735 ; fulmination de la bulle, 15 octobre même année ; prise de possession, 18 du même mois ; – de Jacques-Antoine Séry, aux fonctions de grand vicaire de l'abbaye de Montivilliers, 12 décembre 1735 ; – de Simon de Montjoye, du diocèse de Bâle, au prieuré du Bourg-Achard, vacant par le décès de Mathurin Brochant ; bulle, 18 des calendes de décembre 1733 ; signature d'une pension de 1,000 livres sur ce prieuré pour Jean-François-Romain de Kling-Kling ; prise de possession,

17 janvier 1736 ; – de Philippe d'Ysarn de Villefort, du diocèse de Cambrai, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par le décès de Bernard Couët, 5 mai 1736 ; – de Louis Jourdain, au prieuré de Saint-Martin de Mortemer, vacant par la résignation de Jean-Baptiste-Guillaume Jourdain ; signature eu cour de Rome, 19 des calendes de janvier 1736 ; – de Charles-Louis-Auguste de Margeret, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par la résignation d'André de Margeret ; prise de possession, 18 mai 1736. – Significations de grades de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, 1735 ; – de Claude-Louis Rose, docteur en théologie. – Titres cléricaux de Louis Baudran, de Fresqueunes, 10 octobre 1735 ; – de François Ruellon, fils d'un avocat de Rouen. – Ordinations de septembre 1735 : 56 tonsurés ; 25 minorés ; 31 sous-diacres ; 70 diacres ; 23 prêtres. – Ordinations de Pâques 1736 : 49 tonsurés (Jean-Baptiste Lindet, fils de Nicolas Lindet et d'Anne-Antoinette Mauger, de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen ; – Jean-Paul Le Rat, d'Auzouville-sur-Ry) ; 58 minorés ; 33 sous-diacres ; 31 diacres ; 38 prêtres. – Lettres de tonsure de Charles Lemonnier, de Saint-Clair, au doyenné des Loges, 23 avril 1734 ; autres lettres de tonsure et de prêtrise de Jean-Baptiste Le Roy, 1729-1734. – Lettres de tonsure de Jacques Pinand, de Saint-Ouen de Longpaon, 28 décembre 1710 ; – de François Ruellon, 19 septembre 1732. – Fulmination du bref ou indult d'absolution d'apostasie, réhabilitation dans les fonctions de ses ordres et dispense pour posséder bénéfices et translation d'un ordre à un autre ordre, pour Antoine Prevost, religieux profès de l'abbaye de Jumièges, 3 février 1735. – Dispense de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Armand-Jérôme Bignon, premier avocat du Roi au grand Conseil, et à Marie-Angélique-Blanche Hue du Vermandois, de la paroisse de Saint-Jean de Rouen, 13 août 1736 ; – à Louis-Marc-Antoine de Bonnechose et à Marie-Anne Louvel, de Répainville, 23 juillet 1736 ; – à André Halley de Clerbourg, sieur de Courcelles, et à Marie-Anne-Élisabeth de la Tour, 20 février 1736 ; – à Hector-Nicolas Pavyot de Saint-Aubin, conseiller au parlement de Normandie, et à Anne-Marie-Madeleine de Boulais de Catteville, 7 août 1736 ; – à Charles Thirel du Boscbenard, et à Catherine-Charlotte Hallé d'Amfreville, 9 août 1736. – Dispenses du 3^e au 3^e degré de consanguinité, à Christophe-René Le Faé, sieur de la Mivais, et à Élisabeth Bertangle, 31 octobre 1735.

G. 6175. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1736-1737. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Louis-Henri de Romé de Vernouillet, au canonicat vacant par le décès de Prisque-Hyacinthe Deschamps, 8 septembre 1737 ; – de Claude-Louis Rose, docteur en théologie, à un autre canonicat vacant par le décès de Pierre De la Hogue, 7 novembre 1736. – Collation à Jacques Vitecoq, curé du Bourg-Baudouin, à la cure de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, vacante par la résignation de son frère Hector Vitecoq, 21 août 1737 ; – de Pierre Pion, curé de Longchamp, à la même cure, vacante par la résignation dudit Jacques Vitecoq, lequel n'avait pris possession, 30 août 1737. – Nomination au canonicat et à la cure de Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, de Jean-Thomas Doudet, licencié en l'un et l'autre droit, en remplacement de Pierre Moulin, qui avait résigné, 30 mars 1737. – Prise de possession, par Guillaume Barabé, bachelier de la faculté de Paris, curé de Tocqueville-en-Caux, de la cure de Saint-Pierre-Saint-Paul d'Aumale, vacante par la résignation de Claude Langlois, 22 décembre 1736. – Collation à Dont Alexis Tardieu, de la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission de dom Louis de Ferny, 31 octobre 1736. – Prise de possession de la cure de Provemont, par Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, curé de Sommery, 9 mai 1737. – Collation à Claude Du Quesne, de la cure de Saint-Saëns, vacante par la démission de Robert Davoult, 21 décembre 1736 ; – à Claude-Louis Rose, de la chapelle de Notre-Dame des Gladouins, à Camille, 24 octobre 1736. – Nomination de Henri-Marc-Bernard de Rosset de Ceilhes, à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, vacante par le décès de Charles du Cambout de Coislin ; bulle, ides de novembre 1736 ; fulmination de la bulle, 18 décembre 1736 ; prise de possession, 19 décembre même année. – Nomination de Jean Yvon, docteur de Sorbonne, prieur de Sainte-Marie l'Égyptienne, à la charge de vicaire général et official de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux, 7 janvier 1737 ; – de Jacques Pinand, licencié ès-droits, aux charges de vicaire général et d'official de l'exemption de Montivilliers, 1^{er} et 2 mars 1737 ; – d'Adrien Aubery, à l'office des grandes écoles de Fécamp, en remplacement de Jean-Baptiste Rossignol, démissionnaire, 7 avril 1737. – Ordinations de septembre 1736 : 40 tonsurés (Jean-Baptiste Blaise Ruellon ; – Pierre-Jean Roost) ; minorés, 27 ; sous-diacres, 37 ; diacres, 47 ; prêtres, 38. – Ordinations de Pâques 1737 :

tonsurés, 71 ; minorés, 41 ; sous-diacres, 45 ; diacres, 45 ; prêtres, 14 ; – 1^{er} septembre même année : tonsurés, 49 ; minorés, 23 ; sous-diacres 31 (Charles Corneille, de Saint-Nicaise) ; diacres, 28 ; prêtres, 33. – Titres cléricaux de Charles Corneille, écuyer, fils de Robert Corneille, écuyer, demeurant à Rouen, rue Pomme d'Or, 25 août 1737 ; – de Jean-Joseph Fontaine, de Dieppe, 2 octobre 1736 ; – de François Hellouin de Menibus du Quesnay, 6 septembre 1736 ; – de Jacques Houard, 24 septembre 1736 ; – de Nicolas Le Coq, 9 juin 1737 ; – d'Isaac-François Lucas, fils de Scipion Lucas, garde du corps du duc d'Orléans, 20 février 1737 ; – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à André-Joseph d'Alleaume de Tréforêt et à Louise-Marie-Jeanne Midy, 25 mars 1737 ; – à Guillaume-François Boistard de Prémagny, sieur de Veauville, et à Marie-Geneviève Le Couteux, 13 mai 1737 ; – à Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent, conseiller au parlement, et à Anne Mouret, 18 décembre 1736 ; – à Jean-Baptiste Martial Guillot de la Houssaye, de Fourmetot, et à Anne-Angélique-Thérèse-Dorothee Bocquet, 29 avril 1737 ; – à Jacques Martinet et à Catherine Le Prestre, 22 avril 1737 ; – à Louis Planterose et à Marie-Jeanne-Élisabeth de Grouchy, 25 janvier 1737 ; – à Louis Sublet, marquis des Noyers, et à Marie-Léopold de Breeffeillac du Trevou, 17 septembre 1736. – Résignation, par Jean-Baptiste Davoult, d'un canonicat en l'église d'Avranches, en faveur de Denis Davoult, 11 mai 1737.

G. 6176. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1737-1738. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général de l'archevêché de Rouen : Charles de Grimaldi, du diocèse de Vannes, licencié en théologie, prieur de Saint-Vincent de Vérines au diocèse de Poitiers, 12 avril 1738. – Nomination de Claude-Louis Rose, à la chancellerie de l'église de Rouen, vacante par le décès de Jacques de Routier, 2 juillet 1738 ; prise de possession, 7 juillet même année ; – de François-Louis Hellouin du Quesnay, au canonicat vacant par la démission de Louis-Henri Rome de Vernouillet, 20 septembre 1738. – Présentation de Henri-Pierre Aubert, du diocèse d'Évreux, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, en remplacement de Hébert, décédé, 19 avril 1738. – Collation à Pierre-Nicolas Berthelot, de la cure de Saint-Étienne des Tonneliers de Rouen, vacante par le décès d'Alexandre Le Testu, 1^{er} mai 1738. – Prise de possession, par M. Pion, de la cure de Sainte-Marie-La-Petite, 31 décembre 1737. – Nomination de Pierre Le Bigre, chanoine de Saint-Hildevert de Gournay, à la cure de Saint-Éloy de Forges, vacante par la résignation de Louis Le Bigre, 31 décembre 1737 ; – de Jean Moisel, vicaire de Saint-Amand de Rouen, à la cure de Saint-Étienne-du-Rouvray, vacante par le décès de Gabriel Moreau, 16 janvier 1738. – Nomination de Louis-Armand de Pretteval de Pannilleuse, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par la résignation (30 octobre 1377) d'Antoine de Louceaux, trésorier de la collégiale d'Écotris. – Collation à Claude d'Odebran de Valette, du doyenné de Gournay, vacant par la démission de Robert Folloppe, 25 septembre 1738. – Nomination au prieuré de Longueville, de Blaise-Marie d'Aydie, du diocèse de Périgueux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en remplacement de Charles-Joachim Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, 22 avril 1738. – Acte d'élection réitérée de Marie-Louise Heiss, comme prieure de Saint-Hilaire de Rouen, en remplacement d'Élisabeth Deshommets de Guichainville, décédée, 7 juin 1738. – Collation à Charles-Félix-Jean Galean de Gadagne, du diocèse d'Avignon, du prieuré de Saint-Michel du Mont-Gargan de Rouen, en remplacement de Jean-Baptiste Duhamel, décédé, 28 avril 1738 ; prise de possession, 4 mai même année. – Résignation par Jean Yvon, du diocèse d'Avranches, du prieuré de Sainte-Marie l'Égyptienne, moyennant une pension de 760 livres, en faveur d'Hervé Boissel, bénédictin ; fait en l'hôtel du premier président du parlement, 4 février 1738. – Nomination de Françoise Soyer d'Épinay au prieuré d'Yvetot, vacant par la résignation faite en sa faveur par Laurence-Madeleine Soyer d'Épinay d'Intraville ; résignation, 5 août 1738 ; bulle, 9 des calendes de septembre 1738 ; prise de possession, 17 novembre même année. – Ordinations de Pâques 1738 : tonsurés, 47 ; minorés, 65 (Alexis-Nicolas Hellouin de Menibus) ; sous-diacres, 41 (Adrien Néel, d'Yvetot) ; diacres, 47 ; prêtres, 31. – Ordinations de septembre 1738 : tonsurés, 47 (Philibert-Pierre Marescot) ; minorés, 23 ; sous-diacres, 20 (Alexis-Nicolas Hellouin de Ménibus) ; diacres, 30 ; prêtres, 18. – Significations de grades de Bertrand-Joseph Boby, du diocèse de Bayonne ; – de Jacques-Antoine Dicquemare, choriste à Saint-François du Havre ; – d'Alexis-Jacques Pain des Essarts ; – Titres cléricaux de Philippe-Nicolas Le Hot, de Saint-Valery-en-Caux, 7 février 1738 ; – de Jean-Baptiste-Blaisc Ruellon, fils d'un avocat au parlement, 19 mars 1738. – Dispenses de bans, à l'effet de

contracter mariage, à Jean-Baptiste-Adrien Arnois de Captot, avocat, de Saint-Jacques de Dieppe, et à Marie-Anne-Marthe de Saint-Pierre, de Saint-Denis de Rouen, 21 janvier 1738 ; – à Gabriel-Placide Daché, de Marbeuf, et à Marie-Françoise Dambray, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 1738 ; – à Jean-Baptiste-François Duclos, et à Marie-Charlotte-Angélique d'Épinay, 21 juillet 1738 ; – à Charles-Guillaume-Louis Michel de Fermanel, sieur de Hommet, et à Marie-Élisabeth Roque de Neuville, 28 mai 1738.

G. 6177. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

1738-1739. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Prise de possession, par Christophe Terrisse, de l'archidiaconé de Rouen, 22 décembre 1738. – Nomination de Jacques de Saint-Pierre, du diocèse de Lisieux, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission dudit Terrisse, 17 mai 1739 ; – de Louis Flavigny, maître ès-arts, chapelain de la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste en la cathédrale de Rouen, au canonicat vacant par le décès de Jacques de Routier, 2 janvier 1739 ; – d'Adam Hurel, docteur en théologie, curé d'Heudicourt, au canonicat vacant par le décès de Gilles Pavyot de la Villette, 16 décembre 1738. – Prise de possession, 10 août 1739, par André Marescot, licencié en droit, de la cure de Saint-Nicaise de Rouen, à laquelle il avait été nommé, 3 juin 1739, après résignation faite en sa faveur par Joseph Bernard, pour cause de permutation contre la cure d'Anglesqueville-l'Esneval. – Prise de possession de ladite église d'Anglesqueville, par André Marescot, 14 janvier 1739 ; plus tard, par Bénard. – Collation à Louis-Nicolas Guibert, de la cure de Saint-Martin de Rouvray, vacante par le décès d'Antoine-Grégoire de la Forge, 23 février 1739 ; – à Guillaume De la Mulle, licencié en théologie, curé du Fossé, de la cure de Saint-Vast de Sommery, vacante par la démission de Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, 4 janvier 1739. – Nomination de François, duc de Fitz-James, évêque de Soissons, à l'abbaye de Saint Georges-de-Boscherville, vacante par la démission de Henri-Marin-Bernardin de Rosset de Fleury de Ceilhes ; bulle, 4 des nones de mai 1738 ; prise de possession, 13 juin 1739. – Nomination de Jean Yvon, aux fonctions de grand vicaire pour l'exemption de Fécamp, 7 janvier 1739. – Pouvoirs donnés à Christophe Terrisse par M^{gr} de Saint-Albin, abbé de Saint-Ouen de Rouen, 10 octobre 1739. – Nomination de Louise Gréard, religieuse de Saint-Amand de Rouen, au prieuré des Bénédictines de Dieppe, vacant par le décès de Constance Le Pilleur de Grambonne, 27 septembre 1739 ; – de Françoise Le Febvre, au prieuré d'Etrépagny, vacant par le décès de Catherine-Émilie de Borel de Clarbec, 3 décembre 1738. – Ordinations de Pâques 1739 : tonsurés, 47 ; minorés, 58 ; sous-diacres, 67 ; diacres, 51 ; prêtres, 37. – Ordinations de septembre 1739 : tonsurés, 32 ; minorés, 32 ; sous-diacres, 36 ; diacres, 28 ; prêtres, 33. – Significations de grades de Jean-Michel Bachelet ; – de Pierre Garnier ; – de François Ruellon. – Titres cléricaux de Jean-Charles Lavocat, de Dieppe, 3 janvier 1739 ; – de Pierre-Paul Le Rat, de Bruquedalle, 23 novembre 1738 ; – de Jacques-Olivier Pleuvry, de Notre-Dame du Havre, 5 décembre 1738 ; – de Pierre-Jean Roost, de Rouen, 5 septembre 1739. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Philippe-Gabriel de Boulainvilliers, de Menouval, et à Françoise-Charlotte-Marguerite Desmarets, de Roncherolles, 5 mai 1739 ; – à Louis-Georges-Odoard Feudrix, écuyer, de Saint-Sauveur de Montivilliers, et à demoiselle Charlotte-Nicole Mallet de Graille, de Saint-Éloi de Rouen, 1^{er} juin 1739 ; – à Charles Groulard, sieur de Torcy, et à Bonne-Élisabeth d'Estrépagny, 14 avril 1739 ; – à Alexandre Le Forestier d'Osseville et à Jeanne-Gabrielle-Antoinette de Beaurepaire de Vandœuvre, 10 janvier 1739 ; – à Marie-Joseph de Matharel, gouverneur d'Honfleur et de Pont-l'Évêque, et à Marie-Madeleine Le Bigot de Martigny, 1^{er} juin 1739 ; – à Bénigne-Étienne-François Poret, sieur de Boisemont, et à Louise Marye de Merval, 6 juin 1739.

G. 6178. (Registre.) – Grand in-folio, 399 feuillets, papier, relié en parchemin.

1740-1741. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Prise de possession, par Nicolas-Marie De la Rue, du canonicat vacant par le décès de Marin Le Pigny, 19 décembre 1740. – Nomination de Maximilien Duval, du diocèse d'Amiens, bachelier en théologie, au canonicat vacant par la démission de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, curé de Saint-Patrice, 18 mars 1741. – Résignation, par Louis Clinet de Chataigneraie, docteur en théologie, abbé de Notre-Dame du Val, d'un canonicat en l'église de Saint-Malo, en faveur de Nicolas-

François Du Resnel de Bos-le-Comte, bachelier en théologie, chapelain de la chapelle de la Trinité au Thuit-Hébert et du Saint-Sépulcre à Saint-Jacques de Dieppe, 17 mars 1741. – Collation à François Delafosse, du doyenné et de la cure de Notre-Dame-de-la-Ronde, vacants par la démission de Henri Le Brun, chanoine de Rouen, 28 avril 1741 ; – à Jacques Morlet, sous-prieur de Saint-Lô, de la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par le décès d'Olivier Hurard, 13 avril 1741. – Révocation, par Rogier de Neuilly, de la démission qu'il avait donnée de sa cure de Saint-Patrice, 8 mars 1741. – Collation à François Le Normand, de la cure de Saint-Sever de Rouen, vacante par le décès de Louis Du Jarrier, 4 janvier 1741. – Nomination de Jacques-Bonne Gigault de Bellefond, à l'abbaye de Montivilliers, vacante par le décès de Laurence-Madeleine Kadot de Sebeville ; bulle, 5 décembre 1740 ; prise de possession, 29 avril 1741. – Nomination de Jacques Pinand, curé d'Octeville, aux fonctions de grand vicaire et d'official de l'exemption de Montivilliers, 4 mai 1741 ; – de Jacques-Antoine Séry, curé de Saint-Germain de Montivilliers, à celle de promoteur de la même exemption, 5 mai. – Nomination de Jacques de Saint-Pierre, archidiacre de Rouen, à l'abbaye du Tréport, vacante par décès ; bulle, nones de décembre 1740 ; prise de possession, 10 janvier 1741 ; – de Nicolas Le Baillif-Mesnager, acolyte, chanoine de Rouen, au prieuré de Notre-Dame des Bois à Gonfreville-l'Orcher, vacant par le décès de Marc-Antoine Hébert, 9 novembre 1740. – Ordinations de Pâques 1741 ; tonsurés, 41 ; minorés, 16 (Thomas Ravette, de Servaville) ; sous-diacres, 42 ; diacres, 46 ; prêtres, 39. – Lettres de tonsure de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert du la Pleignière, fils de Pierre Hébert de la Pleignière et de Marie-Marguerite Taillet, 17 mars 1741. – Significations de grades de Jean-Baptiste De la Hogue, du diocèse de Paris. – Titres cléricaux de Jean-Charles De Laisement, fils de Nicolas De Laisement, fermier d'Auteverne, 6 mai 1741 ; – de Charles-Simon de Fréville, fils de Simon de Fréville et de Jeanne Le Froid, 6 juin 1741. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis Michel-Bonaventure de Mercastel de Groixdalle et à Marie Chrétienne Piquet, dame de Belloy, 23 novembre 1740 ; – à Georges-Nicolas Hellouin de Ménibus, garde du corps du Roi au régiment d'Harcourt, et à Marie Ponthus, 8 mai 1741 ; – à François-Jacques-Romain Penelle, sieur de Varenne, conseiller au parlement, et à Élisabeth Bertout, 14 août 1741 ; – à Charles-Gaspard Papavoine de Canappeville et à Marie-Claude Le Seigneur d'Amontot, avec dispense de parenté du 3^e au 3^e degré, 7 avril 1731.

G. 6179. (Registre.) – Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1441-1742. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaires généraux : Pierre Bridelle, 25 septembre 1741 ; – Jacques Richier de Cerisy, ancien prieur de Sorbonne, 19 mars 1742 ; – Gilles-Thomas de Ruallen de Tiercent, abbé de Notre-Dame de Bonport, 19 mars 1742 ; – de vice-promoteur de l'officialité métropolitaine et diocésaine : Pierre Guérin, du diocèse de Bayeux, 7 avril 1742 ; – de grand vicaire de Pontoise : Jean-Baptiste-Antoine de Malherbe, 22 septembre 1741. – Collation à Bertrand-Joseph Boby, docteur en théologie, du canonat vacant par la démission de Jean-Jacques de Biaudos, 1^{er} février 1742 ; – à Claude-François Le Blond du Sauchay, d'un canonat vacant par le décès de Vincent-Etienne de Moy, 19 août 1741 ; – à Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, d'un canonat vacant par le décès de Joseph-Alexis Le Bovyer de Fontanelle, 13 novembre 1741 ; – à Jacques Richier de Cerisy, d'un canonat vacant par la démission dudit Le Viconte de Saint-Hilaire, 2 décembre 1741 ; – à François Ruellon, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, d'un canonat vacant par le décès d'Antoine Dubos de Montbrison, 27 avril 1742. – Nomination de Louis-Alexandre Le Marquier, licencié en théologie, curé de Petilville, doyen rural de Saint-Georges, au vicariat perpétuel de Saint-Etienne la grande église, vacant par le décès de Pierre Quimbel, 5 avril 1742 ; – de Zacharie-Anne Berthelot, prieur de Notre-Dame de Painpon, et curé de Painpon, dans le diocèse de Saint-Malo, à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Jean-Baptiste Thierrion, 2 avril 1741 ; – d'Adam-Charles Esmangard, à la cure de Saint-Maclou, vacante par le décès de Louis-Claude Petit de Captot, 31 août 1741 ; – de Claude-Guillaume Vinot, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, à la cure de Saint-Martin du Pont, vacante par la résignation dudit Esmangard ; bulle, 17 des calendes 1741 ; visa, 5 janvier 1742 ; prise de possession, même date ; – d'Alexis-Jacques Pain des Essarts, vicaire de Sainte-Croix-des-Pelletiers, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par le décès de Pierre-Jean Néel, et après la répudiation faite de ce bénéficiaire par un gradué, Clément Ferment, vicaire de Saint-Vivien ; prise de possession, 12 décembre 1741. –

Nomination d'Étienne-Salomon Telles de la Poterie, du diocèse de Lisieux, à la cure de Saint-Michel de Bolbec, vacante par le décès de Charles-Jacques de Récusson, 12 avril 1742 ; – de Joseph-Jean-Baptiste Dirlande, curé de Saint-Quentin des Isles au diocèse d'Evreux, à la cure de Saint-Denis de Duclair, vacante par la résignation de Jean-François de Fouques ; visa, 13 mars 1742. – Actes par lesquels Jean Lourdel se démet de la cure de Saint-Martin d'Harfleur, 7 avril 1742 ; – et Jean Moisel, curé de Oissel, de la cure de Saint-Etienne du Rouvray, 14 mars 1742. – Décret de l'archevêque portant suppression à perpétuité de la conventualité, offices claustraux et places monacales en l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux et établissement d'un chapelain pour l'acquit des fondations, 20 mai 1741. – Autre décret de l'archevêque, portant extinction, union et incorporation des religieuses du Val-de-Grâce, établies au faubourg de Bouvreuil, au prieuré de Bellefond de Rouen, et translation du séminaire de Saint-Louis ou des Vieux-prêtres dans l'emplacement desdites religieuses du Val-de-Grâce, 5 février 1742. – Prise de possession, par François Perrot, du diocèse de Saint-Pol de Léon, docteur en théologie, du prieuré de Saint-Michel de Bolbec, 30 avril 1742. – Prise de possession, par Louis De Laisement, licencié ès-droits, du prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, 18 avril 1742. – Ordinations de septembre 1741 : tonsurés, 55 ; minorés, 39 ; sous-diacres, 28 ; diacres, 26 ; prêtres, 41. – Ordinations de la Passion 1742 : tonsurés, 51 (Jean-Baptiste Cotton des Houssayes) ; minorés, 49 (Pierre-Jacques Bruzent de Dieppe) ; sous-diacres, 12 ; diacres, 37 ; prêtres, 39. – Réitération de grades de Charles-Guillaume Houard, bachelier en théologie ; – de François Ruellon, bachelier en théologie, 24 mars 1742. – Titres cléricaux de Henri-Nicolas Bourgeois, fils de Nicolas Bourgeois, marchand tonnelier à Dieppe, paroisse Saint-Remy, 28 janvier 1742 ; – de Paul Caussy, bachelier en théologie, fils de Pierre-Paul Caussy, manufacturier de faïence, et de Françoise Lamaury, séparée civilement d'avec son mari ; rente affectée sur une terre de Saint-Sever de Rouen, grande rue dudit lieu, 9 février 1742. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles-Louis d'Argouges, comte de Ranes, et à Marie-Angélique-Claude-Henriette de Becdelièvre de Cany, 24 mars 1742 ; – à Jean-Baptiste-Marie Dandasne, sieur de Crosville, Roquefort, etc., conseiller au parlement, et à Marie-Angélique-Nicole de Remy de Courcelles, 22 avril 1742 ; – à Nicolas-Eustache de Fontenay, et à Marthe Grandin, de Saint-Etienne d'Elbeuf, 21 septembre 1741 ; – à Philippe-Jean-Baptiste Descroisilles, avocat au parlement, demeurant à Eu, et à Marie-Catherine-Françoise Trehet, 1^{er} octobre 1741 ; – à Mathieu Heugue et à Marie-Françoise Hurant, de Saint-Sever de Rouen, 6 novembre 1741 ; – à Alexandre-Michel Karuel, marquis de Merey, et à Anne-Claude Danviray, 19 décembre 1741 ; – à François-Louis Le Seigneur de Reuville, conseiller au parlement, et à Marie-Marguertie Heusch, de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, 23 octobre 1741.

G. 6180. (Registre.) – Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1742-1743. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, 19 septembre 1742. – Collation à Claude Morlet, titulaire de Saint-Christophe des Brières au diocèse de Sées, d'un canonicat vacant par le décès de Louis-Charles de la Blandinière, 4 juillet 1742. – Prise de possession par François Ruellon, de la prébende canoniale de Londinières, 12 mai 1742. – Nomination de Louis-Romain-César Jore, à la cure de Saint-Amand de Rouen, vacante par le décès de Jacques Prevel, 16 août 1743 ; – de Lucas Loir, bachelier en théologie de la faculté de Caen, vicaire de Saint-Pierre du Châtel, à une portion de la cure de Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, vacante par la résignation de Nicolas De la Place, 8 avril 1743 ; – de Jean-Marin Le Cesne de la Crettinière, bachelier en théologie, au canonicat et cure de la même église, vacants par le décès de maître Doudet, 6 juin 1743. – Prise de possession du vicariat perpétuel de Saint-Étienne la grande église, par Louis-Alexandre Le Marquier, 21 septembre 1742 ; – démission dudit Le Marquier, 23 septembre 1743. – Nomination de Jacques Le Vieux, audit vicariat perpétuel. – Nomination de Jean-Jacques Outin, à la cure de Saint-Godard, vacante par le décès de Jacques Pontrevé, 16 décembre 1742, 16 février 1743 ; – de Zacharie-Anne Berthelot, à la cure de Saint-Jean de Rouen, 16 mai 1742 ; – de Philippe-Nicolas Le Hot, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Pierre-le-Portier, vacante par la résignation de son oncle, Pierre Le Hot ; visa de la signature obtenue en cour de Rome pour ladite résignation, 29 mai 1742. – Résignation par Jean Genu, de la cure de Notre-Dame de Caudebec-lès-Elbeuf, en faveur de Jean Petel, vicaire de Sainte-Anne de Tôtes, moyennant une pension de 500 livres, 20 août 1742. – Collation à Guillaume Fougy, curé

d'Authou, de la cure de Saint-Pierre du Grand-Quevilly, vacante par le décès de maître Poisson, 21 septembre 1743. – Résignation, par Marin Bidault, de la cure de Saint-Denis d'Épreville, en faveur de Charles Linant, curé de Saint-Laurent du Marais-Varnier ; visa, 7 novembre 1742. – Prise de possession, par Pierre-François-Marie Ferrand, de la cure de Saint-Martin d'Harfleur, 18 juin 1742. – Nomination d'Antoine Le Blond du Saussay, sieur de Platemare, à la cure d'Hennesis, 25 août 1742 ; – de Charles-Anne Louvet, curé de Rebaix, à la cure de Saint-Étienne du Rouvray, vacante par la résignation de Jean Moysel, 7 août 1742 ; – de Jean Saas, à la cure de Saint-Jacques de Darnétal, vacante par le décès de Philippe Pierre, sur la présentation de Benoît Boyer, prieur de la Chartreuse de Rouen, 7 septembre 1742 ; – de Pierre-Bernard Chapais, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Pierre de Carville, vacante par le décès de Thomas Tinel, 22 avril 1743 ; – de Dom Nicolas Bertrand, à la ministration de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par le décès de Dom Étienne-Prosper Le Marié, sur la présentation de Claude de Massac, grand et général ministre de l'Ordre de la Trinité, 11 juin 1743. – Nomination de promoteur de l'exemption de Fécamp : Jean Vassal, curé de Saint-Léger de Fécamp, 13 juillet 1742. – Présentation, par le marquis de Belbeuf, de Michel-Mathurin Bruno, de Neuville-le-Pollet, pour une des grandes bourses du collège du Trésorier, 4 mars 1743. – Résignation de l'abbaye de Bondeville par Éléonore de Vincent de Moléon de Causans, 20 juillet 1743. – Nomination de Gabriel-Louis-Henri de Caulaincourt, du diocèse de Noyon, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, au doyenné de la collégiale d'Andely, vacant par la résignation de Jean-Baptiste-René Dugueselin, nommé à l'évêché de Cahors ; bulle, 7 des calendes de novembre 1741 ; prise de possession, 13 mars 1743. – Nomination de Jean Saas, à un des canonicats de Motteville, 15 janvier 1743. – Nomination, par Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, duc de Gisors, maréchal de France, de Marie-Françoise Fiquet, religieuse de l'abbaye de Vernon, au prieuré de Saint-Jacques d'Andely, vacant par la démission d'Élisabeth-Marguerite-Charlotte de Gaillardbois de Marcouville, 18 mai 1743 ; collation, 4 juillet 1743. – Collation à Philippe d'Ysarn de Villefort, du prieuré de Beaussault en commande décrétée, et à la charge d'obtenir une nouvelle commande dans les huit mois, par Louis de Bourbon, abbé du Bec-Hellouin, 5 mars 1743. – Décret d'extinction du titre du prieuré de Saint-Charles-en-Lyons et union des biens dudit prieuré à celui de Saint-Jean d'Andely, 25 juin 1742. – Prise de possession, par François Le Veneur, du prieuré conventuel de Saint-Thomas-le-Martyr de Neufchâtel, 14 décembre 1742. – Nomination de Nicolas-Pierre David, acolyte, au prieuré du Neufmarché, vacant par la démission de maître Balthazar-Henri de Fourcy, 24 avril 1743. – Décret d'extinction du prieuré de Saint-Hilaire, au faubourg Saint-Sever de Rouen, et d'union dudit prieuré à celui de Saint-Louis, 9 novembre 1742. – Démission, pour cause d'extinction, dudit prieuré de Saint-Hilaire, par Louise d'Heiss, 26 juillet 1742. – Prise de possession du prieuré de Saint-Louis par ladite Louise d'Heiss, 12 juillet 1742. – Nomination de Jean de Mauge, licencié en théologie, du diocèse de Toul, au prieuré de Sausseuse, vacant par le décès de Bonne-dame ; bulle, veille des calendes d'août 1743 ; prise de possession, 19 septembre même année. – Nomination de Françoise Le Veneur, du prieuré de Saint-Saëns, au prieuré de Neufchâtel, vacant par la démission de Marie-Anne Le Normand ; bulle, 8 des ides d'août 1742. – Prise de possession par François Perrot, docteur en théologie, demeurant à Paris au collège de Louis Le Grand, du prieuré de Saint-Michel de Bolbec ; 7 juin 1742 ; – par Jean-Louis Dulau de la Coste d'Alleman, du diocèse de Périgueux, nommé à l'évêché de Digne, du prieuré du Mont-aux-Malades, 27 octobre 1712. – Significations et réitérations de grades de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, bachelier en théologie ; – de Pierre Gaillard, sous-diacre, maître ès-arts ; – de Pierre Le Blanc, professeur de rhétorique au collège de Vernon ; – de Pierre De la Rue ; – d'André Richard Osmont ; – de Jacques-Olivier Pleuvry ; – de Pierre Prevel, docteur de Sorbonne ; – de Nicolas Thirel de Boismont. – Titres cléricaux de Pierre-Jacques Bruzen, de Dieppe, 25 août 1742 ; – de Guillaume De la Brière, étudiant au séminaire de Saint-Nicolas de la Taille, 31 mai 1742 ; – d'Adrien-Jean-Charles Gaultier, de Veules, 2 janvier 1743. – Ordinations de septembre 1742 : tonsurés, 54 ; minorés, 53 ; sous-diacres, 63 ; diacres, 29 ; prêtres, 19 ; – de mars 1743 : tonsurés, 85 (Guillaume-Éloi-Jacques Rollet, de Rouen ; Jean-François Godescar, de Rocquemont ; Jean-Baptiste-Vincent Beheray) ; minorés, 46 ; sous-diacres, 7 ; diacres, 23 ; prêtres, 45 ; – de septembre 1743 : tonsurés, 67, (Alexandre Le Turquier de Longehamp ; François-Nicolas Gaultier, de Veules ; Pierre Ravelte, de Grainville-sur-Ry) ; minorés, 25 ; sous-diacres, 63 ; prêtres, 21 (Louis-François Perchel, de Rouen ; Thomas Ravette, de Servaville). – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Marie-Jean-François Boutren, chevalier, sieur d'Hattanville, conseiller au parlement, et à Marie-Françoise Groulart de Torcy, de la

paroisse Saint-Sever de Rouen, 2 juillet 1742 ; – à François-Louis d'Estourmel, marquis d'Estourmel, et à Louise-Françoise Le Veneur, de Bailly-en-Rivière, 24 mars 1743 ; – à Louis-Philippe de Fontette, sieur de Boispréau, du Vaumain, et à Françoise-Catherine de Moléon de Savaillans, de Saint-Paul de Paris, 25 septembre 1743 ; – à maître Gosse, avocat au parlement, procureur fiscal à Dieppe, et à Marie-Madeleine Jean, de Saint-Remy de Dieppe, 30 septembre 1743 ; – à Louis-François Gueroult de Saint-Aubin, président en la Chambre des Comptes de Normandie, et à Marie-Jeanne-Thérèse Signard du Hameau, de Saint-Sauveur de Rouen, 8 octobre 1742 ; – à Claude Le Cat, professeur de chirurgie, et à Marguerite-Élisabeth Champossin, de Saint-Maclou de Rouen, 30 juillet 1742 ; – à Jacques-Boniface Le Friand, de Saint-Michel de Rouen, et à Marie-Madeleine Le Pelletier, de Saint-Patrice de la même ville, 28 mai 1742 ; – à Louis-François Legras, sieur de Bardouville et d'Arondel, conseiller du Roi au bailliage de Rouen, et à Madeleine Alorge, de Vorneuil, 8 juillet 1743 ; – à Pierre-Robert Le Roux d'Esneval, président à mortier au parlement, et à Françoise-Catherine Clerel de Rampan, baronne du Bois-Normand, de la Ville-l'Évêque, 17 juillet 1742 ; – à Amable-Guy-Bertrand Pinard, docteur en médecine, et à Marie-Anne Le Mercier, de Sainte-Croix de Bernay, 19 juillet 1743 ; – à Nicolas-Louis Quesnel et à Marie-Élisabeth Baraguey, de Saint-Jean de Rouen, 10 septembre 1742 ; – à Gédéon-Robert Richier, sieur de Cerisy, de Cerisy au diocèse de Coulances, et à Adrienne-Perrette-Madeleine Asselin du Moucel, de Saint-Laurent de Rouen, 30 juillet 1742.

G. 6181. (Registre.) – Grand in-folio relié en parchemin, 403 feuillets papier.

1743-1746. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Procuration donnée par Jean-Baptiste Davoult, chanoine, grand chantre de la cathédrale de Rouen, pour résigner, moyennant pension, son canonicat et sa dignité en faveur de son neveu, Denis Davoult, chanoine d'Avranches, bachelier en théologie, licencié en droit civil et canon, 11 juin 1745. – Collation. à Louis-Dominique Le Chevalier, diacre du diocèse de Séez, conseiller au parlement, de la prébende canoniale vacante par le décès de Guillaume Piché, 24 décembre 1745 ; – à Jean-Louis Roffet, docteur de Sorbonne, du canonicat vacant par le décès de Laurent Guymard, 13 avril 1745 ; – à maître Michel Roulland, du canonicat vacant par le décès de Louis-Pierre Louis, 25 octobre 1744 ; – à Nicolas Thirel de Boismont, diacre, bachelier en théologie, du canonicat vacant par le décès de Louis de la Motte-Ango, 19 octobre 1743. – Collation à Nicolas Le Gros, licencié ès-droits, de la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, vacante par le décès de Jean Rouelle, 24 mai 1744. – Résignation, par Pierre-Nicolas Berthelot, de la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers, en faveur de Michel Roulland, licencié de Sorbonne, chanoine prébendé de Rouen, 26 mai 1745 ; révocation de cette résignation, 8 juin 1745. – Prise de possession, par Jacques Le Vreux, bachelier en droit de l'Université de Caen, de la cure de Saint-Étienne la Grande-Église, 17 février 1744. – Collation à Claude-Anquetin, curé de Saint-Aignan-lès-Rouen, de la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Zacharie-Anne Berthelot, 2 juillet 1745 ; – à maître Étienne Duval de Calende, gradué, de la cure de Saint-Vivien de Rouen, vacante par le décès de Sevestre, 14 octobre 1744 ; – à Louis-Mathieu Sehier, curé de Saint-Fromond de Fécamp, de la même cure, vacante par la démission dudit Duval de Calende, 11 décembre 1744. – Démission de la cure de Saint-Pierre d'Arquency, par Lucas Loir, curé de Saint-Cande-le-Vieux, 22^o octobre 1744. – Prise de possession de la cure de Berville-en-Caux par Dora Pierre-Eustache Taillet, curé de Lassy au diocèse de Saint-Malo, 9^o avril 1746. – Collation à François Yart, de la cure de la Trinité du Bose-Bérenger, vacante par la démission d'Isaac-François-René Le Maréchal, 26^o décembre 1743 ; – à Gilles-François Grandi^o, curé de Géricourt, de la cure du Bose-Hullin, vacante par la résignation de Jean Cuquemelle Goussin, 11^o décembre 1745 ; – à Michel Pavée, de la cure d'Envermeu, vacante par la démission de Jean-Baptiste Dumontier, 24^o avril 1744 ; – à Jean Baudry, de la cure de Notre-Dame d'Épinay, vacante par la résignation de Pierre Le Roy ; provision en cour de Rome, 7^o des nones de mai 1743 ; prise de possession 30^o octobre même année ; – à Pierre Benard, de la cure d'Étretat, vacante par le décès de Pierre Michault, 21^o décembre 1743 ; – à Jacques-Michel Martin, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, de la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par le décès de Tardieu, 20^o novembre 1743 ; – à François le Prieur, de la cure de Saint-Fromond de Fécamp, vacante par la démission de Louis-Mathieu Sehier ; prise de possession, 10^o avril 1743 ; – à Antoine Lignaud de Lussac, de la cure de Grémonville, vacante par le décès de Jacques de Beaupaire, 10^o janvier 1744 ; – à maître Jean-Jacques Bazile du Vey, curé de Combré,

de la cure de Guerbaville, vacante par le décès de Jean-Jacques De Croisilles, 10^o février 1743 ; – à Jacques Caron, maître ès-arts du diocèse de Paris, de la cure d’Hauteverne; prise de possession, 8^o octobre 1744 ; – à Louis-François Le Querlier, de la cure de Saint-Laurent du Marais-Vernier, vacante par la démission de Charles Linand ; démission, 11^o octobre 1743 ; présentation, 5^o décembre même année ; – à Anne-Amable-Nicolas Fossard, de la cure de Quièreville-la-Poterie, vacante par la démission de Robert Marouard qui desservait cette cure depuis 41^{ans}; résignation, 17^o février 1745 ; prise de possession, 14^o juin même année ; – à Benoît Baudry de la Pescherie, curé de Montfort-sur-Risle, de la cure de Rougemontier, vacante par le décès de Louis Haudard, en vertu d’un arrêt du parlement sur un appel comme d’abus et contrairement aux prétentions de François de la Bleterie, doyen d’Yvetot; prise de possession, 4^o mars 1745 ; – à Dom Louis-Nicolas Guibert, de la ministration de Saint-Vincent de Rouvray; prise de possession, 14^o avril 1744 ; – à Charles Veulle, de la cure de Sotteville-lès-Rouen, vacante par la résignation de Denis Yart, 4^o décembre 1745 ; – à Thomas-Richard Du Moucel de Gouy, chanoine de Rouen, de la cure d’Yébleron, vacante par le décès de Michel Fossard, 1^{er} novembre 1744. – Collation à Claude-Louis Cabeuil, de la chapelle de la Trinité en la cathédrale, 5^o portion, vacante par le décès d’Anne-Amable-Nicolas Fossard^o» 3^o novembre 1745. – Démission, par Michel Fossard, chanoine, archidiacre, grand vicaire d’Évreux, personataire du personat d’Yébleron, de son canonicat d’Évreux en faveur d’Anne-Amable-Nicolas Fossard, chapelain de Notre-Dame de Pitié au château de Creully, 30^o septembre 1744. – Acte par lequel Denis Davout se démet de son canonicat d’Avranches, en faveur de Pierre-Romain Longer, son parent, 5^o octobre 1743. – Prise de possession, par Dom Thomas, du prieuré de la Prévôté de Dampierre, prieuré situé dans une ferme appartenant à M. Davanne, dont il ne restait que l’emplacement, 29^o juillet 1745. – Collation à Etienne-François Duval de Calende, curé de Saint-Vivien à Rouen, d’un canonicat et prébende à la collégiale d’Andely, vacants par le décès de Maximin de Trie-Pilavoine, 3^o décembre 1744. – Décret d’extinction de 2^o canonicats de la collégiale de Motteville : Il y avait, 6^o prébendes canoniales, dont 4 avaient 350^o livres de revenu, et les 2^o autres, 300^o livres, 9^o novembre 1743. – Nomination de Claude-Jean Macé, à l’abbaye d’Eu, vacante par le décès de Canillac de Montboissier; bulle, 6 des calendes d’août 1745; prise de possession, 5^o septembre même année. – Nomination de Claude-François de Montboissier-Beaufort de Canillac, abbé de Saint-Pierre de Montmajour, à l’abbaye de Fécamp ; bulle, veille des nones de mai 1745 ; prise de possession, 25^o juillet même année. – Nomination de Jacques-Louis de Quesne, à l’abbaye de Foucarmont, vacante par le décès de Nicolas Coquerel ; bulle, 9 des calendes de décembre 1743 ; visa, 15^o janvier; prise de possession, 6^o février 1744. – Nomination de Lucrèce -Catherine Favery d’Oigny, du monastère d’Essay, à l’abbaye de Bondeville, vacante par la démission d’Eléonore-Vincent de Mauléon de Causans, 29^o février 1744; bulle, 8 des calendes de janvier 1743 ; prise de possession, 29 février 1744. – Nomination de Clémence-Renée de Varenues de Chambray, religieuse de Saint-Sauveur d’Évreux, au prieuré de Bellefond, vacant par le décès de sœur Caslel de Saint-Pierre ; brevet du Roi, 14^o février 1743 ; collation, 22^o juillet 1745. – Décret de l’archevêque, portant extinction de la Congrégation de Notre-Dame de Rouen, et union de ses biens à la maison de Saint-Louis de Rouen, 7^o août 1743. – Ordinations de mars 1744 : tonsurés, 40 ; minorés, 33 ; sous-diacres, 23 ; prêtres, 46 ; – septembre même année : tonsurés, 31 ; minorés, 28 ; sous-diacres, 43 ; diacres, 58 ; prêtres, 39. – Significations de grades de Michel Bacheley ; – de Jean-Baptiste-Pierre Bordier ; – de Henri-Nicolas Bourgeois ; – de Louis-Jean-Baptiste Guérard de la Quesnerie ; – de Jean Le Prince ; – de Philibert-Pierre-Marescot ; – de Claude-Nicolas-François Méry ; – de Jacques-Romain Quinel ; – de Pierre-Jean Roost ; – de Michel Roulland ; – de Jean-Baptiste Yvon. – Titres cléricaux de maître François-Alexis-Marie Auger, 7 octobre 1744 ; – de Pierre-Nicolas Castel, 19 juillet 1744 ; – de Jean Marin Delaporte, acolyte, demeurant au séminaire de Saint-Nicolas de la Taille, 1^{er} mars 1744 ; – de Charles-Joseph Horcholle d’Ambec, 15 juillet 1742 ; – de Guillaume Le Hot, de Saint-Valery-en-Caux, 3 novembre 1774 ; – de Thomas-Charles Lucas, de Rouen, 26 juillet 1744 ; – de Pierre-Nicolas Potier, fils d’un chirurgien du Bosc-le-Hard, 15 janvier 1744. – Dispenses de bans, à l’effet de contracter mariage, à Charles-Pierre de Bailleul, conseiller au parlement, et à Marie-Charlotte-Renée de Brinon, 21 décembre 1744 ; – à Jean-Baptiste-Louis Bazin de Sainte-Honorine, conseiller à la Chambre des Comptes de Normandie, et à Madeleine Le Cerf de la Viéville, 27 juillet 1744 ; – à Louis Boïeldieu et à Barbe-Rose Manoury, de Saint-Nicolas de Rouen, 20 juillet 1744 ; – à Charles-Nicolas Bordier et à Catherine-Julie Béhic, de Saint-Pierre du Châtel, 29 septembre 1745 ; – à Bernard de Bury, maître de musique de la chambre

du Roi, et à Marie-Françoise Mouchot, du Havre de grâce, 31 mars 1743 ; – à Charles-Antoine-Henri de Corday, écuyer, de Saint-Pierre du Chêne, et à Jeanne-Gabrielle de Mauviel de la Tourelle, de Noyon-le-Sec, 22 janvier 1746, – à François-Louis Cotton Deshoussayes, capitaine d'infanterie, de la Neuville Chant-d'Oisel, et à Marguerite Françoise de la Motte-Ymare, 18 mars 1744 ; – à Barthélemy D'Alleaume de Tréforêt et à Anne-Marie-Thérèse-Françoise-Geneviève Du Mesniel de Sommery, 12 octobre 1744 ; – à Jean-Jacques-Philippe Du Douet des Marets, avocat au parlement, et à Marie-Catherine Pellevé, 2 novembre 1744 ; – à Jean-Baptiste Du Hecquet, sieur de Varengeville, et à Charlotte-Louise-Catherine-Henriette Le Coq de Villeray, de Saint-Sever lès-Rouen, 26 novembre 1745 ; – à Michel Grandin et à Marie-Anne Flavigny, 21 juillet 1745 ; – à Joseph-Pierre Guérard, sieur du Vaudreuil, conseiller du Roi au bailliage de Caux, procureur du Roi en l'Élection d'Arques, et à Scholastique Macquet, de Saint-Remy de Dieppe, 14 janvier 1744 ; – à Pierre Jouvenet, de Saint-Sauveur de Rouen, et à Marie-Rose Guérard, de Saint-Nicolas de la même ville, 9 septembre 1744 ; – à Jean-Baptiste Le Comte, avocat au parlement, et à Rose-Claire Le Boucher, 9 avril 1745 ; – à Robert Le Masson, sieur de Pelletot, conseiller au parlement, et à Balthasar-Aimée Dyel du Parquet, 16 août 1745 ; – à Étienne-Martin de Boisville, conseiller du Roi à la Chambre des Comptes, et à Marie-Catherine Querel, 13 octobre 1745 ; – à Jacques-Robert Moulin, avocat au parlement, et à Madeleine-Louise Lescullier, de Saint-Lô de Rouen, 21 février 1746 ; – à Robert Pierre Rossignol de Doublemont, conseiller au parlement de Normandie, et Anne-Marthe de Gyémare, de Saint-Éloi de Rouen, 28 mars 1746.

G. 6182. (Registre.) – Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1746-1748. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de vicaires généraux : François Cornet, 14 septembre 1747 ; – Arthur-Richard Dillon, avril 1748 ; – Adam-Charles Esmangard, 27 mars 1747 ; – Louis-Mathieu Sehier, curé de Saint-Vivien de Rouen, 16 juin 1747 ; – de vicaire général *ad beneficia conferenda* : Terrisse, 19 novembre 1746 ; – d'official diocésain : Claude-Louis Rose, 19 novembre 1746 ; – de vice-gérant de l'official diocésain : Esmangard, 29 mars 1747. – Collation à Nicolas-Alexandre de Bonissent, du canonicat vacant par le décès de François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, 30 octobre 1747 ; – à Jean-François Cornet, de la chancellerie vacante par le décès dudit de Saint-Hilaire ; 13 novembre 1747 ; – au même, de la prébende canoniale de Londinières, vacante par la démission de François Ruellon, 9 avril 1748 ; – à Adrien Dion, du canonicat vacant par le décès de Pierre-Vincent Mergé, 18 janvier 1748 ; – à Arthur-Richard Dillon, licencié en théologie, abbé de Notre-Dame d'Élan, du canonicat vacant par le décès de Simon-Jacques-Thomas Daussy, 28 mars 1748 ; – à Pierre-Louis-Maxime Flavigny, du canonicat vacant par la résignation de Louis Flavigny, 8 octobre 1748 ; – à Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, du canonicat vacant par le décès de Louis-François Petit de Captot, 26 décembre 1757 ; – à Pierre Guérin, du canonicat vacant par le décès de Pierre Bridelle, 19 novembre 1746 ; – à François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, de la chancellerie vacante par la démission de Claude-Louis Rose, 19 novembre 1746 ; – à Jules-Hector de Motteville, du canonicat vacant par le décès de Guillaume Février de la Bellonnière, 12 février 1748 ; – à Jacques Richier de Cerisy, de l'archidiaconé du Petit-Caux, vacant par la démission de Charles de Grimaldi d'Antibes, lequel avait été nommé à l'évêché de Rhodéz, 25 janvier 1747 ; – à Claude-Louis Rose, de l'archidiaconé du Grand-Caux vacant par le décès de Pierre Bridelle, 19 novembre 1746 ; – à Armand-Jean-Guédier de Saint-Aubin, du canonicat vacant par la démission de Michel Rouland, 28 février 1747 ; – à François Ruellon, docteur de Sorbonne, du canonicat vacant par le décès de Sanson de Boves, 13 mars 1748 ; – à Louis-Mathieu Sehier, du canonicat vacant par le décès de Robert-Léonard Cousté, 5 septembre 1747 ; – à Nicolas-Antoine Tallebot, du canonicat vacant par la résignation de François Després, 16 avril 1746. – Collation à Michel Rouland, de la cure de Saint-Éloi de Rouen, par suite de permutation faite avec Jean Guédier de Saint-Aubin, 28 février 1747 ; – à Jacques Deschamps, ensuite à Claude Anquetin, de la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Zacharie-Anne Berthelot, 1746 ; – à maître Nicolas-Charles Oury, curé de Gisors, de la cure de Saint-Martin du Pont, vacante par la démission de Claude-Guillallme Vinot, nommé à la cure de Gisors (par permutation), 28 décembre 1747 ; – à François-Louis Arvillon du Sozay, de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par le décès de Christophe Le Roy, 11 août 1748 ; – à Jean-Charles Fouquet, de la cure de Saint-Vivien de Rouen, vacante par la résignation de Louis-Mathieu Sehier, 26 août 1748. – Collation à Guillaume-Louis

Hennin, de la cure de Notre-Dame de Blangy, vacante par le décès de Marc-Antoine Dupuich, 3 août 1746 ; – à François-Jean Aubry, de la cure de Saint-Martin de Canteleu ; prise de possession, 3 avril 1748 ; – à René-Philibert de Gosselin, de la cure de Notre-Dame du Caule ; présentation laite par son frère Jean-Louis de Gosselin, sieur du Gaule et de Montrobert, demeurant au château de la Loge près d'Aumale, 30 mai 1747 ; – à Jacques-André Aubert, de la cure de Fleury-sur-Andelle, vacante par le décès de Michel L'Homme, 6 novembre 1747 ; – à Denis Riou de Querson, du diocèse de Quimper, bachelier en théologie de la maison de Navarre, de la cure de Fresle, vacante par le décès de François-Jean Riou ; présentation faite par Alexandre-Hyacinthe du Laurent de la Barre, principal du collège de Cornouaille, 29 décembre 1746 ; – à Nicolas-Charles-Léonard Oury, de la cure de Saint-Gervais et Saint-Prolais de Gisors, vacante par le décès de Pierre-Guillaume de Lisle d'Ormeau ; présentation faite par Jean-François Paullou, recteur du collège de Rouen, 26 novembre 1747 ; – à Claude-Guillaume Vinot, docteur de Sorbonne, de la même cure, vacante par la résignation dudit Oury, 28 décembre 1747 ; – à Edmond Cleary, prêtre, du diocèse de Lismor en Irlande, de la cure de Giverny, vacante par le décès de Louis-Edouard Guérin, 6 février 1747 ; – à Alexandre Le Royer de Monclos, de la cure de Saint-Aignan près Rouen, vacante par la résignation de Claude Anquetin ; résignation, 13 janvier 1748 ; – à Louis-Nicolas Guibert, de l'ordre de la Rédemption des captifs, de la cure de Saint-Martin de Rouvray, vacante par la démission de frère François-Maurice Pichault, 22 juillet 1748 ; – à Charles-César de Grosourdy, d'une chapelle du Saint-Esprit à Andely, vacante par le décès de Jacques-Gilles de Ruallen du Tiercent, 27 octobre 1748 ; – à Jacques Nihell, du diocèse de Limerick, de la chapelle de Saint-Jacques de Blainville, vacante par le décès de Jean-Thadée Molouy, 15 juin 1748. – Nomination de Pierre Duval comme supérieur du petit séminaire de Rouen, 29 mai 1746. – Collation à Thomas Le Rat, d'un canonicat à Andely, vacant par la démission de Jean-François Cornet, 26 mai 1748. – Présentation par Claude d'Albon, prince d'Yvetot, de Jean-Baptiste Gilles Huct, vicaire de Quevillon, au doyenné d'Yvetot, vacant par la démission de la Bleterie, 31 juillet 1747. – Nomination de l'abbé Terrisse comme vicaire général de l'abbé de Fécamp, 30 octobre 1747 ; – du même comme vicaire général de l'abbé de Valimont, 1^{er} mai même année ; – du même comme vicaire général du prieur de Saint-Lô de Rouen, 20 novembre même année. – Nomination de Marguerite-Claudine de Lévis, religieuse de Saint-Thomas en Forez, à l'abbaye de Saint-Amand, vacante par le décès de Thérèse de Durfort de Lorges ; – bulle, 3 des calendes de mars 1745 ; visa, 21 juin 1746 ; prise de possession, même date ; – de Catherine-Augustine de Limoges, à l'abbaye de Saint-Saëns ; bulle, 4 des nones de juillet 1748 ; prise de possession, 1^{er} octobre même année ; – de Pierre-François Fumée, à l'abbaye du Valasse, vacante par le décès de Henri Oswald, cardinal de la Tour d'Auvergne ; bulle, veille des nones de juillet 1747 ; visa, 12 août 1747 ; – de Françoise-René Piffaud de la Houssaye, religieuse de la Madeleine d'Essey, à l'abbaye d'Yvetot, vacante par la résignation de Françoise de Soyer ; bulle, 3 des ides de juillet 1747 ; prise de possession, 25 septembre suivant ; – de Marie-Catherine de Brèvedent, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, vacant par la démission de Marie-Geneviève de la Roche-Aymon, 15 octobre 1746 ; – de Marie-Françoise de Moy d'Ectot, au même prieuré, vacant par la résignation (21 octobre 1746) de ladite de Brèvedent. – Prise de possession du prieuré de Beaulieu par François-Louis Hellouin de Menibus, chanoine de Rouen, 11 mars 1747. – Nomination d'Olivier de Ros, du diocèse de Sainl-Pot de Léon, au prieuré de Saint. Paul-en-Lyons, vacant par le décès de Charles-Louis-Auguste Margeret ; bulle, 4 des ides de mai 1747 ; prise de possession, 8 août même année. – Nomination d'Armand-Gaston Félix d'Andlau, docteur en théologie, aumônier du prieuré du Mont-aux-Malades, vacant par le décès de Jean-Louis Du-Lau de la Coste d'Allemant, évêque de Digne ; bulle, 7 des calendes de décembre 1746 ; visa, 11 janvier 1747 ; – de Madeleine Planterose, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacant par le décès de M^{me} de Heiss ; bulle, calendes de septembre 1747 ; visa, 20 septembre même année ; prise de possession, 3 octobre suivant. – Résignation par l'abbé Terrisse, en faveur de Nicolas-Charles-Prosper Fissot, curé de Saint-Laurent de Torigny, du prieuré de Saint-Bertrand de Vignolles, autrement dit Neuville-la-Lais, au diocèse du Mans, 17 janvier 1747. – Ordinations septembre 1746 : tonsurés, 51 ; – 12 avril 1748, tonsurés : 72 (Augustin-François Godescar, fils de Prosper Godescar et de Marie-Anne Mana, de Saint-Remy de Dieppe) ; 20 septembre 1748 : tonsurés, 42 (Jacques Rever, fils de Pierre Rever et d'Anne Bellet, de Saint-Nicolas-de-la-Taille). – Lettre de tonsure, 31 mars 1747, de Pierre-Armand Bodin, fils de Charles-François Bodin et de Marguerite Delamare, de Saint-Jacques de Neufchâtel. – Significations de grades de Charles-Pierre Baillard Descours, conseiller au parlement ; – de Louis-

Pascal Brigand des Brosses ; – de Géraud-Denis Bruzan, de Notre-Dame du Havre ; – de Jacques-Alexandre Dailly ; – de Patrice Fannin, du diocèse d'Ardaugh ; – de Jacques-François Faucon de la Couture ; – de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, fils du marquis de Belbeuf et d'Auguste-Hélène Le Pelletier, tonsuré le 23 septembre 1746 ; – de Pierre-Laurent Grimoult ; – d'Antoine Jacqnin, du diocèse de Toul, docteur en théologie ; – de Louis Lecoq ; – de Jacques-Nicolas Le Flament, vicaire de Saint-Vigor de Rouen ; – d'Étienne-Vineent de Martonne ; – d'Adrien-Claude de Mondion ; – de Charles-Léonard Oury ; – de Jacques Rousseau, licencié ès-droits, vicaire de Saint-Gervais de Paris ; – de François-Bernard Valmont de Bomare. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Joseph-Paul Baudry, de Notre-Dame du Havre, et à Marie-Anne-Catherine De la Londe, de Saint-Vigor de Rouen, 12 octobre 1746 ; – à Simon-Claude Belhomme de Moncanchy et à Marie-Anne Morin, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 9 janvier 1747 ; – à Louis-Robert-Charles Coquerel-d'Icquelon Le Cerf, sieur de la Crique, et à Anne-Marguerite du Hecquet, de Herponcé, 15 novembre 1747 ; – à Charles-François Desprez, sieur de Bébec, président en la Cour des Comptes, et à Anne-Françoise Guillaume, baronne de Saint-Heulier, 27 novembre 1747 ; – à Alexandre-Charles Dargis, sieur de Boissnormand, conseiller au parlement, et à Marie-Louise Richomme, de Saint-Pierre l'Honoré de Rouen, 12 février 1748 ; – à Pierre Duval des Perrelles, avocat au parlement, et à Marguerite-Élisabeth Mouquet, 2 avril 1748 ; – à messire Allain-Pierre de Fayel, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine détachée de Brest pour servir au port du Havre, âgé de 33 ans, fils de feu messire Pierre marquis de Fayel, chef des 2 conseils supérieurs de Léogane, gouverneur et lieutenant général pour le Roi aux îles françaises de l'Amérique sous Le Vent, et de Catherine Olivier, et à Marie-Marguerite-Blanche Thorel de Maisons, 6 février 1747 ; – à Henry-François Gouyer d'Apiancourt, brigadier des gardes du Roi, et à Marie-Catherine Braquehaye, veuve de Louis Lavesne, lieutenant général de police à Montivilliers, fille de Pierre Braquehaye, contrôleur au grenier à sel d'Harfleur, 8 novembre 1747 ; – à Amaury comte de Gouyon, et à Marie-Madeleine-Cécile de Saint-Pierre Saint-Julien, de la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, dernier décembre 1747 ; – à François de Grouchy, sieur du Val-Cabot, et à Françoise-Suzanne-Thérèse Estieuvre de Geffosse, de Saint-Vincent de Rouen, 11 avril 1749 ; – à Georges-Nicolas Hellouin d'Alaincourt et à Marie-Anne-Gabrielle Carvillier de Sainte-Marie, de Saint-Jacques de Dieppe, 11 mars 1747 ; – à Pierre Hély d'Oissel et à Marie-Louise Le Baillif Mesnager, de Saint-Amand de Rouen, 1^{er} avril 1740 ; – à David Houard et à Jeanne-Marguerite Voisin, de Saint-Jacques de Dieppe, 13 septembre 1747 ; – à Simon-Eustache Houssaye-d'Auberville, avocat au parlement, et à Jeanne-Théophile Carbonnel, de Montivilliers, 31 janvier 1747 ; – à Antoine-François Le Bègue comte de Germiny, de Nancy, et à Françoise de Sales Tiremois de Sacy, de Saint-Nicolas de Rouen, 19 mai 1747 ; – à Augustin Le Bourgeois de Belleville, avocat au parlement, et à Jeanne-Henriette de Romanet, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 4 novembre 1748 ; – à Michel-Pierre-Alexandre Le Paige et à Marie-Thérèse-Victoire du Saussay, de Saint-Sauveur de Rouen, 25 décembre 1747 ; – à Jacques-Alexandre Le Turquier, sieur du Bois-Hérout, et à Anne Baillard, 20 novembre 1747 ; – à Jean-Nicolas-David Le Vasseur, sieur de Saint-Remy, et à Marie-Madeleine de Boulainvilliers, de Notre-Dame de Neufchâtel, 25 octobre 1747 ; – à Nicolas François Marescot, sieur de Lisores, et à Marie-Anne Jolivet, de Saint-Julien de Caen, 21 août 1746 ; – à Marius-Antoine-Charles-Robert de Marle, sieur de Lisores, et à Marie-Françoise-Claude Chalon d'Auberville, de Saint-Godard de Rouen, 6 mars 1747 ; – à Étienne Martin de Boisville, maître des Comptes, et à Marie-Anne Belhomrne de Moncanchy, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 1^{er} août 1747 ; – à Remy Monginot, de Saint-Martin-d'Orléans, et à Rose-Françoise France, de Saint-Pierre du Châtel de Rouen, 19 juin 1747 ; – à Nicolas Nepveu, sieur d'Épinay et de Gruchet, conseiller au parlement, et à Marie-Marthe-Élisabeth Néel de Tontuit, de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, 17 octobre 1746 ; – à André-Michel-Alexandre Poërier d'Amfreville et à Marie-Marguerite Berthelot de Belloy, de Saint-Godard de Rouen, 1^{er} août 1746 ; – à Nicolas-Louis de Romé, baron du Bec-Crespin, et à anonyme Lesdo de Valliquerville, de Saint-Patrice de Rouen, 1^{er} octobre 1746 ; – à Antoine-Augustin-Thomas du Fossé, conseiller au parlement, et à Françoise-Madeleine Berthe, de Saint-Eustache de Paris, 29 juillet 1748 ; – à Gaspard-François Toustain, sieur de Richebourg, et à Élisabeth Fera de Rochefort, de Pithiviers, 30 avril 1746 ; – à Jean-Guillaume Lanfranc Vallée de Prémare, avocat au parlement, et à Marie-Anne Héron, de Saint-Godard de Rouen, 12 octobre 1746.

1748-1750. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaires généraux : – Arthur-Richard Dillon, dernier mars 1749 ; – Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, dernier mars 1750 ; – d’official pour Pontoise : le même Dillon, 1^{er} avril 1749. – Nomination de François-Christophe Terrisse à la dignité de doyen du chapitre de Rouen, vacante par le décès de Barthélémy Le Cordier de Bigars ; élection, 20 mars 1750 (24 voix à Terrisse ; 13 à du Moucel de Gouy ; 4 à Richier de Gerisy ; 2 à Papavoine de Canappeville ; 2 à Marie-Antoine Bertaut ; 1 à M. de Carrey de Saint-Gervais) ; approbation par l’archevêque, 23 mars ; prise de possession, 21 mars. – Collation à Louis-François Poërier d’Amfreville, chanoine d’Andely, prieur de Royal-Pré, conseiller au parlement, de la prébende canoniale de Maltot, vacante par le décès dudit le Cordier de Bigars, 8 mars 1750 ; – à Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, de la prébende canoniale de Laize, vacante par la résignation faite, eu sa faveur, par son oncle Jean-Baptiste de Carrey de Saint-Gervais ; résignation, 4 septembre ; prise de possession, 29 octobre 1749 ; – à Michel-Marie Bonnet, du canonicat vacant par le décès d’Adam Hurel, 29 novembre 1748 ; – à Patrice-Fannin, du diocèse d’Ardaugh en Irlande, du canonicat vacant par le décès de Claude Nicolas Morlet de Boisblaye, 21 avril 1749 ; – du même canonicat, considéré comme vacant par le même décès, à Jacques-Nicolas le Flament, vicaire de Saint-Vigor de Rouen, 3 juillet 1749 ; – à Anne-Louis-François Perchel, d’un canonicat vacant par la démission de Jean-François Cornet, 6 avril 1749 ; – au dit Cornet, du canonicat vacant par la démission de Jacques de Gaillardbois de Marcouville, 5 avril 1749 ; – à Pierre-Louis-Maxime Flavigny, du canonicat vacant par la résignation de Jean-Louis de Rocquigny de Bulonde, pour cause de permutation contre un autre canonicat, 15 avril 1750. – Collation à Guillaume-Joseph-Clémenc, de la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par la résignation (30 septembre 1750) de Henri-Pierre Auber ; – à Nicolas-Charles Prosper Tissot, licencié en droit, curé de Saint-Laurent de Torigny, de la cure de Saint-Éloi, vacante par le décès de Michel Rouland, 18 juin 1749 ; – à Thomas Le Rat, licencié en théologie, chanoine de la collégiale d’Andely, de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par le décès de François-Louis Arvillon de Sozay, 24 août 1749 ; – à Charles Lanfranc Chion, licencié ès-droits, de la cure de Saint-Vigor, vacante par la démission d’Alexis-Jacques Pain des Essarts ; prise de possession, 3 janvier 1749 ; – à Henry-Pierre Aubert, curé de Saint-Cande-le-Jeune, de la cure de Saint-Vincent de Rouen, vacante par le décès d’Étienne de Varemault, 25 novembre 1749 ; – à Louis-Pascal Folloppe, licencié en théologie, de la cure de Notre-Dame de Caudebec, vacante par le décès de François Celles, 9 septembre 1749 ; – à Hilaire Le Porc, de la cure de Saint-Pierre de Déville, vacante par le décès de Guillaume Ribard, 9 septembre 1749 ; – à Claude-Guillaume Vinot, docteur de Sorbonne, curé de Gisors, de la cure de Saint-Sulpice d’Heudicourt, vacante par le décès de Charles Nourry, sur la présentation d’Alexandrine-Charlotte Sublet d’Heudicourt, veuve d’Antoine-Armand comte de Relzunce, marquis de Castel-Moron, 27 août 1749 ; – à Jean-Baptiste Huet, doyen d’Yvetot, de la cure de Saint-Clair-sur-lcs-Monts, vacante par le décès de Guillaume-François Léger, 6 août 1749 ; – à Jean-Baptiste De la Champagne, de la cure de Saint-Riquier d’Héricourt, vacante par le décès de Marc-Antoine-Adrien de Lorgeril, 10 juin 1749 ; – à Antoine de Longuemare, de la cure de Notre-Dame d’Auffay, vacante par le décès de François Coysel, 8 mai 1749 ; – à Henri-Nicolas Bourdeaux, de la cure de Saint-Aubin d’Avremesnil, 1^{re} portion, vacante par le décès de Jean Turmol, 19 août 1750 ; – à Jacques-François Faucon de la Couture, prêtre habitué en la paroisse Saint-Martin du Pont, de la cure de Saint-Sauveur de Boos, vacante par le décès de Jacques Langlois, sur la présentation (3 avril 1749) des religieuses de l’abbaye de Saint-Amand ; – à Jean Cadot, de la cure de Saint-Vast de Bosville, vacante par le décès de François Chevreux, sur la présentation (10 décembre 1748) de Marie Duhamel, veuve de Jean-Joseph Richomme, sieur d’Hénouville, conseiller en la Chambre des Comptes. – Résignation de la cure d’Heudicourt par Claude-Guillaume Vinot, 14 septembre 1750 ; – de la chapelle de Saint-Pierre en l’église d’Alisay par Antoine Yart, curé de Saint-Martin du Vivier, 26 septembre 1750. – Nomination de Pierre Général, docteur en théologie, au doyenné d’Yvetot, vacant par la résignation de Jean-Baptiste-Gilles Huet, sur la présentation (4 août 1749) du prince d’Yvetot. – Nomination de Charles de Beaupoil de Saint-Hilaire, à l’abbaye de Mortemer, vacante par la démission de Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, évêque de Tarbes ; bulle, 15 des calendes de décembre 1750 ; prise de possession, 22 décembre ; – de Jean-Louis-Marie de Lespinay, du diocèse de Rennes, au prieuré de Saint-Martin de Bellencombre, vacant par le décès de Jean-Baptiste Baudet de Morlet ; bulle, 17 des calendes d’avril 1749 ; visa, 11 mai 1750 ; – de Pierre-Antoine Grangier, docteur en théologie, vicaire général de l’évêque de Cavaillon, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par le décès

de François Perrot, 22 mai 1750 ; – de Marie-Françoise Morant, du couvent du Parc-aux-Darmes, diocèse de Senlis, au prieuré des Filles-Dieu de Rouen, vacant par le décès de Louise-Elisabeth Guenet ; bulle, 3 des calendes de février 1748 ; prise de possession, 1^{er} août 1749 ; – de Louis-Hercule de Momtlezun, clerc du diocèse de Mirepoix, au prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par le décès de Philippe d'Izarn de Villefort, 28 mars 1749. – Nomination, par l'abbé Terrisse, doyen du chapitre de Rouen, de Pierre Guérin, comme vicaire général dans les paroisses du doyenné de Saint-Vast d'Équiqueville et de Saint-Sulpice de la Pierre, 5 mai 1750 ; – de Charles-Robert Mouquet, comme promoteur dans ledit doyenné, 6 mai 1750. – Ordinations 4 avril 1749 : tonsurés, 37 (Louis-Alexandre Fossard, fils de Fossard et de Marthe Vion Montchesné, d'Yvetot) ; – septembre 1749 : tonsurés, 38, plus 6 bénédictins ; – 18 septembre 1750 : tonsurés, 44 (François-Alexandre de Roquigny, Jacques-François Coge). – Significations de grades de Gilles Basset, professeur de philosophie au collège d'Harcourt ; – de Jean-François Brunet, professeur au collège de Navarre ; – de Michel-Mathurin Bruno, bachelier en théologie ; – de Joseph Collin, du diocèse de Quimper, licencié en théologie de la maison de Navarre ; – de Jean-Jacques-François Godard, professeur d'éloquence au collège des Arts à Caen ; – d'Aune-Pierre Godard de Bel-beuf ; – d'Antoine Jacquin, docteur en théologie, du diocèse de Toul ; – de Charles-Joseph Langlois de Jainville ; – de François Le Clerc, professeur de théologie en l'Université de Caen ; – de Jean Le Tourneur ; – de Louis Liévin, docteur septenaire de théologie, vicaire de Saint-Paul de Paris ; – de Philibert-Pierre Marescot ; – de Jacques-Étienne-Vincent de Martonne de Vergetol ; – de Louis-Constantin Néel de Sainte-Marie ; – de François de Neuville ; – de Charles-Hyacinthe Poret, docteur septenaire de théologie en l'Université de Caen ; – de Pierre-Jean de Roost, vicaire de Saint-Pierre-le-Portier ; – de Dominique Villiot Barral, de Marseille. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Henri-François marquis de Briquerville, de Saint-Nicolas des Champs à Paris, et à Adélaïde-Jeanne-Claude Camus de Pontcarré, de Saint-Lô de Rouen, 11 juin 1749 ; – à Pierre-Clément Caussy, de Saint-Sever de Rouen, et à Marie-Jeanne Bellevau, de Locmaria, 30 septembre 1749 ; – à Louis de Crény et à Marie-Catherine-Madeleine-Françoise-Louise-Reine Daniel, de Dieppe, 2 janvier 1749 ; – à Charles-Gabriel Daché, sieur de Marbeuf, et à Charlotte-Madeleine de Houdetot, de Saint-Laurent de Brèvedent, 28 avril 1749 ; – à François Descroisilles, veuf de Marie-Marthe-Alexandrine Lamotte, et à Marie-Reine Néel, de Saint-Remi de Dieppe, 26 avril 1749 ; – à Jean-Louis Deshays, de Notre-Dame de Versailles, et à Geneviève Thiboult, de Saint-Michel de Rouen, 4 janvier 1749 ; – à Gilles-Julien Feudrix, sieur de Closmoulin, capitaine d'infanterie, et à Marie-Angélique Des-marest, de Sommery, 7 août 1749 ; – à Louis-Robert Flavigny et à Marie-Ànne-Françoise Drouet, de Saint-Vivien de Rouen, 6 avril 1749 ; – à Charles Groff et à Jeanne Gosseler, de Saint-Godard de Rouen, 18 août 1749 ; – à Gilles-Louis Halle de Rouville, président à mortier au parlement, et à Marie-Barbe-Sophie Puchot du Plessis, 1^{er} octobre 1749 ; – à Armand-Thomas Hue, marquis de Miroménil, de Saint-Eustache de Paris, et à Marie-Ànne-Louise-Georges Duhamel, de Saint-Godard de Rouen, 22 août 1749 ; – à Alexis-Bernard Leconte de Nonant, marquis de Pierrecourt, et à Sophie d'Étampes, de Saint-Nicolas des Champs à Paris, 25 novembre 1748 ; – à Charles-François-Nicolas Le Maître de Claville, veuf de Marguerite-Geneviève-Jeanne Le Couturier, de Saint-Godard de Rouen, et à Catherine de Lorgeril, veuve de Jacques-François de Baudouin, sieur d'Écailles, de Saint-Nicaise de Rouen, 8 août 1750 ; – à Pierre-Eustache Le Vigner, baron de Dampierre, conseiller au parlement, et à Marie Angélique de Civille, de Saint-Godard de Rouen, 10 août 1750 ; – à Louis-Bruno-Claude de Motteville, conseiller au parlement, et à Marie-Geneviève-Rose-Ursule Pajot, de Saint-Paul de Paris, 8 avril 1749.

G. 6184. (Registre.) – Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1759-1752. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Démission (13 janvier 1751) par l'abbé Terrisse, du grand archidiaconé, en faveur de Jacques Richier de Cerisy, à qui il est conféré le 11 mars suivant. – Collation à Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire du même archidiaconé, vacant par la démission dudit Richier de Cerisy nommé à l'évêché de Lombez, 7 avril 1751. – Démission par ledit de Saint-Aulaire en faveur de Charles-Denis-Jacques de Beaupoil de Saint-Aulaire, abbé de la Réole, de son archidiaconé de Montaveret, en l'église de Tarbes, 27 novembre 1751. – Collation à Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, licencié en droit, de l'archidiaconé du Petit-Caux, 20 avril 1751 ; – à Thomas-Richard du Moucel de Gouy, de la chancellerie de la cathédrale, vacante par le décès de François Cornet, 27 août 1751 ; – à Étienne

Arvillon de Sosay, d'un canonicat vacant par la démission de Vincent Le Vavasseur, 21 juin 1752 ; – à Pierre-André Duval d'Autigny, d'un autre canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste Blain, 23 février 1751 ; – à Thomas Le Rat, licencié en théologie curé de Saint-Saire, de la prébende canoniale de Saint-Eloi, vacante par la résignation de Terrisse, 3 novembre 1751 ; – à Jean Saas, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, de la prébende canoniale de Nécy, vacante par le décès de Louis Néel de Sainte-Marie, 28 août 1751 ; – à Terrisse, de la prébende canoniale de Neaufle, vacante par le décès de François Cornet, 27 août 1751. – Collation à Guillaume-Joseph-Clémence, de la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par la résignation de Henri-Pierre Aubert, 28 février 1751 ; – à Julien Henry, du diocèse d'Avranches, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par le décès de Thomas de Rupierre, 18 juillet 1751 ; – à Philibert-Pierre Marescot, de la cure de Saint-Sauveur de Rouen, vacante par la démission de Thomas Le Rat, licencié en théologie, chanoine de Rouen, dernier juin 1752. – Nomination de Charles-Guillaume Houard, à la cure de Sainte-Marie de Blacqueville, vacante par le décès de maître Biard ; prise de possession, 27 juillet 1751 ; – d'Isaac Ravette, à la cure de Saint-Michel de Blainville, vacante par le décès de maître Le Pesqueux, sur la présentation d'Anne-François de Montmorency-Luxembourg, 8 février 1751 ; – dudit Houard, à la cure de Saint-Remy de Hotot-sur-Dieppe, sur la présentation de M. de Grimaldi, duc d'Etoutville, 19 mai 1752 ; – de Michel-Mathurin Bruno, licencié en théologie, à la cure de Neuville-le-Pollet, vacante par le décès de Pierre Heuzey, 12 janvier 1751 ; – de Jacques Le Maignen, vicaire de Saint-Herbrand, à la cure de Saint-Pierre de Quevilly, vacante par le décès de Pierre-Philippe Baudry, 21 juillet 1751 ; – d'Antoine Salmon, curé de la Mivoie, à la cure de Saint-Jacques-sur-Darnétal, vacante par la démission de Saas, 10 juillet 1752 ; – de Louis-François Toutain, du diocèse d'Évreux, à la cure de Sotteville lès-Rouen, vacante par la résignation de Nicolas-Charles Veulle, 27 décembre 1751 ; – d'Isaac Papillault, à la cure de Tocqueville au doyenné des Loges, vacante par la résignation faite, en sa faveur, et moyennant pension, par son oncle, Jean Papillault, 3 mai 1752. – Résignation par Pierre Mauduit, prêtre du diocèse d'Avranches, licencié ès-lois, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Latran, de la cure de Saint-Éloi de Bully, pour cause de permutation contre la cure de Dampierre au diocèse de Chartres, 17 octobre 1750. – Collation à François Bellamy, de la chapelle de Saint-Léonard en la cathédrale de Rouen, vacante par la résignation d'Antoine-Léonor Filleul, 22 octobre 1751 ; – à Jacques-Simon Haudouville, chapelain des Carmélites de Rouen, de la chapelle Saint-Romain en la même cathédrale, vacante par la démission de Saas ; prise de possession, 8 octobre 1751 ; – à Vincent Le Vavasseur, chanoine de Rouen, de la chapelle de la Croix de Pierre, dite des Saints-Innocents à Angerville-la-Martel, 21 juin 1752 ; – à Jean-François Cornet, chanoine de Rouen, de l'hôpital Saint-Martin à Rouen, vacant par le décès de François Cornet, 7 septembre 1751. – Nomination faite par M. de Carrey de Saint-Gervais, chanoine de Rouen, de Philippe Vicaire, docteur en théologie, curé de Saint-Étienne de Caen, comme vicaire général à Notre-Dame-de-Laize ; – de François Le Clerc, autre docteur en théologie, comme promoteur et official au même lieu, 15 novembre 1751. – Nomination d'Albert-Philippe Héron, à un canonicat en la la collégiale d'Andely, vacant par la démission de Charles de Marie, 28 avril 1751 ; – de Pierre-Jean Machuel, à la chanterie de Blainville, vacante par la démission de François le Sançois, 20 juin 1752 ; – de Pierre Générat, docteur en théologie, au doyenné d'Yvetot, vacant par la démission de Benoît Du Tey, 7 avril 1751 ; – du même Générat, à la cure de Saint-Clair-sur-les-Monts, vacante par le décès de Jean-Baptiste Huet, 21 février 1752. – Nomination de Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, à l'abbaye de Mortemer, vacante par le décès de Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire ; bulle, 3 des nones de mars 1750. – Ordinations, 9 avril 1751 : tonsurés, 63 (Jean-Baptiste-Philippe-Amand-Fidèle de Clercy, fils de Joseph-Hippolyte de Clercy et d'Anne Le Marinier, de Cany) ; – 17 septembre 1751 : tonsurés, 56 (Abraham-Guillaume Heugue, fils de Guillaume et de Marthe-Jeanne-Catherine Feron, de Saint-Sever) ; – dernier mars 1752 : 50 tonsurés. – Significations de grades de Gilles Basset, professeur de philosophie au collège d'Harcourt ; – de Joseph Berauld de Brugier de Rochebrunc ; – d'Anne-Pierre Godart de Belbeuf du Becquet, bachelier en théologie ; – de Charles-Louis de Hally, curé de la 1^{re} portion de Serquigny ; – de Louis Liévin, docteur septenaire en théologie de la faculté de Paris, vicaire de Saint-Paul de Rouen ; – de Jacques Pottier ; – de Dom Dominique Villot Barral, du diocèse de Marseille. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Antoine-Sanson Des Marquets, de Saint-Jacques de Dieppe, et à Françoise-Charlotte Le Page, de Saint-Saëns, 13 août 1751 ; – à Jean-Marie Du Caurroy, sieur de la Croix, de Saint-Jean de Gerberoy, et à Pauline-Charlotte Gueroult, de Notre-Dame d'Eu, 31 août

1751 ; – à Jean-Baptiste-Antoine Flandain, de Saint-Sever de Rouen, et à Catherine-Françoise Noël, de Saint-Martin du Pont, 19 mai 1751 ; – à Gabriel de Gosselin, sieur du Caule, et à Charlotte-Marguerite de la Poterie, veuve de Jean-François de Cacheleux de Baromesnil, 19 janvier 1752 ; – à Alexandre-Laurent Guyot, écuyer, conseiller au parlement, veuf de Marie-Geneviève-Léonor de la Broise, de Saint-Lô de Rouen, et à Anne-Charlotte-Catherine Dyel de Marcilly, de Saint-Martin d'Illiers, 6 mai 1751 ; – à René Hervieu, avocat au parlement, et à Marie-Marguerite-Françoise Quilleau, de Saint-Vigor de Rouen, 3 mai 1751 ; – à Richard-Gontran Lallemand et à Marie-Thérèse-Joséphine Coomans, de Saint-Godard de Rouen, 8 mai 1752 ; – à Jean-Victor de Rochechouart, comte de Mortemart, veuf, de Saint-Sulpice de Paris, et à Charlotte-Nathalie de Manneville, de Saint-Remy de Dieppe, 27 avril 1751 ; – à Jean-Marin-Joseph-Claude Rondeaux, écuyer, sieur de Sétry, et à Marie-Scholastique-Clotilde Desinonts, de Sainte-Croix de Bernay, 1^{er} février 1751 ; – dispense pour cause de consanguinité à Jean-Alexandre du Tot, comte de Varneville, maréchal des camps et armées du Roi, et à Louise-Catherine de Brévedent, de Rerville, 16 avril 1751.

G. 6185. (Registre.) – Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1752-1754. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination d'official métropolitain : Terrisse, dernier octobre 1753 ; vice-gérant de l'official métropolitain : Louis-Mathieu Sehier, 6 juin 1753 ; – de vice-gérant du promoteur métropolitain. – Philibert-Pierre Marescot, dernier octobre 1753 ; – de vice-gérant du promoteur diocésain : Pierre Guérin, même date. – Nomination de Thomas Le Rat, à un canonicat vacant par le décès de Noël Cuquemelle, 12 septembre 1753 ; – de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, curé de Saint-Patrice, au canonicat vacant par la démission d'Arthur-Richard Dillon, nommé à l'évêché d'Évreux, 24 septembre 1753. – d'André Marescot, au même canonicat, vacant par la démission du dit Rogier de Neuilly avant d'avoir pris possession, 9 octobre 1753. – Résignation par Jean Auger, de la cure de Saint-Paul-lès-Rouen, en faveur de Joachim Le Cornu, son cousin germain ; bulle, 1^{er} mai 1752. – Prise de possession de la cure Saint-Sauveur de Rouen, par Marescot, 1^{er} août 1752. – Collation à Pierre Le Moine, de la cure de Touffreville et d'Esteville, son annexe, vacantes par le décès de Gilles ! de Cavelande, 1^{er} août 1752. – Collation à maître Marin De la Porte, du doyenné de Saint-Jean d'Yvetot, vacant par la démission de Pierre Générât, 13 avril 1753 ; – à Jacques-François Caternaux de Castelnauld, du prieuré du Neufmarché, 30 juillet 1752. – Ordinations du 22 septembre 1752 : tonsurés, 51 (Louis-Charles Valmont de Bomare, fils de Jacques Valmont de Bomare et de Marie-Rose Chantin, de Morsan au diocèse de Lisieux ; – 20 avril 1753 : tonsurés, 53 ; – 4 septembre 1753 : tonsurés, 57. – Significations de grades de Maclou Beuzebec ; – de Florent Collet de Brunetiere ; – de Guillaume Crawford, du diocèse de Limerick ; – de Louis-Alexandre Fossard ; – de Pierre-Laurent Grimoult, prieur de Triel ; – de Pierre Guérillon, vicaire de Lindebeuf ; – d'Alexandre-Armand Le Baillif-Mesnager ; – de Nicolas Le Sage, docteur de Sorbonne ; – d'Étienne Lieutaud, du collège des Grassins ; – de Félix-Anne de Louvigny ; – de Jean-Baptiste Masselin ; – d'André Mazier ; – de Jacques-François Mouquet, vicaire de Thiouville ; – de Nicolas-Antoine-Charles Prévost, docteur en théologie, vicaire de Saint-Vivien de Rouen. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles-Guillaume-Benjamin Carré, avocat au parlement, et à Marie-Anne-Louise Duval, veuve de Jean-Baptiste-Philippe Vautier, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 30 octobre 1752 ; – à Jean-Pierre-Prosper Godart, marquis de Belbeuf, et à Élisabeth-Armande-Agnès Le Sens de Folleville, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 3 septembre 1752 ; – à Julien Guesnier, veuf de Marie-Françoise Aubé, d'Hébécourt, et à Marie-Marguerite Paulin, veuve de Louis Duplis, de Molaincourt, 10 octobre 1752 ; – à Louis-François Grossin de Menneval, conseiller au parlement, et à Adélaïde-Louise Bulteau de Franqueville de Saint-Godard de Rouen, 8 octobre 1752 ; – à Jean-Pierre Le Pesant de Boisguillebert, sieur de Pinterville, veuf d'Élisabeth Pérard, et à Charlotte-Marie Le Coq de Villeray, d'Allouville, 4 avril 1753 ; – à Joseph Le Vicorte de Saint-Hilaire, de Bouquetot, et à Alexandrine-Françoise de Martorey, de Saint-Éloi de Rouen, 28 janvier 1754 ; – à Louis-Emmanuel Lucas de Sainte-Honorine, conseiller au parlement, et à Marie-Françoise-tlortense Bons, de la paroisse de Saint-Cande-le-Vieux, dernier avril 1753 ; – à Étienne-Vincent Machuel, de Saint-Lô de Rouen, et à Marie-Françoise Oursel, de Saint-Jean de Rouen, 9 mai 1754 ; – à Louis-Robert-Charles Mallet, marquis de Gravelle, sieur de Crasmesnil, et à Angélique-Marie Surirey de Saint-Remy, veuve de

Robert de Pierrepont, de Saint-Paul de Paris, 14 mars 1753 ; – à François-Antoine de Pertuis, des Baons-le-Comte, et à Louise-Léon-Gabrielle Le Clerc de Juigné de Saint-Étienne du Mont à Paris, 19 mars 1753.

G. 6186. (Registre.) – Grand in-folio, 401 feuillets, papier.

1754-1755. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : Joseph-François d'Andigné de la Chasse, docteur en théologie, aumônier de la Reine, abbé de la Cour-Dieu, 24 octobre 1754. – Collation à Marc-Antoine Berlault, d'un canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste Landry, 28 mai 1755 ; – à Jean-Pierre Gommé d'Angerville, d'un canonicat vacant par la démission de Jean-Baptiste-Louis-Alexandre Lesueur du Tanné, 18 mai 1754 ; – à Charles-César de Grosourdy de Saint-Pierre du Chatel, de la prébende théologique dite de Braquemont, vacante par le décès de François-Hyacinthe Delan, 8 mai 1754 ; – à Jean-Nicolas Hébert, du canonicat vacant par la démission de Jules-Hector de Motteville, 9 août 1754 ; – à Nicolas-François Le Clerc, docteur en théologie de l'Université de Caen, du canonicat vacant par le décès de Brice-Charles d'Allcaume de T réforêt, 10 août 1755 ; – à Pierre-René Le Frère des Maisons, du diocèse de Séez, bachelier en théologie de la faculté de Paris, licencié en droit, grand archidiacre de Séez et conseiller au parlement, du canonicat vacant par la démission dudit Bertault, 13 avril 1755. – Nomination à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Claude Anquetin, de Pierre-Joseph Marye, prieur de Sainte-Honorine de Gravelle, 12 juillet 1755 ; – de Louis-François Duval, prieur claustral de Saint-Lô, 5 septembre même année ; – de François Anfrue, à la cure de Saint-Nicaise de Rouen, vacante par la démission d'André Marescot, 26 avril 1751 ; – de Joachim Famin, à la cure de Saint-Laurent du Boscgeffroy, vacante parla démission de Denis-Michel de Jouvancourt, 25 février 1755 ; – de Pierre-Joseph Marye, à la cure de Sainte-Honorine de Gravelle, vacante par le décès d'Yves-Augustin de Callouet, 16 août, 4 octobre 1754 ; – de Félix-Étienne Rondeaux, religieux prémontré, curé de Hautot-Saint-Sulpice, à la cure de Notre-Dame de Roquefort, vacante par la résignation de Jean-Louis Dubois, 27 février 1755 ; – de Louis-Nicolas Guibert, à la ministration de Saint-Vincent de Rouvray, vacante par la démission de François-Maurice Pichault, 26 mars 1755 ; – de Georges-Ézéchiél Philippe, curé de Bois-Normand, à la cure de Saint-Jean-du Val-de-la-Haye, vacante par la démission de Nicolas-Louis Hébert, 29 octobre 1755 ; – de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, sous-diacre, bachelier en théologie de la maison de Sorbonne, à la chapelle de Saint-Gorgon et Sainte-Anne à Montérollier, 3 octobre 1754. – Prise de possession d'un canonicat à Bourg-Theroulde par Jacques-Pierre Girard, chapelain des religieuses de Saint-Etienne d'Elbeuf, mois d'août 1754. – Nomination d'Anne-Joséphine-Emmanuel d'Orillac, religieuse de Gomerfontaine, à l'abbaye de Notre-Dame et de Saint-Joseph d'Arques, vacante par le décès de Louise de Guiran de Pierrepont, 6 avril 1755 ; – de Marguerite de Moy de Saint-Aignan, à l'abbaye de Saint-Saëns, vacante par le décès de Catherine-Augustine de Limoges ; bulle, 13 des calendes de mars 1753 ; prise de possession, 18 avril 1754 ; – de Jean-Baptiste de Fiéret de Baudribosc, à la trésorerie de Charlemesnil, vacante par la démission de Louis-Pierre-Marie Le Febvre de Beauval, 9 juin 1755. – Nomination de Louis-Pierre de la Rivière, licencié ès-lois, prieur de Saint-Ouen de Rouen, à la charge de vice-gérant de l'official de Saint-Gervais de Rouen, 26 juillet 1755 ; – de Pierre Bénard, curé de Saint-Gervais de Rouen, à la charge de promoteur en la même officialité, 5 août 1755. – Ordinations du 20 septembre 1754: tonsurés, 61 ; – 19 septembre 1755 : tonsurés, 38 (Louis Pinand, fils de Pierre Pinand et de Marie-Anne Du Tertre, de Longpaon). – Significations de grades de François Auger ; – de Jean Berte, du diocèse de Bayeux, bachelier en théologie, demeurant au collège d'Harcourt ; – d'Archibald Crawford, demeurant au collège de Sainte-Barbe ; – de Louis-Alexandre Fossard, de la communauté de Saint-Patrice ; – de Charles-François Massienne ; – de Nicolas-Antoine-Charles Prévost, docteur en théologie, vicaire de Saint-Vivien de Rouen ; – de René Salvia. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Baptiste Gurmer et à Marie-Calherine-Reine Durand, de Saint-Vivien de Rouen, 26 novembre 1754 ; – à Louis-Nicolas marquis Dauvet, de Saint-Eustache de Paris, et à Marie-Angélique de Groulard de Boscgeffroy, de la paroisse de Beausaray, 12 mai 1754 ; – à François De Clerq, veuf de Marie-Louise Quibel, et à Marie-Marthe Savouray, de Saint-Martin-sur-Renelle, 20 août 1754 ; – à Jean Du Houllay, conseiller au parlement de Normandie, et à Marguerite-Rosalie-Thérèse Hilaire de Mellemont, de Saint-Patrice de Rouen, 8 septembre 1755 ; – à Charles-Michel Grandin, sieur de Mansigny, d'Étrépagny, et à Louise-Bonne Le Vaillant, veuve

de Charles de Caqueray, de Maucomble, 18 janvier 1755 ; – à Louis d'Estampes, marquis d'Estampes, baron de Mauny, de Saint-Roch de Paris, et à Adélaïde-Godefroide-Julie de Fouilleuse de Flavacourt, de Saint-Sulpice de Paris, 3 février 1755 ; – à Claude Jore, de Saint-Michel de Rouen, et à Françoise-Marguerite Clérot, de Saint-Jean de Rouen, 20 août 1754 ; – à René-Jean Langlois, écuyer, sieur d'Estaintot, d'Anglesqueville, et à Marie-Madeleine de Livet, de Calleville, 25 juin 1755 ; – à Gilles-Allam Le Brun, conseiller du Roi, de Saint-Nicolas de Coutances, et à Marthe-Jeanne Desnoyers, de Saint-Jean de Rouen, 17 juin 1754 ; – à Pierre-Jacques Le Carpentier de Conibon, conseiller au parlement, du Tremblay, au diocèse d'Évreux, et à Marie-Catherine-Élisabeth de Cotton du Verbois, de Saint-Godard de Rouen, dernier juin 1755 ; – à Marie-Françoise Le Prince, de la paroisse Saint-Étienne de Rouen, et à Marie-Madeleine-Anne Raimbault, de Saint-Patrice de Rouen, 28 juillet 1754 ; – à Jean-Philippe-Nicolas Ribard, de Saint-Vincent de Rouen, et à Marie-Catherine Guilnard, de Notre-Dame de la Ronde, 7 juillet 1755 ; – à Jean-François Viard, sculpteur, de Montivilliers, et à Marie-Anne-Madeleine Beaucamp, 25 avril 1755.

G. 6187. (Registre.) – Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1755-1757. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : Raymond de Boisgelin de Cucé, licencié en droit canon, 1^{er} août 1756. – Nomination de Louis-Jean-Baptiste Carrel de Mesonval, au canonicat vacant par la démission, pour cause de permutation, de Nicolas Thirel de Boismont, de l'Académie française, 23 septembre 1756 ; – d'Antoine-Noël Gondouin, au canonicat vacant par la résignation de Michel Gondouin, 20 novembre 1756 ; – d'Adrien Osmont, bachelier en théologie, demeurant au collège de Lisieux, à la cure de Saint-Nicaise de Rouen, vacante par le décès de François Anfrye, 20 novembre 1755 ; – de Romain Tesson, docteur en théologie, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par le décès de Charles-François Chion, 15 janvier 1757 ; – de Robert Le Monnier, curé de Daubeuf-le-Sec, à la même cure, vacante par la démission dudit Tesson, 24 mars 1757 ; – de Jacques-Romain Quinel, à la cure de Saint-Martin de Blossenville, vacante par le décès de Jean-Baptiste Pymont, 24 novembre 1756 ; – de Romain Harel, curé d'Écretteville-sur-mer, à la cure de Notre-Dame de Blôville de Bonsecours, vacante par la résignation de Claude Sevrey, 3 avril 1756 ; – de Henri Hamel, du diocèse de Coutances, gradué, à la cure de Saint-Étienne d'Elbeuf, vacante par le décès de Louis Desvé, 25 janvier 1757 ; – de Dom Pierre Laffon, à la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission de Charles Salmon, 6 novembre 1756 ; – de François Fournier, chanoine régulier, curé de Saint-Étienne d'Harancourt, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par la démission de Louis Raymond de Tristan de Verdrel ; présentation par l'abbé d'Eu, Claude Macé, 10 novembre 1755 ; – de René-Nicolas Dufriche des Genettes, à la cure de Sainte-Croix de Fécamp, vacante par le décès de Reaux, 20 juillet 1756 ; – de Nicolas-Antoine-Charles Prévost, docteur en théologie, à la cure de Gisors, vacante par le décès de Claude-Guillaume Vinot, 2 juin 1756 ; – de Nicolas-François Trehet, directeur du petit séminaire de Rouen, à la cure de Saint-Georges sur Fontaine-le-Bourg, vacante par la résignation d'Antoine Léger ; prise de possession, 19 novembre 1755 ; – de Pierre Fontaine, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Ronde à Rouen, à la cure de Vassonville, vacante par le décès de Charles-Nicolas Avolée, sur la présentation de Jacques-Henri du Tôl, marquis de Varneville, 21 janvier 1755. – Résignation, par Claude de Cordey, en faveur de Pierre-Nicolas Lefebvre, directeur des Carmélites de Gisors, et moyennant une pension de 1,000 livres, de la cure de Saint-Sigismond de Noyon-sur-Andelle, qu'il desservait depuis plus de 25 ans, 3 décembre 1755 ; – par Mathias de Marlincourt, de la cure de Notre-Dame de Justine, au diocèse de Reims, 1^{er} avril 1756 ; – par Symphorien Martineau, de la cure de Saint-Remy-sur-Avre, 7 février 1756, ces deux derniers actes passés à Saint-Yon de Rouen, où se trouvaient ces deux bénéficiaires. – Décret de l'archevêque, portant extinction et suppression du titre de la chapelle de Saint-Laurent de Roncherolles et union de ses revenus à perpétuité, à la chapelle de Saint-Hubert de Roncherolles, avec réserve du droit de présentation des Jésuites du collège de Rouen, qui présenteront 2 fois, tandis que le seigneur ne présentera qu'au 3^e tour, 25 juillet 1756. – Collation à Bertrand-Joseph Boby, chanoine de Rouen, de la chapelle de Thibouville, dite de Notre-Dame de Lorette, vacante par la résignation de l'abbé de Boismont, 6 décembre 1756. – Résignation par Julien-René Henry, curé de Saint-Michel de Rouen, de la chapelle Saint-Georges en la cathédrale d'Avranches, en faveur de Nicolas Henry, son frère, 5 novembre 1755. – Nomination de Pierre-Cosme Savary de Brèves, chanoine et vicaire général de l'église de Vienne, à l'abbaye d'Auchy-lès-

Aumale, vacante par le décès de Jean-Omer Joly de Fleury ; bulle, 13 des calendes de février 1755 ; visa, 24 février 1756 ; prise de possession, 10 mai de la même année. – Démission, par Marie-Madeleine de Beaunay du Tot, de l'abbaye de Fontaine-Guérard, 10 septembre 1756. – Nomination de César-Guillaume de la Luzerne, à l'abbaye de Notre-Dame-de-Mortemer, vacante par le décès de Charles Beaupoil de Saint-Aulaire ; bulle, 8 des ides de septembre 1756 ; visa, 27 octobre suivant ; prise de possession, 3 novembre même année ; – de Frédéric-Jérôme cardinal de Roye de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, à l'abbaye de Saint-Wandrille, vacante par le décès de Balthasar-Henri de Fourcy ; bulle, veille des ides de décembre 1755 ; visa, 21 janvier 1756 ; prise de possession, 3 février suivant. – Nomination de Charlotte Ysnel de Comble, au prieuré d'Yvetot, vacant par le décès de sœur de la Houssaye, 11 novembre 1755. – Translation de Charles-Joseph d'Haisne, frère mineur de l'étroite observance, dans l'ordre de Saint-Benoît et l'abbaye de Baignes, en vertu d'un bref et induit du 16 des calendes de mars 1755, enregistré à l'officialité, 14 janvier 1756. – Ordinations, 2 avril 1756 : tonsurés, 41 (Alexandre-Joseph Mac-Mahon, fils de Claude Mac-Mahon et de Barbe Parkem, de Notre-Dame de la Chaussée, à Valenciennes) ; 17 septembre 1756 : tonsurés, 38 (Charles-François d'Hermange, fils de Charles-François d'Hermange et Marie-Anne Yon, de Saint-Laurent de Rouen ; – Jacques-François Dicquemare, fils de Jacques-Denis Dicquemare et de Madeleine Le Cerf, du Havre-de-Grâce) ; – 25 mars 1757 : tonsurés, 27 (François-Robert Lenable, fils de Robert Lenable et de Marie-Marguerite Le Parquois de Montebourg, au diocèse de Coutances, bénédictin). – Significations de grades de Jean-Thomas Aubin ; – de Dom Joseph Béraud Brugiers de Rochebrune, prieur de Lihons, au diocèse d'Amiens ; – d'Étienne Bonnot de Condillac, prêtre de Grenoble ; – de Pierre Croisy, vicaire d'Octeville ; – de Jacques-Cléophas Douyère ; – de René-Nicolas Dufriche, prêtre du diocèse de Séez, maître ès-arts en l'université de Paris ; – de Pierre Guérillon, vicaire de Lindebeuf ; – de Pierre-Amable-Coustantin-César Hébert du Quesney de La Pleignière ; – de Daniel Jasme, vicaire de Saint-Michel d'Ingouville ; – de Richard-Alexandre Le Grand ; – de Louis-Antoine Le Vacher, demeurant au collège d'Harcourt ; – d'Anne-Alexandre-Louis Pain, principal du collège de Magny ; – de Pierre Regnauld, vicaire de Gueutteville ; – de Jacques-Antoine Séry, ancien curé de Saint-Germain-de-Montivilliers ; – de Jean-Baptiste Stalin, vicaire de Saint-Léger-aux-Bois ; – d'Emmanuel-Ignace-Marin Tassy, du Havre-de-Grâce ; – de Henri Loiseur, vicaire de Saint-Cosme à Paris. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis-Marie Baudouin, sieur de Doudeauville, conseiller au parlement, veuf de dame Groult de Saint-Aubin, et à Marie-Madeleine-Louise-Léonore Le Carpentier d'Auzouville, de la paroisse Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, 16 février 1756 ; – à Jacques-François Begouen de Meaux, veuf d'Antoinette Hélène Blariche, et à Catherine Foache, du Havre-de-Grâce, 23 avril 1756 ; – à Jean-Robert Bigot, président à mortier au parlement, et à François Duhamel de Melmont, de Saint-Patrice de Rouen, 17 janvier 1757 ; – à Jean-Antipe-Jacques du Bocage, de Saint-Lô de Rouen, et à Catherine-Aimée Pain Délancourt, de Notre-Dame-de-la-Ronde, 9 février 1756 ; – à Nicolas-André Despommars, sieur de Gouy, et à Marie-Anne-Victoire Caillot de Coquereumont, de Saint-Godard de Rouen, 7 avril 1756 ; – à Adrien-François Du Crottay, sieur de Blainville, de la paroisse d'Arques, et à Catherine-Thérèse Du Chaussoy, de Saint-Remy de Dieppe, 12 octobre 1756 ; – à Charles-Robert de Fierville, de Versailles, et à Marie-Marguerite Frô, de Saint-Pierre du Châtel de Rouen, 15 février 1757 ; – à Jean-Pierre-Prosper Godart de Belbeuf, marquis de Belbeuf, veuf d'Élisabeth Le Sens de Folleville, et à Marie-Marguerite-Françoise Le Petit Daveine Boëce, de Saint-Gervais de Paris, 16 février 1756 ; – à Jean-Baptiste-Joseph Quentin de Groinard, et à Madeleine-Françoise-Félicité de Vadicourt, de Saint-Jean-d'Eu, 26 novembre 1755 ; – à Augustin-Henri-Louis Le Sens, marquis de Morsan, conseiller au parlement, et à Marie-Catherine-Gabrielle-Aimable de Brèvedent, de Saint-Patrice, 26 juillet 1756 ; – à Joseph-Pierre-Gabriel Noël de La Morinière, veuf de Marie-Anne-Françoise Durand, de Saint-Jean d'Elbeuf, et à Marie-Madeleine Lemaître, veuve de Thomas Le Grand, de Saint-Patrice, 17 février 1757 ; – à Charles-Joseph François Tuffin, sieur de Villiers au diocèse d'Avranches, et à Anne-Victoire de Héron Neuville, de Saint-Malo de Valognes, 19 mai 1756.

G. 6188. (Registre.) – Grand iu-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1757-1758. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général de l'archevêché : Jean-François Cornet, licencié en l'un et l'autre

droit, chanoine de Rouen, 12 septembre 1757. – Nomination de Louis-Mathieu Sehier, bachelier en théologie, licencié en l'un et l'autre droit, chanoine de Rouen, à l'archidiaconé du Vexin français, vacant par le décès de Jacques de Saint-Pierre, 2 février 1758 ; – du même, à l'archidiaconé d'Eu, vacant par la démission de Henri-Bruno Ango de Lézeau, 24 août 1758 ; – de Jean-François Cornet, à la chancellerie de la cathédrale, vacante par le décès de Thomas-Richard Dumoucel de Gouy, 19 juin 1758 ; prise de possession, 12 juillet ; – de Jean-Baptiste Bordier, docteur en théologie, au canonicat vacant par le décès d'Adrien Dien, 26 avril 1758 ; – d'Isaac Papillault, curé de Tocqueville-les-Murs, au canonicat vacant par le décès de Thomas-Richard Dumoucel de Gouy, 29 juin 1758. – Nomination de Nicolas Auvray, à la cure de Saint-André de Rouen, 29 mars 1758 ; – de Pierre Marguerie, à la cure de Notre-Dame d'Andely, vacante par la résignation faite en sa faveur par Regnobe Marie, 19 août 1757 ; – de Nicolas Panier, à la cure de Boscbérenger, vacante par le décès de François Hiard, 18 avril 1757 ; – de Jacques Fiquet, à la cure d'Écouis, vacante par la démission de Denis-François Boimare, 21 septembre 1758 ; – d'Étienne Vernier, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par le décès de François Fournier, 3 octobre 1758 ; – de Pierre-Eustache Taillet, prieur-curé de Berville, au doyenné de Canville, à la même cure, vacante par la résignation dudit Vernier, pour cause de permutation, 24 octobre 1758 ; – de Nicolas-François Dalican, à la cure de Saint-Valéry de Fécamp, vacante par la résignation de François-Charles Delaunay ; prise de possession, 3 janvier 1758 ; – de Jacques Morin, curé de Fourcigny, à la cure de Saint-Pierre de Frétencourt, ordre de Malte, vacante par le décès de Jean-Mathieu Duquesnoy, 22 février 1758 ; – de Jean Vernier, à la cure de Saint-Étienne d'Harancourt, vacante par la démission de frère René Cahouet, 26 janvier 1757 ; – d'Adrien le Fèvre, aux 2 cures réunies de Notre-Dame et de Saint-Martin de Mortemer, vacantes par le décès d'Antoine Duval ; la prise de possession a lieu dans la chapelle du prieuré de Mortemer, où se faisaient les fonctions curiales, « à cause de l'interdiction et démolition entière de l'église de Notre-Dame, et de sa réunion à celle de Saint-Martin, pareillement démolie pour être reconstruite en neuf, » 11 avril 1758 ; – de Jacques-Joseph Dumesnil, à la cure de Moulineaux, vacante par le décès de Jean-Baptiste Maty ; prise de possession, 19 juin 1758 ; – de Robert le Boucher, prieur claustral de Beaulieu, à la cure de Notre-Dame de Préaux ; prise de possession, 18 novembre 1757 ; – de Joseph Arnoult, à la cure de Saint-Éloi près Gisors sur la présentation faite de sa personne, 23 septembre 1758, par Alexandrine-Charlotte Sublet d'Hendicourt, dame de compagnie de Mesdames de France, veuve d'Autoine-Armand comte de Belzunce, 23 septembre 1758 ; – de Pierre-Thomas Lemonnier, à la cure de Sotteville lès-Rouen, vacante par le décès d'Étienne Pageot, 29 avril 1757 ; – de Martin-Charles-François Pavie, à la cure de Saint-Nicolas du Vertbois, vacante par la résignation de Pierre Amelot, 20 août 1757 ; – de Joseph-Guillaume Cotibert, sous-diacre, du collège de Lisieux à Paris, à la chapelle domestique de Saint-Guillaume, fondée au manoir du jardin du sieur Guillaume-Dominique de Cantel, chevalier, sieur des Landes, au faubourg Bouvreuil, paroisse Saint-Patrice de Rouen ; prise de possession, 28 novembre 1759 ; – de Jacques Guesdon, à la chapelle de la Trinité du Bosmellet, vacante par le décès de M. de Saint-Aulaire ; prise de possession, 25 mars 1757 ; – de Joseph-François d'Andigné de la Chasse, docteur en théologie, abbé de la Cour-Dieu, à la chapelle de Saint-Aubin ou Notre-Dame du Tilleul, dans la cour du manoir du Tilleul à Basqueville, vacante par le décès du chanoine Dumoucel de Gouy, 22 juillet 1758 ; – de Jean-François Godescart, prêtre, de la paroisse de Roquemont, demeurant à Paris, au collège du Plessis, à la chapelle de Saint-Remy, aubourg de Pavilly, sur la présentation du baron d'Esneval ; prise de possession par procureur, 12 avril 1758. – Nomination de Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, à l'abbaye de Saint-Wandrille, vacante par le décès de l'archevêque de Bourges ; bulle, 6 des ides d'août 1757 ; prise de possession, 3 octobre 1757 ; – de Charles Taparel des comtes de Lagnasco, ministre du roi de Pologne, à l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, vacante par le décès de Jacques de Saint-Pierre ; bulle, 14 des calendes de mai 1758 ; collation, 26 mai ; prise de possession, 29 mai de la même année. – Nomination d'Adrienne de Gourcy, à l'abbaye de Notre-Dame et de Saint-Joseph d'Arques, vacante par la démission d'Anne-Joseph-Emmanuel Dorillac, 17 août 1757 ; prise de possession, le 22 septembre suivant ; – de Georges Daguirand, au prieuré de Saint-Laurent-d'Envermeu, 19 juillet 1759 ; – de Jean-Claude Marion, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par le décès de Jean Tabarie, 10 septembre 1757. – Lettres de tonsure de 4 religieux bénédictins : Guillaume-François Dabout, Henri-Louis Alliot, Jacques-Michel Guillotle, Louis-Charles Bourdon, 2 avril 1756. – Ordinations à Rouen par Pierre-Joseph Artaud, évêque de Chalons : 33 lettres, septembre 1757. – Ordinations, à Rouen, 10 mars 1758 par Jean-Baptiste-Durand de Missy, évêque

d'Avranches : tonsurés, 43 (Jean-Baptiste Auber fils de Jean Auber, et de Geneviève Ermel, de Bréauté ; Richard-François-Marie-Bignon, fils de Jean-Charles-Henri Bignon et de Marie-Thérèse Dupuis, d'Eu). – Ordinations à Rouen par le même prélat : 47 lettres de tonsure, 22 septembre 1758. – Signification, 12 octobre 1757, à Louis-Sextius de Jarente, évêque de Digne, abbé de Saint-Wandrille, en son appartement du palais des Tuileries, des lettres d'indult données par le Roi sur ladite abbaye, à Antoine-Louis-François Le Fèvre de Caumartin, maître des requêtes, le 20 août de la même année. – Significations de grades d'Henri Aguiton, du diocèse d'Avranches ; – de François Anquetil, vicaire d'Ypreville ; – de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, vicaire général de Limoges ; – de Jean-Baptiste Cotton Deshoussayes ; – de Guillaume Crawford, du diocèse de Limerick, chapelain de Notre-Dame de Drancy ; – de Jean-Jacques-François Godard, professeur de rhétorique au collège des Arts à Caen ; – de Jean-Louis-Pierre Humelot ; – de Philippe-Nicolas Le Hot, curé de Saint-Pierre le Portier de Rouen ; – de Charles-Nicolas-François Le Monnier, du Havre ; – de Louis Le Tellier, de Caen ; – de François Richer, curé de Sanvic ; – de Jean Villetard, vicaire de Saint-Gervais de Paris. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Marie-Joseph Corneille de Beauregard et à Marie-Madeleine-Élisabeth Suard, de Sainte-Croix des Pelletiers, 23 octobre 1758 ; – à François-Guillaume-Augustin Guesnier et à Madeleine-Rose de Cabeuil, de Saint-Maclou de Rouen, 9 mai 1758 ; – à Paul-Thomas Guesnier des Bordeaux, de Gisors, et à Marie Catherine-Louise Seffrye, de Notre-Dame d'Andely, 20 avril 1758 ; – à Jean-François Langlois, écuyer, sieur de la Cour de Mautheville, et à Marie-Louise-Françoise Louvel de Courcelle, de Vinemerville, 26 avril 1757.

G. 6189. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

1758-1760. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de M^{gr} Dominique de La Rochefoucauld, à l'archevêché de Rouen ; bulle, 4 des nones de juin 1759 ; prise de possession par procureur (l'abbé Terrisse), 28 juillet même année ; en personne, 10 janvier 1760. – Nominations de vicaires généraux capitulaires (le siège vacant par le décès de M^{gr} de Saulx-Tavannes) : MM. Terrisse, de Saint-Aulaire, Canappeville, Sehier, Cornet, Le Baillif, Le Clerc, Bertault, de Bulonde, Roffet, de Saint-Gervais, 11 mars 1759. – Lettres de nomination de vicaires généraux par M^{gr} de la Rochefoucauld : Jean-de-Dieu-Remond de Boisgelin de Cucé, 20 juillet 1759 ; Michel-François Couët du Vivier de Lorry ; Charles-Adam Esmangard, curé de Saint-Maclou ; Joseph-François d'Andigné de la Chasse ; François-Christophe Terrisse ; Louis-Mathieu Sehier ; Alexandre de Marbeuf ; Claude-Louis Rose 22 juillet 1759 ; – Marc-Antoine de Noé, abbé de Simorre, 25 juillet 1759 ; – Pierre-Alexandre de Langlade, 27 juillet 1759 ; – Louis-André de Grimaldi d'Amibes, 30 décembre 1759. – Nomination de vice-gérant de l'officialité, le siège vacant : Jean-Baptiste-Pierre Bordier, 11 mars 1759 ; – de promoteur, le siège vacant : André Marescot, 11 mars 1759 ; – de vice promoteur, le siège vacant, 11 mars 1759 ; – et, après la promotion de M de la Rochefoucauld, d'official de Rouen métropolitain : François Ruellon, dernier août 1759 ; – d'official diocésain : Claude-Louis Rose, 22 juillet 1759 ; – de vice-gérant de l'officialité métropolitaine : Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, 28 août 1759 ; – de vice-gérant de l'officialité diocésaine : Adam-Charles Esmangard, 4 octobre 1759 ; – de promoteur diocésain et métropolitain : Philibert-Pierre Marescot, 22 juillet 1759 ; – de vice promoteur des 2 officialités : Adrien Osmont, 25 janvier 1760. – Nomination d'official de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux : Nicolas-Michel d'Osmond, 2 avril 1760 ; – de promoteur pour la même exemption : Jacques-Antoine De Henaut, 2 avril 1760. – Jean Conseil, du diocèse de Bayeux, prend possession d'un canonicat vacant par le décès de Nicolas-Antoine Tallebot, 29 janvier 1760. – Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes prend possession d'un autre canonicat, vacant par le décès de Pierre Guérin, 13 juillet 1759. – Joseph-François d'Andigné de la Chasse prend possession (28 juillet 1759) du grand archidiaconé, vacant par la démission de Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire, nommé à l'évêché de Poitiers. – Joseph de Goyon, du diocèse de Saint-Brieuc, prend possession du canonicat vacant par la démission de Charles Le Clercq, qui avait été nommé, le 12 juillet précédent, au canonicat vacant par le décès de Charles-César de Grosourdy. – Prise de possession, 13 juillet 1759, par Philibert-Pierre Marescot, curé de Saint-Sauveur de Rouen, de la prébende canoniale de Baillollet, vacante par la démission dudit Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire. – Nomination de Jacques-Philippe Parent, licencié ès-droits, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par la résignation de Guillaume-Joseph Clémence, 29 janvier 1759 ;

– d'Olivier Cardon Desenclos, à l'une des cures de Saint-Cande-le-Vieux ; prise de possession, 5 octobre 1759 ; – de Charles-François Massienne, à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Georges Marlot, 25 juin 1759 ; – de Jean-François Le Clerc, gradué en l'université de Caen, à la cure d'Allouville, vacante par le décès de Jean Rollin, 30 mai 1759 ; – de Claude-Robert Georges, à la cure d'Anglesqueville-l'Esneval, vacante par la résignation de Jean-François Brilly, 12 septembre 1759 ; – de Jean Vernier, curé de Saint-Étienne d'Harancourt, à la cure de Blangy, vacante par le décès de Guillaume-Louis Henin, 26 octobre 1759 ; – d'Alexandre Gaillon, à la cure de Saint-Georges de Bréauté, vacante par la résignation de Lucas Ducoudray, 28 mai 1759 ; – de Charles-François de Quénescourt, curé de Creil-sur-Oise, à la cure de Saint-Jean de Dangu, 11 décembre 1760 ; – de Pierre-Eustache Taillet, ci-devant prieur curé de Berville-en-Caux, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par la résignation, pour cause de permutation, d'Étienne Vernier ; prise de possession, 28 février 1759 ; – de Pierre Gilbert, à la cure de Notre-Dame de Foville, vacante par le décès de Jérôme Morisot, 4 novembre 1758 ; – de Nicolas-Séraphin Lombard, à la cure de Mélamare, vacante par la démission de Charles-Philippe Le Seigle, 16 février 1759 ; – de François Heugue, à la cure de Saint-Maurice d'Ételan, vacante par la résignation de Laurent Ménard, 13 février 1760 ; – de Pierre Générat, curé de Saint-Clair-sous-les-Monts, à la cure de Sainte-Marie-des-Champs, 3 décembre 1759 ; – de Jacques Le Prou, à la cure de Saint-Germain de Tocqueville-les-Murs, vacante parla résignation d'isaac Papillault, 8 juillet 1759 ; – d'Archambault Crawford, curé de Baubigny, à la cure de Saint-Pierre-de-Touffreville au doyenné de Gisors, vacante par le décès de Jean Le Lièvre, 14 décembre 1758 ; – de Claude-Charles Jobard, docteur en théologie, du diocèse de Besançon, à ladite cure de Touffreville, vacante par la démission dudit Crawford, 10 novembre 1759 ; – de Louis Pinand, au personnat de Vattetot, vacant par la démission de Pierre-Tristan Collet de Cantelou, 1^{er} mars 1756. – Augmentation de pension au profit de Philippe Léger, qui avait résigné, pour cause de permutation, une chapelle à l'autel de Saint-Jean des fonts en la cathédrale et la cure de Saint-Pierre d'Amfreville au doyenné de Canville, 20 mars 1760. – Collation de la chapelle de Sainte-Honorine en la cathédrale, à Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, 24 avril 1759. – Présentation, par Pierre-Eustache Le Vigner, baron de Dampierre, de la mère Gouye, pour être abbesse du monastère d'Arques, 23 mai 1759. – Nomination de Thomas Le Rat, à l'abbaye de Bellozanne, vacante par le décès d'Urbain Robinet ; bulle, 18 des calendes de février 1758 ; fulmination de la bulle, 14 février 1759. – Nomination de Françoise-Julie de Sesmaisons, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, à l'abbaye de Bival, vacante par le décès de Madeleine de Languedor de Bois-le-Vicomte ; bulle, 3 des calendes d'août 1759 ; visa, 12 septembre même année. – Prise de possession de la commanderie de Saint-Antoine de Gratemont par Claude Dorat de Chameulles, secrétaire général des ordres royaux militaire et hospitalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, 30 avril 1759. – Prise de possession, par Georges Daguirande, prêtre du diocèse de Bourges, du prieuré de Saint-Laurent d'Envermeu, vacant par la démission de Louis-Hercule de Monlezun, 4 janvier 1759. – Nomination de Geneviève-Charlotte Pinthereau, au prieuré de Saint-Aubin de Gournay ; bulle, 19 des calendes de janvier 1758 ; fulmination de la bulle, 4 avril 1759. – Prise de possession, par Jean-Baptiste-Charles Huet de Dampierre, du prieuré de Saint-Fiacre du Mont-Louvet, 28 juin 1759 ; – par Jacques Le Sage, vicaire de Saint-Pierre de Touffreville, du prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par le décès de Jean Tabarie, 25 février 1760. – Nomination de François-Augustin de Narbonne-Pelet, au prieuré de Sigy, vacant par le décès dudit Robinet, 20 octobre 1758 ; – de sœur de Beaunay du Tot, au prieuré d'Yvetot, 21 janvier 1760. – Nomination de Pierre Duval, à la charge de supérieur du petit séminaire de Rouen, 28 août 1759 ; – de Pierre Le Chevalier, à celle de supérieur de la communauté des prêtres infirmes, dite séminaire de Saint-Louis, 28 août 1759. – Ordinations, 21 septembre 1759 : tonsurés, 69 (Guillaume-René-André Baston, de Saint-Godard de Rouen) ; – 4 avril 1760 : tonsurés, 44. – Significations de grades de Jacques-Augustin Bastille ; – de Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes ; – de Jacques-Théodore De la Rue de Francy ; – de Pierre-Louis Harel ; – de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert de la Pleignière ; – de Jean-Louis-Pierre Humélot ; – d'Adrien Le Breton ; – de Pierre Longuet. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Pierre-Augustin-Camille De Bray, de Notre-Dame de la Ronde, et à Anne Le Faon de la Tremissinière, veuve de Jacques Forget, de Saint-Saturnin de Nantes, 25 mai 1759 ; – à Pierre de Brezé, veuf de Jeanne-Françoise de Villers, et à Marthe-Madeleine Pigeon, de Saint-Sauveur de Rouen, 21 août 1759 ; – à Claude Carpentier et à Marie-Madeleine Godard, de Saint-Étienne-des-Tonneliers, 23 juillet 1759 ; – à Pierre De Laisement, de Neuville-sous-Farceaux, et à

Anne-Catherine Brémontier, veuve de Jean-François Gallot, 5 septembre 1759 ; – à Jacques-François Pecquet, de Saint-Jacques de Dieppe, et à Marie-Madeleine Boulard, de Saint-Remy de la même ville, 3 juillet 1759 ; – à Pierre-Antoine de Paschalis, fils de feu noble homme Jean-Hyacinthe de Paschalis, et à Catherine-Françoise de Bourbel, de Saint-Jacques de Dieppe, 13 janvier 1760 ; – à Bénigne-Étienne-François Poret, veuf de Louise Marye, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et à Marie-Anne Clotilde de Gonor, de de Saint-Patrice Rouen, 23 juillet 1759 ; – à Jean-Jacques-Léonor Thomas de la Marche, écuyer, et à Marie-Madeleine-Victoire Lucet, de Saint-Pierre-du-Châtel à Rouen, 22 octobre 1759 ; – à Pierre-Alphonse Yvelin, sieur de Béville, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Jeanne De la Mouque d’Inquerville, veuve de Charles-François-Just Concedieu, de Saint-Patrice de Rouen, 13 novembre 1758.

G. 6190. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

1760-1761. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Jean-de-Dieu Remond de Boisgelin de Cucé et de Marc-Antoine de Noé, comme assesseurs en l’officialité, 3 juillet 1760, 25 mai 1761. – Nomination de Jean-François Du Chatel de Châteauneuf de Cussac, au canonicat vacant par le décès de Bon-Charles Gosselin, 8 juillet 1761. – Nomination de Henri-Nicolas Bourgeaux, à la cure de Saint-Étienne-la-grande-Église, vacante par le décès de Jacques Le Vreux, 13 mai 1760 ; – de Pascal-Claude Fils, à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de M. Jehan de Beaumont, dernier septembre 1761 ; – de maître Philibert Léger, à la cure de Saint-Pierre le Portier, vacante par la résignation de Nicolas Le Hot, 29 mai 1761 ; – dudit Le Hot, à la cure de Saint-Sauveur, vacante par la résignation de Marescot, 21 mai 1760. – Nomination de Jean-Pierre Le Tellier, bachelier en droit à Paris, à la cure de Saint-Pierre et Saint-Paul d’Aumale, vacante par le décès de Guillaume Barabé, 18 mars 1761 ; – de Pierre Duval, à la cure de Saint-Martin de Cany, vacante par le décès de Barthélémy Lâiné, dernier octobre 1760 ; – de Toussaint Bellamy, curé de Saint-Pierre de la Garenne, à la cure de Saint-Pierre de Franqueville, vacante par le décès de Robert Hardy, sur la présentation du marquis du Lys, sieur de Lézireux, 8 juillet 1760 ; – de Jean-Baptiste Le Rat, à la même cure, vacante par la démission dudit Bellamy, 19 janvier 1760 ; – de François Josset, maître ès-arts de l’Université de Paris, à la cure de Notre-Dame de Gournay, vacante par le décès de Nicolas Guerard, 5 septembre 1760 ; – de François-Augustin Godescard, à la cure de Saint-Remi du Gourrel, vacante par le décès d’Isaac Le Febvre, 18 septembre 1760 ; – d’Antoine Caumont, à la cure du Grand-Couronne, vacante par le décès de Jean-Baptiste Doury, 10 décembre 1760 ; – de Louis-Robert Getz, chanoine régulier, à la cure de Saint-Étienne d’Harancourt, vacante par la démission de Jean Vernier, 8 septembre 1760 ; – de Pierre-Amable-Constantin-Gésar Hébert Du Quesné de la Rivière, maître ès-arts de l’Université de Paris, à la cure de Tôtes, vacante par le décès de Louis-Auger, sur la présentation d’Armand-Thomas Hue de Miroménil, héritier de la duchesse de la Force, 28 avril 1760. – Résignation par Pierre Générat, de la cure de Sainte-Marie-des-Champs, 29 août 1760 ; – par Jean-François Aubriot de Boncourt, pensionnaire chez les frères Saint-Yon, de la cure de Saint-Remi de Villiers devant le Tour et de Saint-Pierre de Juzancourt, son annexe, 16 juin 1761. – Permission à l’abbé Sehier, vicaire général, d’avoir une chapelle à sa maison de campagne du Petit-Quevilly, 13 février 1761. – Prise de possession de la chapelle de Notre-Dame du Val, à Saint-Martin de Veules, par René-Marin Huet, du diocèse du Mans, licencié de Sorbonne, chanoine du Mans, demeurant à Lisieux, qui avait été présenté à ce bénéfice par Louis-Claude Baillard de Guichainville, conseiller au parlement, seigneur du fief du Bosc, 21 août 1761. – Collation à Marie-Françoise Davoult, veuve d’Eustache Taillet, ancien juge consul à Rouen, d’une des 30 prébendes de Saint-Romain, vacante par le décès de Marie-Charlotte-Cécile Le Doyen, veuve de messire Henri Eustache de Saint-Pierre, marquis de Saint-Julien, 12 août 1760. – Nomination de sœur de Frémicourt, à l’abbaye d’Arques, 14 juin 1760 ; – d’Anne Joubert de la Bastide de Châteaumorand, à l’abbaye de Fontaine-Guéard, vacante par le décès de sœur du Tot de Beaunay ; fulmination de la bulle, 7 mai 1760 ; prise de possession, 8 mai ; – d’Ursule d’Allègre, religieuse du monastère de Saint-Gervais de Rennes, à l’abbaye du Trésor, vacante par la résignation de Marie-Gabrielle-Élisabeth de Richelieu ; bulle, ides de juillet 1760 ; – de Charles de Durfort, chevalier de l’ordre de Saint-Jean de Jérusalem, demeurant à Paris au Palais Royal, au prieuré d’Auffay, situé en l’église et paroisse dudit Auffay, vacant par le décès de Nicolas Fizelier, 10 janvier 1761 ; – de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, vicaire général du diocèse de Verdun, au prieuré de Saint-Martin-sous-Bellencombe, vacant par le

décès de Jean-Louis-Marie de l'Espinay ; visa de la bulle, 16 mars 1761 ; – de Louis-Augustin Bertin, au prieuré de Sainte-Foi de Longueville, vacant par le décès d'Aydie, 21 janvier 1761 ; – de Charles-Adam Esmangard, docteur en théologie, au prieuré de Morlat, au diocèse de Lescar, vacant par le décès de maître De la Lande, 27 décembre 1760 ; – de Marie-Thérèse Rozée, au prieuré de Saint-Thomas de Neufchâtel, vacant par le décès de Françoise-Catherine Le Veneur ; bulle, 5 des calendes de décembre 1760 ; fulmination de la bulle, 29 décembre 1760 ; – de Marie-Madeleine-Gabrielle de Beaunay du Tot, au prieuré des Filles-Dieu de Rouen, vacant par le décès de Marie-Françoise Morand ; bulle, 18 des calendes de mai 1760 ; fulmination de la bulle, 13 mai 1760 ; – de Françoise Baudot de Senneville, religieuse à Bernay, au prieuré d'Yvetot, vacant par la résignation de sœur de Beaunay du Tot, 5 des ides de juin 1760. – Nomination de Louis-Charlemagne Fontaine, prieur claustral de Jumièges, aux fonctions de vicaire général de cette abbaye, pour l'abbé François Camille de Lorraine, prince de Lambesc, 17 septembre 1761 ; – de Jacques-Antoine Séry, curé d'Harfleur, aux fonctions de promoteur de l'officialité de Montivilliers, 22 août 1761. – Ordinations 19 septembre 1760 : tonsurés, 50 (Jean-Baptiste-Jacques Osmont, Mathieu-Thierry Rollet) ; – 6 mars 1761 : tonsurés, 26 ; – 18 septembre 1761 : tonsurés, 47. – Significations de grades de Jacques-Théodore de la Rue de Francy, de l'ordre de Saint-Augustin ; – de Jean-Baptiste Dubosc, professeur au collège de Lisieux à Paris ; – de Charles-François de Parfouru ; – de Georges-Marin Robinay ; – de Jean-Jacques Valentin. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jacques-Toussaint de Brossard de Reuville, veuf d'Anne Le Vaillant de Bouafles, et à Marie-Anne-Catherine Le Vaillant, de Saint-Léger, 22 janvier 1761 ; – à Pierre Ducrottay de Blainville et à Marie Gibert, 25 mars 1761 ; – à Emmanuel-Agathe marquis du Hallay, comte de Montmoron, et à Éléonore-Louise Le Gendre de Berville, de Saint-Godard de Rouen, 28 avril 1761 ; – à Charles-Nicolas Le Turquier, sieur de Cardonville, de Butot, et à Marie-Catherine Le Brument de Boscflamel, de Fry, 17 octobre 1760 ; – à Pierre Marcadé et à Rose Bellan, de Saint-Valery-en-Caux, 17 novembre 1760 ; à Jean-Baptiste de Montgaillard et à Anne-Marie-Françoise du Tronchay de la Fortemaison, de Saint-Jacques de Dieppe, 10 juillet 1761 ; – à Charles-Gabriel de Nagu, marquis de Varennes, de Saint-Jean-en-Grève, et à Adélaïde-Louise Duhamel d'Orcher, de Saint-Patrice de Rouen, 2 juin 1760 ; – à Louis-Charles de Paix-de-Cœur et à Marie-Marguerite Anson, veuve de Denis Mouchel, du Havre-de-Grâce, 20 mai 1760 ; – à Guillaume-Pierre-Marin Rondeaux, de la paroisse Saint-Lô de Rouen, et à Marthe-Élisabeth Neveu, de Saint-Pierre du-Châtel, 19 janvier 1761, – à Jean-Étienne de Ségur, de Château-Salin, officier au Royal-Lorraine, et à Marie-Thérèse de Foucquenolles, veuve de Cyprien-Augustin de Brossard de Fromont, fille de Jean-Baptiste de Foucquenolles et de Marie-Thérèse de Saint-Ouen-de-Croixdalle, de Grèges, 31 août 1761 ; – à Louis-Jean-Baptiste Sevaistre, de Saint-Étienne d'Elbeuf, et à Marie-Sophie Le Roy, de Saint-Jean de la même ville, 29 juillet 1761.

G. 6191. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier. relié en parchemin.

1761-1763. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination d'official diocésain de Rouen : Adam-Charles Esmangard, 13 novembre 1762 ; – d'official pour l'affaire spéciale de la suppression des chapelles de la cathédrale : Jean-Baptiste Bourlier, du diocèse de Dijon, licencié de la maison de Sorbonne, 19 février 1763. – Nomination de Philibert-Pierre Marescot, à l'archidiaconé d'Eu, vacant par la démission de Marc-Antoine de Noé, évêque de Lescar, 18 janvier 1763 ; – d'Esmangard, à l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par le décès de Claude-Louis Rose, 12 novembre 1762 ; – de Jacques-Michel Benière, au canonicat vacant par le décès de Rose, 15 novembre 1762 ; – d'Esmangard, au canonicat vacant par la cession de Jean-François Duchâtel de Châteauneuf de Cussac, 9 novembre 1762 ; – de Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, au canonicat vacant par la démission d'Esmangard, 12 novembre 1761 ; – de Louis Rondel, licencié en théologie, au canonicat vacant par le décès de Marc-Antoine Bertault, 25 avril 1762. – Nomination de Pierre Pion, curé de Sainte-Marie-la-Petite, aux fonctions de doyen de la Chrétienté, 6 septembre 1762. – Prise de possession d'une des 3 cures de Saint-Cande-le-Vieux, par François-David Le Blanc, licencié ès-droits, 3 mai 1762. – Nomination de Louis-Antoine Héron d'Oldcastel, prieur de Saint-Lô de Rouen, à la cure de Saint-Lô, vacante par la démission de Jacques Mortet, 10 avril 1762 ; – de Jean Lattelais, bachelier en droit canon, à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par le décès de Jehan de Beaumont, dernier avril 1761 ; – de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert de la Pleignière, curé de Tôtes, à la cure de Saint-

Patrice, vacante par le décès de Charles-Thomas Rogier de Neuilly, 18 septembre 1762 ; – de Jacques-François Bouchard, à la même cure, vacante par la démission dudit de la Pleignière, 7 mars 1763 ; – de Nicolas Le Roy, à la cure d’Avesnes, au doyenné d’Eu, vacante par le décès de maître Ramburt Beaulieu, 30 juillet 1762 ; – de Jacques-Nicolas Cocatrix, à la cure de Notre-Dame d’Andely, vacante par la démission de Charles Courtois, 27 février 1762 ; – de Guillaume Fenestra, à la cure de Bléville, vacante par le décès d’Étienne Boulais, 22 septembre 1762 ; – de Jean Lattelais, curé de Saint-Nicolas de Rouen, à la cure de Saint-Martin du Bois-d’Ennebourg, vacante par le décès de Jean-Baptiste Parmentier, 26 novembre 1762 ; – de Henri-François de Fabre de Mazan de Vinay, à la cure de Saint-Martin de Cottévrard, vacante par le décès d’Étienne Gabriel Varengue, 8 décembre 1762 ; – de François-Gabriel Hercent Boissalle, curé de Tonneville, au diocèse de Coutances, à la cure du Fossé, vacante par le décès d’Élie Gosset, 29 décembre 1761 ; – de Jean-Antoine Malieu, docteur de Sorbonne, à la cure de Saint-Michel d’Ingouville et ses annexes, vacantes par le décès d’Etienne-François-Charles de Carrion, 17 février 1763 ; – de Pierre-Amand Bodin, à la cure de Saint-Pierre de Mesnières, vacante par le décès de Pierre Gueneau, 7 février 1763 ; – de Louis-Nicolas-Bernardin Le Febvre, vicaire de Saint-Germain de Montivilliers, à la cure de cette paroisse, vacante par la démission de Jean-Baptiste-Balthazar Masselin, 11 décembre 1762 ; – dudit Masselin, à la cure de Saint-Sauveur de la même ville, vacante par le décès de Guillaume Fréchon, 3 août 1762 ; – de Toussaint Bellamy, curé de Saint-Pierre de la Garenne, à la cure de Pormort, 1^{er} portion, 10 novembre 1761 ; – de Pierre Carton, prieur claustral de Beaulieu, à la cure de Préaux, vacante par le décès de Robert Le Bouclier, 19 août 1762 ; – de Nicolas De Chépy, à la cure de Saint-Jacques du Tréport, vacante par la démission de Jean-Baptiste Dupays, 21 mars 1762. – Décret de l’archevêque, portant union en un seul et même titre de bénéfice, des trois portions de l’église d’Avremesnil, 14 octobre 1762. – Prise de possession, par Jean-Baptiste-Georges Saint-Martin, maître ès-arts en l’Université de Caen, d’un canonical en la collégiale d’Andely, vacant par le décès de Philippe Blondin de la Poterie, 22 février 1763. – Nomination de Louis Vieillot, au doyenné d’Yvetot, vacant par le décès de Marin De la Porte, 13 juillet 1762 ; – de Jacques Nantou, à une chanoinie d’Yvelot, sur la présentation de Pierre Générat, curé de Sainte-Marie-des-Champs, procureur du comte d’Albon, 21 juillet 1762. – de Charlotte de Moy du Verger, à l’abbaye d’Arques, vacante par la promotion d’Adrienne de Gourcy à une autre abbaye, 4 octobre 1761 ; – de Pierre-Alexandre de Langlade, vicaire général de Rouen, aux fonctions de vicaire général pour l’abbé de Fécamp, 16 août 1761 ; – de Jean-Baptiste Huard, licencié en droit, à celles d’official de l’exemption de Fécamp, en remplacement de François Follin, 20 décembre 1761 ; – de Gabrielle Venture de Pontrevé, à l’abbaye du Trésor; bulle, 30 novembre 1761; visa, 3 mai 1762 ; – de Jean-Antoine Dagoult, du diocèse de Riez, docteur en théologie de la maison de Navarre, doyen de la cathédrale de Paris, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, vacant par le décès de François Gigot, 27 novembre 1761 ; – de Nicolas Baudeau, chanoine de Saint Augustin, de l’Académie des sciences de Bordeaux, au prieuré de la maison Dieu de Saint-Lô, vacant par la résignation de Dominique Teslu de Balaincourt ; bulle, 17 des calendes de juillet 1762. – Ordinations, 26 mars 1762 : tonsurés, 40 ; – 18^oseptembre 1762 : tonsurés, 38 ; – 18^omars 1763 : tonsurés, 26. – Significations de grades de Jacques-Michel Benière ; – de Claude Cheron ; – de Jean-Baptiste-François Dumont, prieur de Saint-Ambroise de Riez, maître ès-arts, habitué en l’église de Caudebec ; – d’Antoine Le Marchand, curé de Ratiéville ; – de Charles-Dominique Le Roy ; – d’Antoine Mahieu, sous-pénitencier de l’église de Paris ; – de Marc Maupas, professeur septénaire en l’Université de Paris ; – de Jacques-Olivier Pleuvry, maître ès-arts en l’Université de Caen ; – de Jean Villetard, docteur en théologie, 1^{er} vicaire de Saint-Gervais de Paris. – Dispenses de bans, à l’effet de contracter mariage, à Nicolas-Barthélémy De Lisle, sieur de Marivault, d’Ambourville, et à Marie-Françoise-Geneviève de Quintanadoine de Betteville, 5^omars 1762 ; – à Jean-François-Gabriel Dornay et à Marie-Madeleine De la Querièrre, 1^{er}février 1762 ; – à Jean-Claude-Joseph Estancelin, de Notre-Dame d’Eu, et à Marie-Geneviève de Vaudicourt, 8^onovembre 1762 ; – à Armand-Thomas Hue de Miroménil et à Blanche-Françoise-Rosalie Bignon, de Sainl-Eustache de Paris, 13^oseptembre 1762 ; – à Charles-Nicolas Maillet du Boallay, veuf de Marguerite-Madeleine-Constance Pellard, et à Catherine-Marguerite Le Vavasseur, veuve de Georges De la Place, de Saint-Maclou, 18^ojuillet 1762 ; – à Joseph Noël de la Morinière et à Marie-Catherine Simon, de Saint-Jacques de Dieppe, 24^onovembre 1762 ; – à François Thouret et à Marie-Madeleine Chauffard, veuve de Nicolas Roussel, de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 12^omai 1762 ; – à Louis Thiroux de Crosne, de Saint-Paul de Paris, et à Anne-Catherine-Adélaïde de

laMichodière, de Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, 16^o janvier 1763 ; – à Michel-Nicolas comte de Trie-Pillavoine, de Vézillon, et à Marie-Elisabeth Frémont, veuve de Charles-François comte de Manneville, d'Argueil, 8^o mai 1762 ; – à Jacques-Philippe Vivré du Vivier d'Aignac, de Saint-Germain d'Agen, et à Marguerite-Henriette de Bourbel de Montpinson, de Saint-Jacques de Dieppe, 8^o octobre 1762 ; – à Nicolas-René Vernisse, veuf de Jeanne Saint-Germain, du Havre, et à Marie-Madeleine-Catherine Quinel, de Saint-Herbland de Rouen, 20^o décembre 1762.

G. 6192. (Registre.) – Grand in-folio, 404^o feuillets, papier ; relié en parchemin.

1763-1764. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de promoteur diocésain et métropolitain de Rouen : Adrien Osmont, docteur en théologie, curé de Saint-Nicaise, 13^o avril 1763 ; – de vice-gérant de l'officialité diocésaine : Philibert-Pierre Marescot, 6 avril 1763 ; – de suppléant de l'official et du vice-gérant : Nicolas Gruchet, docteur en théologie et curé de Beuzeville-la-Guérand, 18 avril 1763 ; – d'official de l'archevêque de Rouen à l'occasion d'un procès porté en la sénéchaussée du Ponthieu, intéressant la juridiction de l'archevêque en la paroisse de Folny, dont était curé Ambroise de Fontaine : Fuselier, conseiller clerc au bailliage d'Abbeville, 19^o mars 1764. – Démission, par Joseph-François d'Andigné de la Chasse, nommé à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, du grand archidiaconé de l'église de Rouen, en faveur de Louis de Gohon, du diocèse de Saint-Brieuc, bachelier en théologie et en droit canon, 13^o avril 1763. – Nomination dudit de Gohon, 24 octobre 1763. – Nomination d'Alexandre-Armand Le Baillif-Mesnager, au canonicat résigné en sa faveur par son frère Nicolas Le Baillif-Mesnager, 3 décembre 1763. – Nomination d'Antoine-Louis de Saint-Ouen, licencié en l'un et l'autre droit, à la cure de Saint-Maclou, vacante par la démission d'Adam-Charles Esmangard, 21 novembre 1763 ; – de Guillaume-Éloi-Jacques Rollet, à la cure de Saint-Nicolas de Rouen, vacante par la démission de Laltelais, 20 mars 1763. – Prise de possession, par Bouchard, de la cure de Saint-Patrice, 8 juillet 1763. – Nomination de Jean-Charles de Parfouru, à la cure d'Apperville à Annebault, vacante par le décès de Guillaume Le Clerc, 20 mai 1763 ; – d'Augustin-Jacques Bellamy, à la 2^e portion de la cure de Bures, vacante par le décès de Thomas-Benoît Durand, 8 septembre 1763 ; – de Pierre-Jacques-Sébastien Le Fort, à la cure de Saint-Jacques de Dieppe, vacante par le décès de Thomas Langlois, 22 mars 1764 ; – d'Adrien Graine, à la cure de Saint-Nicolas de l'Heure, vacante par le décès de Jean-Thomas Landry, 6 avril 1763 ; – de Nicolas-François Godefroy, licencié en droit civil et canon, à la cure de Sainte-Croix-de-Montivilliers ; prise de possession, 31 mars 1763 ; – de Jean-Louis-Charles-Michel Prunier, à la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel, vacante par le décès de François Guimard, dernier avril 1763 ; – de Nicolas Mouchel, à la cure de Saint-Léger du Bourdeny, vacante par le décès de Martin-Nicolas Martin, 24 mars 1763 ; – de Charles-Adrien Vincent, prêtre, régent de seconde au collège d'Eu, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste du Mesnil-aux-Moines ; prise de possession, 17 mai 1763. – Décret de l'archevêque, qui transfère en la chapelle de Saint-Sébastien, paroisse de Saint-Samson d'Étreville, la chapelle de Saint-Ouen-Saint-Maur, dite vulgairement l'Ermitage, située jusque-là en la paroisse de Vatteville, en la forêt de Brotonne, 8 août 1763. – Nomination d'Isaac Ravette, à un canonicat de Blainville, 30 mai 1763 ; – de dom Louis de Rivière, licencié en droit, comme vicaire général de l'exemption de Fécamp, 2 août 1763 ; – de Claude Germaine de Conty-d'argicourt, religieuse d'Origny, à l'abbaye de Montivilliers, vacante par le décès de M^{me} de Bellefond ; brevet du Roi, 20 février 1763 ; bulle, 12 des calendes d'avril 1763 ; visa, 23 avril même année ; – de Jacques Pinand, curé d'Octeville, comme vicaire général et doyen de l'exemption de Montivilliers, pour ladite abbessse, 11 juillet 1763 ; – de M. Séry, curé d'Harfleur, comme promoteur de la même exemption, même date ; – de Jean-François-Joseph cardinal de Rochechouart, évêque duc de Laon, à l'abbaye de Saint-Ouen, vacante par le décès de Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai ; bulle, veille des nones de juin 1764 ; prise de possession, 2 juillet même année ; – de Joseph-Philippe Le Royer de Forges, du diocèse de Rennes, vicaire général du Mans, à l'abbaye de Valmont, vacante par le décès de Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras : brevet du Roi, 27 novembre 1763, bulle, 10 des calendes de janvier 1763 ; prise de possession, 27 janvier même année ; – de Louis-Marie Perchel de la Motte, au prieuré d'Avesencourt, sur la présentation de Nicolas Thirel de Boismont, prieur de Lihons-en Santeire, 11 juin 1763 ; – de Gabriel-Nicolas-Nemesus de Raymond de Modène, archidiacre d'Amiens, au prieuré de Saint-Clair, dépendant de l'abbaye de Bourgueil, sur la résignation faite en sa faveur par Louis-Charles-Esprit de Raymond de Modène, docteur en

théologie, doyen de Saint-Quentin, lequel jouissait de ce prieuré depuis 20 ans ; résignation, 16 février 1763. – Ordinations, 24 septembre 1763 : tonsurés, 31 ; – 6 avril 1764 : tonsurés, 23 ; – 1^{er} mai, à Gaillon : tonsuré, François Boïellieu, fils d'Adrien Boïeldieu et de Barbe-Rose Manoury, de Saint-Nicolas de Rouen. – Significations de grades de Jean-Pierre Archer, professeur septenaire en l'Université de Paris, demeurant au collège de Lisieux ; – de Jean Aroux, bachelier en théologie, demeurant au collège Louis-le-Grand ; – de Dom Joseph-François Bourdin, de Sainte-Croix de Quiniperlé ; – de Jacques-Claude Desnos, du diocèse de Séez, professeur de physique au collège de Rouen ; – de Louis-Bonaventure-René-Joseph Guesdon ; – de Pierre Lambert, docteur en théologie, de la faculté de Montpellier ; – de Charles-Louis de Limoges, fils de Jean-Alexis de Limoges et d'Élisabeth de Godard, du Tronquay ; – de Philippe-Pierre Maze. – Dispenses de hans, à l'effet de contracter mariage, à Antoine-Joseph-Thomas Amyot, sieur du Mesnil-Gaillard, de Sotteville-sur-Mer, et à Marie-Marguerite Le Jeune, de Lamberville, 23 juillet 1763 ; – à Louis-Raoul-Antoine de Bourbel, sieur de Montpinson, et à Marie-Félicité de la Berquerie, de Saint-Jacques de Neufchâtel, 13 juin 1763 ; – à Marie-Joseph Roch marquis de Gauville et à Apolline-Madeleine Filleul des Chenets, de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, 16 décembre 1763 ; – à Jacques de Launoy, sieur de Bellegarde, conseiller au parlement, et à Marguerite-Françoise Le Roux d'Ymonville, de Saint-Patrice de Rouen, 20 mai 1764 ; – à Pierre-Jacques Le Moyne, veuf de Marie-Louise Le Couteulx, et à Marie-Françoise Lestorey de Boullongne, veuve de François-Paul Le Clerc, de Saint-Éloi de Rouen, 12 décembre 1763 ; – à Armand-Michel de Pommereux, conseiller au parlement de Normandie, et à Anne-Marie-Françoise Le Roux d'Esneval, de Saint-Amand de Rouen, 3 août 1763 ; – à Henri chevalier de Tremault, ancien chef de bataillon au régiment de Bourbon, et à Élisabeth-Jeanne de Salmon du Chatelier, de Montivilliers, 6 février 1764.

G. 6193. (Registre.) – 404 feuillets, in-folio, papier, relié en parchemin.

1764-1765. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de vicaires généraux : Louis de Goyon, 27 janvier 1765 ; – François-Joseph de la Rochefoucauld de Momont, licencié en théologie, de la maison de Navarre, 15 décembre 1704 ; – Jean-Baptiste-François de la Rochefoucauld de Maynac, 2 janvier 1765 ; – de vice-gérant de l'officialité : le même François-Joseph de la Rochefoucauld, 26 janvier 1763 ; – Nomination de Jean-Baptiste Bourlier, licencié en théologie, au canonicat vacant par le décès de Patrice Fannin, 21 octobre 1764 ; – de Henri-Nicolas Bourdeaux, curé de Saint-Étienne-la-Grande-Église, au canonicat vacant par le décès de Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, 25 mars 1765 ; – de Georges-Charles Lurienne, au canonicat vacant par le décès de Louis-Dominique Le Chevalier, 2 octobre 1765. – Nomination de Jean Le Cordier, à la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par la résignation faite en sa faveur par Nicolas-Charles-Prosper Tissol ; résignation, 10 octobre 1765 ; – de Jacques-François Renault, à la cure de Saint-Étienne-la-Grande-Église de Rouen, vacante par la démission de Henri-Nicolas Bourdeaux, 22 juillet 1765. – Décret de l'archevêque, qui éteint et supprime le bénéfice cure de Dénestanville-Lintot, en tant que bénéfice unique, et érige à la place 2 titres de bénéfice cure, l'un pour Lintot, et l'autre pour Dénestanville, à la présentation du seigneur de Dénestanville-Lintot, 10 décembre 1764. – Nomination de Denis-Mathieu de la Forge, à la cure d'Auzebosc, vacante par le décès de Charles-Henri de Biran, 9 octobre 1764 ; – de Michel-Romain Beaugrand, à la cure de Saint-Denis du Cluf-de-Caux, dite Sainte-Adresse, vacante par le décès de Charles Le Blond de Gousseauville, 24 septembre 1764 ; – de Jacques-Charles-Philippe Thorel de Catillon, curé d'Émaileville, à la cure de Saint-Denis d'Écraiville, vacante par le décès de Louis-Bonnet Charuel, 1^{er} août 1765 ; – de Pierre-Louis Potin, à la cure de notre-Dame de Gournay, vacante par le décès de François Josset, 7 août 1765. – de Jean-Émery Godefroy, curé de Saint-Pierre-de-Bénouville, à la cure de Grainville-la-Henard, vacante par la démission de Jacques-François Bouchard, nommé à la cure de Saint-Patrice de Rouen ; présentation par Armand-Thomas Hue de Miroménil, premier président du parlement de Normandie, comme tuteur de ses filles mineures, héritières de leur mère Marie-Anne-Louise-Georgette Duhamel, 19 juillet 1764 ; – d'André Marescot, au personat de Mirville, vacant par le décès de Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, 24 mars 1765 ; – de Charles Guignard, à la cure de Notre-Dame de Neufchâtel, vacante par la démission de Pierre-Étienne Dubois, 29 décembre 1761 ; – de Guillaume-Augustin Saillard, à la cure de la Neuville-Chant-d'Oisel, vacante par le décès d'Alexis-Bon Clais Le Bret, 3 juin 1765 ; – de Pierre Georges, licencié en théologie, à la cure de Saint-Martin-de-Rouvray, vacante parla

démission de Louis-Nicolas Guibert, 23 juillet 1765 ; – de Jean-Nicolas Lindet, à la cure de Saint-Saire, vacante par le décès de Pierre Léguillon, 9 mai 1765 ; – de Marie-Anne Tuvache, veuve de Jacques Charles, négociant à Rouen, à l'une des 30 petites prébendes de Saint-Romain, vacante par le décès de Reine Charles, veuve de François-Brice Canu, 5 janvier 1865 ; – Prise de possession, par Jean-Baptiste Buron, d'un canonicat de Sauqueville, 30 août 1764. – Nomination de Philibert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu, aux fonctions de vicaire général, pour Pierre-Cosme de Savary de Brèves, abbé d'Aumale, 21 juillet 1764. – Nomination de Renée-Rosalie de Brunel de Fontenailles, religieuse à Bonlieu, à l'abbaye de Notre-Dame-de-Bondeville, vacante par le décès de sœur d'Oigny, 25 septembre 1764. – Décret de l'archevêque, portant suppression de la communauté des Dominicaines du Précieux Sang au faubourg Cauchoise de Rouen, et union de leurs biens à la communauté du Saint-Sacrement de cette ville, 17 décembre 1764. – Nomination de Jean-François Darnault, âgé de 16 ans, au prieuré du Neufmarché, vacant par la résignation de Jacques-François Caternaux de Castelnault ; résignation, 3 juillet ; collation, 18 octobre 1765 ; – de Pierre-Anastase Torné, licencié en droit civil et canonique en l'Université de Toulouse, prédicateur ordinaire du Roi, aumônier du roi de Pologne et de Bar, camérier en l'église de Tarbes, chanoine d'Orléans et prieur de Saint-Romain, au prieuré de Sausseuse, vacant par le décès de Jean De Mauge ; bulle, ides de juillet 1764 ; visa, 30 août ; prise de possession, 31 août même année. – Nomination de Pierre Duval, aux fonctions de supérieur du petit séminaire de Rouen, 10 décembre 1764. – Ordinations 22 septembre 1764 : tonsurés, 43 (Jacques-Louis Huby, fils de Jacques-Nicolas Huby et de Marie-Catherine Desroches, de Saint-Maclou de Rouen ; Philippe-Thomas Taveau, du Havre) ; – 22 mars 1765 : tonsurés, 31 ; – 21 septembre même année : tonsurés, 41. – Significations de grades de Jacques-Guillaume Aubé, vicaire perpétuel de Notre-Dame de la Ronde ; – de Bernard de Batailler ; – de Jean-Baptiste Borde, prédicateur du Roi, chanoine de la collégiale de Montereau-Faut-Yonne ; – de Jean-Baptiste Bourlier, professeur en théologie au collège de Rouen ; – de Pierre-Charles-Honoré Bridelle, prieur de Sorbonne ; – de Nicolas-Marie Deschamps ; – de Charles Folie de la Noe ; – d'Adrien-Robert Le Mire, vicaire de Saint-Fromond de Fécamp ; – d'Augustin-Alexis-Romain Taillet. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jean-Baptiste Ancelot et à Anne-Françoise Colleville, du Havre-de-Grace, 21 novembre 1765 ; – à Armand-Constance De la Boulaye, écuyer, sieur du Boscroger, et à Louise-Rosalie Flavigny, de Saint-Jean d'Elbeuf, 2 septembre 1765 ; – à Jean-Pierre David, de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, et à Charlotte-Bonne Lecat, de la paroisse du lieu-de-santé de Rouen, 11 novembre 1765 ; – à Jean-François-Pierre Déricq, sieur de Chasseguey, et à Marie-Anne-Angélique de la Barre, de la paroisse de Foucard, 16 octobre 1764. – à Charles-Bernard Dominey et à Geneviève Jorre, de Saint-Éloi de Rouen, 8 juillet 1765 ; – à Guy-Claude-Nicolas Duval de Bonneval, président à mortier au parlement, et à Cécile-Françoise-Marguerite-Henriette Dumouchel, de Sainte-Croix-des-Pellotiers de Rouen, 29 juillet 1764 ; – à Jean-Louis Fiquet de Normanville, veuf de Catherine-Marguerite-Rosalie Le Jardinier, et à Marie-Angélique Le Bailleur, de Froberville, 15 avril 1769 ; – à Jean-Denis Goujon de Gasville, de Torigny, et à Hélène-Françoise-Félicité Martinet, de Saint-Éloi de Rouen, 19 mars 1765 ; – à Charles-Barthélémy de Pillon de la Tillaye, et à Anne Scott de la Mésangère, de Saint-Nicaise de Rouen, 25 juin 1765.

G. 6194. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

1765-1767. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : Jean-Baptiste-Philippe-Armand-Fidèle de Clercy, licencié en théologie de la faculté de Paris, 14 février 1766 ; – d'assesseur en l'officialité : le même, 12 mai 1766. – Nomination de François-Joseph de la Rochefoucauld de Momont, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par le décès de Louis-Mathieu Sehier, 24 juin 1766 ; – de Louis-Pierre de la Bruyère, du diocèse de Bourges, à la prébende canoniale vacante par la démission d'André Marescot, 7 août 1766 ; – dudit Marescot, à la prébende canoniale vacante par le décès dudit Sehier, 28 juin 1766 ; – d'Adrien Osmont, curé de Saint-Nicaise et promoteur du diocèse, au canonicat vacant par le décès de Jean-Michel Conseil, 27 août 1766 ; – de Pierre-Romain Longer, chanoine et pénitencier en la cathédrale d'Avranches, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Jacques-Antoine De Hénault, 16 mai 1766 ; – de Jean Le Cordier, à la cure de Saint-Éloi de Rouen, vacante par la résignation de Tissot, 10 janvier 1766 ; – de Pierre-Étienne Bérard, maître ès-arts de l'Université de Paris, à la cure de Saint-Étienne-des-Tonneliers, vacante par le décès de Pierre-

Nicolas Berthelot, 29 avril 1766. – Prise de possession, par Jacques-François Renault, de la vicairie perpétuelle de Saint-Étienne-la-grande-Eglisc, 1^{er} février 1766. – Lettres de vicariat données par l'archevêque à l'abbé de Ganappeville, conseiller de grand'chambre, 24 février 1766, « vu les lettres patentes du Roi, du 14 décembre 1765, concernant le procès d'Outin, curé de Saint-Godard, l'enregistrement d'icelles au parlement, 16 janvier 1766, l'arrêt du parlement, du 14 février, ordonnant que l'archevêque donnerait lettres de vicariat à un de MM. les conseillers clercs de la cour pour continuer l'instruction du procès criminel dudit sieur Outin, conjointement avec celui de MM. les conseillers laïcs qui seroit nommé. » – Collation à Charles-Jacques Marius, du prieuré cure de Saint-Lô de Rouen, vacant par la démission de Louis-Antoine Héron d'Oldcastel, 16 août 1766. – Nomination de Louis Le Féron de la Heuse, à la cure de Saint-Pierre de Bacqueville, vacante par le décès de Jacques Le Maistre et la cession de Simon-Pierre-François Le Prévost, 5 septembre 1766 ; – de Gabriel Fournier de Belessart, à la cure de Saint-Vast de Clèrcs, vacante par la démission de Pierre Daubuchon, 15 juillet 1766. – Démission, par Charles Linant, en faveur de Jacques-Marin Teurtil, vicaire de Trouville, et moyennant une pension viagère de 800 livres, de la cure de Saint-Denis d'Épreville, que ledit Linant possédait depuis plus de 26 ans, 4 décembre 1766. – Nomination de Jean-Pierre De Souches, à la cure de Notre-Dame de Gaillon, du doyenné de la Chrétienté, vacante par la démission de François-Pierre Le Mieux, nommé à un canonicat en l'église d'Andely, 11 avril 1766 ; – de Pierre-Amable-Constantin-César Hébert de la Pleignière, bachelier de Sorbonne, curé de Tôtes, à la cure de Saint-Martin de Néville, vacante par le décès de M. Le Vasseur, sur la présentation de Jean-Baptiste Ango, marquis de Lézeau, 31 janvier 1766 ; – de Jacques-Philippe Cotelle, à la cure de Saint-Martin d'Octeville, vacante par la résignation de Jacques Pinand, 9 juin 1766 ; – d'Antoine-Louis Le Moyne d'Aubermesnil, curé de Gonnetot, à la cure de Tôtes, vacante par la démission dudit Hébert de la Pleignière, 11 juillet 1766 ; – d'Antoine Grégoire, bachelier en l'un et l'autre droit, du diocèse d'Avignon, à la cure de Saint-Pierre d'Yvetot, vacante par le décès d'Adrien Feugueray, 12 octobre 1766 ; – de Jean-Baptiste Le Rat, au doyenné d'Andely, vacant par la démission de Jean-Charles Fouquet ; bulle, 16 des calendes de janvier 1766 ; prise de possession, 20 mars 1766 ; démission dudit Fouquet, du 27 novembre 1765. – Nomination de Dom Jean-Paul Dortigue, à l'abbaye de Notre-Dame de Beaubec, vacante par le décès de Dom du Sauzet da Mas ; bulle, veille des calendes d'octobre 1765 ; fulmination, 30 décembre 1765 ; prise de possession, 28 janvier 1766. – Fulmination (27 février 1766) de la bulle de nomination de François Borros de Gamanson, à l'abbaye de Cormeilles, vacante par la démission de M. Dallemans du Lau (calendes de février 1766), en conséquence du brevet du Roi, du 29 décembre 1765 ; prise de possession, 5 mars 1766. – Nomination de Louis Bademer, licencié ès-lois, vicaire de Saint-Martin d'Harfleur, aux fonctions de promoteur de l'exemption de Montivilliers, 4 mai 1766 ; – de Philibert-Pierre Marescot, à celles de vicaire général pour l'abbé de Saint-Évroult, l'évêque de Rennes, 20 novembre 1760 ; – de Jeanne-Marie de Damien de Varnegue, ursuline de Sallons en Provence, à l'abbaye du Trésor, vacante par la démission de Venture Gabrielle de Pontrevey ; bulle, nones de novembre 1765 ; fulmination, 20 janvier 1766 ; prise de possession, 27 janvier, même année. – Nomination de Marie Puissant, religieuse aux Emmurées de Rouen, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d'Andely, vacant par le décès de sœur de Moy d'Ectot, 20 décembre 1766. – Prise de possession, par Louis-Nicolas Grognet, religieux du monastère de Saint-Étienne de Caen, au prieuré de Notre-Dame de Sainte-Marie d'Auffay, vacant par la résignation de Dom Nicolas Fizelier, 8 mars 1766. – Ordinations, 14 mars 1766 : tonsurés, 61 ; – 20 septembre 1766 : tonsurés, 42 (Jean-Alexandre Baroche, fils de Robert-Jean Baroche et de Marie-Anne Carpentier, de Gaillon). – Significations de grades de Pierre-Jean-Jacques Adam, vicaire de Gonneville ; – de Romain Bénard, licencié en droit civil et canon, vicaire de Bully ; – de Pierre-Étienne Bérard, bachelier de Sorbonne ; – de Pierre-Jacques Blanquet, bachelier en théologie, demeurant à Dieppe ; – de Philippe-Gabriel De Bray, vicaire de Saint-Laurent-de-Brèvedent ; – de Jean-Robert Descharnps du Mesnil, habitué à Saint-Paul de Rouen ; – de Charles-Auguste-Louis-Pierre Desclossets, du diocèse de Bayeux, – de Laurent-Pierre Girault, chanoine régulier ; – de Jean-Baptiste-Alexandre Hardouin, ancien professeur septenaire des humanités au collège des Arts de Caen, principal et proviseur dudit collège, 1^{er} août 1766 ; – de Nicolas Le Picard, maître ès-arts ; – de François-Charles Torcy, maître ès-arts, demeurant au collège du Plessis-Sorbonne ; – de Philippe-Mathieu Vaudrin de la Bretonnière, vicaire de Saint-Vigor de Cheux ; – de Michel Viel, du diocèse de Coutances, chapelain de la chapelle Saint-Hilaire, à Saint-Hilaire du Mans. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Pierre-Claude

Anquetin, de Saint-Cande-le-Jeune, et à Marie-Madeleine Ruault, de Saint-Nicaise de Rouen, 13 novembre 1766 ; – à Thomas-Alexandre Brière de Boismont, du Mesnil-Hubert, au diocèse de Bayeux, et à Agathe-Marie-Mélanie de la Salle, de Saint-Martin de Freneuse, 22 septembre 1766 ; – à Jacques-Gabriel De Coularé de la Fontaine, de Saint-Vincent de Rouen, et à Marguerite-Catherine Hamel, de Saint-Jacques de Dieppe, 29 décembre 1766 ; – à François-Bruno Deshayes de Colleville, de Saint-Godard de Rouen, et à Henriette Caudron, de Saint-Éloi, 15 décembre 1766 ; – à Philippe-Nicolas de Genne, écuyer, de Gaillon, et à Marie-Claude-Geneviève Mengin de Fondmarin, de Venables, 26 novembre 1765 ; – à Charles-Amable Hébert de Beauvoir, d'Écalles-Alix, et à Catherine-Sophie Boutren, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 22 août 1766 ; – à Jean-Baptiste-Bertrand-Eulalie Piquenot, de Saint-Denis de Rouen, et à Louise-Adélaïde-Suzanne Perdry, de Saint-Cande-le-Vieux, 24 novembre 1766 ; – à Jacques-Henri-Anselme-Joseph-Auguste Poret de Boisandré, de Saint-Eustache de Paris, et à Marie-Louise-Robert de Saint-Victor, de Saint-Godard de Rouen, 4 décembre 1766 ; – à Louis-Robert de Saint-Victor, président en la Cour des Comptes, et à Marie-Anne-Reine Le Camus, 6 juin 1766.

G. 6195. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

1768-1769. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vice-gérant en l'officialité diocésaine : Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie, 9 décembre 1768. – Nomination d'Adrien Osmont, licencié en théologie, curé de Saint-Nicaise, promoteur du diocèse, à la prébende théologique vacante par la démission de Dominique de Lastic, précédemment possédée par Charles Le Clercq, décédé 19 juin, 13 août 1768 ; – de Louis Baudet de Morlet, prêtre de Paris, bachelier en droit canon et civil et curé de Saint-Pierre de Chaillot, au canonicat vacant par la résignation, pour cause de permutation, de Jacques-Michel Benière, docteur de Sorbonne, 27 mai 1768. – Nomination de Jacques-Joseph Dumesnil, curé de Saint-Jean-sur-Cailly, à la cure de Saint-Laurent de Rouen, vacante par la résignation de Louis-Alexandre Le Marquier ; prise de possession, 22 avril 1768 ; – de Pierre-Jean Roost, curé de Manneville-ès-Plains, à la cure de Saint-Paul de Rouen, vacante par la résignation, pour cause de permutation, de Jean-Baptiste Billard, 28 septembre 1768 ; – de maître Pierre-Jacques Blanquet, à la cure de Saint-Vivien de Rouen, vacante par la démission de maître Jean Aroux, 23 juin 1769 ; – de Marc-Toussaint Voisin, docteur en théologie, à la cure de Boisguillaume, vacante par le décès de Charles-Robert Mouquet, 13 avril 1769 ; – de Pierre-Étienne Moreau, curé d'Hiers et Ville en Brouage, au diocèse de Saintes, à la cure de Caudebec, vacante par la démission de Louis-Pascal Folloppe, 22 juillet 1768 ; – de Pierre Bocquet, curé de Tôtes, à la cure de la Chapelle de Bénouville, vacante par le décès de Jean Houel, et sur la présentation de Thomas Huc de Miroménil, premier président au parlement, seigneur de Tôtes, Tourville sur Arques et Beaumets, 5 mai 1768 ; – de frère Charles Mathieu, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par le décès de frère Eustache-Pierre Taillet, et sur la présentation de Claude Macé, abbé d'Eu, 2 juin 1769 ; – de Philippe-Joseph Rhedy, du diocèse de Dublin, curé de Baliens au diocèse de Sens, à la cure de Saint-Sulpice du Thil, vacante par le décès de Pierre Joron, 21 juin 1769 ; – de Louis-Charles Gonthier, à la cure de Saint-Ouen du Tronquay, vacante par le décès de François-Henri Grandin, et sur la présentation de Pierre De la Rue, abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de Québec et de toutes les colonies françaises dans l'Amérique septentrionale ; présentation, Paris, 28 septembre 1768 ; – d'Étienne-Augustin-Adam de Valleville, à la cure de Saint-Laurent de Vergetot, vacante par le décès de Jean Cornillot, et sur la présentation de Marie-Marthe De la Rue, veuve de Jean-Baptiste-Jacques de Martonne de Virville, 10 août 1768. – Déclarations, faites par des curés et par eux signifiées aux décimateurs, qu'ils renonçaient aux dîmes et entendaient s'égoutter de l'édit du Roi qui portait à 500 livres les portions congrues : Jean-Pierre Le Tellier, curé de Saint-Pierre lès-Aumale, 25 novembre 1768 ; – Antoine Garin, curé de Beaussault, 30 novembre 1765 ; – Charles-Alexandre Le Chevalier, prier-curé de Bois-l'Éveque, 9 décembre 1768 ; – Jean Descours, curé de Criquiers, 19 décembre 1768 ; – Bernard-Claude Pépin, curé de Saint-Clément et Saint-Léonard de Gouville, 19 octobre 1768 ; – Étienne-Henri Martot, curé de Saint-Étienne d'Harancourt, 13 avril 1769 ; – Pierre Benard, curé de Saint-Gervais de Rouen, 20 décembre 1768 ; – Gabriel Le Rique, curé de Saint-Taurin des Ifs, 20 janvier 1769 ; – André-Jean-Baptiste Le Febvre, curé de Sainte-Geneviève-en-Bray, 4 novembre 1768 ; – Louis-Nicolas Picot, curé de Saint-Nicolas de Veules, 17 janvier 1769. – Présentation par Jean-Baptiste Thorel, à la chapelle de Saint-Joseph en la cour du manoir de

Saint-Martin-aux-Arbres, 5 avril 1769. – Collation à Louis-Antoine Le Danois de Bassigny, prêtre, conseiller au parlement, du doyenné d'Ecouis, en remplacement de François de Fabas, bachelier en théologie, dernier juin 1768. – Décret par lequel la vénérable langue de France nomme frère Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, brigadier des armées du Roi, à la commanderie de Sainte-Vaubourg, délaissée par le chevalier frère Nicolas-Pierre Desnos, pourvu de la commanderie de Moisy, 3 novembre 1767 ; prise de possession, le 1^{er} mai 1768, en présence de frère Pierre-Louis de Brèvedent de Sahurs, chevalier grand'croix. de l'ordre de Malte, grand bailli delà Morée, etc. – Décret de l'archevêque de Rouen, portant extinction des canonicats de Gaillon, dont les revenus sont appliqués à une place de 3^e prêtre qui tiendrait à Gaillon les écoles de la paroisse. On rappelle que le chapitre de Gaillon, composé à l'origine de 6 chanoines, n'en avait plus depuis longtemps que 2, dont les titulaires ne faisaient aucun office canonial : « Le chapelain sera tenu de faire gratuitement et assidûment les petites écoles pour les garçons à l'exclusion des filles, leur apprendra leurs prières, cathéchisme, à lire, à écrire et l'arithmétique... les éléments de la langue latine, » Liancourt, 14 août 1768. – Acte par lequel René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou, en vertu d'un droit d'induit à lui appartenant comme garde-des-sceaux de France, désigne Pierre Pourteiron, du diocèse de Périgueux, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, pour réclamer telle prélatrice qu'il plaira à Sa Majesté de choisir, 19 janvier 1769. – Ordinations du 24 septembre 1768 : 26 tonsurés (Nicolas Le Taillandier, fils de Pierre Le Taillandier et de Thérèse Carlier, de Saint-Denis de Rouen). – Ordinations du 10 mars 1769 : 28 tonsurés. – Lettres de tonsure de Jacques-Joseph Dumesnil, fils de Laurent Dumesnil et d'Anne Papavoine, de Saint-Lô de Rouen, 23 mars 1746 ; – de Jean-François Gourdin, 12 juin 1762 (plus tard, 2 avril 1768, ordonné prêtre à Beauvais). – Significations de grades de Jean Aroux, vicaire de Sainte-Croix-des-Pelletiers ; – de Pierre-Jacques Blanquet, vicaire de Saint-Remy de Dieppe ; – de Christophe Gatebled, du diocèse d'Avranches, professeur septenaire au collège des Arts en l'Université de Caen ; – de Gabriel-Joseph-Philippe Grumel, prieur du collège de Cluny ; – de Jean-Louis-Pierre Humelot ; – de Jacques-François Le Neveu, originaire de Saint-Sauveur de Caen, y demeurant rue au Canu, paroisse Saint-Etienne, licencié aux lois, professeur septenaire au collège du Bois ; – de Nicolas Le Vez, du diocèse de Coutances, supérieur de l'hôpital de la Trinité à Paris ; – de Jacques-Marin Manoury, professeur de théologie au collège d'Eu. – Collation d'une des prébendes de Saint-Romain en la cathédrale de Rouen, à madame Catherine-Claude-Victoire de Tirebarbe de la Ville, veuve de François-Nicolas Guerard, 28 novembre 1768. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Anne-Louis Roger de Becdelièvre, vicomte de Cany, et à Elisabeth-Marie Boutren d'Hatten-ville, dernier juin 1768 ; – à Adrien-Abraham de Caqueray, de Bezancourt, et à Anne Dilac Lackay, de Trie-la-Ville, 30 août 1768 ; – à François De la Quèrière, de Saint-Lô de Rouen, et à Marie-Anne de Mauroy, de Saint-Urbain, au diocèse de Troyes, 29 mai 1769 ; – à Jean-Nicolas-Claude-Joseph Estancelin, écuyer, veuf delà demoiselle, de Vaudricourt, et à Nicole-Adélaïde de Caqueray de Fontenelle, 24 octobre 1768 ; – à Gilbert Gouin, de Saint-Martin de Châteauroux, de présent domicilié paroisse Saint-Hilaire de Rouen, et à Marie-Anne Desmoulin, de Saint-Éloi, dernier novembre 1768 ; – à Jean-Louis de Gosselin sieur du Caule, et à Marie-Anne de Boulainvilliers, de Neufchâtel, 22 novembre 1768 ; – à Claude-Augustin Guesnier de Gisancourt, et à Marie-Marguerite Devin, d'Autevernes 7 juillet 1768 ; – à Nicolas d'Houpeville de Neuville, veuf de Marie-Jeanne Dupuis, et à Marie-Julie de Serre, de Saint-Laurent de Rouen, 13 juin 1768 ; – à Paul-Charles Cardin Le Bret, sieur de Pantin, de la paroisse de Saint-Sulpice à Paris, et à Anne-Jacqueline-Georgette Hue de Miroménil, de Saint-Lô de Rouen, 17 juin 1769 ; – à François Mollien, veuf de Marie-Catherine Le Febvre, de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, et à Marie-Anne-Marguerite Marguerin, de Saint-Laurent de Rouen, 25 octobre 1768 ; – à Louis Picquenot, de Saint-Cande-le-Vieux, et à Marie-Françoise Pollet, de la même ville, dernier septembre 1768 ; – à Nicolas de Quiros, de Cliponville, et à Françoise Lemaistre de Claville, de Saint-Nicolas de Fécamp, 3 novembre 1768 ; – à Louis Redouté et à Françoise-Aimée Le Vieil, de Saint-Vigor de Rouen, 9 janvier 1769 ; – à Nicolas-Dominique de Saint-Pierre et à Marie-Anne Cousin de Grainville, de Notre-Dame du Havre, 20 octobre 1768 ; – à Charles-Gaspard Toustain de Richebourg et à Angélique-Émélie-Perrine Dubol de la Grée Kalée, 10 janvier 1769.

1769-1770. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Prise de possession, par Dominique de Lastic, de l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par le décès d'Adam-Charles Esmangard, 14 août 1769. – Collation à Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, licencié en l'un et l'autre droit, vicaire général de Rouen, de l'archidiaconé du Vexin Français, vacant par le décès de Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, 15 mai 1770 ; – à Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, de la prébende cononale de Nécy, vacante par le décès dudit Papavoine, 20 mai 1770. – Résignation, par Pierre Le Cesne, licencié ès-lois, de la cure de Sainte-Croix-des-Pelletiers, en faveur de Jean Aroux, vicaire de cette paroisse, 16 octobre 1769. – Collation à Jacques-Guillaume Aube, licencié en théologie, de la cure de Saint-Nicaise, vacante par la démission d'Adrien Osmont, 14 août 1769 ; – à Jean-Baptiste Le Chandelier, de la vicairie perpétuelle de Notre-Dame de la Ronde, vacante par la démission dudit Aubé, 30 juillet 1770 ; – à Jean-Jacques Valentin, bachelier en théologie, de la cure de Saint-Sever, vacante par le décès de François Le Normand, 3 novembre 1769 ; – à Jean de Saint-Géry, curé d'Égreville, au diocèse de Sens, de la cure de Saint-Léger d'Auberbosc, au diocèse de Sens, vacante par le décès de Robert Élie d'Hénouville, sur la présentation d'Armand de Montaut, seigneur de Castelnaut et de Quinsac, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Piémont, 1^{er} février, 1770 ; – à Louis Bourse, de la cure de Saint-Éloi de Bully, vacante par la cession de Jean-Baptiste Furon de Saint-Hubert, 12 juin 1770 ; – à Jacques Du val, de la cure du Gourrel, vacante par le décès de François-Augustin Godescart, sur la présentation de Louis-Roger de Becdelièvre, comte de Cany, 12 décembre 1769 ; – à François Romain, de la cure de Luneray, vacante par le décès de Mathieu Lanfray, 19 juillet 1769 ; – à Jean-Robert de Fréville, de la cure de Saint-Léonard de Maulévrier, vacante par le décès de Martin Le Cordier, 30 octobre 1769. – Décret de l'archevêque, portant union en un seul bénéfice, sous le titre de Saint-Pierre de Portmort, de Portmort et de Saint-Martin de Châteauneuf, dont l'église sera conservée, 23 décembre 1769. – Nomination de Vincent-Pierre Le Roy, à la cure de Saint-Jean-sur-Cailly, vacante par la démission de Jacques-Joseph Dumesnil, sur la présentation de la marquise de Joyeuse, 23 septembre 1769 ; – de Noël Pichon, du diocèse du Mans, à la cure de Saint-Sulpice du Thil, vacante par le décès de Pierre Joron et par la démission de Philippe-Joseph Rhedy, du diocèse de Dublin, 20 octobre 1769 ; – de François Boïeldieu, à la chapelle de Notre-Dame en l'église Saint-Laurent de Rouen, 13 janvier 1770 ; – de Marie-Louise-Françoise Desmarest de Saint-Aubin, à l'une des petites prébendes de Saint-Romain, 19 avril 1770 ; – de Joseph-François Le Ber, aux fonctions de supérieur du séminaire de Saint-Nicaise, en remplacement de Pierre Duval, devenu infirme, 22 juin 1770. – Décret de l'archevêque, portant suppression de la communauté des Annonciades de Montfort et union de leurs biens à la communauté du Saint-Sacrement, 7 juillet 1770. – Nomination de Jean-Michel Grangier, sous-diacre, du diocèse de Cavaillon, au prieuré de Saint-Michel de Bolbec, vacant par la cession de Pierre-Antoine Grangier, docteur en théologie, 21 septembre 1769. – Ordinations, 23 septembre 1769 : tonsurés, 37 (Joseph Alexandre Le Turquier, fils de Jacques-Alexandre Le Turquier et d'Anne Baillard, du Boishéroult) ; – 30 mars 1760 : tonsurés, 39 ; – 22 septembre 1770: tonsurés, 27. – Significations de grades de Charles-François Auger, du diocèse de Bayeux ; – d'Emmanuel-Joseph Blanchard, chanoine de l'ordre de Saint Augustin ; – de François Du Bocage, vicaire de Bléville ; – de Jean-Michel Bongard, curé du Mesnil-le-Vicomte au diocèse de Lisieux ; – de Gaspard Gaillon, maître ès-arts ; – de Jean-Baptiste Lamidey ; – de Joseph-François-Ovide Le Masson, bachelier en théologie, de la maison de Sorbonne ; – d'Ambroise-Louis Geoffroi Lemeur, bénédictin du diocèse de Rennes ; – de Jacques-Augustin Manoury, bachelier en théologie, demeurant en la communauté de Saint-Roch à Paris ; – de Paul-Louis de Mondran, cleric de Toulouse ; – de François Savary, du diocèse de Bayeux ; – de François-Simon Rollet, maître ès-arts, bachelier en théologie, demeurant, à Paris, au collège Louis le Grand. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Charles-Louis-Denis Ballière De Laisement, de Sainl-Lô de Rouen, et à Marie-Catherine Quevillon, de Saint-Patrice, 17 septembre 1770 ; – à Henri-François Baudot de Senneville, veuf de Marie-Anne-Gabrielle Dachev, et à Madeleine Mallet de Gravelle de Cramensnil, 22 novembre 1769 ; – à Henri-Charles-Jean-François de Brèvedent de Sahurs, conseiller honoraire au parlement de Normandie, veuf d'Anne Mouret, et à Marie-Marguerite-Madeleine de Rome, de Saint-Patrice, dernier septembre 1769 ; – à Jacques-Robert-François Guesnier, de Noyon-le-Sec, et à Catherine-Victoire Pagnière, d'Étrépagny, 17 octobre 1769 ; – à Louis Ligol, de Saint-Nicolas de Rouen, et à Marie-Catherine Le Houé, de Saint-Laurent, 15 janvier 1770 ; – à François Logerot, conseiller au parlement de Normandie, de Saint-Pierre-l'Honoré, et à Bathilde Louvel de Janville, de Paluel, 12 février 1770 ; – à Jean-Jérôme

Ménard, conseiller au parlement, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Charlotte-Élisabeth De La Tour, 7 février 1770 ; – à Henri-Pompone-Louis comte de Montenay, veuf d'Anne-Louise de Beaurepaire, de Fourges, et à Renée-Thérèse Bochard de Champigny, de Saint-Denis de Paris, 27 novembre 1769 ; – à Jean-François de Nogues, comte d'Assas, et à Marie-Jeanne-Baptiste de Beaumer, veuve de Pierre-Augustin Durand de Missy, de Saint-Nicaise, 23 octobre 1769 ; – à Philippe-Charles-François Odoard du Hazé, de la paroisse Sainte-Barbe, et à Marie-Catherine Lambert de Beaulieu, veuve de Jean-Élie de Caumont de la Louque, de Sainte-Marguerite au doyenné d'Aumale, 23 février 1770 ; – à François Poterat, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et à Victoire-Julie de Paix-de-Cœur, de Barentin, 21 août 1769 ; – à Alexis Tierce, de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, et à Anne Le Peinteur, de Saint-Godard de Rouen, 19 juin 1770 ; – à François-Xavier de Virieu, comte de Beauvoir, du Havre-de-Grâce, et à Anne-Marie-Antoinette de Fagan, veuve de François Le Tourneur, de Saint-Sulpice de Paris ; 25 février 1770 ; – à Guillaume Vauloger, de Saint-Martin-de-Condé-sur-Noireau, et à Marie-Catherine Aumont, de Saint-Patrice, 28 novembre 1769.

G. 6197. (Registre) – Grand in-folio, 403 feuillets, papier, relié en parchemin.

1770-1772. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : Thomas Hardouin d'Oillanson de Courcy, du diocèse de Séz, licencié ès-droits, 21 mars 1771. – Nomination de Bernard Batailler d'Omonville, licencié en la faculté de Paris, à la prébende canoniale de Saint-Saire, vacante par le décès de Bertrand-Joseph Boby, 8 octobre 1771 ; – de Guillaume Clémence, licencié en droit, à la prébende canoniale de Nécy, vacante par la démission de Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, qui n'avait pas pris possession, 18 avril 1771 ; – de Jean-François-Claude Le Prince, à la cure de Saint-Vincent de Rouen, vacante par la résignation de Henri-Pierre Auber, 21 juin 1771 ; – de Robert Bechervoise, à la cure de Saint-Lubin d'Alliquerville, vacante par la résignation de Louis Duhamel, 5 août 1771 ; – d'Antoine Felgères, vicaire de l'Hôtel-Dieu de Paris, à la cure de Notre-Dame d'Arques, vacante par le décès de Pierre Brossard, 24 août 1771 ; – de Louis-Barthélémy Dumont, à la cure de Blainville, vacante par le décès de Pierre Le Bourgeois, 25 juin 1771 ; – de Pierre Marc, gradué, à la cure de Saint-Pierre de Déville, vacante par le décès d'Hilaire Le Porc, 26 avril 1771 ; – de Claude Dumont, à la cure de Notre-Dame de Douville, vacante par le décès d'André de Sasseville, 20 août 1771 ; – de Jean Le Houx, à la cure de Saint-Pierre d'Heuqueville, sur la présentation de Charles-Marin-André de Quintanadoine de Betteville, conseiller au parlement ; prise de possession, 12 octobre 1770 ; – de Barthélemy Grégoire, curé de Saint-Laurent de Brèvedent, à la cure de Saint-Pierre de Graimbouville, vacante par le décès d'Antoine Chauvin, 19 avril 1771 ; – de Jacques Aumont, du diocèse de Bayeux, à la cure de Hautot-sur-Dieppe, vacante par le décès de Charles-Guillaume Houard, 6 mars, 1771 ; – de Nicolas-François de Sonning de Lignon, curé d'Iclon, *olim* la Crique, à la cure de Cropus, vacante par le décès de Gilles Le Queu, 25 juillet 1771 ; – de Louis-François Feuillo, à la cure de Saint-Jacques de Neufchâtel, vacante par le décès de Jean-Joseph Gressent, 9 janvier 1771 ; – de Charles-Jacques-Denis de Becdelièvre, chanoine de Saint-Brieuc, à la cure de Saint-Maclou d'Ouainville, vacante par le décès de Pierre-Marc de Becdelièvre, 7 décembre 1770 ; – de Nicolas-Augustin Auquetil, à la cure de Notre-Dame de Pavilly, vacante par la démission de Pierre-Guillaume Coquillot, 5 mars 1772 ; – de Nicolas Houard, à la cure de Saint-Martin-en-Campagne, vacante par le décès de Claude Jolly, 14 février 1771 ; – de Charles-Ferdinand de Calonne de Coquerel, à la cure de Saint-Ribert de Torcy-le-Grand, vacante par la résignation de Jean Aroux, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, qui avait été nommé à cette cure de Torcy (29 mai 1771), après le décès de Nicolas-Louis-Hilaire de Beuzeville, 7 novembre 1771, ladite démission faite pour cause de permutation contre la chapelle de Sainte-Marguerite du Val-Saint-Riquier, au diocèse d'Amiens ; – de François-Alexandre Carlier, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Maurice de Vesly, vacante par le décès de Jacques-Dominique Boelard, 21 avril 1771 ; – de Jean-Baptiste Fliot, à la chapelle de Saint-Catald, à Saint-Martin-en-Campagne, 16 mars 1772 ; – de Jean-Baptiste-Henri-Marie de Roucy, à la chapelle du manoir de Déville, 18 novembre 1771 ; – Prise de possession d'un canonicat à Yvetot par Joseph-Marie Closet, bachelier de Sorbonne, directeur du séminaire royal de la Sainte famille dit les Trente-trois, 28 novembre 1771. – Nomination de Gaspard Brunet de Tressemanes, ancien évêque de Glandève, à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, vacante par le décès de François de Fitz-James,

évêque de Soissons ; bulle, 11 août 1771 ; prise de possession, 21 août même année ; – de Pierre-Nicolas Fossard, à l'abbaye de Marcheroux, vacante par le décès de M. Clément ; bulle, 6 des calendes de juin 1771. – Prise de possession, par Louis Fournier, de la congrégation de la Chancelade, du prieuré de Notre-Dame de Magny, vacant par le décès de M. de Bellecin, 28 août 1771. – Nomination de Raymond de Mary, du diocèse d'Aleth, au prieuré de Saint-Laurent en Lyons, vacant par le décès de Maupin ; bulle, 14 des calendes de décembre 1771 ; – de sœur Millo, au prieuré d'Yvetot, vacant par la démission de Françoise Baudot de Senneville, 18 juillet 1771 ; – de frère François-Didier Mesnard, procureur général des ordres du Roi, secrétaire de ses commandements, à la commanderie de Saint-Antoine de Gratemont, vacante par le décès de Claude Dorat de Chameulles, secrétaire général des ordres du Roi ; brevet du Roi, 31 août 1771. – Ordinations, 15 mars 1771 : tonsurés, 31 ; – 21 septembre 1771 : tonsurés, 45 ; – 3 avril 1772 : tonsurés, 28. – Significations de grades de Gilles Barbier, de Bures, au diocèse de Bayeux ; – de Bernard Batailler d'Osmonville, maître ès-arts ; – de Lambert Bin, professeur en l'Université de Caen ; – de Jean Foutrel, organiste du Bec-Hellouin ; – d'Augustin Godefroy, du diocèse d'Amiens, professeur de philosophie au collège de Rouen ; – de Pierre Le Lièvre, professeur de troisième au collège du Mont ; – de Jacques-François Le Nepveu, de Saint-Sauveur de Caen, professeur septenaire au collège du Bois à Caen ; – de Robert-Thomas Lindet, du diocèse de Lisieux, ordonné sous-diacre, à Rouen, 19 septembre 1767 ; diacre, à Paris, 24 septembre 1768 ; prêtre, à Rouen, 23 septembre 1769 ; bachelier de licence en théologie, maître ès-arts, demeurant à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice ; – de Jacques Louvel, professeur royal en langue grecque au collège des Arts à Caen ; – de François-Félix de Paul de Marbeuf, bachelier en théologie ; – d'Augustin François-Joseph Molmy, de Cambrai. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jacques-François-Adrien-Boïeldieu, de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen, et à Anne-Marguerite Dumouchel, de Notre-Dame de la Ronde, 9 mars 1772 : – à Pierre Ciszville, de Forges, et à Françoise-Angélique Le Febvre de Mirville, 18 septembre 1771 ; – à Gabriel de Clieu, d'Assigny, veuf de Lucie-Nicole Du Bourg, et à Marie-Élisabeth Le Roux du Fay, veuve de René-Robert Hurard du Catillon, 25 octobre 1770 ; – à Louis-César-Auguste de Corday, de la Vieille, au diocèse de Bayeux, et à Anne-Victoire Descorches, de Saint-Godard de Rouen, 4 février 1771 ; – à Alexandre-François De Coularé de la Fontaine, de Saint-Herbland, et à Marie-Angélique-Thérèse Auzoult, de Saint-Vivien de Rouen, 13 mai 1771 ; – à Antoine-François Daullé, de Saint-Roch, à Paris, et à Marie Catherine-Julie Blondeau, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 26 février 1771 ; – à François-Nicolas Doré de Bariville et à Marie-Anne Gallemant de Beaurepaire, de Saint-Nicaise de Rouen, 6 juillet 1771 ; – à François-Christophe Dufriche des Genettes, de Saint-Patrice de Rouen, et à Anne-Aimée de Broé, 3 avril 1771 ; – à Pierre-Nicolas de Fontenay, de Saint-Vincent de Rouen, et à Élisabeth-Marguerite-Thérèse Hurard, 5 novembre 1770 ; – à Eustache-François-Louis-Raymond-Alexandre Formont, de Gisors, et à Marie-Jeanne-Victoire Lans, de Saint-Laurent de Rouen, 15 décembre 1770.

G. 6198. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier, relié en parchemin.

1772-1773. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination d'official diocésain : Pierre-Charles-Honoré Bridella, chanoine de la cathédrale, vicaire général, 6 avril 1773. – Nomination de Jean-Auguste de Chastenot de Puységur, du diocèse d'Alby, licencié en théologie, de la maison de Navarre, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission de François-Joseph de la Rochefoucauld Bayers, nommé à l'évêché de Beauvais, 22 avril 1772 ; prise de possession, le 25 avril, même année ; – de François-Félix de Paul de Marbeuf, bachelier en théologie, à un canonicat vacant par la résignation de Jean-François Cornet, 17 avril 1772 ; – de Pierre-Joseph Deschamps, licencié en droit civil et canon, vicaire de Saint-André de Rouen, à la cure de cette église vacante par la démission d'Adrien-Marie Baudinot, prêtre du diocèse d'Autun ; prise de possession, 16 juillet 1772 ; – de Jean Le Maistre, à la cure de Saint-André hors ville, vacante par la résignation de Charles-Louis Lenfant, 14 juillet 1772 ; – de Jacques-Marin-Louis Bademer, vicaire d'Harfleur, à la cure de Saint-Paul lès-Rouen, vacante par le décès de Pierre-Jean Roost, 16 avril 1773 ; – de Julien Benoist, du diocèse d'Avranches, à la cure de Saint-Aignan de Bures, vacante par le décès de Richard-Constantin Eudes, 29 mai 1772 ; – de Robert Pichard, curé de Gisancourt, à la cure de Dangu, vacante par le décès de Charles-Louis-François de Quenescourt, 4 mai 1773 ; – de Jean-Augustin Delvincourt, au prieuré-cure de Saint-

Remy de Lépinay, *vulgo* d'Éspinay-sous-Gamaches, vacant par la révocation à son monastère de frère Nicolas Hourbois, 13 avril 1773 ; – de Nicolas Le Forestier, à la cure de Fontaine-le-Dun, vacante par le décès de Pierre l'Heureux ; présentation faite par Charles-Jacques-Denis de Becdelièvre, licencié de la faculté de théologie de Paris, ancien vicaire général de Rennes et de Saint-Briec, curé d'Ouainville, comme procureur du marquis de Cany, patron de la paroisse, 1^{er} avril 1772 ; – de Jean Morin, à la cure de Saint-Valéry de Gourchelles, vacante par le décès d'Antoine-Simon Boulard, 12 juin 1772 ; – de Louis Guesnier, à la cure de Notre-Dame de Molaincourt, vacante par le décès de Jean-Nicolas Le Febvre, 27 mai 1773 ; – de Louis Le Féron de la Heuse, à la chapelle de Saint-Eutrope de Pierreville, vacante par le décès de Jean-François Allard, 7 mai 1772. – Nomination de René-Marie-Maximilien-Léopold de Stabenrath, à un canonicat de Gournay, vacant par le décès de Jean-François-Crespin Paterelle ; présentation faite par Charles-François de Montmorency-Luxembourg, 26 mars 1773. – Nomination de Joseph d'Andigné de la Chasse, évêque de Châlons, à l'abbaye d'Eu, vacante par le décès de Claude-Jean Macé ; bulle, 6 des calendes de mai 1773 ; prise de possession, 5 juin même année ; – de Joseph-François-Marc de Laurencin, à l'abbaye de Foucarmont, vacante par le décès de Jacques-Louis de Quesne ; bulle, 8 des calendes de janvier 1772 ; fulmination de la bulle, 12 janvier 1772. – Décret de l'archevêque, portant extinction de la communauté de Beaulieu et union de ses biens au séminaire de Saint-Nicaise, 19 octobre 1772. – Nomination de François-Louis Lattaignant de Bainville, à la commanderie de Saint-Antoine de Gratemont, vacante par le décès de François-Didier Mesnard, procureur général des ordres du Roi militaire et hospitalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, 24 mars 1772 ; – de Jean-Louis de Riquier de Caraman, du diocèse de Toulouse, au prieuré de Saint-Paul-eu-Lyons, vacant par la cession de Jean-Claude Marion, 22 septembre 1772. – Décret de l'archevêque, portant extinction de la conventualité de Saint-Laurent en Lyons et union de ses biens au séminaire de Saint-Nicaise, 22 octobre 1772. – Autre décret de l'archevêque, portant extinction de la conventualité du prieuré de Saint-Jacques du Val-aux-Grés et union de ses biens au séminaire archiépiscopal de Saint-Vivien, 20 octobre 1772. – Nomination de François Midor, du diocèse de Lyon, curé de Saint-Paul de Paris, au prieuré du Val-aux-Grés, vacant par le décès de Pezier ; bulle, 5 des nones de mai 1773. – Ordinations, 19 septembre 1772, à Rouen, par Joseph de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais : tonsurés, 33 : – 26 mars 1773 : tonsurés, 32. – Significations de grades de Jean-Baptiste Mulot, professeur de physique au collège royal de Rouen ; – de Jean-Louis Bellenger, bachelier en théologie, demeurant au collège Louis-le-Grand ; – de Pierre-Nicolas Le Taillandier, maître ès-arts ; – de Jean-Baptiste Duboc, professeur septenaire en l'Université de Paris ; – de François-Simon Rollet, bachelier en théologie, du collège Louis-le-Grand ; – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Louis-René de Belleval, d'Aumale, et à Geneviève-Charlotte-Madeleine Crignon de Beauserré, de Saint-Gilles au diocèse d'Amiens, dernier juin 1773 ; – à Guillaume-François Boistard de Prémagny, sieur de Vauville, de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, et à Marie-Madeleine Tiphaigne de la Roche, de la paroisse de Sainte-Groix-Saint-Ouen, 7 juin 1773 ; – à Antoine-Joseph-Thomas Amyot, sieur du Mesnil-Gaillard, veuf de Marie-Marguerite Le Jeune, de Lamberville, et à Élisabeth-Reine-Fortunée Gueroult de Puismartin, de Sainte-Foi, 3 février 1773 ; – à Jean-Charles-Benoît Gorlier, de Saint-Martin de Rouen, et à Marie-Anne-Cécile Pimare, de Notre-Dame de la Ronde, 17 novembre 1772 ; – à Pierre-David de Caqueray de Montval et à Françoise-Élisabeth de Caqueray des Loges, de Saint-Saëns, 6 novembre 1772 ; – – à Esprit-Robert-Marie Le Roux baron d'Esneval, président à mortier au parlement de Normandie, et à Marie-Françoise-Félicité de Morant, de Saint-Sauveur de Rennes, 28 octobre 1772 ; – à Charles-Antoine Pocholle, de Notre-Dame d'Eu, et à Marie-Anne Vieubled, veuve de Denis Le Blond, de Notre-Dame de Neufchâtel, 23 septembre 1772 ; – à Antoine-Raoul-Gabriel comte Le Bègue de Germiny, de Saint-Epvre de Nancy, et à Aimable-Julie-Gueroult de Puis-Martin, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 11 août 1772 ; – à Ferdinand Mercastel, de Croixdalle, et à Angélique Le Vaillant, de Saint-Aubin, 28 avril 1772 ; – à Nicolas-Jean-Baptiste de Collardin, sieur de Chanteloup, capitaine d'infanterie, demeurant à Avranches, paroisse de Notre-Dame-des-Champs, fils de Louis-Éloi de Collardin, sieur de Boisdamie, et à Louise-Émilie Toustain de Richebourg, fille du lieutenant des maréchaux de France au pays de Caux et d'Emmanuelle Angélique Le Clerc.

1773-1774. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Jean-Pierre Bordier, à l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par la démission de M. Dominique de Lastic, 11 avril 1774 ; prise de possession, 13 avril suivant ; – dudit de Lastic, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la démission de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, nommé à l'évêché d'Avranches, 9 avril 1774 ; prise de possession, 9 mai ; – de Pierre-Charles-Honoré Bridelle, au canonicat vacant par le décès de Pierre-André Duval d'Autigny ; prise de possession, 12 décembre 1767 ; – d'André-Albert Huet Damonville, au canonicat vacant par la démission de Jean-Baptiste Le Bourlier, 23 avril 1774 ; prise de possession, 22 août même année ; – de Louis Lesueur, gradué, au canonicat vacant par le décès de Jean Saas, 14 avril 1774 ; prise de possession, 16 des mêmes mois et an ; – de Jean-Baptiste-Henri-Marie de Roucy, au canonicat vacant par le décès d'Armand-Jean Guesdier de Saint-Aubin, 16 février 1774 ; prise de possession, 28 juin, même année ; – de Joseph-François-Ovide Le Masson, à la cure de Saint-Amand de Rouen, vacante par la démission de Pierre-Joseph Deschamps, curé de Saint-Martin-du-Pont, 25 juin 1774 ; – dudit Des champs, à la cure de Saint-Martin-du-Pont, vacante par le décès de Nicolas-Charles-Léonard Oury, 19 mars 1774 ; – de François Le Clerc, à la cure de Saint-Pierre-du-Chatel, vacante par le décès de Charles-Henri de Poilvillain, 23 décembre 1773 ; prise de possession, 28 février 1774 ; – de Michel-Pierre Morel, à la cure de Saint-Pierre de Déville, vacante par le décès de Pierre Marc, 15 février 1774 ; – de Louis-François Le Breton de Vertemare, curé de Saint-Sauveur de Fours, à la cure de Saint-Pierre de la Ferté, et à son annexe Saint-Samson, vacantes par la démission de François Amaury, dernier août 1774 ; – de Charles Aché, à la cure de Saint-Éloi de Forges, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Étienne-Simon Regnault ; prise de possession, 20 janvier 1774 ; – de Pierre-Louis Le Febvre de la Roche, à la cure de Saint-Pierre de Grémonville, vacante par le décès d'Antoine Lignant de Lussac, 7 avril 1774 ; – de Charles Gentil, à la cure de Longueville, vacante par le décès de Louis-Nicolas Du Château, 28 février 1774 ; – de Jacques Noyon, du diocèse de Coutances, habitué en l'église de Cléry, à la cure de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng, vacante par le décès d'Antoine Duvivier ; prise de possession, 2 décembre 1773 ; – de Gabriel Grésille, chanoine régulier, à la cure de Saint-Eustache-la-Forêt, vacante par le décès d'Adrien Récusson, 30 août 1774 ; – de Pierre-Jean-François Duval, à la cure de Saint-Ouen de Longpaon, vacante par la résignation de Pierre-François-Joseph Heurtault ; bulle, 5 des calendes d'avril 1774 ; – de Jean-Baptiste-Adrien Trochet, à la cure de Saint-Vast de Sommery, vacante par le décès de Jean Du Buc, sur la présentation de Jacques-Étienne Du Mesniel, marquis de Sommery, 22 octobre 1773. – Décret de l'archevêque, sur la demande de messire Alexandre-Robert De la Vache, sieur du Saussay, de Morgny et Vymont, portant extinction du titre de la chapelle de la Délivrande, au hameau de Maillommais, près de Blainville, et union des biens de ladite chapelle à celle de Sainte-Marguerite au château de Mondétour à Morgny, 13 mai 1774. – Nomination de Guillaume-Gilles Fiquet, à un canonicat de Blainville, vacant par le décès d'Isaac Ravette, 2 août 1773. – Décret de l'archevêque, portant suppression du chapitre et église collégiale de Charlemesnil et union de ses biens à l'église collégiale et paroissiale de Sauqueville, où il y aura désormais un doyen, un chantre et 6 chanoines 26 septembre 1772. – Nomination, par Louise-Sophie de Spack ou Despach, religieuse de l'abbaye de Pantemont, au prieuré de Saint-Aubin-lès-Gournay, vacant par la démission de Geneviève-Charlotte Pinthereau de Bachivilliers, 7 avril 1774 ; prise de possession, 27 avril ; – d'Augustin-René-Louis Le Mintier, du diocèse de Saint-Malo, vicaire général du diocèse de Rennes, au prieuré de Saint-Pierre du Neufmarché, vacant par le décès de Jacques-Philippe de Darnault, 11 décembre 1773 ; – de Sixte-Louis-Gonstant Le Roux de Bonneval, chanoine de Paris, au même prieuré, encore signalé comme vacant par le décès du même Darnault, 25 avril 1774 ; – prise de possession, par Jean-Claude Marion, du diocèse de Genève, chanoine de Paris, prieur de Saint-Martin de Noyon, dit Charleval, et de Saint-Jean de Berne, au diocèse du Mans, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Jean-Louis Riquet de Caraman, 8 octobre 1773. – Nomination de Charlotte-Élisabeth de Barbançon, du monastère des Chazes, au diocèse de Saint-Flour, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacant par le décès de sœur de Planterose ; bulle, 14 des calendes de décembre 1773 ; fulmination, 31 décembre même année ; – de Jean-François Daspres, moine bénédictin, au prieuré de Sainte-Radegonde-lès-Neufchâtel, vacant par la résignation de Guillaume Lucas, 3 octobre 1773. – Ordinations, 18 septembre 1773 : tonsurés, 24 ; – 18 mars 1774 : tonsurés, 18 ; – 4 septembre 1774 : tonsurés, 45 (Jacques-Martin-Victor Guesnier des Bordeaux, fils de Jean-Paul-Thomas Guesnier et de Marie-Catherine-Louise de Seffryc, des Andelys). – Significations de grades

d'Edmond Bertault, curé de Sainte-Radegonde de Giverny ; – de Robert-Patrice Feron, desservant la cure de Saint-Vigor-le-Grand près Bayeux ; – d'Étienne-Philippe Le Corney, demeurant à Paris, en la communauté des prêtres de Saint-Roch ; – de Pierre-Nicolas Le Taillandier, vicaire de Déville-lès-Rouen ; – de Jacques Louvel, de l'Académie de Caen, professeur royal en langue grecque, originaire d'Hermanville, au diocèse de Bayeux ; – de Louis-François Rouxel, vicaire de Canon, au diocèse de Sées ; – de Félix-Justin-Elzéar Susleau ; – d'Augustin-Alexis Taillet ; – de Jacques-Bernard-Honoré Tiercelin, supérieur au séminaire Joyeuse. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas-Charles-Armand de Bailleul, conseiller au parlement de Rouen, et à Marie-Louise-Félicité-Alphonsine de Civille de Rames, de Saint-Nicolas de Rouen, 3 septembre 1773 ; – à Charles-Guillaume-Léonor Duboc, sieur de Radepont, et à Marie Lucas de Sainte-Honorine, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 3 septembre 1774 ; – à Pierre François-Victor Gaillard et à Octavie-Charlotte-Eulalie Le Febvre de Vatimesnii, de Saint-Laurent de Rouen, 11 avril 1774.

G. 6200. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1775-1776. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général : Henri-Charles Dulau d'Allemans, licencié en théologie, de la maison de Navarre, 7 mars 1775 ; – de vice-gérant du promoteur de l'officialité métropolitaine et diocésaine : Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, licencié en théologie de l'Université de Paris, 13 mars 1775. – Nomination de Jean-Baptiste-Philippe-Amand-Fidèle de Clercy, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission Jean-Auguste de Chastenot de Puységur, nommé à l'évêché de Saint-Omer, 2 mai 1775 ; prise de possession, 10 juillet 1775 : – de Louis Bourse, docteur en théologie, curé de Bully, à la cure de Saint-Patrice de Rouen, vacante par le décès de Jacques-François Bouchard, 7 décembre 1775 ; prise de possession, 14 des mêmes mois et an ; – d'Antoine Corel, chanoine régulier, à la cure de Saint-Nicolas de Beauvoir, vacante par le décès de Pierre-Romain Corneillot, 15 juillet 1775 ; – de Jean-Louis-Pierre Humelot, directeur des religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement de Rouen, à la cure du Bois-héroult, vacante par le décès de M. Fortier, sur la présentation de M. Bénigne Poret de Blossenville, procureur général à la Cour des Comptes, 30 janvier 1775. – Résignation de la cure de Bois-l'Évêque, par Charles-Alexandre Le Chevalier, chanoine régulier du prieuré de Friardel, 27 septembre 1775. – Nomination de Guillaume Malandin, à la cure de Bréauté, vacante par la démission d'Alexandre Gaillon, 17 août 1775 ; – de Nicolas-Jacques Petit, à la cure de Saint-Aubin de Dancourt, vacante par la démission de Jean-Baptiste Martin Maubert, 1^{er} septembre 1775 ; – de Charles Hubert, à la cure de Dangu, vacante par le décès de Robert Pichard, 26 juin 1775 ; – de Jean-Virgine Durand, prieur de Saint-Martin-au-Bois, à la cure de Saint-de Saint-Jean d'Eu, vacante par le décès de Louis De Fays ; prise de possession, 3 avril 1775 ; – d'Antoine-Augustin-René Desmazis, bachelier en droit de la faculté d'Orléans, à la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission de François-Gabriel Béguin, prieur curé de Lochères ; prise de possession, 10 août 1775 ; – de Pierre-François-Toussaint Le Clerc, à la cure de Longuerue, vacante par la démission de Charles Guillebert, 30 décembre 1775 ; – de Nicolas-Augustin Groulard, à la cure du Mont-aux-Malades, vacante par la résignation de Jean-Baptiste Viot, 17 juillet 1775 ; – de Jacques Despierres, vicaire de Saint-Denis de Lyons, à la cure de Morgny, vacante par le décès de Denis Maurice, sur la présentation d'Olympe-Élisabeth Jubert du Thil, dame de Morgny, veuve de César-François comte de Chatelux, vicomte d'Avallon, 1^{er} chanoine héréditaire de la cathédrale d'Auxerre, colonel du régiment d'Auvergne, 29 novembre 1774 ; – d'Antoine-Charles Bernage, maître ès-arts, à la cure de Saint-Victor-l'Abbaye, vacante par le décès de Jean-Baptiste-Nicolas Le Vendanger ; présentation, 27 avril 1775 ; – de Robert Lemoine, à la cure de Saint-Pierre de Vassonville, vacante par le décès de Pierre Fontaine, 28 août 1775 ; – de Pierre-Denis Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage, à la chapelle Saint-Agathe en la cathédrale ; prise de possession, 30 août 1775. – Lettres de Claudine-Germaine de Conty-Hargicourt qui nomment Marie-Joseph de Conty-Hargicourt, licencié en droit, chanoine de la Sainte-Chapelle, aux fonctions d'official de Fécamp, 29 novembre 1775 ; le même, aux fonctions de vicaire général et de doyen de l'exemption de Montivilliers, même date. – Nomination de Jean du Chileau, du diocèse de Saintes, à l'abbaye du Valasse, vacante par la cession de Pierre-François Fumée ; bulle, 4 des calendes de mars 1774 ; prise de possession, 3 mai 1775 ; – d'Esprit-Louis-Marie Bourguilleaud de Brebire, du diocèse de la Rochelle, au prieuré

Saint-Éparche de Floisy, vacant par le décès de Pierre de Forceville, 16 novembre 1775 ; – de Sexte-Louis-Constance Le Roux de Bonneval, prieur de Thouarée, au prieuré du Neufmarché, 17 novembre 1774 ; – de Jean-Baptiste Le Rat, doyen du chapitre d'Andely, au prieuré de Notre-Dame de Sigy, vacant par la résignation qu'en avait faite en sa faveur Joseph-François de Malide, évêque de Montpellier ; bulle, 8 des calendes de mars 1775 ; prise de possession, 19 avril 1775. – Ordinations, dernier mars 1775: tonsurés, 40 (Louis-François Bodin, fils d'Antoine-François Bodin et de Marie-Élisabeth Bodin, de Notre-Dame de Neufchâtel) ; 22 septembre 1775 : tonsurés, 56 ; ordinations faites par M^{sr} de Noé, évêque de Lescar. – Significations de grades de Louis-Nicolas Anquetil, prêtre habitué à Ocqueville ; – d'Antoine-Charles Bernage, vicaire de Grémonville ; – de Louis-François-Augustin Gosset, vicaire de Gerponville ; – de Dom Jacques-Martin Juteau, religieux au prieuré de Nogent-le-Rotrou ; – de Louis-Charles Le Baube ; – de Jacques-François Le Nepveu, licencié aux lois, professeur au collège du Bois à Caen ; – de Jacques-David Moulin, fils de Jacques-Robert Moulin, avocat au parlement de Normandie, à Rouen ; – de Jacques-Antoine Savary, vicaire de Melleville ; – d'Antoine de Villeneuve d'Esclapon. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Louis-Alexandre-Nicolas Brunel, avocat au parlement, et à Marie-Anne-Michel-Agathe Gauthier, de Saint-Patrice de Rouen, 24 juillet 1775 ; – à Guillaume Gaudron de Coquereumont et à Marie-Catherine Le Rat, de Saint-Nicolas de Rouen, 18 janvier 1775 ; – à Antoine-Marie comte de Clusel, de Saint-Roch de Paris, et à Antoinette-Perpétue-Thomas du Fossé, de Saint-Godard de Rouen, 8 mars 1775 ; – à Nicolas Gibert, écuyer, de Saint-Ouen du Pont-Audemer, et à Marie-Marguerite Dufour de Plumetot, de Saint-Godard de Rouen, 11 septembre 1775 ; – à Aimable-Guillaume Guérard de la Quesnerie, de Saint-Sauveur de Bayeux, et à Marguerite-Jeanne Le Prévost, de Saint-Godard de Rouen, 3 novembre 1774 ; – à Charles-Alexandre, marquis d'Héricy, sieur de la Ferté-Fresnel, veuf de Marie-Thérèse-Geneviève Le Franc, et à Marie-Angélique-Hyacinthe Le Seigneur de Reuville, de Saint-Godard de Rouen, 20 février 1775 ; – à Pierre-Louis Le Carpentier de Chailloué, de Saint-Laurent de Rouen, et à Marie-Aglaré Guillebon de Montmirail, de Saint-André de Rouen, 8 mai 1775 ; – à Armand-Menidée Legonidec de Traissan, de Vitry, et à Marie-Charolte-Joséphine de Morant, de Saint-Vivien de Rouen, 10 juillet 1775 ; – à Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant de Boisguilbert, de Sainte-Groix-Saint-Ouen de Rouen, et à Monique-Amélie Guillebon de Saint-Ulpace, de Saint-Cande-le-Jeune de Rouen, 8 mai 1775 ; – à Pierre-Jacques-Toussaint Le Tail landier de Saint-Denis de Rouen, et à Marie-Madeleine Bouffard, de Saint-Maclon, 19 décembre 1775 ; – à Alain O'Reilly, écuyer, sieur de Mittown, de Saint-Sever de Rouen, et à Agnès Norris, de Ronnenouvelle, à Paris, 27 novembre 1775 ; – à Charles-Marie-François Rondeaux, et à Constance-Adélaïde Chapais, de Saint-Sauveur de Rouen, 24 octobre 1774 ; – à Marin-Robert Tuvach de Vertville, de Notre-Dame d'Andely, et à Marie-Madeleine Ravette, de Boisemont, 10 octobre 1771 ; – à Jean-Baptiste-Charles-David Vaignon de Mortemer, de Saint-Patrice de Rouen, et à Marie-Marguerite-Madeleine Rome, veuve de Henri-Chares-Jean-François de Brèvedent, 25 décembre 1775.

G. 6201. (Registre.) – Grand in-folio, 401 feuillets, papier, relié en parchemin.

1776-1777. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général du diocèse : Charles-Constant-César-Joseph-Loup-Mathieu Dagout, du diocèse de Grenoble, licencié en théologie, 2 mars 1776. – Nomination de Jacques-Germain Le Roy, vicaire de Saint-Maclou de Rouen, à la cure de Bully, vacante par la résignation de Louis Rourse, 10 février 1776 ; – de Jean-Baptiste Papillon, à la cure de Notre-Dame de Canville, vacante par le décès de Pierre Martin, 15 novembre 1776 ; – de Brunon-Charles Beudon, à la la cure de Gisors, vacante par le décès d'Antoine-Charles Le Prévost, 12 février 1776 ; – de Charles-Emmanuel-Augustin Liot, chanoine du Sépulcre de Rouen, à la cure de Saint-Denis de Guiseniers, vacante par le décès de François-Jacques Le Blanc, 29 juin 1776 ; – de Jean-Laurent-François Le Maur, curé de Cramensnil, à la cure de Saint-Pierre de Prétot, vacante par le décès de François-Alexandre de Roquigny de Bulonde, 17 février 1776 ; – de Louis-François-Marie de Brihon, à la même cure, vacante par la démission dudit Le Maur, 14 novembre 1776 ; – de Gabriel-Nicolas Martin, à la cure de Saint-Aubin-la-Campagne, vacante par le décès de Michel Moulin, 16 août 1776 ; – de Charles-François Saunier, à la cure de Saint-Maurice d'Ételan, vacante par la résignation de François Heugue, 17 décembre 1776 ; – de Dom Roger Chambon, chanoine régulier, prieur de Millac, au diocèse de Poitiers, à la cure de Saint-Sauveur-en-Campagne, vacante par la

démission de Charles-Barthélemy Clouet, 18 juin 1776 ; – de Charles Langlois, à la cure de Saint-Paterne de Sartilly, au diocèse d'Avranches, vacante par le décès de René Tesson, sur la présentation des religieux du Mont-Saint-Michel ; collation faite par l'archevêque de Rouen, sur le refus de l'évêque d'Avranches, 5 mai 1776 ; – de François Le Mée, du diocèse de Chartres, à la cure de Touffreville, au doyenné d'Eu, vacante par le décès de frère Paul-Victor Douin de Courcelles, religieux pénitent, sur la présentation du comte d'Eu, 21 août 1776. – Nomination de Pierre Regnault, du diocèse de Bayeux, licencié en droit, curé de Saint-Samson de Gueutteville, aux fonctions d'official, de vicaire général, et de doyen de l'exemption de Montivilliers, 21 mai 1771 ; – de Pierre Cotelte, curé d'Octeville, licencié en l'un et l'autre droit, aux fonctions de vicaire général de la même exemption, 16 mai 1776 ; – Ordinations, 29 mars 1776 : tonsurés, 46 (François-Gabriel De Bray, fils de Pierre-Augustin Camille De Bray et d'Anne Le Feron, de Notre-Dame de la Ronde) ; – 21 septembre 1776 : tonsurés, 36 (Jean-Charles-Michel Bourgeaux, fils de Jean Bourgeaux et de Modeste De la Planne, de Bacqueville) ; – 15 mars 1777 : tonsurés, 42. – Significations de grades de Charles-François Auger, du diocèse de Bayeux ; – de Jacques Bréant, demeurant au collège Louis-le Grand ; – de François-Nicolas Demarest, bachelier en théologie, demeurant au collège du Plessis ; – de Jean Hennequel, professeur au collège royal de Rouen ; – d'Alexandre Jullien, vicaire de Saint-André-sur-Cailly ; – de Jean-Nicolas Lambert, bachelier de Sorbonne, demeurant au petit séminaire Saint-Sulpice à Paris ; – de François-Charles Le Fèvre, vicaire de Cleuville-en-Caux ; – de Philippe Vaudrin de la Bretonnière, vicaire de Saint-Pierre de Caudebec. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Louis-Pierre-André-Jean-Baptiste Deshayes de Clairbec, écuyer, veuf de Marie-Dorothée Foulques de la Pilette, et à Charlotte-Elisabeth de Caqueray, de Roncherolles-en-Bray, 9 février 1776 ; – à Charles Duchatel de Valfontaines, d'Offranville, et à Elisabeth-Victoire Baudry de Breteuil, de Saint-Jacques de Dieppe, 30 mars 1770 ; – à Pierre-Nicolas de Fontenay, veuf d'Élisabeth-Marguerite-Tuérèse Hurard, et à Marie-Élisabeth Ribard, de Saint-Vincent de Rouen, 1^{er} juin 1776 ; – à Amand-Désiré-Honoré-Louis Frontin, sieur d'Espinay, et à Marie-Félicité Dyel de Graville, 18 novembre 1776 ; – à Antoine-Charles Gallye et à Marie-Madeleine de Boulainvilliers, de Notre-Dame de Neufchâtel, 12 février 1776 ; – à Ignace-Joseph-Casimir Goube, de Saint-Vincent de Rouen, et à Marie-Adélaïde Bilcoq, de la même paroisse, 20 janvier 1777 ; – à Jean Holker, veuf d'Élisabeth Hulton, de Saint-Sever de Rouen, et à Marie Marguerite-Thérèse Ribard, veuve de Jean-Pierre-Jacques Testart, de Saint-Vincent de la même ville, 4 novembre 1776 ; – à Jean-Joseph-Susanne-David Houard, de Saint-Remy de Dieppe, et à Marie-Madeleine-Catherine De la Porte, de Saint-Ouen-sous-Brachy, 15 juin 1776 ; – à Jacques-Guillaume Le Sage, veuf de Marie-Élisabeth De Coularé de la Fontaine, de la paroisse de Saint-Éloi de Rouen, et à Marie-Anne-Rose-Victoire Aumont, de Saint-Patrice de la même ville, 1^{er} juillet 1776 ; – à Énard-Jacques Lestorey de Boulongne, de Saint-François du Havre, et à Marie-Henriette Méry, de Saint-Éloi de Rouen, 16 juillet 1776 ; – à Charles-Alphonse Mesnager, sieur de Bodue et à Marie-Françoise Varin de Croixmarc, de Saint-Godar de Rouen, 11 décembre 1776 ; – à François Poterat, de Saint-Sever de Rouen, veuf de Victoire-Julie de Paix-de-Cœur, de Saint-Lô de Rouen, et à Anne-Marguerite-Reine Deshayes, de Sainte-Catherine d'Honneur, 5 février 1776 ; – à Nicolas-Jean-François de Romé du Bec-Crespin, de Saint Patrice de Rouen, et à Catherine-Adélaïde Hescamp de Coltot, de Saint-Laurent de la même ville, 10 février 1777 ; – à Mathieu Wilcok, de Saint-Sever de Rouen, veuf d'Ester Bennet, et à Fanny Philips, 21 octobre 1776.

G. 6202. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier ; relie en parchemin.

1777-1778. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Jacques-Augustin Manoury, docteur en théologie de la faculté de Paris, au canonat vacant par la démission de Henri-Marie de Roucy, 16 décembre 1777 ; prise de possession, 27 des mêmes mois et an ; – de Jacques Ravette, au canonat vacant par la résignation de Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 21 juillet 1777 ; prise de possession, le lendemain ; – de frère Dieudonné-Louis Crulle, chanoine régulier, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par la la démission de Charles-Antoine Marius, 24 septembre 1777 ; – de Marc-Antoine Filleul, à la cure de Saint-Michel de Rouen, vacante par la résignation de Julien-René Henri, 28 juin 1777 ; prise de possession, 30 des mêmes mois et an ; – de Jean Duhamel, à la cure de Saint-Vigor de Rouen, vacante par le décès de Robert Lemonnier, 9 mars 1778 ; – de Jean-Marie Petit, chanoine de la collégiale de Charlemesnil,

à la cure d'Anne-ville-en-Caux, vacante par le décès d'Alexandre Blondel, 1^{er} septembre 1777 ; – de Louis-Guillaume Gogibus, à la cure d'Auzouville-sur-Saane, vacante par le décès de Thomas Bellet, 26 février 1778 ; – de Louis Dumesnil, curé de Guerbaville, à la cure de Bliquetuit, vacante par le décès de Jean Brossard de Marsilly, 5 septembre 1777 ; prise de possession, 10 février 1778 ; – de Pierre Devé, à la cure de Saint-Martin de Bordeaux, vacante par le décès de Louis Hardel, dernier décembre 1777 ; – de Philippe-Nicolas Mauvoisin, vicaire de la Feuillie, à la cure de Saint-Michel de Boshyon, vacante par le décès de Pierre Marc, 16 mai 1777 ; – d'Étienne-Simon Bouvier, à la cure de Saint-Aubin de Doudeauville, vacante par le décès de Pierre Le Clerc, 16 août 1777 ; – de François Le Bon, vicaire de Saint-Germain-sur-Eaulne, à la cure de Notre-Dame d'Épinay, vacante par la démission d'Antoine-Servais Flahaut, sur la présentation de Françoise-Hélène-Étiennette Turgot, veuve de Paul-Hippolyte de Beauvillier, duc de Saint-Aignan, pair de France, gouverneur du Havre, lieutenant général des armées du Roi, ci-devant ambassadeur de S. M. à la cour d'Espagne et auprès du Saint-Siège, d'Orival, Liffremont, la Vicuville, la prévôté de Mortemer, Gravaï, Portmort, Épinay-sur-Mortemer, 6 octobre 1777 ; – de Louis Dumesnil, à la cure de Guerbaville, vacante par le décès de Jean-Jacques Duvey, sur la présentation de Charles-Gabriel de Nagu, marquis de Nagu et de la Mailleraye, 6 mai 1777 ; prise de possession, 13 des mêmes mois et an ; – de Jacques-Nicolas Crosnier, curé d'Auvernaux, au diocèse de Sens, à la cure de Guillemerville, sur la présentation de Charles-Henri-Nicolas prince d'Orange et de Nassau, propriétaire du régiment Royal-Allemand, pour lors logé à Paris, en sou hôtel de la rue Saint-Lazare, 26 mars 1778 ; – de Pierre Féron, à la cure de Saint-Pierre de Neufchâtel, vacante par la démission de Jean-Louis-Charles-Michel Prunier, 19 juin 1777 ; – de Nicolas-Jules-Hubert Simon, curé de Greny, à la cure de Saint-Martin-le-Gaillard, vacante par le décès de Jean-Baptiste Dupays, 22 avril 1777 ; – de Joseph Bultot, du diocèse de Lisieux, curé des Vieux, à la cure de Saint-Paër, 2^{me} portion, vacante par le décès de Michel-Roland Brunel, 4 mars 1778 ; – de Pierre Sacquespée, à la cure de Sainte-Marguerite-lès-Duclair, vacante par le décès d'Augustin Maugnot, 15 octobre 1777 ; – de Charles Sampic, curé de Dénestanville, à la cure de Notre-Dame de Sasseville, vacante par le décès de Pierre Langlois de Breteuil, 20 octobre 1777. – Nomination de Marie-Madeleine-Léonor Dubosc de Radepont, religieuse ursuline de Rouen, à l'abbaye de Fontaine-Guérard, vacante par le décès de sœur de Château-morand ; bulle, 3 des calendes d'octobre 1777 ; prise de possession, en son nom, 15 novembre suivant, par Bruno Wagon, directeur de l'abbaye de Fontaine-Guérard pour l'extérieur de ce monastère ; – de Georges-Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges, à l'abbaye de Saint-Ouen, vacante par le décès de François-Joseph de Rochechouart, évêque de Laon ; bulle, calendes de septembre 1777 ; prise de possession, 11 octobre suivant (parmi les religieux présents à la cérémonie, Jacques Wilson et François de Lobel) ; – de Marie-Anne-Thérèse Perdry, dite de Saint-Léger, religieuse professe de Saint-Amand de Rouen, au prieuré du Bourg-de-Saane, vacant par le décès de Marie-Thérèse Dubosc d'Espinay ; prise de possession, 6 octobre 1777 ; – d'Antoine-Joseph-Marie-Catherine-Louis-Étienne de Bessuejols de Roquelaure, du diocèse de Toulouse, au prieuré de Notre-Dame de Laillerie, vacant par le décès de Louis Pivart, 11 août 1777 ; – d'Antoine de Villeneuve d'Esclapon, prieur d'Alenzolles, au prieuré de Longueville, vacant par le décès de Jérôme Chatelux de Sainte-Colombe ; bulle, 4 juin 1777 ; prise de possession, 9 septembre même année ; – de Maurice-Clair de Montendre, chanoine régulier, au prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Jean-Jacques Bénic ; bulle, veille des nones d'octobre 1777 ; – de François-Joseph de Gascq, du diocèse de Bazas, au prieuré de Saint-Lô de Rouen, vacant par la cession de Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux ; bulle, 17 des calendes de mai 1777 ; prise de possession, 6 mai, même année. – Résignation, moyennant pension, par Louis-Joseph Midor, du prieuré du Val-aux-Grés ; signature de pension en cour de Rome, 17 des calendes de mai 1777. – Ordinations, 20 septembre 1777 : tonsurés, 39 (François-Alexandre-Athanase De la Rue, fils du sieur de L'Épinay et de Marie-Catherine du Croutel, du Boscgeffroi) ; – 4 avril 1778 : tonsurés, 35 (Pomponne-Amédée Pocholle, fils de Pierre Pocholle et de Marie-Barbe Vincent, de Saint-Jacques de Dieppe.) – Significations de grades de François Alexandre, vicaire de Saint-Sauveur de Rouen ; – de Jean-Baptiste Auber, originaire de Bréauté, vicaire de Trouville ; – d'Amand-Magloire-Germain De la Rue, vicaire de Villettes ; – de Nicolas Desprez, vicaire de Saint-Étienne de Reux ; – de Pierre-François-Adrien Harivel, vicaire de Notre-Dame de Flamanville ; – de François-Joseph Hernil de Masclaret, du diocèse de Besançon ; – de Jacques-François Lemaire, vicaire de Sommary, – de Louis-Jean-Baptiste Mordant ; – de Jacques-Alexandre Pajot, vicaire de Jouy-en-Telles ; – de

Guillaume-Charles Poiret, vicaire de Contremoulins ; – de Pierre-Joseph Prévost, vicaire d'Aumale ; – de Romain-François-Bernard Quartier, vicaire de Saint-Michel d'Ingouville ; – de Pierre Richer, vicaire d'Anneville-sur-Seine. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Michel-Émard Baudry, de Notre-Dame du Havre, et à Thérèse-Catherine Binet, de Saint-Jean de Rouen, 26 janvier 1778 ; – à Charles-Antoine de Bernart, marquis d'Avernes, de Saint-Sulpice de Paris, et à Marie-Françoise-Henriette de Rallemont d'Écrainville, 9 mai 1777 ; – à Amédée-Gabriel Chevallier, marquis de Brassard, de Folny, et à Cécile-Rose-Françoise de Guiry, 15 juillet 1777 ; – à Charles-François-Coquerel d'Iclon, de la Crique, et à Catherine-Amable Grandin de Mansigny, d'Étrépagny, 23 février 1778 ; – à Jacques Dautresme, veuf de Marie-Anne Freret, de Freneuse, et à Thérèse De la Fosse, veuve de Pierre Dorival, 18 juillet 1777 ; – à Louis-Gabriel Du Buat, comte de Nançay, veuf de Marie-Thérèse de Crass, de Nançay, au diocèse de Bourges, et à Marie-Sophie de Bigards de la Heuse, de Saint-Patrice de Rouen, 24 février 1778 ; – à Pierre-Jacques-François Du Fay, sieur du Tot, de Saint-Vast, et à Marie-Florence Langlois d'Estaintot, de Fultot, 22 janvier 1778 ; – à Pierre Dupont, écuyer, sieur de Tous-les-Mesnils, de Dampierre, et à Marie-Anne Le Prestre, de Saint-Jacques de Dieppe, 21 avril 1777 ; – à Marie-Charles-Nicolas Langlois, sieur du Roule, d'Aubevoye, et à Angélique-Émilie-Mathilde Cochard des Ervolus, du Petit-Andely, 16 mai 1777 ; – à Charles Martin de Boisville, sieur de Vallendré, et à Marie-Louise-Ursule Rault de Rainsault, de Saint-Godard de Rouen, 29 septembre 1777 ; – à Nicolas Mollien, veuf d'Anne Hébert, de Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, et à Marie-Madeleine-Françoise Bailleul, de Saint-Herbland de la même ville, 18 mars 1778 ; – à David Nagle, originaire d'Irlande, et à Marie-Anne Wilson, de Saint-Sever de Rouen, 22 septembre 1777 ; – à François-Laurent Odoard, sieur du Hazé, de Sainte-Barbe près Gaillon, et à Marie-Anne-Françoise Le Brument de Bosclamel, veuve de François Baudouin, sieur des Cambres, 25 août 1777 ; – à Jean-Baptiste-Frédéric Omont, de Sainl-Herbland de Rouen, et à Marie-Anne Le Bateur, de Saint-Michel de la même ville, 7 avril 1777 ; – à Alexandre-François-Louis de Paix-de-Cœur du Catillon, de Barentin, et à Antoinette-Marguerite-Aimée Langlois de Stainville, de Limésy, 13 juin 1777 ; – à Henri Shea, de Cork en Irlande, et à Marie-Adelaïde Mansire, 6 septembre 1777.

G. 6203. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1778-1779. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général du diocèse : Adam Osmont, docteur en théologie, 23 mars 1779 ; – d'official diocésain : le même Osmont, 12 janvier 1779 ; – de promoteur des deux officialités : Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, même date. – Nomination dudit Tuvache de Vertville, au canonicat vacant par le décès de Le Blond de Sauchay, 1^{er} juin 1778. – de Laurent Marest, à la cure de Saint-Amand de Rouen, vacante par la démission de Joseph-François-Ovide Le Masson, 10 juin 1779 ; – de François-Thomas Guillebert, maître ès-arts, à la cure des Baons-le-Comte, vacante par le décès de Jacques Le Prévost, 21 avril 1779 ; – de Pierre Feret, curé de Saint-Mards, à la cure de Saint-Pierre de Beaunay, vacante par le décès de Michel Cappelain, 16 juin 1779 ; – de Noël Bouteiller, de Sotteville-lès-Rouen, chapelain d'Étrépagny, à la cure de Saint-Éloi de Bezu, vacante par le décès de Joseph Arnoult, sur la présentation de Gabrielle-Élisabeth Galland, baronne d'Étrépagny, veuve de Michel-Jacques Turgot, marquis de Soussmont, président honoraire au parlement de Paris, 15 juin 1778 ; – de Jean-Isaac-François Le Jay de Maisière, à la cure de Notre-Dame de Bliquetuit, vacante par la démission de Jean Aroux, curé de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, 1^{er} juin 1779 ; – de Jacques-Antoine-Nicolas Savary, à la cure de Campeneuseville, vacante par le décès de François Fouilloy, 12 juin 1778 ; – de Pierre Gilles, à la cure de Dénestanville, vacante par la démission de Charles Sampie, curé de Sasseville, 11 juin 1778 ; – de maître François Le Clerc, curé de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, à la cure de Saint-Remy de Dieppe, vacante par le décès de Louis-Bertrand-Hector Le Maire, 2 juillet 1778 ; – de Charles-Jean-Manoury, à la cure d'Étables, vacante par le décès de Charles-Louis Maquinehan, 9 novembre 1778 ; – de Nicolas Rolland, à la cure de Saint-Jacques d'Eu, vacante par la démission de Charles Mathieu, 14 décembre 1778 ; – de Jean-Baptiste Tesnière, licencié en théologie, à la cure de Saint-Étienne de Fécamp, vacante par décès, 29 mai 1779 ; – de Charles-Nicolas-Alexandre Morel, à la cure de Saint-Thomas de Fécamp, vacante par la démission de Michel Majot, 21 mai 1778 ; – de Charles-Nicolas Tiercelin, curé de Saint-Martin-le-Blanc, à la cure de Fry et à son annexe Mezangueville, vacantes par le décès d'Étienne-Joseph-Marie Forol, 15 mai 1778 ; – de Nicolas-Louis Osmont,

prieur de Gravelle, à la cure dudit lieu, vacante par le décès de Pierre-Joseph Marie, 80 avril 1779 ; – de Charles-Marin Damoinville, à la cure de Guesneville, vacante par la démission de Jacques-Augustin Manoury, 10 mars 1779 ; – de Jacques-Nicolas Crosnier, à la cure de Guillemerville, 22 mai 1778 ; – de Henri-Antoine Le Borgne, à la cure de Saint-Martin d'Harfleur, vacante par la résignation de Jacques-Antoine Séry, 18 janvier 1779 ; – de Pierre Le Marchand, à la cure de Martinéglise, vacante par la résignation que Louis Grouard, le 23 juin 1778, en avait faite en sa faveur ; – de Henri Forgeur, curé d'Elbeuf-en-Bray, à la cure d'Ourville, vacante par le décès de Nicolas Rouland, 22 mai 1778 ; – de Louis-François Rouxel, du diocèse de Bayeux, à la cure de Saint-Pierre de Portmort, vacante par le décès de Toussaint Bellamy, 28 mars 1779 ; – de Charles-Guillaume Fleury, à la cure de Ry, vacante par le décès de Charles Bouillot, 20 mai 1779 ; – de Jean-Baptiste Alexandre, licencié en droit civil et canon, à la cure de la Trinité de Thouberville, vacante par la résignation de Jacques-César-François Camusat, 20 juillet 1778 ; – de François Du Bocage, à la cure de Saint-Martin-de-Tourville, vacante par le décès de Jean-Baptiste Noury, 17 avril 1779 ; – de Jacques Haucourt, à la chapelle de Saint-Adrien du Boscheroulde, à Saint-Georges, vacante par la démission de Louis-Jacques Charles Auger de Monteille, 3 juillet 1779 ; – de Jérôme-Léonor Lemerrier des Hautes-loges, au doyenné d'Ecouis, vacant par la résignation de Louis-Antoine Le Danois de Bassigny ; bulle, 16 des calendes d'avril 1777 ; prise de possession, 4 juillet 1778. – Décret de l'archevêque, portant suppression des titres des chapelles de la collégiale de Saint-Hildevert de Gournay et union de leurs revenus à la manse capitulaire dudit lieu après mort ou démission des titulaires, 26 novembre 1778. – Nomination de Charles Bacheley, du diocèse de Lisieux, à un canonicat du Saint-Sépulcre de Rouen, vacant par le décès de François-Michel de Lassaux, 23 mars 1779 ; – de l'archevêque de Rouen, à l'abbaye de Fécamp, vacante par le décès de Charles-Antoine cardinal de la Roche-Aymon ; bulle, 3 des calendes de juillet 1778 ; – de Dom Jacques-Alexis Lemaire, aux fonctions de vicaire général de ladite abbaye, 1^{er} février 1779 ; – d'Anne de Grossolles de Flamarens, à l'abbaye de Montivilliers, vacante par le décès de Je sœur de Conty d'Har-gicourt ; bulle, 15 des calendes de juin 1778 ; – de Pierre Regnault, licencié en droit, curé de Gueutteville, aux fonctions de doyen et de vicaire général ; à celles d'official de l'exemption de Montivilliers, 2 août 1778 ; – de Jacques-Antoine Séry, curé d'Harfleur, à celles de vicaire général et de promoteur de la même exemption, 4 août 1778 ; – de Jacques-Philippe Cotelle, curé d'Octeville, à celles de vicaire général de la même exemption ; – de Henri-Antoine Le Borgne, vicaire d'Harfleur, à celles de vice-promoteur de la même exemption, 12 mars 1779 ; – d'Aubin Vasse, chapelain de l'abbaye de Montivilliers, à celles de secrétaire et de greffier de l'officialité dudit lieu, 2 août 1778 ; – d'Adrien Osmont, docteur en théologie, official de Rouen, au prieuré de Gravelle, vacant par le décès de Pierre-Joseph Marye ; prise de possession, 8 mars 1779. – Décret de l'archevêque portant suppression du titre du prieuré de Sainte-Trinité de la Rocheguyon et union de ses biens au bénéfice cure dudit lieu, 23 décembre 1774. – Prise de possession de la commanderie de Fourcigny par Charles-François de Calonne d'Avesne, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine de carabiniers, commandeur de Villedieu-la-Montagne, 18 mai 1779. – Ordinations, 19 septembre 1778 : tonsurés, 56 ; – 20 mars 1779 : tonsurés, 55 (Nicolas-Maximilien-Onésiphore de Mercastel, fils d'Émar-Nicolas et de Marie-Thérèse-Henriette de Galmon, d'Envermeu). – Lettres de tonsure de Robert Bigot, fils de Jean-Robert-Bigot, président à mortier au parlement, et de Françoise Duhamel de Melmont, de Saint-Patrice de Rouen, 4 juin 1778 ; – de Claude Ghappe, fils d'Ignace Chappe et de Marie-Renée de Vernay, de Brulon au diocèse du Mans, ordination à Rouen, 6 juin 1778. – Significations dégradées de Jacques-Philippe Baudin, de Dieppe ; – de François Du Bocage, vicaire de Bléville ; – d'Antoine Bouteiller ; – de Pierre-Jacques Chatel, vicaire de Hauville-en-Roumois ; – de Louis-Charles Gaultier, maître ès-arts, du diocèse de Goutances ; – de Jean-François Hébert, de Caen ; – de Louis-François Le Manissier, professeur septénaire en l'Université de Caen ; – de Jean-François Martin de Bois-ville ; – de Guillaume-Charles Poiret, vicaire de Contremou-lins ; – de François-Simon Rollet ; – de Jean-Baptiste Tesnière, licencié en théologie, vicaire de Sainte-Marie en la cité de Paris ; – de Jean-François Trehet, vicaire de Sanvie. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Robert-François vicomte d'Aché et à Jeanne-Louise Roquefeuil, de Saint-Louis de Brest, 15 septembre 1778 ; – à Jacques-Nicolas de Bellemare, du Mesnil-au-Vicomte, et à Charlotte-Antoinette-Julie Thirel du Bosc-Bénard, du Bosc-Bénard-Commin, 20 avril 1779 ; – à Eustache-Clément Carefour de la Pelouze, de Saumur, et à Sophie-Victoire Bunel, du Havre-de-Grâce, du 30 octobre 1778 ; – à Louis-Conradin de Flamare, de Brest, et à Marie-Anne-Angélique Duval, de Saint-Éloi de Rouen, 12 octobre 1778 ; – à Jean-Charles-

François-Louis Cotton d'Englesqueville et à Perrette Febvrier, de Saint-Maclou de Rouen, 11 juin 1778 ; – à Charles-Marie Grente de Sahurs, veuf de Marie-Jeanne Classe, de Saint-Godard de Rouen, et à Adélaïde Lucas de Beaucoursel, de Saint-Nicaise de cette ville, 26 octobre 1778 ; – à Louis Nicolas marquis de Guiran, de Melleville, et à Marie-Péronnelle Le Vigner de Dampierre, de Saint-Nicaise de Rouen, 9 octobre 1778 ; – à Nicolas-Henri Henriquez duFayel, de Saint-Laurent de Rouen, et à Marie-Barbe Viguerard de Caumont, de Saint-Nicaise de cette ville, 16 novembre 1778 ; – à Philippe-Auguste Morin d'Auvers, de Saint-Nicaise, et à Marie-Julie-Félicité Tocqueville, de Saint-Godard, 18 mai 1778 ; – à Antoine Pocholle, veuf de Marie-Anne Vieubled, de Saint-Pierre de Neufchâtel, et à Catherine Hezard, de Blangy, 16 septembre 1778.

G. 6204. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1779-1780. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de vicaire général du diocèse : François-Martial de Choiseul-Beaupré, licencié en l'un et l'autre droit, 2 septembre 1779. Nomination de Charles-Gonstant-César-Joseph-Loup-Mathieu Dagout, vicaire général du diocèse, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la résignation de Dominique de Lastic, nommé à l'évêché de Conserans, 11 décembre 1779 ; prise de possession, 28 des mêmes mois et an ; – de Henri-Nicolas Bourgeaux, au canonicat vacant par la résignation de Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, 10 juillet 1780 ; – de Jean-François De Can de Villeneuve, au canonicat vacant par le décès de Jean-Nicolas Hébert, 20 décembre 1779 ; prise de possession, 22 décembre ; – de Denis-Robert-Joseph Prévost de la Croix, conseiller au parlement de Normandie, au canonicat vacant par la résignation d'Isaac Papillault, 27 novembre 1779 ; – de Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, au canonicat vacant par le décès de Louis-François Rimbart, 25 novembre 1779 ; – du même, au canonicat vacant par le décès d'André Marescot, 28 juin 1780 ; – de Jacques-David Moulin, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Gervais, vacante par le décès de Pierre Bénard, 30 août 1779 ; prise de possession, 25 octobre suivant ; – de Charles Hubert, curé de Boscroger, à la cure de Saint-Herbland, vacante par le décès de Henri-Marie Le Roy, 7 août 1779 ; – de Jean-Baptiste Le Monnier, à la cure de Saint-Hilaire de Rouen, avec Saint-Gilles de Repainville, son annexe, vacante par le décès de Charles-Toussaint Avenel, docteur en théologie de la maison et société royale de Navarre, 18 octobre 1779 ; – de Charles-Joseph Lheureux du Chouqué, à la cure de Saint-Germain de Baigneville dit Bénarville, vacante par le décès d'Alexis-Nicolas Hellouin d'Allincourt, 24 septembre 1779 ; – de François-Charles Le Lièvre, à la cure de Notre-Dame de Bliquetuit, 15 mars 1780 ; – de Jean Eustache, à la cure de Saint-Martin du Bois-Danebout, vacante par le décès de Grégoire Doublet, 20 mai 1780 ; – de Pierre-Marin Le Maître, à la cure de Saint-Pierre du Boscroger de la Londe, vacante par la résignation de Charles Hubert, 7 août 1779 ; – de Robert-Sylvestre Foudry, à la cure de Bréauté vacante par le décès de Guillaume Malandain, 2 mai 1780 ; – de Pierre Ravette, curé de Saint André-sur-Cailly, à la cure de Collemare, vacante par le décès de Jacques de Monsures, 5 juin 1780 ; prise de possession de la même cure par Joseph-Alexandre Le Turquier des Longschamps, sur la nomination du Roi, 31 août 1780 ; – de Guillaume Gaillard, à la cure de Saint-Jean-Baptiste de Cropus, vacante par le décès de François de Sonning de Lignon, 2 mai 1780 ; – de Jean-Hyacinthe-Sauveur Michel, du diocèse d'Alby, à la cure de Sainte-Marie-Madeleine de Douvrend, vacante par la résignation de Jean-François De Can de Vilneuve, 14 décembre 1779 ; – de Jérôme-Denis Vieillard, à la cure de Saint-Nicolas de l'Heure après la résignation qu'en avait faite en sa faveur, 12 avril 1780, Adrien Graine, bachelier en théologie ; – de Julien-François de Brossard, curé de Jamets, à la cure de Saint-Sanson de Lintot, vacante par le décès de Louis-Charles Osmont de Mortemer, 23 mars 1780 ; – de Jacques Vereyne, à la cure de Saint-Pierre de Longueil, vacante par le décès de Pierre-Adrien-Nicolas Baudry, sur la présentation du comte de Choiseul-Gouffier, colonel en second du régiment de la Mestre de Camp-général Dragon, châtelain d'Heilly et Longueil, 25 octobre 1779 ; – de François Le Brun, licencié en théologie, vicaire de Saint-Louis en l'Ile, à Paris, à la cure de Lyons-la-Forêt, vacante par le décès de Louis de Launay, 28 février 1780 ; – de Pierre-Bonaventure Houel, à la cure de Saint-Pierre de Mesmoulins, vacante par le décès de Louis-Michel dit de la Croix, 18 juin 1780 ; – de Jean-Baptiste Blanquet, à la cure du Mesnil-Duredent, vacante par le décès d'Isaac-François-René Le Mareschal, 18 septembre 1779 ; – d'Antoine-Étienne-Laurent Lasnon, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, à la cure de Saint-Michel de Motteville et au doyenné y annexé, vacants par le décès de Charles Varneville,

25 avril 1780 ; – d’Augustin-Bernard Jeanne, à la cure d’Ouainville, vacante par le décès de Jacques-Denis de Becdelièvre, 11 octobre 1779 ; – de Jacques-François Lemaire, à la cure de Saint-Saëns, vacante par le décès de Claude Duquesne, 18 avril 1780 ; – de Jérôme-Léonor Lemerrier des Hautes-Loges, au doyenné d’Écouis, vacant par la résignation de Louis-Antoine Le Danois de Bassigny, 5 avril 1780 ; – de François-Marie-Fortuné de Vintimille, à l’abbaye de l’Isledieu, vacante par le décès de De la Rue ; bulle, 17 des calendes de septembre 1779 ; – de Claude du Cheylar, ancien aumônier de la Reine, vicaire général de Dijon, à l’abbaye de Saint-Georges de Boscherville, vacante par la cession de Gaspard Brunet de Tressemane, ancien évêque de Clandève ; bulle, 9 des calendes de septembre 1779 ; – de Marie-Charlotte Vesier de Ganges, à l’abbaye du Trésor ; bulle, 4 des ides de juillet 1779 ; fulmination de la bulle, 14 avril 1780 ; prise de possession 24 avril ; – de Marie-Françoise-Louise Haillet de Couronne, religieuse des Emmurées de Bouen, au prieuré de Saint-Jean-Baptiste d’Andely, vacant par le décès de Marie Puissant, 6 août 1780 ; – de Jean-Jacques Lédier, titulaire de la Chapelle de *l’Ecce Homo*, à Saint-Médard de Lihons-en-Santerre, au prieuré de Caudecote, à Saint-Remy de Dieppe, vacant par la résignation de Georges-Marin Blancbureau, 27 décembre 1779 ; – de Alexandre-Philippe-Marie de Sarrau de Vahini, licencié en l’un et l’autredroit, au prieuré de Sainte-Foy de Longueville, dont on contestait le titre à Antoine de Villeneuve d’Esclapon, comme appartenant à un ordre bénédictin de l’ancienne et plus stricte observance ; bulle, 11 des calendes d’avril 1779 ; Vahini, clerc tonsuré, avocat au parlement, frère novice de l’ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chapelain de Saint-André et Saint-Jean et de Saint-Anne, à Saint-Eustache de Paris, et de la 2^e chapelle de Sainte-Marie l’Égyptienne, prend possession, le 19 août 1779 ; – de Nicolas-François de Thumery, au prieuré de Saint-Martin de Mortemer, vacant par le décès de Jourdain, 3 avril 1780 ; – de Jacques-Joseph Bouchiquet, au prieuré de Sainte-Marguerite de Pubel, vacant par la résignation de Louis-Fidèle-Augustin Doucet ; bulle, 5 des calendes d’octobre 1779 ; – de Jacques Jolly, au prieuré de Saint-Gilles, à Saint-Aubin-jouxte-Boulleng ; bulle, veille des nones de janvier 1780. – Ordinations, 18 septembre 1779 : tonsurés, 51 ; – 11 mars 1780 : tonsurés, 50 (Louis-François-Désiré Le Bailly, fils de Louis-Antoine-Alexandre Le Bailly, sieur de la Falaise, et de Catherine-Jacqueline Le Coq, de Sassetot-le-Mauconduit ; Louis-Henri-Désiré Guesnier des Bordeaux ; ordinations faites à Rouen par Dominique de Lastic, évêque de Conserans) ; – 23 septembre 1780 : tonsurés, 35 (Charles-Armand-Fortuné Morin d’Auvers, fils d’Auguste Morin d’Auvers et d’Anne-Marguerite Chevrel de Panilleuse, de Fresquiennes ; ordinations faites à Rouen, par M^{gr} de Belbeuf, évêque d’Avranches). – Significations de grades de David-François Catel, vicaire de Fresles-en-Bray ; – d’Amand-Magloire De la Rue, vicaire de Saint-Nicolas de Beaumont-le-Roger ; – de Charles Girette, vicaire de Quetleville ; – de Jean Langlois, desservant de Cléville ; – de Jean-Baptiste-Augustin Lavoisier, vicaire de Braqueluil ; – de Bernard-Charlemagne Le Quesne, licencié en théologie, vicaire de Sainte-Marine, en la cité de Paris ; – de Claude-Philippe Tallon, l’un des vicaires de Saint-Martin de Broglie ; – de Philippe-Thomas Taveau, professeur de rhétorique au Havre, maître ès-arts en l’Université de Caen ; – de François Trehet, vicaire de Sanvic ; – de Louis-Félix Yvart. – Dispenses de bans, à l’effet de contracter mariage, à Marie-Jacques-François-Alexandre Asselin de Villequier et à Catherine-Louise-Éléonore Dambrey, de Centacres, 30 mars 1780 ; – à Nicolas Barrey et à Marie-Anne Wilson, 18 septembre 1780 ; – à Charles-Alexandre de Beaunay du Tot, sieur d’Osseville et de Fontenay, et à Marie-Agnès-Sophie de Gallet de Vallière, d’Hermeville, 3 mai 1780 ; – à Louis-César-Auguste de Corday, veuf d’Anne-Victoire Descorches, de Saint-Pierre de la Vieille, et à Marie-Charlotte-Guillemette Duhamel, de Saint-Godard de Rouen, 20 juillet 1780 ; – à Marie-François René De la Mouque d’Inqueville, de Lyons, et à Louise-Henriette-Flore Le Febvre, de Lyons-la-Forêt, 20 mai 1780 ; – à François-Antoine Des Croisilles, de Saint-Herbland de Rouen, et à Marie-Anne-Catherine Fleuret, de Guesneville, 17 octobre 1780 ; – à Louis-Nicolas Deslongschamps, de Saint-Étienne-la-grande-Église, et à Marie-Madeleine Bréant, d’Étrépagny, 30 août 1779 ; – à Jacques-Philippe-François-Pierre Dyel de Graville, de Doudeville, et à Désirée Le Plé, de Saint-Valery-en-Caux, 29 septembre 1779 ; – à Vincent-François-Jean-Noel Dulague, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Marie-Anne-Berthe Pitte, de Saint-Remy de Dieppe, 16 août 1779 ; – à Jean-Ferdinand de Foville, écuyer, de Tennemare, et à Amable-Alexandrine Le Roux de Biville » des Trois-Pierres, 10 novembre 1779 ; – à Jacques-Paul Guesnier, de Château-sur-Epte, et à Marie-Madeleine Le Grand, 24 avril 1780 ; – à Jacques-Élie de Lamblardie, de Saint-Remy de Dieppe, et à Hélène-Marguerite Bérigny, de Saint-Étienne de Fécamp, 20 septembre 1780 ; – à Jacques-Jean-François-de-Sales Langlois de Breteuil, et à Marie-Charlotte Langlois de

Bailleul, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 5 janvier 1780 ; – à Louis-Henri-Jacques Le Chartier, sieur de l’Oraille, et à Catherine d’Étrépagny, de Martigny, 6 novembre 1780 ; – à Barthélemy-Jean-Louis Le Couteux de la Noraye et à Marie-Madeleine-Jeanne Le Boucher de Honguemare, de Saint-Patrice de Rouen, 20 décembre 1779 ; – à Noël-Gilles Le Noble, capitaine au régiment de Turenne-infanterie, et à Anatole Le Noble, 21 juillet 1780 ; – à Louis Le Pecq de la Clôture, de Saint-Patrice de Rouen, et à Marie-Claude-Geneviève Le Bon, de Notre-Dame de Neufchâtel, 30 décembre 1779 ; – à Alexandre-Dominique Le Peinturier de Guillerville, et à Marie-Jeanne-Élisabeth Bonne-mains, 25 novembre 1779 ; – à Maximilien-Onésiphore de Mercastel de Croixdalle, de Saint-Remy de Dieppe, et à Marie-Cécile-Geneviève d’Imbleval, de Bacqueville, 29 septembre 1779 ; – à Louis-Alexandre de Paix-de-Cœur, sieur de Roumare, d’Hugleville, et à Marie-Théodore Perache, de Saint Remy d’Amiens, 12 avril 1780 ; – à Jean-Baptiste Piquenot et à Marie-Anne Du Thil, de Monville, 23 novembre 1779.

G. 6205. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1780-1782. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Guillaume-André-René Baston, licencié en théologie, au canonicat vacant par la démission de Henri-Nicolas Bour-geaux, 4 décembre 1780 ; – de Jean-Antoine Des Essarts, licencié en l’un et l’autre droit, de l’Université de Caen, au canonicat vacant par la démission de Charles-Adrien de Quiefdeville, 4 avril 1781 ; – de Jean-Baptiste Dubosc, curé de Saint-Pierre-le-Portier, au canonicat vacant par le décès de Nicolas Le Baillif-Mesnager, 1^{er} août 1781. – Résignation par Cosme Hardouin d’Oillanson de Coursy, vicaire général de Rouen, d’un canonicat en la cathédrale de Sééz, en faveur de François-Jacques-Emmanuel Le Goux, 21 septembre 1780. – Nomination d’Antoine-Augustin-René Desmazis, curé de Notre-Dame d’Eu, à la cure de Saint-Jean de Rouen, vacante par le décès de Louis-François Duval, 10 octobre 1781 ; – de Jean-François Trehet, à la cure de Saint-Maclou, vacante par le décès d’Antoine-Louis de Saint-Ouen, 19 juillet 1781 ; – de Pierre-Jacques Blanquet, curé de Saint-Vivien, à la cure de Saint-Maclou de Rouen, vacante par la démission dudit Trehet, nommé à celle de Sanvie, 20 octobre 1781 ; – de Jean François Le Cerf, à la cure de Saint-Nicaise, vacante par le démission de Jacques-Guillaume Aube, grand pénitencier de l’église d’Amiens, 15 septembre 1781 ; – d’Antoine-Joseph Mabire, à la cure de Saint-Vivien, vacante par la démission de Blanquet, dernier octobre 1781 ; – de Nicolas Hauchecorne, à la cure d’Auffay, vacante par la démission de Guillaume Gaillard, 17 novembre 1780 ; – de Pierre-Nicolas Le Taillandier, à la cure de Saint-Martin de Bazin-court, vacante par le décès de Pierre Le Pelletier, 6 avril 1781. – Résignation de la cure de Saint-Martin-de-Boisemont, par Pierre-Nicolas Vaillant, en faveur de son vicaire, Jacques Fantelin. – Nomination de Jacques-Joseph Guesnier, à la même cure, indiquée comme vacante par le décès dudit Vaillant, 13 juillet 1781 ; – de Marie-Hubert-Léonor d’Imbleval de Montalais, à la cure de Braquetuit, vacante par le décès de François-Georges-Léonor Du Hecquet, 9 novembre 1780 ; – d’Adrien-Louis de Rome, chevalier profès de Saint-Jean-de-Jérusalem, au personat de Bretteville, vacant par le décès de Thomas Pasquier, 29 août 1781. – Démission par Louis-Charles Le Brun du Quesnay, de la cure de Saint-Martin de Cléon dont il n’avait encore pris possession, 7 décembre 1780 ; – de Georges Marie, curé d’Écailles-sur-Villers, à la cure de Villers-le-Chambellan, vacante par le décès de Nicolas Briselet, 17 janvier 1781 ; – de Jean Bonnemer, à la cure de Dangu, vacante par le décès de Jean-Baptiste Pic-quet, 26 octobre 1781 ; – de Pierre Abrenan, curé de Saint-Michel de Jusiers, à la cure de Saint-Martin de Maniquerville, sur la présentation de Jean-Louis de Thiboutot, maréchal des camps et armées du Roi ; prise de possession, 15 octobre 1781 ; – de Jacques Le Moigne, du diocèse de Coutances, curé de Nanteau-sur-Lunain et de Damemarie, au diocèse de Sens, à la cure de Saint-Aubin-sur-Mer, vacante par le décès de Vincent Dupuys, 15 novembre 1781 ; – de frère François Chocque, curé de Tilly, à la cure de Saint-Jean-de-la-Neuville, vacante par le décès de frère Pierre Lâiné, 9 novembre 1780 ; – de Joseph Le Bas, à la cure de Saint-Romain de Colbosc, vacante par la résignation de Charles Noël, 8 mars 1781 ; – de François Lemonnier, curé de Quiberville, à la cure de Saint-Saire, résignée en sa faveur, 22 septembre 1781, par Jean-Nicolas Lindet ; – de Jean-François Trehet, à la cure de Sanvic, vacante par la résignation de François Richer ; prise de possession, 8 novembre 1781 ; – de Nicolas Fléau, à la cure de Sigy, vacante par le décès de Pierre Roussel, 19 octobre 1781 ; – de Jean-Louis-René Petit, du diocèse de Tours, licencié en droit, cHanoine de l’église du Plessis-lès-Tours et prieur de Saint-Léonard, au doyenné d’Écouis, vacant par la démission de

Jérôme-Léonard Lemerancier des Hautes-Loges, sur la présentation de MM. Nicolas marquis Dauvet, lieutenant général des armées de S. M., et Georges-Marie de Merval, collateurs alternatifs, 13 septembre 1781 ; – de Louis-François de Poix de Marescreux, vicaire général de Lyon, à l'abbaye d'Auchy-lès-Aumale, vacante par la cession de Félix-Pierre-Cosme Savary de Brèves ; bulle, 19 des calendes de septembre 1781 ; fulmination, 28 septembre ; prise de possession, 30 octobre ; – de Jean-Baptiste Huard, aux fonctions de vicaire général de Fécamp, 1^{er} avril 1781 ; – de Nicolas-Jean-Jacques, comte de Ligniville et du Saint-Empire, chanoine de la cathédrale de Lorraine, à l'abbaye du Tréport, vacante par le décès de Guasco ; bulle, 3 des calendes d'août 1781 ; prise de possession, 7 octobre ; – de Marie-Jeanne Berger, au prieuré de Saint-Jacques d'Andely ; bulle, 15 novembre 1780 ; – de Hubert de Lentillac, au prieuré du Mont-aux-Malades, vacant parla cession de d'Andlau ; bulle, ides de février 1780 ; – de François-Xavier Talbert, chanoine de Besançon, vicaire général de Lescar, au même prieuré, vacant par la cession dudit de Lentillac ; bulle, 11 des calendes de juin 1781 ; prise de possession, 28 juin ; – d'Anne-Guy De la Rivière, ursuline à Caen, au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacant parla démission de Charlotte-Élisabeth de Barbançon ; bulle, ides de juin 1781 ; prise de possession, 27 août ; – de Pierre-Jacques Thorel, vicaire général d'Avranches, au prieuré de Saint-Martin de Bellencombe, vacant par la démission de M^{gr} de Belbeuf, évêque d'Avranches ; bulle, 9 des calendes d'août 1781 ; prise de possession, 22 août. – Résignatiou du prieuré de Saint-Prix par Henri de Maillé de Carman, des anciens ban-nerets de Bretagne, retenu comme pensionnaire à Saint-Yon de Rouen, 12 décembre 1780. – Ordinations, dernier mars 1781 : tonsurés, 37 ; –22 septembre même année : tonsurés, 22 (Jean-Baptiste Bourrienne, d'Auberville-la-Manuel). – Significations de grades de Pierre-Louis Denize ; – de Jean-François Descampeaux, sous-principal du collège du Plessis ; – de Jacques Gazé, prêtre habitué en la communauté de Saint-Patrice ; – de Jean-Charles-Antoine Henry ; – de Philippe-Georges Le Chien Doissnel, premier vicaire de Notre-Dame de Boulogne près Paris ; – de Jacques-Augustin Massif, vicaire de Can-teilu près Rouen ; – de Nicolas-Marin Michaux, de Cany ; – de Martin-César Pinel, demeurant à Paris au séminaire de la Sainte-Famille ; – de Jacques Verson, du diocèse de Bayeux. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Guillaume Arnois de Captot et à Marie-Catherine Trugard, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 23 juillet 1781 ; – à Pierre-Alexandre comte d'Auger et à Catherine-Louise Grossin de Bouville, de Saint-Laurent de Rouen, 28 mai 1781 ; – à Jean-Baptiste-Joseph Belhomme de Glatigny et à Marie-Anne Martin de Boisville, de Saint-Godard de Rouen, 23 avril 1781 ; – à Thomas-François-Jacques de Billeheust, de Vire, et à Adélaïde-Catherine Ango de Lézeau d'Écouché, de Saint-Laurent de Rouen, 8 novembre 1781 ; – à Charles-Bernard Chapais et à Élisabeth-Aimée Ellye, de Saint-Éloi de Bouen, 15 octobre 1781 ; – à Emmanuel-Jean de Cléry et à Marie-Thérèse-Adélaïde de Creny, de Biville-sur-Mer, 27 juin 1781 ; – à Louis-Jean-Baptiste De Coularé de la Fontaine, de Saint-Herbland de Rouen, et à Madeleine-Élisabeth-Adélaïde Fleutard, 23 avril 1781 ; – à Jacques-Philippe Ellies de Préval, d'Étrépagny, et à Marguerite-Mélanie Mallet de la Bucaille, de Saint-Sauveur du Petit-Andely, 6 février 1781 ; – à Jean-Baptiste-Louis de Fréville, de la Haye-de-Routot, et à Marie-Marguerite-Françoise Hébert, de Saint-Éloi de Rouen, 15 mai 1781 ; – à Charles-César-Honoré d'Houdetot, de Saint-Laurent de Rouen, et à Alexandrine-Jeanne-Louise, Eudes de Mirville, de Gonnevillle, 1^{er} août 1781 ; – à Joseph-François Lange de la Maltière, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Anne-Charolte-Adélaïde Varin de Bretteville, 10 septembre 1781 ; – à Pierre-Jacques Langlois de Louvres, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Françoise-Adélaïde de Pardieu, de Saint-Godard de Rouen, 17 janvier 1781 ; – à Pierre-Philippe Lemire, de Saint-Lô de Rouen, et à Françoise Meunier, de Saint-Nicolas de la même ville, 19 juillet 1781 ; – à Robert-Armand Le Sens de Folleville et à Adélaïde-Louise Bigot, de Saint-Patrice de Rouen, 5 février 1781 ; – à Samuel-René de Pinson de Longpré, de Brétigny au diocèse de Lisieux, et à Louise-Victoire Lemarchand des Essarts, de Saint-Godard de Rouen, 22 octobre 1781 ; – à Jean-Charles Pioche de la Vatte et à Marguerite-Françoise-Emilie Charpentier, de Saint-Remy de Soissons, 9 juillet 1781 ; – à Charles-Marin-François Roudeaux de Montbray, veuf de Constance-Adélaïde Chapais, de Saint-Nicaise de Rouen, et à Marie-Anne Dufou, de la même paroisse, 8 octobre 1781 ; – à Louis-Simon-Antoine Servin et à Marie-Jeanne-Rosalie Bougon, de Saint-Maclou de Rouen, 22 octobre 1781 ; – à Jacques-Guillaume Thouret, de la paroisse Notre-Dame de la Ronde, et à Marie-Rose-Pélagie Quillebeuf, de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, 3 septembre 1781, – à Marie-Jeanne Tristan, sieur de Tristan, et à Claude-Marie-Madeleine-Françoise Anfrye de Chaulieu, de Fontenay, 3 janvier 1782.

1782-1783. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de vicaires généraux : Marie-Jean-Louis de Chastenet de Puysegur, 6 octobre 1782 ; – Jean-Simon-Armand-Élisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, du diocèse d'Alby, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, 22 mars 1782. – Nomination de Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, au canonicat vacant par la démission de Nicolas-Marie De la Rue, 21 juin 1782 ; – de Nicolas-Marie De la Rue de l'Épinay, à la trésorerie de la cathédrale, vacante par la démission dudit Jean-Baptiste De la Rue, 20 juin 1782 ; – de Charles De Launay, avocat général à la Cour des Comptes, au canonicat vacant par le décès de Pierre-René Le Frère des Maisons, 12 novembre 1782 ; – de Jean-François Martin de Boisville, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, au canonicat vacant par le décès d'André-Albert Huet Damoinville, 18 avril 1782 ; – de François De la Barre, à la cure de Saint-Cande-le-Jeune, vacante par le décès de maître Jacques-Philippe Parent, 20 janvier 1783, – de Jean-Gilles Marc, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine à Saint-Vigor de Rouen, à la cure de Saint-Pierre-le-Portier, vacante par la résignation de Jean-Baptiste Dubosc, 19 juillet 1782 ; – de Charles-Jean-Baptiste Aubery, curé de Cressanville, à la vicairie perpétuelle de Notre-Dame de la Ronde, vacante par le décès de Barthélemy Doublet, 28 août 1782 ; – de Jean-Baptiste Le Verdier, à la cure de Bertrimont, vacante par la résignation de Pierre-Jacques Capelet, 30 janvier 1782 ; – de Michel Hamelin, à la cure de Bielleville ou Bierville au doyenné de Foville, vacante par le décès de Joseph Bourgeois, 28 janvier 1782 ; – de Jean-Nicolas Lambert, à la cure de Bolbec, vacante par le décès d'Étienne-Salomon Telles de la Poterie, 28 octobre 1782 ; – de Pierre Le Vasseur, du diocèse de Lisieux, à la cure de Saint-Martin de Cléon, vacante par la démission de Gabriel Mallière, 3 mars 1783 ; – d'Étienne-Valentin Bergeat, chanoine régulier, à la cure de Saint-Aubin-de-Criel, vacante par le décès de Charles Salmon, 25 mars 1782 ; – de Charles-François Kuendalmasse, chanoine régulier, à la cure de Notre-Dame d'Eu, vacante par la démission d'Antoine-Augustin-René Desmazis, 24 décembre 1781 ; – de Philibert-Louis Le Bel, autre chanoine régulier, à la même cure, vacante par la démission dudit Kuendalmasse, dernier janvier 1783 ; – de Jacques-Augustin Massif, à la cure de Saint-Étienne de Fécamp, vacante par le décès de Jean-Baptiste Tesnière, 8 février 1782 ; – de Jean Dubuc, à la cure de Saint-Éloi de Forges, vacante par la résignation de Charles Acné, 5 décembre 1782 ; – de frère Nicolas-Joseph Glorieux, à la cure de Saint-Joseph de Fremnetel, *intra limites monasterii de Fulcardimonte sitam, et per religiosos ejusdem monasterii desserviri solitam, cui annexæ sunt ecclesiæ seu capellæ Sancti-Laurentii de Fretel, Sancti-Lamberti vulgo des Nouvelles-Landes, Sancti-Eligii vulgo des Ventes alias de la Mare Mesangère*, vacante par le décès de frère Louis Dufour, 11 février 1782 ; – de Claude-Charles Devaux, du diocèse de Soissons, licencié en théologie, ancien boursier du collège de Beauvais, à la cure de Fresles, vacante par la résignation qu'en avait faite en sa faveur, 28 août 1782, Denis Riou de Querson, du diocèse de Cornouailles, qui jouissait de ce bénéfice depuis 35 ans ; – de Thomas Taveau, maître ès-arts, à la cure d'Héberville au doyenné de Canville, vacante par le décès de Michel Le Borgne, 16 avril 1782 ; – de Pierre-Louis-Charles Boule, principal au collège d'Aumale, à la cure de Montmarquets, vacante par le décès d'Auguste Dargent, 15 novembre 1782 ; – de Jacques De France, vicaire de Saint-Pierre-de-Mesnières, à la chapelle de la Trinité du château de Fresles, alors située en l'église paroissiale dudit lieu, sur la présentation de Michel-Charles-Louis de Biencourt, marquis de Poutrincourt, grand bailli d'Ardres, 12 mars 1782 ; – de Jean-Baptiste Fliot, chanoine du Sépulcre de Rouen, à la chapelle de Saint-Martin à Saint-Riquier-d'Héricourt, vacante par le décès de Pierre-Thomas Lemonnier, 6 janvier 1783 ; – d'Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun, à l'abbaye du Bec, vacante par le décès du prince de Bourbon comte de Clermont ; bulle, 5 des calendes de mars 1781 ; – de Madeleine de Gomer, religieuse du monastère de Variville, à l'abbaye de Bival, vacante par la démission de la dame de Sarcus ; bulle, veille des calendes de mars 1781 ; fulmination, 11 mai 1782 ; prise de possession, 16 mai suivant ; – de Thomas-Pierre-Antoine de Boisgelin, agent général du clergé de France, vicaire général du diocèse d'Aix, à l'abbaye de Mortemer, vacante par la démission de César-Guillaume de la Luzerne, évêque de Langres ; bulles, 6 des calendes de septembre 1782. – Résignation par François-Urbain Foussard, prieur conventuel de Notre-Dame-du-Pré lès-Rouen, du prieuré de Notre-Dame de Brioux, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin de Séz, en faveur de Martin-Joseph Le Veaux, 16 décembre 1782. – Nomination de Claude Ribard, au prieuré de Saint-Aubin de Villaines, vacant par la résignation d'Étienne Le Picard ; bulle, 11 des calendes de février

1782. – Ordinations faites à Rouen, le 16 mars 1782, par M^{gr} Jean De la Croix, évêque de Vabres : tonsurés, 41 ; – 25 septembre 1782 : tonsurés, – 5 avril 1783 : tonsurés, 38. – Significations de grades de Michel Allais ; – de Jean-Baptiste Auber, vicaire de Trouville-en-Caux, maître ès-arts en l'Université de Caen ; – de Pierre-Louis Denise, vicaire de Saint-Étienne-la-grande-Église à Rouen ; – de Pierre-Jean De la Porte, vicaire d'Anglesqueville-la-Braslong ; – de Guillaume-François Grieu, vicaire de l'église de Gisors, chapelain de Sainte-Marguerite à Notre-Dame de Vernon ; – de Jean-Louis-Simon Lemercier des Chateliers ; – de Jean-Firmin Romelot ; – de François Simon. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Jean-Baptiste-Pierre de Batailler d'Omonville, et à Anne-Charlotte-Jeanne Bigot de Beuvreil, de Saint-Laurent de Rouen, 19 octobre 1782 ; – à Laurent-Denis de la Bunodière de Bourville, de Quincampoix, et à Marie-Françoise-Victoire Hélène de Rouen de Bermonville, du Thuit-Auger, 28 janvier 1782 ; – à Jean-Baptiste Curmer, de Saint-Pierre de Carville, et à Sophie Binet, de Saint-Jean de Rouen, 4 février 1782 ; – à Charles-Henri Dambray et à Charlotte-Antoinette-de-Paule Barentin, de Saint-Paul de Paris, 3 décembre 1782 ; – à Louis-Pierre-François Godart de Belbeuf, et à Angélique de Laverdy, de Saint-André des Arts à Paris, 10 février 1783 ; – à Louis-Anne Grente de Grécourt, de Saint-Patrice de Rouen, et à Éléonor-Sophie de la Fresnoye, de Guibray, 16 décembre 1782 ; – à Jean-Constant Hilaire de Néville et à Marie-Anne-Catherine Le Parmentier, veuve d'Antoine-Charles-Adrien de Lombard, de Caudebec-en-Caux, 28 janvier 1782 ; – à Louis-Henri Le Cordier du Bocage, de Notre-Dame de Gournay, et à Victoire Sagot du Vauroux, de Saint-Hildevert de la même ville, 1^{er} octobre 1782 ; – à Jean-Baptiste-Guillaume Daim, figuriste sculpteur, originaire de Saint-Denis de Lillebonne, domicilié de fait à Saint-Similien, évêché de Nantes, et de droit en la ville d'Harfleur, fils de Guillaume Le Daim et de défunte Marie-Anne Godard, et à Antoinette-Justine Guillaud, de Notre-Dame de Nantes, 21 janvier 1782 ; – à Pierre-Henri Le Febvre de Vatimesnil, de Saint-Laurent de Rouen, et à Marie-Anne Gaudin, de Saint-Louis de Versailles, 17 février 1783 ; – à Marie marquis de l'Espinay, de Chantenay au diocèse de Luçon, et à Anne-Pauline-Armande-Éléonor-Henriette de Montaut, de Nointot, 24 décembre 1782 ; – à Marie-Antoinette-Charles de Lestendart, de Saint-Jacques de Neufchâtel, et à Anne-Charlotte-Rosalie-Thérèse Dorillac, de Saint-Pierre-ès-Champs, 5 mars 1782 ; – à Jules-François-Alexandre de Miffant d'Ancourt et à Amélie-Françoise-Victoire Le Grand de Marisy, de Saint-Nicolas des Champs de Paris, 19 juin 1782 ; – à Louis-Marie-Jacques-Anatole de Narbonne, de Saint-Sulpice de Caen, et à Adélaïde-Marie de Montholon, de Saint-Lô de Rouen, 6 mars 1782 ; – à Jean Pélicier, de Saint-Michel de Rouen, et à Marguerite Dupuis, de Saint-Martin de Noyon, 23 avril 1783.

G. 6207. (Registre.) – In-folio, 404 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1783-1784. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Jean-Simon-Armand-Élisabeth de Brunet de Castelpers Panat, à l'archidiaconé du Petit-Caux, vacant par le décès de Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 5 janvier 1784 ; – de Henri-Charles Dulau d'Allemans, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par le décès de Jean-Baptiste-Amand-Fidèle de Clercy, 9 janvier 1784 ; – de Jacques Punctis de Cindrieux, au canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, 27 août 1783 ; – de Jean-Baptiste Baudry, vicaire de Saint Étienne-des-Tonneliers, à la cure de Saint-Denis de Rouen, vacante par le décès de Pierre-Romain Longier, 20 mai 1783 ; – de Pierre-François-Nicolas Quillebeuf, à la cure de Saint-Gervais de Rouen, vacante par le décès de Jacques-David Moulin, 20 mars 1784 ; – de Michel-Nicolas Heude, chapelain de la chapelle Saint-Louis au prieuré de Saint-Louis de Rouen, à la cure de Saint-Patrice de cette ville, vacante par la résignation de Louis Bourse, 18 septembre 1783 ; – de Guillaume-Michel Lermerot, curé de Londinières, à la cure de Saint-Paul de Rouen, vacante par la démission d'Alexandre-Aubin Vasse ; prise de possession, 1^{er} avril 1784 ; – de François Boïeldieu, vicaire de Saint-Nicolas de Rouen, à la cure d'Allouville, vacante par le décès de Jean-François Le Clerc, sur la présentation de Marie-Barbe-Madeleine Lesdo de Valliquerville, veuve de Nicolas-Louis de Romé, baron du Bec-Crespin, 13 janvier 1784 ; – de Pierre Mazure, du diocèse de Rennes, à la cure de Bezancourt, vacante par le décès de François Allix, 18 juin 1784 ; – de Gilles-Louis-Amable de Romé du Bec, cleric de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au personat de Bretteville, 7 juin 1783 ; – de Louis Angot, curé de Saint-Jean-du-Bosc-Bordel, à la cure de Saint-Pierre de Buchy, vacante par le décès de Louis-François Ducroq, 9 mai 1783 ; – de Jacques-François de la Ferrière, du diocèse d'Avranches, à la même cure, vacante par la démission de Louis

Ango, 19 juillet 1783 ; – de Pierre Le Cordier de Bonneval, du diocèse de Bayeux, à la cure de Cleuville, vacante par le décès de Nicolas-Vincent Laurent, 28 mai 1785 ; – d'Honoré-Antoine De Vedel, à la même cure, vacante par la démission dudit Le Cordier, 1^{er} décembre même année ; – de Boniface Dallienne, à la cure de Criquiers, vacante par la résignation de Jean Descours, 8 octobre 1783 ; – de Jean-Baptiste Fliot, à la cure de Cliponville, vacante par le décès d'Isaac-François Lucas, 20 juin 1783 ; – de Pierre-Louis Barbier, à la cure de Doudeauville, vacante par le décès d'Étienne-Simon Bouvier, 18 septembre 1783 ; – de Jean-François Eckart, à la cure de Fresles, vacante par le décès de Denis Riou de Kerson, 18 juillet 1783 ; – de Pierre-Nicolas Boucherot, curé de Rousseloy, au diocèse de Beauvais, à la cure de Gasny, vacante par le décès de Georges Valentin, 15 janvier 1784 ; – de Cosme-Damien de Brossard de Beauchenet, curé de Courcelles, à la cure de Gonfreville-la-Caillet, vacante par le décès de Pierre-Jacques Bruzen, 4 février 1784 ; – d'Antoine Binet, à la cure de Gruchet au doyenné de Foville, vacante par la démission de Nicolas Bouic, nommé curé de Gerville, 22 octobre 1783 ; – de Marin Caumont, à la cure de Saint-Denis de Lillebonne, vacante par le décès de Pierre Halbout, 27 novembre 1783 ; – de Pierre-Louis Gastel, vicaire de Sainte-Croix de Montivilliers, à la cure de Notre-Dame de Lillebonne, vacante par le décès de Charles-Alexandre Le Turquier de Cardonville ; prise de possession, 29 septembre 1783 ; – de Jacques Godefroy, à la cure de Saint-Martin de Lizores, vacante par le décès de Louis-Charles de Marie, 26 août 1783 ; – de Guillaume-Michel Lermerot, à la cure de Notre-Dame de Londinières, vacante par le décès de Pierre-Étienne Troches, 14 mai 1783 ; – d'Alexandre-Aubin Vasse, à la même cure, vacante par la démission de Lermerot, 19 décembre 1783 ; – de Jean-François-Augustin Vatterment, à la cure de Luneray, vacante par le décès de François Romain, 29 septembre 1783 ; – de Claude-François Humbert, du diocèse de Besançon, à la cure de Saint-Riquier d'Héricourt, vacante par le décès de Pierre-François-Jean De la Montagne, 9 janvier 1784 ; – de Guilbert-Guillaume Pétigny, à la cure de Saint-Thomas-la-Chaussée, vacante par le décès de Michel Le Villain, 22 novembre 1783 ; – de Jacques Declau, à la cure de Sainte-Geneviève de Gasny, vacante par la résignation de Noël-Jean-Baptiste Desgenettes, 29 mai 1784 ; – de Samson Dicquemare, à la cure de Touffreville-la-Corbeline, vacante par le décès de Charles-Alexandre Le Turquier, sur la présentation de Jean-Nicolas-André Despommares, 19 septembre 1783 ; – de Nicolas-Louis-Edmond Coignasse Des Jardins, bachelier de Sorbonne, habitué à Saint-Benoît de Paris, à la cure de Saint-Pierre d'Yvetot, vacante par le décès d'Antoine Grégoire, 18 juillet 1783 ; – de Joseph-Dominique Louis, conseiller au parlement de Paris, prêtre du diocèse de Tulle, à la chapelle Saint-Jean-Baptiste du château de Lizores, vacante par le décès de Louis-Charles de Marie, 25 août 1783 ; – de Jean-Jacques Lemonnier, à la chapelle de Sainte-Geneviève en la cathédrale de Rouen, vacante par le décès de Lambert-Joseph-Ignace Riquez, 24 août 1783 ; – de Louis Bouze, à la chapelle Saint-Louis au prieuré de Saint-Louis de Rouen, vacante par la résignation de Heudes, 23 avril 1783 ; – de Charles Massif, à la chapelle de Sainte-Marguerite à Saint-Léger du Bourdeny, 30 mars 1783 ; – de Louis Vidal, prêtre de Saint-Flour, à un canonicat en la collégiale d'Andely, vacant par le décès de Jacques-Lambert Bin, 12 octobre 1783 ; – de Claude Langevin, du diocèse de Coutances, à un canonicat en la collégiale d'Yvetot, vacant par le décès de Guillaume De la Brière, 18 octobre 1783 ; – d'Hélène-Thérèse-Charlotte de Moy, à l'abbaye d'Arques, vacante par le décès de Marguerite-Charlotte de Moy, 18 novembre 1783 ; – de Rosalie de Beauvoir, religieuse aux Annonciades de Rouen, ayant fait profession, 24 août 1783, aux mains de Clémence de Chambray, prieure de Bellefond, au prieuré de Saint-Jean-d'Andely, vacant par le décès de Marie-Françoise-Louise Haillet de Couronne ; bulle, 9 juillet 1783 ; prise de possession, 24 août suivant ; – de Charles-Jean Le Gorju, du diocèse de Coutances, licencié en droit de la faculté de Paris, chanoine d'Autun, au prieuré de Bonne-Nouvelle-lès-Rouen, vacant par le décès de Villot, 26 février 1784 ; prise de possession, 5 avril suivant ; – de Pierre-Urbain-Charles Gigault de Targé, au prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Maurice-Claude-Clair de Montendre ; bulle, 11 des calendes de février 1782 ; fulmination de la bulle, 26 avril 1783 ; – de Laurent Desmares du Bec-Crespin de Grainville, vicaire de Langres, au prieuré de Saint-Clair-sur-Epte, vacant par le décès de Jean-Gabriel-Nicolas de Raymond de Modène ; bulle, 13 des calendes de novembre 1783 ; – de Charles-Antoine de Mesgrigny de Villebertin, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mestre-de-camp d'infanterie, à la commanderie de Sainte-Vaubourg, vacante par le décès de Louis-Alexandre du Motel, 26 octobre 1783 ; – Translation de Jean-Baptiste Vaquier, en religion frère Arsène, de l'ordre des Chartreux, couvent de Moulins, en l'ordre de Cîteaux, couvent de Foucarmont, 19 novembre 1783. – Ordinations à Rouen, 26 mars 1784, par Alexandre-César

d'Auterroches, évêque de Condom : tonsurés, 32 (François-Jean-Alexandre Piquenot, fils de Gilles-François et de Rose-Marguerite Boquet, de Saint-Vivien de Rouen). – Significations de grades de François Brulley de la Brunière, du diocèse de Troyes ; – de Georges-Gabriel Delacour, vicaire de Notre-Dame de Gournay ; – de Guillaume-Marie De la Haye, demeurant à Paris au collège de Montaigu ; – de Charles Fromager, vicaire de Bôville ; – d'Étienne-Ambroise Girot, vicaire de Saint-Sauveur de Montivilliers ; – de Michel-François-Jérôme Godefroy, vicaire de Saint-Amand de Rouen ; – de Charles-François Haquet, demeurant à Rouen en la communauté des prêtres de Saint-Patrice ; – de François-Charles Le Febvre, vicaire de Cleuville ; – de Jean-Guillaume Le Métails, vicaire de Bolleville ; – de Jean-Baptiste-Nicolas Lemonnier, fils de Nicolas et de Catherine André, tonsuré à Bayeux, 19 septembre 1762 ; – de Gilles Roucamp, chanoine régulier de Caen ; – de Jean-Claude Roy, de l'ordre de Cluny. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Jacques-Pierre-Amable-Chrétien de Fumechon, de la paroisse S^c-Croix-Saint-Ouen, et à Marie Thomas du Fossé, 16 août 1783 ; – à Louis Cotton de la Jonquaye, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Louise-Adrienne-Thérèse Ménage de Raimbouville, de Boissay, 5 avril 1784 ; – à Pierre-Jacques de la Métairie, de Saint-Sever de Rouen, et à Marie-Anne-Flore Milon de la paroisse Saint-Nicaise, 15 septembre 1783 ; – à Pierre-Joseph De la Niepce de Jeffosse, de Saint-Aubin au diocèse d'Évreux, et à Anne-Rosalie-Adélaïde Fenestre, de la ville de Caudebec, 11 décembre 1783 ; – à Henri-Louis Graveron, d'Heudreville, et à Angélique d'Étrépagny, de Martigny, 21 octobre 1783 ; – à Jean-Augustin Horcholle, de Notre-Dame-de-Neufchâtel, et à Marie-Angélique-Clotilde Tabur, de Lucy, 18 février 1784 ; – à Jean-François d'Houdemare de Vandrimare, de Saint-Martin-sur-Renelle, et à Marie-Louise-Victoire Caillot de Coquereumont, de Saint-Godard de Rouen, 15 mars 1784 ; – à Louis-Marie-François-Auguste Le Coq, de Reviars au diocèse de Bayeux, et à Marie-Thérèse Guedier de la Motte, de Saint-Patrice de Rouen, 5 novembre 1783 ; – à Pierre Léguillon, veuf de Madeleine De Prétot, de Montigny, et à Marie-Marguerite-Clotilde Desmoulins, de Canteleu lès-Rouen, 3 novembre 1783 ; – à Pierre-Louis-Marie Le Viconte, vicomte de Blangy, de Saint-Jean de Caen, et à Claude-Louise d'Estampes, de Mauny, 4 février 1784 ; – à Jean Michel-Claude Midy, de Saint-Godard de Rouen, et à Anne-Victoire Palyard, de Saint-Pierre-du-Châtel, 29 septembre 1783 ; – à François-Alphonse de Monsures, veuf d'Émilie de Caumont, et à Marie-Antoinette Lemoine de Blangermont, de Notre-Dame d'Eu, 25 mars 1781 ; – à Charles-Antoine de Montagu, chevalier, sieur de Houlle, veuf d'Anne-Madeleine de Tiremois, et à Charlotte Thomas, de Saint-Jacques de Dieppe, 19 juillet 1783 ; – à Jean-Baptiste-Paul Pain-Detancourt et à Marie-Flore-Agathe Delahaye, de Notre-Dame de la Ronde, dernier juin 1783 ; – à René-Jules Potin de la Mairie et à Marguerite-Anne Renard, de Gisors, dernier août 1783 ; – à Joseph-Jean Turgis de Bréval, de Saint-Gervais de Rouen, et à Adélaïde-Catherine Le Jaulne, de Saint-Nicaise de Rouen, 24 mai 1784 ; – à Marc-Antoine-Marie-Joseph de Verton, et à Anne-Claude-Aimée Quillebeuf, de Saint-Martin-sur Renelle de Rouen, 25 mai 1784.

G. 6208. (Registre.) – Grand in-folio, 402 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1784-1785. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Jacques-François-Augustin Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, aux fonctions de vicaire général de Rouen, 19 avril 1785 ; – de Thomas Bellenger, ancien recteur de l'Université de Caen, principal du collège du Mont, au canonicat vacant par le décès de Pierre-Louis-Maxime Flavigny, 15 juillet 1785 ; – dudit Carrey de Saint-Gervais, au doyenné de l'église de Rouen, vacant par le décès de Terrisse ; élection par le chapitre, 16 avril 1785 ; confirmation par l'archevêque, 23 avril ; – de Charles De Launay, avocat général honoraire en la Cour des Comptes, à la prébende canoniale vacante par la résignation de Joseph de Goyon de Saint-Loyal, du diocèse de Saint-Brieuc, 14 avril 1785 ; – dudit Goyon de Saint-Loyal, à la prébende canoniale vacante par le décès de Christophe Terrisse, 11 avril 1785 ; – de Louis-François Le Manessier, au canonicat vacant par le décès de Jean-Antoine Des Essarts, 12 juillet 1785 ; – de Philippe-Prosper Outrequin, au canonicat vacant par la résignation de Pierre Longuet, 31 août 1784. – Présentation de Claude Rousselet, du diocèse de Troyes, prieur claustral de Saint-Louis à Paris, visiteur de la congrégation des chanoines réguliers, à la cure de Saint-Lô de Rouen, vacante par le décès de Dieudonné-Louis Crulle, 2 juillet 1784. – Nomination à cette cure, de François-Charles Le Normand de Villers, curé d'Ernes, au diocèse de Séez, 3 novembre 1784 ; – de Pierre-Michel-Laurent Marest, licencié en droit, curé de Saint-Armand, à la cure de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, vacante par le décès de

René-Antoine Gaudion, 11 septembre 1784 ; – d’Adrien François, à la cure d’Auzouville-l’Esneval, vacante par le décès de Jacques Hanot, 10 décembre 1784 ; – de Louis Routier, à la cure de Saint-Jacques d’Alihermont, vacante par la résignation de Jean Servin, 25 mars 1785 ; – de Jean-Baptiste Fliot, curé de Cliponville, à la cure de Saint-Pierre d’Auvéville dite encore Onveville, vacante par décès, 27 juillet 1785 ; – de Nicolas-Joseph de Perret de Mazarin, du diocèse de Metz, à la cure de Biville-la-Martel, vacante par la démission d’Ernest-Amédée Trombert, 17 juin 1785 ; – de Joseph Le Fuel, curé de Déville au doyenné d’Eu, à la cure de Bully, vacante par le décès de Jacques-Germain Le Roy. 14 février 1785 ; – de Claude Le Jeune, à la cure de Calleville Grand-Montier, vacante par le décès de Jean-Nicolas Bourdon, 17 août 1785 ; – de Jacques-François Le Roux, à la cure de Saint-Denis de Charleval, vacante par la résignation de Louis Desnoyers, 22 juin 1784 ; – de Jean-Baptiste Du Forestel, à lacune de Clères, vacante par la démission de Guillaume Le Bouclier, 27 avril 1785 ; – d’Étienne-Victor Le Febvre, curé de Saint-Georges de la Ferrière, à la cure de Saint-Martin de Courcelles, vacante par la démission de Cosme-Damien de Brassard, dernier juin 1784 ; – de Henri-Joseph Goudesnets, du diocèse de Boulogne, licencié ès-droits, chanoine de Champeaux au diocèse de Paris, à la cure de Crétot, vacante par le décès de Louis Le Couturier, 14 mars 1785 ; – de Charles-Nicolas Pantin, à la vicairie perpétuelle de Saint-Aubin d’Écouis, vacante par la cession de Nicolas Mignot, 27 mai 1785 ; – de Jacques-Philippe Bréant, à la cure de Grandcamp, vacante par le décès de Nicolas-Louis Ignon, 4 janvier 1785 ; – de Jean-Louis-Nicolas Mignot, curé de Saint-André de Cahaignes, à la cure de Gisors, vacante par le décès de Bruno Beudon, 23 novembre 1784 ; – de frère Sanson Grostête, chanoine de l’ordre de Prémontré, à la cure de Saint-Firmin de Greuville, vacante par le décès de frère François Le Bas, 24 juillet 1784 ; – de Jean-Joseph L’Hommel, à la cure de Martainville-sur-Ry, vacante par le décès d’Augustin Morieult, 9 septembre 1784 ; – de Jean-Romain Busiquet, à la cure de Saint-Nicolas de Montmain, vacante par la résignation de Médard Chevalier, août 1785 ; – d’Adrien-André-Augustin Blondel, curé de Gères, à la cure de Molineaux, vacante par la démission de François-Claude de Hoitteville, 7 juin 1785 ; – de Jean-Baptiste Paon, à la cure de Saint-Denis de Rouxmesnil, vacante par le décès de Charles-François Angers, 23 août 1785 ; – de Charles-Nicolas Bonnet de Mouchy, chapelain de Saint-Martin de Champeaux au diocèse de Paris, à la cure de Saint-Aubin-sur-Mer, vacante par la démission de Jacques Lemoine, 23 octobre 1784 ; – de Louis-François-Augustin Gosset, à la cure de Saint-Pierre-en-Port, vacante par le décès de Pierre Le Bouis, 19 juillet 1784 ; – de Joseph-Julien Piffand de la Tour, chanoine régulier, à la cure de Villequier, vacante par la démission de Jean-François-Amand Fultot, 23 octobre 1784 ; – de Pierre-François Vigan, à la chapelle de Saint-Michel du Thuit-Hébert, vacante par le décès de Nicolas-François Du Resnel de Bolcomte, conseiller au parlement ; prise de possession, 14 juillet 1784. – Nomination par Georges-Louis Phélypeaux, archevêque de Bourges, de Dom Alexis Davoust, prieur de Saint-Ouen de Rouen, pour son procureur, à l’effet de nommer aux bénéfices dépendant de ladite abbaye, auxquels ce prélat nommait comme abbé de Saint-Ouen, 5 août 1785. – Prise de possession par Jacques-Germain Alleaume, conseiller clerc en la grand’-chambre du parlement de Normandie, du prieuré de Saint-Blatse de Luy, qui avait vaqué par la résignation de Jean-Antoine-Paul Dagoult, 10 septembre 1784. – Ordinations 18 septembre 1784 : tonsurés, 16 ; – 12 mars 1785 : tonsurés, 54 (Joseph-Clément Briche, fils de Clément Briche et de Madeleine Feuillette, de Vatierville.) – Significations de grades de Pierre-Augustin Aubry, vicaire de Saint-Sauveur de Montivilliers ; – de Thomas Bellenger, principal du collège du Mont à Caen ; – de Louis Bernage ; – de François-Nicolas Bizet ; – de Jean-Jacques Carel, prêtre du diocèse de Bayeux, maître ès-arts de la maison de Sorbonne ; – de Jean-Baptiste Godes, chanoine de l’Hôtel-Dieu de Caen ; – de Pierre-François-Paul Grente, vicaire d’Épinay-sur-Odon ; – de Pierre-Louis Le Bourgeois ; – de Charles-François Le Sage, vicaire de Saint-Victor de Chrétienville ; – de Louis-Charles Le Tellier, clerc de Séez ; – de Jean Le Vasseur, vicaire de Neuville-Ferrière ; – de Louis Marais, du diocèse d’Évreux ; – de Gilles Noël, prêtre de Bayeux ; – de Guillaume-Regnault Pinel, maître ès-arts, bachelier en théologie au collège des Trente-Trois à Paris. – Dispenses de bans, à l’effet de contracter mariage, à Pierre-Ambroise de Barrey, écuyer, sieur de Gurel et de Breteuil, et à Marie-Anne Clotilde Le François de la Plesse, 4 août 1784 ; – à Marie-Jacques-Amand Boïeldieu, de la paroisse de Saint-Nicolas de Rouen, et à Louise-Anne-Adelaïde de Pierre de Cuprez, de Saint-Lô de Rouen, 10 janvier 1783 ; – à Louis-Félicité Omer comte d’Estampes, de Mauny, et à Anne-Angélique-Félicité Le Camus, de Saint-Sulpice de Paris, 14 février 1785 ; – à Pierre Langlois de Breteuil, d’Angiens, et à Louise-Charlotte de Cingal, de Saint-Jacques de Dieppe, 27 mai 1783 ; – à Jean-Barthélemy Le Couteulx,

veuf d'Anne Le Couteulx, de Saint-Pierre-du-Châtel de Rouen, et à Catherine-Charlotte-Alexandrine Formont-Cleronde de Sermentot, de Chouanis au diocèse de Bayeux, 27 septembre 1784 ; – à Louis-Pierre Méry, de Saint-Éloi de Rouen, et à Marie-Augustine-Catherine de Montmeau, de Saint-Éloi de Rouen, 24 janvier 1785 ; – à Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Boutteville, veuf d'Anne-Angélique d'Harlus de Vertilly, de Saint-Paul de Paris, et à Anne-Madeleine Delpesch, marquise de Cailly, veuve de Jean-Adrien, marquis de Joyeuse, de Saint-Germain-sur-Cailly, 15 juillet 1784 ; – à Esprit-Augustin-Louis de Pipperey, sieur de Marolles, veuf de Ravennes de Piquot, et à Jeanne-Françoise Cavrel de Thibouville, de Saint-Laurent de Rouen, 7 février 1785 ; – à Louis-Alexandre Semichon et à Marie-Victoire Jouy, des Nouvelles-Laudes, 10 juin 1785 ; – à René-Marie-Maximilien-Léopold de Stabenrath, de Notre-Dame de Gournay, et à Adélaïde Beaufiles, de Lyons-la-Forêt, 5 août 1784 ; – à Pierre-Louis Subtil, de Saint-Sauveur de Bayeux, et à Rose-Blanche de Bellozanue, de Notre-Dame de Neufchâtel, 7 juillet 1784.

G. 6209. (Registre.) – Grand in-folio, 400 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1785-1786. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Georges-Frédéric de Riom de Pradt, aux fonctions de vicaire général, 1^{er} octobre 1785 ; – de Nicolas Crespin, prédicateur ordinaire du Roi, au canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste De la Rue, 30 août 1788 ; – de Barnabe Verdière, curé de Saint-Martin de Laigle, à la cure d'Auberville-la-Manuel, vacante par le décès de Jean Le Tellier, 17 octobre 1785 ; – de Charles-Honoré Dufour, à la cure de Sainte-Marguerite de Bellozanne, vacante par le décès de Nicolas-Hippolyte Sevray, 8 novembre 1785 ; – de Claude Le Fèvre, à la cure de Bezancourt, vacante par le décès de Pierre Mazure, 30 mars 1786 ; – de Noël Fleury, à la cure de Blacarville, vacante par le décès de François Bertholot, 26 septembre 1785 ; – de Philibert-Louis Le Bel, à la cure de Blangy, vacante par le décès de Jean Varnier, 10 avril 1786 ; – de Nicolas Remonssin, à la cure de Brérnontier, au doyenné de Neufchâtel, vacante par le décès de Jean Maillon, 29 août 1786 ; – de Jean Caron, à la cure de Cantiers, vacante par le décès de Gabriel-Germain Amaury ; prise de possession, 11 avril 1786 ; – de Robert Saxus, du diocèse de Lisieux, à la cure de Cléon, vacante par la démission de Gabriel Mallière, dernier octobre 1785 ; – de Guillaume-Jean Sortembosc, à la cure d'Étretat, vacante par la résignation de Noël Le Leu, 1^{er} avril 1786 ; de François-Alexandre-Athanase De la Rue, curé de Fresnoy, à la cure de Fesques, vacante par le décès de Nicolas-Gilbert de Bezu, en juillet 1786 ; – de Henri-Georges-Lubin Le Febvre, à la cure de Saint-Martin de la Fontelaye, vacante par le décès d'Édouard Gaillard, sur la présentation d'Isaac-Antoine Dumont du Bostaquet, dernier août 1785 ; – de Pierre-Louis Huillard, chapelain de la chapelle de l'Essart-Mador, à la cure du Fossé, vacante par la résignation de Martin Bidault, 3 août 1786 ; – de Jacques-Philippe Mondelot, à la cure de Saint-Pierre de Fretencourt, vacante par le décès de Jean-Baptiste Du Festel, 7 juin 1786 ; – de François Calvel, curé de Saint-Blaise de Seysses, à la cure de Gamaches, vacante par le décès de Pierre Chappey, 2 octobre 1786 ; – de Gabrielle Oudaille, du diocèse de Beauvais, à la cure de Goupillières, au doyenné de Pavilly, vacante par la démission de Nicolas Dumais, 23 mai 1786 ; – d'Antoine Papillon, curé du Vaurouy, à la cure d'Héberville, vacante par la démission de Philippe-Thomas Taveau, 13 octobre 1785 ; – de Pierre-Nicolas Bucaille, du diocèse de Lisieux, à la cure de Maromme, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Couteulx, 2 septembre 1786 ; – de Marc-Antoine Drouet, chanoine régulier, à la cure de Saint-Vast de Mathonville, vacante par la démission de Pierre Le Clerc, sur la présentation de Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, en qualité d'abbé de l'Isle-Dieu, 13 septembre 1786 ; – de Jean-Florent de Chabannes, du diocèse de Mende, à la cure de Saint-Pierre du Mesnil-Réaume, vacante par le décès de Jean Mesnard, 17 décembre 1785 ; – de Louis-François d'Imbleval de la Fresnoye, à la cure de Saint-Jacques du Mont-aux-Malades, vacante par le décès de Nicolas-Augustin Groulart des Golets, 5 avril 1786 ; – de Philippe-Ambroise-Salomon Le Baillif, à la cure de Saint-Germain-sur-Cailly, vacante par le décès de Jean-Pierre-François Léger, 19 septembre 1785 ; – de Jean Le Vasseur, maître ès-arts en l'Université de Caen, à la cure de Saumont-la-Poterie, vacante par le décès de Jacques Le Vasseur, 8 novembre 1785 ; – de Nicolas Prouin, chanoine de Sauqueville, à la cure et au doyenné dudit lieu, vacants par le décès de Jacques Grandsire, 4 novembre 1785 ; – de Jean-Baptiste Synard, du diocèse de Bayeux, à la cure de Vernonnet, vacante par le décès de François-Simon Delair, 5 juillet 1786 ; – de maître André-

Antoine Sombret, à la cure de Villedieu-la-Montagne, vacante par le décès de Louis Julien, 24 février 1786 ; – de Pierre-René Giraud, à la chapelle de Sainte-Croix-Saint-Sulpice du Petit-Maromme, à Maromme, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Couteulx, 23 août 1786, – de Marie-Joséphine de Viesnay, à une des trente prébendes de Saint-Romain, 14 janvier 1786 ; – de Marie-Geneviève Le Boullenger de Chaumont, à l'abbaye d'Arqués, vacante par la démission d'Hélène-Thérèse-Charlotte de Moy ; bulle, 7 juin 1786 ; prise de possession, 9 août suivant ; – de Jacques-Augustin Massif, curé de Saint-Étienne de Fécamp, aux fonctions de promoteur général de l'officialité de Fécamp, 10 novembre 1785 ; – de Jean-Baptiste Yvelin, licencié ès-lois, curé de Notre-Dame de Consolation, aux fonctions de vicaire-général et de doyen de Montivilliers, y compris Saint-Paul de Rouen ; à celles d'official dudit lieu, 17 août 1786 ; – de Jeanne-Nicole de la Guiche, religieuse de Beaumont-lès-Tours, à l'abbaye de Saint-Amand, vacante par le décès de sœur de la Beaume de Suse ; bulle, 16 des calendes de mars 1785 ; fulmination de la bulle, 30 mars 1786 ; – de Louis de Goyori, vicaire-général de Rouen, à l'abbaye de Saint-Victor, vacante par le décès de François-Christophe Terrisse ; bulle, calendes de novembre 1785 ; prise de possession, 7 décembre suivant ; – d'Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Wandrille, vacante par le décès de Louis-Sextus de Jarente, évêque d'Orléans ; bulle, 8 des calendes de novembre 1785 ; fulmination de la bulle, 13 décembre suivant ; – de Pierre Pourteiron, député en la Chambre souveraine du clergé de France, vicaire général de Châlons-sur-Marne, au prieuré de Saint-Martin-de Charleval, vacant par le décès de Claude Marion ; prise de possession, 17 mai 1786 ; – de Pierre-Charles Verrier, au prieuré de Saint-Paul-en-Lyons, vacant par le décès dudit Jean-Claude Marion, 14 janvier 1786 ; – de Jean-Pascal Delorme, au prieuré de la Madeleine de Rouen, vacant par le décès de Pierre-Urbain-Charles Gigault de Targé ; bulle, calendes de septembre 1785 ; fulmination de la bulle, 19 novembre suivant. – Ordinations, 21 septembre 1785 : tonsurés, 27 ; – 1^{er} avril 1786 : tonsurés, 47 ; – 23 septembre suivant : tonsurés, 12. – Lettres de tonsure de Henri-Charles Le Bègue, fils d'Antoine-Raoul-Gabriel comte de Germiny et d'Aimable-Julie Gueroult de Puismartin, de Motteville, 3 juin 1786. – Significations de grades de Guillaume Blondel, vicaire de Contremoulins ; – de Jacques-Robert Bouïe, de la communauté de Saint-Patrice de Rouen ; – de David-François Catel, vicaire de Tourville-sur-Arques ; – de Louis Chrétien, maître ès-arts, professeur du troisième au collège du Bois à Caen ; – de Dom Jérôme-Jean Costin, religieux du Bec-Hellouin ; – de Jean-Baptiste-Louis-François De la Cuisine, du diocèse de Besançon ; – de Jean-Jacques Duval, vicaire de Montmartre ; – de Julien Esnault, sacristain de l'hôpital de la Salpêtrière ; – de Simon-Frédéric-Armand Gautier, du diocèse de Rouen, maître ès-arts ; – de Pierre-François Harel ; – de Pierre-Marin Lasne, du diocèse de Sées ; – de frère Alexandre-Pierre Le Peltier, chanoine régulier de Notre-Dame-du-Val ; – d'Antoine Marminia, curé de Saint-Michel de la Warde-Mauger ; – de Jean-Baptiste-François Richer, vicaire de Gonnevilliers ; – de François-Christophe Sebire, vicaire de Notre-Dame de Magny-en-Vexin ; – de Joseph Tbébault, du diocèse de Tours, demeurant à la communauté des prêtres de la paroisse Saint-Paul de Paris. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Joseph-David Baudry, du Havre, et à Élisabeth-Louise Le Coru de Courpolin, de Bleves au diocèse du Mans, 1786 ; – à Jean-Robert Bigot, veuf de Françoise Duhamel de Melmont, de Saint-Patrice de Rouen, et à Marie-Louise-Charlotte Le Blond du Sauchay, de Saint-Godard, 29 juillet 1786 ; – à Pierre-Gabriel Carbonnel de Beauinanoir, de Saint-Gervais d'Avranches, et à Françoise-Victoire Canu, de Montrôti, 9 novembre 1785 ; – à Jean-Baptiste-Philippe de Clercy, de Veauville, et à Marie-Victoire-Marthe Dupuys d'Arnouville, d'Ermenonville, 13 décembre 1785 ; – à Marie-Nicolas Corneille de Beauregard et à Adélaïde-Henriette Fortier, de Saint-Laurent de Rouen, 28 novembre 1785 ; – à Charles-François-Joseph de Flechyn, d'Auchy-les-Moines, et à Marie-Madeleine-Marguerite Dary d'Ernemont, de Fouilloy, 21 mai 1786 ; – à René-François marquis de Gaudechart, de Warluy, et à Anne-Louise-Marie de Trie-Pilavoine, d'Argueil, 27 mars 1786 ; – à Pierre Huillard de Bréholles, de Lyons-la-Forêt, et à Sophie Le Bas, de Saint-Denis de Rouen, 14 novembre 1785 ; – à Louis-Paul Le Cordier de Bigars de la Londe, de Saint-Martin-sur-Renelle, et à Amable-Marie-Louise de Pommeraye, veuve de Léonor-Marie-Pierre Baudouin de Dudonville, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 9 janvier 1786 ; – à Marie-Pierre-Jean Le Tellier de Vaubadou et à Élisabeth-Charlotte-Alexandre de Mesnildot, de Gouberville au diocèse de Contances, 2 octobre 1786 ; – à Jacques Farel O'Reilly et à Marie Guérard, du Havre-de-Grace, 26 septembre 1785 ; – à Jean-Baptiste-Pierre-Nicolas Perchel, veuf de Marie-Madeleine Roy, et à Marie-Anne Guesnon, de

Saint-Maclou, 27 février 1786 ; – à Jean-Nicolas Thieullen, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Marguerite-Aimée-Catherine Asselin, de Saint-Étienne-des-Tonneliers, 4 septembre 1786.

G. 6210. (Registre.) – Grand in-folio, 404 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1786-1788. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nominations de Dominique-Antoine-Georges-Frédéric de Riom de Pradt, à l'archidiaconé du Grand-Caux, vacant par le décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, vicaire général, 22 février 1787 ; – de Simon-Élisabeth-Armand de Brunet de Castelpers de Panat, à l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la résignation de Charles Dagoult, nommé à l'évêché de Pamiers, 26 mars 1787 ; – de Joseph-François Le Ber, au canonicat vacant par la résignation de Louis Lesueur, 3 novembre 1787 ; – de Michel-Ango-Charles Marion, au canonicat vacant par le décès de Jean-Louis Rosset, 24 juillet 1787 ; – de Jean-Baptiste Quèvremont, au canonicat vacant par le décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, 15 février 1787 ; – de Nicolas-Auguste Le Baillif, à la cure de Sainte-Maric-la-Petite, vacante par le décès de Pierre Pion, 1^{er} mars 1787. – Résignation, par Charles-François Massienne, de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, en faveur de François-Jean Blanche, curé de Saint-Germain des Essours, 3 décembre 1787. – Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que, dans le diocèse de Rouen, les cures régulières dépendant de maisons de chanoines réguliers, qui ne sont pas en congrégation, seront éteintes par le défaut de sujets, et pourront être obtenues, à l'avenir, par tous prêtres séculiers, à l'exclusion des religieux des congrégations, 22 août 1787. – Déclaration de Mathieu Le Vallois, curé d'Ouille-l'Abbaye : il renonce aux dîmes et fait option de la portion congrue, portée à 700 livres, 30 avril 1787. – Nomination de Jacques Le Carpentier, à la cure de Sainte-Agathe-d'Alihermont, vacante par la résignation de Jean-François Douillon, 9 août 1787 ; – de Antoine-Firmin Drye, à la cure d'Auvilliers, au doyenné de Foucarmont, vacante par le décès de Nicolas-Geoffroy-Alexis Lonvard, 2 mars 1787 ; – de Julien Esnault, du diocèse de Coutances, à la cure du Bec-Hellouin, vacante par le décès de Jacques Tlieury, 14 février 1787 ; – de Pierre-François Harel, à la cure de Blosserville *vulgo* Notre-Dame de Bonsecours, vacante par la résignation de Romain Harel, lequel demeurait alors, à Paris, en la communauté des prêtres de Saint-Roch ; prise de possession, 13 août 1787 ; – de frère Michel-Pierre Dubois du Gravier, à la cure du Boscgeffroy, vacante par la résignation de Joachim Famain, chanoine régulier, 13 février 1787 ; – de Jacques-Augustin Hue, à la cure de Buglise, vacante par le décès de Louis-Jacques Daniel de Vaux, 4 août 1787 ; – de Jean-Philippc-Sévère Osmont, à la cure de la Crique, vacante par le décès de Jean-Charles Frère, 23 juin 1787 ; – de Pierre Gaullier, curé de la Fontaine-du-Thuit, à la cure de Cuverville, vacante par le décès d'Ethbin Mauger, 13 décembre 1786 ; – de Guillaume Costé, à la cure de Dampierre, vacante par la résignation de Louis Le Prévost, 21 décembre 1786 ; – de Pierre-Jacques Dujardin, à la vicairie perpétuelle de Saint-Aubin d'Écouis, vacante par le décès de Charles-Nicolas Pantin, 2 janvier 1787 ; – de Jean-Baptiste-Victor-Amédée de la Toar, du diocèse de Carpentras, curé d'Evry-lès-Châteaux, à la cure de Saint-Pierre d'Épretot, vacante par le décès de Philippe-Félix Le Clerc, 14 janvier 1787 ; – de Jean-Baptiste Le Tailleur, à la cure de la Fontaine-du-Thuit, vacante par la résignation de Pierre Gaullier, 10 juillet 1787 ; – de Laurent Delastre, curé de la 2^{me} portion de Fontaine-le-Dun, à la 1^{re} portion de cette cure, vacante par le décès de Pierre Paumier, 18 décembre 1786 ; – de Nicolas Ferrand, à la cure de Goupillières, vacante par le décès de Gabrielle Oudaille, 17 novembre 1787 ; – de Guillaume-Nicolas Cousin, curé du Vieux-Port, à la cure de la Haye-Saint-Paul, vacante par la démission de Jean-François Le Boulleux, 8 novembre 1787 ; – de Jean-Baptiste-Antoine Malandrin, à la cure de Norville, vacante par le décès de Jean-Jacques Lédier, dernier décembre 1787 ; – de Gilbert-Marie Musset, à la cure de Pavilly, vacante par la démission de Nicolas-Augustin Anquetil, 9 février 1787 ; – de Louis Corniquet, à la cure de Saint-Aubin-sur-Cailly, vacante par la démission de Pierre Mauventre, 1^{er} mai 1787 ; – de Richard-François Mouchet, à la cure de Saint-Léger du Bourdeny, vacante par la démission de Nicolas Mouchet, 6 octobre 1787. – Démission, par Pierre-Adrien-François Harivel, de la cure de Saint-Remy-en-Rivière, 24 juillet 1787. – Nomination de Guillaume Blondel, maître ès-arts en l'Université de Caen, à la cure de Tourville, au doyenné des Loges, vacante par le décès de François Du Bocage, 20 octobre 1787 ; – de Gilles-Gabriel Ficquet, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, transférée de la Buglerie à Bouville, en la chapelle de Saint-Arnoult, sur la présentation de Nicolas-René Le Page de Saint-Arnoult, 30 novembre 1787 ; – d'Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, vacante par le décès de

Georges-Louis Phélypeaux ; bulle, 17 des calendes de décembre 1787 ; prise de possession, 11 décembre. – Ordinations à Rouen, 24 mars 1787, par l'évêque de Clermont : tonsurés, 28 (Stanislas Lambert d'Herbigny, fils de Louis-Félix Lambert d'Herbigny, sieur de Saint-Mars, et de Marguerite-Catherine Longer, de Saint-Vivien de Rouen) ; – 22 septembre 1787 : tonsurés, 24. – Significations ou réitérations de grades de Guillaume Reaumont, du diocèse de Bayeux ; – de Gabriel Blard, habitué à Saint-Maclou ; – de Jean-Jacques Carel ; – de Philippe-Martin Chaumont ; – de Michel-François Cosnard, demeurant au collège d'Harcourt ; – de Michel-Jean Dechevaux, vicaire de Saint-Pierre de Caen ; – de Thomas-Marie-Nicolas-Modeste Delarue, du diocèse d'Évreux ; – de Noël-François Frigot, habitué à Saint-Saëns ; – de Jacques-Pierre Gauchet de la Bauquinière, de Saint-Hilaire de Vergoncey ; – de Simon-Frédéric-Amand Gauthier, demeurant au collège d'Harcourt ; – de Jacques Gazé, prêtre de la communauté de Saint-Patrice ; – de Jean-Baptiste Godes, de l'Hôtel-Dieu de Caen ; – de Charles Goullay, vicaire de Saint-Jean de la Neufville ; – d'Adrien-François Lacorne, vicaire d'Arnouville ; – de Nicolas Lamy ; – de Pierre Lanquetuit, demeurant au collège d'Harcourt ; – de Pierre-Guillaume Le Febvre, vicaire de Corny, desservant de Cléry, hameau de Notre-Dame d'Andeh ; – de Nicolas-François Le Nouvel, vicaire de Bourth, au diocèse d'Evreux ; – de Pierre-François Merlier, habitué en l'église d'Aumale ; – de Jean-Baptiste-André Plessis ; – de Dom Jacques-Anloine-Dominique Thorillou de Vacherolles ; – de Nicolas Thirard des Longschamps, du Plessis-Grimoult. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Adrien Bezuél, de Saint-Laurent de Rouen, et à Catherine-Julie Le Jardinier du Quesnot, de Saint-Cande-le-Jeune, 1^{er} janvier 1787 ; – à Ambroise Bournisien, de Valmont, et à Françoise-Marie de Pouchon de Fréville, de Saint-Gervais de Rouen, 14 mai 1787 ; – à Louis-Félicité-Omer comte d'Estampes, veuf d'Anne-Angélique-Félicité Le Camus, et à Christine Rouillé du Coudray, de Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris, 16 jan-vier 1787 ; – à Guillaume-Nicolas Grenier d'Ernemont. et à Catherine-Susanne de Bréauté, de Saint-Sauveur de Rouen, dernier avril 1787 ; – à Gaspard-Hubert Magdelon de Guillers et à Marie-Catherine-Ango de Lézeau, veuve d'Eustache-Malhier Martel, de Saint-Gervais de Paris, 15 octobre 1787 ; – à Jean-Pierre Hallé d'Amfreville et à Marie-Françoise-Julie Le Flamang, veuve de Charles de Verthamon, de Saint-Étienne d'Elbeuf, 21 novembre 1787 ; – à Pierre-François Milcent, de Saint-Herbland de Rouen, et à Dorothee-Cécile Guilbert, de Saint-Jean de la même ville, 5 février 1787 ; – à Louis Robert de Saint-Victor, veuf de Marie-Madeleine-Françoise-Reine Le Camus, et à Adélaïde Grenier de Cauville, de Saint-Godard de Rouen, 22 janvier 1787 ; – à Jean-Baptiste-François-Hippolyte Casimir comte deToustaint-Limésy, deSaint-Godard de Rouen, et à Angélique-Sophie de Toustain, de Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque, 20 décembre 1786.

G. 6211. (Registre.) – Grand in-folio, 396 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1788. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Mathieu-François Caquia de Monbourg, licencié en théologie, chanoine et théologal de l'église de Sous, aux fonctions de vicaire général de Rouen, 30 janvier 1788 ; – d'Auguste-Ferdinand Daniel de Boisdennemets, docteur en l'un et l'autre droit, aux mêmes fonctions, 4 novembre 1788 ; – de Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie, à l'archidiaconé d'Eu, vacant par le décès de Philibert-Pierre Marescot, 7 octobre 1788 ; – de Charles-Antoine Fabulet, curé de Saint-Étienne-sous-Bailleul, à la cure de Saint-Martin-sur-Renelle, vacante par le décès de Charles-François Massienne, dernier janvier 1788 ; – de Jean-Marin Maraine, aux fonctions de supérieur spirituel et temporel du séminaire Saint-Nicaise, en remplacement de Joseph-François Le Ber, 28 août 1788 ; – de Nicolas-François Mourouard, curé d'Hardouville, à la cure de Berthenouville, vacante par le décès de Philippe-Auguste Savary, 10 avril 1788 ; – de Pierre François Duhamel, à la cure de Cailly, 2^e portion, vacante par le décès de Jean-Baptiste-Noël Lanclevée, 17 juillet 1788 ; – de Jacques-Nicolas Mignot, à la cure de Saint-Hilaire de Carville, vacante par la résignation de Martin Lange, 4 juin 1788 ; – de Léonard Dupuis, à la cure de Franque villette, vacante par le décès de Nicolas Cotelte, 19 mars 1788 ; – de Louis-Henri-Désiré Guesnier des Bordeaux, vicaire de Guiseniers, à la cure de Saint-Germain d'Herqueville, vacante par le décès de Claude Cahagne, sur la présentation de René-Nicolas-Charles-Augustin de Manipeou, chancelier de France, pour lors au château du Thuit, 24 février 1788 ; – de Jean-Baptiste-Nicolas Le Chevalier, à la cure de Manéglise, vacante par la résignation de Jean-Pierre De Souches, 1^{er} septembre 1788 ; – de Jean-Baptiste-François Hauquet, à la cure de Mauny, vacante par la résignation de Joseph Dieul, 17 octobre 1788 ;

– de Jean-Baptiste-Germain Venambre, à la cure de Saint-Martin-du-Vivier, vacante par le décès d'Antoine-Henri-Joseph Le Prévost, 30 mai 1788 ; – de Louis-Charles Le-chopier, à la cure de Saint-Maurice d'Argueil, vacante par le décès de Jean-Baptiste Le Nostre, 22 janvier 1788 ; – de Jacques Gazé, bachelier en théologie, à la cure de Sainte-Croix-des-Ifs, vacante par le décès de Robert De la Place, 30 janvier 1788 ; – de Nicolas-Pierre Barette, vicaire depuis 19 ans de Notre-Dame-de-Varengeville, à la cure dudit lieu, vacante par le décès de Jean Vignerot, sur la présentation de Vincent-Raoul-Louis Duval, baron de Beaumets, conseiller en la grand' chambre du parlement, 30 octobre 1788 ; – de Louis-Marie de Mauviel, à la cure de Veauville-sur-les-Baons, vacante par le décès de Guillaume Le Couturier de la Motte-Freneuse, 16 août 1788 ; – de Thibaut Finnot, curé de Bucey, au diocèse de Besançon, à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance et de la Motte, à Dangu, vacante par le décès de Bernard-Marie-Gabriel Fubert de Douville, sur la présentation de Louis-Auguste Le Tonnelier de Breteuil, 6 juillet 1788 ; – de Jean-Baptiste de Montels, du diocèse de Mende, licencié ès-droits, à un canonicat en la collégiale d'Andely, vacant par le décès de maître Hébert, 2 juin 1788 ; – de Pierre-François-Marcel de Loménie, coadjuteur de l'archevêque de Sens, à l'abbaye de Jumièges, vacante par le décès de François-Camille de Lorraine ; bulle, nones de septembre 1788 ; prise de possession, 18 octobre 1788 ; – de René-Alexandre de Maillé, vicaire général du Puy, à l'abbaye de l'Isle-Dieu, vacante par la cession de François-Marie Fortuné de Vintimille ; bulle, ides de mai 1788 ; prise de possession, 27 juin 1788. – Ordinations, 8 mars 1788 : tonsurés, 42 ; – 20 septembre, tonsurés : 16 (Marie-Antoine Horcholle, fils de Jean-Baptiste-Augustin Horcholle et de Marie-Marguerite Fregard, de Saint-Éloi de Rouen ; – Nicolas Marye, fils de Georges Marye, sieur de Merval, et de Marie-Anne-Éléonore-Félicité Le Planquois). – Significations et réitérations de grades de Jean Jérôme de Baillet de Clorans-sac, de Sarlat ; – de Jacques Bréant, vicaire d'Yébleron ; – de Jacques-Emmanuel Gaillard, maître ès-arts en l'Université de Caen ; – de Germain-Regnobert Guilbert ; – de François-Charles Le Fèvre, vicaire de Cleuville ; – de Pierre-Louis Loisel, vicaire de Contremoulins ; – de Louis-Nicolas Murette, de Bonneville-sur-le-Bec ; – de Martin-César-Étienne Pinel ; – de Noël-Thomas-Charles Ratier, demeurant, à Paris, en la communauté des Prêtres de Saint-Germain-l'Auxerrois ; – de François Simon, prêtre habitué à Saint-André de Rouen ; – d'Alexandre Thierry, bachelier en théologie ; – de Denis Turgard ; – de Jean-Pierre Vincerot, licencié en théologie, demeurant, à Paris, au collège de Louis-le-Grand. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Étienne-Jean-François-Charles d'Alligre, de la paroisse de la Sainte-Chapelle de Paris, et à Marie-Adélaïde-Charlotte Godefroy de Senneville, de Saint-Maclou de Rouen, 2 octobre 1788 ; – à Marie-François-Joseph-Fortuné de Croutelle, sieur du Mesnil, de Maintru, et à Marie-Marguerite-Geneviève Davout, du Mesnil-aux-Moines, 8 octobre 1788 ; – à Pierre-Georges-Alphonse Le Prevost, de Saint-Victor d'Épine, et à Marguerite-Charlotte Dufour de Saint-Hilei, de Saint-Godard de Rouen, 23 août 1788 ; – à Alexandre-Pierre-Jean Masseron, sieur de Feuquerolles, et à Madeleine-Françoise Sebire de Boislabbé, de Saint-Godard-de-Rouen, 2 juin 1788 ; – à Nicolas-Marie Ribard, de Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, et à Marthe-Aimée-Marguerite Duruflé, de Saint-Étienne d'Elbeuf, 6 octobre 1788 ; – à Constantin de Tourailles et à Geneviève-Justine-Chantal Gouin, de Saint-Saturnin de Tours, 20 avril 1788 ; – à Louis-Auguste-Élie Varin de Beautot et à Marie-Anne-Reine Raimboul, de Lisores, 20 mai 1788.

G. 6212. (Registre.) – Grand in-folio, 398 feuillets, papier ; relie en parchemin.

1788-1790. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen. – Nomination de Thomas Hardouin d'Oillanson, licencié en l'un et l'autre droit, à l'archidiaconé du Vexin-Normand, vacant par la démission de M. Dulau d'Allemans, nommé à l'évêché de Grenoble, 25 avril 1789 ; – de Pierre-François Harel, curé de Notre-Dame de Bloville dite Bonsecours, au canonicat vacant par la démission qu'en avait faite, en sa faveur, François Ruellon, docteur de Sorbonne, avec réserve d'une pension de 1,000 livres ; prise de possession, 6 avril 1789 ; – de Joseph Ravette, au canonicat vacant par la résignation de Thomas Le Rat, 13 avril 1789 ; – de François Sabin de Rias, clerc d'Alby, au canonicat vacant par la résignation qu'en avait faite, en sa faveur, son grand oncle Jean-François De Can de Villeneuve, 27 septembre 1789 ; – de Michel-Denis Turgard, bachelier en théologie, à la cure de Saint-Godard de Rouen, vacante par le décès de Jean-Jacques Outin, 15 octobre 1789 ; – de Thomas Noury, du diocèse de Bayeux, à la cure d'Alvimare, vacante par le décès de Jean Postis, 14 mai 1789 ; – d'Alexandre Moreau, principal du

collège d'Aumale, à la cure de Baromesnil, vacante par le décès de Jean-Baptiste Doinel, 20 octobre 1789 ; – de Pierre-Jean-Baptiste Le Faux, vicaire de Saint-Georges d'Orival, à la cure de Saint-Sauveur de Boos, vacante par la résignation de Jacques-François Faucon de la Couture, 21 avril 1789 ; – de Pierre-Sulpice Mondré, à la cure de Saint-Pierre de Carville, vacante par la résignation de Pierre-Bernard Chapais, 12 août 1789 ; – de Joseph Le Moine, à la cure de Centacres, vacante par le décès de Claude-Alexandre-Clément Thérin, 12 octobre 1789 ; – de François-Charles Le Febvre, à la cure de Claville, au doyenné de Valmont, vacante par le décès de Charles-Louis Le Chevallier, 27 octobre 1789 ; – de Claude-Simon Dumont, chanoine régulier de la collégiale de Gournay, à la cure de Contremoulins, vacante par le décès de Bernard-François-Michel Baudry, 23 avril 1789 ; – de Pierre Deshayes, à la cure de Croisy et de la Haye, sa succursale, vacante par le décès de Jean-Michel-Denis Ovieffe, 20 mars 1789 ; – d'Adrien-François La Corne, maître ès-arts, à la cure de Saint-Léonard de Fécamp, vacante par le décès de Jean-Ambroise Bredeville, 25 octobre 1789 ; – de Jeau-Baptiste Ruffaut, curé du Mesnil-sous-Vienne, au prieuré-cure de la Ferté et Saint-Sanson, son annexe, vacant par la démission de Louis-René-François Le Breton de Vertemare, 7 janvier 1789 ; – de Claude-Anne Le Ricque, à la cure de Fresne-l'Archvêque, vacante par la démission qu'en avait faite, en sa faveur, 22 décembre 1788, Pierre-François Denize ; – de François-Julien Cuel, du diocèse d'Amiens, maître ès-arts, à la cure de Gaillefontaine, vacante par le décès de Jacques-Étienne Auber, 14 décembre 1789 ; – de Jacques-Isidore-Polycarpe Bourgeois, à la cure de Gonfreville-l'Orcher, vacante par le décès de Claude-Marie-Guillaume-Antoine Le Pigny, dernier décembre 1789 ; – de Nicolas Ferrand !, maître ès-arts, à la cure de Grandcourt, vacante par le décès de Jacques-Louis-Joseph Le Carruyer de Crétot, 2 décembre 1788 ; – de Joseph-Nicolas Flouest, et ensuite de Louis-Charles Patte, à la cure d'Heugleville-sur-Scie, vacante par le décès de Jacques Gibory, 10 mars 1789 ; – de Jean-Vast De la Place, au prieuré-cure de Lammerville, vacant par le décès de Jean Vignon, 5 février 1789 ; – de Girard-Denis Bruzant, à la cure des Loges, vacante par le décès de Jacques-Philippe Gervais, 4 juillet 1789 ; – de Charles-Augustin Le Lorain, au prieuré-cure du Mont-aux-Malades, vacant par la résignation de Louis-François d'Imbleval de la Fesnaye, 7 mars 1789 ; – de Claude-Alexandre Béguin, à la cure de Montreuil, vacante par le décès de Philippe-Gabriel De Bray, 12 janvier 1789 ; – de Jean-Joseph Gressent, à la cure de Saint-Pierre de Neuf-châtel, vacante par le décès de Pierre Féron, 4 décembre 1789 ; – d'Étienne-François de Péronne, à la cure de Saint-Clair d'Étretat, vacante par le décès de Jean Le Page, 2 juillet 1789 ; – de Jean-Baptiste-Antoine Bloquet, à la cure de Sainte-Marguerite sur Foville, vacante par le décès de Jacques-Raoul Léger, 14 juillet 1789 ; – de Henri-Joseph Arnois, curé d'Ypreville, à la cure de Tôtes, vacante par le décès de Louis Lemoine d'Aubermesnil ; prise de possession, 6 août 1789 ; – de Jean-François-Prosper Augerais, du diocèse de Lisieux, à la cure de Saint-Sauveur de Vatteville, vacante par la résignation de Jacques-Étienne Nicolle, 29 avril 1789 ; – de Louis-Henri-Désiré Guesnier des Bordeaux, curé d'Herqueville, à un canonicat à Andely, vacant par le décès de Louis de Saint-Vidal, 1^{er} octobre 1789 ; – d'Étienne-Joseph Bernière de Saint-Martin, chanoine et curé de Gournay depuis plus de 50 ans, au doyenné dudit lieu, vacant par le décès de Julien de la Cartonnerie, sur la présentation d'Anne-Léon de Montmorency-Luxembourg, 1^{er} novembre 1789 ; – de Claude-Charles Jobert, du diocèse de Besançon, curé de Saint-Pierre de Touffreville, docteur en théologie, au doyenné de Notre-Darne-de-la Ronde de Rouen, vacant par le décès de Jacques Pain des Essarts ; prise de possession, 8 juillet 1789 ; – de madame d'Épinay Saint-Luc, religieuse de Saint-Augustin à Bernay, à l'abbaye de Bondeville, vacante par le décès de madame de Brunet de Fontenailles ; bulle, 12 des calendes de mai 1789 ; fulmination de la bulle, 11 juillet 1789 ; prise de possession, 23 juillet suivant ; – de René-Louis-Joseph Saunier, curé de Gaillon, au prieuré de Saint-Nicolas de Cotte-Cotte, vacant par la résignation de Jean-Alexandre Baroche, 14 mai 1789 ; – de Placide de Leyris, au prieuré du Saint-Sépulcre de Fécamp, vacant par la résignation de Pierre-Claude de Bois-Vallée, 30 janvier 1789 ; – de Philippe-Guillaume Lécouflet, bachelier en théologie, au prieuré de Notre-Dame de Magny ; prise de possession, 12 décembre 1788 ; – de Jean-François Alleaume, clerc du diocèse de Paris, frère non-profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au prieuré de Saint-Blaise de Luy, à Grémonville, vacant par le décès de Jacques-Germain Alleaume ; bulle, 5 des ides de mai 1789 ; prise de possession, 7 octobre ; – de Jacques Punctis de Cindrieux, conseiller-clerc au parlement de Normandie, au prieuré de Saint-Martin-sous-Bellencombre ; bulle, 5 des ides de février 1788 ; prise de possession, 30 mars 1789 ; – de Jean-Joseph-Eustache d'Osmont, du diocèse de Comminges, licencié en théologie, vicaire général du diocèse de Sens, au prieuré de Sainte-Radegonde, vacant

par le décès dudit Jean-François Alleaume, 8 novembre 1788 ; – de Pierre-Mathias Charbonnet, professeur d'éloquence au collège Mazarin, au prieuré de Saint-Saëns, vacant par le décès de M. Caumartin, 27 janvier 1789 ; prise de possession, 12 juin suivant ; – de Jean-Baptiste Rigault, régent au collège de Gisors, à la chapelle Saint-Thomas du château de Gisors, vacante par le décès de Charles Dufour, curé de Fry, sur la présentation du duc de Penthièvre, 20 avril 1789 ; – de Pierre Duhamel, à la chapelle de Notre-Dame, à Saint-Gilles de Répainville, vacante par le décès de Charles-François Grésil, 18 juillet 1789 ; – de Nicolas Maze, vicaire de Saint-Étienne-la-grande-Église, à la chapelle de Saint-Adrien, vacante par le décès de Pierre-Jacques Thorel, prieur de Saint-Martin-sous-Bellencombre et archidiacre de Mortain, sur la présentation du marquis de Belbeuf, 23 janvier 1789 ; – de Jean-Baptiste-Romain Huard, vicaire de Sainte-Étienne-la-grande-Église, à la chapelle de Saint-Martinnet, à Saint-Saëns ; prise de possession, 16 novembre 1789. – Ordinations, 26 mars 1789: tonsurés, 16 ; – 19 novembre 1789, ordinations par François de Vintimille, évêque de Carcassonne : tonsurés, 17 (Louis-Armand Le Prince, fils de Jean-Guillaume-Claude Le Prince et de Marie-Anne Varon, de Saint-Martin-du-Pont ; – Michel-Martin-Paul Barré, fils de Claude Barré et de Marie Le Guay, de Saint-Paul de Rouen. – Significations et réitérations de grades de Jean-Baptiste-Nicolas Arnoult, vicaire de Bretteville ; – d'Alexandre-Philippe-Bruno Crespin ; – de Jacques-Augustin de la Brecque, bachelier en théologie ; – d'Alexandre Desfriches ; – de Jean-Baptiste Godes, chanoine régulier de Caen ; – de Jean Heunequet, sous-principal du collège de Rouen ; – de Léon-Charles-Antoine Henry, clerc des sacrements à Saint-Godard de Rouen ; – de Louis-Frédéric-Désiré Le Bailly de la Falaise, du diocèse de Bayeux ; – de François-Augustin Le Blond ; – de Michel-Ambroise Le Clerc ; – de François-Henri Legrand, – de Guillaume-Renaud Pinel ; – de François-Olivier Racine, ci-devant sous-principal au collège d'Eu ; – d'Alexandre Thierry, vicaire de Montjavoult ; – d'Augustin Thirouin, chapelain de la chapelle de Saint-Laurent de Grubert. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, à Nicolas-Victor-Étienne-Gabriel de Beaunay, de Sainte-Croix-de-Montivilliers, et à Adélaïde-Jeanne Eudes de Mirville, de Gomerville, 17 juillet 1789 ; – à Pierre-Auguste Clouard de la Fauconnerie et à Marguerite-Thérèse Hamel, de Sainte-Croix-Saint-Ouen, 23 mars 1789 ; – à Louis-Charles-Raoul De la Barre de Nanteuil, de Notre-Dame-d'Audely, et à Marie-Madeleine-Anne Cadusch, du Petit-Andely, 14 février 1789 ; – à François De la Mouque, veuf de Marie-Anne-Catherine Bréant de Lyons, et à Marie-Anne-Charlotte de Brossard, veuve d'Alexandre de Brossard, de Morgny-en-Forêt, 20 octobre 1789 ; – à Marie-François Dulac, de Caudebec, et à Madeleine-Adélaïde Auzout, de Limésy, 13 juin 1789 ; – à Claude-Louis-Michel, Leduc, marquis de Lillers, de Saint-Eustache de Paris, et à Ambroise-Marie-Joséphine d'Estampes, de Mauny, 5 février 1789 ; – à Georges-Pierre-François Le Febvre Conradin de Flamare, veuf de Marie-Anne-Angélique Duval, de Saint-Aubin-des-Cercueils, et à Claude-Séraphine Conradin, de Saint-Vigor d'Ymonville, 22 avril 1789 ; – à Geoffroy-Charles-Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, veuf de Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine, de Saint-Sulpice de Paris, et à Marie-Françoise-Henriette de Banastre, de Parfondeval, 9 mai 1789.

G. 6213. (Registre.) – In-folio, 112 feuillets, papier ; relié en parchemin.

1773-1790. – Registre pour servir aux insinuations ecclésiastiques de l'exemption de Lisieux, dans le diocèse de Rouen. – Nomination de François-David Le Blanc, cure de Saint-Cande-le-Vieux, aux fonctions de promoteur de l'exemption de Lisieux, 3 décembre 1777 ; – de Nicolas-Michel d'Osmond, vicaire général du diocèse de Rouen, à celles de vicaire général et d'official de la même exemption (nomination faite par le chapitre de Saint-Cande-le-Vieux, *sede vacante*, 30 septembre 1783) ; – du dit François-David Le Blanc, à celles de promoteur, *sede vacante*, même date ; – du dit d'Osmond, à celles d'official ; nomination par le nouvel évêque de Lisieux, M^{gr} Jules Ferron de la Ferronnais, 18 janvier 1781 ; – du dit Le Blanc à celles de promoteur (nomination faite par le même), même date. – Prise de possession, par Pierre-Angélique De Hague, d'une des trois prébendes-cures de Saint-Cande-le-Vieux, 20 septembre 1777. – Permutation de bénéfices, entre Jean-Marin Le Cesne de la Crétinière, bachelier en théologie de la faculté de Paris, chanoine, curé de Saint-Cande-le-Vieux, et Pierre-Thomas Lemonnier, licencié en droit civil et canonique, curé de Notre-Dame de Sotteville-lès-Rouen, 4 janvier 1781. – Collation à Pierre-Thomas Lemonnier, de la cure de Saint-Cande-le-Vieux, 13 janvier 1781, – à François Boillet, de la même cure, vacante par le décès du dit Lemonnier, 24 mars 1781. – Prise de possession de la cure d'Étrépagny par Pierre-

Charles Dupré, chapelain de cette église, nommé en remplacement de Jacques-Nicolas Le Flament, décédé ; présents à la cérémonie, Jean-Paul-Thomas Guesnier des Bordeaux, bailli d'Étrépagny, Jean-François Guesnier des Bordeaux, clerc tonsuré, 17 janvier 1776. – Nomination de Nicolas-Benjamin Loydin, à la cure de Saint-Aubin du Petit-Couronne, vacante par la résignation de Clément Le Ricque, 1772. – Prise de possession de la cure de Saint-Étienne-du-Rouvray, par Jean-Baptiste-Philippe Collot, prêtre habitué à Sassetot-le-Mauconduit, 27 juillet 1782. – Nomination de Jean-Marie Le Cesne de la Crétinière, à la cure de Notre-Dame de Sotteville lès-Rouen, 13 janvier 1781 ; – de Pierre-Marin Vattier, à la même cure, vacante par la résignation qu'en avait faite, en sa faveur, 21 juillet 1781, le dit Le Cesne, 10 janvier 1782 ; – de Jean-Jacques Joly, à la même cure, vacante par la résignation qu'en avait faite, en sa faveur, pour cause de permutation contre la cure de Saint-Meslin-en-Campagne, le dit Pierre-Marin Vattier ; prise de possession, 16 novembre 1789. – Résignation de la chapelle de Saint-Mathurin, au hameau des Essarts au Petit Couronne, par Michel Fleury, curé de Canteleu-lès-Rouen, en faveur de Jean-Baptiste-Antoine Le Brun, vicaire de Villers-en-Vexin, 3 janvier 1778. – Lettres de tonsure de Charles-Alexandre-François Arnoult, donnée par Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque de Lisieux, en l'église de Saint-Cande-le-Vieux, 12 septembre 1776. – Titre clérical constitué par Charles-Marin-André de Quintanadoine, conseiller au parlement, au profit de Jean-Baptiste-Guillaume Teinturier, acolyte, 3 octobre 1781. – Dispenses de bans, à l'effet de contracter mariage, accordées à Marie-Charles-François Coquerel d'Icquelon, demeurant à la Crique, et à Catherine-Amable Grandin, d'Étrépagny, 23 février 1778 ; – à Charles-Marin De Lessard, sieur de la Tourelle, veuf de Charlotte-Marie-Catherine Le Cat, et à Louise Lemire, 18 novembre 1776 ; – à maître Pierre Dubosc, avocat au parlement, demeurant à Vernon, et à Marie-Anne Allain, de Saint-Cande-le-Vieux, 19 juin 1780 ; – à Nicolas-Marie Gaillard Du Fort, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant au régiment d'Auxerrois, de Saint-Étienne de Toulouse, et à Adélaïde Mahieu, de Sotteville lès-Rouen, 29 mars 1784 ; – à Jacques-Nicolas-Victor Guesnier des Bordeaux, avocat au parlement de Paris, fils de Jean-Paul Guesnier des Bordeaux, avocat au même parlement, procureur du Roi ancien et honoraire au grand bailliage de Gisors séant à Andely et du présidial d'Andely, ancien bailli d'Étrépagny, de Dangu, etc., etc., et de feu Marie-Catherine Saffray, et à Marie-Geneviève-Olympe Bosguérard, fille de M. Bosguérard, lieutenant du Roi en l'Élection d'Évreux, et de Marie-Olympe-Félicité Goeslin, de Saint-Pierre d'Évreux, 13 mai 1783 ; – à Jean-Thomas Guesnier des Bordeaux, de Saint-Denis d'Évreux, et à Élisabeth Fauqueux, veuve de Pierre Dubuisson, 11 novembre 1784 ; – à Marie-Jean-Baptiste-Antoine Lemaistre du Parc, fils de Nicolas-Louis Lemaistre de Normanville et d'Anne Le Noble, de Saint-Godard de Rouen, et à Marie-Françoise-Adélaïde Throsnel, de Saint-Cande-le-Vieux, 29 novembre 1789 ; – à Eustache-Athanase Taillet, négociant, de la paroisse Saint-Vincent de Rouen, et à Thérèse-Michel Fréret, de Saint-Cande-le-Vieux, 29 octobre 1781.

G. 6214. (Registre.) – In-folio, 300 feuillets, papier, relié en parchemin.

1679-1692. – « Registre pour servir au greffe des domaines des gens de main-morte suivant l'édit du mois de décembre 1691, vérifié au parlement de Rouen le 29 janvier. » Feuillet cotés et paraphés par Pierre Le Pesant, seigneur de Boisguilbert et de Pinterville, lieutenant général au bailliage de Rouen. – Baux faits par le Trésor de la paroisse Saint-Godard de Rouen, à François Ruellon, avocat, d'une maison à Rouen, rue Beauvoisine, 23 mai 1692 ; – par le Trésor de Saint-Maclou, à Charlotte Lasne et à ses deux compagnes, d'une maison au cimetière de la paroisse, pour y instruire la jeunesse ; pas de prix, 31 mai 1692 ; – par le Trésor de Saint-Vivien, à Guillaume Piel, fondeur, d'une maison située devant la fontaine Saint-Vivien, 22 octobre 1692 ; – par la communauté des religieux de Jumièges, à André Marescot, marchand, demeurant au Mesnil-sous-Jumièges, du bois taillis de la forêt de Jumièges, 13 septembre 1687 ; – à Antoine Titère, du manoir seigneurial du Val-Bouet, à Épinay, 24 avril 1684 ; – à Jean Bucquet, peintre, d'une maison en la rue de la Poterne, occupée précédemment par Toutain, 14 septembre 1690 ; – par l'abbé de Saint-Ouen, le cardinal de Bouillon, à Robert Guesnon, moyennant 3,130 livres par an, de la ferme et du manoir seigneurial de Gasny, 20 décembre 1686 ; – à Charles Le Saas, moyennant 2,640 livres par an, de la ferme de la Garenne à Quèvreville-la-Poterie, 27 septembre 1687 ; – à Laurent Renault, avocat au parlement, d'une maison située en la cour de l'abbaye de Saint-Ouen, 10 juillet 1684 ; – par la communauté des religieux de ladite abbaye, à David Ferrand, libraire, moyennant 103 livres par an, d'une maison rue Pincedos, à Rouen, 20 mai 1692 ; – par les Jésuites du collège de Rouen, à

noble homme François-Nicolas Charpentier, avocat au parlement, d'une maison située à Rouen, rue du Grand-Maulévrier, 18 octobre 1684 ; – à Louise Enguehard, moyennant 200 livres par an, du jeu de mail près de Grandmont, 28 mai 1692 ; – par les Pères de l'Oratoire de Rouen, à Jacques Mirlet, peintre-sculpteur, moyennant 15 livres par an, d'une petite maison, rue des Arsius, 19 octobre 1689 ; – par la communauté de Saint-Antoine de Rouen, à Jean Le Vavas seur, d'une maison, rue de la Renelle, paroisse de Saint-Jean de Rouen, 12 mai 1692 ; – par la communauté des religieux de Saint-Lô, à Pierre Hardouin, maître menuisier, d'une maison, rue de l'Aumône, 16 mai 1692 ; – par les Ursulines de Rouen, à Denis Boulocher, paumier, du jeu de paume du Château-Rouge, rue derrière les murs de Saint-Ouen ; prix 400 livres par an ; obligation au preneur d'entretenir les filets d'autour le jeu de paume et d'en mettre là où il en man quail, 1^{er} mai 1692 ; – par la Visitation de Rouen, 1^{er} monastère, à Nicolas Le Febvre, curé de Saint-Sauveur de Rouen, d'un jardin, rue Saint-Maur, 20 décembre 1679. – Déclaration du revenu de la chapelle de Sainte-Catherine, à Saint-Nicaise de Rouen, 28 avril 1692.

G. 6215. (Registre.) – In-folio, 298 feuillets, papier, relié en parchemin.

1696. – Deuxième registre du greffe des domaines des gens de main-morte. – Déclarations -des biens et revenus dépendant de leurs bénéfices par les curés de Rouen : Saint-Amand (François Boyvin) ; – Saint-Cande-le-Jeune (Guillaume Aubley) ; – Sainte-Croix des-Pelletiers (Claude Dufour) ; – Saint-Denis (Robert de Malon) ; –Saint-Étienne-des-Tonneliers (Pierre Godefroy, docteur en théologie) ; – Saint-Gervais (Jean-Baptiste Canu) ; – Saint-Godard (Pierre Catalan) ; – Saint-Herbland (Jacques Lange) ; – Saint-Hilaire (Pierre Dubosc) ; – Saint-Laurent (Bulteau, docteur de Sorbonne) ; – Saint-Lô (de Froideville) ; – Sainte-Marie-la-Petite (Guillaume Le François) ; – Saint-Martin-du-Pont (Noël Lorrain) ; – Saint-Nicolas (Jean Bosguérard) ; – Notre-Dame-de-la-Ronde (Thomas Horcholle) ; – Saint-Pierre-l'Honoré (Claude Chanlatte) ; – Saint-Sever (Jacques de Fossé) ; – Saint-Vigor (Thomas Artur) ; – Saint-Vivien (Jean Bernard). – Déclaration de Jean Gourdel, prêtre habitué à Saint-Martin-du-Pont : « Fait sa demeure hors le pont, dans une vieille maison qui menaçoit ruine, adjacente à la chapelle Saint-Yves, unie à ladite paroisse, laquelle demeure lui est accordée gratuitement pour y vaquer à l'administration des sacrements aux paroissiens qui demeurent hors le pont, » 3 juillet 1692. – Fondation, en l'église Saint-Gervais de Rouen, par Marie Dupont, 23 décembre 1692 ; – en l'église du prieuré de Saint-Lô, par Jacques Thibaut, ouvrier pour le Roi en la cour des monnaies, 19 mai 1692. – Déclaration du prieuré-cure de Saint-Aignan lès-Rouen, dont était titulaire (maries Barjolie, 8 juillet 1692. – Bail général de l'abbaye de Bonport au sieur Dorival, moyennant 16,000 livres par an, par l'abbé de ce monastère, Louis Colbert, prieur de Nogent-le-Rotrou et de Longueville, 9 novembre 1688. – Bail par la communauté des religieux de Fécamp, à Michel Rivière, de la ferme du château de Fontaine-le-Bourg avec 2 traits de dîmes, moyennant 1,000 livres par an, 28 juin 1692 ; – par la communauté des Chartreux de Rouen, à Louis Louis, marchand, de plusieurs bâtiments, corps de logis, jardin, prairies, compris dans l'ancien clos de la Chartreuse, à l'exception d'une grande place où était le grand cloître, plantée d'ormes, du chapitre, des 2 chapelles et de l'église, 24 septembre 1692 ; – par la communauté de Saint-Antoine de Rouen, à Robert Des Meilliers, de la ferme de la Béguinerie, à Canteleu-lès-Rouen, 12 février 1692. – Vente par Jacques Simon, bourgeois de Rouen, au séminaire archiépiscopal de la Congrégation de Jésus et Marie, stipulant par le supérieur, Jacques Jagan, d'une maison située en la paroisse de Saint-Vivien, 13 juillet 1692.

G. 6216. (Registre.) – In-folio, 302 feuillets, papier, relié en parchemin.

1692-1693. – Troisième registre du greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Rouen. – Baux faits par l'archevêque de Rouen de diverses parties de son domaine. – Bail général par M^{gr} Colhert, à Michel Turgis, bourgeois de Rouen, des fruits et revenus temporels de l'abbaye du Bec-Hellouin ; 48,600 livres par an, 31 janvier 1690. – Bail général par Louis Desmé de la Chesnaye, à Henri Desmots, des revenus de l'abbaye de Corneville ; 8,765 livres, 13 sous par an, 16 octobre 1693. – Bail par les religieux de Fécamp, de la baronnie de Heudebouville et autres seigneuries, 26 mai 1688. – Bail par Messire Balthazar-Henri de Fourcy, à Jacques Malherbe, bourgeois de Paris, du revenu temporel de l'abbaye de Saint-Wandrille ; 22,000 livres par an, 6 avril 1692. – Bail par Alexandre-François de Haudesa de Lecluseaux, des biens de la

commanderie du Bourgout, 22 mai 1692. – Bail emphytéotique par les Jacobins de Rouen (Charles Vallée, docteur en théologie, sous-prieur), à Louis Puchot, sieur de la Pommeraye, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, d'une place et fonds de terre, rue des Jacobins en cette ville, 4 janvier 1683. – Bail du déport de la cure de la Chapelle-Saint-Ouen, 17 décembre 1693. – Déclarations des rentes des Trésors des paroisses de Blosville dit Bonsecours-lès-Rouen ; Peillement, curé (27 avril 1693) ; – de Mathonville, au doyenné de Ry ; Racine, curé, 24 août 1693 ; – de Saint-Lô et Sainte-Croix-Saint-Ouen ; – de Saint-Sauveur de Rouen, 4 décembre 1692, 20 janvier 1693 ; – de l'abbaye de Bondeville ; Françoise Le Normand de Beaumont, abbesse, 9 septembre 1693 ; – de l'abbaye de Valmont, 25 novembre 1692 ; – de la communauté des Augustins de Rouen, 15 janvier 1693 ; – des PP. Carmes de Rouen, 6 mars 1693 ; – des Feuillants de Blérancourt, au diocèse de Soissons, pour le fief de Saint-Pierre-le-Viger, 30 octobre 1692. – Dot assignée par Thomas-Charles de Becdelièvre, sieur de Criquetot, Nestanville, marquis de Quevilly, président à mortier au parlement, demeurant à Rouen, rue de la Seille, à sa fille Marie-Anne, lors de son entrée au monastère de Saint-Louis de Rouen ; capital, 3,500 livres, 7 juillet 1693 ; – Échange de maisons entre le prieuré de Beaulieu (Charles-Joseph de Mayol, prieur) et le séminaire archiépiscopal de Rouen (Jacques Jagan, supérieur), 1^{er} décembre 1693. – Contrats de fondations faites à Saint-Pierre-d'Amfreville, au doyenné de Brachy, et à Saint-Denis de Brametot, par M. Claude De la Place, conseiller au parlement de Normandie, en exécution des volontés de Philippe De la Place, trésorier de France à Rouen, 6, 10 octobre 1692. – Fondation par Louise Martel, veuve de Claude Bretel, marquis de Lanquetot, 13 octobre 1693. – Augmentation par André Druel, sieur du Thuit, des fondations faites dans la chapelle Saint-Léonard des Bois du Thuit, fondée par le feu sieur du Thuit, son père, et la dame Bigot, sa mère, et dans une autre chapelle, au manoir seigneurial du Thuit, fondée dès 1536, en l'honneur de la Passion, 29 juin 1693. – Ventes de maisons et de rentes au séminaire archiépiscopal de Rouen, (Jacques Jagan, supérieur ; Gédéon Bauquet de Mauny, docteur en théologie ; Jacques Viart, et François Cousin), par Barbe Le Cauchois, Jean Guillois, les sieurs Tourny, 19, 26 juin, 16 juillet 1693.

G. 6217. (Registre.) – In-folio, 325 feuillets, papier, relié en parchemin.

1693-1697. – Quatrième registre du greffe des domaines des gens de main-morte. – Baux de déports de cures. – Baux des dîmes et des autres revenus de l'archevêque et du Chapitre de Rouen ; – à Fontaine, aubergiste, maître de la Galère de Dieppe, d'une grande maison sur la Renelle, paroisse Saint-Godard, à usage d'hôtellerie, dite les Uniques, 30 août 1699 ; – par Jacques Ricouard d'Hérouville, maître d'hôtel du Roi, abbé de l'Île-Dieu, à Anne Laurent, de la maison de la Crosse, rues Saint-Ouen et des Carmes à Rouen, pour 406 livres par an, 5 mai 1689 ; – à Antoine Mindorge, charcutier, d'une portion de maison derrière la maison de la grande Crosse, 5 mai 1689 ; – par la communauté de Saint-Ouen de Rouen, à Jean Delamare, maître peintre et sculpteur, d'une maison, rue de la Rougemare, 12 décembre 1693 ; – à Denis Le Tellier, peintre, d'une maison, rue Pincedos (60 livres par an), 1^{er} avril 1694 ; – à Jacques Gougeon, maître sculpteur, d'une maison, place de la Rougemare, 3 août 1694 ; – par le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, pour 500 livres par an, du moulin à eau banal sous le Pont-de-l'Arche, dit le moulin du Château, 18 novembre 1696 ; – par René-François de Beauvau, abbé de Saint-Victor-en-Caux, à René Le Machon, du revenu de cette abbaye, 15 novembre 1694 ; – par la communauté de Saint-Lô de Rouen, à Marguerite Jore, veuve de Jean Lallemand, libraire, de la 3^e maison au-dessus de la grande porte du dit prieuré ; 930 livres par an, 28 janvier 1696 ; – par les Jésuites du collège de Rouen, à Marie Le Mesnager, d'une maison, rue des Jésuites ; 150 livres par an, 24 juillet 1696 ; – à Madame de Morienne et à sa fille, d'une maison, rue du Grand Maulévrier, 9 juillet 1695 ; – par les Jésuites du Noviciat (Guillaume de Ronfresc, recteur), des terres dépendant du prieuré de Saint-Gilles, à Saint-Aubin et à Cléon ; preneur obligé de tenir le colombier bien peuplé de pigeons, lesquels ils devra nourrir pendant l'hiver, lorsque la terre sera couverte de neige ; – de bien cultiver et entretenir la vigne de haute branche et à pied, comme les voisines, et de fournir tel nombre de provins qu'il conviendra jusqu'à la concurrence de 3 à 400 et tout autant d'échalas qu'il faudra ; – de fournir chaque année un baril de verjus de grain nouveau, contenant 60 pots ; – d'amener, à ses frais, un grand bateau couvert, à Rouen, 2 ou 8 jours avant la fête Saint-Gilles, selon qu'il en sera averti, pour porter le bailleur ou autres de la compagnie pour solenniser la dite fête ; de donner au bailleur 6 boisseaux de sarrasin par an ; prix, 785 livres par an, 23 septembre 1683 ; – par Dom Innocent Bonnefoy, à M. de

Suresne, maître d'hôtel de Madame, maître particulier des eaux-et-forêts de Caudebec, de la ferme du prieuré de Saint-Maur de Brotonne, 4 novembre 1694. – Déclarations des biens et revenus des fabriques, des cures et des chapelles. – Déclaration des revenus de la chapelle de Sainte-Marguerite-lès-Elbeuf, paroisse d'Orival (Louis-Philbert Marpon, clere tonsuré de Paris, chanoine de la Saussaye, prieur titulaire), 22 août 1693. – Donation aux religieuses de Saint-Louis de Rouen, par Jean Huet, sieur du Tronquay, à l'occasion de la réception de sa fille Marie-Madeleine, comme novice dans leur monastère ; 202 livres, 6 sous, 17 janvier 1698 ; – par Charles de Grieu, écuyer, sieur de Montval, et par Marguerite Bujot, sa femme, à l'occasion de la réception de leur fille Anne de Grieu, comme religieuse, dans la même maison, 6 juillet 1695. – Ratification par le Roi de l'échange conclu entre le séminaire archiépiscopal et le prieuré de Beaulieu, décembre 1693. – Emphytéose par l'abbé de Saint-Ouen, à noble homme Ezéchiël Robin, ancien prieur juge consul à Rouen, d'une maison sise entre la rue Boudin et la grande cour de l'abbaye, 14 novembre 1677. – Fieffe faite par les religieuses de Bondeville, (Françoise Le Normand, abbesse), d'une maison, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, dite l'hôtel de Bondeville, à Laurent Le Poulletier, maître menuisier, lequel s'engage à fournir, bois et façon, 2 autels pour l'église de l'abbaye, 3 mars 1659. – Fondations par Jacques Thibault, ancien ouvrier pour le Roi en la cour des monnaies, en l'église du prieuré de Saint-Lô de Rouen, 30 mars 1694 ; – à la Visitation de Rouen, 2^e monastère, 28 mai 1695 ; – par Catherine Fleury, à Saint-Godard de Rouen, 24 juin 1694 ; – par Catherine Le Vallois, veuve de François Le Marchand de Bardouville, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 17 mai 1694 ; – par Antoine de Gournay, en l'église de Boscbordel, 22 juin 1693 ; – par Pierre Eudeline, en l'église de Boissay-le-Châtel, 17 février 1697 ; – par Perrine Theroude, veuve de Valentin Cléon, en l'église de Tourville-la-Rivière, 1^{er} mai 1697 ; – par Guillaume Hellet, en la même église, dont était curé Thomas Du Hazé, 14 octobre 1696. – Pension de 350 livres promise par René Dauber de Vertot, curé de Fréville, au sieur Dumouchel, chapelain royal de cette église ; signé : de Vertot, 17 mars 1694. – Vente par Joseph Le Saeur, au monastère de Saint-Amand, d'une petite ferme, paroisse de la Chaussée sur Longueville, 14 février 1696 ; – par Christophe Godefroy, sieur de l'Essard, aux religieuses de Saint-Louis de Rouen, d'un tènement de maison et jardin, place de la Rougemare (Marie de Grieu, prieure), 14 mai 1694.

G. 6218. (Registre.) – In-folio, 402 feuillets, papier, relié en parchemin.

1698-1704. – Cinquième registre du greffe des domaines des gens de main-morte. – Bail par le Chapitre de Rouen, à Philippe de Campion, sieur de Montpoignant, d'une maison, rue de l'Épée, 23 juin 1702 ; – par René de Vertot, curé de Saint-Paër, des grosses, menues et vertes dîmes de Saint-Paër, dont il jouissait, soit à titre de curé, soit comme administrateur pour l'abbaye de Jumièges, 8 août 1697 ; – par la communauté des religieux du Bec-Hellouin, de la seigneurie du Bois-Robert, à Laurent Daviron, pour 1,170 livres, 5 août 1702 ; – du manoir seigneurial de Servaville, à Jacques Ravette, pour 1,700 livres, 12 janvier 1702 ; – par la communauté des religieux de Jumièges, de la ferme de la Cour-du-Mont, manoir seigneurial le la baronnie de Duclair ; – de la ferme de la vicomte et de la baronnie de Duclair ; – de la ferme du grand Montibard, à l'Aunay ; – de la ferme du Troncq au Mont-de Duclair, 1702-1703 ; – par les religieuses de Montivilliers, à la veuve David et à son fils, de la ferme de Saint-Paul de Rouen, pour 290 livres, 26 juillet 1702 ; – par l'abbé de Saint-Ouen, des deux tiers des dîmes de Palcheul et d'Imbleval, à Martinéglise, 20 mai 1699 ; – par la communauté des religieux de Saint-Wandrille, des fermes du Grand et du Petit Abbeville, à Saint-Wandrille, 15 juillet 1694 ; – de la ferme de la Mare, au hameau d'Étaintot, à Saint-Wandrille, 22 janvier 1703 ; – par les religieux du prieuré de Bonne-Nouvelle, du manoir, terres, prairies de Tourville-la-Rivière, hameau de Bédane, à Pierre et à Louis Besnard, pour 300 livres par an, 16 novembre 1696 ; – par les Carmes de Rouen, d'une maison, rue de la Chaîne, à Nicolas Carrel, vitrier, et à Marie Le Vieil, sa femme, qui prennent l'engagement d'entretenir les vitres de leur église, 29 mai 1700 ; – par les Chartreux de Rouen, de la prairie nommée l'Ile du Jonquay, à Sotteville-lès-Rouen, 28 avril 1702 ; – des terres de Saint-Pierre-de-Franqueville, 27 août 1703 ; – de celles de Notre-Dame-de-Franqueville, 26 septembre 1703 ; – du manoir seigneurial du Faux, 27 août 1703 ; – ue la ferme du Châtelet, à Saint-Hilaire de Rouen, 7 juillet 1702 ; – par Étienne l'Hermite, prieur claustral de Grandmont-lès-Rouen, de maison, jardins et jeux de boules près du chemin du Cours à Sotteville, (grand billard de 13 pieds de long sur 6 pieds et demi de large, couvert de tapis de ratine, 5 autres billards), 24 décembre 1699 ; –

par les Jésuites de Rouen, à Marie Le Mesnager, d'une maison, rue des Jésuites, pour 150 livres par an, 24 avril 1700 ; – par Bernardin-Xavier Davy, abbé d'Amfreville, prieur de Sigy, du revenu dudit prieuré, à Nicolas Le Prestre, pour 1,800 livres, par an, 20 janvier 1702 ; – par frère Guillaume Ribier, commandeur de Villedieu-la-Montagne, au sieur Thérache, des revenus de ladite commanderie, pour 3,240 livres par an, 1099. – Déclarations des revenus des cures et des fabriques, etc.. notamment de ceux du Trésor de Saint-Étienne d'Elbeuf ; – de Saint-Gervais-de-Rouen ; – de la chapelle de Barrival, dont était chapelain Jean Lucas ; rente donnée à cette chapelle par Charles Saillard, maître gribannier, décembre 1699 ; – de l'école de Saint-Ouen-de-Thouberville pour cette paroisse et pour la Trinité de Thouberville et Caumont, 20 janvier 1700 ; – des Carmes de Rouen ; – de l'abbaye de Fontaine-Guérard. – Donations faites au Trésor du Manoir-sur-Seine, par Jean-Baptiste Le Vert, maître écrivain à Paris, représenté par Jacques Gravois, architecte à Rouen, 5 juillet 1700 ; – par Gilles Le Villain, au Trésor de Saint-Georges-de-Gravenchon, 30 mars 1703 ; – par Thomas de Pernelle, prêtre, prieur de Sainte-Catherine et seigneur du Mesnil, à la chapelle des Saints-Anges-Gardiens, érigée au Mesnil-sous-Lillebonne le 27 décembre 1679, 27 août 1698 ; – par François Le Nepveu, à la communauté de Saint-Louis de Rouen, lors de sa profession en ce monastère, 21 novembre 1695 ; – par Jean Huet, sieur du Tronquay, à cette communauté, à l'occasion de la profession de sa fille Marie-Madeleine, 17 janvier 1698. – Échange de terres entre l'archevêque de Rouen, M^{gr} Colbert, pour lors logé à Paris, en son hôtel, Rue Neuve-des-Petits-Champs, et Marin Bourgogne, prieur de Sausseuse, 1^{er} octobre 1699. – Fondations à Saint-Germain d'Alisay, par Damienne Lissotte, 18 août 1698 ; – à Briosne, par Thomas Fremont, procureur au parlement, 28 septembre 1694 ; – par Pierre Lamier, 23 février 1699 ; – à Notre-Dame de Caudebec, par Nicolas Routier et par Jean Routier, son fils aîné, 11 avril 1699 ; – par Jeanne Picque, veuve de Louis Vaussier, 16 mars 1702 ; – à Heugleville près Pavilly, par Jean de la Houssaye, écuyer, sieur du Bourdonné, conformément aux intentions de Dom Jacques Séjourné, ancien curé de cette paroisse, 28 septembre 1652 ; – à Lanquetot, par Louise Martel, veuve de Claude Bretel de Lanquetot, 9 août 1697 ; – à la chapelle de Saint-Louis à Lanquetot, par le même, 1^{er} décembre 1701 ; – à Saint-Nicolas de Malaunay, par Marguerite Meslin, veuve de Jean Dieul, 6 juillet 1696 ; – à Saint-Cande-le-Vieux de Rouen, par André Gontier, 5 mai 1703 ; – par Pierre Allain, marchand, et Marguerite Ozanne, sa femme, 31 décembre 1702 ; – à Saint-Nicaise de Rouen, par Richard Godard, 27 décembre 1688 ; – à Saint-Nicolas de Rouen, par Damienne Lissotte, veuve de Louis Delamare, 8 août 1698 ; – à Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, par Françoise Dufour, veuve de Pierre Paulmier, chevalier, sieur de la Bucaille, conseiller au parlement, 14 mars 1700 ; – à Saint-Vivien de Rouen, par Antoine de Béthencourt, sieur de Laubrière et de Glatigny, enseigne au régiment de Champagne, 25 avril 1675, 4 juillet 1697 ; – à Servaville, par Marin de Boos et la veuve d'Olivier de Boos, 26 décembre 1702 ; – à Sotteville-lès-Rouen, par Barbe Hullin, veuve de Pierre De Gouey, 31 mars 1698 ; – aux Feuillants de Rouen, par Barthélemy Quentin, 3 avril 1698 ; – aux Pénitents de Rouen, par Charlotte Escoulant, veuve de Jacques de Vauville, 28 juin 1701. – Ventes, constitutions de rentes au profit de Saint-Nicaise de Rouen, par Robert Roquette, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Rouen, 28 juin 1704 ; – par Jean-François Hérault, 24 avril 1704 ; – au profit de la fabrique d'Écaquelon, par François-Antoine de Longaunay, marquis de Boishérout, gouverneur de Carentan et Pont-d'Ouve, 22 août 1700 ; – au profit de la fabrique du Teillement, par Pierre Le Febvre, conseiller référendaire en la chancellerie du parlement, 12 juin 1703 ; – au profit de la confrérie de Notre-Dame de Liesse, à Saiut-Maclou, 14 janvier 1703 ; – au profit des religieuses de Fontaine-Guérard (acquisition d'une ferme à Cailly), 19 janvier 1691 ; – des Feuillants de Rouen, (acquisition d'une maison, rue de la Prison, à Rouen, 26 août 1703) ; – des Mathurins de Rouen (acquisitions de maisons, rue des Deux-Augés, à Rouen), 1700.

G. 6219. (Registre,) – In-folio, 400 feuillets papier.

1704-1713. – Cinquième registre du greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Rouen. – Bail du déport de Morgny au curé Claude Marc, 24 octobre 1707. – Bail par Nicolas Pourcelet, sieur de Maulny, docteur en théologie, chanoine de Noyon, des revenus de la chapelle de Saint-Maur à Clères, 10 août 1704 ; – par l'hôpital de Pavilly, des terres dépendant de la maladrerie de Saint-Clair, à présent chapelle de Saint-Julien ou Saint Nicolas du Bout-du-Bosc à Duclair, 11 décembre 1704 ; – par la confrérie de Saint-Romain en la cathédrale, à M. De la Place, marchand

graveur à Rouen, d'une maison, rue aux Juifs, paroisse Saint-Lô, 14 mai 1705 ; – par la charité de Saint-Georges-du-Teil, de certaines terres en ladite paroisse, 8 septembre 1709 ; – par les religieux de Jumièges, à Jérôme De la Place, maître graveur, d'une maison à Rouen, rue de la Poterne, 5 janvier 1707 ; – par Dominique Le Chevalier, avocat au parlement, d'une maison à Rouen, rue de la Poterne, 6 avril 1707 ; – par les religieux de Jumièges, à André Marescot, laboureur, du manoir du Mesnil-sous-Jumièges, 16 mai 1704 ; – par l'abbé de Saint-Ouen, le cardinal de Bouillon, à Jean Le Tellier, pour 4,600 livres par an, de la grande ferme de la baronnie de Gasny, 20 octobre 1704 ; – à Robert Fouet, de la ferme des Dix acres, a Sotteville-sous-le-Val, 28 juin 1706 ; – à Charlotte Ailly, de la ferme de Freneuse, 29 juillet 1706 ; – à Joseph Le Caron, pour 1,700 livres par an, de la Verte-forêt, 10 novembre 1706 ; – par la communauté des religieux de Saint-Ouen (Dom Julien Bellaize, Dom Jean Pellehaste), à Jeanne-Thérèse Berard, veuve de Gaspard Auber de Trémauville, conseiller au parlement, d'une grande maison, rue de la Crosse, occupée par M. le marquis de Lezeau, 17 juin 1704 ; – à Pierre Le Hallier, pour 2,200 livres par an, de la ferme et baronnie de Rots, 16 septembre 1704 ; – à Louis Le Vieil, maître vitrier, d'une maison, place de la Rougemare, 23 juillet 1711 ; – par les Chartreux de Saint-Julien-lès-Rouen, à Louis Grieu, jardinier, de la ferme du Glayollet, à Saint-Gilles-de Répainville, 15 décembre 1704 ; – par les Jacobins de Rouen, à M. de Vergetot, conseiller en la Chambre des Comptes, d'une maison, rue des Jacobins, précédemment occupée par le marquis de Saint-Hilaire, 10 février 1705 ; – par les Ursulines de Rouen, à Pierre Mauger, pour 900 livres, de la ferme du Bosc, à Beaumont-le-Hareng, 3 février 1700 ; – par l'Hôtel-de-Ville de Rouen, à Pierre Cailloué, libraire, de la 43^e et de la 44^e des 50 échoppes d'autour le palais ; prix 40 livres, 5 novembre 1707 ; – à Eustache Hérault, libraire, des 41^e et 42^e de ces échoppes, 4 novembre même année. – Déclarations des revenus des fabriques de Saint-Denis de Duclair ; – de Saint-André-hors-Ville, de Saint-Maclou, de Saint-Martin-du-Pont, de Saint-Sever, de Saint-Vivien, de la charité de Saint-Sever de Rouen, 1712-1713. – Donations au Trésor d'Anneville-sur-Seine, par Nicolas de Caux, curé de cette paroisse ; Testament, 23 mars 1705 ; – au Trésor de Brétot, par François de Beauvais, curé de cette paroisse, 25 mars 1704 ; – au Trésor de Notre-Dame de Neufchatel, par Nicolas Mouchard, receveur des consignations, 4 décembre 1706. – Fieffe par le Trésor de Saint-Nicaise de Rouen, à Claude De la Barre, chevalier, seigneur du Plessis-Bouquelon, d'une maison, rue de Croixmare ou de la Prison, à Saint-Nicaise, 17 mai 1701. – Fondations en l'église de la Bouille, par Marie Barquette, 4 juillet 1712 ; – en celle de Brétot, pour une école de filles, par les paroissiens, en conséquence d'une donation du curé François de Beauvais, 21 septembre 1710 ; – en celle de Brionne, par Catherine Anquetin, veuve de Jean Sallebry, 20 août 1693 ; – en celle de Déville-lès-Rouen, par Élisabeth Tilleys, 17 novembre 1709 ; – en celle de Mont-aux-Malades, par Jacques Dautecourt, curé de la paroisse, 24 avril 1705 ; – en celle de Saint-André-hors-ville, à Rouen, par Philippine De Saint, veuve de Thomas Guillemard ; Jacques-Nicolle, curé, 4 novembre 1696 ; – en celle de Saint-Cande-le-Vieux, par Anne Delisle, veuve d'Alexandre Briffault, 5 mars 1706 ; – en celle de Sainte-Croix-Saint-Ouen, par Marie Le Bry, 17 mai 1709 ; – en celle de Saint-Sever, par les héritiers d'un nommé Fauxpoint, 1698 ; – par Alphonse de Chalon, chanoine de Rouen (école pour les garçons, ainsi qu'à Darnétal), 20 mai 1695 ; – par Anne Boucadœuvre, 17 juillet 1710 ; – par Madeleine Cavelier, etc. ; – en celle de Saint-Vivien de Rouen, pour le catéchisme, par un anonyme, 24 mars 1708 ; – par Marguerite Digent, 7 juillet 1710 ; – à Saint-Ouen-de-Thouberville, pour la communauté des prêtres fondée audit lieu sous le nom du très adorable Sacrement de l'Autel, par Marguerite Lemerancier, veuve de Philippe Duquesne, écuyer, sieur de Brotonne, 29 juillet 1705. – Ventes faites par His aux dames de Fontaine-Guérand, 30 mai 1687 ; – par le sieur Lordier, à la fabrique de la paroisse de Saint-André-hors-ville (maison au quai de la Bataille à Rouen), 18 novembre 1704 ; – aux Mathurins de Piouen (Élie Oursel, ministre), par la chapelle de Sainte-Catherine en l'église Saint-Nicaise, 24 juillet 1706 ; – au séminaire Saint-Vivien (Pierre Cousin, supérieur), par François Bouette, 5 août 1701 ; – à Charles Dufour, sieur de Sermonville, par le Trésor de Saint-Ouen de Longpaon, de terres à Crevon, 17 juin 1700.

G. 6220. (Registre.) – In-folio, 400 feuillets papier, relié en parchemin.

1713-1728. – Septième registre du greffe des domaines des gens de main-morte du diocèse de Rouen. – Bail par le Trésor de Sainte-Croix-des-Pelletiers de Rouen, à Nicolas-François du Resnel, chevalier, seigneur de Bos-le-Comte, conseiller au parlement, d'une maison, rue des Champs-

Maillets ; prix, 600 livres par an, 11 avril 1727 ; – par le Trésor de Saint-Michel de Rouen, à Marin Rondeaux, d'une maison au Marché-aux-veaux, 23 décembre 1713 ; – par le Trésor de Saint-Nicaise à Jacques de Fautereau, chevalier, seigneur de Gouvis, d'une maison, rue Saint-Nicaise, 18 janvier 1717 ; – par l'abbaye de Jumièges, à Philibert Maescot, laboureur, pour 750 livres par an, du manoir du Mesnil-sous-Jumièges, 24 février 1722 ; – de 2 pièces de vignes au hameau de Couihout, à Jumièges, 13 décembre 1717 ; – de la ferme de la Douzière (*sic*), à Duclair, 2 juin 1725 ; – par l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, à Messire Bruno-Emmanuel de Motteville, d'une maison située à l'entrée à gauche de la cour abbatiale, 7 mars 1718 ; – à Catherine Puchot, veuve de François Le Cornu de Bimorel, conseiller au parlement, d'une maison dans l'enclos du jardin abbatial ; prix, 600 livres par an, 28 juillet 1717 ; – par les religieux de la même abbaye, à Catherine Du Bosc, veuve de Jean Aurouin, sieur des Portes, conseiller du Roi, greffier en la chancellerie du parlement, moyennant 160 livres par an, d'une maison rue de la Crosse, 18 avril 1719, 30 avril 1727 ; – à Louise Formont, veuve de Pierre Scott, sieur de Fumechon, président à mortier au parlement, pour 400 livres par an, d'une maison, même rue, 15 février 1720 ; – à Philippe Le Vieil, vitrier, d'une maison, rue du Petit Porche, 28 février 1720 ; – à Léonor Bréant, d'une maison, rue Pincados, 3 septembre 1726 ; – à Paul Le Rat, pour 800 livres par an, de la ferme de la Grange-du-Chemin, à Auzouville-sur-Ry, 9 septembre 1718 ; – par les Célestins de Rouen, à Guillaume Plumetot, de la ferme du Mesnil-Grémichon, paroisse Saint-Hilaire, 28 octobre 1716 ; – par la communauté de Saint-Antoine de Rouen, à Richard Osmont, avocat en la cour, d'une maison, rue Saint-Jean, moyennant 350 livres par an, 14 novembre 1721 ; – à Jacques Le Vavasseur, moyennant 580 livres par an, de deux maisons sur la Renelle, 16 janvier 1721. – Déclaration des revenus des fabriques de Gouy, Saint-André-hors-Cauchoise, Saint-Pierre-le-Portier à Rouen, etc. – Dotation par M. Robert, conseiller au parlement, seigneur et patron de Saint-Victor-en-Campagne, de la chapelle fondée par lui en son manoir seigneurial, 8 août 1726. – Fondations en l'église de Déville-lès-Rouen, par Robert Coulon, ancien directeur des affaires du Roi en la Généralité d'Alençon, 28 septembre 1716 ; – en l'église d'Héronchel, par Marie Brémontier, veuve de Guillaume Daniel, sieur du Val-Saint-Martin, 4 avril 1696. – Contrats relatifs à la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Bonport à Anneville-sur-Seine, par Nicolas-Charles Mourel, sieur du Pont, Grandcamp, etc... conseiller au parlement, 1713-1714. – Augmentation, par François Toustain, sieur de Frontebosc, de la dotation de la chapelle de Frontebosc, à Limésy, 30 août 1718. – Confirmation et modifications du contrat de fondation de l'hôpital des capucins à la Mailleraye, par Angélique de Fabert, ci-devant comtesse de Sezanne, marquise de la Mailleraye, comtesse de Lillebonne, veuve de messire François de Harcourt, marquis de Beuvron, lieutenant général au gouvernement de Normandie, 18 mars 1728 ; on rappelle dans l'acte les lettres d'établissement de l'hôpital, du 23 décembre 1695 ; – les lettres d'approbation de l'archevêque, du 9 septembre 1696 ; – l'inhumation, en la chapelle du dit hôpital, du marquis de Beuvron, du comte de Sezanne, son fils, et du comte de Beuvron, son petit-fils ; – la vente de la terre de la Mailleraye, faite, le 21 juillet 1718, à François de Harcourt, pair de France, lieutenant général au gouvernement de la Franche-Comté, son fils, avec réserves en faveur de l'hôpital des capucins de la Mailleraye.

TABLE

DU

QUATRIÈME VOLUME DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G.

NOTA. – Les chiffres indiqués dans cette table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.

Suite du fonds du CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

Comptes des collèges de chapelains du Pape, d'Albane et de Darnétal, G. 4821-4832 ; – contrats de invalidation de rentes dues à ces collèges, délibérations, contrats de donation et de fondation, etc. G., 4833-4837.

Pièces concernant les chapelains du Saint-Esprit, G. 4838-4878.

Pièces concernant les chapelains des Quatre-Partis, G. 4879-4881.

Pièces concernant les clercs du chœur de la cathédrale et les chapelains en général, G. 4882-4899.

OFFICIALITÉ DE ROUEN. Compte de 1531 à 1555, et plunitifs de 1621 à 1790, G. 4900-4903 ; – fulminations de bulles, G. 4964-4908 ; – déclarations passées au greffe de l'officialité, G. 4969 ; – registre d'écrou, G. 4970 ; – procès portés par appel de Séz à Pontoise et à Rouen, G. 4971-4972 ; – défauts et productions, G. 4973 ; – provisions à des offices, G. 4974 ; – présentations à des bénéfices, G. 4975-4978 ; – pièces concernant les paroisses, G. 4979-4983 ; – déports, adjudications de dîmes, G. 4984-4986 ; – approbations de confréries, G. 4987 ; – provisions à des abbayes et prieurés, G. 4988-4993 ; – déclarations de domicile, G. 4994 ; – procès concernant les établissements religieux, G. 4995 ; – procès-verbaux de visites d'églises, G. 4996 ; – procès criminels, G. 4997-5018 ; – pièces relatives aux églises paroissiales, G. 5019-5020 ; – pièces relatives aux communautés religieuses, G. 5021 ; – informations sur la vocation des religieuses, G. 5022 ; – contestations à propos de confréries, G. 5023.

Monitoires, G. 5024-5040.

Dispenses d'irrégularité, etc., G. 5041-5042 ; – réformations de noms dans les actes de l'état civil, G. 5043-5047.

Résiliations de promesses de mariage, G. 5048-5052 ; – dispenses d'empêchements canoniques à des mariages, dispenses de bans, etc., G. 5053-5181.

OFFICIALITÉ DE FÉCAMP, G. 5182-5267.

OFFICIALITÉ DE MONTIVILLIERS, G. 5268-5394

CHAMBRE DU CLERGÉ ET BUREAU DES DÉCIMES DU DIOCÈSE DE ROUEN. Assemblées générales du clergé de France, G. 5395-5407.
Assemblée du clergé et Chambre, souveraine du diocèse de Rouen, G. 5408-5423.
Plumitifs, G. 5424-5480.
Aliénations du domaine ecclésiastique, G. 5481-5487.
Décimes, départements des décimes, déclarations du nombre des clochers, Chambre ecclésiastique, règlements, arrêts du Conseil, taxations, etc., G. 5488-5519.
Déclarations du temporel de l'Archevêché et du Chapitre, G. 5520 ; – des communautés religieuses du diocèse, G. 5521-5542 : – des bénéficiers par doyennés et paroisses, G. 5543-5581.
Requêtes en modération de décimes, G. 5582-5588.
Quittances de remboursement de rentes constituées sur le clergé, G. 5589-5608 ; – provisions aux offices de receveur des décimes au vicariat de Pontoise, G. 5609 ; – contrats et autres pièces concernant les anciens offices de receveurs des décimes, des contrôleurs des décimes, et les rentes constituées sur ces offices, les gages et augmentations de gages desdits officiers, les économes séquestres, les greffiers des insinuations, les greffiers des domaines des gens de main-morte, G. 5610-5632 ; – pièces concernant l'office de conservateur des registres de baptêmes, mariages et sépultures ; comptes des droits perçus pour ces registres, G. 5633-5640.
États, départements, pièces diverses de comptabilité, G. 5641-5656 ; – comptes des décimes et pièces justificatives de quelques-uns de ces comptes, G. 5657-6123 ; – compte des défauts et comparutions de la Chambre ecclésiastique, G. 6124.
INSINUATIONS ECCLÉSIASTIQUES. Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, de 1655 à 1790, G. 6125-6212 ; – insinuations ecclésiastiques de l'exemption de Saint-Cande-le-Vieux, de 1773 à 1790, G. 6213 ; – registres du greffe des domaines des gens de main-morte, de 1679 à 1728, G. 6214-6220.

FIN DE LA TABLE DE QUATRIÈME VOLUME DE L'INVENTAIRE DE LA SÉRIE G.